This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,355

GA-9

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

TOME XIX — JANVIER-JUIN 1908

PARIS

ADMINISTRATION : LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

15, RUE CASSETTE

Digitized by Google

BX
3101
.E85
v.19

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255).

Le récit que fit, au milieu du treizième siècle, le franciscain Guillaume de Rubrouck de son voyage en Tartarie, soulève aujourd'hui chez les Anglais et chez nos voisins d'Outre-Rhin une admiration profonde. Le monde savant s'aperçoit enfin, là-bas, que ce *voyage* est, au point de vue géographique, un chef-d'œuvre. Chez nous il reste cependant presqu'inconnu. En publie-t-on une traduction, c'est, le plus souvent, non pas un travail original, mais la réimpression de la vieille version que Bergeron donnait dans le premier tiers du dix-septième siècle.

Or, cette version est incomplète et fourmille d'erreurs. Non seulement son auteur supprime des pages entières du récit, non seulement il passe les phrases qui l'embarrassent, mais encore il traduit mal les choses les plus simples. Où le texte dit : « Il me semblait à peu près de la taille de Messire Jean de Beaumont, que Dieu ait son âme ! » Bergeron écrit : « Il me paraît qu'il était *d'assez grande taille.* » — Où le texte dit : « Je trouvai là un des compagnons de David (ambassadeur des Tartares auprès de saint Louis), qui avait été avec lui à Chypre... » Bergeron traduit : « Je trouvai là *un des frères chevaliers du Temple (!)* qui avait été à Chypre... » — Où le texte dit : « Ils ne nous donnèrent, à nous qui étions huit, qu'une chèvre et quelques outres pleines de lait de vache... » Bergeron lit : « Ils nous donnèrent *huit bœufs* (!), une chèvre, et quelques bouteilles de lait de vache (1)... »

1. Si l'on peut dire que Bergeron a mal traduit la phrase relative à Jean de Beaumont parce qu'il ignorait la signification du *Johannes de Bellomonte*, cepen-

Digitized by Google

Une telle traduction est une trahison. Bergeron traduit mal, parce qu'il ignore l'Orient, dans son histoire, dans ses mœurs et dans sa géographie. Il écrit une longue suite d'expressions du moyen-âge, sans savoir à quelles réalités elles correspondent. Nous dit-il que son héros, parti de Constantinople, traversa la Grande Mer pour aborder dans la province de Gazarie ; qu'ayant quitté celle-ci, il longea les Palus Méotides, traversa le Tanaïs et arriva à l'Etilia ; — il n'y a que demi-mal. Nous comprenons que la Grande Mer doit être la Mer Noire, Gazarie, la Crimée, et l'Etilia, le Volga ; puis, nos souvenances classiques aidant, nous reconnaissons dans les Palus Méotides et le Tanaïs, la mer d'Azof et le Don. Mais lorsque le même travail est à faire sur des noms de la Sibérie, du Thibet ou de la Chine, le plus patient y renonce.

M. Rockhill est venu nous apporter, du voyage de fr. Guillaume, une traduction bien différente.

Avant toute chose, il a fait lui-même une grande partie du trajet que le franciscain avait parcouru. Comme lui, il a visité la Mongolie, et l'Extrême-Orient ; il l'a fait en savant qui veut voir, qui voit, et qui sait voir (1). Il a vécu avec les peuples, il les a étudiés. Il les a fréquentés, tels encore que fr. Guillaume les avait fréquentés. Car, dans ces pays de l'immuable, où les mœurs ne connaissent que des évolutions infiniment lentes, les choses sont aujourd'hui ce qu'elles étaient alors. Sous chaque mot du texte il a donc pu mettre une image. Première condition pour bien traduire.

Il a fait mieux. Ce texte, qu'il avait vécu, il l'éclaire pour nous d'un lumineux commentaire ; et ce commentaire, il ne va pas le demander aux voyageurs modernes, mais à ceux qui étaient les contemporains de fr. Guillaume. Il a dépouillé les auteurs arméniens, arabes et chinois du XIIIe siècle et il nous fait voir, une seconde fois par leurs yeux, ce que nous avions une première fois vu par ceux de Guillaume.

dant bien clair, du texte ; et qu'il s'est mépris sur la valeur du *unum de sociis David* parce que, ne sachant pas que Sabeddin Morrifât David était arrivé à Chypre, en 1248, auprès de saint Louis, comme ambassadeur du général mongol Ilchikadai, il crut que *socius David* était l'équivalent de *Miles Salomonis*, nom que l'on donnait quelquefois aux Templiers ; rien ne peut justifier la dernière erreur et une multitude d'autres de même nature.

1. A la suite de ses voyages, M. Rockhill a publié trois volumes : *The land of the Lamas. Notes of a Journey through China, Mongolia, and Tibet. New-York, 1891, 8°.* — *Diary of a Journey through Mongolia and Tibet. in 1891 and 1892*, Washington, 1894, 8°. — *Notes on the Ethnology of Tibet.* Washington, 1895, 8°.

Digitized by Google

A mon tour, je voudrais montrer celui-ci dans cette lumière nouvelle. Si je le fais un peu longuement, mon excuse sera que le volume de M. Rockhill n'est pas dans le commerce (1), et que l'œuvre la plus importante, après la sienne, sur le voyage de notre franciscain, la remarquable étude de Franz Max Schmidt *Ueber Rubruk's Reise*, est presqu'introuvable.

I

Un mot d'introduction est nécessaire pour faire comprendre le but du voyage de notre franciscain et sa nature. On ne saisirait pleinement ni l'un ni l'autre, si l'on ne savait ce qu'étaient alors les Mongols (2), et quelle était leur histoire récente, lorsque Guillaume fut député vers eux.

Il n'y avait pas trente ans qu'ils étaient connus en Europe. Surgis tout à coup des profondeurs de l'Asie, ils avaient employé, sous la conduite de Gengis-Khan, le commencement du siècle à se rendre maîtres de la moitié septentrionale de leur continent, depuis les mers de Chine jusqu'à l'Oural. Sans laisser à leurs chevaux le temps de souffler, ils avaient broyé les peuples sur leur passage, de l'Est à l'Ouest, des solitudes du Nord aux glaciers du Thibet ; puis, avec une rapidité foudroyante, ils avaient conquis la Perse. C'était un choc immense suivi d'un écroulement de peuples formidable. Mais il se produisait si loin de l'Occident, derrière des horizons déjà si incertains, ceux de la Russie, ceux de l'Asie-Mineure, que nul parmi les chrétiens ne s'en préoccupa. Le plus vaste empire que le monde ait jamais vu, naissait, sans que l'Europe s'en doûtât. Elle dormait.

En 1222 elle aurait dû se réveiller. Un raid sans exemple dans

1. L'œuvre de M. Rockhill a été publiée au profit des seuls membres de la Hakluyt Society. Elle porte le titre suivant : *The journey of William of Rubruck to the Eastern parts of the World, 1253-55, as narrated by himself, with two accounts of the earlier journey of John of Pian de Carpine. Translated from the latin, and edited, with an Introductory notice, by William Woodville Rockhill, honorary corresponding member of the Royal Geographical Society.* London : *printed for the Hakluyt Society.* MDCCCC. Le nombre des membres de la Hakluyt Society est de quatre cents environ. — L'œuvre de Schmidt avait paru d'abord dans la *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, vol. XX, pp. 161-253. Berlin, 1885. In-8°.

2. J'emploierai indifféremment le mot de *Mongols* ou de *Tartares*. Cependant ces derniers ne sont en réalité qu'une tribu de Mongols (de son véritable nom les *Tatta)* ; comme elle était la plus nombreuse et la plus brave, l'habitude s'introduisit en Europe de donner leur nom à l'ensemble des peuples de la Haute-Asie, et de comprendre sous le nom de Tartarie, l'Asie orientale tout entière et la partie non montagneuse de l'Asie Occidentale.

Digitized by Google

l'histoire venait d'être accompli. Vingt-cinq mille Mongols sous les ordres de Souboutaï, le de Molkte de Gengis-Khan, tombent en trombe sur la Russie Méridionale, battent une armée de quatre-vingt mille hommes accourus pour les arrêter, poussent jusqu'au Dniéper ; puis, tranquillement, ils reviennent, contournant par le Nord la mer Caspienne et la mer d'Aral, rapportant de cette prodigieuse campagne d'avant-garde, un nouvel et immense empire à ajouter à l'ancien, tout ce qui est aujourd'hui la Transcaucasie, la moitié de la Russie, la Sibérie occidentale (1). « Ils revinrent bien contents, » écrit un de leurs chroniqueurs. Après celui de l'Asie, l'effondrement de l'Europe commençait, et cependant le nom des vainqueurs y était à peine connu. Tout au plus si, cette même année 1222, au fond de son abbaye, Albéric des Trois Fontaines note que « les peuples que les Hongrois appellent Tartares ont essuyé une défaite en Asie-Mineure ». Le fait est exact, mais il date de 1219 et a mis trois ans à lui parvenir (2).

Après cette rumeur, perçue dans le silence d'un cloître, au fond de la Champagne, le Mongol est oublié pour quinze ans.

Il se rappelle à l'attention en 1238. Ce n'était plus, cette fois, un bruissement lointain, une affaire qui se passe au bout du monde, entre « barbares ». C'était un coup de tonnerre, un réveil au milieu du sang et des flammes. Du jour au lendemain, la moitié de l'Europe était dévastée. En un seul mois, quatorze villes étaient prises et mises à sac, et les cadavres s'amoncelaient si nombreux autour des églises, qu'ils formaient rempart et en rendaient l'accès impraticable. La nouvelle eut un incroyable retentissement. Jusque dans le village le plus lointain éclata le *carmen miserabile*, la plainte épouvantée des peuples consternés. En cette année 1238 les pêcheurs du Gothland et de la Frise n'osèrent pas partir en pêche, de peur des Tartares, et, dans les endroits où le hareng se montra, comme il n'y avait personne pour l'acheter, il tomba à si vil prix qu'on en obtenait quarante ou cinquante pour une pièce de monnaie.

En même temps arrivaient aux cours de France et d'Angleterre les députations des nations envahies ; elles donnaient sur le peuple qui ébranlait le monde des renseignements plus précis.

1. Les Mongols s'étaient avancés jusqu'à Kazan. Cfr. l'excellent article de M. René Pinon, *Le Péril jaune au XIIIe siècle*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er Mars 1905. Je lui ai emprunté plusieurs traits de ce tableau.

2. Il s'agit là du mouvement de recul qui suivit la chute de Damiette : elle décida les Tartares à se replier momentanément sur leurs frontières.

Digitized by Google

Il passait en cyclone. Sur sa route, les cités étaient rasées, les forêts abattues, les forteresses renversées, les vignes arrachées, les jardins détruits, le peuple des villes et celui des campagnes, massacré. Quelques hommes étaient-ils, par exception, épargnés, c'était pour tomber au dernier degré de l'esclavage et se voir forcés de se battre, dans les rangs de leurs maîtres, contre leurs frères. Leurs hordes, ajoutaient les envoyés, sont composées plus de monstres que d'hommes ; ils boivent du sang, et en sont toujours altérés ; ils mangent les chiens, et dévorent la chair des hommes ; ils sont robustes, invincibles, infatigables ; ils ignorent non seulement la pitié et la justice, mais le confort même le plus élémentaire ; ils se montrent plus féroces que les lions et les ours. Mathieu Paris, qui enregistre ces détails dans sa chronique, les accompagne de cette réflexion mélancolique : « la joie des mortels est courte et le bonheur terrestre ne va pas longtemps sans lamentations ».

Ce n'était là, cependant, qu'un commencement ; la flaque de sang répandue sur la route de l'humanité s'élargissait en mare. En 1241, les Mongols, toujours commandés par l'admirable tacticien qu'était Souboutaï, tombaient comme la foudre sur la Pologne et la Hongrie, faisaient trois cents kilomètres en trois jours, balayaient deux armées, et menaçaient de submerger, sous le flux furieux de leurs petits chevaux des steppes, l'Europe, jusqu'à la mer du Nord et jusqu'à l'Adriatique. C'en était fait, semblait-il, de la chrétienté ; demain le monde serait tartare. Le péril s'étalait dans toute son horreur. Là où le flot des Asiatiques avait passé, les villes hier les plus opulentes n'étaient plus que des villages en ruines, et leurs alentours une plaine déserte où blanchissaient des crânes et des ossements humains. On racontait qu'au sac de Moscou deux cent soixante-dix mille oreilles avaient été amoncelées en tas comme preuve du massacre ordonné par le vainqueur. L'Orient était le pays de l'épouvante.

C'est alors qu'une énergie indomptable monta sur le trône de Pierre dans la personne d'Innocent IV. Souboutaï allait-il, comme le pensait la chrétienté affolée, pousser le poitrail de son cheval jusque dans les vagues de l'Atlantique ? Le pontife était, en même temps qu'homme de sang-froid, esprit politique trop fin pour ne pas se rendre compte que, tout au contraire, la tourmente, bientôt, s'apaiserait. Quel que fût le poids dont la terreur mongole pesait sur l'Occident, il sentait que les envahisseurs ne tenteraient pas d'organiser définitivement leurs dernières conquê-

Digitized by Google

tes et que le centre de l'Europe, tout hérissé de chateaux-forts, tout couvert de chevaliers bardés de fer, serait plus résistant que ne l'avaient été les déserts vides de la Russie. Le torrent humain rebrousserait chemin, au moins momentanément ; et ce qu'il fallait, c'était : prier Dieu ; — il prescrivit qu'on ajoutât dans toute la chrétienté, aux prières liturgiques, l'invocation : *a furore Tartarorum libera nos, Domine ;* — se tenir prêts à toute éventualité ; — il proclama la croisade contre « les envoyés de Satan, les ministres du Tartare » ; — et tenter de les convertir : l'Eglise n'avait-elle pas autrefois séduit, attiré dans son sein, et civilisé les peuples barbares, et n'en avait-elle pas fait ses défenseurs les plus fidèles ? Il fallait jouer derechef la divine partie qui avait jeté autrefois les Francs aux pieds de l'Evêque de Soissons, et pour cela il fallait toucher le cœur du colosse, il fallait porter au peuple la parole divine de l'Evangile. Le pontife s'adressa aux franciscains.

Ses premiers envoyés au pays des steppes n'eurent qu'un succès médiocre. Ces envoyés, c'était une double mission confiée aux enfants du Pauvre d'Assise ; l'une, celle de Laurent de Portugal, devait se mettre en contact avec le monde tartare du côté de l'Arménie (1) ; tandis que l'autre, celle de Jean de Plan Carpin, devait l'entamer par la Russie.

Le voyage de Jean de Plan Carpin est trop connu pour que j'en parle ici. Qu'il me suffiise de remarquer qu'il avait été chargé par le Pape de remettre des lettres au premier prince mongol qu'il rencontrerait en Russie ; et que, par suite d'incidents divers, il les délivra aux mains de l'empereur Kouyouk lui-même, non loin de Karakorum.

Ni son aventureuse chevauchée, ni la tentative de fr. Laurent, ni celle du dominicain Ascelin, qui les suivit, n'eurent d'autre résultat que d'attirer l'attention de la diplomatie mongole sur cette Rome qui, parlant au nom de l'Occident, semblait faire des avances, et de la pousser à essayer, à son égard, de l'intimidation. C'était l'échec complet de la politique traditionnelle de l'Eglise,

1. Nous ne savons pour ainsi dire rien de cette première mission confiée en 1245 à fr. Laurent de Portugal. Il semble qu'il ne réussit pas à remettre au chef tartare commandant en Asie-Mineure les lettres dont le Pape l'avait chargé, car deux ans après, en 1247, le Pape en remit, de même teneur et pour la même personne, à fr. Ascelin, de l'Ordre de Saint-Dominique. D'après M. Rockhill, qui cite Raynaldus, *Annales*, II, 378, dans cette même année 1247, fr. Laurent aurait été nommé Légat en Asie-Mineure, ce qui fait supposer que le Pontife, malgré son échec, ne lui retira rien de sa confiance.

Digitized by Google

de cette politique apostolique qui lui avait toujours fait tendre la main aux barbares.

Ce qui, en 1245 et en 1247, n'avait pas réussi au Souverain Pontife, saint Louis, cependant, au cours de sa croisade de 1249, tenta de le mener à bien.

D'ailleurs, la situation s'était modifiée du côté des Tartares. Chez eux, la première furie de la conquête était passée. Ce n'était plus déjà cette époque sanglante que les chants nationaux russes appellent « le temps du massacre ». Le mouvement offensif semblait arrêté. De leur plein gré, les vainqueurs avaient évacué la Hongrie. Dans la Russie Occidentale même, dédaignant le pouvoir direct, ils se contentaient d'un droit de suzeraineté et des bénéfices d'un opulent tribut. Leur poussée, arrêtée vers l'Ouest, du côté de la chrétienté, se tournait maintenant vers le Sud, du côté de l'Islam. Et par un changement de front qui était taxé de providentiel, au moment où le monde chrétien attaquait l'Asie mahométane du côté de la Méditerranée, les Tartares lui faisaient subir, du côté de la Perse, de formidables assauts. Ainsi, non seulement le danger oriental s'éloignait, mais, dans le grand duel qui mettait aux prises chrétiens et musulmans, le « fléau de Dieu » d'hier, agissait en allié aujourd'hui.

Et voilà que, au milieu de ces événements étranges et presqu'incroyables, on apprenait, non sans étonnement, que les vainqueurs du monde professaient, en matière religieuse, une rigoureuse neutralité. Le respect des cultes était, chez eux, un principe de gouvernement. Venu des lointaines profondeurs de l'Orient, le bruit courait aussi avec persistance que la mère de l'empereur et plusieurs de ses femmes étaient chrétiennes. Des rapports rédigés en Arménie affirmaient la même chose d'un de ses parents, de Sartach, qui commandait entre le Don et le Volga (1). On se mit à rêver de sainte Hélène, de Constance Chlore, de Constantin : la cour impériale, disait-on, les cours des membres de la famille impériale, regorgeaient de chrétiens ; les armées en étaient pleines. Les imaginations échauffées voyaient déjà la croix ombrager les tentes du nomade. Elle chancelait encore, un apôtre l'affermirait. Cet apôtre, il fallait l'envoyer auprès de Sartach, puisqu'il était chrétien, et conclure avec ce prince un traité formel d'alliance

1. Sartach était fils de Batou, le généralissime de l'armée de Hongrie lors de l'invasion.

Digitized by Google

C'est pour cette mission que saint Louis jeta les yeux sur le franciscain Guillaume de Rubrouck.

II

Comme son nom l'indique, Guillaume avait vu le jour dans la Flandre française, près de Cassel, dans le département du Nord. Peut-être comme conséquence de son voyage, l'abbaye de Bertin, dont dépendait le village de Rubrouck, posséda longtemps de précieux manuscrits d'itinéraires en Asie.

Cette origine de fr. Guillaume a été contestée. D'aucuns ont voulu le faire naître à Ruysbroeck en Brabant. Mais les cinq manuscrits les plus importants de sa relation écrivent son nom Rubruc ou Rubruk, et un texte, dont nous parlerons plus loin et qui n'a pas encore été pris en considération jusqu'aujourd'hui, dit formellement qu'il était flamand, *flamanicus*.

Il était donc flamand ; et il nous apprend lui-même, que sa langue maternelle était le flamand : « Vous avez, dit-il à l'empereur Mangou, de malheureux esclaves allemands qui sont de notre langue. » Le flamand n'était, au XIIIe siècle, qu'un patois germanique.

Mais, s'il est flamand, il connaît admirablement la France, Paris surtout ; et c'est la France et Paris qui lui fournissent la plupart des termes de comparaison qui viennent sous sa plume. S'il veut nous indiquer qu'il faisait environ trente lieues par jour, il nous dit qu'il couvrait entre le lever et le coucher du soleil, *la distance qui sépare Paris et Orléans ;* en arrivant à Karakorum il remarque que *la ville ne vaut pas St-Denis près Paris*, et que *le palais du Khan n'a pas l'importance de la moitié de l'abbaye ;* le Don est, pour lui, *large comme la Seine*, et le Volga roule un volume d'eau de *quatre fois supérieur à celui de ce fleuve*. Il a soin d'ailleurs de nous avertir qu'il a laissé à Paris des amis qui lui sont chers, et parmi lesquels nous verrons qu'il faut compter Roger Bacon ; et quand il parle du Grand-Pont à Paris, c'est en homme qui le connaît, et les rues qui l'avoisinent.

En 1249 il était en Egypte avec saint Louis, la reine Marguerite et l'armée des Croisés. Au cours de son récit, de même qu'il parle en témoin oculaire de Paris et de la France, il parle en homme qui les a vus, du Nil, de la crue annuelle de ses eaux, et de sa largeur à Damiette. Or, à quel moment aurait-il pris connaissance de ces détails, si ce n'est à celui où le roi de France s'y trouvait, entouré, disent les historiens, de nombreux Frères-Mineurs ?

Digitized by Google

Car fr. Guillaume était un familier du roi. C'est ce dernier qui lui a donné la Bible qu'il porte avec lui pendant son voyage ; c'est la reine, — probablement la reine-mère, *domina regina*, Blanche de Castille, — qui lui a offert le riche psautier « orné de dorures et de belles enluminures » qui ne le quitte pas ; le roi lui a dit « de ne pas craindre de lui écrire de longues lettres (1) » ; il lui a fait de larges aumônes ; il est le confident de ses petites peines et de ses petits déboires (2).

En 1251, fr. Guillaume se trouve encore auprès de lui. Après la Mansourah, après sa captivité et la capitulation de Damiette, saint Louis avait gagné les côtes de la Palestine et fortifiait Césarée. C'est dans cette ville qu'il reçut deux missionnaires qui revenaient du pays des Mongols : le dominicain André de Longjumeau et l'aventureux Baudouin de Hainaut. Nous aurons l'occasion de parler d'eux. Pour le moment retenons seulement que fr. Guillaume les a vus au retour de leur voyage.

Un point encore que nous pouvons préciser : lorsque le roi le chargea de sa mission, au cours de cette même année 1251, fr. Guillaume résidait au couvent de Saint-Jean d'Acre; c'est à Saint-Jean d'Acre en effet qu'il fit traduire en arabe et en syriaque, par des prêtres arméniens, les lettres latines que le roi de France lui confiait. Et c'est à ce même couvent de Saint-Jean d'Acre qu'il devait être mis de famille à son retour de Tartarie.

Mais, s'il se trouvait encore en Palestine en 1251, il ne s'y trouvait plus en 1252. Nous pouvons le déduire d'une des rares erreurs qu'il soit possible de relever dans son livre. Il nous y dit que le trône de Trébizonde était occupé en 1253 par Andronikos Ghidos, tandis qu'en réalité celui-ci était remplacé, depuis quinze ans déjà, par Manuel Ier, *le grand capitaine*. Or, s'il avait encore été en Palestnie en 1252, il n'aurait pas ignoré ce détail. Cette année-là, en effet, Manuel envoya à saint Louis une ambassade qui fit grand bruit dans le monde des croisés, et de l'arrivée de laquelle fr. Guillaume aurait été le premier informé si déjà il n'avait été loin.

1. *Monuistis ut non timerem vobis scrivere longas literas...* Voyage de Guillaume de Rubrouk dans *Recueil de Voyages et de Mémoires publiés par la Société de Géographie*, Paris, 1839, 4°, p. 214. J'avertis une fois pour toutes que chaque fois que je citerai le texte de fr. Guillaume, ce sera d'après cette édition, qui est la meilleure. Je ne rapporterai d'ailleurs le texte que lorsqu'il est pittoresque ou lorsqu'il révèle un détail qui a échappé à MM. Rockhill et Schmidt. C'est chez ces derniers que le lecteur trouvera la justification de mes dires, lorsque je ne les appuie pas d'une référence.

2. Voir, à la fin de cette étude, la lettre au Roi par laquelle fr. Guillaume termine sa relation.

Digitized by Google

Voilà tout ce que nous savons des événements de sa vie antérieurs à son voyage (1). C'est au récit même qu'il en a fait que nous les avons empruntés. C'est à ce récit encore que nous serons forcés de demander les traits de sa physionomie intellectuelle et morale ; car les auteurs de l'époque sont muets, ou peu s'en faut, sur le compte de notre voyageur.

Au physique il était lourd, *cum eram ponderosus valde*, nous dit-il de lui-même ; on ne peut pas en dire autant de lui au point de vue intellectuel ; cependant il y a du trop plein chez lui. En plus, le latin dans lequel il écrit son rapport touffu, débordant d'observations, de faits et de remarques, est aux antipodes de celui de Cicéron : c'est un latin de sauvage. Mais il se sert de cette langue rude avec une telle énergie, avec une telle vivacité, avec un tel bonheur d'expression, qu'il arrive à lui faire évoquer des scènes d'un merveilleux coloris. Quelques vivantes qu'elles soient, ces scènes ne le satisfont d'ailleurs pas. Il voudrait s'escrimer, non pas de la plume, mais du pinceau et de la palette : « Si je savais peindre, lui arrive-t-il de soupirer, je vous peindrais tout cela ; mais je ne sais pas peindre ! »

Dans sa fougue, il fait des citations de mémoire, et quelquefois, par à peu près seulement, car il ne raffine pas ; mais il a un instinct merveilleux du mystère des terres inconnues. Ce don lui permettra, dès qu'il aura mis le pied dans le monde des Tartares, de pénétrer d'un regard leurs mœurs, leur religion, l'ethnographie et le langage de leurs tribus, les points de contact et de dissemblance de leurs natures, de percer le brouillard d'à-peu-près et d'erreurs que le temps et l'ignorance avaient accumulé autour d'eux, de crayonner à vastes traits, comme à vol d'aigle, la topographie de tout un continent, d'entrer en même temps, sans jamais se tromper, dans les plus humbles détails de la météorologie, de la flore, de la faune, des lois, des superstitions, des coutumes de ce monde, si stable dans la durée, mais si variable dans l'espace. Dans tous ces domaines il fait preuve d'une perspicacité prodigieuse et presqu'incroyable.

1. Le lecteur remarquera que nous ignorons la date de sa naissance. Cela n'a pas empêché plusieurs auteurs de le faire naître, qui en 1215, qui en 1220, qui en 1230, qui entre 1220 et 1230. Rien, absolument rien, ne justifie ces dates. On a dit que Guillaume devait être jeune pour avoir supporté les fatigues d'un tel voyage ; mais fr. Jean de Plan Carpin avait soixante-quatre ans quand il effectua le même parcours, et lui aussi il en revint. Or, tout ce que nous savons de fr. Guillaume après son retour, c'est qu'il rentra en France. Nous ignorons la date de sa mort comme nous ignorons celle de sa naissance.

Digitized by Google

En même temps, cet homme d'observation exacte, à l'acuité de regard telle que quelques simples remarques jetées en se jouant, parmi des milliers d'autres, dans son livre, forment l'esquisse la plus exacte que nous ayons encore aujourd'hui de la flore de l'Asie, cet homme est en même temps prédicateur, et prédicateur couru, car c'est lui qui prêche à Ste-Sophie de Constantinople le jour des Rameaux de l'année 1253.

Il agit donc de génie; mais il a immensément d'acquis; il est lecteur ; il cite l'Enéide ; outre le français, l'allemand, le latin et le grec, il parle l'arabe ; au cours de route, il s'entretient familièrement avec les Sarrazins qu'il rencontre ; il emporte avec lui, dans sa petite bibliothèque, à côté du bréviaire, de la Bible et du psautier, un livre arabe qui doit être considérable, car il vaut quatre cents francs de notre monnaie. Quand il reviendra de Tartarie, il saura le mongol (1), et corrigera son interprète, si celui-ci traduit mal ses paroles.

Malgré l'éminence de ces dons, l'humilité parfume sa narration ; il se prend réellement pour le dernier des plus petits et quand il se désigne par les mots *in ordine fratrum minorum minimus* (2), il accepte ces paroles au pied de la lettre. Il professe un admirable amour pour la pauvreté. Cette dernière vertu est poussée chez lui au point de bouleverser les Tartares. Que ce soit l'empereur, les impératrices, les princes ou les simples particuliers qui les lui offrent, il refuse tous les cadeaux. Le force-t-on à les accepter ? Séance tenante, il les abandonne à qui se trouve à portée de sa main, moine arménien, prêtre nestorien, n'importe qui, pourvu qu'il ne soit pas propriétaire une minute. Au service d'un tel maître, son interprète réalise des bénéfices considérables.

Par un contraste déconcertant, il est d'une audace froide, et lui, disciple si fervent du Pauvre d'Assise, il a des manières rudes. Et avec tout cela, ce gros homme de génie, tout bourré de connaissances, est un charmeur ; il est entouré de la plus illustre auréole d'amis qu'on puisse rêver. Avec le roi de France et sa mère, c'est le roi d'Arménie, Heythoum Ier et sa famille (3), ce sont l'empe-

1. Fr. Guillaume pratiqua sur sa route ce que les Anglais appellent *exchange of languages*. Il nous raconte lui-même qu'ayant rencontré à la cour des Tartares un moine Nestorien qui parlait leur langue, il lui demanda de l'aider à en faire l'étude, tandis que lui, en retour, lui enseignerait les Saintes Ecritures, dans la connaissance desquelles celui-ci était peu versé.

2. P. 213.

3. Heythoum Ier avait pour capitale Sis en Cilicie. Il la quitta en 1254 pour se rendre, lui aussi, à la Cour de l'empereur Tartare, où fr. Guillaume espérait se ren-

Digitized by Google

reur Baudouin II de Constantinople, Sartach, le parent de l'empereur mongol, et l'empereur mongol lui-même, qui l'aiment, ou professent pour lui une sympathie attendrie.

Folie, cependant, de la croix ! ce profond penseur qui peut, chose qui ne s'est peut-être plus vue après lui, parcourir le monde connu tout entier, de l'est à l'ouest, en ne foulant que des royaumes dont les souverains l'aiment et l'honorent, ne souhaite qu'une chose, n'a qu'un désir, ne caresse qu'un rêve : finir ses jours au milieu des boues glacées de la Sibérie, dans un misérable village, sans soleil et sans lumière, auprès d'esclaves condamnés aux mines qu'il a pris en pitié ! Son amour d'apôtre sillonne ainsi d'admirables éclairs un récit tout rayonnant des clartés de sa merveilleuse intelligence.

Tel étant l'homme, dans les circonstances extérieures de sa vie, dans ses aptitudes intellectuelles et dans ses habitudes morales, il nous reste à chercher quelle préparation immédiate il donna à la mission dont il était chargé.

Elle lui fut confiée en 1251 ; et il ne commença son voyage que le 7 mai 1253. Entre ces deux dates il prépara son exploration. Il étudie d'abord Solinus et Isidore de Séville, les deux grandes autorités géographiques du moyen-âge ; c'est eux qu'il cite continuellement ; il ne le fait pas d'ailleurs en aveugle, mais après avoir, de ses yeux constaté la concordance de leurs dires avec la réalité (1). Après l'influence de ces deux hommes, on entrevoit

contrer avec lui ; mais il n'y arriva que le 13 septembre de cette même année 1254, alors que fr. Guillaume l'avait déjà quittée. Nous verrons par la suite de ce récit qu'il n'en fut pas moins à même de rendre d'importants services, sinon à fr. Guillaume lui-même, du moins à ses compagnons. En quittant son royaume il en avait laissé la régence à son père Constantin, et à ses deux fils, Levan et Thoros (Louis et Théodore). Fr. Guillaume se rendit auprès d'eux à son retour de Tartarie pour prendre des nouvelles du Roi, qui était alors, lui aussi, sur le point de rentrer. Il trouva le pays en fête : Heythoum avait rapporté de Karakorum d'importantes concessions. Il devint plus tard l'allié de Houlagou, frère du Khan, et, de concert avec lui, défit à plusieurs reprises les Infidèles. Il en fut ainsi notamment pendant les années 1257-1260.

1. Par cette connaissance de la géographie ancienne, fr. Guillaume se distingue avantageusement de fr. Benoît de Pologne, le compagnon de fr. Jean de Plan Carpin, qui prend le Volga pour le Tanaïs des Anciens. A dire vrai, cette erreur n'est peut-être pas imputable à fr. Benoît de Pologne, mais au rédacteur anonyme qui a recueilli avec plus ou moins d'intelligence ses informations orales. En tous cas, elle le rend bien supérieur à fr. Jean de Plan Carpin, qui, dans son récit, confond en une seule mer la mer Noire, la mer d'Azow, la mer Caspienne et le lac d'Aral ; et cela, chose à peine croyable, au retour de son voyage, après avoir vu les choses de ses propres yeux ! De quelle famille différente d'esprits est fr. Guillaume, nous le verrons surtout par le soin avec lequel il relève les moindres erreurs des géographes alors en vogue.

Digitized by Google

dans sa relation le résultat d'autres lectures qui ne manquent pas d'étonner par la profondeur de vues qu'elles dénotent : il aurait, semble-t-il, dépouillé toute la partie des œuvres classiques qui traite des mouvemens des peuples de l'est vers l'ouest ; cette poussée, il l'étudie surtout chez les Huns, dont les analogies de nature avec les tribus mongoles le frappent.

Il ne s'en tient pas à ces connaissances théoriques ; il recherche des informations plus neuves et plus circonstanciées auprès des rares hommes de son temps qui ont visité la terre des Mongols. Ce sont : Jean de Plan Carpin, André de Longjumeau et Baudouin de Hainaut.

A-t-il connu personnellement le premier ? M. Rockhill le croit : « Il y a toute raison de supposer, écrit-il, que fr. Guillaume avait rencontré à Paris fr. Jean de Plan Carpin et son compagnon fr. Benoît de Pologne, lors de leur retour de voyage et qu'il avait entendu de leurs propres lèvres l'histoire de leurs aventures ; et peut être même, en cette année 1247 déjà, conçut-il le désir de visiter les contrées de la lointaine Asie, d'y prêcher la vraie foi et de ramener à l'Eglise Romaine les chrétiens disséminés dans l'empire mongol dont fr. Jean lui révélait l'existence (1). » Ce n'est là, on le voit, qu'une supposition du savant traducteur. Qu'elle soit fondée ou non, il n'en reste pas moins certain que fr. Guillaume connaissait la relation de voyage de fr. Jean, ou du moins celle de fr. Benoît de Pologne ; car il parle de leur réception par Batou, et le détail qu'il en donne se trouve, sinon dans le récit de fr. Jean, du moins dans celui de son compagnon.

André de Lonjumeau et Baudouin de Hainaut sont ces deux voyageurs que nous avons vus rentrer de Mongolie à Césarée, en 1251, pendant que fr. Guillaume s'y trouvait auprès de saint Louis.

André était dominicain. Il avait visité la Tartarie deux fois, une première fois avec Ascelin, son frère en religion (2), en 1247;

1. Rockhill, *op. laud.*, p. XXVI.

2. Un court récit de son voyage nous a été conservé par Vincent de Beauvais ; celui-ci puisait ses informations dans une relation écrite par Simon de Saint-Quentin, membre de la mission, relation qui n'est pas arrivée jusqu'à nous. Le peu que nous en connaissons par Vincent de Beauvais n'est pas sans intérêt, mais n'ajoute que quelques détails à ce que nous savons d'autre part sur les Mongols : « F. Ascelin et ses compagnons, écrit M. Rockhill, p. XXV, eurent à souffrir toutes les humiliations et les privations que ses prédécesseurs et ses successeurs dans de semblables missions durent subir du chef de l'arrogance et de la grossièreté innées chez les Mongols : logement loin de la Cour, nourriture vile et insuffisante, insultes, délais innombrables, rien ne fut omis pour faire sentir aux ambassadeurs leur insignifiance et pour leur montrer en quelle petite estime on tenait le Pape. La conduite de

Digitized by Google

une seconde fois au cours d'une mission dont lui-même était le chef. Il avait rapporté de cette double exploration une quantité considérable d'informations sur les Mongols, leur pays, leur origine, leurs coutumes et leur histoire. C'est lui qui le premier apprit à l'Europe étonnée l'existence de la grande muraille de Chine, derrière laquelle, pensait-il, se massait le peuple qui, à la fin du monde, se rangera pour l'extermination sous les bannières de l'Antéchrist. Le premier aussi il donna une idée tout à fait adéquate des horreurs commises par les Tartares du côté de la Perse ; il raconta la multitude des cités ruinées qu'il avait rencontrées au cours d'un voyage de plus d'un an fait au train de dix lieues par jour ; et il décrivit les piles immenses d'ossements blanchissants qui jalonnaient la marche dévastatrice des jaunes (1) sur tous les chemins où ceux-ci avaient passé.

Baudouin de Hainaut était chevalier au service de l'Empereur Baudouin de Constantinople : il avait rempli plusieurs missions diplomatiques auprès des princes qui commandaient les territoires actuels de la Russie, et il avait même épousé la fille de l'un d'eux (2). Il avait aussi visité l'Asie et avait pénétré jusqu'à Karakorum. Son influence semble avoir été prépondérante pour décider fr. Guillaume à passer par Constantinople et la Crimée, au lieu de suivre la route de l'Arménie, comme il aurait pu le faire d'autant plus facilement que, nous le savons, Heythoum Ier, roi de Petite-Arménie était son ami.

A cette double source d'information, géographes et voyageurs, fr. Guillaume en joignit une troisième, les marchands. Il passa le printemps de 1253 à Constantinople, en quête de leurs conseils ; c'est sur leur avis qu'il acheta ces fruits, ce vin de muscat et ces biscuits délicats qui lui seront d'un si grand secours comme cadeaux aux chefs tartares et qu'il prit ses dernières dispositions

l'envoyé n'était pas faite pour arranger les affaires, bien que nous fussions forcé de reconnaître qu'elle avait été largement provoquée : il se montra intraitable, absolument dépourvu de douceur dans les manières, et sans aucun désir de se rendre agréable aux Mongols. Le résultat fut celui auquel on pouvait s'attendre : une rude réplique à la missive du Pape, et la ruine complète des espérances fondées sur la mission. Ce n'est qu'en 1250 qu'Ascelin revint auprès du Pape et rendit compte de sa mission. »

1. A la même époque, Sempad, frère de Heythoum, roi d'Arménie, écrivait au roi de Chypre, avec sans doute un peu d'exagération, qu'il estimait à cent mille environ le nombre de piles d'ossements qu'il avait rencontrées sur sa route au cours de son voyage à la Cour mongole.

2. Ce mariage avait eu lieu en 1240, au moment où fut conclu un traité entre Soronius et l'empereur Baudouin II (Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, XVII, 392). Il y avait donc treize ans au moins que Baudouin de Hainaut connaissait le monde de la steppe lorsqu'il renseigna notre voyageur.

Digitized by Google

de voyage. Ces marchands étaient probablement de ces courtiers arméniens qui alors, comme aujourd'hui, fourmillaient aux abords de la Corne d'Or, et qui centralisaient dans leurs bureaux les renseignements sur la steppe. Bien que fr. Guillaume ne le dise pas, il est vraisemblable qu'il visita pareillement les couvents arméniens de la ville ; là aussi s'amassaient les nouvelles du monde tartare ; elles s'y grossissaient, il est vrai, s'y dénaturaient ; mais leur brouhaha recélait quand même une parcelle de vérité que, perspicace comme il l'était, fr. Guillaume savait dégager.

A la double mission apostolique et diplomatique de fr. Guillaume, saint Louis en avait joint une troisième, une mission scientifique. *Dixistis mihi*, lui écrit le Mineur en rentrant de voyage, *ut omnia scriberem vobis quaecumque viderem inter Tartaros* (1).

Ainsi donc, non seulement fr. Guillaume a chargé de prêcher la foi chrétienne auprès de Sartach, non seulement il doit esssayer de conclure un traité avec lui, mais encore il est invité à rapporter de son séjour une description aussi complète que possible de tout ce qu'il lui serait donné de voir dans un pays que les chrétiens avaient tant d'intérêts divers à connaître.

III

C'est le 7 mai qu'il quitta Constantinople. Il avait pris pour devise : « *Il traversera la terre des nations étrangères et de toute chose il scrutera le bien et le mal* ».

A bord du bateau qui l'emporte vers la Crimée, il a une première occassion de la mettre en œuvre. Entouré de commerçants qui pratiquent depuis des années la Mer Noire, il en profite pour se renseigner et pour nous renseigner sur la géographie et sur l'histoire des nations qui peuplent son littoral. Dès ces premières lignes, la précision de son esprit avide de faits se révèle. En vue des côtes de Crimée, il prend son carnet de voyage et note l'aspect du paysage qui défile devant ses yeux : c'est surtout Kersona, la moderne Sébastopol, qui le frappe, avec l'église qu'on y voyait alors comme jetée au devant de la ville, bâtie qu'elle était dans une île aujourd'hui rattachée à la terre ferme et qui n'est plus qu'une presqu'île au milieu de son port. Le bateau qui portait

1. P. 214 : « Vous m'avez dit de vous écrire toutes les choses, quelles qu'elles fussent, que je verrais parmi les Tartares. »

Digitized by Google

fr. Guillaume la laisse sur la gauche et ses voyageurs débarquent à Soudak.

Soudak est aujourd'hui station de bains de mer. Au moment où fr. Guillaume y mettait le pied, elle était depuis quinze ans au pouvoir des Tartares. En politiques avisés ceux-ci, au lieu de la dévaster, lui avaient laissé son autonomie ; elle avait son évêque, ses autorités indigènes, son administration ; mais elle devait payer tribut. A cette condition, chacun y trafiquait en sûreté. L'écrasement de la domination mongole ne s'y faisait pas sentir. Aussi était-elle devenue le principal entrepôt du commerce de la Mer Noire et le centre des relations entre le sud et le nord. Elle était ce qu'avait été Kersona et Tanaïs. Fr. Guillaume formule avec sa précision coutumière ce qui faisait sa fortune : *illuc applicant omnes mercatores venientes de Turchia volentes ire ad terras aquilonares, et e converso venientes de Roscia et terris aquilonaribus volentes transire in Turchiam* (1). La fonction vitale de Soudak est dès lors, fr. Guillaume l'a bien compris, de servir de point de suture entre le nord et le sud, et par là, entre l'Occident et l'Extême-Orient. Son port était un vaste emporium où se monopolisait une partie du commerce du monde. Toiles, étoffes de coton, épices, aromates y affluaient de l'intérieur de l'Asie ; les fourrures précieuses, la martre, la zibeline, l'hermine et, comme dit notre voyageur, le vair et le petit-gris, *varium et grisium*, venaient des immenses forêts de la Russie. Le roulage, le va-et-vient des caravanes et les arrivées de navires y entretenaient une activité considérable. C'est là qu'aboutissait aussi la « route de la soie », c'est-à-dire, cet immense chemin de terre qui, à travers l'Asie centrale, unissait l'Occident à l'Orient, les ports de la Mer Noire à ceux de la Chine. Fr. Guillaume allait y organiser son expédition.

Soudak était le lieu rêvé pour le faire. Il y avait dans ses caravansérails des représentants de toutes les nations de l'Orient et de tous les coins de la steppe ; dans ses rues bordées de maisons de bois, les aventuriers n'étaient pas rares, qui avaient parcouru d'un bout à l'autre le long ruban de la « route de la soie » et qui à travers la Russie méridionale, le Turkestan et la Sibérie, avaient gagné les Marches de la Chine, puis en étaient revenus, chargés des ballots de la précieuse étoffe. De plus le commerce des escla-

1. P. 215. « C'est là qu'abordent tous les marchands venant de Turquie qui désirent aller vers les contrées du Nord, et pareillement ceux qui, venant de Russie et des contrées du Nord, veulent passer en Turquie. »

Digitized by Google

ves mâles et femelles, enlevés sur toutes les côtes de la Mer Noire, du Bosphore et de la Mer Egée, et dans toutes les régions ravagées par les Tartares, y était florissant, et augmentait encore la variété des peuples qui y vivaient. Pour fr. Guillaume, qui avait besoin maintenant, non plus de vagues théories ébauchées sur le papier par un Solinus et par un Isidore de Séville, non plus aussi de renseignements généraux rapportés par des voyageurs comme Plan Carpin, Ascelin ou Baudouin de Hainaut, qui n'avaient fait qu'une fois la route, non plus même de ces indications à moitié précises que donne, derrière son comptoir, un commerçant, après avoir traversé les pays sous la conduite d'un guide ; mais du contact même avec les vieux routiers de la steppe et du désert, avec ceux dont la vie se passait à cheminer sans relâche de l'Orient vers l'Occident et de l'Occident vers l'Orient, pour fr. Guillaume, dis-je, nul point de départ ne pouvait offrir autant d'avantages que Soudak, la porte et le déversoir de l'Extrême-Orient.

Il y fut admirablement accueilli. Sa réputation l'avait précédé de Constantinople ; les chefs de la ville s'empressèrent autour de lui et lui donnèrent le gîte qu'ils pensèrent le plus honorable pour un moine : ils le logèrent à l'évêché (1). Cependant il se trouva immédiatement en présence d'une difficulté qu'il n'avait pas prévue.

Pour la comprendre, il faut savoir d'abord ceci : Saint Louis, après l'échec diplomatique de la mission de fr. André, s'était promis de ne plus envoyer vers les Tartares d'envoyés ayant un caractère officiel. Le simple respect de lui-même le lui défendait. Voici, en effet, en quels termes Joinville rapporte la réponse que l'impératrice régente avait remise à frère André pour le roi de France : « Bone chose est de pez ; quar en terre de pez manjuent cil qui vont à quatre piez, l'erbe pesiblement. Cil qui vont à deus labourent la terre dont les biens viennent passiblement. Et cete chose te mandons, nous pour toy aviser ; car tu ne peus avoir pez se tu ne l'as a nous, et tel roy et tel (et moult en nommoit) et tous les avons mis à l'espée. Si te

1. L'évêque était grec orthodoxe. Ce ne fut que plus tard, lorsque les colonies génoise et vénitienne eurent pris plus d'importance à Soudak, que les catholiques romains y eurent de l'autorité. Cet évêque avait été visiter Sartach et il en disait grand bien ; mais fr. Guillaume nous avertit qu'il y avait de l'exagération dans ses paroles. Toutes les notions qui circulaient sur les côtes portaient d'ailleurs la même empreinte et la même tare : elles grossissaient et déformaient les nouvelles de l'intérieur. Le phénomène inverse se produisait ; nous verrons que, malgré leurs admirables procédés d'information, il n'était pas rare de rencontrer chez les Mongols des gens qui croyaient que le Pape était âgé de cinq cents ans.

Digitized by Google

mandons qui tu nous envoies de ton or et de ton argent chascun an, que tu nous retieignes à amis ; et se tu ne le fais, nous détruirons toy et ta gent, aussi comme nous avons fait ceulz que nous avons devant nommez (1) ». Et soyez bien assuré, ajoute Joinville, que le roi se repentit fort d'avoir envoyé son ambassade.

Pour ne pas exposer la majesté royale à un nouvel affront, saint Louis avait donc convenu avec fr. Guillaume qu'il se présenterait devant Sartach, non pas au nom du roi de France, mais en son nom personnel, ou plutôt en sa qualité d'enfant de saint François « dont l'office était d'enseigner aux hommes à vivre conformément à la loi de Dieu ». Et le rôle de saint Louis, officiellement, devait se borner à ceci, qu'il remettait au missionnaire des lettres où il exprimait des paroles d'amitié pour le prince tartare, et portait témoignage auprès de lui du genre d'hommes qu'étaient les religieux porteurs de sa missive, et le priait de les autoriser à rester dans les contrées qu'il commandait « pour y enseigner la parole de Dieu ».

Fr. Guillaume n'était donc point ambassadeur, mais simple missionnaire recommandé. Et sachant avec quelle rapidité les fausses nouvelles se propagent dans la steppe et s'y amplifient en passant de bouche en bouche, il avait eu soin d'annoncer publiquement du haut de la chaire de Ste-Sophie à Constantinople, le jour des Rameaux (2) avant son départ, « qu'il n'était ambassadeur ni du roi de France ni de personne, mais un simple frère-Mineur qui obéit à sa règle ». Peine perdue ; l'enquête géographique qu'il avait menée dans les bazars de Constantinople y avait fait assez de bruit pour que l'écho en parvînt immédiatement, grossi, à Soudak. Et quand il y débarqua, les marchands l'avertirent qu'il était annoncé aux autorités Tartares comme ambassadeur du roi de France.

C'était mal débuter. Se démentir dès le premier jour, c'était se diminuer et attirer sur soi d'une façon malveillante l'attention de la police tartare, la plus soupçonneuse du monde, s'exposer même par là aux plus graves difficultés.

1. Joinville, *Histoire de Saint Louis*, Paris, 1867, p. 148. « La paix est une bonne chose, car c'est en paix que broutent les quadrupedes. L'homme, qui n'a que deux pieds, laboure la terre, et ses biens ne lui viennent que laborieusement. Nous t'envoyons la présente pour te donner un avis : car tu ne peux avoir paix, si tu ne l'as avec nous, et nous avons passé au fil de l'épée tel roi et tel autre (et elle en nommait beaucoup). Nous te mandons donc de nous envoyer chaque année tant d'or et d'argent que tu conserves notre amitié, et si tu ne le fais, nous te détruirons toi et ton peuple, comme nous l'avons fait de ceux que nous avons nommés ci-dessus. »

2. 12 avril 1253.

Digitized by Google

C'était aussi se priver des avantages qui, dans les pays soumis aux successeurs de Gengis Khan, étaient attachés à la qualité d'ambassadeur. L'ambassadeur, en terre mongole, avait droit aux chevaux des relais, à la nourriture et au logement (1). Que deviendrait fr. Guillaume sans cette prérogative ? Pauvre comme il l'était, il mourrait de faim. Un proverbe courait la steppe, que fr. Guillaume traduit de la manière suivante : *nullus respicitur rectis oculis qui venit vacua manu* (2). Ce proverbe était mis rigoureusement en pratique : fr. Guillaume sans argent serait partout repoussé.

La situation d'ailleurs n'eût pas été différente pour lui, quand bien même il eût eu en main des sommes considérables. Car, à partir d'une certaine distance de la côte, la monnaie, fût-elle d'or, n'avait plus cours. Le commerce se faisait par troc. On payait en fourrures, en vair, en petit-gris, ou en pièces de toile. Cela donnait toutes sortes de facilités aux marchands, mais excluait sans rémission un franciscain.

En un mot, pour voyager sur la route de l'Extrême-Orient, il fallait, au XIIIme siècle, être ambassadeur ou commerçant. Fr. Guillaume n'était ni l'un ni l'autre. D'où de lourdes épreuves que nous verrons fondre sur lui dans la suite de cette étude.

Les marchands l'en avertirent : *monuerunt me... mercatores... si dicerem me non esse nuncium quod non preberetur mihi in transitus* (3).

Ce passage a été mal traduit jusqu'à présent, même par le savant M. Rockhill. Partant du fait que le manuscrit n° 77 de la bibliothèque de l'Université de Leyde n'a pas le mot *in*, les traducteurs le suppriment, et lisent : « Lorsque j'eus abordé à Soudak, les marchands m'avertirent que si je ne me présentais pas aux Tartares comme ambassadeur, ils me refuseraient le passage ». Seuls les ambassadeurs pouvaient-ils donc pénétrer en pays tartare ? — Pas le moins du monde ; Soudak était pleine de négociants qui allaient et venaient et ne vivaient que du trafic

1. C'était là une charge fort lourde pour les populations, car ce n'étaient pas seulement les ambassadeurs, mais tous les officiers voyageant à titre officiel qui jouissaient de tous ces privilèges. Le notaire d'Azzedin, sultan d'Iconium, calculait au milieu du XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque même où se place le voyage de fr. Guillaume, que son maître avait dépensé en deux ans, pour frais de réception de ce genre, 600.000 *iperpera*, c'est-à-dire environ sept millions et demi de notre monnaie. On comprend les efforts que faisaient les tributaires pour se soustraire à une telle charge.

2. P. 218. « On est regardé de travers quand on arrive les mains vides. »

3. P. 217.

Digitized by Google

entre la steppe et la mer, et fr. Guillaume lui-même nous en avertit. — Traduites de cette façon, les paroles des marchands n'ont donc aucun sens ; et cette version doit être écartée, aujourd'hui surtout, où nous savons à ne pas en douter, que jamais, pendant tout le moyen-âge, la circulation n'a été plus sûre dans les immenses régions de l'Asie septentrionale que sous la domination de Gengis-Khan et de ses successeurs immédiats. En admettant même comme légitime la suppression du *in*, l'histoire nous forcerait donc à voir là un contre-sens. — Mais, en fait, cette suppression n'est pas justifiée. Sur cinq des manuscrits principaux de l'itinéraire de fr. Guillaume, quatre portent le mot ; et parmi ces quatre, le plus ancien de tous, le CLXXXI du *Corpus Christi College*, qui est du XIIIe siècle. Il faut donc maintenir le mot, et traduire : « les marchands m'avertirent que, si je ne me présentais pas comme ambassadeur, il ne me serait rien fourni sur mon passage, pour mes étapes », *transitus* étant ici accusatif pluriel ; ce qui manqua bien arriver.

Mais fr. Guillaume n'était pas de ceux qui se laissent facilement démonter. Quand il vit comment la chose tournait, il prit un moyen terme. Il se présenta, comme il était convenu, en missionnaire ; mais il fit sonner bien haut qu'il était chargé par le roi de France de remettre à Sartach des lettres dont dépendait le sort de la chrétienté tout entière : *volo ire ad Sartach et portare ei litteras domini regis in quibus monet eum de utilitate totius christianitatis* (1), et il fit si bien, qu'après quelques heurts et quelques à-coups, il s'imposa : il n'était pas ambassadeur, mais il n'était plus un simple missionnaire recommandé : il était courrier diplomatique chargé de documents importants. C'est sous ce personnage que nous le verrons parcourir les routes de l'Asie.

(A suivre.)

H. Matrod.

1. P. 217

Digitized by Google

COMMENT UN UNIVERSITAIRE D'AUTREFOIS SCRUTAIT LES ÉVANGILES? (1)

Depuis dix-neuf siècles un fait historique dépasse tous les autres, et l'histoire de l'humanité renferme un élément inconnu jusqu'alors. Ce fait historique, c'est l'existence de Jésus-Christ : qu'on soit croyant ou non, on est forcé de reconnaître que, du pauvre berceau de Bethléem une civilisation nouvelle est sortie, et que le petit enfant qui y fut déposé, a donné au monde une loi morale dont la portée a été singulière.

Qu'est-ce donc que Jésus-Christ ? La réponse est dans l'Evangile ; mais aucun livre n'a été discuté, étudié, aimé ou repoussé comme l'œuvre des disciples de celui qui s'est dit le Sauveur du monde. Depuis des siècles, toute la vie morale des individus, comme celle des sociétés, gravite autour de ce livre, les uns le révérant, les autres lui déniant toute autorité. Pourquoi cet intérêt passionné ?

Quand on ouvre l'Evangile de saint Jean, une phrase éclate, splendide, nous transportant dans les plus hautes régions que l'âme humaine puisse entrevoir : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu..... Le Verbe était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde... » Si l'Evangéliste s'arrêtait là, si son œuvre n'était qu'une doctrine philosophique, ou une spéculation théologique, elle pourrait être discutée par quelques savants, mais elle ne serait pas combattue âprement, elle ne soulèverait pas un inté-

1. Nos lecteurs ont déjà plusieurs fois fait connaissance avec M. P.-F. Dubois, et se rappellent sans doute les notes intéressantes qu'a publiées de lui, ici-même, notre éminent collaborateur M. Matrod : *Études franciscaines*, mars 1903 : *Un maître de l'Université devant les Pères ;* — juin 1903 : *Notes inédites de P.-F. Dubois sur Tertulien ;* — octobre 1903 : *Une page de P.-F. Dubois sur Bossuet ;* — juillet 1904 : *Deux années de vie intérieure de P.-F. Dubois ;* — Novembre 1904 : *Quelques lettres inédites du R. P. Gratry à M. Dubois ;* — juin 1905 : *Une excursion sur les côtes de Bretagne en 1827 ;* — janvier 1906 : *Reflets d'antan.*

Digitized by Google

rêt passionné, et véritablement angoissant pour certaines âmes.

C'est que saint Jean continue en nous disant que ce même Verbe qu'il annonce s'est fait chair, qu'Il a habité parmi nous. Dès lors, Jésus-Christ est plus qu'un prophète, plus qu'un homme inspiré : Il est Dieu ; l'adhésion à sa parole implique un acte de foi, et sa doctrine renferme une règle de morale qui oblige; il ne suffit plus de lui donner une adhésion spéculative, il faut conformer sa vie, jusqu'au plus intime de la conscience, aux préceptes de celui qui, dès lors, est le Maître par excellence.

De là, en présence de l'Evangile, cette répugnance qui se dissimule à elle-même ses raisons sous des prétextes plus ou moins spécieux ; de là aussi cette attirance des âmes vers la vraie lumière, mais aussi ce combat contre ce que saint Paul appelle « le vieil homme » qui résiste et ne veut pas se soumettre au joug. De là encore, puisqu'il s'agit de nos rapports, à nous créatures finies, avec Dieu, l'Etre infini, la nécessité d'accepter le mystère, et de croire à ce qui dépasse notre raison, sans toutefois la contredire, comme le prétendent certains libres-penseurs. Et, comme il faut accepter l'Evangile non seulement avec son intelligence, mais avec son cœur et sa conscience, beaucoup manquent de courage et se détournent de la vérité.

Mais la vérité et la lumière sont une : en s'en détournant les âmes se sont enténébrées. Aujourd'hui, tout en voulant échapper à Jésus-Christ, la société a une faim immense de l'Evangile : elle a gardé le souvenir des enseignements qui l'ont formée jadis, et toutes ses aspirations vont vers les promesses du Sauveur, sans en avoir conscience. C'est pourquoi on la séduit si facilement avec les mots de liberté, de fraternité, d'égalité, de solidarité, qui ne sont que des idées chrétiennes laïcisées. Dans le socialisme lui-même qu'est-ce qui séduit les masses si ce n'est un reflet de l'idée de justice qui imprègne tout l'Evangile ? Et nous sommes obligés de constater que c'est toujours l'idéal chrétien, même déformé, qui demeure tout à la fois la grande aspiration de l'humanité et le plus puissant moteur des sociétés. Partout où l'on retrouve une « âme de vérité » c'est une parcelle d'Evangile.

Quand cette lumière manque, il n'y a plus qu'inquiétude, instabilité, stérilité. Quand on fera, plus tard, l'histoire de la philosophie des deux derniers siècles, on sera étonné de l'état misérable auquel descend la raison quand elle prétend se passer de Jésus-Christ.

Digitized by Google

On commence déjà à discerner que l'opposition absolue, radicale, entre la science et la foi n'est qu'un étrange malentendu, que le dogme n'est pas, comme on l'a prétendu, le cadre usé d'une religion finie parce qu'elle est incapable de progrès, et que, chose étrange, plus on déclare que la religion est morte, plus la question religieuse passionne les esprits, plus les âmes sincères aspirent à la certitude, et cherchent la foi. Quand on prête quelque attention au malaise de notre temps, il semble qu'une immense clameur réclame ce que précisément l'Evangile a apporté au monde : la lumière pour les intelligences, la pacification des âmes, et la solution des questions sociales par un principe au-dessus de toutes les contingences : l'obligation de la justice unie au précepte de l'amour. Les droits de l'homme ont été inscrits, bien avant la Révolution, dans l'Evangile, seulement, ils y sont corrélatifs à des devoirs, et inséparables de discipline morale.

L'Evangile, pour les chrétiens, est donc le Livre de la vérité, contenant la doctrine de Celui qui seul a pu dire : « Je suis la voie, la vérité et la vie... Sans moi vous ne pouvez rien faire... » — Mais c'est un livre étrange, où le miracle a une grande place, ou les faits eux-mêmes sont une doctrine ; livre étrange et mystérieux où des profondeurs inconnues se découvrent devant les âmes attentives, et s'illuminent pour les âmes pures, où la doctrine la plus haute est exprimée avec une simplicité et une familiarité accessibles aux enfants eux-mêmes ; livre étrange et mystérieux qui seul nous donne la solution satisfaisante de tous ces problèmes de l'au-delà si attirants, si passionnants, et si troublants pour nos pauvres âmes pendant la minute de notre passage ici-bas qui s'appelle la vie ; livre où seul nous trouvons ce qui répond à notre soif de bonheur durable, infini, à ce besoin de stabilité éternelle qui est le tourment de nos âmes. Livre étrange, encore une fois, où l'on trouve ce qui dépasse la raison, où rien n'est contre elle, mais qui touche à tous les problèmes que peut envisager l'homme et qui rencontrera toujours des oppositions, car toujours il heurtera par ses dogmes, par sa pratique, par son esprit tout ce qui dans l'homme est déréglé.

Et ce livre, plein de mystère et de surnaturel ne remonte pas aux âges lointains d'une époque incertaine : il est apparu en pleine période historique, au temps d'une civilisation la plus positive de toutes, la civilisation romaine.

Quelles peuvent être, en présence des audaces, des hauteurs,

Digitized by Google

des profondeurs, des exigences de l'Evangile, les impressions d'un esprit loyal qui cherche la vérité ?

Une amitié précieuse nous a mis à même de suivre, en quelque sorte pas à pas, ce travail de la vérité dans une âme, les élans presque mystiques de celle-ci, et aussi ses retours en arrière sous l'influence d'une lecture qui ravive ses hésitations ou qui obscurcit le rayon qui venait de l'éclairer.

Feuilletons ces pages avec ce pieux respect qu'on éprouve en présence de ce grand et sublime spectacle : une âme cherchant Dieu loyalement, non plus le Dieu abstrait des philosophes, mais le Père qui est aux Cieux, qui instruit les hommes par son Verbe et qui exige, en face de la vérité reconnue, l'amour, l'amour agissant.

Nous sommes en présence d'une série de véritables méditations sur l'Evangile qui prennent place durant les années 1852 à 1860. Elles sont l'œuvre de P.-F. Dubois, l'éminent fondateur du *Globe*, l'ami de Jouffroy et de Damiron, l'ancien directeur de l'Ecole normale. Spiritualiste convaincu, il n'avait alors à l'égard du Catholicisme qu'un sentiment de loyale impartialité (1).

Ces études sur l'Evangile semblent être comme les *Pensées* de Pascal, les matériaux d'une véritable œuvre d'apologétique qui offre ceci de particulier d'être le reflet même du travail intime de l'âme sur le chemin de la croyance. Elles ne sont d'ailleurs qu'un fragment de la longue étude que P.-F. Dubois a faite toute sa vie du Livre divin. Peu de chrétiens l'ont autant médité ; il y va et il y revient sans cesse, soit de jour, soit de nuit dans de longues insomnies, ainsi que nous l'apprennent les annotations des manuscrits. Plusieurs années de suite, il prend et il reprend certains chapitres comme un fruit savoureux dont on veut extraire tout le suc. Et quand on voit tout ce que ces études, dans leur état fragmentaire, révèlent sur celui qui les a entreprises, on regrette que l'œuvre projetée n'ait pas vu le jour : la langue française, la philosophie et la religion ont perdu une œuvre maîtresse.

Les manuscrits que nous possédons ne sont que des notes de premier jet, prises au courant des lectures du livre saint, souvent

1. P.-F. Dubois n'est pas un inconnu pour les lecteurs des *Etudes*. On se souvient certainement des pages remarquables, extraites de ses manuscrits inédits, que M. H. Matrod a si magistralement mises en relief dans cette Revue. — Voir les n^os^ des *Etudes* de mars et juin 1903, notamment juillet 1904 et aussi novembre 1904, juin 1905 et janvier 1906.

Digitized by Google

au crayon ; elles ne forment qu'une trame, une esquisse à peine ébauchée de l'œuvre projetée.

Nous ne chercherons donc pas à reconstituer cette œuvre elle-même, ni à mettre en lumière un commentaire proprement dit de l'Evangile. L'intérêt de ces manuscrits réside surtout dans les traits originaux, les réflexions personnelles de l'auteur qui nous livrent les impressions d'une âme attirée vers la lumière, et encore hésitante au seuil de la foi. Et toutes spontanées que soient ces notes, elles nous donnent bien la pensée réelle, réfléchie de leur auteur, puisque le même sujet, souvent traité plusieurs fois à des années de distance, est, chose curieuse, repris dans des termes presque identiques.

On sera frappé du profond respect avec lequel est traité le livre saint et tout spécialement la figure de Notre-Seigneur, de l'impression d'admiration, même d'enthousiasme qu'elle produit sur celui qui la contemple avec tant d'attention.

Mais l'application de ce scrutateur sincère de l'Evangile, si elle n'est pas exempte de méticulosité et de scrupule, a l'horreur de la quintescence et des raffinements de l'hypercritique. C'est la recherche de la vérité avec une bonne foi absolue et sans aucune arrière-pensée.

Cependant, à côté de passages remarquables, il faut bien avouer qu'il y a quelques pailles.

Tout d'abord on sent chez l'auteur quelques-unes de ces lacunes si fréquentes chez les hommes les plus instruits. Combien d'esprits éminents manquent des notions élémentaires d'un petit livre très simple, et cependant sublime, qui s'appelle le catéchisme ! Très forts sur l'authenticité ou la date d'un texte, ils ignorent la vraie doctrine de l'Eglise et se méprennent sur ce qu'elle enseigne.

D'autres fois nous nous heurterons à un brusque retour d'interprétation rationaliste. Ce n'est donc pas avec la pensée de trouver constamment une étude rigoureusement orthodoxe qu'il faut lire les pages qui vont suivre : ce qu'il faut y chercher c'est le travail d'une âme sincère, encore non croyante au sens chrétien du mot, aux prises avec la vérité.

Nous avons tenu à donner la pensée même de l'auteur, reproduisant scrupuleusement son texte, sans en rectifier les inexactitudes, ni combler les lacunes. Nous avons seulement donné dans de brèves notes certaines explications nécessaires.

Digitized by Google

GÉNÉRALITÉS SUR LES ÉVANGILES

11 juillet 1852, dimanche, après diverses lectures des Evangiles, de Strauss, etc.

Comment l'historien doit envisager les Evangiles.

« Pour l'historien du Christianisme, il ne s'agit pas de rechercher minutieusement les difficultés que peuvent présenter les Evangiles, et de discuter les contradictions, les obscurités, que les pieux narrateurs ont laissées çà et là dans leurs récits. Les apologistes des premiers siècles, les grands orateurs catholiques des divers âges, et depuis la réforme, la critique croyante ou non, a épuisé ce sujet. Depuis cent années surtout, l'Allemagne a produit une bibliothèque entière, que la vie de plusieurs hommes réunis ne suffirait pas à épuiser. J'ai, dans le cours de trente années, étudié avec soin les monuments les plus importants de cette laborieuse exégèse, ceux qui marquent les grands pas, les crises, les révolutions de la pensée théologique et philosophique. Les redites y sont éternelles, ses arguments ne varient pas au fond, et la richesse de l'érudition seule, en multiplie les aspects au point de se dissoudre dans l'infinie petitesse ; et les grands et vénérables monuments auxquels elle s'attache, pour la défense ou pour l'attaque, descendent eux-mêmes de la majesté que leur laissait du moins la négation franche et simple des libres-penseurs anglais et de Voltaire leur élève. Rien n'est si douloureux, à mon sens, que d'être agacé dans sa foi ou dans son incrédulité par ces découvertes de rugosités microscopiques que les uns s'efforcent de polir après en avoir tracé le triste sillon ; tandis que les autres s'épuisent à le creuser sans cesse dans le marbre éternel. Que ce soit là, si on veut, la tâche de la théologie scholastique, bien que je pense pour ma part tout autrement. Mais, pour l'historien du moins, tout remonte à sa grandeur naturelle. Ces quatre merveilleuses légendes (1), que le choix intelligent des

1. La lecture attentive de ces études montrera que le mot « légende » n'est pas pris dans le sens de mythe, mais plutôt dans celui de tradition.

Il est intéressant de relire cette fine critique de l'exagération de l'Exégèse après les progrès et les variations qu'ont vus les années écoulées depuis l'époque où P. Dubois écrivait ces lignes. — Les systèmes s'écroulent : les chemins qu'on croyait conduire bien loin des affirmations bibliques y ramènent et l'on s'aperçoit combien tout le travail renferme une immense part de vanité et combien d'hypothèses, ardemment défendues comme des certitudes, sont devenues caduques. — Il est néanmoins utile et cette œuvre des incrédules, en définitive, consolide la tradition bien plus qu'elle ne l'ébranle.

Digitized by Google

hommes ou l'inspiration divine ont mises à part entre mille, pour consacrer le souvenir de la vie et de la doctrine de Jésus, sont descendues dans l'histoire et y ont depuis dix-huit cents ans servi de fondement à la société la plus vaste, la plus fortement constituée, et dont la durée efface celle des plus grands empires.

La sainte et céleste figure qu'ont dessinée ces pieuses mains, ne ressort-elle pas assez vive et assez triomphante, et quand vous en viendriez, comme le docteur Strauss, à n'y voir que le long travail de l'imagination et de la pensée humaine aboutissant ainsi à la vie et à la réalité, n'est-ce pas cela seul qui importe au croyant ou au philosophe, qui recherche par quels secrets Dieu a préparé la victoire de ce fils de sa pensée qui s'est aussi appelé le Fils de l'homme ? »

Trois ans plus tard, P.-F. Dubois reprend le même sujet et conclut « *la manière de considérer les Evangiles* » par la page suivante :

15 octobre 1855.

« En cet état d'impuissance de tous les systèmes, que faire donc : rester dans le scepticisme absolu ? Mais ces livres sont là — ils ont obtenu croyance et puissance absolue : ils sont devenus le fondement de tout le développement de l'humanité depuis dix-huit cents ans. C'est bien là, je pense, une réalité historique s'il en fut. — Pour qui les étudie aujourd'hui, même dégagé de toute foi à leur divinité, ils contiennent encore des vérités et des prémisses fécondes, j'oserais presque dire indéfectibles, qui sont appelées à produire des conséquences dont nous ne pouvons pas même entrevoir la forme et la réalisation, mais que nous pressentons en nous-même, et dont les symptômes éclatent aujourd'hui sur toute la surface du monde connu, au milieu des ruines et du syncrétisme de toutes les races, de toutes les religions, de toutes les civilisations. — Quoi de plus simple, alors, que de prendre ces livres pour ce que les a pris jusqu'ici l'histoire et la foi chrétienne, et tout en y marquant de temps en temps les anomalies, les tributs divers de telles ou telles facultés de l'organisation humaine, des temps, des lieux, analyser et démontrer ce qu'ils ont produit à chaque jour et à chaque heure, les transformations insensibles ou éclatantes qu'ils ont fait subir à l'intelligence sous toutes ses formes, religion, ordre social, sciences et arts : les grands esprits, les grands cœurs, les artistes sublimes qu'ils ont inspirés — faire, en un mot, la genèse du monde qu'ils ont créé. C'est, pour ma part, ce que j'ai toujours cherché dans

Digitized by Google

mes longues et inépuisables méditations depuis plus de trente ans ; c'est ce que j'essaie aujourd'hui dans ce livre, ou dans ces fragments de livre dont je jette solitairement les premières assises. »

On a déjà pu constater la défiance de P. Dubois au sujet de l'hypercritique. Voici un fragment sans date intitulé : « *Abus de l'exégèse allemande* » qui confirme ce sentiment :

« Pour l'historien du Christianisme, il ne s'agit pas d'un examen critique des Evangiles, qui discute la vérité ou l'erreur des témoignages sur la mystérieuse naissance de Jésus-Christ, et sur tous les autres miracles de sa mission. Les théologiens des diverses églises, ou les philosophes négatifs peuvent et doivent se livrer à cette étude, et depuis la réforme, depuis cent ans surtout, les grands et sacrés monuments de la foi chrétienne ont été retournés en tous sens : la critique même a été poussée si loin qu'elle en est arrivée à ce que j'appellerais volontiers le mysticisme du doute, et de crainte d'illusion elle efface ou transforme d'autorité et sans preuves, en poétiques abstractions de l'esprit humain les traditions les mieux établies, en sorte que si la méthode appliquée aux Evangiles pouvait prévaloir dans le reste de l'histoire du monde, l'humanité deviendrait pour elle-même le mythe le plus étrange ; et il ne lui resterait qu'à se proclamer elle-même une grande illusion : elle s'évanouirait dans un rêve, et ce n'est pas moi qui jamais admettrai cette fantasmagorie critique. »

24 décembre 1855. — De 2 à 4 h.

Nécessité et légitimité de considérer l'homme dans Jésus, en laissant le Dieu au surnaturel et à la foi

« ..... Ne vaudrait-il pas mieux enfin abdiquer toute prétention à de vains systèmes, et prendre ces livres mystérieux tels que la tradition nous les donne, comme les origines populaires de la religion qui les consacre ; d'en tirer la figure et la vie de Jésus telle qu'ils la représentent, et d'expliquer comment de leurs traditions acceptées, développées, transfigurées, transportées successivement de Judée en Asie, d'Asie en Grèce est sorti enfin, tout armé, en 325, le Symbole fixe et définitif de l'Eglise universelle (1) ? Mais, c'est là, dira-t-on, abandonner à la fois les droits

1. Le dogme n'est jamais une transfiguration proprement dite de la révélation, mais certains dogmes sont le développement, l'expression plus explicite du fait di-

Digitized by Google

de la raison, et nier l'inspiration divine de ces légendes sacrées. — Non, c'est laisser tout simplement à chacun sa foi philosophique ou chrétienne, et suivre le travail de l'esprit humain dans la fondation d'une religion, qu'on le croie livré à lui-même, ou guidé par la divinité même. C'est entrer dans le fond même de l'idée de Messie et du Dieu homme tel que l'Evangile et la prophétie nous l'imposent, du moment où Dieu a voulu que son Verbe fait chair germât dans le sein d'une femme, dans toutes les conditions ordinaires de l'humanité, sauf le mystère de sa conception virginale et toute spirituelle ; du moment où, soumis à toutes les lois naturelles de naissance, de vie domestique et nationale, d'éducation et de développement intellectuels communs à tous les hommes de sa race, de sa classe et de son temps, afin que modèle plus acceptable à notre faiblese, nous puissions nous former nous-mêmes à son image ; quoi de plus légitime que de suivre toutes les phases diverses de cette existence réduite par miracle aux proportions de la nôtre, d'en pénétrer et d'en éclairer par l'observation et l'analyse toutes les évolutions soit intérieures, soit extérieures, et de dire avec l'Evangile lui-même : *Ecce homo*, voilà l'homme ?

Quant au Dieu, ce n'est ni la raison, ni l'histoire qui le peuvent saisir et expliquer : Il est le Verbe existant de toute éternité, incréé avant tous les siècles et consubstantiel à son Père, révélé ici-bas par des miracles contraires à toutes les lois de la nature, ressuscité des morts et retourné triomphant à sa source, ou plutôt à son identité Divine. Là, il n'y a que mystère à adorer, que foi inclinée et soumise ou incrédulité et négation absolue — la discussion est stérile ; il faut ou confesser comme saint Paul (1) ou répéter Voltaire.

vin, donnée par l'Eglise enseignante, interprète infaillible de l'Ecriture et de la Tradition et gardienne de la règle de la foi.

Tous les dogmes n'ont pas été l'objet d'une définition solennelle ; de même le *Credo* n'est que le *sommaire* des vérités que nous devons croire. Ce qui est enseigné d'une manière universelle dans l'Eglise catholique appartient à la foi catholique.

1. Nous croyons bon de reproduire ici une note sur une locution souvent bien singulièrement interprétée et fréquemment citée au sujet précisément de la foi « inclinée et soumise » des catholiques.

« *Credo quia absurdum*..... L'idée première de cette objection a dû être inspirée par une expression oratoire de Tertullien, dont la verve africaine s'accommodait mal des figures tempérées : « Et mortuus est Dei Filius ; *prorsus credibile est quia ineptum est* ; et sepultus resurrexit ; certum est quia impossibile. » (De Carne Christi, C. V. ; Migne, P.-L. Tertullien, t. II, co. 761). Le contexte explique la pensée de Tertullien : les merveilles de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ sont au-dessus des moyens humains ; donc elles dénotent une intervention divine. Ce qui paraît inadmissible à la simple raison est croyable à la raison éclairée par

Digitized by Google

Je n'ai, pour ma part, aucune envie de doubler d'une vaine et orgueilleuse érudition les blasphèmes de l'incrédulité satirique, ni de m'ériger en ministre et missionnaire de l'Eglise ; j'use de mon droit de libre-penseur et d'historien, je m'édifie et j'espère édifier ceux qui me liront au spectacle de ce que Dieu a laissé d'accessible à ma faiblesse dans cette mystérieuse révolution opérée il y a dix-huit siècles, je remonte à la source de vie ouverte alors pour l'humanité, et par l'humanité, et je la veux montrer à l'œuvre dans Celui qui s'est fait semblable à elle..... »

Le 21 janvier 1856 (d'une heure à deux de l'après-midi).

La vraie concordance des Evangiles

« J'ai déjà relevé bien des fois les impuissances de la critique sacrée pour établir la concordance entre les divers Evangiles, soit sur les faits, sur leur ordre chronologique, sur les circonstances diverses qui semblent ou tout à fait opposées ou présentées avec des variantes telles que l'inspiration divine se trouve presqu'à chaque ligne en contradiction ou en infidélité avec elle-même (1). C'est là le triomphe de la critique négative, et Strauss a employé tout son livre à relever mot par mot ces contradictions des Evangélistes. Mais ce n'est là que le petit côté des choses. L'unité, à mes yeux, n'est pas dans l'accord des récits ou de leur ordre, elle est dans l'essence même des idées, des grandes vérités fondamentales, des commandements imposés par Jésus ; dans l'uniformité des dogmes, ou dans la morale qui ressortent de ses paroles et des formes symboliques dont il se sert pour les exprimer. — Si donc les faits capitaux et dominants, si les principaux préceptes et les emblèmes qui en sont les vêtements se retrouvent les mêmes dans les quatre écrivains sacrés, si nulle part la figure du Christ n'a un trait de plus ou de moins, ou altéré dans le dessin qu'ils nous en donnent, que veut-on de

la foi ; ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu. Si c'est Dieu qui agit, il doit agir d'une façon extraordinaire et incompréhensible. D'où ce raisonnement d'une allure paradoxale : Invraisemblable, donc croyable ; impossible, donc certain. (Cf. Freppel, Tertullien, t. I. p. 423-425). — Note empruntée à l'opuscule : *Pourquoi les dogmes ne meurent pas*, par Gaston Sortais (Science et religion), p. 63.

1. Il n'y a pas dans les Evangiles de contradictions inconciliables. L'Esprit-Saint, en inspirant les auteurs sacrés, a écarté toute *erreur* de leurs écrits, mais il leur a laissé leur liberté et leur a permis de suivre leurs vues, leurs souvenirs, leurs inclinations, leurs habitudes d'esprit et de langage. La variété, les imperfections, les désaccords apparents qui en résultent sont même pour leurs œuvres une preuve d'authenticité et de sincérité. V. Vigouroux, Bacuez et Brassac, *Manuel biblique*, 3, n° 88 (Ed. 1907).

Digitized by Google

plus, et quelles conditions de vérité historique plus sévères pourrait-on exiger ? Quel récit d'autres grands événements humains a jamais reposé sur des autorités plus concordantes ? Et quel personnage illustre des temps anciens résisterait à une critique aussi exigeante que celle qu'on applique à Jésus ? »

Cette page remarquable se continue par des considérations plus intimes dont nous croyons pouvoir extraire ces lignes :

« Cette pensée me revenait ce matin, beaucoup plus nette et plus précise que je ne puis la rendre en ce moment, et j'ai voulu reprendre mon Evangile pour rechercher ce que j'appellerai les grandes lignes caractéristiques de la personne et de la doctrine du Maître ; et je croyais déjà voir resplendir, même à travers les faiblesses de ma mémoire à peine réveillée, la majestueuse et simple harmonie de cette physionomie, de cette âme, incomparable modèle de l'humanité. — C'est un travail à reprendre et à suivre texte par texte, de manière à ne laisser aucun doute : ma tête est impuissante aujourd'hui pour cette recherche, mais j'y reviendrai et en attendant, je vais relire. — N'est-ce pas là, d'ailleurs, que je retrouve le calme et la force ?..... »

Puis, envahi par d'amers ressouvenirs, le penseur, déjà profondément chrétien de cœur, termine par cette véritable prière, si humaine au début, si admirablement humble et touchante à la fin :

« Mon Dieu, soutenez-moi ; je n'ose demander vengeance quoique le vœu en fermente dans mon cœur torturé, de vanité sans doute ; mais ceux qui m'ont infligé ces douleurs ont fait le mal pour le mal, cupidité ou haine, ou vol indigne de pensée (1) ! Encore une fois, je n'ose dire que je mérite que vous m'écoutiez pour moi-même : mais votre justice doit être sur eux : c'est à elle seule que je m'adresse — et ce n'est qu'en tremblant pourtant, car ai-je le droit de recommander à votre sévérité des frères, même injustes et coupables, quand moi-même je vous suis tant redevable ? — Ah ! plutôt, rendez-moi la force de sincérité paisible ou de talent (2) que je croyais sentir en moi il y a un an. Eclairez-la, conduisez-la, et si votre lumière me luisait enfin de manière à pouvoir asseoir ma conviction, conformément à ce que vous avez voulu accomplir par Jésus-Christ, donnez-moi de

1. L'auteur fait allusion à la disparition de certains manuscrits qu'il eut lieu de croire enlevés par malveillance. Remarquer ici comme la sincérité et l'humilité d'esprit transforment une crise douloureuse en « bonne souffrance ».

2. Le manuscrit porte sous une rature : l'illusion de talent.

Digitized by Google

dire toute la vérité, dût-elle être l'abjuration de ce que j'ai pensé comme philosophe — ou quoi que je dise, faites que cela ne tourne jamais qu'à votre gloire et au bien des âmes. »

7 novembre 1859.

De l'inspiration des Evangiles

« En abordant l'étude des Evangiles, il y a une question qui se pose tout d'abord au critique et à l'historien : croyez-vous à l'inspiration divine de ces quatre monuments, ou ne les considérez-vous que comme le témoignage humain de faits que les rapporteurs ont légués au monde au même titre que toutes les autres histoires ? — Le point de vue change entièrement selon que l'on part de l'une ou de l'autre de ces convictions. Dans le premier cas, il n'y a qu'à s'agenouiller, à respecter les textes sacrés, seulement en les mettant dans un certain ordre chronologique, et à établir la concordance entre les variantes que l'Esprit Saint a cru devoir suivre, en descendant sur l'intelligence et en guidant la main de chaque écrivain sacré.

C'est, en effet, à peu près à cela que se sont bornés nos pères, et les monuments de leurs pieuses et érudites combinaisons sont innombrables.

Mais aujourd'hui, même dans les rangs des critiques croyants, il en est bien peu qui admettent l'inspiration littérale (1) et qui ne reconnaissent au caractère, au tour particulier d'esprit, à la mesure de lumière, aux accidents de temps et de lieu, aux condi-

1. Les anciens protestants, notamment, faisant de l'Ecriture-Sainte la seule règle de foi, donnèrent à l'inspiration une extension exagérée.

L'inspiration proprement dite est « un secours surnaturel qui, influant sur la volonté de l'écrivain sacré, l'excite et le détermine à écrire, en éclaircissant son entendement de manière à lui suggérer au moins le fond de ce qu'il doit dire, » (Glaire. *Introduction historique et critique aux Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*) et le préserve de toute erreur, tout en lui laissant généralement le libre exercice de ses facultés (excepté dans certaines extases prophétiques).

Les écrivains sacrés font donc usage de leurs facultés naturelles et de leur mémoire pour se rappeler des choses qu'ils ont vues ou qu'ils ont apprises.

Il importe grandement de ne pas confondre l'*inspiration* avec la *révélation*. La plupart des difficultés soulevées contre l'inspiration des Livres Saints proviennent de ce qu'on la confond avec la révélation qui, dans le sens propre, est la manifestation surnaturelle d'une vérité jusqu'alors inconnue. Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les limites que l'Eglise entend donner à l'inspiration. Qu'il suffise de remarquer que tout en sauvegardant toujours l'intégrité doctrinale, Dieu n'a pas fait de miracles pour préserver le texte sacré des fautes matérielles de copistes inhérentes à toutes les transcriptions anciennes. (V. sur cette importante question le *Manuel biblique* déjà cité, tome I, nos 7 et suiv.)

Digitized by Google

tions et aux antécédents de la vie de chaque Evangéliste leur libre jeu dans ses récits ; le souffle divin anime toujours l'instrument, mais il rend des sons divers selon le clavier diversement organisé qui frémit sous sa touche, et le mystérieux accord n'en persiste pas moins ; à ce point de vue on s'approche de bien près de la vérité humaine et si le surnaturel, toujours accepté, plane sur l'ensemble des récits, si les événements miraculeux demeurent placés au-dessus de toute contestation, cette foi implicite n'exclut point l'étude et l'analyse de chacune des quatre œuvres selon les procédés de la critique indépendante. C'est un grand bien, selon moi, et la céleste figure du Christ, loin de perdre de son unité, à l'analyse des aspects divers et des nuances qui ressortent de chaque portrait, n'en resplendit que plus éclatante et plus pure.

Faites un pas de plus, ne voyez dans ces peintres sincères et fidèles que l'humanité seule en contemplation devant ce modèle humain lui-même, dont ils retracent l'image, vous n'admirerez que plus vivement encore l'incomparable et merveilleux mirage de l'esprit et de la pensée de Dieu, resplendissant à son heure dans cette effigie, hors de proportions jusque là connues, de la puissance et de la beauté morale, dessinant les traits victorieux d'un véritable sauveur et régénérateur. Oui, homme ou Dieu, il n'y a point de distinction à établir dans le Christ ; c'est toujours Dieu qui respire en lui. »

Le 11 avril 1857. De minuit et demie à 3 heures.

De l'idée de Satan et du principe du mal dans le Christianisme et dans l'Ancien Testament.

« L'idée de Satan est dominante dans l'ancien comme dans le nouveau Testament ; à l'avènement de l'homme sur la terre, dans cet Eden de voluptés célestes et d'immortelle vie, le prince du monde des ténèbres et de la mort, apparaît auprès de lui, et le tente par l'orgueil, comme il est tombé lui-même. — Jésus, au début de sa mission, lui, le fils de Dieu tout à l'heure proclamé, déclaré au baptême de Jean, par le ciel entr'ouvert, la voix céleste et la colombe, symbole du pur esprit, il est saisi par l'esprit mauvais et soumis aussi à la tentation de sensualité et de l'orgueil. — Adam succombe, Jésus résiste, et, comme il le dit à la fin de son œuvre, à la dernière Cène: *J'ai vaincu le monde.*

Ces deux grandes réalités historiques (ou ces deux grands sym-

Digitized by Google

boles), ne se retrouvent-elles pas en chacun de nous, au fond même de notre nature physique et morale, dans les parties inférieures, si j'ose ainsi parler, comme sur la cime de notre âme ? — Nul, qu'il se recueille profondément en lui-même ou qu'il coure légèrement à sa propre surface, emporté par le torrent de la vie, nul ne méconnaîtra ce double courant d'électricité corruptrice et salutaire qui le frappe tout à coup de commotions soudaines, involontaires à leur première atteinte, tombées sur lui d'une source qui lui échappe où sa volonté n'a point de part, mais qu'il sent aussi en lui-même la puissance de neutraliser, de dissiper, ou de s'assimiler de manière à s'y absorber lui-même tout entier. — C'est dans cette double et contradictoire alternative qu'est pour nous le problème de la vie ici-bas. — La raison indépendante et la foi nous proclament libres du choix, la raison, avec plus d'audace, dit : par notre propre effort ; la foi dit : par et avec la grâce de Dieu. — Ainsi Adam, la chute, le vaincu, Jésus, la relévation *(sic)*, le vainqueur du principe du mal, du prince du monde, des ténèbres et de la mort. Voilà le double modèle qui nous est proposé — et en face duquel nous nous sentons force à la fois passive et libre, capable de perdition et de salut.

Pur symbolisme pour les uns, comme je le disais tout à l'heure, réalité historique pour les autres. Dans l'Église chrétienne de toutes les nuances et de tous les temps, le réalisme a prévalu, et partout dans l'Eglise africaine, romaine, occidentale, Satan est partout visible en esprit et corps sous toutes les personnifications les plus étranges, en face de Dieu et de Jésus, contestant et combattant pour leur ravir et faire tomber dans sa nuit cet enfant de lumière, l'homme, ce fils privilégié de leur amour.

Dans Tertullien, cette idée est comme une obsession perpétuelle — Satan est partout à toute heure — les religions, leurs mystères, les divinités de tout ordre qui les composent, leur culte, toutes les occasions de chute nouvelle qu'offrent les sociétés, c'est le démon, toujours le démon, rien que le démon. Dieu le souffre à côté de l'être qu'il a fait libre, il lui permet d'épuiser sur lui toutes les ressources de son art infernal ; seulement, il a prévenu, il prévient sans cesse de sa grâce et de ses appels, cette liberté en proie à la tentation ; il les lui prodigue avec une libéralité toujours présente, avant, et à la première atteinte, et pendant l'assaut — à chaque seconde de la délibération qui s'accomplit dans le secret de l'âme, il proteste, il éclaire, il menace,

Digitized by Google

et au milieu même de la chute, il murmure dans le remords. — Voilà le drame de la liberté. »

24 novembre 1857. 2 h. du matin.

L'Evangile n'est ni une philosophie, ni une théologie.

« L'Evangile, on l'a dit bien souvent, *n'est ni une philosophie, ni une théologie*, c'est une pratique du salut, et celui des Evangélistes auquel la tradition a donné le nom de théologien, s'il a été, en effet, le père du dogme (1) qui s'est développé et déduit de son livre, n'est, en réalité, dans sa propre pensée, qu'un historien, comme les trois autres ; lui aussi rend témoignage sans argumenter, sans démontrer : il raconte, et il affirme, ce que Jésus a dit de lui-même et de son Père ; c'est la genèse divine qu'il met en présence de ceux qui la nient ; la double vie, au ciel et sur la terre de Celui qui est venu, du sein du Père où il était avant le temps, et d'où il a fait toutes choses, apporter au monde son œuvre, la vie et la lumière, à la place de la mort et des ténèbres où il languit et s'éteint : l'identité du Père et du Fils établie par la parole et les œuvres du Fils, voilà l'unique objet de saint Jean.

Dans les longs discours que la mémoire du disciple bien-aimé retrouve après 67 ans, par une inspiration et un effort miraculeux, Jésus lui-même ne disserte pas, il révèle et commande, il s'affirme, il s'impose — mais de Dieu, de la création, de l'homme, de sa double nature, de son âme et du corps, de la vie à venir, des peines ou des récompenses, il ne dit rien qui ne fût avant sa venue la foi nationale et traditionnelle — en sorte qu'entre ces pharisiens qu'il traite si durement et lui-même, vous ne trouveriez pas sur ces questions suprêmes l'ombre de la distinction la plus légère : ce qu'ils pensent, ce qu'ils croient et ce qu'ils prêchent, il le pense, le croit et le prêche comme eux ; cette loi et ces préceptes, leur règle souveraine, il ne vient pas les détruire mais les accomplir : seulement de la lettre qui tue, il vient tirer l'esprit qui vivifie, et il est lui-même la vérité, la vie et la voie. Dans ces trois affirmations, c'est tout le Christianisme —

1. Il est à peine besoin de faire remarquer que les dogmes chrétiens ne découlent pas d'un seul Evangile. La naissance virginale de Notre-Seigneur, par exemple, est racontée par saint Mathieu et saint Luc. En revanche saint Jean, qui annonce cependant l'Eucharistie (Ch. VI) n'en raconte pas l'institution, tandis qu'on la retrouve précisée dans saint Paul (I Corinth., XI.) D'ailleurs, la Tradition et les institutions de l'Eglise sont antérieures aux textes écrits et les valent.

Digitized by Google

croire à Jésus, promesse et accomplissement de l'ancienne alliance ; vivre de Jésus, suivre Jésus et par lui remonter à Dieu, reconquérir le royaume des cieux et la vie éternelle, voilà l'œuvre.

Par quel fil de dactilité logique, de cette simple réalisation de la vie en Dieu par le Médiateur, et par quel concours de causes terrestres et humaines ont été tirées et constituées le dogme, la discipline, la hiérarchie, le culte, et l'univers conquis à ce régime nouveau, c'est ce que l'histoire est chargée de raconter ».

Nous croyons devoir mettre ici, comme étant mieux à sa place dans les considérations générales sur les Evangiles, un fragment qui suit une annotation du VIIe chap. de saint Jean, daté du 21 décembre 1858 :

« C'est le propre des récits évangéliques qu'on ne peut y ajouter, ni retrancher le moindre trait, sans les altérer, quoi qu'on fasse, et avec quelque simplicité de cœur et d'esprit qu'on écrive. Aussi, il y a deux ans, lorsque me sont échappées tant de pages qu'on m'a enlevées, mes meilleures et que je ne reproduirai jamais, mon âme et mon jugement ne s'échappaient guère qu'à la fin des textes recopiés, libres alors, et dans tout l'épanchement ou de lyriques assentiments, ou de critiques indépendantes, mais toujours respectueusement et religieusement à l'écart, comme dans l'effroi, d'une interprétation profane. — Livres singuliers que ceux de ces quatre hommes dont nous ne savons rien que par quelques lignes mêmes de leurs récits, et qui depuis dix-huit cents ans dépassent la pensée et l'imagination des plus grands esprits, soumis ou adversaires ; et renferment encore tous les secrets des mouvements à venir de l'humanité, toutes les fois qu'elle remuera le problème de son origine, de sa vie ici-bas et de sa marche à travers l'infini, vers l'Etre éternel, dont elle se sent issue et dont elle porte l'image empreinte au fond d'elle-même, comme sur sa noble mais mortelle enveloppe, signe à la fois de sa royauté terrestre et de sa céleste filiation, qu'elle cherche et trouve dans ce royaume des cieux, promis par l'Evangile. »

Gabrielle VOLAND

(A suivre.)

Digitized by Google

ŒUVRES DE NICOLAS DE LYRE.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour établir un catalogue critique des œuvres de Nicolas de Lyre (1), il convient de consulter les listes dressées par les his-

1. V. les articles publiés précédemment (*Etudes franciscaines*, t. XVI, p. 383; t. XVII, p. 489 et p. 593.

Aux documents d'ordre biographique que j'avais recueillis, je dois en ajouter trois intéressants :

1° Le premier est emprunté au Commentaire littéral de Nicolas sur l'Ecclésiaste et m'a été signalé par M. l'abbé Thuillier, curé de La Neuve-Lyre. Eccl. 1, 7. « *Quia, etsi aliqua flumina aliquando absorbentur a terra, alibi tamen exeunt et usque ad mare currunt* ». « Le fait de cette absorption de cours d'eau, ajoute mon obligeant correspondant, est assez rare, sauf dans notre contrée, où il se produit pour l'Avre près de Verneuil, pour l'Iton entre Damville et Evreux et surtout pour la Risle, à une lieue et demie de Lyre. » La coïncidence est en effet curieuse, et rapproché d'autres citations de Nicolas relatives à la Normandie (*Sources*, n°° 7 et 8), ce texte fortifie la thèse de l'origine normande.

2° Le second est emprunté à un *Obituaire des Frères Mineurs* de Chartres, conservé à la Bibliothèque municipale de cette ville, sous le n° 1042 et qui a été publié par M. Auguste Molinier (*Recueil des Historiens de la France*. Série in-4° : *Obituaires de la province de Sens*, t. II (Chartres), 1906, p. 313. Ce manuscrit date du XV° siècle (entre 1467 et 1473) ; il reproduit un recueil du XIII° et a reçu plusieurs additions de la fin du XV° au début du XVII° siècle. Or, voici ce que nous lisons au 14 octobre (p 337 de l'édition) : « *Hac die 14ª oct., anno Domini 1349, honorandus magister et frater noster Nycolaus de Lyra, de conventu Vernoliensi, toto orbe notus, sepultus in capitulo nostro Parrhisiensi ubi extat epytaphium ejus marmoreum. Anima ejus pace perpetua fruatur. Amen.* » Au jugement d'un excellent paléographe, M. Jusselin, archiviste départemental d'Eure-et-Loire, qui a bien voulu examiner le manuscrit à mon intention, cette mention ne daterait que de la fin du XVI° siècle, vers 1580. On ne peut donc en tirer argument, sinon à titre de confirmation, en faveur de la date que j'ai proposée pour la mort de notre Franciscain.

3° Le P. René de Nantes appelle également mon attention sur la Chronique d'un Conventuel de Thann, composée à la vérité au XVIII° siècle, mais d'après les archives très riches et très anciennes de ce couvent, et publiée à Colmar, en 1864. (*Annales oder Jahrs-Geschichten der Baarfüsseren oder Minderen Brüdern S. Franc. ord. insgemein Conventualen genannt, zu Thann.. durch P. F. Malachiam Tschamser, ord. Min. Conv.* M.DCC.XXIV. — Colmar, Hoffmann, 1864, 2 vol. in-8°.) Sous l'année 1349 (t. I, p. 368), on lit : « Den 14 octob. ist seliglich in dem Herren entschlaffen Fr. Nicolaus de Lyra, jener gewaltige gelehrte und gottselige Doctor der heiligen Schrift, welcher aus jüdischen Elteren gebohren, sich tauffen lassen, in unserem heil. Orden fromm und heilig gelebt, und sehr viel nutzliche Bücher geschrieben, also dass man im Sprichwort von ihm sagte : Si Lyra non lyrasset, totus

Digitized by Google

toriens et les bibliographes, en y joignant les renseignements isolés fournis par tel ou tel auteur ; — les titres des éditions publiées sous le nom de Nicolas ; — les incipits de manuscrits donnés par les catalogues des principales bibliothèques de France et de l'étranger ; — les œuvres elles-mêmes de notre Franciscain qui fournissent en plus d'un passage soit la preuve de l'authenticité, soit la date de composition.

A. — Listes bibliographiques

Comme listes originales, quoique établies le plus souvent sans critique, il convient de citer, en suivant l'ordre chronologique, celles de :

1° L'épitaphe en vers du Couvent des Cordeliers de Paris (*Sources*, n° 32 (1) ; la première en date, si toutefois ce document n'est pas postérieur au début du XVe siècle.

2° La *Chronique* de S. Antonin de Florence (+ 1459) (2).

3° Le *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum* de Jean Trithème de Spanheim, de 1494 (3).

4° Le *Firmamenta trium ordinum S. Francisci* (4).

5° Le *Scriptorum illustrium majoris Brytannie... catalogus*, de John Bale, 1557 (5).

6° L'*Index Britanniæ scriptorum*, également de J. Bale (6).

mundus delirasset. In specie aber schrieb er Commentarios über alle Bücher der heiligen Schrift, über Magistrum Sententiarum verwunderliche schöne Bücher und andere mehr, und starb in Ruff der Heiligkeit zu Paris, allwo er auch in dem grossen Baarfüsser Convent daselbst begraben liegt. » On voit que si notre chroniqueur a adopté la bonne date, par contre il partage le préjugé commun de l'origine juive de Nicolas.

Enfin — dernier coup d'œil rétrospectif — le P. Bihl, dans ses notes, si intéressantes, sur l'*Exposition des Arts de l'Ombrie médiévale*, ouverte cette année au Palazzo de Pérouse (V. *Etudes*, t. XVIII, p. 294), nous fournit une précieuse contribution à l'iconographie de Nicolas, en nous décrivant les peintures d'un retable sorti de l'atelier de Nicolas de Foligno (*Niccolò Alunno*) à la fin du XVe siècle. L'une de ces peintures représente Nicolas de Lyre « comme un vénérable vieillard à longue barbe blanche. Sa tête est recouverte du capuce. » « Tourné vers Pierre Oriol.. il est occupé à enseigner, ou plutôt à discuter. »

1. V. *Etudes franc.*, XVI (oct. 1906), p. 398.

2. Cf. *ad annum 1350*, v. g. éd. Lyon, 1587, t. III, p. 773. A citer, quoique moins complète que celle de l'épitaphe, parce que la date de cette dernière est incertaine.

3. Cf. v° *Nicolaus de Lyra* (*Op. hist.* éd. Francfort, 1601, VI).

4. Ed. Paris, 1512 (*a. st.*), fol. XLII. A noter que dans ce recueil se trouve édité, sous le nom de Nicolas, un ouvrage (*Oratio seu contemplatio de vita et gestis S. Francisci*) qui ne figure pas dans la liste du fol. XLII.

5. 1re partie, 5e centurie, XII (éd. Bâle, 1557, p. 391).

6. Edité à Oxford, 1902, in-4°, dans les *Anecdota Oxoniensa*, p. 305.

Digitized by Google

7° L'*Athenae orthodoxorum sodalitii Franciscani* de Henri Willot (1).

8° Le *Scriptores ordinis Minorum*, du P. Lucas Wadding (2).

9° Richard Simon, *Critique de la Bibliothèque ecclésiastique de Du Pin* (3).

10° J.-Ch. Wolf, *Bibliotheca hebrea* (4).

11° Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ ætatis* (5).

12° Le P. J.-H Sbaraglia, *Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci* (6). Liste très complète et très riche en indications de manuscrits et d'éditions, mais dressée sans ordre ni critique. Copiée, sans autre examen, par les historiens récents : Hoberg (7), Féret (8), Hürter (9).

Ce qu'il y a de curieux dans ces listes, et ce qui montre le peu de soin avec lequel elles ont été établies, c'est que la même œuvre y figure plusieurs fois sous des titres différents, comme le démontre un examen attentif. Ainsi les *Tractatus de Messia*, *De Incarnatione Verbi contra Judeos*, *De Christi adventu et divinitate adversus Judeos*, *Contra Judeos* ne sont au fond qu'un seul et même ouvrage.

B. — ÉDITIONS

Au cours des siècles, Nicolas de Lyre n'a pas manqué d'éditeurs. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les répertoires de Hain, Brunet, Graesse, Copinger, etc. Dès 1471, paraissaient à Rome par les soins de Conrad Sweinheim et Arnold Pannartz, le *Glossae seu Postillae perpetuae in universa Biblia*, dont Jean André, évêque d'Aleria, avait établi le texte. De 1588 à 1590, trois théologiens de Paris : François Feuardent, des Mineurs, Jean Dadré, de Rouen et Jacques de Cuilly, curé de Saint Ger-

1. Ed Liége, 1598, in-8.
2. Ed. 1650, p. 265.
3. T. I (1730), p. 352. Parle longuement du *Tractatus de differentia nostræ translationis ab hebraica veritate*, édité à Rouen, par M. Morin, et signalé déjà en 1617, par les éditeurs (de Douai) de la *Biblia sacra cum glossa ordinaria .. postilla litterali Nicolai de Lira*, etc. Cf. *Ad lectorem*.
4. T. III, p. 840
5. T. V (1736), v° *Nicolaus de Lyra*.
6. Ed. Rome, 1806, p. 557 et p. 731.
7. Dans la 2e éd. du *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte, t. IX (1895), c. 321, v° *Nicolaus von Lyra*.
8. Abbé P Féret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen-Age*, t. III, Paris, 1896, in-8., pp. 331 et s.
9. *Nomenclator literarius*, t. IV, Innsprück, 1899, c. 456.

Digitized by Google

main l'Auxerrois, utilisant, déclarent-ils, les manuscrits originaux qui se trouvaient à Verneuil (Eure), au couvent des Franciscains, publièrent une édition que le malheur des temps ne leur permit pas de préparer avec tout le soin désirable.

Vers 1617, les théologiens de Douai, notamment F. Léandre de St-Martin et J. Gallemart, de l'Ordre de St-Benoît, entreprirent et menèrent à bonne fin une nouvelle édition, dont le succès fut tel qu'en 1634, le P. Léandre en fit une réimpression, avec quelques modifications de détail.

Entre temps, et principalement à la fin du XVe, et première moitié du XVIe siècle, parurent une foule (1) d'éditions (ou réimpressions de tout ou partie de la production réelle ou supposée de notre Franciscain, à Anvers(2), Bâle (3), Caen (4), Cologne (5), Ferrare (6), Francfort (7), Lübeck (8), Lyon (9), Londres (10), Mantoue (11), Mayence (12), Memmingen (13), Nuremberg (14), Paris (15), Rome (16), Rouen (17), Séville (18), Spire (19), Strasbourg (20) et Venise (21), sans compter celles dont le lieu d'impression n'a pu être déterminé.

C. — MANUSCRITS

Des bibliothèques de quelque importance de l'Europe, il n'en est presque pas qui ne possède des manuscrits de Nicolas de

1. Plus de 100
2. 1492, 1623.
3. 1470, 1494, 1498, 1502, 1507-8, 1529.
4. 1520 (*Postille majores*, chez M. Angier).
5. 1473, 1477, 1478, vers 1480, 1490, 1495, 1496, 1497, 1499, 1504, 1505.
6. 1490, 1499.
7. 1602. *Probatio Adventus Christi*, chez Brathering, à la suite de l'*Hebraeo mastix*, de Jérôme de Sainte-Foi.
8. 1494 (Gloses de Nicolas, en allemand).
9. 1493, 1494, 1497, 1500, 1504, 1509, 1512, 1520, 1528, 1545, 1569.
10. 1888 (*Probatio Adventus Christi*, éd. cura E. C. Thomas.
11. 1477, 1478, 1480, 1481, vers 1483, 1484.
12. 1484 (?), 1495.
13. 1492 (*Repertorium ... Nicolai de Lyra super Bibliam* : table de la Postille mais qui n'est pas de Nicolas).
14. 1479, 1481, 1485, 1487, 1493, 1494, 1497, 1498
15. 1483, 1490, 1491, 1493, 1495, 1500, 1511, 1512, 1513, 1517, 1524, 1641, 1660.
16. 1483 (*Glossæ in universa Biblia*).
17. Avant 1493 (*Preceptorium*, chez Le Talleur, pas vraiment de Nicolas), 1497 (*Moralitates*).
18. 1492 (*Tabula ... Nicolai de Lira* ; répertoire de la Postille, mais non l'œuvre de Nicolas).
19. 1504 (Commentaire sur les Psaumes en allemand).
20. V. 1470, av. 1478, 1482, 1492.
21. 1477, 1481, 1482-3, 1485, 1488, 1489, 1494, 1495, 1496, 1500, 1515, 1516, 1519, 1583, 1588, 1603.

Digitized by Google

Lyre (1). Malheureusement, toutes n'ont pas publié de leurs richesses un catalogue, ni surtout un catalogue analytique (2), qui dispense, pour un but tel que celui que je me proposais, d'avoir recours aux manuscrits eux-mêmes.

FRANCE (3). — La Bibliothèque nationale possède environ une centaine de manuscrits de Nicolas. Le Lat. 351, du XIVe s., est très beau. Le Lat. 461 (partie de la *Postilla litteralis)* est daté de 1343 (4). A l'Arsenal (5) et à la Mazarine (6), beaux exemplaires, du XIVe siècle, de la *Postilla litteralis*. De même à Amiens (7) et surtout à Reims (8). A Cambrai (9), dans un recueil d'alchimie du XVe siècle se trouvent (10) des *Quaestiones magistri N. de super lapide philosophico ad Scotum.*

ALLEMAGNE (11). — A Brunswick *(Stadtbibliothek)*, je trouve (n° 73, ff. 267 aa-267bb) : *Soluciones et interemptiones Nideri argumentorum ad manus Nycolai de Lira S. T. professoris O. M. perventorum prope simplicis supra enarrate...* Titre énigmatique, s'il en fut (12).

1. J'ai relevé les notices de plus de 800 manuscrits au nom de Nicolas, et ce chiffre est certainement bien au-dessous de celui d'un relevé complet.

2. Trop souvent, même dans le *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*, ce ne sont que de purs inventaires. Un manuscrit n'est bien catalogué que lorsqu'il a été feuilleté page par page. Le relevé minutieux des *incipit* et *explicit* de ses diverses parties est indispensable pour permettre les identifications. Un modele à ce point de vue est le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Reims*, composé par M. H. Loriquet. On ne saurait croire, en effet, combien il y a d'inexactitudes dans les listes des œuvres latines des auteurs médiévaux, même lorsqu'elles ont été dressées par *Fabricius* ou l'*Histoire littéraire*. Une série de catalogues comme celui de Reims réduirait considérablement le travail de rectification.

3. J'ai dépouillé les volumes du *Catalogue général des bibliothèques publiques de France* et les divers inventaires de la Bibliothèque nationale.

4. En fait de manuscrits exécutés du vivant de Nicolas, je puis citer, en outre, ceux de Reims (nos 171-7), de 1331 ; de Charleville (n° 267), copié avant 1348 pour l'abbé Baudoin de Beaumont ; de Nuremberg (Murr, *Memorabilia bibl... Norimberg*, p. I (1786), p. 232), qui serait de 1321 (?).

5. Nos 17-19

6. Nos 157-9.

7. N° 32, provenant de l'abb. de Corbie.

8. Nos 171-177 (copié à Paris, en 1331), et nos 178-180, soigneusement décrits par M. H. Loriquet.

9. N° 819.

10. Fol. 136 et ss.

11. J'ai utilisé principalement les catalogues de Neutwig pour Brunswick, d'Irmischer pour Erlangen *(Université)*, de Brambach pour Carlsruhe, de Schum pour Erfurt *(Amploniana)*, d'Adrian et Otto pour Giessen *(Univ.)*; de W. Meyer pour Gœttingue *(Univ.)*, de Mylius pour Iéna *(Univ.)*; de Halm pour Munich *(Bibl. royale*, de Staender pour Munster *(Paulina)*, de Falkenstein et Schnorr von Carolsfeld pour Dresde ; de C. T. de Murr pour Nuremberg ; de von Heyd pour Stuttgart *(Bibl. royale)*, de Keuffer pour Trèves, et le Catalogue des manuscrits de Wolfenbüttel.

12. Je suppose qu'il faut lire, au lieu de *Nideri*, *Judei*, et alors tout s'éclaire. Nous

Digitized by Google

A Erfurt *(Amploniana)*. In-Folio 55, ff. 101-6 : *Tabula historiarum V. T. secundum N. de Lyra* (1). A en juger par l'incipit *(Considerans historiæ sacræ prolixitatem...)*, il s'agirait plutôt d'un ouvrage de Pierre de Poitiers. — In-Folio 56, ff. 177-221 : *N. de L. De interpretacionibus vocabulorum difficilium tam latinorum quam græcorum et hebreorum ; egregium opus quod nuncupatur Triglossum.* — Voici encore : In-Quarto 82 et 116 *(Pharetra christianorum N. de L. contra Judeos)*; *In-Quarto 124 (Extraits du Talmud)*, dans lequel Schum (2) voit un extrait du *Pharetra* précédent.

A Erlangen (*Univ.* 459). Nicolai [de Lyra], *Super Ave Maria.*

A Munich, je note dans le fonds latin les nos 307 *(De differentia)*, 6981 et 7587 *(Sermones)* 7592 *(Postilla super dominicalia per circulum anni)* 22363b *(Super evangelia dominicalia et quadragesimam)* 6982, 18245 et 19885 *(De sacramento corporis Christi)* 23656 *(Quæstio de Judeis disputata Parisius a Nycholao de Lyra ord. Min. a. 1309.)*

A Nuremberg, le catalogue de Murr signale un exemplaire manuscrit de la *Postilla litteralis* en cinq volumes (dont le troisième disparu). A la fin du tome II une note déclare qu'en 1321 (?) le vendredi avant la Sainte-Catherine, ce manuscrit fut acheté par Frédéric Cratzer pour les Frères prêcheurs de Nuremberg.

A Trèves *(Stadtbibl.)*, n° 95, f. 54 : *Epistola R. Samuelis ad R. Isaac cum epilogo Nicolai de Lyra.* Inc. *Ego frater Alphonsus...* ; n° 648, fol. 96 : *Exposicio mag. N. de Lyra super lecciones vigiliarum novem.*

Angleterre (3). — A Cambridge (Université) Ee, IV. 23. (XIVe s.) 173 : *Determinatio super prophetiam Isaie de privilegio virginali* ; à Londres, Brit. Mus., *Add.* 18007, fol. 167b : *Augustini de Ancona et Nicolai de Lyra resolutiones quæstionis : An innocens fuit* [*Pilatus*] *de morte Christi*, du XVe siècle ; à Oxford, Bodl., Digby 164, fol. 119 : *Chi sont les lettres frere Nichole* [de Lyre (?)] *envoiiés à Bernard de Verdun et les lettres de*

aurions affaire à un ouvrage bien connu de Nicolas, le *Responsio ad quemdam Judæum.*

1. Cette *Tabula* figure encore dans deux autres manuscrits du même dépôt et qui sont signalés par Schum : In-Folio, 79, ff. 90-5 et In-Folio 108, ff. 71-4.

2. Dans son *Beschreibendes Verzeichnis der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt*, Berlin, 1887, in-8.

3. Catalogues de Bernard *(Catalogi mss. Angliæ et Hiberniæ*, Oxford, 1697, in-fol.), de Schenkl *(Bibliotheca patrum latinorum britannica)*, de l'Université de Cambridge (1856), de James (1899), pour *Peterhouse library* de Cambridge, du British Museum, de Coxe et Macray pour la Bodléienne, de Coxe pour les divers collèges d'Oxford.

Digitized by Google

frère Bernard, envoiiés à frère Nichole sur la pierre des philosophes (1) ; à Oxford également, Merton Coll. 112, fol. 139 : *Determinatio N. de L. super illud Isaie : Ecce virgo concipiet et pariet filium.* A la Bodléienne Canon. Biblia 70, très bel exemplaire de la *Postilla litteralis...* sur l'Ancien Testament, dans lequel on a conservé l'ordre des livres saints adopté par Nicolas.

Autriche-Hongrie (3). A Cracovie : AA. IV, 15, ff. 361-475 : *Dicta Lire (Super Ave Maria, Super Credo, De matrimonio)* ; AA. XIV, 14 *Sermones de tempore et de Sanctis)* ; *BB. I. 30 (Dialogus fidei contra infideles Judeos).* — A Heiligenkreutz *(Cisterciens)*, les nos 270, du XIVe s. (*In Psalmos*, avec la date de composition de 1325) et 286 *(Tr. de corpore Christi... cum quorumdam Doctorum notabilibus et moralitatibus Nicolai de Lyra).* — A Hohenfurth *(Cister.)*, le n° 22 *(De revelatione turpitudinis).* — A Melk *(Bénédictins)* : A. 12 Catal. 10 *(Sermones)* ; C. 3, cat. 125 *(Abyssus mundi cum expositione.* Inc. *Abjicit mundus pauperes et honorat divites.* — A Ossegg, en Bohême *(Cisterc.)* n° 21, ff. 1-73 *(Epistolæ venerabilis fratris Nicolai de Lyra).* — A Reun (Styrie), *Cisterc.*, n° 204, ff. 14-234. (Traduction allemande de la postille de Nicolas sur les Psaumes, par Henri de Mügeln). Le ms. porte la date du 10 décembre 1372.

A Vienne (Bibl. impériale), les nos 1317, ff. 4-37 du XVe s. *(Sermones dominicales et Postilla super quadragesimam)* ; 3828 et 12780 *(De Sacramento)* 13708. (Recueil d'œuvres diverses traduites en flamand, composé entre 1393 et 1402) ; 15419, ff. 145-215. (Commentaire sur l'Apocalypse traduit en flamand).

Dans la même ville, la bibliothèque du monastère de Notre-Dame des Ecossais prossède n° 53 c. 3, une traduction allemande datée de 1413 du commentaire sur les Psaumes ; n° 51. b. 11, f. 389 : *De triumphali victoria electorum.* Inc. *Unde nota quod quanto* ; n° 54 h 3 : Extraits de Nicolas *de oratione* (ff. 106-231) et *Super illud : Beati pauperes.*

Belgique (4). — A Bruxelles, le n° 12171 (2), du XVe siècle.

1. Catalogues des manuscrits de Melk ; Denis et le *Tabulæ codicum latinorum* pour la bibl. impériale de Vienne ; Wislocki pour l'Univ. de Cracovie ; les *Xenia Bernardina* édités en 1891, à l'occasion du 8e centenaire de saint Bernard, pour les bibliothèques des monastères cisterciens d'Autriche.

2. A rapprocher du ms. 819 de Cambrai signalé plus haut.

3. Catalogues de Laude (Bruges), de Vanden Gheyn (Bibl. royale de Bruxelles), de Saint-Genois (Gand) et de Grandjean (Liége).

Pays-Bas. — Catalogues des manuscrits des Universités de Groningue (Brugmans), Leyde (Catalogue et supplément de Geel) et d'Utrecht (Tiele).

4. Van den Gheyn, III, n° 1629, ff. 240-266.

Digitized by Google

contient des extraits du Commentaire perdu de Nicolas sur les *Sentences* de Pierre Lombard. Le n° 15055-6 (1), de 1475, la traduction flamande de son Commentaire sur l'Apocalypse. A la fin du II, 1119 (2), courte mais très curieuse notice biographique sur notre Franciscain que j'ai publiée (3) dans mon premier article et que l'on retrouve dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Liége (4).

Espagne. — Les dépôts de manuscrits n'y sont guère catalogués (5). A Ségovie, Sbaraglia (6) signale un *Tract. differentiarum Novi ac Veteris Testamenti cum explicatione nominum hebreorum.* — A Tolède, le 15 octobre 1380, don Pedro Tenorio, archevêque de cette ville, léguait au Chapitre, outre sa bibliothèque, une somme de mille florins d'or pour acheter divers ouvrages qui lui manquaient, notamment la *Postille* de Nicolas de Lyre (7). — A Valladolid, outre un autre exemplaire du *Tr. differentiarum* ci-dessus, Sbaraglia signale (8) des *Glossæ et repertorium super libros Epistolarum et Sapientiæ*, avec la date de 1329.

Portugal. — Catalogues d'Haenel et du *Neues Archiv*, t. VI.

Italie (9). — A Florence, Bandini (10) signale la traduction italienne de l'Apocalypse avec les gloses de Nicolas, par Frédéric de Venise, faite en 1394. — Mont-Cassin. Les rédacteurs de la *Bibliotheca Casinensis* notent (t. IV, n° 207, p. 174) et éditent (t. IV *Florilegium*, p. 250), un *Epilogus secundum magistrum Nicolaum de Lyra super Psalmos graduales.* — A Rome, Bibl. Boncompagni, n° 248 : *Conclusiones super articulos de superstitionibus*, daté de 1402 et provenant d'Heidelberg. — A Pérouse,

1. *Ibidem*, I, n° 273.
2. *Ibid.*, I, n° 266.
3. V. *Etudes*, t. XVI (oct. 1906), p. 394. — *Sources*, n° 30, d'après une copie obligeamment fournie par M. Smets, professeur à l'Université de Bruxelles.
4. N° 35, provenant du couvent des croisiers de Liége. Copie fournie par M. l'abbé Thuillier, curé de La Neuve-Lyre (Eure).
5. Il n'y a guère à consulter que Haenel, l'*Archiv*. t. VIII, le *Neues Archiv*, t. VI ; Beer, *Handschriftenschätze* ; Lœwe-Hartel, *Bibliotheca patrum latinorum hispanica.*
6. Dans son *Supplementum ... ad Sriptores ordinis Minorum*, 557-8, d'après Antonio (Nic.) *Bibl. universa franciscana*, Madrid, 1732-3.
7. Acte inédit, conservé dans les Archives du Chapitre de Tolède. Communiqué par mon confrère et ami M. Marcel Robin.
8. D'après Antonio.
9. Blume, *Bibliotheca Italica* ; Mazzatinti, *Inventari dei mss. d'Italia* (I-XII, 1891-1903) ; Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica* ; Muccioli pour Cesena *(Bibli. Malatestiana)* ; Pallavicini pour Fiésole (1752) ; Antonelli pour Ferrare ; Valentinelli pour Venise *(Saint-Marc)* ; Bandini pour Florence ; la *Bibliotheca Casinensis* ; Slevenson pour Rome (Vatican : *Palatini)* ; Narducci pour Rome *(Bibl. Boncompagni).*
10. Pluteus 27, codex 7.

Digitized by Google

M. 2 : Adaptation en dialecte pérugin de cette traduction de l'Apocalypse et du Comment. de Nicolas signalée à Florence.

Suisse (1). — A Bâle, Haenel signale sous la cote A. V. 23, un *Tr. de tribus statibus ad perfectionem* de Nicolas, qui n'est signalé nulle part ailleurs et sur lequel je n'ai pu obtenir aucun renseignement. — De même à Saint-Gall, que sont ces *Tractatus theologici* relevés par Scherrer, sous le n° 303 ? A Schaffouse, A. 25 : *N. de Lyra. Glossæ in Psalmos* (en allemand ?)

D. — ŒUVRES DE NICOLAS DE LYRE.

Dans les œuvres mêmes de Nicolas de Lyre, tout au moins dans celles dont l'attribution ne fait pas le moindre doute, nombreux sont les passages qui nous permettent de contrôler les renseignements fournis par les trois sources précédentes *(Bibliographies, Editions, Manuscrits)* et surtout de déterminer avec la plus grande précision la date de composition. Devant les rapporter in-extenso en étudiant chaque œuvre en particulier, je me contenterai ici de les signaler, en me référant à la principale édition.

1° *Postilla litteralis super Biblia* (2).

Deuxième prologue *(Vidi in dextera* (3) : trois passages.

In Gen. I, 27 ; *Masculum et feminam* (4) ; XVIII, 1 : *Sedenti.*

In Num. XXIV, 19 : *Et perdat reliquias ;* XXVI, 10 : *Et factum est grande.*

In Josue, VI, 17 : *Sitque civitas.*

In I Reg., prologue *(Per me reges).*

In II Reg. VII, 15 : *Misericordiam ;* XXII, 51. *Et semini ejus. ;* XXIII, 1 : *De Christo Dei Jacob* ; 2 : *Spiritus Domini.*

In III Reg. VIII, 2 : *In mense Bethanim ;* XI, 8 : *Atque in hunc modum,* XV, 9 : *In anno ergo vicesimo.*

In IV Reg. III, 27 : *Et facta est indignatio ;* IV, 44 : *Qui comederunt ;* XVI, 3 : *Insuper et filium suum ;* XIX, 15 : *Domine Deus ;* XX, 9-11 (miracle de Josué).

1. Haenel pour Bâle ; Meier, pour l'abb. d'Einsiedeln ; Scherrer pour Saint-Gall ; A. Boos pour Schaffhouse.

2. V. *Biblia sacra cum glossa ordinaria... et postilla Nicolai de Lyra,* 6 vol. in-fol., éd. Douai, 1617 ; Anvers, 1634.

3. V. ce prologue dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 113 (d'après l'éd. de Douai, 1617).

4. Je donne les mots du texte biblique dont le passage visé est le commentaire.

Digitized by Google

In I Paral. I, 35 : *Filii Esau ;* VI, 14 : *Et Çaraias ;* XXII, 2 ; XXII, 30.

In Esdr. I, 1 : « *In anno primo* (1)... Libros autem Tobie et Judith et Machabeorum licet sint historiales, tamen intendo eos ad presens pertransire quia non sunt de canone... et ideo expositioni eorum non intendo insistere donec cum Dei adjutorio et vita comite super omnes libros canonicos scripserim. Si autem Dominus vitam mihi concesserit, super istos libros et alios qui communiter ponuntur in bibliis, quamvis non sint de canone, scribere potero, Domino concedente. »

In Esther I, 1 : *In diebus Assueri.*

In Psalm. Prologue *(Propheta magnus);* XXXII: *Exultate justi.*

In Is. I, 1 : *Visio Isaie ;* II, 1 : *Verbum quod ;* XLII, 22 : *Facti sunt in rapinam.*

In Ezech. I, 4 : *Et vidi.*

In Dan. Prologue *(Danieli autem)* ; VIII,5 : *Et non tangebat ;* IX, 24 : *Septuaginta ;* IX, 25 : *Scito ergo :* passages très importants. XII, 12 : *Beatus qui ;* XII, ad finem (2) : « Ultima duo capita non sunt de canone ; propter quod ad praesens illa dimitto, sed expositis libris canonicis ad alios non canonicos intendo manum mittere et tunc exponam istuo capitula... »

In XII Proph. Prologue *(Duodecim prophetarum ossa).*

In Os. VI, 1 : *In tribulationibus.*

In Amos, IX, 13 : *Ecce dies veniunt.*

In Matth. I, 3 : *Judas autem genuit.*

In Ep. ad Rom. X, 18 : *Et quidem in omnem terram.*

In Apoc. Prologue *(Oportet iterum).*

In Apoc. I, 1 : *Apocalypsi Jhesu ;* XI, 12 : *Et viderunt ;* XII, 6 : *Diebus mille ;* XII, 11 : *Ascendentem ;* XIII, 18 : *Numerus* (très important) ; XX, 7 : *Gog et Magog ;* XX,8.

In Tobiam. Prologue *(Haec oportuit facere) ;* I, 1 : *Tobias ex tribu.*

In Baruch I, 1 : *Et haec verba.*

In Dan. XIII-XIV *(Historia Suzanne, Beli et draconis) :* début.

In Judith I, 1 : *Arphaxat ;* I, 5 :*Anno igitur duodecimo.*

In I Mach. I, 1 : *Et factum est.*

1. Je transcris in-extenso ce passage, parce qu'il ne se lit guère que dans les manuscrits et parce qu'il nous apprend que l'ordre des livres sacrés adopté par Nicolas dans son Commentaire diffère quelque peu de l'ordre de la Vulgate. C'est celui de Nicolas que j'adopte dans l'énumération des passages instructifs.

2. Ce texte manque dans les éditions.

Digitized by Google

In II (III) Esdr. I, 1 : *Et fecit Josias.* A la fin, célèbre clausule d'actions de grâces à Dieu, qui donne la date d'achèvement de la Postille. Elle ne figure pas dans les éditions, mais a été signalée et publiée plusieurs fois (1).

In Ezech. XLIV , 1 : *Et convertit ;* XLVIII, ad finem (très important).

2° *Postilla moralis* (2).

Prologue *(Vidi in dextera... sedens)* (3).

In Esth. I, 1 : *In diebus Assueri.*

Explicit (très important) qui ne figure que dans les manuscrits et les plus anciennes éditions.

3° *Probatio adventus Christi* (4).

Cet ouvrage, divisé en trois parties, renferme une dizaine de passages très précieux au point de vue qui nous occupe. Ne pouvant, faute de points de repère bien déterminés, y faire des renvois précis, je me contenterai de dire que ces passages se trouvent dans la première partie (au début) et dans la troisième (1er, 2e, 3e, 5e et 6e arguments) (5).

4° *De visione beatifica* (6).

Au début, et surtout au milieu de l'ouvrage (IIe partie), textes très importants pour déterminer l'époque de sa composition.

5° *De differentia nostræ translationis ab hebraica veritate* (7).

Le début et l'explicit sont à noter.

6° *Responsio ad quemdam Judæum* (8)

Je relève le début et les réponses à la 1re et à la 8e objections.

1. Wadding, *Ann. Minorum*, 2e ed. (1733), paragr. 21, p. 266 : ad a. 1291. Baluze, *Vitæ pap. Avenion*, I (1693), col. 808. Fabricius, *Bibl. med. et inf. ætatis*, V, 115, etc.
2. Editée comme la précédente dans les *Biblia sacra* de Douai et d'Anvers.
3. Edité par Migne, *Patr. lat.*, t. 113.
4. Editée à la fin du t. VI de la *Biblia sacra* d'Anvers, 1634.
5. Je mets en garde le lecteur contre les divergences qu'offrent parfois les manuscrits et les éditions dans la transcription des chiffres ou dates données dans ces passages. Il ne faut pas se fier au premier texte venu, mais procéder avec critique.
6. Ce traité est inédit. Voir, par exemple, à la Bibliothèque nationale, le Lat. 3359 et 17260.
7. Ed. à Rouen, s. d., chez Morin. Voir aussi, par exemple, les mss, lat. 3359 et 17260 de la *Bibl. Nat.* de Paris.
8. Ed. à la suite du : *Probatio adventus Christi*, dans la *Biblia sacra...* d'Anvers, 1634 (t. VI).

Digitized by Google

7° *Oratio de vita S. Francisci* (1).

Voir le début (très caractéristique) et dans la troisième partie, les commentaires des psaumes 86 (Fundamenta) : *Memor ero Raab*, et 137 *(Super flumina)*.

A ces diverses sources d'un catalogue critique des œuvres de Nicolas de Lyre, j'aurais pu ajouter les auteurs du XIV°, du XV° et même du début du XVI°, qui fournissent des renseignements utiles. Mais sur ce point mes recherches ont été très superficielles (2). Je citerai néanmoins, en grande partie, d'après Sbaraglia, pour le XIV° siècle : Jean l'Anglais (v. 1390) : *Super Quæst. Joan. Scoti de univ.*, 11 ; Nicolas de Gorran : *In I Ep. Petri*, 2 ; Guillaume de Paris, O. P. *Super Ep. et Ev.* ; Guillaume Norton, qui a dressé un répertoire de la *Postilla litteralis* ; — pour le XV°, Jean Gritsch, *Quadragesimale* (cite quelques passages du Commentaire perdu de Nicolas sur les *Sentences)*, Jean Gerson, Pierre d'Ailly, *Adv., Joan. de Montson* I, 6 et dans l'opuscule sur la date de la fin du monde récemment édité par M. Noël Valois, dans la *Bibl. Ecole des Chartes* ; Jean de Raguse, O. P. *De Communione* ; Alphonse a Spina, O. M. *Fortalitium fidei*, l. 3, c. 4, 5 ; Thomas de Tolède, *Indices* ; Paul de Burgos *Additiones ad Postillam N. de L.* ; anonyme contre P. de Burgos (V. Migne, *Patr. lat.* t. 113) ; Mathias Dœring, *Correctorium seu Replicæ* (V. pour ces trois auteurs les *Biblia sacra* de Douai et d'Anvers) ; J. Schlippacher, *Reprehensorium* ; Samuel de Cassinis, *Apologia pro Lyrano* ; Jean Annio de Viterbe, *Apoc.* ; Chayim-ibn-Mousa, *Magen-wa-Romach* (réfutation en hébreu de Nicolas) ; Tostat, évêque d'Avila ; Franciscus Ortisius Lucius, *Resolutiones passuum* ; Diego Deza, O. P. *Defensorium* ; J. Nider, Preceptorium ; — pour le XVI° siècle, Abravanel, *In Esaiam*, c. XXXIV ; Luther (Opp. ed. Altenburg, t. VIII, 305 ; t. IX, 44, et passim, dans ses œuvres exégétiques) Reuchlin *(De rudimentis Hebræis ; Speculum oculare)* ; Conrad Pellican *(De modo legendi et intelligendi Hebræ)* ; etc.

HENRI LABROSSE.

1. Ed. Paris, 1512, chez Jean Petit, dans le *Firmamenta trium ordinum S. Francisci.*

2. D'ailleurs, je n'ai pas la prétention d'avoir connu, bien loin d'avoir vu *tous* les manuscrits des œuvres de Nicolas ni d'avoir relevé *tous* les textes intéressants — à ce point de vue — de la *Postilla litteralis.*

Digitized by Google

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE.

Il y a un renouveau dans le monde intellectuel pour l'étude de la mystique : livres et revues ont à cœur de l'étudier. Est-ce à dire que cette tendance manifeste toujours un désir sincère de bien comprendre la perfection pour la mieux réaliser ensuite ? Beaucoup de ces études n'ont rien de bien spirituel et sont plutôt une forme de dilettantisme, des essais scientifiques pour comprendre et expliquer les merveilles extraordinaires et les états pathologiques, assez rares, du reste, opérés dans l'état mystique. On peut croire cependant qu'il y a davantage et que ce mouvement de retour vers la théologie mystique manifeste plus qu'une curiosité, mais un besoin réel de perfection. Espérons-le, et croyons bien qu'il n'y a rien de plus légitime. Trop longtemps, et dans des milieux désignés cependant par leur vocation même pour l'étudier et la défendre, on a tenu en suspicion, on a ridiculisé la théologie mystique : imaginations, rêveries nébuleuses, bonnes tout au plus pour entretenir les illusions dans des cerveaux de femmes, inconciliables par suite avec la pratique sérieuse de la vie chrétienne ordinaire !

Je n'ai pas la prétention d'avancer qu'il faille prêcher à tout venant les doctrines mystiques. Je voudrais seulement, en ces quelques pages, donner un aperçu succinct sur la vie spirituelle, depuis son premier échelon jusqu'à son degré le plus élevé, et montrer la grande place réclamée par la mystique pour conduire l'âme jusqu'à la perfection.

⁂

En somme, la vie spirituelle est un acheminement lent et progressif vers l'union divine, vers la fusion complète et continue de notre volonté avec la volonté divine ; c'est un effort soutenu pour établir dans tout notre être, dans toute notre vie, la rectitude, la simplification, afin de nous présenter à Dieu nus et dépouillés de notre inclination au mal et de tout nous-mêmes, comme une

Digitized by Google

table-rase sur laquelle il puisse agir et travailler à son gré, avec une entière correspondance de notre part.

Il y a donc comme un double travail à opérer pour que l'âme arrive à une complète perfection : c'est du côté de l'homme, le vide à faire, la purification absolue et universelle à établir dans tout son être, afin de laisser à Dieu la place libre pour qu'il vienne à son heure, et dans un terrain bien préparé, continuer l'œuvre commencée et opérer lui-même par des grâces spéciales, la déification de l'âme, l'union intime avec elle, la perfection. Le premier travail sera l'œuvre de l'ascétisme, de l'effort humain avec le secours ordinaire de la grâce ; la seconde partie sera surtout l'œuvre de Dieu, du Saint-Esprit, et l'âme, prévenue de grâces, je ne dis pas extraordinaires, car ces grâces sont dans le cours normal de la perfection, mais surnaturelles (1), en ce sens que nous ne pouvons pas les mériter, n'aura plus guère qu'à se soumettre avec simplicité et confiance, qu'à souffrir l'action divine, et à correspondre, dans la mesure de sa bonne volonté, aux illuminations supérieures et aux élans embrasés produits en elle sans son effort. Voilà la mystique qui intervient ; toute cette seconde partie, en effet, n'est plus du ressort de l'énergie humaine : l'âme reçoit, elle se soumet, et Dieu agit.

C'est à dessein que j'ai d'abord commencé par donner cette vue d'ensemble sur la vie spirituelle : notre marche dans la suite en sera éclairée d'autant, et nous verrons plus clair pour mieux préciser en détail la part de la théologie ascétique et de la théologie mystique jusqu'à l'union intime avec Dieu.

I

Nous sommes tous appelés à la perfection, à l'union avec Dieu : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait », et le moins que nous puissions faire pour opérer notre salut, c'est d'entretenir en nous la vie de la grâce par la fuite du péché grave et la pratique des devoirs essentiels de la loi chrétienne. A ce degré de la vie répond la théologie morale. C'est à cet échelon, hélas ! que beaucoup de chrétiens restent, sans souci de faire davantage, heureux encore s'ils peuvent se maintenir jusqu'à la mort dans l'état de grâce.

1. Le mot *surnaturel*, employé ici dans un sens spécial, pour signifier les grâces mystiques, est de Sainte Thérèse.

Digitized by Google

Mais voici des âmes qui ne se contentent plus de pratiquer le strict nécessaire pour arriver au ciel : elles ont entendu et compris la voix de Dieu qui les appelle à la perfection et les excite au fond du cœur à mériter la charité, l'union parfaite sur la terre, sous peine de se voir retarder l'entrée du Ciel au moment de la mort. Pour éclairer et diriger ces âmes, la théologie morale ne suffit plus, il faut recourir aux lumières et aux enseignements de la théologie ascétique, vaste directoire des efforts à fournir, dans la voie purgative comme dans la voie illuminative, pour l'extirpation des vices et des défauts, pour la pratique de toutes les vertus. Le champ dans lequel l'homme doit s'exercer pour arriver à la perfection est immense : grande doit être sa bonne volonté, énergique son effort, constante et courageuse sa lutte.

Le travail de l'âme qui s'engage dans le chemin de la perfection consiste à mener de front, avec le secours ordinaire de la grâce, la purification active de l'âme , la pratique de la prière et l'exercice des vertus. Nous résumons en ces trois points essentiels toute la théologie ascétique.

Le premier obstacle à l'épanouissement dans l'âme de la vie surnaturelle et divine, c'est le péché ; point de vie chrétienne possible si on ne travaille sérieusement à l'éviter, à s'en purifier au plus tôt, après une chute, par la confession et la pénitence : la grâce est incompatible avec le péché grave. Cette première disposition une fois acquise, l'âme doit se préparer à combattre ses habitudes perverses, ses vices, résultat déplorable de la nature corrompue et des actes répétés du péché. Tout est à refaire, à redresser dans notre âme : la triple concupiscence, surtout quand elle a été favorisée par de lâches concessions, a sur nos facultés un tel empire qu'il ne faut rien moins qu'une courageuse et constante mortification pour affaiblir et énerver la violence de ses attraits. Dirigées par la droite raison, les passions sont un puissant auxiliaire pour le bien ; laissées à elles mêmes ou mal réglées, elles entraînent l'âme en des désordres chaque jour plus graves, en des besoins chaque jour plus impérieux ; à tout le moins, elles la fatiguent, la tourmentent, l'obscurcissent, la souillent et l'affaiblissent. Après la purgation des péchés, des vices et des passions, il faut purifier les sens extérieurs et intérieurs. La mortification extérieure est nécessaire pour que l'intérieure persévère ; nécessaire aussi la mortification intérieure pour fortifier l'extérieure. Cette purification des sens consiste à soumettre

Digitized by Google

toutes les connaissances et toutes les convoitises de l'ordre sensitif à l'empire de la raison et de la volonté ; la raison et la volonté se soumettent ensuite à Dieu, et nous avons ainsi rétablis, autant qu'il est en nous, l'ordre et l'harmonie qui doivent présider à notre renouvellement intérieur. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des sacrifices que l'âme doit s'imposer pour réussir à dominer complètement toutes ses puissances et les soumettre résolument à Dieu ; mais qu'elle sache bien que la fin qu'elle se propose, la contemplation et l'amour de Dieu, sont la récompense de la mortification généreuse des sens externes : vue, ouïe, odorat, goût et toucher ; des sens internes : sens commun, imagination, jugement et mémoire ; la récompense aussi de la purgation active de l'intelligence et de la volonté. Saint Jean de la Croix a dans sa *Montée du Carmel*, sur toute cette purification active de l'âme, des pages merveilleuses de clarté et de force.

Mais tout ce travail de purification doit être aidé et corroboré par le secours d'une puissante prière. La prière est le grand levier de la vie spirituelle : elle entretient dans l'âme le courage de la lutte et lui mérite des grâces abondantes pour vaincre les difficultés sans nombre qu'elle rencontre à chaque instant sur son chemin. La prière doit donc avoir une grande part, la principale, dans l'affection du soldat chrétien. Et qui dit prière, dit à la fois prière vocale et prière mentale. L'oraison devient, pour qui veut progresser réellement, un auxiliaire indispensable, une nécessité. « Donnez-moi un homme d'oraison, disait saint Vincent de Paul, et il sera capable de tout. » — « Si vous voulez souffrir avec patience les adversités et les misères de cette vie, soyez homme d'oraison. Si vous voulez obtenir le courage et la force de vaincre les tentations de l'ennemi, soyez homme d'oraison. Si vous voulez mortifier votre propre volonté avec toutes ses inclinations, soyez homme d'oraison. Si vous voulez connaître les astuces de Satan et déjouer ses tromperies, soyez homme d'oraison... Si vous voulez nourrir votre âme de la moëlle de la dévotion, et l'avoir toujours remplie de bonnes pensées et de bons désirs, soyez homme d'oraison. Si vous voulez fortifier et affermir votre courage dans les voies de Dieu, soyez homme d'oraison. C'est dans l'oraison que l'on reçoit l'union et la grâce du Saint-Esprit qui enseigne toutes choses. Je dis plus : si vous voulez vous élever à la hauteur de la contemplation et jouir des doux embrassements de l'Epoux, exercez-vous à l'oraison. Nous avons entendu

Digitized by Google

et vu, et nous voyons tous les jours un grand nombre de personnes simples qui ont obtenu tous les biens que nous venons d'énumérer et d'autres plus grands encore par le moyen de l'oraison. »

Enfin, corrélativement aux deux degrés précédents : purification active et oraison, doit marcher de pair la pratique des vertus. On pourrait dire que déjà, par le fait que l'âme lutte pour se vaincre, elle pratique la vertu. Mais il vient un temps où, maîtresse de ses passions comme d'elle-même, après la phase de la vie purgative proprement dite, elle doit prendre un souci spécial de travailler plus directement et plus efficacement au développement de la charité en elle, à la pratique de toutes les vertus théologales et morales.

Il était nécessaire, pour donner une idée de la théologie ascétique, de bien noter le champ dans lequel le chrétien qui tend à la perfection doit développer ses efforts. Mais souvent, pour éclairer et diriger le novice dans la voie de la sainteté, il n'est pas nécessaire de lui faire embrasser à la fois toutes ces questions. Dès qu'il a passé par la voie purgative, il y a tout avantage à diriger et condenser ses efforts sur quelques dispositions générales plus simples, et par la pratique desquelles il avancera bien plus vite dans les sentiers de l'amour divin. Je suis même persuadé qu'il y aurait tout à gagner à spécialiser sa lutte sur quelques points : sa vie intérieure en deviendrait plus intense, son oraison plus parfaite et plus précise, ses rapports avec le Bon Dieu plus simples et plus amoureux.

Car, il ne faut pas l'oublier, toute cette purification progressive que le chrétien opère en lui, n'est qu'un moyen, dans lequel il ne doit pas s'arrêter : le but à atteindre est la charité parfaite, l'union avec Dieu. Aussi, à mesure que l'âme se vide d'elle-même, elle se remplit de Dieu. Dans les débuts, elle travaillait péniblement, sous l'impulsion de la crainte, à chasser le mal, à vaincre les tentations, à amortir les passions ; et Dieu Lui-même n'avait qu'une faible part dans son souvenir, dans son amour. Puis, une fois qu'elle est devenue un peu maîtresse d'elle-même, elle a travaillé surtout à agir par un motif d'amour à l'acquisition des vertus ; mais, là encore, ses efforts comme son attention étaient bien éparpillés, portés à la fois sur l'objet des vertus et sur Dieu ; son oraison, dans ce premier degré, était faite de pénibles efforts, à ramasser sur un point particulier toutes les lumières de son entendement, toutes les puissances de son imagination,

Digitized by Google

toutes les ressources de sa mémoire, pour réfléchir, se convaincre et prendre des résolutions détaillées, minutieuses et particulières. Mais voici que petit à petit il se fait un changement dans son âme et dans ses dispositions : la beauté, la grandeur, la bonté de Dieu la captivent surtout ; la Sainte Humanité de Jésus a pour son cœur des attraits d'une douceur ineffable ; dans son oraison, elle a plus de difficultés pour produire des raisonnements ; son cœur, à la simple mise en présence de la vérité, n'a plus besoin de réfléchir longtemps ; il s'embrase d'élans d'amour qui se produisent facilement et éveillent dans l'âme, au moins dans les débuts, des consolations d'une douceur intime et inexprimable. Et dans la journée, en dehors du temps consacré à l'oraison, cette âme sent un grand attrait pour le recueillement ; le souvenir de la présence de Dieu lui revient fréquemment ; ses oraisons jaculatoires sont faciles et embrasées, elle comprend mieux la perfection, la bonté de Dieu, les avantages pour elle de diriger vers ce Bien suprême toutes ses pensées et tout son amour.

Baucoup d'âmes arrivent à cet état, mais hélas ! combien y en a-t-il qui montent plus haut ! et que de directeurs estiment leur œuvre complète quand ils ont pu conduire leurs pénitents jusqu'à ce degré ! Que l'âme se tienne éloignée du péché, qu'elle accomplisse avec exactitude ses devoirs d'état, qu'elle s'adonne sérieusement à la pratique des vertus, et qu'elle agisse autant que possible avec pureté d'intention, et par un motif d'amour de Dieu : c'est la perfection, et on ne doit pas demander davantage ! Oui, c'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas tout. L'âme a fait les premiers pas dans une vie intérieure sérieuse, mais tout n'est pas parfait, il reste encore beaucoup à faire. Voyez-la, cette âme généreuse ! que d'imperfections s'infiltrent dans sa vie ordinaire ! Elle a un réel désir de progresser dans l'amour et le service de Dieu, d'apporter chaque jour un cœur plus pur et une âme plus généreuse dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, mais souvent, sous cet empressement forcé se cache une recherche exagérée d'elle-même, une complaisance excessive qui la fait se féliciter intérieurement de ses bons sentiments, de ses actes de vertu, de ses efforts. — Dieu, ordinairement, ménage à l'âme dans les débuts de sa vie spirituelle, des douceurs et des consolations ; point n'est besoin de les mépriser ni de les repousser ; c'est justice au contraire de les recevoir avec reconnaissance, joie et humilité ! Mais que de fois ne rencontre-t-on pas des chrétiens jalousement désireux d'en recevoir davantage, ardents quand

Digitized by Google

elles abondent, déconfits et découragés si elles se font plus rares ou moins sensibles ! La prière, la communion, à leur sentiment, doivent se traduire en douceurs intimes, en larmes d'attendrissement, à tout le moins en consolations sensibles qui rendent tout facile et soutiennent l'âme, presque sans efforts personnels, jusque dans les pratiques les plus difficiles. — Telle âme voudrait arriver en quelques semaines aux plus sublimes vertus, et si, hélas ! quelque lourde faute vient l'abattre, si les défauts de son tempérament ne disparaissent pas à son gré et à l'heure qu'elle avait prévue, alors c'est le découragement, le relâchement quelquefois. — Telle autre se lance à corps perdu dans des pratiques de mortification ou de recueillement au-dessus de ses faibles forces ; et quand les élans de l'enthousiasme disparaissent ou diminuent, elle est tout étonnée de se sentir très faible encore, et n'a pas le courage de continuer quand même une lutte si pénible à la nature.

Chez d'autres, qui sont plus avancés déjà dans le renoncement, dans l'indépendance des facultés sensibles, les imperfections se traduisent souvent par des attaches trop naturelles : ils sont attentifs aux vains bruits du siècle, de nombreuses préoccupations les distraient et les troublent ; ils se promettaient bien une grande mortification, mais quand la nature présente quelque satisfaction, ils n'ont pas le courage de s'y soustraire ; ils ont aussi un grand attachement à leur propre volonté, n'acceptent pas toujours avec une pleine résignation les petites difficultés de la vie, ne dédaignent point du tout l'estime des autres, surtout de leur directeur, souvent jugent très favorablement leurs propres œuvres, sans avoir une égale indulgence pour les œuvres du prochain, et trop facilement se scandalisent des fautes des autres...

La nature en somme n'est pas entièrement réduite chez ces âmes : ce sera l'œuvre de l'effort humain et du temps ; ce sera surtout l'œuvre de Dieu, dont l'intervention plus spéciale activera, pour la parfaire jusque dans ses moindres détails, l'œuvre de purification et de transformation.

Que faire alors ? Arrivée à cet état de ferveur où des grâces sensibles en abondance, une oraison affective pleine de douceurs et des oraisons jaculatoires fréquentes, avec un désir immense de perfection ont amené l'âme jusqu'aux pieds de Dieu, c'est un devoir pour elle de ne pas rester oisive et de bien se pénétrer que longue encore est la route qui lui reste à parcourir si elle veut

Digitized by Google

généreusement correspondre aux desseins amoureux du Bon Dieu sur elle. Qu'elle continue, oui, son travail d'effort constant, de réelle bonne volonté, de prière fervente, de pratique courageuse de ses devoirs d'état jusque dans les plus minimes détails. Ce n'est pas assez encore : il lui reste, dernière étape de son effort personnel et de la grâce ordinaire, de s'appliquer plus intensément au recueillement et à la mortification. S'adonner au recueillement, c'est non seulement veiller à la garde des sens extérieurs, mais encore repousser les préoccupations excessives et les pensées inutiles, pour ouvrir son cœur tout entier du côté du Ciel ; pratiquer le renoncement, c'est faire des efforts pour ne rien passer à la nature de ses réclamations, de ses exigences, par une courageuse humilité qui mette à la place de l'amour-propre l'estime et l'acceptation amoureuse des humiliations, par une patience joyeuse dans les ennuis et les épreuves de la vie. Place aussi à la mortification corporelle : il est difficile de réussir pleinement dans l'assouplissement de la volonté sans imposer tout d'abord au corps un traitement sévère, qui sache allier avec prudence les droits légitimes de la santé avec l'usage modéré des pénitences extérieures : jeûnes, cilices, haires ou disciplines, à tout le moins : lever matinal, absence de toute recherche dans la nourriture, support joyeux des intempéries des saisons et des mille incommodités de la vie.

Nous avons vu le travail de l'âme ; il est temps de nous arrêter à celui de Dieu.

Le Bon Dieu est jaloux du progrès de nos âmes, et le plus souvent il n'attend pas la perfection de notre générosité, la plénitude de notre dépouillement pour collaborer Lui-même à l'œuvre difficile de notre surélévation spirituelle. L'âme n'en a peut-être pas eu conscience ; et quelquefois, hélas ! pendant que Dieu lui parlait intimement et la travaillait en secret, non plus seulement par les consolations et des illuminations soudaines, mais encore par l'aridité, les sécheresses, les épreuves, le murmure s'est-il élevé en elle à ces heures pénibles à la nature.

Mais si l'âme a supporté courageusement ces épreuves, cette sécheresse, si, dans l'intime de son cœur, elle a sincèrement conscience de ne les avoir pas occasionnées par ses négligences ou ses fautes, si elle se maintient coûte que coûte dans le renoncement et la soumission amoureuse à la volonté de Dieu, c'est alors pour Lui l'heure d'entrer activement dans la vie personnelle de l'âme pour y agir plus immédiatemnt. Car, dit saint Jean de la Croix,

Digitized by Google

Dieu va redoubler ses coups : il le faut, l'âme ne peut totalement ni même notablement réussir à sa perfection si Dieu Lui-même n'y met la main par les purifications de la nuit obscure.

II

Insensiblement nous voici arrivés à une période qui transporte l'âme dans un état nouveau assez différent des précédents, y faisant suite logiquement cependant: c'est l'état contemplatif ou mystique. Il est difficile de déterminer exactement le moment de son entrée dans l'âme, difficile surtout de le bien préciser dans ses éléments constitutifs. Nous avons cependant, croyons-nous, assez d'éléments objectifs pour en définir la nature, pour avancer que nous dépassons ici les limites de l'oraison ordinaire et pour énoncer les éléments qui trahissent la présence de l'état mystique dans une âme. Essayons donc de diagnostiquer les signes de l'état mystique, sa nature ; nous rappellerons brièvement, en terminant, la conduite respective à tenir par le directeur et par le pénitent.

Rappelons-nous, dans une vue d'ensemble, les dispositions de l'âme telle que les pages précédentes nous l'ont présentée : pleine de générosité, fidèle au renoncement, favorisée de grâces sensibles. — Voici qu'insensiblement il se fait un changement en elle ; peu à peu ses facultés, ses ferveurs se refroidissent — sans qu'il y ait négligence de son côté, — pour faire place à une grande sécheresse ; l'oraison lui devient pénible et laborieuse ; en vain se consume-t-elle en efforts suprêmes, plus rien ne lui parle au cœur, tout la dégoûte et lui est une cause d'ennui. Attention ! Le moment est délicat pour l'âme : va-t-elle continuer quand même à se donner généreusement à Dieu, absolument confiante en Lui, résignée dans le support de tout ce qui la torture, courageusement fidèle à ne rien retrancher du temps et de l'attention qu'elle donnait à l'oraison aux heures de ferveur ; — ou bien se laissera-t-elle emporter par le découragement de ne sentir plus ni goût ni consolations dans les choses de Dieu, et s'en ira-t-elle quêter auprès des créatures, par des épanchements naturels, des satisfactions sensibles ? De sa conduite dépendra celle de Dieu : si elle n'a pas la générosité de se laisser agir par Lui dans la résignation et l'humilité, sa vie spirituelle en restera là, avec des alternatives de ferveur et de sécheresse, bonne sans doute, exempte de grandes fautes, mais sans espérance d'arriver jamais au couronnement normal de l'amour infus et de l'union intime

Digitized by Google

que Dieu sans doute réservait à une générosité qu'elle n'a pas eu le courage de donner complète. — Qu'au contraire, résignée sous la main de Dieu qui l'éprouve, elle continue quand même à se cramponner au devoir, calme, oublieuse d'elle-même, pour ne songer qu'à faire la volonté de Dieu, Dieu tôt ou tard se fera sentir à elle. L'épreuve pourra durer longtemps, mais ce n'est pas du temps perdu : c'est l'époque de la purification des sens, si bien décrite par saint Jean de la Croix dans sa première Nuit : dans le silence de la résignation confiante, les derniers vestiges des opérations sensibles, de l'activité humaine et de l'imagination se volatilisent pendant que les opérations de la grâce se font plus intérieures pour pénétrer sans obstacles jusqu'aux facultés spirituelles. Déjà, à certaines heures, au milieu de son oraison, quelquefois en dehors, l'âme sent en son cœur une paisible joie l'inonder, une douce lumière avec une vive flamme d'amour, qu'elle ne comprend pas très bien et dont elle ne saurait s'expliquer l'origine, envahir tout son être intérieur : c'étaient les premières touches de la contemplation, de l'état mystique ; cela dure un instant, pour ne reparaître que dans quelques jours, quelques semaines peut-être, laissant l'âme dans l'intervalle à sa sécheresse comme à ses efforts pour se servir du raisonnement et de l'imagination qui ne lui apportent plus aucune consolation, recueillie quand même, résignée toujours au sein de l'obscurité la plus complète qui l'enclave de toutes parts pour ne lui permettre de ne goûter aucune consolation ni dans les choses de Dieu ni dans les créatures, horriblement angoissée encore dans la crainte d'être infidèle à son Dieu et dans l'impuissance où elle se sent de ne pouvoir rien faire pour son service. Dieu fait payer cher ses faveurs, mais à les goûter, l'âme oubliera vite tout ce qu'il lui en a coûté. C'est le moment pour elle — et le meilleur moyen d'employer utilement ces heures d'angoisses — de s'essayer d'elle-même dans le silence, à se tenir en la présence de Dieu pendant des intervalles, dût-elle même ne pas avoir de pensées bien distinctes : théorie des pauses qui a pour elle les meilleurs auteurs spirituels. Ni ce recueillement actif cependant, ni rien autre chose ne vaudra jamais pour l'âme la paix délicieuse que Dieu se réserve de lui faire sentir, au moment voulu par Lui, par l'infusion de vives lumières et de sentiments embrasés qui caractérisent à proprement parler l'état mystique.

Mais à l'origine de l'apparition de cet état mystique, où tout encore est peu caractérisé, mystérieux et inexplicable pour l'âme,

Digitized by Google

comment en reconnaître la provenance divine, le caractère vraiment surnaturel ? en d'autres termes, à quels signes reconnaître la présence de l'état mystique dans une âme ? C'est à saint Jean de la Croix que nous aurons recours pour préciser la solution de ce problème délicat entre tous ; aussi bien les auteurs spirituels les plus estimés, les Saints eux-mêmes qui ont connu par expérience les faveurs de l'état mystique en reviennent-ils tous à la doctrine du grand maître espagnol, pour donner à son diagnostic la confirmation la plus unanime.

« Le premier signe de cet état, c'est l'impuissance à méditer, à se servir de l'imagination et le dégoût que l'on éprouve à s'y livrer comme autrefois... (1). » — « Les communications divines suivent maintenant la voie du pur esprit, d'où le discours discursif est banni et fait place à l'acte simple de la contemplation inaccessible au concours des sens extérieurs ou intérieurs (2). »

« Le second signe, c'est de ne reconnaître en soi aucun désir d'appliquer son imagination ni ses sens à des objets particuliers extérieurs ou intérieurs (3). » C'est une disposition habituelle à s'établir dans le renoncement le plus universel ; l'âme se sent dégoûtée de tout, « elle n'éprouve pas plus de consolation dans les créatures que dans les choses de Dieu. Lorsque Dieu introduit l'âme dans la nuit obscure, il lui refuse toute satisfaction et ne la laisse s'attacher à aucune chose, pour dégager et purifier en elle la partie inférieure (4). »

« Le troisième signe et le plus certain consiste dans la joie intime que l'âme éprouve en pleine solitude, dans une attention pleine d'amour à Dieu. Dans ce bienheureux état, sa mémoire, son entendement ou sa volonté ne produisent aucun acte, du moins aucun acte raisonné ; ses puissances savourent en repos la paix intérieure d'une connaissance générale, dégagée de toute intelligence distincte (5). » « Une connaissance générale et un amour attentif de l'âme pour son Dieu, voilà le troisième signe qu'il est convenable et nécessaire de trouver en soi avant de quitter la voie de la méditation (6). » C'est un besoin pressant qui se fait de plus en plus sentir en l'intime de l'âme de l'union avec Dieu, persistance inlassable à recourir toujours, malgré les dis-

1. *Montée du Carmel*, l. II, ch. 13.
2. *Nuit obscure*, l. II, ch. 9.
3. *Montée*, II, 13.
4. *Nuit*, I, 9.
5. *Montée*, II, 13.
6. *Montée*, II, 14.

Digitized by Google

tractions et les occupations extérieures, au souvenir habituel de Dieu.

Au début, ces marques sont assez difficiles à discerner. Mais, petit à petit, à mesure que l'âme, sous l'impulsion de grâces spéciales, s'affermira dans le renoncement, elles se préciseront mieux et ne permettront plus de mettre en doute leur présence et leur caractère nettement surnaturel. Nous venons de prononcer encore une fois le mot de renoncement : en effet, maintenant moins que jamais, l'âme n'a le droit d'en faire abstraction, et les épreuves qui l'attendent encore le lui rappelleront d'ailleurs suffisamment : épreuves de tout genre, épreuves surtout de la purification de l'esprit, du détachement même des joies spirituelles pour ne plus tendre qu'à la fusion complète de sa volonté dans celle de Dieu, qu'à l'union parfaite et consommée avec Lui. Le souvenir de Dieu, il est vrai, sera toujours en l'âme, avec des grâces spéciales, pour la soutenir et lui conserver, en dépit des préoccupations, de ses devoirs d'état et de ses distractions, le souci et la force de rester toujours amoureusement attentive au Dieu qui la ravit et qui fait toute sa vie.

Il y aurait beaucoup à dire ici sur le mode des opérations contemplatives, sur les divers degrés des oraisons mystiques. Au lieu d'entrer dans le détail de ces questions complexes, — et quitte à y revenir plus tard, si l'occasion s'en présente, — j'estime qu'il nous sera suffisant pour le moment de rappeler les trois formes de l'état contemplatif *ordinaire* (1), telles que saint Jean de la Croix nous les a fait entrevoir : Contemplation aride, contemplation sensible, contemplation parfaite. Dans le premier degré, (contemplation aride), l'amour n'est pas sensible, mais l'âme le constate en elle, parce qu'elle remarque que rien ne captive son intelligence et qu'elle n'a nulle envie de s'arrêter à aucune considération, sainte ou profane. D'autres fois, et c'est le cas le plus fréquent (contemplation sensible), l'âme n'est pas complètement absorbée, mais elle reconnaît la présence de l'état contemplatif en son âme à l'impression d'amour, tout à la fois vague et savoureux, qui remplit son cœur. Quelquefois enfin l'âme est complètement et amoureusement absorbée des heures entières dans l'idée générale et confuse de Dieu, au point d'oublier tout le reste et de ne

1. Nous ne dirons rien des oraisons contemplatives *extraordinaires* ou miraculeuses : extases, ravissements, révélations, visions.., qui n'ajoutent rien à la perfection de l'union et ne sont point à désirer.

Digitized by Google

plus sembler vivre sur la terre : c'est l'état de la parfaite contemplation.

Cependant, en tous ces degrés, il reste toujours ce qui en fait le fond commun : « une union amoureuse produite par une connaissance confuse générale de Dieu et des choses divines. »

Nous touchons ici à la question même de la nature de l'état mystique, il est temps d'en dire un mot. Qu'est-ce donc que l'état mystique ? C'est une lumière vive sur les grandeurs de Dieu par une sorte d'intuition indistincte, dans la cime de l'esprit, avec, dans la volonté, un amour très intense. « C'est une impulsion puissante du Saint-Esprit, dit saint Denys, qui nous unit d'une façon inexprimable et inconnue à ce qui est inexprimable et inconnaissable, union supérieure à ce que peuvent et obtiennent notre raison et entendement. » Dans cette union, l'intelligence, inondée par la lumière de la sagesse, contemple Dieu comme un tout qui renferme tous les biens, en sorte qu'il lui est impossible de s'en séparer pour se porter vers un autre objet. La volonté est poussée par l'amour le plus ardent, qui comme un feu impétueux, consume tout d'une certaine manière, en sorte que l'âme cesse de vivre de sa vie propre ; les deux puissances se perdent pour ainsi dire dans la solitude infinie de la divinité ; dépouillée des idées particulières et des fantômes de l'imagination, l'âme est élevée au-dessus du monde et de la raison ; vide de toute créature et de toute attache désordonnée, elle est remplie de la confuse plénitude de Dieu : réduite à néant, elle se fond en amour et se perd dans l'océan de charité éternelle ; morte à elle-même, elle ne vit plus qu'en Dieu, pour s'abîmer dans la divine obscurité ! En résumé, l'état mystique, au témoignage de M. Saudreau que j'aime à citer ici, comme l'écho fidèle des maîtres, « c'est une *connaissance supérieure de Dieu*, qui, bien que confuse et générale, donne une très haute idée de ses incompréhensibles grandeurs, *un amour irraisonné*, mais intense, que Dieu Lui-même communique, et auquel l'âme, malgré tous ses efforts, ne pourrait jamais s'élever (1). »

Le travail de la contemplation opère donc dans l'âme une grande œuvre de simplification, pour rendre les facultés plus

1. *État mystique*, p. 111-12. Il n'entre pas dans le but de notre essai d'une petite vue d'ensemble de réveiller des discussions déjà par trop vives entre les auteurs modernes sur maintes questions controversées de la théologie mystique. Ex. gr. : où faire commencer l'état mystique, — quel en est le caractère distinctif ?... Nous préférons — pour le moment — exposer tout simplement, d'après les maîtres, ce qui nous paraît être la vraie doctrine.

Digitized by Google

aptes à se rapprocher de Dieu dans l'union intime de la perfection. Ce sera, je pense, projeter utilement une dernière lueur de clarté sur ce côté si attrayant et si mystérieux à la fois des opérations mystiques que d'esquisser brièvement l'heureuse transformation qu'elles opèrent dans les facultés au profit de la *simplicité ;* et je ne saurais mieux faire que de rapporter exactement ici le délicieux tableau que nous en a laissé le P. Grou dans son *Manuel des âmes intérieures :* la longueur de la citation escompte toute son excuse des avantages qui peuvent en résulter pour la vérité et l'édification. « Tout ce que Dieu opère dans une âme pour la rendre sainte, dit le pieux auteur, se réduit à la simplifier... Lorsque l'âme s'est donnée parfaitement à Dieu, afin qu'Il fasse d'elle tout ce qu'Il lui plaira dans le temps et dans l'éternité, Il la simplifie d'abord dans son fond, en y mettant un principe d'amour infus et surnaturel qui devient le mobile simple et unique de sa conduite. Elle commence à aimer Dieu sans autre motif que d'aimer, elle l'aime pour Lui-même et non pour elle ; elle rapporte tout à cet amour, même sans y penser expressément et sans y faire attention. L'amour est l'unique et simple regard de cette âme, elle est toujours hors d'elle-même, ou du moins, elle tend toujours à s'en dépouiller et à se transformer dans l'objet aimé.

« Dieu la simplifie dans son intelligence. La multitude des pensées qui l'obsédaient auparavant tombe ; elle ne peut plus réfléchir ni faire de raisonnements et de discours. Une lumière simple mais indistincte l'éclaire, elle marche à la faveur de cette lumière, sans apercevoir d'objet particulier. Son oraison, chargée auparavant de considérations, d'affections, de résolutions, devient simple ; l'âme est occupée et cependant elle ne s'occupe de rien, elle sent et elle goûte sans pouvoir dire ce qu'elle goûte. Ce n'est point un sentiment particulier, c'est un sentiment confus et général qu'elle ne peut expliquer. Ne lui demandez pas sur quoi elle a fait oraison, elle ne le sait pas ; aucune idée ne s'est présentée à son esprit, ou elle ne s'est arrêtée à aucune de celles qui se sont offertes. Ce qu'elle sait, c'est qu'elle s'est mise en oraison et qu'elle y a été comme il a plu à Dieu, tantôt sèche, tantôt consolée, tantôt recueillie sensiblement, tantôt distraite involontairement, mais toujours paisible et unie à Dieu dans son fond. Elle passe ainsi les heures entières sans ennui, sans dégoût, vide en apparence de toute pensée et de toute affection : c'est que sa pensée et son affection sont simples et se terminent immédiatement à Dieu,

Digitized by Google

l'Être infiniment simple. L'âme est à peu près de même hors de l'oraison, soit qu'elle lise, soit qu'elle parle, soit qu'elle s'occupe du travail et de soins domestiques, elle sent qu'elle est moins à ce qu'elle fait qu'à Dieu, pour qui elle le fait, et que Dieu est l'intime occupation de son esprit, en sorte qu'à cet égard, son oraison et son attention à Dieu sont continuelles et ne sont distraites par aucun objet extérieur. Cette simplicité de la vie de l'esprit se perfectionne de jour en jour, et le grand soin de l'âme est d'écarter tout ce qui la ramène à la multiplicité.

« Dieu simplifie la volonté en la réduisant à un seul but, à un seul objet, à un seul désir qui est l'accomplissement de la volonté divine. L'âme n'est plus fatiguée comme autrefois par mille désirs, mille soucis, mille inquiétudes. Les affections se trouvent toutes concentrées en une seule, elle aime tout ce qu'elle doit aimer : parents, époux, enfants, amis, mais elle ne les aime qu'en Dieu. Elle ne sait plus si elle veut quelque chose parce que son vouloir est confondu avec celui de Dieu, et que Dieu veut pour elle à chaque moment ce qui lui est le plus convenable. C'est ainsi que sa volonté simplifiée trouve son repos et son centre dans celle de Dieu.

« Dieu la simplifie en la détachant peu à peu d'elle-même et de tout regard sur son propre intérêt, de toute attention même sur sa situation actuelle. Tout ce qu'elle aimait auparavant : jeu, conversations, lectures, curiosités, tout cela lui devient insipide ; le commerce des créatures ne lui cause que du dégoût, et elle ne s'y prête que par devoir et par bienséance. Dieu la tire sans cesse au dedans et la sépare de tous les objets extérieurs. Il lui ôte par degrés tout regard sur elle-même et sur ce qui se passe en elle, parce que ce regard, ainsi partagé et fixé tantôt sur Dieu et tantôt sur elle-même, ne serait pas simple ; en sorte qu'elle en vient à ne plus savoir comment elle est, à n'y plus penser, à ne point s'en embarrasser, et à rejeter soigneusement toute pensée dont elle serait l'objet, afin que Dieu l'occupe tout entière. Il lui ôte, pour la même raison, toute vue de son propre intérêt, parce que sa vue et son intention ne seraient pas simples si à l'intérêt de Dieu elle joignait la recherche du sien comme distingué de celui de Dieu. Elle n'envisage donc plus ses vertus, ses bonnes œuvres, sa perfection par rapport à elle, ni comme quelque chose qui l'intéresse personnellement ; mais elle voit tout cela par rapport à Dieu, comme des choses qui viennent de Lui, qui Lui appartiennent et dont Il peut disposer à son gré.

Digitized by Google

Dieu la simplifie dans toute sa conduite extérieure. Nul détour, nulle feinte, nulle dissimulation, nulle intrigue, nulle prévention, nulle affection, nul respect humain. Elle va simplement comme Dieu la pousse ; elle dit, elle fait ce qu'elle croit être son devoir, sans se mettre en peine de ce qu'on dira, de ce qu'on pensera. Ses discours sont simples, vrais, naturels ; elle ne prépare rien ; elle dit ce que l'Esprit de Dieu lui suggère sans s'embarrasser des suites. Quand il s'agirait de son honneur, de ses biens, de sa vie, elle ne voudrait pas dire un mot ni faire une démarche d'elle-même, mais elle laisse Dieu arranger toutes choses, et elle ne voit que Lui en tout ce qui lui arrive de la part des créatures. »

Il résulte donc de cette vue d'ensemble que la perfection doit nécessairement s'épanouir dans l'union (1) intime avec Dieu et que la voie normale et ordinaire dans laquelle Dieu couronne cette union dès ici-bas est l'élévation de l'âme suffisamment préparée aux faveurs surnaturelles de l'union mystique.

La conclusion qui se dégage donc pour l'âme chrétienne soucieuse de sa perfection, comme pour les directeurs qui ont la charge de ces âmes délicates et généreuses, doit être de se pénétrer d'une profonde estime pour cet état, sinon pour s'y ingérer de soi-même, au moins pour s'y préparer. Il reste toujours vrai, en effet, que l'oraison contemplative est une grâce spéciale que nous ne pouvons ni produire ni mériter de nous-mêmes. Cependant c'est une grâce commune, couronnement normal et condition de la vraie perfection, que Dieu accorde ordinairement à ceux qui en sont dignes. Au directeur alors d'encourager et d'exciter les âmes généreuses qui se confient à lui, dans la voie du renoncement le plus complet, avec douceur toujours, mais avec une grande force : c'est là la clef de voûte sur laquelle doit s'édifier toute œuvre solide de perfection ; qu'il soit attentif aussi à suivre avec délicatesse la voie de Dieu sur ses pénitents pour agir

1. Il faut distinguer chez les auteurs mystiques différents sens attribués au mot « union ». Dans un sens spécial, employé par quelques auteurs après sainte Thérèse, l'oraison d'union est une oraison contemplative très parfaite, avec un commencement d'extase : — d'autres l'identifient avec la contemplation ordinaire : — pour d'autres enfin, l'union est la parfaite conformité à la volonté divine. C'est dans ce dernier sens que nous l'entendons ici, « état, au sentiment de saint Jean de la Croix, qui exige de l'âme un entier renoncement à toute volonté propre et à tout désir particulier, pour si insignifiant qu'on le suppose. » Et nous disons que l'âme n'arrivera pas à réaliser l'union, même prise dans cette dernière acception, si elle n'est secourue par les faveurs spéciales de l'oraison contemplative ; c'est dire en d'autres termes, que toute union parfaite se résoud dans l'état mystique ou contemplatif.

Digitized by Google

toujours et diriger en dépendance de cette conduite spéciale de la Providence. Puis, quand sonnera pour le pénitent l'heure des sécheresses, des épreuves et des purifications passives, qu'il le soutienne et l'encourage dans la résignation, le support courageux et l'aveugle soumission. C'est dire en un mot que grande est la part qui revient au directeur dans l'œuvre de la lente formation d'une âme : tant vaut le directeur, souvent tant vaut le pénitent ; c'est dire enfin le devoir qui incombe au Prêtre de s'initier aux secrets de la vie mystique pour s'y acheminer lui-même, à tout le moins pour faciliter et aider l'œuvre de Dieu dans les âmes, — plus nombreuses peut-être que l'on ne pense, — auxquelles Dieu réserve les faveurs de l'état mystique.

FR. JEAN DE LA CROIX

Digitized by Google

RÉPONSE A UNE OBJECTION CONTRE LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE.

Nous pensions avoir terminé nos *Considérations* sur le Repos dominical. Cependant on nous met dans la nécessité de répondre à une objection. Elle est trop répandue pour la passer sous silence. La voici : « le chômage du dimanche porterait un préjudice sérieux à l'ouvrier et au patron ; il serait pour eux une cause d'appauvrissement; bien plus il serait impraticable, pour plusieurs industries modernes tels que les hauts-fourneaux, les fonderies, les verreries et les distilleries. Donc, conclut-on, le repos dominical devra, par la force même des choses, disparaître comme tant d'autres institutions qui, par suite du progrès, ne répondent plus aux besoins actuels. » Allégations injustes et fausses : loin d'être devenu dommageable ou impossible, ce repos est, aujourd'hui encore, le moyen le plus propre de faire avancer les affaires ; il est une garantie de prospérité et le plus énergique ressort de l'industrie, parce qu'il est la source du travail, le principe de sa fructification.

Oui, c'est une erreur de croire que le travail du dimanche profite à la richesse privée ou publique. Jamais on ne l'a prouvé ; l'expérience des siècles démontre au contraire que « *le repos du dimanche n'a jamais appauvri qui que ce soit.* » Sur ce point nous pouvons en appeler à l'impartiale autorité des économistes et des hommes compétents. Il sera ainsi démontré que « le chômage du dimanche *ne diminue aucunement le salaire de l'ouvrier ;* que celui-ci, au contraire, *produit plus et mieux, s'il ne travaille pas* pendant le jour consacré au repos commun et universel de l'humanité. » En sorte que la fortune sociale et privée, loin d'y perdre, y trouve son plus grand profit. Ce sera la conclusion des pages suivantes.

Digitized by Google

I. En 1832, le Parlement britannique, à la suite d'une enquête, discuta et approuva cette proposition comme absolument conforme à la réalité : « Les ouvriers savent et les maîtres admettent le fait que le chômage du dimanche ne diminue en rien le salaire de la semaine. » Pour en reconnaître la justesse il suffit d'y réfléchir : « Supposez, en effet, disait le célèbre financier Necker, qu'une révolution morale permît à tous les ouvriers de travailler sept jours de la semaine ; il est hors de doute qu'en peu de temps on exigerait d'eux le travail de ces sept jours pour le même prix accordé maintenant au travail de six et ce nivellement s'exécuterait par la baisse successive du prix de la journée. » C'est précisément ce que constatait un des chefs socialistes de notre époque : « Avant la Révolution, dit-il, les hommes travaillaient six jours et vivaient le septième sans travail ; aujourd'hui, l'ouvrier travaille les sept jours de la semaine et peut à peine vivre. » — « Le salaire, — atteste aussi un grand fabricant, — ne perd rien au congé dominical, parce que le travail de la semaine est beaucoup moins interrompu par les débauches auxquelles se livrent les ouvriers privés du repos moralisateur du dimanche et par les nombreuses indispositions qui en sont la suite. » — « On entend dire : « mais l'ouvrier qui a une famille nombreuse est obligé pour la nourrir de travailler sans un seul jour de repos ; ou bien encore : on mange tous les jours, il faut donc travailler tous les jours ! Depuis quand cette nécessité ? Comment se ferait-il qu'elle n'existerait qu'en France ? Les peuples qui nous entourent observent le repos du dimanche. L'Angleterre, où il est strictement observé, n'est-elle pas la nation où l'on trouve en général les plus nombreuses familles, où l'industrie est la plus perfectionnée et où les ouvriers se nourrissent le mieux ? Je ne crains pas de l'affirmer : le repos du dimanche est un élément de prospérité pour la famille, bien loin de lui être nuisible. » (Baron de Mackau, min. de la Marine, 1843).

Et qu'en adviendra-t-il pour le patron?..... Macaulay, au nom de l'opulente Angleterre, répond à cette interrogation : « Nous, Anglais, dit-il, non-seulement nous ne sommes pas plus pauvres, mais nous sommes plus riches, parce que depuis des siècles nous donnons un jour sur sept au repos. Non, cette journée n'est pas perdue. Quand le travail chôme, quand la charrue se repose dans le sillon, quand la Bourse se complaît dans le silence, quand la cheminée de l'usine est dépourvue de son panache de fumée, il

Digitized by Google

se fait une opération aussi importante pour la richesse nationale que le labeur des autres jours ; l'homme, la machine des machines, repose ses forces et retourne à son travail le lundi, l'intelligence plus vive, l'âme plus courageuse, le corps plus vigoureux ; » par suite, il travaille mieux et davantage.

« Vous ne sauriez croire, écrivait M. Lefébure, grand entrepreneur de Paris, combien ce repos du dimanche donne de lumière dans la direction d'une maison et combien il aide à réaliser des bénéfices honnêtes plus assurés que les bénéfices rapidement obtenus par un travail sans relâche qui ne laisse pas le temps de se rendre compte de la marche de ses affaires. Ces bénéfices échappent presque aussitôt qu'ils ont été réalisés et lorsqu'ils n'ont pas disparu entre les mains du père, ils s'évanouissent presque toujours entre celles du fils ou du petit-fils. Comparez les épargnes de notre époque de fièvre avec les épargnes de celle où le repos du dimanche était universellement observé et vous verrez vite de quel côté se trouvent celles qui ont le plus profité aux familles des industriels et des commerçants. »

On aura beau s'élever contre les commandements de Dieu, ce que le souverain Créateur a établi aux premiers jours du monde est encore bon. N'ayons donc pas l'orgueilleuse prétention de refaire ou plutôt de défaire ce que Dieu a institué pour le plus grand bien de l'homme.

Cependant, on le sait trop, la fièvre du gain a, dans ces derniers temps, entraîné beaucoup de manufacturiers à faire travailler dans leurs usines pendant la journée du dimanche ; eh bien ! qu'en est-il résulté ? C'est que le manque d'ouvrage a contraint un grand nombre d'industriels à réduire ou leur personnel ou les heures de travail. Bien des fabriques ont même été forcées de fermer entièrement, faute d'occupation. Puis, comme conséquence, d'innombrables grèves d'ouvriers sont venues s'ajouter à cet état de choses. Grèves ruineuses pour le capital, pour l'ouvrier, pour tout le monde. Si le repos dominical eût été régulièrement observé, en aurait-il été ainsi ? Voici ce que répond le chef d'une grande maison de commerce à Paris : « Si chacun y mettait du sien et que l'on prît son parti de garder le jour réservé au Seigneur, je suis intimement persuadé que Dieu nous sauverait les uns et les autres de bien des maux. Patrons, ouvriers et employés, tous y trouveraient un meilleur accord sur le terrain des intérêts matériels qui avoisine de si près celui des intérêts moraux. Chacun trouverait profit pour son âme et pour son bon-

Digitized by Google

heur humain au repos du dimanche. Dieu punit l'industrie et le commerce de la profanation du saint jour par cette surproduction qui avilit tout et ne sait plus rencontrer une contre-partie suffisante dans la consommation. En réalité, l'excès de production est, en ce moment, le mal dont souffre le monde des affaires ; c'est l'origine des ruines actuelles. Si l'on voulait revenir à l'observation du repos dominical on aurait trouvé le remède au mal. »

***

II. Non-seulement le travail du dimanche n'est d'aucun profit ni pour l'ouvrier ni pour le chef d'industrie, mais il est, de plus, préjudiciable à ce dernier à cause des malfaçons résultant de l'excès de fatigue ou du manque de surveillance. Les hommes, en effet, qui ont été occupés pendant six jours consécutifs à des travaux pénibles ont nécessairement besoin de distraction et de repos. Si on les prive ou s'ils se privent eux-mêmes d'un délassement nécessaire, ils travaillent les autres jours avec moins d'ardeur ; de sorte que, à bien considérer, on ne gagne rien. De plus, la qualité des produits en est fortement atteinte et dépréciée. Nous voudrions mettre ici cette vérité en pleine lumière : « On sait, dit M. Honorat de Saint-André, chef d'une fabrique de draps, on sait que l'ouvrier, occupé le dimanche au travail, accomplit si mal sa tâche que, dans les ateliers, lorsqu'on veut désigner un ouvrage mal exécuté, l'on dit : *c'est fait comme un travail de dimanche.* »

Dans un discours (1850), le Comte de Montalembert le dénonçait ainsi : « le travail du dimanche est une cause de perte pour l'Etat, parce qu'il est généralement mal fait. » En 1843, même observation était faite par le baron de Mackau, ministre de la marine : « le travail du dimanche, disait-il, l'expérience l'a prouvé, est désavantageux à l'Etat, sous le rapport de l'exécution et de l'économie. » Le 7 mai 1863, dix inspecteurs généraux ou ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, trois généraux du Génie et huit architectes de la Ville de Paris et du Gouvernement adressaient à celui-ci un rapport dans lequel ils démontrent que l'inobservation du dimanche entraîne toutes sortes d'inconvénients pour les ouvriers et l'Etat.

Plus récemment, vers 1894, dans une brochure intitulée : *le travail et le repos du dimanche*, M. Rautlin de la Roy, ingénieur, ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées, établit péremptoirement que le travail fait le dimanche est mauvais à tous

Digitized by Google

égards. Laissons-le parler : « Depuis seize années, écrit-il, nous avons pu suivre attentivement les grands travaux publics qui s'exécutent en France et apprécier les conditions de l'emploi des ouvriers sur les chantiers suivant leurs moyens et leurs forces corporelles. Nous avons vu fonctionner les chantiers de l'Etat sous le régime de la loi du 18 novembre 1814 interdisant le travail du dimanche ; puis, sous la loi du 12 juillet 1880 qui l'autorise ; or, nous pouvons dire après une expérience qui a duré onze années que cette dernière loi, dont la teneur paraît libérale, n'a donné que de mauvais résultats. » M. Rautlin de la Roy le prouve, décrit ce qu'il a vu, ce qui se passe sur les chantiers. Il nous montre le travail du dimanche : mauvais pour les ouvriers qu'il épuise physiquement et démoralise ; mauvais pour les patrons (Etats ou particuliers) qui n'ont qu'un méchant ouvrage ce jour-là. D'ailleurs, dit-il, le labeur du dimanche amène inévitablement le chômage du lundi. C'est donc, en réalité, un chômage à la place d'un autre. Alors, chômage pour chômage, ne vaut-il pas mieux préférer celui du dimanche puisqu'il n'a pas les inconvénients de celui du lundi et possède des avantages que n'a point et ne peut avoir ce dernier ?

III. — Il est donc faux que le repos dominical soit une cause de moindre production et une perte de temps. Le contraire est vrai. Aussi, pour combattre ce maudit préjugé, trop enraciné dans l'esprit de nos contemporains, relatons quelques attestations dont l'autorité est hors de conteste. Elles se suffisent à elles-mêmes et constituent le plus éloquent plaidoyer en faveur du repos dominical.

1) — *Entreprises de constructions, de bâtiments.* — L'expérience le prouve, la suspension des travaux le dimanche ne retarde en rien la rapidité des bâtisses, souvent même elle l'accélère notablement. Ainsi, « toutes les maisons d'écoles libres construites à Paris dans ces derniers temps ont été élevées sans qu'on y ait travaillé le dimanche, malgré la précipitation avec laquelle il fallait presque toujours exécuter les travaux. » — « En 1865, à Paris, un architecte bien connu, M. Douillard, fit exécuter à l'angle de la rue du Vingt-quatre septembre un vaste bâtiment en même temps que, de chaque côté de cette construction s'élevaient deux autres maisons d'une importance équivalente. Le repos dominical fut constamment observé dans les chantiers de M. Douillard ; tandis qu'il ne l'était pas sur les autres. Or, les travaux de cet architecte furent terminés en même temps et leur

Digitized by Google

prix de revient a été inférieur de cent francs par mètres superficiels à celui des bâtisses adjacentes à la sienne. » Ce même architecte citait, dans un journal, des constructions considérables achevées bien avant d'autres de moindre importance, bien que les ouvriers n'y eussent jamais travaillé aux jours fériés. — « Entrepreneurs, architecte, ajoutait-il, y trouvent également leur compte ; mais nul n'en bénéficie autant que les propriétaires de maisons, parce que le travail du dimanche est généralement défectueux et devient plus tard une cause de détérioration. Ces avantages du repos dominical dans les bâtisses sont tellement évidents que la plupart des grandes sociétés financières qui font actuellement construire à Paris de vastes maisons destinées à la location n'autorisent plus les ouvriers à y travailler les dimanches. Les travaux sont mieux traités et ces maisons peuvent recevoir leurs locataires *plus tôt*, parce que les mauvais effets du travail dominical ne s'y produisent plus. » — A son tour, M. Lefébure, grand entrepreneur de Paris, établissait, lui aussi, les vérités suivantes :

1° « Le repos du dimanche est d'une nécessité absolue *pour produire beaucoup* de travail et *faire bien*. Il est pour l'ouvrier le meilleur moyen de gagner *un salaire plus élevé*, et ce qui peut, au premier abord, paraître étonnant, c'est que ce repos lui permet de fournir dans l'année un plus grand nombre d'heures de travail rémunératrices. »

2° « Le congé dominical est moralisateur. Il apporte les meilleurs plaisirs à la famille, soutient ses forces et conserve sa santé, etc..... D'un autre côté, si les ouvriers produisent plus d'heures de travail quand ils se reposent le dimanche, s'ils gagnent davantage aussi, laissez-moi ajouter que l'entrepreneur aura également des bénéfices plus certains. L'observation du dimanche lui assure de la part des ouvriers un travail beaucoup plus régulier et lui procure un repos qui ne lui est pas moins nécessaire qu'à eux. En général, ajoutait-il, les ateliers fermés le dimanche sont préférés par les ouvriers laborieux et rangés. Ils savent, en effet, que dans ces ateliers le travail est sagement organisé, et que les chômages du lundi n'existent pas. Dans le but de rendre odieux aux classes laborieuses ce bienfaisant repos, on a prétexté la nécessité dans laquelle se trouve l'ouvrier de gagner sa vie le dimanche comme les autres jours. Cette nécessité n'existe pas. Les salaires s'établissent d'eux-mêmes de manière à indemniser l'ouvrier du repos dominical. Repos indispensable pour lui per-

Digitized by Google

mettre de travailler pendant les six autres jours sans épuiser ses forces et sa santé. »

Voici, — avant de terminer ce paragraphe, — une petite anecdote racontée en notre présence par le témoin du fait : Un entrepreneur de bâtiments faisait travailler ses ouvriers le dimanche. Une dame du voisinage, affligée de cette infraction à la loi divine, le prie de vouloir bien faire cesser ce scandaleux travail : — Mais, madame, répond l'entrepreneur, cela m'est impossible ; car le temps presse, mes travaux doivent être livrés à une époque fixe et prochaine ; si j'y manque, c'est pour moi une perte de trois mille francs. — Qu'à cela ne tienne, reprit la dame ; tenez, voilà trois mille francs ; je vous les donne, à condition que vous ne profaniez plus le dimanche. A partir de ce moment, l'entrepreneur fit garder le repos dominical sur ses chantiers et ses constructions furent achevées au jour convenu.

II) — *Travaux de terrassement.* — Pour ceux-ci comme pour ceux-là, le repos dominical, loin de ralentir leur marche, l'accélère au contraire. Le fait suivant, quoique déjà ancien, n'a rien perdu de sa valeur probante. « Il s'agissait de construire pour l'Exposition Universelle de 1855 aux Champs-Elysées le Palais de l'Industrie. Des terrassements étaient nécessaires pour ouvrir les avenues qui devaient y conduire ; on travaillait le jour et la nuit, les dimanches étaient foulés aux pieds. Un seul ingénieur des Ponts et Chaussées s'opposa formellement à ce que ses entrepreneurs fissent le mauvais ouvrage du dimanche. Sa tâche était cependant importante. Il devait livrer notamment l'avenue de l'Impératrice, sur le parcours de laquelle il y avait alors une grosse butte dont la nouvelle génération ne suppose pas l'existence d'alors. Les entrepreneurs voulurent passer outre. L'ingénieur se trouva sur le terrain le dimanche pour renvoyer les ouvriers opiniâtres qui objectaient qu'ils avaient besoin de manger le dimanche comme les autres jours. — Ces pauvres gens s'imaginaient donc que le bon Dieu n'a pas songé à cela en instituant le repos du septième jour de la semaine ! — Les entrepreneurs furieux déclarèrent que les travaux ne pourraient être prêts ; ils firent leurs doléances à l'empereur quand il vint les visiter et, ce dernier leur ayant promis audience aux Tuileries, lui exposèrent longuement la nécessité du travail le dimanche. La réclamation fut enregistrée ; mais l'ingénieur tint bon, et aucun dimanche ne fut profané. Au jour de l'Ouverture de l'Exposition désarroi universel, rien n'était fini, la boue et le gâchis régnaient partout.

Digitized by Google

On dut même donner un sursis aux visiteurs..... Un seul ingénieur était prêt à l'heure dite ; tout était pavé dans la section, tout était fini. C'était le fidèle observateur du repos septenaire religieux. — Comment avez-vous fait ? lui demandaient les autres ingénieurs. — C'est bien simple : j'ai empêché de travailler le dimanche ; faites comme moi et vous réussirez de même. »

Autre constatation également péremptoire. — D'après le rapport lu à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société des mines argentifères de Pontpéan (Ille-et-Vilaine) : le rendement des ouvriers du fond fut en 1892 supérieur de 22 % par journée de travail à celui de 1891. D'où vient cette augmentation ? Elle est attribuée : 1° A la suppression du travail du dimanche. L'observation du repos dominical permit d'exécuter en trois cents jours ouvrables ce qui en aurait demandé quatre-cent-trente-deux antérieurement.

2° A l'augmentation du salaire. Le salaire mensuel ayant été de 63 francs 50 cent. en 1891 et de 77 frrancs 80 cent. en 1892 ; le prix du mètre cube extrait fut de 21 francs 20 centimes en 1891 et de 20 francs seulement en 1892. Bref : trois journées de Pontpéan en 1892 avec le repos du dimanche ont produit autant de travail que cinq journées en 1888 avec le travail ce jour-là. Tout le monde y gagne donc : Compagnie et ouvriers.

III) — *Travaux de bureau* (écritures, comptes, etc.)

M. E. Raabe raconte cette curieuse expérience comparative : « Etant ingénieur en chef du chemin de fer des Dombes, il dérangea à plusieurs reprises les employés de ses bureaux et constata la grandeur exacte de l'arriéré. Pour le combler, il exigea que tout le monde se livrât au travail d'une façon continue, sans même excepter les dimanches. Quelque temps après M. Raabe, sans faire part de ses intentions à personne, suscite des motifs plausibles pour faire naître un second arriéré. Puis, il exhorte ses employés à le combler, en s'interdisant tout travail le dimanche. La démonstration était faite. Une même somme de travail exigeait plus de temps quand on s'y livrait tous les jours consécutivement que lorsqu'on l'interrompait par le repos du septième jour. »

IV) — « Les merveilleux perfectionnements que la science moderne a apportés aux diverses fabrications industrielles seraient incomplets s'ils ne devaient permettre d'en suspendre la production pendant les jours consacrés au culte divin, et le bon sens indique qu'il doit toujours être possible de concilier les plus

Digitized by Google

impérieuses exigences d'une fabrication avec l'observation fidèle du saint jour de Dieu. Toutes les fois donc qu'on le cherchera résolument, la science trouvera le moyen de suspendre pendant la journée du dimanche les fabrications même les plus compliquées, sans préjudice aucun pour les patrons ni pour les ouvriers. » (Un ingénieur fabricant.)

Cependant on entend dire : tout arrêt dans la fabrication est impossible ou occasionne des pertes sensibles, principalement dans les *raffineries*, *distilleries*, *cristalleries ;* dans les *métallurgies*, *fonderies*, *forges et laminoirs*, *etc.*, donc, nécessairement, travail ininterrompu fêtes et dimanches. C'est là une profonde erreur. Les témoignages suivants en feront une éclatante démonstration.

— A) « Vous travaillez donc le dimanche, demandais-je à un directeur de *raffinerie !* » — « Mais, Monsieur, dans la raffinerie c'est absolument nécessaire. Nous avons dans les filtres des solutions sucrées qui entreraient en fermentation si le travail était interrompu un jour. Nous avons les feux servant à vivifier le noir animal dont la marche ne peut être un moment suspendue..... » — « La preuve du contraire c'est que mon usine et mes bureaux sont absolument fermés le dimanche. La correspondance adressée à ma maison n'est ouverte que le lundi matin, à 7 heures. Construite et aménagée en vue d'une production annuelle d'un million de kilos de sucre au maximum, mon usine a pu, malgré le repos du dimanche, produire jusqu'à 5 millions de kilos. En outre, mes ouvriers sont heureux et jouissent d'une excellente réputation. » (C. Groeffe et Cie, à Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles).

— B) « Quand nous travaillions les dimanches, dit un autre de ces industriels, le travail continu des machines les détériorait rapidement; il fallait s'arrêter fréquemment pour les réparer. Depuis que nos ouvriers ont congé toute la journée du dimanche, ils la passent en famille, se reposent et reprennent leur travail le lendemain avec plus de soin et d'ardeur. Nos produits ont gagné en qualité et nos bénéfices ont augmenté. »

— C) « Nous sommes raffineurs de sucre, nous pratiquons le repos dominical. Nous sommes convaincus que toutes les raffineries de sucre pourraient faire de même. » (Raffinerie bruxelloise (société anonyme) à Molenbeek, Belgique).

— D) « L'arrêt du dimanche est avantageux pour les usines à sucre. Cet arrêt permet d'accomplir régulièrement les réparations

Digitized by Google

et nettoyages ; ce qui évite les arrêts forcés et imprévus, cause de pertes sérieuses. Grâce à ce repos et à cette suppression de travail le dimanche, il n'y a pas eu, en trente ans, un seul arrêt forcé, dans notre usine. » (M. Dervaux, f^t de sucre.)

— E) « Depuis trente-deux ans, écrit M. Droulers, autre fabricant, le travail est suspendu chez moi chaque dimanche de six heures du matin à six heures du soir. La perte du combustible résultant de cet arrêt est insignifiante, à peine un franc par cent hectolitres de jus. On peut dire, ajoute le même, que les fabricants de sucre qui suspendent régulièrement le dimanche y trouvent un réel profit ; et la preuve, c'est que les grands industriels de la région du Nord cités comme ayant prospéré depuis vingt-cinq ans, observent le repos dominical. »

— F) Dans une ville peu distante de Lille, une société se forma pour établir une sucrerie. On travaillait sans interruption, même les dimanches ; l'année suivante, elle était en faillite. Rachetée par une autre société, celle-ci crut aussi que les intérêts des actionnaires devaient primer la loi du Décalogue. La fabrication continua donc, jour et nuit, dimanches et fêtes. Les affaires ne prospérèrent pas, nouvelle faillite et la société déclarée dissoute. Enfin, un industriel chrétien acheta la fabrique et y fit observer le saint Jour du Seigneur. Or, l'année même, le nouveau propriétaire réalisa des bénéfices assez considérables pour payer une bonne partie de la manufacture et des réparations qu'il y avait eu à faire. »

Donc, *dans les raffineries*, le chômage du dimanche est non seulement possible, mais très avantageux.

V) — Il en est de même dans les *Distilleries*. Un grand distillateur du Nord écrivait : « Dès le début de notre distillerie, étant résolus de ne nous permettre aucun travail pendant la journée des dimanches, nous avions pris nos mesures pour que tous les travaux fussent arrêtés de six heures du matin à six heures du soir. Afin de faciliter cet arrêt *qu'on soutenait impossible*, nous avions cru devoir nous munir d'appareils spéciaux, mais dès le premier essai, nous avons pu, sans leur emploi, éviter les inconvénients que nous redoutions, et, après douze heures de suspension, nous reprîmes le travail avec tant de facilité qu'en moins d'un quart d'heure la distillerie était en pleine activité. Les appareils que nous avions destinés à faciliter l'arrêt des travaux le dimanche devenant inutiles pour ce but, ont été avantageusement utilisés pour le travail quotidien et nous ont permis de faire plus et mieux.

Digitized by Google

de sorte qu'en voulant servir Dieu, nous avons également servi nos intérêts. »

Ecoutons un autre chef de distillerie d'Avesne (Nord) : « Quand on travaillait chez nous le dimanche, dit-il, nous étions souvent obligés de nous arrêter au milieu d'une journée de travail pour réparer un robinet, boucher des fentes, etc., etc. Les machines n'étant point assez souvent examinées en détail occasionnaient des accidents fréquents. Bien des fois, nous avions à déplorer l'ivresse générale du personnel ; un mauvais travail le dimanche, un travail médiocre le lundi. Maintenant tout le monde assiste aux offices divins et se repose, et le travail est excellent tous les jours de la semaine. »

VI) — Le repos dominical dans les *métallurgies, fonderies, forges*, etc., est-il possible et avantageux ? Là encore, on le conteste, mais sans fondement. D'abord, un savant ingénieur établit péremptoirement par des calculs et des chiffres que le repos du dimanche est non-seulement possible dans les métallurgies, mais très rémunérateur. Nous ne pouvons ici, à cause de leur longueur, entrer dans les détails techniques qu'il donne à cet égard ; mais l'expérience lui a donné raison.

« En terminant, dit-il, qu'il me soit permis de faire appel aux ingénieurs catholiques afin que dans toutes les industries, ils s'attachent à prouver que les progrès économiques sont toujours réalisables en servant Dieu et en observant ses lois. »

D'ailleurs, sur cette industrie particulière, nous avons d'autres témoignages : M. Bagnall de Wolverhampton, dans un rapport présenté à une commission du Parlement anglais, s'exprimait ainsi : « Il y a deux ans, dit-il, que nous avons cessé la fonte de fer le dimanche ; et nous avons produit *plus de fer* dans ces deux années *qu'auparavant*... »

Sept ans après, le même M. Bagnall écrivait : « Nous avons fondu plus de fer que jamais, et nos six fonderies ont toutes éprouvé moins d'accidents et d'interruptions qu'auparavant dans une période d'égale durée. » Un directeur d'usine communiquait à M. de Cissey les lignes suivantes : « Depuis que nous recevons votre *Bulletin mensuel*, nous avons à peu près supprimé le travail du dimanche dans notre usine (fonderie) et maintenant nous profitons des bons résultats que nous ont obtenus nos efforts pour faire cesser la mauvaise habitude de travailler le dimanche. Ce travail très peu profitable était toujours suivi du congé du lundi, souvent de celui du mardi pris par nos ouvriers. Le plus grand

Digitized by Google

nombre y dépensait le salaire de la semaine, de telle sorte qu'au lieu de bénéficier de leur travail du dimanche, ils trouvaient dans les deux jours de congé qui le suivaient une cause de misère. Le travail du dimanche généralement mal fait ne nous profitait pas mieux, et je tiens à faire connaître à vos lecteurs que depuis que le repos dominical passé en famille a été substitué aux désordres du lundi, du mardi, nos familles ouvrières profitent beaucoup mieux de leur salaire et jouissent d'une plus grande aisance. Quant à nous, tout va mieux dans notre maison depuis que nous faisons respecter le Jour de Dieu. Nos produits ont gagné en qualité et en quantité et nous n'avons qu'à nous applaudir de ce que nous avons fait. »

VII) — *Forges et laminoirs.* — Dans un remarquable travail, intitulé : « Le repos du dimanche dans les forges et laminoirs », M. André, ingénieur, cite de nombreux exemples et prouve par des chiffres et des considérations pratiques et incontestables que, dans des établissements à feu continu, l'arrêt régulier du dimanche est, au point de vue purement économique, beaucoup plus avantageux que le travail ininterrompu. — « Le résultat du repos dominical, dit-il : c'est un meilleur entretien des appareils, la diminution des causes d'accidents et la régularité dans la fabrication. En outre, il faut signaler, comme avantages : la conservation des forces, de la santé, et la possibilité de remplir ses devoirs religieux. » M. André, maître de forges, à Cousances (Meuse).

M. Alex. Sépulchre, directeur général à Maubeuge (Nord), rapporte ce qui suit : « Nos laminoirs occupent 1500 ouvriers. Lorsque nous commençâmes à fabriquer le fer, il y a de cela vingt-trois ans, nous suivîmes l'usage général du pays qui était de travailler au laminoir deux semaines consécutives, on arrêtait trente-six heures une fois tous les quinze jours seulement. Ce système était extrêmement ruineux pour la santé de tous ; et nous y trouvions aussi de grands inconvénients pour le bon entretien des appareils et des fours à puddler en particulier. La seconde semaine était bien moins bonne que la première ; on faisait moins de travail, et le travail était moins bien fait. Au bout d'environ trois ans, pour améliorer cette situation, nous avons essayé l'arrêt du dimanche matin jusqu'au lundi matin, cela faisait douze heures de plus d'arrêt par quinzaine. Chose singulière, la production n'a pas sensiblement diminué. »

VIII) — Que de fois nous avons entendu dire qu'il est impos-

Digitized by Google

sible de chômer le dimanche dans les *Verreries, Cristalleries!* Pour en démontrer la fausseté il suffit de citer encore : « Le chômage du dimanche a généralement lieu dans les Verreries des environs de Paris, précisément là où la main-d'œuvre est la plus élevée. L'exemple de la Cristallerie de Clichy, qui occupe trois cents ouvriers, démontre la possibilité du repos dominical dans cette industrie. Les envois de marchandises n'y sont pas reçus le dimanche. Les entrepreneurs qui travaillent pour les maisons s'engagent à ne pas faire venir leurs ouvriers ce jour-là. L'entretien des feux indispensables pour que la température soit toujours maintenue au même degré est la seule occupation qu'on se permette au saint Jour. La consommation du combustible pendant le repos du dimanche représente à peine trois pour cent, et cette perte dérisoire ne peut être un obstacle à l'observation du repos dominical. »

Et, ajoute M. Lefébure : « il y a lieu de se demander pourquoi les verreries marchent si bien en Angleterre, où l'on observe le repos du dimanche et pourquoi elles sont ruinées en Belgique où il est méprisé. Je prétends, continue-t-il, que c'est à cause du travail du dimanche ; car, le travailleur y perd sa santé. De toutes manières l'ouvrier qui travaille tous les dimanches ne sera jamais un mois sans perdre plusieurs journées. » En sorte que cet adage se vérifie ici comme ailleurs : « Bien volé, surtout celui de Dieu, ne profite jamais. »

IX) — *Briqueterie.* — « Le repos du dimanche est chez nous, comme chez les autres, de toute nécessité, non seulement aux travailleurs, mais aussi à ceux qui font travailler. » (Fleury Catton, fab. de briques réfract. et de tuiles, à Givors, Rhône).

X) — *Fabricants de papier.* — « En Alsace, les papetiers ne travaillent pas le dimanche. Notre usine marche mieux et produit plus depuis que nous l'arrêtons ce jour-là. Les papeteries anglaises et écossaises chôment aussi le dimanche et gagnent plus d'argent que certaines papeteries françaises qui s'obstinent à y continuer le travail. » Zuber, Riéder et Cie, près Mulhouse, Alsace.)

XI) — Encore deux simples faits : 1) Un anglais placé à la tête d'une grande administration de voitures de louage déclare un jour qu'aucun de ses chevaux ne travaillera plus le dimanche comme ils le faisaient autrefois ; or, depuis que ses chevaux ont cessé d'être employés ce jour-là, les bénéfices de l'entreprise ont augmenté de 13 % par an.

Digitized by Google

2) Une compagnie de bateaux à vapeur dont le siège était à Dunkerque avait fait des pertes considérables. Pour relever ses affaires, il fallait un homme de grande valeur. Tel était M. Berthelot. On lui offrit de prendre la direction de la Compagnie avec un beau traitement. « J'accepte volontiers, répondit-il, mais à la condition que l'on ne fera ni chargement ni déchargement le dimanche et que les ateliers chômeront ce jour-là. » Une telle réponse fit hausser les épaules. Cependant on dut céder devant sa résolution bien arrêtée. M. Berthelot prit la direction des affaires, fit rigoureusement observer le repos dominical. Un an après, les actionnaires touchaient de magnifiques dividendes. La Compagnie avait réussi au delà de toute espérance.

XII) — « Le chômage du dimanche est au travail de la semaine ce que le sommeil est au labeur journalier. Aux patrons donc à comprendre l'importance de ce chômage et à l'imposer à leurs subordonnés. C'est l'A B C de la conduite de l'homme au point de vue moral et au point de vue physique. » (Heilman, Ducommun et Steinlein, constructeurs de machines à Mulhouse, Alsace).

Ces Messieurs auraient pu ajouter : et *au point de vue économique ;* car, un industriel de Lyon a raconté comment, quand on travaillait chez lui le dimanche à l'égal des autres jours, la proportion des saisies-arrêts sur les salaires des ouvriers était en moyenne de 25 %. Dès que le travail de ce jour fut supprimé, les saisies disparurent à peu près complètement, parce que la vie de famille était rétablie, l'ouvrier pouvait reprendre, avec le sentiment de sa dignité d'homme, le gouvernement de ses intérêts économiques. C'est pourquoi, « le patron qui resterait étranger à une question si élevée ne mérite pas le nom d'industriel ; c'est un retardataire qui n'est pas de son temps. » (Jos. Schetty, teinturier de soie, à Bâle.)

XIII) — De plus : On a fait la statistique des gens tués, estropiés et blessés en travaillant ; or, il a été constaté que le dimanche est le jour par excellence où les maçons tombent des échafaudages ; où les charretiers sont écrasés sous les roues des voitures ; où les bûcherons se blessent avec leur hache, ou les cordonniers se font des piqûres qui dégénèrent en panaris, etc. — Les deux tiers des catastrophes sur les chemins de fer arrivent, on le sait, le dimanche ! — Le « Génie civil », le plus compétent des journaux industriels, a fait une intéressante recherche sur les accidents ; or, il a trouvé que « le dimanche, il y a une moyenne de 308 accidents ; le lundi de 84 ; le mardi de 54 ; le mer-

Digitized by Google

credi de 28 ; le jeudi de 14 ; le vendredi de 26 ; le samedi de 6 seulement. » Un statisticien de Paris a remarqué que la plupart des crimes se commettaient le lundi, jour de congé pour ceux qui ne veulent plus du Décalogue. — Un autre, de Bourges, a fait cette observation très exacte que « plus il y a de personnes travaillant le dimanche, plus aussi il y a le lundi d'affaires à la Justice de Paix, de malades à l'hôpital, de mendiants dans la rue et d'ivrognes le long des murs. » — « Reconnaissons l'arbre à ses fruits ! » — Le bienheureux Vianney, curé d'Ars, disait : « Celui qui se démène le dimanche, afin de faire un peu plus d'ouvrage et de gagner un peu plus d'argent se trompe dans ses calculs. »

« Dieu est le souverain Maître de toutes choses. Lui seul fait les saisons et envoie au moment propice la chaleur des jours, la fraîcheur des nuits et les ondes salutaires qui fécondent le sol et le couvrent de riches moissons. « Il ouvre la main, dit l'Ecriture, et tout se fane et se meurt. » Or, le travail du dimanche. voilà la source des malédictions qui tombent sur nos travaux et les rend stériles. Le travail du dimanche est un travail maudit qui n'enrichit personne. » (Mgr Gouthe-Soulard, arch. d'Aix).

XIV) — Résumons-nous par ce dernier témoignage : « La science pratique de la fabrication et des affaires industrielles nous apprend que : 1) en se reposant un jour sur sept, les ouvriers font pendant les six autres plus de besogne, du meilleur travail et gagent davantage ; 2) lorsque la quantité des produits fabriqués augmente, leur valeur vénale diminue ; une production excessive amène fatalement l'encombrement de la marchandise, puis un abaissement du taux des salaires, et finalement il se trouve que l'ouvrier a usé en pure perte, ses forces, son temps et sa vie. Au bout de l'année, il n'a pas gagné davantage que s'il n'avait travaillé que six jours par semaine et donné le septième au repos sacré du dimanche. Les lois de la véritable économie politique vengent ainsi l'injure faite à la morale religieuse. » (Aug. Morel, Ingénieur, etc....)

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces attestations. Les relater ici allongerait par trop cet article. D'ailleurs, elles sont toutes unanimes à proclamer que le repos dominical est une source de bénédictions, selon la promesse faite par Dieu lui-même à son peuple. — L'observance du Décalogue, a dit Le Play, préside toujours à la prospérité des nations. »

Fr. Léonard, O. M. C.

Digitized by Google

MÉLANGES.

SULLY PRUDHOMME.

Sully Prudhomme, un habile poète, vient de mourir. Il est entré subitement dans l'éternité, d'un arrêt du cœur, dit-on. Ses funérailles ont été religieuses, tant mieux.

Du caractère de ce poète, de sa douceur, de sa bonté, on a pu dire justement tout le bien possible. Mais dans le calice de cette fleur parfumée de l'exhalaison de toutes les vertus naturelles, s'est glissé le ver du scepticisme.

C'est un découragé que Sully Prudhomme, au cœur brisé, à l'image de ce vase qu'il nous a poétiquement dépeint, et qu'une imperceptible ouverture, en s'élargissant, a fini par jeter en éclats, sur le tapis de quelque salon aristocratique. On se demande s'il n'y a pas eu, dans le cœur de S. Prudhomme, comme dans celui de Musset, quelque désillusion, la légère morsure de quelque juvénile douleur, et si le point de tristesse qui a touché l'âme du poète, ouverte jusque-là à l'espérance, ne s'est pas élargi, faute d'une volonté virile, jusqu'à l'envahir tout entière, l'exténuer et, pour parler comme V. Hugo, en répandre « *les morceaux* », sous nos regards navrés !

Nous n'admirons ni cette sensibilité fine et énervée, ni ce vase qui en a ciselé l'image en une poésie séduisante et périlleuse au suprême degré, par sa mollesse mélancolique. Nous ne sommes pas faits pour céder au malheur, mais pour lui résister, et, en nous élevant au-dessus, y jouir d'une pure lumière.

C'est, pour quelque bonheur fragile, perdu, je le veux bien, trouver dans la sérénité de la paix, un autre bonheur, celui-là supérieur, intangible et conquis par la volonté.

Mais pour l'atteindre, il faut croire ; or, l'épreuve qui fortifie les âmes généreuses, aigrit les âmes faibles, et les abandonne à leur douleur, comme on voit l'Océan rouler, à son aise, le sable enfoui dans sa profondeur.

En somme, quel bien peut produire sur les cœurs, ce poète qui s'attaque à nos dogmes, et traite de folie la foi de ceux qui s'humilient devant leurs mystères ! C'est là, en effet, le trait général de son œuvre. En particulier, dans les *Destins*, il s'offre comme « un atome » prêt à se laisser écraser « sous le char » de la fatalité.

Disons de l'*athéisme* : Au-dessus des questions de personnes et des qualités naturelles, fussent-elles les plus aimables, les plus attirantes, la critique a le droit et le devoir de descendre au fond des choses, et, sous le miel des vers

Digitized by Google

dorés, de découvrir, de dénoncer, d'accuser le mal, surtout le plus grand de tous les maux, le doute : elle a le droit, elle a le devoir de plaindre la jeunesse qui boit avec avidité le poison agréablement offert à l'imagination, sous les apparences d'une raison libre et dégagée de toutes les entraves. Elle condamne enfin, au nom d'un Dieu poétiquement blasphémé, l'écrivain qui la condamne, cette jeunesse, à la contagion d'un fléau d'autant plus cruel, que le talent coupable est plus caractérisé, puissant sur le cœur pour le réduire à la tristesse, à l'inaction, à tous les vices qu'engendrent le découragement et le scepticisme.

A. CHARAUX.

RECTIFICATION.

M. Boudinhon, au sujet de l'article du P. Timothée : *Un traité théologique de l'Extrême-Onction*, nous transmet les remarques suivantes. Nous nous empressons d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Monsieur le Directeur des *Études franciscaines*,

Dans la livraison de novembre de votre excellent périodique, le R. P. Timothée, rendant compte de l'ouvrage du P. Kern sur l'Extrême-Onction, m'attribue une opinion que je n'ai jamais ni formulée ni soutenue :

« M. Boudinhon va plus loin encore (que Cléricatus). En cas de nécessité, un laïque pourrait, dit-il, s'administrer validement à lui-même l'Extrême-Onction, pourvu qu'il se servît d'une huile bénite par un prêtre ». — Je n'ai jamais dit chose pareille ; je n'ai parlé ni de la discipline actuelle, ni de cas de nécessité, ni d'huile bénite par un prêtre. Je me suis uniquement occupé d'interpréter des textes des Ve et VIe siècles.

Pour remettre les choses au point, je me permets de vous communiquer, en vous priant de le mettre sous les yeux de vos lecteurs, un passage de l'article où j'ai étudié moi-même le livre du R. P. Kern, dans le *Canoniste*, 1907, p. 643.

« Parmi les textes patristiques les plus importants relatifs à l'Extrême-Onction, il en est plusieurs qui supposent clairement que les fidèles se faisaient eux-mêmes les onctions de l'huile sainte. Ainsi la célèbre décrétale d'Innocent à Decentius d'Eugubium : le Pape y déclare que le texte de saint Jacques « de fidelibus ægrotantibus accipi vel intelligi debere, qui s. oleo chrismatis perungi possunt, quod ab episcopo confectum, non solum sacerdotibus, sed et omnibus uti christianis licet, in sua aut in suorum necessitate ungendum ». Il semble que le sens soit clair ; mais le P. Kern ne s'embarrasse pas pour si peu : Innocent n'a pu dire pareille chose, et il faut sous-entendre, à la fin de sa phrase : « sed ministerio sacerdotum ». — Dans un de ses sermons, saint Césaire d'Arles s'exprime en ces termes : « Quoties aliqua infirmitas supervenerit, corpus et sanguinem Christi ille qui ægrotat accipiat ; et inde corpusculum suum ungat, ut illud, quod scriptum est, im-

Digitized by Google

pleatur in eo : *Infirmatur aliquis*, etc. ». Sur quoi, le P. Kern remarque : « Verba *corpusculum suum ungat*, interpretanda esse : *ungi faciat*, aperte elucet ex contextu. Quomodo enim per unctionem propria manu ægroti factam impleretur illud : *Infirmatur aliquis?* » — Un autre passage de saint Césaire est encore plus net (le P. Kern ne le cite pas : il aurait pu cependant le trouver dans l'article de moi qu'il incrimine, comme je vais le dire) ; le saint évêque veut détourner les fidèles des remèdes superstitieux, et dit : « Ne serait-il pas mieux et plus avantageux pour eux de venir à l'église, d'y recevoir le corps et le sang du Christ, et *oleo benedicto se et suos fideliter perungerent?* » J'omets un texte de saint Éloi de Noyon (Kern, p. 16), qui prête à quelque difficulté. Mais ceux que j'ai cités ne sont-ils pas assez clairs ?

Or, dans un article que j'ai publié sur *la théologie de l'Extrême-Onction* (*Revue catholique des Églises*, juillet 1905), à propos d'un livre du Rév. E. W. Puller, *The anointing of the sick* (livre que le P. Kern ne cite pas, quoique tout mon article soit consacré à le discuter), j'ai dû m'occuper de ces mêmes textes ; je n'ignorais pas (je l'ai même signalée) la méthode très facile de se débarrasser de la difficulté en interprétant *ungat* par *ungi faciat* ; mais j'aurais cru manquer gravement à la loyauté scientifique en l'employant. Lisant donc les textes tels qu'ils sont, j'ai esquissé une interprétation théologique de cette pratique de l'onction des malades par eux-mêmes, afin de pouvoir conserver au nombre des témoignages de la tradition en faveur du sacrement de l'E.-O., ces passages de saint Césaire et du pape Innocent. Le P. Kern a cru y voir une opinion théologique applicable à notre temps ; il m'attribue cet enseignement : « etiam laicos ægrotos per se posse sibimet impertire sacramentalem Unctionem et de facto tempore ss. Patrum laicos sibi et aliis sacramentum contulisse ». Il lui est facile de m'objecter le canon dogmatique du concile de Trente définissant que le *propre* ministre de l'E.-O., est uniquement le prêtre. Ai-je besoin de dire que je n'ai jamais songé à présenter comme probable l'opinion que, dans la discipline *actuelle*, les malades pourraient s'administrer à eux-mêmes l'E.-O. ? Je connais le concile de Trente ; mais j'estime que les applications rétrospectives de ses définitions à la discipline des premiers siècles ne doivent être faites qu'avec infiniment de prudence ; en tout cas, le concile ne peut servir à trancher des difficultés historiques résultant de textes antérieurs de dix siècles. Que s'il plaît à certains de se contenter de lire « ungi faciat » quand le texte porte « *ungat* », libre à eux ; mais ils n'ont pas le droit d'imposer à tout le monde leur méthode. Il est permis de lire simplement les textes et de voir en ceux-là une attestation de la pratique d'après laquelle les malades se faisaient à eux-mêmes les onctions de l'huile bénite, aux Ve et VIe siècles. Cette lecture a au moins une valeur probable, qu'on ne peut écarter *a priori*. Par conséquent, ces auteurs devraient se placer dans l'hypothèse où cette lecture serait exacte, et proposer une conciliation entre le concile de Trente et les dires d'Innocent et de Césaire ; en tout cas, ils pourraient comprendre la préoccupation de ceux qui s'efforcent loyalement d'élucider le problème, et s'abstenir de les traiter en suspects ou hérétiques. »

Digitized by Google

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. BOUDINHON.

L'AQUITAINE SÉRAPHIQUE (1).

Le T. R. P. Othon vient d'achever heureusement une œuvre en cours de publication depuis sept ans. Le IVe et dernier volume renferme l'histoire de près de trois siècles : celle des anciennes provinces, depuis 1600 jusqu'à la Révolution ; et l'histoire contemporaine des provinces restaurées au cours du XIXe siècle, jusqu'à la date mémorable de 1897. De cette dernière partie je ne dirai rien, sinon qu'elle est écrite dans un style fort agréable, car événements et personnages sont encore trop près de nous pour pouvoir être jugés équitablement. Pourtant, personne ne me blâmera de répéter ici la parole d'Israël au Pharaon : *Les jours de notre pèlerinage ont été mauvais et en petit nombre, et n'ont pas atteint la durée de ceux de nos Pères* (GEN., XLVII, 9).

Quatre-cent quatre-vingt-quatre pages consacrées à retracer les faits de deux siècles ! C'est peu, encore faut-il en retrancher une bonne moitié qui traite de l'histoire générale de l'Ordre et de l'Église. La part réservée à l'Aquitaine se trouve bien amoindrie. Néanmoins il y est question de 195 couvents, 146 d'hommes, 49 de femmes. Beaucoup, il est vrai, n'ont que leur nom de cité, sans nous apprendre le moindre détail sur leur vie intime. Quelques-uns sont plus favorisés ; l'inventaire de la quête pour Montauban en 1691 et 1692 (p. 191), la Fronde à Bordeaux (p. 109), le bedeau du couvent de Libourne chargé de chasser les chiens (p. 363), la délibération des notables de Vic-Fézensac en 1767 au sujet des Cordeliers de leur ville (p. 455), etc., fournissent des épisodes très intéressants. Ce que le P. O. relate de la vie de Fr. Mathieu Viste (1603-1675) nous fait voir le couvent de Toulouse sous un jour très sympathique. « Les autels y sont dorés, le cloître embelli de belles peintures, la bibliothèque pleine de livres, la sacristie enrichie de calices, de ciboires et de bourdons d'argent, mais les cellules des religieux sont si dépourvues de couvertures, de tables, de chaises et autres meubles nécessaires, qu'on peut dire que l'intérieur du dortoir est plutôt la figure d'un misérable hôpital de village que le logement commode des prédicateurs et des théologiens... C'est l'esprit de ce saint Ordre où les religieux se privent volontiers de la nourriture délicate et superflue pour mieux loger le Bon Dieu qui leur fait l'honneur d'habiter parmi eux (p. 257) ».

Il n'en avait pas été toujours ainsi. Un document (2) que le P. O. ne paraît

1. *L'Aquitaine Séraphique. Notes historiques sur l'Ordre des Frères-Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine*, par le R. P. Othon, de Pavie, religieux profès de cette province. Tournai, imprimerie Notre-Dame des Prés, 1907. Prix : 3 fr. Tome IV in-8° de XII-708 pages.

2. *La Règle du Séraphique Père S. François*... Toulouse, chez Joseph Bellier, s. d. In-12. pp. 378-379.

Digitized by Google

pas avoir connu, rapporte que «l'an 1609, le 15 octobre, le Rme P. Archange de Messine, Général, vint à Toulouse, et entra par la porte de S. Cyprien, et lui fut au-devant, pour le voir et le recevoir, une infinité de peuple de la ville de son propre mouvement, sans y être sollicité par les religieux. Il celebra le chapitre provincial, donna de beaux règlements, commanda et autorisa la reformation, visita les reliques et ouvrit les tombeaux des Beats Martyrs, Étienne et Raymond, martyrisés à Vignonnet, l'an 1242, qui sont en la chapelle appellée des Martyrs, la troisième de main gauche en entrant dans l'église. Allant à Paris fut arrêté un jour par la fièvre à Montauban, duquel lieu il écrivit de très belles lettres au Père Provincial, qui commencent : *Sancto Spiritu ducti Patres diffinitores, publice in diffinitorio proclamarunt velle reformari, et modum vivendi Reformatorum suscipere, etc. Dat. Montisalbani, die 29 octobris 1609. F. Archangelus a Messana Minister Generalis.* En vertu desquelles lettres la réformation a été introduite en ce couvent, les exercices spirituels pratiqués, la réception de l'argent bannie, tout ce que les religieux avaient en particulier mis en commun, serrures et clefs particulières des chambres ôtées, et toutes autres choses dérogeantes à la pureté de la Règle. La plus grande partie des religieux de la province ont résolu d'embrasser ladite reformation, et nous esperons avec la grace de Dieu, et par les merites de S. François, que tous s'y rangeront. »

Le livre du P. O. projette une vive lumière sur un acte du pape Clément XIV dont on n'avait pas jusqu'ici l'entière explication, il s'agit de l'incorporation des huit provinces françaises des Cordeliers à l'Ordre des Conventuels, en 1771. Depuis près de deux siècles, quatre de ces provinces, avec le grand couvent de Paris, se prétendaient exemptes du précepte de la pauvreté en commun. En 1612, Bernard Bessier, provincial d'Aquitaine-Nouvelle, rédigea une formule de profession en tout semblable à celle des Mineurs Conventuels, cherchant ainsi à entraîner dans son relâchement les nouvelles générations franciscaines. Une fois de plus s'accomplit la parole de Daniel, XIII, 5 : *Egressa est iniquitas a senioribus qui videbantur regere populum.* Disons-le tout de suite, l'audace de Bessier fut réprimée neuf ans après à la congrégation de Libourne, 1621, et au chapitre de Castelnaudary, 1623.

N'importe, la mauvaise semence avait eu le temps de lever et de s'égrener en terre, on la verra reparaître à divers intervalles, 1641, 1647, 1671, et en fin de compte dominer le bon grain. En 1674 le P. Archange d'Arros, provincial d'Aquitaine-Nouvelle, composera un mémoire éloquent pour combattre les fauteurs de la propriété, désappropriera le couvent de Valcabrère de son moulin et autres immeubles, mais tous ses successeurs n'auront pas la même tenace énergie. Vers le milieu du XVIIIe siècle il n'y aura vraisemblablement plus de résistance, les quarante-deux couvents d'Aquitaine-Nouvelle, gardien et discrets, signeront la supplique au Saint-Siège pour être à jamais dispensés de la Très Haute Pauvreté. Benoît XIV publiera, le 28 août 1745, le bref *Ecclesiae catholicae* légitimant pour les quatre grandes provinces la possession des biens immobiliers et des legs perpétuels.

Je signale une grave lacune dans ces tristes pages que la vérité obligeait

Digitized by Google

le P. O. à écrire. Les quatre grandes provinces possédaient des biens fonds, c'est incontestable, mais pourquoi l'historien d'Aquitaine ne désigne-t-il au blâme de la postérité que la France, la Touraine, la Bourgogne, l'Aquitaine-Nouvelle et le Grand Couvent de Paris ? Il connaît l'ouvrage (1) de M. Lecestre, puisqu'il le cite à plusieurs reprises. N'a-t-il donc pas lu en regard du nom de chaque monastère le chiffre de ses revenus en 1768 ? Or, presque tous les couvents de France-Parisienne, de Touraine-Poitevine, d'Aquitaine-Ancienne et de Saint-Louis, sont affligés de quelques centaines ou milliers de livres annuelles. Bien plus, en Aquitaine les couvents les plus riches ne sont pas ceux qui ont la permission de posséder, mais les autres. Bordeaux avoue 8000 l., Toulouse 6242, tandis que Libourne n'a que 3580 l. et Saint-Antoine du Salin 3238.

Rien donc de bien étonnant si le passage à l'Ordre des Conventuels se fit avec tant de facilité, il n'y avait qu'à changer le nom et la couleur de l'habit.

Certains lecteurs se laisseront peut-être défavorablement impressionner par cette recherche des intérêts matériels, et pourront croire qu'aux deux derniers siècles les Cordeliers ont peu travaillé pour les âmes. Qu'ils se détrompent ! On aurait aimé, il est vrai, dans le livre du P. O., à trouver plus de détails sur les œuvres apostoliques de nos Pères ; mais on me saura gré, je l'espère, pour combler ce vide, de faire appel à l'opinion d'un membre du clergé séculier écrivant dans les dernières années du grand siècle. Il doit exprimer le sentiment commun du clergé de l'époque (2) : « Les Cordeliers à la grand manche, Grands Frères, ou Conventuels, qui sont les mesmes, ne sont pas plus de deux cent cinquante en France. Je les ay joints avec les Cordeliers que l'on nomme Observantins, ou Frères-Mineurs de l'Observance, qui sont en France au plus quatre mil ; ainsi, des anciens religieux de l'Ordre de S. François, il n'y en a que quatre mil deux cens cinquante en France à présent. Du temps du concile de Trente ils estoient plus de dix mil.

Ils ne chargent le public pour leur subsistance, au plus que de la somme de trois cens mil livres ; et cela, parce qu'ils possèdent quelques fondations à charge de services, et ils fournissent tous les ans au moins trois mil prédicacateurs ou confesseurs, et le surplus chante l'office divin le jour et la nuit comme les chanoines et les religieux rentez.

L'on peut dire sans exagérer, qu'il n'y a que les anciens religieux mendians qui soulagent les curez des petites villes, des bourg et des villages. Il n'y a qu'eux qui y preschent et y catéchisent, outre les curez. Les reformez se dispensent facilement de cet employ et le pratiquent très peu.

Ils ont toujours paru les plus zélez contre les hérétiques et les schismatiques. J'ay observé, pendant que la nouvelle opinion a esté le plus en vogue, qu'il y avoit de ceux que l'on en croyoit les fauteurs, qui continuellement par-

1. *Abbayes et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768.* Paris, Picard, 1902. In-8°.

2. *Les Ecclésiastiques de France, leur nombre, celuy des religieux et des religieuses, le temps de leur établissement, ce dont ils subsistent, et à quoy ils servent.* — Réimpression d'un Opuscule anonyme publié sans lieu ni date. Paris, Isidore Liseux, 1876. In-32.

Digitized by Google

loient mal du corps des religieux mendians ; ce qui me donna occasion d'en chercher la cause : aussi-tost je découvris, qu'ils ne parloient mal que de ceux qu'ils n'avoient pu attirer à leur party, ce qu'il est encore aisé d'observer aujourd'huy.

Les religieux mendians sont en très bonne réputation dans les villes du royaume, et l'on n'en parle mal, qu'où la nouvelle opinion a eu le plus de pouvoir. D'où l'on doit inférer que le mal qu'on dit d'eux est faux.

Sans les anciens religieux mendians, les peuples de la campagne n'auroient point de prédicateurs les advents et les caresmes. Je scay de science certaine qu'il y a plusieurs eveschez dans lesquels il y a des stations qui demeurent sans prédicateurs, parce qu'il n'y a plus tant d'anciens religieux mendians qu'il y en a eu ; les curez font ce qu'ils peuvent, mais il leur est très difficile de tout faire.

L'on scait encore que les récompenses temporelles qu'on leur donne sont très modiques, à comparaison du service qu'ils rendent...

... Les Réformez de l'Ordre de S. Francois, Récolets et Piquepuces ne vivent que de la besace. Ils ne vont que rarement à la campagne pour y soulager les curez et y instruire les peuples, et surtout l'hiver : ils s'en excusent facilement et produisent pour raison leur nudité de pieds qui les empesche ; et mesme tous les ans ils font courir le bruit que des leurs sont morts de froid. Il vaudroit mieux les chausser et qu'ils preschassent l'Evangile. Les Récollets sont cinq mil et ont mil prédicateurs ou confesseurs pour le plus. Les Piquepuces sont trois mil et produisent cinq cens prédicateurs ou confesseurs (1). Parce qu'ils sont obligez de vivre de queste, il faut qu'ils fassent

1. En regard de ces chiffres il ne sera pas sans intérêt de comparer la statistique des provinces françaises donnée à l'année 1680 par F. Huéber dans son *Menologium franciscanum* imprimé à Munich en 1698.

France	950 religieux,	725 prêtres,	80 lecteurs,	600 prédicateurs.
Touraine	448 »	345 »	48 »	140 »
Aquit. Nouvelle	470 »	330 »	24 »	160 »
St-Bonav.	650 »	450 »	60 »	200 »
France-Paris.	540 »	284 »	36 »	150 »
Touraine-Poit.	400 »	312 »	31 »	162 »
Aquit. Ancienne	576 »	340 »	50 »	300 »
St-Louis	470 »	290 »	35 »	120 »
St-André	480 »	320 »	18 »	260 »
St-Denys	450 »	225 »	36 »	190 »
Artois	244 »	128 »	12 »	60 »
La Madeleine	299 »	186 »	20 »	75 »
Im. Conception	408 »	266 »	40 »	260 »
SS. Sacrement	210 »	120 »	11 »	50 »
St-François	430 »	280 »	30 »	20 »
St-Bernardin	450 »	250 »	2 »	180 »
St-Nicolas	73 »	52 »	5 »	17 »
Paris (Gd. Couv.)	360 »	? »	20 »	40 »
RELIGIEUX DU TIERS-ORDRE RÉGULIER				
St-François	239 »	167 »	17 »	52 »

Digitized by Google

les complaisans, où ils ne le feroient pas s'ils estoient rentez, ou s'ils avoient de quoy vivre sans quester (1). Il n'y a rien de si importun dans les maisons de qualité de la campagne que les courses de ces pieds nus, qu'ils font pour quester et se promener ; c'est la coutume chez eux d'aller voir les amis de la campagne, il les faut bien recevoir ou passer pour peu charitable : deux, trois ou quatre lieues au plus, c'est le chemin d'un jour, et partout ils mangent très bien et ne vont que chez la noblesse. Dans les villes leur vie se passe en visites perpétuelles et à quester : les autres religieux n'importunent pas comme eux. »

Au point de vue de l'identification des noms de lieux et l'orthographe des noms de personnes, il y a les mêmes remarques à faire que pour le tome III (2). Le P. O. écrit par exemple p. 111 : « Dominique Ythier fut sacré évêque de Glandèves « dans l'église de Saint-Germain. » On serait embarrassé de savoir quelle est cette église, si Dom Bouillart n'apprenait que c'est celle de Saint-

St-Yves	, 279	»	, 194	»	, 16	»	, 100	»
St-Louis	, 176	»	, 100	»	, 6	»	, 55	»
St-Elzéar	, 160	»	, 120	»	, 7	»	, 40	»

Ce tableau, probablement exact dans son ensemble, doit être fautif dans certains détails : ainsi, il paraît inadmissible de n'attribuer que 2 lecteurs à la province de St-Bernardin, c'est sans doute vingt et quelques qu'il faut lire. La province de Saint-André n'avait qu'une partie de ses couvents dans notre France actuelle, mais comme Huéber oublie de mentionner ceux de la province de Bretagne, les chiffres doivent à peu près se balancer.

1. En quelques lignes piquantes, le même écrivain dont le style se rapproche beaucoup de celui du fameux J. B. Thiers, donne un aperçu sur les quêteurs monastiques de Paris : « Dans leur quatre convents de Paris [des anciens Mendiants] il n'y a que seize questeurs, dans chacun quatre... Les Récolets de Paris ou du faux-bourg St-Laurent, et les Récolets et les Récolettes du faux-bourg St-Germain, avec ceux de St-Denis, qui questent à Paris, où ils ont une maison particulière, où ils assemblent leurs aumônes, en ont douze. — Les Piquepuces du faux-bourg St-Antoine, ceux de Nazareth, près le Temple, et le nouveau couvent de Belleville, ont quinze questeurs. — Les quatre convents de Capucins, de St-Honoré, de St-Jacques, du Marest et de Meudon, qui vivent de la queste de Paris ont vingt-cinq questeurs: ce qui prouve que les Mendians Reformez de Paris [dont font partie les Petits-Augustins, Carmes-Déchaussés, Jacobins, Minimes, etc.] ont quatre-vingt huit questeurs, qui sont cinq à six contre un [des quatre anciens Ordres Mendiants], sans compter l'Ave-Maria où il y a cinq questeurs. L'on peut encore adjouter à cela, que les Réformez entendent beaucoup mieux le métier que les anciens. Les questeurs des Réformez sont pour le pain et le vin, d'autres pour la viande, pour la chandelle, pour du cuir, du fil, des espiceries, et autres choses semblables : chacun ayant sa queste particulière à faire ; outre les célèbres qui vont se plaindre dans les maisons, et ceux qui questent pour les malades. De ceste exemple prise à Paris, il faut inférer la mesme chose par tout le royaume, outre qu'il y a plusieurs villes, où les anciens Mendians ne questent qu'une fois ou deux l'année. » (p. 43).

Les religieux de Picpus sont passés maîtres à la quête : « [J'ay] appris qu'entre ceux qui savent bien quester, ils tiennent le premier rang. » (p. 37).

Les petits côtés ne sont pas négligeables dans l'enquête sur la vie d'une époque, et à ceux qui le trouveraient mauvais j'indiquerai une lettre de S. Bonaventure datée de Paris, 23 avril 1257, où le Séraphique Docteur signale les abus des Frères-Mineurs de son temps. Cf. Fodéré, *Narration historique*... Lyon, 1619, in-8°, p. 107.

2. Cf. *Études Franciscaines*, t. XVI, septembre 1906, p. 324.

Digitized by Google

Germain-des-Prés à Paris (1). L'un des prélats assistant n'était pas « R. Cupis évêque de Dôle », mais R. Cupif, évêque de Dol. De même il ne suffit pas de dire que le Vicaire Général des Tertiaires Réguliers « résidait au couvent de Nazareth près du Temple » (p. 306), nous avons besoin de savoir qu'il s'agit du Temple de Paris, d'autant plus que la dernière ville citée avant cette phrase est Toulouse et que la confusion serait facile. A la p. 442, il est question du couvent de « Bémaz » au diocèse de Lisieux, ne serait-ce pas plutôt Bernay ? Ne faut-il pas aussi lire Saint-Antonin au lieu de « Saint-Antoine » dans le diocèse de Rodez (p. 448) ? — Pourquoi écrire à la p. 330 : « Isaac Bayer ou Bager », alors qu'à la p. 362 le P. O. n'a plus d'incertitude sur le nom « d'Isaac Boyer » ? — Le premier commissaire provincial du Canada fut Denis Jamay et non « Jarnay » (p. 131), etc.

Dans ce dernier volume le P. O. a voulu donner la liste aussi complète que possible des provinciaux d'Aquitaine. Il a même donné deux listes, l'une pp. 614-615, l'autre 695-698, trouvée probablement après l'impression de la première. Le malheur est qu'elles ne se correspondent pas en tout point, toutes deux sont cependant appuyées sur des documents mais vraisemblablement *d'inégale valeur*, et d'ailleurs non critiqués.

p. 614		p. 697.	
1610.	Nicolas Aubespin	1609.	P. Roger
?	Guillaume de Saint-Denys	1612.	Jean de Salvagerie
?	Jean de Salvagerie	1616.	P. Saint-Daunès
?	Nicolas Aubespin	1619.	Raymond Dupuy
?	Guillaume de Saint-Sauveur	1621.	Egide Grenier
?	Egide Grenier	1629.	Jean Jourdain
1633.	Bernard Jourdain	1633.	François Bonal
1636.	Jean Jourdain.	1636.	Jean Jourdain.

Les *Archives historiques de la Gironde* (XXVI, 480) nomment le P. Saint-Daunès comme provincial le 30 mars 1621. — Si l'on se reporte aux catalogues de provinciaux dressés à la fin des trois premiers volumes, on constatera les mêmes confusions vis-à-vis du catalogue soi-disant définitif du tome IV, 695-698. Ainsi, pour n'en citer que deux, Jean Peyrothe et Gabriel-Maria qui ont sûrement gouverné l'Aquitaine-Ancienne, de 1526 à 1529, et pour lesquels le P. O. a cité des pièces d'archives (III, 79-81), ces deux prélats ne figurent pas dans le dernier catalogue (IV, 696).

Une dernière observation. Le P. O. a placé à la suite des ministres provinciaux du XIIIe au XVIIIe siècle, ceux du XIXe. Il aurait dû faire remarquer que la province de Saint-Louis-Évêque sous le nom de laquelle les couvents de Frères-Mineurs ont été érigés en 1860, n'était pas l'Aquitaine. Par une anomalie qui ne s'explique pas, pendant quatorze ans cette province de Saint-Louis n'eut pas un seul couvent fondé sur son ancien territoire. Béziers restauré en 1874 fut le seul et unique. Il faut chaudement féliciter le P. O. d'avoir en

1. D. Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*. Paris, 1724. In-fol., p. 250.

Digitized by Google

1897 rétabli officiellement pour sa province, dont il était ministre, le titre qui lui revenait de droit. Mais il s'est écarté de la tradition six fois séculaire en la mettant sous le patronage de S. Louis d'Anjou. Et si j'ai bien compris son idée, c'est à l'Aquitaine du XIIIe siècle, à la province fondée par le B. Christophe qu'il a voulu à juste titre se rattacher. Pourquoi alors avoir pris le sceau de l'Aquitaine Observante du XV-XVIe siècle, et non celui de l'Aquitaine primitive (1)? *Nihil innovetur nisi quod traditum est*, me permettrai-je de lui dire après le pape S. Etienne qui répondait de la sorte au martyr S. Cyprien (2), partisan de la rebaptisation.

Espérons que l'*Archivium Franciscano-Historicum* qui va bientôt paraître publiera les documents jusqu'ici inconnus qui éclaireront d'un nouveau jour l'existence trop ignorée de nos anciennes provinces. Quand nous connaîtrons par le détail l'activité journalière de nos couvents, leurs productions bibliographiques, leurs œuvres de zèle apostolique, nous serons stupéfaits de l'intensité de vie des ruches franciscaines.

En attendant, si le P. O. ne nous a pas donné une *Aquitaine* absolument parfaite, il a du moins le mérite de l'avoir entreprise, alors que personne ne lui en avait montré le chemin. Les nombreux matériaux qu'il a recueillis, loin d'être inutiles, simplifieront la besogne du nouvel historien. L'ancien Définiteur Général de l'Ordre aura la gloire peu commune d'être un Précurseur.

Fr. ANTOINE de Sérent
de la prov. de France.

DOCTRINE FRANCISCAINE.

Lic. Dr KARL HEIM, Privat dozent der Theologie an der Universität Halle a. s. — **Das Wesen der Gnade und ihr Verhältnis zu den natürlichen Funktionen des Menschen bei Alexander Halesius**. In-8° de 152 pp. 1907. Verlag von M. Heinsius Nachfolger, Leipzig.

Dans cette étude sérieuse M. Heim apporte à l'histoire de la Théologie Scolastique une contribution intéressante. Le choix du sujet est heureux, parce qu'il porte l'attention sur un des plus grands docteurs que l'âge d'or de la Scolastique ait produit.

1. Ce sceau existe aux Archives Nationales attaché à une charte de 1274. *Arch. Nat.* J462, n. 28^9. Il représente S. François prêchant aux oiseaux. C'est vraisemblablement celui d'Aquitaine-Nouvelle auquel on dut ajouter plus tard l'abbréviation de *Reformatorum*. Cf. *Aquit. Sér.* IV, 614. Il porte l'orthographe archaïque d'*Aquitan*IE, tandis que l'autre écrit *Aquitani*AE selon le mode classique. — Le T. R. P. Pierre-Baptiste d'Orthez a été mieux inspiré quand, en 1892, élu ministre de la province septentrionale nouvellement séparée de Saint-Louis, il a repris le titre et le sceau de l'ancienne province de France.

2. Breviarium Romano-Seraphicum, die II Augusti, lectio nona.

Digitized by Google

Par l'application des formes Aristotéliennes, en particulier de *la théorie de la Formation* (la théorie de la forme et de la matière), la doctrine Catholique entra avec Alexandre de Halès dans une période glorieuse. L'application de cette théorie aux problèmes théologiques, est l'œuvre géniale du premier docteur franciscain ; les questions les plus importantes de sa Somme Théogique sont dressées selon ce plan, qui a été repris par la plupart de ses successeurs. C'est ce que M. Heim a indiqué succinctement et magistralement au sujet du problème de la grâce.

Son livre contient deux parties principales qui traitent de l'essence de la grâce et des dispositions, requises de la coopération de l'homme, et de la Prédestination.

En premier lieu il nous a donné à grand traits un exposé de la doctrine avant le XIIIe siècle (pp. 7-33). L'auteur, en élucidant cette question, juge d'une façon assez objective : Il suffira de noter les points principaux, qui d'après lui ont influencé les idées des grands Scolastiques : c'est-à-dire, la doctrine plus avancée de S. Anselme et d'Abélard en faveur de la volonté ; la liberté « a necessitate, a peccato, et a miseria », avec laquelle S. Bernard s'est efforcé d'établir une conciliation ; de la grâce et de la liberté ; l'explication de P. Lombard des diverses distinctions de la grâce, qui a préparé la spéculation scolastique sur les dispositions préalables. Il aurait été désirable que l'auteur eût proposé plus distinctement l'union extérieure de la grâce avec l'âme, et la tendance Augustinienne à exalter le surnaturel dans le procès de l'acte humain ; c'est le fond de la question. Cependant il observe avec beaucoup de justesse, qu'on trouve déjà dans la doctrine de S. Augustin une rélation entre ces deux principes (p. 46.)

Le point le plus marquant de la première partie est l'exposé du concept original de la grâce dans la Somme d'Alexandre de Halès. Il explique la théorie de la formation, qui exige les dispositions nécessaires et nous en fait, voir l'application (p. 40).

La grâce divine était définie dans la doctrine traditionnelle comme une « inspiratio, lumen, facultas », ou d'après Lombard comme une « pluvia divinae benedictionis ; virtus, quia voluntatem hominis infirmam sanat ». Alexandre réprouve ces définitions. Le concept d'une forme surnaturelle informant l'essence de l'âme prend la place des idées traditionelles trop vagues. Les définitions « cordis delectatio, nitor animae, sanitas » ne sont plus « propriae definitiones », il leur substitue celle-ci : « gratia est habitus universaliter ordinativus totius vitae ». — Et les conclusions sont déduites logiquement. Le sujet immédiat de la grâce n'est plus la volonté humaine, c'est l'essence métaphysique même de l'âme ; celui de la vertu est la force ; « gratiam perficit animam quantum ad essentiam, virtus quantum ad partes, quae sunt vires ».

Il est vrai, la doctrine de l'hylomorphisme appliquée à la grâce et aux sacrements, manque d'un fondement réel. C'est une spéculatlon scolastique, mais néanmoins c'est une spéculation, qui a mis l'expression du dogme Catholique dans la lumière la plus claire.

Digitized by Google

Voilà l'esquisse de la première partie. M. Heim a aussi demontré, qu'on doit mettre à part Alexandre de Halès, quand on dit avec le Dr Scheeben (*Dogmatick* III, p. 668, n. 891) : « la formule de la création de l'école franciscaine, tout en ayant l'air de mettre plus en relief le surnaturel de la grâce, n'exprime au fond qu'une alliance extérieure avec la nature : C'est que cette même école voit dans la grâce un simple don résidant dans les forces de l'âme, au lieu d'y voir, comme l'école thomiste, une transfiguration de la substance de l'âme. »

En analysant dans la seconde partie les dispositions de la grâce nécessaires chez les adultes, l'auteur a pris le parti d'Alexandre pour sa doctrine de la « gratia gratis data » (pp. 72-91). Il a prouvé à fond contre Loofs (*Leitfaden der Dogmengeschichte*, p. 546), qu'Alexandre a distingué très précisement la « gratia gratis data », dans le sens strict du mot, de tout autre don de Dieu dans le sens commun. L'auteur a cité la Pars III, qu. 61, m. 5, art. 3, où Alexandre explique, ce que veut dire « facienti quod in se, Deus non deneget gratiam » dans l'infidèle et dans le pécheur pénitent. Alexandre l'a dit plus explicitement P. III, qu. 64, m. 2, sol. : « est fides ex auditu sive humana ratione, et est fides donum gratuitum ; primo modo dicta fides non pertinet ad propositum [an fides sit donum gratuitum], secundo modo duplex est, formata et informis. »

Viennent ensuite plusieurs autres questions intéressantes, qui sont expliquées aussi au point de vue de cette théorie (pp. 92-134). L'objet de la foi et de la science (manuductione ratiocinationis, comme S. Bonaventure l'a dit plus distinctement) peut être le même. La « timor servilis, » qui d'après P. Lombard, ne comprend qu'une crainte de l'enfer, est plus élevée dans la doctrine d'Alexandre, qui nous le fait distinguer de la crainte « serviliter servilis » ; celle-là renferme aussi la foi en Dieu, bien plus elle insiste en dernière instance sur la justice divine. Les explications sur la contrition, l'attrition et les divers motifs en relation avec l'infusion de la grâce, les traités capitaux des vertus marquent le progrès notable de la doctrine Catholique.

A la fin l'auteur nous expose la doctrine de la Prédestination. A l'opinion Augustinienne, de nouveau établie par P. Lombard, Alexandre oppose la doctrine de la Prédestination « post praevisa merita », celle-ci comprend la prescience du bon usage de la grâce, « sic dicitur voluntas Dei rationabilis » (p. 137). — C'est donc par l'application de cette théorie, qu'Alexandre a pu déterminer plus parfaitement la distinction, en même temps que la cohésion de l'ordre naturel et surnaturel. Le perfectionnement apporté par S. Bonaventure à la doctrine d'Alexandre et les divergences des deux doctrines sont indiquées avec exactitude.

En alléguant diverses citations de la Somme d'Alexandre, l'auteur paraît n'avoir pas douté de l'authenticité de la dernière question (de fide formata) dans la troisième partie. Nous embrassons son opinion. L'accord de cette opinion avec la doctrine, la tendance, la spéculation philosophique d'Alexandre est un argument assez fort en faveur de l'authenticité.

M. Heim a donc bien réussi à nous exposer objectivement la doctrine du

Digitized by Google

Docteur Irréfragable. Cependant nous aurions à faire plus d'une réserve. En accusant la doctrine d'Alexandre, — la nécessité d'autres dispositions outre la foi pour l'infusion de la grâce, sa sentence de la Prédestination, ainsi que les homélies de S. Anselme, les livres des Sentences d'Hugues de S. Victor, les prédicats de Berthold de Regensburg — de sémi-pélagianisme, l'auteur s'est laissé trop influencer par ses convictions confessionnelles. « Impossibile est, quod gratia [prima] sit ex operibus ; non cadit sub merito », dit Alexandre p. III, qu. 61., m. 5, art. 2 ; et l'auteur lui-même a cité (p. 143) « Praescientia meritorum dicit rationem voluntatis ; non tamen ex hoc sequitur, quod ipsa merita sint ratio sive causa voluntatis » ; P. I, qu. 28, m. 3, art. 2. Il semble donc, que l'auteur ignore en quoi consiste l'erreur principale du sémi-pélagianisme ; la doctrine scolastique et l'orthodoxie protestante sont trop opposées pour chercher quelque conciliation (pp. 50, 84, 88). Quant à la difficulté de l'interprétation de la « potestas clavium » dans le Sacrement de la Pénitence (p. 108), je pourrais lui indiquer le scholion dans l'édition de S. Bonavecture t. IV, d. XVIII, p. I, art. 2. qu. 1. J'aurais voulu aussi, que l'auteur eût achevé plus nettement son travail ; il en aurait facilité la lecture.

Mais malgré ces observations nous remercions M. Heim de sa contribution heureuse : elle a mis en lumière l'originalité et les mérites incontestables du premier docteur franciscain.

Fr. J. LAKERVELD. O. F. M.

P. GREGORIUS DEV, O. F. M. 1° **Ethica, seu Ethica generalis** *ad mentem Ven. J. Scoti D. Subtilis.* In-8° de 174 pp. Prix : 2 fr. 1907.

2° **Jus Naturæ, seu Ethica specialis** *ad mentem Ven. J. Scoti D. Subtilis.* In-8° de 293 pp. Prix : 3 fr. 1907. Hierosolymis, Typis P.P. Franciscalium.

Le R. P. Greg. Dev, de l'Ordre des Frères Mineurs de la Custodie de Terre Sainte, a eu la louable idée de composer un Cours de Philosophie morale et sociale d'après la doctrine du Vénérable D. Scot. Et en effet, autant que possible, c'est au Docteur Subtil et à ses commentateurs Frassen et Montefortino, sans négliger aussi Saint Bonaventure, que l'auteur emprunte ses arguments. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il y ait dans cet ouvrage des thèses singulières, ni une façon très originale de poser ou de résondre les problèmes moraux. Le plan, au contraire, est celui qui est suivi depuis longtemps dans les Manuels de Philosophie morale écrits en latin : *De Fine ultimo — de Actibus humani — de Passionibus animæ, — De Virtutibus et Vitiis. etc...* — Rien non plus de particulier dans la matière qui remplit ce cadre : on y trouve les thèses et les erreurs ordinairement exposées ou refutées. Il nous semble même que l'auteur aurait pu, tout en gardant le fonds traditionnel de la doctrine, faire œuvre à la fois plus personnelle et plus ac-

Digitized by Google

tuelle en laissant en paix certaines erreurs qui n'ont plus d'intérêt que pour l'histoire des doctrines et en exposant avec plus de détails d'autres erreurs avec lesquelles nous nous trouvons aux prises aujourd'hui. A quoi bon, par exemple, continuer a reproduire dans le Traité *De Ultimo Fine* la division d'Aritote concernant le souverain Bien et rééditer constamment les mêmes demonstrations à ce sujet, sans assez se préoccuper d'exposer ce traité en fonction des erreurs contemporaines ? Les théories de Hobbes concernant l'origine du pouvoir et de la société politique se trouvent bien un peu démodées, et il est des erreurs beaucoup plus modernes et partant plus dangereuses qui auraient demandé un exposé et une réfutation plus détaillés. On ne dit rien non plus, ou presque rien, de la morale laïque, de la solidarité, de la morale évolutionniste, presque rien de la morale socialiste, etc,. Je fais cette observation surtout au sujet de la première partie, de l'*Ethica generalis*, car dans la seconde partie l'auteur fait visiblement un effort plus considérable pour nous donner une doctrine, non pas seulement *ad scholam*, mais aussi et surtout *ad vitam*, et il y réussit. Cependant même dans cette partie, à propos de la guerre, l'auteur nous parle de ceux qui la condamnent, et il nomme... les Manichéens ! N'y a-t-il donc pas, aujourd'hui, d'autres ennemis de la guerre plus intéressants pour nous que les Manichéens?— Dans son ensemble l'ouvrage est un bon résumé de la Philosophie morale et sociale, ni de beaucoup superieur, ni non plus inferieur à ceux qui l'ont précédé. Je reprocherais à cet ensemble toutefois d'être trop *résumé*, de se présenter sous l'aspect d'une nomenclature un peu sèche et maigre de questions et de réponses : on eût desiré sentir davantage à travers ces questions une trame de raisonnement les reliant logiquement l'une à l'autre, et de temps en temps on eût voulu une analyse plus fine, une preuve plus approfondie.

Cà et là j'ai noté quelques points où, à mon avis, il a échappé à l'auteur des inexactitudes. Par exemple, quand on traite des *Sources de la Moralité (de Fontibus Moralitatis)*, donner comme source principale la Loi divine, c'est, me semble-t-il, brouiller un peu la question. La Loi ou la Raison divine est la norme à laquelle il faut comparer nos actions libres ; et rechercher les sources de la moralité, c'est étudier quels sont les éléments constitutifs de l'acte humain où l'on peut apercevoir une conformité ou une difformité avec la Loi divine : mais celle-ci, dans la question présente, ne peut évidemment pas être considerée comme un de ces éléments, puisqu'elle est l'autre terme de comparaison auquel doivent être rapportés tous ces éléments. — Je crois qu'il est inexact aussi de parler de *Société* internationale. Il y a bien des relations entre les sociétés politiques, mais il n'y a pas à proprement parler de *lien social*, parce qu'il n'y a pas d'autorité internationale.

Le R. P. Dev a jugé à propos de faire dans son second volume un *Traité* spécial, *(Tractatus Tertius)* intitulé *Societas religiosa ejusque nexus cum Statu*. Il a voulu marquer ainsi l'importance qu'il attache à ce genre de questions. C'est très bien et c'est nouveau. Mais est-ce bien le lieu, dans un Cours de Philosophie, de faire un assez long exposé dogmatique de la *Constitution divine de l'Église ?* Sans doute ce sont là des choses dont la con-

Digitized by Google

naissance exacte devient de plus en plus nécessaire aujourd'hui : mais aussi il y a pour les enseigner à leur place, me semble-t-il, la theologie dogmatique. Malgré ce défaut cette partie est une des plus fermes et des mieux conduites de l'ouvrage.

L'auteur a ajouté trois *Appendices : de Quæstione sociali — de Feminismo — de Arbitratu internationali.* La *Question sociale* est traitée nécessairement de façon sommaire, un peu trop sommaire. Je crois, de plus, que l'auteur fait trop d'honneur à Malthus quand il met ses idées au même rang que les doctrines de l'Économie politique libérale du Socialisme et du Coopératisme,—comme système de solution de la question sociale. — Le *Féminisme* est très bien exposé. — Quant à *Arbitrage international*, on se demandera peut-être pourquoi l'auteur l'a rejeté en appendice, pourquoi il n'a pas traité ce point dans le chapitre qu'il intitule de *Societate internationali ?*

Enfin, dernière petite chicane, le R. P. Dev me paraît avoir trop sacrifié à la nécessité de donner un texte clair, qui « *se presente bien.* » Certes il est difficile de désirer une disposition typographique qui parle davantage à l'œil ; mais cet avantage est ici exagéré ! il y a des mots comme *Propositio*, *Objectiones*, qui sont de dimensions par trop envahissantes. En les réduisant l'auteur aurait gagné beaucoup de place qu'il aurait pu donner à un exposé, à une réfutation, à certains endroits plus étendus. Fr. AIMÉ.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Théologie.

CÆSAR MANZONI, doctor sacrae theologiæ et philosophiæ. **Compendium Theologiæ dogmaticæ.** 2 vol. in-8° de 436-436 pp. Prix : 4 l. 25 et 4 l. 50. 1907. — Chez l'auteur, 9, Via Cavour, Lodi.

Il y a quelques semaines, la *Revue du Clergé français* établissait une enquête dans les Séminaires français pour faire préciser les desiderata des professeurs au sujet des manuels de théologie en cours. Et la réponse se traduisait en désirs d'une meilleure mise au point des exigences légitimes de la pensée contemporaine, de l'histoire des erreurs, même contemporaines, de la position de la thèse et de ses preuves.

Ce n'est cependant pas certes la bonne volonté ni les efforts qui font défaut, ni même, ordinairement, de sérieuses qualités. Dans nos précédents numéros, nous avons annoncé quelques nouvelles théologies ; en voici encore une, et qui nous vient, cette fois, d'Italie. Nous en avons sous les yeux, les deux premiers volumes : I. de Religione, de Ecclesia, de Fontibus revelationis ; — II. de Deo Uno, Trino, Creante, Elevante. Sans faire aucune comparaison, il semble que cette nouvelle théologie a de brillantes qualités, qui la mettent en mesure de combler quelques desiderata en la matière. Et d'abord, il faut louer et féliciter l'auteur de son souci constant de projeter sur son sujet, dans une heureuse harmonie, toutes les lumières qui peuvent éclairer la théologie : arguments d'Écriture-Sainte, clairement exposés ; voix de la Tradition et des Conciles, copieusement utilisées ; raisons théologiques, présentées avec une netteté qui dénote un esprit philosophique sérieux, solidement nourri de la doctrine et des procédés scolastiques, puisqu'aussi bien, chaque thèse se complète par l'exposé et la réfutation des difficultés, à la manière scolastique.

Non moins grand aussi le soin qu'il prend de bien placer dans son milieu le dogme ou la vérité qu'il veut prouver, par un exposé succinct et complet des erreurs qui les ont attaqués à travers les siècles, jusqu'aux années les plus rapprochées de nous. Suggestif et bien conduit nous a paru, en ce sens, son *Tractatus de Fontibus revelationis ;* il est difficile de mieux résumer la vérité comme les erreurs sur ces sujets : Ecriture-Sainte, Tradition divine, Progrès de la Révélation, qui depuis quelques années bouleversent si profondément les esprits.

En des pays où la typographie obtient des résultats merveilleux de netteté

Digitized by Google

et de disposition, on ne manquera pas de reprocher à l'auteur de n'avoir pas eu assez le souci de cette netteté du texte et d'avoir laissé passer trop de fautes d'impression, surtout dans les noms propres étrangers à l'Italie.

Cependant, tel quel, l'ouvrage mérite les plus sincères éloges, et rendra de précieux services à qui voudra prendre le soin de l'étudier et de le consulter.

CHANOINE CANTINEAU. **Cours de Religion.** Nouvelle édition. 2 vol. in-8° de 428-342 pp. Prix : 5 fr., 1907. — Casterman, Tournai.

Dans les *Cours* de religion comme dans les manuels de théologie, même besoin du mieux, même contribution active des esprits sérieux pour réaliser le mieux demandé. La nouvelle édition du *Cours de Religion* de M. le chanoine Cantineau, ainsi que l'ouvrage qui suit, en sont une nouvelle preuve.

L'ouvrage de M. Cantineau est excellent, solidement appuyé sur les autorités les plus sûres et les plus autorisées. Trois parties dans l'ouvrage : Démonstration catholique, — Histoire de la Révélation, — Exposé du dogme et de la morale catholique : vérités du salut, œuvres du salut, moyens de salut. Ce n'est pas un livre à mettre entre les mains des enfants, ni même d'un grand nombre de jeunes gens : il est d'une allure trop austère ; mais pour qui voudrait, prêtre ou laïque, avoir un bon exposé, clair et synthétique, de la Religion, le *Cours* de M. Cantineau se recommande de lui-même. Je ne dirai rien de la Démonstration catholique : on a fait mieux ces dernières années ; ni de l'Histoire de la Révélation : elle est d'une nécessité moins immédiate ; je leur préfère l'Exposé du dogme et de la morale catholique : il m'a paru des mieux conduits, bien au point, et assez neuf par quelques côtés.

V. RONDET. *Contribution à la mentalité religieuse contemporaine. Les Initiations :* **La Religion.** 2 vol. In-8° de v-169 et 175 pp. Prix : 2 fr. 50 le vol. 1907. Paris, Falque.

Autrement originale, sans souci des chemins battus, émaillée de charmes qui égaient la route : telle se présente la première partie d'une série d'études religieuses que vient de commencer M. Rondet, aumônier au lycée de Grenoble.

Dans cette première partie des *Initiations*, l'auteur s'arrête à prouver l'évidence et l'universalité du fait de la Religion, et à montrer que cette initiation primitive à une croyance aussi générale en un Dieu unique, ne peut trouver son explication que dans une communication directe de la Divinité laquelle s'est transmise à tous les hommes par la tradition.

On pardonnera à l'auteur maintes digressions, le peu de rigueur de quelques-unes de ses raisons, pour les pétillantes et suggestives réflexions dont il sait émailler son sujet, pour les douces impressions que son âme et sa plume d'artiste, savent exciter tout le long de la route.

R. P. HUGON, O. P. *Études théologiques.* **La Causalité instrumentale en Théologie.** In-12 de 224 pp. Prix : 2 fr. 1907. Téqui, Paris.

Digitized by Google

En annonçant, en Juillet dernier, un volume de la série des « Études théologiques » *Le Dogme : Hors de l'Église, point de salut*, le regretté P. Timothée se plaisait à faire ressortir les qualités sérieuses de solidité, de logique et d'orthodoxie impeccable qui caractérissent si hautement les écrits du R. P. Hugon. Mais, ce qui n'est pas moins certain, et ce dont nous nous garderons bien de lui faire un reproche, c'est que le Père est un scolastique et un thomiste ardent.

Aussi dans le présent volume a-t-il beau jeu pour faire valoir ses qualités de fidèle disciple de S. Thomas et le fait-il avec une magistrale sûreté. Après quelques notions générales sur la causalité, et la causalité instrumentale en particulier, l'auteur applique ces principes aux principaux problèmes de la théologie : Causalité instrumentale : dans l'inspiration scripturaire, — de l'Humanité Sainte de Jésus, — des Sacrements, — dans les miracles, — de la T. Ste Vierge. En toutes ces questions, le R. P. professe catégoriquement la théorie de la causalité physique, et défend sa thèse avec une compétence et une vigueur, qui lui font voir presque de mauvais œil les partisans de la Causalité morale. Il sera bien difficile, je crois, après l'avoir lu, de n'être pas de son avis, et les conclusions qu'il sait en faire ressortir sont suggestives et consolantes assez pour rallier à l'opinion thomiste.

Fr. JEAN DE LA CROIX.

Spiritualité et Prédication.

The Writings of St. Francis. Newly translated into English from the original texts according to the French Edition of F. Ubald d'Alençon, O. S. F. C., by Constance Countess de la Warr. London, Burns and Oates (1907), in-16 de XXVII-148 pages. 2 sh. 6 d. net (Post. 3 d.) = 3 fr. 40 Reliure toile.

Pour écrire ce charmant volume, on s'est basé, pour la critique des opuscules de S. François, sur l'édition française de notre collaborateur. Le Père Ubald a écrit une préface spéciale pour ce livre qui est en réalité une seconde édition de ses *Opuscules* de 1905.

R. P. IGNACE-MARIE. O. F. M. **Le Calvaire et l'Autel.** *Élévations sur le Chemin de la Croix.* In-12 carré de 134 pp. 1907. Couvent des Frères-Mineurs, Québec.

Dans sa Préface, le R. Père nous dit que ces élévations n'étaient pas destinées à paraître en brochure ; c'eût été dommage et nous sommes reconnaissants au supérieur du R. Père Ignace-Marie de l'avoir incité a publier cet opuscule, qui mérite de sortir du cercle restreint pour lequel il avait été composé.

La pensée du R. P. Ignace, originale et pratique sera feconde en bien pour les âmes pieuses, pour les âmes qui aiment à chercher aux deux grandes sources de la grâce : *Le Calvaire et l'Autel*, les forces surnaturelles dont elles ont besoin.

Digitized by Google

Dans une langue élevée, très pieuse l'auteur fait naître dans les âmes des sentiments d'amour, de componction, des sentiments qui ne sont pas fugitifs, mais qui entrainent, qui poussent à l'action. Cette lecture nous fait mieux comprendre l'amour de Dieu, nous saisissons mieux la perpétuelle attention de Dieu pour nos âmes.

Le Révérend Père sait nous faire entendre les désirs incessants du divin Maître. Des souffrances du calvaire nous passons aux consolations de l'autel.

Une étude rapide sur le remarquable chemin de la Croix que M. Fenerstein a peint pour l'Église franciscaine de Munich, sert d'introduction historique et artistique et complète fort heureusement le travail du R. P. Ignace-Marie.

P. Louis Perroy. **La montée du Calvaire**. Nouvelle édition. In-12 de 328 pp. 1907. Prix : 3 fr. 50. Retaux, Paris.

Le R. Père Louis Perroy dans *La Montée du Calvaire*, nous entraîne lui aussi à la suite de Jésus, il nous attache à la personne adorable du Maître; pas à pas, minute par minute nous la suivons, depuis la préparation de la Pâque jusqu'au *consummatum est. Et inclinato capite tradidit spiritum.*

De cette ascension douloureuse, en compagnie de la divine Victime, comme le R. Père sait nous en faire sentir toutes les angoisses, toutes les souffrances, toutes les agonies, comme il sait au moindre détail, au plus petit fait — rien n'est petit dans la Passion — nous mettre en présence de nous-mêmes, nous donner la leçon qui relève notre faiblesse, fait renaître notre courage !

Dans *La Montée du Calvaire* le R. Père n'a qu'une pensée, semble-t-il, faire de la méditation de la Passion une source inépuisable où l'âme, dans toutes les circonstances pénibles et cruelles de la vie, trouvera la force de tout surmonter.

Le style simple, facile, plein d'onction, souvent éloquent, parfois trop réaliste, vous attache à ces pages qui redisent le grand drame de l'amour d'un Dieu.

F. Gabriel.

L. A. Mollien. **Pages choisies avec fragments inédits du P. Gratry**. *Étude biographique et notes.* In-12 de 432 pp. Prix: 3 fr. 50, 1908. Téqui, Paris.

L'œuvre du P. Gratry est immense, marquée surtout au coin d'un style fascinateur et d'une pensée énergique. Aussi est-ce un auteur que l'on ne saurait jamais trop conseiller aux jeunes gens pour les aider à penser juste et à agir virilement. Et c'est une riche idée qu'a eue M. Mollien d'extraire des œuvres de l'illustre Oratorien ses *Pages choisies,* glanées parmi les meilleures et les plus suggestives. Une courte étude biographique et des notes explicatives sur chaque extrait, permettront à tous de pouvoir aborder la lecture de ce livre et de le comprendre facilement. En somme, ouvrage excellent à propager.

Digitized by Google

Mgr Wilhelm SCHNEIDER, évêque de Paderborn. **L'Au-delà.** Ouvrage adapté de l'allemand par M. Germain Gazagnol. Avec préface de M. l'abbé L. Birot, vicaire général d'Albi. In-16 de 368 pp. Prix : 3 fr. 50. 1907, Bloud, Paris.

Le public allemand a fait à ce livre le plus bienveillant accueil, puisque en peu de temps huit éditions en ont été épuisées. Ce succès considérable est dû, moins encore à la réputation de l'auteur, ancien professeur de la Faculté de Paderborn, aujourd'hui évêque du grand diocèse de l'ouest de l'Allemagne, qu'à la manière tout ensemble *scientifique* et *édifiante*, dont Mgr Schneider a su exposer le problème toujours angoissant et actuel de nos *destinées éternelles*.

Soit que l'auteur étudie en philosophe averti le concept païen de la vie et de la mort et lui oppose l'idée chrétienne ; soit que, historien informé, il nous fasse prêter l'oreille à la voix unanime des peuples sur ce sujet ; soit enfin qu'il nous décrive à l'aide de nos saints Livres et des Pères de l'Eglise la résurrection des corps et essaie de nous initier à la vie intime des bienheureux, à la survivance et à la transformation dans l'au-delà de l'amour et des relations d'ici-bas, une pensée domine l'œuvre tout entière, c'est *la consolation de l'espérance chretienne*. Ici le but *apologétique*, bien que poursuivi avec logique et précision, c'est-à-dire avec le souci constant d'éviter les excès du scepticisme incrédule ou des révélations plus ou moins fantaisistes, n'absorbe pas tous les efforts de l'auteur ; à côté et parallèlement se meut le dessein *mystique* de Mgr Schneider, il ne veut pas seulement *instruire*, il prétend surtout *édifier*. C'est ce que proclame d'ailleurs le sous-titre du texte original : « Aspect *sérieux* et *consolant* de la conception chrétienne du monde et de la vie. » Voilà pourquoi, philosophes et historiens, théologiens et prédicateurs, âmes pieuses et cœurs endoloris par de cruelles séparations, trouveront dans la lecture et la méditation de l'*Au-delà*, lumière et réconfort.

L'ouvrage que M. l'abbé Gazagnol propose au public français, est moins une traduction qu'une adaptation du texte original. Cette synthèse abrégée a paru devoir aider non seulement à une vulgarisation plus considérable, mais encore à une plus intime pénétration de l'ouvrage.

R. P. BERNARD KUHN, O. P. **Vers la Vie divine.** In-12 de 162 pp. Prix : 1 fr. 50, 1908. Dewit, Bruxelles et Lethielleux, Paris.

L'année dernière, nous annoncions ici-même un ouvrage du P. Kuhn : *Du doute moderne à la foi* ». En voici un autre : six conférences sur la vie religieuse, également prêchées en l'église St Jacques sur Caudenberg, pendant le dernier carême. 1° L'état religieux, 2° clergé ségulier et clergé régulier, 3° la pauvreté évangélique, 4° Éloge de la Chasteté, 5° la vertu d'obéissance, 6° les grands Initiateurs. C'est, on le voit, une apologie de la vie religieuse, où les gens du monde trouveront pas mal de bons conseils appropriés à leur état, tout-à-fait d'actualité, exprimés en un langage élégant et persuasif. A noter,

Digitized by Google

en terminant, le tableau nettement brossé des quatre grands Initiateurs de la vie religieuse : S. Benoit, S. François d'Assise, S. Dominique et S. Ignace

F. JEAN DE LA CROIX.

Histoire Religieuse.

Vittorio PAGLIARI. — **Allegoria dell'affresco Engubino dipinto nel chiostro dei minori conventuali.** — Roma, libreria editrice Francesco Ferrari, 1907. — In-8° de 48 pages avec de nombreuses reproductions.

La question de la fresque de Gubbio continue à faire couler beaucoup d'encre en Italie. Le travail de Mgr Faloci-Pulignani, est battu en brèche par M. Vittorio-Pagliari.

Le problème se posait, jusqu'à présent, dans les termes suivants : la peinture désormais fameuse, représente-t-elle le miracle des roses et l'indulgence de la Portioncule, ou bien au contraire nous raconte-t-elle le transport de la maison de Lorette ? L'examen des reproductions photographiques publiées par Mgr Faloci-Pulignani m'avait fait répondre avec celui-ci : Incontestablement, il y a transport de maison, et, partant, c'est au grand miracle de Lorette qu'on fait ici allusion.

« Pardon ! vient dire M. Vittorio Pagliari, vous allez trop loin : il y a bien transport de maison : mais cette maison n'est pas celle que vous pensez : ce n'est pas celle de Nazareth que les Anges prennent là pour la porter ici ; c'est la Portioncule que les Anges, sur les ordres de Marie, prennent au ciel pour l'apporter à la terre. Et la Portioncule est prise ici comme symbole de l'ordre franciscain tout entier. C'est comme si le peintre voulait exprimer, avec des lignes et des couleurs, cette idée, que c'est la Vierge Immaculée elle-même qui a fait apporter au monde l'idée franciscaine dont l'humble chapelle fut le berceau. Rappelez-vous donc la vénération dont le petit pauvre entourait ces chétives murailles, songez que la fresque se trouvait dans un cloître franciscain, et réfléchissez bien à ceci, que des documents datant de l'époque où les peintures étaient encore intactes affirment qu'elles représentaient *varia et plura gesta S. Francisci de Assisio !* »

Ces raisons, sont, je l'avoue, en même temps poétiques et fortes ; la brochure de M. Pagliari est extrêmement savante et intéressante ; et lorsqu'on l'a lue, il est difficile de ne pas être de son avis. Il n'a contre lui que ce qu'il y a de tout à fait inusité et anormal dans cette façon d'interpréter la fondation de l'ordre de S. François, et la coïncidence de la proximité de Gubbio et de Lorette et des rapports qui ont existé si longtemps entre les deux localités. Mgr Faloci-Pulignani saura-t-il en tirer de nouveaux arguments en faveur de sa thèse ?

H. MATROD.

DOM LECLERCQ. **La Réforme**, 1534-1573, tome VII de la collection « LES MARTYRS ». 1 vol. in-8°, 3 fr. 50 Paris, H. Oudin.

Digitized by Google

Ce VIIe volume de la célèbre collection rassemble une première série de textes sur les martyrs que fit la *Réforme :* les Chartreux de Londres, le cardinal John Fischer, le chancelier Thomas More, les prêtres, religieux et fidèles massacrés en France, l'évêque Zamoyiski noyé à Posen, les prêtres et religieux de Gorcum pendus à Brielle (Hollande), le Frère-Mineur Guillaume de Gande pendu à Gertruyberghe. Il donne en outre de multiples détails sur les cruautés des Huguenots, les sauvageries des Gueux et les excès parfois frénétiques des Réformés d'Allemagne. Quelques textes retiennent particulièrement : les lettres de Th. More et l'exhortation de Fischer sur la mort. L'impression en est très spiritualisante. Ceux qui conservent des illusions sur l'état d'esprit des premiers protestants et sur le caractère du mouvement commencé par Luther, ceux qui sont toujours prêts à donner tous les torts à l'Église catholique et à pallier les méfaits et les forfaits de ses adversaires, feront bien de lire les documents réunis par Dom Leclercq ; ils jettent une abondante lumière sur les événements et les hommes du XVIe siècle où « la violence des actions égale le trouble qui règne dans les idées ».

L'introduction fait ressortir tour à tour très justement le patriotisme, la fermeté, la conscience et la foi des martyrs. Ceux de la *Réforme* ont, au moment de la mort, d'autres cris que ceux des premiers siècles, ils leur ressemblent tout à fait par la vaillance, la constance, l'amour de Dieu. Enfin, à cette époque où l'idée de patrie rayonne d'un si vif éclat, leur patriotisme n'est pas moins ardent que celui de leurs persécuteurs ; Anglais, Flamands et Français sont bien représentatifs du milieu dans lequel ils vécurent, eux aussi tiennent pour une forme de culte de l'idéal la passion pour l'indépendance et la grandeur de leur pays. Maintes pages sont à méditer dans ce livre, les unes pour ce qu'elles ajoutent au domaine de la vérité historique, les autres pour leurs enseignements ou leurs aperçus fructueux.

Alph. GERMAIN.

Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420), publié par Georges DOUTREPONT, professeur à l'Université de Louvain. Bruxelles, Kiessling, 1906. In-8° de XLVIII-189 pages.

Nous avions déjà plusieurs inventaires de la bibliothèque de Bourgogne. M. Doutrepont publie celui de 1420, qui est inédit et il le fait avec une très grande conscience. Il a soin d'indiquer, pour les mss., les mentions qui en existent avant 1420 ; il les suit après cette date. La plupart des mss. de 1420 sont aujourd'hui à Bruxelles et à Paris.

Le texte, enrichi de nombreux commentaires, est donné d'après le ms. 127 des Cinq Cents de Colbert. Il permet de se faire une idée plus exacte de la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne au XVe siècle.

El verdadero fraile menor, espejo y reforma. Barcelona, 1905. 2 vol. in-8° de VIII-328 et 606 p. Chez Juan Gili.

Digitized by Google

Cette œuvre a été écrite en italien par le P. Faustin Ghilardi, O. M. et traduite en castillan par « un ami de la jeunesse franciscaine ». La première partie est un résumé des chroniques de l'Ordre, un catalogue des *dicta* édifiants, où les nouveaux en la religion apprendront ce que furent leurs aînés.

La seconde partie, *Reforma*, est un vrai traité d'ascétisme, utile non seulement au « vrai frère-mineur » mais à tous les religieux.

Itinerario de la Tierra al Pielo Mgr D. José M. de Jésus Portugal, de l'ordre des Frères-Mineurs, évêque de Aquacalientes au Mexique. Barcelone, Subirana, 1906. In-8° de 239 pages. Prix : 1,50 fr.

On doit déjà au saint évêque d'Aquascalientes *La Virgen purísima de mis amores* et *El libro de la Vida*... Cet *Itenerario* que d'aucuns veulent comparer aux *Élévations* de Bossuet est inspiré tout particulièrement des écrits de saint Bonaventure.

Le trésor du Sancta Sanctorum, par M. Philippe Lauer dans fondation Eugène Piot. *Monuments et Mémoires*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous la direction de Georges Perrot et de Robert de Lasteyrie..., tom. XV, 1e et 2e fasc. (n. 28 de la collection). Paris, Leroux, 1906. In-4° de 146 p. et XVIII pl. Grav. dans le texte. Prix : 40 francs.

H. Grisar, S. J. **Il Sancta Sanctorum ed il suo tesoro sacro. Scoperte e studii dell' autore nella cappella Palatina Lateranense del medio evo**, avec 62 illustrations. Roma, *Civiltà cattolica*, 1907, in-8° de VIII-200 pages. Prix : 10 frs.

C'est le très haut intérêt qui s'attache pour le chrétien, pour l'archéologue, pour l'historien, au trésor du *Sancta Sanctorum* qui a motivé les deux belles publications ci-dessus mentionnées.

I. M. Philippe Lauer avait commencé ses recherches en 1898, à l'occasion de ses études sur le *Patriarchium lateranense*. Et il s'était demandé ce qu'était devenu le célèbre coffre (ou arche) de cyprès rempli de précieux reliquaires, que le Pape Léon III (795-816) avait fait placer derrière la grille et les portes de bronze d'un autel de Latran, selon le témoignage de Jean le Diacre, grille, portes et arche qui n'avaient pas été ouvertes depuis le pontificat de Léon X.

Des tentatives pour obtenir la permission de revoir le trésor n'avaient point abouti.

En 1900, toutefois, le même savant avec autorisations préalables, réussit à déblayer les dessous de la *Scala Sancta* qui conduit au *Sancta Sanctorum*, et ces recherches amenèrent la découverte de vestiges importants, en particulier celle d'une fresque du VIe siècle et d'un puits à reliques. (*Mélanges*

Digitized by Google

*a'arch.et d'hist.*de l'École franciscaine de Rome, t. XX (1900), pages 251-287.)

En 1903, un autre francais, le P. Tubaru, qui écrivait la vie de Ste Agnès, put enfin se faire octroyer la permission d'ouvrir le *Sancta Sanctorum* lui-même, dans le but d'examiner le chef de la sainte qui s'y trouve renfermé.

Cet événement inattendu permit à M. Th. Lauer de concevoir de nouvelles espérances. Il vit ses désirs réalisés en 1906 et en compagnie du R^me^ P. Louis-Antoine de Porrentruy, chargé d'inventorier le trésor, il obtint la faveur d'examiner à loisir cette arche mystérieuse.

C'est le résultat de ces recherches qu'il nous donne aujourd'hui. Voici d'abord la description de la chapelle (qui renferme en sa décoration murale un saint François), le texte des anciens catalogues du *Sancta Sanctorum*, l'icone achiropoète, l'arche de cyprès et enfin son contenu, entre autres : une croix du VIe siècle, le plus ancien morceau d'émail connu avec scènes à personnages, la croix gemmée de la Circoncision qui paraît identifiable avec celle que Charlemagne donna au pape Hadrien Ier, une pyxide et un bas-relief d'ivoire, le coffret cruciforme du pape Pape Ier la « capsella » et le coffret byzantin avec les émaux de son couvercle et l'Anneau du Pêcheur de Nicolas III, des tissus de soie du IXe siècle, un feuillet de Tite-Live en onciale du Ve ou VIe siècle, et quantité de reliques de Saints.

L'importance de ce véritable trésor justifie donc la publication splendide de M. Lauer qui donna un avant-goût de son travail dans la *Revue d'art ancien et moderne* (10 juillet 1906, p. 5-20) et dans le *Moyen âge* (juillet-août 1906, p. 3-12).

II. Le 1er juin 1906, il avait communiqué ses études à l'Académle des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 2 juin, dans la *Civiltà Cattolica*, le R. P. Grisar commençait une série d'articles qui devaient continuer jusqu'au 27 septembre et donner lieu au volume cité plus haut.

Disons tout de suite qu'il est regrettable que les deux savants n'aient pas réuni leurs efforts pour nous donner une seule et unique publication.

Le P. Grisar avait pu pénétrer une fois dans la chapelle de *Sancta Sanctorum* dès 1894, puis examiner le trésor en juin 1905 ; mais il est à croire que sans l'émulation causée chez lui par les travaux de M. Lauer, il ne nous aurait rien encore servi. C'est une leçon pour les écrivains qui promettent toujours et ne tiennent jamais (Cf. Grisar, p. 7).

L'ouvrage du P. Grisar, moins luxueux, avec des gravures moins riches et moins fidèles, mais d'un prix plus abordable, est fort utile à lire et ce sera bien faire que de le comparer avec celui de son émule. A part quelques expressions inutiles de l'introduction que l'auteur est aujourd'hui le premier à regretter, j'en suis sûr, tout y est excellent. Le plan suivi est presque identique à celui de M. Lauer. Et le renom du P. Grisar suffit à recommander son livre.

Nous n'avons donc qu'à remercier les deux savants des magnifiques travaux qu'ils viennent de nous donner sur un sujet, je le répète, plein d'un si haut intérêt pour l'histoire religieuse.

Digitized by Google

Signalons en terminant un article de Mgr Wilpert dans *L'Arte*, an 10 (1907), fasc. 3, intitulé *L'Acheropita, ossia l'immagine dal Salvatore nella cappella del Sancta Sanctorum.* Cette icone achiropoète (non faite à la main) M. Lauer la regarde comme une œuvre de Byzance apportée à Rome au VIIIe siècle. Mgr Wilpert en décrit les différentes restaurations.

Fr. UBALD d'Alençon.

Littérature.

AUGUSTE CHARAUX, professeur de littérature française aux Facultés de Lille. — **La Renaissance littéraire en France,** *au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle.* In-8° XI-428 pp. 1907. P. Lethielleux, Paris.

L'Éminent professeur des Facultés catholiques de Lille consacre le présent ouvrage à l'étude de la Renaissance des Lettres au XVIe siècle et dans la moitié du XVII siècle. « La Renaissance du Paganisme » nous est montrée chez les poètes, les romanciers, les savants, les prédicateurs. les auteurs de mémoires. La vie et les œuvres des auteurs, dont l'influence fut plus considérable, font l'objet d'une étude spéciale. Enfin avec S. François de Sales, Malherbe, Voiture, Balzac, Descartes, nous assistons grâce « à l'influence du Catholicisme et de la paix religieuse» à la Réforme de la Renaissance païenne.

Dans sa préface, qui est un aperçu bref mais finement observé de la critique comtemporaine, l'auteur, fait profession de critique chrétien. Nous louons cette déclaration et pensons que cette critique est la seule véritable. Car, comme le dit Ollé Laprune : « Il ne faut ni penser, ni parler, ni agir comme si le Christ n'était pas venu ». Cela ne veut pas dire qu'on doive nommer Jésus-Christ à chaque page.

Cette critique, qu'on pourrait appeler *intégrale*, étudie « les rapports de l'écrivain avec son siècle, le caractère de ce siècle, ses mœurs, ses traditions, voire même les modes littéraires ; et nous voyons qui l'a emporté du siècle sur l'homme, ou de l'homme sur le siècle... finalement si c'est la vérité, qui a plus ou moins triomphé des préjugés de la vogue et de la frivolité de l'esprit » (p. 10).

L'ouvrage est écrit d'un style qui convient parfaitement à ce genre de travaux ; sobre sans richesse, serré sans raideur et par endroits imagé sans rien perdre de sa précision. Témoin ce portrait. « Rabelais, intelligent comme pas un, d'une mémoire prodigieuse, actif et voyageur comme un apôtre avec le cœur d'un sectaire, habile à se créer des amis par la science dans un monde de savants, et, chez les gens oisifs ou ennuyés, catholiques ou protestants, par la gaité de son humeur burlesque et divertissante, cacha, sous les allures d'un fou, une prudence raffinée, une âme basse, et fit passer les audaces de son impur génie sous le couvert des bouffonneries de son caractère et de son style. »

Ce livre s'adresse aux professeurs de littérature et aux personnes désireuses de se faire un jugement sérieux sur la Renaissance.

Digitized by Google

Quant aux lecteurs des Études Franciscaines qui ont eu les prémices de ces Études, nous leur rappelons le proverbe « bis repetita placent. »

PAUL ALBERT.

Varia.

FREDERIC DUVAL. *Questions historiques.* **Les Terreurs de l'An mille.** In-12 de 94 pages. (*Science et religion*, n. 467). 1908. Prix : 0 fr. 60. Bloud, Paris.

Le savant et dévoué secrétaire de la *Revue des Questions historiques*, jadis brillant élève de l'École des Chartres, nous offre aujourd'hui une excellente brochure, richement documentée, très élégamment écrite. Et sur quel sujet ? Sur un sujet sur lequel le grand public commet les erreurs les plus grosses, malgré les travaux d'Orsi, de Roy et de Noël Valois. On répète que l'Église est pleine de Vincent Ferrier, qu'elle hypnotise les peuples avec l'idée de la fin du monde pour s'enrichir. Or rien n'est plus historiquement faux. Lisez le travail très bien conduit de Frédéric Duval et vous en serez convaincu et vous pourrez faire partager votre conviction aux autres.

F. UBALD.

Abbé BLANC, aumônier des Dominicaines de Viry-Châtillon : **Sur le chemin d'Émmaüs.** In-12 de 154 pp. Prix : 1 fr. 25. Lethielleux, Paris.

Sur le chemin d'Emmaüs, traite des questions de la plus haute importance : la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ — l'établissement de l'Eglise, — les notes de la véritable Eglise, — le moyen pratique d'obtenir la Foi. L'intention de l'auteur n'a pas été d'épuiser son sujet en le présentant sous toutes ses formes. Il a voulu simplement donner aux lecteurs de bonne volonté et de sens rassis des preuves solides, claires, faciles à saisir, mais sommaires ; il a réussi dans son entreprise. Aussi son ouvrage peut être mis à contribution avec grand profit, dans les catéchismes de persévérance, dans les conférences faites aux jeunes gens, devant un pieux auditoire. Il contient pour l'orateur chrétien des chefs de preuves qui peuvent être fructueusement utilisés.

Abbé LE BRAS : **L' « Ave » de l'Immaculée-Conception.** — Abbé BULÉON : **Histoire liturgique de l'Immaculée-Conception.** — Abbés BULÉON et LE GARREC : **Conséquences du dogme et de sa définition** *pour S. Joachim et Ste-Anne.* 3 broch. In-8° de 19-20-19 pp. 1903. Lafolye, Vannes.

Ces trois rapports présentés au Congrès marial de Josselin (21-24 nov. 1904) apportent une heureuse contribution à l'étude historique du dogme de l'Immaculée-Conception.

Abbé CUVILIER : **Petit Dictionnaire de la foi,** in-16 grand jésus, 382 colonnes. Prix : 1 fr. 25. 1967. Lethielleux, Paris.

Ce petit *Dictionnaire* n'est pas fait pour les gens bien instruits de leur religion : ils n'y apprendraient rien pour eux-mêmes. Mais aux enfants, aux jeunes gens, aux familles d'une éducation religieuse peu cultivée, voire même aux catéchistes, il rendra de précieux services, parce qu'il donne une explication claire et méthodique de chaque mot du catéchisme, dont il donne un précieux résumé alphabétique. La modicité de son prix en permettra la diffusion, ce qui sera faire une très bonne œuvre.

Digitized by Google

MONSEIGNEUR CHABOT, Curé de Pithiviers (Loiret). **La nuit de Noël** *dans tous les pays*. Chez l'auteur, *franco :* 1 fr.

Cette Brochure est la troisième que publie Monseigneur Chabot sur les coutumes populaires de Noël dans tous les pays. Les deux : **Noël dans les Pays Étrangers** et **Les Crèches de Noël** ont reçu l'accueil le plus favorable ; on peut juger quel intérêt offre son nouvel ouvrage par les titres des chapitres : I. *La veillée de Noël et les légendes qu'on y raconte.* — II. *Les particularités de la Messe de Minuit.* — III. *Le réveillon et les gâteaux de Noël.* — IV. *Les cadeaux de Noël (l'arbre de Noël et le soulier de Noël).*

GUILLAUME AUBERTIN : **La Première Journée de Napoléon Ier** (15 juin 1815, ou *la Genèse de la Napoliade*, accompagnée de deux cartes et d'un portrait. In-12 de 92 pp. 1907. Imprimerie du Moniteur des Finances. Bruxelles.

Histoire abrégée, critique et documentaire de la journée du 15 juin 1815, pour compléter les travaux de MM. Houssaye et Navez, avec quelques renseignements sur la Napoliade et son auteur Auguste Norga.

Almanach du Sillon. 1908. Prix : 0 fr. 50. Boulevard Raspail, 34, Paris.

Tout y est soigné, il ne contient rien que d'inédit. Plus de 100 articles, contes, nouvelles, fantaisies, notes sur le passé, plus de 80 illustrations. Amusant et sérieux tout ensemble.

JULES FIAUX. **Comment réussir dans la vie ?** Brochure de 64 pp. Prix : 0 fr. 75. Daragon, Paris.

Esquisse des conditions matérielles, physiologiques et psychiques de l'éducation de la personnalité en vue de la réussite dans la vie.

F. Jean de la CROIX.

Livres reçues dans le mois (1) :

R. P. PRAT : *Bibliothèque de Théologie historique.* **La Théologie de S. Paul.** I. In-8°. Prix : 6 fr. Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.

GASPAR DRUZBICZI : **Le Cœur de Jésus, idéal des cœurs,** traduit par A. Hamon. In-32, 1 fr. Beauchesne, Paris.

Rme P. BERNARD MARÉCHAUX : **Les Litanies du saint nom de Jésus expliquées.** In-16. 1 fr. Beauchesne.

E. VALVEKENS : **Foi et Raison.** *Cours d'Apologétique.* 3e édition, in-4° 5 fr. Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris.

CH. DE LA PAQUERIE : *Apologie élémentaire.* **Dieu et la Religion.** In-12. 4 fr. Bloud, 4 rue Madame, Paris.

ABBÉ SABOURET : **Le Prédicateur de la Doctrine chrétienne.** 2 vol. Prix : 6 fr. In-12. Chaduc, Belley.

ABBÉ DUMAS : **L'Adolescence de la Vierge.** In-12, 2 fr. Société St-Augustin.

R. P. CROS, S. J. : **Enfants, à la Sainte Table.** *Difficultés d'écoliers.* In-16. Dewit, 53, rue Royale, Bruxelles.

ABBÉ BERNARD : **L'Ange gardien :** *son existence, sa puissance, ses bienfaits, prières en son honneur.* In-8°. 2 fr. 50. Société St-Augustin.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en era prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

ABBÉ SAUSSEY : **Mes récollections de Pensionnaire.** In-12.

Mes Retraites du Mois : **Les Conditions du bonheur en famille.** In-12.

Mon Conseiller de Retraitante. In-12.

Le mot d'ordre et l'Examen particulier. In-16. Hazé, 31, rue de Sèvres, Paris.

ABBÉ LEPIN : *Bibliothèque apologétique.* **Christologie :** Commentaire des Propositions XXVII-XXXVIII du Décret du Saint-Office « Lamentabili. » In-16, 1 fr. 25. Beauchesne, Paris.

R. P. H. LEROY, S. J. : *Leçons d'Écriture Sainte.* **Jésus-Christ, sa Vie, son temps.** 13e année, 1er vol. de la 2me série, in-18 jésus. 3 fr.

Index et Tables de la 1re série. Brochure in-18 jésus. 1 fr. 25. Beauchesne, Paris.

R. P. DELATTRE, S. J. : **Le Criterium à l'usage de la Nouvelle Exégèse biblique.** *Réponse au P. Lagrange.* In-16. 1 fr. Dessain, Liége.

R. P. NOEL GUBBELS, O. F. M. : **Vie et martyre de Mgr Verhaeghen.** In-8°, orné de 54 gravures, 2 fr. 25. Imprimerie St-François, rue des Carmes, à Malines.

R. P. CUTHBERT, O.-C. : *A ruscan Penitent.* **The Life and Legend of St Margaret of Cortona.** In-8°. Prix: 4 sh. 6 d. Burns and Oates, London.

Mis COSTA DE BEAUREGARD : *Amours de Sainte.* **Mme Loyse de Savoie.** Récit du XVe siècle. In-8°. Plon, 8. rue Garancière, Paris.

R. P. ROUILLON, O. P. : **Sainte Hélène,** de la collection « *les Saints* ». In-12, 2 fr. Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris.

C. BAYET : *Les Maîtres de l'Art.* **Giotto.** In-8°. Plon, Paris.

F. GOHIET : **Esquisse historique sur la venue de Ste Colette à Nice** *et les origines de la Réforme franciscaine en 1406.* In-12, 2 fr. 25. Librairie St-Paul, 6, rue Cassette, Paris.

Mme JULIE LAVERGNE : **Les Chroniques de Montbriant.** In-8°, 3 fr. 50. Taffin-Lefort, Paris.

ALFRED FRANKLIN : **La Civilité,** *l'étiquette, la mode, le bon ton du XIIIe au XXe siècle.* I. 2e édition, in-8°, 5 fr. Emile-Paul, 100, rue du Faubourg St-Honoré, Paris.

ALBERT SCHOTZ : **L'Individualisme économique et social ;** *ses origines, son évolution, ses formes contemporaines.* In-18 jésus. 1907. 5 fr. Armand Colin, 5. rue de Mézières, Paris.

ABEL FAURE : **L'Individu et l'esprit d'autorité,** *du moyen-âge à la loi Falloux.* In-12, 3 fr. 50. Stock, 155, rue St-Honoré, Paris.

Nos Maîtres : **Joseph de Maistre,** préface du comte Bernard de Vesins. In-12. Prix : 3 fr. 50.

Bonald, préface du comte Léon de Montesquiou. In-12. Prix : 3 fr. 50. Nouvelle Librairie nationale, 85. rue de Rennes, Paris.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LE MARIAVITISME EN POLOGNE.

De nos jours, nombre d'esprits curieux se sont occupés de la question religieuse en Russie, mais l'ensemble des travaux parus concerne plus les sectes Orthodoxes que le Catholicisme lui-même. Pourtant le Catholicisme russe, disons mieux, le Catholicisme polonais avec ses 10 millions de fidèles mériterait d'attirer l'attention. Il se divise en deux parties. A la première appartiennent les Catholiques du Royaume de Pologne, à la seconde, les Catholiques de l'Empire russe.

Le Royaume de Pologne comprend 7 diocèses, l'Empire russe cinq. Les chiffres suivants, établis par l'annuaire Pontifical Catholique (1902), peuvent donner une idée de la situation.

Pologne russe	Catholiques	Paroisses	Prêtr. sécul.	Prêtr. rel. (1)	Églises	Chapelles
1. Varsovie métropole	1.486.888	282	400	73	330	
2. Kielce	754.101	246	315	25	258	118
3. Lublin	676.477	143	196	22	143	100
4. Plock	727.758	357	303	25	269	65
5. Sandomierz	747.328					
6. Sejny	662.312	128	300		139	101
7. Wladislawow	1.226.489	372	389		405	158
Russie						
1. Mohilew métrop. Minsk & Polda	650.637	210	317			
2. Luck, Zytomiez & Kameniec	781.445	263	331			
3. Samogitie	1.220.366	216	526			
4. Tiraspol	222.652					
5. Wilna	1.331.320	280	480			
TOTAL :	10.527.373	2497	3557	165	1544	542

1. Sur l'intéressante question des Ordres religieux en Pologne, voir le travail du **Père Honoré de Nowe Miasto** (Pologne) sur « La situation religieuse en Russie. — de l'Etat monastique en Pologne ». *Etudes franciscaines*, T. XV, 1906, p. 271 et seq.

Digitized by Google

On peut donc dire avec Henryk Sienkiewicz :

« Sur tout le territoire polonais, l'Eglise catholique dispose, jusqu'à ce jour, d'un contingent humain des plus considérables, plus considérable peut-être qu'en n'importe quel autre pays du monde. — Les dimanches et jours de fêtes, les sanctuaires regorgent ; et cela non seulement dans les campagnes, mais aussi dans les grandes villes. — Tandis que dans la plupart des capitales de l'Europe, on ne voit guère, aux offices, que de petits groupes de fidèles, et surtout des femmes, chez nous, aussi bien à Varsovie qu'à Vilna, à Cracovie, à Lemberg et à Posen, les foules pieuses se composent, en nombre égal, d'hommes et de femmes appartenant aux diverses classes de la société. En un mot, les populations urbaines qui, ailleurs, se sont dérobées à l'influence de l'Eglise, chez nous continuent de croire profondément et de pratiquer fidèlement ».

Cependant les croyances et les pratiques chrétiennes ont subi une crise en Pologne, par suite de l'apparition, il y aura bientôt 15 ans, d'un mouvement réformateur, bon en son principe, mais qui, évoluant sous la direction d'une femme visionnaire et d'un prêtre révolté, vient de finir misérablement en hérésie sous le nom de Mariavitisme.

Bien des données contradictoires ont été publiées par les journaux et les revues sur cette hérésie, aussi est-il encore « très malaisé de démêler le vrai du faux dans les bruits divers qui circulent à son endroit (1) ».

Cependant, voulant tenir nos lecteurs au courant de cette question du Mariavitisme, nous nous sommes servi, pour nous guider dans ce dédale, de documents de différente valeur.

Nous mettons en première ligne : A. les documents Pontificaux : 1° Décret de la S. R. et U. Inquisition, 4 sept. 1904 ; 2° l'Encyclique du Pape Pie X, 5 avril 1906, *Tribus circiter annis*, 3° l'Excommunication. — S. Office, 5 déc. 1906 (2).

B. Les articles si documentés parus dans les *Studi Religiosi* de Florence et les *Scienze Theologiche de Rome* (3) nous ont été

1. V. *Rev. du Clergé Français*. — Chronique religieuse de Russie, Tome XLIX, p. 717.

2. Cf. *Analecta ecclesiastica*, ann. XIV-1906, p. 14 et ann. XV-1907, p. 10. — *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*, vol. XXII-1906, p. 194.

3. *Studi Religiosi*. Firenze. Le condizioni politico-religiose della Polonia russia, ann. 1907. F. II. A. Palmieri.

Rivista storico-critica delle Scienze Theologiche. Roma. — La Setta dei Mariaviti in Polonia. ann. 1906, f. II, p. 458. A. Palmieri.

Digitized by Google

d'un grand secours pour établir la doctrine des sectaires. Ces articles sont dus au P. Aurelio Palmieri dont on connaît la compétence dans les questions historico-religieuses des pays slaves et orientaux.

C. Des correspondances privées nous ont fixés sur des points de détail. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir correspondre avec le P. Honoré de Nowe Miasto. Ses relations, qui sont celles d'un témoin, conservent leur valeur, malgré les dires qui l'avaient faussement institué le fondateur de l'hérésie.

Enfin nous avons eu recours à des correspondances de Cracovie, de Varsovie, de Rome, à des journaux de langue allemande, tels que le *Kirchenzeitung* de Salzbourg, nos des 16, 23, 27 mars 1906.

A l'aide de ces sources de renseignements, nous étudierons l'*origine*, la *doctrine* et les *vicissitudes du Mariavitisme*..

I

Félicie Kozlowska (alias Marie, Françoise Marie) était supérieure d'une congrégation adonnée à l'adoration du Saint-Sacrement, vivant sous la règle de sainte Claire, à Plock, dans une sorte de clôture. Dans cette même ville vivait un prêtre d'un excellent esprit qui cherchait depuis longtemps l'un de ses confrères dont les conseils spirituels l'aideraient à travailler à sa perfection. Ne réussissant pas facilement au gré de ses désirs, l'idée lui vint d'entrer en relation avec Félicie Koslowska. Ils se manifestèrent l'un à l'autre l'état de leur âme. Cela dura quelque temps, mais ce prêtre tomba dangereusement malade, s'éloigna du royaume et ne tarda pas à mourir... Ce genre d'entretien avec les prêtres plut d'une façon spéciale à cette femme : aussi s'adressait-elle à ceux qui lui paraissaient plus zélés. Au confessionnal, elle leur confiait qu'elle savait par des révélations qu'ils étaient choisis de Dieu pour former une association dans le but de réformer les prêtres et les fidèles. C'est d'eux, disait-elle, que parlait le Bx Louis Grignon de Montfort quand il affirmait que dans les derniers temps de zélés serviteurs de Marie feraient des prodiges.

Ce fut le petit nombre qui n'attacha aucune importance à cette déclaration. Les autres y adhéraient volontiers. On remarqua en première ligne ceux que leur science ou leur conduite mettaient plus en vue : plusieurs avaient, en effet, pris leurs grades à l'Aca-

Digitized by Google

démie spirituelle de Saint-Petersbourg ; d'autres étaient professeurs de Séminaires, directeurs de clercs, auteurs de conférences estimées. Les premiers débuts dans cette voie nouvelle méritent tous les éloges. Félicie Koslowska enseignait ces premiers disciples, leur exposant les principes de la vie religieuse et certaines pratiques extérieures, si bien que leurs progrès dans les vertus religieuses devenaient sensibles. Ils furent félicités par leur évêque, qui admirait la pauvreté de leur maison. L'archevêque Simon, apprenant à Saint-Petersbourg ces résultats, exhortait les professeurs de son Séminaire à imiter ces prêtres. Il ajoutait ces paroles : « Quoiqu'il y ait une femme dans cette entreprise, cependant, tout me semble conduit par un bon esprit ».

Le Père Honoré, capucin de Nowe Miasto qui a toujours joui d'une réputation de confesseur et de directeur éclairé et prudent, était consulté de temps à autre soit par Félicie Koslowska elle-même, soit par les jeunes prêtres sortis de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Au début, ce religieux approuva lui-même ce que les évêques avaient loué. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir d'une erreur fondamentale sur laquelle reposait cette réforme : c'était la croyance ferme aux révélations de cette femme, croyance qu'il était impossible d'affaiblir. Elle prophétisait entre autres choses que toutes les congrégations du Royaume passeraient sous sa direction. C'est alors, écrit le Père Honoré, que, soupçonnant une ruse diabolique, je fis observer à tous ces disciples qu'il est très dangereux de se fier à ce qui *paraît* surnaturel, mais qu'il vaut mieux se baser sur le témoignage de l'Evangile : « ex operibus eorum cognoscetis eum » (Matth. VII, 16). On vous reconnaîtra à vos œuvres. — Vos œuvres sont-elles bonnes, vous pouvez en toute sécurité continuer dans cette voie ». Mais ses interlocuteurs répondaient : « Ne nous parlez pas ainsi, car, si nous n'étions pas convaincus que tout cela vient du Ciel, nous ne ferions absolument rien ».

Cette réponse prouve que les soupçons du Père Honoré étaient fondés. Mais sa conviction fut entière, quand on lui eut rapporté la suite des révélations de Koslowska. Elle serait, disait-elle, semblable à la Bienheureuse Vierge Marie, elle parviendrait à l'état d'innocence de nos premiers parents et à un degré de sublime oraison. Ce fut ce qui acheva d'ouvrir les yeux à ce religieux et lui fit voir en tout cela l'œuvre du démon. Il jugea très sévèrement ces révélations. Félicie Koslowska, apprenant ce ju-

Digitized by Google

gement, se consola en disant : « D'autres prêtres ont reconnu que ces révélations étaient possibles ».

A partir de ce jour la rupture fut complète entre le P. Honoré et la secte... on ne lui demanda plus aucun conseil : « très vraisemblablement, ajoute le P. Honoré, à la suite de quelque révélation diabolique ».

On est loin, le lecteur a pu le constater, de la légende qui s'était formée autour du nom du P. Honoré, et qui en avait fait le fondateur de la secte. L'origine de cette légende repose sur une phrase d'un grand journal allemand : « Le fondateur de la secte est un capucin, le P. Honoré de Nowe Miasto. Après avoir donné pendant quelque temps des preuves d'un mysticisme extravagant, pris de remords, il revint à la foi ». Cette accusation fit le tour de la presse et trouva même l'hospitalité dans des revues catholiques, mais elle ne tarda pas à être démentie par ceux même qui l'avaient enregistrée inconsidérément.

Voici comment le *Kirchenzeitung* entre autres fait sa rétractation : « Le P. Honoré est un vieillard pieux, fondateur de deux congrégations religieuses ; c'est un des hommes les plus méritants de la Pologne (23 mars, de Cracovie) ». Le 27 mars, une correspondance de Varsovie au même journal disait : « le P. Honoré est vénérable et vénéré : il est le plus bel ornement du clergé ». Enfin une lettre écrite de Rome, et dont nous savons l'autorité, résumait cette défense en disant : « Cette assertion repose sur un fondement erroné. Ce n'est pas le P. Honoré, ce religieux distingué et vénéré dans toute la contrée, mais une certaine Félicie Koslowska de Plock qui a établi la congrégation des prêtres Mariavites et ce qui s'y rattache. Cela résulte clairement de documents authentiques que nous avons entre les mains. La dite K. a bien été autrefois sous la direction du P. Honoré, mais quand celle-ci commença à s'engager dans une voie qu'il dut considérer comme dangereuse, il rompit tout rapport avec elle. Le P. H. n'eut donc pas besoin de revenir à la foi catholique, puisqu'il ne l'avait jamais abandonnée et qu'il resta toujours un fils soumis de l'Eglise catholique, vénéré du clergé et du peuple. Quant à son ascétisme, il repose complètement sur la Ste Ecriture et l'enseignement de l'Eglise. Les excès dans lesquels sont tombés les Mariavites ne peuvent donc pas être attribués sans injustice à cet homme si méritant en toutes choses (1). »

1. Qu'il nous soit permis de joindre à ces témoignages celui d'un converti, calomnié par M. Houtin. D'un document communiqué par l'Archevêché de Malines à *la Croix*

Digitized by Google

Le lecteur, par l'exposé des faits, a déjà conclu que le P. Honoré n'était pour rien dans l'origine de la secte, et que, si les réformateurs eussent écouté ses conseils, ses directions ascétiques basées sur l'Evangile, ils n'auraient jamais erré dans la foi. La rupture fut complète de part et d'autre : on peut s'en convaincre en lisant la lettre que le P. Honoré écrivit à Félicie Koslowska et qui fut reproduite à Varsovie dans le *Swiat* (n° 9) :

« Quand bien même le monde entier parlerait de votre sainteté, je n'y croirai jamais, car il vous en manque les signes fondamentaux. Vous êtes remplie d'orgueil, tenace dans vos idées,

du 5 janvier 1908, nous extrayons ce qui concerne le P. Honoré. Justice est rendue à la sincérité et à l'orthododoxie du vénéré religieux :

« Dans un passage de son ouvrage récent, intitulé : *La crise du clergé*, M. Houtin me cite (p. 69). Il me fait dire que le dogme n'est rien dans l'Eglise et me prête une conversation imaginaire avec un confesseur polonais qui aurait voulu me refuser l'absolution...

L'anecdote d'un refus d'absolution que j'aurais essuyé est tout aussi fausse que ce prétendu mépris du dogme ; elle n'était d'ailleurs aucunement destinée à la publicité. Mais puisqu'on a commis l'indiscrétion de publier une parodie de ce que je puis avoir dit, il faut que j'affirme la vérité.

J'avais fait un assez long pèlerinage, de Varsovie à Nowemiasto, toute une journée de voyage, pour faire une confession générale à un moine connu par sa sainteté dans toute la Pologne, et visité presque autant que le curé d'Ars l'était en France. Ce Père, un des derniers Capucins demeurés après la fermeture des couvents catholiques par le gouvernement moscovite, est connu par sa grande indulgence envers ses pénitents, s'ils sont humbles et contrits, tandis qu'il sait humilier les orgueilleux. Il jouit d'une grande autorité en Pologne. Or, j'avais été dénoncé comme hérétique au P. Honoré. Pour prouver mon hérésie, on lui avait fait lire un petit opuscule sur Miekiewicz, une leçon d'ouverture de cours, improvisée à l'Université de Lausanne en 1901. Cette brochure contient, j'en conviens, des opinions douteuses, mais émises sans mauvaise intention. Le P. Honoré, auquel elle déplut, me reçut cependant très amicalement dans son couvent, et me réserva une heure très matinale le lendemain pour ma confession générale. J'y cherchais une préparation à une certaine entreprise nationale. Après avoir entendu ma confession, voyant que je ne mentionnais pas mes écrits, ne les considérant pas comme des péchés, il m'interrogea sur la brochure incriminée, que j'avais écrite bien peu de temps après ma conversion miraculeuse, et avant d'avoir beaucoup étudié les dogmes de l'Eglise. Je répondis au P. Honoré que si le Pape infaillible condamnait mes écrits, je ne ferais aucune difficulté pour les rétracter, car j'ai des preuves surnaturelles et décisives qui m'ont rendu à tout jamais un fidèle croyant de l'Eglise. Le P. Honoré voulut que je lui promisse de rétracter la brochure en question. Je répondis que, à mon avis, le Pape seul a le droit de condamner infailliblement les erreurs dangereuses, et que j'attendrais une décision de lui avant de retirer quoi que ce fût de mes écrits, à moins que je n'en reconnaisse moi-même l'erreur. Je ne la voyais pas bien clairement alors, — je l'ai vue depuis, peut-être grâce aux prières du P. Honoré.

Le saint moine, évidemment pour éprouver ma franchise, me menaça alors de me refuser l'absolution. Je réitérai mon acte de contrition pour les péchés dont j'étais conscient, et au nom des promesses de Notre-Seigneur, j'invoquai l'absolution de son serviteur. Le P. Honoré, après une courte prière, me l'accorda, et me donna congé en me bénissant.

WINCENTY LUTOSLAWSKI.
(Auteur de *Plato's Logic*, London, 1907.)

Digitized by Google

insoumise : tout cela est le signe évident d'un esprit qui ne vient pas de Dieu. Vous vous comparez à la Mère de Dieu — car vous parlez de votre Immaculée-Conception, ce qui est un blasphème ; — vous recevez de l'argent de vos prêtres, et vous vous êtes fait construire un palais à Plock ; vous recevez impudemment leurs confidences ; pendant vos voyages, vous descendez chez eux et donnez ainsi du scandale. Aucune de vos prophéties ne s'est réalisée. De plus, les prêtres qui, suivant vos révélations célestes, devaient vous appartenir, se sont détournés de vous et vous tournent en dérision ».

Il reste une chose certaine et c'est, peut-être, ce qui a servi de fondement aux dires des journaux qui l'ont accusé d'avoir fondé la secte, c'est que le Père Honoré est une âme d'apôtre, un prêtre ardent, attaché à son pays et désireux d'étendre dans toutes les sphères du peuple polonais une religion, une foi plus éclairée, plus agissante.

Sans parler de ses ouvrages, les œuvres religieuses et sociales qu'il a fondées ou inspirées lui méritent la reconnaissance de ses concitoyens. Grâce à son influence, « la réforme sociale » par excellence, suivant le mot de Léon XIII, le Tiers-Ordre fut établi dans nombre de paroisses. Le *Kirchenzeitung* (27 mars 1900) estime à 100,000 le nombre des tertiaires polonais (1).

De ce noyau sortirent des Congrégations plus ferventes, approuvées par l'Eglise, dont les membres, sous l'habit séculier, s'en allaient soigner les malades, garder les enfants, exercer la surveillance dans les usines et enseigner le catéchisme. Ces congrégations d'hommes et de femmes, d'ouvriers, d'ouvrières, font encore du bien en remettant en honneur les vertus chrétiennes et en combattant les doctrines socialistes (2).

On devine ce qu'il fallut de persévérance, de tact pour créer ces œuvres malgré les tracasseries d'un gouvernement trop enclin à prendre ombrage de tout groupement nouveau. L'infatigable capucin fonda aussi une Congrégation de Religieuses, les Sœurs Féliciennes. Ces sœurs portent l'habit religieux et s'adonnent à

1. Pour vérifier ce chiffre nous nous sommes reportés aux statistiques dressées chaque année par les *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*. Pendant plusieurs années les statistiques sont muettes sur ce point. Rien cependant ne nous permet de mettre en doute le nombre donné plus haut, car les *Analecta* font précéder les statistiques de 1888 de cette note pour la Pologne et la Russie, *silentium laus, le silence est une louange*. Nous avons lieu de croire que depuis 1888, le nombre des tertiaires a augmenté.

Cf. *Analecta Ord. Min. Cap.* Romae, ann. 1888. *Miscellanea*... de Statistica, p. 283.

2. Cf. *Etudes franciscaines*, T. XV, p. 275. Situation religieuse en Russie... P. H.

Digitized by Google

toutes les œuvres d'apostolat. Elles comptent aujourd'hui une centaine de maisons en Pologne, en Galicie et dans l'Amérique du Nord, parmi les émigrés polonais.

Il n'y a jamais eu la moindre critique à faire au sujet de ces diverses entreprises. Malgré les difficultés extérieures créées par la législation, le manque de liberté, ces œuvres sont restées également éloignées d'un pharisaïsme étroit qui exclut les bonnes volontés et de la religiosité superstitieuse qui égare les meilleures âmes.

Le P. Honoré fit aussi une tentative pour s'occuper des prêtres afin de leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs sacerdotaux et de diriger ceux qui aspiraient à une vie plus sainte encore. La malveillance de la police fit manquer cette entreprise. Le P. Honoré pensa qu'il fallait abandonner l'idée en attendant des temps meilleurs. C'était le désir général de l'épiscopat. Ce fut cette idée, nous l'avons vu, qui fut reprise par la Koslowska.

On le voit, le Mariavitisme est parti d'un bon mouvement. La pierre d'achoppement qui le fit dévier dans une mauvaise voie fut à la fois une confiance exagérée dans les révélations de K., et le manque de soumission à l'autorité ecclésiastique.

Il est temps d'expliquer la dénomination qui nous a servi à désigner cette tentative de réforme. Les partisans de K. prétendaient imiter la vie si réglée, si pure de la Très Sainte Vierge (Mariae vita), d'où le nom de Mariavites pour désigner les adhérents et de Mariavitisme pour qualifier ce mouvement. Ce nom de Mariavites porté autrefois en Pologne par deux congrégations, victimes de la persécution de 1863, fut très mal reçu dans les milieux catholiques, toujours pleins de respect et de reconnaissance pour les anciens Ordres religieux. Aussi donna-t-on plus généralement aux sectaires le nom de *Manketnik*, parce qu'ils refusaient de porter des manchettes blanches. En dehors du royaume de Pologne le nom de Mariavites a prédominé (1).

1. Deux congrégations ont existé en Pologne sous ce nom. L'une de religieux, *les Mariavites*, fut fondée au XVIIe siècle. Leur but était de répandre le culte de la Très Sainte Vierge, au moyen de missions populaires. La seconde, dite des *Mariavitines*, était une congrégation de religieuses, fondée à Vilna en 1738, par un prêtre pieux et zélé, dans le but de favoriser la conversion des jeunes filles juives. Elles joignaient à l'éducation le soin des malades.

Ces deux congrégations très méritantes et très aimées du peuple sombrèrent dans la tourmente de 1863.

Les auteurs, comme Litchenberger (Encycl. des Scienc. Relig.) et Hélyot (coll. Migne), sont muets sur ce point pourtant intéressant de l'histoire religieuse en Pologne.

Digitized by Google

La nouvelle secte se répandit au delà des limites du diocèse de Plock qui l'avait vue naître, grâce surtout à la propagande faite par les prêtres. Elle trouva accueil dans les gouvernements de Varsovie, de Lublin, de Siedleck, et fit de nombreux prosélytes, surtout dans les villages, parmi les gens simples et ignorants. La prédication des nouveaux apôtres jointe à leur vie austère et désintéressée au point de ne pas recevoir des honoraires de messe frappaient les populations et les entraînaient dans l'erreur.

On n'a jamais pu faire l'accord sur le nombre des nouveaux fidèles. Suivant une statistique russe on aurait compté 500,000 Mariavites (1).

Les *Moskowskia Viedomosti* affirment qu'ils surpassent trois cent mille, le *Novoïe Vremia* ne parle que de deux cent mille, d'autres de cent-cinquante mille.

Les statistiques d'origine polonaise ne parlent que de dix mille, en faisant toutefois remarquer que la visite de Mgr Vincent-Théophile Popiel, archevêque de Varsovie, dans les villages gagnés à la secte a eu l'heureux effet d'amoindrir les forces des Mariavites. Nous sommes donc incapables de fixer un chiffre avec de pareilles données.

En résumé, une femme audacieuse et visionnaire, des prêtres crédules et insoumis, voilà ce qui a fait fondre sur le Catholicisme polonais un malheur qu'il n'avait pas connu jusqu'ici, l'hérésie.

II

DOCTRINE

Le Mariavitisme n'a pas un corps de doctrine proprement dit, il procède par affirmations détachées concernant soit le dogme, soit la morale.

Le dogme se résume ainsi : Dieu est esprit, il est l'Unité infinie. C'est un feu composé d'une infinité de petites flammes. L'univers entier est le corps immense de Dieu, le sacrement de sa grandeur. Dieu résume en lui l'univers spirituel et matériel, la force et la matière, l'esprit et le corps. L'homme, comparé à Dieu, est le *microcosme*, le petit monde, ce qui équivaut à dire,

1. Tzerkovno-obchtchestvennaia jizn, Kazan, 1906, n° 15, p. 545.

Digitized by Google

le petit sacrement. Jésus est Fils de Dieu, Dieu dans la nature humaine, Marie est Dieu dans la nature de la femme, le Saint-Esprit est Dieu dans l'âme et dans le corps de Jésus et de Marie. Jésus, Marie et l'Esprit forment la Trinité très sainte, mais cette Trinité ne limite pas, n'épuise pas l'être divin infini. Dieu, Jésus, l'Esprit Saint et Marie forment une *quaternité* sainte : tout homme est créature de Dieu et enfant de la divinité ; l'Esprit Saint est père et mère, père céleste et terrestre de l'humanité. Le monde que nous habitons est le signe visible de l'invisible grâce de Dieu... Marie est égale à Jésus dans l'humanité et la divinité. Le péché est une sottise. L'enfer est seulement une douleur temporaire causée par la sottise du péché. « Notre Père qui êtes aux Cieux » est une invocation qui s'adresse à l'Esprit Saint. Les Commandements de Dieu et de l'Eglise sont des conseils et n'ont pas plus force de loi que les proverbes ou les maximes. Le signe de la croix devrait se faire ainsi : « Au nom du Père, de la Mère et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. »

De cet exposé dogmatique, vague dans ses conceptions, il ressort cependant que les Mariavites tombent dans le Panthéisme, qu'ils défigurent le dogme de la Trinité et qu'ils font de Marie une personne de leur Trinité.

Une doctrine spéciale s'est formée également autour de la K. Les sectaires la proclament « l'épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aussi surpasse-t-elle la Bienheureuse Vierge Marie, qui est sa mère seulement, car comme épouse elle est unie d'une façon plus intime avec le Christ. »

C'est à l'épouse du Christ que Dieu a confié la miséricorde, c'est par son entremise uniquement que les fidèles peuvent obtenir le pardon de leurs fautes. Le Pape a perdu la foi en ne voulant pas reconnaître la sainteté de la Mère K., et confirmer la volonté de Dieu qui réserve à elle seule le pouvoir de distribuer le pardon, etc...

A tous ces titres elle ajoute encore celui de Mère de l'Antéchrist. « L'Archange Gabriel lui apparut et lui annonça que la volonté de Dieu était qu'elle devînt la mère de l'Antéchrist. K. entendit ces paroles avec crainte, mais consentit cependant à accomplir la volonté de Dieu... etc. » — Fantaisie et blasphème que tout cela.

On comprend, dès lors, qu'en entendant cet exposé, Notre Saint Père le Pape Pie X se soit écrié : « Il y a eu beaucoup

Digitized by Google

d'hérésies redoutables mais jamais d'aussi ridicule que celle-ci (1). »

Au point de vue moral la secte prêche partout un programme de réforme. Les Mariavites commencèrent par attaquer le clergé resté fidèle, dans leurs prédications, ils l'accusaient de relâchement, de vol, d'avarice, etc... Comme le peuple polonais professe un grand respect pour ses prêtres cette prédication l'aurait plutôt détourné de la réforme si les sectaires, mieux avisés, n'eussent changé de tactique. Dans toutes leurs réunions ils se mirent à prêcher l'amour de Dieu et se tinrent constamment à la disposition des fidèles pour entendre les confessions.

A partir du jour où K. fut proclamée la dispensatrice unique de la miséricorde de Dieu, le Sacrement de Pénitence n'eut plus la même valeur, il fut mis au rang des actes de pure dévotion. La justification de l'âme se fait par un nouveau remède imaginé par les prêtres Mariavites. On distribue aux fidèles des images de la Sainte Vierge imprimées sur papier très léger, et en les avalant les fidèles purifient leur conscience. L'image est grande ou petite suivant la gravité de la faute.

Si les péchés sont nombreux, des communions de ce genre, en nombre égal aux fautes produisent la réconciliation de l'âme avec Dieu (2).

D'autre part, les réformateurs recommandent la Communion fréquente... et l'on a vu des fidèles venir à la Communion chez les catholiques après avoir reçu le Sacrement de Pénitence à la mode hérétique ; faute dont la plupart de ces fidèles égarés ne convenaient que difficilement.

Enfin les Mariavites tombent dans une sorte de fatalisme, niant la liberté de l'homme, affirmant l'influence immense de la grâce. Aussi dans leurs discours ils prêchent le désir du Ciel, et un mépris exagéré de la terre. A les entendre, l'influence de la grâce est si grande, si irrésistible, que tout effort de la part de l'homme devient inutile. Ils déconseillent le travail aussi bien à l'atelier que dans les champs ; travailler c'est manquer de confiance en Dieu. Est-on malade, c'est encore un manque de con-

1. L'anecdote suivante nous est rapportée par l'un de nos correspondants qui en atteste l'authenticité. Une dame de la Société vint un jour faire visite à K. Celle-ci offre le thé à sa visiteuse, puis tombe en extase... Toujours dans cet état elle appelle une servante et commande une troisième tasse. Jésus-Christ, dit-elle, va venir prendre le thé avec nous.

2. On reconnait dans cet abus superstitieux une pratique réprouvée récemment par l'Eglise S. C. I., 3 aug. 1903. Cf. *Analecta eccle.*, a. 1904, p. 326.

Digitized by Google

fiance en Dieu que de solliciter les conseils d'un médecin, et de prendre des remèdes.

Prôner semblable doctrine, n'est-ce pas louer l'oisiveté et ouvrir toute grande la porte aux vices dont elle est la mère ?

Nous rattachons au point de vue moral, la discipline intérieure, l'organisation de la secte ; voici comment en parle un article de la *Novoïe Vremia*, visiblement inspiré par les Mariavites eux-mêmes.

« La secte comprend quatre catégories de personnes :

1° Les Mariavites proprement dit sont prêtres et font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. L'un d'eux est élu au scrutin secret, supérieur ou général de la secte (1).

2° *Les Mariavitki.* Cette catégorie comprend les jeunes filles qui pratiquent les conseils évangéliques. Elles vivent dans des Maisons de Bienfaisance, adonnées à la prière et au travail. Le travail leur fournit les moyens d'existence.

3° *Les Tertiaires* comprennent le peuple, ceux que leurs devoirs d'état retiennent au sein de la famille. Ils professent la règle du Tiers-Ordre et suivant leurs moyens et leurs capacités ils viennent en aide au prêtre dans le ministère.

4° *Les adorateurs :* Ces membres ont pour but d'adorer Notre-Seigneur au Saint Sacrement pendant une heure par mois ou au moins une heure par année. Ceux qui ne peuvent faire leur adoration à l'église sont autorisés à la faire dans leur demeure. »

En somme le dogme et la morale du Mariavitisme ne sont qu'une défiguration de la doctrine catholique sur la Trinité, la grâce, la Pénitence, unie à la négation du libre arbitre, à l'abus superstitieux de certaines pratiques, à la croyance en la mission et en la sainteté de la Kozlowska.

1. Pour réformer l'Eglise, les Mariavites prennent comme idéal la vie austère des Théatins. Le jeûne est une des principales de leurs obligations, ils pratiquent l'abstinence, se privent de poisson, de vin, de toute boisson alcoolisée. Les prêtres Mariavites sont végétariens. Leur pauvreté est rigoureuse : ils refusent les honoraires de messe, les rétributions qui leur reviennent *par droit d'étole*, ainsi que pour les autres actes du culte. Ce sont les fidèles qui se chargent de pourvoir à leur entretien et les journaux polonais font remarquer qu'ils ne sont pas trop malheureux. Ils trouvent une source de revenus dans la vente à prix élevé de médailles, de ceintures et des *images comestibles*, sans compter les aumônes des fidèles. Ils promettent solennellement de s'abstenir de jouer aux cartes et de s'écarter des amusements mondains. Leur désintéressement, la bonne renommée dont ils jouissent, joints à la sincérité de leur vie explique l'enthousiasme du peuple pour leur predication et la promptitude avec laquelle il adhéra à la nouvelle doctrine.

Cf. *Rivista storico-critica delle Scienze Teologiche*, II, 1906, p. 458. La Setta dei Mariaviti in Polonia. A. Palmieri.

Digitized by Google

III

VICISSITUDES ET ÉTAT PRÉSENT

Quand on parle du développement et de l'état présent du Mariavitisme, il est bon de faire remarquer que si la K. fut la fondatrice de la secte, le triste honneur de sa diffusion et de sa rupture avec l'Eglise revient principalement à un prêtre renégat, dont déjà au Séminaire les professeurs prédisaient la chute, Jean Kowalski.

Bien avant l'influence néfaste exercée par ce dévoyé, il faut mettre au rang des moyens qui ont contribué à favoriser la nouvelle réforme dès son apparition, l'autorisation des évêques accordée aux débuts, d'ailleurs irréprochables, du mouvement. Dans ces débuts également la présence de jeunes prêtres sortis de l'Université de Pétersbourg put faire tomber bien des hésitations dans les esprits. Mais la masse fut surtout entraînée par l'aspect et la vie austère des réformateurs, ainsi que par les révélations de la K. qui flattaient un sentiment de curiosité pour l'inconnu, pour le merveilleux, sentiment inné en chacun de nous mais particulièrement développé dans le peuple ignorant et crédule. Les attaques à main armée contre les églises, contre la personne des catholiques eux-mêmes, violences dont quelques villes furent le théâtre, n'obtinrent que de maigres conquêtes, encore ces nouveaux adeptes ne tardaient pas à quitter une secte dans laquelle ils n'étaient entrés que par la peur de perdre la vie. Les Provinces qui furent surtout atteintes par la réforme furent Plock, Lublin, Pietrkow. Les journaux ont enregistré des batailles entre Mariavites et catholiques en différents endroits, particulièrement Sgersck, Strikow, etc... Dans ces bagarres les sectaires ne dédaignèrent pas l'aide des socialistes. De son côté le Gouvernement montra peu de zèle pour la répression, on l'accuse même d'avoir laissé des assassinats impunis. (*Kirchenzeitung*, 16 et 27 mars 1906.) N'est-ce pas le cas de rappeler cette parole extraite, dit-on, d'un rapport d'un officier de gendarmerie, à propos des socialistes : « Loin de nous entraver, ils nous servent, parce qu'en affaiblissant la foi (dans le peuple), ils le rendent plus apte à recevoir l'orthodoxie (1). »

1. *Et. Franc.*, XV, p. 274, art. cit.

Digitized by Google

Cependant la voix des Pasteurs de l'Eglise, la voix des Evêques s'était fait entendre pour ramener au sein de la vérité ces prêtres et ces fidèles égarés. Les sectaires, loin de se soumettre, se révoltèrent ouvertement contre leurs Pasteurs légitimes et de peur que quelques adhérents fussent ébranlés dans leur conviction par une conduite si indigne, une révélation de la K. arriva juste à point pour rejeter la faute sur l'Episcopat. Il lui fut révélé que « les évêques, opposés à la Réforme, n'étaient pas sauvés. »

Révoltés contre leurs évêques, les Mariavites ne pouvaient rester bien longtemps fils de l'Eglise catholique. Leur obéissance au Pape allait chanceler quelque temps et finir par sombrer complètement.

Ils déposèrent près de la Congrégation un projet d'approbation pour leur œuvre et présentèrent à l'appui de leur demande les révélations de la K.

Dans une autre démarche près du Saint-Père ils poussèrent l'audace jusqu'à demander la canonisation de la K. dès son vivant.

Devant le silence ou les blâmes des Congrégations et du Souverain Pontife, ils prêchèrent partout que « le Pape avait perdu la foi, puisqu'il ne voulait pas reconnaître la sainteté de notre Mère et confirmer le précepte du Maître, à savoir : qu'elle seule a le pouvoir de donner le pardon. » Or le 4 sept. 1904 la Sacrée Congrégation de l'Inquisition publiait le décret de dissolution de la secte.

Quelque temps après on vit à Rome deux prêtres, Jean Kowalski, représentant de la fondatrice et Romain Próchnienski, ils revenaient à la charge en vue de l'approbation de leur Réforme.

On exigea d'eux des garanties d'orthodoxie et d'obéissance. Ils signèrent un acte par lequel ils renonçaient à la lettre écrite le 1er février 1906 qui brisait le lien d'obéissance avec l'archevêque de Varsovie. De plus, parlant au nom des Mariavites et des Adorateurs, les deux délégués demandaient leur pardon au Souverain Pontife et promettaient de travailler à l'union prochaine avec les Evêques.

Hélas ! toutes ces promesses ne tardèrent pas à s'évanouir. Dans une lettre adressée au peuple et aux membres de la secte, les deux prêtres retombaient dans la désobéissance et dans toutes les mêmes erreurs. (20 fév. 1906.)

Cette mauvaise foi et cette opiniâtreté décidèrent le Pape à

Digitized by Google

frapper un grand coup, aussi le 5 avril 1906, il lançait son Encyclique « *Tribus circiter abhinc annis* » par laquelle il réprouvait et supprimait l'Association des Mariavites ou Prêtres mystiques (1).

L'Encyclique expose la doctrine des Mariavites, rappelle leur désobéissance à l'égard de l'autorité ecclésiastique et condamne la secte. Elle se termine par une menace d'excommunication dans le cas où les malheureux révoltés persévéreraient dans leurs errements. Cette menace du Pasteur Suprême ne les arrêta point. Les sectaires continuaient malgré les évêques à répandre leurs erreurs, attaquant non seulement les autorités ecclésiastiques mais les prêtres restés fidèles ...

Devant ces actes par trop provocants, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition (5 déc. 1906) lança l'excommunication personnelle contre les deux chefs, c'est-à-dire : Marie-Françoise Kozlowska et son représentant, le général des Mariavites, Jean Kowalski (2).

Ils sont retranchés du sein de l'Eglise et sont « *vitandi* », c.-à-d. aucun rapport avec eux n'est permis.

La Congrégation décrétait de plus que les prêtres affiliés à la secte et appartenant aux diocèses de Varsovie, Plock, Lublin, etc... encourraient l'excommunication dans les mêmes termes si dans les vingt jours ils n'avaient fait leur soumission.

On raconte qu'après avoir pris connaisance de l'excommunication, Kowalski fit une réunion dans sa propre demeure, rendit grâces à Dieu de ce que les chaînes étaient enfin tombées et que maintenant ils étaient libres.

Souhaitons que ce triste adieu d'un renégat à l'Eglise n'étouffe pas en lui le germe du repentir.

Quant aux autres prêtres insoumis, une trentaine environ, quelques-uns paraissent être dans la bonne foi, mais les autres sont

1. *Analecta eccl.*, ann. XIV, p. 14. *Analect. Ord. Min. Capucc.*, vol. XXII.
Sanctissimi Domini nostri Pii, divina Providentia, Papae X Litterae Encyclicae Venerabilibus Fratribus Archiepiscopo Varsoviensi atque Episcopis Plocensi et Lublensi apud Polonos. « Tribus circiter abhuc annis ».

2. *Analect. eccl.*, a. XV, p. 10. *Anal. O. M. Capucc.*, XXXIII, p. 68.
« Haec suprema Sacra Congregatio S. R. et U. I. de expresso S^mi Domini nostri mandato ne quis, cum detrimento salutis aeternae, ulterius communicet operibus malignis Joannis Kowalski et mulieris Kozlowska, declarat atque edicit dictum sacerdotem Joannem Kowalski memoratamque foeminam Mariam Franciscam Kozlowska *nominatim ac personaliter majori subjacere excommunicationi*, ambosque e gremio Ecclesiae Sanctae Dei penitus extorres, omnibus plecti poenis publice excommunicatorum, ideoque Joannem Kowalski et Mariam Franciscam *esse vitandos* ac vitari debere...
S. R. et U. I. 5 dec. 1906.

Digitized by Google

de véritables enfants de perdition, pleins d'orgueil, de colère, de malédictions contre les catholiques.

Le nombre des fidèles qui sont revenus à l'Eglise est considérable, la secte compte encore cependant de 12 à 18.000 adhérents.

Si les Mariavites ont perdu en nombre ils ont gagné en assurance depuis qu'ils ont reçu l'approbation du Gouvernement russe. Grâce à cette approbation (décembre 1906), les Mariavites forment désormais un groupement religieux autonome. « Ils peuvent professer librement leur croyance et pratiquer leurs rites. Dans ce but ils sont autorisés à avoir des églises et des oratoires à eux ainsi que des monastères distincts. Les prêtres choisis par eux et entretenus à leurs frais, peuvent, après avoir été reconnus par le Gouverneur de la Province, ou en Pologne par le Gouvernement général, remplir toutes les fonctions sacerdotales. Ils ne tiennent pas comme ceux des autres confessions, les registres de l'état civil pour leurs fidèles : ces registres sont remis aux autorités civiles. (Cette dérogation à la pratique habituelle sur ce point aurait, paraît-il, été réclamée par les Mariavites eux-mêmes.) Ils ont le droit de former des communautés ecclésiastiques, mais seulement après approbation par le Ministre de l'Intérieur des statuts de la communauté dans chaque cas particulier. Dans les paroisses catholiques où se constituent des communautés de ce genre, les églises et les biens ecclésiastiques restent la propriété de l'Eglise et du clergé catholique : les Mariavites ne peuvent ni les revendiquer ni s'en emparer. » *(Revue du Clergé Fr.*. T. XLIX, n° 295, p. 715.)

Telle est la situation légale de la secte ; cette approbation est l'application du principe de la liberté de conscience reconnu par l'oukase du 17/30 avril 1905.

Assurés de n'être point inquiétés du côté du Gouvernement, les Mariavites ont fortifié leur organisation intérieure. Le 11 octobre dernier à Varsovie, dans une réunion générale, où assistaient trente-deux prêtres, un ministre général a été élu. Une des décisions importantes de cette assemblée est celle qui décide que la liturgie se célébrera en langue vulgaire.

Enfin comme moyen plus général de propagande, comme lien entre les différents groupes, Kowalski a fondé, à Lodz, une revue hebdomadaire illustrée *le Maryawita*. Les premiers numéros s'étendent longuement sur les révélations de la fondatrice, K. ; c'est dire que les sectaires vivent et veulent continuer à vivre dans les idées qui les ont égarés.

Digitized by Google

CONCLUSION.

Le mal est fait, la Pologne catholique a connu pour la première fois l'hérésie ; en terminant, cherchons à dégager les causes de ce malheur.

La maladie n'est pas toujours la cause intégrale de la mort dans les individus, tel remède efficace eût pu écarter le dénouement final si l'organisme attaqué n'eût pas été déjà affaibli par l'âge ou le travail. Sur ce terrain, la maladie s'est développée librement et elle a fait son œuvre jusqu'au bout. On conclut alors justement à deux causes simultanées, la maladie elle-même et la faiblesse de résistance de l'organisme.

Ce sont deux causes simultanées que nous trouvons également à l'origine du Mariavitisme. L'action néfaste de la K. et les dispositions d'une partie du clergé et du peuple.

La soi-disant mission d'une femme hystérique, entreprenant une réforme du clergé, jugée inopportune par les Evêques, mission prouvée uniquement par des visions et révélations souvent ridicules, n'était pas une cause suffisante pour déterminer l'égarement de plusieurs milliers de fidèles et de près d'une centaine de prêtres. Cette tentative serait tombée sous le ridicule si le terrain n'eût été préparé à la recevoir et à la faire aboutir.

Le peuple polonais a la foi, mais une foi plus extérieure qu'intérieure ; il est fortement attaché aux pratiques de la religion, mais d'autre part il est ignorant, simple, crédule et par suite une proie facile pour les nouveautés d'une K. (1).

De son côté le clergé se contente de cette pratique religieuse et s'occupe peu de l'enseignement systématique de la religion, parce que lui-même, pour des raisons multiples, y est insuffisamment préparé.

On a jugé trop sévèrement cependant le clergé catholique polonais quand on a dit qu'il était inférieur au clergé orthodoxe (2).

« Le clergé schismatique ou orthodoxe est tout à fait ignorant, préoccupé d'idées matérielles, le clergé catholique lui est bien supérieur. Les vieillards affirment même que le clergé actuel est dix fois supérieur à celui que nous avions il y a cinquante ans. » *(Corr. priv.)* Toutefois, quoique supérieur au clergé schisma-

1. *Et. franc.*, 8, XV-1906, loc. cit. p. 273.
2. *Studi religiosi.* Le condizioni politico-religiose della Polonia russa, ann. VII, p. 145.

Digitized by Google

tique, il reste encore des progrès à faire au clergé catholique pour remplir sa mission auprès du troupeau qui lui est confié. Il serait à souhaiter que les prêtres aient davantage l'esprit de sacrifice, fussent moins préoccupés de profits à faire mais plus zélés pour le soin des âmes.

Pour être juste, il convient en face de ces blâmes de rappeler les difficultés nombreuses suscitées par les Gouverneurs soit pour le recrutement et l'enseignement des séminaires, soit pour le ministère paroissial (1).

Quelle que soit la façon dont on établisse les responsabilités de cet état de choses, il n'en est pas moins vrai qu'une des causes du mal est là et que le remède consiste principalement dans la restauration des études ecclésiastiques. Augmenter la science du prêtre c'est agrandir celle des fidèles et par suite prémunir le troupeau entier contre toute doctrine mauvaise.

Du reste en exprimant ce vœu nous tombons d'accord avec plusieurs des vénérables évêques qui ont daigné répondre à l'Enquête de la Revue universelle de Cracovie sur « le Programme du catholicisme en Pologne (2) ».

1. Voici quelques exemples de ces difficultés :

Il est défendu d'accepter des candidats au Séminaire sans autorisation du gouverneur (Disposition suprême du 8 nov. 1875).

Il est défendu de recevoir des candidats sans certificat qu'ils ont fait au moins les quatre classes du gymnase (ordonnance du ministre de l'Intérieur du 24 sept. 1871). — Défense aux Evêques de transférer les vicaires enseignant la religion dans les écoles sans le consentement préalable du chef de la direction scolaire (Lieutenant du royaume de Pologne. 23 sept. 1871). — Défense aux prêtres de se mêler des écoles, d'interroger les enfants sur la religion même en dehors des écoles, de critiquer du haut de la chaire l'enseignement, soit directement, soit indirectement (gouverneur général de Varsovie, 15 août 1876).

Défense aux nouveaux prêtres qui n'ont pas encore prêté le serment de fonctionnaire, de remplir aucun devoir ecclesiastique, sauf une messe basse (Ministère de l'Intérieur, 12 mars 1886). — Défense aux Evêques de convoquer les Prêtres à des retraites spirituelles jusqu'à nouvel ordre (gouverneur général de Varsovie, 26 juillet 1874. Défense aux Evêques de communiquer avec Rome autrement que par l'entremise du département des confessions étrangères au ministère de l'Intérieur sous les peines les plus graves (15 juillet 1875). — Défense aux Evêques : de donner un avancement régulier aux ecclésiastiques de leur diocèse sans une autorisation préalable des autorités civiles (30 juin 1866) ; — de laisser sans titulaire des bénéfices vacants, plus d'un mois (14 oct. 1895) ; — d'adresser au clergé des documents imprimés (19 février 1842) ; — de visiter les écoles élémentaires sans autorisation préalable du chef de la direction de l'Instruction (1 sept. 1867) ; on ordonna de mettre en jugement les prêtres pour baptême donné aux enfants de parents orthodoxes (ukase du Sénat, 1866), — on enjoignit de prendre pour parrains des personnes orthodoxes ou d'autres confessions non catholiques (31 déc. 1870). — Défense aux Evêques de sortir de leur diocèse sans autorisation spéciale ; même défense aux prêtres de sortir de l'endroit où ils résident....

Sur tous ces décrets et autres gênant l'exercice de la liberté du culte, cf. Et. *francisc.*, avril 1906, p. 443-453.

2. Cf. *Et. Rel.*, T. 109, 1906, p. 512.

Digitized by Google

« Si l'aurore des libertés politiques venait à poindre à l'horizon de la Pologne russe il serait urgent de réformer par la base l'instruction du clergé catholique. » Edward Likowski, év. de Posen (Pologne Germanique).

« Le devoir essentiel des Evêques est donc de former un clergé irréprochable, éclairé, laborieux. »

Josef Bilczenki, év. de Lemberg (Pologne autrichienne).

Mgr Stéphan Zwierowiez, év. Sandomir (Pologne russe), expose ainsi ses désirs : « 1° Eriger une Faculté de Hautes Etudes théologiques à Varsovie, pour devenir parmi nous le foyer de la science sacerdotale.

2° Elever en même temps, au même niveau, l'Académie ecclésiastique de Pétersbourg.

3° Ces deux foyers de Hautes Etudes rayonneront autour d'eux, favorisant le relèvement du clergé dans les diocèses et les séminaires.

4° Créer dès maintenant des centres diocésains de conférences scientifiques pour des groupes de prêtres dans les paroisses. »

Enfin la voix autorisée du Souverain Pontife exprimait le même désir dans la lettre « Poloniae Populum (1) ».

« Une chose demeure encore à faire, Vénérables Frères, qui ne regarde que vous seuls, c'est de consacrer tout votre zèle et vos efforts à la formation du jeune clergé. Le salut du peuple, en effet, dépend surtout du prêtre. Et aujourd'hui que les temps sont si troublés, il nous faut des prêtres distingués par la pureté de leur doctrine et la sainteté de leur vie... »

Jusqu'ici, en Pologne, cette œuvre si importante de la formation du clergé a été entravée, nous l'avons déjà dit, par mille tracasseries, limitant le nombre des professeurs, des élèves, les conditions d'admission, etc...

De nos jours, il y a tout lieu d'espérer que la liberté de conscience ne restera pas lettre morte pour les catholiques polonais et qu'ils pourront en profiter pour relever le niveau des études ecclésiastiques et l'enseignement systématique de la religion dans les écoles et les paroisses.

Nous saluons comme un bon augure dans ce sens la récente entente entre le St-Siège et le gouvernement russe au sujet des études et des examens dans les séminaires des diocèses polonais.

1. *Poloniae populum*, Epistola ad arch. et episcopos Poloniae quae russico imperio paret. 3 nov. 1903. V. *Quest. Act.*, T. LXXXIV, p. 150.

Digitized by Google

Ce document, signé par le Card. Merry del Val et M. S. Sazonow, annule, du moins en principe, la longue suite des décrets persécuteurs, émanés de la police ou des gouverneurs. Le premier paragraphe qui rend aux évêques tous leurs droits sur les séminaires, nous laisse prévoir pour les jeunes clercs une formation à la fois plus ecclésiastique et plus sérieuse (1).

En attendant que ces réformes produisent leurs fruits, nous unissons nos prières à celles que les âmes ferventes de la catho-

1. Voici le texte de cet accord :

E SECRETARIA STATUS.

Pactio facta inter S. Sedem et Russiae Gubernium de studiis et examinibus in Seminariis dioecesanis Poloniae.

Accord passé entre le S. Siège et le Gouvernement Russe au sujet des études et des examens dans les Séminaires diocésains de Pologne.

Les soussignés, ayant été autorisés par leurs Gouvernements de conclure, au sujet de l'étude et des examens de la langue, de l'histoire et de la litterature russes dans les séminaires catholiques de Pologne, un accord sur la base des Conventions de 1882 et de 1897 et du Pro-Memoria remis par le Cardinal d'Etat de Sa Sainteté au Chargé d'affaires de Russie en date du 4 août 1906, sont convenus des articles suivants :

1° Le plan et le programme de l'étude de la langue, de l'histoire et de la littérature russes sont formés par l'Evêque (à la direction duquel les séminaires diocésains sont soumis) d'accord avec le Gouvernement, en conformité de la nature et du but des séminaires. Les maîtres enseignant ces branches sont de même nommés par l'Evêque avec l'agrément préalable du Gouvernement.

2° Les examens de la langue, de l'histoire et de la littérature russes dans les séminaires, à l'occasion du passage des élèves d'une classe à l'autre et de leur sortie du séminaire, se font en présence du Gouverneur local ou d'une personne spécialement déléguée par lui à cet effet, assisté d'un représentant de l'arrondissement scolaire.

3° Le droit de donner des notes aux élèves est réservé aux professeurs. — La présence du Représentant du Pouvoir et de l'autorité scolaire aux examens a seulement pour but de donner au Gouvernement le moyen de s'informer de première source sur la marche et les progrès de l'enseignement des matières non théologiques et de venir en aide à cet enseignement par les moyens qu'il a à sa disposition.

4° Les examens à l'occasion du passage d'une classe à l'autre sont seulement verbaux ; les examens à l'occasion de la sortie du séminaire sont verbaux et par écrit.

5° Les thèmes pour les examens par écrit sont choisis par l'Evêque en conformité avec les cours de langue, d'histoire et de littérature russes faits aux élèves du séminaire. — Ils sont communiqués par l'Evêque qui extrait, en présence des Représentants de l'Autorité civile et des élèves de la classe de sortie, un des billets cachetés indiquant le thème.

Toutes les dispositions de l'accord de 1882, ne portant pas directement sur l'enseignement dans les séminaires du royaume de Pologne de la langue, littérature et histoire russes, ni sur les examens de ces matières, restent en vigueur, ainsi que celles de la convention de 1897.

Rome, le 9-22 juillet 1907.
R. Card. Merry del Val.
S. Sazonow.

(*Analecta ecclesi.*, ann. XV, p. 403.)

Digitized by Google

lique Pologne adressent au Ciel pour hâter le retour des égarés au sein de l'Eglise. Une lueur d'espoir reste encore, car, dirons-nous avec le vénérable Père Honoré, il est difficile de croire que des hommes qui, pour la plupart, avaient débuté avec des intentions excellentes, persévèrent jusqu'à la fin dans leur aveuglement.

Fr. Jacques,
o. m. c.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) [1].

IV

Fr. Guillaume était arrivé à Soudak le 21 mai. Douze jours lui suffirent pour organiser sa caravane.

Deux modes de locomotion s'offraient à lui : voyager sur des chevaux de selle, en faisant porter les bagages par des chevaux de somme, moyen plus rapide, mais plus fatigant, car à chaque relai il fallait décharger les bêtes, puis les recharger ; ou bien faire ce que faisaient les marchands, adopter franchement les mœurs de la steppe, et s'avancer lentement dans l'inconnu, sur des chariots couverts, traînés par des bœufs, mais en emportant avec soi toute sa maison : ses lits, sa chapelle portative, ses ornements sacerdotaux, ses vases sacrés, ses provisions, sa petite bibliothèque de voyage, en un mot tout ce qui nous tient de plus près. Sur les conseils des commerçants byzantins, fr. Guillaume adopta ce dernier parti.

Il acheta donc quatre chariots « pareils à ceux avec lesquels les Russes transportent leurs fourrures, » et il y chargea ses bagages. Les marchands lui firent cadeau de deux autres chariots munis de lits, qui devaient servir de dortoir roulant à lui et à ses compagnons ; ils leur donnèrent en plus cinq chevaux de selle pour explorer le pays, aller à la découverte de l'eau, chercher les vivres, ou parer aux dangers pressants ; et enfin ils mirent le comble à leur générosité en fournissant deux

1. Voir *Etudes Franciscaines*, janvier 1908.

Digitized by Google

hommes qui conduiraient les chariots et s'occuperaient des bœufs et des chevaux.

J'ai parlé de cinq chevaux de selle ; en dehors des deux hommes dont nous venons de parler, l'expédition se composait, en effet, de cinq personnes.

A côté de fr. Guillaume et un peu effacée, se montrait la pâle figure de fr. Barthélemy de Crémone. Il était de santé délicate ; le froid, la faim le faisaient atrocement souffrir, et nul ne s'expliquerait qu'il eût été choisi pour accompagner fr. Guillaume, si nous ne savions, par le propre récit de celui-ci, qu'il avait vécu à la cour de Jean III, empereur grec de Nicée, et qu'il en connaissait les principaux personnages (1). Or, Jean III, sans être précisément vassal des Mongols, leur payait tribut ; il était avec eux en relations suivies, et avait des représentants attitrés auprès de leurs principaux chefs. Il est probable que ce fut dans l'espoir que ses amitiés pourraient être utiles à la mission que fr. Barthélemy fut donné comme compagnon à fr. Guillaume.

Peut-être était-il déjà âgé. Dans ses *Scriptores* Sbaraléa écrit : « Il y a dans la Bibliothèque Barberini deux *disputationes* d'un certain Georges, métropolite de Corcyre, contre des Frères Mineurs, dont l'un s'appelait Barthélemy, et qui eurent lieu à Constantinople le 12 juin 1236. » Etant données les relations de fr. Barthélemy dans le monde grec, il n'est pas invraisemblable que ce fût lui qui, dix-huit ans avant son voyage en Extrême-Orient, argumentait à Constantinople contre les orthodoxes.

Après fr. Guillaume et son *socius*, le troisième personnage de la troupe était un clerc du nom de Gosset. Les traducteurs l'ont affublé du titre de *porteur de présents*, sous prétexte que ce fut lui qui, au retour, porta à S. Louis quelques menus cadeaux qui lui étaient destinés. En réalité, fr. Guillaume l'appelle simplement *le porteur des présentes*, parce que c'était lui qui était chargé de remettre au roi la longue relation dans laquelle il lui rendait compte de sa mission. Gosset avait une belle âme,

1. Jean III fut empereur grec de Nicée de 1222 à 1255. Il eut de sa première femme Irène Lascaris, fille de l'empereur Théodore Lascaris, à qui il succéda, un fils nommé lui aussi Théodore Lascaris et que les manuscrits de notre voyage appellent *Ascar*, par suite d'une erreur du frère qui écrivit sous la dictée de fr. Guillaume (au lieu de *Lascaris*). Fr. Barthélemy avait séjourné à la cour de Jean III, « en compagnie de fr. Thomas, son provincial ». Sa conduite avait dû y être exemplaire, car les envoyés de Jean III, qu'il rencontra à la cour de l'empereur tartare, le comblèrent d'éloges en sa présence et rendirent de lui un admirable témoignage.

Digitized by Google

simple et généreuse. Il semble avoir été chargé plus spécialement du maniement des intérêts matériels de la caravane ; il y joue le rôle de *père temporel*. Sous ses ordres immédiats venait un jeune esclave du nom de Nicolas, acheté par fr. Guillaume à Constantinople, des deniers du roi. Nicolas connaissait les langues de la Russie méridionale et y était probablement né ; à ce titre il était particulièrement précieux dans un voyage qui, ne l'oublions pas, ne devait point, primitivement, dépasser le Volga (1).

Enfin venait le plus important personnage après Guillaume : l'interprète. Fr. Guillaume l'appelle *Homodei turgemannus*. Hackluyt traduit « l'homme de Dieu, Turgemannus », ce qui est au moins bizarre, si l'on songe à ce que nous allons dire de la valeur morale de ce prétendu homme de Dieu. Bergeron écrit : « un bonhomme turcoman », ce qui ne vaut guère mieux. Le P. Marcellino de Civezza est moins loin de la vérité, quand il dit : « Amodée notre interprète. » Seul, M. Rockhill donne la version exacte. *Turgemannus*, dans le latin du moyen âge, n'est, ni un nom propre, ni l'équivalent de Turcoman ; *turgemannus*, au XIIIe siècle, signifie truchement. Ce dernier mot, qui vient du turc *terguman*, était courant à l'époque des Croisades. Joinville écrit : « Il avait illec gens qui savaient le Sarrazinois et le français, que l'on appelle *trugemens*. » Voilà pour *turgemannus*. Quant à *Homodei*, M. Rockhill, avec infiniment de bon sens, y voit simplement la traduction littérale du nom propre Abdallah (homme d'Allah). Les vieux auteurs, on le sait, avaient coutume de latiniser ainsi les noms propres, et la mode s'en perpétua en Allemagne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; à l'époque de S. Louis elle était universelle ; fr. Guillaume l'a suivie, là comme ailleurs, quand, par exemple, il désigne Jean de Beaumont sous le nom latinisé de *Joannes de Bellomonte*. Cet Abdallah, puisqu'Abdallah il y a, devait être, d'après les suppositions que M. Rockhill a basées sur l'étude de la relation, un métis d'Arabe et de Syrien ; en tous cas il était inintelligent, voleur, et, malgré les préceptes du Coran, ivrogne.

C'est entouré de cette petite troupe de sept personnes : fr. Barthélemy, Gosset, le boy Nicolas, Abdallah, les deux conducteurs

1. En se basant sur ce que le mot *Volga* est féminin en russe, beaucoup d'auteurs écrivent aujourd'hui *la* Volga. Cet usage n'étant pas encore universellement admis, je continuerai dans cette étude à dire *le* Volga.

Digitized by Google

et un guide, que fr. Guillaume sortit de Soudak avec ses six chariots et ses cinq chevaux de selle, le 1er juin 1253.

Avant même d'avoir quitté la ville, il avait été frappé de l'extrême variété des races qui peuplaient les environs. Entre Sébastopol et l'embouchure du Don il avait compté une quarantaine de bourgs (1), qui presque tous parlaient des langues différentes. Et déjà sa perspicacité était mise en éveil par ce fait que quelques-uns d'entre eux abritaient des descendants des Goths qui avaient conservé le vieil idiome allemand. Plus de deux cents ans après, le voyageur italien, Josafa Barbaro, qui resta seize ans en Tartarie comme ambassadeur de la République de Venise, constatait le même fait : « J'avais à mon service, écrit-il, un Hollandais, et mon étonnement fut vif, en arrivant parmi les Goths de Crimée, de constater qu'il comprenait leurs discours aussi aisément qu'un habitant de Forli entend un florentin. » Cent ans après encore, le savant voyageur belge Busbeck, à qui nous devons l'introduction dans nos pays du lilas et du marronnier d'Inde, disait qu'au cours de ses voyages il conversait avec ces Goths de Crimée aussi facilement qu'avec les Flamands. On fait grand honneur, et à juste titre, à ces deux voyageurs, d'avoir noté et enregistré ce curieux phénomène de linguistique et d'ethnographie ; mais on oublie toujours de dire que plusieurs siècles avant eux un humble Mineur en avait déjà fait autant.

Après avoir quitté ces bourgs de la côte où végétaient, serrés les uns près des autres, les débris de toutes les invasions, la petite caravane se dirigea vers le Nord. Elle traversait cette partie méridionale de la Crimée que l'on a nommée l'Italie du Levant ; les plantes, le climat, l'aspect de la terre et du ciel, tout y enchante et y caresse ; pas un poète russe qui n'en ait dit le parfum et l'éblouissement Son ivresse semble avoir gagné fr. Guillaume lui-même. Elle lui inspire le seul superlatif d'admiration, la seule image riante de sa relation. Ce n'est qu'une ligne, mais elle vaut d'être citée, à cause de cela : *pulcherrima sylva... plena fontibus et rivulis*. Cette admirable forêt dont parle Guillaume existe encore aujourd'hui. Elle s'avance jusqu'aux premiers coteaux du versant septentrional des monts de la Tauride, et, tournée vers la steppe nue, contient la plus merveilleuse variété

1. Fr. Guillaume emploie l'expression de *castella* que Bergeron traduit à tort par châteaux. *Castella*, c'est notre vieux français *Kasel* ou *cazal*, qui signifie « gros village ». C'est dans ce sens que le traducteur de Guillaume de Tyr écrit : « cil qui auront les *villes champestres* que l'on appelle *casiaus* ».

Digitized by Google

d'essences qu'on puisse rêver ; à côté du chêne, du hêtre, du charme, du tilleul, de l'ormeau, du frêne, du sorbier, du tremble, de l'aubépine, du merisier, du prunier, du pommier sauvage, c'est le laurier, le figuier, le micocoulier, le grenadier, l'olivier, l'arbousier, et les vignes sauvages qui entrelacent leurs pampres aux troncs des grands arbres. L'exubérance de la végétation est telle que le nombre des plantes qui croissent dans ce coin de terre dépasse de plusieurs centaines celles qui peuplent le reste de l'immense Russie. C'est tout cela que l'enthousiasme de fr. Guilaume renferme dans ces deux mots : *pulcherrima sylva.* On sent de suite qu'il ne nous fatiguera pas de descriptions au cours de son voyage. La plaine ondulée, couverte d'un réseau de petits cours d'eau, *plena fontibus et rivulis*, est encore là, elle aussi, telle que fr. Guillaume et ses compagnons l'admiraient : « dans chaque vallée, écrit E. Reclus à qui j'emprunte ces détails, murmurent des eaux fraîches, que l'on détourne dans les jardins, où elles alimentent une végétation magnifique. »

Le 12 juin les voyageurs arrivèrent à l'isthme de Pérékop : l'enchantement cessait.

Déjà au cours même de ces premiers jours heureux, il y avait eu de mauvais moments. Les monts de Tauride franchis, les Tartares s'étaient montrés. Sous le flot de l'invasion, la Crimée était alors un prolongement, une presqu'île de l'Asie (1). Les hordes venues de l'Orient « pour nos péchés », disent les chroniqueurs russes de l'époque, la parcouraient en tous sens. « Personne ne sait, écrivent ces mêmes annalistes, d'où viennent ces nations inconnues, on ignore leur origine, d'où elles sortent, et quelle religion elles professent. Dieu seul les connaît, et peut-être encore les sages hommes qui sont versés dans les livres. » « Quand je les eus vus et considérés, écrit à son tour fr. Guillaume en parlant des Tartares, il me sembla que j'entrais en un nouveau monde. » Tout, chez ces petits hommes jaunes et trapus, était nouveau pour lui : leur préoccupation exclusive des troupeaux, leur changement continuel de pâturages, leur migration incessante de plaine en plaine, de riviere en rivière, l'absence chez eux de toute ville et de toute muraille, leur rudesse et leur

1. Aujourd'hui encore elle est occupée en partie par des populations de race tartare.

Digitized by Google

grossièreté. Mais leur sentiment aussi de l'autorité le frappa, leur répulsion pour toute insubordination, leur admirable discipline, le bel ordre qu'ils font régner dans l'uniformité morne des vastes étendues, cette rigoureuse division de la steppe enfin entre les chefs, proportionnellement au nombre de leurs hommes et selon la saison de l'année. *Inter se*, constate-t-il, non sans étonnement, *diviserunt Cithiam, que durat a Danubio usque ad ortum Solis ; et quilibet capitaneus, secundum quod habet plures vel pauciores homines sub se, scit terminos pascuorum suorum et ubi debeat pascere in hyeme et estate, vere et autumpno* (1). Les immenses chariots noirs conduits par des femmes sur lesquels, conquérants insolents, ils allaient, lentement, du Volga au Danube, les essieux, longs comme des mâts de navire sur lesquels portaient leurs maisons roulantes, cette vie instable, sans demeure fixe, où le ciel qui vous éclaire aujourd'hui ne vous éclairera plus demain, la barbare richesse des chefs, leur polygamie, leurs mœurs, leurs superstitions, leurs importunités, leur effronterie, leur impudence, tout éveille son attention et excite sa stupéfaction. Ce fut une des émotions capitales de sa vie que celle qu'il éprouva quand il se vit tout à coup entouré d'une de leurs troupes à cheval et que ces coureurs d'aventures altiers, ces écumeurs hâlés de la steppe, qui se proclamaient les maîtres du monde et étaient sur le point de le devenir, lui demandèrent avec morgue d'où il venait et où il entendait aller. On put croire un moment qu'il rebrousserait chemin. Mais fr. Guillaume n'était pas de ceux qui se laissent déconcerter. Il déclara froidement qu'il se rendait auprès de leur chef Sartach, et cela de son propre mouvement et de sa propre volonté, mais qu'il lui remettrait des lettres du roi de France dont il était porteur. Les Tartares crièrent à l'imposture. Puis, intimidés, ils demandèrent à voir les cadeaux qu'il portait. Guillaume répondit tranquillement que cela ne les regardait pas, et que Sartach les verrait bien quand il les recevrait. Il ajouta qu'il avait en plus des lettres de l'Empereur de Constantinople pour Scatay, leur chef immédiat, parent de Sartach, ce qui était vrai. Les Tartares le laissèrent alors passer. « Nous les quittâmes, écrit fr. Guillaume, et il me sembla que nous venions d'échapper à une bande de démons. »

Si le premier contact de Guillaume avec les « occupants de l'espace » n'avait pas été heureux, son premier contact avec leur

1. P. 220.

Digitized by Google

régime alimentaire ne le fut pas davantage. Le soir de ce même jour le guide lui apporta son souper : une tasse de ce lait de jument fermenté que les Tartares appellent *cosmos*. Après l'avoir goûté, « j'en suai de tout mon corps d'étonnement et d'horreur, » écrit-il. Cependant il ajoute : « plus tard ce breuvage me parut très savoureux, et il l'est en réalité. »

Deux jours après ces amères expériences, nos voyageurs aperçoivent quelque chose comme « une grande ville roulante » traînée par de longues files de bœufs. Elle était entourée de cavaliers, de chevaux et de brebis, et du tourbillon de poussière jaune que toute caravane soulève sur son passage. C'était la *horde* (1) de Scatay, le chef pour lequel Guillaume avait des lettres de l'Empereur de Constantinople. Les yeux de nos Européens s'ouvrirent alors pour la première fois sur ce spectacle qu'un Arabe, leur contemporain, décrit en ces termes : « Nous vîmes une grande cité se mouvant avec ses habitants, avec ses chapelles, avec ses bazars, et avec la fumée de ses cuisines montant dans les airs ; car ses habitants préparent leurs repas pendant la marche, et les chariots transportent tout un peuple. Arrivés à l'endroit où ils désirent camper, ils enlèvent les maisons de dessus les roues qui les portent, et les posent à terre. Ils en font de même des chapelles et des boutiques. » A neuf heures du matin, Scatay fit poser ses maisons le long d'une rivière, s'assit sur son lit, fit asseoir sa femme auprès de lui, prit sa guitare, et, tandis qu'il l'accordait, fit introduire fr. Guillaume. « Nous tremblions de peur, » dit celui-ci. Cela ne l'empêche pas, d'ailleurs, de prendre de la femme de Scatay le peu galant croquis que voici : « Elle est si camuse que je crois vraiment qu'elle s'est coupé le nez d'entre les yeux, pour avoir l'air encore plus singe ; elle n'a pas le plus petit bout de nez ; et à la place où il devrait être, elle s'est frottée d'un onguent noir dont elle s'est aussi teint les sourcils, de sorte qu'elle est une chose extrêmement hideuse. » Cette remarque faite, peu flatteuse pour les beautés du type kalmouk, fr. Guillaume remet les lettres de l'empereur de Constantinople, et expose les principes de la foi chrétienne. Scatay

1. Le mot *horde* (du Mongol *ordu)* signifie à proprement parler : *milieu*, et, par extension, *palais mouvant*, parce que, chez les nomades, la tente du chef est toujours au milieu du camp ; il ne devrait donc s'appliquer qu'aux habitations roulantes d'un chef et de sa cour ; mais fr. Guillaume l'emploie pour désigner toute ensemble de demeures, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles soient posées sur des chariots traînés par des bœufs

Digitized by Google

l'écoute attentivement, puis, quand il a fini, hoche dédaigneusement la tête. Quatre jours après il lui donnait un guide pour le conduire auprès de Sartach, et deux hommes qui l'accompagneraient jusqu'à la prochaine auberge, *usque ad proximam herbergiam*. Ces mots méritent explication.

Ce serait une erreur de s'imaginer que les chefs de ces peuples pasteurs et guerriers, n'avaient pas d'autre préoccupation que leurs subordonnés ; pour ceux-ci, monter à cheval, acquérir la bravoure et s'assurer que l'herbe pousse bien, était toute leur vie. Il n'en allait pas de même dans ce que l'on pourrait appeler la classe politique de la nation. Celle-ci avait organisé d'une façon remarquable la police de la steppe ; elle en avait fait un organisme vivant, le rouage essentiel d'une agglomération politique aussi vaste que bien disciplinée. « Ces peuples, écrivait déjà Jean de Plancarpin, obéissent mieux que n'importe quel moine. » Les historiens ont noté avec raison que, de la domination mongole, ce qui est resté longtemps odieux, ce n'est pas seulement l'incendie des villes et le massacre de leurs habitants, mais encore les rigueurs de son administration. Les empereurs tartares étaient, en effet, encore plus hommes de gouvernement que de guerre. Les écrivains mahométans de l'époque ne se lassent pas de se lamenter de l'horrible fardeau que les lois tartares faisaient peser sur leurs épaules. La conscription des hommes, le recensement des chevaux, les charges du service de la poste, la bureaucratie méticuleuse que Gengis-Khan et ses successeurs avaient organisée, leur est intolérable. En Russie de même, lorsque le dénombrement approchait, partout dans les villes le sourd grondement de la révolte se faisait entendre. Ce qui n'empêchait pas les agents mongols d'aller, froids et silencieux, leur registre à la main, de maison en maison, pour faire le relevé des habitants. Le lecteur comprendra bien la précision avec laquelle jouaient les ressorts de cette vaste machine, s'il se rappelle le fait suivant : en 1900, lors de la campagne internationale nécessitée par l'insurrection des boxeurs, les Allemands trouvèrent à Pékin les archives des villes, des châteaux, des monastères pris par les Tartares au cours de leur campagne en 1241 en Hongrie et en Allemagne ! Fidèles à leurs habitudes d'ordre et de régularité, ils les avaient transportés à travers les immensités de la steppe, de l'Elbe au Pet-chi-li, et depuis des siècles ils les y conservaient précieusement (1). C'est à cette administration soupçonneuse,

1. Ces archives ont péri dans l'incendie qui dévora le palais occupé par l'Etat Major allemand à Pékin.

Digitized by Google

qui notait, étiquetait et conservait tout, que fr. Guillaume aura souvent affaire. Nous le verrons soumis à de perpétuels interrogatoires et contre-interrogatoires ; et il semble bien que les réponses qu'il faisait étaient transmises de bureau en bureau et le suivirent des côtes de la Mer Noire au désert de Gobi ; car il lui était expressément recommandé par ceux qui s'intéressaient à lui de ne jamais modifier non seulement le sens mais même la forme de ses réponses, sous peine de se voir traité de menteur et de charlatan. Dans un immense empire comme celui des Mongols, le grand ennemi est la distance, et cet ennemi, les maîtres du monde le combattaient en organisant fortement le service de la poste. Après la chancellerie, c'est avec cette administration que fr. Guillaume aura les rapports les plus fréquents. Elle fonctionnait régulièrement d'un bout à l'autre de l'empire, et il était interdit, sous les peines les plus sévères, d'en arrêter ou d'en retarder le service. Bien qu'il ne fût ni fonctionnaire en voyage, ni officier, bien qu'il ne fût pas muni de la « tablette de commandement » en or ou en argent qui lui eût conféré le droit aux réquisitions directes de vivres et de chevaux, fr. Guillaume, en sa qualité de porteur de dépêches accrédité auprès d'un des chefs les plus puissants de l'empire, jouissait de quelques-uns des privilèges des courriers impériaux. Pendant la plus grande partie de son voyage il fréquentera les relais administratifs ; pendant des semaines et des mois il mangera et couchera dans ce que, faute de terme plus précis, je suis bien forcé d'appeler les bureaux de poste de l'époque, et c'est là ce qu'il entendra le plus souvent dans sa relation, par les mots d'auberge ou de demeure, *herbergia* ou *mansio*. Comme, d'un côté, il est étranger, comme, de l'autre sa situation est mal définie, intermédiaire entre celle du simple particulier et celle de l'ambassadeur, il y sera mal reçu, méprisé, honni ; on ne lui fournira que tout juste ce qu'il lui faudra pour ne pas mourir de faim. Et ses séjours dans ces auberges de la steppe, espacées quelquefois l'une de l'autre de dix journées de marche, compteront parmi les stations les plus douloureuses de son calvaire. Déjà à la cour même de Scatay, son carnet de route contient une ligne lugubre : « S'il ne nous était pas resté quelques biscuits, nous serions morts de faim. »

C'est à cette cour même qu'il eut l'impression de ce que le Christianisme était devenu à l'extrémité orientale de l'Europe, après que, par la ruée des Tartares, les liens avec l'Occident

Digitized by Google

eurent été rompus. Je cite ses paroles textuellement : « *In vigilia Pentecostes venerunt ad nos quidam Alani, qui ibi dicuntur Aas, christiani secundum ritum Grecorum, et habentes litteras grecas et sacerdotes grecos. Tamen non sunt scismatici sicut Greci, sed sine acceptione persone venerantur omnem christianum, et detulerunt nobis carnes coctas rogantes ut comederemus de cibo eorum et oraremus pro quodam defuncto eorum. Tunc dixi quod vigilia erat tante solempnitatis, et quod illa die non comederemus carnes, et exposui eis de solempnitate, super quo fuerunt multum gavisi, quia omnia ignorabant que spectant ad ritum christianum, solo nomine Christi excepto* (1). »

Interrompons un instant notre récit pour remarquer que voilà des chrétiens, non schismatiques, qui, depuis des siècles sont restés inébranlablement fidèles au Siège de Pierre, et cela, au milieu de calamités épouvantables, et qui en sont arrivés à ignorer l'existence de la fête de la Pentecôte, qui manifestent une grande joie lorsque fr. Guillaume leur en expose le mystère, et qui, du Christianisme, ne savent plus que le nom ! Et cependant ce n'est là encore, qu'une partie de leur malheur. Continuons notre lecture :*Quesiverunt etiam ipsi et alii multi christiani, Ruteni et Hungari, utrum possent salvari, quia oportebat eos bibere cosmos et comedere morticina et interficia (interfecta) a Saracenis et aliis infidelibus, que etiam ipsi Greci et Ruteni sacerdotes reputant quasi morticina, vel ydolis immolata, etiam quia ignorabant tempora jejunii, nec poterant custodire etiam si cognosce-*

1. P. 243 : « La veille de la Pentecôte vinrent vers nous certains Alains, que l'on appelle là des Aas, et qui sont chrétiens de rite grec, ont des livres grecs et des prêtres grecs. Cependant, ils ne sont pas schismatiques comme les Grecs ; mais, sans acception de personne, ils honorent tous ceux qui font profession de christianisme. Ils nous présentèrent de la viande cuite et nous prièrent d'en manger et de prier pour l'âme d'un des leurs qui était défunt. Je leur dis alors que c'était la veille d'une si grande fête, et qu'un jour semblable nous ne mangerions pas de viande, et je leur fis une instruction sur cette solennité ; ils en furent très heureux; car ils ignorent tout du rite chrétien, sauf le nom du Christ ». — Aux premiers siècles de notre ère, les *Alains* formaient un vaste assemblage de tribus vivant à l'Est du Don, et s'étendant loin à l'intérieur de l'Asie. Eparpillées sur deux continents, elles passaient leur existence vagabonde à parcourir les vastes régions qui les séparaient. Sous la pression des peuples qui, de l'intérieur de l'Asie, marchaient vers l'Occident, elles se dirigèrent elles-mêmes vers l'ouest, puis vers le Sud, et nous les trouvons bientôt installées sur les côtes septentrionales de la Mer Noire et sur les pentes septentrionales du Caucase. Bien que, dès le Xe siècle, les empereurs de Constantinople les appellassent leurs « fils spirituels », ils ne consentirent jamais à embrasser le schisme et les écrivains mahométans eux-mêmes constatent leur fidélité à la Cour de Rome. On voit par le récit de fr. Guillaume qu'elle ne s'était pas démentie au XIIIe siècle, malgré les circonstances désastreuses au milieu desquelles ils se débattaient.

Digitized by Google

rent (1). » Ainsi donc, non seulement ces chrétiens ne connais saient plus du Christianisme que le nom du Christ, mais ils étaient torturés par la plus douloureuse des superstitions : dans ces déserts où, de tout l'été, comme fr. Guillaume nous l'apprendra, on ne peut vivre que de ce lait de jument fermenté que l'on appelle *cosmos*, ils sont persuadés que, boire de ce lait est abjurer la foi chrétienne, se priver du salut, et aller au feu éternel ; et les prêtres grecs et russes, — je pense qu'il s'agit ici des Schismatiques, — leur persuadent en outre que manger de la chair d'une bête morte de mort naturelle ou abattue par un infidèle est faire acte d'idolâtrie ! Et ces idées ne sont pas celles des Alains seulement, mais encore celles des Russes et des Hongrois ; c'est-à-dire de l'Orient de l'Europe tout entier ! « Je rectifiai leurs idées de mon mieux, continue fr. Guillaume, je les instruisis et les confortai dans la foi. »

De quel obstacle insurmontable de semblables idées, admises universellement dans la steppe, devaient être à son apostolat, il en fit l'expérience le lendemain même. Je lui redonne la parole : « *In die Pentecostes venit ad nos quidam Saracenus* (2) *qui, cum loqueretur nobiscum, incepimus exponere fidem, qui audiens beneficia Dei exhibita humano generi incarnatione et resurrectione mortuorum et judicium futurum, quod ablutio peccatorum esset in baptismate, dixit se velle baptizari ; et cum pardremus nos ad baptizandum eum, ipse subito ascendit equum suum, dicens se iturum domum et habiturum consilium cum uxore suà. Qui in crastino loquens nobiscum dixit quod nullo modo auderet recipere baptisma, quia tunc non biberet cosmos... A qua opinione nullo modo potui divertere eum* (3). » Et Guillaume d'ajou-

1. P. 243. « Ils nous demandèrent aussi, de même que beaucoup d'autres chrétiens Russes et Hongrois, s'ils pouvaient être sauvés quoiqu'étant forcés de boire du *cosmos* et de manger de la viande d'animaux morts de mort naturelle ou abattus par les Sarrazins et autres infidèles, viande que les prêtres grecs et russes assimilent aux offrandes faites aux idoles ; s'ils pouvaient l'être aussi, quoiqu'ignorant les temps de jeûne et se trouvant dans l'impossibilité de les observer, quand bien même ils les connaîtraient. » — Au moyen-âge le terme *Ruteni* dont se sert Guillaume s'appliquait à tous les habitants de la Russie. Aujourd'hui le mot de *Ruthènes* désigne plus spécialement les populations slaves de la Galicie Autrichienne.

2. Fr. Guillaume nous dit, p. 247, que, dans le but de rendre la discipline plus rigoureuse, les Tartares préposaient toujours aux esclaves chrétiens des surveillants sarrazins. Le Sarrazin dont il est ici question devait être un des surveillants des chrétiens Alains, Russes et Hongrois, dont nous venons de parler.

3. P. 243. « Le jour de la Pentecôte, un certain Sarrazin vint vers nous, auquel, dans le courant de la conversation, nous commençâmes à exposer la foi ; et lui, entendant les grands bienfaits de Dieu envers les hommes dans l'Incarnation, la résurrection des morts et le jugement final, et que les péchés étaient effacés par le

Digitized by Google

ter : « Tenez pour bien établi qu'ils sont nombreux ceux que cette opinion éloigne de la foi. » — Ce sont des obstacles de ce genre que Guillaume va sans cesse trouver sur son chemin.

Quand, après avoir quitté la horde de Scatay, fr. Guillaume se retrouva, seul avec sa caravane, dans les plaines du nord, il lui sembla, selon sa propre expression, que le premier pas en enfer était fait, et qu'il avait laissé derrière lui la porte qui y conduit. Cette porte, c'était l'isthme de Pérékop. Il était alors fermé par un large fossé qui allait d'une mer à l'autre, et faisait de la Crimée une île. Il fut réparé plus de deux siècles après par le Khan de Crimée, Mengli Girai, et il en subsiste encore des restes considérables. Au nord de ce fossé se tenait la douane mongole. Quand il pénétra dans le logement qui l'abritait, Guillaume éprouva un sentiment d'horreur. Les malheureux qui vivaient là (1) étaient dans une telle misère qu'ils « avaient l'air de lépreux. » C'est l'impression que fait encore aujourd'hui sur l'Occidental, le moujik, quand il le voit pour la première fois. Il revêt l'apparence d'un animal qui émergerait, couvert de boue, du limon primitif. Les pauvres enfants de S. François, songeant peut-être à l'amour de leur patriarche pour les lépreux, donnèrent à ces déshérités un panier plein de ces biscuits exquis qu'ils avaient emportés de Constantinople et burent avec eux quelques

baptême, dit qu'il voulait être baptisé ; et comme nous nous préparions à le faire, il remonta soudainement à cheval, disant qu'il rentrait chez lui prendre conseil de sa femme. Le lendemain il revint et nous dit qu'il n'osait aucunement recevoir le baptême, parce qu'il ne pourrait plus boire du *cosmos*.. Et il me fut impossible de lui enlever cette idée ». P. 242, fr. Guillaume insiste encore plus formellement sur cette superstition : « *Christiani enim Ruteni et Greci et Alani,... qui volunt stricte custodire legem suam non bibunt illud (cosmos, id est, lac jumentinum), immo non reputant se christianos postquam biberint*, et sacerdotes eorum reconciliant eos tanquam negassent fidem ».

1. C'étaient plus exactement des employés de la gabelle, chargés de prélever l'impôt sur le produit de salines que Sartach et son père Batou possédaient en Crimée ; p. 219, fr. Guillaume en parle en ces termes : « *Versus extremitatem illius provincie sunt lacus multi et magni in quorum ripis sunt fontes salinastri, quorum aqua quam cito intrat lacum efficitur sal durum ad modum glaciei et de illis salinis habent Batu et Sartach magnos redditus, quia de tota Ruscia veniunt illuc pro sale, et de qualibet biga onusta dant duas telas de cotone valentes dimidiam yperperam. Veniunt etiam per mare multae naves pro sale, que omnes dant tributum secundum quantitatem sui* ». L'*yperpera* était une monnaie byzantine valant 13 à 14 francs. On voit qu'elle n'avait pas cours à partir de l'isthme de Pérékop, puisque c'est en toiles de coton qu'était payé l'impôt. Elle était d'ailleurs souvent falsifiée, et fr. Guillaume nous apprend, p. 244, que dans les régions du sud, là où les Tartares les acceptaient, ils ne le faisaient jamais sans les avoir frottées entre leurs doigts, pour sentir, à l'odeur, si elles n'étaient pas de cuivre : *quando famuli nostri ostendebant eis (Tartaris) yperpera, ipsi fricabant digitis et ponebant ad nares, vt odore sentirent, utrum esset cuprum.*

Digitized by Google

tasses de lait fermenté. Ils reçurent d'eux un chèvre et quelques outres de lait. Puis, ils se séparèrent, et la caravane prit la direction de l'Orient.

Pendant deux mois elle chemina sans apercevoir ni une ville, ni la trace d'un bâtiment. Elle était dans le domaine de la vie pastorale et nomade, dans la solitude herbeuse, dans le monde informe et sans limite de la steppe. A l'horizon se succédaient, plates et mornes, des solitudes inconnues. Au milieu du silence immense, le soleil s'avançait radieux dans le cristal immaculé de l'atmosphère. « Nous ne voyions que le ciel et la terre, » écrit Guillaume. A main gauche, le désert ; à main droite, de temps en temps, le scintillement bleuâtre de la mer d'Azow. Ou bien, dans le vide, se profilant tout à coup, un tertre élevé. C'était une de ces étranges sépultures surmontées de statues qu'Ammien Marcellin déjà signalait dans ces parages (1). La chaleur était accablante et l'on passait une partie des journées assis sous les chars, à l'ombre. C'était alors le poudroiement de la plaine sans fin, avec çà et là, le miroitement d'une flaque d'eau striant l'horizon dans le lointain. Quelquefois, une rivière belle et poissonneuse. Mais généralement l'eau manquait et l'on buvait les quelques gouttes saumâtres qui croupissaient au fond des fossés. « Cependant, toutes ces misères, écrit fr. Guillaume, n'étaient rien auprès de celles que nous endurions chaque fois que nous rencontrions les Tartares ; les mots me manquent pour peindre ce que nous souffrions alors. » Les Tartares se considéraient comme propriétaires du monde entier et comme envoyés par Dieu pour faire de tout étranger leur esclave et leur palefrenier. Ils n'osaient pas prendre de force, car même parmi ces hordes d'avant garde la discipline était de fer, et le châtiment, sévère et immédiat, n'épargnait personne. Dans son aperçu sur leur justice pénale, fr. Guillaume nous apprend que le vol d'un objet important était puni de mort, celui d'un objet de moindre valeur,

1. On les appelle des *Kourgans*. Si quelques-unes datent des premiers siècles de notre ère, d'autres sont de construction beaucoup plus récente ; dans certaines d'entre elles furent trouvées des monnaies byzantines du dixième et du onzième siècle. Ce sont des sépultures de chefs. Les guerriers y reposent couverts de leurs armes, leurs femmes, de leurs parures. Les fouilles ont prouvé que les funérailles étaient accompagnées de sacrifices d'animaux domestiques, quelquefois même d'hommes et de femmes. Une grande sépulture enfermait les restes d'un bûcher de plus de trente mètres de tour, où se rencontraient pêle-mêle des os calcinés d'êtres humains, de chevaux, d'oiseaux, de poissons, ainsi que des armes, des outils, des bijoux : « Le chef, écrit M. Reclus, à qui nous empruntons ces détails, n'avait voulu se rendre dans l'autre monde que dans l'attirail de sa pompe, avec sa femme et ses courtisans, ses trésors et ses mets préparés pour un riche festin ».

Digitized by Google

de la peine du bâton. Marco Polo nous dit que le nombre des coups variait de sept à cent sept, selon l'importance du délit, en augmentant toujours de dix, de sorte que l'on était condamné à recevoir sept, dix-sept, vingt-sept, trente-sept coups, etc. Et fr Guillaume ajoute ce détail que, la peine fût-elle de cent sept coups, le bourreau changeait de bâton à chaque coup (1). Le vol était donc rare parmi les Tartares ; mais il y avait de leur part une pression éhontée, des manèges atroces, pour arracher quelques cadeaux. Avant fr. Guillaume, fr. Jean de Plan-Carpin avait subi les mêmes assauts ; il remarquait déjà que les Mongols étaient les plus grands menteurs du monde ; qu'ils commençaient quelquefois par des paroles de politesse, mais qu'ils finissaient toujours par piquer comme le scorpion ; qu'ils étaient astucieux et fourbes, et que chaque fois qu'ils pouvaient jouer un mauvais tour à quelqu'un, ils le faisaient. « Lorsqu'ils vous insultent, ajoute-t-il, il n'est permis d'en montrer aucun ressentiment, mais il faut tout supporter avec patience. Depuis le prince jusqu'au dernier d'entre eux, ils exigent tous de vous de nombreux présents, et si vous ne leur en donnez pas, ils vous bafouent et vous considèrent comme un homme de rien. Si vous allez parmi eux en qualité d'ambassadeur : « *vous venez de la part d'un grand personnage*, vous disent-ils, *et vous donnez si peu ?* » Les avanies que fr. Guillaume eut à supporter de la part de ce peuple que son maître, Gengis-Khan, proclamait « pur comme du cristal de roche » sont incroyables. Quand Guillaume était assis près de ses chars, les Mongols venaient faire devant lui leurs ordures et toutes sortes d'incongruités pour le narguer (2) et « ils cherchaient, pour nous les faire endurer, les vexations qui dépassaient le plus la mesure. » Ils ne lui donnaient comme nourriture que tout juste ce qu'il fallait pour ne pas mourir d'inanition et lui et ses compagnons souffraient atrocement de la faim. Il devait en être ainsi de tout le voyage : pendant plus de deux ans ni Guillaume ni ses compagnons ne devaient manger à satiété.

Bien qu'il eût compris dès les premiers jours quel gouffre séparait sa mentalité de celle de ces hommes aux yeux obliques,

1. P. 236. Je rappelle que c'est de l'invasion des Tartares que date, en Russie, l'habitude des châtiments corporels.

2. *Si arripiebat ea (sic) appetitus purgandi ventrem, non elongabant se a nobis quam possit faba jactari : immo juxta nos colloquentes mutuo faciebant immunditias suas, et multa alia faciebant que erant supra modum tediosa.* p. 248.

Digitized by Google

fr. Guillaume, dans son zèle d'apôtre, essayait quelquefois de leur adresser, par l'intermédiaire de l'interprète, quelques paroles d'édification. Mais celui-ci qui était, nous l'avons vu, probablement musulman et, en tous cas, inintelligent, ne s'y prêtait pas : Je n'ai pas de mot pour cela, disait-il, *nescio talia verba dicere.* Et il ne mentait pas, les concepts chrétiens n'avaient pas leurs correspondants dans son cerveau.

« Nous voyageâmes ainsi en grande détresse, dit fr. Guillaume, de relais en relais. » Et il peint d'une ligne admirable le paysage où passait lentement leur misère : *nulla silva, nullus mons, nullus lapis, herba optima.* Aux approches du 22 juillet, c'est-à-dire après deux mois de voyage à travers cette plaine herbue aussi unie que la surface de l'Océan, ils arrivèrent à un fleuve « large comme la Seine à Paris. » Sur leur gauche, une immense forêt montait vers le Nord. C'était la lisière inférieure de la Russie Septentrionale. « Toute en forêts, écrit Guillaume, elle s'étend de la Pologne et de la Hongrie, d'un côté, au Don de l'autre. Elle a été toute dévastée par les Tartares, et est encore dévastée par eux journellement. » Et, pour nous faire comprendre en quoi consiste cette dévastation systématique et administrative, qui a succédé à la dévastation par le fer et par le sang, il ajoute : « Les Russes étant chrétiens, les Tartares préposent les Sarrazins à l'administration du pays. Et quand ceux-là n'ont plus ni or ni argent, ceux-ci les chassent, eux et leurs enfants, comme des troupeaux, des forêts vers la steppe ; et là, ils leur font garder leurs animaux (1). » En face de la forêt, qui soulignait si inopinément le contraste brusque entre la région des sapins et des bouleaux et celle de l'herbe, un village montrait ses maisons bâties sur l'autre rive. Le fleuve était le Don, qui servait alors de frontière entre l'Europe et l'Asie, « comme le Nil entre l'Asie et l'Afrique (2). » Le village était habité précisément par quel-

1. A rapprocher de ces paroles de fr. Jean de Plan Carpin, où il nous dit que lorsqu'il traversait la Russie il s'y trouvait en même temps que lui un collecteur d'impôts tartare qui prélevait par famille *un enfant sur trois,* ainsi que tous les hommes non mariés, toutes les femmes non mariées et tous les indigents.

2. Le Don servait de frontière entre l'Europe et l'Asie dès la plus haute antiquité. Déjà au temps d'Hérodote on ne se souvenait plus de ceux qui avaient adopté cette division : « Je ne puis conjecturer, écrit-il, IV, 45, pourquoi, la terre étant une, on lui donne trois noms différents (l'Europe, l'Asie, l'Afrique), et pourquoi on donne à l'Asie pour borne... le Tanaïs (Don). Enfin je n'ai pu savoir comment s'appelaient ceux qui ont ainsi divisé la terre, ni d'où ils ont pris les noms qu'ils lui ont donnés ». Ces mêmes remarques s'appliquent textuellement à ce fait

Digitized by Google

ques-uns de ces Russes chassés en troupeaux de la forêt. Ils avaient été établis là par les chefs Tartares pour faire passer le fleuve gratuitement aux ambassadeurs, moyennant finances aux marchands. Le guide que Scatay avait donné à Guillaume lui affirma que, puisqu'il était ambassadeur, les habitants du village étaient tenus à le fournir de bœufs et de chevaux. Il fit donc approcher les chariots du bord de l'eau, puis il ordonna de dételer, et renvoya les bœufs et les chevaux avec leurs conducteurs. Cela fait, il héla les habitants du village. Ceux-ci viennent, prennent les chariots dételés, posent chaque roue dans une barque, lient les barques et font passer les chariots. Ils passent ensuite les hommes. Puis, quand le guide demande des bœufs et des chevaux, ils exhibent un privilège des chefs Tartares où il est stipulé expressément qu'ils auraient à assurer le va-et-vient d'une rive à l'autre du fleuve, mais qu'ils n'auraient à fournir ni bœufs ni chevaux. « Notre guide avait fait une grosse sottise, » écrit fr. Guillaume. Sottise il y avait et sottise qui sembla d'abord irréparable. Les bœufs et les chevaux qui les avaient amenés avaient disparu depuis longtemps dans la steppe, se dirigeant vers le sud, et comment les rattraper ? Quant à en trouver dans la contrée il ne fallait pas y songer ; il n'y avait pas de chevaux dans le village, et quant aux bœufs, les habitants refusaient de les prêter. Et les six chariots restaient là, échoués, sur le bord oriental du fleuve, sur le seuil même de l'Asie.

Un jour se passe, puis deux, puis trois, sans amener aucun changement à la situation. Et il est curieux de voir à quoi fr. Guillaume occupe ses loisirs forcés. D'abord il note les menus de ses repas : le premier jour une magnifique barbue toute fraîche tirée de l'eau, dont on leur fait cadeau ; le second jour, du pain de seigle et de la viande que le maire du village va quêter lui-même de porte en porte pour ses hôtes ; le troisième jour, du poisson sec que les habitants ont à foison. Puis une petite pluie de détails tombe en phrases grêles, brèves, et savoureuses sur son carnet de voyage : « On était en train de couper le seigle. — Le froment ne réussit pas bien. — Le millet est abondant. — Les femmes portent des coiffures comme les nôtres, mais, des genoux aux pieds, elles bordent leurs robes de vair et de petit-gris. — Les hommes se drapent dans des pèlerines à l'allemande, mais ils se

que le Nil servait de frontière entre l'Asie et l'Afrique. Dans le passage que nous venons de citer d'Hérodote, il dit qu'il ne comprend pas non plus pourquoi on donne pour bornes à l'Asie « le Nil, fleuve d'Egypte ».

Digitized by Google

couvrent la tête de bonnets de feutre pointus et très hauts. » Et il note tous ces petits détails qui pourraient paraître insignifiants à un esprit irréfléchi, mais qui ont une portée immense parce qu'ils nous font toucher du doigt l'abîme qui sépare, au point de vue moral, les Orientaux vainqueurs au milieu desquels la caravane vient de vivre, de ces Occidentaux esclaves, mais de quelle générosité de cœur ! Au lieu de pressurer odieusement le passant, au lieu d'essayer de lui extorquer quelque cadeau, au lieu de faire devant lui leurs excréments, la plus belle barbue, à peine tirée de l'eau sera pour lui, et le chef du village ira tendre la main, de porte en porte, pour lui fournir un peu de viande et de pain, qu'il ne lui doit pas ; et ce ne sera pas assez ; quand ils apprendront que c'est pour le bien de la chrétienté que fr. Guillaume et ses compagnons voyagent, ces malheureux réuniront leurs ressources pour lui fournir les bœufs dont il a besoin ! Et je dis qu'il faut être reconnaissant à fr. Guillaume, de nous avoir livré ainsi dans leur ingénuité les notes de son carnet de voyage, parce que cela réchauffe le cœur de songer que ces braves gens, qui se coiffaient et s'habillaient comme nous, étaient, quoiqu'opprimés, de mille coudées supérieurs à leurs puissants vainqueurs ; et cela tout simplement parce que, en même temps qu'ils se coiffaient et s'habillaient comme nous et étaient de notre sang, ils priaient comme nous et étaient de notre foi.

Cela dit, quand fr. Guillaume en eut assez d'enregistrer ces détails, il se demanda : Qu'est donc ce fleuve, ce Don, sur le bord duquel mes chariots sont embourbés, d'où vient-il, où va-t-il, et n'y a-t-il aucune erreur dans ce que nous en disent nos manuels ? Et il ouvre une enquête parmi les coureurs de terre de toute espèce qui l'entourent, et parmi les bateliers qui montent et descendent le fleuve, il demande, interroge, confronte les réponses, et en conclut que depuis dix-huit siècles on se trompe et qu'il faut rétablir la vérité. En effet, le Don naît dans un lac (1). Hérodote déjà en était informé : « Le Tanaïs (Don), écrit-il, est un fleuve qui prend sa source très loin, vers le Nord, dans un vaste lac, et qui se jette dans un autre lac, plus vaste encore, que l'on appelle Palus-Méotides (Mer d'Azow). » Comment, après lui, cette notion s'était-elle perdue ? Je l'ignore. Toujours est-il que depuis lors tous les géographes, jusqu'à notre Guillaume excepté, enseignèrent que le Don prenait sa source dans je ne sais quelles monta-

1. Le lac d'Ivan, dans le gouvernement de Toula.

Digitized by Google

gnes fantastiques situées près du Pôle, *in ultimo Aquilonis*, et lui attribuaient un cours non moins fantastique. Guillaume, lui, nous avertit que le fleuve sort d'un lac qui s'étend du côté de l'Océan, vers le Nord ; qu'il a son cours vers le Midi, et qu'il s'embouche dans un vaste lac de sept cents milles d'étendue, la Mer d'Azow, avant d'arriver à la Mer Noire. C'est-à-dire que, du pauvre village où il est, et grâce à une enquête conduite avec une incroyable perspicacité, il remet toute chose à sa place, la claire vérité où était l'erreur.

A la fin du troisième jour, cependant, les pauvres villageois apprennent que le voyage de fr. Guillaume doit tourner au bien commun de la chrétienté ; ils lui fournissent alors des bœufs pour ses chariots et des hommes pour les conduire. Mais ils n'avaient pas de chevaux et les voyageurs durent aller à pied. Ce fut pénible pour fr. Guillaume qui, nous l'avons vu, était très gros.

Après avoir dit adieu aux eaux poissonneuses du Don et aux braves gens avec lesquels ils venaient de passer trois jours, nos voyageurs s'enfoncèrent dans une contrée d'un aspect tout différent. Ce n'était plus l'immense tapis vert, le domaine de la graminée, où, dans l'éternel silence, s'entasse la terre végétale produite par la décomposition des gazons. C'étaient d'admirables forêts, des cours d'eau, des rivières. Ni villes, ni villages. De temps en temps, quelques cabanes seulement, habitées par des idolâtres, grands chasseurs, grands trapeurs, grands éleveurs de faucons et d'abeilles, très peu chatouilleux sur la question de l'honneur conjugal. Ils appartenaient à la race finnoise (1). Ils détestaient les Tartares qui les forçaient à se battre dans leurs rangs et avaient la plus haute opinion des Allemands, dont ils attendaient la délivrance. Jusque dans ces forêts du Nord les

1. C'étaient des *Mokshad*. Ils vivent encore, aujourd'hui comme au temps de fr. Guillaume, dans le bassin moyen du Volga, où ils se perdent de plus en plus dans la nationalité slave. Mais leurs mœurs ne sont pas devenues beaucoup plus relevées. La cause initiale doit en être cherchée dans ce fait que, primitivement, la famille n'était pas autre chose chez eux que l'association de plusieurs personnes vivant ensemble. Il n'y était pas question de mariage au sens propre du mot. Il en était ainsi à l'époque où fr. Guillaume traversait leur territoire. Smirnow, dans son étude sur les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama (traduite par Paul Boyer, Paris, 1898), nous dit qu'aujourd'hui encore les filles ne s'y marient généralement pas avant l'âge de vingt ou de vingt-cinq ans, mais que dès l'âge de quatorze ans, elles ont des relations avec les jeunes gens de leur village. Les unions entre cousins sont fréquentes ; elles ne sont pas rares même entre frères et sœurs. Leur amour pour les abeilles, que fr. Guillaume notait déjà, ne s'est pas éteint. « L'idéal des Mokshad, écrit Reclus, est le monde des abeilles où tout se fait par règle et par mesure ».

Digitized by Google

prouesses des chevaliers de l'Ordre Teutonique trouvaient leur écho. On les voyait déjà arriver d'un galop furieux, jusqu'au bord du Volga, et chasser le jaune : « Les chevaliers, écrit Guillaume, n'auraient qu'à étendre la main pour s'emparer de la Russie, et si les Tartares entendaient dire que notre Grand-Pontife (c'est ainsi qu'ils appellent le Pape) proclame la croisade contre eux, ils s'empresseraient de s'enfuir dans les solitudes d'où ils sont venus. »

Pendant trois jours nos voyageurs errèrent dans la forêt sans rencontrer âme qui vive. Faute de chevaux, ils ne pouvaient explorer le pays. La lassitude, la tristesse, la détresse des âmes était à son comble lorsque deux chevaux, bêtes à demi sauvages comme celles qui vagabondent encore aujourd'hui dans les plaines sibériennes où elles fuient, balayées par le vent, se montrèrent inopinément. C'était le salut. S'en emparer et partir en reconnaissance ne fut que l'affaire d'un instant. Au bout d'un jour de recherches fiévreuses à travers la forêt, une habitation fut signalée : « Nous étions aussi heureux, dit Guillaume, que des naufragés qui aperçoivent le port. » Ils venaient de remettre le pied sur le parcours de la poste impériale. Le 31 juillet, un immense remous de mer monta tout à coup au bout de l'horizon : c'était la horde de Sartach qui avançait.

H. Matrod.

(A suivre).

Digitized by Google

ŒUVRES DE NICOLAS DE LYRE.

CATALOGUE DES ŒUVRES.

Les œuvres inscrites au nom de Nicolas de Lyre peuvent se répartir en quatre groupes.

A. — Œuvres d'authenticité certaine:

1° *Postilla litteralis.*

2° *Postilla moralis.*

3° *Tr. de differentia nostrae translationis ab hebraica littera Veteris Testamenti.*

4° *Probatio adventus Christi.*

5° *Responsio ad quemdam Judaeum.*

6° *De Visione beatifica.*

7° *Oratio seu contemplatio ad honorem sancti Francisci.*

8° *Commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard.*

9° *Quodlibeta.*

10° *Quaestiones de quolibet Henrici de Gandavo abbreviatae.*

11° *De sacramento Eucharistiae.*

B.— Œuvres d'authenticité douteuse :

12° *Quaestiones Veteris et Novi Testamenti.*

13° *Triglossum s. de interpretationibus vocabulorum latinorum, graecorum et hebraeorum.*

14° *Libellus de quibusdam nominibus per alphabetum distinctis.*

15° *Abyssus mundi.*

16° *Ad Scotum de lapide philosophico.*

17° *Lettres à Bernard de Verdun sur la pierre des philosophes.*

18° *Libellus de naturis rerum.*

19° *De arte bene vivendi et bene moriendi.*

20° *Super Credo.*

21° *De matrimonio.*

22° *De revelatione turpitudinis.*

Digitized by Google

C. — Œuvres qui ne sont que des extraits, postérieurs à Nicolas, de ses œuvres authentiques :

23° *Sermones de tempore et de sanctis (Postillae super epistolas et evangelia quadragesimalia*, etc.).

24° *Epistolae.*

25° *De tribus statibus ad perfectionem.*

26° *Super cantica biblica.*

27° *Super illud Isaiae : Ecce virgo concipiet.*

28° *De oratione.*

29° *De triumphali victoria electorum.*

30° *Super Ave Maria.*

31° *De Pontio Pilato.*

32° *Super Testimonium Josephi Aegyptiaci de Christo.*

D. — Œuvres attribuées à tort à Nicolas :

33° *Super lectiones vigiliarum novem.*

34° *Tabula historiarum Veteris Testamenti.*

35° *Repertorium s. Tabula super Biblia.*

36° *Pharetra fidei.*

37° *Dialogus fidei contra Judaeos.*

38° *Praeceptorium s. Expositio trifaria in Decalogum legis divinae.*

39° *De decimis dandis.*

40° *Ad morientem.*

41° *De articulis fidei.*

42° *De septem peccatis mortalibus.*

43° *De triplici modo peccandi in Deum.*

44° *De operibus misericordiae.*

45° *De Antichristo.*

46° *De fine mundi.*

47° *De immortalitate.*

48° *De Passione Christi.*

49° *De planctu Mariae.*

50° *Colloquium peccatoris et crucifixi Jesu.*

51° *Expositio orationis dominicae.*

52° *Liber hymnorum.*

53° *Praerogativae Virginis Mariae.*

54° *De claustro animae.*

55° *De cura clericali.*

56° *De Superstitionibus.*

Digitized by Google

1° — POSTILLA LITTERALIS.

Titre. — Postilla (litteralis) super Biblia. — Postillae perpetuae seu breves. — Glossae super Vetus et Novum Testamentum.

Incipit. — Haec omnia liber vitae. Eccl. 23. *Secundum quod dicit beatus Gregorius.*

Manuscrits (contenant la *Postilla litteralis* complète).

Angers 30, XIVe ou XVe, début manque ; Bruxelles, *Bibl. roy.*, 21,114-20, XVe, début manque ; Cambrai, 274-5, XIVe ; Cambridge, *Univ.* Dd. VII, 7-11, XIVe s. ; Charleville, 267, av. 1348 ; Chartres, 321, XIVe s. ; Douai, 41, 1457-8 ; Munich, Lat. 21.646, de 1430 ; 27.028, de 1434 ; Nüremberg (Cf. Murr, *Memor. bibl. Norimb.*, p. I (1786), p. 232), 1321 (?) ; Oxford, *Merton*, CLXIII-V, XIVe s. ; Oxford *Newcoll.* VIII-XIII, déb. XVe s. ; Paris, *Arsenal*, 17-19, XVe s. ; Paris, *Mazar.*, 157-9 (14, 128, 155), XIVe s. ; Paris, *Ste-Gen.*, 34-6, fin XIVe s. ; Paris, *Bibl. Nat.* Lat. 11972-9 ; 15.257-9 ; 15.260-2 ; 18853-60 ; Reims, 171-7, 1331, manque 1 volume ; 178-80, XIVe s. (1).

Editions (2) (de la *Postilla* complète) (3).

1471-2, Rome, Sweynheym et Pannartz, 5 t. in-fol. à 46 ll. (Hain-Copinger, 10.363. V. Pellechet v° *Biblia* (4) ;

1479, Nuremberg (5) ;

1481, Venise, J. de Cologne et N. Jenson, 5 vol. in-fol. (Hain-Copinger, 3164 ; Graesse, IV, 313) ;

1481, Nuremberg, A. Koberger, 3 vol. in-fol. (Hain-Copinger, 10.369) ;

1. A signaler, comme contenant la *Postilla litteralis* sur tout l'Ancien Testament, les manuscrits d'Amiens, 33, 45 et 66 du XIVe s. ; Bordeaux, 15, XIVe s. ; Oxford, *Ball. Coll.*, 166 et 171, XIVe s. ; Oxford, *Bodl. Laud. Misc.*, 152 et 154, de 1463 ; Paris, *Bibl. Nat. Lat.*, 11.519, — sur tout le Nouveau Testament, ceux de Bruges, 53, XIVe s. ; Cambridge, *Peterh. lib.*, o. 2. o. (*Cat.* n° 20) ; Oxford, *Oriel*, 45, XIVe s. ; Paris, *Arsenal*, 142, XIVe s. ; 580, XVe s. ; Mazarine, 11 et 13 (*Cat. Molinier*, 167-8), XIVe s. ; *Bibl. Nat.*, 8-859 ; 17257-8 ; *Sainte-Geneviève*, 69, XIVe s. ; Saint Omer, 7, XVe s.

2. A remarquer que ces éditions ne contiennent pas uniquement le texte de la *Postilla litteralis*, mais, outre le texte de la Bible, le plus souvent la Glose interlinéaire, la Glose ordinaire, la *Postilla moralis* de Nicolas, les *Additiones* de Paul de Burgos, les *Replicae* de Matthias Dœring, etc.

3. A signaler une édition de la Postille sur l'Ancien Testament seulement, 2 vol. in-folio, car. goth. (Cf. *Bibl. Sainte-Geneviève* à Paris, sous la cote : Incun. B. 277).

4. A noter une édition de la Bible en italien avec commentaire en italien également tiré de Nicolas et autres docteurs, par F. Marino da Venezia, O. P., publiée en 1477, à Venise, par Antonio Bolognese, in-fol. (Hain-Copinger, 3151).

5. Signalée seulement par Hoberg, *Kirchenlexikon*, IX, 321, d'après lequel cette édition ne comprendrait que le texte de la Postille, sans celui de la Bible.

Digitized by Google

1482, Strasbourg, 4 vol. in-fol. (1) ;

1482-3, Venise F. Renner de Hailbrun, 3 vol. in-fol. (Hain-Copinger, 3165) ;

1482, Venise (2) ;

1483, Rome 5 vol. in-fol. (Hain, 10.364) ;

1485, Nuremberg, A. Koberger, 4 vol. (Hain-Copinger, 3166) ;

1485, Venise (3) ;

1487, Nuremberg, Ant. Koberger, 4 vol. (Hain-Cop., 3.167) ;

1488, Venise, Oct. Scoto di Monza, 3 v. in-fol. (Hain, 10.365) ;

1489, Venise, Oct. Scoto di Monza, 4 vol. in-fol. (Hain-Copinger, 3168 ; Pellechet, 2.347) ;

1492, Strasbourg, 4 vol. in-fol. (Hain-Copinger, 3169) ;

1493, Nuremberg, Ant. Koberger, 4 v. in-fol. (Hain-Cop. 3170) ;

1494, Bâle, J.-P. de Langendorf et J. Froben, in-fol. (Hain, 10370) ;

1494, Lyon (signalée par Hoberg, *Kirchenlexikon* IX, 321) ;

1495, Venise, 6 vol. Cf. Sbaraglia, *Suppl.*, 558 ;

1495, Venise (sign. par Hoberg., *loc. cit.)* ;

1496, Venise, 3 vol. in-fol. (sign. par Tanner, *Bibl. Brit.*, p. 495-6) ;

1497, Nuremberg, Ant. Koberger, 4 vol. (Hain-Copinger, 3171) ;

1498, Bâle, J.-P. de Langendorf et J. Froben, 6 vol. in-fol. (Hain-Cop., 3172) ;

1498-1502, Bâle (Hain-Cop., 3172) ; réimp. de la précédente ;

V. 1480, s. l. 6 vol. in-fol. (Graesse, t. VII (Suppl.), p. 416) ;

Ap. 1481, Lyon, Jean Syber (Hain-Copinger, 3163) ;

V. 1485, Cologne, Ulr. Zell, 4 vol. in-fol. à 50 et 52 ll. (Hain-Copinger, 10368 ; Graesse, IV, 313) ;

S. d., Strasbourg, Jean Mentelin, 4 vol. in-fol., 2 col., 62 ll. (Hain, 10366) ;

1502, Bâle 6 vol. in-fol. Cf. Götze, *Merkwürdig.* I, 501 ;

1507-8, Bâle, 6 vol. in-fol. Cf. H. Narducci, *Cat. bibl. Angelica*, de Rome, Q., 5, 22, et Mylius, *Memoriale bibl. Jenensis*, p. 40 ;

1520, Bâle, 6 vol. in-fol. Cf. Préf. de l'éd. de Douai, 1617 ;

1520, Lyon, Jacques Maréchal, 7 vol. in-fol. ;

1524, Paris, Joannes Cornicularius, 8 vol. in-fol. (Cf. Panzer, *Ann. typ.*, VIII, 89 ;

1528, Lyon, Jacques Mareschal, 6 vol. in-fol. ;

1. Signalée par Tanner, *Bibl. Brit. Hib.*, p. 495.
2. Au dire de Hoberg, *loc. cit.*, distincte de la précédente.
3. Signalée par Sbaraglia, *Suppl.*, 557, d'après Orlando, *De orig. et prog. typog.*

Digitized by Google

1545, Lyon, Treschel, 7 vol. in-fol. ;

1588-90, Paris et Lyon, 6 vol. in-fol. Préparée par trois théologiens de Paris, François Feuardent, O. Min., prof. d'Ecriture Sainte ; Jean Dadré, de Rouen, et Jacques de Cuilly, curé de Saint-Germain l'Auxerrois. Dans la Préface au lecteur (t. I), ils déclarent avoir fait venir de Verneuil le ms. *autographe* de Nicolas de Lyre ;

1603, Venise (signalée par Hoberg, *loc. cit.)* ;

1617, Douai, Balthazar Beller et J. Kerberg, d'Anvers, 6 vol. in-fol. Préparée par les théologiens de Douai, notamment le P. Léandre de Saint-Martin, professeur d'hébreu à l'Université de Douai, Jean Gallemart, professeur de *catéchèse*, D. Gaugericus et Aug. Lenglet ;

1634, Anvers, Joh. Meursius, 6 vol. in-fol. Ce fut encore le P. Léandre de Saint-Martin qui s'occupa de cette réédition (qui n'est pas une pure réimpression) de la *Biblia sacra* de Douai, 1617. Toutefois, en ce qui concerne le texte de la *Postilla* et des *Moralitates* de Nicolas, elle en est une simple reproduction.

1660, Paris, 19 vol. in-fol. *Biblia maxima*, éd. par le R. P. Jean de la Haye, O. Min., qui inséra dans cette vaste compilation de larges extraits de l'œuvre de Nicolas (1).

Date de composition. Nicolas entreprit ce commentaire perpétuel sur tous les livres de la Bible, en 1322, comme il nous l'apprend lui-même, à propos du v. 27 du ch. I de la Genèse (2). Il l'acheva le 20 mars 1331 (XIII Kal. Aprilis 1330) (3). Toute-

1. Il convient d'en user avec une certaine précaution. Il arrive en effet assez souvent qu'une glose attribuée à Nicolas est en réalité du P. Menocchio ou d'un autre. Ainsi, *In Ecclesiasten*, III, 17, le passage attribué à notre Lyranus : « *Italice diceremus : In quel tempo s'aggiustaranno tutte le partite* » est tiré du commentaire du P. Menocchio, ce qui lui enlève du coup tout son intérêt.

2. In Gen. I, 27. « *Masculum et feminam.. tempore Philippi regis Francie* [Philippe-Auguste] *qui fuit nonus ante istum Carolum* [Charles IV le Bel] *qui modo regnat anno Domni M. CCC. XXII.* »

Ce texte si décisif engage à considérer comme une simple distraction de copiste la date de 1321 relevée par Murr (*Memor. biblioth. Norimberg.*, p. I (1786), p. 232), au t. II d'un exemplaire ms. de la Postille : « *Comparatus est hic liber de expensis communibus Fratrum ord. Praedic. in Nürnberg pro communi utilitate eorumdem per manus Friderici Cratzer*, anno Domini MCCCXXI°, *in feria VI proxima ante festum beate Katherine virginis et martyris.* »

3. Cf. *Post. litt.* In II (III) Esdr., à la fin : « *Ego igitur gratias ago Deo qui dedit mihi gratiam scribendi secundum modulum ingenii mei super omnes libros in Biblia contentos : primo super illos qui sunt de canone, incipiendo a Genesi et percurrendo usque ad finem Apocalypsis, excepto fine Ezechielis cujus expositionem causa rationali retardavi postea ; secundo super illos qui non sunt de canone, incipiendo a libro Thobie et terminando in libro qui dicitur secundus Esdre, ut sic per hanc distinctionem librorum et ordinationem appareat simplicibus qui libri*

Digitized by Google

fois il avait laissé de côté les derniers chapitres d'Ezéchiel (ch. XL-XLVIII) qui ne furent commentés qu'en 1332 (1).

Dans ce commentaire, Nicolas n'avait pas suivi rigoureusement l'ordre des Livres Saints adopté dans les Bibles ordinaires. Il s'était occupé d'abord de tous les livres proprement canoniques, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, puis des livres non canoniques (2). Cet ordre adopté par notre exégète n'a été conservé que fort rarement dans les manuscrits et jamais dans les éditions. Néanmoins, en donnant le détail de la *Postilla*, c'est cet ordre que je suivrai :

1er prologue *(De commendatione Sacrae Scripturae)*

2e prologue *(De intentione auctoris et modo procedendi)*

Genèse — Exode — Lévitique — Nombres — Deutéronome — Josué — Juges — I-IV Rois — I-II Paralipomènes — Prière de Manassès — I Esdras — Néhémie — Esther — Job — Psaumes — Proverbes — Ecclésiaste — Cantique des cantiques — Isaïe — Jérémie — Lamentations — Ezéchiel (ch. I-XXXIX) — Daniel (ch. I-XII — Douze petits prophètes — Mathieu — Marc Luc — Jean — Epîtres de S. Paul — Actes des Apôtres — Epîtres canoniques — Apocalypse — Tobie — Baruch — Lettre de Jérémie — Daniel (ch. XII-XIII : Histoires de Suzanne, de Bel et du dragon) — Judith — I-II Machabées — Sagesse — Ecclésiastique — II (III) Esdras — Ezéchiel (ch. XL-XLVIII).

Détail de la *Postilla litteralis.*

Premier prologue.

Titre : De commendatione Sacrae Scripturae in generali.

sunt canonici et qui non, et qui majoris authoritatis et qui minoris. Et quoniam probabiliter timeo in pluribus defecisse, tum propter magnitudinem operis, tum propter scientie mee parvitatem, ideo de defectibus veniam postulo et de aliis ad laudandum Deum mecum legentes invito, deprecans humiliter et devote ut apud Deum me velint suis orationibus adjuvare. Actum Parisius anno Domini M° CCC° XXX°, XIII° Kalendas Aprilis. »

Cette clausule d'actions de grâces ne figure pas dans les éditions imprimées, mais bien dans les manuscrits, v. g., Paris, *Bibl. Nat.* Lat. 460 ; Toulouse, 25 ; Cambrai, 275 ; Chartres, 359 ; Lille, 19 ; Erlangen, *Univers.*, 195 ; Vienne, Lat. 4244 ; Oxford, *Bodl. Canon. Biblia*, 70 ; etc. Elle a été signalée et publiée plusieurs fois : Wadding, *Ann. Min.* ad a. 1291, § 21. — Baluze, *Vitae pap. Avenion.*, I (1693) c. 808. — Fabricius, *Bibl. med. et inf. aet.*, v° *Nicolaus de Lyra.* — *Cat. des mss.* de la Bibl. Nat. de Paris, ed. 1740 : Lat. CCCCLX.

1. Cf. le texte ci-dessus et *Post. litt.* in Ezech., XLVIII, à la fin : « .. *a tempore quo Aggeus hoc dixit usque nunc, scilicet usque ad annum Domini 1332, in quo hec scripsi, plus quam mille et sexcenti fluxerunt anni.* » Et un peu plus loin : « *Expositionem autem ultime visionis Ezechielis ex causa exponendam retardavi post expositionem librorum omnium Veteris et Novi Testamenti.* »

2. Cf. la clausule d'actions de grâces rapportée plus haut.

Digitized by Google

Inc. Haec omnia liber vitae. Eccl. XXIIII. *Secundum quod dicit beatus Gregorius...*

Objet: Nicolas y expose quatre excellences de la Sainte Ecriture, qu'il rattache *scolastiquement* au texte cité de l'Ecclésiastique : Haec omnia liber vitae : sa dignité, son universalité, sa certitude et son efficacité. Puis il rappelle que la Bible a deux sens, le sens littéral et le sens mystique (allégorique, moral ou anagogique) qui dépend étroitement du premier.

Deuxième prologue.

Titre : De intentione auctoris et modo procedendi.

Inc. Vidi in dextera sedentis, etc. Apoc. V. *Sicut dictum est in prologo praecedenti.*

Objet : Dans ce prologue, qui est capital pour la connaissance des principes d'exégèse (1) de Nicolas, celui-ci déclare qu'il veut s'attacher au sens littéral beaucoup plus rigoureusement qu'on ne l'a fait avant lui et que, dans ce but, il aura recours au texte hébreu et aux commentaires de rabbins juifs, sans toutefois faire fi de la tradition chrétienne.

Genèse (2).

Inc. In principio. *Tota sacra Scriptura dividitur.*

Nota. Ch. I, v. 27. Masculum et feminam. Nicolas rapporte à ce sujet, d'après Guillaume de Malmesbury, qu'au temps de Philippe-Auguste, vivait en Normandie une femme qui avait deux corps. Cette digression nous donne en outre terminus a quo de la *Postille :* 1322.

Siegfried (3), pour déterminer l'influence de Raschi (4) sur Nicolas de Lyre et sur Luther, a comparé verset par verset les commentaires de ces trois exégètes. De cette étude minutieuse, il conclut que Nicolas doit à Raschi sa connaissance de l'exégèse juive et la tendance philologique de son interprétation (5),

1. Y joindre, outre le Ier prologue, le début de la postille sur chaque livre en particulier, le prologue des Psaumes *(Propheta magnus)*, sur l'inspiration, des Paralipomènes, de Daniel, de l'Apocalypse, des petits Prophètes, de I Esdras, de la *Postilla moralis* et divers passages, çà et là. (In Num. XII — Deut. XVIII — II Rois, VII, 12 ; XXIII, 2 — Tobie, X — Daniel, XI, 21 — Math., XXVI, 17 — Jean, XIII, *ad finem* — Ep. ad Gal., IV — Apoc., XI, 12.)

2. Les mss. contenant la Postille sur tout le Pentateuque sont assez nombreux. J'en ai relevé plus de 50. Mais, *brevitatis causa*, je ne les détaillerai pas, pas plus d'ailleurs que ceux contenant tel ou tel livre en particulier.

3. *Raschi's Einfluss auf Nicolaus von Lira u. Luther in der Auslegung der Genesis*, dans *Archiv. f. Wissensch. Erforschung der A. T.*, t. I (1867), pp. 428-56 et t. II (1871), pp. 39-65.

4. R. Salomon, dit Raschi ou Iarchi, exégète juif, né à Troyes vers 1040.

5. Cf. I, p. 428 : « *Derselbe* (Nicolaus) *entnahm aus ihm* (Raschi) *vorzugsweise die Kenntniss des Midrasch und empfing von ihm die philologische Richtung seiner Exegese..* »

Digitized by Google

et que Luther a profité largement du travail de notre Franciscain (1).

Exode.

Inc. Haec sunt nomina filiorum Israel. *Secundum quod dicit.*

Maschkowski (2), suivant l'exemple de Siegfried, a comparé aussi minutieusement le commentaire de Nicolas sur l'Exode, avec celui de Raschi. Sa conclusion est la même : influence profonde de l'exégète juif sur le Franciscain, qui n'en demeure pas moins original et ne peut être qualifié de *singe* de Raschi *(simia Salomonis)* (3).

Lévitique.

Inc. Vocavit. *Sicut dictum fuit in principio Exodi.*

Nota. Ch. XI. Pour expliquer quelques mots latins, Nicolas cite leurs équivalents français : esmerillon, ostoyr, cormorant. De même, au ch. XII : verry.

Nombres.

Inc. Locutusque est Dominus. *Ex praedictis...*

Deutéronome.

Inc. Declaratio sermonum... *Sicut dictum fuit.*

Nota : Ch. XVIII : Hoc habebis signum. Dissertation sur la prophétie.

Josué.

a) Prologue. *Inc.* Introduces eos, etc... *Secundum Hebraeos.*

b) Commentaire. *Inc.* Et factum est. *In quo notatur* (4).

Juges.

Inc. Suscitavit Dominus judices, etc...*Sicut in libro Josue.*

Nota. Ch. XII, 6 et XVIII, 3, textes intéressants pour l'histoire de la prononciation et de la langue française.

Ruth.

Inc. In diebus. *Hic consequenter ponitur tertius casus.*

I Rois (I Samuel) (5).

1. Cf. *ibid.*, p. 430 : « *Wie Lira aus Raschi, so hat in noch höherem Grade Luther seine Kenntniss jüdischer Auslegung der Genesis fast ausschliesslich aus Lira geschöpft* » ; et p. 432 : « *Aber auch abgesehen von den jüdischen Einflüssen folgt er der Auslegung Lira's in sehr vielen Faellen. Kaum findet sich in der ganzen Exegese Luthers zur Genesis ein Vers bei dessen Auslegung er nicht den Lira zu Rath gezogen haette, und in der Bestimmung des Wortsinns schliesst er sich in der Regel an ihn an. Das neu Hinzukommende bei Luther besteht lediglich in der dogmatischen Betrachtung der biblischen Geschichte.* »

2. *Raschi's Einfluss auf Nikolaus de Lyra in der Auslegung des Exodus* dans *Zeitschrift f. altest. Wissenschaft*, t. XI, 1891, pp. 268-316.

3. *Loc. cit.*, p. 272.

4. Commentaire souvent copié. Indépendamment des mss. qui donnent tout l'A. Test., je pourrais en citer encore près de 50 pour Josué.

5. Même remarque que pour la postille de Josué.

Digitized by Google

a) Prologue. *Inc.* Per me reges regnant. *Sicut dictum fuit.*

b) Commentaire. *Inc.* Fuit vir. *Circa materiam istius libri.*

Nota. Ch. X, 8 ; ch. XIII, 13 : Stulte egisti. Nicolas cite l'interprétation de F. André, O. P., qui, entre autres ouvrages, aurait composé un commentaire sur le livre des Rois, sur lequel nous sommes fort mal renseignés. — Ch. XVII, 31. Audita sunt autem verba. Longue dissertation sur la licéité du *duel judiciaire.* Nicolas incline à l'autoriser dans certains cas pour éviter un plus grand mal (1).

II Rois (II Samuel).

Inc. Factum est. *Postquam in primo libro actum est.*

Nota. Ch. VII, 15. Misericordiam. Déclare avoir traité dans une *quaestio de quolibet* le point de savoir si Salomon a fait pénitence à la fin de sa vie — Ch. XXII, 51. Et semini. Renvoie à une autre « quaestio de quolibet » *de Adventu Christi.* — Ch. XXIII, 21. Ipse quoque interfecit. Discussion intéressante sur l'authenticité du *Liber quaestionum hebraicarum super ll. Regum* attribué à S. Jérôme (2).

III Rois (I Rois).

Inc. Et rex David senuerat. *In praecedentibus libris.*

Nota. Ch. VII, 26. Sur les mesures de capacité usitées à Paris et à Saint-Denis, près Paris.

IV Rois (II Rois).

Inc. Praevaricatus est, etc. *Postquam actum est.*

Nota. Ch. XVI, 3. Filium suum. Sur l'usage des Tartares de faire passer entre deux foyers les étrangers admis en présence de leur roi.

I Paralipomènes (3).

a) Prologue. *Inc.* Colligite fragmenta...

Nota. Intéressant sur l'allégorie.

b) Commentaire. *Inc.* Adam, Seth. *Generationes istae.*

II Paralipomènes.

Inc. Confortatus. *Postquam in libro primo.*

Prière du roi Manassès.

Inc. Domine Deus. *Ista oratio regis Manasses. Non est in hebraeo nec est de textu et ideo non intendo eam exquisite exponere, sed tantum breviter pertransire.*

1. V. un résumé de cette dissertation dans une note que j'ai publiée dans le 1er numéro de la *Revue française de Paléologie*, février 1906 : *Opinion d'un théologien sur la légitimité du duel.*

2. En rapprocher le texte de la Postille, *in II Paral.*, XXIV, 24. *In Joas quoque.*

3. Souvent copié, comme le *Comm. sur les Rois.*

Digitized by Google

I Esdras (1).

a) Prologue. *Inc.* Erit sacerdos... *Secundum quod in libris.*

b) Commentaire. *Inc.* In anno primo Cyri. *Liber iste a quo.* (2)

Néhémie (II Esdras).

Inc. Verba Neemiae. *Postquam descripta est.*

Esther (3).

Inc. In diebus Assueri. *Postquam descriptus est.*

Nota. Ch. X, 3. Et quomodo Mardocheus. Nicolas déclare qu'il n'ira pas plus loin, parce que le reste du livre, qui d'ailleurs ne figure pas dans l'hébreu, ne lui paraît pas authentique, mais n'être qu'une amplification littéraire.

Job (4).

Prologue. *Inc.* Patientiam habe... *Quamvis verbum.*

Nota. Nicolas y fait l'éloge du comm. de S. Thomas sur Job, mais expose une opinion différente de la sienne sur le but de l'ouvrage.

Commentaire. *Inc.* Vir erat... *Sicut dictum est, intentio.*

Psaumes.

a) Prologue *Inc.* Propheta magnus surrexit in nobis. Luc, VII. *Quamvis liber psalmorum apud Hebraeos.*

Intéressant pour connaître les idées de Nicolas sur l'inspiration prophétique. A été longuement étudié et rapproché des œuvres de Maimonide et de S. Thomas par le professeur A. Merx, dans son remarquable travail : *Die Prophetie des Joel und ihre Ausleger* (5), pp. 335 et ss.

b) Commentaire *Inc.* Beatus vir. *Quamvis beatus Augustinus.*

Manuscrits. A eu un très grand succès. Indépendamment des mss. qui contiennent la Postille sur tout l'A. T., on pourrait en citer près de cent autres qui donnent ce commentaire des Psaumes. Il convient de signaler ici un ms. du Mont-Cassin (6) : *Epilogus secundum mag. N. de Lyra super Psalmos graduales.* Inc. *Circa XV psalmos graduales ponenda est quaedam brevis expositio mystica.* Les rédacteurs de la *Bibliotheca Casinensis* font remarquer qu'ils n'ont point trouvé cet *Epilogus* dans les éditions imprimées.

Signalons aussi les mss. de traductions allemandes de ce com-

1. Assez souvent copié.
2. Le début est utile pour dater les diverses parties de la Postille. V. supra.
3. Souvent copié.
4. Souvent copié.
5. Halle a. S., 1879, in-8°.
6. Cf. *Bibliotheca Casinensis*, t. IV, n° 207, pp. 174-5 et *Florilegium*, p. 250.

Digitized by Google

mentaire : Reun (Styrie), *Bibl. des Cisterc.* n° 204 (1372) : *Glosse über den Psalter, verdeutscht von Heinrich von Mügeln* (1). — Schaffhouse, A. 25, XVe s. — Vienne, *Hofbibl.*, 2783, XIVe s. ; 4868, XIVe s. (seulement des ps. 21 et 68) ; Vienne, *Bibl. mon. B. M. V. ad Scotos*, 53, c. 3 (1413).

Editions. A été souvent édité à part :

1483, Paris, Ulr. Gering, in-4° (Hain-Copinger, 10378) ;

1487 (4 mai), s. l. n. (Copinger, II, 3712) ;

1491, Paris, Pierre le Rouge, in-4° (Copinger, II, 3713) ;

1493, Lyon, Matthias Huss, in-fol. (Hain-Copinger, 10383) ;

1497 [Lyon], s. n., in-fol. (Hain-Copinger, 10379) ;

1497, Rouen, M. Morin, pet. in-8° carré (Hain, 10380) ;

1500, Lyon, J. Picard (Cf. Sbaraglia, *Suppl.* c. 558) ;

1500, Paris, Nic. Wolff, pet. in-8° (Hain 10392) ;

S. d., Mantoue, P.-J. de Putzbach, in-fol. 53 ff. (Hain 10376) ;

S. d., s. l., Reyser, 151 ff., 2 col., 72 l. (Hain 10377) ;

S. d. l. n., 166 ff. à 57 l. (Copinger, II, 3711) ;

1504, Lyon, s. n. in-4° (Cf. Paris, *Bibl. Ste-Genev.* 4° B. 806) ;

1509, Lyon, M. Boillon, in-12 (Cf. Paris, *Bibl. Nat.* Inv. A, 4140 et *Mazarine* 35980).

1520, Lyon, J. Marion (Cf. Lelong, *Bibl. sacra*, II, 879 (2) ;

Date de composition (3). — La *Postilla* sur les Psaumes fut composée en 1326. Nous en avons pour preuve 1° le début du commentaire sur le ps. 32 : « *Hoc autem opus fuit scriptum anno Domini M. CCC. XXVI* » ; 2° toute une série de mss. dont l'explicit porte cette date (Amiens, 45 — Bordeaux, 32 — Bruxelles, *Bibl. roy.*, II, 1136 — Erlangen, *Univ.* 194 — Giessen, 741 — Hohenfurt, *Cisterc.* 76 — Lille, 17 — Oxford, *Bodl. Laud. Misc.* 152 — Tours, 59, 63, 64 — Turin (*Catal.* Pasinus, 1749, n° 723), etc.

Cette concordance des mss. nous permet de ne pas tenir compte de quelques divergences, v. g. Heiligenkreuz, *Cisterc.* 270

1. Cf. P. Anton Weiss, dans *Xenia Bernardina*, 2e p. *Handschriftenverzeichnisse*, t. I, (1891), pp. 76-77, qui renvoie pour cette traduction, intéressante au point de vue philologique, à Prof. Ferd. Khull, *Beitraege zum mittelhochdeut. Wœrterbuche* dans le 15e *Jahresber. des 2 Staatsgymn. in Graz*, 1883/4.

2. Signalons aussi les éditions de deux traductions françaises : v. 1490, Paris, P. le Rouge, 2 vol. in-fol. (Cf. Copinger, II, 3714 ; 1515, Paris, P. le Rouge. (Cf. Du Verdier-Juvigny, V, 128), si toutefois ce sont bien deux éditions distinctes ; et celle d'une traduction allemande : 1504, Spire, s. n., in-4°, 317 ff. (Cf. Graesse, IV, 314), dont l'attribution à Nicolas n'est toutefois pas absolument certaine.

3. Il est bien entendu que j'entends par là la date à laquelle le commentaire fut *achevé*.

Digitized by Google

(1325) (1) ; 69 (1327) — Clermont-Ferrand, 31 (1327) — Lille, 17 (1336), et de les attribuer soit à une faute de copiste, soit à la date de transcription du manuscrit.

Toutefois, à mon avis, ce commentaire de 1326 serait une 2e édition. Nous savons, par un passage (2) du second prologue *(De intentione auctoris...)*, que Nicolas, avant d'entreprendre son grand travail sur l'Ecriture, avait déjà publié quelques commentaires isolés sur tel ou tel livre, notamment sur les Psaumes. En effet, bien avant d'arriver aux Psaumes, dans sa *Postilla litteralis* (In II Rois, XXIII, 2), il s'y réfère : « *ut plenius declaravi super Danielem et super Psalmos* », à moins d'admettre qu'il ait commenté le livre de David avant les *Rois*. C'est fort peu probable.

Observations. Le prologue du commentaire sur les Psaumes *(Propheta magnus)* est très étendu et très important pour connaître les idées de Nicolas sur l'inspiration prophétique. Il s'inspire beaucoup de S. Thomas. Toutefois il soutient contre ce dernier la supériorité de David sur tous les prophètes. A. Merx (3) a comparé les théories du prophétisme données par Maimonide, S. Thomas et Nicolas, et montré leur originalité respective.

Neumann (4) l'a étudié au point de vue de l'influence de Raschi et autres commentateurs juifs. Il conclut que l'influence de Raschi sur Nicolas a été très profonde. Ce dernier a souvent modifié le texte de la Vulgate d'après les indications de l'exégète juif ; il lui emprunte le plus souvent ses opinions sur les auteurs et la rédaction des Psaumes, sur l'interprétation des épigraphes ; de lui encore, il apprit à utiliser la littérature rabinique. Toutefois Nicolas conserve son originalité ; il combat souvent les thèses de Raschi ; il est plus clair et plus méthodique.

Le nombre des manuscrits isolés de cette partie de la Postille, des éditions et traductions témoigne du succès remporté par cet ouvrage dans le monde chrétien.

Proverbes (5).

a) Prologue (sur les trois livres de Salomon).

1. Cette date de 1325 est-elle celle à laquelle le commentaire fut entrepris ? C'est possible.

2. « *Aliquorum tamen librorum prologos exposui super quos scripsi antequam a libro Genesis inchoarem.* »

3. *Die Prophetie des Joel*, Halle, 1879, 8°, p. 335.

4. *Revue des Etudes juives*, t. XXVI, p. 172 et t. XXVII, p. 250.

5. On peut noter un certain nombre de manuscrits contenant la Postille sur les 3 livres dits de Salomon (Proverbes, Ecclesiaste, Cantique), notamment à Cambridge, Munich, Oxford, Paris, Rouen, Vienne, etc.

Digitized by Google

Inc. Ecce descripsi. *Secundum quod dicitur in principio.*

b) Commentaire. *Inc.* Parabole Salomonis. *Circa primum.*

Ecclesiaste.

Inc. Osculetur me... *Expedito primo Salomonis libro* (1).

Isaïe (2).

a) Prologue. *Inc.* Jerusalem evangelistam. *Secundum quod.*

b) Commentaire. *Inc.* Visio Isaie. *Hic accedendum est.*

Date de composition. Se place au cours des années 1326 et 1327. Deux passages de cette Postille en font foi : ch. II, v. 1 : *Verbum quod* (3) et ch. XLII, v. 22 : *Facti sunt in rapinam* (4). On remarquera que Nicolas fixe la destruction de Jérusalem par Titus en l'an 75 ap. J.-C. Et, en effet, dans un autre de ses ouvrages, que nous étudierons plus loin, le *Probatio Adventus Christi*, il déclare que cet événement eut lieu 42 ans après la mort du Christ (5).

Observations : Il convient de noter le ch. VII, v. 42 : « Ecce virgo. *Hic consequenter ponitur signum et quia Scriptura ista multipliciter pervertitur a Judeis intendo hic aliquantulum immorari et sic procedam quia primo ponam objectiones quibus nituntur ostendere quod non possit intelligi de Christo ad litteram ; secundo ponam falsas expositiones eorum et eas excludam ; tercio ponam expositionem catholicam et veram ; quarto objectiones Judeorum solvam...* »

De ce petit traité, qui comprend 6 colonnes à 46 lignes, il faut rapprocher 1° le *De privilegio virginali* signalé par J. Bale (*Script. Cat.*, éd. Bâle, 1557, p. 391), et ms. à Cambridge, *Univ.* Ee, IV, 23, et à Oxford, *Merton*, 187 (f. 184-205) ; 2° surtout le *Super illud Isaie : Ecce virgo concipiet. Quaestio est de conceptione*, ms. Oxford, Merton, 112 (f. 139).

Jérémie.

1. Reproduite isolément dans une quinzaine de mss.

2. La postille sur les prophètes a été souvent copiée. On trouve de nombreux manuscrits contenant la postille soit complète, soit seulement sur les grands prophètes (ou l'un d'eux), soit sur les douze petits (jamais séparément), notamment à Bruxelles, Munich, Oxford, Paris (*Bibl. Nat.*, *Arsenal. Mazarine*, *Univ.*), Rome (*Vatican*), Rouen, Vienne (Autriche).

3. « *Dies autem Jesu Nazareni non fuerunt novissimi quia post mortem ejus fluxerunt multi anni scilicet 1293.* » Ce texte a induit en erreur Du Moustier (Arturus a Monasterio, *Martyrol. Francisc.*, p. 486 (23 octobre), et d'autres, qui ont oublié d'ajouter à 1293 les 33 années de la vie du Sauveur, pour avoir la date de composition.

4. « *Adhuc enim sunt* [Judaei] *in hac captivitate, que jam duravit per annos 1252, scilicet anno Domini quo liber iste fuit scriptus 1327.* »

5. Cf. au début : « *Domus autem illa destructa fuit quadragesimo secundo anno a passione Domini per Titum et Vespasianum.* »

Digitized by Google

a) Prologue. *Inc.* Prophetam in gentibus. *Verbum propositum.*

b) Commentaire. *Inc.* Verba Jeremiae fili : *Liber iste dividitur.*

Lamentations (Thrènes).

Inc. Quomodo sedet. *In praecedentibus hujus libri.*

Ezechiel (ch. I-XXXIX).

a) Prologue. *Inc.* Aperti sunt cœli et... *In verbo proposito*

b) Commentaire. *Inc.* Et factum est. *Hic consequenter.*

Observation. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire (1), la vision d'Ezéchiel (ch. XL-XLVIII) avait été réservée par Nicolas. Nous y reviendrons. Je le rappelle ici uniquement pour que le lecteur ne s'étonne pas de l'explicit de certains manuscrits (2) qui assigne à la postille sur Ezéchiel la date de 1322, veille de la Trinité (13 juin). Cette date ne s'applique qu'aux derniers chapitres, que le copiste n'avait pas cru devoir séparer des autres.

Daniel.

a) Premier prologue (probablement de la 1re éd., avant 1322).

Inc. Ego visionem multiplicavi... *Verbum propositum.*

Mss. Ce prologue nous est connu par deux manuscrits : Heiligenkreutz (Autriche) *Cistercienser Stift*, n° 253 (Cf. *Xenia Bernardina*, p. II, t. I, p. 184), daté du XIVe s. et Vienne (Autriche), *Bibl. pal.* Lat. 4879 (Cf. Denis, *Codices mss. theol. bibl. pal. Vindob.* II, CXXI, c. 183-4), daté également du XIVe s.

b) Second prologue (de la 2e éd., 1328).

Inc. Danieli autem dedit Deus, etc. *In verbo proposito.*

c). Commentaire.

Inc. Anno tertio regni Joakim. *Liber Danielis dividitur.*

Date de composition. Le livre de Daniel a été commenté deux fois par Nicolas. Quelques passages de sa postille sur les Rois le faisaient déjà supposer (3). Mais le commentaire de Daniel lui-même en fournit une preuve décisive. Arrivé au verset 25 du ch. IX (4), Nicolas essaie de déterminer le *terminus a quo* et le

1. Cf. supra p.

2. Amiens, n° 66, XIVe s. — Assise *(Cour. des Franciscains)*, n° 60, XIVe s.

3. In II Rois, XXIII, 2 : « Spiritus Domini... *Ut plenius declaravi super Danielem et super Psalmos.* » In IV Rois, III, 27 : « Et facta est indignatio.. *Simile autem ejus habetur Dan. X.. ut ibidem plenius expositum est.* »

4. In Dan. IX, 25 : « Scito ergo.. *Hunc autem exponendi modum secutus sum alias quando primo scripsi supra Danielem. Sed quia postea confidens de Dei adjutorio, aggressus sum scribere super totam sacram Scripturam et cum venissem ad libros Esdre et Ester, visum mihi fuit et adhuc videtur (salvo meliori judicio) quod enumeratio annorum que posita est in expositione ista non bene consonat sacre Scripture.* »

Digitized by Google

terminus ad quem des 70 semaines d'années prédites par le prophète. Dans son premier commentaire (ou, plus exactement, sa 1re édition), il avait soutenu que la Passion du Christ tombait au milieu même de la dernière semaine. Mais, ayant entrepris sa *Postilla litteralis* et ayant étudié les livres d'Esdras et d'Esther, il abandonna cette thèse, pour adopter l'opinion qui faisait coïncider le *terminus ad quem* des 70 années exactement avec la Passion du Christ. Donc,

1re édition, avant 1328, c'est-à-dire avant que fût entreprise la *Postilla litteralis* (1).

2me édition, en 1328. Nous lisons, en effet, In Dan. IX, 24 : « Septuaginta... *a destructione facta per Titum usque nunc fluxerunt anni 1253, scilicet usque ad annum Domini 1328 inclusive in quo hec postilla fuit ultimate correcta.* »

Il est à remarquer que dans cette seconde édition, Nicolas de Lyre reproduit tout au long sa première opinion sur le *terminus ad quem* des 70 semaines, se contentant d'exposer sa nouvelle thèse dans une note additionnelle (*Hunc autem exponendi modum*). Or, c'est précisément dans l'exposé de l'ancienne que nous trouvons cette date de 1328. Contre la tentation d'attribuer cette date à la 1re édition, les textes cités plus haut nous mettent heureusement en garde.

Douze petits prophètes.

a) Prologue. *Inc.* Duodecim prophetarum... *Sicut in libro.*

Intéressant pour connaître les idées de Nicolas sur l'inspiration prophétique.

b) Osée. *Inc.* Verbum Domini. *Liber iste in 12 partes.*

c) Joel. *Inc.* Verbum Domini. *Hic in principio Joelis.*

Ce commentaire a été minutieusement étudié et mis en parallèle avec ceux des principaux exégètes du Moyen Age, par A. Merx (2).

d) Amos. *Inc.* Verba Amos. *Haec prophetia.*

e) Abdias. *Inc.* Visio Abdie. *Secundum doctores.*

f) Jonas. *Inc.* Et factum est. *Hic incipit Jonas.*

g) Michée. *Inc.* Verbum Domini. *Hic incipit prophetia Michee.*

h) Nahum. *Inc.* Onus Ninive. *Prophetia Naum.*

1. J'incline à attribuer à cette première édition le prologue *Ego visionem multiplicavi* que nous offrent deux manuscrits du XIVe s. Je regrette de ne pouvoir les étudier de près.

2. *Die prophetie des Joel und ihre Ausleger von den aeltesten Zeiten bis zu den Reformatorem.* Halle a. S., 1879, in-8°.

Digitized by Google

j) Habacuc. *Inc.* Onus quod vidit. *Hic incipit ipsius Habacuc.*

k) Sophonias. *Inc.* Verbum Domini. *Prophetia Sophonie.*

l) Aggée. *Inc.* In anno secundo. *Incipit prophetia Aggei.*

m) Zacharie. *Inc.* In mense. *Hic incipit prophetia Zacharie.*

n) Malachie. *Inc.* Onus verbi. *Hic incipit prophetia.*

Evangiles (1)..

Matthieu.

a) Prologue. *Inc.* Quatuor facies uni. *Secundum quod scribit*

b) Commentaire sur le 1er prologue de S. Jérôme. *Inc.* Matthaeus. *Hic est primus prologus beati Hieronymi.*

c) Commentaire sur le 2e prologue de S. Jérôme. *Inc.* Matthaeus cum primo, etc. *Prologus iste dividitur.*

d) Commentaire proprement dit *(Postilla s. collatio). Inc.* Liber generationis... *Evangelium secundum Mathaeum.*

Date de composition. L'évangile de Matthieu avait été commenté par Nicolas dès avant 1322. Il nous apprend, en effet, dans le deuxième prologue *(De intentione auctoris)* de la *Postilla litteralis*, qu'avant d'entreprendre cet ouvrage, il avait déjà expliqué quelques livres de la Bible et leurs prologues (de S. Jérôme), mais que pour les autres, *brevitatis causa*, il abordera directement le texte (2). Or, précisément pour l'Ev. de Matthieu, comme d'ailleurs pour les trois autres Evangélistes, nous avons un commentaire sur les prologues hiéronymiens. En outre, in II Rois, XXII, 51, il se réfère à ce commentaire (3). Enfin, un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris (4) porte la date du 27 avril. *(Explicit postilla super Mattheum, edita a magistro Nicolao de Lyra, de ordine F. Min., sacre theologie doctore, finaliter scriptura [mer] curii* (5) *post festum sancti Marcii* (sic) *evangeliste anno Domini 1300)*, sans toutefois que l'on puisse décider s'il s'agit bien de la date de composition.

Marc.

1. Dans les manuscrits, le commentaire des Evangiles et des Epîtres est qualifié tantôt de *postilla*, tantôt de *collatio*. Mais il ne s'agit pas du tout d'œuvres distinctes. Quelques bibliographes s'y sont trompés.

Cette partie de la Postille a été souvent copiée et on la retrouve isolément dans de nombreux mss, notamment à Cracovie, Londres, Munich, Oxford, Paris, Vienne, etc.

2. « *Item omissis prologis a principio Genesis incipiam... aliquorum tamen librorum prologos exposui super quos exposui antequam a libro Genesis inchoarem.* »

3. « Et semini ejus usque in sempiternum.. *Et ista fuerunt diffusius tractata Gen. XLIX et Matth. II., et in quadam quaestione de quolibet quam de hac materia diffusius disputavi.* »

4. Cf. Kohler, *Cat. mss. Sainte Geneviève*, t. I (1893), p. 49, n° 69, fol. 57.

5. Lecture proposée avec raison par M. Noël Valois.

Digitized by Google

a) Prologue. *Inc.* Facies leonis, etc. *Scundum quod dictum*

b) Comm. sur le prologue de S. Jérôme. *Inc.* Marcus evangelista. *Evangelio Marci beatus Hieronymus.*

c) Comm. proprement dit *(Postilla s. collatio).*

Inc. Initium evangelii Jesu Christi. *Evangelium sec. Marcum*

Date de composition. Avant 1322, en raison du commentaire sur le prologue de S. Jérôme.

Luc.

a) Prologue. *Inc.* Facies bovis, etc. *Sicut fuit dictum.*

b) Comm. sur le prol. de S. Jérôme. *Inc.* Lucas Syrus natione. *Evangelio secundum Lucam.*

c) Comm. proprement dit *(Postilla s. collatio).*

Inc. Quoniam quidem. *Hic incipit beatus Lucas.*

Date de compos. Avant 1322, pour le même motif que Marc.

Jean.

a) Prologue. *Inc.* Facies aquilae... *Ezechiel propheta.*

b) Comm. sur le prologue de S. Jérôme. *Inc.* Hic est Joannes. *Huic evangelio quod est ceteris.*

c) Comm. proprement dit *(Postilla s. collatio).*

Inc. In principio erat verbum. *Secundum quod patet.*

Date de composition. Avant 1322, comme les précédents, à cause du comm. sur le prologue de S. Jérôme, et en outre à cause des renvois qu'y fait Nicolas dans ses commentaires antérieurs (1).

Table de concordance des Evangiles.

Titre. Varie suivant les mss. : *Tabula super Evangelia — Canon tabularum — Tabula de concordia evongelistarum — Tabulae concordantiarum IV Evangeliorum.*

Inc. Quidam doctores antiqui circa Evangelia studiosi.

Date de composition. Nulle raison de la supposer composée avant 1322.

Observ. Nicolas voulut remplacer les dix tables de concordance imaginées et établies par Ammonius d'Alexandrie, Tatien et S. Jérôme, par quatre autres plus simples et plus exactes. Chacune, propre à l'un des Evangiles, comprend quatre colonnes. Dans la première colonne se trouve la série des *canons* (2)

1. Cf. in Gen., XVIII, 1 : Sedenti.. *Sicut plenius dixi exponens hoc verbum Caiphae scribendo super Johannem.* — In IV Rois, IV, 44 : Qui comederunt. — In Psalmos, prologue : Propheta magnus... *Sicut plenius dixi super Johannem.*

2. Ces *canons* sont les diverses portions du texte évangélique, que les premiers rédacteurs de tables de concordance avaient distinguées et numérotées pour la

Digitized by Google

(n° d'ordre et premiers mots) de cet Evangile. En regard, dans les trois autres colonnes, l'indication, s'il y a lieu, du chapitre des autres Evangiles où se retrouve le *canon* en question.

Epîtres de S. Paul (1).

Ad Romanos.

a) Prologue. *Inc.* Ecce descripsi eam, etc. *Sapientia Pauli.*

b) Comm. *Inc.* Paulus, servus, etc. *Haec epistola dividitur.*

Date de comp. : 1329, 2 mai, comme l'atteste l'explicit des mss. de Reims, n° 177 (B. 46) : « *edita a fratre Nicholao de Lyra... anno Domini M° CCC° XXIX°, die martis post festum beatorum apostolarum Philippi et Jacobi* (2) » et d'Erlangen *(Univ.)*, 522 (3).

I ad Corinthios.

Inc. Paulus vocatus apostolus. *Hic consequenter incipit.*

II ad Corinthios.

Inc. Paulus apostolus, etc. *Postquam apostolus scripsit.*

Date de comp. 1329, 5 juillet. Donnée par l'explicit du ms. 177 (B. 46) de Reims, fol. 67 v° (4). Cf. également un ms. de Florence signalé par Bandini (5), et le n° 522 de l'Université d'Erlangen (6)

Ad Galatas.

Inc. Paulus apostolus. *Haec epistola Pauli ad Galatas.*

Ad Ephesios.

Inc. Paulus apostolus. *Hic incipit epistola Pauli.*

Date de comp. : 1329, 22 juillet. Cf. explicit du ms. 177 de Reims, fol. 80 : « *anno Domini M° CCC° XXIX° in festo beate Marie Magdalene* » et celui du ms. 522 d'Erlangen.

Ad Philippenses.

Inc. Paulus et Timotheus. *Hic incipit epistola*

Ad Colossenses.

commodité des références. Un chapitre comprend plusieurs *canons*. Ainsi, l'Evangile de saint Mathieu avait été divisé en 355 canons.

1. Indépendamment des mss. qui donnent la Postille entière, ou du moins celle du N. T., nombreux sont ceux où l'on trouve le comm. des Epîtres de saint Paul. J'en ai relevé près de 70, notamment à Arras, Avignon, Erlangen, Munich, Paris, Rouen, Vienne, etc.

Il fut édité en 1478 (28 avril), à Mantoue, par P. J. de Puzpach, in-fol., 183 ff. à 2 c. de 50 l. (Cf. Han, 10-396).

2. Cf. H. Loriquet, *Cat. mss. bibl. Reims*, n° 177. Ce ms. fait partie d'un exemplaire en 8 vol. de la Postille, qui fut exécuté vers 1331.

3. Cf. Irmischer, *Handsch. Kat. der Univ. Bibl. Erlangen* (1852), p. 157.

4. Cf. H. Loriquet, *loc. cit.*

5. *Bibl. Leopold.*, III, 86-7.

6. Cf. Irmischer, *loc. cit.*

Digitized by Google

Inc. Paulus apostolus. *Hic incipit epistola*

I ad Thessalonicenses.

Inc. Paulus, Silvanus et Timotheus. *Hic incipit epistola*

II ad Thessalonicenses.

Inc. Paulus et Silvanus. *Hic incipit secunda*

I ad Timotheum.

Inc. Paulus apostolus Christi. *Hic incipit prima*

II ad Timotheum.

Inc. Paulus apostolus. *Hic incipit secunda*

Ad Titum.

Inc. Paulus, servus Dei. *Hic incipit epistola*

Ad Philemonem.

Inc. Paulus vinctus. *Hic incipit epistola*

Ad Hebraeos.

a) Prologue. *Inc.* Cum venerit... *In primitiva ecclesia.*

b) Comment. *Inc.* Multipharie. *Sicut predictum est.*

Observ. Dans ce commentaire qu'il est intéressant d'étudier au point de vue de la mise en pratique par Nicolas de ses théories exégétiques ce dernier s'est inspiré beaucoup, mais avec indépendance et originalité, de celui de S. Thomas d'Aquin.

Actes des apôtres.

a) Prologue. *Inc.* Repleti sunt omnes... *Sicut lex evangelica.*

b) Comm. *Inc.* Primum quidem. *Hic incipit liber Actuum.*

Ed. (1) 1480 Mantoue P. J. de Putzpach (ou A. de Siliprandis), in-8°. (Hain-Copinger, 10.395. — Graesse, IV, 313.)

Epitres canoniques.

Mss. très nombreux.

Ed. 1480, Mantoue, avec la postille des Actes. Cf. supra.

a) Prologue. *Inc.* Quatuor sunt minima... *Septem epistolae.*

b) Ep. de Jacques. *Inc.* Jacobus, etc. *Liber iste dividitur.*

c) I Ep. de Pierre. *Inc.* Petrus, etc. *Haec est secunda.*

d) II Ep. de Pierre. *Inc.* Simon Petrus. *Hic incipit secunda.*

e) I Ep. de Jean. *Inc.* Quod fuit, etc. *Hic incipit tertia.*

f) II Ep. de Jean. *Inc.* Senior electae, etc. *Postquam beatus Johannes.*

g) III Ep. de Jean. *Inc.* Senior Gaio. *Haec epistola.*

h) Ep. de Jude. *Inc.* Judas Jesu servus. *Hic incipit epistola.*

Apocalypse.

1. Cette édition comprend non seulement la postille des Actes, mais encore celle des Epitres canoniques et de l'Apocalypse. Elle devait sans doute faire suite à l'éd. de 1478 de la postille des Epitres de S. Paul.

Digitized by Google

a) Prologue. *Inc.* Oportet te iterum... *Sicut dixi in principio.*

b) Comm. sur le prologue de Gilbert de Poitiers.

Inc. Omnes qui pie volunt, etc. *Quoniam effectus efficienti.*

Ce commentaire qui ne m'est connu que par l'édition de la *Biblia sacra*, etc., publiée en 1634 à Anvers, sous le titre : *Expositio N. de L. in praefationem Gilberti Pictaviensis super Apocalipsim*, me paraît d'une authenticité fort douteuse. Elle m'est suspecte non seulement parce que je ne le vois pas dans les manuscrits (du moins ceux que j'ai examinés), mais encore parce que je n'y retrouve ni les idées ni le style de Nicolas (1).

c) Commentaire proprement dit.

Inc. Apocalipsis Jesu Christi. *Liber iste in duas partes.*

Mss. Fort nombreux. (Erlangen, Florence, Giessen, Liége, Munich, Rome, Paris, Vienne, Zwettl, etc.) A noter les traductions manuscrites en flamand (Bruxelles, *Bibl. roy.*, 15055-6. — Vienne, Lat. 15419) et en italien (Florence, Laur. Cf. Bandini, t. V. (1778) col. 6-7, faite en 1393, par Frédéric de Venise. — Pérouse, M. 2 (2) : adaptation en pérugin de la précédente, par Joseph de li Oddi.)

Ed. A noter, v. 1470 [Ulr. Hahn ou Sixtus Reissingen] 125 ff., 37 ll. Apocalypse et gloses de Nicolas, en italien (Copinger II, 3715. — Graesse, IV, 314)

et en 1515, Venise, A. Paganini : *Exposicion dell' Apocalipsis per volgar, con le giose de maistro Nichollo de Lira* (3).

Date de comp. 1329 ou début de 1330 (4). Nous lisons, en effet, au ch. XIII, v. 18 : « *Numerus enim... a fine autem hujus temporis usque ad presentem annum qui est annus Domini 1329 fluxit majus tempus* » De plus normalement, ce commentaire est postérieur à celui de l'Epître aux Ephésiens, qui fut achevé, avons-nous dit, le 22 juillet 1329.

Observ. Nicolas comme tous les exégètes chrétiens, s'efforce de retrouver dans les visions apocalyptiques la description préfigurée des grands événements de l'histoire. Ce commentaire

1. Ainsi Gilbert donne une théorie de la vision prophétique ; dans son prologue, Nicolas n'aurait certainement pas manqué, comme il le fera au début de l'Apocalypse, de faire allusion à ce qu'il avait dit sur ce sujet dans son prologue sur les Psaumes. De plus la différence de style entre ce début de l'Apocalypse et ce commentaire est frappante.

2. Cf. Mazzatinti, *Inventari dei mss. d. bibl. d'Italia*, t. V.

3. Sont-ce de véritables traductions ? Je n'en suis pas sûr. Nicolas a peut-être simplement été utilisé !

4. N'oublions pas en effet que les derniers mois de l'année 1329, suivant l'ancien style seraient pour nous les premiers de 1330.

Digitized by Google

est donc intéressant à étudier pour se rendre compte de l'impression produite par ces grands événements, en particulier par le développement de la puissance musulmane. Il faut noter la prudence de notre Franciscain qui ne cherche pas comme tant d'autres (1) à soulever le voile de l'avenir ni à déterminer l'époque de la fin du monde (2).

Tobie. (3).

a) Prologue. *Inc.* Haec oportuit facere, etc. *Postquam, auxiliante Deo, scripsi super libros sacre Scripture canonicos.*

b) Commentaire. *Inc.* Tobias ex tribu. *In exponendo libros qui non sunt de canone, intendo tenere temporis ordinem.*

Date de compos. Au plus tôt, à la fin de 1329 ou au début de 1330, puisque postérieur à l'Apocalypse. Cf. en effet, le début que je viens de citer (4), et ce qu'il avait dit au début d'Esdras (5).

Baruch.

Inc. Et haec verba libri. *Post librum Tobie.*

Date de comp. Après le livre de Tobie.

Lettre de Jérémie (Baruch, ch. VI).

Inc. Propter peccata, etc. *Hec est secunda pars.*

Daniel, ch. XIII-XIV *(Histoires de Suzanne, de Bel et du dragon).*

—*Inc. Historia Suzanne contigit ante captivitatem.*

1. Cf. Noël de Valois, *De la croyance des gens du Moyen Age à la fin du monde.* Discours prononcé dans la séance publique annuelle de l'Institut (25 octobre 1904).

2. In Apoc., XX, 6. Et regnabunt cum illo mille annis (à la fin) :

« *Et quia non propheta sum nec filius prophete, nolo de futuris aliquid dicere, nisi illud quod a Scriptura sancta vel dictis sanctorum et doctorum authenticorum elici potest ; propter quod expositionem littere dicte sapientioribus dimitto ; si vero circa hoc Dominus dederit mihi intellectum, libenter aliis communicabo.* »

3. Ici commence la série des livres non canoniques ou deuterocanoniques.

4. « *Postquam, auxiliante Deo, scripsi super libros sacre Scripture canonicos incipiendo a principio Genesis et procedendo usque ad finem Apocalipsis, de ejusdem confisus auxilio, super alios intendo scribere qui non sunt de canone, seu liber Sapientie, Ecclesiasticus, Judith, Tobias et libri Machabeorum, secundum quod Hieronymus dicit in prologo galeato qui premittitur libris Regum. Et idem dicit de libro Baruch in ejus prologo et de secundo Esdre in prologo super Esdram.* »

Et in Tob., I, 1 : « Tobias ex tribu.. *In exponendo libros qui non sunt de canone, intendo tenere temporis ordinem quo scripti sunt, vel quo in eis contenta* contigerunt, exceptis libris Sapientie et Ecclesiastici qui morales sunt et post *historiales exponentur ; ultimo vero secundus Esdre qui minoris auctoritatis merito reputatur. Sic igitur incipio a libro Tobie.* »

5. In I Esdr., I, 1. « In anno primo.. *Libros autem Tobie et Judith et Machabeorum licet sint historiales tamen intendo eos ad praesens pertransire quia non sunt de canone.. et ideo expositioni eorum non intendo insistere donec, cum Dei adjutorio et vita comite, super omnes libros canonicos scripserim. Si autem Dominus vitam mihi concesserit, super istos libros et alios qui communiter ponuntur in bibliis, quamvis non sint de canone, scribere potero, Domino concedente.* »

Digitized by Google

Date de compos. Plusieurs passages de la *Postilla* (In Daniel. XII à la fin (1). — In Dan. XIII, début (2). — In Judith, I, (3) justifient cette place donnée à ces deux chapitres dans la série des livres expliqués par Nicolas.

Judith.

Inc. Arphaxat itaque. *Post historias Susanne.*

I Macchabées.

Inc. Et factum est. *Post historiam Judith.*

II Macch.

Inc. Fratribus qui sunt. *Liber iste secundus.*

Sagesse (4).

Inc. Diligite justitiam. *Post libros historiales non canonicos.*

Date de compos. : 1331, 14 mars. Fournie par deux manuscrits d'Amiens, n° 45, fol. 224 v° : « Explicit postilla super librum Sapiencie edita a fratre Nicholao de Lyra, de ordine fratrum Minorum, sacre theologie doctore, Deo gratias anno Domini millesimo CCC° XXX° die jovis ante Judica me (5) » — et de Florence (Cf. Bandini (6), t. IV, c. 363 : même explicit).

Ecclésiastique.

Inc. Omnis sapientia, etc. *Hic incipit liber Ecclesiasticus.*

Date de compos. : 1331, entre le 14 mars (date du comm. de la Sagesse) et le 20 (date d'achèvement de la *Postilla).* Deux manuscrits (Dôle, 24 et Florence *Laur.* Bandini, t. IV, c. 363-4) portent cette date de 1331. La date de 1333 qui figure dans l'explicit du ms. 195 de l'Univ. d'Erlangen doit donc s'entendre simplement de la transcription du texte.

II (III) (7) *Esdras.*

Inc. Et fecit Josias Pascha. *Liber iste qui dicitur Esdrae*

Date de compos. : 1331, 20 mars. Fournie par la clausule d'actions de grâces que j'ai rapportée plus haut (8).

« *Actum Parisius anno Domini millesimo CCC° XXX° XIII° Kal. Aprilis.* »

1. « *Ultimo duo capitula non sunt de canone ; propter quod ad praesens illa dimitto, sed expositis libris canonicis ad alios non canonicos intendo manum mittere et tunc exponam ista duo capitula..* »

2. « *Hec historia inter libros Biblie non canonicos situari debet post librum Baruch.* »

3. « Arphaxat itaque.. *Post historias Susanne, Belis et Draconis.. sequitur historia libri Judith.* »

4. Se rencontre fréquemment dans les manuscrits.

5. Cf. Coyecque, *Cat. mss. bibl. Amiens* (1893), p. 22, n° 45.

6. *Cat. cod. lat. et ital bibl. Medic. Laur.* Florence, 174-78, 5 vol. in-fol.

7. Si l'on considère le livre de Néhémie comme le II Esdras.

8. Cf. p.

Digitized by Google

Ezéchiel (ch. XL-XLVIII.

Ezéchiel (ch. XL-XLVIII).

Inc. In vicesimo. *Hec est ultima pars pincipalis.*

Dans les manuscrits et les éditions, cette partie de la Postille n'a pas été séparée du comm. d'Ezéchiel. Je l'ai fait pour respecter l'ordre chronologique de composition.

Date. 1332. J'ai cité plus haut les textes qui justifient tout à la fois ce rejet et la date de 1332. J'ajouterai simplement que le fait est encore confirmé par les renvois que Nicolas, en expliquant ces chiffres, fait aux commentaires certainement postérieurs à celui d'Ezéchiel (1).

H. LABROSSE.

(A suivre.)

1. « *Iste vero numerus annorum completus fuit tempore passionis Christi, sicut diffusive declaravi scribendo super Danielem.* » Plus loin, il renvoie à son commentaire sur Zacharie, ch. IX : « Exulta satis filia Sion... *ut declaratum fuit ibidem.* »

Digitized by Google

MÉLANGES.

RÉPONSE AUX CRITIQUES DE LA NOUVELLE VIE DE SAINTE COLETTE (1).

Mon Révérend Père,

J'ose espérer que vous ne prendrez pas en mauvaise part l'amour de la vérité historique qui me pousse à donner ici quelques explications, pas plus que je ne l'ai pris, moi, en mauvaise part, lorsqu'il vous a poussé à publier votre article du mois d'Avril dernier. J'aurais plus tôt donné cette justification si je n'avais été tout absorbé par la préparation d'une « Vie des Saints de Franche-Comté » dont le premier volume devait paraître en décembre. Sans cette circonstance je n'aurais pas laissé ainsi languir la question. Je savais bien, que comme dans toute œuvre historique, on trouverait à reprendre dans ma vie de Ste Colette quelques erreurs ou quelques points à compléter. Je pourrais même vous en signaler une qui vous a à moitié échappé, c'est la mention que le ms. de Pierre de Vaux est au couvent de Besançon ; c'est un lapsus dont je me suis aperçu trop tard, alors que j'avais consulté le manuscrit au couvent de Poligny.

Ce point établi, je suis de votre avis pour désirer la publication d'un « cartulaire » de sainte Colette ; mais, comme ce n'est pas un tel ouvrage que demandent les lecteurs de la collection des « Saints » je n'avais point à publier un cartulaire, mais bien une « Vie » de sainte Colette.

Pour l'origine de la mission de Colette, j'ai suivi les plus anciens historiens; j'ai pour des raisons nombreuses reconnu que le P. Henry était franc-comtois, mais je ne l'ai pas « fait vivre » en Franche-Comté, puisque j'ai dit que c'était un religieux de « Mirebeau » en Poitou. La permission concédée par Benoît XIII le 29 avril 1406 n'est point d'ailleurs inconciliable avec la donnée que j'ai acceptée. Il est certain d'après tous ces détails que la sainte recluse n'avait pas attendu l'arrivée du Père Henry pour s'abandonner aux volontés de la Providence ; l'acte de Benoît XIII prouve seulement que les choses étaient un peu plus avancées qu'on ne le croit d'ordinaire.

Quant à la note « en passant » sur la fête de N.-D. des Anges, vous me croyez, mon Révérend Père, bien fortement distrait. Je n'ai pas « voulu » que la fête de N.-D. des Anges fût instituée dans l'ordre en 1406 ; j'ai seule-

1. Cf. *Études Franciscaines*, avril 1907.

Digitized by Google

ment relevé la coïncidence entre cette date du 2 août si importante dans la vie de notre chère Sainte et la fête franciscaine. Il n'y aurait d'ailleurs pas un anachronisme, car la fête existait déjà à Assise et on peut donner comme éphéméride une fête qui n'est pas encore étendue à tout un ordre ou à un diocèse.

II. Sur les concessions faites par Benoît XIII, j'ai préféré le témoignage du Père Spirituel Pierre de Vaux, qui a été mêlé à l'œuvre de la réforme du second ordre, au témoignage de la compagne sœur Périne, qui m'aurait paru préférable dans les faits de vie domestique ; il n'y avait d'ailleurs pas de contradiction, et ce n'est pas une raison parce qu'un récit offrant toutes les garanties de sincérité omet un fait, pour rejeter ce fait alors qu'il est rapporté dans un récit aussi contemporain et aussi sûr. Il y a en apparence une certaine contradiction entre le récit de Pierre de Vaux et les pièces diplomatiques ; mais ici on doit interpréter le nom de « supérieur général des religieux et religieuses réformés » dont on qualifie d'ordinaire le P. Henry. Ce nom n'indique pas son indépendance ; il indique seulement qu'il est la tête de la nouvelle famille ; c'est lui qui la gouvernera sous la surveillance des frères à ce désignés par la bulle du 23 octobre 1406, comme un supérieur de maison gouverne sous l'autorité et la surveillance de religieux plus élevés en charge. Le P. Henry est par le fait nommé supérieur du couvent des Frères-Mineurs et supérieur du couvent des Claristes qu'on va fonder à Hesdin. Il le sera aussi des autres couvents qu'on va fonder dans la suite ; mais il ne sera pas en complète indépendance, mais bien sous l'autorité et la surveillance des supérieurs ordinaires.

La fidélité scrupuleuse à suivre les actes contemporains n'interdit pas d'interpréter dans le sens que ceux-ci donnent obligatoirement les récits sérieux de contemporains particulièrement respectables et bien renseignés.

III. Sur la question du schisme, mon Révérend Père, je reconnais vos bonnes raisons, mais je me permettrai alors de vous demander comment expliquer les deux ans qui se passent entre l'expédition de la bulle de Benoît XIII, qui permet aux Clarisses de Frontenay de s'installer enfin dans le couvent de Besançon, si impatiemment souhaité, et l'entrée des clarisses à Besançon ? Le bref d'Alexandre V, du 24 septembre 1409 ne s'applique pas que je sache à sainte Colette, et on n'est pas en droit de le généraliser. Enfin, en 1412, Alexandre V n'est plus Pape, depuis deux ans, et il serait possible de concilier ainsi les fluctuations qu'il faudrait supposer dans l'âme de notre sainte réformatrice, avec son désir certain de rester dans la véritable obédience.

IV. Quant à la question du couvent de Dôle, la relation de sœur Périne me paraît bien digne de foi ; son témoin frère Jehan Fondault, est précisément le religieux du couvent de Dôle qui fit opposition à la réforme et se convertit dans la suite, et nous avons sur ce personnage le témoignage très respectable de Philippe Tourault. Quant à l'opposition entre l'affirmation des contemporains qui parlent directement ou indirectement de la splendeur et de l'importance des bâtiments du couvent des Cordeliers de Dôle, et les

Digitized by Google

plaintes du P. Foderé sur son étroitesse (non pas à la fin du XVIe siècle, mais bien en 1619), il ne faut pas oublier que la ville de Dole fut ravagée par les armées françaises en mai 1479 et que trois édifices seulement, dont une portion de l'église des Cordeliers, restèrent debout : dès 1483 (Louis XI ne voulut pas laisser reconstruire la ville) on commença à reédifier pauvrement et petitement, le couvent des cordeliers, comme le reste ; celui-ci paraît même avoir mis bien longtemps à se relever, puisque le portail ne fut fait qu'après 1572, où nous voyons les avocats de Dôle (1) et la ville faire des aumônes pour en payer les frais.

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que de tout ceci nous avons le témoignage du coopérateur de la Sainte, le P. Henry de la Baume. J'ai donné, mon Révérend Père, les raisons formelles qui permettent d'affirmer qu'au début du XVIIIe siècle, il existait deux ouvrages du P. Henry, l'un sur les fondations, l'autre sur les miracles. J'ai indiqué en quelles circonstances ils avaient été envoyés au Pape Benoît XIV. Ne les connaissant plus à l'heure actuelle, et n'ayant pu en trouver trace à Rome, j'ai signalé le fait authentique de la disparition lors du transfert des archives pontificales à Paris et de leur retour à Rome en 1814, de bien des caisses de procès de canonisation. Ce n'est donc point de ma part une affirmation gratuite comme votre note 1 de la page 432 semble le dire. J'estime donc que nous ne sommes pas en droit de rejeter *de plano* le témoignage de l'abbé de Saint-Laurent.

V. En disant que par suite des décrets du Concile de Constance, l'œuvre de Colette se trouvait « à l'abri des efforts de ses adversaires » je n'ai entendu parler, comme le contexte l'indique, que des religieux qui s'opposaient à la réforme, et non des observants ; sans cela je me serais contredit moi-même, ne fût-ce qu'en rapportant les difficultés qui s'élevèrent entre notre sainte réformatrice et S. Jean de Capistrano.

VI. La réforme du monastère de Béziers est affirmée par des contemporains. Et je ne vois pas pourquoi on rejette ce fait en se basant sur des traditions. Il faut être documentaire ou non. Quant à la date de 1444, elle me paraît de tous points inadmissible. Nous avons à cette époque des renseignements détaillés qui ne permettent pas de placer un second voyage dans le midi. On n'a jamais dit, que les Claristes de Beziers étaient Colettines ; on a dit seulement qu'elles avaient été réformées par Ste Colette ; or Mme l'Abbesse de Béziers reconnaît qu'elles ont adopté les constitutions de Sainte Colette sauf quelques petits points. D'ailleurs quelle tradition historique pourrait s'être maintenue dans ces monastères du midi, à travers les guerres de religion et de révolution ? Au contraire, faudrait-il plutôt avancer la date que j'ai donnée de 1428 et la transformer en 1426, puisque vous avez démontré, mon Révérend Père, que la promotion au cardinalat de Raymond d'Avillon était du 24 mai 1426. Comme la Sainte est à Orbe en 1426, il faudrait donc placer ses séjours dans le midi dans la première moitié de l'année 1426.

1. Bibl. nat. fonds Jours auvault, 71.

Digitized by Google

En résumé, mon Révérend Père, je vous remercie vivement d'avoir eu la main trop lourde pour rectifier les erreurs qui m'avaient échappé en me permettant ainsi de justifier la thèse adoptée par moi ; il reste de la critique quelques points établis auxquels je me range volontiers d'ailleurs :

C'est qu'il faut mettre l'entrevue avec l'évêque de Castres en 1426 et non en 1428.

C'est aussi qu'une certaine obscurité continue à règner sur l'attitude de la Sainte vis-à-vis d'Alexandre V.

C'est enfin que les documents originaux (lettre de Guillaume de Casal) tout comme les historiens contemporains, dont ils précisent les textes qu'ils ont employés et qui sont perdus ; c'est que tout cela, dis-je, est à peu près sans valeur. De ce train-là, on touche à l'hypercriticisme, et je n'aurais jamais accepté d'écrire une vie de la glorieuse Mère si l'on m'avait imposé d'entrer dans cette voie. Pour moi, les témoignages sérieux et contemporains valent les documents , ils les interprètent et les complètent. Et il faut bien avouer que pour comprendre le sens des documents visant son ordre, Pierre de Vaux, religieux contemporain, était infiniment mieux placé que nous ne pouvons l'être aujourd'hui. Il y a pour écrire la vie de Ste Colette deux sources de premier ordre: le récit de sa compagne, sœur Périne de la Baume, et celui de son confesseur, le Père Pierre de Vaux. Puis une source de second ordre, car nous ne l'avons que défigurée par un intermédiaire relativement récent, le récit du P. Henry de la Baume, aussi confesseur de la Sainte. C'est là un groupe que les documents peuvent compléter mais qu'à coup sûr ils ne peuvent infirmer.

Veuillez me tenir, mon Révérend Père, pour

Votre très humble serviteur et fils de N.-S. et notre
Père Saint François,

P. A. PIDOUX.

Digitized by Google

BULLETIN SOCIAL.

I. *Paroles d'évêques.* — II. *Activité sociale catholique : France, Italie, Espagne.* III. *Le travail et le salaire de la femme.*

Pour répondre à un désir exprimé par la Direction des *Études Franciscaines*, désir qui, nous le croyons, serait aussi celui de beaucoup de nos lecteurs, nous publierons désormais, trois fois par an, un *Bulletin social.* Il paraîtra autant que possible dans les livraisons de février, juin et octobre.

Ce modeste bulletin n'aura d'autre ambition que de rapporter sommairement les principaux faits et les courants d'idées qui constituent ce qu'on appelle, d'un nom assez vague, mais qui correspond au caractère également mal déterminé du sujet, le *mouvement social* moderne.

Nous y donnerons, cela va de soi, une large place aux œuvres et aux idées sociales catholiques : car c'est là, évidemment, ce qui répond le mieux aux préoccupations de la plupart de nos lecteurs. Mais nous ne négligerons pas de faire aussi un exposé succinct des principales questions d'un caractère plus technique ou scientifique : questions sociales, économiques, voire même juridiques et politiques. L'apostolat, en effet, l'apostolat social surtout, requiert de plus en plus d'être éclairé et guidé par la science. Or, la science sociale, disait il y a quelque temps son Éminence le Cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, « la science sociale a de multiples aspects, et qui n'a pas l'intelligence assez large ou les études assez étendues pour l'envisager dans son ensemble, fait facilement fausse route, et sans le vouloir, égare les autres. » Tel fait, telle conception sociale, économique ou politique peuvent modifier les idées sur telle théorie morale ou sur telle forme d'apostolat que la bonne volonté ni la pureté d'intention ne suffisent pas à garantir contre l'erreur ou la fausse manœuvre.

I. Nous ne saurions mieux ni plus heureusement commencer ce Bulletin qu'en consignant ici quelques fortes paroles d'évêques se rapportant à notre sujet. Depuis une année ou deux, il semble que le zèle des pasteurs se porte avec plus de conviction et plus d'efficacité pratique vers l'apostolat par les œuvres sociales. Les enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum* sortent enfin, après une quinzaine d'années de torpeur dans des régions de l'intelligence et de l'adhésion spéculative, pour se traduire en actes. Le temps semble définitivement passé, même en France, où il fallait prouver aux

Digitized by Google

prêtres, sans toujours pouvoir les convaincre, que leur place est partout où il y a un problème moral à résoudre, une souffrance à soulager, un progrès à accomplir. Tout récemment Mgr Herscher, évêque de Langres, convoquant ses prêtres à un Congrès diocésain des œuvres, leur disait : « Ce n'est pas à souffrir que je viens vous exhorter aujourd'hui, c'est à agir... Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit quelque part que les prêtres étaient « le sel de la terre. » Or, comme me le disait un jour, avec un familier mais tout pittoresque bon sens, un des braves curés de ma catholique Alsace, « on ne sale pas à distance ; le sel, même le meilleur, n'exerce aucune action s'il reste dans la salière. Si nous voulons agir efficacement sur nos populations, il faut aller à elles, nous mêler à elles, nous occuper de leurs intérêts, même matériels, être pour elles des conseillers, non seulement de vertu, mais encore de progrès intellectuel et social. » De telles paroles sont comprises aujourd'hui en France ; mais il fut un temps, qui n'est pas éloigné de nous, où l'on enseignait couramment que le sel devait rester dans la salière, je veux dire, le prêtre dans son église et son presbytère.

Mgr du Vauroux adressait vers la fin de l'année dernière à ses prêtres une instruction pastorale sur *L'organisation des principales œuvres d'apostolat* dans le diocèse d'Agen. Il commençait par y établir la nécessité des œuvres en général. « Rappelons d'abord, chers Messieurs, les vérités fondamentales qui dominent tout notre sujet. La première de toutes, c'est que les institutions appelées couramment *œuvres* sont indispensables à notre société religieuse. Nous le disions l'an dernier aux directeurs du grand Séminaire, si les règles générales de l'activité ecclésiastique restent immuables, si l'objet de vos travaux apostoliques ne peut subir aucune modification, votre devoir est d'adapter aux besoins du temps présent les formes évidemment contingentes et les procédés de votre zèle. La célébration des saints mystères et de l'office divin, l'administration des sacrements, la prédication et l'enseignement ecclésiastiques, une sollicitude éclairée et ardente pour la conversion des pécheurs ou le soulagement de ceux qui souffrent : voilà bien l'essentiel du ministère pastoral ; seulement il s'agit, à l'heure présente, non pas de remplir avec une tranquille exactitude d'aussi importantes fonctions, mais d'en rendre possibles et l'efficacité et l'exercice lui-même. De là les œuvres, nous entendons un ensemble de moyens spéciaux qui permettent d'atteindre les diverses catégories d'âmes en procurant à chaque groupe particulier les secours proportionnés à ses besoins. »

L'éminent prélat passe ensuite à l'étude des *œuvres dites sociales*. « Nous insisterons quelque peu sur l'usage qu'il convient d'en faire, car beaucoup de controverses ont été engagées à cette occasion. Encore aujourd'hui plusieurs parmi nous hésitent à entrer dans une voie semée de tant d'écueils et ouverte, il faut le reconnaître, par des pionniers mal équipés, imprudents, capables d'inspirer surtout une juste défiance...

« Le premier problème que leur seul nom soulève est celui-ci : ces œuvres se rattachent-elles légitimement au ministère du prêtre ? Est-il utile, et nous ajouterons convenable, qu'un curé ayant charge d'ames s'occupe d'institu-

Digitized by Google

tions purement temporelles, qu'il consacre une partie de son temps à s'occuper de questions économiques, de prévoyance sociale, de mutualité, d'organisations syndicales, d'amélioration des salaires? Certains l'ont nié. Pour nous, nous répondons très nettement que le clergé a non seulement le droit, mais le devoir de s'associer à toutes les tentatives de progrès social. Cette thèse n'exige pas une longue démonstration. Ne suffit-il pas de constater les rapports étroits de semblables questions avec la morale pour comprendre que le sacerdoce catholique ne saurait y rester indifférent? D'ailleurs, il s'agit de panser des plaies nombreuses et souvent cruelles ; or, notre place est partout où la souffrance peut recevoir quelques soulagements. « Nous ne pouvons pas, comme Notre-Seigneur, disait le cardinal Manning, multiplier les pains, ni guérir les lépreux, actions qui lui gagnèrent le peuple; mais nous pouvons être les premiers à coopérer avec tous ceux qui travaillent à soulager toute sorte de souffrance, de peine et de misère humaine. » C'est ce que l'Église s'est toujours efforcée de faire depuis son divin Fondateur ; c'est ce qu'elle continuera d'accomplir en dépit des obstacles accumulés contre elle. Somme toute, que l'action du prêtre s'exerce par des créations purement charitables, comme dans les temps passés, ou qu'elle ait recours aux formes nouvelles de la justice sociale et de la solidarité, le but reste le même : car, aujourd'hui comme hier, si nous protégeons les petits contre les épreuves matérielles, nous cherchons d'abord à moraliser leur âmes et à les sauver. Saint Vincent de Paul ne connaissait pas les sociétés coopératives, mais il est bien à croire que, si elles avaient existé de son temps, il les aurait approuvées et soutenues. Un dernier argument, moins théorique, mais aussi grave, se trouve indiqué comme en passant, dans le texte que nous avons cité plus haut. Notre-Seigneur, observe l'illustre cardinal anglais, réconciliait les sympathies des foules par les services d'ordre physique qu'il leur rendait. Vous ne réussissez pas, Messieurs, à convaincre vos paroissiens de la nécessité de la religion ; après avoir essayé de cent méthodes vous n'êtes arrivés à produire aucun mouvement favorable aux choses religieuses ; que vous reste-t-il à faire, sinon de montrer à ces pauvres gens une sollicitude sincère pour leurs intérêts temporels ? Créez une caisse rurale, organisez des jardins ouvriers, un secrétariat du peuple, quelque chose d'utile et de pratique. N'avons-nous pas eu tort de laisser aux philanthropes, presque toujours dupés ou agents de sectes maçonniques, la direction effective de ces sortes d'entreprises? Revenons à des conceptions plus justes ; quand les masses auront vu de leurs yeux que personne ne peut ni ne sait mieux que nous se dévouer à la cause, du reste très noble, des humbles et des misérables, elles se rapprocheront de nous. Messieurs, les prêtres qui compatissent pratiquement aux souffrances humaines, ne sont-ils pas entourés partout de vénération, de reconnaissance et d'amour filial? Aussi bien le pape Léon XIII, le *Pape des ouvriers*, a-t-il loué sans réserve les catholiques, les prêtres et les évêques qui s'occupent d'améliorer le sort des classes laborieuses. » Mgr du Vauroux cite les paroles de Léon XIII, dans l'Encyc. *Rerum novarum* (1) et

1. Le lecteur voudra peut-être bien se souvenir que nous avons naguère, traitant le

Digitized by Google

il conclut. « Ces paroles sont décisives ; elles s'appliquent avec une égale précision à toutes les œuvres sociales, qu'elles aient pour objet les travailleurs des villes ou ceux des campagnes. Après de tels enseignements pourrions-nous attendre encore ? »

Avant Mgr du Vauroux, en avril 1907, l'archevêque de Rouen, Mgr Fuzet, avait aussi écrit à ses prêtres une *Lettre sur la coopération du clergé aux œuvres légales d'assistance sociale.* Le sujet était spécial, mais les raisons apportées par le prélat valent pour toutes sortes d'œuvres.

« Je veux, disait-il, vous entretenir de la coopération du clergé aux œuvres légales d'assistance sociale. C'est une question qui me préoccupe depuis longtemps, mais qui s'impose plus particulièrement aujourd'hui à notre attention, car j estime qu'elle est de la plus grande importance pour le succès de votre ministère dans la crise actuelle... J'ai écrit dans la préface de mes *Dix ans d'épiscopat:* « Profondément persuadé que le christianisme fait partie intégrante de la vie de la France, qu'il inspire le sentiment généreux qui pousse nos concitoyens à améliorer le sort des classes les plus déshéritées, qu'il peut merveilleusement féconder et discipliner ces efforts, je voudrais employer tout ce que j'ai d'intelligence et d'énergie à réunir la démocratie et l'Église dans la concorde de la paix... » L'heure est venue pour le clergé de s'associer, avec plus de résolution que jamais, à ce mouvement généreux qui depuis Léon XIII, a porté nos contemporains vers les œuvres d'assistance sociale. On peut espérer qu'il... retrouvera dans ce dévouement une confiance légitime. Un des précieux résultats du régime concordataire était de donner au clergé un point d'appui légal... Tout cela n'est plus, et tout cela ne reviendra plus sous la forme que le génie de Napoléon lui avait donnée. Il est donc nécessaire que le clergé cherche pour son action un autre point d'appui ; il ne le trouvera que dans les rapports plus étroits avec le peuple, dont il voudra mieux connaître et mieux servir les aspirations, les besoins, les misères et les souffrances. Jusqu'ici le clergé vivait, en quelque sorte, en marge de la société, retranché et protégé sur le terrain concordataire. Maintenant le terrain manquerait sous ses pas, s'il ne joignait à son ministère sacré une vigoureuse et continuelle action sociale. Par là, j'entends qu'il doit mettre ses vertus, ses talents, son zèle, toute son âme, à servir les intérêts matériels et moraux des populations... C'est de ce côté surtout, que je voudrais qu'il tournât ses efforts, parce que c'est le côté où il pénétrera le plus vite dans l'estime et l'affection des peuples, et exercera le plus efficacement, et dans leur plus grande étendue, les devoirs de la charité chrétienne. Déjà, c'est une justice à lui rendre, il a beaucoup fait en ce sens... Que de tentatives, non pas toutes également heureuses, il est vrai, parfois trop hâtivement étudiées et trop vite résolues, risquant parfois de méconnaître la prudence ou de paraître verser dans le naturalisme, mais toujours inspirées par le dévouement le plus pur, et corrigées aujourd'hui par les leçons de l'existence ! Il faut

même sujet de la participation du clergé aux œuvres sociales et économiques, recueilli les principaux enseignements à ce propos de Léon XIII et de Pie X. *Études francisc.*, T. XIV, p. 303-319.

Digitized by Google

continuer, étendre cette action. Mais elle demande une préparation ; il faut connaître son caractère, son objet, ses méthodes, sa législation. C'est pourquoi j'éveille votre attention, Messieurs et chers Collaborateurs, sur un genre d'études que je serai heureux de voir introduire parmi vous, et dont l'application dans le ministère paroissial produirait, au point de vue dont je viens de vous entretenir, les plus féconds résultats. Je veux parler de l'étude de notre législation française d'assistance sociale et charitable. »

La *Lettre* de Mgr Fuzet est ensuite toute consacrée à mettre ses prêtres au courant de nos principales lois d'assistance et à leur indiquer le moyen de s'en servir dans un but charitable et d'apostolat populaire.

Des paroles encore plus pressantes, s'il est possible, nous viennent d'Italie. Dans deux documents dont nous allons citer quelques passages l'Église, par l'organe des évêques, revendique hautement, comme elle le faisait il y a une quinzaine d'années par l'organe de son chef suprême, le principal rôle, le plus efficace, le seul même complètement efficace, dans l'œuvre de justice et de fraternité sociales qui fait la préoccupation et comme le tourment des consciences modernes. Et mettant en pratique ces enseignements, hardiment, avec une sainte audace, elle élève la voix dans un conflit des plus aigus.

C'est d'abord un discours du Cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, sur *La Question sociale et le Christianisme* (1).

Le cardinal montre combien profondément le christianisme a changé les idées et les sentiments à l'égard des pauvres et des humbles. « La civilisation chrétienne, dit-il, les a tellement changés que, alors qu'il se dépense chaque année des millions pour les classes populaires, tous, même les plus incroyants, entendent comme une voix qui crie très haut par la conscience : bien des millions sont consacrés aux œuvres de bienfaisance ; on a beaucoup fait pour améliorer les conditions matérielles et morales du peuple, mais tout cela est encore trop peu ! Et moi, prêtre et archevêque, qui suis par vocation divine le père du peuple, autant je bénis de tout cœur Jésus pour tout le bien qu'Il a fait jusqu'à présent pour le peuple, autant j'affirme que ce qui a été fait jusqu'à ce jour est très peu de chose, comparé à ce qui aurait dû être déjà réalisé si nous avions tous été animés de l'esprit du Christ et enflammés de sa charité. Et aujourd'hui, une foule de faits très graves, et ce souffle populaire qui nous arrive de toutes parts, s'élevant tant de fois en tempête, tout cela nous avertit que l'heure est sonnée où la condition du peuple chrétien, tant matérielle que morale, sera considérablement améliorée. Ce sera là, je crois, la gloire la plus éclatante du vingtième siècle ; ce sera la solution que la Providence ménagera à la question sociale. C'est le Christ qui résoudra le problème, et c'est à Lui, retenez-le bien, que profiteront même les fausses théories du socialisme athée, même les erreurs et les fautes d'un si grand nombre.

« Et nous, Évêques, Prêtres et fidèles, quelle sera notre part dans cette

1. *La Questione sociale et il Cristianesimo.* — Roma, Desclée et Cie, 1907.

Digitized by Google

œuvre ? — Si nous sommes vraiment hommes de bonne volonté, nous nous ferons les coopérateurs du Christ dans la solution de ce grand problème. » Le cardinal annonce qu'il va donc traiter des origines ou causes de la question sociale, puis des moyens de la résoudre. De ce discours nous extrayons seulement les passages suivants qui se rapportent particulièrement à notre sujet.

« De tout ce qui a été dit, il ressort clairement qu'à la poursuite d'une solution chrétienne de la question sociale nous sommes entrés dans une voie où, à peine les premiers pas ont été faits, et qui nous conduira, de mesure en mesure, plus loin qu'il ne nous est donné aujourd'hui seulement de le prévoir...

« La question sociale est, pour les catholiques, une question de justice autant que de charité. Certaines réformes sont dues aux classes laborieuses, en justice ; celles-ci peuvent les réclamer en vertu d'un droit strict et personnel... Laissons de côté les points douteux. Il y a malheureusement beaucoup de droits certains des ouvriers qui aujourd'hui, par l'effet de l'organisation moderne de la société plus encore que par le mauvais vouloir des hommes, se trouvent presque continuellement foulés aux pieds. Qui peut nier, par exemple, que tout homme qui travaille a droit au repos ? Que tout homme qui pense et qui aime a le droit d'accomplir ses devoirs religieux et, s'il est chrétien, de les accomplir au jour du Seigneur ? Et cependant, parmi nous Italiens, quels sont ceux qui y pensent ? Combien sont-ils, les catholiques qui s'emploient de toutes leurs forces à obtenir, par exemple, que les employés des chemins de fer et des postes aient le loisir de sanctifier les fêtes ?... Ah ! qu'il est douloureux de penser à notre indifférence, à notre insouciance, à notre froideur de glace en des choses d'une telle importance ! »

En terminant, le pieux cardinal rappelle la parole de Jésus aux apôtres épouvantés dans leur barque secouée par la tempête : Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? — « La même chose, dit-il, se voit aujourd'hui. Une tempête, la tempête socialiste, souffle avec rage ; et nous, après tant d'années de christianisme, que faisons-nous et à qui nous adressons-nous ? — Pourquoi ne vous dirai-je pas ce que je pense?... A mon avis, ce qui doit inspirer nos craintes, ce n'est pas le socialisme, c'est de voir que chez la majeure partie des catholiques le sentiment du bien à faire, le jugement qu'ils s'en font, le sens de leur qualité et de leur profession de chrétiens, tout cela est ou bien alangui, ou bien imparfait. Je ne veux pas dire que les catholiques vraiment dignes de ce nom sont rares aujourd'hui : ce serait exagérer. Mais, sans aucun doute, le nombre des vrais catholiques est beaucoup trop faible en face des difficultés que présente la situation actuelle. Eux seuls cependant peuvent combattre avec l'assurance de produire quelques fruits et de remporter la victoire ; en dehors du christianisme tout effort est vain ou presque vain... Que faire alors ? Je demande à Dieu et j'espère qu'il nous enverra un Saint, un Saint extraordinaire qui ressemble au grand Poverello d'Assise. Un saint, mais un Saint comme François d'Assise, pour le genre d'apostolat qui s'impose aujourd'hui, vaudrait mille apôtres ; et, ce qui est plus, i

Digitized by Google

aurait la puissance de faire surgir autour de lui d'autres apôtres par milliers.. »

L'autre document qui nous vient d'Italie est une *Lettre pastorale* de l'evêque de Césène, Mgr Cazzani, l'un des plus jeunes du pays, et nommé par Pie X. Déjà le même prélat était intervenu contre le travail de nuit des ouvriers boulangers (1). Pour comprendre la présente lettre pastorale, deux mots d'explication sont indispensables. Le diocèse de Césène situé dans la Romagne, est, à l'heure actuelle, agité par de graves discussions entre propriétaires et fermiers ou métayers. Les baux anciens contiennent des clauses manifestement contraires aux légitimes idées modernes de liberté et au progrès agricole. Un exemple : il n'y a pas longtemps un contrat imposait au métayer, pour marier ses enfants, le consentement du propriétaire, sous prétexte que le nombre et la qualité des bras employés pour cultiver la terre dépendaient de ce dernier. — C'est pour rappeler à tous leurs devoirs dans un conflit si aigu que le vaillant prélat publiait, au mois de janvier 1907, sa lettre pastorale. On croit entendre, en lisant ces exhortations d'une si apostolique et si franche audace, l'un des Pères du 4° siècle de l'Eglise, un saint Ambroise ou un saint Jean Chrysostôme.

« C'est à tous que je parle : patrons, métayers, ouvriers, parce que tous sont également mes frères, tous également mes fils. Ma voix ne s'élève ni contre les justes revendications des uns, ni pour condamner les raisonnables résistances des autres, ni pour exciter celui qui veut monter, ni pour fortifier et défendre les positions de celui qui refuse de descendre. Je ne prends pas parti, tant que n'apparait pas clairement de quel côté sont les torts, de quel côté la raison, parce que mon ministère est un ministère de justice, de vérité, de charité pour le bien de tous.....

« Je ne veux pas être trop sévère, ni ne pas reconnaître la bonne foi, soit chez les propriétaires qui peuvent se montrer trop zélés pour le maintien des anciens contrats, soit chez les métayers et les ouvriers qui peuvent excéder dans la façon d'en exiger de nouveaux. Il faut toutefois convenir que les conditions du travail de la production agricole se sont profondement modifiées, comme se sont modifiées les relations entre le capital et le travail dans tous les genres de production ; personne ne peut s'étonner que ces conditions nouvelles s'adaptent mal aux traités anciens. D'autre part, il est hors de doute, que toutes les classes qui s'adonnent à la production agricole sont intéressées à éviter toute secousse de nature à jeter le trouble dans la production elle-même, dans les marchés qui en dépendent.

« A vous, travailleurs des champs, je déclare ouvertement que personne au monde, et encore moins votre foi et votre Eglise, ne peut vous empêcher de vous unir pour faire mieux entendre vos réclamations et faire valoir la force de vos droits. Ce que la foi et l'Eglise vous interdisent, c'est que dans la défense de vos droits, vous oubliiez vos devoirs, c'est que vous ouvriez vos

1. Les ouvriers boulangers en Italie, viennent en effet d'obtenir la suppression du travail de nuit.

Digitized by Google

cœurs à la haine qui inspirerait les injures et les violences, qui vous ferait exagérer vos revendications, qui pourrait vous amener à offenser les droits d'autrui et à vous rendre vous-mêmes coupables de l'injustice et de la tyrannie dont vous vous plaignez. Pensez à améliorer votre sort et celui de vos enfants, mais par des moyens pacifiques et justes, légaux et honnêtes...

« Pour vous, propriétaires, la parole de votre évêque sera libre, franche, mais paternelle et bienveillante. Au nom de la foi et de la charité chrétienne rappelez-vous que vos paysans, que les travailleurs de vos champs sont vos frères, que vous devez les aimer comme vous-mêmes ; vous devez les aimer plus que le luxe de vos maisons et de vos vêtements, plus que la splendeur de vos repas, plus que l'or et les titres de vos coffres-forts, plus que les bestiaux de vos étables, plus que le grain et le chanvre de vos magasins, plus que le vin de vos caves. Rappelez-vous que les ouvriers de vos champs et les métayers de vos fermes n'ont pas seulement le droit de ne pas mourir de faim, mais qu'ils ont encore le droit à la vie, je veux dire de participer à cet ensemble d'aisances matérielles et spirituelles, que les progrès de l'agriculture et de l'industrie procurent à tous, aujourd'hui plus que dans les temps passés, et d'y participer en proportion de l'intelligence et du travail qu'ils vous apportent. N'invoquez pas les conditions du travail d'autrefois contre les revendications des paysans et des ouvriers d'aujourd'hui : de même qu'elles sont changées pour vous, les conditions de la vie et du travail sont aussi changées pour les travailleurs de vos propriétés.....; ne dédaignez pas de raisonner avec vos paysans et de conclure avec eux de nouveaux contrats pour le travail de vos champs.....

« Et vous, prêtres vénérables, mes chers et zélés collaborateurs dans mon ministère de vérité, de justice et de charité, demandez avec moi à Dieu qu'il éclaire de prudence chrétienne et d'inspirations de rectitude et de charité les pauvres et les riches, les ouvriers et les patrons, les représentants de l'autorité et ceux de la presse, les meneurs, tous enfin, pour qu'on arrive vite à une juste et pacifique solution de ce conflit. Vous-mêmes, avec l'autorité que vous donne votre ministère, dites à tous des paroles de verité, de justice, de fraternelle charité..... N'oubliez jamais que, la justice étant sauve, les préférences de l'Eglise doivent toujours aller aux plus humbles, parce que ceux-ci furent les préférés du Christ... Ne craignez pas non plus de perdre la faveur des riches et des puissants en leur disant avec charité, mais avec franchise, la vérité tout entière... Ne craignez pas non plus les sacrifices ou les pertes d'argent qui seraient la conséquence de votre dévouement éclairé aux travailleurs des champs ; au contraire, soyez toujours les premiers à donner l'exemple de la reconnaissance des droits et des besoins du peuple qui travaille, et du respect et de la charité envers lui... Soyez prudents, soyez pleins de charité pour tous mais n'ayez peur ni des insultes, ni des menaces, ni du manque de ressources pour vos œuvres, ni de la pauvreté : ayez peur des haines qui enveniment les cœurs, du péché qui offense Dieu et de la ruine des âmes... »

Quand cette lettre fut lue dans les chaires du diocèse de Cesène, on put,

Digitized by Google

dit-on, voir des yeux de paysans se mouiller de larmes : je le crois volontiers. Et je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion : si la masse des travailleurs avait entendu plus souvent, en France comme ailleurs, des paroles et un accent pareils, sans doute serait-elle devenue moins facilement la proie des socialistes, sans doute ne serait-elle pas aujourd'hui si hostile au prêtre et à la religion !

II. Sous le souffle de ces enseignements un puissant mouvement vers l'organisation et les œuvres sociales catholiques semble se dessiner même dans les pays qui jusqu'ici se sont montrés plus lents à comprendre et à inaugurer ce mouvement.

En France, à ce point de vue, le fait le plus remarquable est, à notre avis, la multiplication, pendant l'année écoulée, sur tous les points de notre pays, de *Congrès diocésains d'œuvres* et la constitution à peu près partout, des *Comités diocésains d'œuvres* avec une *Section* spéciale pour les *œuvres sociales et économiques*.

Sans doute il ne faut pas se faire illusion sur l'efficacité réelle, ni en quelque sorte automatique de ces Comités. Ils ne sont qu'un premier pas et comme une amorce de l'activité sociale. Mais tels quels, comme organes de renseignements et de propulsion, ils peuvent rendre de très grands services. De ces Comités, comme de centres nerveux, pourront partir et s'étendre sur chaque diocèse des initiatives, des encouragements, des lumières, etc. Il se formera ainsi des réseaux d'œuvres qui, à mesure que les mailles s'en multiplieront, tendront à envelopper les populations laborieuses dans une organisation complexe et riche d'institutions de prévoyance, d'assistance, de progrès social et économique.— A certaines conditions cependant, croyons-nous. C'est d'abord, que ces Comités soient composés d'hommes vraiment actifs, généreux et entreprenants, qui sachent continuellement lutter contre la routine et la bureaucratie paresseuse, purement administrative. Nous ne doutons pas que les choix jusqu'ici n'aient été heureux et que les bonnes volontés ne se montrent partout ardentes et disposées à la conquête. Mais outre que les commencements sont toujours beaux avec des reflets d'aurores, ce ne seraient pas hélas ! les premiers exemples de cadres admirablement tracés, ingénieusement organisés et qui ont été loin de se remplir de tout ce qu'ils semblaient promettre. Ceci soit dit, non pas pour jeter sur les nouveaux Comités d'œuvres une note de défiance, mais au contraire pour les défendre contre les pessimistes qui, se souvenant de quelques faillites d'espérances, ne manqueront pas de leur appliquer l'éternelle rapsodie prophétique des découragés : tout cela n'aboutira à rien de bon !

Une autre condition s'impose, à notre avis, au succès de ces Comités d'œuvres : c'est qu'ils respectent les initiatives individuelles, quelque divergentes qu'elles soient, pourvu qu'elles soient bonnes, quoique pas toujours les meilleures peut-être ; qu'ils les respectent, qu'ils leur soient bienveillants et n'aient pas la prétention de les absorber dans l'unité mortelle d'une synthèse ou fusion administratives Nous parlons ici pour la France. Or, on

Digitized by Google

aura beau nous citer l'exemple d'autres pays, de l'Allemagne par exemple, avec ses vastes organisations manœuvrant comme des corps d'armée : tout cela ne fera pas du tempérament français un tempérament allemand ni que ce qui réussit avec l'un doive ou puisse réussir dans la même mesure avec l'autre. Le Français aime avant tout les libres initiatives ; il n'est pas fait pour l'embrigadement collectif, pour les grandes manœuvres d'ensemble où il n'a qu'un rôle presque passif à remplir. Sa valeur se révélera beaucoup mieux à créer une œuvre qui soit sa chose, qu'à exécuter, comme l'Allemand, et du reste avec beaucoup d'energie et d'esprit de suite, un mot d'ordre, une direction venue du dehors. Que ce soit là une infériorité à certain point de vue et pour tel résultat à obtenir, c'est possible ; mais c'est un fait avec lequel il faut nécessairement compter sous peine d'aller au devant des échecs (1).

Quant aux *Congrès diocésains d'Œuvres* ils se sont, comme nous le disions, très heureusement multipliés cette année. Après ceux d'Amiens, Reims, Lille, Saint-Étienne, Rodez, etc., celui de Paris est venu nous donner l'impression très vive que dans tous les milieux on se préoccupe de résoudre pratiquement et avec beaucoup de dévouement les questions sociales.

Malheureusement ils ont donné aussi une autre impression : c'est que les catholiques, et même les membres du clergé, sont insuffisamment instruits, malgré de très réels progrès, de la complexité des problèmes sociaux. Il existe, et depuis longtemps déjà, on peut le dire, une doctrine sociale catholique, c'est-à-dire un ensemble de principes fondamentaux, de thèses essentielles et de remèdes pratiques qui ont été mis au jour par l'école à laquelle M. de Mun a attaché l'autorité de son nom et le prestige de son éloquent dévouement. Eh bien, très souvent on a remarqué que les congressistes, même ceux qui avaient déjà donné des preuves irrécusables d'activité sociale, ignoraient sinon l'un ou l'autre de ces principes, de ces remèdes pratiques, du moins l'enchaînement et le lien logique et naturel qui les unissent les uns aux autres et qui font que l'on est vraiment en présence d'un programme aussi complet que possible de réforme sociale chrétienne.

Les *Semaines sociales* sont appelées, pour une grande part, à combler ces lacunes.

L'idée de la Semaine sociale nous est venue d'Allemagne, de München-Gladbach, où chaque année l'administration centrale du Volksverein fait donner pendant une dizaine de jours une série de cours surtout pratiques à une élite d'ouvriers invités à cet effet. Mais si l'idée nous est venue du dehors, la réalisation en est bien française. C'est aux vaillants catholiques groupés autour de la *Chronique du Sud-Est*, à Lyon, que revient l'honneur d'avoir organisé pour la première fois la Semaine sociale qu'on a appelée une sorte « d'Université voyageuse » ; et ce sont eux encore qui s'occupent chaque

1. L'idéal pratique du *Comité diocésain* ou *régional* nous semble réalisé par les *Secrétariats d'œuvres sociales* tels qu'ils existent en Belgique, dirigés à la fois par des prêtres et des laïques, ou encore par le *Secrétariat de la Chronique du Sud-Est*. Cf. Tract 66 de l'*Action populaire*.

Digitized by Google

année de renouveler l'institution dans telle ou telle ville déterminée. M. Henri Lorin, président de l'Union d'études des catholiques sociaux, est aussi le président de la Commission générale des Semaines, et en cette qualité il est maintenant de tradition qu'à l'ouverture de chaque session il lise une *Déclaration* où il met en relief l'idée génératrice des Semaines sociales, leur but et le programme des catholiques sociaux qui les organisent.

Une Semaine sociale n'est pas du tout un Congrès, mais une série de *Cours* faits par des spécialistes, cours théoriques et doctrinaux et cours de pratique sociale. Les premiers sont généralement confiés à des ecclésiastiques, comme le P. Antoine, les abbés Garriguet, Lemire, Six, Calippe, etc., et ainsi la doctrine sociale exposée dans l' « Université voyageuse » est tout d'abord enracinée dans la théologie et nourrie d'une vigoureuse sève d'enseignement chrétien. De cours doctrinaux ou pratiques il y en a ordinairement trois par journée. Le soir il y a une Conférence publique d'allure plus large, moins didactique, que l'on s'applique à rendre accessible à tous, même à ceux qui ne suivent pas la série complète des cours. Il y a en plus des visites à des œuvres sociales et économiques, et enfin un élément très important et qu'il ne faut pas oublier : les conversations et les causeries intimes entre semainiers venus des régions les plus diverses qui se communiquent leurs impressions, qui se renseignent mutuellement sur telle œuvre qu'ils ont fondée, telle difficulté qu'ils ont rencontrée, telle méthode qu'ils ont employée, et qui s'encouragent à poursuivre vaillamment, d'un commun accord, le travail de progrès social et moral.

Cette institution que nous croyons éminemment capable de faire la diffusion à travers la France des doctrines sociales catholiques et d'accélérer le mouvement social, tout en le disciplinant et en lui donnant de fortes bases doctrinales, cette institution a reçu dès les premiers jours, de l'épiscopat, et elle continue à recevoir, les plus flatteuses approbations. A Lyon, à Orléans, à Dijon, à Amiens, aux quatre sessions qu'elle a déjà tenues, une chaque année, elle a été présidée ou du moins toujours très explicitement encouragée par les évêques dans les diocèses desquels elle s'est établie. Ces prélats ont même tenu à apporter en personne leur collaboration en prononçant l'un ou l'autre des discours du soir. — En 1904, la Semaine Sociale, à Lyon, recueillait 453 adhésions, en 1905, à Orléans, 502, en 1906, à Dijon elle montait à 1118, et en 1907, à Amiens, elle a certainement encore dépassé ce chiffre d'élèves.

C'est le moment aussi de dire quelques mots d'une initiative très intéressante et neuve, due au dévouement de M. A. Doal, directeur du *Journal de Péronne :* nous voulons parler des *Ingénieurs* ou *Secrétaires sociaux*. L'idée de cette création est venue de la nécessité reconnue de procurer à l'action catholique, sociale et économique, de véritables praticiens, des hommes exclusivement consacrés à ce genre de travail, qui en font vraiment leur profession et même leur vocation, car c'est à une œuvre morale, de dévouement personnel surtout qu'on les convie. En Belgique et en Allemagne il existe sous d'autres noms, des Ingénieurs ou Secrétaires sociaux, car c'est bien leur

Digitized by Google

mission que remplissent ces hommes d'œuvres qui sont mis par les Secrétariats d'Œuvres Sociales à la disposition des intéressés et envoyés sur place, pour fournir tous les enseignements théoriques et pratiques nécessaires, et même pour lancer une œuvre, faire les premiers travaux de fondation. En France même n'y a-t-il pas, chez nos adversaires, les *délégués permanents* de la confédération générale du travail ? — Sans doute il ne manque pas aussi chez nous d'hommes d'œuvres dont la compétence et le dévouement inlassable se portent sans cesse où on les appelle. Mais M. Doal a voulu faire de ces hommes compétents et dévoués comme une corporation et de leur action une véritable profession. — Leur role exact ? « Voici une région où des personnes conscientes de leur devoir social estiment qu'il y a quelque chose à faire. Après une sérieuse enquête, elles appellent un *Ingénieur social*. Celui-ci arrive, s'installe dans le pays pour six mois, un an, étudie le terrain et s'efforce de conquérir un grand nombre de sympathies; des visites et des articles de journaux préparent l'opinion. Avec habileté il éveille dans les natures les plus généreuses de précieux dévouements et se prépare des collaborateurs dans tous les rangs de la société. Une fois le terrain préparé, l'*Ingénieur social* va de village en village, s'efforce de susciter dans chaque localité l'organisation qui, selon lui, rendra le plus de services : ici un syndicat, là une coopérative, ailleurs un cercle d'études, plus loin une mutualité. » Quant à la formation elle est, évidemment, toute spéciale et professionnelle. « Deux années sont nécessaires. Chaque candidat passe au cours de ces deux années, d'abord trois mois auprès d'un praticien ; avec celui-ci il prépare des réunions et des conférences ; en des cours spéciaux d'excellents professeurs lui détaillent les lois ouvrières et sociales ; un court stage dans les bureaux d'un journal lui offre les qualités indispensables au reporter ; enfin l'étude et la visite des syndicats indépendants du Nord, de l'organisation catholique de Bergame, des œuvres paroissiales de Mulhouse, des institutions économiques belges viennent parfaire son éducation... Selon leurs aptitudes et leurs préférences les jeunes gens sont dirigés vers les œuvres rurales ou les organisations urbaines. »

Les Ingénieurs sociaux réalisent en somme, sous l'habit laïque, l'idée des *Missionnaires sociaux*, qui fut émise au congrès diocésain de Reims, mais qui, depuis lors, semble quelque peu tombée au nombre des simples vœux et souhaits. L'œuvre de M. Doal, au contraire, est déjà entrée en voie d'exécution. Depuis le mois d'octobre dernier quatre jeunes gens y consacrent toute leur activité. Deux se destinent aux cités ouvrières et accomplissent leurs stages auprès des meilleures institutions économiques. Deux autres, ingénieurs agricoles d'une trentaine d'années, aujourd'hui complètement formés à leur mission, vont dans les campagnes où on les appelle pour y susciter les œuvres rurales utiles (1).

L'*Italie* semble entrée, avec la constitution de l'*Union populaire catholique*, dans une phase nouvelle d'action sociale plus riche et mieux coordonnée.

1. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Doal, 33, Grande Place, Péronne.

Digitized by Google

On connaît l'origine de cette *Union :* elle est née d'un désir, ou plutôt d'une volonté exprimée par Pie X et d'un programme indiqué par lui dans la *Lettre* du 11 juin 1905 aux évêques d'Italie sur l'Action catholique.

Au commencement de l'année 1907, la *Civiltà Cattolica* (1), dans un magistral article, annoncait l'ouverture des offices et des travaux de l'Union populaire, à Florence ; et elle faisait précéder ses souhaits de bienvenue de quelques réflexions dont il ne sera pas oiseux de rappeler ici celle qui nous a paru la principale. Deux choses, disait l'auteur de cet article, sont très funestes en temps de guerre : s'obstiner à ne pas vouloir quitter les habitudes commodes du temps de paix, et prétendre triompher de l'ennemi avec des armes et selon des méthodes vieillies ; et c'est à ce double péril que se trouvent exposés aujourd'hui les catholiques de tous les pays, mais spécialement ceux des nations de race latine. Dans celles-ci, en effet, la pratique des anciens gouvernements, tous absolus et catholiques, nous avait habitués à nous en remettre totalement à eux pour la défense de la religion, si elle venait à être attaquée. Nous croyions et nous croyons encore avoir assez fait dans ce sens quand nous avons préservé de l'irréligion nos familles et opposé aux excès des anticléricaux quelques grandioses manifestations de piété ou de culte religieux. Quant à remonter aux origines de l'anticléricalisme moderne pour le combattre sur le terrain de ses principes scientifiques, littéraires, politiques, économiques ; quant à le suivre dans ses moyens de propagande pour arrêter celle-ci en se servant de moyens analogues : c'est là une double tactique qui est aussi étrangère aux traditions et aux habitudes des peuples latins, et plus particulièrement des vrais Italiens, que d'habiter en famille dans un hôtel, ou, pour les femmes, de voyager à bicyclette, à la mode américaine. Pour la splendeur des fonctions du culte, pour la pompe des solennités sacrées, pour les œuvres de piété et de charité chrétienne, pour les grandes démonstrations de la foi et de l'esprit religieux, vous trouverez toujours les cœurs prêts à l'enthousiasme, et les bourses, même les plus pauvres, ouvertes aux largesses. Mais parlez à ces catholiques de réformes et d'œuvres chrétiennes sur le terrain de la science, de la littérature, de la législation, des écoles, du théâtre, du journalisme ; invitez-les à donner leur concours matériel et moral pour créer et soutenir des écoles, des journaux, pour faire aboutir des lois, des coopératives, des unions professionnelles catholiques ; engagez-les à user de l'influence que leur donne leur parcelle de souveraineté constitutionnelle afin qu'aux mœurs religieuses de la vie privée réponde le respect de la religion dans la vie publique, etc. : les neuf dixièmes ou ne vous comprendront pas ou vous prendront pour un exalté, cependant qu'ils continueront à lire journaux et livres antireligieux, à envoyer leurs enfants aux écoles laïques, à laisser les socialistes maîtres absolus de l'organisation du travail, etc. Et quand ils constateront que de plus en plus la politique, l'école, le journal, l'action ouvrière dirigée par des anticléricaux répandent partout l'impiété et la licence. jusqu'à menacer même leurs propres foyers, alors vous les entendrez gémir

1. *La Civiltà Cattolica*, 19 Gennaio 1907.

Digitized by Google

sur l'envahissement de tant de maux, et solliciter de la Providence un remède que la Providence elle-même a mis entre leurs mains par ce seul fait qu'elle les a fait naître et vivre en un temps où la religion est combattue au nom de la civilisation par tous les moyens de la science moderne et par une concentration organisée des forces ennemies, en un temps où par conséquent la même religion ne pourra être défendue qu'au nom de la civilisation, par tous les moyens de la science moderne et par une organisation de ses fidèles capable de tenir tête à celle de ses ennemis.

L'*Union populaire des catholiques italiens* s'est constituée pour répondre à cette nécessité de poursuivre les ennemis de la foi sur tous les terrains et d'organiser contre eux les forces catholiques.

Dans la pensée de Pie X comme dans celle de ses fondateurs, elle ne doit « ni troubler ni gêner aucune autre institution, mais leur donner force et cohésion... Ce centre social ainsi établi, toutes les autres institutions de caractère économique destinées à résoudre pratiquement et sous tous ses aspects variés le problème social, se trouvent comme spontanément groupées ensemble dans le but général qui les unit ; ce qui ne les empêche pas de prendre, suivant les divers besoins auxquels elles pourvoient, des formes diverses et des moyens d'action différents, comme le réclame le but particulier de chacune d'elles » (1).

Élever la conscience nationale des Italiens, en la pénétrant des grands principes de civilisation chrétienne dans son rapport avec les problèmes actuels, tel est le « but général » de l'Union populaire, et elle cherche à l'atteindre par l'intermédiaire de son *Office central*. Les fonctions de cet organe sont : d'abord l'étude approfondie des questions sociales actuelles ; ensuite la diffusion, par une propagande essentiellement populaire, des solutions catholiques de ces questions ; enfin de promouvoir, par une action pratique, la fondation à travers le pays des institutions économiques et sociales reconnues utiles ou nécessaires.

L'Union populaire a commencé ses travaux le 6 décembre 1906. Depuis lors elle a recruté 60.000 adhérents payant chacun annuellement une cotisation de 1 franc et assurant ainsi les ressources normales de l'institution. Le *Secrétariat central* a son siège à Florence et est dirigé pas le Dr Rosselli, qui a autour de lui plusieurs collaborateurs très actifs, prêtres et laïques. Le *Comité directeur* est présidé par l'éminent sociologue italien M. Toniolo, qui est assisté dans ces fonctions par plusieurs vices-présidents : M. le Comte della Motta, un des hommes d'œuvres les plus zélés de Turin, et président dans cette ville du Comité regional de l'Union populaire, M. Pio Folchi, de Rome, M. Tramonte, de Palerme ; le secrétaire est M. Rosselli. Quelques chiffres donneront une idée de l'activité que déploie déjà le secrétariat central : au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire en 10 mois, il avait répandu 2.300.000 tracts, manifestes ou brochures. Au moment des scandales pseudo-cléricaux un manifeste a atteint un tirage de 753.000 exemplaires.

1. Lettre du 11 juin 1905 aux Évêques d'Italie.

Digitized by Google

C'est l'Union populaire qui a pris l'initiative de la Semaine sociale, qui, à l'exemple de la France, se tenait à Pestoie au mois d'octobre dernier, présidée par le Cardinal Maffi. Dans sa lettre au Cardinal Maffi, le Souverain Pontife, après avoir de nouveau en quelque sorte consacré l'Union populaire, disant qu'elle « porte en elle le germe d'un apostolat regénérateur du peuple, » approuvait joyeusement la réunion de Pistoie dans laquelle, « plein de confiance et d'espoir, il saluait l'aube joyeuse des semaines sociales italiennes. »

Enfin, l'Union populaire vient de se donner un organe hebdomadaire : la *Settimana sociale* qui aura la collaboration ordinaire des meilleurs publicistes sociaux d'Italie.

Nous ne pouvons parler ici pour cette fois de la vaillante Bergame : un volume ne suffirait pas à rapporter toutes les créations des catholiques de cette ville, qui se dresse comme un témoignage éclatant de l'opportunité de l'action sociale. Disons seulement que Bergame, en celébrant, au mois de décembre dernier, sa vingtième fête fédérale, a compté 300 associations fédérées de cette région, au lieu de 16 en 1887 ; qu'elle a inauguré, le dimanche 19 janvier, une Université populaire catholique ; et citons enfin ce fait qui montre la confiance qu'a su inspirer aux ouvriers le secrétariat professionnel : une grève qui engloba quatre mille ouvriers avait été provoquée par les socialistes ; ceux-ci s'imaginaient que les grévistes s'en iraient, tout naturellement, à leur chambre du travail ; or les grévistes, au contraire, dit le secrétaire, sont tous venus à nous : « puisque vous avez aidé les autres ouvriers, déclarèrent-ils vous pourrez nous aider, nous aussi. »

En Espagne, dit la revue sociale catholique *La Paz*, « on peut assurer qu'une véritable fièvre de propagande sociale s'est emparée des Catholiques ; la campagne contre les associations leur a donné une conscience plus avertie des moyens et des méthodes de pénétration populaire, pratique à peine ébauchée auparavant ».

L'Espagne en effet, est une des nations latines dont parlait la *Civilta Cattolica* qui n'ont compris que fort tard le genre d'apostolat qui est devenu absolument nécessaire et normal pour les temps modernes. Il serait exagéré de dire qu'on y a été sourd aux appels de Léon XIII. Depuis de longues années déjà un apôtre des classes ouvrières, le P. Vicent S. J., travaille à y implanter l'action sociale ; en 1894, sous la direction de l'archevêque actuel de Toledo, son Emin. le Cardinal Sancha, plusieurs centaines d'ouvriers catholiques allaient se prosterner aux pieds du *Pape des ouvriers*, ce qui supposait déjà un mouvement social et une organisation catholique assez développée. De plus, la doctrine sociale y a été exposée et précisée dans beaucoup de mandements épiscopaux, de Congrès, et par trois ou quatre revues sociales. Cependant il faut dire que c'est depuis quelques années seulement que les efforts dans ce sens ont été stimulés, éclairés, organisés. Plusieurs évêques et supérieurs d'ordres religieux envoyent chaque année des sujets étudier à l'étranger, en France, en Belgique, en Allemagne, les œuvres catholiques, pour revenir les enseigner dans les grands séminaires et dans les Congrès ou les semaines sociales. Dans beaucoup de séminaires, en

Digitized by Google

effet les prélats ont introduit un cours d'Économie sociale. Celui qui a été établi à Madrid-Alcala, par l'évêque, Mgr Salvador y Barrera, est un des plus complets. « L'objet premier de ces études se concentre : 1° sur les problèmes sociaux les plus graves, c'est-à-dire sur le mal même qu'il s'agit de guérir, et 2° sur les principes et les institutions que nous offre le catholicisme pour les résoudre ou préparer leur solution. » L'ordre social chrétien normal comprend un ordre éthico-religieux, un ordre juridique et un ordre économique. C'est à l'étude de cet état normal que les séminaristes doivent d'abord s'occuper. Ensuite vient l'étude particulière des problèmes sociaux les plus graves et, pour conclure, un cours sur le rôle du prêtre en ces matières.

L'organisation sociale n'est guère encore qu'à l'état d'ébauche en Espagne. Cependant il y a un *Conseil national des corporations catholiques ouvrières* dont le président est le duc de Sotomayor, chef supérieur du palais royal, et dont le conseiller est le R. P. Vicent, l'apôtre, comme nous l'avons déjà dit, des œuvres ouvrières. Au conseil national sont subordonnés des conseils régionaux et des conseils diocésains. D'après la statistique du 1r mai 1907 il y a 2 conseils régionaux et 21 conseils diocésains.

Enfin la pratique des *Semaines Sociales* s'y est établie depuis deux ans. La première s'est tenue à Madrid, en 1906, la seconde à Valence au mois de décembre dernier. C'est à l'occasion de cette dernière que M. Toniolo a écrit au grand sociologue catholique espagnol, Rafael-Rodriguez de Cepeda, une lettre très remarquée où l'auteur conviait à une entente fraternelle entre les nations de race latine, France, Italie, Espagne, en vue d'un développement toujours plus progressif du mouvement social catholique sur la base d'un programme commun. Malgré le respect et la considération qui est due à de si grands noms, j'avoue ne pas bien voir l'opportunité d'une pareille entente restreinte aux trois nations susdites.

III. Un des aspects les plus douloureusement poignants de la question sociale c'est la condition de l'ouvrière dans l'organisation actuelle du travail.

Jeune fille, elle est obligée de quitter de bonne heure le foyer paternel pour accepter du travail à l'atelier ou à l'usine, souvent dans une promiscuité qui devient bien vite fatale à son innocence, et cela pour obtenir un salaire dérisoire de 50 centimes, ou 1 f. ! Heureuse encore si elle a une maison, un père et une mère qui par leurs salaires, peuvent établir le budjet familial. Mais, se figure-t-on la situation, dans une de nos grandes villes industrielles, d'une jeune fille isolée, obligée de vivre, de se loger et de se vêtir avec 75mes ou 1 f. par jour ? L'impossibilité en est si bien reconnue que beaucoup de patrons, à Paris et ailleurs, ne veulent accepter de telles ouvrières que si elles ont « un protecteur », et l'on sait hélas ! quelle réalité se cache sous ce triste et cynique euphémisme. 95 pour 100 des femmes qui, à Paris, vivent de la prostitution, sont sorties de la classe ouvrière. Et sans doute je ne dis pas que, pour quelques-unes, des habitudes vicieuses contractées de bonne heure n'ont pas été causes de la dégradation finale ; mais pour l'immense

Digitized by Google

majorité, c'est la misère, le besoin de vivre qui est cause d'une situation imposée à la crédulité et à la misère de la femme par l'égoïsme brutal du sexe masculin.

L'exiguïté du salaire féminin est due en grande partie à la concurrence que font aux ouvrières isolées les femmes mariées qui, bénéficiant du salaire de leur mari, n'ont besoin que de ce qu'on appelle un salaire d'appoint et peuvent accepter le travail à des conditions plus faciles et plus défavorables.

Mais, mariée et mère, la situation de l'ouvrière est encore loin d'être ce que réclamerait un ordre social vraiment humain. « Si la vie des femmes dans les ateliers industriels est peu douce, dit un auteur, celles des femmes accouchées est encore plus dure ; ces dernières travaillent aussi longtemps que leurs compagnes et restent dans l'atelier jusqu'à la veille d'être mères. » — « Barbarie de notre Occident, s'écriait Michelet, la femme n'a plus été comptée pour l'amour, le bonheur de l'homme, encore moins comme maternité et comme puissance de sa race ; mais comme *ouvrière*. » La femme, sans doute, ne souhaiterait pas mieux que de prendre avant et après ses couches, — au moins 3 ou 4 semaines après, disent les médecins, — le repos auquel elle a absolument droit et dont elle a besoin pour remplir ses devoirs les plus naturels de mère ; mais il faut retourner à l'usine, quelquefois dès le lendemain, sous peine de perdre sa place (1) ; l'industrie, encore une fois, ne connaît pas la mère ; elle ne connaît que l'ouvrière. Or, il y a là, non pas seulement des conditions d'une inhumanité révoltante pour la femme, mais encore un très grave danger pour l'avenir de la race. C'est un fait connu que la femme enceinte réclame des soins particuliers et que l'enfant porte dans sa vie organique les traces des fatigues imposées à la mère durant la gestation. Dans certains métiers fatigants on compte de 12, 8 à 17, 7 avortements ou naissances prématurées pour 100 naissances. Et je ne parle pas des soins que réclame le nouveau-né, et que la mère-ouvrière ne peut lui donner, de l'allaitement maternel, etc.

Je ne fais que signaler en quelques mots cette situation à ceux que l'ignorance ou leur optimisme vraiment tenace aveuglent sur les désordres de notre société. Je les signale aussi à tous ceux qui, au nom de la sacro-sainte « liberté du travail », qui devient ici la liberté de mourir dans la honte ou la misère, repoussent avec horreur toute intervention légale dans la solution des problèmes sociaux. L'initiative privée ici n'a pu aboutir qu'à des palliatifs lamentablement insuffisants : il faut donc faire appel à la loi. Aussi dans presque tous les pays d'Europe, sauf la France, les gouvernements ont eu à cœur de protéger le travail des mères. En France un projet dans ce sens, a été déposé depuis 1887 par M. de Mun, il a été repris en 1906 par M. Engerand. L'économie de ce dernier projet comprend un repos de quatre semaines

1. « On nous citait, dit un inspecteur du travail, le cas d'une femme qui a travaillé jusqu'au dernier moment dans une fabrique de caisses et qui, sa journée finie, a accouché dans la nuit d'un enfant mort-né. On nous demandait s'il n'y avait aucune sanction pour réprimer des faits de cette nature. Nous avons dû répondre négativement !... »

Digitized by Google

après l'accouchement pendant lesquelles la femme pourra rester à la maison, sans pour cela que le patron puisse la priver de son emploi ; de plus, le même projet prévoit une subvention accordée par l'État aux *mutualités maternelles* dont le but est de compenser le salaire durant les semaines de repos accordées à la mère. Quand donc ce projet sera-t-il devenu un texte de loi ?

Un livre où l'on n'entend parler que les faits, mais où les faits ont une éloquence singulièrement douloureuse, est venu, dans le courant de l'année dernière, signaler une autre condition malheureuse de la femme ouvrière, *le travail à domicile*. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. George Mény: *Le travail à bon marché*(1). Ah ! l'on est bien guéri, après avoir lu ce livre, de cette illusion qui consiste à regarder le travail à domicile comme l'idéal vers lequel il faut pousser la famille ouvrière. En réalité ces domiciles, le plus souvent des taudis infects, sont le siège caché d'une exploitation plus féroce encore que celle qui s'exerce dans les usines ou les ateliers. Ces jouets qui font la joie et parfois l'envie des enfants à toutes les époques de l'année, mais particulièrement à celle de Noël, ces articles vendus « à un prix défiant toute concurrence, » ces « bonnes occasions » dont on se félicite sans aucun scrupule, etc..., tout cela sort de l'atelier à domicile où une mère travaille, peût-être en se faisant aider d'un pauvre mignon de 6 ou même de 3 ans, et elle travaille 12, 14, parfois 18 heures par jour, pour gagner un salaire de 1fr. aux bonnes journées, et aux autres 75 ou même 50 centimes. Ces « bonnes occasions », ces jouets à un bon marché fantastique, sont vraiment faits, comme on l'a dit « de la chair et du sang de créatures humaines ». Et elles sont ainsi, rien qu'à Paris, 250.000 qui vivent, ou plutôt qui meurent chaque jour du travail à domicile ! Isolées, ne se connaissant pas, elles ne font pas entendre de bruyantes revendications, elles ne menacent pas la tranquillité des « gens d'ordre » et c'est pourquoi on se préoccupe assez peu de leur sort. Et cependant une situation pareille est une honte pour notre civilisation ; après avoir lu l'ouvrage de M. Mény, il n'est personne, croyons-nous, qui puisse sans quelque trouble ou remords, acheter ces articles à bon marché, sachant d'où ils proviennent. Et si les sentiments d'humanité ici ne parlaient pas assez haut, le seul intérêt ferait un devoir de refuser ces achats à ceux-là même qui s'en réjouissent le plus : ne sait-on pas, en effet, que ces vêtements, que ces articles achetés à bon marché ont éte confectionnés par des femmes, des enfants devenus tuberculeux, minés par des fièvres et autres maladies contagieuses contractées à force de surmenage et de misère ? Ce par-dessus que vous considérez comme une bonne occasion, ce manteau dont vous revêtez votre enfant a servi, il y huit jours peut-être, dans l'atelier à domicile, à envelopper un autre enfant malade ou mourant, la mère n'ayant pas autre chose à mettre sur ses pauvres petits membres glacés !

C'est le taux infime du salaire qui est cause ici de toutes ces misères et la baisse du salaire tient à plusieurs causes, presque fatales, dans l'organisation économique moderne, causes qu'il serait trop long d'énumérer ici.

1 *Le Travail à bon Marché*, par Ge rge Mény, avec une Préface par l'abbé Lemire député du Nord. — Bloud et Cie

Digitized by Google

Mais n'y a-t-il pas un remède à ce mal (1) ? — *La Ligue sociale d'Acheteurs* fait une excellente œuvre en éclairant l'opinion sur les conditions du travail à domicile et en recommandant aux consommateurs de n'acheter que dans les maisons où les conditions morales du travail sont observées. — On a essayé de grouper en syndicat les ouvrières à domicile, mais, outre que ces ouvrières ont une répugnance presque invincible pour l'association, elles sont de conditions si diverses, parfois si opposées, elles ont enfin si peu de temps pour consacrer en commun à la défense de leurs intérêts, que tous les essais tentés dans ce sens n'ont donné jusqu'ici que peu ou point de résultats (2). — Reste l'intervention légale. Elle s'est produite déjà dans la colonie de Victoria, où les pouvoirs publics ont établi en faveur des travailleurs à domicile le contrat collectif de travail obligatoire. Des *comités de salaires (wage boards)* composés de patrons et d'ouvriers en nombre égal sont chargés d'établir des tarifs minima obligatoires pour les professions où sévit le *Sweating system.* Les résultats obtenus ont été tels qu'aujourd'hui il est sérieusement question l'introduire cette pratique en Angleterre. Enfin, en France, tout récemment, la Fédération des Syndicats féminins indépendants dont Mlle Rochebillard est la si dévouée secrétaire générale, émettait le même vœu.. Voici la délibération prise, le 22 décembre 1907, par le Syndicat de femmes de Lyon : « Considérant les actes de désespoir si souvent causés parmi les ouvrières par des salaires de famine, les syndicats de femmes de Lyon ont mis à l'étude la fixation d'un *tarif minimum du salaire des femmes*, qui devra servir de limite dans les contrats entre patrons et ouvriers. — Les Syndicats de Lyon estiment que la cause principale qui pousse certains fabricants à offrir ces salaires insuffisants pour vivre est la concurrence acharnée qui veut montrer quand même à la clientèle un prix de bon marché tentateur dans les articles confectionnés. — Aucune raison majeure ne justifie ces excès, et cette concurence devrait avoir comme limite le prix moyen de la vie, indispensable à une ouvrière dans la région qu'elle habite. Il serait coupable de fermer les yeux plus longtemps sur la misère et les larmes que causent ces salaires insuffisants ; c'est un devoir pour l'opinion publique de les signaler comme une calamité qui doit cesser. — Dans ces conditions, les Syndicats de Lyon, désireux de faire aboutir une cause aussi juste, proposent de fixer *le salaire minimum* de toute ouvrière au-dessus de 18 ans, à 1 fr. par jour dans les campagnes et les petites villes ; à 1 fr. 50 par jour dans les villes de 10.000 à 100.000 habitants ; à 2 fr. par jour dans les grandes villes

1. Il faut dire que de toutes parts aujourd'hui on se préoccupe de ce problème social qui jusqu'à ces derniers temps était resté ignoré de la plupart des gens. En Angleterre un grand journal, le *Daily News* a organisé une enquête et une exposition des industries affectées par le *Sweating-System.* En Allemagne, une exposition de même genre a eu lieu l'année dernière. En France la *Ligue sociale d'acheteurs* fait porter ses efforts dans ce sens depuis quelques années. Le *Sillon* poursuit la même enquête. Enfin l'*Office du travail* a publié dans son *Bulletin officiel* du mois de décembre dernier les résultats de ses recherches concernant le travail à domicile dans la lingerie.

2. A Berlin cependant on a réussi à fonder un syndicat d'ouvrières en chambre. Il compte aujourd'hui 4000 membres et s'étend à toute l'Allemagne.

Digitized by Google

de plus de 100.000 habitants. — Tous les syndicats patronaux et ouvriers, et autres associations intéressées dans cette question sont invités à donner leur approbation à ce *tarif minimum du salaire des femmes*, à l'introduire dans leurs revendications et à faire en sorte qu'il soit adopté par tous les patrons et ouvrières de leur région. »

Dans le sens de cette protection légale de l'ouvrière il a paru le 13 juillet dernier une loi, une de nos meilleures lois sociales, qui a été trop peu remarquée, qui n'est même pas connue du grand public : *la loi relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage.* — A l'époque où le Code civil fut rédigé, le législateur ne connaisait guère la *femme ouvrière* gagnant au dehors un salaire distinct de celui du mari. C'était un principe indiscuté alors que, selon une vieille expression, le rôle de la femme se bornait à « garder l'hostel, le feu et les enfants. » C'est pourquoi le Code civil avait remis entre les mains du mari l'administation d'un budjet qu'il était le seul à fournir. Le régime de la communauté légale, — qui est celui de 95 pour 100 des époux français et de la presque totalité des ménages ouvriers, — établissait une sorte de patrimoine familial où viennent se confondre en vue de satisfaire aux besoins du ménage, tous les revenus et salaires des conjoints. Mais pendant le XIXe siècle les choses ont bien changé. La femme a vu s'ouvrir devant elle toutes les carrières, libérales, artistiques, scientifiques même. Dans la classe ouvrière l'évolution dans ce sens a été encore plus marquée. Les ate liers domestiques ont été ruinés et remplacés par les manufactures. D'autre part, la vie s'est faite plus chère, de telle sorte que la femme a dû chercher au dehors un travail qu'elle ne trouvait pas à la maison et un appoint de salaire devenu indispensable pour équilibrer le budget domestique. Aujourd'hui dans les régions industrielles la majorité des femmes mariées travaillent à l'usine comme leurs maris. D'après une statistique dressée en 1896 — et depuis les chiffres ont plutôt augmentés — on comptait en France, à côté de 11.612.072 travailleurs du sexe masculin, 6.672.506 femmes dont les salaires, gages et traitements s'élévaient à 3.120 millions de francs. On peut discuter sur ce fait, se demander si c'est un bien ou un mal social, mais il existe, et tient, hélas ! à des causes plus fortes que les plus belles théories : il faut vivre, et le salaire de la femme est dans la plupart des ménages ouvriers, le seul moyen d'éviter la misère.

A une condition économique différente de la femme ne fallait-il pas faire correspondre une autre condition juridique ? Jusqu'ici la femme n'avait aucun droit sur le salaire qu'elle rapportait ; le mari, fût-il un ivrogne, un paresseux, pouvait toucher ce salaire et le dépenser, non pas seulement pour les besoins du ménage, mais pour toutes les folies égoïstes ou dissipatrices qu'il lui plairait d'imaginer. Et contre ce gaspillage d'un argent que seule elle gagnait parfois, qui était son morceau de pain et celui de ses enfants, la femme mariée n'avait aucun recours légal.

C'est là une situation qui de plus en plus paraissait monstrueuse. Aussi, dans la plupart des pays, la poussée des faits et celle de l'opinion publique ont obligé le législateur à intervenir en faveur de la femme et à lui donner

Digitized by Google

la libre disposition de son salaire. En Angleterre, elle à obtenu la pleine capacité juridique, depuis 1882 : elle est seule propriétaire et administratrice de tous ses biens acquis antérieurement ou postérieurement au mariage, par succession, par donation ou par travail personnel. — Le Danemarck (loi du 7 mai 1880) concède à la femme des droits très larges sur son pécule réservé qui comprend les produits de son travail, les économies réalisées sur ses gains, les biens acquis avec ces économies. — Le nouveau Code civil allemand, promulgué en 1900, accorde à chaque époux, sur une catégorie de biens appelés réserves, et quel que soit le régime matrimonial adopté, des droits absolus de jouissance et d'administration. — Des dispositions analogues, favorables à la femme, se trouvent dans la législation de la plupart des pays d'Europe : Norwège (29 juin 1888), Suède (14 déc. 1874), Belgique (10 mars 1900), Suisse, Russie, Italie, etc.

En France, la question était posée depuis longtemps devant le Parlement. En 1894 une proposition Goirand fut votée à la hâte par la Chambre, mais fut oubliée dans les cantons du Sénat. En 1906 deux autres propositions furent déposées, l'une au Sénat (26 juin) par M. Gourju, l'autre à la Chambre des députes par M. Cruppi (13 juillet) La loi a enfin été votée le 13 juillet 1907, sous un titre qui en marque le double objet : *Loi relative au libre salaire de la femme mariée — et à la contribution des époux aux charges du ménage.* Nous en reproduisons ici seulement les principaux articles.

Art 1. *Sous tous les régimes, et à peine de nullité de toute clause contraire portée au contrat de mariage, la femme a, sur les produits de son travail personnel et les économies en provenant, les mêmes droits d'administration que l'article 1449 du code civil donne à la femme séparée de biens. — Elle peut en faire emploi en acquistions de valeurs mobilières ou immobilières. — Elle peut, sans l'autorisation de son mari, aliéner, à titre onéreux, les biens ainsi acquis. — La validité des actes faits par la femme sera subordonnée à la seule justification, faite par un acte de notoriété, ou par tout autre moyen mentionné dans la convention, qu'elle exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari ; la responsabilité des tiers, avec lesquels elle a traité, en leur journissant cette justification, n'est pas engagée. — Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux gains résultant du travail commun des deux époux.*

Art. 2. — En cas d'abus par la femme des pouvoirs qui lui sont conférés, dans l'intérêt du ménage, par l'article précédent, notamment en cas de dissipation, d'imprudence ou de mauvaise gestion, le mari pourra en faire prononcer le retrait, soit en tout, soit en partie, par le tribunal civil du domicile des époux, statuant en chambre du conseil, en présence de la femme, ou elle dûment appelée, le ministère public entendu...

Art. 6. — La femme pourra ester en justice sans autorisation, dans toutes les contestations relatives aux droits qui lui sont reconnus par la présente loi.

Art. 7. — Faute par l'un des époux de subvenir spontanément, dans la mesure de ses facultés, aux charges du ménage, l'autre époux pourra obtenir du juge de paix du domicile du mari l'autorisation de saisir — arrêter et de

Digitized by Google

toucher des salaires ou du produit du travail de son conjoint, une part en proportion de ses besoins...

Art. 11. — Les dispositions de la présente loi pourront être invoquées, même par les femmes mariées avant sa promulgation.

Quelques mots d'explication. On remarquera tout d'abord que la communauté légale persiste pour tous les biens qui ne sont pas le produit du travail personnel de la femme (1). Cette loi ne va donc pas, comme on l'a dit, à détruire l'unité familiale, en brisant l'unité des biens qui en est comme la base et le symbole matériel. Il est vrai que dans les familles ouvrières les salaires sont à peu près les seuls biens que possèdent les époux et que, dans ces ménages au moins, la séparation des biens est complète. Mais il est facile de répondre que la femme, en général, sera portée à ne pas user de la liberté que lui confère la loi, sauf dans les cas extrêmes où, vraiment, il est de l'intérêt de tous que l'administration de son salaire soit soustraite au gaspillage du mari.

Mais si la femme n'a droit qu'à l'administration de son salaire, en revanche, sur ce salaire, elle a les pouvoirs les plus étendus, et pour ainsi dire, sans limites. Elle peut le garder ou le dépenser comme elle l'entend ; si elle réalise de ce chef quelques économies, elle peut encore en disposer comme il lui plaît ; si enfin avec ces économies elle a fait des acquisitions de valeurs mobilières ou immobilières, elle peut ainsi se constituer un patrimoine à elle, sur lequel le mari n'a aucun droit, et auquel la loi ne fixe aucunes limites. Le paragraphe est intéressant, on le comprend, non pas tant pour les ouvrières proprement dites que pour les femmes qui exercent une profession libérale : artistes, institutrices, avocates, etc., et même pour les employées qui peuvent réaliser quelques économies.

L'artcle 7, enfin, introduit dans le droit matrimonial une disposition qui assouplit l'ancienne rigueur du code civil. Mais cette disposition ne laisse pas d'être d'un maniement délicat : utilisée intempestivement et immodéremment elle ouvrirait la porte à des tracasseries procédurières qui, pour le coup, risqueraient de compromettre l'unité et la paix conjugale. Il nous semble cependant que le bon sens et... l'ignorance écarteront les inconvénients qui sont le revers d'une bonne loi.

Cette loi du 13 juillet a été généralement bien accueillie par le public. Quelques publicistes, il est vrai, y ont voulu voir une conquête du *féminisme* qu'ils abhorrent et cela a suffi pour la leur faire condamner. Mais c'est une méthode bien peu sérieuse de juger des faits et des questions d'espèces d'après une théorie générale dans laquelle on fait rentrer à priori tous ces faits et toutes ces questions.

Une objection plus grave avait été formulée par M. Paul Bureau : n'allait-on pas, par une telle loi favoriser l'exode des femmes hors de leur foyer, en leur ouvrant la perspective d'un salaire qui serait bien à elles et dont elles

1. En cela la loi française diffère essentiellement de la loi anglaise, où, selon la tendance d'émancipation des femmes qui est dans le tempérament anglo-saxon, l'épouse est maîtresse absolue, tout comme le mari, de ses biens et salaires.

Digitized by Google

pourraient disposer ? — L'objection méritait considération ; et il pourra bien y avoir là un autre inconvénient ; mais il reste à savoir si les inconvénients auxquels la loi porte remède n'étaient pas plus graves et plus nombreux ; d'autre part on peut assurer que les dispositions actuelles, bien constatées, des femmes françaises, dans la classe ouvrière surtout, les porteraient plutôt à rester à la maison. C'est le rêve de toute jeune fille de trouver un mari dont le salaire soit assez élevé pour lui permettre de faire sa petite bourgeoise en restant à la maison. En pratique la tendance que l'on craint de favoriser sera donc arrêtée dans la plupart des cas par une tendance opposée, bien authentique

Nous aurions voulu, dans le présent Bulletin, traiter aussi du contrat collectif de travail — et du mouvement syndical : mais ce serait trop allonger cet exposé. Nous attendrons donc jusqu'au prochain Bulletin pour parler de ces questions qui comptent parmi les plus importantes de l'heure actuelle.

Fr. AIMÉ.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

I. Les Faits.

Nouvelles Revues. Nous saluons avec plaisir l'apparition de quelques nouvelles Revues. Les Frères Mineurs du Collège de St-Bonaventure, à Quaracchi (Italie) ont fait paraître en Janvier le 1er numéro de l'*Archivium franciscano-historicum*, publication trimestrielle d'environ 150 pages qui a pour but d'étudier les questions franciscaines au point de vue historique : discussions et dissertations critiques, publications de documents franciscains, descriptions de manuscrits, bibliographie, chronique des Revues franciscaines. Nos souhaits très fraternels à la nouvelle Revue ; notre bulletiniste d'Histoire franciscaine en parlera plus longuement.

En Italie encore, deux Revues viennent de s'éteindre : les *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica*, dirigés par Mgr Bénigni (Rome), et les *Studi Religiosi*, dirigés par M. Minochi (Florence). Plusieurs anciens collaborateurs des *Studi*, persuadés que la totale disparition d'idées, représentées jusqu'à ce jour et promues en Italie par les *Studi Religiosi*, constituerait un grave dommage intellectuel et moral pour le catholicisme italien, ont décidé d'entreprendre la publication d'une nouvelle Revue mensuelle, in-8° d'environ 70 pp. La Vita religiosa, *Rivista Cattolica*. Nous souhaitons vivement que cette dernière Revue ne suive pas les errements des *Studi* et de son ancien Directeur, M. Minochi, qui vient d'ailleurs d'être déclaré suspens « a divinis » par son ordinaire à la suite d'une conférence niant l'historicité des chapitres II et III de la Génèse.

A Paris, M. Gaudeau, entreprend la direction d'un nouveau périodique : la *Foi catholique*, revue critique, antikantiste, de questions qui touchent à la notion de la foi ; elle paraîtra le 15 de chaque mois en fascicules de 96 pages. Elle lui servira de véhicule pour publier les conférences d'apologétique qu'il donne en ce moment à l'Institut catholique de Paris sur le Syllabus et l'Encyclique relatives au modernisme.

A Paris encore, M. Duplessy, premier vicaire de St-François de Sales commence la publication d'un nouvel organe d'apologétique populaire, la *Réponse*, bulletin mensuel qui a pour but de fournir des réponses aux accusations et calomnies contre la Religion.

A Lille enfin, MM. Chollet et Quilliet ont accepté la direction d'un

Digitized by Google

nouveau périodique pour la défense de la foi religieuse : *Les Questions ecclésiastiques.*

Nouveaux dictionnaires. La Librairie Letouzey et Ané va éditer un Dictionnaire de Biographie, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, dont elle a confié la direction à Mgr Baudrillart, M. Albert Vogt, bibliothécaire adjoint à l'Université de Fribourg, et M. Urbain Rauzier. Le plan de l'œuvre est ainsi exposé dans la circulaire qui en annonce la publication. « Ce nouveau D. a pour but de renseigner avec précision le lecteur sur la vie et les œuvres de tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Église, aussi bien que de faire connaître l'état actuel des recherches concernant les institutions et la géographie ecclésiastiques. »

La jeune Amérique vient de commencer une œuvre gigantesque : une *Encyclopédie catholique* qui embrassera la constitution, la doctrine, la discipline et l'histoire de l'Église catholique pour en préciser les grandes lignes. L'œuvre complète comprendra 15 volumes in-4° à 2 colonnes.

Sociétés Savantes. L'association catholique internationale pour le progrès des sciences, annoncées par le S. Pontife dans son Encyclique, et dont l'idée première appartient aux Cardinaux Mercier et Maffi, s'organise peu à peu. Un groupe de savants désignés à cet effet en ont rédigé les statuts provisoires, et tout récemment le Dr L. Pastor, le savant auteur de l'Histoire des Papes, directeur de l'Institut autrichien de Rome en a été nommé Président.

Après avoir chargé les Bénédictins, sous la présidence du Rme Dom Gasquet, O S. B., de la collation des variantes latines pour la préparation d'une nouvelle édition de la Vulgate hieronymienne, le S. Pontife leur a adressé le 3 décembre dernier une lettre d'encouragement leur précisant en même temps le travail à entreprendre.

Mouvement moderniste. C'est en Italie que les racines du modernisme semblent les plus profondes et les plus indéracinables. Le *Rinnovamento* vient de mourir, il est vrai, à la suite des condamnations du Cardinal de Milan, et malgré cela on vient de fonder une nouvelle revue, bi-mensuelle, *Nova et Vetera*, revue moderniste d'études religieuses, où l'ex-P. Tyrrel a déjà écoulé de sa prose sur la primauté spirituelle de Rome. Dès l'apparition du 1er numéro, directeur, rédacteurs, lecteurs et abonnés ont été déclarés excommuniés.

Nous ne rappelons ici la vilaine affaire de la Réplique à l'Encyclique du Pape Pie X « Pascendi Dominici Gregis. » *Le Programme des modernistes* qui fut aussitôt condamné et les auteurs excommuniés, que pour dénoncer la traduction française qui vient d'en être faite à la librairie critique Nourry, augmentée encore d'une préface de l'éditeur italien, haineuse d'insoumission et de calomnie. **L'Ami du clergé,** dans ses *Notes et souvenirs d'un vieux moraliste : Polémique moderniste*, (2, 9, 16 janvier) l'a pris à partie plusieurs fois pour le réfuter.

Universités. A l'Institut catholique de Paris viennent d'être inaugurées deux chaires nouvelles, d'Histoire des Religions et d'Histoire des Origines chrétiennes. Les Conférences d'Histoire des Religions ont été ouvertes par Mgr Le Roy, le 20 décembre. Il traitera en huit leçons la Religion des

Digitized by Google

Primitifs. Pendant le deuxième trimestre, M. le Baron Carra de Vaux exposera la *doctrine de l'Islam*, et pendant le troisième, M. de la Vallée-Poussin, le *Boudhisme de l'Inde*. — La chaire des Origines chrétiennes sera occupée par le P. Lebreton.

De leur propre mouvement, que le S. Pontife a ensuite autorisé, les archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Toulouse ont jugé à propos de remplacer Mgr Battifol, fortement soupçonné de modernisme, et de le faire rappeler dans son diocèse d'origine, Paris.

II. Revue des Revues.

Annales de Philosophie chrétienne. Janvier. — *Autour de Newman.* H. BRÉMOND. A propos d'un livre curieux : *Le catholicisme rouge* d'un jeune philosophe italien, Prezzolini, qui pousse à l'extrême les dangers du « néo-catholicisme », et prédit la ruine prochaine du catholicisme, l'auteur précise quelques points sur la question newmanienne : Newman n'a pas été condamné par l'Encyclique sur le modernisme ; il n'est pas le père de la philosophie de l'action ; toutefois, « il faut distinguer les idées de Newman dans leur complexus historique et dans leur portée logique ». Dans le premier cas elles sont indemnes de modernisme, dans le second, quelques unes conduisent tout droit, ou s'apparentent de très près, à des idées que le S. Pontife a condamnées. — *La Limite de l'Infini.* ED. SCHIFFMACHER. « Le Concept de l'Infini et le concept de la substance, le Panthéisme et le monothéisme sont susceptibles de se concilier et de nous donner une idée de Dieu en rapport avec la notion que les découvertes scientifiques nous donnent aujourd'hui du cosmos. » L'article contient de nombreuses assertions destructives du dogme chrétien et appelle beaucoup de réserves. — *Le Problème russe.* A. PALMIERI. A propos d'un livre récent.

La Cuidad de Dios. 5 Janvier. — *Sobre la Filosofia de Fr. Luis ae Leon.* P. MARCELINO GUTTIERREZ continue l'étude et l'analyse des œuvres de Fr. Luis de Léon sur la volonté et sur l'immortalité de l'âme.

La Civilta Cattolica. 18 Gennaio. — *Il modernismo teologico.* — *I martirologi storici del medio evo.* Compte-rendu des Martyrologes du moyen-âge, par D. Quentin.

Collationes Brugenses. Januarii. — *Quid est apologetica.* VAN DER MEERSCH. Définit l'apologétique : la science des préambules de l'adhésion à la vraie religion et s'élève contre quelques définitions ou notions d'apologétique qui lui paraissent impropres. — *Commentarius in Decretum de Sponsalibus et matrimonio.* A. DE SMET. Etablit les statuts de la nouvelle loi et étudie leur extension.

Correspondant. 10 déc-25 déc. — *A propos de l'histoire des Religions.* MGR MIGNOT. « Les adversaires de la Révélation lui adressent deux griefs principaux. A l'Eglise ils reprochent son attitude à l'égard des savants et l'accusent d'avoir toujours été l'adversaire de la science. En second lieu, ils

Digitized by Google

prétendent que la Bible ressemble aux écrits sacrés des autres nations parce qu'elle n'est pas descendue du Ciel, qu'elle n'est que l'efflorescence naturelle et purement humaine du sentiment religieux. » I. *L'Eglise et la science.* 1° Moïse, inspiré de Dieu, qu'il ait connu ou non le mode de la création, a parlé et sans doute pensé comme on parlait et pensait de son temps. Aussi bien, le conflit n'est pas, ne saurait être entre la révélation et la science: il se trouve uniquement entre les découvertes scientifiques et les interprétations que les hommes ont données à la parole de Dieu. 2° Mais pourquoi l'Eglise n'a-t-elle pas mieux compris la véritable pensée de Dieu? — La réponse est assez simple : c'est qu'en matière scientifique, les réprésentants de l'Église n'en savent pas plus que leurs contemporains. D'ailleurs sa mission n'est pas scientifique. Pour rester équitable, il importe de distinguer l'enseignement authentique de l'Eglise de celui que nous présentent, sans y être autorisés, certains de ses enfants. 3° D'ailleurs, l'Eglise n'est ni opposée ni étrangère aux recherches critiques et historiques. II. *La Bible et la Religion.* De la comparaison de la Révélation chrétienne et des religions païennes, ressort la conclusion de la Supériorité de la Bible qui dénote la présence d'une puissance transcendante, de Dieu.

Études Religieuses. 15 Janv. — *L'Eglise et la Critique biblique.* J. BRUCKER. Dans ces pages extraites d'un ouvrage qui paraîtra prochainement, l'auteur précise les rapports qui doivent exister entre l'Eglise et la critique biblique, et souligne les lacunes et les témérités de la critique rationaliste. — *La Spoliation des Eglises.* H. BERCHOIS. Qui en est responsable? Assurément ce n'est pas le pape. — *L'œuvre érudite des Bénédictins de St-Maur.* JULES DOIZÉ. A propos du deuxième centenaire de Mabillon, l'auteur rappelle brièvement l'œuvre colossale entreprise et réalisée par les Bénedictins de St-Maur, 1618 à 1792. — 20 Janvier. — *Philosophia perennis.* L. BAILLE. « Quand Pie X dans son Encyclique « Pascendi » impose à la suite de Léon XIII, la philosophie de St. Thomas, il n'édicte pas une simple mesure disciplinaire, c'est la philosophia perennis qu'il rappelle aux intelligences. Et la philosophie de St. Thomas est la philosophia perennis parce qu'elle est la doctrine du sens commun imprescriptible dans son fond et dans ses développements légitimes, »

Nouvelle Revue Théologique. — Janvier. — *A propos de l'Inquisition* (Suite) M. DUBRUEL. Précise quelques points de l'ouvrage de M. Vacandard sur la même question. — *De la Publicité des Fiançailles et du Mariage.* J. BESSON. Continue le commentaire du nouveau décret : Conditions de validité du mariage.

Le Prêtre. — 23 Janvier. — *Efficacité des Sacrements.* UN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE. Prouve l'absolue gratuité de la grâce sanctifiante et délimite la valeur des dispositions préparatoires à la grâce, d'après S. Thomas et Suarez.

Les Questions Ecclésiastiques. — Janvier. — *Notre Programme* embrasse tout le champ des études ecclésiastiques, théoriques et pratiques.— *La Morale moderniste.* A. CHOLLET. S'attache à refuter ces trois assertions :

Digitized by Google

1° Il y a des progrès modernes, réalisés en morale, comme dans toutes les autres branches du savoir humain : il y a une morale moderniste ; 2° Il existe un conflit entre la morale moderniste et la morale de l'Église : celle-là es une science de progrès, celle-ci s'attache obstinément à des doctrines immuables ; 3° Dans ce conflit, c'est l'Église qui a tort. — *Le Décret « Ne Temere »*. A. PILLET. — *Étude théologique sur l'Eucharistie.* J. PRA. Expose les sentiments des scolastiques modernes, puis ceux des anciens, sur la transubstantiation et le mode sacramentel de présence du Sauveur dans l'Eucharistie. —L'*Encyclique « Pascendi » et la Censure des Publications.* H. QUILLIET.

Le Recrutement Sacerdotal. — Décembre. — *La Théologie biblique et son enseignement dans les Séminaires.* P. PRAT. La Théologie biblique, fruit de l'exégèse et germe de la scolastique, a été trop négligée ; point de travaux sérieux sur ce sujet chez les catholiques, d'où nécessité pour ceux qui veulent travailler cette partie de se documenter chez des auteurs hétérodoxes. C'est donc une étude importante à faire et à introduire dans les Séminaires. (Notons cependant le correctif qu'apporte à ce cri d'alarme les deux récentes publications qui viennent d'être faites sur ce sujet : La Théologie de S. Paul par le P. Prat lui-même, et la Theologia biblica de notre P. Michel Hetzenaüer, chez Herder).

Revue Bénédictine. — Janvier. — *Les Dicta d'Heriger sur l'Eucharistie.* D. MORIN. — *Le Vatican sous Paul IV.* D. ANCEL. Contribution à l'histoire du Palais pontifical. — *Études sur la Théologie orthodoxe* (suite). D. DE MEESTER. 3° Le monde matériel ; 4° L'homme : expose les diverses théories sur l'origine et la nature du composé humain. — *Les Coutumiers monastiques des VIIIe et IXe siècles.* D. BERLIÈRE.

Revue Biblique. — Janvier. — *Les Frères du Seigneur.* P. DURAND. Précise dans quelle mesure les explications nombreuses données cadrent avec les faits. « Au sujet des textes qui concernent les frères du Sauveur, il y a une tradition dogmatique d'un caractère négatif : elle porte sur le sens qu'il ne faut pas leur donner. L'exégèse qui fait de ces personnages des frères de Jésus, nés de la même mère, est incompatible avec le dogme de la perpétuelle virginité de Marie. Quant au dégré de parenté qui a valu à Jacques, Joseph, Simon et Jude d'être appelés « frères du Sauveur, » il n'existe à ce sujet aucune donnée dogmatique proprement dite ; la tradition historique elle-même n'est ni uniforme ni constante. Ces deux questions sont tout-à-fai distinctes. » — *Le Règne de Dieu dans l'Ancien Testament.* P. LAGRANGE. Analyse, en suivant l'ordre chronologique des documents et de l'histoire de l'A.T., de la royauté de Dieu sur Israël, sur le monde et sur les âmes des justes. — *A propos de l'origine du quatrième Évangile.* M. LEPIN. En réponse aux difficultés de P. Ladeuze formulée dans la récension de son livre, M. Lepin fortifie et complète les preuves de la composition directe du 4e Évangile par le fils de Zébedée.

Revue du Clergé français. — 15 Janvier. — *La résurrection de Lazare.* M. LEPIN. « L'épisode de la résurrection de Lazare, inexplicable comme composition artificielle ou allégorique, ne se trouve pas seulement

Digitized by Google

vraisemblable, placé en regard de la tradition synoptique, mais présente encore, dans ses traits les plus importants, des marques suffisamment significatives d'information indépendante et exacte de la part de l'écrivain. Si l'on compare ces indications avec celles que fournit l'étude des récits communs aux Synoptiques, tel que celui de la multiplication des pains et de la marche sur les eaux, si on les rapproche des conclusions obtenues par ailleurs touchant l'origine apostolique de l'ouvrage, il semble qu'on peut y voir, en faveur de l'historicité de notre épisode, une garantie sérieuse et en quelque sorte décisive ». — *Les Églises réformées de France.* J. BRICOUT. Scissions récentes, comment la rupture a été consommée : Assemblée de Montpellier, Synodes d'Orleans et de Montpellier, Assemblée de Jarnac. — *Chronique philosophique.* EUG. LENOBLE. *A propos de « L'Évolution créatrice » de M. Bergson.*

Revue pratique d'Apologétique. — 1er Janvier. — *Introduction générale à l'histoire de la Religion des Primitifs.* MGR LE ROY. Leçon d'ouverture du Cours d'Histoire des Religions à l'Institut catholique de Paris. La science de l'histoire des religions, en somme assez nouvelle, devient aujourd'hui une actualité. L'auteur s'élève contre les fausses méthodes tendant à rayer le surnaturel, conséquence d'une partialité systématique et d'une compétence insuffisante. Lui, connaît un peu les sauvages pour avoir vécu au milieu d'eux, et il parlera avec sincérité. — *L'historicité de l'Évangile de St-Jean d'après le récit de la marche sur les eaux.* M. LEPIN. — *Les Récits de l'Histoire Sainte : Job.* H. LESÊTRE. 1° L'histoire. Le récit du livre de Job peut s'interpréter de 3 manières : il serait complètement allégorique, complètement historique, ou renfermerait un fond historique exploité et développé par l'écrivain sacré. « Cette dernière interprétation ne renferme rien, semble-t-il, qui porte atteinte au caractère sacré et inspiré du livre, on tient compte à la fois de la donnée historique et du caractère poétique de l'œuvre, on évite de multiplier les miracles sans nécessité, et l'on ne s'écarte pas de ce qui a été dit par des auteurs catholiques dignes de confiance. » 2° La thèse. Le livre de Job est une véritable théodicée, c.-à-d. une justification de la justice de Dieu. — *La Formation Sociale des jeunes gens.* D. EMONET. Dans l'urgente nécessité actuelle des œuvres sociales pour élever l'âme populaire vers des réalités meilleures, le jeune homme qui a reçu une éducation a un rôle social à remplir : patronages, cercles d'étude et presse réclament son concours, et c'est pour les parents la meilleure manière de sauvegarder la vertu de leurs enfants que de leur ménager de ces foyers d'éducation sociale où ils se grandiront. — 15 Janvier. — *Le Développement du dogme chrétien.* L. DE GRANDMAISON. Après avoir défini quelques notions générales : dogme, fondement du dogme, concepts et formules dogmatiques, développement dogmatique... l'auteur esquisse brièvement l'historique de la question : on ne voit guère, dans les siècles passés, que S. Vincent de Lérins qui ait sérieusement et *ex professo* solutionné la question du développement doctrinal. — *Le rapport de la nature et du surnaturel d'après les théologiens scolastiques, du XIIIe au XVIIe siècle.* H. LIGEARD. Ce ne sont

Digitized by Google

que les préliminaires de l'article. — *Les Cercles d'études féminins et l'apologétique pratique.* C. MANO.

Revue des questions historiques. — *La Jeunesse de Sidoine Apollinaire.* PAUL ALLARD. — *Les idées politiques du Cardinal Bellarmin* (suite). J. DE LA SERVIÈRE. Idées du Cardinal sur ces trois questions : droit de résistance active et passive à une loi injuste ; droit de révolte contre une autorité tyrannique ; pouvoir indirect de l'Église sur les couronnes. — *Le Parlement et la Réforme.* F. AUBERT. La propagation de la doctrine luthérienne fut impopulaire en France, et le Parlement répondit pleinement aux aspirations de la nation en repoussant des doctrines contraire à la foi comme au génie national des Français. — *Le Symbole des Apôtres.* E. VACANDARD. A propos d'un livre récent : The Apostles' Creed, by E. Burn : notre littérature ecclésiastique n'a rien d'aussi achevé sur la question. — *Lamennais d'après ses correspondants inconnus.* A. ROUSSEL. Documents antérieurs à 1800.

Revue des sciences ecclésiastiques et la Science Catholique. — Novembre. — *Caractère surnaturel de l'acte et la vertu de foi* (fin). E. NEVEUT. On ne peut connaître le motif de la foi que par la raison ou par la foi. Et ces deux solutions ont été embrassées par les théologiens : la 1re est soutenue par de Lugo, la 2e par Suarez. L'auteur expose les deux opinions et donne ses préférences à Suarez. — *Le sentiment religieux et la Psycho-physiologie.* Dr GOMBAULT. I. Les États mystiques étudiés au point de vue psycho-phisiologique. 1° Le problème du sentiment religieux chez les Philosophes. Réfute le système des philosophes qui font du sentiment religieux le fruit spontané de la nature, et celui, plus atténué, d'autres qui veulent expliquer les états mystiques en dehors du surnaturel. — *Un scolastique du XIIe siècle trop oublié : Honoré d'Autun.* C. DAUX. Suite de l'étude des œuvres dogmatiques et ascétiques.

Revue des Sciences philosophiques et théologiques. — Janvier. — Cette jeune Revue qui compte un an d'existence, mérite de figurer parmi les plus sérieuses, par la solidité de ses articles de fond, la variété de ses renseignements et la riche documentation de ses Bulletins. — *Intellectualisme et Liberté chez S. Thomas* (suite). P. GARRIGOU-LAGRANGE. Après avoir, dans le 1er article déduit la liberté de la raison, l'auteur prouve l'existence de la liberté au sens de St-Thomas, le principe de l'intellectualisme, la subordination de la volonté à l'intelligence contre le déterminisme psychologique ; la liberté thomiste n'est pas la liberté d'équilibre, tous ses actes sont formellement déterminés par l'intelligence. — *La Philosophie et la foi dans les disciples d'Abélard.* Th. HELTZ. Étudie les influences de l'esprit raisonneur d'Abélard et des tendances panthéistes de Scot Erigène sur l'École de Chartres : Thierry de Chartres, Gilbert de la Porée, Guillaume de Conches, puis sur Pierre Lombard. — *La notion du Lieu théologique.* P. GARDEIL. Au lieu de rester un pur traité de méthode, tel que l'avait compris et défini Melchior Cano, le Traité des Lieux théologiques a trop souvent élargi son cadre pour embrasser des questions étrangères à

Digitized by Google

son objet. La conception d'un Traité *de Locis theologicis*, tel que l'a réalisé Cano, établissant les éléments d'une logique théologique sur le modèle des logiques d'Aristote : telle est la conception que l'auteur voudrait restaurer et préciser ; et pour ce, il montre que c'est dans une Topique que la Théologie trouve normalement son introduction méthodique ; il retrace dans une seconde section l'intention et les grandes lignes des Topiques d'Aristote, sur le modèle desquels devra être établie la méthologie théolo-lique. — *Bulletin de philosophie :* I *Métaphysique.* F. BLANCHE. II. *Cosmologie.* P. MUNNYNCK. — *Bulletin de Théologie Biblique.* A. LEMONNYER.

L'Université catholique. — 15 janvier. — *La vraie position de la question apologétique.* (Suite). J. BOURCHANY. La démonstration rationnelle de l'origine divine de notre religion donne à l'apologétique chrétienne un caractère spéciale d'originalité, de grandeur et de beauté qui fait sa force, sans toutefois diminuer en rien les difficultés de cette démonstration, étant donné surtout les conditions humaines dans lesquelles se présentent les principales et les plus nécessaires données sur lesquelles elle s'appuie. — *Les Idées de M. A. Fogazzaro.* A. DELFOUR. — *L'Église catholique aux États-Unis.* ANDRÉ. Acheminement vers l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Écriture Sainte.

CHANOINE E. PANNIER, Doyen de la Faculté de Théologie de Lille. **Les Psaumes d'après l'hébreu,** *en double traduction*, avec indications métriques et strophiques et la Vulgate latine en regard. In-8° de XXVIII-422 pp. Prix : 12 fr. 1908. — René Giard, Lille.

Dans une courte introduction, l'auteur rappelle ce que sont les Psaumes quelle est leur origine, dans quel état ils sont arrivés jusqu'à nous.

Chaque double page est divisée en 3 colonnes : la première donne la Vulgate latine, c'est-à-dire le texte de la seconde retouche de S. Jérôme, appelée psaltérium gallicanum ; — la deuxième colonne donne une version latine nouvelle du texte hébreu, où l'élégance a été entièrement sacrifiée à la littéralité et à la précision : autant que possible, l'auteur s'est efforcé de rendre les idiotismes de l'original, en traduisant adverbe, préposition, infinitif, adjectif ou substantif hébreu par des termes semblables empruntés au vocabulaire latin ; de même pour la syntaxe : l'auteur s'est attaché à calquer servilement la syntaxe hébraïque ; enfin, dans une troisième colonne, la traduction française.

Tel est le contenu de l'ouvrage de M. Pannier : il se présente bien et porte l'empreinte d'un esprit critique sérieux : l'auteur a visé surtout à l'exactitude, exactitude dans le souci jaloux de reproduire fidèlement le texte, exactitude à conserver intégrale la métrique et la division des strophes, et à faire remarquer en des notes brèves et judicieuses les changements de rythme, les variétés de style, la réunion ou la séparation accidentelle de quelque partie de psaumes.

R. P. H. LEROY, S. J. **Jesus-Christ, Sa Vie, Son temps.** *Vie cachée et Vie publique.* I. **Index et Tables de la 1re série,** années 1894-1906. In-18 jésus de 86 pp. Prix : 1 fr. 25. 1907.
II. **Année 1907.** In-18 jésus de 360 pp. Prix : 3 fr. 1907. Beauchesne, Paris.

I. Le volume des Index et Tables de la première série des Leçons d'Écriture Sainte du P. Leroy renferme plusieurs Index scripturaires et une

Digitized by Google

Table Analytiqne des matières. Les Index contiennent, avec référence aux années et aux leçons ou pages, les textes de l'Écriture expliqués dans les douze volumes parus, ils sont au nombre de quatre : I. Index évangélique, — II. Index de l'Ancien Testament, — III. Index du Nouveau Testament (les Évangiles non compris), — IV. Index des Evangiles des Dimanches et des principales fêtes de l'année. La Table énumère, par ordre alphabétique, les sujets traités, les auteurs et les ouvrages cités dans ces mêmes volumes. Nous croyons que Table et Index rendront un véritable service aux lecteurs en leur facilitant les recherches.

II. Le P. Leroy continue, dans une nouvelle série, toujours sur le même sujet, ses conférences d'Écriture Sainte. Le succès l'encourage et lui donne des forces. D'ailleurs est-il une matière plus inépuisable, plus féconde en sujets de prédication que le Saint Évangile ? Les *Études franciscaines* ont déjà dit assez la manière spéciale du P. Leroy, l'heureuse alliance qu'il sait faire d'une exégèse toujours exacte et compétente avec des considérations et des applications morales d'une actualité très pratique pour qu'il soit besoin d'y revenir. Avec ce treizième volume, premier d'une nouvelle série, le R. P. arrive au troisième jour de la Grande Semaine, c'est-à-dire au mardi : c'est ce qui explique le choix des sujets traités dans ce volume : le festin des Noces, Dieu et César, la Résurrection des morts, Fils de David et Fils de Dieu, l'autorité en matière doctrinale, le Prêtre et l'erreur, l'obole de la Veuve, la loi de l'histoire, derniers jours d'Israël, derniers jours du monde. Les titres seuls de ces quelques sujets en indiquent l'actualité et sont à eux seuls une recommandation de ce nouveau volume.

Abbé M. Lepin. *Bibliothèque apologétique.* **Christologie.** Commentaire des Propositions XXVII-XXXVIII du Décret *Lamentabili.* In-16 double-couronne de 120 pp. Prix : 1 fr. 25. 1908. Beauchesne, Paris.

Cette petite brochure contient le commentaire si justement apprécié de M. Lepin sur les Propositions XXVII-XXXVIII du Décret « Lamentabili », publié par la *Croix* les 18-21 et 26-29 septembre 1907 : la personne du Christ : le Christ de l'histoire et le Christ de la foi, — sa messianité et sa divinité, — sa science et sa conscience, — sa mort rédemptrice et sa résurrection.

Vital du Fresne.

Apologétique.

Chanoine de la Paquerie. *Apologie élémentaire.* **Dieu et la Religion.** In-16 de 580 pp. Prix : 4 fr. 1908. Bloud, Paris.

L'étude de l'apologétique bat son plein, tant on sent de toute part que ce sont les bases qu'il faut affermir et défendre contre les envahissements de l'indifférence et de la négation globale. Si l'on ne peut adopter pour manuel de ses études d'apologétique tous les travaux qui voient le jour, au moins

Digitized by Google

peut-on s'en servir pour documenter et parfaire des travaux antécédents. Ainsi, M. de la Paquerie vient de publier le premier volume d'une apologie élémentaire, *Dieu et la Religion.* A quoi bon, me direz-vous, ce nouveau volume ? En fait de traité d'apologétique, nous avons plus érudit, plus scientifique, plus éloquent, mieux ordonné. Le vénérable auteur ne l'ignorait pas ; et cependant il publie quand même : nous l'en remercions. Pendant plus de quarante ans, M. de la Paquerie a vécu au milieu de discussions ; son livre est le résultat d'une lutte quasi-journalière avec l'incrédulité vivante, c'est un livre d'expérience, composé au jour le jour des notes qui se sont ajoutées les unes aux autres, inspirées et dictées par le besoin du moment, sans perspective d'être un jour réunies pour former un tout. Enfin, pressé par des amis, l'auteur a revu ces notes, il les a reprises, trillées, peignées, mises en français ; les unes ont formé naturellement une démonstration suivie, les autres ont été tantôt une préface, tantôt une note explicative, tantôt une longue démonstration sur quelque point d'histoire ou de science. En somme, acceptons avec reconnaissance ce volume tel qu'il est : il y a beaucoup de choses, et très pratiques ; et sachons lui pardonner d'être un peu décousu, pas toujours assez actuel, pour l'originalité du ton et la manière personnelle et convaincante des arguments.

Abbé E. Valvekens, docteur en philosophie et lettres. *Cours d'apologétique.* **Foi et Raison.** Troisième édition, in-4° de 614 pp. Prix : 5 fr. 1907. Retaux, Paris.

Avec *Foi et Raison*, nous abordons une autre méthode, la méthode traditionnelle des manuels classiques d'apologétique. Mais, il y a là une somme de travail et de doctrine que je n'estime pas avoir encore remarquée dans aucun autre travail similaire en un volume. Un mot de la méthode: M. Valvekens est presque un scolastique : il utilise abondamment la doctrine des maîtres en théologie, de S. Thomas notamment ; sans méconnaître les services que peut rendre la méthode de l'immanence sagement utilisée, il lui donne une maigre place ; ses préférences vont aux arguments d'autorité et de raison, et le procédé syllogistique est à la base de toutes ses démonstrations ; il n'est pas jusqu'à la vieille manière : objections — réponse, que l'auteur n'utilise, et c'est pour lui un moyen de faire passer une bonne partie de sa doctrine dans la réfutation des objections. Méthode ancienne qui n'à rien de suranné et qui assurément est encore la meilleure pour exposer clairement la vérité et pour démasquer les sophismes de l'erreur. Le difficile peut-être sera de le faire goûter des élèves. L'auteur divise son Cours en quatre parties : il est raisonnable d'admettre la religion naturelle ; il est raisonnable d'admettre une religion surnaturelle ; — il est raisonnable de professer le christianisme ; il est raisonnable d'embrasser le christianisme.

Mais ce qui me plaît beaucoup dans cet ouvrage, c'est la documentation ; et de ce chef, il a droit à une recommandation très spéciale. A elles seules, les notes forment presque la moitié de l'ouvrage ; et c'est un charme, en

Digitized by Google

même temps qu'un procédé excessivement suggestif, de voir les thèses de la tradition succinctement exposées dans le procédé rationnel, confirmées et développées par un appel intelligent et judicieux à toutes les voix des penseurs et des savants de la gauche comme de la droite. *Foi et Raison* accuse une somme immense de travail, dirigé par une intelligence supérieure et bien informée des besoins actuels. A tous, jeunes et vieux, élèves et professeurs, ce volume rendra de précieux services pour l'établissement solide des bases de la foi. F. JEAN DE LA CROIX.

Biographies.

ABBÉ CLAUDIUS DUMAS. **L'Adolescence de la Vierge.** In-12 de 142 pp. Prix : 2 fr. 1907. Société St-Augustin. Paris-Lille-Bruges.

Reconstitution suffisamment plausible des premières années de la Vierge-Marie, à l'aide de l'Évangile, de quelques textes des Évangiles apocryphes qu'une judicieuse critique tient pour authentiques, des éléments transmis par la tradition, quelquefois des révélations privées de Marie d'Agréda et de Catherine Emerich, et de tous les travaux récents qui ont été faits sur la sainte Vierge. C'est dire que l'opuscule est très bien documenté et intéressant.

R. P. ROUILLON, O. P. « *Les Saints* » **Sainte Hélène,** préface du T. R. P. Ollivier, O. P. In-12 de 176 pp. Prix : 2 fr. 1907, Gabalda, Paris.

C'est une figure attrayante que celle d'Hélène, païenne d'abord, puis chrétiens, fille du peuple et mère de rois, servante à Drépane et reine à Byzance, régnant tour à tour sur les cœurs par sa beauté et ses vertus, héroïne de légende et d'histoire tout à la fois. A travers les diverses étapes d'une vie agitée, le R. P. Rouillon a su nous la faire valoir, dans le rayonnement des influences qu'elle a exercées, autant du moins que les documents le lui permettaient. Présentée par la plume délicate du T. R. P. Ollivier, cette nouvelle vie continue heureusement la collection des *Saints*. Paul JARDIN.

P. GEORGES LATARCHE. **St Camille de Lellis,** *sa vie et son œuvre :* in-12 de 220 pp. Prix : 2 fr.

P. CHARLES GONTIER. **Petite histoire d'un grand cœur** avec une courte préface de *Jules de l'Arbonnoise.* In-12 de 62 pp. 1907. Prix . 0,20. Casterman, Tournai, ou administration du Messager de St Camille, 13. Terrasse de la Madeleine, Tournai.

La Sainte Église a vu éclore dans son sein des œuvres de charité de toute sorte. Les disciples de l'Évangile ont appris la miséricorde à l'école du Sauveur ; ils l'ont prêchée en d'éloquentes paroles ; ils l'ont pratiquée en de sublimes exemples.

Les malades surtout, sans doute parce que les soins à leur donner exigent

Digitized by Google

plus de dévouements et plus de sacrifices, ont attiré les regards et le cœur des fidèles amants du Christ ; l'histoire de l'Église nous montre toute une éclosion d'œuvres en leur faveur.

Parmi ces dévoués aux malades, le XVIe siècle a vu briller d'un éclat spécial, le fondateur des Ministres des Infirmes, St Camille de Lellis.

Dans l'énivrement d'une jeunesse toute remplie d'aventures, Camille entend l'appel de Dieu. Généreux, il veut y répondre sans tarder : il entre au noviciat des Capucins. Mais Dieu le veut ailleurs : une plaie mystérieuse l'arrête sur ce chemin et le conduit aux hôpitaux. C'est là qu'il doit trouver sa voie. Dieu le destine à soigner les malades, à les préparer à la mort.

Camille a compris sa vocation : il s'adjoint des compagnons de dévouement. Tous ensemble s'engagent à servir les malades à la vie, à la mort.

L'ordre des Camilliens est fondé ; il tiendra ses engagements ; il pourra montrer avec fierté la longue liste de ses enfants, morts au champ d'honneur, au service des pestiférés.

Voilà ce que redisent en un langage facile et attrayant, la *Vie de St Camille*, du Père Georges Latarche, et la *Petite histoire d'un grand cœur* du père Charles Gontier. F. DIEUDONNÉ.

R. P. NOEL GUBBELS, O. F. M., missionnaire en Chine. **La Vie et le Martyre de Mgr Théotime Verhaeghen,** Frère-Mineur, Vicaire Apostolique du Houpé Méridional, Évêque titulaire de Siena. raisin in-8°, de 290 pages, orné de 54 gravures. Prix : un ex. 2 fr. 25 ; par douzaine, 2 fr. l'ex. Même ouvrage en flamand. 1907. Imprimerie St-François, Malines.

Ce beau livre retrace la vie d'un homme qui ne se traîna point dans l'ornière commune. Mgr Verhaeghen brilla par ses qualités et ses vertus plus encore que par le haut rang qu'il occupa dans l'Église. Bref, il fut *quelqu'un*, car il fut un saint.

Né à Malines le 19 janvier 1867, Joseph Verhaeghen se distingua dès sa plus tendre enfance par ses qualités précoces et son attrait pour la piété. S'il est vrai que la première éducation imprime un pli ineffaçable dans l'âme de l'enfant, nous comprenons sans peine pourquoi la dévotion envers la très sainte Vierge Marie fut un des caractères distinctifs de toute sa vie : c'était un héritage de famille. Confié d'abord à l'école gardienne des révérendes Sœurs Maricoles de Malines, le petit Joseph passa ensuite à l'excellent institut des Frères de la Miséricorde, 1879, enfin au collège épiscopal St-Rombaut. Préfet de la congrégation de la Ste-Vierge chez les Rév. Pères Jésuites, Joseph nous apparaît dans tout ce premier chapitre de sa vie comme un jeune homme foncièrement pieux, d'humeur égale et fort appliqué aux études.

Le second chapitre nous fait assister à l'éclosion de sa vocation religieuse. Le 26 septembre 1883, il entrait au noviciat des Frères-Mineurs à Thielt. Ordonné prêtre le 22 mars 1890 par Mgr Doutreloux, évêque de

Digitized by Google

Liége, il consacra les premières années de sa vie sacerdotale à l'éducation de la jeunesse au collège séraphique de Lokeren. Il y gagna l'affection des élèves par un dévouement à toute épreuve, et y remporta de beaux succès.

Mais les missions de Chine, rêve de son enfance, attiraient irrésistiblement son âme. Il avait la nostalgie de la Chine. Débarqué à Ichang, en novembre 1894, il étonna bientôt chrétiens et païens par son zèle et ses vertus, par son intrépidité et par la fécondité de son apostolat. « C'est un saint, disait de lui son évêque Mgr Christiaens, il fait, lui, des miracles de conversion. » La première année il amenait plus de 400 païens à notre sainte religion : résultat splendide pour quiconque connaît le sol ingrat témoin de ses travaux. En quatre années, il avait fondé une douzaine de chrétientés nouvelles, ferventes et pleines du meilleur avenir. En 1898, l'ouragan terrible de la persécution passa sur ses paroisses : lui, sans une cartouche, sans aucun secours humain, seul, il reste intrépidement, héroïquement au milieu des persécuteurs qui avaient mis sa tête à prix.

La confiance du Siège apostolique l'appelle alors (1900) à recueillir la succession de Mgr Benjamin Christiaens qu'une santé ébranlée par trop de travaux rappelait en Europe. Vicaire apostolique, son épiscopat fut fécond : les œuvres surgissent de terre, florissantes et nombreuses : hôpital, séminaire, école centrale à I-tchang, catéchuménat éveillèrent aux yeux de tous la vision d'un brillant avenir : chrétiens et missionnaires se flattaient de marcher longtemps encore sous la direction de cet homme de Dieu et de cet infatigable apôtre, quand le drame de Cha-tse-ti (19 juillet 1904) l'enleva à leur affection commune et en fit un glorieux martyr.

Il avait 37 ans à peine, mais il avait été un vaillant ouvrier dans la vigne du Seigneur.

Nous ne doutons point que le récit du R. P. Noël Gubbels qui nous peint cette figure avec respect et amour, ne continue l'apostolat de Mgr Verhaeghen auprès des âmes.

Tous ceux — et ils sont nombreux — qui aiment à passer quelques instants auprès d'une belle âme, voudront lire cette très intéressante esquisse biographique, qui leur laissera comme à nous-mêmes une impression d'admiration, de réconfort, de respect et d'amour. R. R.

JEAN CHARRUAU. **Ames Vaillantes. Mrs. Pittar et ses enfants.** In-12. Prix : 2 fr. 50, 1908. Paris, Téqui.

Cet ouvrage fait suite à l'autobiographie de Mrs. Pittar, publiée par le même auteur. Ceux qui ont lu cette autobiographie ne manqueront pas de lire le livre qui lui fait suite, car il était impossible de parcourir ce récit d'une conversion et des luttes qu'elle entraînait sans ressentir une vive sympathie pour l'admirable femme qui, par amour de la vérité divine, n'avait pas craint de briser avec tous les siens, d'affronter la misère et l'exil. La Providence vint à son secours merveilleusement et récompensa son sacrifice en lui donnant des enfants d'élite.

C'est donc avec joie que les admirateurs et les amis de la courageuse

Digitized by Google

néophyte accueilleront ce volume qui raconte la dernière partie de sa vie et dessine aussi celle de ses deux fils, devenus de fervents Jésuites morts au service des âmes. MAVIL.

Morale et Sociologie.

R. P. JANVIER. **Exposition de la Morale Catholique.** V. *Le Vice et le Péché*. Carême 1907, in-8° écu de 422 pp. Prix : 4 fr. Lethielleux, Paris.

La recommandation des Conférences du P. Janvier n'est plus à faire, et la réputation que l'éminent prédicateur s'est acquise à Notre-Dame depuis cinq ans par la profondeur de ses connaissances théologiques, la vigueur de sa logique et le fouillé de sa psychologie rejaillit heureusement sur la publication qu'il fait de ses Conférences, pour leur assurer l'estime et le succès qu'elles méritent et pour étendre le rayon de leur influence au delà de N.-D., chez ceux qui n'ont pas eu le précieux avantage de l'entendre. « Ses discours, disaient les *Études franciscaines* l'année dernière, sont des leçons que nul ne consultera sans profit. » Le volume que nous annonçons ici contient le carême 1907 : *le Vice et le Péché :* les caractères qui en font la malice et les puissances qui les produisent : 1re Conférence : l'antagonisme du péché et la loi éternelle ; les puissances extérieures du péché : 2e Impuissance pour Dieu de coopérer à la malice du péché ; 3e le démon ; 4e la chute primitive ; 5e la transmission de la faute originelle (l'étude du péché originel et de sa transmission est tout spécialement remarquable) ; 6e Puissances intérieures du péché ; — Retraite: 1e la faiblesse de l'esprit ; 2e la concupiscence ; 3e la malice de la volonté ; 4e le péché cause du péché ; 5e le rôle des puissances du péché dans la passion de J.-C. ; 6e allocution à la communion des hommes : l'Eucharistie, remède du péché.

Publiées d'abord en fascicules en même temps qu'elles étaient prêchées, les Conférences sont réunies ici en un beau volume, avec un Sommaire qui les résume, des notes explicatives en appendice qui les éclairent merveilleusement au point de vue théologique. Fr. Jean DE LA CROIX.

Abbé DAVID-LÉONART. **Les catholiques décadents.** In-8o. Prix : 3 fr. 50, 1907. Paris, H. Oudin.

De tout temps, il y a eu dans la société catholique des tièdes, des sensuels, des frivoles, qui ont sacrifié leurs devoirs de chrétiens aux exigences du monde, aux caprices de la mode ; mais aujourd'hui le nombre en est considérable et l'inconscience inquiétante. Ce sont ces prétendus catholiques que l'abbé David-Léonart appelle avec raison des décadents. Et il en accuse les traits et il en fouaille les défauts avec autant de verve que de justice. Son livre a tous les caractères d'une éthopée et, là où il touche à la satire, il reste vrai et moralisateur. Sans doute gardera-t-il de chutes funestes bien des fidèles hésitants et peut-être même servira-t-il de remède efficace à quelques mon-

Digitized by Google

danisés déçus. En tout cas, il répond au mieux à une nécessité de l'heure présente. Alph. GERMAIN.

PAUL COMBES. — **Le Livre de la Maîtresse de Maison**. 1 vol. In-8° Couronné. Broché, 3 fr. Relié percaline tranche rouge 4 fr. Aubanel frères. Avignon.

Le *Livre de la Maîtresse de Maison* est le deuxième d'une série intitulée « *Les quatre Livres de la Femme* ».

En un style facile, avec méthode et un grand sens de la vie pratique, l'auteur nous donne ce qui j'appelerais volontiers la *philosophie* de l'Economie domestique. Nous marchons sur un terrain solide et parfaitement défriché. L'auteur a évité avec soin et le sable mouvant du sentiment et les broussailles plus ou moins encombrantes de recettes de ménage. Les *principes directeurs*, les *grandes règles générales* qui doivent présider à *l'organisation rationnelle de foyer domestique*, tant au point de vue matériel, qu'au point de vue moral, intellectuel, esthétique, éducatif, voilà ce que la Maîtresse de maison trouvera dans ce bel et bon livre. Il sera, pour employer une comparaison de l'auteur, comme un fil d'ariane susceptible de guider son initiative et son activité dans l'ensemble complexe des multiples attributions qui lui incombent.

Cela veut-il dire qu'elle devra aveuglément suivre tous les conseils de l'auteur? Non, je lui conseille même de ne pas prendre trop à la lettre ce qui est dit dans le chapitre « *Autres Rôles éventuels* » des œuvres de charité, de patronage etc.

De ce que le devoir primordial de la femme est « l'organisation, la direction du foyer domestique » il ne suit nullement ce semble, qu'accroître les loisirs du mari, étendre ses distractions, soit une raison suffisante pour rejeter des œuvres devenues de nos jours si nécessaires à la France et à l'Église Catholique.

On pourrait encore de çi de là trouver quelque exagération, surtout avant d'avoir lu la « Conclusion » du Livre, mais vraiment ce serait trop insister sur des « Bagatelles » qui ne nuisent en rien à la valeur d'ensemble de ce Livre.

F. PIERRE-BAPTISTE DE BREST.

GEORGES GOYAU. **Ketteler**. In-16 de XLVIII-290 pp. (Collection *La Pensée Chrétienne)*. Prix : 3 fr. 50. 1907. Bloud, Paris.

Ce que s'est proposé l'auteur de ce volume, c'est de faire connaître, par des fragments bien groupés, Ketteler docteur social. *L'Église et les temps nouveaux ; — l'Église et les diverses variétés d'absolutisme ; — l'Église et le problème de la propriété ; — l'Église et la question ouvrière ; — la politique sociale :* telles sont les cinq rubriques sous lesquelles viennent se ranger d'abondantes citations de l'œuvre de Ketteler, éclairées et commentées par une longue préface historique. « Mon âme tout entière, écrivait le grand évêque de Mayence, est attachée aux formes nouvelles, que les vieilles vérités chrétiennes créeront dans l'avenir pour tous les rapports humains. » Et

Digitized by Google

ce qui fait précisément l'intérêt de ce livre, c'est le spectacle de Ketteler adaptant sans cesse ces « vieilles vérités » aux « formes nouvelles », appelant l'antique thomisme à la rescousse des révendications sociales et faisan de la plus pure tradition chrétienne un actif instrument de progrès. Dans les questions sociales Ketteler a été un novateur en Allemagne comme Manning en Angleterre : c'est faire œuvre féconde que d'exalter ce grand nom avec les riches idées qu'il a semées ; nous ne sachons rien, dans la collection de la « *Pensée chrétienne* » qui soit davantage d'actualité, plus nourri de doctrine originale. Il est vrai que nous devons ce volume à M. Goyau, et sa plume, même quand elle travaille sur des matériaux dejà acquis dore tout ce qu'elle touche. P. JARDIN.

JOS. SCHRIJVERS, C. SS. R., professeur de Philosophie : **Manuel d'Economie politique**, avec une Préface de G. C. Rutten O. P. Docteur en Sciences sociales politiques. In-8 de 350 pp. Prix : 3 fr. 50. 1907. Jules de Meester, à Roulers, Couvent de Rédemptoristes, Bruxelles, et Victor Retaux, Paris.

Nous avons déjà annoncé ici-même une partie de cet ouvrage, publiée à part : *Les trois grandes Écoles d'Économie politique*. La méthode bien didactique de l'auteur, son information sûre, exacte, la clarté et la sobriété de son exposition nous donnaient déjà à espérer que son *Manuel d'Économie politique*, qu'il annonçait, pourrait devenir le Manuel désiré dans les Séminaires, les Scolasticats et même dans les Cercles d'études sociales. Nous avons le plaisir de constater que nous ne nous étions par trompé.

Le R. P. Schrijvers a su heureusement condenser en un volume de 350 pages, les principales notions que doit nécessairement aujourd'hui posséder tout prêtre ou tout homme qui veut faire quelque bien autour de lui dans l'ordre social.

De plus, comme le remarque justement dans la Préface le R. P. Rutten, l'auteur a dû, « chemin faisant, initier le lecteur aux lois sociales et aux œuvres principales..... ; exposer en même temps les grands principes de la morale sociale catholique qui dominent les lois et les institutions économiques ; signaler en passant, aux spécialistes désireux d'approfondir davantage, les ouvrages spéciaux qui leur seront le plus utiles. »

Ce n'est pas ici l'œuvre d'un économiste pur, mais d'un prêtre qui vise avant tout à mettre entre les mains de ses lecteurs, un manuel qui les guide dans la solution des problèmes moraux et sociaux. C'est dire que les questions d'Économie sociale, quand l'occasion s'en présente, y sont plus largement développées, et que les problèmes d'économie politique pure y prennent moins de place que dans certains manuels. Et c'est en effet ce qu'il convenait de faire. Cependant nous eussions désiré quelques notions au moins concernant *la valeur*. Cette idée, en effet, est fondamentale en économie politique, et, bien qu'elle y soit la question scientifique par excellence, elle ne laisse pas d'avoir des répercussions importantes sur les théories sociales

L'ouvrage est fait spécialement pour les Belges ; la législation et les or-

Digitized by Google

ganismes économiques qui s'y trouvent exposés sont propres à la Belgique. Mais ce n'est pas là un obstacle à ce qu'il puisse être aussi très utile, même en France. Le cadre en est excellent. Les questions y sont généralement bien traitées. S'il existe par-ci par-là quelque lacune à combler, une adaptation à faire, ces cas sont rares, et le professeur ou l'homme du métier y suppléera facilement. Fr. AIMÉ.

Die Haushaltungschule, *ein Lehrbüchlein für die Schülerinnen der Haushaltungschule*, herausgegeben von einer Kommission des Verbandes Arbeiterwohl. — München, Gladbach, Volksvereinsverlag. — Preis : 45 Pfg.

Wegweiser zum haüslichen Glück, *praktischer Leitfaden des Haushaltungsunterrichts für Jungfrauen*. — München, Gladbach, Volksvereinsverlag. — Preis : 75 Pfg.

Il existe à München-Gladbach, en Allemagne, une association, *Verband Arbeiterwohl*, qui publie périodiquement, par les soins de commissions nommées dans son sein, des manuels, guides et brochures de propagande dont le but est le but même de l'association, à savoir le bien-être matériel et moral des travailleurs, leur éducation professionnelle et sociale. Nous présentons ici au lecteur deux des dernières publications de ce genre, et non des moins pratiques.

La première est un manuel destiné à être mis entre les mains des jeunes filles qui fréquentent les écoles ménagères, afin d'éviter l'ennui des leçons dictées et la perte de temps qui en résulte. On y trouve donc tout ce qui doit faire partie d'un enseignement ménager. Le manuel se divise en sept chapitres. Le 1er traite des aliments et de leur valeur nutritive respective et comparée. Des tableaux ingénieusement combinés font voir d'un seul coup d'œil la quantité de graisse, d'albumine, de principes féculents et d'éléments minéraux qui entrent dans la composition de chaque sorte d'aliments. — Le 2e chapitre explique l'ameublement d'une bonne cuisine ordinaire et donne toute une série de menus que l'élève doit apprendre graduellement à composer et à préparer. — Le chapitre 3e donne les règles élémentaires du service de la table et même quelques conseils pratiques sur la manière de manger. — Le chapitre 4e traite du nettoyage et en général de l'ordre, de la propreté d'un ménage ; — le 5e enseigne les notions d'hygiène domestique ; — le 6e les procédés essentiels de l'administration financière d'un ménage ; — le 7e chapitre enfin, qui prend à lui seul environ un tiers de l'ouvrage, est consacré à l'étude pratique, avec l'aide de figures nombreuses, des différents travaux manuels qui doivent occuper les loisirs d'une bonne ménagère, surtout les travaux de l'aiguille et du crochet.

Le second volume : *Wegweiser zum haüslichen Glück*, *Guide du bonheur domestique*, traite aussi, comme son titre l'annonce, des choses du ménage. Il s'ouvre par le *Testament d'une mère*, où, en une dizaine de pages et avec beaucoup de délicatesse, l'auteur enseigne à la jeune fille toutes les

Digitized by Google

qualités morales et intellectuelles, toutes les bonnes habitudes qui feront d'elles l'ange du foyer domestique : la piété, la pureté de la conscience et l'innocence des mœurs sont mises en première ligne; on met en défiance contre la lecture des romans, etc. L'ouvrage lui-même traite en huit chapitres, de l'habitation, de l'habillement, de l'alimentation, et des repas, de la comptabilité domestique et ménagère, de l'hygiène, des occupations secondaires d'une ménagère, tels que le soin du jardin, la culture des fleurs, l'élevage des lapins, etc., enfin des principales lois sociales qu'il peut être utile à une maîtresse de maison de connaître, parce qu'elle peut et doit, en certaines circonstances, y avoir recours.

Ces deux petits manuels sont conçus dans un esprit essentiellement pratique. Il y a bien en France quelques ouvrages similaires : il n'y en a pas, à notre connaissance, qui remplissent un programme aussi complet. Il serait à souhaiter que quelqu'un des nôtres, en s'inspirant de cet exemple et de ces ouvrages, donnât aussi à nos humbles foyers, soit à la ville soit à la campagne, un *Guide du bonheur domestique.* Fr. AIMÉ.

Nos Maîtres. **Bonald.** Préface par le Comte Léon de Montesquiou. In-12 de 296 pp. Prix : 3 fr. 50, 1908.

Joseph de Maistre. Préface du Comte Bernard de Vésins. In-12 de 316 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Nouvelle Librairie Nationale.

Il y a quelques années, un petit groupe s'est formé, sous la direction de M. Ch. Maurras, d'hommes intelligents, généreux, ardents, pour travailler à la restauration de la monarchie : « *L'action française* » a agi et produit assez pour avoir le droit de n'être plus ignorée ; on peut faire des réserves sur l'accord de leur doctrine avec la doctrine catholique : leur courage ne saurait laisser indifférent.

Ils travaillent, et beaucoup. Mais il ne leur suffit pas de servir ardemment des causes qui leur sont chères, et comme le disait tout récemment (10 déc. *Correspondant*), M. E. Lamy, « la joie des résultats est pour eux le moindre, il leur faut les triomphes d'idées pures. Le souci des politiques est d'ordinaire de suivre, de continuer, de maintenir ; eux aspirent à créer, à synthétiser, à dogmatiser, à ériger leurs pratiques en maximes, leurs préférences en principes. Pour récolter des victoires, ils sèment des doctrines, et leur grand œuvre est d'avoir fondé un Institut où ils tiennent école de vérité. Monarchistes, ils ne se contentent pas de prendre leur rang d'ancienneté dans un parti de tradition, ils prétendent le rajeunir par leur méthode ; verser dans les outres vieilles un vin nouveau ; par la puissance inventive de leur esprit, découvrir des fécondités encore inconnues dans nos anciennes institutions ; transformer l'instinct monarchiste en science exacte. »

Ce court aperçu sur le mouvement de l'*action française* nous donnera la raison des deux ouvrages que nous annonçons ici : Pour les néo-monarchistes, J. de Maistre et de Bonald sont des *Maîtres :* c'est donc encore pour le service de leur cause qu'ils nous donnent aujourd'hui une nouvelle édition des

Digitized by Google

Considérations sur la France, de l'*Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques* de Joseph de Maistre ; des *Considérations sur la Révolution française*, de l'*Émigration*, de l'*Aristocratie et la Noblesse*, du *Gouvernement représentatif*, du *Traité de Westphalie*, de l'*Équilibre européen*, de la *Fin de la Pologne*, de la *Notice sous Louis XVI*, de la *Question du Divorce*, de la *Société et ses développements* de Bonald. Paul JARDIN.

Littérature.

Mme JULIE LAVERGNE. **Les Chroniques de Montbriant**. In-8° écu de VII-340 pp. Prix : 3.50, 1907. Paris et Lille. Taffin-Lefort.

Ce n'est pas sans un certain plaisir que les admirateurs de Mme Julie Lavergne — et ils sont nombreux — apprendront la venue au monde de son nouvel *enfant de papier*, pour parler le langage de l'auteur. Certes, ses aînés n'auront point à rougir de lui ; comme eux il renferme écrites en un style exquis, les histoires les plus charmantes, tristes ou joyeuses, morales toujours. Parmi elles ; *La Pendule à Musique*, *Les Abeilles de Valvert*, *La Tresse Blonde* sont empreintes d'une mélancolique beauté ; au contraire, *Le Roman ae mon Cousin*, *Le Lycée de Montbriant*, sont de nature à provoquer l'hilarité du lecteur même le plus morose.

Merci donc à l'éditeur, qu'il poursuive l'œuvre commencée et nous donne bientôt un nouveau recueil semblable à celui-ci dont chaque page constitue un véritable régal littéraire.

HENRY BORDEAUX. **Promenades en Savoie**. In-12 de 178 pp. Prix : 2 fr., 1908. Nouvelle Librairie Nationale.

A l'encontre de beaucoup de ses semblables, ce livre donne plus que ne promet son titre. Tout d'abord en quelques pages consacrées à des *Notes sur le caractère Savoyard*, M. H. Bordeaux nous dévoile toute la beauté cachée et ignorée de ces hommes à l'âme grande et fière comme leurs montagnes. Ces nobles caractères, il nous les fait toucher du doigt en ceux qui sont la gloire de la Savoie à la tête desquels je salue le doux Évêque de Genève et Ste Chantal, Joseph et Xavier de Maistre. En cette première partie du volume, l'auteur nous apprend un détail ignoré de plusieurs, c'est que notre Académie française n'est qu'une copie de l'Académie florimontale fondée par S. François de Sales à Annecy, trente ans avant que Richelieu n'eût songé à ses quarante immortels. Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse et de souhaiter à M. H. Bordeaux de représenter un jour en cette noble assemblée, la belle province dont il fier et à juste titre, d'être le fils.

Suivent les *Pèlerinages en Savoie* parmi lesquels le Lac du Bourget et les Charmettes ne pouvaient être oubliés, puis quelques *Contes Savoyards* dont le plus suave et le plus émouvant est bien le chemin de Roselande, peu fréquenté hélas ! de nos jours, car il est le chemin du devoir.

En publiant cet ouvrage, l'éditeur des *Pays de France* enrichit sa Collection des Écrivains Régionaux d'un livre aussi intéressant que bien écrit.

F. BERNARD DE S. FRANÇOIS, T. O.

Digitized by Google

FRANÇOIS VEUILLOT. **Humbles victimes.** In-12. Prix : 2 fr. 50. 1907, Paris, Lethielleux.

Sous ce titre, — humble lui-même — l'auteur a mis le meilleur de son âme, tout le charme de son talent de conteur et toute sa foi de grand chrétien.

Poignants comme la vie, ces petits contes sont vibrants d'émotion et de vérité. — Ils sont tristes parce que la tristesse est le lot du plus grand nombre, mais ils sont consolants parce que la foi est consolante et qu'elle éclaire chaque page comme leur fanal victorieux de toutes ténèbres. Le rôle des enfants, dans ces histoires si variées, est toujours bienfaisant comme l'innocence. Peut-être même est-il trop bienfaisant, les cœurs endurcis dans le mal et l'impiété sont rarement sensibles à l'influence de la pureté enfantine. Mais enfin, il y a eu des conversions faites par les enfants et l'auteur a probablement raconté plus d'une histoire vraie. Ne discutons pas davantage et laissons-nous aller au plaisir de lire des contes bien faits, vivement narrés, pittoresques et intéressants, ce n'est pas là un plaisir aussi fréquent qu'on pourrait le penser.

CHARLES DE VITIS. **Le Serment de Marthe Parquin.** In-12. Prix : 3 fr. 50. 1907. Tequi, Paris.

Les amateurs de péripéties variées et de situations dramatiques liront avec plaisir ce roman tout plein d'aventures dont il serait bien difficile de faire ici un court résumé. Marthe Parquin a fait un serment imprudent dont les conséquences sont terribles et seraient irrémédiables, si le choc d'événements inattendus, mais vraiment providentiels, ne venaient déjouer les trames des méchants et rendre à chacun justice : aux uns le châtiment, aux autres le bonheur. Ce roman plaira à tous ceux qui aiment assaisonner leurs lectures récréatives des battements de cœur. MAVIL.

Livres reçus dans le mois [1] :

R. P. CHARLES LEDENTU. O. F. M. *Apostolique instance :* **Étudiez l'Évangile.** In-16 de 630 pp. Téqui, 29, Rue de Tournon, Paris.

R. P. BOURGEOIS, O. P. **La Vierge Marie** : *Mystères de sa Prédestination et de sa vie.* In-12 de 352 pp. Prix : 3,50. Gabalda, 90, Rue Bonaparte, Paris.

Mgr FILLION. **Cinquantenaire des apparitions de N.-D. de Lourdes** (1858-1908). *Le Rosaire des amies de la très sainte Vierge.* In-16 de 42 pp. Prix : 0 fr. 60. 1908. Gabalda, Paris.

ABBÉ TH. DELMONT. **L'Église connue, vengée.** *Conférences aux hommes 1906-07.* In-12 de VI-224 pp. Prix : 2,50. Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

ABBÉ P. VIGNOT. **Avent de St-Sulpice 1904.** In-12 de 332 pp. Prix : 3,50.
Carême de Montréal 1905. In-12 de 356 pp. Prix : 3,50.
Gabalda, Paris.

ABBÉ A. GAVEAU. **A l'école du Vrai, du Beau, du Divin.** *Esquisses et Croquis.* Grand in-16 de 254 pp. Prix : 3,50. Perrin 35, Quai des Grands Augustins. Paris.

F. CAVALLERA. **Saint Athanase** de la Collection « *la Pensée Chrétienne.* » Grand in-16 de 352 pp. Prix : 3.50. Bloud, 4, Rue Madame, Paris.

Le programme des Modernistes. *Réplique à l'Encyclique de Pie X.* In-12 de XVI-176 pp. Prix : 2,50. Nourry, 11. Rue N.-D. de Lorette.

Guide d'Action religieuse. In-8 de 600 pp. Prix : 3 fr. 48, Rue de Venise, Reims, et Gabalda, Paris.

ABBÉ L. GARRIGUET. **Le Régime de la Propriété.** In-16 de 335 pp. Prix : 3,50. Bloud, Paris.

J. SCHALL. **Mentalité du Peuple Souverain.** *Causes et remèdes.* In-12 de 175 pp. Prix : 2,50. Librairie des Saints Pères, 83, Paris.

ABBÉ E. BARBIER. **Les Démocrates chrétiens et le modernisme.** In-12 de 424 pp. Prix : 3,50. Lethielleux, Paris.

ABBÉ BAYLE. **Le Symbolisme du Droit Romain.** In-8 de 332 pp. Prix : 5 fr. Librairie des Saints Pères, Paris.

ABBÉ BOUDINHON. **Le Mariage et les Fiançailles.** In-8 de 106 pp. Prix : 2 fr. Lethielleux, Paris.

CH. JOLY. **Le Christianisme et l'Extrême Orient.** II, *Mission Catholique du Japon.* In-12 de 308 pp. Prix : 3,50. Lethielleux, Paris.

ABBÉ L. CHRISTIANI. **Luther et le Luthéranisme.** Grand in-16 de 388 pp. Prix : 3,50. Bloud, Paris.

A. BAUGRAND. **Sainte Lucie à Catane.** *Un pèlerinage au IVe siècle.* In-8° orné de 12 grav. 96 pp. Prix : 2,50. Librairie des Saints Pères. Paris

G. LENOTRE. **La Fille de Louis XVI.** In-12. Prix : 3,50. Perrin, Paris.

A. PENJON. **Précis de Philosophie.** In-12. Prix : 4 fr.

» **Précis d'Histoire de la Philosophie.** In-12, Prix : 3,50 fr.

Collection « *Les Philosophes* » : P. LANDORMY : **Socrate.** In-8. Prix : 0,90.
M. RENAULT : **Platon.** „ „
E. CHARTIER : **Spinoza** „ „
P. LANDORMY : **Descartes.** „ „
M. RENAULT : **Épicure.** „ „
G. CANTECOR : **Le Positivisme.** „ „
M. HALBWACHS : **Leibnitz.** „ „

Librairie Paul Delaplane, Paris.

MICHEL SALOMON. **Charles Nodier et le mouvement romantique.** In-12. Prix : 3,50 fr. Perrin, Paris.

GUSTAVE ROBERT. **Philosophie et Drame. Essai d'une philosophie des drames wagnériens.** In-12. Prix : 3.50. Plon 8, Rue Garancière Paris.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

DES DONS SURNATURELS QUI ACCOMPAGNENT LA GRACE SANCTIFIANTE.

Dieu a surnaturalisé l'essence même de notre âme ; il y a mis un don permanent, participation réelle de sa nature et de sa vie divine, qui fait de l'homme un ami, un vrai fils de Dieu, un héritier de Jésus-Christ. Toutefois, il ne s'est pas borné à nous enrichir de la sorte ; il a voulu donner à son œuvre plus d'étendue, plus d'efficacité. Rien n'est plus instructif pour l'esprit, ni plus consolant pour le cœur, que l'étude de ces phénomènes surnaturels qui accompagnent l'œuvre de notre justification.

Avant tout, l'homme est fait pour agir. Aussi, lorsque Dieu me dit : « je viendrai et je ferai en toi ma demeure », j'entends bien qu'il transforme d'abord le fond même de mon âme, mais je veux aussi que sa vie divine pénètre jusque dans mes puissances, pour les mettre à même de saisir la fin sublime qu'il leur a donnée. A la suite donc de la grâce sanctifiante, et comme corollaire nécessaire de l'entité fondamentale qui me justifie, viendra tout ce noble cortège de vertus et de dons, comme parle le *Catéchisme* du Concile de Trente : « *Gratia est divina qualitas in anima inhaerens, cui additur nobilissimus virtutum comitatus* (1). » Quel est donc le rôle nécessaire que les vertus et les dons jouent dans notre âme? Pour le bien saisir, esquissons en deux mots le mécanisme de nos puissances.

Comme nos facultés sont tantôt en acte et tantôt en puissance,

1. *Cat. Trid.* de Baptismo, n. 51.

Digitized by Google

il est de toute nécessité qu'elles soient mises en mouvement par un autre être qui soit lui-même en acte. C'est pourquoi, la volonté, pour qu'elle commence à vouloir ce que tout à l'heure, elle ne voulait pas, doit être mue par un agent qui lui soit étranger. Cet agent, ainsi que l'explique S. Thomas, c'est Dieu qui met en jeu nos volitions, en tant qu'il est le bien universel, objet adéquat de la volonté. Sans cette impulsion, nous ne pourrions rien vouloir, et nous serions condamnés à une perpétuelle immobilité. La volonté ainsi poussée, marche vers sa perfection et sa félicité ; mais elle ne marche pas à l'aventure : l'objet présenté par l'intelligence spécifie son mouvement. Puis, sous l'influence de cette fin particulière et par le fait même qu'elle la désire, elle veut naturellement les moyens qui y conduisent ; absolument de la même façon que l'intellect, grâce à l'assentiment qu'il a donné préalablement aux principes, veut naturellement les conclusions. Elle commande donc à la raison pratique qui délibère, juge, et finalement lui présente les moyens propres à atteindre la fin (1).

Quel est, au milieu de ces mouvements divers, l'office des vertus ? Leur rôle est de rectifier les puissances et de les consolider dans leurs droites opérations. Elles perfectionnent l'*intelligence* dans son inclination naturelle à saisir le vrai. Elles perfectionnent la *raison pratique*, en lui faisant choisir les moyens les plus convenables à la fin. Elles perfectionnent la *volonté*, en la tournant vers son objet, et en écartant d'elle les passions qui pourraient fausser les jugements de la raison pratique et pervertir ses ordres.

On peut donc définir la vertu morale, à laquelle proprement convient le nom de vertu : une qualité de l'esprit, par laquelle on vit droitement, -- *quà recte vivitur* — en ce qu'elle nous dispose à suivre le mouvement et les ordres de la raison (2).

Dans l'ordre de la nature, cette habitude bonne qui perfectionne les puissances et qui en est le dernier terme (3), n'est pas à proprement parler, d'une rigoureuse nécessité pour faire une action moralement bonne : la puissance possède en elle-même tout ce

1. « Virtus volendi a solo Deo causatur. Velle enim nihil aliud est quàm inclinatio quaedam in objectum voluntatis, quod est bonum universale. Inclinare autem in bonum universale est primi moventis, cui proportionatur ultimus finis ; sicut in rebus humanis dirigere ad bonum commune est ejus qui praeest multitudini... Potest voluntas moveri sicut ab objecto a quocumque bono ; non autem sufficienter et efficaciter nisi a Deo. » *Sum. Theol.*, P. I, quaest. CV, a. IV, V et *passim*.

2. Ia IIae *quaest.* 55, *art.* 4.

3. Arist., *quaest.* 55, *art.* 3.

Digitized by Google

qui lui est nécessaire pour cela. Il le faut bien, puisque les habitudes bonnes s'acquièrent par la répétition d'actes bons, découlant seulement de l'activité de nos facultés. Sa nécessité n'est donc que relative, en ce sens que seule elle rend l'acquisition bonne, *facile*, *constante*, *prompte et agréable*.

Mais il en va autrement dans l'ordre surnaturel. La grâce sanctifiante, nous le savons, ne surélève que l'essence de l'âme, qu'elle rend participante de la nature divine (1). Ce sont les vertus *infuses* qui surnaturalisent les puissances. Sans elles, il est impossible à l'homme de faire le moindre acte surnaturel. « Nul ne doit donc s'étonner qu'à l'instar de l'âme qui n'agit pas directement sur la substance, mais par l'intermédiaire de ses facultés, la grâce sanctifiante n'opère pas non plus immédiatement par elle-même, mais par l'entremise des vertus infuses et des dons qui lui tiennent lieu de puissance (2). Elle est bien, il est vrai, un principe de vie et d'opération, mais c'est un principe immédiat et prochain ; c'est la racine ou le tronc de l'arbre, les vertus surnaturelles en sont les branches ; or, comme chacun sait, ce sont les branches qui, d'ordinaire, portent les fleurs et les fruits (3). »

Voici, du reste, comment saint Thomas démontre la nécessité de ces vertus au moment de l'infusion de la grâce. Sitôt sanctifiée, l'âme n'a plus, dit-il, d'autre fin à poursuivre que la céleste béatitude, et elle doit y tendre sans cesse par des actes surnaturels. Or, les facultés, l'intelligence et la volonté d'où procèdent ces actes, ne sont pas, par elles-mêmes, susceptibles de les produire. Il faut donc nécessairement qu'elles soient élevées à l'état

1. Nous devons faire remarquer ici que la relation entre la charité et la grâce sanctifiante est si intime, que Scot et ses disciples ne voient entre elles qu'une distinction purement logique. Les mêmes effets, disent-ils, sont attribués à l'une et à l'autre, et les deux noms sont souvent employés l'un pour l'autre. D'ailleurs, ajoute le P. Macedo, si la grâce et la charité étaient *réellement* distinctes, Dieu pourrait séparer l'une de l'autre. Par conséquent, la grâce pourrait être dans l'homme sans la charité et la charité sans la grâce, *quod est absurdum*. Pour les Thomistes, cette distinction est bien réelle. D'après saint Thomas, la grâce sanctifiante est à la fois *entitative* et *operative*. Comme *entitative*, elle perfectionne la substance de l'âme, elle l'informe tout entière, comme l'âme informe la substance du corps. Comme *opérative*, elle perfectionne les puissances de l'âme. Scot, au contraire, ne voit dans la grâce qu'une habitude *opérative* qui affecte immédiatement les facultés de l'âme. Ajoutons que son opinion est communément abandonnée aujourd'hui. Cf. Hurter. *Thelogiae dogmaticae compendium*, III, p. 172

2. S. Th. *De Veritate, quaest.* 27, a. 6.

3. P. Froget. *De l'Habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes*, dans la *Revue Thomiste*, mars 1898, p. 6.

Digitized by Google

surnaturel, et cela en même temps que l'âme est sanctifiée (1)

De là, on le voit, la nécessité des vertus théologales et des vertus morales. Les premières, qui ont Dieu lui-même pour objet, donnent à notre vie surnaturelle son orientation véritable et, en informant chacun de nos actes, nous assurent notre béatitude éternelle. Les autres doivent concourir, comme autant de moyens, à nous faciliter l'accomplissement de nos devoirs, tant à l'égard de Dieu et du prochain que vis-à-vis de nous-mêmes. Elles sont aussi nécessaires à cet accomplissement fidèle, prompt et facile de nos obligations morales, que la foi, l'espérance et la charité sont indispensables à la poursuite de notre fin dernière.

Et qui nous donne ces vertus ? Assurément, ce n'est pas la nature : elle ne peut produire que des habitudes naturelles. Elles nous sont accordées par Dieu avec la grâce sanctifiante. « La charité de Dieu a été mise dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné : *caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis* (2). » Or, il n'y a pas de charité sans la foi et l'espérance.

D'autre part, ainsi que raisonne saint Thomas, nous ne voyons jamais, dans la nature, le principe d'une œuvre quelconque, sans que nous y découvrions du même coup, tout ce qu'il faut pour l'accomplir. Nous devons donc conclure qu'avec la charité, principe de l'acte surnaturel, nous sont données toutes les vertus infuses, par lesquelles nous produisons tant d'œuvres bonnes. C'est ce que déclare, d'ailleurs, le Concile de Trente : *Justificationem esse sanctificationem et renovationem interioris hominis, per voluntariam susceptionem gratiae et donorum* (3). » C'est-

1. « Dicendum quod virtutes theologicae hoc modo ordinant hominem ad beatitudinem supernaturalem, sicut per naturalem inclinationem ordinatur homo in finem sibi connaturalem. Hoc autem contingit secundum duo : primo quidem secundum rationem vel intellectum, in quantum continet prima principia universalia cognita nobis per naturale lumen intellectus, ex quibus procedit ratio tam in speculandis quàm in agendis ; secundo per rectitudinem voluntatis naturaliter tendentis in bonum rationis. Sed haec duo deficiunt ab ordine beatitudinis supernaturalis secundum illud (I Cor., 2, 9) : *oculus non vidit*, etc... Unde opportuit quod quantum ad utrumque aliquid homini supernaturaliter adderetur ad ordinandum ipsum in finem supernaturalem. Et primo quidem quantum ad intellectum adduntur homini quaedam principia supernaturalia, quae divino lumine capiuntur et haec sunt credibilia, de quibus est FIDES. Secundo vero est voluntas quae ordinatur in illum finem et quantum ad motum intentionis in ipsum tendentem, sicut in id quod est possibile consequi, quod pertinet ad SPEM : et quantum ad unionem quandam spiritualem, per quam quodam modo transformatur in illum finem, quod fit per CARITATEM. » I II ae, *quaest 62, a. 3. Cf. C. Gentes*, III, 151-53 ; *de virtut. in communi*, a. 10..

2. *Rom.*, V, 5.

3. *Conc. Trid.*, VI, 7.

Digitized by Google

à-dire, en plus de la grâce sanctifiante, nous recevons des *dons*, parmi lesquels, en première ligne, arrivent les vertus morales (1).

Ces vertus sont au nombre de quatre que l'on nomme *Cardinales*. Car, de même qu'une porte tourne sur ses gonds, dit saint Bonaventure, de même la vie humaine roule et se dirige appuyée sur ces vertus (2). Ce sont : la prudence qui rectifie la raison ; la force qui comprime l'irascibilité ; la tempérance qui sert de frein à la concupiscence ; et la justice qui s'étend à toutes les forces de l'âme, car elle est pour elle la règle de toute rectitude, ou plutôt elle n'est que la rectitude même de notre volonté. La prudence est nécessaire pour se décider ; la force pour supporter ; la tempérance pour faire un bon usage des choses, et la justice pour les distribuer comme il convient. A ces quatre vertus viennent se joindre une multitude d'autres vertus secondaires, qui toutes ont leur objet et leur fin propre et entrent dans la vie du chrétien pour en sanctifier jusqu'aux moindres détails (3).

1. Tous les théologiens admettent qu'en dehors des vertus morales acquises, il existe des vertus infuses appelées *théologales*. S. Bonaventure considère cette vérité comme un article de foi. Mais existe-t-il, en dehors de ces vertus, d'autres vertus morales infuses *per se* ? Les Scotistes le nient. Pour eux, les *dona* auxquels fait allusion le Concile de Trente, ne signifient pas autre chose que les vertus théologales. Voici brièvement exposé leur système : L'homme a deux fins : l'une naturelle, l'autre surnaturelle. Pour atteindre sa fin naturelle, l'homme a besoin des vertus morales acquises ; pour atteindre sa fin surnaturelle, il a besoin des vertus théologales qui lui sont infuses surnaturellement, et qui sont des habitudes surnaturelles *in substantia*. Que si les vertus morales conduisent à la fin surnaturelle, cela vient non pas de leur nature, mais accidentellement, *ab extrinseco*, en tant qu'elles sont informées par la charité et qu'elles sont sous son empire. C'est pour ce motif que la charité est dite la *forme* de toutes les vertus, car toutes les autres vertus morales n'ordonnent l'homme à sa fin surnaturelle que *mediante caritate*. Par conséquent, les actes des vertus morales sont surnaturels *extrinsece* et *accidentaliter* seulement, et non pas *substantialiter* comme les actes des vertus théologales. Bien qu'ils procèdent *elicitive* d'une habitude purement naturelle, cependant ils procèdent *imperative* de l'habitude surnaturelle de la charité et d'un secours spécial de Dieu, ce qui les rend méritoires. Aussi, n'ont-ils point besoin d'être surnaturels *intrinsece* comme les actes des vertus théologales qui viennent en premier lieu, et qui ne peuvent être informés par d'autres actes surnaturels. Cf. Mastrius, *Tract. de virtutibus*. Saint Bonaventure, saint Thomas et toute l'école thomiste admettent l'existence de ces vertus morales infuses. Nous dirons avec le P. Timothée de Puyloubier : « Si rationem solam consuleremus, libenter cum schola Scoti sentiremus ; sed sententia opposita Ecclesiae doctrinae magis consentanea videtur communiterque hodie traditur. » *Tractatus de virtutibus in genere*, p. 8. Voir aussi M. l'abbé Bellevue, ardent défenseur du système scotiste, dans l'*Œuvre du Saint-Esprit ou la sanctification des âmes*. Paris, 1902. Le P. Froget a vivement critiqué cet ouvrage dans la *Revue Thomiste*, 1902, p. 244-249 ; 336-347 ; 554-568.

2. *De septem donis Spiritus Sancti*, C. II.

3. Comme toutes ces puissances complémentaires sont destinées à mettre notre intelligence et notre volonté en état d'agir surnaturellement, il convient de les dis-

Digitized by Google

***

Mais, parce que dans la vie surnaturelle, l'homme peut être appelé à des actions extraordinaires et héroïques, il faudra que Dieu lui donne, avec la grâce sanctifiante, des habitudes encore plus parfaites que les vertus.

Dans son Encyclique « DIVINUM ILLUD MUNUS », du 9 mai 1897, le Souverain Pontife Léon XIII s'exprime en ces termes : « Le juste qui vit déjà de la vie de la grâce et chez lequel les vertus jouent le rôle des facultés dans l'âme, a absolument besoin — *opus plane est* — des sept dons, qu'on appelle plus particulièrement dons du Saint-Esprit. Par ces dons, l'esprit se fortifie et devient apte à obéir plus facilement et plus promptement aux paroles et aux impulsions du Saint-Esprit ; aussi ces dons sont d'une telle efficacité qu'ils conduisent l'homme au plus haut degré de la sainteté ; ils sont si excellents, qu'ils demeureront les mêmes dans le royaume des cieux, quoique dans un degré plus parfait. Grâce à eux, l'âme est amenée et excitée à acquérir les béatitudes évangéliques, ces fleurs que le printemps voit éclore, signes précurseurs de la béatitude éternelle. »

Nous l'avons dit : Dieu a donné à la raison de l'homme une double perfection : la perfection naturelle par la lumière de l'intelligence, et la perfection surnaturelle par les vertus théologales. Et quoique celle-ci soit plus grande que celle-là, la perfection naturelle est cependant possédée par l'homme, d'une façon plus parfaite ; car nous avons la pleine jouissance de la perfection naturelle, mais de la perfection surnaturelle nous n'avons qu'une possession défectueuse, attendu que la foi et la charité ne nous font que très imparfaitement connaître et aimer Dieu sur la terre (1).

tribuer en deux catégories distinctes : la catégorie des vertus *cognoscitives* et celle des vertus *appétitives*. Aux premières appartiennent la foi et la prudence ; aux secondes, l'espérance et la charité, puis les vertus de force, de tempérance et de justice avec toutes leurs subordonnées. Plusieurs théologiens modernes se sont demandé s'il ne conviendrait pas d'assimiler plus ou moins complètement aux vertus théologales la vertu de *religion*, qui se rattache à la vertu cardinale de *justice*. Mais rien ne saurait autoriser une pareille assimilation. « Après tout, dit M. Didiot, la religion n'a pas *Dieu* pour objet propre et direct, mais seulement le *droit* de Dieu sur l'ensemble des êtres créés par lui, — droit qui n'est pas un de ses *aspects* comme sa vérité, sa véracité, sa bonté, mais uniquement un *effet* de sa *causalité* créatrice et rédemptrice. La vertu de religion doit donc demeurer dans la catégorie des vertus *morales* ; et sa nature, sa fonction, son rôle, ne s'expliquent facilement qu'à la condition de l'y considérer ainsi que dans son cadre véritable. » *Morale surnaturelle spéciale*, 1897, p. 15.

1. « Ratio hominis est perfecta dupliciter a Deo : primo quidem naturali perfectione, secundum scilicet lumen naturale rationis ; alio autem modo quodam super-

Digitized by Google

Si donc, Dieu veut de nous des actes héroïques, comme la raison ne peut, dans son imperfection, que nous pousser aux actions ordinaires de la vie surnaturelle, il faudra qu'il nous pousse lui-même vers ces fins et ces moyens que l'esprit n'entrevoit pas. « *Spiritus tuus bonus*, dit le Psalmiste, *deducet me in terram rectam, quia scilicet in haereditatem illius terrae beatorum, nullus potest pervenire, nisi moveatur et deducatur a Spiritu Sancto* (1). »

Or, pour répondre à ce mouvement d'en haut, les vertus ne pouvent suffire. En effet, tout être mû doit avoir avec son moteur des rapports d'affinité, d'ordre et de proportion. Plus donc le moteur est élevé, plus doivent être parfaites les dispositions du mobile. Ainsi, le disciple doit être disposé d'autant plus heureusement, que le maître lui enseigne une doctrine plus sublime. Or, les vertus ne donnent à l'homme que les dispositions nécessaires pour suivre le mouvement et la direction de la raison. Il faut donc qu'il y ait des perfections plus élevées pour répondre à l'impulsion céleste. Ce sont ces qualités supérieures que nous appelons des dons (2).

Nous pouvons les définir : des qualités de l'esprit qui nous rendent aptes à recevoir l'inspiration du Saint-Esprit et à obéir à ses mouvements avec promptitude et facilité. Selon la remarque du cardinal Mazella, ils sont dans l'homme, par rapport à l'Esprit-Saint, ce que sont les vertus morales par rapport à la raison. Or, celles-ci sont des habitudes qui disposent la volonté à obéir promptement à la raison. Les dons sont donc également des habitudes qui excitent l'homme à se soumettre promptement aux impulsions du Saint-Esprit (3).

Ainsi, quand on considère les vertus et les dons dans leur nature générale, d'après le double nom qui les désigne, ils n'ont rien d'opposé qui les distingue. *Vertu* dit, en effet, un principe qui perfectionne la faculté ; *don* dénote un bien que l'on tient de

naturali perfectione per virtutes theologicas. Et quamvis haec secunda perfectio sit major quam prima, tamen prima perfectio perfectiori modo habetur ab homine quam secunda. Nam prima habetur ab homine quasi plena possessio, secunda autem habetur quasi imperfecta ; imperfecte enim diligimus et cognoscimus Deum. » Ia IIae, *quaest.* 68, *a.* 2.

1. Ibid.

2. « Manifestum est quod virtutes humanae perficiunt hominem, secundum, quod homo natus est moveri per rationem in his quae interius vel exterius agit. Oportet igitur inesse homini altiores perfectiones secundum quas sit dispositus ad hoc quod divinitus moveatur, et istae perfectiones vocantur dona. » *Ibid.*, a. I.

3. *De virtutibus infusis*. Neapoli, 1902, p. 129.

Digitized by Google

la libéralité d'autrui. Or, le don est ce principe, la vertu infuse est ce don libéralement reçu (1).

Mais, quand on les considère dans leur nature particulière, il y a lieu d'établir entre eux les distinctions suivantes : 1° Les vertus, quelles qu'elles soient, infuses ou acquises, perfectionnent l'homme *modo humano*, c'est-à-dire que, sous leur influence, il obéit aux mouvements naturels de l'esprit surélevé par la foi, l'espérance et la charité. Les dons, au contraire, le perfectionnent *modo quodam divino*, c'est-à-dire que la volonté passe, en quelque sorte, au-dessus des données de la raison humaine, pour suivre l'inspiration d'un esprit supérieur qui l'entraîne. Dans le premier cas, l'homme agit de son propre mouvement et en vertu de sa propre initiative. Dans le second, il opère volontairement, il est vrai, mais poussé par une force supérieure, qui le pousse à faire tel acte, dont la pensée lui a été soudainement inspirée (2).

Le fait suivant rappelé par le P. Froget dans sa belle étude sur l'*Habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes*, nous montre d'une façon saisissante la différence du mode d'agir qui distingue les vertus et les dons. « Sous la persécution de Septime Sévère, une jeune esclave du nom de Félicité, venait d'être condamnée aux bêtes avec d'autres chrétiens. Elle était sur le point de devenir mère. Mais, comme le jour du supplice approchait, Félicité se désolait à la pensée que son état de grossesse ferait différer son supplice : car la loi défendait l'exécution d'une femme enceinte. Les autres martyrs s'affligeaient également de la laisser en arrière. Trois jours avant la date fixée pour le combat, tous se mirent en prière, pour obtenir sa prompte délivrance. A peine avaient-ils achevé que les douleurs la prirent. Comme elle poussait des gémissements, un des geôliers lui dit : « Si tu ne peux en ce moment supporter la souffrance, que sera-ce quand tu seras déchirée par les bêtes ? Il eût donc bien mieux valu sacrifier aux dieux. » A quoi cette généreuse femme fit cette belle réponse : « Aujourd'hui, c'est moi qui souffre ; mais alors, il y

1. Ia IIae, *quaest.* 68, a. I.

2. Si comparemus dona ad alias virtutes intellectuales vel morales, dona praeferuntur virtutibus, quia dona perficiunt vires animae in comparatione ad Spiritum sanctum moventem ; virtutes autem perficiunt vel ipsam rationem, vel alias vires in ordine ad rationem. Manifestum est autem quod ad altiorem motorem oportet majori perfectione mobile esse dispositum. Unde perfectiora sunt dona virtutibus. » *Ibid.*, a. VIII.

Digitized by Google

en aura un autre qui souffrira pour moi, parce que moi aussi je souffrirai pour lui (1). »

2° Quand il obéit aux vertus, c'est l'homme lui-même qui s'excite et se meut par sa propre délibération et son propre conseil. Quand il agit sous le souffle d'en haut, il est mû par Dieu plutôt qu'il se meut lui-même : « *In donis Spiritus Sancti*, dit saint Thomas, *mens humana non se habet ut movens, sed magis ut mota* (2). »

3° La règle que suit l'esprit dans ces actes particuliers est plus divine et plus haute. Ainsi, les œuvres des vertus acquises ont pour règle la raison et la prudence humaine ; les œuvres des vertus infuses suivent la même règle, mais en tant qu'elle est fortifiée par la foi ; les œuvres opérées par les dons ont pour règle Dieu lui-même (3). Voilà pourquoi certains théologiens disent que les dons sont des perfections qui disposent l'homme à des actes plus élevés, plus excellents que ne le sont généralement les actes de vertus : « *Et hoc est quod quidam dicunt quod dona perficiunt hominem ad altiores actus quàm sint actus virtutum* (4). » Et loin d'improuver cette opinion, saint Thomas déclare, dans un autre passage, que c'est celle qui paraît la plus conforme à la vérité : « *Et haec opinio inter omnes vera videtur* (5). »

C'est pour ces différentes raisons qu'après saint Thomas, la plupart des théologiens soutiennent, contre Scot, que les dons se distinguent réellement des vertus (6).

1. *Revue Thomiste*, 1898, p. 146.
2. I IIae, *quaest.* 52, a. II.
3. S. Th. *In lib. Sent* Dist. XXXIV, *quaest.* I, a. 3.
4. Ia IIae, *quaest.* 68, a. I.
5. *In lib. Sent* Dist. XXXIV, quaest. I, a. I.

Remarquons cependant, avec la plupart des théologiens, que les dons n'ont pas seulement pour objet les œuvres extraordinaires ou héroïques. Ils peuvent servir et ils servent, en effet, à la pratique des œuvres les plus simples et les plus communes auxquelles se livrent, du reste, la plupart des chrétiens du monde. Aussi saint Thomas n'hésite-t-il pas à déclarer que les dons sont nécessaires au salut : « Sed in ordine ad finem ultimum supernaturalem, ad quem ratio movet, secundum quod est aliqualiter et imperfecte informata per virtutes theologicas, non sufficit ipsa motio rationis, nisi desuper adsit instinctus et motio Spiritus Sancti, secundum illud (Rom. VIII, 14) *Qui Spiritu Dei aguntur ; hi filii Dei sunt... et haeredes*, et (Psalm. CXLII, 10) dicitur : *Spiritus tuus bonum deducet me in terram rectam* ; quia scilicet in haereditatem illius terrae beatorum nullus potest pervenire, nisi moveatur et deducatur a Spiritu Sancto. Et ideo ad illum finem consequendum necessarium est homini habere donum Spiritus Sancti. » Ia IIae, *quaest.* 68, a. II. Voir aussi le *Katholik*, 1879, I, 449 ss. ; Bodewig, dans *Zeitschr. für Kath. Theol.*, 1882, p. 113-140 ; 248-282 ; 1883, p. 124-147 ; 230-50. Mazella, d. 1 a 13.

6. Il ne nous paraît guère possible d'admettre aujourd'hui avec Scot que *dons* et *vertus* désignent, sous des noms différents, une seule et même chose. S'il en était

Digitized by Google

Ce que nous avons dit plus haut des vertus, nous devons le répéter des dons : ils sont, comme elles, le corollaire nécessaire de la grâce sanctifiante. L'Apôtre l'affirme : « Ceux qui sont fils de Dieu, sont mus par le Saint-Esprit (1). » D'où il appert que toutes les fois que nous recevons la grâce sanctifiante, nous recevons en même temps les vertus et les dons du Saint-Esprit : 1° don d'*Intelligence*, qui nous montre sous une lumière plus vive la crédibilité des mystères que la vertu d'intelligence nous fait voir ; 2° don de *Sagesse*, qui nous fait apercevoir plus clairement encore que la vertu de sagesse, l'action de Dieu dans les événements humains ; 3° don de *Science*, qui nous fait mépriser les biens temporels, en nous découvrant leur néant ; 4° don de *Conseil*, qui nous montre comme sages des actions où la prudence humaine voit de la folie ; 5° don de *Piété*, qui nous pousse à rendre à Dieu bien plus que la vertu de justice ne nous demande ; 6° don de *Force*, qui nous fait courir au-devant de la mort, là seulement où la vertu de force nous la fait accepter de bonne grâce ; 7° don de *Crainte* qui, pour conserver la pureté de notre âme, nous fait mépriser tous les plaisirs, alors que la vertu de tempérance en modère seulement l'usage (2).

ainsi, il faudrait admettre que Notre-Seigneur, qui a possédé tous les dons, possédait également la foi et l'espérance, ce qui est incompatible avec la vision béatifique dont il jouissait, et avec son état et sa perfection de compréhenseur. Il faudrait dire, en outre, que tous les dons sont des vertus et que toutes les vertus sont des dons, ce que personne n'a jamais enseigné. D'après Scot et son école, les vertus disposent l'homme aux mêmes actes que les dons, suivant toutefois le degré d'intensité qu'elles acquièrent, et c'est pour ce motif qu'elles ne se distinguent pas réellement de ces derniers. Mais saint Bonaventure refuse de reconnaître aux vertus la puissance que leur attribuent les scotistes : « Si objiciatur, dit-il, quod idem est *habilitare* potentiam et eam expedire, ita quod eadem sit virtus quae facit *rectum* et *expeditum*, dicendum quod illud est verum respectu operis ejusdem generis ; sed respectu operis alterius et alterius gradus et rationis non habet veritatem. *Magis* autem dicuntur dona *expedire* quam virtutes, quia etsi virtutes expediant ad actus proprios, adhuc tamen remanent symphomata, per quae homo impeditur in bene agendo, et ratione quorum adhuc ineptus est ad opera majoris excellentiae nisi ad haec juvantur per habitus donorum. » *In lib. Sent.* Dist. XXXIV, q. I. Cf. aussi S. Th. Ia IIa, *quaest.* 68, a. I. Sylvius considère comme probable l'opinion des Scotistes, mais la plupart des théologiens modernes la rejettent. Ajoutons qu'ils ne sont guère d'accord sur la notion même du don : « *Quaestio est enim satis subtilis et implexa* », dit le P. Hurter. *Theologiae Dogmaticae Compendium*, III, p. 169. Mazella, *op. cit.*, p. 129.

1. *Rom.*, VIII, 14.

2. Ces dons du Saint-Esprit sont la plus haute perfection surnaturelle de l'intelligence et de la volonté. A l'intelligence appartiennent les dons d'intelligence, de sagesse, de science et de conseil ; à la volonté, ceux de force, de piété et de crainte. Suarez fait remarquer que nous ne savons rien de certain relativement au nombre des dons du Saint-Esprit « *proinde posse plura vel pauciora quam septem statui.* » Hurter, *op. cit.*, p. 169.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. L'habitude nous est donnée pour produire des actes. Or, ce sont justement ces actes produits en nous par les vertus et les dons, que nous appelons *béatitudes et fruits du Saint-Esprit.*

La béatitude, dans la stricte acception du mot, est le dernier terme de la vie humaine vertueuse, ou pour parler plus clairement, c'est la possession même de Dieu. Nous ne pouvons donc pas espérer l'avoir en cette vie. Mais, on n'est pas seulement heureux, quand l'objet de nos désirs est atteint ; on l'est encore, quoique moins parfaitement, quand on a l'espérance de posséder le terme vers lequel on tend. Et plus on s'en rapproche, plus cette béatitude augmente.

Or, que font en nous les vertus et les dons ? Ils commencent, en quelque sorte, dès ici-bas, à réaliser notre béatitude éternelle, en nous en rapprochant ; et le voisinage de cette terre promise jette, jusque sur nos souffrances, un bonheur et une joie que les mondains ne connaissent pas. Ainsi, les affligés, dit saint Thomas, sont consolés dans cette vallée de larmes, par l'Esprit-Saint appelé Paraclet ou Consolateur. Les justes sont rassasiés dans la vie présente par l'aliment dont le Seigneur a dit : « Ma nourriture, c'est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé. » Les cœurs purs, par le don d'intelligence, voient Dieu aussi clairement qu'on peut le voir à travers les ombres de notre misérable corps (1). C'est bien aussi ce qu'il nous est facile de constater, en lisant la vie des saints. Comme rayonne sur leur visage la sérénité de Dieu lui-même ! Rien ne les trouble : ni la maladie, ni la pauvreté, ni les coups imprévus du malheur. Car, que leur importe ? Ils ont Dieu, ils l'aiment, ils le servent, et il semble qu'ils ne peuvent rien désirer davantage. Ils ont éteint dans leur cœur toutes les passions qui font notre misère et, en nous tyrannisant, nous écartent de notre fin. Et ils marchent, le regard fixé sur le but dernier vers lequel ils ont tourné toute leur âme.

Certes, ce n'est pas encore la Béatitude, mais ils savent qu'il

1. « Consolantur autem in hac vita Spiritum Sanctum qui Paracletus, id est, Consolator, dicitur, participando. Saturantur etiam in hac vita illo cibo de quo Dominus dicit (Joan., IV, 34) : *Meus cibus est ut faciam voluntatem Patris mei.* In hac etiam vita consequuntur homines misericordiam Dei ; in hac etiam vita, purgato oculo per donum intellectus, Deus quodam modo videri potest ; similiter etiam in hac vita qui motus suos pacificant ad similitudinem Dei accedentes *filii Dei* nominantur. » I^a II^ae, *quaest.* 69, a. II.

Digitized by Google

est fou de la désirer sur la terre ; aussi ne désirent-ils pas autre chose que cette tranquillité confiante que Dieu leur donne. Ils savent que la terre est forcément un lieu d'expiation et d'épreuve, que la vie la plus sainte ne va pas sans souffrances. Et loin de les troubler, ces souffrances ils les aiment, parce qu'elles les rapprochent de Celui qu'uniquement ils désirent. Comme le navigateur que la tempête pousse vers le port et qui, confiant dans son navire, confiant dans sa boussole, est sûr de ne pouvoir faire naufrage, ils bénissent la tempête qui les mène vers Dieu !

Enfin les *Fruits* du Saint-Esprit sont aussi des actes, et c'est parce qu'ils sont des actes pleins de saveur, qu'on les appelle des *Fruits*. L'arbre bourgeonne, fleurit, le fruit grossit, le soleil le dore, puis l'homme le cueille pour en savourer la douceur. De même, nos facultés spirituelles produisent en nous des choses pleines de délices, lorsque l'acte au lieu de désordonner notre nature, la perfectionne et en augmente l'harmonie. Elles sont les fruits de la raison quand elles procèdent de la raison même ; elles sont les fruits de l'Esprit-Saint, quand elles proviennent de cette semence dont parle saint Jean : « Quiconque est né de Dieu ne fait pas le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui (1). »

Toute béatitude est donc un don puisqu'elle contient cette saveur qui enivre ; mais tout fruit du Saint-Esprit n'est pas par là même une béatitude, parce que la béatitude, dit saint Thomas, est une œuvre plus parfaite que l'on doit attribuer aux dons plutôt qu'aux vertus (2). « Les béatitudes, dirons-nous encore avec le P. Froget, ce sont, si l'on veut, des fruits, mais les plus excellents, les plus beaux, les plus exquis ; des fruits arrivés par les dernières touches du soleil divin à une maturité parfaite ; aussi renferment-ils une suavité et une perfection telles, qu'ils font pressentir et goûter par avance quelque chose de la félicité céleste. Ainsi se couronne par des œuvres parfaites, signes précurseurs de la béatitude et de la pleine possession de Dieu, cette série de merveilles que l'Esprit-Saint accomplit dans les âmes où il a fixé sa demeure (3). »

(A suivre.)

Fr. René de Nantes.

1. I, III, 7.
2. « Beatitudines dicuntur solum perfecta opera, quae etiam ratione sua perfectionis magis attribuuntur donis quam virtutibus. » Ia IIae *quaest.* 70, a. II.
3. *Op. cit.* p. 165.

Digitized by Google

A PROPOS D'APOLOGÉTIQUE.

LE MOUVEMENT FRANCISCAIN EN ANGLETERRE A L'HEURE ACTUELLE

Il n'est personne à ignorer aujourd'hui qu'il existe un vaste mouvement religieux en Angleterre. Dans un livre récent (1) M. l'abbé Guibert a exposé les phases de cette agitation et merveilleusement décrit l'œuvre des Pusey, Herbert Spencer, Manning, Wiseman et autres esprits d'élite.

Je voudrais me permettre d'ajouter à ce beau livre un court chapitre et indiquer la naissance, l'évolution et le travail de l'idée franciscaine dans le champ religieux de l'Angleterre au XIXe siècle et au commencement du vingtième (2).

L'idéal franciscain ne s'infiltre pas dans les seuls milieux catholiques, il ne se développe pas uniquement dans le monde de la science, des lettres et de l'histoire, il pénètre dans les centres protestants et anglicans.

I

Et pourtant son origine est récente et assez modeste. C'était à l'époque du *second printemps* de Newman, vers 1850, lors de la restauration de la hiérarchie en Grande-Bretagne. Une petite communauté de Pauvres Clarisses de Bruges vint s'établir dans

1. Cf. *Etudes franciscaines*, tom. XVII (1907), p. 699 et 700.

2. Voyez H. Matrod, *S. François d'Assise et la conversion de l'Angleterre*, dans le *Bull. trim. de l'Arch. de N.-D. de Compassion* (15 juin 1904). — *Annales franciscaines* (Paris), janvier et février 1905. — W. M. Crawford, *Le Tiers-Ordre de S. François en Angleterre* dans la *Revue catholique des Eglises* (octobre 1907). — *Franciscan Annals* (Crawley, Sussex), mai 1906 et novembre 1907. — Sur l'ensemble du mouvement catholique en Angleterre, l'ouvrage le plus important à consulter est celui de M. Thureau-Dangin. Voyez enfin les notes des *Etudes Franciscaines*, tom. XVIII (1907), pages 755 et 756 et un très bel article de M. Charles Huit dans la *Revue de Fribourg* de décembre 1907.

Digitized by Google

une extrême pénurie à Baddesley Clinton, dans le comté de Warwich, et au commencement de l'année suivante, un capucin, venu seul d'Italie, cherchait à fonder une mission à Peckam, faubourg ouvrier du Sud-Est de Londres. De ces humbles débuts devait sortir toute la vie franciscaine actuelle de l'Angleterre.

Ce fut au P. Louis de Bevagna, mort plus tard à Toronto du Canada, en 1857, que le comte de Denbigh, récemment converti à la religion romaine, fit don d'une chapelle à Pantasaph, dans le Nord du Pays de Galles. Cette église avait été primitivement destinée au culte anglican. On devine la tempête de récriminations que souleva ce changement de destination !

La communauté, nous dit Mme V. M. Crawford, éprouva d'abord beaucoup de difficultés et de vicissitudes avant d'arriver à une installation définitive, et ce ne fut qu'après la mort du P. Louis que fut bâti le spacieux monastère actuel.

Mais grâce au zèle et à l'ardeur apostolique des capucins belges, l'œuvre grandit, prit de l'extension. L'influence franciscaine s'exerça dans les districts industriels du Lancashire, parmi les hameaux et les villages miniers du Pays de Galles. De nouvelles fondations s'établirent : Peckham avant 1867, puis après cette année-là, Chester, Crawley dans le Sussex, Olton près de Birmingham, Erith dans le Kent, et tout récemment enfin le collège de Cowley à Oxford. Cette dernière paroisse, confiée aux capucins anglais, a cela de particulier qu'elle possède dans ses limites Littlemore, l'école semi-monastique où se convertit Newman.

Les Récollets (aujourd'hui Frères Mineurs) firent leur apparition un peu plus tard. A Forest Gate et à Stratford, dans l'extrême Est de Londres, ils ont bâti de vastes églises, des écoles. Ils possèdent aussi des missions florissantes dans les quartiers industriels de Glascow et de Manchester et leur noviciat est à Chilworth, dans le Surrey. Ils publient enfin une revue pieuse *The Franciscan Herald*, à Clevedon (Somerset), comme les Capucins les *Franciscan Annals* à Crawley (Sussex). Ces deux périodiques servent de trait d'union entre les Tertiaires dirigés par les religieux du Premier Ordre.

Ajoutons un dernier détail typique : les Conventuels, cette année même (1907), au moment où ils possèdent pour la première fois un supérieur général de nationalité américaine, viennent de remettre le pied en Angleterre. Les membres fondateurs sortent de la province de Malte.

En ce qui concerne le nombre des Tertiaires anglais dirigés

Digitized by Google

par les religieux du Premier Ordre, il n'est pas facile de donner des chiffres exacts. C'est dans les milieux industriels du Lancashire et du Yorkshire que les principales forces de ces Congrégations se sont centralisées. Grâce à la proximité de Pantasaph et de Liverpool, les Capucins ont pu établir une demi-douzaine de fraternités dans cette dernière ville et les rattacher aux différentes paroisses de cette cité. A Manchester les Frères Mineurs de West Gorton ont fait de même.

La première de ces fraternités dépendit, chose curieuse, des Jésuites. Leeds, Rochdale, Birmingham, Duddley, Nottingham, Birkenhead, Wiggan, Cardiff forment à l'heure actuelle des centres importants. A Pantasaph, il y a eu plus de 600 inscriptions pendant les cinq premières années de la fondation. En 1892, les Capucins comptaient près de 5000 Tertiaires. Ils en ont aujourd'hui 8000 répartis en 72 congrégations (1).

II

Mais la plus singulière manifestation du mouvement franciscain réside encore ailleurs, et nous tenons à en dire un mot avant d'exposer plus amplement la réalisation de l'idéal de pauvreté chez les catholiques.

Nous voulons parler de l'*Ordre paroissial de l'Eglise d'Angleterre, autrement dit le Tiers-Ordre, ainsi appelé parce qu'il a été fondé sur le plan de l'Ordre communément appelé le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise.*

Ne nous y trompons point : ce Tiers-Ordre est anglican et non pas catholique romain.

Il a pris naissance en 1889 dans le diocèse de Durham. Quelques fidèles avaient eu la pensée de travailler à l'extension du règne de Jésus-Christ, de former dans ce but en chaque paroisse une association de laïques mettant leurs efforts en commun, sous la conduite du clergé local. L'une d'entre ces fidèles, Miss Marshall, intrépide voyageuse, avait été attirée en Italie par la douce figure de saint François ; elle avait été frappée par la simplicité de l'organisation du Tiers-Ordre ; elle avait remarqué le bien que produisait et que pouvait procurer ailleurs ce Tiers-

1. On n'est guère renseigné sur le rôle et l'importance du Tiers-Ordre en Angleterre pendant le moyen âge. L'article de Pegge n'en apprend pas très long (*Memoirs concerning the Sac-Friars or Fratres de Pœnitentia Jesu Christi as settled here in England*, dans *Archæologia* (1876), t. III, p. 125-132.

Digitized by Google

Ordre. Il lui vint alors à l'esprit d'essayer d'organiser sur le plan de cette institution une campagne d'apostolat à Durham.

C'est alors que Miss Marshall rédigea huit règles très simples pour servir de guide aux personnes qui désiraient l'aider dans son œuvre. Je cite ses propres paroles :

« On m'avait demandé de dresser un petit plan (en faisant absolument abstraction de toute idée pécuniaire) suivant lequel les travailleurs de bonne volonté et les gens nécessiteux pourraient se rencontrer et s'aider mutuellement. C'était une chose qui avait certainement été exécutée le jour où saint François avait institué son Tiers-Ordre à la fois pour les rois et pour les mendiants, pour les hommes et pour les femmes, pour les mariés et non mariés, pour tous ceux enfin qui sont engagés dans le tourbillon du monde et qui cependant veulent en sortir, sont prêts à faire n'importe quoi pour le service de Dieu, à soumettre leurs soucis mondains et leur vie spirituelle à la sanction de l'Eglise. Ce plan — c'était le Tiers-Ordre — avait déjà été établi dans le Christianisme, et je pensais qu'en l'adaptant aux limites de notre propre église catholique d'Angleterre, en le rendant paroissial et diocésain, il n'apporterait à notre église que forces et vie nouvelle. »

J'ai tenu à citer textuellement les paroles de Miss Marshall et le lecteur aura remarqué le titre d'Eglise catholique d'Angleterre *(our own English Catholic Church)* que se donnent les Anglicans.

Voici maintenant les règles posées par Miss Marshall :

« 1. Servir volontiers l'Eglise et faire tout pour l'avancement du règne du Christ notre Sauveur ;

« 2. Se souvenir des vœux contractés au Baptême et à la Confirmation ;

« 3. Réciter chaque jour une ou plusieurs oraisons, par exemple celle du septième dimanche après la Trinité, celle de saint Barnabé, la seconde du Vendredi-Saint, ou bien le Psaume CXXX ;

« 4. S'opposer énergiquement à toute sorte d'intempérance, danse, immoralité, non paiement de dettes, déshonnêteté, infidélité et blasphème ;

« 5. Se montrer modéré en toutes choses ;

« 6. Donner l'aumône suivant ses moyens et subvenir aux besoins paroissiaux. Les membres de l'Ordre s'offriront volontiers d'eux-mêmes quand leurs services pourront être utiles, et ils accepteront de venir en aide quand on le leur demandera ;

Digitized by Google

« 7. Etre soumis pleinement à la hiérarchie cléricale en qualité d'auxiliaire du clergé paroissial auprès duquel ils sont engagés ;

« 8. Porter, si l'on veut, une petite croix, comme signe de l'Ordre. Les femmes, suivant leur désir, ou pour travailler, ou en voyage, revêtiront le simple habit gris de l'Ordre. En d'autres temps elles se vêtiront à l'ordinaire, conformément à leur situation sociale. »

« Ces règles, dit Miss Marshall, ont l'approbation des personnages les plus divers de notre église, hommes ou femmes. Leur but premier est de pousser les gens à mener une vie parfaite *d'abord* dans leurs propres maisons et à pratiquer ensuite leur devoir dans l'état de vie où Dieu s'est plu à les appeler... »

En 1891 le chanoine Body reçut les six premiers membres de l'œuvre. Aujourd'hui, ils se comptent par centaines. L'évêque anglican de Durham, Lightfoot, protège l'œuvre. Elle a été adoptée en d'autres diocèses comme le type officiel de l'œuvre laïque.

Voici comment en parle le chanoine Josa, dans un de ses *speeches* aux évêques :

« Le Tiers-Ordre offre une immense assistance au clergé. Son œuvre accomplie avec cœur et sans rétribution financière, est d'un secours au delà de toute expression. En ces temps d'épreuve et de découragement que nous traversons, je ne sais pas ce que ferait l'Eglise (d'Angleterre) sans le concours du Tiers-Ordre. »

Une question a été souvent posée : « Pourquoi donner le nom de Tiers-Ordre à cette association paroissiale ? » Le chanoine anglican Body répond : « Cette société n'est pas appelée Tiers-Ordre comme faisant partie d'une organisation qui embrasserait déjà deux autres Ordres. Non, elle est ainsi nommée parce que son plan est semblable à celui de saint François d'Assise. »

Une revue se publie, *The Quarterly Magazine of the Parochial Order*, sous le courant de ces idées et porte sur sa couverture le nom du saint d'Assise.

Une communauté d'Anglicans, enfin, les Pères de la Compassion divine, habillés à la façon des Mineurs Conventuels, demeure à l'East-Sud de Londres, à Plaistow, 176, Balaam St.

III

C'est dans un esprit quelque peu analogue que vit la *British Society of Franciscan Studies*, société celle-là, d'ordre scienti-

Digitized by Google

fique et littéraire et aujourd'hui indépendante de celle de M. Sabatier.

Elle a été fondée le 19 septembre 1902. Elle est composée de protestants. Son but est quadruple :

1° Promouvoir les recherches d'histoire franciscaine spécialement parmi les sources manuscrites d'Angleterre ;

2° Tenir ses membres au courant des études franciscaines ;

3° Populariser par les conférences et la presse le mouvement franciscain ;

4° Fonder une librairie de prêts de livres ;

5° Aider ses membres qui vont au pays de saint François à le connaître et à le visiter.

Il est bien clair qu'examiner et juger à travers ces plans la vie de cette société anglaise, c'est s'exposer à n'avoir pas une idée juste de la réalité. Ainsi l'enthousiasme tombe tout à fait quand l'on songe que la bibliothèque des livres à prêter, se composait, il y a seulement deux années, de soixante-dix volumes. Pour avoir une notion véridique des choses, il faut voir ce que l'on a projeté et ce que l'on a réalisé ; autrement dit, après les pensées et les bons propos, les actes positifs.

A ce point de vue les Anglais restent nos modèles et c'est ici que se joignent manifestement chez eux les efforts des catholiques et de ceux qui ne le sont pas. La librairie d'Outre-Mer nous offre des traductions des opuscules de saint François, de Thomas de Célano, des Trois Compagnons, de saint Bonaventure, du *Speculum perfectionis*, du *Sacrum Commercium*, des Fioretti, etc.

Tout récemment encore, l'éminent secrétaire de la *British Society*, M. Paul Descours, Esq., m'adressait un prospectus où se trouve l'annonce de publications relatives à l'histoire du XIIIe siècle franciscain, à Jean de Galles, à Roger Bacon.

Tous ces livres sont-ils lus ? Je le pense, à en juger par ce qui se passe au sujet du « Miroir de Perfection » : trois traductions ont paru de cet ouvrage en peu d'années et l'une d'elles en est, paraît-il, à sa troisième édition.

Quels bienfaits doit produire cette littérature !

J'ai comparé, par amusement, le nombre des biographies de saint François d'Assise qui ont paru en France, puis en Angleterre. De toute évidence, le nombre des françaises l'emporte. Mais ne doit-on pas, pour solutionner équitablement le problème, ne pas oublier qu'un livre franciscain, même très mal édité,

Digitized by Google

comme celui du Dr Rosedale, produit plus d'effet parce qu'il étonne et captive davantage, dans un milieu protestant que dans un milieu catholique ? Le jour où le public anglais aura formé son idéal franciscain d'après la lecture de ces traductions fidèles et sincères des documents originaux, ce jour-là, ce peuple séparé que nous aimons de tout notre cœur, sera plus près de la vérité et de la chaire apostolique de Rome.

IV

Mais revenons à nos catholiques d'Angleterre et ne les quittons plus.

Le mouvement franciscain, en dehors d'eux, n'affecte en rien le point de vue religieux de la question. Il y a même quantité de gens cultivés écrivant et parlant de saint François, discutant l'authenticité des textes et l'antiquité des documents, ou visitant Assise « avec de grandes extases devant son charme poétique » et qui n'accordent jamais leur attention aux idées catholiques du Saint et à la portée apologétique de sa vie. Pareille constatation peut se faire en Italie, en Allemagne et en France.

Faut-il dire qu'il n'en est pas de même chez les Tertiaires anglais ?

C'est Mrs Crawford qui nous en fait la remarque elle-même, et nous abritons notre accusation sous son autorité incontestable : « Un observateur, affirme-t-elle, trouverait dans nos grandes villes de province un certain nombre de Congrégations formées d'excellents et pieux catholiques, appartenant en général aux classes ouvrières, qui se montrent très exacts dans l'assistance aux réunions mensuelles, et n'ont cependant qu'une intelligence très imparfaite de l'idéal franciscain et une connaissance limitée de sa littérature. »

Nous voulons croire que ces exemples de Tertiaires catholiques n'existent qu'à l'état sporadique, et le motif de notre confiance est que le même écrivain est le premier à le reconnaître : les fraternités dirigées par les Frères Mineurs semblent s'adonner davantage à la recherche de leur sanctification personnelle, tandis que les Congrégations soumises aux Capucins s'attachent en plus à la régénération de la société par l'application aux œuvres de zèle extérieur : deux tendances que l'on retrouve en saint François tantôt porté à la pure vie contemplative, tantôt attiré par les ardeurs de l'apostolat.

Digitized by Google

Les œuvres entreprises par les Tertiaires — les vrais — en Angleterre valent la peine qu'on s'y arrête. Elles remontent (et ceci est une constatation fort agréable pour les partisans des Congrès) à celui de Limoges qui se tint en août 1895. Les décisions de cette assemblée furent publiées dans les *Franciscan Annals* et fortement recommandées par le P. Provincial d'alors. A partir de cette date, ce périodique mena une véritable campagne et développa avec insistance ce programme de rapports sociaux plus développés entre les Tertiaires et d'une activité plus ouvertement déclarée au dehors comme franciscaine.

Le Père Cuthbert, dans un petit volume de la *Catholic Truth Society*, intitulé *Saint Francis and you*, résuma dès 1899 la conception de ce que le Tiers-Ordre pourrait accomplir, et le résultat combiné de tous ces efforts fut le fameux Congrès de Liverpool en novembre 1899 où l'on cria bien haut que « le Tiers-Ordre était appelé à s'affirmer comme force spirituelle dans la régénération religieuse du pays et qu'il ne devait plus se considérer seulement comme une pieuse confraternité pour l'édification personnelle, mais comme un Ordre devant travailler en corps pour le bien de ses membres et de la société. »

En août 1899, le P. Joseph assistait à notre Congrès de Toulouse et il en revenait rempli d'admiration pour tout ce qu'il avait vu et entendu. En septembre 1900, au Congrès de Rome, une centaine de personnes représentaient les différentes branches de la famille franciscaine de nationalité anglaise.

En 1904, c'était au centre même du Yorkshire, à Leeds, que se réunissaient les Tertiaires sous la présidence de Mgr Allen, T. O. évêque de Shrewsbury. J'ai rendu compte naguère de cette belle et fructueuse assemblée. Qu'il me soit permis de rappeler ces paroles du seigneur Président : « Si c'était dans mon propre diocèse, je regarderais comme le plus grand des honneurs que j'aie jamais reçu celui de souhaiter la bienvenue aux associés du Tiers-Ordre. Quoi de plus glorieux que d'avoir pu réunir de toutes parts des personnages qui font aimer le nom, la vie, l'esprit, les exemples de leur fondateur, qui cherchent à perpétuer ses vertus dans leur vie intérieure et dans leurs diocèses... Au XXe siècle vous formez une élite choisie d'hommes et de femmes vivant dans le monde, mais non du monde. C'est d'un exemple salutaire à la face de la ville de Leeds, que de montrer que l'homme a d'autres soucis que ceux de ses entreprises temporelles. C'est une bonne chose de faire sentir à ce monde qu'il y a un

Digitized by Google

idéal élevé, des aspirations nobles et une vie supérieure à celle d'ici-bas. » (*Applaudissements.*)

Un des rapports les plus notables de tous ceux qui furent présentés à l'assemblée de Leeds, est certainement celui de Mrs. W. M. Crawford. J'en parle à cause du sujet même qui y fut traité et aussi parce que le même thème fut repris par le R. P. William, de Crawley, dans une des réunions (février 1906) de la société *Twentieth Century Franciscans* dont il sera question tout à l'heure. Il s'agit de la nature même du Tiers-Ordre. D'après Mrs. Crawford, le Tertiaire, en outre de la vie exemplaire qu'il sera le premier à donner, doit s'attacher aux œuvres spirituelles beaucoup plus qu'aux œuvres charitables d'ordre purement matériel. Il fera bien, deuxièmement, de secourir son prochain non par d'excellentes paroles, mais par une aide efficace. Ainsi que de mères de famille sont surchargées de travail le jour même où elles ont l'obligation d'aller à l'église et d'assister à la sainte Messe ! N'est-ce pas d'un bon Tertiaire que de leur venir en aide le dimanche pour leur procurer quelques instants de liberté ?

Nous ne devons pas l'oublier un seul instant, dit en substance et d'une manière très originale le R. P. William, l'Eglise n'a pas été instituée dans le but d'avoir un clergé, des religieux et des séminaristes. Le grand bloc de l'Eglise, sa majorité, c'est l'ensemble des fidèles et des laïques. Entretenir ces fidèles dans la foi, y conduire les pécheurs, voilà l'œuvre voulue de Dieu, et cette œuvre ne peut se faire sans le concours des fidèles, elle se fait même beaucoup par le concours de ces fidèles. Or ces collaborateurs, ce sont avant tout les Tertiaires.

Et ceci se comprendra mieux quand on saura qu'en Angleterre, les membres de l'ordre de la Pénitence sont de deux sortes. Il y a les membres formant des fraternités : réunions où ne se rencontrent absolument que des gens appartenant au monde du travail. Il y a en second lieu les Frères ou Sœurs isolés, presque toujours de la classe aisée ou riche. Mais à la différence de ce qui se passe en France, où trop souvent ces « isolés » sont des « honteux », je veux dire des membres qui cachent au public leur qualité pourtant bien honorable d'enfants de saint François d'Assise, en Angleterre ces Frères sont répandus ouvertement dans tous les rangs de la société, conservent à l'ordinaire un rapport étroit avec le Premier Ordre et font publiquement œuvre d'apostolat franciscain, c'est-à-dire catholique.

Toutes ces idées, exposées, discutées, précisées, au Congrès

Digitized by Google

de Leeds, furent déposées dans le cœur des assistants comme un germe de grand avenir. Les Tertiaires devaient être les premiers à seconder les prêtres de paroisses dans la recherche des catholiques dévoyés, à veiller à ce que les enfants suivissent la messe et fréquentassent les écoles catholiques ; ils devaient organiser des sociétés de secours pour le bien des pauvres dans chaque congrégation, fonder des cercles et des ligues pour jeunes gens et jeunes filles ; créer des bibliothèques franciscaines et encourager la lecture des œuvres franciscaines en particulier et de la littérature catholique en général. Ils devaient se montrer d'actifs promoteurs de la cause de la tempérance.

Aucune solution, toutefois, ne fut donnée, comme on l'avait espéré, à la question de savoir la manière de mieux réunir les efforts des nombreux Tertiaires isolés, et c'est pourtant sur ce point qu'en pratique se réalisa le progrès.

V

Il se réalisa de deux façons : par l'établissement de la société dénommée *Twentieth Century Franciscans*, et par l'œuvre des houblonnières.

La société *Twentieth Century Franciscans* (Franciscains du XXe siècle), est d'allure intellectuelle. Elle a été fondée peu de mois après le Congrès de Leeds, avec la coopération du R. P. Cuthbert, entre différents Tertiaires laïques, hommes et femmes, dans le but d'étudier les problèmes sociaux à la lumière de l'enseignement franciscain. Le premier devoir des membres est de connaître eux-mêmes à la perfection l'histoire et la littérature franciscaines, afin de se rendre plus aptes à une active participation au devoir social.

La société prit pour devise cette parole de saint Paul : *Heri et hodie*.

Son premier acte fut d'organiser une série de réunions mensuelles pour tous ceux qu'intéressaient les doctrines franciscaines, où des rapports seraient lus et discutés. L'ambition des fondateurs visait certainement à autre chose qu'à créer un foyer plus vivant où les Tertiaires isolés pussent se réunir, s'éclairer et se réchauffer. C'était une véritable école d'apostolat, école capable de réveiller la société païenne endormie, comme la prédication des premiers Frères de la Pénitence qui avait secoué

Digitized by Google

le vieux monde. « Il est de la plus grande importance, disait le P. Anselme, provincial, à la séance d'inauguration en février 1905, que la corrélation de l'idéal franciscain et des conditions sociales actuelles soit intellectuellement prouvée. »

Faut-il citer quelques conférences qui furent données à la petite société : *Saint François et la Pauvreté*, par le regretté Réginald Balfour, *l'Esprit franciscain*, par Mrs. W. M. Crawford, *le Mouvement laïque dans l'Eglise au XIIIe et au XIVe siècle*, par le P. Cuthbert, *le Travail manuel comme discipline morale*, par Miss Urquhart, *l'Esprit des Fioretti*, par le P. Anselme, *l'Aumône*, par le P Alphonse, etc., etc. ?

Nous ne pouvons comparer ces réunions à celles que nous avons vues en France ou dont l'écho est parvenu jusqu'à nos oreilles. Ces dernières ressemblent plutôt à des séances officielles d'Académie, ou à des soirées récréatives. De plus l'enseignement qui y est donné s'adresse à une foule souvent très nombreuse, toujours convaincue et a le tort de ne pas constituer une série de leçons suivies, et d'éparpiller de cette façon des efforts déjà par eux-mêmes très divergents.

En Angleterre, les réunions sont composées d'un plus petit nombre de personnes. Il s'ensuit que l'orateur s'adresse presque individuellement à chacun de ses auditeurs et que sa parole est plus vivante.

Deuxièmement, des discussions suivent invariablement la lecture du rapport, et ces échanges d'idées ont trait uniquement à des éclaircissements pratiques, à des questions du jour.

A la suite de ces conférences, plusieurs membres sont allés, et iront encore, parler eux-mêmes des choses franciscaines devant d'autres auditoires éclairés ou ignorants.

Et c'est ici que se place la seconde œuvre des Tertiaires anglais : celle de l'évangélisation des houblonnières.

Tous les ans, des milliers de pauvres catholiques irlandais de l'Est et du Sud de Londres partent dans le Kent, pour la courte saison de la cueillette du houblon. Leur indigence spirituelle est immense et navrante. Ils n'ont aucun prêtre et vivent comme des brutes. L'évêque de Southwark gémissait de cette situation. Il lui vint alors la pensée de s'adresser aux Capucins et de leur demander ce que ces religieux pourraient faire pour remédier à ce mal.

Digitized by Google

Mille et une raisons rendaient le ministère difficile au milieu de ces travailleurs : conditions terribles de la vie de cabaret où la décence est une vertu absolument héroïque, éducation des écoles, mariages mixtes, apathie et indifférence, etc. Il fallait de plus de l'argent, des logements, des tentes, puis visiter le district et dresser un plan de campagne absolument inusité.

Puis, la *Hopfield Mission* réussirait-elle ?

On ne se posa bientôt plus tant de questions. On partit. Vers le mois d'août 1905, deux capucins, deux Sœurs de la Mercy, deux infirmières expérimentées, plusieurs Tertiaires, hommes et femmes s'établirent dans divers villages du Kent. Les prêtres ne pouvaient pas tout faire. Le dimanche, ils célébraient la sainte Messe en deux endroits différents. La semaine était consacrée à chercher les catholiques parmi la centaine de mille de récolteurs de houblon et c'est ici que le concours des Tertiaires est absolument nécessaire. Ils aident le prêtre dans cette recherche des âmes. Ils vont les dénicher — c'est le mot — le jour dans les jardins de houblon, le soir près des feux de leurs campements, et la bicyclette rend à cette occasion d'immenses services.

Les Sœurs ou Tertiaires féminines attachées à chaque prêtre, s'occupent des femmes et des enfants : elles organisent des réunions du soir, des jeux pour les enfants, l'école du dimanche et visitent quand elles le peuvent les ouvriers au travail. L'infirmière est plus chargée de besogne qu'une autre : elle a près de sa tente quelquefois jusqu'à trente malades qui attendent leur tour de passer.

Cette collaboration des Tertiaires est tout à fait importante. Ils jouent auprès du prêtre le rôle de « rabatteurs ». On les appelle là-bas des *scouts* ou vedettes. Ce sont eux qui annoncent les heures et les lieux des offices, qui recherchent les enfants non baptisés, qui gagnent pour le prêtre la sympathie des ouvriers.

C'est une scène à la fois touchante et pittoresque, nous écrit un témoin, de voir le dimanche la foule bigarrée des gens agenouillés sur la terre nue, à l'intérieur ou autour de la tente où se célèbre la sainte Messe. Quelquefois il pleut à torrent, et les assistants sont tout trempés. »

Chaque prêtre est responsable des travaux de son district, il a sous sa direction les *scouts* et les dames collaboratrices ; il visite toutes les fermes. Les deux stations où il célèbre la messe le dimanche sont éloignées de deux ou trois milles. La prédi-

Digitized by Google

cation est très simple, le missionnaire s'applique à prêcher davantage « les vices et les vertus, la peine et la gloire ». En toute occasion, sport, foot-ball, séjour sous les tentes ou dans les stations de chemin de fer, le prêtre se met en communication avec ses gens.

Cette année (1907) l'œuvre a pris une extension nouvelle à Londres même. On a fondé une ligue catholique des récolteurs de houblon, *Guild for Catholic Hoppickers*. Cette ligue entraîne une organisation de visites et de réunions pendant les mois d'hiver et ouvre un très large champ aux efforts des membres du Tiers-Ordre. La seule condition requise pour y entrer est l'accomplissement du devoir pascal. Les adultes reçoivent un certificat d'adhésion ; un insigne bleu et une médaille sont délivrés aux enfants. Le clergé de la capitale est le premier à se louer des succès spirituels de cette entreprise.

VI

Nous venons d'exposer les deux plus jeunes des mouvements d'idées franciscaines en Grande-Bretagne. En bonne logique, il eût fallu présenter d'abord leurs aînés : la ligue de la Tempérance et la Société de St-Antoine.

La ligue de la Tempérance fut fondée en Irlande par l'infatigable P. Mathew mort à la tâche ; cette œuvre est bien connue déjà, connue par les résultats immenses auxquels elle a abouti depuis un siècle, connue par les imitations qu'elle a suscitées sur toutes les faces du globe.

La *Guild of St-Anthony* existe depuis le 23 novembre 1895. Elle a son siège à Crawley dans le Sussex. Elle embrasse 130,000 membres. Son but est de distribuer du pain aux affamés et aux malheureux.

Mais ces deux œuvres, très efficaces, nous sont plus familières. Nous les possédons en France. Je tiendrais plutôt à montrer l'esprit dont elles procèdent en Angleterre, et c'est ce point qui est fertile en enseignements.

Cet esprit, le tract dont j'ai déjà dit un mot, nous le présente, sous ce titre original et à l'emporte-pièce : *St. Francis and you* (S. François et vous). Ce livret est l'œuvre d'un des chefs de cette croisade franciscaine dont nous relatons l'histoire, et cela n'est pas pour en diminuer la valeur que de savoir que ces pages portent la signature du R. P. Cuthbert.

Digitized by Google

Le mouvement franciscain, nous dit en somme ce bon guide, est une renaissance religieuse, et une réforme sociale, une réforme sociale aussi bonne pour le présent qu'elle le fut pour les temps passés.

Or les trois vices radicaux qui rongent notre société moderne, c'est l'égoïsme dans le gain, l'intempérance et l'amour libre ou profanation du vœu matrimonial *(Commercial selfishness — intemperance in drink — desecration of the marriage vow.* Les vertus qui combattent et détruisent ces vices, c'est l'esprit de justice et de charité, la tempérance et la pureté *(Brotherhood — Temperance — Purity).* Et parmi les chrétiens, qui plus que d'autres doit promouvoir ces vertus ? Les Tertiaires qui, par leur règle, y sont spécialement obligés, comme ils sont tenus à mener d'une façon plus parfaite la vie chrétienne.

Donc, c'est, plus qu'à d'autres, au Tertiaire de créer des sociétés de secours — et cela existe déjà en Angleterre pour les membres de l'ordre de la Pénitence — ; c'est à lui surtout de promouvoir les sociétés de tempérance, de pratiquer et de prêcher la sainteté du mariage ; c'est à lui surtout de rendre des services personnels, de faire l'aumône de la sympathie de son cœur et de ses forces à ceux qui en ont besoin.

Sans doute, la loi est là pour protéger le pauvre et l'ouvrier, et nul n'a le droit de se désintéresser du travail nécessaire pour rendre cette législation plus humaine et plus chrétienne.

Sans doute le secours pécuniaire est utile ; mais il n'est qu'une partie de la charité et la plus infime. Charité suppose fraternité et fraternité implique services personnels. L'argent n'apaise qu'une faim corporelle. Il y a une faim morale, une pauvreté d'âme, que l'or ne soulage pas. Et les pauvres jusqu'au jour de maintenant ont été pratiquement soustraits à toute influence capable de faire l'éducation et la beauté de leur caractère, et c'est pourtant là ce dont ils ont le plus besoin.

Les laisserons-nous donc aller à la remorque de gens qui ne peuvent que leur offrir un pain sans vie, un asile sans chaleur, un paradis terrestre sans espérance future ? Non, les Tertiaires iront aux lépreux, comme leur Père séraphique ; ils prêteront leur concours aux œuvres de bienfaisance ; ils seront les auxiliaires du prêtre de la paroisse ; ils s'organiseront entre eux pour se soutenir les premiers ; ils donneront le bon exemple dans le milieu où ils vivent ; ils seront le lien entre les grands et les petits ; ils formeront l'armée du salut de la religion catholique.

Digitized by Google

Je ne sais si j'expose bien la pensée qui anime tout ce mouvement franciscain en Angleterre ; mais il me semble qu'on la saisira mieux encore si l'on songe à toute la poussée du mauvais modernisme qui s'attaque à la foi. L'Anglais catholique sait que la règle de saint François oblige celui qui l'adopte à plus d'union avec le Pape, à plus de soumission et d'amour envers le dogme révélé. Il remarque d'autre part chez lui l'exagération de quelques tendances puséïstes qui portent vers Rome, qui entraînent vers le dogme catholique, mais le dénaturent. Et c'est de cette double constatation que naissent la recherche d'une voie plus droite et plus sûre et l'attrait de ce catholique anglais vers le Tiers-Ordre franciscain ; et la violence de cet attrait écouté et suivi aboutit à toutes les œuvres que l'on connaît maintenant.

VII

Oserons-nous, en terminant, louer nos frères d'Angleterre du zèle qu'ils déploient en toutes ces circonstances ? Cet apostolat est d'autant plus remarquable que les tendances les plus notoires des Anglais de nos jours, c'est l'orgueil, le matérialisme, l'amour immodéré de la richesse et des plaisirs mondains, tendances toutes en opposition avec l'esprit franciscain formé d'humilité, de simplicité, d'esprit de détachement du monde.

Donc nous les féliciterons très sincèrement, et de leurs exemples nous tirerons des leçons. Certains écrivains d'Outre Manche veulent bien dire qu'en France le Tiers-Ordre conserve une vitalité immense et qu'au moment où les Congrégations religieuses semblent disparues, l'institution séraphique demeure et jouit toujours de son influence sur la société contemporaine. Cela nous est un encouragement.

Et nous voulons bien que ces affirmations soient exactes, et nous ne nous demandons pas si elles ont besoin d'un grand nombre de lénitifs pour être entendues justement. Le point principal, c'est de ne pas oublier que certains faits sont de bonnes actions et que toute bonne action vaut d'être imitée.

On parle beaucoup d'apostolat laïque. Un de nos frères en France, le P. Edouard Brière, y a voué tout son cœur et toute son âme. De l'apostolat laïque, en voilà en Angleterre, et du meilleur. Sans doute l'ouvrier de France qui vit dans l'indifférence totale de la religion, qui a perdu la foi, qui a la haine de la soutane, n'accueillera pas le prêtre avec autant de cor-

Digitized by Google

dialité que le fait le manœuvre irlandais du Kent. Sans doute encore, nous ne jouissons pas de la liberté d'action de nos capucins de Peckham ou de Crawley. Mais nous possédons au moins une force à notre disposition : le bon exemple, et voici bientôt l'heure où le prêtre de paroisse ne sera plus calfeutré dans son église, mais se mêlera forcément à son peuple.

Et bien, qu'on en profite !

En des pays comme la France, où les recherches de la science spéculative sont fort en honneur, la raison tend en fait à s'éloigner de la religion et à devenir athée. Au contraire, en d'autres pays plus sages, où la science ne désagrège pas l'homme sous prétexte de neutraliser la raison, mais saisit notre nature tout entière et par là même fonctionne mieux, l'élite intellectuelle se rapproche de la vérité et du christianisme.

Cette diversité de résultats s'explique en bonne partie par une différence de procédés.

Ce qui se passe en Angleterre — le mouvement franciscain je veux dire — nous indique clairement quelle est la vraie façon d'agir, la meilleure apologétique, l'une au moins des deux plus efficaces méthodes d'apostolat.

P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

BOURDALOUE.

Une opposition qui se présente d'elle-même, c'est celle de Bossuet et de Bourdaloue, les deux génies les plus chrétiens et les plus différents qu'il soit possible d'imaginer. Un mot de la famille de Bourdaloue.

Son bisaïeul avait été échevin de la ville de Bourges, en 1613. Il était noble, mais peu importe ; le Jésuite sera noble, et très noble, devant l'histoire. Son père, conseiller général au Présidial, à Bourges, avait épousé Anne Lelarge, qui lui donna un fils, Louis, né en 1632. Le nom de Bourdaloue n'est pas encore éteint.

Elevé dans la même ville de Bourges, chez les Jésuites, au collège Sainte-Marie, le jeune Louis avait, au rapport de ses maîtres, « l'esprit d'une pénétration merveilleuse ; rien n'échappait à sa perception ; il ne lui fallait pour comprendre une vérité que le quart du temps qu'il en faut à un autre pour l'exprimer. Il était d'un naturel plein de feu et de bonté (1). »

On conserve à la bibliothèque de Bourges un petit in-folio doré sur tranches et qui a pour titre : « Ecclesiasticae historiae scriptores. » C'est un prix du jeune Bourdaloue.

Cet enfant studieux causa cependant à son père la peine la plus vive, à l'âge de seize ans. Il s'échappa de chez lui, et courut le coche jusqu'à Paris, où il comptait bien se faire recevoir comme novice dans la Compagnie. Son père ne fut pas moins prompt à l'y rechercher et à le reconduire sous le toit paternel. « Mais il ne l'eut pas trois mois avec lui que, pénétré de la solidité de sa vocation, il le reconduisit au noviciat, quoiqu'il n'eût que lui de garçon, en protestant qu'il était ravi de le voir dans un Ordre où il aurait voulu être lui-même (2). »

Au sortir du noviciat du faubourg Saint-Germain, on fait tour à tour du jeune scolastique, un maître et un élève, pour éprou-

1. *Vie du P. L. de Bourdaloue*, par Mme de Pringy.
2. Mme de Pringy.

Digitized by Google

ver sa volonté, et, par cette forte discipline, le plier à l'enseignement et à l'obéissance. Comme professeur, il débute par la Grammaire ; c'est modeste ; on l'élève aux humanités, toujours à Amiens qui eut l'honneur d'avoir ses prémices. Orléans le voit ensuite ; puis il descend de sa chaire pour étudier, pendant six ans, la philosophie et la théologie au collège de Clermont, à Paris ; il y remonte pour enseigner à Rouen, la Rhétorique (1660), la philosophie, la théologie morale. Enfin il enseignera même la physique !

Comment servit-elle son éloquence ? Il quitte de nouveau l'enseignement pour entrer à Nancy, dans cette année de Probation (1664) où la Compagnie achève et consomme ses enfants, en les appelant d'une façon plus surnaturelle encore, à la défense de l'Eglise et du Pape.

Durant cette dernière épreuve, Bourdaloue allait évangéliser les bonnes gens de Malzéville, au moment où Bossuet faisait retentir devant la cour ses premières oraisons funèbres. Il serait curieux de savoir qui eut, des deux, le plus grand mérite devant Dieu. En tous cas, les naïfs habitants d'un village aujourd'hui très moderne, après délibération, sans doute, envoyèrent au bon Père, dix mesures de vin, pour lui témoigner leur reconnaissance. On ne peut donner que ce qu'on a, et c'est un vignoble que le pays de Malzéville.

Au sortir de Nancy, Bourdaloue était préfet des études au collège Saint-Ignace, à Eu, en Normandie. L'aridité de ses nouvelles fonctions, au lieu de dessécher son éloquence, en accrut, comme fait tout obstacle, la force par la résistance. C'est la dernière épreuve, pour un orateur, de s'ensevelir dans les soins les plus minutieux de la discipline et des études. Par bonheur, il y a une église, celle de Saint-Jean, qui n'est pas loin du collège.

Bourdaloue y prêche, quand il le peut. Parmi ses auditeurs figure Mlle de Montpensier. Si les femmes n'ont pas toujours la raison serrée des philosophes, elles ont un tact plus fin et qui leur fait découvrir le mérite, par impression. Mademoiselle goûta fort le nouveau prédicateur, et, si elle le mit en lumière, ce fut pour le bonheur du roi, son cousin, celui-là même qui aurait pu devenir son mari sans le canon de la Fronde.

En 1666, Bourdaloue était admis à la Profession solennelle. Il avait trente-quatre ans. A l'heure où parfois l'homme du monde se sent vieux, le Jésuite commence. C'est ainsi dans l'Eglise où le Pape lui-même est un vieillard.

Digitized by Google

Le Profès retourne à Amiens, au Nord ; il revient sur ses pas dans l'Ouest, à Rennes où il prêche et confesse les élèves du collège, membres de la Congrégation de la Sainte Vierge. Comme Ulysse, il s'instruit et s'achève en voyageant. Les Jésuites sont les hommes de Jésus-Christ et du surnaturel, qui connaissent le mieux la nature.

Le jeune Prédicateur s'arrête une deuxième fois à Rouen ; c'est pendant la peste. Autre épreuve ! Si Montaigne, laïque et sceptique, avait été maire de Rouen, il aurait donné quelques *bonnetades* à ses administrés et aurait disparu ; le prêtre resta et prêcha, puis il se remit en route.

Tout infortuné qu'il était, Ulysse ne fut jamais si pauvre. Bourdaloue, avec vingt livres de viatique, refait le voyage de Rouen à la maison Professe de Paris, rue Saint-Antoine. Cet homme, qui prêchera près de quarante ans, et qui en a trente-sept, ce maître de sa volonté ne l'est pas de sa santé. Il rentre au noviciat de Saint-François Xavier, dans le faubourg Saint-Germain, où l'air est meilleur. C'est à croire que la Compagnie le met aux Invalides.

A trente-huit ans, il retourne à la résidence des Profès. Il a mis ses loisirs à profit et préparé plus d'un sermon nouveau ; il a déjà prêché à la cour et à la ville. Entre les quatre murs de sa cellule, il a revu l'homme dans ses souvenirs et en lui-même. C'est à l'étude de l'homme que la nature le dispose. L'analyse est le propre de la Société, dans ses prédicateurs et dans ses directeurs ; il en a le génie, il est pénétrant et consciencieux ; il va jusqu'au fond de l'âme, avec le souci d'y voir tout, pour le faire voir ; il ne néglige aucun détail ; il nettoie les moindres recoins. Il ne nous éblouit pas ; il nous instruit et nous compte, un à un, dans une impitoyable énumération, nos défauts et nos vices. Mais il est bon, on le sent, franc et impersonnel. C'est pour vous qu'il parle, c'est-à-dire dans votre intérêt. Personne n'en doute ; on l'aime, il touche.

Mais c'est le juger comme si nous l'avions lu ; c'est trop hâté. Poursuivons sa vie (1). Il est en bonne compagnie, à la maison Professe, parmi des hommes qui ont vécu, confessé, dirigé, écrit et depuis, passé à la postérité, entre autres le P. De Larue, orateur fameux, poète, ami de Corneille ; le P. Labbe, auteur

1. Avec le P. Bretonneau, le P. Martineau, Mgr de Pringy, le P. Lauras, auteur de *Bourdaloue, sa vie, et ses œuvres*, etc.

Digitized by Google

savant d'une histoire des Conciles ; le P. de Gonnelieu, qui vous fait goûter encore, dans son beau français, les délices de l'Imitation de Jésus-Christ.

Mais reculons de quelques années. Nous sommes en 1670, au plus fort des amours de Louis XIV. Le scandale est à son apogée, c'est l'époque des trois reines. Ce qu'on n'imaginerait guère, le Grand Condé sollicitera un jour, pour le duc d'Enghien, la main de Mlle de Nantes, fille de Montespan ; et pour son neveu Conti, une autre fille illégitime, Mlle de Blois, née de Mlle de la Vallière. C'était trahir sa maison après avoir trahi son roi, et Bossuet n'en a pas félicité son héros défunt. Le roi est devenu une idole, bien peinte dans Jupiter-Amphytrion, et l'on n'ira pas si loin un siècle et demi après, dans l'idolâtrie de Bonaparte. Le roi n'est plus un délégué de Dieu, et la morale est sous ses ordres. Tout à l'heure, la théologie et Bossuet lui obéiront ; Mme de Sévigné, dans une heure de légèreté, pensera « que les mariages des filles naturelles du Roi avec ce qui est à la tête des légitimes de la maison royale, sont des marques assurées de la grandeur de ce Prince et du respect qu'on a pour lui (1). » Depuis, ce respect s'est tourné en mépris.

Il y avait donc une idole à mettre en bas, Mme de Montespan ; une autre idole, le roi, idolâtre à son tour, et imposant jusque dans ses adultères, qu'il fallait réduire à la raison, au devoir, à la simple condition de mortel et de chrétien. Voilà pourquoi Dieu préparait Bourdaloue depuis tant d'années. Le ciel l'avait poussé, en quelque sorte, mystérieusement, dans cette fournaise de la cour, par la main de Mlle de Montpensier. Vers le même temps, commençait à poindre l'influence de la veuve Scarron, chargée de l'éducation des enfants de l'altière favorite, en 1669. Vous voyez le jeu de la Providence, dans la rencontre de ces deux personnages.

Le roi, qui d'abord avait soupçonné Mlle d'Aubigné d'être un bel esprit, se laissait gagner par sa gravité et sa douceur modeste ; il aima à l'entretenir ; elle l'entretint de ses devoirs ; la maîtresse s'en aperçut, et sa jalousie rendit la vie fort cruelle à la future Mme de Maintenon. Il y eut des scènes d'intérieur impossibles à rendre ; et dans ses fréquentes angoisses Mme Scarron dut recourir aux conseils de Bourdaloue. Il voulut bien être son Directeur, incliné là sans doute par l'Esprit Saint.

1. 1680. *Lettres de Mme de Sévigné.*

Digitized by Google

C'est à bon droit qu'on a admiré dans l'Esther de Racine, une image de Mme de Maintenon. Toutes deux sont aussi pures ; et leurs grâces naturelles, aidées de la grâce divine, les conduisent surnaturellement à avoir le même empire sur Assuérus et sur Louis XIV : l'une sauve le peuple de Dieu de la mort ; l'autre, le royaume de Marie des exemples mortels de l'impureté.

Il y a bien, outre la veuve Scarron, quelques honnêtes gens à la cour, Mme de Noailles par exemple, qui a la garde des filles d'honneur, et qui, pour avoir trop bien rempli son devoir, sera exilée avec son mari et reléguée dans je ne sais quel petit gouvernement de Saintonge ; le maréchal de Bellefonds, un ami de Bossuet, un type de probité, enfin Charost, comte de Béthune. On les compte. Joignons-y les trois demoiselles Colbert, moins idolâtres du Roi que leur père et qui seront, si elles ne le sont déjà, les épouses des ducs de Chevreuse, de Mortemart et de Beauvilliers, gens vertueux s'il en fut. Elles font bien, vis-à-vis des trois sœurs dont l'une est la maîtresse du Roi, tandis que les deux autres, fort spirituelles, du reste, l'une abbesse de Fontevrault, par la grâce de la favorite, et souvent à la cour, l'autre marquise de Thianges, tirent de leur parenté une façon de renommée équivoque. L'austère Montausier lui-même est l'ami de Mme de Montespan ! Il l'a protégée naguère contre la colère de son mari. Et celui-ci, à son tour, acceptera l'or du Roi, après avoir d'abord mené publiquement le deuil de son honneur, dans un corbillard et dans les rues de Paris !

Il fait bon être Molière, et flatteur alors ; mais apôtre, ce n'est pas facile ; et le Paganisme, jadis rayé par Constantin de l'Empire officiel, remonte des enfers au palais de Versailles dans la cour d'un descendant de saint Louis.

Avant de voir comment Bourdaloue s'insinuera dans le cœur du Roi, disons un mot, en général, de ses succès dans la chaire, et de sa popularité :

Dès 1669, il prêchait à l'église Saint-Louis de la maison Professe, rue Saint-Antoine. Un roi de Pologne, des Princes, des Pairs de France, d'illustres capitaines, gentilshommes et dames de la plus haute aristocratie, s'y pressent et font retenir leurs places, dès six heures du matin ; les religieux ne peuvent pas même se loger dans la tribune. Mme de Sévigné résiste au succès ; elle est, par l'imagination, du parti de Pascal et des Jansénistes qui « ont tant d'amour pour Dieu et pour la vérité (1). » Bour-

1. *Lettres de Mme de Sévigné*, 1er déc. 1671 (Ed. des grands écrivains).

Digitized by Google

daloue ne prêchera bien que « dans son tripot », dit-on autour de la trop vive marquise. En 1670, toujours à Saint-Louis, elle subit le charme ; la Passion est « parfaitement belle ». — Il prêche « divinement » quelques mois après, aux Tuileries ; « il passe infiniment ce que nous avons ouï (1). » L'intelligente Sévigné revient, sans dépit, d'un jugement téméraire. Ce n'est pas commun chez les hommes, encore moins chez les femmes.

En 1671, à Notre-Dame, la nef est comble. Mme de Lafayette est « transportée d'admiration ». Un jour, Bourdaloue se fait attendre ; il arrive : « Silence ! commande le Prince de Condé, voilà l'ennemi. » Le maréchal de Grammont, qui mourra plus tard dans les bras du Père, et qui sut par lui, avec quelle délicatesse, la mort de son fils, approuve tout haut l'orateur : « Mordioux, il a raison, » s'écrie-t-il.

Les Mères de l'Eglise, les soutenantes de P. Royal, alors puissantes, la Princesse de Conti, la duchesse de Longueville sont là, pour dédaigner. Impossible !... On se dispute les places ; on en appelle à ses titres pour entendre cet « ange du ciel (2), » ainsi l'a nommé Mme de Sévigné. Personne n'a prêché avant lui.

Encore à Paris, à Saint-Jacques la Boucherie, en 1679, même foule. On voudrait « qu'il prêchât dans un lieu plus accessible (3) : la presse et les carrosses y font une telle confusion que le commerce de tout ce quartier-là en est interrompu ».

Mais ce n'est pas seulement le prédicateur des grands. A Rouen, deux ans plus tôt, pendant le Carême, le peuple fait rouler la chaire, pour mieux l'écouter, au centre de la nef de la Cathédrale. Le chapitre n'y peut rien, la chaire reste où l'a mise le bras robuste de l'ouvrier, à sa portée. « Les artisans, dit le P. D'Harrouis, autre Prédicateur de la Société, quittaient leurs boutiques pour aller l'entendre ; les marchands, leur négoce ; les avocats, le Palais ; les médecins, leurs malades, qui s'en trouvaient mieux ; mais pour moi, quand j'y prêchai ensuite, je remis toute chose dans l'ordre ; personne n'abandonna son emploi (4). » En 1686, même enthousiasme à Montpellier, où Bourdaloue tonne contre l'hérésie. « Il prêche mieux que jamais », dit Mme de Sévigné, en 1692 (5). Et Bossuet écrit à une religieuse, Mme d'Al-

1. 3 décembre 1670, *Lettres de Mme de Sévigné*, C'est alors que Mme de Sévigné regrette l'expression de « *tripot* » employée à propos de l'orateur.
2. 1er mai 1680.
3. 27 fév. 1679, *Lettres de Mme de Sévigné*.
4. *Predicatoriana*.
5. 12 avril 1692, *Lettres de Mme de Sévigné*.

Digitized by Google

bert de Luynes, en 1694 : « Le P. Bourdaloue nous a fait un sermon qui a ravi tout un peuple et tout le diocèse ».

Est-ce les yeux fermés, comme on l'a prétendu, la figure muette, les bras en mouvement, que le prédicateur avait acquis cette vogue aristocratique et populaire ? Pour une telle gloire, il ne fallait pas seulement du fond, et l'action devait y servir beaucoup. C'est par les sens que la vérité pénètre jusqu'à notre esprit. Fût-il profond, un orateur sans apparences nous laisse froids et inanimés, comme il semble l'être lui-même. Il est certain que Bourdaloue improvisait rarement ; mais l'effort de sa mémoire ne nuisait pas à son action. Bretonneau l'avait entendu : « Le feu (1) dont il animait son action, dit-il, sa voix pleine, résonnante, douce et harmonieuse, tout était orateur en lui, et tout servait à son talent. » — « Il avait, suivant le P. de La Rue, autre témoin du même temps, « une voix enlevante par son éclat et sa rapidité. » Enfin le chanoine Legendre nous paraît d'une véritable impartialité, quand il écrit dans ses Mémoires, en mélangeant la censure à l'éloge : « Sa voix était d'une étendue prodigieuse ; il prononçait fort vite, et cependant si distinctement qu'on ne perdait pas une seule de ses paroles. Quoiqu'il gesticulât un peu trop, son action ne déplaisait point (2). »

Nous le connaissons d'ensemble. Voyons-le à l'œuvre devant Louis XIV. C'est l'âme de la France qu'il atteignait dans celle du Roi. Nous essaierons ensuite de caractériser son génie d'une façon plus générale. Nous assisterons enfin à sa mort, digne de sa vie. Le caractère de l'homme ne déparera point l'écrivain.

En 1670, Bourdaloue avait prêché la Toussaint à la chapelle de Saint-Germain-en-Laye, et l'Avent aux Tuileries. Enfin, en 1672, il prêche le Carême à la cour de Versailles.

Il se présente en « qualité d'ambassadeur de Jésus-Christ (3). » Il prêche sur le scandale : « Tout scandaleux est homicide des âmes qu'il scandalise » ... «Si donc, le scandale vient de la même source d'où l'édification et le bon exemple auraient dû venir, ou, pour m'expliquer plus clairement, si celui qui, dans l'ordre de Dieu, a une obligation spéciale d'édifier les âmes, est le premier à les scandaliser, ah ! chrétiens, c'est ce qui met le comble à la malédiction du Fils de Dieu, et c'est alors qu'il faut doublement

1. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, par le P. Lauras. — *Action oratoire de Bourdaloue*, 2e partie, L. I, ch. 5, t. I.
2. *Mémoires*.
3. Sermon sur la parole de Dieu.

Digitized by Google

s'écrier avec lui : « Vae autem homini illi ! Malheur à cet homme, malheur à ce grand, malheur à ce maître (1) ! »

Louis XIV dut comprendre, et les dames, au moins mondaines, dont la beauté vénale était la première cause du crime des scandaleux.

L'orateur fait plus. En un passage du Sermon sur l'Enfer, il met en présence des grands et du Roi le supplice de l'impureté. Dans l'enfer Dieu fera voir à l'âme sensuelle et impudique, « du même coup d'œil, tout ce qu'il y a eu dans elle, par la concupiscence de la chair, de plus sale et de plus infect. Consentements secrets, désirs criminels, espérances conçues, occasions cherchées, commerces scandaleux, entretiens lascifs, libertés, regards, dissolutions, mollesses ; il lui rendra tout cela présent ; et la fixant à cet objet dont rien ne pourra plus la détourner : Regarde, lui dira-t-il, à chaque moment de l'éternité, voilà les suites de ton incontinence, voilà ce qu'a produit ton cœur. »

C'est éloquent, de cette éloquence qui vous présente les choses comme si elles étaient là, avec la seule puissance de l'exacte vérité, j'allais dire de la vérité nue ; et ce n'est pas d'une morale relâchée. Enfin le terme où aboutit le trait le plus incisif, c'est le monarque lui-même : Est-ce le roi David,... ou le roi Louis XIV qui s'écrie :

« Ah ! Seigneur, je ne puis plus vivre, et je suis hors de moi-même quand je considère mes iniquités, et que je les vois multipliées à l'infini ; j'en suis ému jusque dans la moelle de mes os. C'était *un roi*, Chrétiens, et un *roi* dans *la prospérité*, un roi *élevé au plus haut point de la prospérité humaine*. Cependant il était troublé, il était saisi, il était consterné à la vue de cette affreuse scène qui lui retraçait ses égarements et ses désordres. »

« Quel sera, ajoute l'orateur, l'état d'une âme qui, enlevée de terre, et d'ailleurs bannie du séjour de la béatitude céleste, se trouvera comme toute recueillie dans le souvenir de son péché... sans jamais le pouvoir détruire ! »

Est-il rien de plus saisissant que l'horreur de cette vérité sans phrase ! Aussi la grâce, en passant sur les lèvres de l'envoyé de Dieu, ne tardera guère, après un nouveau Carême de Bourdaloue, à pousser une dernière fois et pour toujours Melle de la Vallière dans le cloître des Carmélites. Les « sermons admira-

1. Sermon sur le scandale. Division du sermon sur le scandale : Anathème sur les mondaines de l'auditoire ; sur le scandaleux qui devrait donner l'exemple.

Digitized by Google

bles (1) » du Religieux en seront la cause ; en particulier, « une Passion merveilleuse propre à toucher les cœurs les plus endurcis (2) ». Le double adultère a cessé.

Aux sermons du Père s'ajoutent d'autres moyens qui en pressent la conclusion, et l' « on put bientôt s'apercevoir que les conversations (3) de Mme de Maintenon avec le Roi étaient chrétiennes, puisqu'on en vit le fruit en ce que ce prince changeait de conduite d'une manière marquée, qu'il devenait plus sérieux et plus retenu avec les femmes et que la faveur de Mme de Montespan tirait à sa fin. »

Même la première séparation eut lieu, dès 1674, après que Bourdaloue eut prêché de nouveau à la cour. « Il fait des merveilles, écrit Mme Scarron à l'abbé Gobelin, son confesseur : vous entendrez dire que je vis hier le Roi, ne craignez rien ; il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de Mme de Montespan (1). » — « Mon Père, vous serez content de moi, avait dit de son côté Louis XIV au Prédicateur, qui venait prendre congé de lui, j'ai renvoyé Mme de Montespan à Clagny. » et Bourdaloue de répondre : « Sire, Dieu serait bien plus content si Clagny était à quarante lieues de Versailles. »

Quel Janséniste en a dit autant, fût-ce le grand Arnauld ?

La « merveilleuse Passion » du 23 mars 1674, avait surtout ému le Roi ; le sermon de Pâques dit « des rechutes (5) » avait paru consommer l'œuvre ; les courtisans murmuraient ; le monarque loua la hardiesse du Prédicateur. Le Prédicateur, en effet, ne croyait pas Louis changé parce qu'il était touché du désir de l'être. » Il lui ouvre son cœur de roi coupable pour qu'il y voie à fond : « On rompt une attache criminelle, mais on ne la rompt pas tellement qu'on ne s'en réserve, pour ainsi dire, certains droits, à quoi l'on prétend que la loi de Dieu n'oblige pas en rigueur de renoncer, certains commerces que l'honnêteté et la bienséance semblent autoriser, certaines libertés que l'on s'accorde, en se flattant qu'on n'ira pas plus loin. Voilà ce que saint Paul appelle le levain du péché... »

C'est pour le Roi. Voici pour la cour (6) :

« On nous fait entendre que la piété pourrait servir à notre

1. Mme de la Vallière au maréchal de Bellefonds.
2. Id.
3. Languet de Gergy, *Mémoires de Mme de Maintenon.*
4. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres,* 2e partie, L. 2, ch. 1, t. I.
5. « Le Sermon foudroyant des rechutes, » dit Languet de Gergy.
6. Sermon sur la Résurrection, pour le jour de Pâques (23 mars 1674).

Digitized by Google

établissement et, pour cela, nous nous réformons. Qu'est-ce qu'une telle conversion, eût-elle d'ailleurs tout l'éclat de la plus exacte et de la plus sincère régularité ? On s'éloigne du monde par un dépit secret, par impuissance d'y réussir, par désespoir de parvenir à certains rangs que l'ambition y cherche. On se détache de cette personne, parce qu'on en est dégoûté, parce qu'on en a découvert la perfidie et l'infidélité. On cesse de pécher parce que l'occasion du péché nous quitte et non parce que nous quittons l'occasion du péché. »

Tout cela, ombres de conversion. Or, la conversion doit avoir certaines apparences, elle doit paraître au grand jour. Pourquoi ces apparences ? « Pour réparer par un remède proportionné les scandales de ma vie... Il faut que le prochain s'aperçoive que vous n'êtes plus cet homme dont les exemples lui étaient si pernicieux... que vous ne voyiez plus cette personne... » Mme de Montespan. Peut-on mieux catactériser la situation de Louis XIV ?

L'orateur poursuit et nous poursuit jusqu'au tribunal de la pénitence « où nous mentons au Saint Esprit en détestant de bouche ce que nous aimons de cœur... »

Mais Bourdaloue est-il toujours aussi sévère ? La leçon ne passerait pas. Naguère il observait que les faiblesses des sens laissaient au cœur, quelque temps, une partie de sa droiture. Il disait : « Le mondain le plus emporté dans son libertinage, tandis qu'il à une conscience droite n'est pas encore tout à fait hors de la voie de Dieu (1). »

C'est bien vu, et jusqu'au fond. Il n'y a pas de génie sans mesure, et nous avons pris à notre époque, l'imagination, même celle de Pascal, pour le génie.

Les sens et la sensibilité sont moins mortels à l'âme que le vice tout intérieur et spirituel de l'orgueil. La passion est pleine de bons propos ; il lui reste quelque chose de l'amour ; l'orgueil glacial est comme impénétrable au feu de la charité.

Bourdaloue ne semble pas toujours aussi doux, et sa franchise ne cesse jamais d'être la même ; témoin cette fin du même sermon de Pâques, à l'adresse directe du roi :

« Ce qui sauve les rois, c'est la vérité ; et Votre Majesté la cherche, et elle se plaît à l'écouter, et elle aime ceux qui la lui font connaître, et elle n'aurait que du mépris pour quiconque

1. Sermon sur la fausse conscience.

Digitized by Google

la lui déguiserait ; et, bien loin de lui résister, elle se ferait une gloire d'en être vaincue : car rien, dit S. Augustin, n'est plus glorieux que de se laisser vaincre par la vérité. C'est, Sire, ce que j'appelle la grandeur de votre âme, et tout ensemble votre salut. »

C'est donc bien à Louis XIV que s'adressait le Sermon de la Résurrection, dit des Rechutes. Et Louis XIV était grand, qui laissait dire l'orateur. Admirons cette parole impersonnelle et pénétrante d'un directeur qui vous confesse du haut de sa chaire et vous fait voir à vous-mêmes, avec une apostolique impartialité.

C'est bien plus que les tonnerres d'une éloquence superbe qui éclate sur l'humanité de haut, de loin, et ne descend pas familièrement jusqu'à moi ! Ce que je veux, moi, homme, c'est quelqu'un qui s'insinue en moi et y insinue Dieu, en même temps; qui paraisse avoir composé son sermon pour moi, fût-ce, en même temps, contre moi. C'est ce que fait Bourdaloue ; et c'est ce que fit bien mieux l'auteur de l'Imitation de J.-C. et infiniment mieux J.-C. dans sa prédication de trois ans, sur la terre.

Voilà pourquoi Louis XIV se convertit. Après avoir été trompé par les sens et par les flatteurs, il trouva, en Mme de Maintenon et en Bourdaloue, comme le résumé le plus chrétien de l'homme ; il se laissa pénétrer par une sévère douceur de la vérité. Il se sentit aimé et comme tiré de son isolement.

Il retombera. L'orgueil de la gloire aidera l'amour ; et Mme de Maintenon, un instant découragée, songera même à entrer en religion... Ce retour de la passion, Bourdaloue, plus pénétrant, l'a prévu ; mais le grand coup est porté. Les rechutes approfondissent la honte ; et la honte, en redoublant, rapproche, autant que possible, Louis XIV de S. Louis.

Du reste, des apôtres plus obscurs aident les deux messagers principaux du ciel. En 1675, le P. Lécuyer, de l'Oratoire, refuse l'absolution à Mme de Montespan, et le roi donne raison au confesseur. Il renvoie de nouveau sa maîtresse ; il entre en commerce de lettres avec Mme de Maintenon qui a conduit le duc de Maine aux eaux de Barèges ; elle prend peu à peu possession d'une âme encore incertaine.

Bossuet d'autre part essaie de retenir Mme de Montespan à Paris. Vains efforts !... Elle retrouve le cœur du roi à Versailles, parmi les fêtes qui suivent la conquête de la Flandre. C'est un drame ; mais à la différence de ceux de Racine, où Bérénice paraît vouloir mourir d'amour, où Hermione se tue et Phèdre éga-

Digitized by Google

lement, celui-ci aboutit à trois conversions, toutes aussi sincères, à l'immolation de trois volontés éprises du mal, sous les plus brillantes apparences ; et la sagesse, sous les traits de Mme de Maintenon, épousera bientôt la royauté, une dernière fois renouvelée. Racine a peint les amours du roi et trop bien ; Louis XIV, sous l'inspiration de Bourdaloue, les a sacrifiées à J.-C. Mais nous n'y sommes pas encore...

Au jubilé de 1676, le « monarque était également troublé de ne pas faire ses dévotions ou de les faire mal. Mme de Montespan avait les mêmes sentiments (1). » Les deux amants se séparèrent un instant. Bourdaloue, pour comble, prêchera le carême à Versailles ; il va reprendre l'âme du roi et la manier avec la même persévérance apostolique. C'est le propre des PP. Jésuites de revenir à la charge, comme de vrais soldats qu'ils sont, en recherchant, avec une tactique permise, dans le monde qui les hait, certains restes de foi pour sauver les gens du monde. C'est leur tâche ingrate.

Le sermon capital du Carême de 1676 est celui des Tentations. La tentation est de toutes les heures ; J.-C. a permis au démon de le tenter. La rechute est au fond de la tentation ; et la tentation en effet, n'avait pas dit son dernier mot à Versailles. Mme de Montespan, après avoir « pleuré, prié et jeûné (2) », à Paris, était revenue à la cour remplir des fonctions imaginaires auprès de la reine, et la trahir, en réalité.

Y eut-il plus belle occasion de faire la leçon au roi, avec quel tact ?

« En vérité, mes chers auditeurs, un homme qui, témérairement et d'un plein gré, s'expose à la tentation, qui volontairement entretient la cause et le principe de la tentation, a-t-il bonne grâce d'implorer le secours du ciel et de l'attendre ?...

« Nous voulons que dans les lieux où l'impureté est allumée de toute part, Dieu, par une grâce spéciale, nous mette en état de ne point ressentir les atteintes. Nous voulons aller partout, entendre tout, voir tout, être de tout, et que Dieu cependant nous couvre de son bouclier et nous rende invulnérables à tous les traits. Mais Dieu sait bien nous réduire à l'ordre et confondre notre présomption. Car il nous dit justement comme il dit à Loth : « Nec stes omni circa regione », éloignez-vous de Sodo-

1. *Souvenirs de Mme de Caylus.*
2. *Souvenirs de Mme de Caylus.*

Digitized by Google

me et de ses environs ; renoncez à ce commerce qui vous corrompt, « nec stes » ; rompez cette société qui vous perd... ».

Mme de Montespan ne dut pas être flattée de rappeler Sodome au Prédicateur.

Alors la coalition menaçait la France : Quelle séparation sera « impossible dès qu'il faudra marcher pour le service du Prince ? Au premier bruit de la guerre qui commence à se répandre, chacun s'engage, chacun pense à se mettre en route ; point de liaison qui le retienne. »

Et le roi, pour le service de Dieu, ne se séparerait pas de sa maîtresse ? L'orateur ne le dit pas ; mais à peine a-t-il voilé sa pensée.

Qui donc a insinué à Louis XIV que « l'occasion quoique prochaine ne lui est plus volontaire ? » Je ne sais.

Qui donc l'a « autorisé dans son erreur » ? Qui a permis à Mme de Montespan de revenir ? On dit que Bossuet y fut pour quelque chose (1). Espérons qu'il n'en est rien. Pas plus qu'en 1674 Bourdaloue ne s'était trompé. « *L'occasion prochaine* » ramena le roi aux pieds de sa maîtresse.

Mais il cédait plus à la force de l'habitude qu'à la passion. L'homme qui a en soi la pensée de l'éternité communique par l'imagination, je ne sais quelle éternité à tout ce qu'il possède ou croit posséder. De là ces serments d'amours éternelles. La femme y compte. Un jour arrive où le lien si puissant n'est qu'un fil ; il se rompt sans qu'on y pense... et voilà l'éternité de nos affections naturelles !

A la fin de 1678, Mme de Montespan était reléguée, et le roi promenait ses désirs de l'une à l'autre, sans que le cœur y fût pour rien. Cette même année, à Pâques, ni le P. Lachaise ni le P. Deschamps ne lui avaient donné l'absolution. Il les loua, bien loin de s'irriter. Vraiment cet homme réalisait, d'une façon éclatante, la thèse de Bossuet, brillant et misérable du côté de la terre, grand par certains endroits, du côté de Dieu. Je lui croyais plus d'orgueil.

Bourdaloue, en ces temps-là, de 1677 à 1679, prêchait à Rouen et à Paris. Il attendait que Louis XIV, le cœur déjà désabusé, échappât à la servitude des sens. C'était une affaire de patience ; et l'estime croissante du roi pour Mme Scarron pouvait suffire en attendant. Après avoir été quelques mois éloignée de

1. « Mgr l'Evêque de Meaux fut de cet avis ». *Souvenirs de Mme de Caylus.*

Digitized by Google

la cour, l'éducation des fils de Mme de Montespan terminée, elle s'élevait en faveur plus haut que jamais ; elle s'appelait, par la grâce du roi, depuis 1675, Mme de Maintenon ; un titre imaginaire de dame d'atours de la dauphine, lui donnait sans cesse accès près de Louis XIV ; elle était bien son ange visible.

En regard, Mlle de Fontanges, belle et sotte, ne fit que passer ; et la maladie qui suivit son crime, en la rendant la plus laide des malades après qu'elle eut été la plus belle des dames de la cour, était faite pour effrayer les sens et peindre le néant de la beauté. Elle aura le temps de regretter sa faveur dans un couvent. En revanche, on ne peut trop admirer, à cette même époque, le désintéressement de Mme de Maintenon : « J'ai été, écrit-elle à son directeur, le 6 janvier 1680 (1), vêtue d'or, quand j'ai passé mes journées entre le roi et sa maîtresse ; je vais être à une princesse ; je serai toujours en robe noire ; si j'étais hors de la cour, je serais en tourière, et tous ces changements ne me font nulle peine. »

C'est d'une religieuse ; et cependant elle plaisait au roi revenu au bien par la satiété, et qui aimait la raison par-dessus tout. Or, Mme de Maintenon n'était pas seulement raisonnable et discrète : elle était aimable et belle, avec autant d'enjouement et d'esprit que d'intelligence. En épousant plus tard « sa solidité », le roi fit un mariage d'inclination ; Mme de Maintenon, qui songea un instant à se mettre à l'abri dans un cloître, fit un mariage de raison, mieux encore, de vocation, mais d'une vocation toute particulière et vraiment surnaturelle.

Elle puisait des forces pour remplir son rôle, dans la piété la plus sévère et la plus ordonnée. Et cet homme, si mesuré dans sa parole, Louis XIV, avait dû trouver aussi en elle le charme de l'ordre ; elle l'élevait, après tant d'amours dévoyés, jusqu'au sentiment de la véritable beauté.

Mme de Maintenon continue dans sa lettre :

« Mes journées sont présentement assez réglées et fort solitaires ; je prie Dieu un moment en me levant ; je vais à deux messes les jours d'obligation et à une les jours ouvriers ; je dis mon office tous les jours et je lis un chapitre de quelque bon livre ; je prie Dieu en me couchant et quand je m'éveille, la nuit, je dis un Laudate ou un Gloria Patri. Je pense souvent à Dieu dans la journée, je lui offre mes actions ; je le prie de m'ôter d'ici, si je n'y fais mon salut. »

1. *Correspondance générale.*

Digitized by Google

Mme de Maintenon énumère ensuite ses défauts : « un désir de plaire... des motifs très humains, une grande vanité, beaucoup de légèreté et de dissipation, une grande liberté dans ses pensées et ses jugements, et une contrainte dans ses paroles qui n'est fondée que sur la prudence humaine. »

Une si grande humilité dans une lettre qui ne doit point se publier et à l'heure d'une si grande fortune, est-ce assez beau ? est-ce assez rare ? Et n'est-ce pas merveilleux pour une femme d'être si près du trône pour Dieu et pas pour elle ? Quel dessein avait donc le Ciel sur la France pour changer ainsi le cœur du roi par des moyens si naturels, à la fois, et si surnaturels ? Et ne pouvait-on pas croire qu'il réservait de longues et belles destinées à la royauté, ce bouclier de la patrie ? Ou bien n'a-t-il voulu sauver que Louis XIV, et pourquoi ? N'est-ce pas encore la thèse de la Prédestination, thèse que Bossuet aurait reprise à Notre-Dame, pour célébrer la mémoire du Souverain, si alors, depuis onze ans, sa voix n'était entrée dans le silence du tombeau !...

Du sein de tant de corruption, s'élève, malgré tout, quelque chose de grand et de divin, dans le long règne de Louis XIV. La foi reste, et opère des transfigurations, chaque jour. Oui, Louis XIV est grand, Bossuet est grand, ce siècle est grand par certains endroits ; et, pour bien comprendre la grandeur de l'homme, il faut la mesurer à sa faiblesse. Mais il y a, dans les Annales du monde, des siècles plus saints, et qui sont plus grands que le XVIIe siècle.

(A suivre.) A. Charaux.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES AU THIBET.

Le Thibet, en dépit de la récente expédition anglaise, reste l'un des très rares pays que les explorateurs modernes ne peuvent parcourir en tout sens. Jadis, des missionnaires réussirent bien à se fixer à Lhassa ; mais, depuis le milieu du XIXe siècle, leurs continuateurs n'ont pas eu la possibilité de s'établir dans un village. Ceux d'entre eux qui parvinrent à franchir les frontières furent toujours brutalement repoussés par les lamas. Car ces derniers, les vrais maîtres du pays par leur influence, comprennent fort bien que le jour où le chritianisme triomphera sur la « terre des esprits », leur ruine sera complète ; et leur haine contre *l'étranger* ne s'en ravive pas peu.

Toutefois, ce n'est pas en vain que tant d'explorations hardies, de généreuses tentatives, ont été faites par nos ouvriers apostoliques ; si l'ennemi les a empêchés de fonder des centres d'évangélisation dans le royaume même de Lhassa, du moins ont-ils élevé à ses portes une série de stations, d'ouvrages avancés qui leur permettent de continuer la guerre au bouddhisme et de préparer sûrement la campagne décisive. Grâce à leurs persévérants efforts, il existe à présent, malgré les violences et les calomnies des persécuteurs, une mission du Thibet ; et il est d'autant plus opportun de parler de ses travaux que le Père Adrien Launay, de la *Société des Missions Etrangères*, en a tracé l'histoire il y a peu de temps (1). Son livre magistral, où abondent les documents de toute sorte et les irrécusables témoignages, va nous permettre d'esquisser un tableau au moins exact de l'œuvre des pionniers évangéliques sur la terre thibétaine.

Peut-être le Thibet reçut-il jadis des sectateurs de Nestorius ?

1. *Histoire de la Mission du Thibet*. 2 vol., gr. in-8°. Desclée, de Brouwer et Cie.

Digitized by Google

On peut le conjecturer puisque l'on sait pertinemment qu'il y en eut dans l'Inde et dans la Chine. Peut-être alors les Thibétains doivent-ils à ces hérétiques l'image de la croix, qu'ils vénèrent depuis un temps immémorial sans connaître l'origine de cette croyance, et certaines formes rituelles maintenant mêlées au cérémonial lamaïque. Peut-être aussi en sont-ils redevables aux catholiques qui se trouvaient à la cour Mongole au XIIIe et au XIVe siècles. En tout cas, ils avaient ce symbole de notre foi et ces cérémonies dont quelques parties offrent des analogies extérieures avec les nôtres quand leur arriva, pour la première fois, un missionnaire européen : le Bienheureux Odoric de Pordenone (1).

Parti de Padoue en 1318, au mois d'août, ce franciscain arriva en 1321 à Tana de Salsette, sur le littoral Malabar. Son objectif était la Chine et il séjourna trois ans à Pékin (2), mais, pour regagner l'Europe, il passa par le Thibet. Il ne fit que traverser cette région, probablement en 1328 ou 1329, et encore fut-ce en voyageur, non en apôtre, car il ignorait la langue de ses habitants. Au moins put-il observer les lieux et les mœurs (3). Malheureusement, le B. Odoric n'eut pas de continuateurs immédiats à cause des frais énormes qu'occasionnait un voyage au Thibet. Enfin, au XVIIe siècle, un jésuite portugais, qui résidait dans l'Inde depuis plusieurs années, le P. Antoine d'Andrada, résolut de tenter l'évangélisation de Lhassa. Il sortit d'Agra le 30 mars 1624, et, après des souffrances inouïes, car il lui fallut traverser un désert couvert de neige, il parvint à une ville thibétaine qui, selon le Père Huc, devait être située entre le Kachemir et le Ladack, vers l'extrémité septentrionale des Himalayas (4). Bien accueilli par le roi même de cette contrée et constatant que de nombreuses âmes ne demandaient qu'à recevoir la Bonne Nouvelle, le fils de S. Ignace retourna près de ses confrères pour se faire adjoindre un compagnon

1. Né en 1285 ou 1286 dans le Frioul. Il fit sa profession religieuse vers 1300 au monastère d'Udine.

2. C'était alors Khanbalic et l'archevêque Monte-Corvino y résidait.

3. La curieuse relation de ses voyages a été publiée par M. Cordier dans le tome X de la collection : *Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la géographie.* Parmi les villes que visita le missionnaire franciscain, il en est une qui pourrait bien être Lhassa. « Leur maistre cité, dit-il, est moult belle, toute de blanche pierre et les rues bien pavées. Elle est appelée Gotha. En ceste cité, nul n'ose espandre sang humain, ne aussi de quelconque beste pour la révérence d'un ydole qu'on y adoure. En ceste cité demeure l'obassy, c'est-à-dire leur pape en leur langage. »

4. *Le Christianisme en Chine,* II, p. 293.

Digitized by Google

d'apostolat; il revint en 1625 avec le P. Gonzalès de Souza. L'année suivante, peu après que les deux apôtres eurent posé la première pierre de leur église, le roi parla d'embrasser la religion chrétienne; s'il ne donna pas suite à ce projet — ce qu'en réalité on ignore — ce fut parce qu'une mort inopinée l'en empêcha. En effet, les lamas, furieux à la pensée de cette conversion, avaient tramé un complot avec le prince des Mongols du Koukonnoor, lequel s'était empressé de porter les armes sur le territoire du monarque croyant. Celui-ci ayant été défait et tué (1650 ou 1652), les ennemis de Dieu se mirent aussitôt à persécuter les missionnaires qui durent quitter le Thibet (1). Dix ans plus tard, deux de leurs frères qui évangélisaient la Chine, les Pères Grueber et Dorville, pénétrèrent dans Lhassa, après un long voyage, par la voie de Nyachuka et de Retingomba; mais comme le grand lama faisait exécuter tous ceux qui refusaient de l'adorer, leur prédication n'aboutit à rien.

Des années se passèrent avant que la Bonne Parole fût de nouveau prêchée sur cette terre bouddhique. Et ceux qui l'apportèrent en 1707, cinq Capucins, dont le P. Félix de Montecchio, possédaient si peu de ressources matérielles qu'ils durent très vite retourner à Rome. Quand, en 1718 (le 12 décembre), la Propagande assigna aux missions thibétaines des Capucins mille écus de monnaie romaine, il y avait trois ans que deux Jésuites, les Pères Desideri et Manuel Freyre, vivaient dans la capitale du grand lama (2). Mais ils n'y prolongèrent pas leur séjour lorsqu'ils surent que le soin d'évangéliser la « terre des esprits » avait été réservé par la Sacrée Congrégation aux Frères Mineurs Capucins.

En 1722, plusieurs religieux de cet ordre, sous la conduite du P. Horace della Penna di Billi, s'établirent à Lhassa; et le roi, ne les contrariant point, ils ne tardèrent pas à y élever une église, puis un hôpital. Beaucoup moururent à la peine, et leurs continuateurs se prodiguèrent avec le même dévouement. Néanmoins, en 1741, leur chrétienté ne comptait encore qu'une cinquantaine de néophytes, dont dix seulement avaient reçu le baptême. C'était assez toutefois pour inquiéter et mécontenter les

1. Le P. d'Andrada était mort, en 1631, à Goa. Mais d'assez nombreux missionnaires s'étaient groupés autour du P. de Souza. Par malheur, on ne sait rien de leurs travaux.

2. Ils étaient venus par Delhi et Lahore et s'étaient arrêtés quelque temps dans le Ladack.

Digitized by Google

lamas ; ils s'appliquèrent à tourner le roi contre les prédicateurs de l'Evangile, qu'il avait traités jusque-là avec bienveillance, et profitèrent des moindres incidents pour soulever contre eux l'opinion publique. Leurs menées ne réussirent que trop ; aussi les Capucins prirent-ils le parti de se retirer (août 1745) avant qu'un édit royal les chassât, ce qui leur aurait fermé le pays à jamais.

Jusqu'en 1845, aucun missionnaire ne reparut au Thibet. A cette époque, deux Lazaristes, les Pères Huc et Gabet, qui venaient de Mongolie, arrivèrent à Kounboun. Lorsqu'ils y eurent fait une étude suffisante du thibétain, ils se joignirent à la grande caravane qui se rendait à Lhassa; et, le 29 janvier 1846, après un voyage que l'hiver avait rendu terrible, ils entraient dans cette ville où nul européen ne devait plus être reçu après eux. Ils furent assez vite sympathiques au régent, mais le commissaire impérial chinois, qui ne pouvait accepter que des étrangers eussent une influence quelconque dans un pays où son souverain entendait dominer, résolut de les faire expulser. Il manœuvra si habilement que, pour empêcher une rupture entre les gouvernements thibétain et chinois, nos missionnaires se virent obligés de partir. Ils n'étaient restés que six semaines à Lhassa; et, comme leurs prédécesseurs, à peine avaient-ils pu jeter quelques semences évangéliques. Depuis le XVIIe siècle, la haine infernale des lamas contre les ouvriers du Christ n'avait cessé de s'accroître ; elle allait encore s'envenimer.

Un peu avant que les Pères Huc et Gabet quittassent la Mongolie, le visaire apostolique d'Agra, Mgr Borghi, dont la juridiction s'étendait alors sur le Thibet, avait pensé que ce pays pourrait bien imiter la Chine, qui venait de s'entr'ouvrir à la suite des traités de 1842, et il s'était promis d'y envoyer, au moins dans quelques provinces, de nouveaux missionnaires. Manquant de prêtres, il offrit cette œuvre d'évangélisation à la Société des Missions Etrangères, bien préparée en somme à l'entreprendre puisqu'elle s'occupait déjà du Yun-nan et du Su-tchuen. La Propagande, en approuvant ce projet, l'agrandit ; elle obtint de Grégoire XVI que le Thibet tout entier fût érigé en vicariat apostolique (27 mars 1846) et confié à la dite société.

L'année suivante, un prêtre des Missions Etrangères, le P. Charles Renou, quittait le Su-tchuen, où il exerçait son ministère depuis 1838, et se rendait à Bathang, dans la principauté de ce nom, afin d'y apprendre le thibétain. En 1848, le 1er mars, il

Digitized by Google

entrait à Tchamonto, mais sa qualité ayant été bien vite reconnue, il fut, sur l'ordre du commissaire impérial de Lhassa, conduit à Tchen-tou. De là, le vice-roi du Su-tchuen l'envoya à Canton, où les autorités l'incarcérèrent aussitôt. On le remit en liberté sur la réclamation de notre ministre en Chine, mais en ayant soin d'éluder, avec une habileté chinoise, toutes les questions qui se rapportaient au droit de séjourner au Thibet que possédaient les européens depuis le récent traité.

Cet échec obligeait à chercher un autre moyen pour pénétrer au Thibet. Supposant que ce pays se trouvait en relations fréquentes avec la province d'Assam, alors sous la dépendance du Bengale, les Missions Etrangères installèrent quelques-uns de leurs prêtres dans cette dernière région, afin qu'ils y profitassent de la première circonstance favorable pour se diriger sur Lhassa. En réalité, les moyens de pénétration dans le royaume fermé n'étaient pas plus faciles par l'Assam que par le Su-tchuen. Les Pères Rabin, Krich et Bernard ne tardèrent pas à en faire l'expérience. Arrivés au mois de juin 1850 à Gowahatty, ils s'étaient préparés aussitôt à leur expédition. Vers la fin de l'année suivante, le P. Krich s'engagea résolument à travers les montagnes, guidé par quelques Michenis ; et, le 16 janvier 1852, après d'atroces fatigues et de douloureuses aventures, il entrait dans le village thibétain de Dualonng (préfecture de Dzayul). Mais il ne put s'avancer plus loin ; les chefs, très portés à voir dans tout étranger un espion anglais, l'obligèrent à rebrousser chemin.

En 1852, le P. Renou, revenant à son ancien projet, était parti de Canton pour le Yun-nan, et, au début d'octobre, il était arrivé sans encombre, grâce à son costume de marchand et à sa parfaite connaissance du chinois, au village de Lapou. Peu après, il avait obtenu qu'un des lamas de Teundjroulin, dont on vantait à juste titre le savoir, lui donnât des leçons de thibétain en échange d'une longue-vue. Et c'est, installé — fait peu banal — dans la lamaserie même, dans l'un des foyers de ce bouddhisme qu'il était appelé à détruire, que, pendant plusieurs mois, il étudia cette langue dont il lui fallait posséder tout à fait le mécanisme afin de mener à bien son apostolat. Et, quoique son séjour prolongé dans cette lamaserie et son ardeur à l'étude aient fini par intriguer force localités à la ronde, personne ne subodora l'européen en ce pseudo-céleste. Il put à son aise recueillir les renseignements que nécessitaient ses futurs travaux évangéliques et s'initier à la syntaxe thibétaine, forgeant ainsi,

Digitized by Google

selon sa propre expression, « des armes sur l'enclume de ses ennemis (1) ».

Toutefois, pour ne pas compromettre un résultat qui lui avait coûté tant de fatigues, il ne prolongea pas outre mesure son séjour à Teundjroulin. Il revint sur ses pas jusqu'à Houang-kia-pin afin de s'y concerter avec quelques confrères, puis, les ayant entretenus, il décida de retourner au Thibet en poussant vers le Tsarong, au-delà du Mékong. Parti le 4 mars 1854, toujours sous des habits de marchand chinois, il arrivait le 31 mai sur le plateau de Tchamontong et profitait de quelques jours de halte à la lamaserie de ce lieu pour se remettre à l'étude des livres thibétains. Mais ce n'était là que l'entrée du royaume qu'il voulait conquérir.

Bientôt l'intrépide missionnaire s'avance dans le Tsarong et, pour donner de solides bases à son œuvre future, il loue dans la vallée de Bonga, près du village de Djagun, une vaste propriété et s'improvise cultivateur. Excellent prétexte pour grouper des individus de tout âge et travailler au salut de leurs âmes sans inquiéter l'autorité. Plein d'ardeur et d'initiative, il se met immédiatement à la besogne, et elle est rude car il faut tout créer. Les terres, jadis cultivées, avaient été abandonnées à la suite d'une querelle survenue entre le propriétaire et ses fermiers; et, en fait d'habitation, il n'y avait qu'un méchant hangar. Notre vaillant l'arrange de son mieux avec l'aide de ses deux serviteurs chinois, et, l'hiver terminé, les routes redevenues praticables, il appelle le compagnon que les Missions Etrangères lui destinaient depuis plusieurs années : le P. Fage.

Celui-ci arrive le 6 avril 1855, jour du Vendredi-Saint cette année-là, et les deux pionniers du Christ commencent aussitôt leur vie apostolique. Tout en surveillant le défrichement des terres, ils visitent et soignent les malades du pays. La fièvre, que leur occasionne un hiver rigoureux n'arrête pas longtemps leur activité. A peine guéris, ils s'occupent des travaux agricoles et collaborent avec leur charpentier à la construction d'une demeure assez spacieuse pour recevoir quatre missionnaires et une vingtaine d'enfants. Enfin, avec quatre petits orphelins et

1. Le lama qui fut son professeur apprit plus tard la véritable qualité de son élève mais n'en témoigna pas le moindre mécontentement. En 1879 il dit même : « Ces étrangers sont des hommes de bien qui rendent service à tout le monde ; leur religion est excellente bien qu'ils ne récitent pas les prières à la façon des lamas ; tout considéré, il n'y a aucune raison de les chasser du pays. »

Digitized by Google

quelques esclaves qu'ils ont achetés, ils forment le noyau d'une chrétienté qui ne tarde pas à s'accroître, notamment de deux lamas et de deux lamanesses. A la fin de 1857, elle comptait près de quarante catéchumènes, dont onze enfants.

Pendant que les PP. Renou et Fage organisaient l'œuvre de Bonga, le P. Bernard se transportait chez les Abors et s'arrêtait au village de Membo ; il y fut bien reçu, mais sa présence ne laissa pas d'inquiéter et, au bout de quelques jours, le Conseil local le pria de se retirer. Alors, sans plus s'émouvoir, le Père résolut de tenter le passage par Simla, le dernier poste des Anglais sur les contreforts de l'Himalaya ; et, au mois de janvier 1857, il se mit en route, à travers l'Hindoustan, avec le P. Desgodins, récemment arrivé de France. Mais un peu avant la fin du printemps, l'insurrection des Cipayes empêcha nos voyageurs de dépasser Agra, et c'est seulement le 10 novembre qu'ils atteignirent Simla. Après y avoir pris des leçons de thibétain, ils se dirigeaient vers Kanam, métropole du bouddhisme dans l'Ouest, lorsqu'ils furent arrêtés dans leur marche en avant par une lettre de Mgr Thomine-Desmazures. Celui-ci, qui venait d'être nommé vicaire apostolique du Thibet, les appelait auprès de lui en Chine, car il croyait nécessaire de ne pas renouveler, avant un certain laps de temps, la tentative des PP. Krick et Boury, dont la police s'était beaucoup émue (1).

Sur ces entrefaites, une partie du Su-tchuen avait été adjointe à la mission du Thibet, et le Vicaire apostolique avait fixé sa résidence dans l'une des préfectures de cette région, à Ta-lin-pin. C'est là que vinrent le rejoindre le P. Desgodins, vers la fin de 1859, et un peu plus tard, le P. Biet et le P. Durand, envoyés par le Séminaire des Missions Etrangères. Enfin, un ancien missionnaire du Su-tchuen, le P. Goutelle, s'était installé dans une région thibétaine, à Ta-tsien-lou.

A Bonga, le P. Renou avait été contrarié dans son œuvre dès 1858. Son propriétaire — un digne autochtone — espérait que la fièvre emporterait *l'étranger*, ce qui lui permettrait de s'en adjuger l'héritage ; ce dénouement se faisant attendre et, d'ailleurs, la présence du P. Fage en compromettant le principal effet, notre homme n'hésita pas à comploter la perte des deux missionnaires. Il leur suscita les lamas de la secte des Gueloukpa,

1. Le P. Bernard, que ses expéditions avaient épuisé, sollicita et obtint de s'agréger à la mission de Birmanie. Mais à bout de forces, en 1884, il dut cesser son ministère et revenir en France. Il y mourut en 1888, le 30 mai.

Digitized by Google

antagonistes de ceux de leurs confrères qui témoignaient quelque sympathie aux Pères, et bientôt ces derniers eurent à supporter toute sorte de tracas, puis des attaques à main armée. Au début d'octobre, le P. Fage fut rappelé en Chine ; et, à la fin de l'année, le P. Renou, qui n'avait empêché l'expulsion de ses néophytes qu'en donnant de l'argent aux agresseurs, jugea prudent de s'éloigner de Bonga pendant quelque temps. Il n'y reparut qu'au mois de juillet 1859 pour se rendre peu après à Menkong, où devaient être réglées, devant les autorités locales, les difficultés soulevées contre la petite colonie chrétienne. Mais il dut bientôt en appeler à des juges plus haut placés, ceux de Kiangka, auxquels il lui fallut révéler sa véritable qualité ; alors commença un procès que les ennemis des missionnaires firent traîner en longueur. La première condamnation ne fut prononcée qu'au mois de décembre 1860 ; et le coupable, l'un des instigateurs de la bande qui avait endommagé la maison de Bonga, ne manqua pas de livrer, en guise d'indemnité, des marchandises estimées au-dessus de leur valeur.

Pendant que se déroulaient les phases de cette affaire, l'expédition franco-anglaise avait eu lieu et l'empereur des Célestes s'était vu contraint de ratifier le traité de Tien-tsin et d'accorder aux missionnaires une protection efficace. Mgr Thomine conçut alors le projet de s'établir à Lhassa même, et, au mois de mai 1861, il partit de Ta-tsien-lou avec les PP. Fage, Goutelle, Durand et Desgodins. Le 4 juin, cette caravane arrivait à Kiangka et remettait au P. Renou quelques pièces officielles — des passeports et une lettre du vice-roi intérimaire du Su-tchuen — qui devaient lui permettre d'activer son procès. Mais après deux mois de pourparlers tout chinois, Mgr Thomine confia au P. Fage le soin de suivre les débats et poursuivit sa route avec les PP. Renou et Desgodins. Aussitôt les grandes lamaseries de Lhassa arrêtent cette marche en avant en faisant défense à tous de procurer quoi que ce soit, vivres, logement, montures, etc., aux Français et aux Anglais qui se dirigeraient vers la cité sainte du bouddhisme. Surpris par ces ordres à Tchamonto, nos voyageurs sont forcés derechef de parlementer et de se morfondre dans une attente énervante ; et, comme tout va dépendre de la réponse du nouveau ministère des Affaires étrangères au rapport des commissaires impériaux, Mgr Thomine croit bon de partir pour Pékin (10 mars 1862). La mesure prise contre les missionnaires émanait très probablement des commissaires im-

Digitized by Google

périaux eux-mêmes. En tout cas, ils ne cesseront désormais de se dissimuler derrière les autorités religieuses du Thibet et d'invoquer l'opinion publique de ce pays pour éloigner les étrangers.

Au mois de juillet 1862, grâce à l'énergie des Pères, le procès de Bonga prit fin ; les coupables furent condamnés et le P. Fage reçut 120 taëls en compensation de ce que les bandits avaient volé dans l'établissement chrétien. Mais cette somme ne suffit même pas à couvrir les frais de la procédure. A peu près vers le même moment, les PP. Renou et Desgodins, qui devaient continuer leur marche sur Lhassa, étaient arrêtés à Lagong, non loin de Tchamonto, et obligés de rétrograder jusqu'à Bonga.

A Pékin, Mgr Thomine remit à notre chargé d'affaires, M. Kleczkowski, un rapport sur la situation matérielle de sa mission, et le pria d'obtenir du gouvernement chinois, avec une indemnité pour les pertes qu'elle venait de subir, l'assurance que les missionnaires du Thibet auraient dorénavant la propriété et la jouissance paisible de l'établissement de Bonga et la possibilité de communiquer librement avec la légation. Par malheur, M. Kleczkowski n'élabora qu'une insuffisante convention, et le prince Kong se borna très habilement à en approuver le contenu. C'était si peu que Mgr Thomine partit pour la France dans l'espoir que le gouvernement lui accorderait davantage; il n'eut qu'une déception de plus, toutes ses démarches restèrent sans résultats.

Cependant, l'heureuse issue du procès intenté par nos missionnaires avait beaucoup frappé les populations ; elles en exagéraient même l'importance et, bientôt, un mouvement se dessina en faveur de la religion. En 1863, les habitants de plusieurs villages voisins de Bonga et les lamas de Tsadam embrassèrent le christianisme. La plupart de ces conversions étaient inspirées par des motifs purement humains, néanmoins les lamas Gueloukpas s'alarmèrent et rouvrirent immédiatement les hostilités contre les prédicateurs de l'Evangile. A la fin du mois d'août, un édit fut lancé qui défendit d'embrasser le catholicisme et mettait ceux qui le pratiquaient dans l'obligation de l'abandonner. Puis les autorités manœuvrèrent pour empêcher les Thibétains de vendre des vivres et des vêtements aux étrangers, de les recevoir chez eux et même de leur parler. Aux réclamations des missionnaires, qui invoquaient toujours le traité de Pékin, les agents locaux se bornèrent à répondre qu'ils agissaient selon les ordres de leur roi. Alors, les néophytes commencèrent d'a-

Digitized by Google

postasier, toutefois en affirmant aux Pères qu'ils resteraient chrétiens dans le cœur et le proclameraient aux premières circonstances favorables.

Peu après, le 18 octobre, le P. Renou, épuisé par maintes fatigues et une implacable maladie, rendait son âme à Dieu. Il avait, pendant plus de quinze ans, dépensé généreusement toutes ses énergies pour la dure évangélisation du Thibet. Ne serait-ce que par sa fondation de Bonga, cet ouvrier de la première heure restera comme une belle figure de missionnaire (1).

Après la mort de ce vénérable apôtre, le P. Fage se rend à Kiangka auprès du P. Goutelle, et tous deux, ayant recueilli quelques enfants, s'appliquent à les instruire. Mais on ne tarde guère à les chasser. Comme ils résistent aux menaces des lamas, on leur coupe les vivres, et force leur est de se retirer à la fin de décembre. Le P. Fage s'arrête à Bathang ; le P. Goutelle pousse jusqu'à Tchen-tou, afin de presser l'exécution des ordres que, pense-t-il, le ministre de France, auquel il a écrit, enverra certainement au vice-roi du Su-tchuen. Hélas ! le successeur de M. Kleczkowski, M. Berthemy, avait porté officiellement la réclamation de notre missionnaire devant le prince Kong, et le gouvernement chinois s'était empressé de se dire incapable « de protéger le christianisme sans briser les liens qui rattachent le Thibet à la Chine (2) ».

En 1864 le gouvernement français qui, dès l'année précédente, avait pris la résolution de ne pas protéger les ouvriers apostoliques du Vicariat de Lhassa, défendit à son ministre à Pékin de délivrer des passeports aux missionnaires destinés au Thibet.

A ce moment, le sang coula sur la terre des Esprits. Encouragés par la victoire diplomatique du gouvernement chinois, les lamas avaient fait attaquer, dans la nuit du 19 au 20 juin, les villages de Longpou, de Songta et d'Aben. Des néophytes avaient été frappés et emmenés à Menkong, puis à Konguieur, où les

1. On lui doit aussi de nombreux travaux de linguistique, d'apologétique et de propagande, entre autres un *Dictionnaire thibétain*, un *Abrégé de la Doctrine chrétienne* et une *Vie de N.-S. Jésus-Christ*.

2. Il convient de remarquer que, si, dans les traités de Tien-tsin et de Pékin, qui reconnaissent la liberté d'évangélisation en Chine, le nom du Thibet ne figure pas dans le texte, ces traités n'en sont pas moins applicables à ce pays. En effet, le Thibet n'est pas vaguement subordonné à la Chine, il se trouve absolument sous sa dépendance. Pour s'exercer autrement que dans les provinces de l'Empire, le gouvernement chinois ne s'en exerce pas moins réellement dans toutes les parties de l'administration civile, militaire et religieuse du royaume de Lhassa. Cf. P. Launay, *loc. cit.*, Introduction et t. I, pp. 412 et s.

Digitized by Google

persécuteurs les martyrisèrent cruellement. Trois d'entre eux furent décapités ; les autres, après une longue captivité, finirent par apostasier. Le P. Fage, alors à Bathang, s'empressa de demander justice aux mandarins de Kiangka ; mais cela n'arrêta point, bien au contraire, les sévices contre les chrétiens. Les PP. Desgodins et Durand durent se réfugier à Tchamoutong avec quelques convertis.

En novembre, le P. Alexandre Biet et deux missionnaires récemment arrivés de France, le P. Félix Biet, son frère, et le P. Dubernard, résolurent de profiter du passage d'un mandarin chinois à Tongolo pour se joindre à sa suite comme s'ils étaient des voyageurs ordinaires et pénétrer sans bruit à Lhassa. Ils se mêlèrent aisément à la caravane, mais quand le mandarin s'en aperçut, il s'efforça de les renvoyer le plus tôt possible. Aussi, lorsqu'ils furent à Bathang, auprès du P. Fage, continuèrent-ils seuls avec celui-ci leur hardie expédition. Elle devait être bientôt entravée. Au mois de mars 1865, dès qu'ils entrent à Kiangka, les lamas défendent de leur vendre des vivres. Alors, les deux frères Biet se rendent à Bonga. Mais, là aussi, la même interdiction affame les chrétiens de la colonie qui en sont réduits à manger les bœufs de labour ; pour ne pas augmenter la détresse, le P. A. Biet est obligé de chercher un asile auprès du P. Durand à Kionatong. Bientôt, le gouvernement chinois, approuvant les hostilités contre les missionnaires, envoie l'ordre de chasser ceux d'entre eux qui n'ont pas de passeport sigillé du tribunal des Affaires Etrangères de Pékin. Au mois de juin, les PP. Fage et Dubernard sont expulsés de Kiangka, et les chrétiens de ce lieu châtiés sévèrement (1). Le 27 septembre, les sicaires des lamas se jettent sur Kionatong, bien que ce territoire soit situé sur le Yun-nan. Les PP. Durand et A. Biet réussissent à s'enfuir, mais le premier, atteint par deux coups de feu, tombe dans la Salouen en essayant de franchir cette rivière et se noie (2). Le 29, Bonga subit le sort de Kionatong. Le P. Desgodins, le P. F. Biet et tous les chrétiens que l'on trouve dans la maison ou dans le voisinage sont arrêtés. Le 7 octobre, les persécuteurs incendient tous les établissements de Bonga et emmènent vers le territoire de Bathang les Pères avec leurs néophytes, qu'ils ac-

1. Les PP. Fage et Dubernard se retirèrent à Pamoutang, avec quelques chrétiens ; mais seul, le second s'y établit. Le P. Fage se rendit à Bathang.

2. Son corps fut retrouvé le 16 octobre ; il était complètement souple, ce qui frappa beaucoup ceux qui le constatèrent et détermina la conversion d'un chinois.

Digitized by Google

cablent de mauvais traitements. Ce n'est que le 14 novembre qu'ils les remettent en liberté après les avoir emmenés dans le village de Gunra, au fond d'un ravin, derrière le Mékong. Les prisonniers avaient été traités avec tant de barbarie que plusieurs en étaient morts ; et quelques enfants avaient succombé des suites de dures privations.

Les missionnaires se réfugièrent avec quelques-uns de leurs chrétiens dans divers coins des dépendances du Su-tchuen et du Yun-nan ; malgré les terribles épreuves qu'ils venaient de traverser, leur ardeur restait intense. Mais le nouveau vicaire apostolique de Lhassa, Mgr Chauveau (1), leur ordonna de ne pas chercher à s'établir sur le territoire thibétain proprement dit. Les circonstances commandaient de patienter, leur écrivit-il ; l'heure n'était pas venue d'entamer le Thibet, il fallait se contenter de l'entourer.

Immédiatement après la destruction de Bonga, les PP. Fage et Goutelle avaient adressé des plaintes aux différentes autorités. On n'en tint pas compte. En 1867, le souverain du Népal, le régent Jung Bahadoor, qui, à la demande du gouvernement anglais, avait fait prendre par un de ses ambassadeurs toutes les informations possibles sur les malheurs de la mission du Thibet, écrivit aux ministres de Lhassa et aux commissaires chinois de cette ville pour les inciter à rendre justice aux prêtres européens qu'ils avaient si vilement maltraités. Cette lettre causa une vive impression à Lhassa, et peut-être détermina-t-elle les autorités thibétaines à s'occuper enfin du procès de Bonga. Mais les juges, achetés par les grandes lamaseries, ne firent qu'un simulacre d'instruction, et, afin de se disculper auprès du commissaire impérial, ils composèrent un écrit mensonger contre les missionnaires. Le procès demeura dans le *statu quo* (2).

De 1865 à 1872, nos missionnaires, auxquels étaient venus se

1. Mgr Thomine, épuisé par l'âge, la maladie et les souffrances, avait demandé qu'on le relevât de sa charge de Vicaire apostolique et qu'on le remplaçât par Mgr Chauveau, coadjuteur de la mission du Yun-nan. Il fut remplacé le 9 septembre 1864. A la demande du nouvel élu, quelques territoires frontières et quelques arrondissements de la mission du Yun-nan, où domine l'élément thibétain, furent réunis par la Propagande (décret du 5 juillet 1868) au Vicariat apostolique de Lhassa.

2. Plusieurs des persécuteurs eurent une fin malheureuse. Au début de l'instruction, l'un d'eux, effrayé à la pensée de ce qui l'attendait, se suicida en se jetant dans une rivière ; plus tard, un autre mourut d'une blessure qu'il s'était faite en tombant ; un troisième fut tué par un de ses ennemis ; un quatrième, supérieur d'une lamaserie, succomba sous les coups de ses propres lamas.

Digitized by Google

joindre le P. Carreau et le P. Déjean, purent se livrer dans une tranquillité relative à leurs travaux d'évangélisation. En procédant avec une prudence extrême, ils réussirent à se maintenir à Bathang et à fonder les postes de Tse-kou (province du Yun-nan), de Yerkalo, près Gunra, de Bongmet, près de la frontière du Thibet, de Cha-pa et de Ta-tsien-lou. Mais la haine tenaillait toujours les grands lamas de Lhassa ; quand le moment leur parut favorable, au mois d'octobre 1873, ils envoyèrent une troupe de leurs satellites à Bathang, après s'être assurés de la neutralité des lamaseries de ce territoire et des autorités chinoises. Lorsque les P. P. Goutelle et F. Biet firent appel au mandarin militaire, celui-ci ne vint chez eux que pour leur intimer l'ordre de partir, sous prétexte qu'ils avaient attiré sur le pays, avec la misère, le tremblement de terre de 1870 et dérangé les saisons. Toute résistance était inutile, bien que la population de Bathang ne fît point cause commune avec les persécuteurs. Toutefois les missionnaires ne se retirèrent que lorsque leurs ennemis eurent commencé de démolir leur maison.

Quelques jours plus tard, le presbytère de Bongmet était assailli et saccagé par d'autres bandits et le P. Fage chassé vers le Yun-Nan ; alors, voyant quel sort les attendait, les P. P. Desgordins et F. Biet quittèrent Yerkalo, suivis par tous les chrétiens de ce poste, et se réfugièrent à Tse-Kou (1).

Mgr Chauveau prévint immédiatement le premier mandarin de Ta-tsien-lou, qui donna des ordres pour que nos missionnaires pussent réintégrer Yerkalo et Bathang et rentrer en possession de ce qu'on leur avait dérobé. Mais le mandarin civil de Bathang ne prit aucune mesure. La situation serait devenue très grave si notre ministre des Affaires Etrangères, dès qu'il eut été prévenu de la destruction des chrétientés, n'avait fait rappeler au Tsong-li-yamen que le gouvernement chinois devait protéger nos missionnaires établis dans les pays qui dépendent du Su-tchuen. Au mois de juillet 1874, le préfet de Ta-tsien-lou, fut nommé commissaire pour régler le procès intenté par Mgr Chauveau, et il agit avec une certaine vigueur. L'année suivante, on affichait des édits qui garantissaient la paix aux ouvriers apostoliques ; à Bathang et à Bongmet, on rebâtissait les presbytères ; à Yerkalo, on restituait au P. F. Biet les céréales qui lui avaient été volées ; et, enfin, vers la fin de juin, on versait à Mgr Chauveau une indem-

1 A peine les Pères avaient-ils quitté Yerkalo que l'on brûlait leur bibliothèque.

Digitized by Google

nité de 15,000 taëls de l'argent courant (11,000 francs environ).

Ce procès avait duré vingt mois. Son heureuse issue aurait valu peut-être à nos missionnaires une longue période de paix si des voyageurs européens, le hongrois Bela Széchinyi, d'une part, et, de l'autre, le colonel russe Prjévalski, n'avaient essayé, en 1878-79, de se rendre à Lhassa. Les lamas lancèrent leurs bandes armées contre ces explorateurs, et celles qui s'étaient portées à la rencontre du comte Bela, près de Bathang, ne manquèrent pas de piller l'établissement de Bongmet. Ce fut le début d'un nouveau mouvement contre les missionnaires, que les lamas accusaient d'appeler les étrangers, mais, grâce à Dieu, il échoua. Le vice-roi du Su-tchuen, à la prière de Mgr Pinchon, expédia rapidement des ordres précis au mandarin de Bathang, et les mesures énergiques de ce dernier (1) arrêtèrent la furie des lamas. Bientôt, un ordre du commissaire impérial obligea les agresseurs à rentrer à Lhassa.

Au printemps de l'année 1880, les Thibétains de Bongmet payèrent une indemnité pour la destruction de l'établissement de la mission. Mais, à la suite d'un accord entre les missionnaires et les mandarins chinois, cette station fut transférée à Yerkalo, où l'on donna aux chrétiens une propriété de même valeur que celle qu'ils quittaient. Le Vicaire apostolique du Thibet était alors Mgr F. Biet. Nommé évêque de Diana le 23 juillet 1878, il avait succédé à Mgr Chauveau, mort à Ta-tsien lou le 21 décembre 1877 (2).

Les missionnaires purent travailler sans être inquiétés jusqu'au moment où l'on connût dans leurs territoires l'expédition du Tonkin (3). Alors tous les ennemis du Christianisme redevinrent hargneux ; sûrs désormais de la complicité des mandarins, les grands lamas passèrent des menaces aux actes quand la Chine eut obtenu du gouvernement anglais le rappel de M. Colman Mac Aulay qui, chargé d'ouvrir le Thibet au commerce anglo-indien, devait aller à Lhassa (4).

1. C'était alors un certain Ky-tche-ouen, homme intelligent et généreux.

2. Mgr Biet fut sacré le 24 novembre 1878 par M. Pinchon à Leang-ho-keou, au grand séminaire de la mission du Su-tchuen occidental.

3. Le P. Brieux, de la station de Bathang, fut, il est vrai, assassiné en 1881 ; mais les autorités châtièrent sévèrement ses meurtriers, et les lamas, dont la complicité avait été dûment établie, durent mettre un terme à leur rage.

4. M. Mac Aulay agissait au nom de l'Administration de l'Inde. D'autre part, plusieurs officiers anglais qui essayèrent, en 1884 ou 1885, de s'avancer dans le Thibet, furent obligés de rétrograder.

Digitized by Google

Il fallut de longues et difficiles démarches pour obtenir justice. Plus que jamais, le gouvernement de Pékin fit traîner les choses en longueur ; de 1888 à 1892, les autorités opposèrent des fin de non-recevoir, des insultes ou le silence aux réclamations de Mgr Biet, et elles répondirent à celles de la légation de France par des promesses dilatoires, des explications inexactes ou des mensonges. Ce fut seulement en 1894, au mois d'octobre, que le nouveau ministre envoyé par la France à Pékin, M. Gérard, esprit fort distingué et caractère énergique, fit aboutir les négociations. Le Tsong-li-yamen accepta de réintégrer dans leurs différents postes nos missionnaires odieusement expulsés. De plus, il fut convenu qu'une indemnité de 40,000 taëls serait versée à la mission, moitié par le Su-tchuen, et moitié par le Yunnan. Alors les Célestes s'ingénièrent pour retarder l'exécution de cet accord. C'est leur usage en pareil cas. En 1895, les autorités de Ta-tsien-lou feignaient encore d'ignorer la convention signée par leur gouvernement.

En réalité, le gouvernement chinois avait défendu de faire reconduire les missionnaires à Bathang. Alors, en 1897, M. Gérard ordonna à notre consul à Tchong-kin de gagner Tchen-tou et de réinstaller lui-même, s'il le fallait, nos missionnaires. Sans plus attendre, le vice-roi du Su-tchuen fit partir le mandarin qui était délégué depuis deux ans pour traiter les affaires thibétaines, et, le 15 mai, les autorités de Bathang reçurent les P. P. Giraudeau, Soulié et Grandjean. On réinstalla ce dernier à Yaregong un mois plus tard ; et, le 17 juillet, les P. P. Léard et Bourdonnec furent officiellement établis à Yerkalo, où ils se maintenaient non sans difficultés depuis 1890.

Pendant que se déroulaient ces événements, Mgr Biet, retenu par la maladie en Europe, avait demandé à Rome qu'on lui donnât un coadjuteur, et, le 15 février, Léon XIII avait nommé le P. Giraudeau évêque de Tiniade et administrateur de la mission du Thibet (1). Le nouvel élu s'occupa très activement de poursuivre les négociations relatives aux affaires du Thibet ; néanmoins de longs mois s'écoulèrent encore avant que le jugement fût rendu. Enfin, en 1899, à la suite d'un accommodement auquel

1. Mgr Giraudeau fut sacré par Mgr Chatagnon, Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional, le 12 décembre 1897. D'accord avec ce Vicaire et avec celui du Su-tchuen occidental, Mgr Giraudeau demanda à la Propagande quelques changements de frontières qui lui furent accordés le 30 avril 1898. La mission du Thibet eut tout le territoire de la préfecture de Ta-tsien-lou. Le Su-tchuen occidental reçut les principautés de Tsa-ko-tin et de Mong-kon-tin.

Digitized by Google

le missionnaire de Bathang ne crut pas devoir s'opposer, les principaux coupables et un lama furent punis, et l'on déclara que les autres réclamations étaient arrangées à la satisfaction générale. Puis, le chef thibétain accorda aux missionnaires un important terrain, où l'on éleva un mausolée à la mémoire du P. Brieux, et les édits proclamant la liberté religieuse ainsi que les passeports en chinois et en thibétain furent affichés sur les trois portes de Bathang, de Yerkalo et de Yaregong. Au mois de février 1900, on put signer la pièce finale de ce long procès, ce que les Chinois appellent l'écrit d'accord.

Il y eut encore quelques tentatives de troubles dans le Sutchuen quand on y apprit les succès des Boxeurs. Quant aux postes avancés du Thibet, l'expédition anglaise leur fut fatale en déchaînant de nouveau la fureur des lamas. Ceux-ci les ont fait dévaster en juillet 1905 après avoir suscité le massacre des Pères Dubernard, Soulié, Bourdonnec et Mussot.

Les Thibétains qui, presque tous, ont beaucoup de religiosité, appartiennent à différentes sectes bouddhiques, toutes indépendantes, toutes s'accusant réciproquement d'hérésie. Aux idées bouddhiques, se mêlent en eux des croyances antérieuses à Çakia Mouni. Beaucoup même croient à un être suprême, mais ils en diversifient les attributs selon leurs conceptions personnelles. Dans la pratique, tous se conduisent en idolâtres avec un manque de moralité affligeant. Il n'est pas une classe de la société où l'on ne mente et ne vole sans scrupules. Chacun peut se livrer sans vergogne, dans un but intéressé , à la polygamie ou à la polyandrie ; chacun peut se vautrer dans l'intempérance en vraie brute, l'esprit public ne condamne pas plus ces actes qu'il ne condamne l'esclavage.

On comprend que la terre des Esprits soit dure à défricher. Mais nos ouvriers apostoliques, on l'a vu, ne redoutent point les labeurs pénibles et leurs énergies sont peu communes. Avec la grâce de Dieu, ils finiront, on se plaît à le croire, par amener les populations qu'abrutit le lamaïsme à vivre les vertus chrétiennes. Les conversions seront certainement plus nombreuses quand rien n'entravera la prédication de l'Evangile. En somme, jusqu'à ce jour, les Thibétains ont moins bien accueilli la Bonne Parole que les Chinois, et il faut l'imputer en grande partie aux lamas. Mais si ces maîtres du royaume de Lhassa en ferment jalousement les portes aux étrangers, afin d'empêcher le triomphe du Christianisme qui ferait, selon l'expression du pays, « le vide

Digitized by Google

dans leur écuelle », ils ne peuvent arrêter aux frontières le rayonnement de notre civilisation. Peu à peu, cette civilisation pénètre le peuple même, et le jour est peut-être plus proche que l'on ne pense où elle le dotera d'un nouvel état d'esprit. Ne cessons donc pas d'espérer malgré que l'histoire de la mission du Thibet ait été jusqu'ici si navrante.

« En contemplant, dit fort bien le P. Launay, les efforts trop souvent impuissants des prédicateurs de l'Evangile, dont la persévérance date de plus d'un demi-siècle et n'a jamais failli, on aime à se redire que Dieu, dans son éternité, a pour les défaites des couronnes aussi brillantes que pour les victoires, pour la patience et pour l'attente résignée des récompenses aussi belles et aussi durables que pour le travail et l'activité ; et puis, en se souvenant des résultats extérieurs et immédiats de la prédication de Jésus, le premier des Apôtres, on se prend à croire que les germinations lentes ne sont pas toujours une preuve de stérilité absolue, que les larmes et le sang versés sur les sillons de la terre thibétaine deviendront tôt ou tard, comme les larmes et le sang versés sur le Calvaire, la rosée fécondante d'une riche moisson, et l'on espère, malgré la mystérieuse obscurité des prédestinations, que tout un peuple ne demeurera pas à jamais éloigné de Celui qui est la voie, la vérité et la vie. »

Et soyons fiers des missionnaires qui se sont dévoués jadis et de ceux qui se dévouent présentement à arracher au démon cette terre ingrate. Grâce à leur vaillance et à leur dévouement sans bornes, les annales du Vicariat apostolique de Lhassa laisseront aux siècles quelques-unes des plus belles pages de l'histoire de nos missions. Leurs travaux sont un admirable exemple de ce que peut l'énergie fécondée par la foi ; leur vie est une incomparable école d'abnégation. En honorant l'armée apostolique du Christ, de tels héros honorent la France. Et comme ils consolent des laideurs actuelles !

ALPHONSE GERMAIN.

Digitized by Google

COMMENT UN UNIVERSITAIRE D'AUTREFOIS SCRUTAIT LES EVANGILES? *(SUITE)*

FRAGMENTS SUR LES SYNOPTIQUES (1).

15 février 1856, de midi à une heure.

Saint Mathieu, Incertitudes sur l'auteur, la date et la langue.

Les innombrables travaux d'exégèse qui se sont faits depuis l'époque où écrivait P. F. Dubois enlèvent l'intérêt que pourrait avoir ce morceau, mais nous en retiendrons le passage suivant qui montre pourquoi l'auteur de ces considérations sur les Evangiles avait entrepris son travail et le but qu'il visait :

« Si donc je constate en passant ce qui a été dit ou pensé sur l'origine, l'authenticité et la composition des Evangiles, c'est pour ne rien dérober à la curiosité légitime d'esprits qui peuvent être inquiets sur des points où je ne le suis pas moi-même, et par des raisons étrangères au but purement historique que je me propose. Car, je l'ai bien des fois écrit aussi, c'est le côté humain que je suis dans mes travaux, mais sous l'empire de la foi au surnaturel, et j'ai à expliquer comment de Jésus à saint Paul, de saint Paul aux Eglises qu'il fonde, et de ces Eglises

1. C'est Griesbach, théologien d'Iéna, qui, le premier, a appelé *synoptiques*, nos trois premiers Evangiles (ceux de S. Mathieu, S. Marc et S. Luc) en raison de leur étroite parenté (1796). — Les lecteurs que ces questions intéressent trouveront une bonne étude sur la *Valeur historique des Evangiles* dans l'Introduction générale de l'ouvrage de M. l'abbé Picard : *La transcendance de Jésus-Christ* (Plon-Nourrit, 1905). Ils pourront aussi consulter la dernière édition (1907) du tome III du *Manuel biblique*, Nouveau Testament, par A. Brassac, (Roger et Chernoviz).

Digitized by Google

aux temps qui suivent, se sont établies la foi et la société chrétiennes ; j'ai à montrer les sources essentielles et intrinsèques de leur vie et les causes extérieures qui en ont servi ou contrarié le développement.

La méthode à suivre selon moi pour apprécier chaque Evangile et en tirer tout ce qui peut légitimement éclairer la naissance du Christianisme, est donc de le considérer d'abord isolément, de rechercher les caractères de lieu et de temps qu'il porte intrinsèquement, la langue, la manière, les sentiments qu'il révèle, la part d'influence qu'il lui a été donné d'exercer sur la constitution du dogme et l'organisation de l'Eglise, sur les réformes morales que ce dogme et cette Eglise ont opérées dans le monde. Et si, par hasard, quelque conjecture était permise sur la possibilité que tel évangile fût réellement l'œuvre de tel ou tel homme, il serait alors permis de faire ressortir la légitimité et la convenance de l'acte d'attribution qui résulterait de cette conjecture, comme si nous avions réellement sous les yeux un auteur vivant et incontesté. »

Après une série de manuscrits transcrivant et analysant verset par verset, les premiers chapitres de saint Mathieu et quelques considérations sur les caractères généraux de son Evangile, considérations reproduites au cours des méditations suivantes, nous arrivons à un important fragment sur le *Discours sur la montagne.*

8 février 1856, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir.

S. Mathieu, Ch. V, VI et VII.

« Ces trois chapitres embrassent toute la morale de Jésus-Christ. — Elle est exposée avec simplicité et majesté tout ensemble. Le réformateur, loin de se placer en opposition avec l'ancienne loi, déclare au contraire solennellement qu'il n'est point venu pour la détruire, mais pour l'accomplir, et prenant les principaux commandements de cette loi, il y oppose les siens pied à pied, et ceux-ci ne sont, en effet, que le perfectionnement des premiers.

« Il n'y a point d'esprit si simple, ni si élevé, qui ne comprenne, et ne soit saisi, en lisant ces préceptes vraiment divins, et si supérieurs à la morale humaine la plus haute et la plus pure.

« Rapprochez, comme Jésus le fait pour la loi ancienne, les maximes des philosophes les plus éminents de la secte platoni-

Digitized by Google

cienne et stoïcienne, les deux plus pures de l'antiquité, feuilletez Platon, Zénon et Cicéron et Sénèque ; prenez cet idéal de l'homme juste, Socrate, tel que vous l'a peint la main pieuse de son disciple employant toutes les ressources de l'éloquence, et comparez. — Jésus efface tout.

« Et cette prière qui est devenue celle d'un monde entier, du monde d'aujourd'hui dépositaire de tous les trésors accumulés du travail des siècles antérieurs et postérieurs à Jésus, où trouverez-vous rien qui approche de sa plénitude, de sa confiance filiale, de sa simplicité, de sa grandeur ? — Quelle pompe du culte, même jusque-là agréable à Dieu, quels élans, quels cantiques des prophètes comparables à cet abandon à Dieu, qui réunit aussi la confession de l'humilité, et le retour sur nous-mêmes — prière faite pour toutes les heures, comme pour tous les accidents de la vie. »

« Jamais non plus l'idée de la Providence et l'abandon à sa bonté n'ont trouvé de plus poétiques et plus brillantes images, que celles des oiseaux du ciel qui n'ont point besoin de songer à leur pâture, et des lys qui ne travaillent, ni ne filent. »

« Jésus, dans ce discours, se montre à la fois le disciple et le maître des prophètes. Il parle leur langue, mais il les dépasse. — Il enseigne comme ayant autorité, et non pas comme les scribes et comme les pharisiens — c'est là, en effet, le trait de caractère de ce long discours, qu'il sent partout le commandement précis, éclatant de lumière et irrésistible à force de simplicité. C'est bien ainsi qu'il faut enseigner le peuple.

« Une remarque, encore. Rien dans cette prédication ne dépasse les limites de la morale pratique. Point de métaphysique, ni effort de démonstration — Notre Père qui est aux cieux et sa loi — nul raffinement de pensée.

« C'est tout le contraire de l'école et de la théologie pharisienne et rabbinique. C'est la réaction populaire du prophétisme contre la fausse science sous laquelle périt toute piété et tout sentiment, comme tout accomplissement du devoir.

« On peut examiner et classer les préceptes et il en sortira un code complet. S. Mathieu, ou le collecteur quel qu'il soit des saintes paroles, a suivi probablement sans dessein le Maître, à mesure qu'il parlait, et tout s'est ordonné de soi-même. — On sent bien nettement l'improvisation, mais l'ordre intérieur des

Digitized by Google

pensées resplendit au-dehors, de la même clarté qui les illumine au-dedans — tout marche et se suit avec calme et limpidité.

« Un tel enseignement, qu'on le considère comme émané d'un Dieu fait homme ou d'un homme montant à Dieu par l'inspiration de la foi et le sens profond du devoir, atteste à quel degré était élevée la pensée du peuple auquel s'adressait un pareil langage — et quelle supériorité d'intelligence distinguait la nation juive au milieu des nations contemporaines les plus civilisées. — L'élite de la société grecque et romaine rangée autour des chaires philosophiques n'avait pas fourni un auditoire si bien préparé. — C'est qu'à toute heure la loi de Moïse interprétée, commentée, les préceptes lus et chantés dans la synagogue, dans les oratoires de famille, sur les cimes des montagnes ou sur le bord des lacs, comme dans le Temple, provoquaient sans cesse à la réflexion, à l'étude de soi-même, à la contemplation des grandeurs de Dieu, et de la nature, et ravissaient l'homme, même le plus simple et le plus grossier, dans cette *haute partie* de lui-même, comme dit Bossuet, où rayonne cette lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. — Le christianisme a reçu ce legs de la vieille loi, et c'est par la parole aussi qu'il a vaincu, et qu'il continue de vaincre toutes les religions, bien plus que par les pompes de son culte, cependant si puissantes sur les imaginations et les sens. Religion de l'esprit, il a l'esprit pour ministre ; et comme le Verbe qui l'institua, c'est par le Verbe qu'il persiste et se maintient. Quand la parole languit dans ses chaires, c'est une heure d'éclipse pour la foi, et pour la vertu. — Comptez les âges barbares, ou les temps de langueur énervée, et voyez ce qu'y est devenu le ministère de la parole. »

5 déc. 1859.

Saint Mathieu, Ch. X (et IX comme préparation).

« Plus je lis saint Mathieu, en le comparant aux deux autres synoptiques, et même à saint Jean, plus je suis frappé de sa supériorité comme témoin de la vie et de la doctrine de Jésus. C'est bien là un historien dans la simplicité de la foi, mais en même temps dans la lumière de la fidélité de l'intelligence et de l'ordre.

« Je ne sais quel subtil allemand cherchant à prouver l'authenticité de l'évangile par la convenance de sa composition avec

Digitized by Google

l'esprit et le caractère du publicain, habitué à dresser des tableaux méthodiques, où les matières se distinguaient sévèrement selon les droits à percevoir, a remarqué ce mérite singulier de l'unité de pensée, de la suite de l'ordonnance, soit dans les récits, soit dans les préceptes, tandis que souvent saint Luc et saint Marc dispersent les actes et les paroles du Maître, comme au hasard, et dans des pages décousues qui ne semblent avoir été rapprochées que par une tradition recueillie en courant ; peu importe le plus ou moins de solidité de l'observation pour la démonstration de la personnalité de l'évangéliste, elle n'en est pas moins juste et irrécusable pour le fond même du livre ; quiconque lira avec attention et parallèlement les trois évangélistes, sera frappé comme je le suis encore ce matin par le rapprochement qui a jailli pour moi de deux lectures fortuites comme toujours, selon mes curiosités de critique, ou mes attraits de souvenirs et d'interrogation pieuse qui me ramènent chaque jour à cette lecture, la vie et la paix de mes meilleures heures ici-bas, dans le désintéressement de toute gloire de penseur ou d'écrivain, à jamais perdue pour moi. — Donc, hier au soir, seul et pensif, je tombais sur le chapitre IX de saint Luc qui contient les instructions de Jésus aux apôtres, au moment où il les envoie prêcher deux à deux, et sans lui, de village en village, avec le pouvoir de remettre les péchés et de guérir les maladies. — Ce matin, comme je cherchais ce chapitre pour le relire, le dixième de saint Mathieu a passé sous ma main, en feuilletant, et je viens de m'arrêter à le relire et à le méditer, ayant en même temps saint Luc sous les yeux. — C'est absolument comme dans le discours sur la montagne, un ensemble plein et achevé, où toutes les idées se suivent et s'enchaînent admirablement, où la profondeur le dispute à la simplicité, où le présent et l'avenir de la prédication chrétienne sont embrassés avec une lucidité et une autorité qui sent partout le maître, lisant dans sa conscience les dictées de Dieu, de ce Père qui est dans les cieux, comme il désigne toujours l'Etre infini en bonté et en puissance dont il promulgue à nouveau la loi transformée et perfectionnée selon les besoins à la fois contemporains et éternels de l'humanité. Répétons et méditons.

« D'abord, ce chapitre tout de doctrine et de préceptes est immédiatement précédé d'un chapitre entier de récits miraculeux entremêlés de ces brèves et souveraines leçons qui en sont comme la sanction ou la conséquence spirituelle. C'est d'abord le para-

Digitized by Google

lytique auquel il rend l'usage de ses membres en lui remettant ses péchés, en considération de sa foi, et au grand scandale des pharisiens, qui dans le fond de leur cœur, pénétré d'ailleurs aussitôt par le Maître, s'étonnent qu'un homme pût s'arroger le droit de Dieu ; et les accable à l'instant même par le miracle de la guérison.

(La rédaction de cette méditation s'arrête ici brusquement.)

7 juillet 1858 de 9 à 11 h. du matin.

Saint Mathieu, Ch. XXI.

Cette méditation débute par l'analyse presque mot à mot du chapitre, puis après avoir parlé de « ce tumulte naïf et charmant de l'enfance, couronne de grâce et de paix autour de celui qui vient plein de douceur », notre auteur continue :

« Mais le troisième évangéliste ajoute au récit du premier une scène toute humaine et toute divine à la fois de filiale tendresse et de prophétiques condamnations. A l'approche et à la vue de Jérusalem, Jésus la regarde et pleure : « Ah ! si tu reconnaissais au moins en ce jour qui t'est encore donné ce qui peut te procurer la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux ; car il viendra un temps où tes ennemis t'environneront de tranchées, où ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts ! Ils te renverseront par terre, toi et les enfants qui sont au milieu de toi, et ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée. »

« Plus d'un critique moderne a vu là un argument en faveur de l'opinion qui place la composition du troisième évangile après la ruine de Jérusalem, et une interpolation faite à dessein pour donner un caractère de divinité de plus à la mission de Jésus, comme si, même à ne considérer que le côté purement humain, rien n'était à la fois plus naturel et plus digne de cette âme angélique, que sa douleur de voir méconnu et repoussé le seul salut que put obtenir encore la triste cité de David, et le pressentiment de la ruine où la conduisaient inévitablement l'aveuglement de son orgueil et ses vaines espérances nationales. Pour celui qui avait détourné sa pensée de toutes ces chimères d'une domination terrestre pour embrasser et montrer à Israël cette autre royauté de céleste paix et d'universelle fraternité en Dieu, quelle merveille si difficile, en effet, de prévoir la folie

Digitized by Google

de la lutte et les désastres de la défaite. Ah ! pour moi, ce que j'aime et ce que j'adore dans ces saints et tendres soupirs, c'est bien leur humanité, si je puis ainsi parler ; leur vérité me pénètre, je sens qu'il y a là plus que le juif patriote (1), rien dans la vie et les paroles de Jésus ne touche plus mon cœur et mon esprit, j'y sens l'homme ému comme nous tous, humbles amis de la patrie qui nous vit naître, agités des malheurs qui la peuvent menacer, mais en même temps j'y reconnais je ne sais quelle paix et quelle douleur supérieures à l'humanité et à nos agitations les plus saintes : « Jérusalem, tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée... »

5 juillet, dimanche, de 8 h. 1/2 du matin à 11 h.

Saint Mathieu, XXVIe chap.

« Ce chapitre est un des plus considérables de saint Mathieu et les faits qu'il raconte ont eu les conséquences les plus fécondes dans l'institution chrétienne.

« C'est premièrement le récit de tous les préparatifs pour l'arrestation de Jésus et de ses dispositions à lui-même pour le moment suprême de sa mort qu'il annonce de la manière la plus précise : « Dans deux jours le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. » Ensuite le séjour à Béthanie chez Simon le lépreux, le vase de parfum répandu sur sa tête par une femme (qui n'est pas désignée), l'indignation des disciples qui regrettent qu'un si riche parfum n'ait pas été vendu pour les pauvres, et les paroles de Jésus prophétiques encore de sa mort prochaine : « Elle l'a fait pour m'ensevelir d'avance... vous aurez toujours des pauvres parmi vous, mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » 3° La trahison de Judas Iscariote, et son pacte avec les princes des prêtres. 4° La célébration de la Cène, la fraction du pain et la distribution du vin et les paroles sacramentelles :

« Prenez et mangez, ceci est mon corps. Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés. V. 26, 27, 28. Or je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon Père. »

1. Cette dernière phrase est rayée dans le manuscrit.

Digitized by Google

« 5° Le départ pour la montagne des Oliviers, l'annonce du scandale qu'il va causer à ses faibles disciples dans la nuit de prières et d'angoisses qu'il va subir, et où pas un n'aura la force de veiller et de prier, l'orgueilleuse confiance de saint Pierre punie par la prédiction de son trop prochain et honteux reniement ; l'arrivée à Gethsémani, la prise à part de Pierre et des deux fils de Zébédée, avec lesquels il ne peut dissimuler sa tristesse ; et la crise de lutte et de sacrifice solitaire.

« Toute cette scène est d'une grandeur divine, et en même temps toute humaine. Cette mort qu'il a prévue, acceptée, nourrie si j'ose dire, dans sa pensée, comme l'accomplissement des prophéties, le sceau de sa mission, le garant du salut du monde et de la foi nouvelle qui doit régénérer, réconcilier les âmes à Dieu ; maintenant qu'elle est proche, il la considère avec le même tremblement que nous tous, ses frères d'ici-bas : « Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi ; néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre. » — Et comme s'il avait besoin d'être soutenu, ou pour constater la faiblesse trop prévue de ceux qu'il aime, et qui n'ont pas pu seulement, comme il s'en plaint doucement, veiller une heure avec lui, trois fois il revient, et trois fois les retrouvant toujours endormis, seul, délaissé, entre Dieu et lui-même, s'accomplit, toujours dans les larmes et l'angoisse, le mystérieux sacrifice ; et à la fin, quand le calice est accepté, serein et dans la paix du Ciel, « dormez maintenant, leur dit-il, et reposez-vous. Voici l'heure qui est proche et le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous, allons, celui qui doit me trahir est près d'ici. »

« Judas et les gens envoyés par le grand prêtre, armés d'épées et de bâtons, arrivent, le signal du baiser parjure est donné : « Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? » et la foule armée se jette sur l'agneau de Dieu : une épée se tire et abat l'oreille d'un serviteur du grand prêtre, et Jésus ordonne de la remettre dans le fourreau : car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée ; et « croyez-vous donc », ajoute-t-il, « que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas ici en même temps plus de douze légions d'anges ? » — Puis, se tournant vers la troupe : « Vous êtes venus ici armés d'épées et de bâtons pour me prendre comme si j'étais un voleur. J'étais tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple, et vous ne m'avez point arrêté. »

Digitized by Google

« Mais (V. 56) tout cela s'est fait, afin que ce que les prophètes ont écrit fût accompli. Alors les disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent tous.

« Le voilà bien seul ; tel qu'il s'était vu à l'avance, tel que la prophétie l'avait marqué. Pierre pourtant, suit de loin, traînant un dernier reste de fidélité défaillante, jusqu'à la porte du grand prêtre où va s'accomplir aussi sur lui, et par trois fois, avant le chant du coq, la parole du Maître renoncé.

« Entrons: voilà le grand prêtre, les anciens, les faux témoins, l'hésitation, puis la parole décisive, à double sens, fermée aux intelligences qui la dénoncent et à celles qui la jugent: « Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours ». — « Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous », et le silence continuant : « Je vous demande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ, le Fils de Dieu. » A cette sommation faite au nom de son Père, le sceau du silence et de l'humilité se rompt, Jésus se relève à toute la hauteur de sa mission: « Vous l'avez dit, je le suis, et je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu venir sur les nuées du Ciel ! » — « Il a blasphémé ; qu'avons-nous besoin de témoins, vous venez vous-mêmes de l'entendre blasphémer ; que vous en semble ? » et tous : « Il a mérité la mort, » et alors, crachats au visage, coups de poing, soufflets, ironiques provocations : « Prophétise, dis-nous qui t'a frappé ; » et à ce moment même, Pierre renie avec d'exécrables serments, le coq chante, et la scène se ferme au milieu des larmes amères du coupable.

« Certes, je ne m'exalte point, j'étudie bien froidement, le cœur et l'imagination fermés, en critique et en historien, qui croit comprendre comment l'esprit du Christ, humainement considéré, a pu monter par l'effort de la foi à la consommation de cet idéal que la parole méditée des prophètes a, pour ainsi dire, transfusée dans sa vie entière (1) mais, je l'avoue, le resplendissement à cette heure solennelle, a quelque chose de si doux et de si serein dans sa majesté, le récit, par ce péager, si c'est le péager Mathieu qui a écrit, ou bien la tradition sainte des pauvres fidèles, si c'est elle qui se redit ces incomparables scènes, porte avec soi le cachet d'une simplicité et d'une réalité

1. Ceci ne peut être pris sans réserve. Notre-Seigneur, le Fils de Dieu incarné, savait ce qu'il venait faire en ce monde et n'a pas pris « peu à peu » conscience de sa mission en méditant les prophètes et les Ecritures.

Digitized by Google

si profonde qu'il ne me vient qu'une réponse à cette question, est-ce Dieu ou est-ce l'homme qui est là sous tes yeux ? — Dieu et l'homme tout ensemble, l'un monté et l'autre descendu (passage rayé : tous deux unis comme c'est la foi de l'Evangile). Communion, transsubstantiation ineffable (passage rayé : devant laquelle tout genou doit fléchir) qui ravit jusqu'à ces nuées de gloire, où le fils du charpentier de Nazareth se montre à la droite de son autre Père des Cieux, rayonnant sur le monde prosterné dix-huit siècles, et parmi ces siècles, combien d'hommes de génie, de raisons austères, d'âmes célestes, d'imaginations sauvages, de cœurs endurcis par la barbarie ou par le vice, ont été séduits, subjugués, attendris, par le culte de cet humilié, de ce fustigé, de cet insensé, supplicié et ironisé roi des juifs, que dis-je, roi du monde, comme il l'avait dit. Et pourquoi donc nous coûterait-il, à nous, de fléchir le genou et le regard devant ce mystère de céleste humanité ; pourquoi n'adorerions-nous pas avec une foi aussi profonde que celle de nos pères ? »

Sur *saint Marc* une simple note :

Le 28 avril 1858.

« Je lisais ce matin saint Marc, le seul Evangéliste que j'aie peu manié, pendant que les trois autres ne quittent pas mon chevet depuis tantôt quarante ans et remplissent le vide de mes heures d'insomnie.

« Bossuet l'appelle quelque part le plus sublime des abréviateurs, et c'est précisément ce caractère d'abréviateur qui me l'a fait sinon négliger tout à fait, au moins laisser de côté dans mes études et mes méditations sur la vie et la doctrine de Jésus. Et cependant, il a son prix, non seulement pour une foule de petits traits de détail et de circonstances échappées aux autres Evangélistes : même où il abrège en semblant copier, il a des lignes, des mots précieux, et peut-être, en les recueillant avec soin, pourrait-on tirer quelques conjectures plausibles sur l'esprit dans lequel son Evangile a été écrit, à quel pays, à quels lecteurs, il était destiné.

« D'abord, on sent bien plus que dans saint Mathieu et saint Luc la constante direction d'un auteur qui suit son dessein, dans la manière dont il abrège, découpe et assortit les récits venus à sa connaissance. La tradition dit, qu'interprète attaché à saint

Digitized by Google

Pierre, il écrivait sous sa dictée et que ce serait l'esprit du prince des apôtres, bref, net et concis qui conduisait le sien. Je ne saurais ni adopter, ni rejeter ces affirmations. »

(Sans date.)

Première prédication de Jésus à Nazareth. (S. Luc IV, 14 et s.)

« Saint Luc, seul, la raconte dans le détail, saint Mathieu ne la cite que pour faire ressortir l'étonnement des habitants qui ne peuvent comprendre d'où viennent au fils du charpentier et de Marie, au frère de Jacques, de Simon et de Jude et des sœurs qui sont au milieu d'eux (1), et cette sagesse et ces miracles ! — Tout ce peuple se scandalise et alors Jésus leur dit : « Un prophète n'est sans honneur que dans son pays et dans sa maison, » et il ne fit pas beaucoup de miracles à cause de leur incrédulité.

« Dans saint Luc, bien que Jésus au sortir du désert ait porté ailleurs et sa parole et ses œuvres, dans la Galilée, et particulièrement à Capharnaüm, son apparition à Nazareth a tous les caractères d'une première et éclatante manifestation : c'est ce côté surtout qui m'avait frappé dans un fragment écrit au crayon en octobre ou novembre 1855. Jésus entre dans la synagogue le jour du sabbat, et selon l'usage du service religieux, il se lève pour lire ; on lui présente le livre du prophète Isaïe ; il l'ouvre et trouve l'endroit où ces paroles étaient écrites (I., LXI, 1) :

« L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé ; pour annoncer aux captifs leur délivrance, aux aveugles le recouvrement de la vue, pour remettre en liberté ceux qui sont accablés sous le poids des fers, pour prêcher l'année favorable du Seigneur, et le jour de la justice. »

« Après cette lecture, Jésus ferme le livre, le rend au ministre et s'assied, et tous dans la synagogue tiennent les yeux fixés sur lui. Dans ce commentaire ardent qui m'échappa, sous le charme d'une lecture de nuit, il me semblait voir le livre saint,

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici qu'il s'agit non des *frères* et *sœurs* de Jésus, au sens où nous prenons ces mots aujourd'hui : Notre-Seigneur était le fils unique de la Vierge Marie. On sait que ces termes de parenté désignent des proches tout simplement.

Digitized by Google

la parole du prophète de la promesse et des consolations, de celui que, dans l'explication de la vie terrestre de Jésus, j'ai regardé toujours comme son instituteur et son maître (1), comme le révélateur de sa mission, il me semblait, dis-je, voir les paroles prophétiques reluire dans la conscience de Jésus d'une splendeur électrique, et contemplées quelque temps en silence, faire tout à coup irruption par ces mots si simples, mais saisissants et propres à soulever et l'étonnement et le scandale dans cette population au milieu de laquelle il a grandi dans l'atelier paternel, à côté de sa mère, de ses frères, de ses sœurs (2), peut-être là même aujourd'hui présents : « Ce que vous entendez aujourd'hui de vos oreilles est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture, » et probablement il continue à enseigner, ce que l'Evangéliste fait ressortir en parlant des paroles de grâce qui sortaient de sa bouche.

« Déjà Jésus avait caractérisé sa mission par la lecture du premier verset du 6e ch. d'Isaïe. Il la marque en d'autres termes, et par des actes tout à fait identiques, pour le sens, lorsqu'il a quitté Nazareth pour évangéliser Capharnaüm et les bords du lac de Génésareth. D'abord, le choix de ses disciples, quatre pêcheurs et un publicain. Puis, ce publicain fête par un banquet le maître nouveau pour lequel il a tout quitté au premier mot d'appel. Ce spectacle d'hommes pieux, réunis avec des hommes flétris pour leur état ou leur mauvaise vie étonne et scandalise les pharisiens et les scribes du lieu ; et Jésus, prenant la parole, leur dit : « Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin, ce ne sont pas les justes, mais les pécheurs que je suis venu appeler à la pénitence. »

« Ainsi le dessein est précis et nettement marqué. Ce sont les pauvres, les malades, les aveugles, les sourds, les captifs, les délaissés, les méprisés, qu'il appelle au salut, et par quelle voie, au prix de quelles observances, on le lui demande aussi. —

« Quoi, point de jeûne, point de longues prières, comme Jean et les pharisiens en prescrivent à leurs disciples. — Non, ce n'est pas le temps du jeûne quand l'époux est présent; un jour viendra qu'il ne sera plus avec ceux qu'il est venu sauver, et alors il sera temps de jeûner. — Enfin une doctrine nouvelle veut des hommes tout à fait nouveaux ; versez le vin nouveau dans les vieux vaisseaux

1. Voir une note précédente relevant l'erreur qui pourrait résulter de cette expression.

2. Voir sur ces expressions la note de la page précédente.

Digitized by Google

et il les fait éclater ; — mettez à un vieil habit une pièce de drap neuf, et le drap neuf emporte le vieux ; — d'un autre côté ceux qui sont habitués au vin vieux ne peuvent prendre goût au nouveau.

« On le voit, c'est la Galilée, la méprisée des nations, la région assise à l'ombre de la mort, qui se lève de ses ténèbres à la lumière placée non plus sous le boisseau de la science de la loi, des pratiques traditionnelles, mais resplendissant sur le chandelier au sommet de la montagne ; aux accents de la vérité, non plus renfermée dans les écoles et le mystère du sanctuaire, mais prêchée sur les toits, et au lieu de timidités murmurées à l'oreille, les éclatants retentissements sur tous les chemins et aux oreilles du premier venu.

« Jamais réforme partie de plus humble lieu n'a proclamé avec moins de réserve et moins de voile ses ambitions — c'est là un trait tout à fait propre à Jésus et qui le distingue profondément de la secte des esséniens à laquelle la science moderne a voulu le rattacher. — Dans cette secte rigide et pure dont j'ai déjà retracé le tableau, tout porte l'empreinte d'un peuple d'élus, les rangs sont marqués, les épreuves définies, les conditions de l'avancement d'une section inférieure à la section supérieure déterminées ; la lumière aussi se mesure selon les classes, on monte de degrés en degrés dans l'intelligence du dogme mystérieux ; la milice sainte est dérobée dès l'enfance au contact de la famille, de la tribu, de la patrie ; elle renonce à ces liens sacrés, à ces devoirs communs ; elle ne se souviendra ni d'un père, ni d'une mère, n'amènera ni une compagne, ni des enfants ; elle vivra dans le célibat austère d'un cloître, d'un camp au désert, ou d'un atelier agricole. — Ceux mêmes qu'on aura trouvés trop faibles pour subir le régime dans toute sa rigueur et qu'on aura laissés pour ainsi dire sur la frontière du vieux monde, avec quelques restes des mœurs communes, seront encore un peuple de choix, et vous ne trouveriez même dans cet espèce de tiers ordre, rien qui ressemble à cette armée de Jésus, recrutée de toute langue et de toute tribu, dans la race la plus mêlée que comprit alors la Palestine. — Sauvages montagnards du Carmel et de ces alpes voisines, Klepthes de l'indépendance nationale, bannis de toutes les contrées supérieures ou des bords de l'Euphrate, paysans laborieux, mais grossiers de la plaine, pêcheurs, plus grossiers encore et pervertis du lac de Tibériade, Samaritains exécrés, vous tous maudits du monde orthodoxe, sceptique ou infidèle

Digitized by Google

de Jérusalem, ouvrez les yeux et les oreilles, regardez cet étendard du nouveau royaume du ciel, de l'égalité par la foi et par l'amour, contemplez l'humble, le pauvre, le suspect, le persécuté tout à l'heure, le crucifié demain, votre image enfin, sur la terre, mais l'image aussi du Dieu qui l'a envoyé, du Père qu'il vous apprend à croire et à aimer ; l'homme de douleur, comme votre prophète préféré l'a peint et fait parler ; mais aussi le béni de la gloire céleste ; la victime chargée de toutes vos iniquités, mais aussi le réconciliateur triomphant, qui de sa croix, de son sépulcre franchi et laissé vide, remonté sur les nuées, à côté du juge suprême, vous attire et vous entraîne à lui comme une grappe fortunée, mûre pour le royaume dont chaque heure de sa vie vous marque une station.

« Malgré moi je me laisse aller à une sorte de cantique, au lieu du récit de l'histoire et du tableau tout humain dont j'esquissais quelques lignes, mais tel est l'empire de cette figure sans pareille sur la terre, dans les symboles de toutes les religions comme dans l'idéal des philosophes, même après le spectacle et l'aspect qu'elle a donné au monde, que je ne puis la considérer sans m'agenouiller et chanter l'hosannah, comme il voulut qu'on le chantât autour de lui. — Fils de l'homme et Fils de Dieu, noms sacrés et avec celui de Jésus et de Christ, appellations révélatrices de sa double nature, votre mystère pèse sans cesse sur ma science et sur mon esprit, mais mon cœur tout vieilli et glacé qu'il est se réchauffe et se prosterne de toute la ferveur de ma piété d'enfant. — Conflit et courage (?) mais, si j'en crois la sincère agitation de mon intelligence troublée et les calmes consolations trop passagères, hélas, d'une âme qui s'en ira peut-être incertaine (1) mais dévorée de cette soif de la vérité, conflit qui se renouvelle dans des milliers d'âmes de mon temps, cri de désespoir, par moments, mais d'espérance aussi et de foi, de charité surtout vers celui qui a dit : paix aux hommes de bonne volonté !

« Ah ! mon Dieu, j'écris ces pages sous les angoisses peut-être imaginaires, d'une séparation prochaine de ce que vous m'avez laissé à aimer sur la terre, dans le trouble du souvenir de mes fautes et de mes misères, de mes propos de réforme et de vraie pénitence tant de fois renouvelés et tant de fois oubliés, de mes

1 Dieu ne refusa pas la lumière à tant de bonne foi, et c'est dans la certitude de la foi retrouvée que Dubois s'en alla vers la Lumière éternelle.

Digitized by Google

efforts pour croire et de mes impuissances à fléchir l'orgueil de ma pensée. Que de fois je me suis dit, sous votre regard, qui que vous soyez, Etre infini, incompréhensible, innommable, ou vous Jésus mon Sauveur, et vous sa sainte Mère qu'on m'apprit à invoquer surtout à l'heure de la mort, ah ! prenez pitié et ne faites pas justice. — C'est encore aujourd'hui, dans cette soirée sanctifiée par une étude loyale, mon cri de piété et de miséricorde. 20 avril 1858. — Après la lecture des 3e, 4e, 5e et 6e chapitres de Saint Luc. — 10 heures du soir.

Saint Luc, Ch. XV. — Les brebis et la drachme perdue. — L'enfant prodigue.

« Saint Luc a réuni dans ce chapitre trois paraboles, dont deux surtout pleines de charme et de douce charité sont devenues dans l'Eglise et dans les arts le sujet de gracieuses allégories ; elles ont l'un des caractrèes dominants de la doctrine du Christ, et expliquent à merveille pourquoi il recherchait de préférence les publicains, les gens de mauvaise vie, et comme il l'a dit ailleurs, les brebis perdues de la maison d'Israël. — Ici, cette idée de brebis perdue est reproduite et mise en action par la première parabole. Le pasteur qui délaisse quelques brebis dans le désert et court chercher celle qui s'est égarée, la rapporte tout joyeux sur ses épaules, et Jésus explique ensuite qu'ainsi dans le royaume du ciel, il y a plus de joie pour un pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui persévèrent. — La même pensée est rendue encore par la parabole de la vieille femme qui a perdu une drachme et la retrouve, et enfin par celle de l'enfant prodigue qui a été le texte de tant de tableaux et de poésie, et une source d'éloquence pour la chaire chrétienne. — Cette joie du ciel pour le pécheur sauvé, et l'espèce d'indifférence avec laquelle son salut semblerait préféré à celui des justes m'avait jusqu'ici inspiré plus d'une fois la réflexion que si le pécheur y trouvait un encouragement, une sorte de jalousie pourrait entrer dans le cœur des vrais justes demeurés toujours fidèles, comme elle se montre en effet dans le fils aîné du Père de famille. Je n'avais pas assez pesé la douce et belle réponse de celui-ci : « Mon fils, vous avez toujours été avec moi, et tout ce que j'ai est à vous. » Quel pourrait être en effet le regret : demeuré toujours fidèle, avoir eu et avoir encore tout ce qui est à Dieu, c'est-à-dire Dieu lui-même, quel sujet d'envier cette mort

Digitized by Google

d'où l'enfant prodigue est ressuscité, mais qui pouvait aussi être éternelle ? — La justice et la charité de Jésus et du Père sont absoutes ; il ne reste que l'espérance laissée jusqu'à la dernière heure au plus coupable et au plus abandonné des hommes. »

Saint Luc. — Signes du dernier jour. — Ch. XVII.

Après la transcription de ce chapitre, Dubois le compare à Saint Mathieu.

« Tout le chapitre XXIV de S. Mathieu est bien autrement net, explicite et suivi ; plus on compare S. Mathieu aux deux autres synoptiques, plus on est frappé de sa supériorité. — Plus riche de faits, plus abondant en préceptes, il brille aussi par plus d'ordre et de méthode. La parole de Jésus a chez lui à la fois plus de simplicité et d'élévation ; les chapitres ont tous ou presque tous un objet particulier ; tout s'y enchaîne et se soutient et marche par une gradation puissante, qui vous mène souvent à la plus vive et à la plus profonde émotion : on sent que c'est ainsi que dut parler le Maître. »

« Saint Luc avec bien plus de prétention à la fidélité et au discernement historique, à l'ordre des événements, et au choix entre les divers récits qu'il a sous les yeux, avec un style plus correct et qui sent son grec, est, à mon avis, bien inférieur. — C'est bien l'écrivain de seconde main, le collecteur de témoignages dispersés et qu'il rassemble avec effort. — Sa mosaïque a des décousus et des nuances mal assorties. — Il est vrai qu'il y a entre Mathieu et lui la différence du témoin oculaire au rapporteur des témoignages d'autrui, et à distance des événements qui sont le sujet du récit.

« Je consigne ce jugement qui a souvent traversé mon esprit, afin de le reprendre et de le contrôler, parce que plus d'un excellent esprit parmi les historiens et les commentateurs (Gfrœrer (1) entre autres) ont élevé saint Luc au-dessus de Mathieu et ont cru voir en lui le narrateur le plus complet et le plus habile.

Pour moi (jusqu'ici, du moins, 22 novembre 1856) (2) Mathieu et Jean me paraissent à eux seuls embrasser les deux aspects de

1. Historien protestant allemand converti au catholicisme, professeur à Fribourg (1853).

2. Remarquer la précision scrupuleuse que révèle cette date mise au milieu d'une étude.

Digitized by Google

la vie et de la doctrine de Jésus, le Christ humain, dans sa plus haute et plus pure expression, le modèle sublime proposé à notre faiblesse, et le Christ divin, le Verbe, le Jésus métaphysique, si j'ose ainsi parler. — Les deux autres synoptiques, l'un abréviateur, l'autre assimilateur et ajusteur de textes, ne font que fournir quelques traits ou appuyer sur quelques signes de la céleste figure.

Gabrielle VOLAND.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN NOVICE CAPUCIN

DEVANT LA

COMMISSION MILITAIRE DE CHERBOURG

EN MESSIDOR AN II.

Dans son plan arrêté de réforme ou plutôt de destruction, l'Assemblée Constituante ne pouvait oublier l'Eglise. Elle se proposa comme but de supprimer le clergé comme ordre politique, de lui enlever ses propriétés, de faire disparaître les Ordres Religieux, et par là d'amener aux pieds de l'Etat un nouveau clergé soumis mais déshonoré.

Tous les droits féodaux furent abolis dans la nuit du 4 août 1789, et, par le décret du 2 novembre, tous les biens du clergé étaient mis a la disposition de la nation.

Quelques jours auparavant, le 28 octobre, sur la proposition du comité des rapports, l'Assemblée, ajournant le débat sur la question des vœux religieux, avait décrété que, par provision, leur émission était suspendue dans les monastères de l'un et l'autre sexes. Le 13 février 1790, un décret en trois articles déclarait que les vœux monastiques n'étant plus reconnus, les ordres et congrégations étaient supprimés, sans qu'il pût en être établi de semblables à l'avenir. Liberté complète d'ailleurs à ceux qui voudraient sortir de leurs cloîtres ; faculté laissée aux religieux désireux de continuer la vie monastique, de se grouper dans quelques maisons qui seraient conservées.

Cette année et les deux années suivantes, ce décret fut complété et modifié par un grand nombre d'autres décrets qui forment une législation très compliquée. Il arriva un jour où toutes les exceptions furent supprimées, les biens de tous les Ordres confisqués, et lorsque parut le décret du 18 août 1792, supprimant les congrégations, on peut dire qu'elles avaient déjà cessé d'exister.

Digitized by Google

Les Ordres Religieux n'avaient pas attendu cette époque pour licencier leurs noviciats; les jeunes gens qui aspiraient à la vie religieuse furent rendus à leurs familles lorsque parut le décret du 13 février 1790. La vie claustrale était finie en France, et ceux qui voulaient la continuer devaient aller la chercher au péril de leur liberté ou même de leur vie, dans les couvents d'Autriche, d'Espagne ou d'Italie.

C'est ce que voulut tenter un novice capucin, dont nous avons trouvé le dossier aux Archives nationales (1). Arraché à son couvent de Caen, il se décida à quitter la France, fut arrêté à la frontière, incorporé plus tard dans les armées de la République et enfin, à cause de ses opinions religieuses, condamné à mort et exécuté.

Nous sommes en Messidor, an II (juillet 1794). Depuis un an, le représentant du peuple, Lecarpentier, terrorise la Manche et les départements voisins. Il veut abolir le culte, il déteste, dit-il, le fanatisme et l'athéisme, il poursuit de la même haine les prêtres réfractaires et les constitutionnels, les fédéralistes et les modérés, et il écrit aux autorités du département :

« *Réprimons les prêtres, non pas comme ministres de tel ou* « *tel culte, mais comme mauvais citoyens, comme perturbateurs* « *évidents ou secrets.* »

En même temps il travaille à détruire les restes de l'armée vendéenne. Il institue à Port-Malo (2), une commission militaire dont il stimule le zèle en lui écrivant : « *A quoi bon toutes ces* « *lenteurs ? Où vous mènent ces éternels interrogatoires ? Qu'avez-* « *vous besoin d'en savoir si long ? Le nom, la profession, la* « *culbute, et voilà le procès terminé.* » Aussi cette commission militaire, comme celles de Granville et de Cherbourg, prononcent de nombreuses condamnations à mort, et envoient au Tribunal révolutionnaire de Paris des centaines de victimes.

Chargé de la levée en masse, Lecarpentier était de plus représentant du peuple à l'armée des côtes de Cherbourg, quand le commandant de la 12e demi-brigade, qui tenait garnison dans cette ville et les forts qui la défendent, reçut la lettre suivante :

« Fort de Querqueville, 15 Messidor, 2e année républicaine

Citoyen,

Pour obéir au décret de la Convention nationale qui, à juste

1. Arch. Nat. W. 46. D. 3067.
2. Nom républicain de S. Malo.

Digitized by Google

raison, ne veut pas souffrir aucuns prêtres ou moines dans aucun corps, je m'empresse de rendre raison de ma conduite et vous en faire un détail juste et sincère. Elevé et instruit dans ce qu'on appelle les préjugés catholiques, j'en ai sucé tous les principes et conservé soigneusement toutes les maximes. Ma rhétorique faite, je partis à l'âge de 16 à 17 ans à la communauté des capucins de Caen (1), où était établi le noviciat. Loin de regarder ce genre de vie onéreux, j'y trouvai assez d'agréments, et l'on pardonnera peut-être à la faiblesse de mon âge une conduite si contraire au système établi de nos jours qui ne peut souffrir les vœux religieux contraires à la liberté de l'homme. A peine avais-je passé dix mois qu'on apprit que les Etats-Généraux commençaient à décrier les vœux. Aussitôt on décréta l'abolition des liens qui étaient, disait-on, très contraires à la liberté. On prit des mesures pour renvoyer le noviciat. Je partis avec plusieurs de mes confrères avec regret pour entrer au bout de trois semaines dans la communauté des frères de Saint-Yon à Rouen, où l'état qu'ils professaient faisait espérer qu'on ne toucherait point à leur congrégation (2). Au bout de 13 mois j'en partis obligé par une force majeure, d'où je partis pour m'émigrer c'est-à-dire pour aller en Italie. Après avoir traversé toute la France, je fus arrêté à La Tour du Pin, ville du Dauphiné, à une lieue de nos frontières. Je m'en revins aussitôt à Lisieux, où j'ai travaillé à la toile pendant près de deux ans. La réquisition

1. Registre des vestures et professions des capucins de Caen.

Moi frère Fulgence de la ville de Lisieux, paroisse de S. Germain, élection d'Alençon, dit dans le monde Jean Pierre Nicolas Le Roux, âgé de dix-huit ans sept mois environ, né du légitime mariage de Jean Le Roux et de feu Cathérine Houlette, mes père et mère, ai volontairement pris l'habit des frères mineurs capucins en qualité de clerc au couvent de Caen entre les mains du vénérable père Silvestre d'Alençon vicaire et maître des novices, ce seize may mil sept cent quatre vingt neuf, en vertu de quoi j'ai signé le présent acte les dits jour et an susdits

frère Fulgence de Lisieux, dit dans le monde Jean Pierre Nicolas Le Roux.

Le Couvreur.

(Greffe civil de Caen. Registre de vêture des Capucins).

Corbin. F. Silvestre d'Alençon vicaire et maître des novices.

2. Le serment imposé aux membres du clergé ne concernait pas les religieux et les religieuses voués à l'enseignement primaire. Du moins la loi n'en parlait pas. Mais certains directoires de départements, en mars 1791, destituèrent les frères des écoles chrétiennes ou de saint Yon de leurs fonctions de maîtres d'école parce qu'ils refusaient de mener les enfants à la messe constitutionnelle. « Il serait dangereux, disaient-ils, de confier l'éducation des enfants à des hommes dont le fanatisme se montre aussi publiquement ». Peu après on leur demanda le serment, et sur leur refus, leurs écoles furent fermées. C'est en mars 1791 que le fr. Fulgence quitta les frères de saint Yon, forcés eux aussi de licencier leur noviciat.

Digitized by Google

est venue (1), j'ai obéi à la loi, forcé par la force majeure. Pour ce qui est de ma conduite lorsque j'étais dans mon domestique, elle a toujours paru très douteuse soit par les démarches qu'on me voyait faire pour aller chercher des prêtres non assermentés, pour les aller chercher dans les prisons, soit pour faire différentes choses contraires au système établi de nos jours. On me presse de donner cette lettre, je ne puis en mettre davantage, et tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai toujours eu la plus grande répugnance pour la révolution et je n'ai jamais eu le dessein de la soutenir.

(Signé) Le Roux.

On peut se demander pourquoi l'on imposa au fr. Fulgence d'écrire cette lettre. Etait-ce pour avoir une raison plausible de le condamner à mort ? On ne demandait pas de preuves sous le régime de la Terreur, de simples soupçons suffisaient pour motiver une condamnation à mort. « Vous ne savez pour quel fait me dénoncer les modérés, disait publiquement Lecarpentier aux délateurs ; eh bien ! sachez qu'un geste, un seul geste me suffit. » Etait-ce dans l'espoir de découvrir une conspiration et croyait-on qu'il allait dénoncer des complices ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le commandant de la 12e demi-brigade remit cette lettre à l'accusateur public qui chargea un officier de police d'interroger le prévenu.

Nous donnons en entier son interrogatoire.

ARMÉE DES COTES DE CHERBOURG

Point central (2), 17 Messidor, l'an II de la République une et indivisible.

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.

Jérôme Claude Simon Chauvot, officier de police militaire près de cette armée, sur la déposition faite au tribunal dans les mains de l'accusateur militaire du second arrondissement d'une

1. Pour tenir tête aux nombreux ennemis qui la menaçaient de toute part, la Convention avait décrété, le 24 février 1793, une levée de 300.000 hommes. Le 23 août suivant, un autre décret de la Convention appelait sous les armes tous les citoyens de 18 à 25 ans. Le fr. Fulgence tombait sous le coup de cette réquisition : il avait alors 23 ans.

2. A Cherbourg siégeait un Tribunal dit du *Point central* de l'armée des côtes de Cherbourg.

Digitized by Google

lettre plus que suspecte, ai fait amener devant moi l'auteur de cette lettre et sur mes interpellations.

Il a répondu se nommer Jean Pierre Nicolas Le Roux, être âgé de 23 ans, natif de Saint-Germain, de la réquisition de Lisieux. Je lui ai présenté la lettre en date du 15 de ce mois et lui ai demandé si elle était écrite par lui.

Il m'a répondu qu'oui.

Je lui ai demandé s'il en avait écrit d'autres dans le même sens à d'autres particuliers.

M'a répondu que non.

A lui demandé dans quel esprit il l'avait écrite et à quelle intention.

Il m'a répondu qu'ayant été religieux on lui fit injonction de dire son sentiment, et une relation de sa conduite passée, et qu'il s'est vu forcé à dire la vérité.

A lui demandé s'il a manifesté à ses camarades le sentiment qu'il exprime dans sa lettre, et s'il a cherché à les corrompre ;

Il m'a répondu que ses camarades savaient sa façon de penser, et qu'il ne s'était pas caché devant eux, et il m'a ajouté qu'il persiste dans ses opinions.

Je lui ai demandé comment il a pu parvenir jusqu'aux extrémités du Dauphiné.

Il m'a répondu qu'ayant obtenu un passeport comme tisserand pour chercher de l'ouvrage, il s'était cru permis d'aller jusque-là, dans l'intention d'aller en Italie, pour se rendre de nouveau religieux.

D'après ses aveux j'ai cru inutile de pousser plus loin son interrogatoire, et après lecture de ses réponses et déclarations dans lesquelles il persiste et qu'il déclare sincères, les a signées avec moi.

Jean P. Nic. Le Roux.

Simon Chauvot.

L'officier de police, Chauvot, envoya à Frey, accusateur du Tribunal militaire, la lettre du Fr. Fulgence et l'interrogatoire. Celui-ci n'osant prendre sur lui de décerner un mandat d'amener, écrivit la lettre suivante à l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Digitized by Google

Tribunal militaire Liberté Fraternité
de l'armée Egalité Unité Indivisibilité,
des côtes de Cherbourg. Point Central.
ou la Mort.

Décret du 19 Vendemaire.

Art. I. — Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix.

Art. VII. — L'inertie du Gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixes. La violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté.

Cherbourg, le 18 Messidor de l'an II de la République une et indivisible.

L'Accusateur du Point Central du Tribunal militaire de l'Armée des côtes de Cherbourg

A l'Accusateur public près le Tribunal révolutionnaire

Je te fais passer, Républicain, la copie d'une lettre écrite par un ex-capucin, devenu par la Réquisition, soldat de la 12e demi-brigade d'infanterie, ainsi que celle de l'interrogatoire qu'il a subi devant Simon Chauvot, officier de police militaire. Les originaux te seront adressés avec le capucin Le Roux, si tu juges à propos de décerner un mandat d'amener. Les articles 9 et 20 de la loi du 22 prairial dernier me prescrivent la démarche que je fais en ce moment. Je viens d'instruire le comité de salut public de la résolution que je prends, en lui envoyant également copie desdites pièces. Salut, union, fraternité.

Frey.

On ne trouve pas la lettre de Frey ni la réponse du Comité dans le *Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, par Aulard. Nous croyons cependant que la lettre parvint à destination et qu'il y eut une réponse. Au dos de la pièce imprimée qui contient le jugement, se trouve cette note manuscrite : *A joindre Le Roux et mettre la cote aux non jugeables, étant exécuté.* La réponse dut arriver après l'exécution.

Il y a peut-être une autre raison. Lecarpentier, qui avait envoyé tant de victimes à l'échafaud et aux fusillades à Port-Malo, Granville et Coutances, voulut terroriser par le même spectacle la ville de Cherbourg, et il prit un arrêté qui traduisait Le Roux

Digitized by Google

devant la commission militaire de cette ville. « Les commissions « militaires attachées aux armées et généralement composées « d'officiers, étaient *montées* comme essentiellement ambulantes. « Dans le principe, elles n'étaient affectées qu'aux révoltés et « qu'aux émigrés pris les armes à la main ; en fait elles jugeaient « tous les crimes de contre-révolution. Quatre ou cinq juges et « un greffier, et souvent un accusateur public les composaient. « On ne pouvait se pourvoir en cassation contre aucun jugement; « l'exécution était immédiate. Quant à l'observation des lois, « on ne pouvait, cela se conçoit, l'attendre de pareils tribunaux. « C'est surtout devant les commissions militaires que les accusés « furent privés de toutes garanties. Les formes insuffisantes que « traçait le décret du 19 mars 1793 n'y furent même pas suivies. « Après des questions banales sur les noms et l'âge, les accusés « déclarés coupables, en masse, étaient envoyés, en masse, à « la fusillade. Des défenseurs, il n'y en avait jamais. Le mépris « de la loi fut poussé plus loin. On méconnut ouvertement les « décrets qui, tempérant de soudaines rigueurs, avaient réservé « la peine capitale aux chefs des révoltés et des émigrés. Les « commissions, à l'envi, condamnèrent les accusés les plus « obscurs : de là les boucheries de Nantes, d'Angers et de « Lyon (1). »

A ces tribunaux d'un nouveau genre, composés de purs sans-culottes, le Comité de Salut Public ne ménageait pas les encouragements. Pour réchauffer leur zèle, il leur disait en Frimaire an II dans une circulaire : « Les Républiques se fondent sur les « vertus et sur la répression des crimes.

» Déjà le dévouement sublime, le désintéressement, le courage « héroïque, tous les prodiges qu'enfante la liberté naissante, « forcent l'admiration de ses ennemis, et promettent à la patrie « les plus hautes destinées.

» De toute part la régénération sociale commence. Les lois « appropriées à la crise qui raffermit la santé du corps politique « prennent leur aplomb ; partout les coupables effrayés rencon- « trent la République ; ils ne peuvent la fuir ; elle les presse, elle « les atteint et les roule en foule sous le glaive que vous tenez « entre vos mains.

» Purgez votre âme de toute faiblesse. Il ne s'agit pas seule- « ment de s'élever au-dessus de ces séductions communes, de

1. Berriat Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire*, p. XIII et seq.

Digitized by Google

« résister à ces pièges avilissants dont la statue de la Justice « fut jadis entourée : de plus belles victoires vous attendent. « Impassibles au tribunal comme la loi ; que son bronze arme et « entoure vos mains ! N'avoir pour famille que la patrie ; lui « sacrifier, comme Brutus, vos frères, vos amis, vos enfants, s'ils « étaient coupables : telle est la hauteur de vos devoirs. Suivez « les traîtres ; ce sont eux qui détournent l'action du gouver- « nement pour s'en emparer, afin de donner aux puissances étran- « gères, qui salarient leurs manœuvres, le spectacle des fiers « enfants de Cadmus, se dévorant les uns les autres, et vaincus « comme Ajax par eux seuls (1). »

Les Tribunaux se montraient partout à la hauteur de leur devoir, et exécutaient à la lettre les instructions du Comité. Nous allons voir la commission militaire à l'œuvre dans la condamnation du Fr. Fulgence, dont nous reproduisons intégralement le jugement.

Liberté Egalité Fraternité
ou la Mort.
Armée des côtes de Cherbourg
Tribunal criminel militaire

François Frey, accusateur près le tribunal militaire de l'armée des côtes de Cherbourg, en vertu d'un arrêté du représentant du peuple Lecarpentier, en date de ce jour, qui autorise le tribunal à prononcer sur un délit contre-révolutionnaire dont est accusé le nommé Leroux, ex-capucin.

Vu une lettre datée du 15 Messidor du Fort de Querqueville, signée Leroux et adressée au commandant de la douzième demi-brigade d'infanterie ;

Vu l'interrogatoire que le citoyen Simon Chauvot, officier de police militaire a fait subir au dit Jean Pierre Nicolas Leroux, de la réquisition de Lisieux, ex-capucin ; il en résulte que ce particulier paraît avoir laissé enraciner dans son âme tous les préjugés de la fausse religion que la nature et la raison proscrivent ; qu'animé par ses erreurs et par ses dispositions méchantes, il conçut le dessein d'abandonner sa patrie comme il le fit formellement pour émigrer ; ce projet, à la vérité, n'a pas eu son plein effet, parce qu'il fut arrêté à une lieue des fron-

1. Recueil des actes du comité du salut public, IX, 181-184.

Digitized by Google

tières ; forcé de rentrer dans son pays, il s'y comporta d'une manière très suspecte, en fréquentant les contre-révolutionnaires, ensuite il s'est effectivement conformé à la loi de la réquisition, mais il déclare lui-même n'avoir cédé qu'à la force majeure, et avoir toujours eu la plus grande répugnance pour la révolution, et n'avoir jamais eu le dessein de la soutenir ; cette déclaration et les aveux du prévenu présentent un contre-révolutionnaire attaché au sacerdoce et à la royauté ; pourquoi je l'accuse devant le Tribunal criminel militaire, comme prévenu d'avoir voulu émigrer et d'avoir manifesté des volontés et des opinions contre-révolutionnaires, pour y être jugé selon les lois révolutionnaires.

(Signé) Frey.

Le Tribunal composé du président, du vice-président, de l'officier de police militaire et du commis greffier en l'absence du greffier, ainsi que de neuf jurés de jugement qui sont les citoyens Fossard, Chevalier, Blanchet, Giguet, Bonté, chef de bataillon ; Audouin, lieutenant ; Alexandre, sergent-major ; Moreau, caporal ; Gosset, fusilier ; après avoir fait prêter aux jurés le serment de prononcer en leur âme et conscience, a fait comparaître Jean-Pierre-Nicolas Leroux, désigné dans le présent acte d'accusation, ex-Capucin, novice tonsuré et soldat de la douzième demi-brigade d'infanterie ; le débat ouvert, le prévenu a persisté dans ses opinions et volontés contre-révolutionnaires manifestées dans sa lettre au commandant de son corps ; il a déclaré qu'il était invariablement attaché au trône et à l'autel ; il a reconnu sa lettre, et après plusieurs interrogats et réponses, l'accusateur militaire a été entendu dans ses conclusions ; le président a résumé l'affaire ; les jurés ont déclaré qu'ils étaient suffisamment instruits pour prononcer, et ont prononcé à l'unanimité, à haute voix, et en commençant par le plus jeune :

1° Qu'il est constant que Jean-Pierre-Nicolas Leroux, natif de Lisieux, ex-capucin, novice tonsuré, soldat de la réquisition, incorporé dans la douzième demi-brigade, âgé de 23 ans, a eu l'intention d'émigrer ;

2° Qu'il est constant que le même Leroux a manifesté sa haine contre la révolution et la république ;

3° Qu'il est constant enfin qu'il a regretté le trône et l'autel et qu'il a le désir de propager le fanatisme et rétablir la royauté,

Le Tribunal, d'après la présente déclaration du juri de Juge

Digitized by Google

ment et conformément au paragraphe V de la loi du 23 Ventôse dont la teneur suit :

La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain dont la Convention nationale est le centre, est un attentat contre la liberté politique ; quiconque s'en sera rendu coupable, quiconque tentera, par quelque acte que ce soit, de l'avilir, de la détruire ou de l'entraver sera puni de mort

Ainsi que l'article VI de la loi du 22 Prairial dernier sur le Tribunal révolutionnaire :

Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention nationale et le Gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre ; ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains ; ou a en arrêter le progrès soit par des écrits contre-révolutionnaires et insidieux, soit par toute autre machination

Art. VII de la même loi : La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la peine de mort

Le Tribunal condamne le nommé Leroux, ex-capucin, à la peine de mort, ordonne que, pour l'exemple, et attendu qu'il n'existe pas à Cherbourg un instrument vengeur de la loi, il sera fusillé dans les vingt-quatre heures, à la tête de la garnison et de l'armée, si faire se peut, déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République, conformément à l'art. II du titre II de la loi du 10 mars 1793 (vieux style) sur le Tribunal révolutionnaire qui s'exprime ainsi :

Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs.

Ordonne que le présent jugement sera imprimé, publié et affiché par toute l'armée, envoyé au Comité de salut public, et lu à la tête du corps du condamné, lequel corps sera assemblé à cet effet sans armes.

Fait et jugé révolutionnairement à Cherbourg dans la salle publique des séances du Tribunal criminel Militaire, le 23 Messidor, l'an 2 de la République française une et indivisible.

(Signés) Fierret, président ; J. F. Courbe, vice-prés. ; Bienvenu, commis-greffier.

Digitized by Google

(à Cherbourg, de l'impr. de M. A. Giguet, impr.-libraire, rue des Corderies).

L'exécution eut lieu le jour même, 23 Messidor an II (11 juillet 1794). C'est, à notre connaissance, le vingt-neuvième religieux de l'Ordre des Capucins mis à mort depuis le commencement de la Révolution. Bientôt la journée du 9 Thermidor an II (27 juillet 1794) amènera la chute de Robespierre et mettra fin au régime de la Terreur. La persécution religieuse se ralentira peut-être quelque peu, mais les massacres continueront encore, au moins en province. La liste des victimes de l'Ordre des Capucins ira toujours en augmentant. Après le coup d'Etat du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797) on en trouve encore parmi les déportés à l'île de Ré et à la Guyane, victimes de leur fidélité à leur Dieu, « les plus malheureux des hommes, ainsi que le disait un des prisonniers, mais les plus heureux des chrétiens. »

Fr. Armel, O. M. C.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

I. Les Faits.

La satisfaction manifestée à l'apparition de notre *chronique du mouvement intellectuel* nous encourage à la continuer : elle paraîtra régulièrement tous les deux mois.

Le mouvement moderniste. En Italie, le *Giornale d'Italia*, méchamment tendancieux dans ses nouvelles depuis quelque temps, a été condamné par plusieurs évêques.

En Allemagne. Pendant que le S. Pontife faisait transmettre à Mgr Ehrard, le recteur de la Faculté de Théologie de Strasbourg le témoignage de sa satisfaction pour la rétractation que ce prélat a faite sans retard de son malencontreux article contre l'Encyclique, il frappait de suspense *a divinis* un professeur de la Faculté de Théologie de Munich, l'abbé Schintzer qui dans un article de la *Wochenschrift* a publié une critique acerbe de l'Encyclique « Pascendi ».

En France, l'abbé Loisy publie deux nouveaux ouvrages : *Les Évangiles Synoptiques*, et *Simples reflexions sur le Décret du St-Office* « Lamentabili sane exitu » et sur l'Encyclique « Pascendi » ; tout en reconnaissant avoir fourni une grande part aux matériaux du système condamné, il maintient purement et simplement ses écrits antérieurs, puis déclare qu'il gardera maintenant le silence. Il tombe sous le coup d'excommunication portée par le *Motu proprio* du 18 nov. dernier. Par une ordonnance du 4 février, Mgr l'Archevêque de Paris, et après lui plusieurs autres Évêques condamnent les deux ouvrages de l'abbé Loisy, et le *Programme des Modernistes* dont nous avons parlé dans notre dernière chronique. Enfin, par un Décret du St-Office du 7 mars, l'abbé Loisy est frappé d'excommunication majeure. — A cette occasion, rappelons encore une fois que nous ne saurions trop mettre en garde les vrais catholiques contre les publications que multiplie sans relâche la Librairie critique Nourry : elles sont d'esprits révoltés qui cachent leur venin sous le nom de catholiques ; nous estimons que la conspiration du silence est la meilleure ligne de conduite à tenir à l'égard de leurs brochures.

En même temps avec le numéro de janvier, disparaît la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, devenue depuis deux ans surtout, par les articles de M. M. Loisy, Dupin et Herzog, l'organe des idées les plus opposées à la foi catholique, et interdite, dès l'année dernière, par l'épiscopat français.

« Les deux journaux la *Justice sociale* et la *Vie catholique* sont réprouvés

Digitized by Google

et condamnés. Les abbés Naudet et Dabry sont avisés formellement et péremptoirement qu'ils n'aient plus l'audace de publier désormais ces journaux, ou autres journaux, ou autres écrits quelconques de même genre, sous leur nom ou sous un nom supposé, sous peine de suspense *a divinis* encourue *ipso facto* et sans autre déclaration. » (D'après l'*Osservatore Romano* du 13 février.)

Les deux abbés se sont soumis et cessent la publication de leurs revues.

Nouvelles Revues et Sociétés savantes. Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs l'apparition pour le 15 mars, d'une nouvelle revue mensuelle, *Romans-Revue*, dont le but est de servir de guide pour les lectures, renseignant sur les livres nouveaux, les livres à lire ou à proscrire, les journaux et revues, les œuvres lyriques et pièces de théâtre. Le directeur est M. l'abbé Bethléem, l'auteur du livre si justement apprécié : *Romans à lire et Romans à proscrire.* La Revue paraîtra à Cambrai chez M. Oscar Masson et l'abonnement sera de 8 fr.

A Paris, on vient de fonder la *Revue Montalembert*, le premier numéro est paru le 26 janvier, au secrétariat de Réunion des Étudiants.

A la librairie Geuthner, à Paris, sous la direction de M. Van Gennep, une *Revue des Études ethnographiques et sociologiques* vient d'être fondée (12 fascicules par an, 20 fr. l'abonnement). « Par Sociologie, dit le Prospectus, nous entendons l'étude de la vie en société des hommes de tous les temps et de tous les pays ; par ethnographie, plus spécialement la description de leur civilisation matérielle. Le champ de la Revue est donc vaste ; l'on y admettra également des travaux sur l'archéologie, le droit comparé, la science des religions, l'histoire de l'art, et l'on y fera appel aux branches spéciales comme l'égyptologie, l'assyriologie, l'orientalisme... »

A Bruxelles, on vient de constituer une *Société internationale de dialectologie Romane* qui publiera une Revue et un bulletin ; les membres sont choisis parmi les compétences de divers pays. — A Bruxelles aussi, l'*Émulation*, cercle catholique, organise pendant le Carême, une série de conférences sur les grands ordres religieux. Le sujet sera traité par des conférenciers éminents qui exposeront chacun l'origine et l'utilité de leur Ordre. Ces conférences sont données : le mercredi 4 mars, par le R. P. Hubert, carme ; le vendredi 13 mars, par le R. P. Eugène d'Oisy, capucin ; le vendredi 20, par le R. P. Dom Besse, bénédictin ; le 27, par le R. P. Suau, jésuite ; le vendredi, 3 avril, par le R. P. Gillet, dominicain, et le 10 avril, par le R. P. Tournay, rédemptoriste.

L'institut catholique de Paris vient d'adjoindre à son enseignement *une chaire d'égyptologie et de démotique.* La chaire sera occupée par M. Eug. Révillout, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes au musée du Louvre, récemment mis à la retraite par le ministère des Beaux-Arts. — Au même Institut, du 4 février au 7 avril, Mgr Baudrillart consacre neuf leçons à étudier : *l'Église de France dans le seconde moitié du XVIIIe siècle : ses forces, ses périls, ses défaites.* — Du 3 février au 13 avril, M. Touzard étudie en dix leçons : *la valeur apologétique de l'argument prophétique.*

A l'école pratique des Hautes études (section des sciences historiques et

Digitized by Google

philologiques), la ville de Paris a fondé une chaire d'Histoire des doctrines économiques. M. A. Landry y traitera l'*Histoire des théories de la population* et fera, *l'examen critique de la richesse des nations d'Adam Smith*. — M. Loutfi, docteur en droit, a ouvert un cours libre de droit musulman à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

L'Université des *Annales*, établie à Paris dans le but de procurer aux jeunes filles un enseignement littéraire incomparable dans des conférences sur la morale et la philosophie, l'Histoire, la Littérature française, la Littérature étrangère, l'Histoire de la musique, vient de fonder le *Journal de l'Université des Annales* (20 fr) où ces conférences seront reproduites intégralement ; l'abonnement à ce nouveau périodique procurera le service gratuit des *Annales politiques et littéraires*.

Signalons encore, à Florence, la fondation par la Faculté des Lettres de Grenoble, d'un *Institut français* qui comprendra : 1° une section de lettres italiennes, 2° une section d'histoire de l'art, 3° une section de lettres françaises, 4° un office des relations scientifiques et littéraires entre l'Italie et la France ; — à Paris, une société d'iconographie parisienne (29, Rue de Bourbon) ; — une *Société médico-historique* qui étudiera la médecine et les médecins dans leurs rapports avec l'histoire générale, la littérature et les arts ; — une *Société d'études robespierristes* (28, Rue Bonaparte); tous les 3 mois paraîtront les *Annales révolutionnaires*, et en plus une édition des Œuvres complètes de Max. Robespierre (l'abonnement au tout, 20 fr. par an) ; — à Lyon, l'inauguration d'un musée historique, dans le palais St-Pierre.

En Allemagne. On publie à Berlin, chez W. Rotschild, depuis octobre une *Archiv für Rechts und Wirtschaftsphilosophie mit besonderer Berücksichtigung der Gesetzgeburgsfragen* (philosophie du droit, philosophie sociale théories économiqnes, questions relatives à la législation actuelle). Paraît en fascicules de 156 pp. tous les 3 mois, 20 M.

Tout ce qui intéresse la Silésie : histoire, événements actuels, art, littérature, sera étudié dans la Revue *Schlesien* (Kattowitz Siwinna, 12 M.)

Angleterre. A Dublin, depuis janvier 1908, une nouvelle Revue théologique : *Irish Church quarterly*, 6 sh. par an.

En Irlande, le Rév. Andrew Murphy fonde *The Irish Education Review* comme organe d'éducation et d'enseignement dans l'île.

A Rome, les *Annales de St-Louis des Français*, suspendues quelque temps, vont reprendre leur publication sous la direction de Mgr Guthlin (3 fr. l'abonnement) et donneront des articles de fond sur l'histoire et l'archéologie, des textes inédits, des chroniques et bibliographies critiques.

Nouvelles Publications. Les P. P. Jésuites du Collège d'Enghien ont entrepris la traduction de l'*Histoire du Concile du Vatican*, depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogration, publiée en allemand par les P. P. Granderath et Kirch, S. J. L'ouvrage complet comprendra 3 tomes en 6 volumes ; il sera publié par fascicules tous les deux mois, soit en tout 18 fascicules, avec un 19e d'index. Le prix de la souscription est fixé à 10 fr. par tome, soit 30 fr. l'ouvrage complet. La souscription close, le prix sera définitivement porté à

Digitized by Google

12 fr. Le premier volume, *Les Préliminaires du Concile*, vient de paraître, chez Dewit, 53, Rue Royale, Bruxelles.

La collection, publiée par le R. P. Lagrange à la librairie Lecoffre, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes : *Les douze petits prophètes*, traduits et commentés, par M. Van Hoonacker, professeur à l'Université de Louvain, et *Les Coutumes des Arabes au pays de Moab*, par le R. P. Janssen, professeur d'arabe à Saint-Étienne de Jérusalem, avec une préface du P. Lagrange lui-même.

Chez Lethielleux viennent de paraître la *Pars II^a Tractatus de Deo Uno*, et le Tractatus de Sancto Josepho, par le R. P. Lépicier ; — le 4e volume du *Cursus Philosophiæ thomisticæ*, par le R. P. Hugon, O. P. : *Metaphysica, I^a pars : metaphysica psycologica :* de Intellectu et intellectione, — de Voluntate ejusque actibus. — Le P. Janvier continue pendant le Carême ses conférences à Notre-Dame sur la morale catholique et traite cette année le *Vice* et le *Péché* : II. leurs effets, leurs formes, leurs remèdes. L'abonnement aux conférences du dimanche et à la Retraite pascale, comme les années précédentes, est de deux francs.

M. M. Levesque et Urbain préparent une édition de la *Correspondance de Bossuet*, qui comprendra sept ou huit volumes, dans la *Collection des Grands Écrivains* de France, chez Hachette.

Viennent de paraître chez Letouzey le XXVe fascicule du *Dictionnaire de Théologie catholique* (Crédibilité-Czépanski). A noter surtout l'article *Crédibilité* du P. Gardeil (107 colonnes) qui rappelle son volume récemment paru chez Gabalda *La Crédibilité et l'Apologétique ; — Crémation* par E. Valton : son histoire, la disciplicine ecclésiastique à ce sujet ; — *Critique* par E. Mangenot : critique en général, critique biblique, critique dans les autres branches de la théologie ; — *Adoration de la Croix* par H. Quilliet ; — *Croyance* par S. Harent : définition, objet, causes, critique de sa valeur, rôle providentiel (32 colonnes) ; — *Culte en général* par A. Chollet ; — *Curés* par B. Dolhagaray : origine historique et juridique, définition, institution, révocation, droits, devoirs. — Enfin, des études biographiques et doctrinales sur *St-Cyprien* par P. Godet, *S. Cyrille d'Alexandrie* par J. Mahé et *S. Cyrille de Jérusalem* par L. Le Bachelet.

Le XIVe fascicule du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Bassus-Bibliothèque). Les articles les plus importants concernent la *Bénédiction* liturgique, de l'eau, de la table, épiscopale, d'un abbé et d'une abbesse ; — *Berlin :* musée et manuscrits liturgiques de la Bibliothèque royale ; — *Bibliothèque* (63 colonnes).

Angleterre. A Edinburg, chez Clark, M. J. Hastings, vient d'entreprendre, avec le concours de nombreux spécialistes choisis dans le monde entier parmi les plus compétents, une *Encyclopædia of Religion and Ethics*. L'œuvre comprendra une dizaine de volumes de 900 pp. chacun et embrassera la théologie et la philosophie tout entières, avec des études anthropologiques biologiques, psychologiques et sociologiques. Prix du vol. : 28 sh., 21 pour les souscripteurs.

Digitized by Google

II. Revue des Revues.

L'action populaire. Depuis janvier, l'*Action populaire* s'est sectionnée pour s'adjoindre une *Revue de l'action populaire.* Le but de la direction, en agissant ainsi est de compléter l'enseignement donné par les brochures de l'A. P., en enregistrant des initiatives intéressantes à connaître, mais dont l'exposé ne demande pas un long développement ; en notant rapidement la marche des idées et des faits, l'arrêt de jurisprudence, le statut légal, l'orientation des méthodes ; en donnant des informations variées qui peuvent fournir à tous un secours pour leur action. A partir de janvier 1908, au lieu de 3 brochures de 36 pp., l'abonnement (toujours au même prix : 7,50 fr.) procure chaque mois 2 brochures de 36 pp. et la *Revue de l'action populaire*, de 64 pp.

Revue de l'action populaire. — Janvier. — *Quinze ans d'expérience syndicale dans le Nord.* — *La Ruche populaire de St-Bruno à Grenoble* (fin en février). — *Geneviève de Maisonnée* (nouvelle). — *La Coopérative de consommation : syndicat, société, association ?* — *Bulletin parlementaire* (tous les mois). — *L'intermédiaire social* (complément en février). — *Une salle de lecture populaire à Roubaix.* — *La Revue des Revues...* — Février.—*L'Industrie à domicile en Allemagne, d'après deux enquêtes récentes.*

L'action populaire. — *Professions et métiers.* — *Le jeune boucher à Paris* (165). G. MENY. — *Œuvres agricoles* (166). ABBÉ THOUVENIN : donne tous les renseignements que l'on peut désirer sur les œuvres agricoles, sans oublier la question des formalités, des contraventions et des procès. — *Les Amicales de l'enseignement catholique libre et leurs offices de placement et de renseignements* (167). E. FOUGÈRE. — *L'Institut populaire de l'Épeule* (168). F. CHANTRY. Compte-rendu du succès d'une vaste entreprise collective et fraternelle d'éducation, de bienfaisance et d'organisation sociale. — *Galerie sociale. Le Mis. de la Tour du Pin* (169). R. CHENEVERS. — *Arches. Œuvres sociales au village* (170). ABBÉ PLANTECOSTE.

Ami du clergé. — 23 janvier. — *Causerie sur les Revues.* Résume heureusement et avec force documents la fameuse affaire Schell-Commer : sa genèse, organisations secrètes dans le sein du catholicisme allemand, la lettre de Commer, le bref pontifical à Commer, dans la bataille, la publication du Bref pontifical et la fin du conflit. — *Questions de science ecclésiastique : l'âge de la Confirmation :* au point de vue canonique, pas de loi positive ; dans les écrits du Nouveau Testament : preuve de l'institution divine de la Confirmation qui était ordinairement conférée après le baptême ; à travers les siècles : grande variété ; en 1897, Léon XIII félicite l'évêque de Marseille de confirmer les enfants avant la première communion. — 6 février. — *La Santa Casa de Lorette et la maison de la Sainte Famille à Nazareth.* U. CHEVALIER. Réponse aux articles parus dans l'*Ami* (janvier-juillet 1907). On trouvera là avec des points de repaire précis, le pour et le contre de la fameuse question.

Le Canoniste contemporain. — *La nouvelle législation sur la*

Digitized by Google

publicité du mariage et des fiançailles. A. BOUDINHON. Suite d'une série d'articles qui viennent d'être publiés en volume chez Lethielleux. — *Les Réformes du droit canonique et les postulata du Concile au Vatican* (Suite). A. VILLIEN. La procédure. — *Acta Sanctae Sedis.*

La pensée contemporaine. — 25 janvier. — *Sully-Prudhomme.* Examen de ses idées philosophiques. — *Phobies — Mémoires cellulaires.* Dr SURBLED. — *Quelques vues de Paul Lapeyre* sur la séparation, ses causes, ses leçons, ses suites.

Revue Augustinienne. — Janvier. — *Philon et la pensée chrétienne primitive.* L. TALMONT. — *Newman et le newmanisme.* T. RETAUD. III. La Psychologie de la foi. — Février — Un Jubilé. *L'Ère de Lourdes.* P. DE BAILLY. — La Théologie de S. Paul. *Génèse de la pensée de S. Paul.* S. PROTIN. — Controverse thomiste. *L'Effet immédiat des Sacrements.* A. UNTERLEIDNER. — Note critique. *Les Sources de l'histoire posthume de S. Thomas d'Aquin.* R. DE CHEFDEBIEN. — *Bulletins d'apologétique et liturgique.*

Revue des Deux Mondes. — 1er février. — *Les yeux qui s'ouvrent* (roman). HENRY BORDEAUX. C'est en beau style l'apologie de l'indissolubilité du lien conjugal, et une peinture attachante d'une reconstitution du foyer familial. — *La personne et l'œuvre de Taine, d'après sa correspondance.* VICTOR GIRAUD. « Nous possédons maintenant du moins dans ses parties essentielles, la correspondance de Taine. Quelles indications nouvelles cette précieuse publication nous fournit-elle pour l'étude de la personne morale et de l'œuvre du grand écrivain ? C'est ce que je voudrais rechercher dans les pages qui vont suivre. » Un Taine sensible, passionné, tendre, presque élégiaque, triste, un peu pessimiste, romantique, doué en même temps de l'admirable impersonnalité classique, voilà ce que nous révèle la correspondance. Toutes qualités qui expliquent la vivacité d'imagination et l'éclat de style de cet amateur de pièces documentaires. Mêmes révélations précieuses sur la philosophie de Taine et la genèse de ses livres. — *L'art français à la fin du moyen-âge.* ÉMILE MALE. Dans une trentaine de pages l'éminent historien de l'art médiéval étudie les différents aspects du culte des Saints. 1° Au point de vue esthétique, 2° au point de vue de la vie générale. Au moyen-âge les images des Saints étaient partout : dans la famille comme patrons, aux portes de la ville et sur les façades des maisons comme protecteurs. Les saints étaient le lien qui unissaient les hommes dans d'innombrables confréries. M. Mâle examine, en finissant, quels étaient les saints, auxquels la dévotion populaire allait de préférence. Il conclut : Avec la *Réforme*, le charme fut rompu : « Au lieu de croire, les hommes avaient voulu savoir. Les artistes purent désormais avoir toutes les qualités ; ils n'eurent plus la candeur qui rend les vieilles œuvres inimitables. » — *Figures byzantines : Anne Comnène.* CHARLES DIEHL. — 15 Février. — *L'Évolution littéraire de M. Maurice Barrès.* HENRI BRÉMOND. — *La Liquidation des Congrégations.* LOUIS DELZONS. — L'auteur démontre fortement et en s'appuyant sur des faits précis que les liquidateurs ont poursuivi avec acharnement et

Digitized by Google

passion un but tout autre que celui de la loi de 1901, et cela contre « l'équité, les principes généraux du droit, la déclaration du rapporteur, le texte de la loi. » Il signale le système vraiment monstrueux de logique juridique d'après lequel ils ont prétendu appliquer la loi non seulement contre les congréganistes mais contre les tiers. Il constate que le rapport du garde des sceaux détruit la légende du milliard lancée par Waldeck-Rousseau « on avoue aujourd'hui que l'affirmation était une inexactitude, la promesse une ruse ». Enfin il dénonce au dessus des liquidateurs des responsabilités : « Ceux qui avaient le droit de parler au nom de l'État ont-ils dirigé les liquidateurs ? Les ont-ils laissé faire ? De toutes manières, représentant à la fois l'autorité, le contrôle et l'intérêt, ils sont les vrais coupables. » — *Un prêtre émigré, d'après les documents inédits.* G. LEFÈVRE. Étude sur les « Souvenirs d'émigration de l'abbé de Préneuf » renseignements curieux sur l'émigration et la vie d'un prêtre français émigré en Belgique, en Hollande, en Allemagne. — *Revue dramatique : Un divorce.* RENÉ DOUMIC. Étude très élogieuse de la pièce récente de M. Bourget.

Revue thomiste. — Janvier-février. — *Le Préternaturel*, A. MERCIER. — *S. Jean Chrysostome, docteur de l'Église.* G. BAREILLE. Demande à l'histoire la justification de ce titre de docteur par l'autorité de son nom et de son enseignement dans les controverses doctrinales et les luttes dogmatiques qui eurent lieu en Orient, et l'estime que l'on avait pour lui dans l'Église latine. — *Les notions de « matière » « substance » « personne ».* P. HUGON. Étudiées dans le développement progressif de leur signification jusqu'à leur fixation définitive, et dans le concept exact qu'en ont donné les scolastiques. — *Actualité de la méthode scolastique.* P. RICHARD. Comme remède contre les erreurs contemporaines : subjectivisme et émancipation de toute règle intellectuelle ; comme méthode de formation et comme principe de classification et de synthèse. — *La vie scientifique.* P. HEDDE. L'histoire des philosophies médiévales : à propos d'un livre récent, la 2e édition du livre de M. Picavet.

HISTOIRE FRANCISCAINE

HISTOIRE DES ÉTUDES DANS L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS DEPUIS SA FONDATION JUSQUE VERS LA MOITIÉ DU XIIIe SIÈCLE (1).

Les *Études Franciscaines* (tom. XIII, p. 61 et tom. XIV, p. 84), ont déjà signalé amplement le livre allemand de notre confrère et collaborateur le

1. Par le R. P. Hilarin de Lucerne de l'Ordre des FF. MM. Capucins, docteur en théologie. Traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc, ex-lecteur de philosophie et de théologie du même ordre. Paris, Picard. Couvin, Maison Saint-Roch. Rome, Couvent généralice, 1908. In-8 de VII-574 pages.

Digitized by Google

R. P. Hilarin de Lucerne, *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bisum die Mitte der 13 Jahrhunderts* (1904. In-8 de XII-557 pages). Voici maintenant, due à la science et à la plume élégante du R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc la traduction française si désirée de ce superbe ravail.

Il va sans dire que nous nous associons pleinement et entièrement à tous les éloges qui ont été adressés à l'auteur. Le sujet traité par le R. P. Hilarin est tout nouveau, au moins dans son ensemble et même pour ceux qui avaient déjà cherché à travailler la matière comme je l'avais fait moi-même — oh! combien modestement — dans mon essai de 1901 sur *les Frères Mineurs et l'Université d'Angers.*

Je renvoie aux précédents et très bons articles des PP. Michel Bihl et René pour connaître le contenu du livre du P. Hilarin. Quelques aperçus avaient d'ailleurs paru ici-même (tom I, p. 22 et 233) et tout le monde a constaté la netteté positive, la science exacte qui a présidé à ces recherches.

Il n'est guère de chronique du XIIIe siècle que le R. P. Hilarin n'ait étudiée et sérieusement compulsée. C'est ainsi qu'il arrive à mettre en pleine lumière tel texte d'Étienne de Bourbon (p. 50, note 5) (1), qu'il corrige les éditions des Tribulations d'Ange Clareno de Döllinger et de Jourdain de Jano de Voigt, qu'il précise la nature des relations entre saint Antoine et Thomas, abbé de Verceil (p. 151,152), qu'il rectifie tel auteur moderne comme Maurice Perrod (p. 266-267) ou Paul Sabatier, qu'il distingue soigneusement le Barthélémy l'Anglais *(B. Anglicus)* du XIIIe siècle du Fr. Barthélémy de Glanville du XIVe siècle et remet par là-même la fameuse encyclopédie *De proprietatibus rerum* à sa juste place, qu'il détermine exactement la date de l'entrée en Angleterre d'Agnello de Pise en 1224 (p. 266), qu'il revendique pour Alexandre de Halès l'honneur d'avoir le premier modifié profondément le plan des « Sommes » et d'avoir ouvert le chemin à Saint Thomas, etc.

Il va sans dire qu'à la lecture de ce gros livre nous n'avons pas toujours trouvé la solution de tous les problèmes qui se présentaient à notre esprit. Et notre cher confrère nous permettra de lui soumettre en conséquence quelques observations.

Pourquoi le normand qui se faisait appeler en latin *Arturus a Monasterio* est-il dit : A. de Münster (p. 226 et 258) ?

P. 122, note 2. L'Université d'Angers fut-elle réellement fondée avant 1250? N'aurait-il pas fallu distinguer entre les écoles et l'Université proprement dite, comme le fait l'historien Pierre Rangeard ?

P. 354 et 436. Alexandre de Villedieu, l'auteur fameux du non moins célèbre *doctrinale puerorum*, fut-il réellement franciscain ? N'y a-t-il vraiment pas de motif d'en douter ? Laisné a publié sur ce personnage une notice dans les *mémoires de la société arch. litt. d'Avranches*, tom. II (1859), p. 87 ainsi que l'évêque Robert Cenau dans sa *Hierarchia Neustriae* (bil. nat. Paris,

1. Le même Étienne de Bourbon a servi au R. P. Gratien de Paris dans sa belle synthèse historique parue en octobre 1907 dans les *Études Franciscaines.*

Digitized by Google

lat. 5201). On l'y dit, non point *minoritanus, immo vero Arboretanorum canonicorum adscriptus sodalitio... quod ne quis diffidat, id ex chartulario perspicuum erit, in quo ita legitur :* « *Quarto calendas augusti obiit Alexander de Villa Dei canonicus sancti Andree in cuius obitu canonici percipiunt solidos turonicos decem.* » Je n'ai point la prétention de solutionner définitivement le problème, de fixer l'âge de ce cartulaire dont il est parlé mais je pense, étant données les conclusions que le R. P. Hilarin tire de ses prémisses, que celles-ci valaient bien la peine d'être tout d'abord sérieusement établies. Oudin dans son *Supplementum* (Paris, 1686) ne donne aucun qualificatif à Alexandre de Villedieu.

P. 169 et suivantes, l'auteur mentionne le premier établissement des frères mineurs situé avant 1230 à « Saint-Denis ». C'est en effet un événement admis que les premiers franciscains de l'Isle de France s'installèrent d'abord à Saint-Denis au pied de l'abbaye. Mais la question de leurs relations avec l'Université de Paris se conplique d'autant ; car Saint-Denis étant distant de Paris d'une douzaine de kilomètres l'on se demande comment, jusqu'à l'année 1224 et très probablement même jusqu'en 1228-1229, l'Ordre franciscain put avoir un rayonnement aussi intense que celui qu'on lui attribue aux alentours de la montagne Sainte-Geneviève et du Valvert. Je crois donc qu'il faudra étudier davantage cette période de 1219-1229, rechercher combien de temps les mineurs séjournèrent à Saint-Denis et quelle fut la nature de leurs premières apparitions à Paris même.

P. 182. La rue de Jouarre n'était pas du tout éloignée de l'église St-Côme et St-Damien qui elle-même touchait le couvent des Frères Mineurs en 1230.

P. 190. C'est sans doute par faute de l'imprimeur que l'institution du noviciat est fixée à l'an 1223. La bulle *Cum secundum consilium* est certainement du 20 septembre 1220.

En général, on pourrait aussi se demander si le R. P. Hilarin ne tire pas quelquefois des conclusions trop vastes. Une ou deux observations particulières suffisent-elles toujours à l'établissement d'une déduction rigoureuse ? Et dans le fait les événements se passèrent-ils d'une manière aussi nette et aussi tranchée que l'auteur se plaît à le soutenir ?

Mais somme toute, je tiens à le répéter en terminant cette recension, le livre du R. P. Hilarin est un livre de tout premier ordre ; il nous renseigne sur des matières inconnues ou méconnues ; et je n'ai qu'un regret en le mentionnant, c'est qu'on m'ait seulement laissé vis-à-vis de lui le rôle ingrat de la critique en confiant à d'autres l'honneur de le louer suivant ses mérites.

Je n'ajoute plus qu'un mot : c'est pour encourager le R. Père à continuer son *Histoire des Études*. Qu'il ne redoute pas la pénurie des documents. Il en existe encore un certain nombre et quand on s'appelle le R. P. Hilarin, on en trouve là où personne ne songe à aller en chercher.

P. UBALD D'ALENÇON.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Spiritualité et Prédication.

ABBÉ SAUBIN. **Soyez Parfait comme votre Père céleste est parfait**. In-16 de 204 pp. T. Ier — Ve de la IIe série de la Nouvelle Bibliothèque franciscaine. Prix : 0 fr. 80. 1907. Maison St-Roch et Poussielgue.

M. l'abbé Saubin a certainement de sérieuses qualités d'auteur spirituel et le petit volume dont il vient d'enrichir notre *Nouvelle Bibliothèque franciscaine* plaira beaucoup à nos Tertiaires, à toutes les âmes pieuses, en même temps qu'il leur fera du bien. D'ailleurs, prêchées d'abord à un groupe de jeunes personnes désireuses de perfection, c'est sur leur instance que l'auteur s'est résolu à donner au public ces conférences spirituelles. L'ouvrage comprendra deux parties : c'est la première, la partie ascétique, qui paraît aujourd'hui. Le plan en est personnel, la trame assez bien conduite, dans sa simplicité : nature de la vie parfaite, ses degrés ; conditions préalables : le désir et un bon directeur ; attaches à rompre : les biens matériels en nous, les biens matériels en dehors de nous, les biens spirituels en nous et en dehors de nous, c'est-à-dire la triple concupiscence. L'auteur a des préférences marquées pour la doctrine franciscaine et pour nos vieux auteurs, pour Constantin de Barbançon en particulier : c'est une recommandation de plus auprès des amis de S. François.

R. P. FRANÇOIS DE VOUILLÉ. **La Pratique de la Communion spirituelle** *pour les Enfants*. La meilleure préparation à la première communion. 1° *Édition pour Garçons*, 3e édition, in-18 de 270 pp. Prix : 1 fr. 25. 1907.

2° *Édition pour filles*, 3e édition, in-18 de 258 pp. Prix : 1 fr. 25. 1907.

3° *A toutes les âmes pieuses*, in-16 de 198 pp. Prix : 1 fr. 25. 1907. Paris, Poussielgue.

Les deux petits livres du P. François sur la Pratique de la Communion spirituelle, spécialement à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion, sont identiquement les mêmes pour la doctrine : la dissemblance ne porte que sur les histoires, variées à dessein pour s'adapter mieux au

Digitized by Google

caractère de chaque sexe. Ces deux ouvrages sont de tout point excellents : « J'estime que votre charmant livre, écrivait Mgr Pitoye à l'auteur, mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques catéchistiques, tant pour la doctrine qu'il expose que pour la forme simple et pleine d'onction qui le distingue des ouvrages du même genre. Ce que vous conseillez concernant la Communion spirituelle doit attirer l'attention de tous les catéchistes. Cette préparation quotidienne est certainement la plus féconde de toutes, et on ne la recommande pas assez. »

Le 3e vol. *La Pratique de la Communion spirituelle :* à toutes les âmes pieuses, s'adresse aux grandes personnes. C'est on peut le dire sans témérité, le meilleur et peut-être le premier travail sérieux et complet sur un sujet des plus féconds en fruits de sainteté. « La Communion spirituelle dit le Père Faber, est par elle-même, une des plus grandes puissances de la terre. » Notre auteur a, sur les fruit et avantages de la Communion spirituelle, sur l'union qu'elle produit avec Notre-Seigneur, sur les merveilles opérées par elle dans les âmes saintes, des chapitres délicieux qui feront les charmes des âmes pieuses. L'ouvrage a été hautement approuvé et recommandé par le Rme Père Lépidi et par le S. Pontife lui-même : c'est dire assez l'importance attribuée, en haut lieu à cette pratique trop méconnue de la piété catholique, et la spéciale autorité du P. François en la matière.

R. P. Jos. Cros, S. J. **Enfants, à la Sainte Table !** *Difficultés d'écoliers.* Première série. In-16 de 426 pp., 1907. Dewit, Bruxelles.

Le P. Cros connaît les enfants, les collèges ; toute sa vie pour ainsi dire a été consacrée à cette œuvre intéressante. Longtemps avant les nouveaux Décrets sur la Communion fréquente, il travaillait à en introduire la bienfaisante pratique chez les jeunes gens. Dès 1875, il en prêchait la doctrine non plus seulement dans ses sermons, mais aussi dans un ouvrage : Le *Confesseur de l'enfance.* Et voici qu'aujourd'hui il nous donne un autre livre très intéressant sur le même sujet : *Enfants, à la Sainte Table — difficultés d'écoliers :* c'est le résultat de son expérience, la chronique documentée de ses petits ministères auprès des Jeunes de 1860 à 1889. Le R. P. interroge les enfants sur les obstacles qui les éloignent de la Communion fréquente ; et candidement, ils lui manifestent leurs difficultés ; plus candidement encore, après s'être laissé persuader des immenses avantages de la Communion quotidienne, ils reviennent lui redire, en des lettres touchantes de reconnaissance et de joie intime, les merveilles de renouvellement opérées dans leur âme par la réception fréquente du Corps de Jésus. Voilà tout ce que contient ce délicieux petit livre : c'est la meilleure des plaidoiries en faveur de la Communion fréquente, dans les maisons d'éducation, et je suis persuadé qu'à le lire, les enfants se laisseront convaincre. Fr. Jean de la Croix.

R. P. D. Bernard Maréchaux, Abbé de Sainte-Françoise-Romaine. **Les Litanies du Saint Nom de Jésus expliquées.** — 1 vol. de VIII-171 pp. Prix : 1 fr. 50 1907. Paris, Beauchesne.

Digitized by Google

Après avoir indiqué l'origine de chacune des invocations adressées à Jésus, le R^me^ P. Bernard Maréchaux en explique le sens, donne le moyen de les mettre en pratique et termine ces pieuses considérations par une fervente prière. Il donne ainsi à son ouvrage un cachet de mysticisme qui sera, je n'en doute pas, fort goûté des âmes dévotes au nom adorable de notre divin Sauveur. F. B.

R. P. CHARLES LEDENTU, O.F.M. *Apostolique instance* Voulez-vous, Pasteurs et Fidèles, prêcher, méditer avec fruit : **Etudiez l'Évangile.** In-18 de 630 pp. 1907. Téqui, Paris.

On ne reviendra jamais trop à l'Évangile, et la meilleure manière de ramener dans les âmes la pureté de la vie chrétienne avec la simplicité de la foi, c'est assurément de leur inspirer le goût et de leur donner l'intelligence du Saint Évangile. Aussi tout effort pour vulgariser et populariser cette étude est-il éminemment œuvre apostolique. Et voilà pourquoi l'ouvrage du P. Charles, même venant après ceux, similaires, de Lanier et de Verdunoy, pour ne citer que les plus récents, se recommande de lui-même à l'attention des âmes qui veulent se nourrir de la vraie doctrine du Maître : elles trouveront là aide et lumière pour guider leur marche et susciter de saines réflexions: les quatre Évangiles en un seul dans une bonne traduction, avec, en notes nombreuses et serrées, des éclaircissements suffisants, des commentaires brefs et nourris, des exhortations pleines de piété.

ABBÉ RENAUD. **L'Ange Gardien.** *Son existence, sa puissance, ses bienfaits. Pratiques de dévotion et Prières en son honneur.* In-12 de 240 pp. Prix : 2 fr. 50, 1907. Société St-Augustin. Lille-Paris-Bruges.

La théologie dit peu de choses sur les Anges, sur l'Ange Gardien en particulier. Cependant avec les quelques notions qu'elle nous fournit, et en les agrémentant d'une foule de traits et d'histoires puisées de ci de là dans les Révélations privées et dans les vies de Saints, en se référant aux Bollandistes surtout, M. Renaud a su faire un petit ouvrage intéressant, bien propre à éclairer les âmes chrétiennes sur l'existence, la puissance et les bienfaits de l'Ange Gardien et tout à fait de nature à augmenter leur confiance et leur dévotion envers ce Compagnon providentiel de notre pèlerinage terrestre. Un petit recueil de prières, de cantiques et de poésies en l'honneur de l'Ange-Gardien termine se livre.

ABBÉ SAUSSEY. **Mes Récollections de Pensionnaire,** in-12 de 234 pp. 1907.

Mes Retraites du mois. **Les Conditions du bonheur en famille,** n-12 de 240 pp. 1907.

Le mot d'ordre et l'Examen particulier, in-16 de 30 pp.

Mon conseiller de retraitante, in 12 de 76 pp. 1907. Hazé, Paris.

Digitized by Google

M. l'abbé Saussey publie aujourd'hui toute une série de méditations données autrefois à des retraites ou recollections de jeunes filles de Pensionnat ou de dames du monde.

Voici d'abord : *Mes Recollections de pensionnaire :* ce sont de jolis canevas, un peu développés, bien appropiés à la mentalité des jeunes pensionnaires et tout à fait de nature à leur donner chaque mois le coup de fouet qui les excitera au mieux. Je cite au passsge quelques titres : avoir de la tête, — être comme il faut, — pas de paresse, — pas de jalousie, — mon programme.

Mes retraites du mois (1re série : les conditions du bonheur en famille), sont pour les mères de famille : là aussi, il y a de bonnes veines que beaucoup de maîtresses de maison, de mères gagneraient à sonder par une réflexion sérieuse pour trouver la norme de la vraie vie :... le bon caractère, — le travail ; les bons domestiques, — les enfants bien élevés, la crise religieuse, — sans exclusion du sacerdoce, — les enfants bien mariés.

Enfin deux brochurettes : *Le mot d'ordre et l'examen particulier* condition du progrès, *mon conseiller de retraitante*, directoire pratique d'une âme en retraite.

ABBÉ SABOURET. **Le Prédicateur de la Doctrine Chrétienne.** 3 vol. in-12. Prix : 3 fr. le vol. 1907. Chaduc, Belley.

M. Sabouret a publié il y a quelques années *une Explication courte et substantielle des Évangiles du dimanche* qui eut un grand succès. Sur la demande d'un certain nombre de curés, il publie aujourd'hui une exposition complète de la doctrine chrétienne pour les messes du dimanche dans le but de fournir aux prédicateurs un auxiliaire qui à son avis n'existe pas encore : une exposition courte, claire, précise, à la portée de tous, avec des applications morales pour les diverses classes de personnes et pour les principales circonstances de la vie. De l'avis de juges compétents, il a réussi. Et de fait, il y a beaucoup de bon dans le *Prédicateur de la Doctrine chrétienne* : les instructions en sont très simples, nourries de bonne doctrine et pleines de surnaturel. Les deux premiers volumes que j'ai sous la main contiennent un exposé du Symbole et du Décalogue, avec quelques instructions supplémentaires sur les fêtes et les divers temps de l'année et un court abrégé de la doctrine chrétienne en trois instructions.

ABBÉ P. VIGNOT. **Avent de St Sulpice 1904.** In-12 de 332 pp. Prix : 3 fr. 50 1908.

Carême de Montréal 1905 In-12 de 350 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Gabalda, Paris.

Entre temps, après nous avoir donné *la Vie meilleure*, *la Vie pour les autres*, *la Règle des mœurs*, M. l'abbé Vignot publie aujourd'ui un *Avent* et un *Carême*, donnés le premier à St-Sulpice en 1904, le deuxième à Montréal en 1905. Nous leur eussions peut-être préféré *la Règle de la foi* ou *la Vocation* qu'il nous promet depuis longtemps, mais ce n'est que partie re-

Digitized by Google

mise, et en attendant, nous possédons deux bons recueils de sermons, tout personnels, fort bien écrits, pleins de doctrine, de vie et d'à-propos. Point d'affectation dans le choix des sujets. L'Avent de St-Sulpice contient les sujets réclamés par les circonstances : Toussaint, Panégyrique de S. Charles Borromée, Dédicace des Églises, Immaculée-Conception, Noël, Épiphanie, Panégyrique de S. Sulpice, puis quelques sujets dirigés, comme l'esprit du temps le demande, à préparer le renouveau: la prière, l'effort personnel et le prix des jours. Le Carême de Montréal n'a d'autre plan que celui des Évangiles du temps : la Tentation, la Transfiguration, allocution pour la fête de S. Joseph, la neutralité religieuse, la multiplication des pains, le conflit religieux, la Passion, les Pèlerins d'Emmaüs ; puis, en appendice, un magnifique discours sur la mission de la langue française au Canada, et un autre, fait au Collège de Montréal, sur le travail.

Mais ce qu'on ne saurait assez louer chez notre auteur, et qui lui assure un superbe succès dans tout ce qu'il publie, c'est son originalité, l'adaptation qu'il sait faire du sujet traité au milieu où il prêche. Il le dit lui-même quelque part : « promener de ville en ville des sermons tout faits et à tout usage, c'est ce que je n'ai jamais su ». Et les Canadiens lui en ont rendu le témoignage. « Le discours, chez l'abbé Vignot, reflète tout le long, la vie ambiante. Toutes les comparaisons se tirent des plus immédiates circonstances de temps et de lieu. » Il y aurait donc beaucoup à gagner à le fréquenter pour saisir sur le vif justement ce qui fait cet à-propos ; on ne perdra rien non plus à lui demander la manière pittoresque de présenter un sujet, les impressions émues que l'on ressent sous le souffle d'une parole éloquente.

Mgr Th. Delmont. **L'Église connue, vengée.** *Conférences aux Hommes* données en 1906-1907. In-12 de 244 pp. Prix : 2 fr. 50. 1908. Lethielleux, Paris.

Mgr Delmont, prélat de sa Sainteté, docteur-ès-lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, vient de publier une série très intéressante et très actuelle de conférences données aux hommes l'année dernière. L'Eglise en est le sujet : l'Église connue, l'Église vengée. L'Église connue contient en sept conférences la nature de l'Église : 1° le corps et l'âme de l'Église ; 2° l'unité et la sainteté de l'Église; 3° la catholicité et l'apostolicité de l'Église; 4° l'autorité de l'Église ; 5° la vie de l'Eglise ; 6° la divinité de l'Église ; 7° l'Église et la Liberté, l'Égalité, la Fraternité. — L'Église vengée est une vigoureuse défense et une éloquente protestation contre les accusations, plus actuelles que jamais, faites à l'Église d'être une société de fonctionnaires de l'étranger, coupable d'avoir refusé les associations cultuelles, d'exercer la tyrannie et d'être une religion d'argent, de s'opposer au progrès moral et social, d'avoir fait l'Inquisition et la St-Barthélémy et d'avoir brulé Jeanne D'Arc.

Le brièveté relative de ces conférences, la clarté des divisions et de l'allure, la riche documentation, la vigueur du ton en font des modèles du genre qu

Digitized by Google

pourront heureusement inspirer et guider prêtres et conférenciers, voire même cercles d'études.

T. R. P. BOURGEOIS, O. P. **La Vierge Marie** : *Mystères de sa Prédestination et de sa vie.* In-12 de 352 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908, Gabalda, Paris.

Le T. R. P. Bourgeois voulait, « au soir de sa vie, déposer aux pieds de sa très sainte Mère cet humble hommage de piété filiale. » L' « hommage » voit le jour après la mort de son auteur : tous ceux qui ont apprécié le talent du vénérable dominicain dans ses ouvrages antérieurs seront heureux de posséder de lui un traité en l'honneur de la Sainte Vierge. « Ces pages, dit-il dans la préface, n'ont d'autre prétention que de retracer dans un tableau d'ensemble et de présenter aux âmes chrétiennes, fidèles au culte de Marie, la si douce et si suave physionomie morale de leur Mère. Et pour redire dans ses traits principaux l'histoire de cette Vierge incomparable, il suffira de rappeler d'abord comment Dieu s'est incliné vers Marie dans les mystères de sa Prédestination, puis comment Marie s'est élevée vers Dieu dans les mystères de sa vie. » C'est tout le plan de l'ouvrage. Venant après beaucoup d'autres sur le même sujet, il ne mérite pas moins de fixer l'attention des dévots à Marie, parce qu'il sait heureusement de l'exemple déduire la leçon et qu'il est rempli de considérations de la plus haute piété.

Fr. Jean DE LA CROIX.

Sociologie et Droit.

Abbé E. BARBIER. **Les Démocrates chrétiens et le Modernisme.** *Histoire documentaire.* In-12 de 424 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Lethielleux, Paris.

M. l'abbé E. Barbier vient d'ajouter à sa collection d'Études politico-religieuses un nouveau volume : *les Démocrates chrétiens et le Modernisme.* L'encyclique « Pascendi » ne vise point les démocrates, mais il se trouve que parmi les membres les plus agissants du parti démocrate en France, la plupart, quand ils ont touché aux questions religieuses : exégétiques, théologiques ou philosophiques, sont tombés dans la modernisme. Documents en main, l'abbé Barbier a la parti belle à montrer la complicité des démocrates au mouvement moderniste. C'est un procès en forme qu'il dresse, preuves en main toujours, et le courage, quelquefois l'audace ne lui manquèrent jamais pour appeler à sa barre quiconque lui semble tant soit peu confiner à la nouveauté. Tour à tour, livres, revues, semaines religieuses, journaux comparaissent avec leurs auteurs : M. Naudet et la *Justice sociale*, M. Dabry et la *Vie catholique*, M. Fonsegrive, la *Quinzaine* et le *Bulletin de la Semaine*, M. P. Bureau, M. Rifaux, et *Demain*, M. Sangnier et le *Sillon*, la Revue la *Démocratie chrétienne.* Le procédé de M. Barbier l'expose peut être quelquefois à manquer à la justice : à isoler certaines paroles de leur contexte pour les

Digitized by Google

transporter en des milieux où elles se trouvent dépaysées, il y a danger d'en renforcer encore l'allure tendancieuse. Mais, on ne peut nier cependant que son livre est courageux, suggestif et bien fait pour faire réfléchir sérieusement les auteurs des erreurs qu'il dénonce. D'ailleurs, la condamnation des abbés Naudet et Dabry vient confirmer une partie de la doctrine de notre auteur.

Léon PORET.

L. GARRIGUET. **Traité de Sociologie d'après les principes de la théologie catholique :** I RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ. In-12, de la collection : *Morale et Sociologie.* 335 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Paris, Bloud.

M. L. Garriguet s'est proposé de faire un *Traité de Sociologie*, et, suivant en cela l'exemple déjà donné par des socialistes comme K. Marx, Engels, Lassalle, il a cru pouvoir le faire tenir tout entier autour de ces deux grandes questions : *La Propriété* — et — *Le Travail.* Le présent volume traite de la première question.

Bien des ouvrages ont déjà paru, écrits par des théologiens, et traitant du point de vue de la morale chrétienne, d'un aspect ou l'autre de la question sociale. Ainsi la question du salaire, celle du travail de la femme et des enfants, du repos dominical, etc., ont fait l'objet de monographies ou traités séparés. Mais, sauf le *Cours d'Économie sociale* du P. Antoine, et encore dans une certaine mesure seulement, nous ne connaissions guère d'ouvrages, avant celui-ci où l'on eût essayé de dégager, à la lumière des principes catholiques, toute une théologie de la question sociale. A ce titre déjà l'entreprise de M. Garriguet mérite toute notre approbation et nos encouragements.

Mais l'auteur les mérite surtout par la clarté de son exposition et la sûreté de sa doctrine. C'est une vraie joie de voir, en parcourant ces pages, la vérité évangélique projetant sur la question sociale et sur tous ses aspects la douce lumière de ses enseignements. C'est un soulagement, ne serait-ce qu'au point de vue naturel, d'entendre proclamer sur l'origine, la legitimité, l'extension, les droits et les charges de la propriété privée, des principes à la fois si fermes et si humains. Le dernier chapitre : *devoirs et obligations attachés à la propriété* est un exposé courageux et complet de tout ce qui a été enseigné à ce sujet dans l'Évangile, par saint Paul, par la pléiade des grands Docteurs du IVe siècle, par Bourdaloue, Bossuet, et enfin plus récemment par Léon XIII. — Il serait difficile, croyons-nous, de trouver sur ces questions, et à l'usage des prêtres, un ouvrage qui leur offrît une doctrine à la fois plus sûre et plus lumineuse.

Je me permettrai de faire à l'auteur une petite chicane. Pourquoi mettre *Traité de Sociologie ?* M. Garriguet n'ignore pas que par Sociologie on entend aujourd'hui une science toute nouvelle, dont l'objet n'est pas encore, il est vrai, bien déterminé, mais qui cependant se distingue déjà très suffisamment de l'Economie sociale ou de la morale sociale. Il eût été bon, ce me semble, de tenir compte de cela, afin d'éviter même la possibilité d'une équivoque.

Digitized by Google

J. SCHALL. **Mentalité du Peuple souverain.** — *Causes et Remèdes.* In-12 de 175 pp. Prix : 2 fr. 50. Paris, Librairie des Saints-Pères.

M. l'abbé Schall est déjà très avantageusement connu par la *Vie d'Adolphe Baudon* qu'il publia il y a quelques années et qui a été couronnée par l'Académie française. — Son nouvel ouvrage est un bon résumé de ce que tout catholique, tout prêtre surtout — car il semble avoir été écrit surtout pour les prêtres — doit se rappeler pour donner à son apostolat la forme et la méthode qui le rendront fécond. L'auteur rapporte la plupart des maux dont souffre aujourd'hui la France, et dans la France plus particulièrement les catholiques, à cette mentalité du peuple souverain qui consiste dans une ignorance lamentable des vraies conditions de vie de toute société, dans un désintéressement complet du bien général ; mentalité qui consiste aussi, même chez les bons, à soustraire leur vie publique, leur action sociale et politique aux influences de leurs convictions de chrétiens. — M. Schall cherche ensuite les causes de cette mentalité et signale le laïcisme, la politique anti-religieuse du gouvernement, les œuvres post-scolaires. Tout cela c'est part de nos adversaires. Mais il ne néglige pas, chemin faisant, de faire notre examen de conscience : nous n'avons pas eu le sens de l'action opportune, le clergé et les laïques ne se sont pas montrés assez combatifs, ils n'ont pas compris le rôle que joue aujourd'hui la presse, la nécessité qu'il y avait d'entrer résolument sur le terrain économique social pour le gagner aux influences chrétiennes. Ce sont là des choses que chacun répète aujourd'hui. Mais M. Schall a le mérite de les dire avec beaucoup de vigueur, de précision, de justesse et de justice aussi, car il ne fait pas de reproches sans signaler les circonstances atténuantes. — Le remède se trouve dans un retour à une conception plus pratique de l'apostolat. M. Schall estime qu'il y aurait lieu d'améliorer la formation du Clergé dans les Séminaires de manière à les mieux armer pour les luttes pratiques, et à leur faire tout d'abord comprendre toutes les difficultés avec lesquelles ils se trouveront aux prises. Rien de révolutionnaire dans les réformes proposées par M. Schall, mais une adaptation sage et prudente aux conditions nouvelles du ministère « Que les évêques français, disait il y a longtemps un prélat allemand très distingué, que les évêques français descendent donc des hauteurs de leur dignité officielle pour aller, en missionnaires, à la tête de leur vaillant clergé, évangéliser ces populations indifférentes ». C'est une des idées principales émises par M. Schall ; mais elle n'est pas la seule, et les prêtres trouveront grand intérêt, croyons-nous, à lire les conseils qu'il lui adresse, ou plutôt, les vœux qu'il forme pour le plus grand succès de leur ministère.

Guide d'Action religieuse, 1908. In-8° de 600 pp. Prix : 3 fr. Bureaux de l'Action populaire, Reims.

La lutte suscitée par la Franc-maçonnerie devient, chez nous, chaque jour plus intense, et, afin d'éloigner une issue où l'on entrevoit la déchéance de notre malheureux pays, tous les bons Français sont sur la brèche.

Digitized by Google

Dans cette lutte, les catholiques sont les mieux visés et les plus atteints ; et si, dans le désarroi qui a suivi la brutale hardiesse et la cynique légalité de leurs persécuteurs, ils ont vaillamment frappé d'estoc et de taille, un appel à l'autorité qui discipline et renforce l'action se faisait sentir. C'est à l'Église qu'ils l'ont adressé ; n'est-ce pas à Elle, en effet, que Jésus-Christ a confié la direction de la vie tout entière, le magistère de la foi, le gouvernement des âmes, la conduite de l'action religieuse?

Et voici que « les cadres se dessinent et se forment ; l'unité diocésaine a son secrétariat, son chef, ses comités, ses adhérents. Les diocèses organisés s'uniront à leur tour, et, demain, autour de l'épiscopat, se resserrera dans un but uniquement religieux — sous quelle forme, les chefs nous le diront — l'harmonieux ensemble des forces catholiques ».

A la réalisation de ce vœu, formulé par lui, le Directeur de l'*Action populaire* vient d'apporter un efficace appui en nous montrant cet ensemble déjà si imposant, et consolant à la fois.

Aux découragés, à ceux que trop de prudence ou de réserve tiennent éloignés du combat, à quiconque est désireux de «*faire quelque chose*», le **Guide d'Action religieuse** rendra confiance, stimulera le zèle, donnera un « levé de plan » de tous les chemins à suivre. — Ce Guide est pour l'apostolat moderne un indispensable *vade-mecum* où tout homme d'action trouvera, dans un classement méthodique, en d'excellents résumés et de précieuses références bibliographiques, une compétence, une netteté, surtout une abondance et une sûreté de documentation qui ne laissent rien à désirer.

En faire une analyse serait chose impossible dans notre cadre restreint ; le sommaire des chapitres pourra donner quelque idée de l'ouvrage :

LIVRE PREMIER. — *Organisation religieuse.* — 1° L'Église catholique — 2° L'Église de France : *a)* la Séparation ; *b)* après la Séparation ; *c)* les Congrégations religieuses — 3° La Contre-Église.

LIVRE DEUXIÈME. — *Formation religieuse et morale.* — 1° Œuvres générales : *a)* Instruction religieuse ; *b)* Vie intérieure — 2° Œuvres particulières : *a)* Enseignement libre ; *b)* œuvres de jeunesse ; *c)* œuvres d'adultes.

LIVRE TROISIÈME. — *Conquête et défense religieuse.* — *a)* La Presse ; *b)* Les Conférences et le Théâtre ; *c)* L'association ; *d)* Les œuvres sociales — L'assistance et la charité ; *e)* Devoir et droit électoral.

Cet aperçu manifeste imparfaitement les services pratiques que le **Guide d'action religieuse** est appelé à rendre à tous : prêtres et laïques. Nous insistons près de nos lecteurs pour qu'ils se le procurent, et, après examen, ils penseront, eux aussi, que « cette floraison merveilleuse des œuvres catholiques suppose une somme de dévouement qui est à l'heure présente le meilleur honneur de la France, et la maintient encore au premier rang des nations. »

Digitized by Google

L'Abbé Bayle, licencié en droit, lauréat de Droit romain, Curé de Sainte Aulde. **Le Symbolisme du Droit romain.** — In-8° de 332 pp. Prix : 5 fr. 1908. Paris, Libraire des Saints-Pères.

Voici un ouvrage d'inspiration assez curieuse. L'auteur, prenant comme épigraphe ces paroles de Léon XIII : « La science du Droit se rattache par des liens très intimes et très logiques à celle de la Théologie, » — s'est proposé de rechercher dans les théories du Droit romain des symboles, ou au moins des illustrations des dogmes catholiques. Tout d'abord on reste quelque peu surpris, et même un peu sceptique, à l'enoncé d'une pareille entreprise. Mais cette impression disparaît bientôt pour faire place à une autre tout opposée : on est étonné de constater combien de fois saint Paul, citoyen romain, s'est servi, pour rendre plus saisissants ses exposés dogmatiques, des conceptions et des formules juridiques du peuple romain. M. l'abbé Bayle, évidemment, a été lui-même tout d'abord frappé par ce fait, et ce fut probablement le point de départ de son travail. Nous mentionnons ici quelques-uns des symbolismes qui nous ont paru les mieux justifiés. Les théories romaines du « dominium » et de la « patria potestas » expriment adéquatement et expliquent le pouvoir de Dieu sur l'homme ; celles de la « tutelle » et de la « curatelle » ont fourni à S. Paul le thème d'assez longs développements dans les chapitres III et IV de son Épître aux Galates ; la doctrine catholique de l'Inspiration des Saintes Écritures peut être comparée à celle l' « autoritas tutoris ». C'est saint Paul encore qui emprunte pour ses explications dogmatiques les théories des « agnats » et des « cognats », de l' « adoption », de l' « hérédité », de la « capitis diminutio », avec ses trois degrés : maxima, media, minima. (Galates, III), du « mariage », du « Testament », du « Chirographum », etc... — Poursuivant cette voie ouverte par l'Apôtre, M. l'abbé Bayle cherche et trouve d'autres symbolismes : les « fideicommis » et les œuvres de miséricorde, l' « indivision » d'un patrimoine appartenant à plusieurs ex-propriétaires et l'indivision de la nature divine, la formule de l'hypothèque : « tota in toto et tota in qualibet parte » devenant la formule même de la présence eucharistique, le « gage » et les promesses eucharistiques, le « credit » et l'acte de foi, etc... — M. Bayle connaît toutes les subtilités du droit romain et il n'est pas moins habile à les appliquer à la théologie pour en rendre les formules plus concrètes. Il a fait un travail vraiment intéressant de juriste et de théologien où d'autres théologiens pourront puiser des illustrations neuves et sensibles des vérités dogmatiques.

Fr. Aimé.

Études historiques.

F. de Fossa, capitaine d'artillerie. **Le Château historique de Vincennes à travers les âges,** Tome premier. Histoire générale. In-4° de 342 pages. Prix : 25 fr. 1908. Paris, Daragon.

Il n'y pas très longtemps (*Études franciscaines*, t. XVII, p. 589) que le R. P. Théobald rendait compte du livre de M. Lemarchand sur le château de

Digitized by Google

Vincennes. Voici, due à la plume alerte et savante de M. le capitaine de Fossa, une nouvelle monographie sur le même sujet. Elle est illustrée de 67 reproductions de gravures anciennes, de plans originaux ou de dessins de l'auteur et de planches gravées.

La situation personnelle de M. de Fossa lui a permis d'étudier sur place et avec amour et compétence particulières les événement de Vincennes. Il a consulté les archives du fort, relu et contrôlé les historiens ses prédécesseurs. Je me demande toutefois s'il a connu la *Notice historique* anonyme attribuée à Belchamp, Rouen, 1837, in-8° et l'*Abrégé chronologique du fort et château de V.* de N. Bichet, Paris, 1837, in-12 ; à propos du Chêne, il eût trouvé un article dans la *Colburn's New month. Magazine*, 1864, p. 486. Un inventaire de 1420 est dans la *Revue Archéologique* de 1855, tom. XI, p. 449-462 ; une longue note de M. Jules Roy sur des conflits de juridiction (1329-1350) dans les *Mélanges Rénier*, 1887, 329-345. J'ai de bonnes raisons de croire enfin, que les archives notariales de Vincennes, la bibliothèque de l'Arsenal et les archives nationales sont à interroger sérieusement. Dans ces dernières par exemple O[1] 1888 et 1889 [A. B.] — P. 1189, inventaire de mobilier ; — Z[im] 31 (affaire des poisons) — (Voir aussi H. Chevalier *Topo.-Bio.* v. Vincennes). A la bibliothèque nationale le f. fr. 2811 possède une « lettre pour le concierge » ; le f. fr. 14061 un état original des prisonniers de 1585 à 1746 ; les ordres du roi aux gouverneurs du château de 1691 à 1744 sont dans le f. fr. 7646 et 7647 ; la police pour la capitainerie dans le f. fr. 880.

L'espoir que M. de Fossa nous donne de lire bientôt un tome second consacré à l'histoire particulière de Vincennes, nous autorise à lui présenter ces indications, sûr que nous sommes qu'il parviendra à nous offrir un nouveau volume digne du premier. Fr. UBALD d'Alençon.

ALFRED FRANKLIN, **La Civilité**. *L'étiquette, la mode, le bon ton, du XIIIe au XIXe siècle.* In-8° de 524 pp. Ier vol. 2e édition. Prix : 5 fr. 1908. Émile-Paul, Paris.

Très curieux et bien intéressant le livre de M. Franklin sur la *Civilité* du XIIIe au XIXe siècle. Il est tiré en grande partie des vingt-sept volumes *la Vie privée d'autrefois* publiés de 1887 à 1902, par le même auteur chez Plon et couronnés par l'Académie française, l'Académie des Sciences morales et l'Académie de médecine. Trois chapitres divisent le premier volume que j'ai sous la main : la propreté, — dans le monde, — à table. C'est une étude qui ne laisse pas d'être intéressante, en même temps que très instructive au point de vue moral que celle de la génèse de la civilité depuis le moyen-âge : la manière dont on comprend la propreté : soins de propreté, bains... — les variations des usages mondains : visites, mode, salutations, gants, mouchoirs, tabac, lettres, jeu et bal, civilité à l'église, malades et médecins, enterrements et deuils ; — la manière de se tenir à table ; généralités, service des mets, service des boissons. Le travail de M. Franklin est bien documenté, fait dans un bon esprit qui en permet la lecture à toute personne.

Paul JARDIN.

Digitized by Google

Questions actuelles.

J. L. DE LANESSAN, ancien gouverneur de l'Indo-Chine. **Les Missions et leur Protectorat.** 1907. In-8°. Paris, Alcan.

Ce volume est bien un des plus ineptes parus sur la Question de notre Protectorat. Sa conclusion est d'ailleurs des plus limpides : il faut abandonner ce Protectorat en Orient, et supprimer les crédits aux œuvres confessionnelles.

Ce que Gambetta, Ferry, Freycinet, Delcassé, Waldeck-Rousseau lui-même n'ont pas voulu admettre, M. de Lanessan le proclame comme une vérité définie. Or sa politique est cependant tout ce qu'il y a de plus onéreux. Jamais on n'instruira, avec un budget aussi minime, un si grand nombre d'Orientaux.

Jamais on ne remplacera des maîtres aussi dévoués et aussi aimés que le sont les religieux actuels. Ce qui se passe à Beyrouth en est la preuve : L'Université des Jésuites est postérieure de dix ans à la Faculté protestante. Or en 1905 il y avait 212 étudiants à la Faculté catholique et 154 à la protestante, et la première comptait 87 non catholiques et la seconde 10 non chrétiens. Cette expérience montre où va le choix des indigènes.

M. de Lanessan ignore totalement le rôle des missionnaires par rapport au prosélytisme. Il aurait tout de même pu au moins entrouvrir l'encyclique *Orientalium dignitas* de Léon XIII.

Enfin, même au point de vue commercial est-ce que l'abandon du Protectorat n'est pas une sottise? M. Étienne Lamy, qui est là-dessus un homme des plus clairvoyants, l'a fort bien établi dans sa *France du Levant.* Et il faut se rappeler que pour beaucoup de nos colonies, anciennes ou actuelles, nos premières relations y furent nouées par nos missionnaires.

Au témoignage infirme de M. de Lanessan, il nous plaît d'opposer les remarques de M. Aymonier, ancien résident supérieur et directeur de l'école coloniale : « Au lieu d'entraver en France le recrutement des missionnaires.... doublez leur nombre, envoyez-en au plus vite des centaines et subventionnez-les largement, sous la seule condition d'enseigner aux jeunes filles et aux garçons le français en même temps que la religion. »

Léon BERSON.

BIARD D'AUNET. **L'Aurore australe.** Un vol. In-16. Prix : 3 fr. 50. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

L'*Aurore Australe*, ce titre symbolise fort bien le jeune développement de l'Australie. La grande île du Pacifique, que son régime actuel, le *Commonwealth*, met vis-à-vis de l'Angleterre sur le pied d'égalité des droits, se trouve en un curieux état de transformation active et son peuple jouit d'une telle force d'expansion naturelle que, s'il sait mettre au premier plan le travail, et l'agitation politique au dernier, un bel avenir l'attend. Sur cette île et ce peuple, M. Briard d'Aunet renseigne abondamment et d'une manière atta-

Digitized by Google

chante autant que précise. Quoiqu'écrit sans autre ambition que de donner une physionomie générale de la *White Australia*, son livre, méthodiquement construit et dûment tramé de faits, a l'importance d'une étude approfondie. Il permet de se faire une idée très exacte de la société, du mouvement socialiste (si vigoureux là-bas), de la Constitution, de la valeur et de la situation matérielles de ce pays, de ses relations avec la mère patrie, de ses aspirations militaires, de ses idées sur l'impérialisme, de son « insularité » de ses projets d'avenir.

L'auteur a résidé douze ans en Australie dans les meilleures conditions pour bien voir et c'est un judicieux observateur ; en outre, il excelle à élucider des questions délicates comme celle des Nouvelles Hébrides, si mal réglée par nos gouvernants, et à rendre intéressantes des choses ingrates comme le fonctionnement de la Constitution et les phases de la situation financière. Quant aux questions religieuses, il n'entrait pas dans son programme de les traiter, car les hommes politiques australiens, même ceux du *Labour party*, s'en inquiètent fort peu, et depuis 1830, l'État accorde à tous les cultes la liberté complète et une protection efficace, impartiale et déférente. Toutefois, comme nos lecteurs seront certainement heureux d'avoir quelques renseignements sur nos frères australiens, voici les derniers chiffres publiés à leur sujet. L'Église d'Australie compte aujourd'hui 1,100,000 catholiques, sur une population de 5 millions d'âmes. Sa hiérarchie ecclésiastique se trouve constituée par un cardinal-archevêque, deux archevêques, 14 évêques et 1,400 prêtres. Plusieurs milliers de religieux et de religieuses s'occupent de multiples œuvres, surtout d'enseignement. De grands collèges, dirigés par les Bénédictins et les Jésuites, et de nombreuses écoles instruisent 130,000 élèves. Enfin les fidèles entretiennent à leurs frais 94 institutions de charité.

Alph. GERMAIN.

Histoire littéraire.

PIERRE CHAMPION. **Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.** In-8° de 91 pp. Paris. Champion, 1907.

Il en arrive une bien bonne aux poésies du charmant poète Charles d'Orléans, le mari de cette douce et jeune princesse Isabelle de France dont M. Léon Mirot a récemment raconté la vie avec beaucoup d'art. Ces poésies avaient été éditées par des hommes comme Champolléon-Figeac, comme Guichard, comme Charles d'Héricault et voilà que tous s'étaient étrangement mépris sur la valeur d'un des principaux manuscrits le f. fr. 2545 8. Ce ms., anciennement La Vallière 193 (Cf. *Catalogue*, II, 264), aurait été revisé, modifié, corrigé et disposé en un certain ordre par l'auteur lui-même en sorte que c'est le texte réputé tout d'abord d'un écrivain de valeur moindre qui devient la base première d'une édition véritablement critique future des œuvres de Charles d'Orléans.

C'est par confrontation d'écritures que M. Champion est arrivé à cet important résultat d'histoire littéraire. Nous ne pouvons que louer sa patience

Digitized by Google

et son flair, et le féliciter d'avoir, au commencement de sa carrière d'historien, — débuté par un coup de maître. Puisse-t-il nous donner bientôt lui-même dans sa *bibliothèque du XVe siècle*, une nouvelle édition des œuvres de Charles d'Orléans. P. Ubald D'ALENÇON.

Livres reçus dans le mois (1):

R. P. BERNARD ALLO, O. P. **Foi et Systèmes.** In-12 de 302 pp. Prix : 3,50. Bloud, 4, Rue Madame, Paris.

R. P. HUGON, A. P. **Réponses théologiques à quelques questions d'actualité.** In-12 de 284 pp. Prix : 2 fr. Tequi, 29, Rue du Tournon, Paris.

J. DE TONQUÉDEC, S. J. **La notion de la vérité dans la philosophie nouvelle.** In-16 couronné de 151 pp. Prix : 1,50. Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris.

A. DUFOURCQ. **L'avenir du christianisme,** *1e Partie : le Passé chrétien. 1. L'Époque orientale :* **Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive.** In-12 de 332 pp. Prix : 3,50 fr. Bloud Paris.

ABBÉ BOUCARD. **Le Dogme catholique devant la raison et la science.** *Conférences apologétiques.* In-16 couronné de 314 pp. Prix : 3 fr. Beauchesne, Paris.

ABBÉ DUPLESSY. **Les Frères de Matutinaud.** In-8° de 272 pp. Prix : 2,50 fr. Téqui, Paris.

ABBÉ DÉSERS. **Instruction et Éducation au Catéchisme.** In-12 de 122 pp. Prix : 2,50 fr. Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris.

Dr JOS. MAUSBACH. **Kernfragen christlicher Welt und Lebensanschauung.** In-8° de 110 pp. Prix : 1,20 fr. M. Gladbach, Volksvereins-Verlag.

DOM VITAL LEHODEY. **Les Voies de l'Oraison mentale.** In-12 de 422 pp. 2,50. Gabalda, 90, Rue Bonaparte, Paris.

R. P. MÉLIS DE STE-EULALIE, O. F. M. **Méditations Séraphiques,** pouvant servir d'introduction à la Vie intérieure. 1re série. In-12 de 690 pp. Prix : 3 fr. Société St-Augustin, Lille-Paris-Bruges.

BOSSUET. **Doctrine Spirituelle** extraite de ses œuvres. 4e édition. In-12 de 280 pp. Prix : 2 fr. Téqui, Paris.

R. P. DE GONNELIEU. **De la Présence de Dieu** qui renferme tous les principes de la vie intérieure. In-18 de 256 pp. Prix : 1 fr. Téqui, Paris.

R. P. GRANDERATH ET KIRCH, S. J. **Histoire du Concile du Vatican,** traduit de l'allemand par des Pères de la Compagnie de Jésus. I. **Préliminaires du Concile.** In-8° de 588 pp. Prix : 5 fr. A. Dewit, 53, Rue Royale, Bruxelles.

Mgr BATTANDIER. **Annuaire Pontifical catholique 1908.** In-16 de 700 pp. Prix : 5 fr. Bonne Presse, Paris.

Guide Social 1908. In-8° de 296 pp. Prix : 2 fr. 48, Rue de Venise, Reims.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

G. SORTAIS. **Le Libéralisme et la liberté d'enseignement**, 2e édition. In-12 de 222 pp. Prix : 2,50. Lethielleux, Paris.

Dr A. PIEPER. **Diensbotenfrage und Diensbotenvereine.** In-8° de 78 pp. 60 Pfg.

ELISABETH STOFFELS. **Bildensfragen für das weibliche Geschlecht.** In-8° de 56 Pfg. Volksvereins-Verlag, Gladbach.

A. SNELL. **Le Livre de l'action.** In-12 de 128 pp. Prix : 1 fr. Téqui, Paris.

FRAY PACIFICO OTERO. *Hoyas y Alas :* **El Feminismo intellectual.** Vol. I de la *Bibliotheca de la Pia Union de la Virgen.* In-16 de 70 pp. Prix : 1 fr. Libreria del Collegio-Alsina y Bolivar. Buenos-Aires.

UN PÈRE JÉSUITE. **Catalogue de livres choisis pour familles chrétiennes**, 2 parties de 94 pp. et 118 pp. Prix : 2,25 fr. chacune. Retaux, Rue Bonaparte, Paris.

JOHANNES JORGENSEN. **Der heilige Franz von Assisi.** In-12 de 676 pp. Broché : 5 M., relié : 6 M. Kosel'Schen, Kempten.

R. P. AMBROSIO DE VALENCINA. **Murillo y los Capuchinos,** *estudio historico.* In-16 de 132 pp. Prix : 1 fr. Typ. de la divina Pastora, Sevilla.

G. GOYAU. **Sainte Mélanie**, 383-439. In-12 de 212. Prix : 2 fr.

H. MEUFFELS. **Les Martyrs de Gorcum.** In-12 de 204 pp. Prix : 2 fr.

D. R. BIRON, O. S. B. S. **Pierre Damien.** In-12 de 202 pp. Prix : 2 fr. de la collection « *les Saints* », Gabalda, Paris.

G. LEDOS. **Le P. de Ravignan,** de la Collection « *les Grands Hommes de l'Église au XIXe siècle* ». In-12 de 176 pp. Prix : 2 fr. Librairie des Sts Pères, 83, Paris.

M. DE LESCURE. **Le Comte Joseph de Maistre et sa famille,** nouvelle édition. In-12 de 444 pp. Prix : 3,50 fr. Téqui, Paris.

A. SLOVAR. — **La Bataille d'Austerlitz.** tradution Leroy. In-18. Prix : 3,50. fr. Daragon, 30, Rue Duperré, Paris.

RENÉ LE GENTIL. **A bas la légende.** *Conférence historique sur la question de Louis XVII.* In-8° de 63 pp. Prix : 2,50. Daragon, Paris.

R. P. PERROY, S. J. **Lettres de partout 1905-1907.** In-16 jésus de 304 pp. Prix : 3 fr. Retaux, Paris.

L. POULIN. **Au jour le jour.** In-12 de 346 pp. Prix : 3,50 fr. Téqui, Paris.

LOUIS VEUILLOT. **L'honnête Femme,** nouvelle édition. Préface de J. Lemaitre. In-12 de 440. Prix : 3,50. Lethielleux, Paris.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LA CROISADE EUCHARISTIQUE DE PIE X

EN FAVEUR DE LA

COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE.

Les *Etudes Franciscaines* ont donné, au mois d'août dernier, dans le « Bulletin canonique », les dispositions pratiques du Décret du 20 décembre 1905 sur la communion quotidienne ; elles les ont fait suivre des commentaires essentiels.

Il nous a paru bon de revenir sur la question et de l'exposer avec quelques développements. Quand on a lu sérieusement ce décret, quand on a pris connaissance des additions qui y ont été faites, à diverses reprises, pour le fortifier, en faciliter et en presser l'exécution, on n'échappe pas à cette impression qu'il ne suffirait pas d'adhérer à l'acte de Pie X, ni même d'y applaudir ; il y a mieux à faire, et Notre-Seigneur, par la bouche de son Vicaire, nous demande davantage en réalité : il faut que chacun de nous ajoute son action à l'action du Pape. C'est une campagne que Pie X entreprend en faveur de la sainte communion : c'est un mouvement qu'il veut susciter dans les âmes chrétiennes vers la table sainte ; c'est une *croisade eucharistique* enfin qu'il prêche, la croisade pacifique de la communion fréquente et quotidienne : nous devons répondre à son appel.

Nous le devons nous surtout, Enfants de saint François, qui, il y a quelques années, avons eu la joie et l'honneur de voir prendre dans nos rangs le Patron des Œuvres eucharistiques, saint Pascal Baylon, qui « inter eos, quorum ardor pietatis in praecelsum hoc fidei mysterium efferbuisse magis visus est, locum obtinet dignissimum (1). »

C'est pour porter cette conviction dans l'âme de nos lecteurs

1. Léon XIII. Déc. « Providentissimus Deus ». 28 novembre 1897.

Digitized by Google

que nous avons pris la plume. Plus d'un parmi eux, nous le supposons bien, ne se rangera pas sans mérite à notre avis. Il reste encore dans certains esprits des défiances secrètes, des préjugés tenaces, des appréhensions en apparence justifiées. Que l'on ait le courage, néanmoins, encore que ce document ne soit pas un acte de l'autorité infaillible, de faire crédit à la parole du Pape et de lui sacrifier généreusement ses idées. La soumission de l'esprit est l'offrande la plus agréable que l'on puisse faire à Dieu, car elle coûte souvent bien plus que celle de la volonté. Dieu nous la demande dans la circonstance.

Prenons donc la résolution de nous rallier à la doctrine du Pape et de propager autour de nous « le Régime sauveur », comme on l'a appelé. — Oui, tous nous devons faire partie de la croisade eucharistique que prêche Pie X ! Tous, nous devons nous enrôler sous le drapeau de la communion fréquente et quotidienne !

Le décret de la S. C. du Concile, en date du 20 déc. 1905, sur la communion quotidienne, comprend deux parties. La première contient l'exposé de la question. La seconde, la principale, nous donne le dispositif pratique : c'est une série de neuf règles ou décisions qui ont pour but d'affirmer les vrais principes sur la matière et de faire refleurir parmi nous la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

La première partie nous arrêtera peu. Nous croyons qu'il suffit d'en présenter, sous forme d'analyse, un rapide résumé, fait, autant que possible, avec le texte même du décret, nous réservant d'en reprendre, dans la suite, pour les mettre en valeur, les passages les plus importants.

C'est la seconde partie surtout qui fera l'objet de cette étude. Nous grouperons les réflexions, que nous avons à présenter, autour de trois idées principales.

D'abord les points de doctrine contenus dans les cinq premiers paragraphes (dans le premier surtout), et qui sont autant de principes directeurs définitifs, dont il ne sera plus permis désormais de s'écarter sous aucun prétexte.

Ensuite les moyens proposés et les mesures prises pour assurer l'exécution du décret (6 à 9).

Enfin les diverses concessions de dispenses, de privilèges, d'indulgences, accordées ultérieurement, pour répandre et faciliter la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

Digitized by Google

Nous mettons cet humble travail sous la protection de la Mère admirable à qui nous devons Jésus-Hostie, de la Vierge Immaculée *quae, virginitatis gloriâ permanente lumen aeternum, mundo effudit, Jesum Christum Dominum nostrum* — et nous nous hâtons de transcrire ici la prière suivante, approuvée par la S. C. des Indulgences le 23 janvier 1907, et enrichie de 300 jours d'indulgences, toties quotiès, applicables aux âmes du Purgatoire.

« O Vierge Marie, Notre Dame du T. S. Sacrement, gloire du peuple chrétien, joie de l'Eglise universelle, salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la Sainte Eucharistie, afin qu'ils se rendent dignes de la recevoir chaque jour. »

PREMIÈRE PARTIE DU DÉCRET

EXPOSÉ DE LA QUESTION

I. *Doctrine que l'on doit tenir sur la sainte communion.*

1° Sa réception aussi fréquente que possible.

L'esprit de l'Eglise serait de voir les fidèles communier chaque jour ; elle l'a manifesté clairement au Concile de Trente. C'est en effet le désir ardent de Notre-Seigneur et il nous le montre en termes expressifs : Il se donne à nous sous les apparences du pain, l'aliment quotidien de notre vie. — Sa chair sacrée, c'est une manne céleste ; or la manne, au désert, était donnée tous les jours aux Hébreux. — Le pain quotidien que nous demandons sans cesse à Dieu dans l'Oraison dominicale, ce n'est « pas tant le pain matériel à donner en nourriture au corps que le pain eucharistique à recevoir chaque jour. »

2° Motifs de cette réception.

Ce n'est pas du côté de Notre-Seigneur, dans l'honneur et le respect à rendre à Jésus-Christ, qu'il faut d'abord les chercher ; c'est du côté de l'homme.

Encore doit-on bien se garder de faire de la sainte communion un prix, une récompense pour les progrès dans la vertu.

Digitized by Google

Avant tout la Sainte Eucharistie nous est donnée comme un secours à notre faiblesse, comme un remède à nos misères. C'est pourquoi le saint Concile de Trente l'appelle « l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels ».

II. *Aperçu historique sur l'usage de la communion au cours des siècles.*

Les fidèles de la primitive Eglise « accouraient chaque jour à cette table de la vie et de la force... Dans les siècles suivants il en fut de même, non sans de grands fruits de perfection et de sainteté... » « Quand la piété se fut refroidie peu à peu, et surtout quand plus tard l'hérésie janséniste se fut répandue partout, on commença à discuter sur les dispositions qu'il faut apporter à la communion fréquente et quotidienne...» «Il y eut deux courants extrêmes. Le premier poussait l'exagération jusqu'à prétendre « que la communion quotidienne est commandée de droit divin » et voulait en conséquence que l'on communiât effectivement tous les jours, même le Vendredi-Saint. L'autre, le courant rigoriste, allait aux excès contraires et ce fut lui qui prévalut. On exigea, pour permettre l'accès de la sainte Table, des dispositions de jour en jour plus parfaites et plus difficiles. Il arriva que les âmes s'éloignèrent peu à peu de la Sainte Eucharistie. On en vint même à interdire la communion quotidienne à des classes entières de personnes, comme les marchands et les gens mariés.

A deux reprises le Saint-Siège intervint pour condamner ces erreurs et réprimer ces abus. En 1679 Innocent XI faisait déclarer que tous les fidèles, de quelque condition qu'ils fussent, pouvaient être admis à la fréquente communion chacun suivant sa piété et selon l'avis de son confesseur.

Et le 7 décembre 1690, Alexandre VIII « proscrivait la proposition de Baïus exigeant le très pur amour de Dieu, sans aucun mélange d'imperfections dans ceux qui voudraient communier. »

Mais ces déclarations de l'autorité n'eurent pas raison du poison janséniste, dont furent infectés « beaucoup de théologiens, même de grand renom. » Malgré les protestations « d'hommes doctes et pieux » qui s'efforçaient, de tout leur pouvoir, de propager la bonne doctrine, on continua d'enseigner « que la communion quotidienne ne peut être permise aux fidèles que rarement et sous plusieurs conditions. »

Digitized by Google

« De nos jours les discussions ont augmenté sur ce point et n'ont pas été agitées sans aigreur : l'esprit des confeseurs et la conscience des fidèles en sont troublés, au grand préjudice de la piété et de la dévotion chrétienne. Aussi des personnages éminents, des pasteurs d'âmes ont instamment supplié notre Saint Père le Pape Pie X de trancher par son autorité suprême cette question des dispositions requises pour la communion quotidienne. » Et le Souverain Pontife a bien voulu s'y prêter.

Sur son ordre donc « la S. C. du Concile, dans son assemblée plénière du 16 décembre 1905, a fait un examen très soigneux de cette affaire, et, après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre, elle a fixé et déclaré les points suivants : »

SECONDE PARTIE DU DECRET.

DISPOSITIF PRATIQUE

« 1° — La communion fréquente et quotidienne, en tant que vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Eglise Catholique, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient ; de sorte que personne, s'il est en état de grâce et s'en approche avec une intention droite et pieuse, ne puisse être écarté de la sainte Table. »

Ce premier paragraphe mérite une étude sérieuse ; il est plein de choses et il a, dans le décret, une importance capitale ; les huit autres en effet ne sont que des conséquences et des développements des principes qu'il pose. Ces principes, que nous nous efforcerons de bien mettre en lumière, sont au nombre de trois :

1° La Communion, qui est si vivement désirée par Notre-Seigneur et la Sainte Eglise, c'est la Communion *fréquente et quotidienne.*

2° Cette communion doit être *accessible à tous les fidèles*, de quelque classe ou condition qu'ils soient.

3° Deux dispositions seulement doivent être exigées, et elles sont suffisantes : *l'état de grâce, avec une intention droite et pieuse.*

Digitized by Google

I. — *La communion fréquente et quotidienne.*

Oui, c'est elle qui est si vivement désirée par Notre-Seigneur et par la Sainte Eglise ; c'est d'elle et d'elle seulement qu'il est question dans le décret.

Par conséquent de ce chef sont rendues inutiles désormais les pages laborieuses de nos théologies morales, où l'on établissait par une série de distinctions compliquées, le droit de telle ou telle âme à la communion mensuelle, ou hebdomadaire, ou fréquente, ou enfin quotidienne. Ces classements sont à supprimer, ils n'auraient jamais dû exister ; la sainte communion ne doit pas être mesurée aux âmes. C'est tous les jours qu'il faut la leur offrir et les y pousser.

La communion quotidienne, c'est donc le régime normal, ordinaire, régulier. Si la Sainte Eglise n'en fait pas une obligation, si elle se contente d'exiger une seule communion à Pâques, c'est dans un dessein de miséricorde, afin de ne pas multiplier les occasions de péché pour les âmes rebelles, afin de ne pas faire du Sacrement de vie une cause de mort spirituelle pour ceux qui s'obstinent à ne pas y recourir.

Mais la raison d'être de la Sainte Eucharistie n'en reste pas moins avérée : c'est pour être notre nourriture quotidienne, ou du moins très fréquente, que Notre-Seigneur s'offre à nous dans la sainte communion. Et sur un sujet si important, il convient d'apporter en preuve les paroles mêmes du décret dont nous n'avons donné plus haut qu'une analyse. « Ces vœux répondent au désir qui embrasait le Sauveur dans l'institution de ce divin Sacrement. En effet, ce n'est pas une fois seulement, ni en termes voilés qu'il a inculqué la nécessité de manger sa chair et de boire son sang fréquemment. Il le fait surtout quand il dit : *Voici le pain descendu du ciel — il n'en est pas de vous comme de vos pères qui ont mangé la manne et sont morts ; celui qui mange ce pain vivra éternellement* (S. Jean, VI, 59). En comparant ainsi l'aliment des anges avec le pain et avec la manne, il donnait clairement à comprendre à ses disciples que, si le corps se nourrit *chaque jour* de pain, et si les Hébreux dans le désert ont mangé *chaque jour* la manne, de même l'âme chrétienne peut *chaque jour* se nourrir et se refaire par le pain céleste.

En outre dans la parole de l'Oraison dominicale par laquelle il nous ordonne de demander *notre pain quotidien*, les Pères de

Digitized by Google

l'Eglise ont presque unanimement enseigné qu'il fallait comprendre non pas tant le pain matériel à donner en nourriture au corps que le pain eucharistique à recevoir chaque jour. »

Nous ajouterons une réflexion qui nous frappe vivement. Il y a dans la conduite de Dieu sur nous des harmonies admirables qu'il fait bon reconnaître. Le règne de la communion fréquente se trouve refleurir en même temps que le règne du Cœur de Jésus s'affermit dans les âmes et s'implante par toute l'Eglise. En 1899 (1) Léon XIII se sentit inspiré de consacrer le genre humain tout entier à ce divin Cœur ; et maintenant Pie X croit l'heure venue de ramener les âmes à la pratique de la communion quotidienne. Tous les deux ne font que réaliser les vœux les plus ardents de ce Cœur sacré qui veut régner sur nous par l'amour, qui nous presse de ses avances, qui, dès 1674, recommandait à la Bienheureuse Marguerie-Marie la communion fréquente : « Tu me recevras dans le Saint Sacrement autant que l'obéissance te le voudra permettre... tu communieras de plus tous les premiers vendredis de chaque mois. » Si la communion quotidienne est désirée si vivement par Notre-Seigneur, elle ne pouvait manquer de l'être également par l'Eglise, son épouse. Aussi le décret rappelle le texte célèbre du Concile de Trente qui ne peut laisser de doute à ce sujet : « Optaret quidem sacrosancta Synodus ut in singulis missis fideles adstantes, non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiae perceptione, communicarent. »

On trouvera encore la pensée de l'Eglise dans le Catéchisme du Concile de Trente, en particulier dans ce passage : « ... Les Pasteurs auront soin d'exhorter souvent les fidèles à ne point négliger de nourrir *chaque jour* leur âme de ce pain salutaire, en leur représentant qu'ils ne manquent pas de donner *chaque jour* à leur corps les aliments dont il a besoin, et que la nourriture spirituelle n'est pas moins nécessaire à l'âme que la nourriture matérielle au corps. Il sera aussi très utile de leur rappeler en même temps ces immenses et divins bienfaits que nous procure la communion eucharistique. On pourra invoquer encore... l'autorité des saints Pères qui recommandent fortement la réception fréquente de ce sacrement. Ce n'est pas seulement saint Augustin qui a dit : *Vous pêchez tous les jours, communiez tous les jours.* Quiconque voudra étudier sérieusement les Pères qui ont écrit

1. Encycl. « Annum sacrum » ; 25 mai 1899.

Digitized by Google

sur ce sujet se convaincra facilement qu'ils sont tous du même avis (1). »

De nos jours les invitations de l'Eglise se sont faites plus pressantes. Le 28 mai 1902 paraissait l'admirable Encyclique de Léon XIII sur la Sainte Eucharistie (Mirae Caritatis). Entre autres passages qui seraient à citer pour notre thèse, contentons-nous du suivant (ad finem): « Il faut surtout s'efforcer de faire revivre en une large mesure, dans les nations catholiques, le fréquent usage de l'Eucharistie. C'est ce qu'enseignent l'exemple de l'Eglise naissante, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et des hommes les plus saints de toutes les époques. Comme le corps, l'âme a souvent besoin de nourriture ; or la Sainte Eucharistie lui offre l'aliment de vie par excellence. C'est pourquoi il *faut dissiper les préjugés des adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et absolument écarter les raisons spécieuses de s'abstenir de la communion.* Car il s'agit d'une dévotion qui, plus qu'une autre, sera utile au peuple chrétien, soit pour détourner notre siècle de son inquiète sollicitude pour les biens périssables, soit pour faire renaître et entretenir constamment en nos âmes l'esprit chrétien. »

Ces paroles avaient provoqué déjà un heureux retour vers la pratique de la communion fréquente ; elles furent la préparation la plus efficace du Décret libérateur de Pie X

Et maintenant il s'agit de savoir profiter de ce décret et de lui faire porter tous ses fruits ; il s'agit de le bien comprendre et de l'appliquer dans toute sa teneur sans la moindre hésitation. Remarquons bien que c'est la communion *quotidienne* ou du moins très fréquente qu'il faut viser à rétablir dans la société chrétienne. Ce ne serait pas faire assez que de se borner à multiplier les communions, notre zèle doit aller plus loin. Nous, pasteurs d'âmes, prédicateurs, confesseurs, nous devons nous employer à ce que, chaque jour, tous les fidèles, autant que faire se peut, s'approchent de la sainte Table. Ah ! certes, nous sommes loin encore d'en être là ; le mouvement à créer dans nos

1. Cat. Concilii Trid . Pars 2a. LXIII. — Nous conseillons vivement à nos lecteurs de lire et de faire lire autour d'eux, en particulier sur la sainte Eucharistie, ce livre d'or « que les Pontifes romains ont presenté aux Pasteurs comme la règle de la Foi catholique » (Clément XIII, en 1761), que Pie X, dans son Encyclique « Acerbo nimis » du 15 avril 1905, a recommandé à son tour. La Société de Saint-Jean l'Evangéliste en a donné une excellente édition de propagande (reliure en toile souple, 1 fr. 50), avec traduction nouvelle et intégrale de M. le chanoine Marbeau et avec tables générales analytique et alphabétique. C'est d'après cette édition que nous avons fait notre citation, p. 299-300.

Digitized by Google

populations indifférentes ou attiédies sera de longue durée ! — Raison de plus pour s'y mettre tout de suite et avec ardeur. Plus le mal est répandu et profond et plus s'impose l'emploi immédiat et énergique du remède sauveur. Or le remède sauveur, c'est la sainte communion. Rappelons-nous le mot de Léon XIII : « Il s'agit d'une dévotion qui, plus qu'une autre, sera utile au peuple chrétien. »

Toutefois il n'en pourra être ainsi qu'à la condition de rendre *accessible à tous* la communion fréquente et quotidienne : et c'est précisément ce que demande en second lieu le décret.

II. — *La communion quotidienne accessible à tous.*

Il s'agit ici non seulement de ne pas écarter de la sainte Table certaines classes de fidèles, comme on n'avait pas craint de le faire autrefois, mais encore et surtout d'y admettre et d'y faire venir toutes les âmes qui en ont besoin et qui y ont droit, ces âmes seraient-elles par ailleurs des âmes de commençants, très novices en vertus, ou des âmes sans ferveur et sans générosité.

Or on déclare ici et il faudra répéter souvent *qu'une âme a droit à la sainte communion toutes les fois qu'elle est en état de grâce et qu'elle a l'intention droite et pieuse.*

Ce point est à mettre en lumière, car il change complètement la ligne de conduite à suivre au sujet des dispositions requises pour la sainte communion. C'est le retour, il est vrai, à l'ancienne doctrine : mais cette doctrine était oubliée et méconnue depuis si longtemps qu'il est nécessaire d'y insister aujourd'hui afin de rétablir partout et le plus tôt possible son règne bienfaisant. Depuis que le décret a paru, des instructions sont venues de Rome en ce sens : « *Populus edoceatur de ineffabili Eucharistiae Sacramenti praestantiâ, et potissimum de animi dispositionibus ad illud rite suscipiendum.* » (Litt. S. Cong. Ind. 10 april. 1907.)

C'est pour nous conformer à ce désir et en même temps nous bien faire entrer dans l'esprit du décret, qu'avant d'exposer en détail chacune des deux dispositions déclarées nécessaires et suffisantes, nous examinerons ici une question préalable : quelle idée faut-il se faire en général, de la préparation que Notre-Seigneur exige d'une âme pour se donner à elle, tous les jours, dans la sainte communion ? Si l'on embrasse la question dans

Digitized by Google

toute son ampleur, on trouve qu'il y a trois préparations possibles (1).

La première, c'est la préparation parfaite, idéale ! Elle consisterait à faire de nos pauvres cœurs de chair un palais digne, de tout point, de l'hôte auguste qui daigne y descendre. Ce serait la disposition *de condigno*, dont nous parle la théologie, celle qui suppose l'égalité complète entre le visiteur et celui qui le reçoit. Mais où trouverait-on ici-bas une telle dignité ? Les plus grands saints, que la Sainte Ecriture pourtant appelle, comme saint Paul, des *vases d'élection* (Actes, IX, 15), s'enfuiraient épouvantés. La Sainte Vierge elle-même n'y saurait prétendre ; car malgré ses privilèges incomparables, malgré les titres glorieux dont la salue l'Eglise (*Vas spirituale*, *Vas honorabile*, *Vas insigne devotionis...*), Elle n'est qu'une créature, et il n'y a qu'un Dieu qui puisse recevoir dignement, *de condigno*, la visite d'un Dieu. De cette dignité absolue une seule communion aura jamais été faite ici-bas : c'est celle que Notre-Seigneur s'est donnée lui-même, à la Cène, de ses mains divines.

Il est une autre préparation, moins élevée, accessible celle-là aux forces humaines ; elle ne demande, en plus de l'état de grâce, que la pratique habituelle des vertus chrétiennes et un certain degré de perfection acquise ou, tout au moins, le souci persévérant et généreux d'y tendre. Ce n'est là, assurément, qu'une dignité toute relative ; néanmoins l'âme, en cet état, aurait quelques titres *de congruo*, à recevoir la visite du Seigneur. Et c'est précisément cette dignité qui, pendant longtemps, et jusqu'en ces dernières années, était exigée des chrétiens. Les communions se mesuraient à la ferveur de l'âme, à ses progrès dans la piété, aux fruits qu'elle retirait de la fréquentation de la Table sainte. Le règne du Jansénisme était si affermi encore que Rome, tout en intervenant pour supprimer des abus criants, ne jugeait pas opportun de rappeler la doctrine intégrale.

Mais aujourd'hui l'heure est venue de parler ; et il faut proclamer, avec Pie X, que la préparation dont il vient d'être question, si désirable qu'elle soit, n'est point nécessaire. Si l'âme est languissante encore au service de Dieu, si elle n'a aucune générosité, aucune ferveur, c'est dans la sainte communion qu'elle les puisera. Est-il raisonnable de vouloir se rapprocher de Jésus-

1. Nous avons consulté avec grand profit, pour cette partie de notre travail, l'excellent ouvrage de Dom Bastien, O. S. B., *De frequenti quotidianâque Communione*.. Romae, Desclée, Lefebvre et socii ; 1907.

Digitized by Google

Christ et croître en vertus sans recourir à l'aliment céleste qui est la nourriture de nos âmes ? — Il y a donc une troisième préparation plus humble, plus simple, que Pie X déclare suffisante, et qui s'obient plus facilement, nous allions dire à moins de frais ! Elle ne cherche point à se hausser, du premier coup, à la dignité qui serait convenable pour recevoir un Dieu ; cet idéal est désespérant pour les âmes ordinaires. Elle préfère s'inspirer des sentiments qui ont dicté au Sauveur l'institution de son Sacrement d'amour, et du désir ardent qu'il exprime de nous voir participer à ce céleste banquet : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum* (Luc. XXII, 15). Or deux choses seulement sont de rigueur : la robe nuptiale des invités et le désir loyal de répondre à l'appel du maître, en d'autres termes : l'état de grâce et l'intention droite.

In die illa erit fons patens domui David et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris (et menstruatae). (Zach. XIII, 1.) Oui, il faut que la source de vie qui jaillit sur nos autels soit ouverte à tous : non seulement à toutes les conditions, mais encore à toutes les catégories d'âmes : aux petites âmes comme aux âmes héroïques, aux commençants dans la vie spirituelle comme à ceux qui y marchent à pas de géant, aux enfants comme aux grandes personnes. *Erit fons patens.* Et c'est bien là ce qu'entend le décret : « La communion fréquente et quotidienne, étant vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Eglise catholique, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient ; de sorte que personne, s'il est en état de grâce et s'approche de la sainte Table avec une intention droite et pieuse, ne puisse en être écarté. »

C'est donc en toute confiance et avec empressement que nous devons nous porter tous, qui que nous soyons, vers la sainte Eucharistie.

N'imitons pas, sous ce rapport, la réserve excessive du centurion de Capharnaüm (Math. VIII). Tout saisi de respect devant le divin Thaumaturge dont il sollicite la puissante intervention, il se déclare indigne de recevoir sa visite : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum ; sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus.* L'Eglise, en changeant un mot seulement, lui a emprunté sa formule si belle et si touchante, et elle la met sur nos lèvres au moment de la sainte communion : mais elle ne laisse pas pour cela de nous presser de recevoir Notre-Seigneur. Ce païen de bonne foi avait la craintive humilité des

Digitized by Google

serviteurs ; il ne connaissait pas la confiance filiale des enfants du Père céleste.

Saint Pierre même sacrifiait, lui aussi, à l'esprit de la loi ancienne quand, sur le lac de Génésareth, après la première pêche miraculeuse, se jetant aux genoux du Sauveur, il s'écriait: *Exi a me, quia homo peccator sum, Domine* (Luc. V, 8). — *Exi a me :* oh ! la douloureuse parole pour le cœur de Jésus, si le grand apôtre en eût alors compris toute la portée !

Non, Pierre, votre Maître ne se retire point ainsi des pauvres pécheurs. Vous le verrez bien à la Passion quand son regard si plein de tendre compassion cherchera votre regard et fera fondre d'amour votre cœur repentant !

Qui donc enfin nous donnera la note juste ? Qui donc nous montrera l'attitude qu'il convient d'avoir pour répondre aux avances de Notre-Seigneur ? C'est Zachée le publicain, petit de taille, mais grand par la vivacité des sentiments (Luc, XIX, 1-10). Monté sur un sycomore, à Jéricho, pour apercevoir Jésus de Nazareth, il domine la foule au passage du cortège. Et Jésus lève les yeux vers lui et l'invite à descendre pour le recevoir dans sa maison. Aussitôt, sans plus se faire prier, notre homme obéit, joyeux et empressé : *Et festinans descendit et excepit illum gaudens.* Alors, mis en présence du Sauveur, sous le rayonnement de sa personne divine, Zachée est transformé ! Il voit clair en son âme, il touche du doigt ses misères ; et en même temps il se sent une ardeur généreuse de tout réformer dans sa vie.

(A suivre.) Fr. CONSTANT,

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) [1].

V

Au moment où fr. Guillaume voit monter à l'horizon la horde de Sartach, il prend, si j'ose ainsi parler, le point : « La région au-delà du Don, écrit-il, est très belle, coupée de fleuves et de forêts. Dans la direction du Nord, celles-ci sont immenses. Elles sont habitées par deux races d'hommes : les *Mokshad* d'abord (2). Les Mokshad n'ont pas de lois et sont de purs païens ; ils ne construisent pas de villes, mais habitent de simples huttes dans les forêts. Leur chef et la plus grande partie de leur nation ont été tués en Allemagne, où les Tartares les avaient forcés de se battre contre les Allemands. Ils en ont rapporté une profonde estime pour ces derniers et espèrent qu'ils seront un jour libérés par eux du joug de leurs oppresseurs. Un marchand vient-il à passer sur leur territoire, celui parmi eux à qui il a demandé le premier l'hospitalité, est tenu de pourvoir à tous ses besoins aussi longtemps qu'il lui plaît de séjourner dans leurs parages. S'il advient que quelqu'un commette adultère avec leur femme, ils n'en ont cure, à moins qu'ils n'aient constaté le délit de leurs propres yeux : ils ne sont pas de tempérament jaloux. Il y a dans leur contrée abondance de porcs, de miel, de cire, de fourrures précieuses, de faucons. Au-delà du pays qu'ils habitent

1. Voir *Etudes franciscaines*, nos de janvier et février 1908.
2. Sur ce peuple voir *Etudes Franciscaines*, février 1908, p. 151, note 1.

Digitized by Google

vivent les *Mordves* (1) que les Latins appellent *Mordvines* ; ils sont mahométans. Après ces derniers est le Volga (son cours supérieur), qui est le fleuve le plus considérable que j'aie jamais vu. Il vient du Nord, des régions de la Grande Bulgarie (2), prend son cours vers le Sud, et débouche dans un lac de quatre mois de circuit, la mer Caspienne, dont je vous reparlerai. Dans la partie où nous les traversâmes, les deux fleuves, Don et Volga, ne sont pas distants de plus de dix journées de marche. Le Don s'embouche dans la mer Noire. Quant au Volga, avec les autres fleuves qui viennent de la Perse, il forme la mer dont je viens de vous parler. Au midi, nous avions une chaîne de montagnes très élevées, le Caucase, dont le versant qui regarde la steppe, est habité par les Tcherkesses et les Alains (3) ;

1. Les *Mordves* passent pour une des plus anciennes peuplades historiques de la Russie ; on les trouverait déjà, dit-on, parmi les alliés de Mithridate. Les auteurs byzantins les mentionnent comme un peuple nombreux ; ils triomphèrent souvent des Russes, même en bataille rangée. Au temps de fr. Guillaume ils possédaient presqu'en entier le bassin moyen du Volga ; aujourd'hui ils n'y forment plus que des îlots, et, dans certaines parties du territoire ils ne représentent que le vingtième ou même le centième de la population. Leur nombre est cependant encore d'un million environ. Ils se sont convertis à la religion orthodoxe aux temps de l'impératrice Elisabeth. On assure que celle-ci fit donner à chaque néophyte un rouble et trois images saintes, ainsi que l'immunité des impôts et du service militaire. Les Mordves ont en général les cheveux noirs ; mais les yeux sont bleus, petits, et bridés obliquement par la paupière. *Cfr.* Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle*, T. V. p. 738 suiv. , qui ajoute : « Quant au costume, il varie singulièrement suivant les districts ; mais un grand nombre d'entre eux sont encore, pour ainsi dire, dans l'âge du bronze, si l'on en juge par les ornements de ce métal, qu'ils portent de chaque côté de la figure et sur la poitrine. Les femmes se couvrent la tête, les oreilles, le cou, les bras, de toutes sortes de parures, comprenant des queues de lièvres et des dents d'ours, mais où dominent les monnaies en cuivre. »

2. La Grande-Bulgarie s'étendait le long du cours supérieur du Volga et du cours inférieur de la Kama. Sa capitale était Bolgar, aujourd'hui Bolgary, située entre Kazan et Simbirsk, un peu au-dessous du confluent des deux rivières. Nicolas et Maffeo Polo, père et oncle de Marco Polo, visitèrent la ville en 1261, huit ans à peine après le voyage de fr. Guillaume. La population était alors musulmane et fr. Guillaume nous dit qu'elle professait un attachement fanatique à sa foi. « Ce sont les plus obstinés parmi les mahométans, » nous dit-il. Cependant, je ne sais à la suite de quels événements, elle se convertit au christianisme à la fin du XIIIe siècle. Bolgar était le centre d'un commerce considérable, et les écrivains mahométans en parlent dès le Xe siècle comme d'une des cités de la Slavie. C'est par là que l'influence des marchands russes pénétrait dans les régions du Nord. « Les objets chinois et indiens découverts çà et là, écrit E. Reclus, de même que les monnaies du Ve au VIIe siècle, sassanides, indo-bactres, arabes, byzantines, anglo-saxonnes, trouvées autour des anciens bourgs, témoignent du commerce qui se faisait alors dans ces régions. » Bolgar cessa d'être l'entrepôt de l'Europe et de l'Asie à la fin du XIVe siècle. Ce fut Kazan qui hérita de sa prospérité. Une branche des Bulgares du Volga avait occupé la Moldo-Valachie dès l'année 485 de notre ère ; dans les premières années du VIe siècle, elle passa le Danube et prit possession de la Bulgarie actuelle.

3. Pour les Alains, voir *Etudes Franciscaines*, n° de février 1908, p. 143, note 1. Les *Tcherkesses* ou Circassiens ont habité les pentes du Caucase, où ils vivaient à l'époque de fr. Guillaume, jusqu'en 1864. Ils furent alors vaincus par la Russie,

Digitized by Google

Tcherkesses et Alains sont chrétiens et luttent encore contre les Tartares. Auprès d'eux, sur les bords de la mer Caspienne, vivent des mahométans, que l'on appelle Lesghiens (1), et qui, eux non plus, ne sont pas soumis. Plus loin encore s'ouvre la Porte de fer (2), construite jadis par Alexandre le Grand pour empêcher les Barbares de pénétrer en Perse ; je vous la décrirai plus tard, car je la passai à mon retour. Enfin, entre les deux fleuves, dans la partie que nous avions traversée, vivaient, avant l'invasion des Tartares, les Comans-Kipchak (3). » Que de

après une résistance héroïque, et leur race fut presque complètement exterminée. Ils étaient fameux, parmi tous les Caucasiens, pour leur beauté physique, leurs traditions chevaleresques et la simplicité patriarcale de leurs mœurs. Ils pratiquèrent le christianisme jusqu'à la deuxième moitié du XVIIIe siècle, et passèrent alors à la foi mahométane, par haine des Russes. Antérieurement à fr. Guillaume, fr. Jean de Plan Carpin avait parlé d'eux ; il avait noté ce détail que, lorsque leur père mourait, ils s'entaillaient, en signe de deuil, la figure d'une oreille à l'autre, et s'enlevaient même une partie de la peau du visage.

1. On confond sous le nom de *Lesghiens* presque toutes les peuplades qui habitent les vallées du Caucase oriental ; leur nom, d'étymologie tartare, signifie « Pillards ». Le nombre de leurs tribus est extrêmement considérable ; on en compte jusqu'à 55. Elles ont chacune leur dialecte spécial, assez différent l'un de l'autre pour que les montagnards de pays éloignés ne puissent se comprendre mutuellement : ils se servent donc, dans leurs rapports, d'une langue tierce, l'arabe ou le turc. Aujourd'hui encore, ils sont musulmans : « Quoique grands buveurs de vin, fumeurs de tabac, observateurs de pratiques traditionnelles dérivées du paganisme et du christianisme, ils n'en sont pas moins de zélés sunnites,» écrit E. Reclus. Mais Ibn-Alathir, qui écrivait au Xe siècle, nous dit que, de son temps, ils étaient en partie mahométans, en partie chrétiens. Il y avait donc eu, chez eux, déclin de la foi entre l'époque d'Ibn-Alathir et celle de fr. Guillaume. Ils se défendirent vaillamment contre les Russes. Quand Chamil, leur chef, se rendit en 1859, il n'était plus entouré que de quatre cents hommes.

2. Une des merveilles du monde. Nous aurons l'occasion d'en écrire plus longuement dans la suite de cette étude. Fr. Guillaume la visita en revenant de Tartarie.

3. Les Comans, ou Comans Kipchak comme les appelle notre auteur, sont une des plus anciennes nations de l'Asie. Une inscription assyrienne du VIIIe siècle avant notre ère nous apprend que Tiglath Pileser (747-727) défit leur armée forte de 20,000 hommes, prit et détruisit leurs villes et leurs places fortes, et ravagea leur pays « qui s'étendait au loin ». Xénophon, dans l'Anabase, parle d'eux à son tour. Pomponius Mela les mentionne parmi les nations de l'Ouest asiatique. Les auteurs byzantins les nomment fréquemment, et les vieux annalistes russes leur donnent l'épithète de « habitants de la plaine ». Ils soutinrent les premiers le choc des Tartares, et il fut terrible ; balayés par eux comme un fétu de paille, ils se réfugièrent, en 1222, sur les bords du Danube, abandonnant leurs meilleurs pâturages à l'ennemi, qui prit ses quartiers d'hiver au cœur même du pays ; puis, harcelés par le vainqueur, ils passèrent le fleuve au nombre de plus de dix mille familles, et demandèrent l'hospitalité à l'empereur de Constantinople, Jean Ducas, qui la leur accorda. Voilà pour une partie de la nation. Bien plus terrible encore fut le sort de l'autre, de celle qui chercha un refuge en Crimée : « A l'approche des Tartares, écrit fr. Guillaume, les fuyards envahirent la presqu'île en si grand nombre, se dirigeant tous vers les côtes, qu'ils se mangeaient les uns les autres, le vivant dévorant le moribond, comme me le raconta un marchand qui avait vu ce spectacle de ses yeux ; les faméliques se précipitaient sur les corps morts qu'ils rencontraient sur leur passage et en arrachaient à belles dents des lambeaux de chair, comme font les chiens des cadavres d'animaux. » Il existe encore aujourd'hui des descendants de ces Comans Kipchak sur la frontière Est du Pamir.

Digitized by Google

choses dans cette page ! Et qu'il est captivant de voir cet homme, au moment même où sa destinée se joue, s'oublier, pour scruter l'espace du pôle aux montagnes de la Perse, et rectifier, en quelques phrases, une des plus grosses erreurs qui aient obscurci, pendant des siècles, l'horizon de la géographie !

Depuis Ptolémée jusqu'à lui tous les géographes occidentaux avaient enseigné que la mer Caspienne communique avec l'Océan par je ne sais quel golfe étroit et long (1). Les Grecs avaient légué cette légende aux Latins, de Pline elle avait passé à Isidore de Séville : et, proclamée depuis tant de siècles, elle était devenue, au moyen âge, un article de foi. Nul n'en discutait plus la réalité. Pour les voyageurs même qui en parcouraient les bords, la mer Caspienne n'était qu'un golfe, un bras de « la grande mer qui baigne les contrées du Nord ». Fr. André de Longjumeau avait longé ses rivages Sud ; fr. Jean de Plan Carpin avait cheminé sur ses rivages Nord ; et, singulier phénomène d'autosuggestion, ils ne s'étaient pas aperçu de l'erreur. Mais celle-ci ne pouvait échapper au regard aigu de fr. Guillaume. Il découvre, par une intuition de génie, la nature de lac de cette mer, puis il en fait une description sommaire : « Au Sud de ses eaux, écrit-il, se voient les monts Caspiens et s'étend la Perse ; à l'Est, s'élèvent les monts Mulidet, que l'on appelle aussi les monts des Assassins (2) : au Nord, s'étale le désert où vivent les Tartares. C'est de ce dernier côté qu'elle reçoit le Volga, qui est sujet, en été, à des crues semblables à celles du Nil (3). A

1. Hérodote cependant paraît avoir été mieux renseigné que ses successeurs. Voici le passage (I, 202 à 204), où il parle de la mer Caspienne : « Cette mer est une mer par elle-même, *et n'a aucune communication avec l'autre* : car toute la mer où naviguent les Grecs, celle qui est au delà des colonnes d'Hercule, qu'on appelle mer Atlantide, et la mer Erythrée, ne font ensemble qu'une même mer. *La mer Caspienne est une mer isolée*... Elle est bornée à l'Ouest par le Caucase, et à l'Est par une plaine à perte de vue. »

2. Le mot *Mulidet*, vient de l'arabe *molhid*, qui signifie « impie, hérétique ». C'est là qu'habitait la fameuse secte des *Hachichins*, ou « partisans du culte intérieur », dont le nom a donné naissance à notre mot d'*assassin*. Joinville donne sur eux des détails intéressants, mais trop connus pour que je les rappelle ici. La secte fut exterminée par Houlagou en 1256, un an à peine après que fr. Guillaume eut achevé son voyage. Fr. Guillaume lui-même, comme nous le verrons, ainsi que fr. Barthélemy, furent soupçonnés d'appartenir à la secte fameuse, et l'on n'était pas loin de penser, un instant, à la cour de Mangou, qu'ils avaient peut-être bien fait leur voyage afin d'assassiner l'Empereur sur l'ordre du « Vieux de la Montagne ». Nous raconterons cet incident en temps et lieu.

3. Ces crues sont dues à la conformation géologique du haut bassin du fleuve. Pendant la période de l'inondation, tout le cours inférieur de celui-ci est changé en une immense masse mouvante, « en une mer d'eau douce qui descend vers une mer d'eau salée », nous dit un géographe moderne. Le spectacle intéresse vivement fr. Guillaume qui se demande quelque part « de quelles régions du Nord peut bien descendre une telle quantité d'eau » ?

Digitized by Google

l'Ouest, se dressent les montagnes où vivent les Alains et les Lesghiens, s'ouvre la Porte-de-Fer, et s'élèvent les monts de la Géorgie. Cette mer est donc enserrée de trois côtés par des montagnes, et est limitée, du quatrième, par une plaine. On peut en faire le tour en quatre mois, et il n'est pas vrai, comme le prétend Isidore, qu'elle soit un golfe de l'Océan par aucun côté, mais elle est entourée de terre de toute part. »

Voilà qui est parler net. Il peut maintenant présenter ses lettres à Sartach. Son interprète se met en relation avec un Nestorien nommé Coyat, et fr. Guillaume se trouve derechef en contact avec un monde nouveau, celui du Nestorianisme. Monde remuant, perfide et trompeur, mais singulièrement puissant.

En effet, deux siècles avant le voyage de fr. Guillaume, les Nestoriens avaient pris subitement en Orient une importance inattendue. A la cour des Khalifes, la science, par laquelle ils se distinguaient, leur avait, tout à coup, conquis la faveur des maîtres de l'Islam. Ils remplirent auprès d'eux les fonctions de secrétaires, de médecins, de trésoriers, et ces situations leur permirent de rendre à leurs coreligionnaires les services les plus signalés. Ils prospérèrent. De Séleucia-Ctésiphon, dont la ruine s'accentuait, leur patriarche avait transporté sa résidence à Bagdad, dans la capitale même du Khalifat. En même temps d'innombrables missions étaient entreprises et conduites avec succès. La doctrine pénétrait jusqu'en Chine. Dès le XIe siècle le prince des Tartares, Kéraït, qui commandait au Sud du lac Baïkal, se convertit avec une partie de son peuple. Ce fut lui, et après lui ses successeurs, qui furent connus en Occident sous le nom fameux de *Prêtre Jean* (1). Le nombre des sièges métropolitains

1. Les premiers renseignements sur l'existence, dans l'Extrême-Orient, d'un royaume chrétien Nestorien, semblent être arrivés en Europe au milieu du XIIe siècle. C'est sous l'année 1145 qu'en parlent Albéric des Trois Fontaines et Otto de Freisingen. En 1243, un évêque russe du nom de Pierre, réfugié à Lyon, parlait aussi, confusément, de ce fait, lorsqu'il disait que les Mongols prétendaient avoir pour chef saint Jean-Baptiste *(dicunt se habere sanctum Johannem Baptistam pro duce !)*. — Dans son *Introduction à l'histoire de l'Asie*, M. Cahun, p. 228, donne l'explication suivante du titre de *Prêtre Jean* donné au chef des Tartares Kéraït : le mot *roi* se dit *ouang*. « Les chroniqueurs musulmans arrangent le mot, avec la phonétique turque, en *ong*. Comme c'est au roi, au *Ouang* Kéraïte, que se rapporte d'abord la légende du *Prêtre Jean*, on peut supposer que le mot *Jean* a été fait sur la consonnance *ouang*, *ang*, *ong*, où le *g* final est d'ailleurs à peine perceptible dans la prononciation. » A ce titre de *ouang* ou roi, le chef des Tartares Kéraït, comme ceux de tous les peuples du Nord de l'Asie, joignait celui de *Khan*. *Khan* signifie aujourd'hui *monarque*. Mais, au témoignage de fr. Guillaume, il signifiait primitivement *prêtre*, « parce que, dit-il, les peuples orientaux considèrent que la charge des princes est de gouverner par le moyen des augures. » Le véritable titre du chef des Kéraït était donc : le *Prêtre-Ouang*. Les Occidentaux en ont fait : le *Prêtre*

Digitized by Google

ou archiépiscopaux des Nestoriens était bientôt de vingt-cinq, et leur domaine spirituel allait de la Chine à l'Egypte, du désert de Gobi au lac Comorin.

Telle était encore toujours, pour qui ne jugeait des choses que par l'extérieur, la situation de la secte, en Asie, au moment où fr. Guillaume y pénétrait. Le dernier *Prêtre Jean*, avait, il est vrai, été vaincu et détrôné par Gengis-Khan ; mais celui-ci avait donné pour épouse à son fils une des filles du vaincu, et les Nestoriens n'en étaient devenus que plus puissants à la cour (1). La pieuse Dokuz-Khatoun surtout, petite-fille du *Prêtre Jean* et femme de Houlagou, frère de l'Empereur, était entourée d'un prestige immense. « Ne fais rien, écrivait l'Empereur à Houlagou, dans la lettre par laquelle il lui enjoignait d'aller conquérir la Perse et l'Asie Mineure, ne fais rien sans consulter Dokuz-

Jean. Le *Prêtre Jean* de l'époque de Gengis Khan, dont nous allons avoir à parler, s'appelait de son véritable nom Togroul, et son fils, qui ne régna jamais, Ilké Sengeun. Ce fut celui-ci qui excita son père à la lutte contre Gengis-Khan. La guerre éclata en 1203. La première bataille fut désastreuse pour le futur maître du monde : il fut surpris et faillit être enlevé. Mais quelques mois après il prit sa revanche. Togroul fut complètement défait, ses sujets l'abandonnèrent et se livrèrent à Gengis-Khan corps et âme. Le vieux roi, désespéré, alla demander l'hospitalité à un roi voisin, Tayang, roi des Naïmans, dont les vassaux le tuèrent. Ils portèrent ensuite sa tête au roi. Tayang « les gronda fort, écrit Abou'lghazi, disant : quoi, vous avez fait périr ce grand roi ; vous n'avez pas même respecté son vieil âge ?.. Il fit enchâsser la tête dans de l'argent, et la plaça sur un trône.» Tel fut le sort du dernier *Prêtre Jean*. Quelque dramatique qu'il fût, son souvenir, au milieu des extraordinaires bouleversements de cette époque, s'effaça vite ; quand, cinquante ans après les événements, notre fr. Guillaume traversa les contrées où il avait régné, « personne, sinon quelques prêtres nestoriens, ne savait plus qui il avait été ». — Les Tartares Kéraïl sont encore représentés aujourd'hui par le clan Kirghiz des Kireï et le clan Euzberg des Kireïski. Chose remarquable, quoique musulmans, ils ont conservé pour armoiries et sceau, la croix simple et la croix avec une barre horizontale pour brisure.

1. Tel est du moins le récit de fr. Guillaume : « La fille du *Prêtre Jean*, écrit-il, se réfugia en Chine : elle y fut prise et Gengis-Khan la donna pour femme à un de ses fils, qui en eut Mangou, l'empereur actuellement régnant. » Ce récit est incomplet et légèrement inexact. Mangou n'était pas fils d'une fille du *Prêtre Jean*, mais d'une de ses nièces, Siour-Koukiti, fille de Djagambo *(Jacobus)*, frère du *Prêtre Jean*. Gengis-Khan lui-même avait épousé une fille de ce même frère ; elle s'appelait Abgah-Beighi. En plus, il donna en mariage à son fils Touloi, Dokuz Khatoun, petite-fille du *Prêtre-Jean*, qui, à la mort de son premier mari, épousa Houlagou, fils de celui-ci. Enfin il avait été un moment question du mariage de Chaour Bigui, fille du *Prêtre-Jean*, avec Jougi « le Tigre », fils aîné de Gengis-Khan. Mais ce dernier mariage n'eut pas lieu. J'insiste sur ces nombreuses unions parce qu'elles montrent la place importante que le Nestorianisme tenait à la cour Tartare au moment où fr. Guillaume y vécut : la mère de l'Empereur régnant, et celles de plusieurs des princes de la famille impériale, étaient nestoriennes, c'est-à-dire chrétiennes. Le fait ne sera pas à oublier dans la suite de ce récit, car il éclaire plusieurs des points qui, sans cela, resteraient obscurs. Ces unions montrent aussi combien les empereurs tartares tenaient, même après l'avoir vaincue, à se concilier les bonnes grâces de la puissante nation Kéraïte « riche en cultures, en bourgs et en cheptels ».

Digitized by Google

Khatoun. » Et celle-ci, la conquête faite, avait couvert d'églises les territoires conquis. Un moment, les Nestoriens caressèrent même le rêve extravagant de faire monter sur le trône un prince de leur religion, et de convertir tout l'Extrême-Orient à leurs croyances. Mais ils ne surent pas résister à l'effet du pouvoir. De déliés et subtils, ils étaient devenus trompeurs, cupides et insatiables de jouissances. Ils étaient une force de corruption. Fr. Guillaume fait d'eux le tableau que voici. « Ils ont, dit-il, un évêque, mais, pour le reste, sont de purs idolâtres. Ils sont profondément ignorants (en matière de religion). Ils disent leur office en syrien, et leurs livres sacrés sont en cette langue, mais ils chantent comme ces moines qui, chez nous, ne savent pas la grammaire, et ils sont, en plus, foncièrement dépravés. Ils sont usuriers et ivrognes. Il n'est pas rare que ceux qui vivent parmi les Tartares aient plusieurs femmes comme eux. Quand ils entrent dans une église, ils font des ablutions à la manière des Sarrazins. Le vendredi, ils mangent de la viande, et ils célèbrent leurs fêtes ce jour-là, comme les Sarrazins. Les évêques font rarement des visites pastorales ; il se passe quelquefois cinquante ans sans qu'une seule soit faite. Lorsque, par hasard, elle a lieu, l'évêque ordonne prêtres tous les enfants mâles, même ceux qui sont au berceau, de sorte que, chez les Nestoriens, presque tous les hommes sont prêtres. Ces prêtres se marient, ce qui est évidemment contraire au statut des Pères, et même ils sont bigames, car, lorsque leur première femme meurt, ils en prennent une autre. Ils sont tous simoniaques, et n'administrent jamais les sacrements gratuitement ».

Il suffit de lire ces lignes pour comprendre que le Nestorianisme, c'était la coque vide. Ses sectateurs sont partout à côté des princes tartares ; ils sont interprètes, fonctionnaires, ministres, précepteurs des enfants royaux, ils remplissent les bureaux de la chancellerie et les cours des tribunaux ; mais ils commencent à être universellement méprisés, le dégoût qu'ils inspirent monte, et dans cinquante ans, les Indes et la Perse exceptés, la secte aura disparu de la surface du sol asiatique. C'est au spectacle de sa décomposition que fr. Guillaume assistera ; et plusieurs des chapitres de sa relation pourraient être intitulés : *Comment une secte finit.*

Pour en revenir à Coyat, celui-ci présenta fr. Guillaume au *jamiam*, c'est-à-dire au chef du service des postes de Sartach. Ce personnage servait aux ambassadeurs d'introducteur auprès

Digitized by Google

du prince. « Le *jamiam*, nous dit fr. Guillaume, quand nous nous présentâmes devant lui, était assis dans toute sa gloire. » Sa guitare à la main, il faisait danser ses subordonnés. Quand fr. Guillaume, humblement, s'excusa, en sa qualité de moine, de ne pouvoir lui faire quelque cadeau, il lui fit entendre qu'un homme comme lui était au-dessus de semblables misères, et il l'avertit paternellement qu'un moine doit toujours et avant tout être fidèle à ses vœux. Puis : « Quel est, lui demanda-t-il, le plus grand roi parmi les chrétiens ? » — « Ce serait l'Empereur, répondit Guillaume, si ses états étaient en paix. » — « Nullement, reprit le *Jamiam*, c'est le roi de France. » Le lendemain, il présentait fr. Guillaume à Sartach.

Sartach était fils de Batou. Tandis que son père avait conservé l'allure du grand conquérant et de l'admirable administrateur qu'était son aïeul, Gengis-Khan, Sartach était faible, cupide et ondoyant. « L'évêque de Soudak, écrit fr. Guillaume, nous avait dit de lui un très grand bien que nous eûmes beaucoup de peine à découvrir. » « Il se tient, dit-il plus loin, sur la route par où les chrétiens, Russes, Hongrois, Bulgares de la Petite-Bulgarie, habitants de Soudak, Tcherkesses et Alains, passent pour apporter à son père des présents ; il est alors plein d'attentions pour eux. Mais arrive-t-il un Sarrazin, porteur de gros cadeaux, toutes ses amabilités iront à lui. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs d'entretenir à sa cour des prêtres Nestoriens qui sonnent les cloches et chantent leurs offices. » Nous verrons cependant par la suite de ce récit qu'il n'était pas tout à fait dépourvu de qualités : lorsque fr. Guillaume, revenant de Caracorum, se rencontra une seconde fois avec lui, il fut, pour le pauvre Mineur exténué par deux ans de voyage, plein de prévenances et de délicatesse. Néanmoins, il n'était qu'une épreuve affaiblie des grands chefs mongols d'autrefois, un pâle rayon de ces soleils éteints.

Sur le conseil du *jamiam*, fr. Guillaume, fr. Barthélemy et le clerc s'étaient revêtus, pour paraître à la cour, de leurs ornements sacerdotaux les plus riches. Guillaume tenait contre sa poitrine un coussin somptueux sur lequel étaient placés la Bible que le roi lui avait donnée, et le psautier enluminé qu'il tenait de la générosité de la reine ; Barthélemy portait le missel et la croix, et le clerc, Gosset, l'encensoir. Arrivés devant la tente de Sartach, les Tartares contraignirent le clerc et l'interprète à fléchir trois fois le genou ; mais ils ne requirent rien de semblable des deux religieux. Fr. Guillaume et ses compagnons

Digitized by Google

entonnèrent alors le *Salve Regina*, et c'est en le chantant qu'ils pénétrèrent dans la tente, ou plutôt qu'ils y furent portés par un flot de Tartares qui s'y engouffrèrent en même temps qu'eux : Sartach était devant eux, entouré de ses six femmes. Le Nestorien Coyat prit l'encensoir des mains de Gosset et le tendit vers Sartach. Celui-ci, avec la boîte à encens, et tenant les deux objets dans ses mains avec mille précautions, les examina attentivement ; puis il se fit apporter le psautier, en regarda longuement les enluminures et les dorures avec une de ses femmes, réclama la Bible, la feuilleta et demanda si l'Evangile y était contenu ; enfin il ordonna qu'on lui montrât la croix. En la voyant, il s'informa, tout surpris, si « l'image qui était là était celle de Jésus-Christ ». « Je lui répondis affirmativement, raconte fr. Guillaume. Car il faut remarquer que les chrétiens nestoriens et arméniens ne mettent jamais la figure du crucifix sur leurs croix ; il semblerait qu'ils ont quelque doute sur la réalité de la Passion, ou qu'ils en ont honte. Il fit ensuite écarter ceux des assistants qui nous serraient de plus près, pour être mieux à même de voir les ornements dont nous étions revêtus. Je présentai alors les lettres de Votre Majesté... Cela fait, nous sortîmes. » Et ce fut tout : fr. Guillaume n'avait presque pas prononcé une parole.

Le lendemain même de cette courte et inutile entrevue il recevait l'ordre « d'apporter ses lettres à Batou, père de Sartach, qui commandait sur le Volga et qui déciderait. » Gengis-Khan, fondateur de la dynastie, avait posé en principe que l'Empereur seul recevrait les rapports importants et y répondrait. Or, c'était Batou qui le représentait, dans l'Ouest, et Sartach ne commandait qu'en sous-ordre. L'affaire paraissait grave : Sartach jugeait qu'elle dépassait les limites de ses pouvoirs, et, quoique membre de la famille impériale, il ne se croyait pas dispensé d'obéir à la loi de la hiérarchie.

Il est impossible de le quitter sans nous demander si ce prince si obéissant était chrétien ou s'il ne l'était pas. Les écrivains, ses contemporains, sont unanimes pour affirmer qu'il l'était. « La croyance que Sartach était chrétien, écrit M. Rockhill (1), fut générale au XIIIe siècle ; beaucoup d'auteurs, mahométans aussi bien que chrétiens, y font allusion. Les chroniqueurs arméniens disent que Sartach avait été élevé par des chrétiens, russes au

1. *Op. laud.*, p. 48.

Digitized by Google

dire des uns, syriens au dire des autres, qu'il avait été baptisé et qu'il vivait en chrétien ; Bar Hebraeus (1) déclare que, non seulement il a été baptisé, mais qu'il a reçu le diaconat ; en 1254, le Pape Innocent IV lui écrit pour le féliciter de sa conversion, qu'il vient d'apprendre de la bouche d'un prêtre qui s'est rendu auprès de lui de la part de Sartach. » Joignez à cela tous les renseignements qui étaient arrivés, de source différente, à S. Louis, et sur la foi desquels il avait confié à fr. Guillaume sa mission. Et vous serez étonné de voir celui-ci, en quittant Sartach, écrire ces mots : « Quant à Sartach, je ne sais s'il croit en Jésus-Christ, ou non ; mais, ce que je sais bien, c'est qu'il ne veut pas qu'on dise de lui qu'il est chrétien ; il me semble même qu'il se moque de ceux qui professent notre religion. »

Au risque de sembler bien osé, il me semble qu'il n'y a, entre ces deux opinions, qu'une contradiction apparente, dont il faut chercher la conciliation dans les paroles suivantes de fr. Guillaume : « Ceux qui, parmi les Nestoriens, font l'éducation de fils de nobles Mongols, leur enseignent bien l'Evangile et les articles de foi, mais *leur vie scandaleuse et leur cupidité écartent ceux-ci du christianisme, car la vie que mènent les Mongols eux-mêmes et les Bouddhistes est plus innocente que la leur.* » Sartach, nous l'apprenons des chroniqueurs arméniens et de Bar Hebraeus, a été élevé par des Nestoriens, comme tous les fils des nobles Mongols d'alors ; peut-être (2) était-il, en plus qu'eux, né de mère nestorienne, car nous n'ignorons pas combien nombreuses étaient, parmi les princesses de la famille impériale, celles qui professaient le christianisme nestorien ; mais, comme les autres jeunes Mongols, il aura été éloigné de la religion par « la vie scandaleuse et la cupidité de ses précepteurs » et, après avoir été baptisé par eux et même fait diacre, — nous avons vu que chez les Nestoriens presque tout le monde était prêtre, — il aura abandonné la foi chrétienne ; il aura rougi de ces hommes, plus corrompus que les Mongols et les Bouddhistes, et il

1. Historien et polygraphe syrien, de son vrai nom Abou'l-Faradj (Gregorius Abulfarejius), vivait de 1226-1286. Il a composé deux *Chroniques* ou *Histoires Universelles*, l'une en arabe, l'autre en syriaque, qui renferment des détails peu connus sur les guerres des Mongols et des Tartares.

2. Il ne m'a pas été possible de découvrir quelle religion professait la mère de Sartach. Mais Batou appartenait à cette génération des petits-fils de Gengis-Khan où les princesses nestoriennes étaient le plus nombreuses dans la famille impériale. Je dois cependant noter qu'en 1263, Bereké Khan, frère de Sartach, se convertit à l'Islam.

Digitized by Google

aura vécu, comme la grande masse de ses compatriotes, sans religion définie.

Avant même d'avoir quitté Sartach, fr. Guillaume fut, lui aussi, victime de la mauvaise foi nestorienne : alléguant que Sartach désirait voir plus en détail les livres qu'il avait apportés, Coyat, et un de ses frères, qui était prêtre, retinrent les six chariots avec leur contenu ; la chapelle portative, les ornements sacerdotaux, les vases sacrés, la bibliothèque, la literie, tout resta entre leurs mains. Ils s'étaient adjoint, pour exécuter leur acte de haut brigandage, un troisième Nestorien, prêtre aussi. Celui-ci, lorsque fr. Guillaume essayait de discuter, l'interrompait : « Pas un mot de plus, criait-il, et allez-vous-en ! » Quand on lit cette page, on songe, involontairement, aux scènes de Robert Macaire. Avant d'opérer, les escrocs — c'est du trio que je parle — avaient eu soin de prévenir leurs victimes « qu'il faut être humbles et patients ! » « Nous dûmes tout supporter, écrit tristement Guillaume, nous n'avions personne pour nous faire justice. » Il ne leur fut laissé que leurs chevaux. Le coup de main n'était pas achevé, qu'un guide, évidemment d'accord avec Coyat, arrivait ; il ordonnait de monter immédiatement à cheval et de partir, sans un instant de répit, et tandis que fr. Guillaume et ses compagnons s'éloignaient, Coyat put se croire pour toujours à l'abri des réclamations.

Trois jours après, la petite troupe arrivait en vue de la horde de Batou. Le voyage n'avait pas été sans périls. Le pays était sillonné par des aventuriers de toute sorte, Russes, Hongrois, Alains, esclaves échappés du bagne mongol, qui, groupés par bandes de vingt ou trente, rôdaient dans la steppe, cachés pendant le jour, et, de nuit, détroussant les caravanes. Ils ne faisaient pas de quartier. « Quiconque était pris, écrit Guillaume, était mis à mort. » Ils terrorisaient toute la vaste plaine qui s'étend vers le Nord entre l'Oural et le Danube. C'était une espèce d'océan terrestre qu'ils écumaient, montés sur leurs chevaux rapides, comme autrefois, montés sur leurs barques, les Vikings écumaient la Baltique, la mer du Nord et la Manche (1). Huit ans auparavant, fr. Jean de Plan Carpin avait manqué tomber entre leurs mains. Fr. Guillaume leur échappa, mais la peur

1. Ces bandits étaient admirablement montés. Fr Guillaume nous dit que, dès qu'un de leurs chevaux ressentait un peu de fatigue, ils s'empressaient d'en voler un autre dans les pâturages fréquentés par les Mongols ; puis ils abattaient la bête hors de service, et s'en nourrissaient.

Digitized by Google

avait été grande ; et les poitrines ne respirèrent librement que lorsque l'œil découvrit au loin la fumée des tentes de Batou qui montait dans les airs.

VI

La vue de la horde de Scatay d'abord, de celle de Sartach ensuite, avait plongé fr. Guillaume dans la stupeur ; ce fut bien autre chose quand il se trouva en présence de la capitale roulante de la steppe qu'était la horde de Batou. Il eut alors pleinement la sensation de la force énorme et ordonnée que représentaient les Mongols. « J'en fus saisi d'effroi, » écrit-il. Sur un espace de trois ou quatre lieues, c'était un piétinement serré de peuples, un grouillement d'animaux de toute sorte, débordant autour des toits ronds d'une cité qui voguait sous la splendeur du soleil. L'idée du peuple de Dieu, en marche dans le désert, se présente alors à sa pensée : « Je fus effrayé, écrit-il, de l'étendue de la cour de Batou ; elle semblait une grande cité épandue autour de ses maisons... Et de même que chez le peuple d'Israël, chacun savait à quelle distance exacte du tabernacle il avait à dresser sa tente, ici chacun connaissait l'éloignement précis de la demeure de Batou où il avait à poser la sienne. » — « C'est à cause de cela, ajoute t il en nous donnant la signification première du mot *horde*, que la demeure du chef s'appelle *horde* ; car *horde*, dans leur langue, veut dire *milieu*, et la demeure du chef se trouve toujours, chez eux, au milieu du camp. »

Le lendemain même ils furent reçus par Batou, l'autocrate de ce monde.

Flegmatique, astucieux, profondément dissimulé, un peu mou quelquefois, mais homme à l'intelligence vaste et aux idées ouvertes, ami de la magnificence, des tentes somptueuses, de la vaisselle d'or et constellée de pierres précieuses, amoureux du faste et de la représentation, observateur fanatique du protocole, Batou avait été un admirable soldat. Il était fils de Jougi *le Tigre* et par lui petit-fils de Gengis-Khan. Pendant quinze ans, de concert avec Souboutaï, il avait promené ses troupes victorieuses de l'Oural au Danube. Il combattait à la moderne. Lors de la campagne de 1241, en Hongrie, les chevaliers chrétiens étaient stupéfaits d'apercevoir, de loin, au plus fort de la bataille, sur une hauteur, le général et ses lieutenants, taciturnes,

Digitized by Google

dirigeant le combat sans s'y mêler. Batou était le chef de ces taciturnes. A la cour, il était défendu de prendre la parole en sa présence sans son autorisation et, s'il interrogeait, la règle était de répondre brièvement. De manières réservées, il détestait toute brutalité ; celle de l'empereur Kouyouk, son parent, lui était odieuse ; il le fit empoisonner, et mit Mangou à sa place. Le bruit d'autres exécutions sinistres qu'il aurait ordonnées dans le sein de sa propre famille, courait (1). Du fleuve Jaune au Danube, il était omnipotent. « Batou, écrit fr. Guillaume, est plus puissant que Mangou. » Dans les alentours même de l'Empereur, ses envoyés recevaient un tribut d'honneurs, que lui, il ne rendait pas aux envoyés de l'Empereur. Cependant, fatigué de gloire et de batailles, il ne quittait plus guère, maintenant, les bords du Volga, dont il longeait les rives, les remontant de janvier à août, les descendant de septembre à décembre. Il chevauchait, mélancolique, suivi des principaux de la nation : « J'ai vu passer Batou, écrit un jour fr. Guillaume ; il était à

1 Voici un exemple de la manière dont Batou agissait à l'égard de sa famille : Buri, son cousin germain, trouvant que ses pâturages étaient moins bons que les siens, dit, un jour qu'il était chargé de boisson : « Ne suis-je pas de la race de Gengis Khan aussi bien que Batou ; pourquoi donc n'aurais-je pas le droit de pâturer sur les bords du Volga comme lui ? » — « Ces paroles lui ayant été rapportées, écrit fr. Guillaume, Batou manda aux hommes de Buri de lui amener leur maître, lié et garrotté, ce qu'ils firent et Batou, le voyant, lui demanda s'il était vrai qu'il eût dit cela Buri avoua, disant, pour s'excuser, qu'il était ivre. Comment, s'écria Batou, tu oses prononcer mon nom dans l'ivresse ? » et il lui fit trancher la tête. — Tel est le récit que fr. Guillaume nous a laissé de l'événement. En réalité, les choses se sont passées d'une manière encore beaucoup plus horrible. L'insulte faite par Buri à Batou date de 1243. Le *Yuan chao pi shih*, l'*Histoire secrète de la dynastie Mongole*, nous a conservé le rapport officiel que Batou en fit à l'empereur Ogodai, alors régnant. Le voici ; on verra que les détails ne cadrent pas tout à fait avec la version de fr. Guillaume « A l'occasion du retour de l'armée, qui revenait de la conquête de l'Europe, écrit Batou à l'empereur, nous avions organisé un grand banquet, auquel tous les princes assistaient. En qualité d'aîné, je bus le premier une ou deux coupes de vin. Buri et Kouyouk s'en indignèrent, abandonnèrent la salle du festin, en me couvrant d'injures, et montèrent sur leurs chevaux. Buri disait : « Batou n'est pas mon supérieur, pourquoi boit-il avant moi ? Il n'est qu'une vieille femme qui porte la barbe ; d'un coup de pied je le renverserais et je le broierais. » Kouyouk enchérissait : « Il n'est qu'une vieille guenon avec un arc et des flèches ; je vais le faire étriller à coups de bâtons. » Voilà le langage dont se servaient des princes, alors qu'après une guerre avec tant de nations, on était réuni pour délibérer sur des matières importantes et nous fûmes forcés de lever la séance sans discuter les affaires. Voilà ce dont j'avais à te rendre compte, ô Empereur, mon oncle. » — Ceci se passait, nous l'avons dit, en 1243. L'empereur Ogodai n'ayant pas donné suite à cette plainte, puis Kouyouk, l'autre insulteur de Batou, étant monté sur le trône, Batou dissimula. Mais neuf ans après, en 1252, Mangou étant devenu empereur par la volonté de Batou, celui-ci se fit livrer Buri, le seul de ses insulteurs qui restât, — car il avait fait préalablement empoisonner l'autre, l'empereur Kouyouk, — le fit coudre dans un sac de feutre, et le fit fouler aux pieds jusqu'à ce qu'il mourût !

Digitized by Google

cheval. Tous les chefs de famille le suivaient. Ils étaient près de cinq cents. » Il commençait même à rêver d'une vie plus stable et ce nomade était en train de faire construire une ville sur le Volga (1) ! On lui donnait, par ironie, le surnom de « Débonnaire » ; la vie ne semblait plus lui offrir qu'une joie : celle de faire trembler l'univers. C'est devant ce personnage complexe que nos voyageurs furent introduits.

Ils n'étaient plus en vêtements sacerdotaux, comme devant Sartach, mais en vrais fils de S. François, vêtus du froc et pieds nus. Ils entrèrent. Leur arrivée sous leur bizarre accoutrement avait excité une telle curiosité que la réception n'avait pu avoir lieu dans la tente habituellement destinée à ce genre de cérémonies. Une salle avait été spécialement aménagée et une foule énorme l'encombrait (2). Au moment de franchir le seuil, fr. Guillaume s'arrêta : « Nous étions debout, écrit-il, pieds nus, dans notre habit, la tête découverte, grand spectacle pour leurs yeux.» Le souvenir de fr. Jean de Plan Carpin, qui, huit ans auparavant, était venu s'incliner devant le même Batou, passe alors devant ses yeux en une rapide vision et il écrit : « Fr. Jean de Plan Carpin, lui, ne se présentait pas dans ce vêtement ; il était habillé richement, pour ne pas être méprisé. » « Car il était nonce du Pape, » ajoute-t-il. Après ce moment de réflexion, il s'avança jusqu'au milieu de la tente.

L'étiquette de la cour mongole dispensait les prêtres, à quelque religion qu'ils appartinssent, chrétienne, bouddhiste, taoïste ou musulmane, de s'agenouiller devant les princes de la nation. Cependant, malgré le respect de Batou pour le protocole, fr. Guillaume dut fléchir les deux genoux. Un profond silence s'établit tout à coup, un silence de mort. Il se prolongea à peu près pendant le temps nécessaire pour dire un *Miserere*. Assis sur un long siège doré, élevé de trois marches au-dessus du sol, Batou, la figure rougie par une éruption de boutons, regardait fixement. « Nous faisions de même, » écrit fr. Guillaume. On ne peut s'empêcher de songer à S. François en

1. Saraï, que l'on identifie généralement avec Sehtrennoyé Gorodok, à soixante-dix milles au-dessus d'Askrakan. Elle était située dans une plaine entourée de marais salants, en grande partie desséchés, et était dépourvue de murailles. Mais le palais que Batou s'y était fait élever était fortifié et flanqué de tours. La ville était grande, et avait ses marchés et ses bains publics. Son nom *Saraï* signifie : le *Palais*. Fr. Guillaume s'y arrêta au retour de Karakorum.

2. « *Fecerat extendi magnum tentorium, quia domus non potuisset capere tot homines et mulieres quot convenerant.* » P. 267

Digitized by Google

présence du Soudan. Mais fr. Guillaume n'était pas S. François. Dès le commencement de son discours, il cita la parole de l'Evangile : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » Puis, il insista sur la peine éternelle qu'encourrait infailliblement Batou, s'il repoussait la foi qu'il venait lui prêcher. Celui-ci, qui jusque-là avait écouté avec une extrême attention, sourit tranquillement, et les Mongols qui l'entouraient, devinant sa pensée, de battre des mains et d'accabler le pauvre missionnaire de lazzis. Effrayé par cette explosion inattendue, l'interprète, en sot qu'il était, perdit contenance et l'entrevue s'achevait en déroute.

Voilà, dans ses grandes lignes, le récit de la réception, tel que nous le lisons dans la relation de fr. Guillaume (1). Il en existe un second ; il a, jusqu'ici, échappé à tous les commentateurs, et cependant il éclaire d'un jour curieux la mentalité de Batou en présence de fr. Guillaume.

Ce second récit est comme noyé dans un indigeste amas d'exemples à l'usage des prédicateurs que nous a transmis le *Cod. Vat. ser. Ottob., n. 522, fol. 164 V.* et il a été publié pour la première fois par les Pères de Quaracchi, T. I, p. 416, des *Analecta Franciscana*. En voici la traduction : « Fr. Jacques d'Iseo raconte qu'à Tripoli, dans la résidence des frères, il vit un roi d'Arménie, lequel rapportait que le roi des Tartares avait, devant lui, désapprouvé et blâmé la ligne de conduite suivie à son égard par fr. Guillaume de Flandres, lecteur. Celui-ci, en effet, étant venu vers lui avec des lettres du seigneur roi de France, lui prêcha la foi chrétienne, et, dès les premières paroles, dit que lui, les Tartares, et tous les autres infidèles étaient voués

1. En voici le récit complet, tel que le donne fr. Guillaume, p. 269 : *Incepi verba ab oratione dicens : « Domine, nos oramus Deum a quo cuncta bona procedunt, qui dedit vobis ista terrena, ut post hoc det vobis celestia, quia hec sine illis vana sunt. » Et ipse diligenter ascultavit, et subjunxi : « Noveretis pro certo quod celestia non habetis nisi fueritis christianus. Dixit enim Deus : « Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit Qui vero non crediderit condempnabitur. » Ad istud verbum ipse modeste subrisit, et alii Moal inceperunt plaudere manus, de ridendo nos, et obstupuit interpres meus, quem oportuit me confortari ne timeret. Tunc facto silentio dixi : « Ego veni ad filium vestrum, quia audivimus quod esset christianus, et attuli ei literas ex parte domini regis Francorum. Ipse misit me huc ad vos. Vos debetis scire quâ de causâ. » Tunc fecit me surgere, et quesivit nomen vestrum et meum et socii mei et interpretis, et fecit omnia scribi, et quesivit etiam, quia intellexerat quod exieratis terram vestram cum exercitu, contra quos haberetis bellum. Respondi : « Contra Saracenos violantes domum Dei Jerusalem » Quesivit etiam si unequam misissetis nuncios ad eum. « Ad vos, dixi, nunequam. » Tunc fecit nos sedere, et dare de lacte suo ad bibendum, quod ipsi valde magnum reputant, quando aliquis bibit cosmos cum eo in domo suo.* Le lecteur remarquera que j'ai respecté l'orthographe du manuscrit.

Digitized by Google

à la mort éternelle et au feu perpétuel. Tout étonné de ce moyen de persuasion : « Pour allécher le nouveau-né, lui dit le roi, et faire naître en lui le désir de la douceur du lait, la nourrice lui en exprime d'abord quelques gouttes dans la bouche, puis, elle lui tend le sein ; ainsi devais-tu d'abord essayer de nous persuader simplement et par le raisonnement. Mais, dès le début, tu as brandi les foudres de la peine éternelle. »

Reprenons ce récit point par point. Fr. Jacques d'Iseo, qui rapporte l'anecdote, n'est pas un inconnu. Thomas de Celano le loue comme *vir in Ordine nostro satis celeber et famosus*. Il avait pris la bure du vivant même de S. François et, peu avant 1230, *curam animarum inter fratres suscepit*, probablement en qualité de Ministre provincial de Toscane. Quelques années après le milieu du XIIIe siècle, il vint en Syrie. Or, nous verrons par la suite de cette étude qu'en 1255, au retour de son voyage, le 15 août, jour de l'Assomption, fr. Guillaume assista à un chapitre des frères tenu dans cette même résidence de Tripoli de Syrie, où le roi d'Arménie confia ses souvenirs à fr Jacques d'Iseo ; peut-être s'y rencontra-t-il même avec ce dernier. En tous cas, celui-ci, à Tripoli, était bien placé pour être exactement renseigné.

Quant au roi d'Arménie, il n'est autre que l'ami de fr. Guillaume, Heythoum Ier. Heythoum, en effet, fit un voyage à la cour de Batou et à celle de l'empereur Mangou presqu'au même moment que fr. Guillaume ; arrivé à Karakorum, le fr. Mineur retarda même de plusieurs semaines son départ, dans l'espoir de se rencontrer avec son royal ami. Celui-ci avait quitté sa capitale, Sis en Cilicie, dans les premiers jours de l'année 1254, et il arriva à Karakorum le 13 septembre de la même année. Fr. Guillaume avait quitté la ville le 18 août, moins d'un mois auparavant, par conséquent. A l'aller et au retour, Heythoum, comme son ami, avait rendu visite à Batou. C'est au cours d'une de ces deux visites que celui-ci lui aura communiqué ses impressions sur fr. Guillaume (1).

1. Le récit du voyage du roi Heythoum Ier a été rédigé en arménien par un des personnages de sa suite, appelé *Kirakos Kaïdzakotsi* et le texte en a été publié en 1822 à Saint-Pétersbourg, avec une traduction russe par le prince arménien Argoutinski, dans le *Sibirskiï Viestnike* de Spaski. En 1833, Klaproth en a publié une traduction française avec commentaire, dans le *Nouveau Journal Asiatique*, T. XII, pp. 273 à 309. Heythoum fit à l'aller et au retour presque le même chemin que fr. Guillaume, sauf cependant la partie qui conduisit celui-ci de Constantinople au camp de Sartach, mais il voyagea beaucoup plus rapidement ; parti, comme nous l'avons vu, au commencement de 1254, il était rentré dans ses états en juillet 1255 ;

Digitized by Google

Bien que fr. Guillaume ne rapporte pas les paroles de Batou, le récit du roi Heythoum se concilie parfaitement avec le sien. Notre voyageur nous dit en effet que, dès que Batou eût commencé à sourire, les courtisans qui remplissaient la tente se mirent à applaudir bruyamment et à l'accabler de leurs brocards; c'est au milieu de ce brouhaha même que Batou aura fait sa réflexion. Fr. Guillaume, qui alors ne savait pas encore le mongol, ne pouvait pas la comprendre ; quant à l'interprète, nous savons qu'il avait perdu complètement la tête, et que ce n'est qu'en présence de l'attitude énergique de fr. Guillaume qu'il recouvra quelque chose de ses moyens. Les paroles du prince mongol auront ainsi été perdues pour celui qu'elles intéressaient le plus et celui-ci est peut-être mort sans les connaître. Elles n'en sont pas moins précieuses pour nous ; car elles nous font voir le côté faible de notre grand homme : Fr. Guillaume manquait un peu de savoir-faire ; le premier contact avec lui était rude. Il devait froisser profondément Batou, pour qui la tolérance religieuse était un principe essentiel et qui demandait à être persuadé « simplement et par le raisonnement. » Mais une fois le premier moment passé, le rayonnement de son intelligence, la fascination de ses merveilleuses qualités morales, opéraient ; Batou, comme tous ceux qui l'approchaient, finit par être conquis. « Le roi d'Arménie, ajoute notre texte, rapportait que, bien qu'il eût agi ainsi, ce religieux trouva grâce devant le roi des Tartares. » En effet, fr. Guillaume nous apprend qu'à la fin de son entrevue avec Batou, celui-ci lui offrit du lait dans une

c'est-à-dire qu'il n'avait pas mis dix-huit mois à faire un trajet que, nous le verrons, fr. Guillaume effectua en deux ans et quatre mois. Il est vrai qu'il ne passa que six semaines auprès de Mangou, tandis que fr. Guillaume resta plus de sept mois auprès de lui. Nous savons, par l'attestation d'un de ses petits-fils, que, rentré chez lui, Heythoum Ier aimait beaucoup à raconter les souvenirs de son aventureux voyage. Cependant *Kirakos Kaidzaketsi*, le rédacteur de la relation que nous en possédons, semble lui avoir attribué des récits qu'il a puisés dans le trésor des contes populaires chinois : tel le suivant qui, chose curieuse, se trouve aussi presque textuellement, dans la relation de fr. Jean de Plan Carpin : « Le roi Heythoum nous racontait beaucoup de choses merveilleuses et inconnues qu'il avait vues et entendues chez les nations barbares. Il disait qu'au delà des Ghotaïens (?) il y avait un pays où les femmes sont raisonnables à la manière des hommes, et les hommes sans raison et semblables à des chiens grands et couverts de poil: ils ne laissent entrer personne dans leur pays. Ces chiens font la chasse, et les chiens et les femmes en vivent. De l'union de ces chiens avec des femmes naissent des enfants mâles qui ont la forme des chiens, tandis que les femelles ont celles des femmes. » *Nouveau Journal asiatique*, p. 287. — Heythoum, à la suite de ses rapports avec les Tartares, devint leur allié, et, uni à Houlagou, frère de l'empereur, fit subir plusieurs défaites aux Sarrazins. Voir aussi sur lui notre note, *Études Franciscaines*, janvier 1908, p. 15.

Digitized by Google

des coupes ornées de pierres précieuses qui se trouvaient sur un dressoir, à l'entrée de la tente, ce qui était une marque de grande faveur (1), et que, après cette audience mémorable, le potentat avait mandé auprès de lui un des hommes de sa horde, lequel avait été baptisé par les enfants de saint François, en Hongrie, et l'avait interrogé longuement sur ce qu'il pouvait savoir de fr. Guillaume et des conditions générales de l'Ordre. Evidemment la personnalité du franciscain avait fait impression sur lui.

L'entrevue terminée, fr. Guillaume était à peine rentré au logis, que Batou lui faisait signifier sa décision : « Les demandes exprimées dans les lettres du roi de France étaient trop graves pour que lui, Batou, pût prendre sur lui d'y répondre. Il ne devait pas le faire davantage que son fils Sartach ne l'avait fait. Seul l'Empereur, Mangou, chef suprême de la nation, avait qualité pour répondre. Ordre était donc donné à fr. Guillaume et à son interprète d'aller trouver Mangou. Quant au fr. Barthélemy et au clerc, ils s'en retourneraient vers Sartach, et attendraient auprès de lui le retour de leur compagnon. » C'était, une fois de plus, l'application de la règle posée par Gengis-Khan que seul l'Empereur prenait les décisions graves ; cette règle, le tout puissant Batou lui-même ne voulait pas l'enfreindre.

A l'audition de cet ordre inattendu se représente-t-on l'explosion de désespoir dans la petite troupe ? Mangou cheminait alors sur les confins de la Chine, au Nord du désert de Gobi, presqu'au bout du monde. Pour arriver jusqu'à lui c'était, après la Russie, l'Asie inhospitalière et terrible qu'il fallait traverser. L'hiver sibérien, si formidable avec ses rafales de vents du pôle se promenant librement sur la solitude glacée, approchait. Les bruits les plus sinistres couraient sur les dangers de cet intolérable voyage. Ceux même qui l'entreprenaient dans les conditions les plus favorables, des souverains tels que Jaroslaf.

1. Le texte que nous venons d'analyser est encore intéressant à d'autres points de vue : d'abord, avec les passages de Bacon que nous citerons à la fin de notre travail, il est le seul où il soit question de fr. Guillaume dans toute la littérature franciscaine du XIIIe siècle : en effet, tandis que fr. Jean de Plan Carpin fut rapidement connu dans l'Ordre, fr. Guillaume resta un inconnu pour ses contemporains. Il nous montre ensuite que son souvenir persista cependant au moins un certain temps, dans la mémoire des frères résidant en Asie-Mineure ; et il nous apprend que fr. Guillaume était lecteur. L'épithète de *flamanicus* qu'il lui donne enfin, nous permet d'affirmer qu'il est né à Rubrouck et non à Ruysbroek, comme d'aucuns le croyaient.

Digitized by Google

Grand-Prince de Sousdalie, en mouraient d'épuisement. Quelques années auparavant, dans la plaine des Kirghiz, fr. Jean de Plan Carpin avait retrouvé, avec terreur, les ossements desséchés de ses boyards. Abdallah sanglotait et disait que c'était marcher à la mort. Quant à fr. Barthélemy il déclarait en pleurant qu'il se ferait tuer plutôt que de laisser fr. Guillaume affronter seul les horreurs d'une telle route. La scène était si émouvante, si déchirante, que, rapportée à Batou, elle le fit revenir partiellement sur sa décision. Pour une fois il justifia son surnom de *Débonnaire*. Il autorisa fr. Barthélemy à accompagner fr. Guillaume, et décida que seul Gosset, le clerc, s'en retournerait vers Sartach, avec Nicolas, l'esclave acheté à Constantinople.

L'ordre de Batou fut exécuté immédiatement, en ce qui concernait ces derniers. Gosset, nous le savons, remplissait auprès de la petite troupe les fonctions de *père temporel ;* il lui restait, en cette qualité, vingt-six pièces de monnaie. Il en mit seize dans les mains d'Abdallah, car fr. Guillaume et fr. Barthélemy refusaient tout argent, embrassa ces derniers en pleurant, puis s'éloigna avec Nicolas, au milieu des sanglots.

H. Matrod.

(A suivre).

Digitized by Google

ŒUVRES DE NICOLAS DE LYRE.

POSTILLA LITTERALIS *(Suite et fin.)*

Telle est cette œuvre imposante, dont Nicolas pouvait à bon droit être fier. Elle lui avait coûté dix années d'un consciencieux labeur, mais elle allait lui donner la gloire, gloire solide et impérissable. Sans doute l'exégèse a fait d'immenses progrès depuis notre Franciscain, mais le progrès, si brillant soit-il, ne doit pas faire oublier ceux qui en ont été les premiers et déjà lointains artisans.

Le succès d'une œuvre se constate par sa diffusion, par le nombre des manuscrits conservés et des éditions publiées, par les travaux dont elle a été l'objet, par les jugements des hommes compétents.

Le lecteur a déjà pu se rendre compte de la multiplicité incroyable des manuscrits et des éditions de la Postille que l'on rencontre dans les bibliothèques (1). Elle n'a pas seulement été copiée et éditée, mais encore traduite, analysée, répertoriée, commentée, discutée.

Traductions. C'est la traduction et paraphrase en français d'une partie de l'Ancien Testament d'après Nicolas de Lyre, faite en 1462 (2), — une *Exposition et déclaration de la Bible tant du Vieux que du Nouvel Testament selon du Lyra et autres*, par maître Julien Macho (3), « religieux de l'ordre de Saint-Augustin de Lyon sur le Rosne » — une traduction française de la

1. Pour la *Postilla*, plus de 700 manuscrits la contenant en totalité ou en partie et se répartissant à peu près uniformément de 1350 à 1450. Numériquement, le commentaire sur les Psaumes est le mieux représenté, puis viennent ceux des Evangiles, des Epîtres de S. Paul, du Pentateuque, de Job, etc.

2. Manuscrite : Paris, *Bibl. Mazarine*, n° 49-50 *(Catal.* Molinier, 630-1).

3. Ed. Lyon ?, au XV° s., pet. in-fol. 2 col. (Graesse, IV, 314).

Digitized by Google

postille sur les Psaumes (1), — les *Grandes postilles et expositions sur les épistres et évangiles de toute l'année*, etc., traduites par Pierre Desrey (2) — les traductions flamandes du Comm. de l'Apocalypse, de Bruxelles (3) et de Vienne (4) — les traductions allemandes de celui des Psaumes, de Henri de Mügeln, en 1372 (5), de Schaffouse (6), de Vienne (7), et éditées au XVe s. (8) et à Spire (9), en 1504, sans oublier la Bible allemande avec gloses de Nicolas, de Lübeck (1494) (10) — enfin les traductions italiennes de la postille de l'Apocalypse, de Frédéric de Venise (1394) (11) et de Giuseppe de li Oddi (12).

Répertoires. On a dressé des index ou répertoires de la *Postilla*. Sont restés manuscrits ceux de William Norton, franciscain anglais (vers 1403) (13), de Berthold de Grünningen (14) et de Thomas de Tolède, des FF. Prêcheurs (15). Hain signale (16) un *Repertorium super Bibliam*, édité plusieurs fois (17) sans nom d'auteur, qui n'est pas autre chose qu'un dépouillement alphabétique de la *Postilla litteralis*.

Extraits. Indépendamment d'une série d'ouvrages, qualifiés de *Sermones*, *Epistolae*, *Postillae super epistolas et evangelia*, que l'on a considérés à tort comme des œuvres propres de Nicolas, alors que ce ne sont que des extraits de son commentaire, et sur lesquels je reviendrai plus loin, je signale, sous cette rubrique, deux manuscrits d'Oxford (18) et de Paris (19). Le premier est

1. Ed. v. 1490, Paris, chez Pierre le Rouge, 2 vol. in-fol. (Copinger, II, 3714).
2. Ed. 1511-2, Paris, Ant. Vérard, 5 vol. in fol (Graesse, IV, 314).
3. *Bibl roy.*, 15055-6.
4. Vienne, Lat. 15419, ff. 145-215.
5. Reun (Styrie) *Cistercienser-Stift*, 204, ff. 14 234.
6. Cf. *Catal.* Boos, A. 25.
7. Vienne, Lat. 2671 — 2783 — 4862 (ff. 69 71 : trad. des ps. 21 et 68). Vienne, Mon. B. M. V. ad Scotos, 53. c. 3 (avec la date de 1413).
8. « *Nicolaus von Lyra Mynner Bruder über den Psalter* ». Hain, 10382 — Graesse, IV, 314.
9. 1504, Spire, in-4°. 317 ff. — Graesse, IV, 314.
10. 1494, Lübeck, Steffen Arndes, in-fol. (Hain-Copinger, 3143).
11. Ms Florence, *Laur.* Cf. Bandini, t. V, 6-7.
12. Ms Pérouse, M 2 (Cf. Mazzatinti, *Inventari*).
13. Mss. Cambridge, *Univ.* Ff., IV, 38 — *Eton Coll.* Bl. 2-7 — Oxford, *Bodl. Can. Misc.* 156 — Oxford, *Exon.* 16 — Oxford, *Lincoln*, 69 — Oxford, Merton, 12.
14. Ms. Venise, *St-Marc*, I, 81.
15. Cf. Sbaraglia, *Supplém.*, 558.
16. Cf. Hain-Copinger, 10397 — 10398 — 10399 et Copinger II, 3716.
17. 1492, Memmingen, A. Kunne de Dunderstadt (Hain-Copinger 10397).
1492, Séville, Maynard Ungut l'Allemand et Ladislas le Polonais (Hain, 10398)
1494, Nuremberg, Ant. Kobinger (Hain-Copinger, 10399).
[1492] s. l. n. (Copinger, II, 3716).
18. *New College*, 14-15
19. *Bibl. Mazarine*, 49-50.

Digitized by Google

un abrégé de ce commentaire, le second une paraphrase (1).

Commentaires. Mais surtout il était utilisé et discuté. Les *lecteurs* d'Ecriture Sainte s'en servaient comme base de leurs cours (2). Théologiens, juristes, tous l'estimaient à l'instar d'une *Glose ordinaire* (3). En 1429, Paul de Burgos, juif converti, devenu archevêque, compose des *Additiones ad Postillam N. de L.* pour rectifier quelques assertions qui lui paraissaient erronées, et en particulier pour défendre les *dicta sanctorum et doctorum* que notre Mineur ne se faisait pas scrupule de critiquer et de rejeter à l'occasion (4). Matthias Dœring (5), franciscain allemand, professeur au *studium* d'Erfurt, prit la défense de son confrère et dans son *Correctorium corruptorii Burgensis* ou *Replicae adversus Burgensem* réfuta, parfois brutalement (6), l'évêque de Burgos. En 1477, un moine du couvent des Bénédictins de Melk (Autriche), Jean Schlippacher (7), dans son *Reprehensorium in replicatorem Matthiam Dœring contra dominum Paulum episcopum Burgensem* (8), critiqua avec raison le malencontreux plaidoyer de Dœring. Un peu plus tard, un dominicain, Diego Deza, entre en scène et s'applique à justifier S. Thomas des critiques de Nicolas et de son avocat Matthias Dœ-

1. Cf. S. Berger, *la bible française au M. A.*, p. 373. — A signaler aussi le ms 90 d'Orléans, vaste compilation de commentaires sur l'Ecriture, faite de 1711 à 1732, par un carme déchaussé de Sainte-Anne d'Orléans, en 20 volumes. Au premier rang figure Nicolas. N'oublions pas de rappeler la *Biblia maxima* éd. Paris, 1660, 19 vol. in-fol. par Jean de la Haye.

2. Cf. Cracovie, Université, ms. AA., VI, 24 : Nicolai Gorrani et Nicolai Lirae. Super Psalterium : « *Postilla Gorre finita et Lire simul 2ª feria proxima post Tiburci et Valeriani a. 1444 per magistrum Johannem Orieuth in studio Cracoviensi post Pasca* » et, en marge : « *Incepi legere 3 feria in crastino Gregorii.* » Wislocki, *Cat. mss. bibl. Univ. Cracov.* 1877-81, p. 333.

Cf. surtout, Erfurt, *Amploniana*, F° 167, fol 149 : « *Explicit postilla super Ysaiam edita a f N de L. ord. Min... Correcta per me Johannem Hœnshem de Bercka, 1463, die Mathie et fuit lecta pro meo cursu Veteris Testamenti per me hieme preterita et in vigilia Mathie terminata.* » Cf. le catal. de Schum, p. 106.

3. Cf. Paul de Burgos, *Additiones ad Postillam N. de L.* Super prologum primum : « .. *Haec enim Postilla saltem in his partibus Hispaniae et, ut credo, Galliae, communior est caeteris, circa Glossam ordinariam. Ad istam enim recurrunt non solum theologi, sed etiam juristae et alii, intellectum sacrae Scripturae planum habere desiderantes* ». Ed. Migne, *Patrol. lat.* t. 113.

4. Les *Additiones*, comme les *Replicae* dont il va être question figurent dans la plupart des *Biblia sacra* contenant la *Postilla*.

5. Cf. P. Albert, *Matthias Dœring*, Stuttgart, 1892, in-8°.

6. Si brutalement que dans l'édition de 1617 (*Biblia sacra*, etc.) les théologiens de Douai n'osèrent pas reproduire le texte intégral des *Replicae*, supprimant les passages trop violents. Mais, dans la réédition de 1634 (Anvers), ces passages furent restitués.

7. Cf. P. Albert, *Op. laud.*, pp. 20-22.

8. Ms. Munich, Lat. 18.156 (Teg. 156).

Digitized by Google

ring (1). Au début du XVIe siècle, Samuel de Cassinis, francis cain, compose une *Apologia pro Nicolao Lyrano contra Joannem Viterbiensem, ord. Pred., de genealogia Salvatoris* (2). François Ortiz a laissé des *Resolutiones passum notabilium in quibus Lyranus et Burgensis discrepant super Evangelia* (3).

Nicolas, dans sa *Postilla*, s'était précoccupé de répondre aux objections des rabbins juifs. Ses critiques furent jugées assez sérieuses pour qu'en 1456, un juif espagnol, Chayim-ibn-Mousa, le considérant comme le principal adversaire des Juifs, entreprit de le réfuter dans son *Magen-waRomach* (4). Un autre Juif, Abravanel, dans son commentaire sur Isaïe, ch. XXXIV, cite notre Franciscain et le regarde comme un « *grand interprète* » parmi les Chrétiens (5).

Dès 1508, au moins, circule le dicton : *Si Lyra non lyrasset, nemo Doctorum in Bibliam saltasset* (6), dont il y a plusieurs variantes : *Si lyra non lyrasset, totus mundus delirasset, Ecclesiam Dei non saltasset, Lutherus non saltasset*, etc.

Luther faisait grand cas de Nicolas et l'a utilisé souvent dans ses propres commentaires : « *Si j'aime Nicolas de Lyre*, dit-il à propos du verset 9, ch. II de la Genèse, *et le range parmi les meilleurs interprètes, c'est parce qu'il garde et recherche toujours avec le plus grand soin le sens littéral et historique* (7). »

Le succès de la *Postilla litteralis* a donc été considérable, dès son apparition et pendant tout le cours des XIVe, XVe et XVIe siècles (8). Il faut en effet arriver au XVIIIe siècle pour constater

1. *Defensorium pro s. Thoma Aquinate contra Nicolaum Liram et invectivas Matthie Dorinck in replicationibus contra Paulum Burgensem* ed. Séville, 1491 et 1517 ; Paris, 1514, et à la fin du t. II des *Praelectiones novarum defensionum pro s. Thoma Aquinate in IV ll. Sententiarum.* (Cf. Quetif-Echard).

2. Cf. Sbaraglia, *Supplem. ad Script. ord. Min.*, c. 558.

3. Cf. Sbaraglia, *loc. cit.*

4. Cf. *Etudes*, t. XVII, p. 497, où je cite ce texte de Chayim ibn-Mousa. A noter que, dans cette citation en hébreu, il y a 3 fautes d'impression. Au lieu de : עֶעבור lire בָּעבור ; de מזדָבָ lire מזרָעָ ; et de שאומרוָם lire שאומרים.

5. Cf. *Etudes*, *loc. cit* p. 499, note 5.

6. Cf. en effet, *Ad hebraicarum sanctissimarum litterarum amorem inductio*, ed. dans Reisch, *Margarita philosophica*, Strasbourg, 1508. — Cf. A. Merx, *Die Prophetie des Joel*, 1879, p. 388.

7. Cf. J. G. Rosenmüller, *Historia interpretationis librorum sacrorum*, Leipzig, t. V (1814), p. 282.

8. J'aurais pu alléguer encore en témoignage de ce succès ce fait que beaucoup d'ouvrages ont été attribués à tort à Nicolas, en raison de sa réputation, citer les nombreuses mentions de legs de ses œuvres que l'on trouve dans les Obituaires (V. notamment les *Obituaires de la province de Sens*, éd. Molinier, à la table. Ve *Nicolaus de Lyra*). Je dois toutefois rappeler le don d'Elias de Nabinali au pape, de la *Postilla*, en 1332 (C. *Etudes*, XVII, 603), l'achat, en 1354, pour son couvent, par Gottfried, abbé d'Heilbronn (*Etudes*, XVII, p. 398, note 5) et le legs au chapitre de Tolède de l'archevêque don Pedro Tenorio (*Ibidem*).

Digitized by Google

que Nicolas cesse d'être utilisé d'une façon courante, si je puis m'exprimer ainsi. Dans la préface au lecteur de l'édition de 1617 (*Biblia sacra*, etc. Douai, 1617), l'éditeur éprouve le besoin de justifier la réédition de cette *Postilla*, « *qui pourrait, au premier abord*, dit-il, *chagriner les amateurs de nouveauté.* » Il n'en jugera pas moins opportun de la republier en 1634 à Anvers.

***

Quelle place occupe Nicolas de Lyre dans l'histoire de l'exégèse ? Tous ceux qui se sont occupés de la Postille se sont posé la question et l'ont résolue diversement, n'étant pas d'accord sur le jugement qu'il convient d'en porter.

On a loué surtout son érudition hébraïque. Pour Richard Simon (1), *la plupart de ceux qui ont mis après lui dans leurs écrits quelque érudition juive n'ont fait que le copier.* Pour Schroeckh (2), Siegfried (3), Maschkowski (4), Neumann (5), S. Berger (6), son grand mérite est d'avoir utilisé sa connaissance de l'hébreu et de la littérature juive pour établir le sens littéral de la Bible.

Par contre, Hoberg (7), adoptant en l'exagérant la thèse de Fischer (8) et surtout de Soury (9), prétend que Nicolas était incapable de lire pratiquement l'hébreu sans le secours d'une traduction (10).

1. *Hist. crit. du V. Test.*, 1685, p. 415.
2. *Christl. Kirchengesch*, t. 34, p. 129.
3. *Raschi 's Einfluss*, dans *Archiv f. Wissensch. Erforsch. des A. T.*, I, 428.
4. *Raschi 's Einfluss*, dans *Zeits. f. alttest. Wissensch.*, XI, 271.
5. *Revue des Etudes juives*, t. 27, p. 260.
6. S. Berger, *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint Christiani medii aevi temporibus in Gallia*, Nancy, 1893, p. 55.
7. Article du *Kirchenlexikon*, 2e éd., IX, 323. Hoberg d'ailleurs estime que la réputation de Nicolas est bien surfaite.
8. *Jahrbücher f. protest. Theolog.*, XV (1889), p. 619.
9. *Des études hebraïques et exegétiques*, Paris, 1867, 19 pp.
10. Nicolas était certainement capable de lire la Bible hébraïque et même les ouvrages des Rabbins, sans le secours d'une traduction. Un examen même très superficiel de la *Postilla litteralis*, de sa *Probatio adventus Christi* et de sa *Responsio ad quemdam Judaeum* le prouve surabondamment. Nous le voyons à tout instant, dans son commentaire, comparer le texte de la Vulgate au texte hébreu, signaler les divergences, qu'il a même rassemblées, pour la commodité des étudiants, en un petit volume (*De differentia*). Il précise le sens de tel ou tel mot hébreu, en rapprochant les divers passages où ce mot est employé (v. g. in Deut., III, 11) ; il se prononce contre l'antiquité des points-voyelles : dans les cas difficiles, il compare plusieurs Bibles juives (Cf. in Psalm. 32 : « Exultate justi... *occasione hujus dicti reperi tres biblias hebraicas et* tres libros hebraicos editos super librum Psalmorum *et in omnibus inveni hunc psalmum distinctum a praecedenti*), il peut comprendre l'araméen (Cf. in I Rois (I Samuel) ch. II, 7. « Et sublimabit. *Sciendum autem quod Jonathan filius Oziel in translatione chaldaica aliter expo-*

Digitized by Google

D'autres ont vanté sa méthode exégétique, son souci du sens littéral. Volontiers même, on le présente comme un novateur, presque un révolutionnaire, un précurseur en tout cas de l'exégèse moderne. Cf. Graetz (1), Siegfried (2), E. Reuss (3), Schmidt (4), S. Berger (5). Rosenmüller (6) insinue même que Nicolas n'admet le sens mystique à côté du sens littéral que *par prudence*, pour ne pas choquer les susceptibilités de son entourage.

D'autres (7) sont moins absolus et reconnaissent qu'avant Nicolas on avait proclamé l'excellence du sens littéral et recommandé son étude. Ce qui est vrai.

nit canticum Annae praedictum, cujus sensum accipiam prout potero, addendo etiam aliqua ad majorem intellectum). Les ouvrages des rabbins lui sont accessibles. A tout instant, il cite Raschi, rapportant au besoin ses propres paroles, de telle sorte qu'il est impossible d'admettre qu'il ne l'ait pas consulté directement (Cf. les travaux de Siegfried, Maschkowski, Neumann, que j'ai cités à propos de la Genèse, de l'Exode et des Psaumes). Sa *Responsio ad Judaeum* a été provoquée par un *libellus hebraice scriptus* qui lui est tombé entre les mains (V. le début de cet ouvrage) Hoberg prétend que Nicolas n'a connu tous ces ouvrages que par des traductions ou les citations du *Pugio fidei* de Raymond Martini. C'est vite dit, mais nullement prouvé ! Où sont les traductions de Raschi, du *libellus hebraice scriptus* ? Prétendrait-on que toutes les citations de Nicolas se retrouvent dans le *Pugio* ? Il ne faut pas faire trop d'état de ce que, par une modestie qui est bien dans son caractère, Nicolas dit au 2e prologue de la Postille (*quia non sum ita peritus in lingua hebraica vel latina* (le fait de mettre sur le même pied sa connaissance de l'hébreu et celle du latin devrait mettre en garde) *quin in multis possim deficere*) et à la fin du traité *De differentia* (*Possent autem aliqui credere quod in hoc opere et in postilla super Vetus Testamentum multa posuerim de hebraico aliter quam sunt in veritate, cum in hac lingua non sim multum sed modicum instructus... nichil posui de hebraico capite proprio tantum, sed cum directione et collatione atque consilio virorum in hebraico peritorum*). Je ne prétends pas d'ailleurs que Nicolas ait su l'hébreu aussi bien que le français. Mais il pouvait se passer de traductions.

Par contre, je suis parfaitement d'avis qu'il ignorait l'arabe (malgré 2 ou 3 citations du Coran) et le grec. S'il allègue le texte des Septante (v. g. In Jérém., ch. XXIII ; Ecce dies veniunt) ce n'est que d'après la version latine qui s'en trouve dans l'office. Quant aux étymologies grecques qu'il se permet souvent, elles prouvent, parfois jusqu'à l'évidence, son ignorance de la langue (In Ev. Jean, VII, 2 : scenopegia vient de scenos, umbra et de phagim, comedere — In II Cor., V, 13 : brietas en grec signifie *mensura*).

1. *Gesch, der Juden*, 2e éd., VII, 329.

2. *Loc. cit.*, p. 430 : « *Trotz alledem kann aber Lira das Verdienst nicht abgesprochen werden, für die christliche Exegese des A. T. das allein richtige hermeneutische Prinzip « die Erforschung des Wortsinns » zuerst hingestellt zu haben, wie er solches aus dem Studium des Raschi kennen gelernt hatte* ».

3. *Gesch. der heil. Schrift. N. T.*, 5e éd., p. 282.

4. Herzog's *Real encycl.*, t. IX, p. 108.

5. *Loc. cit*

6. *Hist. interpr. ll. sacrorum*, V, 292-3.

7. R. Simon, *loc. cit.* ; A. Merx, *Prophetie des Joel*, p. 330 ; Diestel, *Geschichte des Alt. Test. in d. christl. Kirche*, Iena, 1869, p. 195 et ss. — Schroeckh, *loc. cit.* ; Cornely, *Historica et critica in V. T. ll. sacros Introducti*, I, 660.

Digitized by Google

Fischer (1) et Neumann (2) avaient noté le sens historique très vif et très remarquable qui domine et inspire l'exégèse de notre Franciscain. Soury (3), Graetz (4), Siegfried (5), Maschkowski (6) s'accordent à reconnaître que Raschi est son véritable maître. Mais pour Merx, son herméneutique diffère totalement de celle des Juifs.

Si Paumier (7) déclare que *son influence sur le développement religieux de son temps et des siècles qui suivirent a été profonde et durable ;* si l'auteur anonyme de l'article du *Katholik* (1859) (8) et Reusch (9) font commencer avec Nicolas une ère nouvelle de l'exégèse chrétienne, Schmidt (10) prétend que cette influence fut nulle, E. Reuss (11) que Nicolas fut un isolé, qu'il ne fut ni suivi, ni même compris. Cependant, au jugement de Siegfried (12), Luther lui doit sa connaissance de l'exégèse juive et S. Berger (13) soutient qu'il fut le maître du réformateur saxon.

***

Cette diversité d'appréciations, parfois contradictoires, me paraît résulter soit d'une étude trop superficielle de l'œuvre exégétique de Nicolas (14), soit d'une certaine ignorance ou méconnaissance du milieu dans lequel elle a pris naissance. Les esprits les plus hardis, les plus novateurs ont toujours infiniment de points de contact avec leur génération et il n'y a vraiment de révolution en histoire que pour le spectateur éloigné qui ne saisit plus la complexité ni la continuité des phénomènes. Ceci dit, voici les conclusions auxquelles n'a amené une étude, je ne

1. *L. cit.*, p. 613.
2. *L. cit.*, p. 260.
3. *L. cit.*
4. *L. cit.*, 329
5. *L. cit.*, p. 428.
6. *L. cit.*
7. Lichtenberger, *Encycl. des sc. relig.*, p. 518.
8. *Nicolaus von Lyra und seine Stellung in der mittelalterlichen Schriftauslegung*, 1859, pp. 934 54.
9. Wetzer al. Welte, *Dict. de théol. cath.* Trad. Goschler, t. 14. p. 40.
10. *L. cit.*, p. 108.
11. *L. cit.*
12. *L. cit.*, p. 430.
13. *L. cit.*, p. 55.
14. Sous l'empire d'une idée préconcue, on se contente parfois de textes isolés, dont on exagère l'importance en oubliant le contexte. De ce que Nicolas déclare s'attacher avant tout au sens littéral, il ne s'ensuit pas, par exemple, qu'il rejette le sens mystique.

Digitized by Google

dis pas complète, mais sérieuse et sans parti-pris, de la *Postilla litteralis:*

Les principes d'herméneutique de Nicolas ne diffèrent pas essentiellement de ceux de ses contemporains (1). Il adopte le canon des Livres Saints reçu dans l'Eglise chrétienne, mais en accentuant la distinction des livres canoniques et des livres non canoniques. Ces derniers ne peuvent servir à la constitution du dogme, mais seulement à l'édification des fidèles (2). L'Ecriture a un double sens, littéral et mystique. Nicolas le reconnaît sans la moindre arrière-pensée ; mais il insiste tout particulièrement sur la supériorité du sens littéral, seul fondement du sens spirituel et le seul que l'on puisse alléguer dans les discussions (3). Le véritable sens littéral est celui qui est conforme tout à la fois au sens grammatical, non seulement de la version latine, mais encore du texte original hébreu, à la raison et aux dogmes chrétien *qui rationi et littere veritati consonat)* (4).

L'autorité des saints et des docteurs n'est pas telle, en matière d'exégèse, que l'on ne puisse, pour de bonnes raisons, rejeter leurs interprétations (5). Il ne faut pas craindre non plus de consulter les travaux des rabbins, qui ont souvent très bien entendu le sens de tel ou tel passage (6).

L'Écriture constitue un tout homogène, où, s'il y a place pour les difficultés et les obscurités, il n'y en a du moins ni pour l'erreur ni pour la contradiction. C'est le livre de la révélation divine (7).

Conformément à ces principes, Nicolas s'applique avec une subtilité bien scolastique (8), mais le plus souvent d'une sobriété remarquable, à déterminer la place dans l'ensemble de chaque

1. J'ai énuméré plus haut les textes où Nicolas expose ces principes. V. p 159, n. 1.

2. Cf. Praef. in Tobiam (Haec oportuit.. *Postquam, auxiliante).*

3. Cf. 2e prologue de la Postille (Vidi... *Sicut dictum est).*

4. Cf. *ibidem.*

5. Cf. in Matth., I, 3 : « *Nec debet aliquis moveri si ego recedo in hoc a dictis Hieronymi quia dicta sanctorum non sunt tantae auctoritatis quin liceat sentire contrarium in his quae non sunt per sacram Scripturam determinata* ».

6. Cf. 2e prologue. « *Similiter intendo non solum dicta doctorum catholicorum sed etiam hebraicorum, maxime Rabbi Salomonis qui inter doctores hebreos locutus est rationibilius, ad declarationem sensus litteralis inducere* ».

7. Cf. 1er prologue.

8. Très scolastique par exemple ce procédé — tout à fait mnémotechnique — qui consiste à rattacher aux 4 mots du texte : *Haec omnia liber vitae,* les 4 excellences du texte sacré : *Haec* désigne sa dignité *(singularis eminentia) ; omnia,* son universalité *(generalis continentia) ; liber,* sa certitude *(specularis intelligentia) ; vitae,* son efficacité *(salutaris efficacia).* Cf. également le prologue des Psaumes.

Digitized by Google

livre et de chaque texte (1), à dissiper, avec un sens historique très fin, les obscurités (2), à résoudre les difficultés et les contradictions apparentes (3). Il relève les moindres particularités, les moindres anomalies (4), ne perdant presque jamais son temps à des réflexions mystiques (5) qui ne font, dit-il, le plus souvent qu'embrouiller le lecteur (6). A l'occasion, il discute les problèmes de théologie dogmatique (7) ou morale (8) qui se présentent. Mais surtout, il serre de très près le sens littéral, comparant à tout instant la Vulgate avec l'hébreu (9), discutant avec indépendance les interprétations traditionnelles, quand bien même elles se recommanderaient des saints ou des Pères (10), utilisant avec une remarquable largeur de vues, les travaux des Juifs (11), notamment de Raschi (*R. Salomon*) qu'il admire en raison précisément de sa fidélité au sens littéral (12). Il affectionne les discussions chronologiques qu'il traite avec un sens très fin de la méthode comparative, base de la critique histori-

1. Cf. le début de la Postille sur chaque livre, v. g. Genèse, Juges, etc. Mais, dans son 2e prologue, il reproche aux exégètes de son temps l'abus des divisions dichotomiques « *Textum in tot particulas diviserunt et tot concordantias ad suum propositum induxerunt quod intellectum et memoriam in parte confundunt, ab intellectu litteralis sensus animum distrahentes* ».

2. Cf. Gen., XIII, 7. Unde et facta est. — XXXI, 19 — XLI, 8. I Rois, XIII, 13. — IV Rois, II, 9

3. Cf. I Rois, XXVIII, 2. — Juges, XI, 19, etc., etc.

4. Cf. Gen., XVIII, 1. — Josué II, 1. — Ev. Jean, I, 52. — III, 5, 11. — V, 19.

5. Cf. Apoc., XI, 3 (allégorie fondée sur la valeur symbolique du nombre 10). — XIV, 20 — Mais Nicolas sacrifie peu à l'allégorie, cf. Lament, I, 1.

6. Cf. 2e prol. « *Sciendum etiam quod sensus litteralis est multum obumbratus propter modum exponendi communiter traditum ab aliis qui, licet multa bona dixerint, tamen parum tetigerunt litteralem sensum et sensus mysticos in tantum multiplicaverunt quod sensus litteralis inter tot expositiones mysticas intercepius, partim suffocatur.... intendo circa litteralem sensum insistere et paucas valde et breves expositiones mysticas aliquando interponere licet raro.* »

7. Cf. Gen. III (sur la prescience divine) — I Rois, XVI, 23 (nature des démons) — Ev. Jean, I (sur le Verbe de Dieu) — XII, 6 (sur la pauvreté évangélique) — XIV, 2 (vision béatifique) — Ev. Marc, V. *A la fin* (sur les miracles du Christ).

8. Ce sont ceux-là qu'il préfère traiter, v. g. Gen. XL, *à la fin* — Josué, VIII, 2 (Est-il permis à la guerre de tendre des pièges ?) I Rois, XVII, 31 (Licéité du duel judiciaire), etc.

9. Cf. Gen., III, 16, 22. — Levit., VI, 14. — Josué, XIII, 2. — Nombres, XI, 25. — Gen., XI, 31 (étude comparée de plusieurs textes pour déterminer le sens d'un mot ; également Deut. III, 11.) — Luc, VI, 17 (parallèle des deux discours sur la montagne)

10. Cf. Gen. XLIX, 11. — Ev. Matth. I, 3 — I Rois XVII, 19. — Gen. XLVI, 21. — II Paral. XXIV, 24. — Exode, XXVIII, 12 (dans ces derniers textes il discute l'autorité de certains ouvrages entre autres *De interpretationibus*, d'un Remi — le *De quaestionibus hebraicis super II. Regum*).

11. Ps. 32 : « *Occasione hujus dicti respexi tres Biblias hebraicas et tres libros hebraicos editos super librum psalmorum.* A tout instant, il renvoie à Raschi ou aux Juifs (*dicunt Hebrei*).

12. Cf. le passage du 2e prol. que j'ai cité.

Digitized by Google

que (1). C'est cet esprit positif, critique qui constitue la véritable originalité de son génie.

Mais ne nous y trompons point. Nicolas est loin encore d'être un moderne. Il est bien de son temps. La Bible n'est pas du tout pour lui un livre *ordinaire* (2). Il ne rejette pas le moins du monde le principe d'autorité ; il se soumet d'avance au jugement de l'Eglise (3). S'il nous charme par des tendances qui annoncent la critique moderne, indépendante, c'est, à mon sens, uniquement parce qu'il s'est rendu très nettement compte des exigences de la polémique. Car Nicolas est polémiste avant tout. Convaincre les Juifs, voilà sa constante préoccupation, le but conscient et défini de toute son œuvre. Or il n'est pas possible de discuter qu'en parlant la même langue que son adversaire, en se plaçant au même point de vue, en n'employant que des arguments qui soient recevables pour lui (4). Le sens mystique est essentiellement subjectif et variable. Un Juif pourra toujours — et avec raison — récuser l'interprétation messianique de tel ou tel texte, pour peu que cette interprétation ne réponde point au sens propre littéral. Donc il faut s'en tenir à la grammaire. De même, si la Vulgate n'est pas d'accord avec l'original hébreu, un Juif récusera *ipso facto* la version latine et les déductions qui reposeront sur son texte (5). Donc, il faut connaître la Bible juive.

Voilà tout le secret du positivisme de Nicolas, le véritable point de vue auquel il faut se placer pour le juger, comme d'ailleurs pour bien entendre l'évolution de l'exégèse chrétienne. Au fond, tous les exégètes, dès l'origine, ont toujours songé aux objections des adversaires du christianisme. Et c'est là, à mon

1. Cf. IV Rois, I, 17. — Dan., IX, 24. — I Rois, XIII, 1. — Gen., XV, 13. — III Rois, XI, 8.

2. Cf. 1er prologue

3. Cf. 2e prol. « *Protestor quod nihil intendo dicere assertive seu determinative nisi quantum ad ea que manifeste determinata sunt per sacram Scripturam vel Ecclesie auctoritatem : cetera vero omnia accipiantur tanquam scholastice et per modum exercitii dicta. Quapropter omnia dicta et dicenda suppono correctioni sancte matris Ecclesie ac cujuslibet sapientis, pium lectorem et charitativum flagitans correctorem.* Il continue en rappelant les sept règles d'herméneutique de Tychonius, d'après Isidore de Séville.

4. Cf. Ruth, III, 15, passage curieux où Nicolas tire argument d'une interprétation qu'il qualifie lui-même de *mystique*, donnée par Raschi : « *Ex hoc autem dicto Ra. Salomonis duo habentur : unum est quod Scriptura Veteris Testamenti non solum exponenda est hystorice, sed etiam aliquando mystice ; secundum est quod illud dictum Es. allegatum intelligitur de Christo, etiam secundum Hebreos.* » Voilà bien le souci de la polémique. Cf. également le début de son traité sur le Messie (*Probatio adventus*) que j'étudierai plus loin.

5. Cf. Gen., XLIX, 10.

Digitized by Google

sens, ce qui rend l'histoire de l'exégèse extrêmement vivante, extrêmement intéressante ; elle est une des faces de l'apologétique. J'espère l'établir quelque jour dans un travail spécial (1). Par exemple, c'est pour résoudre les graves objections que l'on tirait d'une interprétation purement grammaticale de certains endroits de la Bible qu'Origène avait édifié sa théorie du sens spirituel, réservé aux intelligences d'élite, aux *pneumatiques* (2). Au XIIIe siècle, on s'aperçut que cette théorie provoquait, de la par des Juifs, d'autres objections non moins graves, qu'en particulier elle ne permettait pas d'aborder un terrain de discussion commun. D'où retour très accentué au sens littéral. Mais les habitudes de plusieurs siècles sont difficiles à vaincre. Si S.Thomas (3) expose la théorie en termes judicieux, si Roger Bacon (4), avec son génie vigoureux, montre très nettement ce qu'il convenait de faire, Nicolas eut l'incomparable mérite, du moins qu'il était possible à un chrétien du XIVe siècle, de remplir ce programme. Malheureusement on ne le suivit pas dans cette voie. On lui fit ovation, on admira sa clarté, son bon sens, sa sobriété, son érudition hébraique. La *Postilla* du *Doctor planus et utilis* devint un arsenal contre les Juifs (5) et un manuel commode d'exégèse que l'on utilisa longtemps, que l'on ne chercha

1. L'œuvre exégétique du moyen âge, si dédaignée et surtout si ignorée, mériterait, en raison de sa variété et de son importance, je ne dis pas scientifique, pour une meilleure connaissance de la Bible, mais historique, pour l'histoire des idées, d'être étudiée en détail. Il y a là matière à une longue et intéressante série de travaux d'identifications, de classement, de recherche des sources et des influences, pour lesquels les matériaux abondent. N'oublions pas, en effet, que le commentaire du texte sacré fut une des principales formes de l'activité intellectuelle du moyen âge, que la Bible, interprétée allégoriquement, se retrouve partout à cette époque, dans la vie pratique et les institutions, comme dans la vie religieuse et morale. Une glose, une Postille, un Commentaire est le plus souvent une véritable encyclopédie, qu'il n'est pas toujours fastidieux de feuilleter.

Sur le rôle, au point de vue intellectuel, de l'interprétation allégorique, voir le beau livre de M. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales* notamment, ch. II et ch. V.

2. Cf. Περὶ ἀρχῶν, IV, 1.

3. *Summa theolog.*, I, q. 1, art. 10.

4. *Opus majus*, 3e partie : *De utilitate grammaticae*. M. F. Picavet qui, depuis trois ans, consacre une de ses conférences de l'Ecole des Hautes Etudes à l'étude des idées de Roger Bacon, a bien montré combien l'on avait eu tort de ne voir en lui que le *positiviste*, le *précurseur*, mais qu'il est essentiellement un théologien, un apologiste, mais un théologien et un apologiste *progressif*, qui veut s'aider pour défendre et propager la religion chrétienne, de toutes les ressources de la science. Je prépare, en ce moment, pour cette conférence, une étude sur l'exégèse de Roger Bacon.

5. Cf. le distique de l'épitaphe en vers (V. *Etudes*, XVI, p. 400, v. 19-20 :

Extat in Hebraos sanctissima condita turris
(Nostrum opus), haud ullis comminuenda petris.

Digitized by Google

pas à améliorer, en suivant la même méthode de comparaison et de recours aux textes originaux. Au bout de deux siècles, on s'aperçut que l'on faisait fausse route. Maldonat et Richard Simon reprirent la tradition scientifique de Bacon et de Nicolas, mais sans rencontrer, dans le monde catholique, une approbation unanime. *Sunt fata rerum !*

Henri Labrosse,
Archiviste-paléographe.

Digitized by Google

DES DONS SURNATURELS QUI ACCOMPAGNENT LA GRACE SANCTIFIANTE *(SUITE)* (1).

Après avoir considéré le rôle que jouent les vertus dans notre vie surnaturelle, il convient de les comparer entre elles : l'étude de ce qui les sépare, les différencie, ou au contraire, les rapproche, les lie dans une hiérarchie et une dépendance réciproque, nous en donnera une connaissance plus exacte et plus approfondie.

Et d'abord, les vertus naturelles présentent-elles des différences de perfection ?

Cela est évidemment vrai, si l'on considère les vertus naturelles dans leur sujet ; la vertu n'est point chose indivisible et mathématique, comme le voulurent les stoïciens. Car, non seulement les hommes sont physiquement et moralement plus ou moins aptes à telle ou telle vertu, mais les mêmes hommes peuvent être plus ou moins bien disposés, suivant le *moment*, le *milieu*, les *circonstances* (2).

Mais — et c'est par là que la question devient nouvelle — *relativement à sa nature*, c'est-à dire, en elle-même, une vertu naturelle peut-elle être dite plus ou moins parfaite, et surtout si l'on parle de vertus qui appartiennent à différentes espèces, peut-on dire qu'elles sont plus grandes les unes que les autres ?

En elle-même, une vertu se mesure d'après les choses auxquelles elle s'étend. Si elle embrasse tout ce qui est de son domaine, elle est parfaite ; si elle laisse certains objets qui pourtant

1. Voy. n. de mars, p. 225.

2. « Si consideretur virtus ex parte subjecti participantis, sic contingit virtutem esse majorem vel minorem.. » I^a II^ae, *quaest.* 66 a. I.

Digitized by Google

lui appartiennent, elle l'est moins. Sous ce rapport, les vertus intellectuelles ne jouissent pas de la même perfection : par exemple, un homme savant, peut être plus ou moins savant (1).

Mais si la question se pose pour les vertus morales, nous sommes obligés d'admettre qu'elles ne souffrent pas d'imperfection. On n'est tempérant, par exemple, qu'autant que cette vertu touche, chez l'homme qui la possède, à tout ce qui est de son domaine. L'homme qui sait s'abstenir des plaisirs de la chair, n'est pas tempérant, s'il se livre à l'excès du vin (2).

Les différentes espèces de vertus naturelles, diffèrent, au contraire, de perfection, suivant l'espèce à laquelle elles appartiennent.

Le fondement de toute moralité, c'est la *raison*. Or, la chose qui approche, de plus près, son fondement et sa source, l'emporte sur celle qui en est plus éloignée ; la cause se communiquant d'autant mieux qu'elle saisit plus intimement son effet (3).

Parmi les vertus morales, la prudence que l'on range communément parmi elles, lorsqu'on la considère dans sa *matière*, l'emporte d'emblée sur toutes les autres. Mais, il faut bien l'avouer, ce n'est qu'en tant que vertu intellectuelle, c'est-à-dire, lorsqu'on la considère dans son essence, qu'elle possède cette supériorité ; parce que c'est sous ce rapport qu'elle perfectionne la raison et trouve sa place dans l'intelligence. C'est ce qui explique pourquoi saint Thomas, lorsqu'il se demandera spécialement quelle est la principale des vertus morales, nommera la justice, bien qu'il ait donné ailleurs le premier rang à la prudence (4).

La justice, vient, en effet, avant ses compagnes, parce qu'elle siège dans la volonté et a pour sujet l'appétit *raisonnable*. La force et la tempérance ne viennent qu'après ; car ce n'est plus l'appétit raisonnable, mais l'appétit *sensitif* qu'elles affectent : la première affecte ce que dans l'Ecole on appelle l'*irascible*, et la seconde la *concupiscible*, faculté la plus éloignée de la raison et conférant par là même le dernier rang à la vertu qui l'affecte.

1. « Non enim quicumque est grammaticus, scit omnia quae ad grammaticam pertinent. » *Ibid.*

2. « Quicumque autem habet aliquam virtutem, puta temperantiam, habet ipsam quantum ad omnia ad quae temperantia se extendit. » Ia IIae, *quaest.* 66, a. I.

3. « Causa et radix humani boni est ratio. Et ideo prudentia quae perficit rationem, praefertur in bonitate aliis virtutibus moralibus perficientbus vim appetitivam, in quantum participat rationem. » *Ibid.*

4. « Inter morales praestantissima est. » *Ibid.*, a. IV.

Digitized by Google

Passons maintenant aux vertus intellectuelles et demandons-nous si elles sont plus nobles que les vertus morales.

Nous venons de voir que la prudence doit sa supériorité à son caractère intellectuel. Les vertus intellectuelles seraient-elles donc plus nobles que les vertus morales ?

A première vue, la chose ne paraît pas évidente, car enfin, n'est-ce pas par la volonté que vaut surtout l'homme ? Et vouloir établir la supériorité de l'intelligence à l'aide des subtilités que saint Thomas va tout à l'heure nous donner, n'est-ce pas s'amuser à un casse-tête chinois moyen-âge n'aboutissant à aucun résultat pratique, et ne nous apprenant rien sur la nature des facultés ?

Nous ne le croyons pas, parce que si ces subtilités sont vraies, elles sont utiles, et quand une matière ne peut être approfondie qu'à l'aide d'analyse, nous ne voyons guère comment on pourrait s'en passer.

Une créature gagne en excellence et en noblesse, à mesure qu'elle se rapproche de la simplicité et de l'absolu qui est en Dieu (1). L'échelle des êtres a pour fondement cette notion même. Dire d'un être qu'il est moins matériel ou plus spirituel, c'est dire qu'il est plus noble. Or, comparons l'objet de l'intelligence et l'objet de la volonté.

L'objet de la volonté, c'est le bien, mais tel qu'il existe dans les choses, avec les accidents qui l'individualisent, le déterminent. L'objet de l'intelligence, au contraire, ce n'est plus, comme le dit fort bien Cajetan, le bien déterminé, quasi *matérialisé*, mais c'est la notion du bien débarrassé de tout ce qui le caractérise, l'alourdit ; c'est la quiddité toute seule, allant jusqu'à faire abstraction de l'*existence*.

Et puisque la dignité d'une faculté se mesure toujours sur la dignité de son objet, nous devons conclure que l'intelligence est plus élevée que la volonté, puisque son objet est plus abstrait et plus universel. Mais les vertus sont des habitudes. Or, les habitudes, comme les facultés, se spécifient par leur objet absolument parlant, et sous ce rapport, les vertus intellectuelles l'emportent donc sur les vertus morales (2).

1. « Quanto aliquid est simplicius et abstractius, tanto secundum se est nobilius et altius. Et ideo objectum intellectus est altius quam objectum voluntatis. Cum ergo propria ratio potentiae sit secundum ordinem ad objectum, sequitur quod secundum se et simpliciter intellectus sit altior et nobilior voluntate. » I, *quaest* 82, a. III.

2. « Habet virtus speciem ex objecto. Unde, simpliciter loquendo, illa virtus nobilior est quae habet nobilius objectum. Manifestum est autem quod objectum rationis

Digitized by Google

Toutefois, si nous ne les considérons plus comme des *habitudes*, mais comme des *vertus*, il nous faudra donner le pas aux vertus morales, et reconnaître qu'elles méritent, à bien plus juste titre, ce nom de vertus.

Qu'est-ce, en effet, qu'une vertu ? C'est le principe d'un acte bon. Elle est essentiellement une force, — *vis*, *vir*, *virtus* — en ce sens qu'elle perfectionne la puissance pour la *bien faire agir*. « *Virtus uniuscujusque rei est quâ opus ejus bonum reddit.* » (Aristote.) Aussi, il est clair que les habitudes qui affecteront la puissance d'opération, c'est à-dire la volonté, participeront davantage à cette notion, que les habitudes affectant l'intelligence (1).

Nous dirons donc que les vertus morales qui font *faire* le bien, sont beaucoup plus des vertus que les vertus intellectuelles qui le font *connaître*. Celles-ci, il est vrai, donnent la faculté de bien agir, mais c'est grâce aux autres que, dans le fait, on agit bien ; et si la vertu est ce quelque chose qui rend l'homme bon, *lui et ses actes*, ce sera aux vertus morales qu'il faudra surtout donner ce nom. Ce sont elles, en effet, qui font l'homme vertueux.

C'est par ce côté qu'on a le droit de dire que l'homme vaut surtout par la volonté ! Les vertus morales sont, en effet, plus nécessaires à la vie humaine, et leur importance pratique est telle que les théologiens les nomment *cardinales* ou principales. Elles seront comme les gonds sur lesquelles repose tout l'édifice moral, ou bien, si vous voulez, la porte par laquelle il faudra passer pour parvenir à sa fin qui est la béatitude.

Leur excellence relative découle de la notion de vertu, qui, chez elles, se vérifie mieux que dans les vertus intellectulles. Elles possèdent d'abord ce qui fait la noblesse des vertus intellectuelles : la raison, puisqu'elles affectent la volonté qui est une puissance opérative et raisonnable tout ensemble, bien que, comme la volonté, elle ne possède cette qualité que par *participation*, d'où infériorité manifeste sous le rapport du sujet. Cependant, ce bien spéculatif, objet des vertus intellectuelles, leur nature raisonnable

est nobilius quam objectum appetitus... Unde, simpliciter loquendo, virtutes intellectuales, quae perficiunt rationem, sunt nobiliores quam morales, quae perficiunt appetitum. » I^a II^ae, *quaest.* 66, a. III. Inutile de rappeler ici que Scot et son école accordent la primauté à la *volonté* et non pas à l'intelligence. Sur cette intéressante question Cf. P. Minges, *Ist Duns Scotus Indeterminist?* Münster, 1905, p. 134-138.

1. « Quia virtus dicitur ex eo quod est principium alicujus actus, cum sit perfectio potentiae, sequitur etiam quod ratio virtutis magis competat virtutibus moralibus quam virtutibus intellectualibus.. » *Ibid*

Digitized by Google

le réclame aussi ; de plus leur nature opérative réclame encore et essentiellement le bien pratique, ce que ne font point les vertus intellectuelles.

Si nous voulons mettre davantage en lumière l'excellence toute relative qui leur vient de la notion même de vertu, mieux réalisée chez elles, nous dirons, en nous répétant un peu : les vertus intellectuelles sont dans la raison, les vertus morales dans la volonté. Les premières ont donc la primauté sur les secondes par le sujet ; d'où leur supériorité incontestable. Mais, les vertus morales, précisément parce qu'elles résident dans la volonté, puissance opérative tout ensemble et raisonnable par participation, réclament impérieusement le bien pratique et le bien spéculatif, tandis que les vertus intellectuelles se contentent de ce dernier. Les vertus morales l'emportent donc sur les autres par l'*objet*.

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des vertus naturelles. Les unes — les vertus intellectuelles — nous font connaître la fin pour laquelle nous sommes faits et vers laquelle nous tendons naturellement ; les autres — les vertus morales — nous y font parvenir.

Mais, supposé qu'à cette fin, Dieu en superpose une autre plus excellente, pour nous donner le moyen de l'atteindre, il faudra qu'il change, ou du moins qu'il rehausse toute notre manière de *connaître* et d'*agir*, en la proportionnant au but nouveau qui lui est assigné (1).

Dans l'ordre naturel, il fallait à l'intelligence une lumière, lui montrant sa fin, et certains principes premiers, nécessaires à la raison pour la diriger dans les choses spéculatives et pratiques; à la volonté, il fallait une inclinaison naturelle vers sa fin et comme une appétition, ue tendance à la saisir et à se fondre en elle.

Dans l'ordre surnaturel nous devons retrouver tout cela agrandi, développé, surnaturalisé : à l'intelligence seront donnés certains principes, perçus non plus sous la clarté de la lumière humaine, mais grâce à la lumière divine : ce sont les dogmes,

1. « Quia hujusmodi beatitudo proportionem humanae naturae excedit, principia naturalia hominis, ex quibus procedit ad bene agendum secundum suam proportionem, non sufficiunt ad ordinandum hominem in beatitudinem praedictam ; unde oportet quod superaddantur homini divinitus aliqua principia per quae ita ordinetur ad beatitudinem supernaturalem, sicut per principia naturalia ordinatur ad finem connaturalem. » Ia IIae quaest. 62, a. I.

Digitized by Google

objets de la foi. La volonté qui tend par son propre poids vers sa fin naturelle, tendra vers sa fin surnaturelle, par un poids surajouté : l'Espérance. Enfin, la Charité, par une sorte d'affinité, de conformité ou d'union spirituelle, cherchera à transformer, pour ainsi dire, l'âme en ce terme suprême (1).

Voilà donc l'homme tourné vers sa fin surnaturelle. Mais, pour y parvenir, il lui faut des moyens de même ordre. Que fera Dieu ? Il prendra les vertus naturelles, les proportionnera à cet état nouveau, et *par infusion*, en dotera notre âme. Et tout sera surnaturalisé en nous.

La supériorité de telles vertus, soit des vertus infuses, soit des vertus théologales, ressort de ce court exposé, sans qu'il nous soit nécessaire de le prouver longuement.

Elles sont supérieures dans leur *origine :* la vertu naturelle se rapportant au bien réglé par la raison, peut avoir sa cause dans les actes humains ; la vertu surnaturelle, n'ayant sa règle que dans la loi divine, ne peut être produite que par Dieu. Elles le sont par les *objets* auxquels elles s'étendent : les vertus surnaturelles comprenant ce qu'impose non seulement la loi humaine, mais aussi la loi divine. Elles le sont enfin par leur *essence*, puisque les vertus surnaturelles sont réellement participantes de la nature divine. Les unes sont divines, les autres sont humaines.

Cependant, parmi les vertus surnaturelles, les vertus théologales l'emportent.

Quand on veut juger de la supériorité d'une vertu, il faut toujours en considérer l'objet. Or, l'objet formel des vertus théologales, c'est Dieu lui-même ou une de ses perfections. L'objet formel des autres vertus infuses, c'est l'honnêteté de l'acte.

L'objet matériel des vertus théologales, c'est encore Dieu. Entre lui et nous, il ne peut pas y avoir d'intermédiaire. Par la foi, c'est lui que nous connaissons ; par l'espérance, c'est lui que surnaturellement nous désirons ; par la charité, c'est encore lui que nous aimons.

Une dernière raison qui marque bien la supériorité des vertus théologales sur les autres vertus infuses, c'est que, comme nous l'avons dit, par rapport à notre fin surnaturelle, elles jouent exactement le rôle de la puissance naturelle qui nous incline,

1. *Ibid., quaest.* 62, a. III. Ces trois vertus ne forment pas avec la grâce une seule habitude, car, dans ce cas, il faudrait dire qu'en perdant la grâce, on perd nécessairement l'espérance et la charité, ce qui est une hérésie. *Trid.* sess. VI., can. 28.

Digitized by Google

par son propre poids, vers notre fin. Par conséquent, elles nous unissent à Dieu *immédiatement*. Les vertus morales nous unissent bien aussi à lui, mais *indirectement ;* leur objet n'est pas la fin elle-même, mais les moyens qui doivent nous conduire à cette fin (1). Elles sont entre les mains de Dieu les instruments puissants et mystérieux avec lesquels il va continuer dans l'homme ce temple magnifique où il veut venir habiter : *templum Dei estis.*

La foi en est comme le fondement : *domus Dei credendo fundatur*. C'est elle, en effet, qui va éclairer la volonté et lui faire entrevoir, dans une demi-lumière, voilée mais cependant transparente, la fin sublime à laquelle ses aspirations les plus légitimes ne pourraient prétendre ; elle va lui montrer la possibilité d'y parvenir à l'aide de la grâce et lui en indiquer les moyens.

Eprise de la beauté du but entrevu, et s'apercevant qu'en Dieu tout lui est possible, la volonté poussée par l'Espérance se met à l'œuvre. Elle travaille, lutte, se décourage quelquefois et de nouveau reprend son œuvre... et l'édifice peu à peu monte et grandit : *sperando erigitur.*

Mais, hélas ! que son labeur est intéressé ! Car, que cherche-t-elle ? Elle ne cherche après tout que son bonheur. Sans doute, l'âme aime son Dieu, puisque c'est vers lui qu'elle va. Mais, elle l'aime trop pour elle-même et pas assez pour lui. Cependant, dans ce commerce intime que nécessite son travail journalier, elle a appris à le mieux connaître ; elle sent enfin combien il est bon, et l'amour s'épurant dans son cœur, elle finit par faire abstraction d'elle-même, et s'attache définitivement à son Dieu, par les liens de la charité : *diligendo perficitur*... car, cet amour-là est véritablement l'amour du ciel (2).

Disons maintenant quelques mots sur la connexion des vertus.

1. « Virtutis theologicae est, dit le P. Hurter, hominem immediate per actus cum Deo fine supernaturali conjungere, in illum ordinare et dirigere ejusque vitam reddere deiformem : virtutis vero moralis mediate tantum, versatur enim circa ea quae sunt ad finem. » *Op. cit.*, p. 168.

2. «Ordine quidem generationis.. in uno et eodem fides praecedit spem et spes charitatem secundum actus, nam habitus simul infunduntur.. Per fidem apprehendit intellectus ea quae sperat et amat. Unde oportet quod ordine generationis fides praecedat spem et charitatem. Similiter autem ex hoc quod homo ab aliquo sperat se bonum consequi posse, reputat ipsum, in quo spem habet, quoddam bonum suum. Unde ex hoc ipso quod homo sperat de aliquo, procedit ad amandum ipsum. Et sic ordine generationis secundum actum, spes procedit ad amandum ipsum. Et sic ordine generationis secundum actum, spes praecedit charitatem. » I^a II^ae, *quaest.* 62, a. IV.

Digitized by Google

D'abord, *les vertus naturelles peuvent-elles exister sans les vertus surnaturelles ?*

« Si quis dixerit omnia opera quae ante justificationem fiunt, quàcumque ratione facta sunt, vere esse peccata... anathema sit. » Ainsi parle le Concile de Trente (Sess. 6, c. 7), condamnant l'erreur de Luther et de Calvin qui voulaient qu'aucune œuvre bonne ne peut être faite avant la justification.

Et, en effet, les œuvres que l'Ecriture et l'Eglise nous invitent à faire ne peuvent être des œuvres mauvaises. Or, l'Ecriture et l'Eglise invitent le pécheur à faire des actes de foi et de pénitence, l'aumône, etc., comme moyens d'obtenir la justification. Ces œuvres sont donc bonnes. Et pourtant, elles sont produites sans vertus surnaturelles, puisqu'elles sont faites sans la grâce sanctifiante. Elles sont faites à l'aide de vertus, puisque sans vertus, pas d'œuvres bonnes. Il faut donc reconnaître que des vertus naturelles peuvent exister en nous, sans vertus surnaturelles (1).

D'ailleurs, nous l'avons déjà vu, et saint Thomas nous le répète, parce qu'elles peuvent être acquises par l'homme, et parce qu'elles n'ont pour but qu'une fin naturelle, elles peuvent être sans la charité. C'est ainsi qu'elles ont existé chez beaucoup de païens (2).

Mais, la réciproque est-elle vraie ? C'est-à-dire, *les vertus surnaturelles peuvent-elles exister sans les vertus naturelles ?*

Non, parce que les vertus théologales ne vont point sans les vertus infuses et que les vertus infuses supposent, comme fondement nécessaire, les vertus naturelles. Que les vertus infuses présupposent les vertus naturelles, nous le savons, car elles ne sont, en somme, que des vertus naturelles surélevées. Que les vertus théologales ne puissent aller sans les vertus infuses, saint Thomas nous le prouve surabondamment. Voyons seulement la raison philosophique qu'il nous en donne :

Qu'est-ce que la charité et les autres vertus théologales ? Ce sont des principes, ou si vous voulez, des agents principaux, communiquant leur mouvement aux vertus. Elles peuvent être assimilées au moteur d'une machine, à la force motrice qui com-

1. Cf. Hurter, *Op. cit.*, III, p. 43, n. 50.

2. « Virtutes morales, prout sunt operativae boni in ordine ad finem qui non excedit facultatem naturalem hominis, possunt per opera humana acquiri, et sic acquisitae sine charitate esse possunt, sicut fuerunt in multis gentilibus. » I a II ae, *quaest.* 65, a. II.

Digitized by Google

munique le mouvement à tous les rouages, ou bien au principe vital d'un organisme (1). Les vertus, elles, sont ces choses immédiatement faites pour l'action, les rouages d'où procède le travail mécanique, ou plus véritablement les organes de la vie spirituelle. Mais, de même que sans organes corporels, il n'y aura pas dans l'homme de vie véritable, malgré l'existence, impossible en soi d'ailleurs, d'un principe vital ; de même que sans rouages le moteur d'une machine est inutile, ainsi dans l'ordre naturel, pas de vie morale sans vertus morales, et pas de vie surnaturelle sans vertus infuses. Dieu, qui n'opère pas dans le monde de la grâce avec moins de perfection que dans l'ordre de la nature, doit donc toujours donner, avec la charité, ces sortes de vertus.

Concluons : 1° sans vertus surnaturelles, pas de vertus infuses ; 2° sans vertus infuses, pas de vertus théologales. Donc, sans vertus naturelles, pas de vertus surnaturelles.

Connexion
- des vertus naturelles
  - 1° intellectuelles
  - 2° morales
    - imparfaites
    - parfaites
- des vertus surnaturelles
  - 1° Théologales et infuses
  - 2° Infuses
  - 3° Théologales.

Les vertus surnaturelles dépendent-elles les unes des autres ? La réponse à cette question sera un peu différente, suivant que nous la poserons pour les vertus intellectuelles ou pour les vertus morales.

S'il s'agit des vertus morales, il nous faudra tout d'abord faire une distinction, un peu difficile à saisir peut-être, mais absolument nécessaire, sans quoi, selon la remarque de Cajetan, nous nous égarerions sûrement (2).

Une vertu morale est parfaite ou imparfaite de deux manières 1° Ce peut être une affaire de *quantité* ou de *degré*. On est plus ou moins humble, de même qu'un objet est plus ou moins chaud. C'est là l'acception ordinaire de la distinction. 2° Mais, l'imper-

1. « Sic autem videmus in operibus naturae, quod non invenitur principium aliquorum operum in aliqua re, quin inveniantur in ea quae sunt necessaria ad hujusmodi opera perficienda : sicut in animalibus inveniuntur organa, quibus perfici possunt opera ad quae peragenda anima habet potestatem... » I a II ae *quaest.* 65, a. III.
2. Cf. S. Th. I a II ae, *quaest.* 65, a. I.

Digitized by Google

fection d'une vertu morale peut être comprise d'une autre manière, et c'est de cette façon qu'il faut l'entendre ici.

La vertu est une habitude. Or, l'habitude est une qualité nous donnant la facilité pour une chose, et demeurant dans l'âme d'une manière permanente, stable, solide. Ce qu'on appelle *disposition* est aussi une qualité donnant la facilité pour une action quelconque, mais elle est mobile, fugace, un rien peut la déraciner (1). Il peut donc arriver qu'une vertu soit dans l'âme *per modum dispositionis*. Ce sera plutôt une disposition à la vertu, qu'une vertu proprement dite. Propension naturelle ou d'habitude, elle nous incline vers une chose bonne en soi, mais n'en saisira pas le motif. Aussi, qu'un obstacle survienne, elle disparaît aussitôt.

Voilà une femme tempérante par nature ; les amorces de la volupté auront peu de prise sur elle. Mais, qu'un homme vienne lui proposer un gain, quelque chose qui la flatte ou qu'elle désire, ou encore qu'il la menace, elle cédera sans difficulté aux sollicitations de son corrupteur. Chez elle, la chasteté n'était qu'une vertu imparfaite, débile, plutôt disposition bonne que vertu. Une vertu parfaite aurait été forte, non seulement contre les attraits et les tentations de la concupiscence — qui peuvent exister avec elle — mais encore contre les tentations et les attraits des diverses passions qui agitent notre humaine nature.

Lors donc que saint Thomas affirme que les vertus morales sont connexes entre elles, il n'entend pas parler des vertus imparfaites au sens que nous venons d'expliquer, mais des vertus parfaites, complètes (2).

Et pourquoi ce lien nécessaire entre ces vertus ? Si notre explication a été claire, la raison de cette liaison saute aux yeux. C'est que, pour posséder réellement une vertu, il faut aussi la force de résister à tout ce qui peut lui faire obstacle : tentations de toutes sortes, dont ne viendront à bout que les vertus correspondantes. Il ne suffisait pas, par exemple, à cette femme d'être continente, pour être chaste ; il lui fallait savoir mépriser la

1. Sur la ressemblance générique et la différence qui existent entre l'*habitude* et la *disposition*, voir P. Gillet : *La Définition de l'habitude d'après Aristote*, dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*. Janvier, 1907, p. 91.

2. « Imperfecta est moralis virtus, ut temperantia vel fortitudo, nihil aliud est quam aliqua *inclinatio* in nobis existens ad opus aliquod de genere bonorum faciendum ; sive talis inclinatio sit in nobis a natura, sive ex assuetudine. Et hoc modo, accipiendo, virtutes morales non sunt connexae. » *Ibid.*, *quaest.* 65, a. 1.

Digitized by Google

vanité, l'amour de l'argent, il lui fallait être forte et non pusillanime.

A cette raison s'en ajoute une autre donnée par Aristote et que nous allons reproduire en peu de mots : Sans la prudence, pas de vertus morales, et sans vertus morales, pas de prudence. Donc, ce lien est nécessaire. Les vertus morales n'existent que pour nous faire choisir ce qui est bon. Et pour cela, elles sont toutes seules insuffisantes. Leur rôle propre n'est, en effet, que de nous incliner vers les fins particulières. C'est la prudence qui choisit les moyens les plus aptes à nous faire parvenir à ces fins. La justice, par exemple, nous inclinera vers les choses justes, mais c'est la prudence qui nous *fera faire l'acte juste*, en nous indiquant le moyen (1).

De même, sans vertus morales, pas de prudence, car il faut qu'un être soit incliné vers une fin, avant de se faire le besoin de choisir les moyens qui peuvent l'y conduire. Donc, une connexion est nécessaire entre ces vertus.

Quant aux vertus *intellectuelles*, elles ne possèdent point cette connexion nécessaire. Les matières, en effet, sur lesquelles elles s'exercent, n'ont point entre elles la même dépendance. Les vertus intellectuelles dépendent bien toutes, il est vrai, de l'intelligence, parce que toute chose intelligible a un rapport nécessaire avec les premiers principes représentés par l'intelligence. Faites donc de la science sans raisonnements, et essayez de raisonner sans les principes intuitifs que nous fournit l'intelligence, principe de contradiction, de causalité, etc., et qui sont à la base de tout raisonnement, d'une façon du moins sous-entendue. Et c'est ainsi que la prudence dépend des vertus morales qui jouent, comme nous l'avons vu, le rôle de principes. Mais, l'intelligence ne dépend point des autres vertus intellectuelles, de la science, par exemple, parce que les premiers principes ne peuvent dépendre des conclusions représentées par les diverses vertus intellectuelles, ils les dominent. Aussi, peut-on posséder une science et ne pas en posséder une autre.

Dans l'ordre surnaturel, les vertus seront liées d'une façon peut-être plus intime encore.

1. *Eth.* lib. VI, *cap. ult.*

Digitized by Google

I. *Connexion des vertus théologales et des vertus infuses.*

Et d'abord, sans vertus théologales, pas de vertus infuses, et sans vertus infuses, pas de vertus théologales. Nous avons expliqué suffisamment la raison de cette connexion, en parlant des vertus naturelles et surnaturelles. Nous n'y reviendrons donc pas.

Mais, considérées séparément, les vertus infuses et les vertus théologales sont-elles liées ? Double question qu'il faut résoudre. La première n'offre pas de difficulté. Sa solution découle, comme la précédente, des principes posés plus haut (1). Les vertus infuses sont connexes : 1° à cause de la charité qui en devient comme la forme, et avec laquelle elles sont toujours données. 2° Parce que la grâce forme en nous un tout potentiel d'où dérivent les vertus, de même que de l'essence de l'âme dérivent les puissances. Et le motif qui réclame que les puissances soient unies ensemble dans la même essence, est le motif même qui veut que ces vertus soient unies dans la grâce. 3° Enfin, elles sont unies par cette raison, que tout est parfait dans l'œuvre de la justification, et que le juste ne peut manquer d'aucune vertu pour opérer son salut.

II. *Connexion des vertus théologales entre elles.*

Maintenant les vertus théologales peuvent-elles exister dans l'âme, l'une sans l'autre ? Procédons par voie d'élimination. La foi peut-elle exister sans l'espérance et la charité ? Il faut encore recourir ici à la distinction que nous a donnée Cajetan, mais en la complétant :

Les vertus sont imparfaites dans leur fondement, quand elles sont plutôt des dispositions que des habitudes. De plus, elles peuvent être imparfaites, *ratione virtutis*, tout en restant de véritables habitudes. Elles ont cette inhérence ferme, cette solidité qui entre dans la notion d'habitude. Il leur manque quoi ? *Recta ratio, vel electio, vel proprius finis*, en d'autres termes, elles ont une direction défectueuse. On fait le bien, mais on ne le fait pas bien. Or, croire à Dieu, c'est un acte de l'intelligence produit sous la motion de la volonté. Pour être parfait, il faudra donc que l'acte de foi soit produit par une volonté parfaite, c'est-

1. Cf. *In Lib.* III. *Sent.* Dist. XXXVI, a I et II.

Digitized by Google

à-dire par la charité (1). Sans elle, la foi demeure, mais à l'*état informe*. Elle manque de la vie de la grâce, elle est sans mérite devant Dieu : « Fides sine operibus mortua est (2). » « Qui non diligit, manet in morte (3). » « Fides per caritatem operatur (4). »

Je dis que sans la charité, la foi peut demeurer, et qu'elle peut demeurer avec cette inhérence, cette solidité qui caractérisent les habitudes. Bien plus, dans l'ordre de la génération, l'espérance et la charité la présupposent, car on n'espère et on n'aime que ce que l'on connaît bien : *ignoti nulla cupido*. Mais, parce qu'on peut connaître une chose, sans l'espérer et sans l'aimer, nous concevons parfaitement toute seule, dans l'âme, cette foi, informe il est vrai, mais ferme et convaincue.

Dans le même ordre d'idées, il faudra en dire autant de l'espérance.

Sans la foi pas d'espérance, mais sans la charité, nous pouvons espérer. Entendons-nous bien : sans doute, toujours quelque amour précède l'espérance : « *Spes et omnis motus appetitivus ex amore provenit aliquo* (5). » Pouvons-nous, en effet, espérer, sans désirer un peu, et le désir va-t-il au moins sans un commencement d'amour ? Non. Mais, nous pouvons désirer Dieu par un mouvement naturel du cœur, et sans cet amour de charité qui donne sa forme parfaite à l'espérance, comme à la foi elle-même. C'est tout ce que nous voulions dire.

Quant à la charité, elle ne peut exister sans la foi et l'espérance. *Sans la foi*. Aimez donc ce que vous ne connaissez pas. D'ailleurs, l'Ecriture est là pour nous l'affirmer : « *Sine fide impossibile est Deo placere* (6). » Or, aimer Dieu, c'est lui plaire : « *Qui manet in caritate, in Deo manet et Deus in eo* (7). » «*Ego diligentes me diligo* (8). » Et puis, l'amour de Dieu dont nous parlons, implique une certaine amitié pour lui, c'est-à-dire ce retour d'affection, ce commerce réciproque, qui s'établit nécessairement entre deux amis. Nos textes cités plus haut le prouvent. Or, il n'y a pas d'affection de ce genre possible, lorsque l'ami

1. Ia IIae, *quaest.* 65, a. IV.
2. *Jac.*, II, 26.
3. *I Joan*, III, 14.
4. *Galat.*, V, 6.
5. Ia IIae, *quaest.* 17, a. 8.
6. *Hébr.*, XI, 6.
7. *I Joan.*, IV, 16.
8. *Prov.* VIII, 17.

Digitized by Google

ne commence pas par croire et par espérer pouvoir entrer en rapport intime avec son ami, verser dans son cœur son amour et recevoir ses confidences (1).

Cette société de l'homme avec Dieu, cette sainte conversation, commencée dans la vie présente par la grâce, et qui sera consommée un jour dans la gloire, présuppose donc la foi comme l'espérance.

Résumons-nous : Dans leur état parfait et sous le souffle vivifiant de la charité, toutes les vertus théologales se tiennent et ne peuvent exister l'une sans l'autre. Mais, dans leur état imparfait, si la charité qui ne souffre pas d'imperfection ne peut exister toute seule, la foi cependant peut être sans la charité et l'espérance, et l'espérance sans la charité.

De cette connexité, malgré la brièveté de notre exposition, il appert que l'édifice moral dans l'ordre surnaturel est un ; que tout s'y tient, s'enchaîne, croît ou faiblit dans les mêmes proportions. Sans doute, les vertus, dans le même homme, n'ont pas la même dignité ; par nature, elles sont plus parfaites les unes que les autres (2). De même, les organes n'ont pas tous la même perfection ; celle-ci dépend de leur structure, de l'élévation et de la nécessité de leur but. Mais, de même qu'ils se développent tous également, que le cœur et le cerveau, par exemple, que les doigts de la main, que nos traits croissent toujours proportionnellement, de façon à laisser au corps sa forme et sa physionomie propre ; ainsi les vertus se développent dans notre âme dans des proportions respectives : le développement exagéré d'une vertu romprait l'harmonie de notre être moral.

La chose est d'ailleurs impossible, parce que toutes sont perfectionnées par le même principe — nous l'avons expliqué surabondamment — c'est-à-dire par la raison ou par la charité. Cultivez une vertu naturelle, et vous perfectionnerez en même temps la raison ; cultivez une vertu surnaturelle, et forcément vous accroîtrez en vous la charité.

1. « Quia nulli cum Deo amicitia, quae charitas dicitur, intercedere potest, nisi fidem habeat per quam credat aliquam esse societatem et conversationem hominis cum Deo, et se hanc societatem pertinere speret : fieri nullo modo potest ut sine fide et spe charitas existat. » I^a II^ae *quaest.* 65, a. V.

2. « Quantitas virtutum potest attendi dupliciter : uno modo secundum rationem speciei, et sic non est dubium quod una virtus unius hominis sit major quam alia, sicut charitas fide et spe. Alio modo potest attendi secundum participationem subjecti, prout scilicet intenditur et remittitur in subjecto... I^a II^ae, *quaest. 66, a. II.*

Digitized by Google

De ce principe unique découle la sève généreuse qui se répand dans toutes les vertus et leur donne leur ampleur. De même que le cœur — toute proportion gardée — ne verse pas parcimonieusement la vie à une partie de notre corps, pour la porter plus abondamment à une autre, ainsi la raison, comme la charité, n'atteint pas seulement une vertu, mais elle les atteint toutes et leur donne la perfection qui leur revient. Liées à un principe qui les vivifie, elles sont toutes solidaires, et toutes elles se prêtent un mutuel appui. La culture d'une vertu particulière gonfle de sève la source de notre vie vertueuse, et l'organisme moral tout entier en profite. Or, savoir que cultiver une vertu, c'est cultiver l'âme tout entière, c'est toujours, grâce à Dieu, une pensée consolante.

Fr. René de Nantes, O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN CANONIQUE.

DECRET « NE TEMERE » S. C. DU CONCILE

(2 août 1907.)

Le décret « Ne Temere » émané de la S. C. du Concile, le 2 août 1907, a au point de vue du mariage et des fiançailles une importance qui ne doit échapper à personne. Nous tenterons de l'exposer brièvement nous en tenant aux divisions du décret lui-même; le préambule, la législation des fiançailles, la législation du mariage. Dans ce but nous suivons presque pas à pas M. Boudinhon dans son savant commentaire sur le décret (1).

I

Le décret *Ne Temere* a pour but de diminuer le nombre des mariages nuls par clandestinité. Un mariage clandestin est un mariage sans preuve, c'est-à-dire contracté sans témoin ni civil, ni écclésiastique. Or l'Église a toujours défendu ces sortes d'unions et à plusieurs reprises a tenté de remédier à ce mal, en particulier dans la session XXIV du Concile de Trente (Décret Tametsi, cap. I, *De reform. matr.*). Avant ce concile en effet, les mariages clandestins reconnus valides par les Décrétales, se multipliaient au point que les abus dont ils étaient la cause émurent l'Église et la société civile (2).

Ces abus étaient graves : l'Église s'exposait en effet à considérer comme mariés des personnes vivant en concubinage, ou comme libres des conjoints séparés et à les admettre à une nouvelle union ou aux ordres sacrés.

Aussi déclara-t-elle que désormais sous peine de nullité, le mariage devrait

1. *Le mariage et les fiançailles*, nouvelle législation canonique, commentaire du décret *Ne Temere* (2 août 1907), par l'abbé A. Boudinhon, professeur à l'Institut catholique de Paris.

In-°, carré, 106 p , 2e édition. Lethielleux, Paris. Prix : 2 fr. — Nous renvoyons à cet ouvrage les lecteurs désireux de plus amples renseignements.

2. Les évêques d'Italie et le roi de France lui-même demandaient au concile d'annuler ces mariages. Des vœux identiques étaient présentés par les ambassadeurs des autres princes. Cf. *Analecta Juris Pontificii*, 2e série, fol. 1861. Questions de mariage.

Digitized by Google

être contracté en présence du curé ou d'un prêtre légitimement délégué et de deux témoins (1).

Si ce décret eût été publié partout et rendu applicable à tous les chrétiens, il s'en serait suivi que les hérétiques et les schismatiques n'auraient jamais pu contracter mariage. Les protestants, par exemple, ne se seraient jamais présentés devant le curé catholique du territoire qu'ils habitaient. Aussi le concile prescrivit une promulgation pour les pays catholiques seulement et cette promulgation devait être faite dans chaque paroisse pour que le décret eût force de loi. Il arriva dans le cours des temps que des pays ne furent jamais soumis au décret, que d'autres le furent quelque temps, la faveur des papes, Benoît XIV en particulier, ayant fait cesser l'obligation de la loi (lex benedictina), que des derniers enfin y restèrent soumis. De là des difficultés sans nombre et une déviation dans l'empêchement de clandestinité... le remède causant un autre mal. Ainsi un catholique et une protestante se mariant civilement en Hollande (pays non soumis au décret Tametsi) étaient validement mariés quoiqu'illicitement, tandis que l'autorité ecclésiastique est obligée de déclarer sans valeur le mariage contracté, en Angleterre par deux protestants américains, parce qu'étant domicilés l'un et l'autre à Paris, ils étaient atteints par le décret Tametsi et ne pouvaient se marier validement que devant leur curé catholique (2).

Enfin une coutume confirmée par la jurisprudence ecclésiastique vint encore ajouter à ces difficultés et compliquer les cas de clandestinité. Le texte du concile portait ces paroles : « coram parocho » devant le curé ; mais on admit peu à peu la signification « coram proprio parocho » en présence du propre curé (3). Cela voulait dire en présence du curé de la paroisse sur laquelle l'un ou l'autre des contractants avait son domicile ou quasi-domicile.

Ce fut là comme une troisième déviation de l'empêchement de clandestinité.

Cet inconvénient est ainsi exposé dans le préambule du présent décret : « Comme il est difficile de juger si le quasi-domicile est certain, il s'ensuit que beaucoup de mariages ont été exposés à la non-validité ; beaucoup aussi, soit par ignorance des contractants, soit par fraude, ont été atteints d'illégitimité complète et de nullité (4). »

Devant ces inconvénients, devant les prières de l'épiscopat, Sa Sainteté le pape Pie X décida d'apporter un remède à ces maux. Elle chargea la

1. « Qui aliter quam præsente parocho vel alio sacerdote de ipsius parochi seu ordinarii licentia et duobus vel tribus testibus matrimoninm contrahere attentabunt, eos S. Synodus ad sic contranendum omnino inhabiles reddit et hujusmodi contractus irritos et nullos esse decernit. » C. T. Sess. XXIV, cap. I. *De reform. matr.*

2. B. *op. cit.*, p. 20.

3. B. *op. cit.*, p. 25. — V. discussion sur le sens des mots employés par les Pères du concile.

4. Verum quia nonnunquam difficile est judicare, certo ne constet de quasi-domicilio, haud pauca matrimonia fuerunt objecta periculo ne nulla essent : multa quoque, sive nscitia hominum sive fraude, illegitima prorsus atque irrita deprehensa sunt.

Digitized by Google

S. Congrégation du Concile de rechercher ce qu'il serait opportun de faire dans ce but. Sa Sainteté voulut aussi avoir l'avis de la commission chargée de la codification du droit canonique ainsi que celui des Éminentissimes Cardinaux présidant cette commission.

Après de nombreuses réunions et discussions, après d'éminents travaux, comme celui du savant P. Pie de Langogne (*Act. Sanctae Sedis*, 15 sept. 1907) (1), le travail de la S. C. du Concile fut soumis au Souverain-Pontife qui l'approuva de *Mandato speciali* et fut publié le 2 août 1907.

DES FIANÇAILLES.

Fiançailles : Art. I. — Sont seulement tenues pour valides et produisent leurs effets canoniques les fiançailles contractées par un écrit signé des parties et en outre ou du curé ou de l'ordinaire du lieu, ou au moins de deux témoins.

Si les deux parties ou l'une d'elles ne savent écrire il en sera fait mention dans l'acte lui-même. Dans ce cas on ajoutera un autre témoin qui signera la pièce avec le curé, ou l'ordinaire, ou les deux témoins dont on a parlé plus haut.

Art. II. — Sous le nom de curé on entend ici et dans les articles suivants non seulement celui qui dirige légitimement une paroisse canoniquement érigée, mais aussi, dans les régions où il n'y a pas de paroisses canoniquement érigée, le prêtre auquel dans un territoire déterminé on a confié légitimement le soin des âmes et qui est assimilé à un curé ; enfin dans les pays de missions, où les territoires ne sont pas parfaitement délimités, tout prêtre universellement délégué dans une station pour le soin des âmes par le supérieur de la mission (2).

Des deux articles contenus sous la rubrique, *de sponsalibus*, le premier seul s'occupe directement des fiançailles. Le second a une importance plus générale.

Quelle est donc la nouvelle législation ? L'innovation, si on le veut, n'est qu'une formalité, qu'une mesure d'ordre extrinsèque mais elle devient partie nécessaire, essentielle du contrat de fiançailles. Sans elle il demeure sans

1. B. *op. cit.*, p. 38 et seq.

2. De Sponsalibus. — Art. I. *Ea tantum sponsalia habentur valida et canonicos sortiuntur effectus, quæ contracta fuerint per scripturam subsignatam a partibus et vel a a parocho aut a loci ordinario, vel saltem a duobus testibus.*

Quod si utraque vel alterutra pars scribere nesciat, id in ipsa scriptura adnotetur ; et alius testis addatur, qui cum parocho aut loci ordinario, vel duobus testibus, de quibus supra, scripturam subsignet.

Art. II. *Nomine parochi hic et in sequentibus articulis venit non solum qui legitime praeest paroeciae canonice erectae ; sed in regionibus, ubi paroeciae canonice erectae non sunt, etiam sacerdos cui in aliquo definito territorio cura animarum legitime commissa est, et parocho aequiparatur ; et in missionibus ubi territoria necdum perfecte divisa sunt omnis sacerdos a missionis moderatore ad animarum curam in aliqua statione universaliter deputatus.*

Digitized by Google

valeur et sans les effets canoniques. Il est requis désormais un acte écrit signé par les parties. Le décret n'exige pas que le texte même de cet acte soit dressé par les intéressés, il ne réclame que leur signature.

Si l'un des fiancés ou tous les deux ne savent pas écrire, il en est fait mention dans l'acte. Alors ils se conforment à l'usage reçu et peuvent signer en faisant une croix. De plus pour la validité on requiert toujours soit la signature du curé ou de l'ordinaire, soit celle d'au moins deux témoins. Ce nombre est porté à trois dans le cas ou l'un ou les deux fiancés ne savent écrire.

Aucune qualité spéciale n'est demandée pour ces témoins, par conséquent toute personne, homme ou femme, jouissant de ses facultés et sachant signer, peut être témoin.

Aucune détermination également n'est donnée pour la rédaction du contrat, les fidèles sont donc libres d'adopter à cet égard la forme qui leur agrée. Toutefois ils feront bien de s'en rapporter au curé ou à l'ordinaire dans le cas, souhaitable du reste, ou ceux-ci donneraient un texte pour plus d'uniformité. Cette décision intéresse à la fois prêtres et fidèles. Les prêtres n'auront à tenir compte que des fiançailles célébrées suivant cette forme ; et les fidèles devront se conformer à ces mesures pour se prévaloir de leurs promesses devant l'Église.

Désormais le seul contrat de fiançailles passé dans ces conditions obtiendra ses effets canoniques ; l'honnêteté publique avec l'empêchement matrimonial du même nom et l'obligation mutuelle des fiancés de contracter mariage ensemble (1).

Le second article détermine ce qu'il faut entendre par le mot de curé. On entend trois catégories de prêtres : *a)* ceux qui sont à la tête d'une paroisse érigée canoniquement ; *b)* ceux qui, sans qu'il y ait de paroisse canoniquement érigée, ont le soin légitime des âmes dans un territoire déterminé ; *c)* enfin, tout prêtre qui dans les missions, sans territoire parfaitement déterminé est délégué universellement par son supérieur.

Sont donc compris sous ce terme ; le curé proprement dit, le desservant, le prêtre administrateur pendant la vacance. — Par contre se trouvent exclus : les vicaires, les prêtres habitués et autorisés à exercer certaines fonctions du ministère.

Rappelons également une fois pour toutes ce qu'on entend par ordinaire. « Dans le style du droit canonique le mot d'*ordinaire* se prend pour l'archevêque, l'évêque, ou tout autre prélat ou supérieur qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire parce qu'il est établi et qu'il juge selon le droit commun et ordinaire. » (Mgr André, *Dict. de Droit canon.*, au mot ordinaire.)

1. Nous renvoyons aux théologiens pour tous ces effets canoniques qui restent les mêmes. Vid. Tractatus pastoralis de Sacramentis, P. Hilario a Sexten, O. C. Moguntiae, Kirchheim, 1895, XX-842. Pars II, cap. VIII de Sac. Matr. § 74, p. 470.

Digitized by Google

DU MARIAGE.

Tous les autres articles (III à XI) comprennent les dispositions relatives au mariage : Validité III et IV. — Licéité et délégation V et VI. — Exceptions et clauses spéciales VII-VIII-IX-X-XI.

Pour la validité (1).

On devra faire attention au changement introduit par le décret : Art. III. Sont seuls valides les mariages contractés devant le curé ou l'ordinaire du lieu ou devant un prêtre délégué par l'un des deux et devant au moins deux témoins, suivant cependant les règles exposées aux articles suivants et sauf les exceptions indiquées plus loin aux articles VII et VIII.

Art. IV. Le curé ou l'ordinaire du lieu assistent validement au mariage : 1° A partir du jour seulement où ils ont pris possession de leur bénéfice ou de leur entrée en charge à moins qu'ils n'aient été excommuniés nominativement ou suspens de leur office par décret public ;

2° Seulement dans les limites de leur territoire, sur lequel ils assistent validement au mariage non seulement de leurs sujets mais aussi de ceux qui ne sont point leurs sujets ;

3° Pourvu que sur l'invitation et la demande qui leur en est faite, et qu'ils ne soient contraints ni par violence ni par crainte grave ils demandent et reçoivent le consentement des contractants (2).

La modification consiste en deux choses : La présence du propre curé de l'un des deux époux n'est plus requise pour la validité du mariage mais la présence du curé comme témoin qualifié et volontaire est requise sous peine de nullité du contrat.

Les Pères du Saint-Concile de Trente avaient dit simplement dans leur texte que pour être valide le mariage devait être contracté « coram parocho et duobus vel tribus testibus » (3).

Peu à peu s'établit l'usage d'entendre par curé, le propre curé, c'est-à-dire le curé de la paroisse dans laquelle l'une ou l'autre des parties avait domicile

1. Un mariage valide est un mariage qui est véritable, qui a une entité juridique d'où découle des droits certains. Un mariage invalide n'est autre chose qu'un concubinage. Quand un mariage s'accomplit en dehors de certaines conditions il est illicite, c'est-à-dire qu'il y a faute mais l'acte existe réellement.

2. Art. III. *Ea tantum matrimonia valida sunt quae contrahuntur coram parocho vel loci Ordinario vel sacerdote ab alterutro delegato, et duobus saltem testibus juxta tamen regulas in sequentibus articulis expressas et salvis exceptionibus quae infra n° VII et VIII ponuntur.*

Art. IV. *Parochus et loci ordinarius valide matrimonio adsistunt :*

§ 1° *a die tantum adeptae possessionis beneficii vel initi officii, nisi publico decreto nominatim fuerint excommunicati vel ab officio suspensi ;*

§ 2° *intra limites duntaxat sui territorii : in quo matrimoniis nedum suorum subditorum, sed etiam non subditorum valide adsistunt ;*

§ 3° *dummodo invitati ac rogati, et neque vi neque metu gravi constricti requirant excipiantque contrahentium consensum.*

3. Sess. XXIV, cap. I, de Refor. matrim.

Digitized by Google

ou quasi-domicile. Une jurisprudence s'établit sur cette interprétation qui a duré jusqu'à nos jours. Désormais cette interprétation est abolie et la présence *du propre curé* n'est plus requise que pour la licéité.

Seulement le mode d'assistance du curé au mariage est modifié. D'après le droit qui va cesser d'exister les fiançés pouvaient faire du curé un témoin non volontaire... du moment qu'ils échangeaient devant lui, comme curé, le consentement matrimonial,le mariage était valide en ce qui concerne la publicité... Ces mariages, dits *de surprise*, dont le type classique des Fiancés de Manzoni revient à l'esprit immédiatement, n'étaient pas rares dans la vie réelle.

Désormais ils sont rendus impossibles par le 3me § de l'article IV dummodo invitati ac rogati... etc. du moment que le curé devient un témoin prié et invité, agissant sans violence ni crainte. Cette décision joint à l'avantage de mettre fin à ces mariages de surprises celui de faire du témoin un témoin plus humain et plus raisonnable.

Grâce à cette prière et à cette invitation requises le curé pourra exiger de son côté l'accomplissement des formalités préalables et par là assurer le respect dû au Sacrement et ne procéder qu'à coup sûr aux cérémonies.

Dans la cérémonie elle-même, il est requis pour la validité, que le curé demande et reçoive les consentements des contractants. Peu importe la formule employée pourvu qu'elle soit claire, peu importe le mode de réponse pourvu qu'il soit affirmatif et assez explicite pour être saisi.

Ces cérémonies s'observaient, il est vrai, mais ce qui était pratique devient le droit, si bien que l'inobservance d'un seul des 3 § de l'art. IV, entraînerait la nullité du contrat.

Licéité. Quand à la licéité, les nouvelles dispositions rappellent la pratique ancienne, sauf un point (no 2).

Art. V. Le curé et l'ordinaire du lieu *assistent licitement au mariage :*

1° *Quand il conste légitimement de l'état libre des contractants, suivant le droit.*

Cette constation préliminaire a pour but de s'assurer par les documents ordinaires, acte de baptême, publication des bans... si aucun empêchement canonique ne s'oppose au mariage et d'en obtenir la dispense s'il s'en rencontrait.

2° *Quand il conste du domicile ou au moins d'un séjour d'un mois de l'un ou l'autre des contractants dans le lieu où ils célèbrent le mariage.*

C'est-ce paragraphe qui contient l'innovation de l'article concernant la licéité. Un curé pour marier validement devait s'enquérir si les fiancés étaient ses paroissiens par le domicile ou le quasi-domicile. Le nombre des procès en nullité occasionné par la recherche du domicile ou quasi-domicile est grand ; ces procès il faut le dire n'allaient pas quelquefois sans le scandale des fidèles. Or aujourd'hui il n'est plus question de validité, mais seulement de licéité. Et le curé assiste licitement au mariage de deux fiancés qui séjournent depuis un mois sur son territoire, sans s'inquiéter du but de ce séjour, ni de sa prolongation au delà d'un mois (1).

1. Par le fait de cette décision deviennent inutiles toutes les permissions ou concessions

Digitized by Google

3° *Si ce domicile ou ce séjour d'un mois fait défaut, le curé ou l'ordinaire du lieu pour assister licitement ont besoin de la permission du curé ou de l'ordinaire propre de l'un ou de l'autre des contractants, à moins qu'une grave nécessité les excuse.*

C'est la délégation ; nous en parlerons à l'article VI.

4° *Quant aux vagi (sans domicile), en dehors du cas de nécessité il n'est pas permis au curé d'assister à leur mariage, sans en avoir référé à l'ordinaire ou au prêtre désigné par lui à cet effet et d'en avoir obtenu la permission.*

Le simple séjour d'un mois fera que désormais le nombre des vagi sera moins considérable.

5° *Enfin, en tout cas, il faut tenir comme règle que le mariage doit être célébré devant le curé de l'épouse à moins de juste raison.*

Par suite une coutume locale, l'union d'un catholique avec une non catholique, l'éloignement peuvent être considérés comme de justes raisons de dispenses (1).

L'article VI concerne les délégations (2).

Les délégations seront de deux sortes, celles accordées par le curé pour le mariage de ses paroissiens en dehors de chez lui, et celles accordées aux prêtres célébrant un mariage dans sa paroisse.

La première délégation deviendra de moins en moins fréquente par suite de l'article sur le séjour d'un mois (V. 2°) et de plus elle n'intéresse plus que la licéité et non la réalité du mariage.

Rien n'est changé pour les délégations de la seconde espèce. L'ordinaire ou le curé peuvent déléguer sur leur territoire qui bon leur semble pourvu que suivant le texte du décret, cette délégation s'adresse à un prêtre déterminé et certain. Cette détermination coupe court à bien des confusions. Un prêtre sera désigné d'une façon certaine par son nom, sa fonction, sa parenté avec l'un ou l'autre des futurs. Le prêtre délégué outre qu'il doit se borner à agir dans les limites qui lui sont prescrites, doit encore remplir

accordées par l'Église pour diminuer le nombre des mariages nuls du fait de clandestinité... pour incompétence du curé... voir B. *op. cit.*, p. 29 et seq.

1. Art. V, Licite autem adsistunt :

1° Constito sibi legitime de libero statu contrahentium, servatis de jure servandis ;

2° Constito insuper de domicilio vel saltem de menstrua commoratione alterutrius contrahentis in loco matrimonii ;

3° Quod si deficiat, ut parochus et loci ordinarius licite matrimonio adsint, indigent licentia parochi vel ordinarii proprii alterutrius contrahentis, nisi gravis intercedat necessitas, quae ab ea excuset ;

4° Quoad vagos, extra casum necessitatis parocho ne liceat eorum matrimoniis assistere, nisi re ad ordinarium vel ad sacerdotem ab eo delegatum delata, licentiam assistendi impetraverit ;

5° In quolibet autem casu pro regula habeatur, ut matrimonium coram sponsae parocho celebretur nisi aliqua justa causa excuset.

2. Art. VI. Parochus et loci Ordinarius licentiam concedere possunt alii sacerdoti determinato ac certo, ut matrimoniis intra limites sui territorii adsistat.

Delegatus autem, ut valide et licite adsistat, servare tenetur limites mandati, et regulas pro parocho et loci Ordinario n° IV et V superius statutas.

Digitized by Google

toutes les conditions des articles IV et V pour la validité et la licéité du mariage.

Les articles suivants n'ont pas besoin de commentaire étant suffisamment clairs par eux-mêmes, ils comportent deux cas exceptionnels, l'obligation de tenir le registre des mariages et édictent les peines encourues par ceux qui manqueraient aux prescriptions du présent décret. Enfin le XIe et dernier déterminent ceux qui sont soumis à cette loi.

Voici la traduction de ces articles :

Art. VII. En cas de péril de mort imminent et si l'on ne peut avoir la présence du curé ou de l'Ordinaire du lieu, ou d'un prêtre délégué par l'un ou par l'autre, pour pourvoir à la conscience des époux et légitimer (s'il y a lieu) les enfants, le mariage peut être validement et licitement contracté devant n'importe quel prêtre et deux témoins.

Art. VIII. S'il arrive que dans quelque région on ne puisse avoir la présence du curé ni de l'Ordinaire du lieu, ni d'un prêtre délégué par eux devant qui on puisse célébrer le mariage, et que cette situation dure déjà depuis un mois, le mariage peut être validement et licitement contracté moyennant le consentement formel donné par les époux devant deux témoins (1).

Art. IX. 1° Le mariage une fois célébré, le curé ou celui qui tient sa place, transcrira aussitôt sur le registre des mariages les noms des époux et des témoins, l'endroit et le jour où le mariage a été célébré, et les autres indications, conformément aux prescriptions des livres rituels ou de l'Ordinaire, même si c'est un autre prêtre délégué par lui ou par l'Ordinaire, qui a assisté au mariage.

2° Le curé notera en outre sur le registre des baptêmes que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa paroisse. Si le conjoint a été baptisé ailleurs, le curé qui a assisté au mariage en informera directement, ou par l'intermédiaire de la curie épiscopale, le curé de la paroisse où le baptême a eu lieu, pour que ce mariage soit inscrit au livre même du baptême.

3° Toutes les fois qu'un mariage est célébré selon les règles des articles 7 et 8, le prêtre dans le premier cas, les témoins dans le second, sont tenus solidairement avec les contractants à veiller à ce que le mariage contracté soit rapporté le plus rapidement possible dans les livres prescrits.

Art. X. Les curés qui auraient violé ces prescriptions, seront punis par leurs Ordinaires dans la mesure de la gravité de leur faute. En outre, ceux qui assisteraient à un mariage contrairement aux prescriptions des paragra-

1. Art. VII. Imminente mortis periculo, ubi parochus, vel loci Ordinarius, vel sacerdos ab alterutro delegatus, haberi nequeat, ad consulendum conscientiæ et (si casus ferat) legitimationi prolis, matrimonium contrahi valide ac licite potest coram quolibet sacerdote et duobus testibus.

Art. VIII. Si contingat ut in aliqua regione parochus locive Ordinarius, aut sacerdos ab eis delegatus, coram quo matrimonium celebrari queat, haberi non possit, eaque rerum conditio a mense jam perseveret, matrimonium valide ac licite iniri potest emisso a sponsis formali consensu coram duobus testibus.

Digitized by Google

phes 2 et 3 de l'article 5, ne pourraient garder pour eux les droits d'étole mais devraient les remettre au curé propre des contractants.

Art. XI. 1° Ces lois qui viennent d'être fixées obligent chaque fois qu'ils contractent entre eux des fiançailles ou un mariage, tous ceux qui ont été baptisés dans l'Église catholique et tous ceux qui du schisme ou de l'hérésie se sont convertis à elle, même si les uns ou les autres par la suite avaient apostasié.

2° Elles sont en vigueur aussi pour ces mêmes catholiques s'ils contractent fiançailles ou mariage avec des non-catholiques, baptisés ou non baptisés, même ayant obtenu la dispense d'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte à moins qu'il n'en ait été établi autrement par le Saint-Siège pour une région ou un lieu particulier.

3° Les non-catholiques qu'ils soient ou non baptisés, contractant entre eux, ne sont nullement tenus à observer la forme catholique des fiançailles ou du mariage (1).

1. Art. IX. § 1.° Celebrato matrimonio, parochus, vel qui eius vices gerit, statim describat in libro matrimoniorum nomina coniugum ac testium, locum et diem celebrati matrimonii, atque alia, iuxta modum in libris ritualibus vel a proprio Ordinario præscriptum; idque licet alius sacerdos vel a se vel ab Ordinario delegatus matrimonio adstiterit.

§ 2.° Præterea parochus in libro quoque baptizatorum adnotet, coniugem tali die in sua parochia matrimonium contraxisse. Quod si coniux alibi baptizatus fuerit, matrimonii parochus notitiam initi contractus ad parochum baptismi sive per se, sive per curiam episcopalem transmittat, ut matrimonium in baptismi librum referatur.

§ 3.° Quoties matrimonium ad normam n. VII aut VIII contrahitur, sacerdos in priori casu, testes in altero, tenentur in solidum cum contrahentibus curare, ut initum conjugium in præscriptis libris quam primum adnotetur.

Art. X. Parochi qui haec hactenus præscripta violaverint, ab Ordinariis pro modo et gravitate culpæ puniantur. Et insuper si alicuius matrimonio adstiterint contra præscriptum § 2i et 3i num. V, emolumenta *stolæ* sua ne faciant, sed proprio contrahentium parocho remittant.

Art. XI. § 1.° Statutis superius legibus tenentur omnes in catholica Ecclesia baptizati et ad eam ex hæresi aut schismate conversi (licet sive hi, sive illi ab eadem postea defecerint), quoties inter se sponsalia vel matrimonium ineant.

§ 2.° Vigent quoque pro iisdem de quibus supra catholicis, si cum acatholicis sive baptizatis sive non baptizatis, etiam post obtentam dispensationem ab impedimento mixtæ religionis vel disparitatis cultus, sponsalia vel matrimonium contrahunt; nisi pro aliquo particulari loco aut regione aliter a S. Sede sit statutum.

§ 3.° Acatholici sive baptizati sive non baptizati, si inter se contrahunt, nullibi ligantur ad catholicam sponsalinm vel matrimonii formam servandam.

Præsens decretum legitime publicatum et promulgatum habeatur per ejus transmissionem ad locorum Ordinarios: et quæ in eo disposita sunt ubique vim legis habere incipiant a die solemni Paschæ Resurrectionis D. N. J. C. proximi anni 1908.

Interim vero omnes locorum Ordinarii curent hoc decretum quamprimum in vulgus edi, et in singulis suarum diocesum parochialibus ecclesiis explicari, ut ab omnibus rite cognoscatur.

Præsentibus valituris de mandato speciali SSmi D. N. Pii PP. X, contrariis quibuslibet etiam peculiari mentione dignis minime obstantibus.

Datum Romæ die 2a mensis Augusti anni 1907.

✠ VINCENTIUS CARD. EP. PRAENEST., *Præfectus.*

C. DE LAI, *Secretarius.*

Digitized by Google

Les clauses qui terminent le décret en fixent la date d'entrée en vigueur et prescrivent aux Ordinaires de le faire publier et expliquer dans toutes les églises paroissiales.

C'est le jour de Pâques 1908 que la loi entre en vigueur.

Jusque-là par conséquent les mariages célébrés sont régis par l'ancienne législation puisque la nouvelle n'a pas d'effet rétroactif.

Pour que les fidèles aient une connaissance exacte du décret, les curés feront bien de l'expliquer eux-mêmes clairement et brièvement car une simple lecture en langue vulgaire ne serait probablement pas suffisante. (V. quelques essais de ce genre dans l'ami du Clergé, nos 6, 13, 20 fév. 1908).

En terminant, nous pensons avec M. Boudinhon que « la Réforme de la législation Matrimoniale ne se bornera certainement pas à la clandestinité... Les résultats du décret Ne Temere seront très heureux et très importants, autant que les inconvénients auxquels il porte remède étaient eux-mêmes fâcheux et étendus. Ceux-ci avaient grandi avec le temps et finissaient par diminuer l'utilité d'une loi excellente : l'Église, toujours soucieuse de conformer sa discipline aux besoins de chaque époque, en vue de procurer le bien des âmes, a remanié et complété de la plus heureuse façon, ainsi qu'on vient de le voir, la législation portée par le Concile de Trente sur la publicité du Mariage » (1).

F. JACQUES.

1. B. *op. cit.*, p. 102.

Digitized by Google

L'INDIVIDUALISME

ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET PÉDAGOGIQUE.

Dans la vie sociale comme dans les œuvres sociales, il y aura toujours un conflit que l'on peut appeler fondamental et essentiel : le conflit entre la liberté et l'autorité.

La liberté, à l'origine, est illimitée ; l'individu l'étend aussi loin qu'il veut : il n'a pour le retenir que la conscience, un maître assez accommodant, et la résistance que lui opposent ceux dont il rencontre sur son chemin les prétentions et la force. — De la nécessité de réprimer et de prévenir les abus de la liberté, comme aussi du besoin de suppléer à son impuissance, est née la société. Dans la société la première chose qui apparaît c'est l'autorité. Dès lors commence le conflit qui durera autant que la vie sociale elle-même. L'autorité devra nécessairement fixer des limites à la liberté, en restreindre l'exercice : dans quelle mesure devra-t-elle le faire ou conviendra-t-il qu'elle le fasse ? — Dans le but, ou sous le prétexte de mieux diriger la liberté et l'initiative individuelles, d'en mieux assurer le succès, l'autorité devra les éclairer, les diriger, et au besoin les contraindre en vue du bien commun : mais, ici encore, comment déterminer les limites au-delà desquelles l'intervention de l'autorité deviendrait une tyrannie, une injustice et un danger ?

Théoriquement, ou en restant dans la sphère des abstractions, cette mesure, ces limites ne sont déjà pas très faciles à formuler en principes généraux. L'intervention de l'autorité doit se régler évidemment d'après la conception qu'on s'en fait, d'après les attributions qu'on lui reconnaît et le but qu'on lui propose. Or, sur le rôle de l'autorité dans une société, — je parle ici surtout d'une autorité politique —, les théoriciens de la philosophie, du droit, de l'économie politique et même de la théologie sont loin de s'entendre. Les uns posent en principe que l'État n'a d'autre rôle à remplir que celui d'un gendarme et d'un justicier. La balance et le sabre en symbolisent très suffisamment la nature et la mission. — D'autres estiment que l'État doit ajouter à ces charges, celle de promouvoir positivement le bien public. Et, « promouvoir le bien public », c'est là une formule extrêmement élastique qui se prête à une foule d'interprétations, même théoriques. On peut l'entendre dans un sens raisonnable, modéré, mais on peut aussi, avec elle, justifier toutes les interventions, dans les domaines les plus variés : politique, économique, pédagogique, religieux, etc. On comprend dès lors à quelle distance

Digitized by Google

peuvent se trouver les uns des autres, dans l'ordre des idées spéculatives les partisans les plus rigoureux de la première opinion, et les tenants les plus hardis de la seconde ; on comprend quelle variété de conceptions peut s'étager entre ces deux extrêmes.

Mais quand on en vient à l'application pratique, c'est bien autre chose encore. La théorie est une et simple, les faits sont multiples et tous différents les uns des autres. La théorie est faite pour un type donné, un type abstrait ; or ce type, en se réalisant, change de figure au point de n'être souvent plus reconnaissable comme relevant de son modèle théorique. Enfin, les faits ne sont pas isolés, ils sont liés entre eux, solidaires les uns des autres. Agir sur l'un, c'est nécessairement agir, plus ou moins directement, sur une foule d'autres : c'est provoquer des répercussions dont il est extrêmement difficile, à priori, de calculer l'importance et le profit ou la perte qu'elles représenteront en fin de compte pour le bien commun. De tout cela naît, en pratique, une grande hésitation et de notables divergences d'idées, même entre gens qui professent la même théorie, quand il s'agit de déterminer, dans la vie sociale réelle, politique ou économique, l'intervention de l'État, ou, en d'autres termes, quand il s'agit de résoudre le conflit sans cesse renaissant entre l'autorité et la liberté.

Ce conflit, d'ailleurs, se présente non pas seulement dans la vie politique ou économique d'une nation, mais partout où peuvent se rencontrer et s'opposer une autorité quelconque et une initiative, une poussée individuelles.

On le voit naître, dans l'ordre intellectuel, entre la « tradition » ou l'autorité des « anciens », des « idées reçues », et la hardiesse des novateurs. Qu'il s'agisse de spéculation philosophique, de critique historique ou d'exégèse biblique, on entend dire couramment : « il ne faut pas aller trop loin » — ou bien — « il ne faut pas être conservateur exagéré. » Ce sont là des conseils bien simplistes et des règles parfaitement inutiles. Personne n'a l'intention d'aller *trop* loin, et personne n'entend rester *trop* en arrière. La question est seulement de savoir, d'une part, où l'on dépasse les limites permises à la liberté et à la hardiesse individuelles, et, d'autre part, où doit fléchir l'autorité de la tradition. Or, ces limites exactes ne se fixent pas à priori : elles se déterminent après une lutte plus ou moins longue entre ceux qu'on accuse « d'aller trop loin » et ceux qui paraissent « trop timides ». Et encore la lutte, terminée sur un point, reprend immédiatement sur un autre.

Le conflit existe également et existera toujours sur le terrain pédagogique. L'éducation suppose deux facteurs : le maître et l'élève. Selon l'étymologie probable du mot, — *e* — *ducere*, — elle consiste à solliciter les virtualités qui se trouvent dans l'enfant pour leur faire produire un homme. — Mais par quelles méthodes ? Qu'est-ce que solliciter les virtualités intellectuelles et morales ? Dans quelle mesure le maître, avec son élève, devra-t-il dogmatiser, je veux dire s'efforcer de lui faire reconnaître comme vraies les idées qui lui semblent à lui-même être telles ? Jusqu'à quel point, au contraire, poussera-t-il le respect de la spontanéité intellectuelle de l'enfant ? Dans quelle mesure devra-t-il escompter les dispositions naturelles de son disciple pour faire

Digitized by Google

l'éducation de sa conscience et de ses sentiments, dans quelle mesure devra-t-il recourir à la contrainte? Quelle somme de principes généraux et de dispositions communes aura-t-il à développer, et quelle importance devra-t-il accorder à la « culture des différences »? Telles sont les principales questions qui nous semblent résumer le conflit, en matière pédagogique, entre l'individualisme et le régime d'autorité. Et dans l'éducation, comme dans la vie sociale, il y a des solutions d'espèces, de cas particuliers, il le faut bien, mais ni en pratique ni en théorie il n'est possible de résoudre définitivement le conflit.

Mais si l'on ne peut espérer terminer un débat qui est essentiellement inhérent aux conditions mêmes de la vie et des relations sociales, il n'est cependant pas sans intérêt ni sans utilité de se rendre compte, à mesure qu'elles se présentent, des idées émises de part et d'autre soit au profit de l'autorité soit en faveur de l'individualisme. On peut ainsi maintenir la balance de l'un et l'autre système, et veiller à ce que l'un ne prévale pas contre l'autre grâce à des considérations qui ne laisseraient pas d'amener, dans la pratique, des résultats funestes.

C'est pourquoi il nous a semblé bon d'analyser et de critiquer sommairement deux ouvrages qui ont paru tout récemment : *L'Individualisme économique et social*, par M. Albert Schatz (1), — et — *L'Individu et l'esprit d'autorité*, par M. Abel Faure (2). Ils défendent tous les deux, chacun à son point de vue, la thèse individualiste. Le premier est une belle œuvre d'érudition et de conscience, le second prouve que son auteur ne manque ni de connaissances, ni de talent; il prouve surtout qu'il a beaucoup de verve et une forte propension à l'exagération.

I

L'ouvrage de M. Albert Schatz est, — l'auteur le dit dans son *Avant-Propos*, — « le résumé d'un cours d'Histoire des doctrines économiques ». Ce qu'il faut donc avant tout y chercher c'est, non pas tant une thèse établissant la vérité ou la valeur de l'individualisme, qu'un exposé historique des doctrines qui peuvent être regardées comme se rattachant, de près ou de loin, à un titre ou à un autre, à l'individualisme économique et social, une sorte d'inventaire des idées propres à cette école. Néanmoins l'auteur ne laisse pas, au cours de ses recherches historiques, de faire ressortir les mérites de l'école individualiste ; de plus, dans une courte *Introduction* et dans une *Conclusion* de vingt-cinq pages il s'applique à en déterminer le point de départ, les principes, la méthode, le programme.

Dans une *Première Partie*, M. Schatz explique *la Formation de la Doc-*

1. *L'Individualisme économique et social, — ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, — par Albert Schatz, professeur agrégé à la faculté de Droit de l'Université de Dijon. — Paris. Libr. Colin. Vol. in-18 jésus, 5 fr.

2. *L'Individu et l'esprit d'autorité, — du moyen-âge à la loi Falloux*, par Abel Faure, Paris. Libr. P.-V. Stock. 155, rue Saint-Honoré, vol. in-12; Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

trine libérale classique. On la voit d'abord apparaître comme une réaction contre le mercantilisme du XVIIe et du XVIIIe siècle; à de nombreux échecs des procédés mercantilistes on s'aperçoit peu à peu que l'ordre économique n'est pas et ne peut pas être l'œuvre artificielle d'un législateur quelconque, qu'il relève presque uniquement d'un ensemble de lois naturelles, et qu'enfin l'ordre économique naturel est susceptible de se substituer à l'ordre artificiel, lorsque le législateur aura compris combien son rôle est borné, et, combien, la plupart du temps, son intervention est inutile. « Le jour où cette idée est scientifiquement établie, on peut dire que la doctrine individualiste est née » (p. 32). M. Schatz suit pas à pas l'évolution lente de cette idée. Elle est d'abord hésitante, incertaine d'elle-même, fragmentaire ; elle trouve ses bases psychologiques dans les ouvrages de Hobbes, de Mandeville, etc. ; enfin, devient, dans la seconde moitie du XVIIIe siècle, une théorie complète, cohérente et consciente d'elle-même. « Cette transformation s'opère sous l'action de deux courants distincts de la pensée. L'un est psychologique, empirique, utilitariste : c'est le courant anglais qui, partant de Hobbes, aboutit à David Hume et Adam Smith. L'autre est rationaliste et théiste ; c'est le courant français qui aboutit à la physiocratie » (p. 80).

Dans la *deuxième partie* l'auteur étudie *les divers aspects de l'Individualisme au XIXe siècle*, et c'est comme un dépouillement de tous les écrits économiques, politiques, sociaux, littéraires, pour y faire voir la part de doctrine individualiste qui y coule à pleins bords, ou bien s'y cache en minces filets, inconnue des auteurs eux-mêmes de ces écrits.

Ce sont d'abord *les développements complémentaires de la doctrine classique*, avec Dunoyer en France et John Stuart Mill en Angleterre ; puis *La Constitution du « Libéralisme orthodoxe »* par Bastiat. Les écrits d'hommes politiques tels que Tocqueville, Prévost-Paradol, Laboulaye, Benjamin Constant, de Humboldt, G. Simon, sont ensuite analysés pour montrer *Le libéralisme ou individualisme politique venant faire sa conjonction avec l'individualisme économique.* C'est encore *l'interprétation de l'histoire* qui s'affirme, avec Tocqueville et Taine, individualiste ; c'est le *Christianisme social* avec Le Play, les Démocrates chrétiens, le Sillon ; c'est la *Sociologie*, avec Herbert Spencer. Une réaction excessive contre les empiètements de l'Etat et dans le sens des « libertés naturelles, » un individualisme outré, devient *l'anarchisme* de Proudhon, puis celui de Stirner. Enfin, autres variétés de la doctrine : les thèses de Paul Leroy-Beaulieu, de Renan, de Nietzsche, d'Ibsen sur *le rôle économique et social des élites.*

Rien qu'à ce défilé de chapitres, le lecteur comprendra, je pense, quel intérêt doit présenter une synthèse de ce genre, surtout si on ne s'y est pas contenté de toucher les théories, à la surface, si on s'est donné la peine de les analyser à fond, d'en donner un sommaire qui mette bien en relief les idées principales, sans défigurer et trahir l'ensemble. Or, c'est là précisément le mérite de cet ouvrage. Qu'il s'agisse de théories économiques, de questions de politique, de sociologie, d'histoire ou de littérature, M. Schatz a pris soin, sur chaque sujet, de se renseigner aux meilleures sources, et on ne

Digitized by Google

manquera pas, j'en suis sûr, de reconnaître la scrupuleuse exactitude de ses analyses et la sûreté de ses informations. Nous les avons constatées particulièrement en ce qui concerne les doctrines sociales catholiques. Aussi n'avons-nous qu'à louer sans réserve la partie proprement historique ou expositive de l'ouvrage, et c'est dire presque tout l'ouvrage.

Quant à la thèse individualiste qui apparaît directement à travers tout l'ouvrage, et qui se formule ouvertement en quelques pages dans la conclusion, — disons tout d'abord que l'auteur, avec son talent habituel, la présente sous les aspects les plus séduisants, — mais ajoutons aussitôt que, même après les explications qu'il donne, après la justification qu'il en a essayée, même disculpée des reproches qu'on lui adresse communément, nous ne pouvons l'admettre. Pourquoi ? — C'est ce que nous allons dire en quelques pages.

Nous ne pouvons d'abord admettre ce que l'auteur appelle « la substructure philosophique de l'individualisme » et dont voici l'exposé sommaire.

M. Schatz partage les écoles économiques en deux groupes principaux. « Dans la masse des doctrines économiques qui se partagent l'opinion, socialismes divers, christianisme social, école de Le Play et de la Réforme sociale, coopératisme, solidarisme, etc., on ne trouve en présence que les défenseurs de deux idées: les uns sont des socialistes plus ou moins timides, les autres sont des individualistes qui s'ignorent » (p. 8). Or ces deux groupes sont irréductibles, leurs divergences sont trop profondes : elles tiennent à la conception qu'ils se font « de la raison d'être de la société et du rôle social de l'individu » (p. 567). — « Il est des esprits qu'une sorte de penchant naturel au pessimisme entraîne à considérer avec obstination et exclusivisme le mal social, c'est-à-dire la somme d'imperfections existant dans tout groupement humain, et à en attribuer la cause à un agent externe: l'organisation sociale. Cette organisation peut être, et par conséquent doit être modifiée, au besoin par voie de contrainte. On lui substituera une société nouvelle, répondant à un certain idéal de justice... La société a une fin morale à réaliser: la société doit être juste, et à défaut de ce caractère elle doit être détruite et remplacée par une autre... L'individu est ce produit de l'organisation sociale. Il est indéfiniment perfectible par la faculté maîtresse de tout être pensant : la Raison... La société peut être transformée par la raison et adaptée de toutes pièces à un idéal moral. »

Voilà la philosophie sociale du socialisme, à tous ses degrés. Elle se reconnaît à son « caractère rationaliste ».

Celle de l'individualisme, par opposition, se déclare « antirationaliste » où « réaliste ». — « Pour l'économiste individualiste, en effet, la société n'est pas une création raisonnée de l'individu, que la raison individuelle peut modifier à son gré. Elle est l'œuvre de nos instincts permanents d'êtres sociables..... Les phénomènes économiques sont soumis, à l'égal de tous les phénomènes naturels, à un certain ordre régulier de succession, accessible, en tant que « loi naturelle », à notre intelligence, mais fondamentalement

Digitized by Google

soustrait aux corrections arbitraires de notre volonté et de notre raison. L'individualisme économique dissocie en conséquence l'ordre économique de l'ordre moral et exclut les rêves chimériques de transformation radicale et immédiate de l'individu ou de la société » (p. 561). — « Le mal social tient surtout à certaines causes naturelles, analogues à celles qui procréent les cyclones, les tempêtes, la pluie, même lorsque nous désirons le soleil.... L'action de ces causes fait que la vie économique, non plus que la société, ne sont morales. Elles ne sont pas pour cela immorales. Elles sont amorales, dans leur essence tout au moins, comme les phénomènes de l'ordre physique et de l'ordre chimique..... L'homme n'est pas indéfiniment perfectible ; il est en particulier soustrait, dans le cours de son existence économique, à l'action impulsive de la Raison. Il agit généralement par intérêt et ensuite, après avoir agi, il explique son acte par des considérations rationnelles » (p. 6). — Dans la conclusion, s'adressant au jeune homme d'aujourd'hui qui fera l'avenir, pour lui enseigner la « bonne parole individualiste », il lui dit : « Que le respect de l'ordre naturel économique, qui nous permet de paraître bons et parfois de le devenir, soit le premier de tes principes. Si ta Raison proteste contre lui, ne va pas pour cela détruire cet ordre, mais force, au contraire, ta raison à en comprendre la nécessité. La raison nous est venue sur le tard, elle est l'ouvrier de la onzième heure, si elle n'est pas la mouche du coche. Méfie-toi de ses prétentions indiscrètes. Depuis qu'elle est au monde, elle a passé son temps, comme les sorcières, à chevaucher dans les nuages et elle confond volontiers ce qu'elle y a vu et ce qui se passe sur la terre. Elle te dira, et on répétera autour de toi que, parce que tu es homme, tu auras des droits et que la société doit t'en assurer la jouissance.... Habitue-toi à voir les choses comme elles sont, et à percer ces outres gonflées dont les rhéteurs amusent notre crédulité et parfois alimentent nos passions mauvaises. » pp. 578, 579.

Telle est, d'après M. Schatz, « la substructure philosophique » de l'individualisme. Elle écarte résolûment de l'organisation et du mouvement économiques toute influence de la raison et de la morale.

Nous ne nous sentons aucun goût à défendre contre elle la philosophie du socialisme à laquelle elle s'oppose. Nous ne disons pas en effet, que la *seule* cause du mal social c'est l'organisation sociale, quelque défectueuse qu'elle nous apparaisse ; nous ne croyons pas davantage que la société puisse être jamais parfaitement juste, ou qu'il soit possible de l'adapter de toutes pièces à un idéal moral. Y-a-t'il, encore aujourd'hui, des socialistes qui se bercent à ce point d'illusions? Nous n'oserions l'affirmer, mais ce qu'il est facile de constater, c'est qu'il en est beaucoup parmi eux qui ont une foi exagérée en l'efficacité des procédés « rationalistes », qui s'imaginent pouvoir instituer de toutes pièces, selon un plan artificiel, une organisation économique nouvelle, ce qu'ils appellent « la cité future », — à peu près comme leurs ancêtres de la Révolution crurent pouvoir établir en quelques mois une constitution politique, celle de « l'humanité ». Or ce sont là, très évidemment, des chimères : car l'ordre, tant économique que politique, ne se crée pas, il

Digitized by Google

pousse. Et si l'individualisme n'avait en face de lui qu'une telle doctrine, il triompherait à peu de frais, sinon dans les faits, au moins au regard de toute intelligence qui sait voir et se rendre compte. Mais il y a autre chose que cela.

On peut croire à l'efficacité de la raison et de la morale, même dans l'ordre économique, sans aller jusqu'à affirmer soit l'infaillibilité de l'une, soit la toute-puissance de l'autre. On n'est pas nécessairement jeté du socialisme, tel qu'il a été esquissé par M. Schatz, dans l'individualisme : il y a entre les deux un milieu que, sans aucune prétention, on peut appeler le juste milieu. A vouloir classer trop sommairement les écoles sociales et économiques on risque d'en laisser échapper quelques unes, et une réfutation qui atteint celles qui sont recensées n'atteint pas pour cela celles qui ne le sont pas. — Sans doute l'interêt joue un grand rôle en économie politique : et son action constante, jointe aux causes extérieures, physiques, sociologiques, etc., fait naître ce qu'on appelle les « lois naturelles » ou « l'ordre naturel » en économie politique. Mais de là à dire que la raison ne s'exerce jamais qu'au service de l'interêt particulier; que les idées morales n'ont aucune influence sur l'activité humaine appliquée à la recherche des richesses ; qu'enfin il faut « dissocier » l'ordre économique de l'ordre moral, — il y a une autre exagération qui devient une erreur grave, et qui empêchera toujours l'individualisme d'avoir complètement raison contre le socialisme.

La raison que M. Schatz proscrit et poursuit de ses railleries, c'est la raison systématiquement abstraite, qui bâtit des cités de rêve dans les nuages avec des matériaux qui ne sont pas les réalités économiques ; c'est la raison jacobine et socialiste. Mais ce n'est pas la seule ni la vraie raison. Ou si l'on veut c'est la même, qui est faite pour un noble et sain usage, mais dont on abuse et dont on se sert parfois si mal. M. Schatz lui-même reconnaît si bien qu'il y a une saine raison qu'après l'avoir en apparence expulsée, il la fait rentrer dans la théorie individualiste, d'abord modestement dissimulée sous la forme d'un adjectif, quand il recommande de cultiver la « volonté intelligente » puis, plus franchement, sous son autre nom, « l'intelligence ». Je sais bien qu'il me répondrait que « l'intelligence », pour lui, n'est point du tout « la raison », que l'intelligence, telle qu'il l'entend, est la faculté parfaitement « réaliste » qui nous sert à tirer des faits et des circonstances le meilleur parti possible, à prévoir ce que nous voulons, à déterminer exactement le but vers lequel nous tendons notre activité, et à écarter les obstacles qui gêneraient notre marche. Oui, l'intelligence est cela, mais elle est encore quelque chose de plus. L'intelligence réfléchie s'appelle la raison, et elle sert à M. Schatz lui-même, quoi qu'il dise et quoi qu'il en ait, à se faire une théorie abstraite du monde et de l'ordre économique en particulier. Il protestera, disant qu'il n'y a dans l'individualisme, tel qu'il l'entend, ni métaphysique, ni théorie abstraite, rien que de la psychologie et des faits. Mais n'est-ce pas aussi ce que prétendent les socialistes, ces « abstracteurs de quintessences » par excellence ? Ne se vantent-ils pas de n'avoir d'autre religion que le positivisme ? — En réalité l'intelligence humaine ne peut

Digitized by Google

s'arrêter aux faits, il faut qu'elle les interprète, qu'elle en fasse un système rationnel. En réalité, tous nous nous servons de la Raison : les uns bien, les autres mal, ou plutôt tous plus ou mois bien. Les socialistes en abusent aujourd'hui étrangement ; les individualistes en ont abusé presque autant avec les Physiocrates, puis avec Bastiat. Ce n'est pas la faute de la raison si, à notre service, elle aboutit parfois à de mauvais résultats : c'est notre faute à nous qui ne savons pas nous en servir avec méthode ou qui l'employons à des besognes qui dépassent ses forces. — Que d'abus, que de tyrannies s'introduisent sous le couvert de la liberté ! Et pourtant je ne pense pas que pour cela les individualistes jettent par-dessus les moulins la liberté, pas plus la liberté civile ou politique que la liberté économique.

Il faut raisonner de la même façon pour les idées morales. Nous ne saurions admettre avec les individualistes que parler de justice sociale ou de justice tout court, de droit, etc., c'est proférer de vaines paroles, évoquer des chimères et perdre son temps. L'ordre économique a ses lois naturelles, nous l'avons reconnu : mais l'ordre économique n'est pas tout l'ordre de la vie humaine ; il est concentrique à un ordre supérieur, l'ordre moral, qui l'enveloppe de ses influences et le règle en quelque façon. La vie économique et la société ne sont pas « amorales » ; on ne saurait en comparer les lois et les phénomènes aux phénomènes et aux lois de la nature physique ou chimique ; car, tandis que les agents physiques et chimiques ont une activité déterminée, l'agent économique principal, l'homme, jouit d'une activité libre. Dans son activité, sans doute l'intérêt joue un rôle considérable, mais l'intérêt lui-même doit être réglé et l'est en fait souvent par les influences et les idées morales. Le mot devoir n'est pas un vain mot, et ce n'est pas sans raison que le bon sens ordinaire l'appelle, avec l'intérêt, pour résoudre les conflits sociaux. Le devoir, la justice sont, à tout le moins, des idées-forces, comme dirait M. Fouillée, idées-forces bien distinctes de l'intérêt, et dont la contribution n'est pas à dédaigner, — c'est un fait d'observation, — quand il s'agit de régler les rapports sociaux. Voilà pourquoi nous nous refusons résolument à « dissocier l'ordre économique de l'ordre moral. » Nous nous appliquons au contraire, à les imprégner l'un de l'autre. « L'idée maîtresse du catholicisme social, dit M. Schatz lui-même, est d'abord l'absolue nécessité de compléter par la morale l'organisation économique de la vie matérielle. » Oui, c'en est bien là l'idée maîtresse, c'est l'âme de notre action sociale. Nous la tenons de Léon XIII lui-même qui l'a énergiquement affirmée dans l'Encyclique *Graves de communi*. « Certains hommes, disait-il, professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la question sociale, comme on dit, n'est qu'une question économique. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est, avant tout, morale et religieuse, et que, pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion. »

Il me semble d'ailleurs, que sur ce point les idées de M. Schatz n'ont pas toute la netteté désirable. Tantôt il déclare sans ambages entièrement soustraits aux influences des idées morales l'ordre économique et ses phénomènes, tantôt il reconnaît que la morale « intervient pour adoucir l'effet de certains

Digitized by Google

de ces phénomènes. » (p. 6). Ailleurs il compte comme un facteur de progrès économique l'éducation religieuse, qui « met à profit l'empire du sentiment religieux sur l'intelligence pour tempérer et amender nos instincts originels, en leur superposant le respect de l'autorité, le culte de la justice et l'adhésion à la loi d'amour et de charité que proclama le Christ. » (p. 560). Mais n'est-ce pas là précisément « l'idée maîtresse » du catholicisme social ? Seulement c'est aussi l'union et non plus la dissociation de l'ordre moral et de l'ordre économique. Peut-être n'y a-t-il, au fond, d'autre différence entre l'individualisme de M. Schatz et notre doctrine, sur ce point de l'influence des idées morales, que du plus au moins : mais, même dans ces termes, elle est considérable. Et il y a enfin la brutalité de certaines formules où l'intérêt seul semble compter ; à ces formules nous en opposons d'autres où la justice, la morale, le droit, parlent le plus haut, et prétendent régler l'intérêt.

Ce sont encore là d'autres raisons fort graves pour lesquelles nous n'admettons pas la théorie philosophique qui sert à base à l'individualisme, ni par suite, l'individualisme.

Nous ne pouvons davantage approuver les conséquences pratiques que M. Schatz et les individualistes en général tirent de leur dogme de l'ordre naturel économique, du culte qu'ils ont pour la liberté, et enfin de l'idée qu'ils se font de la mission de l'État, en matière économique surtout. Convaincus que l'ordre économique avec ses phénomènes, tout comme le bon et le mauvais temps, sont soustraits à l'action du législateur, convaincus que rien n'est plus sacré, parce que rien n'est plus fécond que la liberté, ils n'admettent guère que l'État intervienne en matière économique, soit pour améliorer les conditions du travail, soit pour déterminer les rapports entre patrons et ouvriers, soit pour protéger le commerce national contre la concurrence étrangère. Je dis : « Ils n'admettent guère » : Si, en effet, il existe encore quelques libéraux intransigeants qui ne veulent entendre parler de législation sociale, ni en thèse, ni en aucune hypothèse, cependant il faut reconnaître que la plupart des représentants de cette école ont quelque peu relâché de la rigueur de leurs principes. « L'individualisme, déclare M. Schatz, *tolère*, comme le socialisme lui-même, que l'État intervienne dans l'ordre économique » (p. 567). — Oui, mais ils y mettent tant de réserves, ils posent tant de conditions, ils la « tolèrent » de si mauvais gré, qu'en pratique c'est comme s'ils ne l'admettaient point (1). Et donc, si ce n'est pas ici, à par-

1. S'il est une loi sociale qui semble justifiée, c'est bien la loi du 13 juillet 1906 sur le *Repos hebdomadaire*. Or, voici comment un « orthodoxe », M. Leroy-Beaulieu, en parlait quelques mois après sa promulgation, et comment il raisonnait à cette occasion : « Cette loi apparait pleine de complications et de déceptions, parfois même d'impossibilités... ; toute cette règlementation, fondée sur des considérations même philanthropiques, dégénère en une tyrannie capricieuse... L'humanité a existé et s'est développée pendant des dizaines de siècles, sinon plus, avant les neuf cents parlementaires actuels, et elle leur survivra des dizaines sinon des centaines de siècles. C'est donc une singulière et ridicule prétention de la part de ses éphémères que de vouloir faire une humanité neuve. C'est à quoi cependant ils s'efforcent par ce qu'ils appellent la législation sociale, un ensemble

Digitized by Google

ler stictement, une question de principe qui nous sépare des individualistes c'est du moins une façon toute différente de comprendre l'application du principe.. — Car nous admettons que l'État a, non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir en matière économique. Et nous l'admettons non pas seulement comme un pis-aller, comme « un procédé d'art absolument défectueux », mais comme une chose normale et bienfaisante.

Ah ! qu'on y mette des réserves, qu'on y pose des conditions, très bien ! L'intervention légale est, nous en convenons, un instrument très délicat à manier. A cause de la complexité des phènomènes économiques et de leurs répercussions multiples et lointaines, telle loi qui corrige un abus ou protège un droit, fera naître à l'application un autre abus, ou froissera un autre droit ; tel traité de commerce, telle mesure douanière qui favorise un groupe de producteurs ou de commerçants en ruinera peut-être plusieurs autres. L'Etat, en introduisant dans le mécanisme de la vie sociale sa main si lourde et si gauche, risque d'en fausser les ressorts. — Ce sont autant de raisons pour qu'en cette matière il ne procède qu'avec une extrême circonspection, et après s'être éclairé d'enquêtes sérieuses et d'expériences prolongées. Mais ce ne sont pas des raisons qui condamnent ou qui restreignent jusqu'à la supprimer en fait toute intervention des pouvoirs publics. Telle drogue, tel traitement prescrit par un médecin peuvent jeter le trouble dans un organisme, ou transporter dans un endroit le mal qu'ils auront guéri dans un autre. Est-ce à dire qu'il ne faut ni médecins ni remèdes ? — A moins d'être véritablement fasciné par le mirage de la « sacro-sainte liberté, » il est difficile de ne pas admettre, par exemple, qu'une loi limitant raisonnablement la durée et certaines autres conditions du travail des femmes et des enfants peut être une bonne loi. On ne voit pas de quel principe supérieur peuvent se prévaloir les patrons, et en leur nom les économistes libéraux, pour repousser une loi qui, en doublant d'une obligation juridique leur obligation morale et en imposant à tous un régime commun, leur donne à tous la possibilité pratique de traiter humainement leurs ouvriers,..... à moins qu'ils ne reconnaissent d'autres obligations que celles qui naissent d'un contrat, et c'est en effet la doctrine de plusieurs d'entre eux : mais alors nous sommes en plein règne de la force brutale !

d'injonctions et de défenses qui garrotteraient l'humanité dans des cadres imaginés par ces neuf cents parlementaires, et qui ne laisseraient plus à aucun être humain la liberté et la responsabilité de ses actes... Si l'on n'abandonne, disait-il encore, cette malheureuse loi, véritable intrusion législative, il est certain que l'application en sera toujours incohérente, incomplète, fantasque. » (*L'Économiste français*, oct. et nov. 1906).

Remarquez bien que ce n'est pas ici seulement la loi qui est critiquée et jugée mal faite, c'est le principe même de l'intervention qui, à propos de cette loi, est réprouvé.

« L'humanité a existé et s'est développée... : c'est *donc* une singulière et ridicule prétention... etc. » — On s'attendrait à un raisonnement plus sérieux de la part d'un homme aussi grave que M. Paul Leroy-Beaulieu. Que de choses, — sans oublier la doctrine libérale et l'*Économiste français*, — sans lesquelles l'humanité a vécu longtemps ! Les amis et les collaborateurs de M. Leroy-Beaulieu seraient-ils *donc* pour cela, de ridicules prétentieux ?

Digitized by Google

M. Schatz rappelle ironiquement les bienfaits que nous a dispensés « l'État-providence » depuis que, marchant à la poursuite d'une chimère, la justice sociale, il a abandonné les voies de l'individualisme. « L'industrie nationale est empêtrée dans les liens d'une excessive règlementation. Des grèves incessantes, sans but et sans profit, achèvent de la désorganiser et de la paralyser. La « justice sociale » devient le principe de révolutions stériles et d'exactions dangereuses..... La production nationale artificiellement développée et faussée dans son évolution normale.... subit des crises plus douloureuses que la concurrence libre ne lui en eût jamais infligé, etc. » Il prédit ensuite une conflagration générale si l'on ne s'empresse de revenir à l'orthodoxie individualiste. — Sans nier qu'il y ait eu des interventions maladroites, il est, croyons-nous, permis de chercher d'autres causes, et de plus influentes, au malaise économique et social, que la pratique du protectionnisme. Il y a d'abord les conditions mêmes de la production moderne : — facilité des transports, division du travail, concurrence mondiale, — conditions qui, surgies il y a moins d'un siècle, n'ont pas eu encore le temps de se fixer en un état normal. Il y a aussi la transformation philosophique et religieuse qui s'est faite dans l'esprit des masses durant le cours du XIXe siècle — et qui a rendu si instables, si difficiles à déterminer à la satisfaction des deux parties, les rapports entre patrons et ouvriers. — Il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer le malaise économique et social, en quoi l'individualisme tomberait dans le défaut qu'il reproche aux socialistes. Il y a bien des pays qui ont une législation sociale très avancée, — tels la Belgique et l'Allemagne — et qui ne semblent pas pour cela tomber en décadence. Les États-Unis sont protectionnistes, ce qui ne paraît guère non plus arrêter leur essor économique. Ce n'est donc pas le protectionnisme qui est cause de tous les maux, bien que le protectionnisme, appliqué imprudemment, puisse en engendrer un grand nombre.

Nous pourrions relever encore bien d'autres points sur lesquels nous ne serions pas d'accord avec M. Schatz : ce que nous avons dit suffit pour en marquer les plus importants.

Nous aurions pu, d'autre part, nous aurions dû peut-être, louer davantage la justesse d'une foule d'idées émises et très bien mises en relief dans cet ouvrage, l'opportunité et la virilité de certains conseils de « débrouillage intelligent » que l'auteur adresse d'avance aux jeunes gens qu'il rêve d'avoir pour disciples. — Nous en avons pourtant dit assez, nous semble-t-il, pour donner au lecteur une haute idée de la valeur de ce travail.

En résumé, nous remercions M. Schatz de nous avoir donné un tableau synthétique très précieux des doctrines individualistes, économiques et sociales ; nous ne l'en remercions pas moins de nous avoir fait comprendre, une fois de plus, et très nettement, que nous autres, catholiques, si nous voulons faire valoir notre doctrine sociale — nous ne pouvons marcher dans les voies de l'individualisme.

(A suivre.) Fr. AIMÉ.

Digitized by Google

M. GEORGES GOYAU.

STE MÉLANIE LA JEUNE (1).

AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL.

Nous n'avons qu'à louer la très intéressante vie de Ste Mélanie la Jeune, de M. Georges Goyau, écrite d'après les documents les plus certains, empruntés, en particulier, à l'admirable livre, sur le même sujet, du cardinal Rampolla, et précédée d'une savante préface. On suit pas à pas, à Rome, en Afrique, à Bethléem, cette sainte femme, l'esprit de sacrifice incarné, et qui n'eut de repos, en cette vie, qu'au jour où elle se fut réduite, en donnant tous ses biens aux pauvres, à la plus extrême pauvreté. On voit, je dirais volontiers, on sent revivre, dans le cadre où cette existence se renferme et se multiplie avec son apostolat, la Rome des premiers siècles de l'Église, ses mœurs, et le débordement du luxe qui atteint même les matrones chrétiennes. C'est pourquoi Mélanie sera pauvre, aussi pauvre que le Christ sur la terre. On sent peser, comme si on avait été là, sur la ville éternelle, le barbare Alaric et les châtiments divins. Mais ce n'est rien de dire ; il faut lire.

En parcourant le livre de M. G. Goyau intitulé : *Autour du Catholicisme Social*, que de renseignements nous avons recueillis sur les deux Frances, ancienne et nouvelle ! sur le *labeur actuel des Catholiques*, sur Léon XIII, sur le cardinal Gibbon, suivant M. Goyau, « chargé » par le pape de réciter en « *plein congrès des religions, à Chicago, le Pater Noster qui crée* » entre tous, « *le règne de Dieu.* » Est-ce bien vrai ? Je croyais jusqu'ici, que Rome n'avait pas vu de bon œil ces congrès des religions ?

Nous doutons aussi que New-York, où les Juifs surabondent et très puissants, soit « *l'une des plus grandes villes catholiques du monde.* » — *Pour la Renaissance catholique en Angleterre*, nous la constatons avec joie. Que cette Renaissance catholique « *fasse son œuvre, dans l'Anglicanisme même* » nous y applaudissons des deux mains.

Mais surtout « *le rôle social des curés de campagne à la fin de l'ancien régime*, a plus qu'attiré notre attention, il nous a émus. Leur ingénieuse bonté pourrait nous servir de modèle, à nous qui croyons être les inventeurs de la charité dite sociale, comme si la charité n'était pas le fondement même de la

1. De la collection « les Saints ». 2 fr. chez Gabalda, Paris.

Digitized by Google

société. Nous croyons être neufs, et nous nous payons de mots. Je garde dans ma mémoire, avec reconnaissance, les noms de plusieurs de ces bons et vénérables prêtres qui ont partagé les angoisses de nos aïeux et diminué le fardeau de leur misère. Il y aurait bien des choses à dire, presqu'à l'infini, sur les fondations sociales, sorties du cœur de la France, inspirées par le cœur et la charité de J-C. Mais nos ancêtres, ne connaissaient pas même de nom la *solidarité sociale*; ils n'avaient pas fondé ces dépôts de mendicité où l'on entasse la misère pour ne plus la voir. C'étaient des naïfs.

Il y a de tout, dans le livre de M. Goyau. Il y est même question des *béatitudes*. Et la plume mobile de l'auteur, sans cesser d'appliquer au bien social, les *cœurs purs*, entre autres, les *miséricordieux et les pacifiques*, s'adoucit jusqu'à la tendresse. Il nous fait aimer Dieu dans son Fils, en nous délassant de trop savantes théories.

Mais M. G. Goyau nous parle aussi de M. Brunetière. Qui n'en dit son mot aujourd'hui ? C'est en vain qu'il se tait dans la tombe, il fait, chez nous, plus de bruit que jamais. Dans l'éloge sans réserve de son héros, M. G. Goyau a-t-il toujours gardé l'exacte mesure ? M. Brunetière avait-il raison de voir, à travers le noir fouillis des erreurs d'Aug. Comte, dans tel ou tel fragment à peu près raisonnable, un chemin, ce que notre trop bienveillant critique nomme une *avenue vers le catholicisme !* Nous croirions plutôt que c'était là un reste de la vieille foi française enracinée dans un cœur perverti. Ainsi, d'une route bien ouverte l'œil, à la suite des temps et des orages, distingue avec peine, de distance en distance, le vestige à moitié effacé. Il nous semble que l'illusion de l'écrivain vient de la vieille méthode, à l'usage de nos catholiques libéraux des anciens jours. Cette méthode consiste à étendre plus qu'il ne faut, le petit espace blanc aperçu, à force de se crever les yeux dans une œuvre mauvaise, et à pousser l'élan d'une charité au moins étonnante et souvent mal accueillie, vers les méchants qui ne méritent pas cette préférence.

Ne savons-nous pas qu'Aug. Comte conseillait à ses adeptes, de reconduire « respectueusement à la frontière, » le Dieu du vieux temps. C'est un blasphémateur.

Pardonnons à M. Brunetière, dont l'œuvre trop complexe, pour être admirée sans réserve, demande la consécration du temps, d'avoir fait preuve d'un cœur trop sensible à l'égard d'un athée, et remercions M. G. Goyau du plaisir utile qu'il a donné à notre esprit, en faisant défiler devant nous tant d'œuvres intéressantes, jusqu'à celle *de l'aiguille à la campagne*.

Demandons-lui seulement de ne pas se négliger malgré tout son talent, dans des phrases comme celle-ci :

« Les hommes de bonne volonté saluaient en M. Brunetière le duce é maestro qui, au delà de l'obscure forêt des systèmes encore enchevêtrée par les obscurs fourrés des passions, excellait à faire voir la lumière » !

Heureux l'écrivain qui donnera à sa pensée et à son style cette fermeté, cette clarté dont la parole, comme les actes de Pie X nous donnent le modèle, à chaque jour de son Pontificat. A. CHARAUX.

Digitized by Google

UNE PAGE INÉDITE DE M. BRUNETIÈRE.

Voici, d'une page inédite de M. Brunetière, lue récemment à l'Académie Française, un fragment qui nous a causé quelque surprise :

« Jusqu'à Voltaire, l'homme de lettres, à moins qu'il ne fût quelque autre chose qu'acteur comme Molière, ou de bourgeoisie plus qu'aisée comme Boileau, avait vécu « des bienfaits du roi, » quand ce n'était pas de ceux d'un grand Seigneur ou d'un fermier général. On est humilié de lire la dédicace de Cinna, au financier Montauron... Pour que l'on estimât l'esprit à l'égal de la naissance et de l'argent, il convenait qu'après avoir montré que d'un grand écrivain il pouvait faire un grand « ancêtre », on montrât qu'il pouvait servir à gagner autant d'argent qu'une part dans la ferme. C'est ce que montra Voltaire. Il a classé la profession ; il en a accru l'indépendance, et conséquemment, l'autorité. Il lui a conquis, en lui, ce privilège de tout dire, limité chez ses prédécesseurs par le besoin ou la reconnaissance. »

Un mot de Corneille d'abord. Quoi donc ! Un mort peut, en vertu d'un testament, léguer au plus méritant, poète, historien, ou économiste, un prix qui se paie en or ou en billets de banque. Et de ce contact avec un vil métal, le lauréat du front couronné ne perd rien de sa fraîcheur ou de sa dignité ! Et ce qu'un mort peut faire serait interdit à un vivant ! M. de Montauron que ruina, dit-on, son amour pour les gens des lettres, n'eut pas le droit, uniquement parce qu'il n'était pas mort, de témoigner, comme il l'entendait, son admiration pour Corneille et sa reconnaissance ? Et Corneille eut le tort de louer, dans un style un peu déclamatoire, soit, le rare financier, qui envers et contre toutes les lois de son métier, avait senti comme un poète, et encouragé le magnanime génie de l'auteur de Cinna !

Sur un sujet aussi grave, gardons-nous de plaisanter. Et sans aucun doute, une fois dans sa vie, M. Brunetière a pris le ton de la plaisanterie.

C'est Voltaire qui a accru « *l'indépendance* et l'*autorité de l'écrivain* » ! Voltaire qui n'a jamais écrit que contre Dieu et pour de l'or ! Nous en convenons : Nos modernes auteurs, romanciers, poètes, et autres, dans l'intégrale dignité de leur scrupuleuse conscience, n'ont qu'un seul but, élever les âmes vers le beau, le bien et la vérité... Loin de nous le moindre soupçon qu'ils aient jamais songé à exciter les mauvaises passions, à prendre sur le pain du pauvre, pour lui faire dévorer, dans quelque feuille à un sou, le feuilleton où le prêtre est ridiculisé, le vice déifié, et l'adultère paré des plus belles

Digitized by Google

couleurs. Non, aucun auteur de notre temps n'a entassé des mots, des phrases, des images, pour nourrir son bien-être, aux dépens de la morale et du goût, et prolonger, j'allais dire, à l'infini, des développements lucratifs.

Et c'est à Voltaire qu'Alex. Dumas, Eugène Sue, V. Hugo, richement payés à la page ou à la ligne, ont dû la dignité qui les caractérise et qui ne fera sourire d'un mépris voilé, ni leurs contemporains, ni leurs arrière-neveux !

C'est à Voltaire que nous devons le privilège du pouvoir « *tout dire.* » Est-ce de la vérité pleine et entière qu'il s'agit ? N'est-ce pas, plutôt, de la fantaisie de nos imaginations affranchies jusqu'à s'exercer sur tous les sujets, religieux ou quelconques, en poussant à l'extrême, le libre examen, libre jusqu'à l'athéisme et le nihilisme.

Ce n'est pas certainement ce passage inédit de M. Brunetière qui lui donnera un accroissement de gloire, ni sa critique littéraire fondée sur une invraisemblable évolution, ni ses raisonnements secs, décharnés et fatigants, ni sa morale teintée du Jansénisme de Pascal, ni sa conférence, à Genève, sur Calvin, applaudie par les Pasteurs protestants, ni la manière dont il entend la foi, où la raison, quelle raison ! (1) a plus que sa part, aux dépens des inspirations de la grâce.

Heureusement qu'une de ses dernières paroles : « Allez le demander à Rome » remet aux mains du Souverain Pontife la solution dogmatique des vérités religieuses.

Pour nous tous, et pour sa mémoire, c'est le salut.

En résumé, certains de nos grands hommes d'aujourd'hui, les étoiles de notre Ciel plus ou moins académique, nous semblent jeter un dernier éclat, à la queue de cette comète qui va bientôt disparaître, et qui brilla longtemps, à l'horizon littéraire et religieux, sous le double nom de catholicisme libéral et de naturalisme.

A. CHARAUX.

1. M. Brunetière nous fait descendre du singe. Nous en avons gardé la marque dans le péché originel. Où est le péché ?

Digitized by Google

ARCHIVUM FRANCISCANUM HISTORICUM (1).

Le 15 avril 1906, le R. P. Denys Schuler, Ministre Général des Frères-Mineurs, adressant une lettre circulaire à ses religieux relative à l'étude de l'Histoire de l'Ordre, la terminait en annonçant la fondation d'un nouveau bulletin périodique destiné à promouvoir cette étude et la connaissance de l'Histoire de l'Ordre Franciscain. Ce bulletin devrait être rédigé suivant toutes les règles de la critique actuelle de façon à mériter les suffrages du monde savant (2).

Au mois de mars 1907 paraissait le programme du futur recueil, destiné à être soumis à une commission convoquée à cet effet. Le bulletin portait le titre très franciscain de *Analecta Waddingiana*, et le programme en donnait les raisons. « Il nous a paru bon, y lit-on, de donner ce titre à la nouvelle revue, à l'instar des Pères de la Société Bollandienne, qui publient les *Analecta Bollandiana*. Wadding, en effet, de l'aveu de tous, a bien mérité non seulement de notre Ordre, mais de toute la république des lettres. » La réunion annoncée se tint à Assise, le 4 avril, et approuva, sauf quelques modifications légères, le programme précédent (3); seulement le titre du Bulletin était changé ; et il devait encore subir une correction avant de devenir l'*Archivum Franciscanum Historicum*, dont le premier fascicule a été publié dans le courant de janvier. Comme il contient la réalisation de tout le programme, ce compte-rendu me dispense de le donner en détail. Après quelques pages de préface, déclarant le but de la Revue et son programme, le fascicule est divisé en huit parties dont voici l'exposé.

I. Discussions ou Dissertations. 1. — *Series Provinciarum Ordinis FF. Minorum saec. XIII-XIV.* L'auteur de cette étude est le Directeur de l'*Archivum*, le P. Jérôme Golubovich, dont le nom et les travaux précédents ne sont pas inconnus de nos lecteurs (4). Le P. G. examine les divisions successives de l'Ordre en Provinces, depuis celle faite du vivant de S. François (1217), et l'on suit dans son travail les créations nouvelles qui élevèrent le chiffre primitif de onze à trente-quatre. Ce nombre se serait peut-être

1. *Periodica publicatio trimestris cura PP. Collegii D. Bonaventurae.* Ad Claras Aquas prope Florentiam (Quaracchi presso Firenze). Prix de l'abonnement : 12 fr. pour l'Italie ; 14 fr. pour l'étranger.

2. *Acta Ordinis Minorum*, vol. XXV, p. 162. Cette circulaire est reproduite en tête du nouveau bulletin, p. VI.

3. *Acta Ord. Min.*, XXIV, p. 151.

4. *Études*, XVII, p. 102-104, et 558-560.

Digitized by Google

encore accru sans le décret de Nicolas IV (1288), défendant de nouvelles divisions. La clarté de son exposition aurait encore gagné si l'auteur avait résumé dans un tableau semblable à ceux qui suivent, à partir de 1262, les quinze premières pages de sa dissertation. C'est sans doute un oubli qui lui a fait omettre de citer le *Provinciale Ord. Min. Conventualium seu Polychronicon Jordanis*, publié en 1771, par le P. Ant. Righini Conventuel.

2. — *Some Chronological Difficulties in the Life of St. Francis of Assisi.* Dans cette dissertation le P. Pascal Robinson, qui est aussi une de nos connaissances (2), expose, après d'autres, les difficultés chronologiques que présente l'histoire de S. François. Il faut attendre les solutions que le R. P. proposera dans la prochaine dissertation qu'il annonce sur ce sujet, déjà magistralement traité par le P. Golubovich dans sa *Bibliotheca Bio-Bibliographica della Terra Santa.* Quaracchi, 1906.

3. — *Entstehung des Portiuncula-Ablasses.* Les origines de l'Indulgence de la Portioncule sont une question dont l'étude critique est hérissée de difficultés, si bien que des auteurs en sont arrivés à la rejeter purement et simplement comme une institution postérieure à S. François. La source de ces difficultés se trouve dans l'absence de documents contemporains du fait, car il faut laisser passer un demi-siècle avant d'en trouver de traces. Le P. Heribert Holzapfel cherche à expliquer ce silence en disant que le Pape avait concédé cette indulgence à regret et que son entourage y était opposé ; par suite S. François ne manifesta la chose qu'à un petit nombre de ses compagnons et la divulgation de cette faveur fut mystérieuse et lente. Le témoignage de Pierre Zalfani, qui attestait avoir été présent à la consécration de la Portioncule et à la publication de l'Indulgence par S. François, est du coup relégué au nombre des légendes ; il est cependant admis comme authentique par Théobald dans son diplôme en faveur du privilège, tout aussi bien que la déposition de Benoît d'Arezzo, à laquelle le P. H. attache plus d'importance. Quel est le vrai texte de cette déposition de Benoît d'Arezzo ? Est-ce celui que reproduit le P. H. d'après M. Sabatier (p. XLIV du *Tractatus de Indulg. S. M. de Portiuncula*), ou bien celui qui est rapporté par le même M. S. quelques pages plus loin (p. XLVIII) ? Dans le premier, l'église est dite *S. Maria de Angelis*, dans le second, *S. M. de Portiuncula* : ce qui pour moi, comme pour d'autres, est un indice de priorité. Les raisons du silence données par le P. H. satisferont-elles tous les critiques ?

4. — *De ultima mutatione Officii S. P. Francisci.* Cinq pages intéressantes du P. Livarius Oliger, lecteur d'histoire ecclésiastique au Collège de St-Antoine, à Rome, sur les vicissitudes de l'ancien office de S. F. composé par Julien de Spire. On y trouve ce détail assez ignoré que les Fr.-Min. de l'Observance, comme les Conventuels et les Capucins, avaient abandonné cet office traditionnel à la fin du XVIIIe siècle. S'ils avaient imité les autres familles franciscaines dans cette erreur, ils eurent du moins la bonne inspiration de revenir à l'office antique avant 1830.

1. *Ibid.*, XVI, p. 96 ; XVII, p. 561.

Digitized by Google

5. — *De Historia Viae Crucis (examen criticum).* Dans cette dissertation le P. Michel Bihl, un ami et collaborateur assidu des Études, fait la critique de l'ouvrage anglais du P. Thurston, S. J., sur le chemin de la Croix (1) dévotion éminemment franciscaine. Le P. B. me permettra de trouver que son travail aurait beaucoup gagné à être rédigé sous une autre forme, car pour qui n'a pas lu le livre du P. T. où la traduction de l'abbé Boudinhon (2), ces pages ne sont pas sans présenter quelque obscurité. Une notice historique sur le Chemin de la Croix eut à mon avis été plus intéressante pour les lecteurs de l'*Archivum* que cet examen critique. L'auteur me dira que tel n'était pas son but et à cela je n'ai rien à opposer.

II. — DOCUMENTA. Tel est le titre de la seconde division de la Revue, qui se propose de publier sous cette rubrique des documents anciens et de peu de longueur, réservant les *Documenta majora* pour les *Analecta franciscana.* Le premier de ces documents est intitulé : *Prima legenda chori de S. P. Francisco hucusque inedita.* Cette légende est celle qui se lit dans le bréviaire conservé parmi les reliques du couvent de St-Damien à Assise, et que l'on dit avoir été écrit par frère Léon pour sainte Claire. Pour le P. Domenichelli, qui en est l'éditeur, cette tradition est prouvée suffisamment par l'opuscule de M. Cholat, *Le Bréviaire de Ste Claire*, Paris, 1904. Il faudrait cependant ne pas oublier ce que M. C. écrivait lui-même : « Malgré toutes ces probabilités, il serait peut-être prématuré de donner cette question d'auteur comme tranchée. Il faut en dire autant de la tradition selon laquelle notre Bréviaire aurait été écrit pour sainte Claire (3). » Que ce livre liturgique ait eu pour copiste le Fr. Léon, ou tout autre, qu'il ait appartenu à S. Bonaventure ou à la sainte abbesse, il contient une légende de S. François inédite jusqu'à ce jour, et qui semble bien la plus ancienne de ces légendes liturgiques. Elle est extraite presque mot à mot de la *Légenda I* de Thomas de Celano, au grand déplaisir du P. D., qui s'est donné la mission de démolir l'ouvrage du premier biographe de S. François. J'avais rencontré le commencement de cette légende dans un Bréviaire ms. de la Vallicelliana (B. 68) avec cette disposition : le prologue, *Actus et vitam...*, forme les trois premières leçons, les six autres sont coupées dans la *I Lectio* donnée par le P. D., sans même aller jusqu'au bout. — Ce n'étaient pas seulement les Frères-Prêcheurs qui récitaient les leçons extraites de la Légende abrégée *Quasi stella matutina;* j'ai trouvé un abrégé de cet abrégé dans le Bréviaire ms. de l'église de Worms, dont j'ai envoyé le texte au P. Lemmens pour la continuation de son travail auquel j'arrive.

1. *The Stations of the Cross. An account of their History and devotional purpose.* London, 1906.

2. *Étude historique sur le Chemin de la Croix*, Paris, 1907.

3. Je me permets de renvoyer le P D. à ce que je disais ici-même de l'opuscule de M. C. (XI, p. 689-92) mais je lui ferai remarquer que je n'ai jamais écrit ce qu'il m'attribue. « P. Ed. innixus testimonio Gonzagæ, qui simpliciter asseruit Breviarium hoc fuisse S. Bonaventurae, negat I N D E posse illud attribui calamo fratris Leonis ». Cet *inde*, que je souligne, n'est pas de moi...

Digitized by Google

2. — *Testimonia minora saeculi XIII de S. P. Francisco.* Sous ce titre le P. Léonard Lemmens a groupé les textes d'un certain nombre de chroniqueurs contemporains de S. François, qui ont laissé de lui un témoignage dans leurs écrits. Ceux qui étudient la Vie de S. F. seront heureux de trouver ces fragments réunis, sans être obligés d'aller les chercher dans les volumes où ils sont perdus.

3. — *Litterae ineditae Fr. Hieronymi ad Asculo gen. min.* (1274-79) *de additione facienda in Legenda maj. S. Bonaventurae*, par le P. Athanase Lopez

4. — *De capitulo provinciali Provinciae Coloniae, Fuldæ habito ann. 1315.* Ce sont les lettres des Capitulaires demandant au Général la confirmation de l'élection du nouveau provincial, Thomas de Cologne, publiées avec une introduction par le P. M. Bihl.

5. — *Epistola S. Jacobi de Marchia ad S. Joannem de Capistrano.* Dans cette lettre d'un saint à un autre saint, que le P. Nicolas Dal-Gal publie d'après l'original conservé aujourd'hui à la maison municipale de Monteprandone, sont racontées les vicissitudes par lesquelles passait la famille de l'Observance à la fin de l'année 1449. C'est la douloureuse histoire de toutes les réformes religieuses, que leur propagateur se nomme S. Jacques de la Marche, S. Jean de Capistran, S. Pierre d'Alcantara, ou simplement F. Matthieu de Basci.

6. — *Compendium chronicarum fratrum minorum scriptum a P. Mariano de Florentia.* Le P. Domenichelli publie ce *Compendium* des Chroniques de Mariano d'après un manuscrit de la Moreniana de Florence. Les *Études* avaient annoncé (XIII, 96) la publication prochaine de cet abrégé d'après un autre manuscrit, des archives de notre province de Toscane. Le retard apporté par nos confrères à cette édition fait qu'ils sont aujourd'hui devancés.

III. — CODICOGRAPHIA. Sous ce titre la Revue publie la description de manuscrits franciscains et commence par celle d'un codex de la Bibliothèque communale d'Amsterdam, renfermant des Statuts et des Documents pontificaux due au P. Bonaventure Kruitwagen. Le P. Lopez aborde ensuite la description des ms. franciscains de la Riccardiana de Florence.

IV. — BIBLIOGRAPHIA. — V. COMMENTARIA EX PERIODICIS, soit Revue des Revues. — VI. SYLLABUS OPERUM RECENSITORUM, ou indication des compte-rendus bibliographiques parus dans les Revues sur les ouvrages franciscains. — VII. MISCELLANEA ou recueil de petites notes sur des manuscrits, des reliques, etc. (Note très intéressante sur le bréviaire, le sceau et les lunettes de S. Bernardin de Sienne). — VIII. CHRONICA soit indication sommaire des faits récents d'histoire franciscaine : cérémonies, conférences, publications annoncées, monuments, etc. — IX. LIBRI RECENTER AD NOS MISSI.

On voit par ce programme, que j'ai voulu donner tout entier avec sa réalisation dans le premier fascicule, quelle mine offrira aux travailleurs l'*Archivum Franciscanum Historicum.* Il ne me reste plus qu'à féliciter les édi-

Digitized by Google

teurs de leur entrée en matière qui promet une collection intéressante pour l'avenir. Ce premier fascicule forme une brochure de XI-208 pp. On nous annonce pour le mois de mai le second et le troisième fascicules réunis, et l'indication des matières que nous y trouverons ferait presque désirer que *le temps, qui toujours marche*, passât encore plus vite.

P. ÉDOUARD D'ALENÇON,
Archiviste des Fr.-Min. Capucins.

LIVRES CONDAMNÉS.

Par décret du 17 mars, la S. Congrégation de l'Index condamne :

La crise morale des temps nouveaux, de M. Paul Bureau ;

Quatre ouvrages de M. Saint-Yves :

La Réforme intellectuelle, le clergé et la liberté d'enseignement (1904),

Les Saints, successeurs des dieux,

Le miracle et la critique historique,

Le miracle et la critique scientifique ;

L'absolutisme épiscopal en la Republica Mexicana de M. Fl. Régis Planchet ;

Le Programme moderniste.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Spiritualité.

Dom Vital Lehodey, Abbé de la Trappe de Bricquebec. **Les Voies de l'Oraison mentale.** In-12 de 422 pp. Prix : 2 fr. 50. 1908. Gabalda, Paris.

Lentement, mais sûrement, se dessine un retour sérieux vers les études trop longtemps négligées des états de la vie spirituelle. Le livre du R^me^ D. Lehodey, d'autres qui s'annoncent ailleurs, ajoutés à ceux que ces dernières années ont vu naître en sont la meilleure garantie. Les *Études* ont l'intention de donner prochainement un aperçu de l'état de la question mystique, d'après les récents travaux, et de préciser les débats suscités à cette occasion. Nous nous faisons un plaisir, en attendant, de signaler des maintenant à nos lecteurs l'ouvrage du R^me^ Père Abbé des Trappistes de Bricquebec : *les Voies de l'oraison mentale*, oraison en général, — oraisons communes, — oraisons mystiques. Par la netteté de ses divisions, la clarté de son exposé, et la simplicité de sa forme, il appelle la sympathie de tous ceux qui par devoir ou par goût étudient la vie spirituelle ; et ces trois qualités, rares en pareille matière, si le livre est connu comme il le mérite, attireront forcément à la considération des états mystiques l'adhésion des plus refractaires.

R. P. Mélis de Ste-Eulalie, O. F. M. **Méditations séraphiques** pouvant servir d'introduction à la Vie intérieure. In-12 de 690 pp. Prix : 3 fr. 1907. — Société St-Augustin, Lille-Paris-Bruges.

Ce volume est le premier d'une série destinée à embrasser toute la vie chrétienne, dans le dessein de fournir aux Tertiaires et aux âmes pieuses un cours de méditations qui puisse être l'aliment de leur vie spirituelle pour chaque jour de l'année. Le premier volume contient cent quinze méditations, embrassant les trois phases de la vie spirituelle : voie purgative, illuminative et unitive, avec les sujets que l'on est habitué à voir grouper autour de ces titres. Le travail du R. P. Mélis est un bon apport à la littérature franciscaine, pour l'édification et la consolation des âmes qui aiment à choisir leurs livres de piété dans la bibliothèque des Enfants de St-François. Bien pensées, délicatement écrites, pratiques autant que solides, nourries surtout d'une longue fréquentation de nos meilleurs auteurs et d'une incontestable

Digitized by Google

expérience des âmes et des voies spirituelles, ces méditations rendront service à tous ceux et celles qui ont besoin de guide pour préciser et diriger leurs exercices d'oraison.

BOSSUET. **Doctrine spirituelle,** extraite de ses œuvres. In-12 de XXIV-280 pp. 4e édition. — Prix : 2 fr. — 1908. Téqui, Paris.

Ce livre publié pour la première fois en 1885, en est aujourd'hui à sa quatrième édition. Rien d'étonnant : Bossuet est un maître, même en spiritualité, à la doctrine profonde et sublime ; et le petit volume que nous annonçons est composé de documents épars judicieusement choisis dans la vaste collection de ses œuvres, de manière à former à peu près une vue d'ensemble sur la vie spirituelle.

R. P. DE GONNELIEU. **De la Présence de Dieu,** qui renferme tous les Principes de la Vie intérieure. In-16 de VIII-256 pp. 3e édition. — Prix : 1 fr. — 1908. — Téqui, Paris.

Une réédition de l'ouvrage d'un auteur bien connu, sur un sujet bien pratique : le souvenir de la présence de Dieu, « grand principe de toutes les vertus chrétiennes, moyen sûr et efficace de la sanctification des âmes et gage du salut. » Six chapitres divisent l'opuscule : nature de l'exercice de la présence de Dieu, — les avantages, — les motifs, — les effets, — les obstacles, — pratiques ou exercices. Il est toujours bon de revenir aux vieux auteurs à ceux du moins que le jugement du temps a classé parmi les meilleurs.

FR. JEAN DE LA CROIX.

Catéchisme.

ABBÉ DÉSERS. **Instruction et éducation au catéchisme.** In-12 de 112 pp. Prix : 1 fr. 50, 1908. Lethielleux, Paris.

ABBÉ GELÉ. *Aux Catéchistes.* **Programme pour le temps présent.** In 12 de 60 pp. Prix : 0 fr. 75, 1908. Beauchesne, Paris.

La parole du S. Pontife Pie X, insistant dans son Encyclique *Acerbo nimis* du 15 avril 1905 sur l'œuvre des catéchismes, a été entendue ; en France surtout, l'évangélisation de l'enfance et de la jeunesse devient de plus en plus la préoccupation de tous les esprits sérieux. « Dans la lutte âpre qui se mène contre la foi chrétienne, où l'âme des enfants court de si grands risques, nous avons par nos catéchismes un moyen d'action dont l'importance ne saurait être méconnue. »

Et cette préoccupation suscite des discussions sur les meilleures méthodes pour atteindre les enfants ; les catéchistes volontaires se multiplient ; tout récemment (24, 25 et 26 février) s'est tenu à Paris le Congrès National de l'*Œuvre des Catéchismes :* l'innovation a été des plus heureuses, les congressistes y sont venus nombreux; des rapports autorisés, condensant des *idées*, des

Digitized by Google

faits et des *statistiques*, résumant les initiatives heureuses, étudiant les questions variées qui se rattachent à la pédagogie catéchistique, suscitant des discussions, ont précisé, éclairé et encouragé.

Nous avons signalé au moment de leur apparition quelques brochures suggestives sur le catéchisme, de M. M. Chauvin, Ponsard et Bousquet (Cfr. *Ét. francis.* mars 1907, p. 363). M. M. Désers, l'éminent curé de St-Vincent de Paul, et Gelé, professeur de pédagogie catéchistique, viennent de publier deux nouvelles brochures qui ouvrent, avec une compétence indéniable, de nouveaux horizons sur la même question.

M. Désers n'entend pas nous donner un traité complet sur le catéchisme. Qui pourtant, mieux que lui, est préparé à le faire ? La première partie de son travail traite de la formation chrétienne des enfants dans les catéchismes. Quelques « il faut » résument toute sa doctrine.— 1° « Il faut être sérieusement convaincu de l'importance de l'œuvre ». C'est le devoir, âpre quelquefois ; c'est l'effort à renouveler sans relâche, en dépit de la fatigue, des déboires, et de l'insuccès peut-être. — 2° « Il faut avoir une méthode ». La méthode de St-Sulpice reste encore ce qu'il y a de mieux dans le genre : récitation de la lettre du Catéchisme, instruction, homélie, prières, cantiques et avis. — 3° « Il faut une discipline. » Rien de dur, de blessant dans les procédés, mais une douce sévérité qui impose la bonne tenue. — 4° « Il faut adapter l'instruction à l'intelligence des enfants. » Récitation de la lettre, cela va de soi ; puis instruction, c'est-à-dire, une explication de la lettre du Catéchisme, sous forme d'instruction proprement dite, ou sous forme d'interrogation publique, appelée jeu du bon point. Mais, n'oublions pas que la principale condition du succès pour se mettre à la portée des enfants, c'est une sérieuse préparation. — 5° « Il faut former le cœur des enfants à la piété. » La formation chrétienne du cœur doit marcher de pair avec celle de l'intelligence : l'homélie sur l'Évangile du dimanche, des prières bien faites, les cantiques chantés, les avis feront surtout cette œuvre. — 6° « Il faut penser que nous travaillons avec Dieu et pour Dieu. » Que cette considération soit le ressort de notre activité, et l'œuvre que nous faisons au Catéchisme ne pourra manquer de porter ses fruits.

Le brochure de M. Gelé est plus spécialement adressée aux Catéchistes volontaires et leur trace, comme le titre l'indique, un programme pour le temps présent sur la manière de réunir les enfants et de les former, tant au point de vue de l'instruction que de l'éducation. Il a, sur les difficultés particulières aux vertus de foi et d'espérance, sur les difficultés relatives aux vertus individuelles et sociales des conseils très justes et très pratiques.

Sur quelques points de détail, M. Gelé a une manière de voir différente de celle de M. Désers. Le premier préconise la méthode du sectionnement, M. Désers lui trouve des inconvénients : fatigue, difficulté de maintenir la discipline et d'intéresser les enfants, quand le Catéchiste doit faire à lui seul tous les frais de la réunion. M. Désers enfin n'aime pas les « *maternelles familiales* » de « l'incomparable Frœbel » préconisées par M. Gelé, et n'ad-

Digitized by Google

met pas l'évidence de l'insuccès des catéchismes. Divergences de vue sur des points de détail, qui n'enlèvent rien au sérieux et au pratique de ces deux brochures, de tout point recommandables.

Fr. JEAN DE LA CROIX.

Apologétique.

R. P. DE TONQUÉDEC, S. J. **La Notion de la Vérité dans la « Philosophie nouvelle. »** In-16 de 150 pp. Prix : 1 fr. 50. — Beauchesne, Paris.

Ce travail a d'abord paru dans les *Études religieuses* en mars-août 1907. Le légitime succès obtenu par ces articles a décidé l'auteur à les publier en brochure : elle précise heureusement, avec une justesse reconnue par les intéressés eux-mêmes la philosophie nouvelle de M. M. Bergson, Le Roy, Wilbois... sur le point capital de leur doctrine : la notion de la vérité. Les Études franciscaines ont déjà dit tout le bien qu'ils pensaient de ce travail (Cfr. *Ét. fr.* sept. 1907. pp. 240 et seq.)

ABBÉ L. BOUCARD, vicaire à St-Sulpice. **Le dogme catholique devant la raison et la science.** In-12 de 315 pp. Prix : 3 fr. 1908. Beauchesne, Paris.

Ces conférences apologétiques données aux Étudiants sont la suite logique de celles qui ont été publiées sous le titre : *Dieu, l'Ame, Jésus-Christ, l'Église*, (Cfr. *Ét. francisc.* Mai. 1907, p. 648). Les motifs de croyance une fois bien établis, il convient d'étudier la doctrine catholique en elle-même : l'autorité doctrinale de l'Église, la valeur des Saintes Écritures, et la légitimité de la croyance aux mystères ; puis, à la lumière de la révélation: Dieu connu en Lui-même ; dans ses œuvres : le monde invisible des esprits tout d'abord, les Anges et leur intervention vraie ou prétendue dans le monde par le spiritisme ; puis le monde visible, ses origines et les diverses opinions de la science sur la création du monde et de l'homme, l'état primitif de l'humanité, la faute originelle et l'histoire sommaire du Peuple de Dieu : tels sont, en quinze conférences, les sujets traités dans notre volume. L'exposé en est net, concis, bien au point des éxigences de la critique actuelle, avec une bonne bibliographie des ouvrages consultés ou à consulter sur chaque question.

ABBÉ E. DUPLESSY. **Les Frères de Matutinaud.** In-8° de 272 pp. Prix : 2 fr. 50. 1908. Téqui, Paris.

Qui ne connaît les ouvrages d'apologétique populaire de l'abbé Duplessy : *Matutinaud et Cie : les Idées de Matutinaud, les Cousins de Matudinaud?* (Cfr. *Ét. francis.* t. X p. 101 et t. XVI p. 562). Or voici que la famille s'augmente d'un nouveau volume, *les frères de Matutinaud*, avec la promesse d'un quatrième : *les Neveux de Matutinaud.* Sous forme de dialogue, ce qui lui facilite la réponse, l'auteur, un véritable apôtre, groupe autour de ces

Digitized by Google

quatre titres : Autour de la séparation, autour de l'indifférence, autour du soleil, autour de l'abstinence, les objections les plus courantes pour leur opposer avec verve et clarté des réponses alertes et précises. Nous souhaitons que les livres de l'abbé Duplessy soient répandus dans les milieux populaires et ouvriers, et nous faisons des vœux pour l'extension de la nouvelle Revue d'apologétique populaire : « *la Réponse* » que le même infatigable auteur vient de fonder.

R. SNELL. **Le livre de l'Action.** In-12 de 126 pp. Prix : 1 fr. 1908. Téqui, Paris.

Ce petit livre, l'œuvre d'un Prêtre qui voudrait semer dans les âmes des jeunes surtout un peu d'énergie chrétienne, traduit, en des pages pleines de charme poétique les divins enseignements de l'Évangile ; l'allégorie et la doctrine s'y marient heureusement pour entraîner les cœurs généreux à la surnaturelle réalisation de l'idéal présenté par le Christ, du don de soi, du dévouement au service des autres, en vue de l'épanouissement intégral de l'Évangile et de la récompense éternelle.

F. CAVALLERA, docteur-ès lettres. « *La Pensée Chrétienne* ». **Saint Athanase,** 295-373. In-16 de 352 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Bloud, Paris.

S. Athanase, par la rôle important qu'il a joué dans les controverses dogmatiques du IVe siècle, dans la question de l'Arianisme surtout, par l'invincible énergie qu'il opposa sans répit au flot de l'hérésie, par la richesse et la sûreté de sa doctrine en faveur du dogme de la Ste-Trinité et de la Divinité de J.-C., mérite de prendre place parmi les plus grandes figures de la pléiade des Docteurs du IVe siècle. C'est en flots serrés, riche surtout de documentation scripturaire plus que de raisonnements philosophiques et de spéculation théologique, que se presse le mouvement de ses idées, pour ne laisser sans défense aucun des points attaqués de la Trinité, de la Divinité du Verbe et du St-Esprit. Ses *Orationes contra Arianos*, son *de Incarnatione Verbi*, ses *Epistolæ* à divers n'ont rien perdu de leur valeur et restent encore aujourd'hui l'une des sources les plus précieuses de la dogmatique grecque. Or, c'est à l'étude de cette grande personnalité que M. Cavallera, déjà avantageusement connu par son *Schisme d'Antioche* (1905), consacre un volume, en nous donnant les principaux aspects de la doctrine et les plus beaux passages du docteur alexandrin. Après une introduction historique, où sont discutées les opinions les plus récentes sur le rôle doctrinal de l'évêque d'Alexandrie, l'auteur choisit dans les œuvres du saint Docteur, les passages les plus caractéristiques et les plus forts, pour les diriger au développement de ces trois idées qui résument tout l'enseignement d'Athanase : le Dogme de la Trinité, — le Salut par J.-C., — Exégèse, théologie pastorale et Ascétisme. C'est plus qu'il n'en faut pour mettre dans son vrai jour la *pensée* de S. Athanase, et ici, encore une fois, l'ouvrage remplit parfaitement son programme.

Vital DU FRESNE..

Digitized by Google

Dr JOSEPH MANSBACH, Professor an der Universität Münster. **Kernfragen christlicher Welt-und Lebensanschauung.** Apologetische Tagesfragen. 1 Heft-8o (100). M. Gladbach, 1908. Zentralstelle des Volksvereins für das Kath. Deutschland. Brosch. M. 1, 20.

Cette brochure est la première d'une série apologétique que vient d'entreprendre la librairie du Volkvereins, et elle est une précieuse recommandation pour la suite.

Le Dr Mansbach n'est pas seulement un théologien éminent, c'est aussi un conférencier très remarquable. Appelé à prendre la parole dans les assemblées générales des catholiques allemands, il eut maintes fois l'occasion d'aborder les questions religieuses les plus discutées, à notre époque, telles que *la foi et la science*, *l'autorité et la liberté*, *le christianisme ancien et la hiérarchie ecclésiastique*, et ce sont ces discours, prononcés, pour la plupart, à Bonn, à Münster et à Gladbach, que l'auteur a eu l'excellente idée de réunir en brochure. Nous ne sommes pas surpris des éloges que les revues d'Outre-Rhin les plus autorisées ont prodigués à ce travail. On y trouve une doctrine sûre, un langage ferme et énergique, une réfutation solide des erreurs modernes et des théories protestantes. L'avant-dernier traité renferme une magnifique apologie de la vie religieuse. Nous souhaitons à l'œuvre du Dr Mansbach tout le succès qu'elle mérite. Fr. RENÉ.

Hagiographie.

AUGUSTIN BEAUGRAND. *Un Pèlerinage au IVe siècle.* **Sainte-Lucie à Catane (5 février 304).** In-8° de 96 pp. avec 12 grav. Prix : 2 fr. 50. 1908. Librairie des Sts-Pères. Paris.

Sous son titre modeste, l'ouvrage de M. Aug. Beaugrand contient la vie de Sainte Lucie, la vierge-martyre, protectrice de Syracuse.

Nous assistons à l'éducation chrétienne de cette noble et riche enfant. Le monde la recherche, mais le Christ a déjà fait entendre les premiers échos de sa voix. Elle part au tombeau de Ste Agathe, accomplir ce pèlerinage qu obtient pour sa mère la guérison et pour elle l'annonce de sa destinée, de sa victoire future. Pas à pas nous suivons notre Sainte dans ce voyage. Une à une les cités traversées ou aperçues revivent sous nos yeux. Au retour c'est la grande lutte contre le monde — notre héroïne ayant choisi le Christ pour époux — ; le monde vaincu, haineux, livre ce beau lis à la rage des persécuteurs.

Tous les efforts des bourreaux sont impuissants à ternir cette innocente colombe, à vaincre cette frêle enfant.

Ces pages sont attrayantes, instructives. Aux âmes généreuses la vertu est toujours possible. Telle est la leçon qui s'en dégage.

F. GABRIEL.

Digitized by Google

DOM RÉGINALD BIRON, O. S. B. **S. Pierre Damien.** 1007-1072. In-16 de XII-204 pp.

R. P. H. MEUFFELS. C. M. **Les Martyrs de Gorcum.** In-12 de 202 pp. de la Collection « Les Saints. » Prix : 2 fr. le vol. Gabalda, Paris.

La Collection des « *Saints* » s'enrichit chaque jour : en quelques semaines elle porte à six le nombre de ses nouvelles figures : Ste Hélène, Ste Mélanie — dont nous parlons plus haut — S. Pierre Damien, Les Martyrs de Gorcum, S. Séverin, S. Benoît Labre.

Saint Pierre Damien est une figure bien caractérisée dans les Annales de la sainteté au Moyen-Age. Dom Réginald Biron a su, grâce à des recherches et à un travail vraiment sérieux, rendre bien vivant ce réformateur énergique, dont la rudesse, la franchise, le zèle du bien, parfois excessifs, si peu en rapport avec notre tempérament contemporain, sont bien propres à réveiller notre foi endormie.

Pierre Damien connut dès son enfance les privations et la souffrance ; de là lui était resté ce besoin de mortification extraordinaire et peu mesuré ; il ne voulait pas, dans la vie religieuse, se mieux traiter que dans les heures difficiles de la vie du monde.

La science, la sainteté de Pierre Damien attirent sur lui l'attention. Il devient Prieur de Fonte Avellana. Les excès des clercs le contraignent à écrire son *Liber gomorrhianus*, et nombre de lettres aux Souverains Pontifes, aux Évêques.

Conseiller, écouté à Rome, il est malgré lui créé Cardinal-évêque d'Ostie.

Comme légat il parcourt l'Italie, la France, l'Allemagne, son zèle réparateur ne se lasse devant aucune ruine.

De toute l'autorité de son grand âge, de sa sainteté, de sa parole toujours si franche, il s'oppose au crime que veut commettre Henri IV. La mort le saisit, au retour d'une dernière légation. A la fois théologien, écrivain, docteur, conseiller, S. Pierre Damien fut vraiment au XIe siècle le soutien de l'Église.

Fr. GABRIEL.

L'histoire des *Martyrs de Gorcum* nous est racontée avec un réel talent par le R. P. Meuffels; le naturel du récit, une note spéciale d'édification, nous permettent de suivre avec un intérêt sans cesse grandissant, les actes successifs de ce grand drame où dix-neuf ecclésiastiques, parmi lesquels onze Franciscains, payèrent de leur vie leur fidélité à la foi. L'auteur ne s'est pas contenté de nous présenter et de nous faire suivre ses héros, il a voulu replacer son récit dans le cadre historique qui l'éclaire; ses premiers chapitres sont un remarquable résumé de la guerre de l'indépendance de la Hollande, le livre tout entier un chant ému de patriotisme en même temps qu'une page admirable des Actes des Martyrs.

Paul JARDIN.

Digitized by Google

Biographies.

G. LENOTRE. **La Fille de Louis XVI.** — 1 vol. orné de gravures, 3 fr. 50. — Perrin et Cie, Paris.

Le nouveau volume des *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire* a la haute valeur des précédents, et la lecture en est fort émouvante. Qui donc resterait insensible à l'infortune de la jeune captive du Temple ? Qui ne serait avide de connaître les détails de son existence dans la sombre tour et les péripéties de son voyage — de son exil — à Vienne ? Ces détails, ces péripéties, le présent livre nous les donne avec un luxe de textes qui ne laisse rien à désirer et nous les explique avec une psychologie pénétrante. La figure de l'infortunée Marie-Thérèse s'y détache en pleine lumière et n'en est que plus sympathique.

M. Lenotre appartient au groupe des grands évocateurs du passé : il excelle à mettre en valeur les documents les plus divers et à vivifier les pages d'histoire les plus riches, enfin il sait à l'occasion glisser l'enseignement dans la narration des faits. C'est aux livres comme les siens qu'il faut recourir pour se faire une idée juste des terribles événements dont la France est encore ébranlée. Alph. GERMAIN.

M. DE LESCURE. **Le comte Joseph de Maistre et sa famille.** — *Etudes et portraits politiques et littéraires.* Nouvelle édition, in-12 de 444 pp. — Prix : 3 fr. 50, 1908. Téqui, Paris.

L'étude de Joseph de Maistre, il y a quelques années, passionna quelques historiens : Amédée de Margerie, F. Descoste, Cogordan et de Paillette contribuèrent dans une large mesure à remettre cette grande figure dans son vrai jour ; M. de Lescure publia dans le *Correspondant* des études très intéressantes sur J. de Maistre : sa biographie de J. de Maistre, dont nous annonçons ici une nouvelle édition, date de cette époque ; richement documentée d'après la volumineuse correspondance et les mémoires politiques de J. de Maistre, elle a le mérite de nous livrer dans leur intimité, non pas seulement l'homme, l'époux, le père, mais encore le politique avisé et clairvoyant et le généreux patriote. Le mérite de l'auteur est de faire parler souvent son héros, chez qui l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer de la profondeur des vues et de la richesse des idées du philosophe et de l'homme politique, ou de la délicatesse des sentiments du patriote exilé et du père de famille, charmant de conseils et d'amabilité dans ses relations avec ses enfants. Quelques-unes de ces idées peuvent appeler des réserves, « la vitalité tenace de sa doctrine originale » ne s'impose pas moins à l'hommage de ses adversaires mêmes ; et l'homme, riche de dons naturels, grandi par la foi et l'épreuve, force le respect. C'est le mérite de M. de Lescure de nous l'avoir redit dans son ouvrage, avec talent et avec amour.

Paul JARDIN.

Digitized by Google

L'ABBÉ CHARLES BOUTARD **Lamennais**. *Sa vie et ses doctrines*. Tom. II. **Le catholicisme libéral** (1828-1834). — In-8° de VI-409 pp. Prix : 5 fr. 1908. Perrin, Paris.

La première série de cette étude a été favorablement accueillie. Nous sommes heureux de saluer l'apparition de cette seconde, toute consacrée à l'époque du changement qui s'opéra dans l'esprit du terrible polémiste.

N'est-ce pas caractéristique que dans cette période si mêlée et si troublée de 1830, ce qui nous passionne encore le plus aujourd'hui, c'est la lutte autour du drapeau de la liberté? Cela même nous semble être des scènes d'aujourd'hui : le mouvement du *Globe* avec Dubois, la tentative d'école de la rue des Beaux-Arts, le jugement de Montalembert et de Lacordaire, la fondation de l'*Avenir* et de l'*Agence générale*, le recours à Rome, et l'encyclique *Mirari vos*.

M. l'abbé Boutard a raconté toutes ces choses avec beaucoup de talent et d'unité, et sa sympathie pour le Tertullien du XIXe siècle ne l'empêche point de demeurer justement impartial.

P. UBALD d'Alençon.

GABRIEL LEDOS. **Le P. de Ravignan**, in-12 de 176 pp. de la Collection *les Grands Hommes de l'Église*. Prix : 2 fr. 1908. Librairie des Saints-Pères, Paris.

Elles sont pleins d'espérance ces figures religieuses que des hommes d'un réel talent font revivre sous nos yeux. Oui, le Père de Ravignan méritait de prendre rang dans cette « *galerie des grands hommes de l'Église au XIXe siècle.* »

Sous la conduite de M. Gabriel Ledos nous suivons pas à pas le P. de Ravignan depuis le 1 décembre 1795 jusqu'au 26 février 1852.

Fortune, noblesse, débuts heureux dans une noble carrière faisaient présumer la vie du monde, à ce jeune homme déjà l'objet d'une « distinction inouïe. » Une volte-face refléchie, inébranlable, le jette dans la vie religieuse ; dans cette Compagnie de Jésus où sa nature va s'assouplir, se perfectionner, s'achever. Il est son œuvre, il en sera le défenseur. Là il acquiert « l'indifférence entière » de la volonté. Il est « religieux, pas autre chose. »

Religieux il l'est dans ses conférences de Notre-Dame : ce caractère uni à la science et au zèle lui obtient le succès. Dans les situations les plus diverses, dans sa vie entière, le religieux, chez le Père de Ravignan, éclaire, domine et conduit tout. C'est là beaucoup plus que dans ses relations de famille, le secret de son influence si féconde — grande leçon à l'heure actuelle.

Nous espérons que M. Gabriel Ledos ne s'arrêtera pas et qu'il ornera la galerie des grands hommes de l'Église au XIXe siècle, d'autres figures, dignes pendants de *Lacordaire* et du *P. de Ravignan*.

F. GABRIEL.

Digitized by Google

Questions sociales.

GASTON SORTAIS. **La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement.** — 2e édition, in-12, de 222 pages. Prix : 2 fr. 50. — P. Lethielleux, Paris.

L'importance sociale de la liberté d'enseignement, que les catholiques ont à réconquérir de haute lutte, comme aux temps héroïques des Lacordaire et des Montalembert, l'attentat que les sectaires préparent contre les droits sacrés des pères de famille et des enfants, les débats qui vont s'ouvrir sur cette question vitale devant les Chambres et le pays, tout donne à la deuxième édition de cet ouvrage la plus douloureuse et, hélas ! la plus durable actualité parce que la bataille sera longue et acharnée.

Les *Études franciscaines* ont autrefois fait l'éloge de ce livre. (Cf. *Ét. fr.* XIV, p. 331.)

Année sociale Parlementaire — 1908. — Vol. in 8° de 325 pp. Prix : 5 fr.—Reims, Bureaux de l'*Action Populaire*, 48, rue de Venise.

La direction de l'*Action populaire* vient d'ajouter à la série déjà riche et toujours heureuse de ses initiatives une nouvelle création : le compte-rendu annuel de l'œuvre sociale de notre Parlement. L'ouvrage se divise en trois parties : *Discussions parlementaires* (projets de ses propositions de loi, interpellations, projets de résolutions, questions) ; — *Législation ;* — *Jurisprudence.* — Une *Annexe* rappelle, mois par mois, les principaux faits sociaux de l'année.

« Ce livre, dit modestement le rédacteur, est un essai » ; j'ajoute que c'est un essai très heureux et qui témoigne d'un travail consciencieux, particulièrement en ce qui concerne le compte-rendu ou résumé des discussions parlementaires, qui est le travail proprement personnel de l'*A. P.*

Mais puisque l'auteur veut bien provoquer « les judicieuses observations des lecteurs », je me permets de lui demander s'il ne pourrait pas, en élargissant le cadre de son travail, nous donner, non seulement « l'*Année sociale parlementaire* », mais l'*Année sociale* complétée, *en France et à l'étranger?* Ce genre de travail avait été fait en 1898, pour la première fois, par M. l'abbé Paul Fesch ; il a été poursuivi, je crois, durant quelques années. Mais aujourd'hui il semble bien abandonné, et je le regrette, parce que, tel qu'il avait été inauguré, il me semblait toucher de bien près à la perfection. Pour quelles raisons a-t-il été interrompu ? Et l'*Action populaire*, si bien documentée pour cela, ne jugerait-elle pas à propos de continuer cette œuvre ? — M. Fesch avait eu soin d'annexer à son ouvrage une bibliographie des livres et articles de journaux parus dans l'année touchant les questions sociales : il serait bon de ne pas négliger cet élément, si utile aux hommes d'études.

Digitized by Google

Guide social 1908. Bureau de l'Action populaire, Reims.

Le *Guide social* que nous offre cette année l'Action populaire ne le cède en rien aux précédents, et mérite tous les éloges que nous donnons d'autre part au Guide d'action religieuse. Par suite de l'apparition de ce dernier, le Guide 1908 diffère toutefois de ses aînés en ce qu'il est plus synthétique, et représente uniquement la mise au point des idées et faits du mouvement social en 1907.

Voici sa division générale :

PREMIÈRE PARTIE. — *La Famille.* — 1° Bien-être matériel : *a)* le bien familial ; *b)* le budget familial ; *c)* le ménage familial — 2° Bien-être intellectuel — 3° Bien-être moral.

DEUXIÈME PARTIE. — *La Profession.* — 1° Le travail professionnel : *a)* Capacité ; *b)* Placement ; *c)* Labeur ; *d)* Juridiction ; *e)* Législation.

2° Le groupement professionnel : *a)* Syndicats ; *b)* Coopératives ; *c)* Mutualités ; *d)* Représentation.

APPENDICE. — Données générales sur l'activité sociale.

Le *Guide Social 1908* ne forme donc pas double emploi avec le Guide d'action religieuse, qui lui est analogue et non pas « concurrent » ; bien mieux, ils se complètent. L'un et l'autre contribueront à nous donner dans « une élite d'œuvres, une élite d'hommes » qui, infusant dans les relations sociales la justice et la charité unies à l'esprit de dévouement et de sacrifice, répareront les ruines que les menées franc-maçonniques accumulent sur notre infortunée patrie.

ÉLISABETH STOFFELS : **Bildungsfragen für das weibliche Geschlecht** *(Soziale Tagesfragen).* In-8° de 56 pp. Preis : 60 Pfg.

Dr AUG. PIEPER : **Dienstbotenfrage und Diensbotenvereine** *(Soziale Tagesfragen).* In-8° de 78 pp. Preis : 60 Pfg. 1908. München-Gladbach, Volksvereinsverlag.

Les questions d'éducation féminine semblent préoccuper de plus en plus les catholiques d'Allemagne. Nous avons déjà (1) signalé quelques-unes des publications de leur centre d'œuvres, München-Gladbach, qui traitent de l'enseignement ménager ; et nous aurons encore occasion de revenir sur ce sujet pour analyser quelques ouvrages concernant proprement le féminisme. Aujourd'hui nous présentons aux lecteurs deux brochures où il est question d'éducation féminine en général, et plus spécialement de ce qu'on appelle en France, et surtout en Amérique : la crise du service domestique.

La première — *Bildungsfragen*, etc. *Questions d'éducation du sexe féminin*

1. V. *Études francisc.*, nov. 1907, p. 600 et févr. 1908, p. 220.

Digitized by Google

— est le développement d'une conférence faite à München-Gladbach, aux *Cours sociaux* du Volksverein, en 1908, par une institutrice de Duisburg-Ruhrort. « L'éducation féminine, dit l'auteur dans sa Préface, est à juste titre comptée parmi les « *Questions du temps présent* » (*Tagesfragen*). Ce problème, né des conditions actuelles d'existence, s'impose de plus en plus à l'attention du public et heurte chaque jour avec plus de force à la conscience sociale de nos contemporains... La présente étude a pour but d'éclairer sur ce problème et de diriger dans la recherche d'une solution tous ceux que leur devoir d'état ou leurs aptitudes appellent à s'en occuper, particulièrement les ecclésiastiques, le personnel enseignant féminin et les femmes d'œuvres catholiques. »

Un premier chapitre est consacré à montrer la nécessité d'un complément de formation pour les jeunes filles après leur sortie de l'école : formation de la volonté, de l'intelligence, instruction professionnelle. L'auteur insiste avec raison sur la différence qui existe entre, d'une part, la femme d'aujourd'hui, jetée dans la lutte pour la vie, obligée, pour gagner son pain, d'exercer une profession hors de sa maison, et, d'autre part, la femme du « bon vieux temps » dont toute la vie se passait dans la paix du travail domestique. — Elle estime que le seul moyen d'obtenir une formation sérieuse c'est de créer des écoles complémentaires et d'en rendre obligatoire la fréquentation. Ces écoles existent déjà pour les garçons et ont déjà produit d'heureux résultats : preuve qu'il est possible d'en établir également pour les jeunes filles. — En attendant, Mlle Stoffels indique les principales occasions, les principaux moyens de formation que peut trouver en Allemagne une jeune fille désireuse de perfectionner son éducation ; puis elle donne quelques aperçus sur l'œuvre qui lui semble actuellement la plus urgente et la plus pratique pour préparer déjà les voies à une législation qui créerait l'*obligatorische Mädchenfortbildungschule*, l'école complémentaire obligatoire pour les jeunes filles.

La seconde brochure — *Question des domestiques et Associations de domestiques*, — signée du secrétaire général du Volksverein, l'abbé Dr Pieper, est une étude détaillée et consciencieuse de la question des domestiques. Cette question est la contrepartie ou conséquence nécessaire de la question ouvrière. Les domestiques ont comparé leurs assujettissements à la liberté relative dont jouissent les ouvriers et les ouvrières, leurs amis, peut-être même leurs frères et leurs sœurs ; ils ont trouvé leur condition trop inférieure ; ils se sont mis dès lors à demander, eux aussi, plus de liberté, plus d'indépendance. Il y a sans doute parmi leurs revendications bien des prétentions exagérées : — notons par exemple celle des socialistes d'assimuler complètement le contrat de louage de services au contrat de travail ; — mais il en est aussi qui sont légitimes, et, dit l'auteur, « aujourd'hui il n'est plus possible de contenir les vœux des domestiques en leur rappelant les conditions dont ils se contentaient, extérieurement du moins, il y a une cinquantaine d'années, pas plus qu'il n'est possible de maintenir le caractère patriarcal, ou, pour mieux dire, l'arrangement féodal, des rapports entre patrons et ou-

Digitized by Google

vriers. » — Il reste donc à établir quelles sont les réformes légitimes du service domestique et par quels moyens elles pourront être opérées. Les réformes doivent porter sur le salaire, le temps libre à laisser aux domestiques, la nourriture, le logement, et sur quelques autres points de moindre importance. Et en tout cela, ce sont les maîtresses de maison qui ont à apporter sincèrement et généreusement leur concours. D'autres réformes, réformes morales surtout, ne se feront que par les domestiques eux-mêmes. Il faut tout d'abord qu'ils se fassent une conception juste des conditions nécessaires du service domestique. Il faut en second lieu qu'ils se préparent à cette profession par une formation et une instruction spéciale. Quant aux moyens pratiques de faire aboutir ces réformes, l'auteur les demande, partie à l'État intervenant par des lois et par des règlements administratifs, partie aux intéressés eux-mêmes qui devront unir leurs efforts dans l'association : associations de domestiques et associations de maîtresses de maison.

La question des domestiques n'est pas spéciale à l'Allemagne : elle se pose avec une acuité particulière aux États-Unis ; et en France il n'est guère de maison où elle ne se présente aussi sous une forme ou sous une autre. Le travail du Dr Pieper est un de ceux qui pourront le mieux instruire ceux que le problème social intéresse ou préoccupe. Fr. AIMÉ.

Histoire ecclésiastique.

Abbé CHRISTIANI. **Luther et le Luthéranisme.** 2e édition. In-12 de 387 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Bloud, Paris.

L'histoire de la Réforme religieuse en Allemagne a été depuis quelques années l'objet d'études et de travaux très sérieux qui se sont acquis auprès des savants de profession la plus légitime réputation. Qu'il nous suffise de rappeler *Geschichte des deutschen Volkes*, de Jean Janssen, traduit en français sur la 14e édition par E. Paris sous le titre : *l'Allemagne et la Réforme* (6 volumes, Plon-Nourrit) ; *Luther und Luthertum*, des PP. Denifle et Weiss, O. P. A la lumière projetée par ces ouvrages, le problème du Luthéranisme a été remis en son vrai jour, dépouillé des légendaires justifications inventées par les Protestants pour défendre la mémoire de Luther.

En France, cependant, nous n'avions point de travaux complets sur la question. L'abbé Baudrillart n'avait fait qu'effleurer le sujet dans l'*Église catholique, la Renaissance et le Protestantisme;* la *Vie de Luther* par Audin, célèbre en son temps, ne faisait plus autorité, et les ouvrages allemands, en raison soit de leur trop grande étendue, soit de leur « laborieuse lecture », nous étaient difficilement accessibles. M. l'abbé Christiani, docteur en théologie et professeur de théologie au Grand Séminaire de Moulins, se servant des travaux antérieurs, résumant et clarifiant l'œuvre du P. Denifle, comble une lacune en présentant aux lecteurs français dans une bonne et impartiale vue d'ensemble tout le problème de Luther. Dix études résument son œuvre : un préliminaire : Signes précurseurs de la Réforme ; — I. Genèse de la doc-

Digitized by Google

trine de Luther, — II. Variations de Luther sur l'utilité et le mérite des bonnes œuvres, — III. La grossièreté du langage de Luther, — IV. La question de sincérité chez Luther, — V. L'état d'âme de Luther après 1517, — VI. Luther et le démon, — VII. Le mariage et la virginité dans l'enseignement de Luther, — VIII. L'Église et l'état dans la doctrine de Luther, — IX. Luther et le miracle, — X. L'expérience religieuse dans le Luthéranisme.

La portée apologétique de cette œuvre, à notre époque surtout où l'on se passionne pour l'étude du fait religieux, ne peut manquer de fixer l'attention ; et si les préférences se portent spécialement sur les cas-limites : les faits mystiques, le totétisme, et les cas en mouvement : la conversion et l'apostasie, on ne peut nier que l'étude du cas de Luther ne soit d'un réel intérêt.

Luther a-t-il été un réformateur, un initiateur ou un apostat ? Tout le problème est là. M. Christiani résume admirablement lui-même dans son introduction l'impression qui se dégage de son livre : « Ce qui ne peut manquer de ressortir avec évidence de cette série d'études, c'est que Luther n'a aucun des caractères d'un Réformateur, ainsi que l'appellent les Protestants. Il ne fut ni un homme de prière, ni même toujours un homme sincère, il fut toute sa vie dominé par la passion et par les emportements d'un tempérament sans frein et sans règle. Sans doute, cet homme était richement doué ; il avait une éloquence populaire et puissante ; il savait remuer les foules et séduire par la vigueur de sa parole les esprits même supérieurs. Mais on ne pourra jamais laver sa mémoire de grossièretés et de mensonges, des atroces calomnies et des injures infâmes dont il s'est fait une arme habituelle contre le « papisme. » — On en fera peut-être un initiateur, avec les rationalistes, mais alors il faudra dire que, s'il a ouvert une voie nouvelle, cette voie était mauvaise, en sorte que si une réaction ne s'était pas produite contre son système dans le sein même du Protestantisme, l'humanité eût souffert les maux les plus effroyables et fût tombée dans une corruption et une dégradation irréparables.

Chanoine Léon Joly. **Le Christianisme et l'Extrême Orient.** II. *Mission catholique du Japon.* In-8° de 308 pp. Prix : 3 fr. 50. 1908. Lethielleux, Paris.

Nous avons annoncé le 1er volume du *Christianisme et l'Extrême-Orient* (cfr. *Ét. francisc.* Juin 1907, pp. 701-702), et dit la manière dont M. le chanoine Joly envisage le problème des Missions et fait le procès des Missionnaires. Son livre a suscité quelques polémiques, assez violentes même, spécialement dans la *Revue du clergé français.* Ce second volume, construit dans le procédé du premier, résume assez heureusement l'œuvre de l'évangélisation du Japon : avant l'arrivée de S. François Xavier, l'apostolat de S. François Xavier, l'apostolat dans le Firando, le christianisme dans les royaumes de Bungo et d'Arima, les persécutions de 1592 jusqu'à l'agonie de l'Église au Japon, 1652, enfin la Résurrection de l'Église au Japon. Mais l'auteur ne relâche rien de sa manière de juger, comme les conclusions de

Digitized by Google

son livre l'affirment nettement : Le Japon avait d'admirables dispositions naturelles pour le christianisme ; — il est moralement certain que tout le Japon serait devenu chrétien sans la guerre d'extermination faite au christianisme dans l'empire du Soleil levant ; — il est absolument certain que la cause principale de cette guerre d'extermination a été la crainte de la conquête, l'identification des termes de chrétien et d'Européen, la qualité d'étrangers des missionnaires ; — il est moralement certain qu'un clergé indigène complet aurait résolu le problème, dissipé les préjugés et converti le Japon.

RR. PP. Granderath et Kirch, S. J. **Histoire du Concile du Vatican**, depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation, d'après les Documents authentiques. Traduction de l'allemand par des Religieux de la Compagnie de Jésus. *T. Ier Préliminaires du Concile.* In-8° de 588 pp. avec portrait. Prix: 12 fr. le vol. 10 fr. pour les souscripteurs, 1908. Dewit, Bruxelles.

Puisque l'Allemagne semble en ce moment avoir le privilège des travaux sérieux sur l'histoire de l'Eglise, on ne saurait mieux faire que de traduire ces études pour les mettre à la portée des lecteurs de langue française. Ce que d'autres ont fait pour l'*Histoire des Papes* de Pastor, pour l'*Histoire des Etudes dans l'Ordre de S. François* du P. Hilarin, pour l'*Allemagne et la Réforme* de Janssen, des Pères Jésuites du Collège d'Enghien viennent de l'entreprendre pour l'*Histoire du Concile du Vatican* des Pères Granderath et Kirch.

Un mot d'abord sur la genèse de l'original. A la mort du P. Gerhard Schneemann, fondateur de la *Collectio Conciliorum Lacencis*, le 20 nov. 1885, lisons-nous dans la préface, le P. Th. Granderath fut désigné pour continuer son œuvre ; le septième volume était en cours d'impression. C'est depuis lors que le P. Granderath s'est occupé à préparer et à écrire l'histoire de la dernière assemblée générale de l'Eglise. En 1890, il publiait les *Acta et decreta Sacrosancti Oecumenici Concili Vaticani* qui forment le 7e volume de la *Collectio Lacensis* ; en 1892, étaient publiées les *Constitutiones dogmaticæ Oecumenici Concilii Vaticani ex ejus actis explicatæ atque illustratæ.* En 1893, le P. Granderath se fixait à Rome ; et le S. Pontife mettait à nouveau et sans réserve à sa disposition les trésors des archives pour lui permettre de réaliser son projet d'écrire une histoire du Concile d'après tous les documents authentiques. En 1901, deux volumes étaient prêts pour l'impression, le 3e rédigé en grande partie ; la mort ne permit pas au P. Granderath d'achever son œuvre ; le P. Kirch fut chargé de la compléter ; en octobre 1906, il donnait au public le 3e et dernier volume rédigé par le P. Granderath, sérieusement revisé par lui.

Le premier volume traite des préliminaires du Concile ; sur plusieurs points, des documents nouveaux ont permis à l'auteur d'être plus complet que Cecconi : *Antecedenti del Concilio* en quatre forts volumes (traduction

Digitized by Google

française par MM. Bonhomme et Duvillard, 1887, chez Lecoffre). Les deux autres volumes, depuis l'ouverture du Concile jusqu'à sa prorogation, sont consacrés aux discussions mêmes de l'assemblée.

Telle est cette grande œuvre, réprésentative d'un travail immense et d'une connaissance théologique et canonique profonde que les frères en religion des PP. Granderath et Kirch ont entrepris de traduire en français.

Le travail ne s'est pas fait tout seul: les traducteurs ont eu à cœur de rétablir dans leur texte original les innombrables passages de livres, brochures et articles français cités par le P. Granderath, de vérifier sur les originaux, quand la chose a été possible, la traduction française des citations d'ouvrages écrits dans une autre langue que l'allemand.

La traduction française du Ier volume qui vient de paraître est divisée en trois livres : Ier motifs de la réunion du Concile. Première annonce et préparation éloignée du Concile jusqu'à sa convocation ; IIe Les mouvements d'opinion après l'annonce du Concile du Vatican ; IIIe Préparation immédiate du Concile. Quelle vie et quel mouvement pendant ces cinq années préparatoires (1864-1869) ! Au Vatican, jusqu'à la bulle de convocation il se fait un travail intense : le S. Pontife prie et consulte, il nomme une commission de cardinaux pour juger de l'opportunité du Concile ; il consulte l'Episcopat tout entier sur les matières à traiter ; à l'occasion du Centenaire du martyre des Princes des Apôtres, il annonce le concile en consistoire public ; des Commissions préparatoires sont formées ; qui faut-il convoquer : les évêques résidentiels, les évêques titulaires, les abbés et généraux d'ordres religieux, les procureurs, les vicaires capitulaires, les évêques non-catholiques, les princes catholiques ? Question délicate, imprécise, objet de longs débats ; enfin, le 29 Juin 1868, le Bulle de Convocation *Æterni Patris* est affichée à Rome. — A l'extérieur, l'annonce du Concile révolutionne les nations. Bien peu restent indifférents : d'un côté, c'est la joie, l'espoir ; de l'autre, le malaise, la crainte, le soupçon, la colère ; l'épiscopat annonce le Concile ; la presse périodique commente : des opuscules et ouvrages sont lancés pour ou contre. la polémique s'envenime ; la lettre du S. Pontife aux Eglises orientales non-unies, jette le trouble, la discorde, et définitivement, n'a points de résultats ; chez les Protestants, ce sont, avec les mêmes effets, les mêmes résultats ; les libres-penseurs essayent un anti-concile ; les gouvernements ne voient pas d'un bon œil l'indépendance avec laquelle l'Eglise prépare son prochain synode, mais ils n'entravent pas sa liberté et ne se font pas répresenter. — Le Concile est proche, il faut en hâter les préparatifs immédiats : dispositions prises au sujet des assemblées plénières des Pères du Concile ; décisions au sujet de la formation des Commissions ou députations ; décrets sur les projets à présenter ; rédaction du règlement du Concile ; décrets sur la profession de foi imposée aux Pères ; travaux des Commissions préparatoires sur les schémas à proposer ; vue d'ensemble sur les propositions faites par les Pères.

Nous avons voulu donner une idée d'ensemble du contenu du volume : la documentation en est aussi complète et sûre que possible, les jugements

Digitized by Google

portés par l'auteur nous ont paru surtout pleins de justesse. Nous faisons des vœux pour le succès de ce beau travail et pour sa prompte diffusion.

Paul JARDIN.

Études historiques.

RENÉ LE GENTIL. **A bas la légende.** Conférence historique sur la question Louis XVII. In-8° de 61 pages. Prix : 2 fr. 50. 1908. Daragon, Paris.

La Question Louis XVII est très passionnante. Précédemment nous avons rendu compte (tom. XVI (1906), p. 559) de la *Correspondance* publiée par M. Otto Friedrichs et nous avons dit qu'en l'état actuel des choses, il fallait s'en tenir aux conclusions jusqu'à maintenant inébranlées de M. de Beauchesne et de Léon de la Sicotière.

La même conviction demeure après la lecture de l'amusante brochure de M. René Le Gentil. Si l'on concède qu'il y a un peu de mystère dans la mort du dauphin au Temple, il faut d'autre part tout de même un peu plus de preuve pour admettre l'identité du bourgeois de Spandau avec le véritable Louis XVII.

L'histoire de la marque d'inoculation à la cuisse nous a paru neuve... et même un peu trop inédite. Serait-ce donc la véritable explication de la créance de madame de Rambaud ?

GEORGES GAZIER, conservateur de la bibliothèque de Besançon. **J.-B. Flavigny**, évêque constitutionnel de la Haute-Saône. Sa correspondance avec Grégoire et Dom Grapin (1795-1802), 1907. In-8° de 80 pages. Besançon, Dodivers.

Jean-Baptiste Flavigny, né à Vesoul en 1732, gouverna l'église constitutionnelle de la Haute Saône de 1791 à 1802. Sa vie, son œuvre ont été esquissées déjà par l'abbé Morey dans sa *Chronique de l'histoire de Vesoul* (1886) et par le savant chanoine P. Pisani en 1907. (Cf. *Études Franciscaines*, t. XVII, p. 333). M. Georges Gazier apporte à cette biographie une vaste contribution. Il a puisé cette correspondance inédite qu'il publie dans la *collection Grégoire* et à la bibliothèque de Besançon.

De ces lettres il résulte une conclusion conforme à l'état de nos précédentes connaissances : dans le clergé constitutionnel il y avait des esprits sincèrement attachés à la religion et dont l'erreur initiale ne fut heureusement pas le principe pour eux de nouvelles aberrations.

Et c'est ici que la lecture de la première page de M. Gazier suggère des réflexions. Pourquoi en vouloir à l'abbé Morey d'avoir blâmé énergiquement le schisme constitutionnel ? Pourquoi ? C'est tout simple : c'est parce que les évêques et curés constitutionnels, tout braves gens qu'ils furent en quelques cas, ne s'introduisirent pas dans la hiérarchie d'une manière légale et qu'ils ne furent jamais pasteurs légitimes. Que dirait M. Gazier, d'un citoyen qui

Digitized by Google

en temps de troubles civils, se ferait ou se laisserait nommer illégalement préfet d'un département ?

Je me demande aussi pourquoi l'éditeur des lettres Flavigny n'a pas indiqué plus nettement la « Collection privée » qui possède les papiers de Grégoire ? Est-ce un mystère de savoir que cette collection Grégoire appartient à son propre père, M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne ?

Une dernière question : Qu'est-ce que ce « Monsieur Lanjuinais » dont parle la dernière lettre du 10 décembre 1802 ? D'un certain Lanjuinais, tout différent du fameux Jean Denis Lanjuinais, il est question dans une lettre du comte de Soternel au Fr. Martinien du Lude en 1821. Serait-ce le même inconnu ?

Flavigny, devenu simple curé concordataire, après 1802 mourut en 1816. La publication excellente de M. Gazier contribuera à rendre plus sympathique une figure qui l'était déjà malgré sa faute de 1791.

A. Slovak. **La Bataille d'Austerlitz.** *Traduction L. Leroy.* (Documents inédits sur la campagne de 1805). 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. 1908. H. Daragon, éditeur, Paris.

Après avoir donné quelques renseignements sur la capitulation d'Ulm et l'entrée de Napoléon à Vienne, le professeur M. l'abbé Slovak introduit son lecteur en Moravie. Morave lui-même, il a toute compétence pour parler de cette illustre bataille d'Austerlitz et il le fait en mettant à profit de nombreuses pièces inédites. Le livre est à consulter.

L'appendice qui a trait à l'épilepsie de Napoléon, par exemple, n'est pas très sérieux. Si l'auteur publie une seconde édition, il agira sagement en le faisant disparaître. Léon Berson.

Littérature de Voyage.

L. Poulin. **Au jour le jour.** — *Notes et souvenirs d'un voyageur.* In-12 de 346 pp. Prix : 3 fr. 50, 1908. — Téqui, Paris.

R. P. Perroy, auteur de la *Montée du Calvaire.* **Lettres de partout (1905-1907).** — In-18 jésus de 304 pp. Prix : 3 fr. 1907. — Retaux, Paris.

Abbé A. Gaveau. **A l'école du Vrai, du Beau, du Divin.** *Esquisses et Croquis.* In-12 de 254 pp. Prix : fr. 3,50. 1908. Perrin, Paris.

Nous groupons sous ce titre « Littérature de voyage » une petite série de nouveautés très intéressante, finement écrites : des impressions de voyageurs, ressenties, exprimées surtout au point de vue religieux.

Le premier nous fait connaître quelques villes d'Italie : Venise, Florence, Assise, Rome, Naples ; un peu de la Belgique : Bruges la morte, Anvers ; nous conduit au pays des Celtes : de Binic à Paimpol, vers Ste-Anne ; en

Digitized by Google

Savoie : une visite aux Charmettes, dans les Alpes, le lac du Bourget, Annecy ; autour de Paris : coins de banlieue, choses de deuil, Montjoie Saint-Denys, le Vieux Paris ; vers Lourdes : Orléans, Tours, Poitiers, Lourdes

Sous orme de lettres, notre second voyageur nous permet de le suivre sans fatigue de Barcelone à Bruges, des rives de l'Arno à celles du Rhin, et dans ses aimables causeries, instruit en même temps qu'il moralise.

L'abbé Gaveau, lui, est surtout un artiste, mais un artiste qui choisit ses sujets, et les peint pour conduire au Beau, au Vrai, au Divin ; il a des tableaux charmants, tels la Fête-Dieu, à Séville, un convoi en Finlande ; il sait avec délicatesse brasser des scènes intimes de famille, évoquer de précieux souvenirs : nos chers morts, traduire sa sympathie et appeler celle des autres pour les œuvres de dévouement : un Internat d'enfants ouvriers à St-Nicolas, les petits agriculteurs à Igny, l'un et l'autre, dirigés avec un dévouement sans limite par les Frères de S. Jean-Baptiste de la Salle.

La forme littéraire, le caractère sérieux, instructif et gai tout à la fois de ces trois livres méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui aiment à chercher dans leurs lectures une récréation utile. Paul JARDIN.

Romans.

LOUIS VEUILLOT. **L'honnête femme**, avec préface par Jules Lemaître. — Nouvelle édition, 3 fr. 50, 1908. — Paris, Lethielleux.

L'actualité de ce livre, c'est la préface de Jules Lemaître. Il était très intéressant de connaître le jugement que porterait le délicat sceptique sur une œuvre si crûment catholique. Lemaître a jugé comme il le pouvait, étant donné ce que nous connaissons de son caractère : avec infiniment d'esprit, avec finesse et entrain, mais on peut également croire qu'il admire le livre ou qu'il s'en moque. Lemaître n'aime pas à faire de profession de foi. Je préfère croire qu'il est sincère quand il analyse le roman et qu'il reconnaît au fond du cœur qu'il y a beaucoup de courage et de mérite à aller à confesse pour surmonter la tentation.

Aussi est-ce une excellente idée d'avoir mis la nouvelle édition de « l'honnête femme » sous le patronage du grand critique. Après avoir lu les éloges qu'il donne à ce roman nerveux et vibrant, on n'osera plus le dédaigner comme trop clérical et certes, on trouvera plaisir à goûter de nouveau ce style mordant, spirituel, enlevé, de l'illustre polémiste catholique et on dira avec l'aimable préfacier :

« Ce qui est admirable, c est que, au bout de soixante-sept ans, l'œuvre garde encore cette verdeur. »

Il est certain que si, un jour, on reconnaît la nécessité, pour la littérature de dresser une liste de romans classiques, il faudra mettre en tête « l'honnête femme ». Celle-là, à l'encontre des autres, restera éternellement jeune. MAVIL.

Digitized by Google

L. RIBOLLET. **Salvia.** — 1 vol. 3 fr. 50. — Lyon, Lardanchet.

Le roman de M. Ribollet n'est pas seulement moral ; par son sujet comme par son esprit, il est foncièrement catholique, et il exalte si bien les principales vertus chrétiennes qu'il en faut recommander la lecture. C'est l'histoire d'une jeune catalane enlevée avec son amie par des pirates Mauresques, retenue en esclavage à Alger puis délivrée, avec d'autres captifs, par un renégat repentant qui combine et effectue la plus hardie des évasions. L'action se passe dans le dernier quart du XVIe siècle ; les personnages sont bien vivants, bien représentatifs de leur race et de leur condition, les divers milieux où ils apparaissent ont beaucoup de couleur locale. L'auteur a consciencieusement étudié, creusé, son sujet sous toutes ses faces, et il semble bien doué pour le roman historique comme nous le comprenons depuis Salâmmbo. En outre il a le sens dramatique ; les scènes attachantes, les péripéties émouvantes abondent dans son livre, ce qui prouve une fois de plus qu'une œuvre parfaitement apologétique peut ne pas manquer d'intérêt. On se préoccupe aujourd'hui, et avec raison, de rénover la littérature chrétienne ; des éditeurs — et non des moins sérieux — réservent une place aux romans destinés à la Jeunesse ; souhaitons qu'ils sachent découvrir et encourager des écrivains comme M. Ribollet. Il y a toute une œuvre d'hygiène morale à accomplir par le livre. La Religion peut avoir dans l'Art sous toutes ses formes un utile auxiliaire. L'Art, entre des mains artistes, n'a rien à perdre à rayonner des idées religieuses ; je suis même convaincu qu'il ne sera jamais plus expressif et plus splendide qu'en travaillant pour Dieu.

ALPH. GERMAIN.

ROGER DUGUET. **La Folie-Mauroy,** Roman champenois couronné par la Société des écrivains régionaux. — 1 volume in-18 jésus broché : 2 fr. — Nouvelle Librairie Nationale, Paris.

Bien qu'il se dise roman champenois, ce livre est un peu l'histoire de toutes les provinces. C'est un peu l'histoire de toutes ces familles qui veulent brûler les étapes et sacrifient leur vrai bonheur, leur religion au désir de paraître et à l'intérêt d'une vie sottement bourgeoise.

N'est-elle pas en effet de tous les pays « cette amertume affreuse de la vie que fait aux hommes l'empire de la femme, en dehors de la sévérité des vieilles mœurs lentement élaborées par le génie national sous l'égide de la religion traditionnelle ! »

La thèse de ce roman est excellente. Toutefois l'auteur a mis à le peindre des couleurs si crues que nous ne recommandons ce livre qu'avec une réserve extrême.

LÉON BERSON.

Musique.

GUSTAVE ROBERT. **Philosophie et Drame,** *Essai d'une explication des drames wagnériens.* — In 16 de 262 pp. Prix : 3 fr. 50, 1907. — Plon-Nourrit.

Digitized by Google

Il est généralement admis que les drames de Wagner sont, sinon tout à fait insaisissables du moins fort difficiles à comprendre. Certes, celui qui prendrait au hasard dans l'œuvre du maître un drame musical quelconque serait peut-être embarrassé pour l'interpréter selon sa vraie signification.

Au contraire, étudiez Wagner dans toute son œuvre, cherchez à découvrir la pensée qui l'a guidé en chacune de ses compositions, lisez ses écrits purement théoriques, enfin rappelez-vous de quelles idées philosophiques son esprit est rempli suivant l'époque à laquelle il écrit — celles de Feuerbach avant 1857, celles de Schopenhauer à partir de cette date — pénétrez en un mot jusqu'en son intime l'âme du musicien, aussitôt l'énigme s'explique clairement.

Or c'est à cette étude laborieuse que se livre M. Robert. S'appuyant souvent sur des ouvrages peu connus de France, principalement à propos de *Tristan* et de *Parsifal*, ce travail minutieux nous révèle en chacun des poèmes du grand Wagner une idée primordiale à laquelle tout le reste est harmonieusement subordonné.

Enfin, et je tiens à le noter, l'ouvrage de M. Robert est écrit dans un esprit vraiment catholique et de nature à éclairer ceux de ses lecteurs qui malheureusement seraient imbus des doctrines wagnériennes sur la personne adorable de Jésus-Christ. F. BERNARD de S. François.

Varia.

R. P. EM. TERRADE. **Reflets du passé.** *Nouvelles études d'âmes.* In-12 Prix : 3 fr. 50, 1908. Paris, Poussielgue.

Ces nouvelles études d'âmes sont en bonne partie des pages d'histoire. Voici des souvenirs de l'Abbaye au Bois, un chapitre consacré à l'hôtel de la princesse Louise de Condé, une esquisse de la vie de Pétrarque. La psychologie apparaît davantage dans les lignes consacrées à Lamennais, à Eugénie de Guérin, à Victor Hugo. Mais partout, le lecteur aime à retrouver le R. P. Terrade avec son style imagé, ses pensées profondes et sa mélancolie. Et pourquoi, au fait, l'auteur ne nous entretient-il que de sujets tristes ; pourquoi ne voit-il dans le passé que motifs à regrets stériles ? N'y a-t-il point dans le présent des germes féconds prêts pour une résurrection prochaine ?

F. UBALD.

UN PÈRE DE LA Cie DE JÉSUS. **Catalogue de Livres choisis** pour une famille chrétienne. *Première partie :* Historique, Hagiographique, Géographique. *Deuxième partie :* Apologétique, Scripturaire, Ascétique. Deux vol. in-12 de 90 à 100 pp., chaque partie 1 fr. 25 *franco.* Retaux, Paris.

Ce Catalogue, qui est une nouvelle édition, augmentée et mise à jour, d'un catalogue précédent, a pour objet d'aider un père de famille chrétien, une mère de famille chrétienne à faire choix de bons livres pour leurs enfants ou pour leur bibliothèque. Bien qu'on pût désirer qu'il fût plus complet, il pourra être utile aux prêtres, aux chefs d'institution, à toutes les personnes qui aussi s'occupent d'œuvres. Chaque partie contient de 600 à 700

Digitized by Google

ouvrages : chacun étant indiqué par le titre, le nom de l'auteur, le format, le prix, le nom de l'éditeur. La librairie Retaux se charge de les procurer dans de bonnes conditions.

R. P. WATRIGANT, S. J. **Bibliographie des récentes Publications** sur les *Exercices Spirituels* et sur les *Retraites*. 1904-1907. In-12 de 44 pp. N° 12. Décembre 1907. Bibliothèque des Exercices. Enghien, Belgique.

Dans cette nouvelle brochure de sa Série *Études et Documents*, le P. W. établit une bibliographie aussi complète qu'il lui a été possible de le faire, des récentes publications faites en ces dernières années sur les Exercices et les Retraites en langue allemande, anglaise, arabe, espagnole, flamande française, italienne et latine. — Une table générale et analytique du contenu des 12 premiers fascicules de la Collection termine le travail.

R. P. RICHARD, O. F. M. **La Couronne Franciscaine ou chapelet des sept allégresses** de la Ste Vierge. Brochure de 24 pp. 1907. Bureaux de l' « Union Séraphique », Monte-Carlo.

Petite notice sur la Couronne franciscaine, son origine, son objet, ses indulgences, la méthode pour la réciter, avec quelques brèves considérations sur les sept allégresses de Marie. — En même temps, nous avons reçu un *Programme d'études* pour faire suite aux travaux des Congrès franciscains ou Sujets de discussions pratiques sur la Fraternité selon S. François et Léon XIII. (0,10 l'unité, à la même adresse). En huit pages de schema, se trouve très bien résumé ce que nous devrions faire pour les Fraternités du Tiers-Ordre : 1° le but à poursuivre, 2° les obstacles à éviter ou à vaincre pour atteindre le but, 3° les voies et moyens pour atteindre le but.

Le manuel du Tertiaire de St-François d'Assise. 1re partie. In-16 de 290 pp. Nouvelle édition. Prix : broché, 0 fr. 80, relié percaline, 1 fr.

Le Chemin de la Croix ou l'Ame fidèle suivant Jésus et Marie sur le Calvaire. Prix : broché : 0 fr. 35, relié toile, 0 fr. 75. Turgis, 55, Rue St-Placide, Paris.

Les Frères-Mineurs de la Province de France viennent de rééditer le Manuel du P. Désiré Petitnicolas, après l'avoir mis à jour pour les indulgences et disposé pour la France. La première partie renferme le Manuel proprement dit, c'est-à-dire la Règle, l'explication de la Règle, les indulgences et les privilèges avec le cérémonial approuvé par la Sacrée-Congrégation des Rites.

Le second opuscule est un petit catéchisme du Chemin de la Croix : ce qu'il est, son excellence, les indulgences accordées, les conditions requises pour le bien faire, la manière de le faire, et quatre méthodes différentes pour le bien faire, avec une notice sur l'Association du Chemin de la Croix perpétuel.

MGR FILLION. **Cinquantenaire des Apparitions de N.-D. de Lourdes.** 1857-1908. *Le Rosaire des « Amis de la Très Ste Vierge. »* Plaquette de 42 pp. Prix : 0 fr. 60. 1908. Gabalda, Paris.

Digitized by Google

Série de méditations sur les mystères du Rosaire, dédiée à toutes les âmes pieuses qui veulent ressembler aux Stes Femmes de l'Évangile, et marcher, coûte que coûte sur les traces de la Vierge Marie. Réciter le Rosaire à l'aide de ces pages, ce sera favoriser d'une manière efficace le progrès de l'âme de bonne volonté dans les voies de la vie spirituelle et de l'Apostolat chrétien.

FRAY PACIFICO OTERO. **Hojas y Alas.** Brochure de 68 pp. 1907. Buenos-Aires.

D'abord une Conférence prononcée à l'inauguration de la « Bibliothèque de la Pieuse Union de la Vierge », puis quelques pages de considérations morales, le tout dans un style poétique familier au P. Otero.

Livres reçus dans le mois (1) :

A. VAN HOONACKER. **Les Douze Petits Prophètes**, traduits et Commentés. In-8° raisin de XVII-759 pp. Prix : 20 fr. Gabalda, 90, Rue Bonaparte, Paris.

A. DURAND. S. J. **L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles.** In-12 de 288 pp. Prix : 2 fr. 50 Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris.

MARTIN HAGEN. S. J. *Cursus Scripturæ Sacræ.* **Atlas Biblicus.** In-4°. Prix : 9 fr. Lethielleux, 10, Rue Casette, Paris.

R. P. BAINVEL. **Les contresens bibliques des Prédicateurs.** In-12 de 168 pp. 2e édition. Prix : 2 fr. Lethielleux, Paris.

MGR HEDLEY. **La Sainte Eucharistie**, traduit de l'Anglais par A. Roudière. In-12 de 342 pp. Prix : 3 fr. 50 Gabalda, Paris.

E. NEUBERT. **Marie dans l'Eglise Anténicéenne.** In-12. Prix : 3 fr. 50 Gabalda, Paris.

ABBÉ GIRODON. **La Foi.** *Conférences.* In-16. Prix : 2 fr. Plon, Rue Garancière, Paris.

ABBÉ DE GIBERGUES. *Aux hommes et aux jeunes gens :* **La chasteté.** In-12 de 130 pp. Prix : 2 fr. Poussielgue, Paris.

MGR BOLO. **La vie en deuil.** In-12 de 345 pp. Prix: 3 fr. 50 Poussielgue Paris.

ABBÉ KLEIN. **Discours de mariage.** In-12 de 326 pp. Prix : 3 fr. 50, Bloud, 4, Rue Madame, Paris.

CARDINAL LUÇON. **Oraison funèbre de S. É. le Cardinal Richard.** Brochure in-8° écu, ornée d'un portrait. Prix : 0 fr. 75. Lethielleux, Paris.

ABBÉ GÉLÉ. *Aux Catéchistes.* **Programme pour le temps présent.** In-12 de 60 pp. Prix : 0 fr. 75 Beauchesne, Paris.

MGR DOUAIS. **La Liberté intellectuelle après l'Encyclique Pascendi.** In-12 de 42 pp. Prix : 0 fr. 80 Beauchesne, Paris.

R. P. L. ROURE, S. J. **En face du fait religieux.** In-12 de 245 pp. Prix : 3 fr. 50 Perrin, 35 Quai des Gds Augustins, Paris.

ABBÉ SAUDREAU. **Les Faits Extraordinaires de la Vie Spirituelle.** In-12 de 408 pp. Prix : 3 fr. Germain et Grassin, Angers.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

R. P. DESURMONT. *Œuvres complètes. t. IV* : **Dévotions.** In-8° de 494, pp. Prix : 4 fr. Librairie de la Sainte Famille, 11, Rue Servandoni, Paris.

MGR GAY. **Lettres de direction spirituelle,** 3e série. In-8° de 446 pp. Prix : 6 fr. Oudin, 24, Rue de Condé, Paris.

F. STROWSKI. *La Pensée Chrétienne* : S. **François de Sales.** In-12 de 364 pp. Prix : 3 fr. 50 Bloud, Paris.

R. P. MIGUEL DE ESPLUGAS. O. C. S. **Francisco de Sales.** Edicion Castellana. In-12 de 608 pp. Libreria Salesiana de Sarria, Barcelona.

ABBÉ DELPLANQUE. **S. François de Sales, humaniste et écrivain latin.** In-8° de XII-176 pp. Prix : 3 fr. 50 Giard, Lille.

ABBÉ DELPLANQUE. **Fénelon et la doctrine de l'amour pur** *d'après sa correspondance avec ses principaux amis.* In-8° de XXVI-470 pp. Prix : 10 fr. Giard, Lille.

ABBÉ DELPLANQUE. *Appendice.* **Contribution à une édition critique de la correspondance de Fénélon.** In-8° de 102 pp. Prix : 3 fr. Giard, Lille.

ABBÉ P. BAUDOT. **Documents de ministère pastoral.** 2 vol. In-12 de 555 et 636 pp. Prix : 4 fr. 25 Oudin, Paris.

JEAN HALLEUX. **La Philosophie condammée.** In-12 de 53 pp. Prix : 0 fr. 60. Société St-Augustin.

Année Sociale parlementaire 1908. In-8° de 323 pp. Prix : 5 fr 48, Rue de Vénise, Reims.

Cte DE MUN. **La Conquête du peuple.** In-12 de 95 pp. Prix : 1 fr. Lethielleux, Paris.

Mis DE CHARNACÉ. **Lettres à ma petite-fille.** In-8° de 418 pp. Prix : 5 fr. Emile-Paul, 100, Rue du Faubourg S. Honoré, Paris.

ANDRÉ BAUDRILLART. **S. Sévérin.**

J. MANTENAY. **S. Benoit-Labre.** de la collection « *Les Saints* ». Prix : 2 fr. le vol. Gabalda, Paris.

ABBÉ CH. BOUTARD. **Lamennais,** *Sa vie et ses doctrines — II.* **Le Catholicisme libéral,** 1828-1834. In-8° de 410 pp. Prix: 5 fr. Perrin, Paris.

R. P. LEBON. **L'apostolat par l'éducation au Japon.** *Conférence,* Dessain, Malines, et Beauchesne, Paris.

UZUREAU. **Andegaviana.** 7e série. In-8° de 548 pp. Prix : 4 fr. Picard, Paris.

MAURICE BARRÈS. **Vingt-cinq années de vie littéraire.** Préface de H. Brémond. In-12 de 442 pp. Prix : 3 fr. 50 Bloud, Paris.

R. P. TERRADE. **Réflets du passé. Nouvelles études d'âmes.** In-12. Prix : 3 fr. 50 Poussielgue, Paris.

Mse DE PONTEVÈS-SABRAN. **Le Curé de Ste Agnès.** Roman. In-16. Prix : 3 fr. 50 Plon, Paris.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

XIMÉNÈS

CRÉATEUR DU MOUVEMENT THÉOLOGIQUE ESPAGNOL.

I. — XIMÉNÈS ÉTABLIT UNE ÉCOLE DE THÉOLOGIE A ALCALA.

Vers la fin du XVe siècle, de graves événements contribuèrent simultanément à développer et à étendre la force, la puissance et la richesse de l'Espagne, et firent rapidement de cette nation chevaleresque la première nation de l'Europe. Pendant que le Grand Capitaine lui gagnait des batailles et lui conquérait des royaumes, pendant que Christophe Colomb lui traçait la route du Nouveau Monde et lui offrait une source infinie de richesses, l'Espagne achevait de reprendre son territoire sur les Maures par la conquête de Grenade et réunissait sous une seule couronne les divers petits Etats de la Péninsule. Après de longs siècles de luttes et de combats, elle parvenait enfin à reconstituer et à raffermir l'unité nationale. Une ère de grandeur et de prospérité inouïe s'ouvrait désormais pour la Péninsule ibérique. La Providence allait enfin donner à ce peuple la récompense qu'il avait si bien méritée, en versant noblement son sang pour la défense de sa foi.

C'est alors que Dieu lui envoya celui qui devait favoriser et accroître d'une façon merveilleuse cet épanouissement national, celui qui devait tracer d'une main ferme et assurée le programme de l'avenir politique et religieux de son pays, celui, en un mot, qui, ainsi que le disait récemment dans un discours mémorable, devant les Cortès, le grand orateur Vasquez de Mella, celui, dis-je, qui devait porter la noble nation espagnole à l'apogée de sa gloire et de sa grandeur (1). Nous avons nommé le

1. « En el pasado teniamos llasta como estadistas a un fraile como Cisneros, que elevoa nuestro pueblo al cenit de su grandeza. » Discurso pronunciado por D. Juan Vasquez de Mella en el congreso de los diputados los dias 12 y 13 de Noviembre de 1906.

Digitized by Google

célèbre Franciscain : François Ximénès, plus connu en Espagne sous le nom de Cisneros.

Ce Grand Homme naquit en 1436 à Torrelaguna, petite ville de la Province de Tolède. Il fit ses premières études à Alcala et fut ensuite envoyé à Salamanque pour y apprendre le droit. Il s'y adonna en même temps à l'étude de la philosophie, de la théologie et de la Sainte Ecriture. Au bout de six ans il fut reçu bachelier en droit civil et canonique. Il avait vingt-trois ans. Dès lors il songea à se créer une position honorable par son propre talent. Dans ce but il se rendit à Rome, où il séjourna de 1459 à 1465, remplissant l'office d'avocat consistorial. De retour dans sa patrie, il devint successivement archiprêtre d'Uzeda, premier chapelain de la cathédrale de Siguenza, vicaire-général et enfin administrateur du diocèse. Les brillantes qualités qu'il avait déployées dans ces différentes charges avaient attiré sur lui les regards du célèbre cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède et primat d'Espagne. La voie des honneurs s'ouvrait large devant lui, et tout semblait annoncer son élévation à de plus hautes dignités.

Alors cet homme commença à avoir un sentiment profond du néant des choses humaines et à redouter les périls de la gloire. Il sentit le besoin de fuir le monde et de se retirer dans la solitude, pour y vivre seul et ignoré dans la contemplation des choses divines. Il entra donc comme novice au couvent de San Juan de los Reyes que Ferdinand et Isabelle venaient de fonder à Tolède. Il y acquit bien vite la réputation d'un saint religieux. A peine eut-il terminé son noviciat qu'un grand nombre de personnes vinrent au couvent solliciter ses conseils et sa direction. Il demanda alors à ses supérieurs plus de solitude. Ceux-ci l'envoyèrent donc au petit monastère de Castanar et ensuite au couvent de Salzedo. Il y vécut en anachorète occupé à l'étude et à la contemplation. Mais plus il cherchait à se cacher, plus la Providence se plaisait à le mettre en évidence. Admirant ses talents merveilleux et sa sainteté, ses frères le choisirent bientôt comme gardien du couvent de Salzedo et ensuite comme provincial de Castille.

Cependant, Dieu réservait à l'humble franciscain de plus hautes destinées. Sur le conseil du Cardinal de Mendoza, qui l'avait connu et estimé à Siguenza, la reine Isabelle le prit pour son confesseur. Douée d'un esprit ouvert et pénétrant, elle comprit bien vite tout le parti qu'elle en pourrait tirer. L'archevêque de Tolède étant mort, Isabelle sollicita et obtint du pape des bulles

Digitized by Google

nommant, pour le remplacer, le Père François Ximénès. A cette nouvelle, le saint religieux s'enfuit dans son couvent; et, six mois durant, il résista à toutes les prières de la Cour. Il fallut un ordre formel du pape pour le faire consentir à quitter son humble solitude et à accepter sa nouvelle dignité. Voyant dans les ordres du pape la volonté manifeste de Dieu, il ne songea plus qu'à remplir avec zèle les devoirs que lui imposait l'obéissance. On vit bientôt combien le choix d'Isabelle avait été heureux, et quels immenses trésors de science et de sagesse Dieu s'était plu à amasser dans ce cœur de moine.

L'archevêque de Tolède était en même temps primat d'Espagne et chancelier du royaume. L'Eglise et l'Etat devenaient donc l'objet de sa sollicitude. Embrassant de son regard d'aigle les besoins multiples de son temps, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux, Ximénès commença à concevoir de vastes desseins pour le bien de la religion et de son pays, et il déploya dans leur exécution une activité, une habileté et une sagesse incomparables.

Parmi les merveilles qu'opéra ce grand homme, une de celles qui lui fait le plus d'honneur, et qui seule suffirait amplement pour rendre sa mémoire immortelle, non seulement au cœur de tout espagnol, mais encore dans toute l'Eglise catholique c'est, à coup sûr, la création du grand mouvement théologique du XVIe siècle et la réforme des Etudes dans l'Eglise de Dieu. C'est cette œuvre immortelle que Léon XIII avait présente à la mémoire, lorsqu'il adressait aux évêques de la péninsule ces belles paroles : « Nous savons combien ont fait pour l'éclat des sciences, d'une part la libéralité des rois catholiques, de l'autre, les travaux et le zèle des évêques, auxquels le Saint-Siège a joint des encouragements de toute sorte.... Sur ce point un riche patrimoine de gloire vous a été transmis par des hommes, auxquels peu d'autres sont comparables : François de Suarez, Jean de Lugo, François Tolet, et surtout François Ximénès. Ce dernier, sous la direction et les auspices des Pontifes Romains, put atteindre à une science telle qu'il en éclaira, non seulement toute l'Espagne, mais toute l'Europe. Nous parlons surtout ici de l'Université établie par lui à Alcala, grâce à laquelle les jeunes gens « revêtus, au milieu de l'Eglise de Dieu, de l'éclat de la sagesse, et brillant comme les étoiles du matin, peuvent éclairer les autres humains dans la voie de la vérité. » (Alex. VI, Bulle *Inter caetera.)* De ce terrain, cultivé si habilement et avec tant de zèle, naquit la cohorte des docteurs illustres, qui, convoqués au Concile

Digitized by Google

de Trente par le Pontife Romain et le roi catholique, comblèrent l'attente de tous les deux (1). »

Dans ces remarquables paroles, Léon XIII rappelle au clergé espagnol l'origine de ses gloires scolastiques. Il le ramène à la source féconde d'où sont sortis ces fleuves abondants de doctrine qui ont arrosé de leurs eaux bienfaisantes tout le monde chrétien. Afin de rallumer son ardeur et de stimuler son zèle pour les études sacrées il ne croit pas mieux faire que d'évoquer le souvenir de celui qui est regardé, à juste titre, comme le vrai patriarche des théologiens espagnols. C'est à son génie transcendant qu'est dû le grand mouvement du XVIe siècle ; lui seul en réclame la paternité. Il s'est acquis par son propre talent un immense trésor, et il l'a légué à ses successeurs comme un précieux héritage. Tous ont participé à ses largesses, tous ont reçu de son abondance, tous ont eu quelques reflets de la lumière dont la nature et la grâce l'avaient comblé.

A l'avènement de Ximénès, les Espagnols, encouragés par la reine Isabelle, avaient déjà commencé à s'adonner avec passion à l'étude des sciences. D'après Héfelé, cette femme de génie « donna aux productions de l'esprit une protection si efficace, que son règne devint une des époques les plus brillantes pour la littérature espagnole (2). » Elle avait fait venir d'Italie d'habiles humanistes pour enseigner les belles-lettres, et elle récompensait magnifiquement ceux de sa nation qui revenaient dans leur pays, après avoir été à l'étranger pour y acquérir une culture intellectuelle plus parfaite. A l'exemple de Charlemagne, elle avait établi une école palatine pour l'instruction de la noblesse de la Cour. Cet exemple venu de si haut avait eu une heureuse influence. Peu à peu, on avait vu accourir aux Universités, surtout à Salamanque, l'Athènes de l'Espagne, une jeunesse stu-

1. « Ad haec amplificanda studia doctrinae novimus quantum contulerit regum catholicorum liberalitas, quantum opera atque instantia episcoporum. His porro incitamenta omne genus adjecit Apostolica Sedes, quae, in perpetuo studuit, ut sanctitati morum christianorum, nec philosophiae lumen, nec politioris humanitatis deeset nitor. Quo in genere, insigne vobis quasi patrimonium gloriae transmisere viri, cum paucis comparandi, Franciscus Suarez, Johannes Lugo, Franciscus Toletus, nominatim vero Franciscus Ximenes, qui ductu auspiciisque Pontificum Romanorum, potuit ad illam doctrinae praestantiam contendere, qua non modo Hispaniam, sed universam illustravit Europam, praesertim constitutis studiis illis Complutensibus, quibus edocti juvenes « in Dei Ecclesia sapientiae splendore, tanquam stella matutinae coruscantes, in veritatis via caeteros illuminare possint ». Ex ea segete tam scite naviterque exculta, cohors illa extitit doctorum illustrium, qui, a Romano Pontifice atque a Rege Catholico ad synodum tridentinam invitati, utriusque expectationem egregie implevere. » Epist. *Non mediocri*, 25 octobre 1893.

2. *Le Cardinal Ximenès*, par Héfelé, chap. XI.

Digitized by Google

dieuse, et Erasme pouvait dire « qu'en peu d'années les Espagnols s'étaient élevés à un si haut degré dans les sciences, que non seulement ils excitaient l'admiration des peuples civilisés de l'Europe, mais qu'ils pouvaient encore leur servir de modèles (1).»

Si les études littéraires se perfectionnaient en Espagne et tendaient à prendre un sérieux développement, il n'en était pas de même des études ecclésiastiques. Au commencement du XVe siècle, il est vrai, Benoît XIII avait réformé les constitutions de l'Université de Salamanque et y avait établi des chaires de théologie, mais cette organisation avait donné peu de résultats (2). Dans la suite, on avait en outre fondé plusieurs académies pour l'éducation du clergé, à Tolède, à Séville, à Grenade, à Valence, etc. ;... mais toutes ces fondations étaient insuffisantes et la formation intellectuelle des clercs était plutôt médiocre. De fait les ecclésiastiques qui désiraient se perfectionner dans la théologie étaient obligés de séjourner à l'étranger et d'emprunter ailleurs ce qu'ils ne trouvaient pas chez eux.

Ximénès, plus que personne, souffrait de cette infériorité. Il ne fut pas plus tôt nommé à l'archevêché de Tolède, qu'il résolut de doter son pays d'un foyer intense de théologie, pour rehausser le prestige et l'éclat de la religion ; et comme il ne savait que concevoir de grandes choses, il prit pour modèle la célèbre Université de Paris, cette reine des sciences, dont la renommée trois fois séculaire était sans égale.

« Dès qu'il se vit élevé sur le siège de Tolède, dit Héfelé, il songea aussitôt à fonder, des riches revenus de son archevêché, un asile pour les sciences ; et aucun lieu ne lui parut plus propre à ce but que la ville d'Alcala de Hénares, l'ancien Complutum, où existait déjà depuis deux cents ans une école, et qui était la résidence ordinaire des archevêques de Tolède. La salubrité de l'air, la bonté du climat, la position de la ville sur les bords de l'Hénares recommandaient ce lieu. Déjà en 1498, Ximénès prit les mesures préliminaires pour l'exécution de ses projets : il choisit la place où il voulait bâtir, approuva les plans de Pierre Gumiel, un des plus célèbres architectes espagnols de ce temps-là : puis, il posa lui-même, en 1500, avec une grande so-

1. *Le Cardinal Ximénès*, par Héfelé, chap. XI.

2. Quand l'Université de Salamanque connut les projets de Ximénès, elle comprit qu'elle allait avoir une puissante rivale. Elle fit donc des instances auprès de lui pour le dissuader de son entreprise et pour s'attirer à elle-même les largesses du saint Archevêque. Celui-ci répondit qu'à Salamanque on enseignait très bien le droit civil et canonique, mais que l'enseignement théologique ne le satisfaisait pas..
(*Hist. des Univ. Espagn.*, par Vicente de la Fuente, t. II, ch. VIII.)

Digitized by Google

lennité, la première pierre du collège Saint-Ildephonse, bénit la place, après un discours de circonstance, et fit des prières publiques pour la prospérité de l'entreprise (1). A partir de ce jour, le saint prélat n'eut rien tant à cœur que cette grande œuvre, et quand il n'était pas occupé à traiter les graves affaires du royaume, il s'empressait de revenir à Alcala pour surveiller les travaux et hâter les constructions. « On le voyait souvent, dit son historien, la règle à la main, inspecter les murs, s'assurer si les mesures avaient été bien observées, et encourager les ouvriers par ses présents et son exemple (2). »

Bientôt, on vit s'élever simultanément de magnifiques bâtiments formant un groupe de collèges, destinés aux divers besoins de la nouvelle Université. Ximénès en fit construire plusieurs de son vivant : ceux de Saint-Eugène et de Saint-Isidore pour les Etudiants pauvres qui apprenaient les langues classiques, ceux de Sainte-Balbine et de Sainte-Catherine pour les jeunes philosophes, etc. (3).... Dans la suite on en ajouta un grand nombre.

Cependant, le saint archevêque avait surtout voulu fonder une école de Théologie. Comme à Paris, comme à Oxford, la Théologie devait être la reine de l'Université. Aussi ceux qui s'adonnaient à cette science avaient-ils ses préférences. Pour les théologiens et pour eux seuls il fit construire le grand collège de Saint-Ildephonse. Ce collège devait être à la tête de l'Université, et tous les autres sous sa dépendance. Il « devait être composé de trente-trois membres, en mémoire des trente-trois années de Notre-Seigneur, et de douze prêtres, en l'honneur des douze apôtres. Ces derniers ne devaient prendre aucune part aux études, mais être uniquement occupés du service divin et de la direction spirituelle de l'Université, réciter les heures canoniales, et distribuer aux pauvres les aumônes et les restes de la table. Les collégiats proprement dits étaient tous théologiens ; la plupart occupaient des chaires académiques ou se préparaient comme les fellows anglais, à remplir des places importantes. C'était aux collégiats de Saint-Ildephonse, en effet, qu'était confié le soin du gouvernement de l'Université tout entière. » Le recteur de ce collège était en même temps recteur de l'Université. Il « était assisté de trois conseillers, choisis parmi les membres du collège de Saint-Ildephonse, et avec lesquels il devait conclure les affaires les moins importantes, sans déranger les autres professeurs.

1. *Le Cardinal Ximénès*, par Héfelé, ch. XI.
2. *Ibid.*
3. Ximénès en fit construire dix de son vivant.... *Ibid.*...

Digitized by Google

C'était là une espèce de petit sénat, qui était choisi, comme le recteur, par les membres de Saint-Ildephonse, et qui changeait tous les ans. Les affaires les plus graves devaient être communiquées à tous les collégiats de Saint-Ildephonse et aux professeurs de l'Université. En vertu d'indults du Pape et de privilèges royaux, le recteur avait le droit de juger les délits de tous les membres de l'Université. Il jouissait d'une très grande considération et d'une immense influence, et c'était lui, qui, de concert avec ses trois conseillers, distribuait presque toutes les charges dans les collèges, et même les chaires de professeur (1). »

Dans la pensée de Ximénès une telle organisation devait imprimer à son œuvre son caractère propre, et assurer à la Théologie une prépondérance absolue. Ainsi la sagacité de son esprit, et la fermeté de son caractère lui permettaient de prendre des mesures d'une efficacité certaine et de fixer en quelque sorte, à l'avance, l'avenir de son entreprise.

Cependant, le saint archevêque déploya tant d'activité, mit tant de prudence et d'habileté dans l'exécution de ce grand dessein que, dès le mois de juillet 1508, le grand collège de Saint-Ildephonse fut apte à être habité. Ximénès fit venir de Salamanque sept bacheliers déjà avancés, « la fleur de la jeunesse », et les mit en possession du grand collège de Saint-Ildephonse. Le 6 août, il en reçut d'autres parmi lesquels le futur saint Thomas de Villeneuve, et dès le mois de septembre, ils étaient déjà au nombre de vingt-quatre. Il s'assura en même temps le précieux concours de professeurs déjà célèbres, qu'il fit venir de Paris et de Salamanque (2). De ce nombre était le fameux Ælius de Lébrija ou Nébrissa que Muñoz, un de ses biographes, appelle « le restaurateur du goût dans la bonne littérature et le maître par excellence de la nation espagnole (3) ».

Le saint Prélat avait si bien pris toutes les mesures que, dès la fin d'août, il put organiser les Etudes, et, dès l'ouverture des cours, qui eut lieu le 18 octobre, « presque toutes les chaires se trouvèrent occupées. Il y en avait quarante-deux : six pour la théologie, six pour le droit canon..., huit pour la philosophie, une pour la philosophie morale,... quatre pour le grec et l'hé-

1. *Le Cardinal Ximénès*, par Héfelé, chap. XI.

2. Ximénès choisit comme premier recteur « Pierre Campus, un des académiciens qu'il avait fait venir de Salamanque pour former le collège de St-Ildephonse ». Il choisit en même temps « pour chancelier, le savant Pierre Lerma, qu'il avait fait venir de Paris ». Héfelé, chap. XI.

3 Ibid.

Digitized by Google

breu, quatre pour la Rhétorique et six pour la grammaire (1). » Dans la pensée de Ximénès, la Théologie devait être l'âme de l'Université, les autres sciences devaient servir de préparation. Si on s'y appliquait aux belles-lettres, aux langues et à la philosophie, c'était surtout pour devenir de parfaits théologiens.

Le saint Cardinal ne voulut pas établir de chaire pour le droit civil, sous prétexte que cette branche du savoir était parfaitement cultivée à Salamanque et à Valladolid, mais en réalité, croyons-nous, pour donner à la théologie une domination plus étroite, une royauté plus ferme et plus assurée. L'université respecta dans la suite les volontés du saint fondateur, et ce ne fut qu'au XVIIe siècle qu'on l'introduisit, contre son esprit, alors que les canonistes commençaient à prévaloir contre les théologiens (2).

On ouvrit les cours le 18 octobre, selon l'usage. Dès lors le saint Cardinal s'étudia à mettre la vie et le mouvement dans la jeune Université. Pour stimuler le zèle des maîtres, il ordonna « que celui qui n'aurait point d'auditeurs serait privé des appointements particuliers attachés aux leçons et se contenterait des revenus de sa prébende ou de sa place au collège (3) ». Il assistait souvent aux leçons, aux disputes et aux exercices académiques, et sa présence contribuait grandement à donner de l'élan aux Etudiants et provoquait leur enthousiasme.

Il voulut que l'Université eût le droit de conférer les grades académiques, mais dans les règles qu'il lui traça à ce sujet, il eut grand soin de lui manifester clairement ses préférences bien marquées pour la Théologie. D'après le docteur Héfelé, il lui accorda « le droit de conférer les grades, en philosophie, en médecine, en théologie (4) ». Il n'est pas question de droit canon. Ce qui semble indiquer que Ximénès ne voulait pas qu'on y prît les grades en cette science. Pourquoi cela, si ce n'est pour l'empêcher de contrebalancer les études théologiques ? Quoique très versé lui-même dans le droit canon, ses biographes nous

1. Il y en avait encore quatre pour la médecine, une pour l'anatomie, une pour la chirurgie, et une pour les mathématiques. Ibid.

2. On avait agi de même à Paris au XIIIe siècle. « Le droit civil.. avait subi la loi du bannissement des Ecoles de Paris. La loi avait été portée en 1219 par Honorius III qui s'était inspiré de l'intérêt de la théologie, car, comme il le dit, il se proposait, en traitant ainsi une étude rivale, de ménager plus les élèves et de donner une ardeur plus grande pour la science sacrée. »

(*La faculté de Théol. de Paris*, par M. Feret, tom. I, liv. II, chap. II.)

3. *Le Card. Ximenès*, par Hefelé, chap. XI.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

assurent qu'il n'estimait cette science qu'unie et subordonnée à la théologie.

« La collation des grades théologiques était de beaucoup la plus solennelle ; et elle est précédée de longues épreuves (1). » Les études de théologie étaient de dix ans, divisés en deux lustres. Il y avait six actes à subir. Le premier commençait la première année du second lustre. On l'appelait l'*Alphonsine*, et il équivalait à la *Sorbonique* de Paris. Le candidat devait soutenir cent-vingt questions devant les docteurs et les professeurs de l'Université qui lui posaient des objections, en latin, autant qu'ils voulaient, en forme syllogistique ou socratique. L'épreuve terminée, on passait aux votes. Celui qui n'obtenait pas les suffrages voulus était obligé de subir à nouveau l'interrogatoire. Les années suivantes on répétait cet acte, mais sur un nombre plus restreint de questions et sans passer aux votes. Le dernier acte commençait en avril de la dixième année. Il se composait d'une dissertation d'arguments et de demandes sur toute la Théologie. Il durait de deux heures de l'après-midi à onze heures de la nuit, avec un intervalle pour se reposer et se rafraîchir. A la fin, on passait aux votes où l'on était à peu près toujours admis, mais la fixation des lettres était redoutée. Le premier licencié avait la lettre L, qui est la moyenne de l'alphabet, et les suivants avaient une lettre au-dessus ou au-dessous suivant leur mérite (2).

Une telle organisation produisit une émulation extraordinaire. Ceux qui prétendaient aux grades étaient excités par un double stimulant. Tout d'abord il s'agissait d'emporter d'assaut les palmes académiques, et dans ce but il fallait affronter des joutes intellectuelles redoutables et six fois répétées. Ensuite, c'était à qui obtiendrait les premières places dans ce concours si passionnant. Aussi, dit Héfelé, « des hommes et des prêtres d'une grande valeur, et qui avaient été déjà depuis de longues années dans les charges et les dignités, se présentaient encore pour subir en théologie ce qu'on appelait l'examen rigoureux. Bien plus, Gomez raconte que Fr. Balbas ne fut reçu licencié en théologie qu'après avoir achevé le temps de son rectorat (3). »

Il semble qu'il était difficile de prendre des moyens plus efficaces pour donner à la Théologie une prépondérance mieux marquée, un mouvement plus intense, un avenir plus certain. Ximé-

1. *Le Card. Ximénès*, ibid.
2. *Hist. des Univers. espagn.*, par Vicente de la Fuente, tom. II, chap. XLIV
3. *Le Card. Ximénès*. Ibid.

Digitized by Google

nès avait voulu faire de cette science le centre et le couronnement de tout l'édifice scientifique d'Alcala. Le saint Cardinal ne fut pas déçu dans ses espérances. C'est, en effet, de ce sanctuaire intellectuel que la théologie espagnole prit son essor, et il nous plaît de répéter ici les paroles, citées plus haut, que Léon XIII adressait naguère aux évêques de la péninsule, en parlant d'Alcala : « De ce terrain, cultivé si habilement et avec tant de zèle, naquit la cohorte des docteurs illustres, qui, convoqués au Concile de Trente par le Pontife Romain et par le Roi Catholique, comblèrent l'attente de tous les deux ». Oui, vraiment, cette Université a été le berceau du grand mouvement espagnol, et c'est surtout au grand Ximénès que revient la gloire de lui avoir donné sa principale impulsion.

Moins de cinquante ans après l'inauguration de l'Université, le célèbre Alphonse Matamoros, professeur de rhétorique à Alcala, pouvait prononcer ces paroles si élogieuses : « Pour moi, l'Université d'Alcala semble être l'oracle public de toute l'Espagne. Ses théologiens couronnés éclairent les sentiers de la vie humaine. Si nous n'osons pas, pour ménager la susceptibilité de certains, les placer avant tous les autres docteurs de l'Espagne, soit pour le nombre, soit pour la sagesse divine dont ils sont remplis, nous estimons cependant qu'on ne peut pas les placer après (1) ».

L'historien des Universités espagnoles comparant entre elles les trois principales de la péninsule dit : « Les théologiens d'Alcala disputaient la palme à ceux de Salamanque, et au Concile de Trente la balance resta en suspens. J'ai cependant entendu de grands théologiens, surtout parmi les étrangers, se prononcer en faveur d'Alcala (2) ». Le même auteur nous donne d'ailleurs une preuve qui montre bien la supériorité de cette dernière. On sait que le Concile de Trente ordonna la fondation de séminaires dans tous les diocèses. Plusieurs évêques, au lieu d'établir des séminaires chez eux, préférèrent fonder des collèges près des Universités. Or, ils les firent bâtir préférablement à Alcala. A

1. « Mihi igitur Academia Complutensis publicum videtur esse totius Hispaniae oraculum, ubi humanae vitae sortes laureati versant theologis, quos non solum numero, sed divina quoque sapientia totius Hispaniae doctoribus, si non praeferre, propter invidiam, audemus, nec postponendos quidem judicamus. »
(*Historia de las Universidades en España*, por D. Vicente de la Fuente, tom. II, apendice n° 31.)

2. « Disputaban la palma de la Theologia los de Alcala a los de Salamanca, y en la gran palestra tridentina la balanza quedó en fiel. Aunque he oído a grandes theólogos la dearse a favor de Alcala, y sobre todo en opinión de estranjeros. » *Ibid.*, cap. LXXXVIII.

Digitized by Google

leurs yeux donc l'enseignement théologique qui s'y donnait l'emportait, ce semble, sur celui de Salamanque (1).

Quoi qu'il en soit, l'Université d'Alcala a été considérée par les Espagnols comme la huitième merveille du monde, et bien qu'elle n'ait pas pris soin de faire son histoire, et que la révolution au commencement du XIXe siècle, ait détruit cet asile de la sagesse, son nom restera immortel comme celui de son fondateur.

(A suivre.)

Fr. Dominique.
O. M. C.

1. Collèges fondés à Alcala après le Concile de Trente :
1° Collège de St-Philippe et de St-Jacques, dit du roi, 1550-1551.
2° Collège de St-Jacques, dit de Manriques, 1550-1551.
3° Collège de St-Jérôme, dit de Lugo, 1569.
4° Collège de Ste-Marie de Hegla et Sts-Just et Pasteur, dit de Léon, 1586.
5° Collège d'Aragon, dédié à S. Martin et à Ste Emerentienne, 1611.
6° Collège de St-Cyriaque et de Ste-Paule, dit de Malaga, 1611.
7° Collège de Ste-Catherine, de los Verdes, 1580-1590.
8° Collège de Sts-Just et Pasteur, dit de Tuy, 1619.
9° Collège de St-Jean-Baptiste, de la Biscaye, 1594.
10° Collège de Ste-Clément, de la Manche, 1620.
11° Collège de Ste-Juste et de Ste-Rufine.
12° Collège de Sts-Cosme et Damien, 1568.
A la mort de Philippe II il y avait à Alcala 34 collèges : 10 de la fondation de Ximénès, 12 pour le clergé séculier et 12 pour le clergé régulier. *Ibid.*, cap. IX.

Digitized by Google

LETTRES INEDITES DE GUILLAUME DE CASAL

A SAINTE COLETTE DE CORBIE

ET NOTES POUR LA BIOGRAPHIE DE CETTE SAINTE.

Les *Études Franciscaines* se sont déjà occupées plus d'une fois — et avec raison — de la figure si attachante de la grande mystique du XVe siècle, Colette Boellet. A propos du livre si intéressant de M. Germain elles identifiaient un important manuscrit de la Roche sur Foron et révélaient en lui une copie très ancienne du texte français et original de Pierre de Vaux (tom. X (1903), pp. 534-537). A propos de l'élégant volume de M. Pidoux, elles cherchaient (tom. XVII (1907), pp. 426-442) à préciser quelques points obscurs et à délimiter le rôle que la sainte joua dans la réforme du premier et du second ordre franciscain. Tout récemment enfin (tom. XIX (1908), pp 176-179) elles revenaient sur la question des sources.

Voici maintenant que d'un côté vient de se célébrer en plusieurs parties de la France le centenaire de la canonisation de l'illustre recluse et pénitente (1), et que d'autre part on nous offre un nouveau travail dû à la plume de M. Gohiet, missionnaire, et intitulé *Esquisse historique sur la venue de Ste Colette à Nice et les origines de la réforme franciscaine en 1406.* (Illustré par les Pauvres Clarisses de Menton et vendu au profit de leur monastère. Paris, librairie St.-Paul, 6, rue Cassette. Franco : 2 fr. 15. In-16 de 148 pages). Sera-t-il permis, à cette occasion, de réunir en un seul faisceau, quelques notes qui n'auront d'autre lien que l'unité de leur objet ?

1. Cf. *Panégyrique de sainte Colette prononcé à l'occasion du centenaire de sa canonisation dans l'église de Corbie (diocèse d'Amiens), sa terre natale, le 26 mai 1907* par Mgr Rumeau, évêque d'Angers. — Angers, Germain et Grassin, 1907. In-8° de 16 pages Cf. *Le nouvelliste de la Somme*, n^os des 27 et 28 mai 1907.

Digitized by Google

I.

Parlons d'abord du livre de M. Gohiet. Il est intéressant, bien écrit, et composé non d'après des documents authentiques, mais d'après d'assez bonnes biographies récentes. Si l'auteur ne semble pas très au courant de l'histoire générale, s'il confond colétins et observants dont les idées sur l'obéissance étaient cependant si opposées qu'elles aboutirent à constituer deux réformes ennemies, il a l'air au moins de connaître mieux le séjour de la sainte petite ancelle à Nice et il l'expose tout au long, ainsi que sa réception dans l'ordre des Clarisses faite par sa profession entre les mains du pape clémentiste Benoît XIII.

Naturellement ces pages ne déblaient aucun chemin inconnu. Elles composent du moins un bon livre de propagande.

II.

Inconnu, au contraire, ou très peu connu était un détail que les feuilles religieuses de Normandie ont mis récemment en relief.

C'est que la vierge de Corbie fit un séjour pendant l'espace de cinq ou six ans, à Saint-Étienne de Caen, au diocèse de Bayeux.

« Les années qui suivirent son entrevue avec le Pape Benoît XIII, nous dit-on, furent en effet pour elle des années d'épreuve. Corbie la persécutait et les Bénédictins ne la favorisaient plus. Elle parcourt alors les diocèses de Paris, d'Amiens, de Noyon, de Beauvais, puis se retire en Savoie vers l'année 1425. Cependant, avant de se retirer en cette province, elle avait dû fuir le territoire qui constituait la France d'alors. Où alla-t-elle ?

« L'historien de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, Ch. Hippeau, nous apprend à ce propos, dans son livre de 1855, que Guillaume Cavé, qui fut abbé entre les années 1416 et 1428, avait servi de directeur à une recluse nommée Colette, qui vivait enfermée dans une petite cellule attenante à l'église Saint-Pierre de Caen. Sa piété et ses extraordinaires vertus avaient fait tant de bruit qu'en 1418 le 21 mai (et non pas le 20) le roi d'Angleterre Henri V, qui était alors maître de la Normandie, depuis l'année précédente, lui accorda une pension de 40 écus d'or. Un savant historien de Caen, l'abbé de la Rue, ajoute même que ce fut Guillaume Cavé, directeur spirituel de la sainte, qui toucha

Digitized by Google

cette pension en 1420 et 1422 comme en font foi des quittances conservées à la bibliothèque nationale, ms. Gaignières, n. 262. La recluse toucha directement cette rente en 1424 suivant le reçu qu'on garde encore à la Chambre des comptes de Paris (1) sous les nos 35638 et 35639. »

Je n'ai pas pu mettre la main sur toutes ces quittances ; mais voici la pièce principale du procès, l'acte de concession du roi Henri V :

Pro reclusa Cadomi } *Rex omnibus ad quos, etc. salutem : sciatis quod de gratia nostra speciali et ob reverenciam dei concessimus dilecte nobis Collette anachorite in cimiterio Ecclesie beati Petri de Cadomo recluse quadraginta scuta auri percipienda annuatim pro termino vite sue per manus thesaurarii nostri Normannie pro tempore existentis ad festa sancti Johannis Baptiste, sancti Michaelis, Natalis Domini et Pasche per equales porciones. In cujus rei, etc. Teste Rege apud castrum Regis de Cadomo xxj die Maij* (2).

Le f. fr. 20904 (ancien Gaignières 262) offre les originaux de deux quittances (nos 58 et 59, sceaux disparus), pour les années 1420 et 1422 :

« Sachant tous que je Guillaume par la permission divine humble abbé du moustier de Caen confesse avoir eu et receu de gilliam alyngton escuier du roy notre S. et trésorier général de Normandie par la main de Jeh. Peyulrele la somme de quinze livres tourn. pour le gouvernement de collette recluse ou cymetiere de saint pierre dud. lieu de caen... En tesmoing de ce j'ay signé ceste cédule de mon propre signe manuel et scellé de mon signet à caen le xviij^e jour d'avril l'an mil iiij^c et xx après pasques. Cavé. » (n. 58).

« Sachent tous que je Guillaume... confesse avoir eu et receu de noble et puissant seigneur Richart de Videuille escuier tresorier general de normendie la somme de dix escus d'or pour le gouvernement de colete recluse en cymetiere de saint pierre de Caen pour le terme de la saint michiel derraine passée jusques à noel prouchaint venant... Ce fut fait à Caen le xxe jour du moys d'octobre l'an mil CCCC et xxij. Cavé. » (n° 59).

1. Ch. Hippeau, *L'abbaye St-Etienne de Caen*, p. 134. — L'abbé de la Rue, *Essai historique sur la ville de Caen*, 1820, tome I, pp. 104 et 105. — *Bulletin Monumental*, t. VI (1840), p. 225. Je n'ai pu retrouver les quittances nos 35638 et 35639 dans P. 1918[1] des archives nationales ; ce volume passe du n° 35450 au n° 35667.

2. *Public Record Office*. Norman Rolls, 6 Henry V. Part. 1. membr. 31. Que Mr. S. R. Scargill Bird veuille bien recevoir tous mes remerciements pour m'avoir communiqué la copie de ce texte.

Digitized by Google

Nous devons remarquer qu'il y a, en ce qui concerne sainte Colette, de fortes réserves à faire, et M. Ch. Hippeau a été le premier à mettre une sourdine aux affirmations tranchantes de son prédécesseur. Il admet bien qu'une recluse passa par Caen, qu'elle se nommait Colette et qu'elle fut bénéficiaire d'une rente d'origine royale. Mais il ajoute à peu près en ces termes : « L'abbé de la Rue suppose encore qu'il s'agit de sainte Colette de Corbie ».

Sa restriction très timide est tout à fait justifiée et nous devons, nous, l'exprimer hautement de peur que ne s'accrédite une légende qui commence à prendre corps (1). Non, il n'est pas permis d'identifier la recluse caennaise avec sainte Colette de Corbie. Sainte Colette n'était point en Normandie en 1418, pas plus qu'en 1420 ou 1422, pas plus qu'à Paris en 1424. Elle ne quitta point en France le pays soumis à l'autorité de Charles VI et de Charles VII. Elle ne se retira pas en Savoie en 1425. Sans aucun doute, nous ne savons pas tout de la vie de l'étonnante voyageuse que fut la fille des Boellet. Mais il est certain tout de même qu'une fois attachée par ses vœux à l'Ordre franciscain, elle ne le quitta plus ; il est certain qu'après 1406 elle se trouva à Corbie, à Noyon, à Corbie encore, puis à Besançon dès 1408, puis à Auxonne en 1412 où elle travaille déjà à ses constitutions, à Poligny en 1417 où elle eut une entrevue avec l'illustre prédicateur Vincent Ferrier, à Decize en 1419, à Seurres, à Moulins en 1422, à Aigueperse en 1423, à Vevey sur le bord du lac de Genève en 1425 (2), à Nozeroy en 1426. Tous les historiens anciens et modernes l'attestent.

Où placer alors les cinq ou six années nécessaires à l'admission du séjour en Normandie ?

Enfin, qui comprendra sainte Colette acceptant une rente de quarante écus d'or, alors qu'elle prescrit dans le chapitre de ses constitutions relatif à la pauvreté de n'accepter ni héritages, ni rentes ou revenus annuels, ni pensions, ni aumônes perpétuelles (3), alors qu'elle travaille à libérer ses fondations de tout secours pécuniaire assuré, alors qu'elle pratique le dénuement à un très haut degré, et fait bâtir des cellules qui semblent plus être « hûches ou logettes à coucher les asvettes que aultrement »

1. *Semaine religieuse de Paris*, 30 novembre 1907, p. 770, citant la *Semaine religieuse* de Bayeux.

2. Cf. les *Mém. et doc. de l'Académie salésienne*, t. VII (1884), pp. 414. 415, où est rapporté un miracle à Echissiez en 1425, art. de J. F. Gonthier.

3. *Bibl. franc. prov.* ms. 187 (356), fol. 68 r°

Digitized by Google

suivant l'expression imagée du confesseur Pierre de Vaux ?

Qui comprendra la sainte patriote et française (1) faisant un séjour si prolongé dans un pays soumis au roi d'Angleterre et acceptant de lui des libéralités, juste au moment où il vient de s'emparer de la riche et belle province de la Normandie (2) ?

Il semble donc bien hors de doute qu'il faille absolument abandonner l'idée d'un séjour de sainte Colette en la ville de Caen, entre les années 1418 et 1424.

La confusion ne viendrait-elle pas de ce que la ville de Caen comme celle de Corbie, possédait une église Saint-Pierre et une église Saint-Etienne (3) ?

III.

J'en arrive maintenant au paragraphe principal de mon article : les lettres de Guillaume de Casal à sainte Colette. A la question de ces lettres se rattachent la question de l'autorité de la religieuse dans son rôle de fondatrice, la question de son influence comme réformatrice. On verra en outre qu'à lire ces écrits l'historien peut plus sûrement descendre dans l'âme de la grande mystique du XVe siècle.

On a du reste mis en suspicion l'authenticité de ces documents. D'après Douillet (*Sainte Colette*, p. 346), on les aurait seulement laissés périr. D'après Bizouard (4) les originaux existent à la bibliothèque municipale de Besançon, et un certain P. Breveri les aurait traduits en français dès 1491. Je n'ai pu contrôler ce dernier détail. Suivant le R. P. Antoine enfin (*Etudes Franciscaines*, t. XVII (1907), p. 440), il y a grandement lieu de douter de leur authenticité.

Le fait ne semblait pas facile à tirer au clair. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon n'accusait rien qui pût nous éclairer. Ce n'est qu'à la suite d'une discrète enquête que je parvins enfin à savoir qu'à Besançon, un certain nombre de manuscrits, ceux que l'on jugeait les plus intéressants,

1. Cf. l'article sur *Odette de Champdivers*, maîtresse de Charles VI, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, tome II, années 1852-1853. Dijon, 1854, p. 160, (2e série). Siméon Luce a reconnu ce caractère de notre Sainte, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1881, pp. 86-93.

2. Cf. *Bulletin monumental*, t. VI (1840), pp. 217-226 [326].

3. Cf. Douillet, *Sainte Colette*, 1884, p. 563. On peut lire sur la sortie du reclusage de la Sainte à Corbie le passage de la biographie de Pierre de Vaux dans les *Acta Sanct.*, mars, tome I (1668), p. 536, col. 2.

4. *Histoire de Sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté*, 1888, p. 195.

Digitized by Google

avaient été réservés à part et non catalogués, à dessein et de parti-pris. Et au nombre de ces trésors cachés se trouvait le « dossier Casal », actuellement coté sous le n° provisoire 8 (supplément n° 6). Ce dossier renferme quatre lettres originales du fr. Guillaume de Casal (1), la copie de trois autres lettres du même, et la traduction française de tous ces documents, en tout douze pièces maintenant numérotées au crayon avec des chiffres arabes de 49 à 60.

Nous allons les examiner.

Disons tout d'abord qu'elles semblent bien avoir été connues de l'historiographe récollet Wadding. Il écrit, en effet, au t. XI, p. 53 de ses *Annales Minorum* : « *Beata Coleta strenue in monasteriis reformandis adjutore fratre Henrico de Palma provinciae Burgundiae* (2) *suo confessario tam per Galliam quam per Germaniam laborabat propitiante undique generali ministro. Reperio in ejus registro amplas ab eo concessas facultates pro omnibus monasteriis ab ea reformatis et reformandis.* »

Si le P. Luc Wadding ne vit pas le texte même de ces lettres il eut au moins connaissance de leur contenu.

Le n° 56 du dossier Casal est la lettre originale confirmative des Constitutions colettines. C'est spécialement contre l'authenticité de cette pièce que des objections se sont dressées.

Or en voici le texte d'après l'original lui-même :

« *Devotissima in Xpo* ///////// (3) *fratrem petrum confessorem vestrum audivi super aprobatione et confirmatione statutorum que in prima facie satis ardua quibusdam passibus videbantur, sed cum ego super hac re satis ansius essem, ex una parte ferens graviter non tue devotioni complacere que zelum*

1. Sur ce général, voir la Chronique de Glassberger, éd. Quaracchi, p. 289 et Sbaralea, *Supplem.* (1806), p. 318.

2. En dehors de la *Narration historique* du P. Fodéré (1619) qui concerne les Observants et les Clarisses de Bourgogne, il faut étudier le livre *Provinciae D. Bonaventurae seu Burgundiae ordinis fratrum minorum regularis observantiae ac coenobiorum eiusdem initium, progressus et descriptio per fratrem Claudium Picquet, doct. Theol. conventus Divionensis alumnum et Franciscanorum apud Romonenses guardianum.* Turnoni, 1610. In-12 de 24 p. n. ch. et 202 ch. et 6 n. ch. (Cf. Wadding, *Scriptores*, 1650, p. 91).

3. Il y a ici une déchirure. Les mots disparus sont probablement *Ihu filia mea* ou quelque chose d'approchant.

Digitized by Google

dei et salutem animarum prosequitur, ex altera parte dubitans ne pondus nimis arduum sororibus imponam et filiabus tuis; comissi conscilium meum domino yhu xpo et meritis beati Antoni de padua cuius ego utinam dignus sim devotus; mihi tandem suasum est meritis ut vere puto eiusdem devotissimi patroni mei beati antoni hoc esse opus dei speciale. Propterea non solum ad confirmandum, sed ad instituendum, declarandum et autorizandum accessi, sicque tibi ac filiabus tuis illas transmitto tum auctoritate mei officii et capituli generalis atque apostolica quibus fungor in hac parte tanquam instituta, declarata et roborata atque sigillo ordinis pendenti cum aliis solepnitatibus premunita. Exortans eas devotas filias presentes et futuras quatenus omni devotione suscipiant et ad eorum observancias se humiliter et obsequenter disponant. Non dubitantes quare meritis sacratissimi patris nostri francisci huius vestre sanctissime regule ducis atque auctoris ac sanctissime virginis clare prime plantule huius agri fructiferi amplissima eterne vite premia consequantur. Eas et te in primis cuius ego in domino magnifacio preces exorando ut pro me deum supliciter deprecare vellitis maxime indigente. Te autem in xpo dilectissimam filiam ut ea possis implere propter que videris a domino yhu xpo vocata, hiis statutis nullatenus obligatam esse declaro: eos enim qui altiori dei spiritu aguntur non esse sub lege apostolus predicavit. Vale in xpo, devotissima filia et meritis mater, pro me deum supliciter exorando. Ex tonono provincie sabaudie anno domini M° CCCC° XXXIIIJ *die xxviij^a septembris.*

« *Frater gulielmus de Casali ordinis minorum generalis minister valde inutilis propria manu.*

« *Cupio valde quod conventus sancte clare de assisio per devota tua opera reformetur ad dei honorem et animarum salutem* (1).

« *Expecto devote ut aliquid mihi rescribas.* »

(Au verso) : « *Religiosissime in xpo filie et devotissime sorori colete ordinis sancte clare monasteriorumque quam plurium religiosissime fundatrici.* »

Je crois que toutes les objections doivent tomber devant cette pièce. Elle était connue de Bizouard (*l. c.*, p. 191), et de M. Germain (p. 221). Les n°s 49 et 55 du dossier Casal en donnent la traduction française, ainsi que le ms. 188 (359), fol. 31 v° de

1. Sur cette réforme confiée en 1437 à Guillaume de Casal, cf. Wadding, *Annales Min.*, tome XI, pp. 311 et 342.

Digitized by Google

la bibliothèque franciscaine provinciale et le ms. 187 (356) f. 31 v° du même dépôt, ainsi qu'un imprimé du XVII° siècle *Règles et coustumes des religieuses de sainte Claire* (dossier Casal, n. 50) et *La Règle de sainte Claire.* (Bruges, 1892, p. 101). Mais ces versions ne sont pas toujours fidèles, et en particulier les mots : *Ex tonono provincie sabaudie*, sont quelquefois traduits par : « de Genève ! »

L'imprimée n° 50, qui est de 1693, affirme que l'original « est conservé au monastère de sainte Claire de Montbrison ». Il ne l'est sûrement plus aujourd'hui.

Le n° 55 du dossier Casal nous apprend que le sceau de l'Ordre y était placé. Il n'existe plus, mais la trace demeure toujours et l'on voit que ce fut le grand sceau ovale.

Ce n° 55 du dossier Casal est une curieuse feuille double de la deuxième moitié du XV° siècle. Elle émane évidemment d'un colétin qui a placé ce distique au bas d'une de ses pages :

Et si vous plet prier pour le present translateur
Quar seurement s'est ung bien povre frere mineur.

A la suite de sa « translation » de la lettre précédente, il a ajouté des réflexions importantes que voici :

« Premierement donques devons noté en ceste letre la grande science et suffisence de ce ve general comme le provet sa grande humilité acostumee et surtout en ceste letre, là où ilz appelle notre mere seur colette sa fille se ascavoir de religion ; mais de merites ilz l'appellet sa mere, et que grand indigence est de ses orysons comme l'enfant qui demande norriture à sa mere, et ausi le grand desir que avoit à la reformation de l'ordre sans ilz fere point de division, comme fesoit la dite mere. Quar pire est division en toutes choses que deformation pourtant ne le doit-t-ont point appellé grand frere (?) lesqueulx aisses commencent toutes reformations ; mais je croyt que se chescung se feut acorder à son opposition que maintenant l'ordre ne soit pas en telle division ; quar saint bernardin (1) estoyt son viquere Quar pire est division en toutes choses que deformation ; pouren ytalie sus les freres réformés sans bulle comme seur collete

1. Saint Bernardin fut canonisé en 1450.

Digitized by Google

fasoit par dessa soubt les ministres, et portant le d. St. bernardin chapitroyt moult celuy qui ampeschoit (?) la bulle, disant quel avoit mis scisme en l'ordre de saint francois comme véritablement me l'a dit le v^ez pere Jehanz tillot lequel avoit esté compagnon faillier (1) de s. bernardin (2), laquelle prophecie, hélas, metenant voyons nous bien acomplie. Dieu par s. v. ilz v. recompense.

« Secondement devons noter que en nous necessitez devons retorné à sainte oreson ////////// se soyt sce v^ez general aulquel inspirat saint anthoine de pade la confirmation des dites declarations ; quar se set trover les choses temporelles perdues, pour plusort rasons les spirituelles d'aultant qu'elles sont meilleures comme la grace de Dieu et adressement de notre povre entendement et a la bien estoit led. general accordant à notre mere et la sienne, quar aultre refuge n'avet elle es ce monde, et par tieule maniere refuset elle d'estre de la bulle (3), combien que led. general estoit desia trespace (4) d'ou sent domage. Quar ilz est bien à croyre que ilz filz fere opposer et avoit desia, avec saint bernardin et fr. de capistrano, devant que feuste de la bulle, fait declarer la regle de saint francois et examiner par ung cardinal delenguer du pape eugene [IV] pour arester les consciences des freres par matière de reformation et de non plus fere de division en l'ordre, mais à cause que saint b[ernardin] ne eleut pour general ung freres des noveaul reformez, il alat lad. bulle impetrer (5) Dieu se vulle contenter. Amen.

« Troisiemement devons noter d'avoir reverence estd. declarations et à grande ferveur à les garder, quar selon dieu son festes et selon le s. esperit aprouvées, et de si grans gens comme de cardinal ou consile de bale examinées, et de ce tant venerable general avec tout le chapitre general de l'ordre de s. françois instituées et de l'autho. spirituelle, du seng de l'ordre solennellement sigillées et qui plus est, pour faire la bonne boche à scelles qui les observeront ilz leurs promet eternelle remune-

1. Fidèle.

2. Fodéré, *Narration historique*, 1619, p. 170, cite un F. Désiré Lotoruginus, compagnon de saint Bernardin et envoyé par ce dernier en Bourgogne.

3. Voir plus loin mes explications sur les Pères *de bulla, de familia*.

4 Guillaume de Casal mourut en février 1442 et sainte Colette en 1446.

5. Sur ce rôle de saint Bernardin il faut consulter outre les diverses biographies du réformateur, la Chronique du P. Bernardin d'Aquila (cf. *Etudes Franciscaines*, tome IX, p. 532-536). Fodéré dans sa *Narration historique* donne l'établissement de la régulière et de l'étroite observance en France, ainsi que celui des Colétains. Il faut y joindre la *Minorita elucidativa* et le *Defensorium elucidativum* du P. Boniface de Céva.

Digitized by Google

ration, à laquelle nous vulle donner celuy qui les at inspirées le p. le f. et st. s. par le moyant de sa digne petite anscele, laquelle a estée le moyant de les trover et garder. »

Deuxième lettre autographe (n° 58) de Guillaume de Casal à sainte Colette : « *Gracias domino yhu xpo filiam in xpo dilectissimam quod sancte declarationes, monita et constitutiones religiossimis collegiis tuarum filiarum grate et iocunde fuerunt. Quas tibi atque ipsis per venerabilem confessorem tuum fratrem petrum de avallibus destinavi. Et quemadmodum incepisti in vinea domini Sabaoth fructus uberrimos castimonie et sanctitatis producere, instituto beatissimi patris nostri francisci et gestis virginis clare in spiritu sancto alicita, sic perseverare non desinas, et conservando et augendo gregem quem ad famulatum yhu xpi augere et conservare non desinis. Quibus in sanctis operibus licet non felicioris conditionis esse possis domino yhu cuius amore te ipsam ac gregem tuum regulari observancie consecravisti, te tamen in detractionibus ac persecutionibus constantem esse opportet et nullatenus dubitare quod ille qui per te incepit ipse perficiat et conservet. Hanc ad rem totis viribus incombam si quandoque hic temptari contingent* (sic) *murumque me opponam quibuscumque detrahere volentibus ut te gregem tuum, ymo meum et magistri patris nostri francisci et virginis clare conservare atque defendere* (1) *aliis eorum presidiis te porsequi et munire non desinam, cum per tuas literas aut serenissimi domini Regis Jacobi filii jam tui per gratiam dei effecti, michi fuerit declaratum quid tibi opporteat per meam operam concedendum. Devoto patri tuo fratri petro salutem in xpo yhu plurimum dico dexiderans affectione singulari ut me prefato serenissimo regi Jac. filio tuo commendes illique gratias quam magnas referas pro suis humanissimis literis et aliis beneficiis quibus in me suam caritatem explicare non cessat. Vale in xpo yhu, filia, et pro me deum facias exorari et tu ipsa in primis hanc solicitudinem vellis assumere mihi maxime necessariam, quia tuis specialibus orationibus presidiis mea honera fieri leviora confido. Expecto ut mihi queque tua manu rescribas cum tue caritati placuerit. Ex basilea xxij^a novembris.*

« *Frater Gulielmus de casali ordinis minorum generalis minister propria manu.*

1. Ms. defendere.

Digitized by Google

(Au verso) : *Religiosissime in xpo filie sorori colete, monasteriorum sancte clare quam plurium devotissime fundatrici.*

Une traduction française de cette lettre est dans le n° 49 du dossier Casal et dans la pièce n° 51. Elle a été publiée par Bizouard (p. 193) et par Germain (p. 223). La date qui n'existe pas dans l'original est évidemment l'année 1434. Si dans cette pièce le Fr. Pierre de Vaux est indiqué comme le confesseur de la Sainte, il en faut tout simplement conclure que ce religieux remplit cet office de charité bien avant 1439, malgré les affirmations contraires des érudits, et cela dès 1434 au moins.

Tandis que le fr. Guillaume de Casal recommandait à sainte Colette de le tenir ou de le faire tenir au courant de ses différents besoins temporels et spirituels, le même dévoué général écrivait dans le même sens au roi Jacques de Bourbon.

Ici nous n'avons malheureusement plus le texte original, mais seulement la traduction française dans le même cahier n° 49 du dossier Casal, qui est d'une écriture du début du XVIe siècle.

En voici le contenu :

« Au sérénissime et très honoré seigneur Jacque Roy tres redoutable de Hongrie, Sicile et Hierusalem.

« Serenissime Roy et comme i'apprends par la renommée et par les œuvres, tres devot fils de nostre Père S. François. A peine vous puis ie exprimer par lettres la ioie de mon ame, lors que ie vois par les yeux de l'esprit que vostre Majesté courre avec tant de ferveur apres l'odeur des parfums de ma tres devote fille sœur Colete, desia mere salutaire d'un si grand troupeau du Seigneur, que vous n'avez pas pris avec tant de gloire et les sceptres royaux et les couronnes des royaumes avec toute sorte de richesses et de grandeur. On loue partout Votre Majesté. Pour lequel sainct et divin don ie rends graces au très haut qui a voulu donner au monde de mon temps cette abeille pleine de merveilles (1) qui à l'imitation admirable du séraphique S. François et de la glorieuse vierge S. Claire a commencé d'illuminer le monde par sa sainteté et augmentation très louable de la Religion. A la devotion et merites de laquelle j'ay satisfait par mes lettres et provisions, la louange en soit à l'Autheur de tous biens. Sinon, si quelque chose venoit peut estre à manquer

1. La traduction ajoute ici le mot latin : *argumentosa.*

Digitized by Google

ou à elle ou à toute sa famille tant des freres que des sœurs servant à Jesus Christ, et qui se puisse accomplir par mon moien et soin, je le feray de cœur tres prompt, lorsqu'il viendra à ma connaissance par ses lettres ou celles de V. M. Car il n'y a aucune portion de ma religion à laquelle je souhaite plus d'ay der et faire des faveurs au besoin qu'à ceste tres religieuse mere et sa dévote famille qu'elle semble avoir regénéré en Jesus Christ par les mérites de S. François et de Saincte Claire. Votre Majesté ne me doit donc point remercier pour mes affections envers ses sainctes œuvres qui autrement en les négligeant, m'estimerois digne d'une grande charge et reprehension. Or si je puis complaire en quelque chose à V. M. qu'elle ne doute point que je ne sois son serviteur très obéissant en toutes les choses qui me seront possibles. Pour laquelle très dévot je ne cesse de prier afin qu'elle ne cesse de continuer ses pas fermes dans le chemin du salut. Ce que je ne doute point qu'il n'arrive si V. M. donne place aux conseils de saincte persuasion de ceste très religieuse mère sœur Colete. Et plaise à dieu que le jour et le temps arrive auquel je puisse voir et parler à Vostre Majesté et à ceste très dévote fille. Et pour ce faire, si mes grands soins que j'ay icy et les chemins dangereux le me permettent, je ne manqueray d'affection. De Basle, le 23 novembre [1434].

« Frère Guilaume de Casal ministre général inutile de l'ordre des Mineurs vous rendant de grandes graces et des tesmoignages ou indices de votre benigne charité. »

M. Germain (p. 176, note 3) a déjà rapporté un passage de cette missive. L'allusion qu'elle renferme à la lettre datée de Bâle du 22 novembre [1434] nous fait penser qu'elle ne lui est postérieure que d'un seul jour.

On aura remarqué que le Général parle aussi de la famille de sainte Colette, « tant des frères que des sœurs ».

Le cahier n. 49 qui contient, toujours en écriture du début du XVIe siècle, la traduction française des lettres envoyées à sainte Colette, en offre après la lettre du 22 novembre 1434 une autre datée de Gênes, du 27 mars. Il n'y en a pas d'original. Mais comme elle se réfère sûrement à une pièce authentique que l'on verra plus bas (lettre datée de Thonon, 25 septembre 1434), on doit la tenir pour digne de foi, encore que la question des deux dates ne laisse pas que d'être embarrassante et qu'il faille placer

Digitized by Google

l'année de la composition de celle du 25 mars jusqu'en 1435, semble-t-il.

Ce texte est adresé « à très religieuse et très dévote fille en Jesus Christ sœur Colete, mère et réformatrice du sacré ordre de saincte Claire, » et ne porte pas d'indication d'année. Il a été publié fidèlement par Bizouard *(loc. cit.)* p. 194. Nous nous contentons d'y renvoyer, ne voyant pas de raison de l'éditer à nouveau.

On mettra seulement en relief ce point : le général, très au courant de l'œuvre de Colette, lui donne le titre de réformatrice de l'ordre sacré de sainte Claire, ainsi que dans plusieurs pièces qui vont suivre.

Dans son testament, connu seulement par les copies du P. Césaire Cambin, récollet (1), le roi Jacques de Bourbon tient un langage dans le même ordre d'idées :

« *Item damus, legamus et relinquimus conventibus nostrae dominae sororis Coletae ubicumque fuerit summam sexaginta aureorum solvendam ab heredibus successoribus nostris, injungentes ipsis omni eorum potentia conservare ab omni pressura omnia et singula monasteria et conventus ordinis domini mei sancti Francisci et dominae meae sanctae Clarae edificata et reformata per nostram bonam sororem Coletam et nominatim ea quae sunt in civitate nostra Bitterensi* (2) *ut religiosi et religiosae memores sint nostri* ».

Un contemporain bourguignon, Olivier de la Marche, apporte en ses *Mémoires* un témoignage analogue : « En celluy temps, dit-il, regnait une moult saincte et devote femme, religieuse de saincte Claire au pays de Bourgoingne nommée seur Collette. Cette femme alloit par toute la chrestienté menant moult saincte vie et ediffiant maisons et eglises de la religion sainct François et de saincte Claire et ay esté acertené que par son pourchez et par sa painne elle avait ediffié de son temps trois cens quatre vingtz églises de femmes encloses et enfermées (3) ».

1. *Le Cabinet historique*, tome X (1864). Documents, p. 298.

2. On a spécialement nié la réforme coletine à Béziers, bien à tort, comme le prouve ce texte.

3. *Mémoires*, tome I (1883), pp. 192 et 193 (Ed. Soc. hist. de France). Ce chiffre de 380 églises est aussi donné dans l'édition de Poujoulat, dans le *Panthéon littéraire*, dans le *Summarium super dubio an constet de virtutibus*, p. 247. Toutefois la *Biographie nationale de Belgique* (t IV, col. 281) ne parle que de trente-huit églises. Ce chiffre est encore au-dessus de la réalité, mais il invite à recourir en la circonstance, aux manuscrits. Le principal, le ms. de la bibl. nat. de Paris, f. fr. 2869 fol. 88 v°, donne bien « trois cens quatre vingtz églises ».

Digitized by Google

Otez l'exagération évidente qu'il y a dans ce chiffre : le fait reste de la réforme du premier ordre par sainte Colette.

Si l'on fait appel au témoignage irrécusable de Pierre de Vaux, on aboutit rigoureusement à la même conclusion. De la sainte il dit qu'au commencement de sa vie, « *fuit ... sibi revelatum cœlitus quod peroptata correctio peccatorum juxta desiderium tandem adimpleretur per reformationem ordinum a Patre S. Francisco pro qua quidem reformatione jam dictorum ordinum executioni debitae demendata refertur quod...* » (*Acta Sanct.*, *loc. cit.*, p. 546, col. 2).

A Benoît XIII, lors de son entrevue de 1406, elle demanda entre autres faveurs « *reparationem ordinum* [primi et secundi] *praedictorum a dicto beato patri Francisco prius institutorum* » (*loc. cit.*, p. 549).

Dans le chapitre VII, le compagnon et confesseur de sainte Colette écrit ces deux passages :

« *Nec praetermittendum est quod omnes tam Fratres quam Sorores qui vel quae personaliter ad gremium dictae reformationis fuerant admissi, quandocumque vocabantur a Domino de hoc presenti seculo in quacumque regione forent, longinqua sive propinqua, semper in suo decessu Reformatrici se manifeste repraesentabant, quamdiu vitam duxit in saeculo* (1)... »

« ...*Plures vero nobiles tum dominae quam domicellae personaliter accesserunt nobilitati cum honoribus et divitiis plene renuntiantes, viam religionis amplecti cupientes, defectus proprios corrigentes, et quod plus est de cunctis religiosis aliis nonnulli istam amplectentes, ut puta S. Benedicti, S. Augustini, S. Bernardi, Carthusensium, Coelestinorum et Canonicorum seu Canonissarum, et plures ex similibus statui proprio resignantes cum licentia et dispensatione debitis ad hunc statum pretextu majoris perfectionis se transtulerunt in dicta reformatione* (*loc. cit.*, p. 551). »

Les *Etudes Franciscaines* ont jadis (tome XVII (1907), p. 439) délimité cette sphère d'influence de sainte Colette sur le premier Ordre franciscain. Il n'y a qu'à rappeler que cette influence fut profonde, qu'elle n'eut évidemment pas sa source dans un pou-

1. Dans le *Summarium super dubio an constet de virtutibus* (Bibl. nat. Impr. H. 828) ce passage est mentionné avec beaucoup d'autres : cependant sainte Colette ne reçoit officiellement que le titre de réformatrice de l'Ordre de sainte Claire. Voir le témoignage concordant de Sœur Perrine dans les *Acta Sanct.*, mars, tome I, p. 615, cité dans les *Etudes Franciscaines*, t. XVII (1907), p. 430, note 3 ; et celui de Glassberger, *Anal. francis.*, t. II (1887), p. 322.

Digitized by Google

voir juridique émanant du Souverain Pontife (comment a-t-on pu jamais supposer une énormité pareille ?), mais dans une autorité morale basée sur l'intelligence, la vertu et le savoir-faire de la Sainte, et que cette influence s'exerça après l'année 1430 ou environ, avec l'appui du fr. Guillaume de Casal, par l'intermédiaire des religieux attachés à chacun de ses couvents de Clarisses réformées, et par les frères des monastères de Dole et de Besançon.

Le titre de réformatrice du premier et du second Ordre peut donc être laissé sans difficulté à sainte Colette de Corbie (1). Elle y a droit. Et si de cette affirmation nous n'avons la preuve qu'en des textes narratifs et non point en des documents diplomatiques (sauf ces présentes lettres de Guillaume de Casal), cela vient, comme je le répète, de ce que la Sainte n'eut pas de puissance *canonique* sur les Frères Mineurs.

Ce sont là du reste des vérités confirmées par les textes qui vont suivre. Le P. Fodéré semble de tous les historiens avoir le mieux entrevu les idées de sainte Colette au sujet de la réforme. Il n'a pas saisi, non plus que d'autres, l'essence du rôle joué par la fille des Boellet avec les franciscains ; mais au moins a-t-il deviné ce que la Sainte désirait être par rapport au premier Ordre : « Elle voulut déterminément, dit-il, estre subiecte aux Ministres général et provinciaux, comme les religieux de l'Observance, mesme étant proche de la mort elle en chargea estroitement à toutes les religieuses de ne s'en jamais despartir et leur deffendit particulièrement de se soumettre aux vicaires de l'Estroite Observance (p. 165) (2). »

1. En ce qui concerne le Tiers-Ordre, sainte Colette ne peut en aucune façon recevoir le titre de réformatrice. Elle en fut sans doute un instant. Elle fut aussi la cause de l'entrée du roi Jacques de Bourbon dans cet Institut ; mais cela ne suffit pas.

2. La *Stricta Observantia* est celle de Chariez et Montluçon, et la *Regularis Observantia* celle de Mirebeau. Cf. Fodéré, *Narration hist.*, p. 165. Voir aussi la page 29 dans la seconde partie ou description des monastères de sainte Claire : « Or, il est à noter qu'entre toutes autres choses que la judicieuse sœur Colete avoit estroictement recommandé à ses religieuses de tous les monastères qu'elle avoit fondé, estoit de demeurer inséparablement sous la juridiction des PP. de l'Observance et de ne se jamais soumettre aux PP. *de familia* [ou de la Régulière Observance] que l'on appeloit Bullequins. » Ces termes : *de communitate, de familia, de bulla* ont eu surtout au commencement divers sens parfois opposés. Finalement le terme *de communitate* désigna les Conventuels, et les autres les Observants. Il faut lire à ce sujet la Chronique de Glassberger, la Chronique de Bernardin d'Aquila éditée par le R. P. Lemmens et Fodéré, *Narration hist.*, p. 160 et s., 172, 676, 695, 697, 702 et notamment la bulle de Callixte III dont ce P. Fodéré donne tout le texte. Dans le passage de Fodéré (p. 165), l'expression « les religieux de l'Observance » désigne ceux qui ne sont ni de la *Regularis*, ni de la *Stricta Observantia*. Plus loin, p. 782, il distingue plus nettement les Conventuels des Bul-

Digitized by Google

Voici un nouvel original, le n° 60, qui montre l'union des efforts de sainte Colette et de Guillaume de Casal, pour l'œuvre de la réforme :

« *Yhs. Xps.*

« *Carissima et dilectissima in xpo filia, recepi literas caritatis vestre a me valde dexideratas quia semper cupio informari de omni successu vestro et augmento devotionis ac religionis quam deus per suam sanctam misericordiam vobis mediante operatur. Et si deus dederit michi gratiam videre et loqui desidero et utinam presencia esset Sabaudia quo ego veniam per totum mensem futurum ad J. acobum d. ominum ducem. Conferrem enim vobiscum de omnibus quibus mihi scripsit et ut confido accipiemus bonam conclusionem. Serenissimo domino regi Jac. me commendo. Familiam v[estram] commendavi ordini et hiis presertim apud quos est loca vestra, Francie et fratribus Burgundie, Aquitanie et provincie Provincie. Ille quidem favor et illa* (1) *caritas que fiet vobis et vestris tum fratribus quam sororibus fiet mihi et hoc teneant universi. Valete in xpo yhu et orate pro me quia teneo quam vestre orationes pro me apud deum plurimum valeant. Saluto carissime vestrum confessorem fratrem petrum ; fratrem henricum cito gratia dei videbo in transitu meo. Ex tholosa die xxviij^a martis.*

« *Frater Gulielmus de Casali generalis minister inutilis ordinis minorum.*

(Au verso) : « *Venerabili et devotissime, religiosissime sorori Colete matri et fundatrici, imo reparatrici sacre religionis sancte Clare in partibus* [*Gallie*]. »

Une traduction française existe dans le n° 49 ainsi qu'une de la suivante. L'une et l'autre sont écrites à Toulouse. Elles datent

listes. Ailleurs enfin (p. 684), il écrit : « Les PP. Conventuels se nommaient *Fratres de Communitate*. Les Observantins (lesquels nonobstant qu'ils fussent réformés demeureroient sous l'obéissance des ministres desdits Conventuels) s'appelleroient *Fratres de observantia regulari*. Et ceux qui s'en étoient distraits et qui avoient des vicaires *Fratres de stricta Observantia*. Le tout approuvé et confirmé par le Pape Martin V [1417].. mais nonobstant tout cecy, ceux de l'Estroite Observance continuèrent tousiours à solliciter les Observantins.., ils retranchèrent tant en leurs paroles qu'en leurs écrits ce mot *de stricta* et ne se qualifièrent plus dans leurs lettres et obédiences sinon *Fratres de Observantia*. » — A un point de vue plus général on devra lire avec attention tous les documents publiés par le P. Palomès dans son livre *Des Frères Mineurs et leurs dénominations*. Palerme, 1901. In-8° de 606 pages.

1. Ms. *illas*.

Digitized by Google

peut-être de 1437, puisque le chapitre général se tint cette année-là dans cette ville.

L'autre lettre est du 3 juillet. Le Fr. Guillaume de Casal s'apprête à revenir en Savoie :

« *Religiosissima et devotissima in xpo filia. Si vestra presencia in partibus istis fuisset et in hac civitate et in monte pesulano* (Montpellier), *aliquid boni ut confido deus per suam misericordiam disposuisset. Sed mihi videtur quod vestre filie meis mandatis seu persuassionibus obedire aut aquiescere non audent sine vestro speciali mandato. Credo quod tanquam insuete et inexperite faciant, bono tamen fine, dubitantes errare. Domino tamen previo quinta huius recedam venturus Sabaudiam ubi vos cupio in domino visitare et continuare sermones super hiis que huc usque tractavimus. Nam illa non sunt omnino dimittenda, non obstantibus hiis que mihi scripsit religiosa devotio vestra. Serenissimo domino regi Jac. me humiliter commendetis cuius devotionem perfici cupio pro nomine beatissimi patris nostri francisci et vos ad hunc finem ex vestro debito ut incepistis ita continuando ad finem deducite et in yhu xpo dei filio valeatis. Salutando fratres henricum quem hic videre non potui, et petrum devotasque filias vestras. Presentium* ////////// (1) *explicanda que hic continentur quia mihi bone voluntatis videtur. Ex tholosa tercia julii.*

« *Frater Gulielmus de casali generalis minister ordinis minorum inutilis propria manu.*

(Au verso) : « *Religiosissime in xpo filie sorori colete plurium monasteriorum ordinis sancte clare fundatrici et reformatrici.* » Le P. Henri de la Baume décéda en 1439. Le roi Jacques de Bourbon mourut le 24 septembre 1438. C'est donc sûrement avant cette date qu'il faut placer les deux lettres qui précèdent.

***

Quatre des lettres que nous venons d'étudier sont données ici pour la première fois dans leur texte primitif et d'après les pièces originales elles-mêmes. Les deux datées de Toulouse présentent encore la trace d'un petit cachet rond, celle de Bale (22 novembre) semble avoir été revêtue du grand.

Les trois qui vont suivre, nous ne les avons plus que par une

1. Le pli a rendu la lecture difficile. Le traducteur du n° 49 a mis : « J'augure : mais j'ay donné charge à celui qui vous donnera les présentes lettres d'expliquer ce qui est icy contenu parce qu'il me semble homme de bonne volonté. »

Digitized by Google

copie du XVe siècle conservée dans notre même dossier bisontin n° 57. Mais l'insertion de leur traduction française dans le cahier n° 49 à côté de celles dont nous possédons les originaux, leur présence dans le fond qu'elles occupent, leur contenu, tout nous porte à les regarder comme authentiques.

La première est écrite à Thonon en Savoie et datée du 25 septembre 1434. Bizouard (*loc. cit.*, pp. 194-195) l'a admise, ainsi que M. Germain (p. 225). Ce dernier la place toutefois un peu plus loin (p. 256, note 3) à Gênes et sans doute en 1440, évidemment par distraction.

« *Venerabili in xpo et in eodem quam plurimum dilecte filie sorori colete ordinis sancte clare, frater guillelmus de casali sacre theologie ac totius ordinis fratrum minorum generalis minister et servus salutem et pacem in domino sempiternam. Cupiens te in domino ihu consolari infra scriptas libenter tibi concedo, primo quod gaudeas et uti possis omnibus gratiis que tibi a summis pontificibus et a meis predecessoribus generalibus ministris concessis. 2° quod valeas habere confessorem vel confessores quibus poteris confiteri et ab ipsis sanctissimum sacramentum corporis domini* (1) *recipere quantum tibi videbitur bonum, non obstante quacumque ordinacione in contrarium edita. 3° quod possis mittere fratres ad presenciam meam et ad omnes provincias nostri ordinis tam cismontanas quam ultramontanas. Item dare licentiam abbatissis quod valeant mulieres ad ordinem venientes recipere. Item visitare omnes conventus per te factos et fiendos quociens videbitur tibi expediens. Item mutare sorores de conventu ad conventum pro iusta et rationabili causa, et eciam confessores et socios eorumdem, necnon et alios fratres de tua familia ad conventus bene regulares pro mora ibidem contrahenda transmittere, et vice versa de fratribus qui dictis conventibus commorantibus de eorum beneplacito et suorum prelatorum licentia pro tuis conventibus recipere. Item quod habeas cameram a dormitorio separatam in qua possis missam ad extra dicendam audire et ibidem corpus domini recipere ac eciam in eadem comedere et bibere et de nocte iacere, necnon et per fenestrellam ferratam inibi exeuntem omnibus horis et personis cum societate et sine societate loqui. Quas gracias non intendo revocare. Vale in xpo ihu et ora pro me. Datum Tononi Sabaudie xxv^a mensis septembris anno domini* M° CCCC° XXXIIIJ°. »

1. Ms. *domino*. Sur la dévotion de la Sainte envers l'Eucharistie, voir le ch. XII de Pierre de Vaux dans les *Acta Sanct.*, mars, tome I (1668), p. 563, col. 1.

Digitized by Google

Il suffit de savoir les relations des Franciscains avec Jacques de Bourbon et avec la cour de Savoie pour s'expliquer qu'une lettre du général puisse être écrite à Thonon. Quant aux pouvoirs concédés à la Sainte, ils n'étaient pas nouveaux en réalité puisque dès le 1er juin 1412, le pape d'Avignon Benoît XIII lui avait octroyé des privilèges analogues par sa bulle *Devotionis tuae sinceritas* (1).

Les deux autres missives du Fr. Guillaume de Casal sont de 1440 et de Gênes. Elu à Assise en 1430 (2), au premier poste de son ordre, ce général avait à cœur la réforme de son institut et il donnait dans ce but la main à saint Jean de Capistran et à saint Bernardin de Sienne dont il fit son vicaire. A sainte Colette il prêtait son appui efficace envers et contre tous. Il ne l'avait pas oubliée au chapitre de Toulouse de 1437 ; il pense à elle en 1440 au chapitre de Gênes. Il lui écrit coup sur coup :

« *Xpo deo devote sorori colete ordinis sancte clare quam plurimum in eodem dilecte, frater Guillelmus de Casali ordinis fratrum minorum generalis minister indignus ac sacre theologie professor, salutem et pacem in domino sempiternam. Cupiens paterno affectu te in domino complacere, tibi libenter concedo quatinus pro tuis necessitatibus et aliis negotiis spiritualibus et temporalibus semper et ubique in omnibus locis et conventibus quatuor fratres nostri ordinis possis tecum tenere et habere, quos vel alios quoscumque tibi consolabiles ad meam presenciam nec non ad omnes provincias nostri ordinis tam cismontanas quam ultramontanas possis transmittere, quocies tibi videtur bonum vel expediens. Presens autem litera sit prefatis fratribus per quos transitum fecerint in testimonium licentie perconcesse. Vale in xpo et ora pro me. Datum Janue* M° CCCC° XL° tempore *nostri generalis capituli ibidem celebrati.* » (Cf. Bizouard, *loc. cit.*, p. 230).

La seconde lettre avait trait aux confesseurs :

« *Xpo domino devote colete ordinis sancte clare in sponso virginum nostre percarissime filie, frater Guillielmus de Casali to-*

1. P. Eubel. *Die Avignonische Obedienz der Mendicanten-Orden*, 1900, p. 174, n° 1242 (dans les *Quellen und Forschungen* de la *Görres-Gesellschaft* (1 vol., 2e p.) de Paderborn). Le même P. Eubel signale d'autres actes du même Benoît XIII adressés à la même du 26 avril 1406 au 27 janvier 1408, nos 1049, 1078-1081, 1104 et 1139. Fodéré indique aussi quelques pièces.

2. Guillaume de Casal avait d'abord été vicaire général avec le P. Antoine de Massa. Cf. Wadding, *Annales Min.*, tome X, p. 149, n. V. Au chapitre d'Assise de 1430, on supprima les vicaires de l'Observance. Ce fait est très remarquable. On ne peut s'empêcher d'y voir un triomphe des idées les plus chères à sainte Colette.

Digitized by Google

cius ordinis fratrum minorum generalis minister et servus ac sacre theologie professor salutem et pacem in domino sempiternam. Cupiens paterno affectu te in domino ihu consolari, omnes gratias tibi et confessori tuo fratri petro de avallibus, necnon et confessoribus conventuum sororum per te edificatorum et eciam edificandorum, ac per me concessas et approbatas, per presentes ratifico et confirmo, nolens quod aliquis meme inferior valeat te vel ipsos in prefatis gratiis quovismodo impedire. Vale in xpo ihu et ora pro me. Datum Janue M° CCCC XL° *tempore nostri generalis capituli inibi celebrati.* (Cf. Bizouard, *loc. cit.*, p. 231). »

De passage à Besançon, le 8 novembre 1442, saint Jean de Capistran renouvellera lui-même les privilèges accordés par son ami Guillaume de Casal (1) en des termes qui rappellent évidemment les concessions précédentes. (*Cupiens paterno affectu...* dans *Acta Sanct.*, mars, tome I (1668), p. 537, col. 1).

Nous terminerons cette étude des lettres de Guillaume de Casal à sainte Colette par l'examen d'une dernière pièce : la lettre

1. Germain, p. 262. — Bizouard, *loc. cit.*, p. 237. — L. de Kerval, *S. Jean de Capistran*, p. 41. — Douillet, *Vie de sainte Colette*, p. 409. C'est vers 1440 aussi, je crois, qu'il faut placer la date d'une curieuse lettre d'un F. Pierre de Chassonne, conservée en original dans le dossier Casal, n. 53. La suscription n'existe plus : « Jhucrist nostre seigneur par sa digne bonté et par toutes humbles et dévotes recommandations vous doint grace de fere sa saincte volunté. Amen. Tres honnouré Seigneur, nostre beau pere frere Jehan bourgoys se recommande tres affectueusement à vous, vous merciant tous les biens que luy aves fais et la paine que vous et madame la tresoriere..... (?) messieurs les gouverneurs les biens et l'aumosne qu'ilz lui hont fait et toute la ville, laquelle Dieu par sa digne bonte vueille garder et maintenir tousiours en bonne prosperité et saincteté, en priant messieurs les gouverneurs qu'ils vueillent mettre a effait et exeqution le bon propos et voloir qu'ilz ont mis au beau pere touchant l'onneur de Dieu, des festes, des blasfemateurs de dieu, des paillardes et des autres, et c'en faisant ilz se tiendra pour obligié grandement par eulx et par leur bonne entencion.... affin que la cité qui antiennement est appellée dorée ne perde et ne change son nom par faulte..... Mestre Jaques a donné et delivré l'aumosne que vous luy avez baillié à ung de nos bons amys ainsi qu'il montrera par la lettre et quictance que nostre d. amys et bourgeois de Geneve luy a fait. Je vous prie, recommandés nous bien à ma dame la tresoriere, laquelle je retiens pour ma especialle mere et fille en notre S.... et à ces deux seurs et par especial à celle qui me donna la boteille pleine d'ipocras, laquelle je garde ainsi qu'elle me pria, seurement le beau pere n'a beu l'espace de troys jours parce qui ne povoit maingié.... Escript briesment à Geneve ce viij° jour de may par vostre humble serviteur et indigne orateur. Frere pierre de chassonne. » Cf Germain, p. 254. Il est peu possible que le fr. Jean Bourgeois dont parle cette lettre soit le précepteur de Charles VIII dont nous entretiennent Wadding, *Annales*, tome XV, p. 61 et le P. Fodéré, *Narration historique*, pp. 181 et 660. Ce fr. Jean Bourgeois mourut à Lyon le 19 août 1494. Il était vêtu et profès de Dole. La ville « qui antiennement est appellée dorée » ou chrysopolis est celle de Besançon. Cf. Fodéré, *loc. cit.*, *Couvents de sainte Claire*, p. 14. Si la lettre de F. Pierre de Chassonne est adressée au roi Jacques de Bourbon, il faut en reculer la date jusqu'en 1438.

Digitized by Google

du même général mise en tête et en suite des constitutions de sainte Colette. Elle n'est point du tout identique à la lettre autographe écrite le même jour à Thonon.

Le texte authentique de cette lettre et de ces constitutions se trouve dans la bulle de Pie II (*Et si ex suscepti regiminis officio.* Reg. Vatic., Pie II, 4° 468, fol. 223-240), dans le *Firmamentum trium ordinum* de 1512, 5e partie, fol. xix à xxvj ; dans l'*Orbis seraphicus* de Dominique de Gubernatis (tome II, p. 731) ; dans Wadding, *Annales Minorum*, tome X, pp. 240-262), etc. La traduction française est dans les mss. déjà cités 188 (359), fol. 36 v°-104 r° (fin XVe siècle) et 187 (356), fol. 35 r°-87 r°, et dans plusieurs imprimés, notamment dans les *Règles et coutumes des Religieuses de sainte Claire* (p. 11 et s.) citées plus haut et publiées par le P. Ch. Miguet à Chambéry en 1693, dans la traduction enfin du P. Firboys, dans celle du P. Audouard, jésuite, (Lyon, 1852) et dans la *Règle de sainte Claire* (Bruges, 1892, in-8°). En ce dernier ouvrage, le texte latin qui précède la traduction est certifié conforme au registre du Vatican par le P. Denifle.

L'imprimé de 1693 affirme que l'original de la lettre de Guillaume de Casal (Inc. : *Quantum admirandae virginis Clarae)* est aux archives du monastère de Montbrison (1). Bien qu'on ne puisse plus contrôler ce détail, très douteux en lui-même, la lettre ne peut cependant point être mise en suspicion quant à son authenticité puisqu'on la trouve répandue dans l'Ordre des Colettines dès la fin du XVe siècle. (Bibl. franc. provinc., ms. 188 (359) et insérée plus tard dans les recueils officiels au même titre que les Constitutions.

Un point seulement a besoin d'explication : c'est la date et le lieu de son origine. Genève, 28 septembre 1434. Pouvait-il signer une lettre de Genève, le Fr. Guillaume de Casal, le jour même où, de Thonon en Savoie, il en écrivait et signait une

1 Voici ce que dit le *Firmamentum* de 1512, 5e part., fol. xxvj : *Originalia et confirmatio dictarum Constitutionum sub bulla sive sigillo auctentico supradicti generalis ministri commissarii apostolici dicuntur esse in conventu sororum Bisuntinen. per dictam beatam Coletam primitus reformatum in quo tunc residebat.* Je continue la citation qui sera utile : *Item ibidem etiam dicitur esse bulla Pii ii. qui dictas constitutiones iterum approbavit et confirmavit. Item transsumptum ipsarum et confirmationis earum per cameram apostolicam Rome factum habet venerandus pater Robertus confessor sororum Chamberiaci et non nulli alii, etc. Item papa Sixtus iiij. iterum easdem sub bulla approbavit et confirmavit plura concedens eisdem sororibus et fratribus obedientie et observantie regularis per bullam que incipit : Ut eterne beatitudinis amatrices* (cf. id., 2e part., fol. LV).... *cuius originale habent sorores provincie francie et transsumptum de supra in diversis locis et monasteriis provincie sancti Bonaventure etiam habetur.*

Digitized by Google

autre, sûrement authentique celle-là, puisque nous possédons encore l'original lui-même ?

La difficulté n'est qu'apparente. Il est bien clair déjà que toute la lettre et tout le texte des Constitutions qui occupent dans l'infolio de Dominique de Gubernatis (*Orbis seraphicus*, t. II) les pages 731 à 749, n'ont pas été tout entiers écrits à Genève le 28 septembre 1434, bien que ces pages soient datées de ce lieu et de ce jour. C'est là un travail de longue haleine auquel ont collaboré de longue main le général, la Sainte, les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Ange, et sûrement d'autres encore. Les signes de validation : « *Datum Gebennis, die 24ª septembris 1434* » ne sont donc au fond qu'une formule diplomatique.

Enfin la distance n'est pas tellement grande entre Thonon et Genève que le même homme n'ait pu, en 1434, écrire une lettre dans la première ville le matin, et le soir du même jour apposer sa signature au bas d'un document. Le 25 septembre précédent, nous le savons, Fr. Guillaume de Casal était déjà à Thonon. C'est tout probablement le 28 qu'il quitta cette ville.

(A suivre.)

Fr. Ubald d'Alençon
O. M. C.

Digitized by Google

BOURDALOUE.

(Fin) (1).

En 1680, Melle de Fontange, après sa maladie, a un « établissement qui sent le congé »; Mme de Montespan est « enragée » (2); elle pleure. Il faut frapper un dernier coup. Bourdaloue prononce le sermon sur l'impureté, le 24 mars, en plein carême. Mme de Sévigné était là, Mme de Chaulnes, Mme de Richelieu, qui s'enivrait, Mme de Rochefort, Mme de Soubise, une maîtresse de passage du roi, la princesse de Conti, une fille légitimée, méchante « comme un petit aspic » (3), toutes frivoles, ou mères de l'Eglise, ou filles de mères de l'Eglise. Mme de Longueville n'y eût pas manqué, si elle n'était morte en 1679.

L'orateur débute ainsi :

L'homme, « quand il s'abandonne aux sales désirs de la chair, ... pèche en bête ;... il n'a plus ces lumières de l'esprit qui le distinguent des bêtes et le font agir en homme ». C'est « Nabuchodonosor ». L'homme impur « perd la connaissance de lui-même, de son péche et la connaissance de Dieu ».... Cet homme, c'est moins Louis XIV, sur la pente de sa conversion, que l'homme, en général. C'est la femme, en particulier, que Bourdaloue va prendre ensuite à partie. Sans qu'elles s'y attendent, Bourdaloue tonne sur les dames de la cour ; elles y avaient droit ; elles avaient envié la honte de figurer dans la succession des maîtresses du Roi ; elles avaient semé les artifices sur leurs visages, et les lacets sous ses pas ; elles avaient bravé la pudeur pour lui plaire, et même éteint la modestie de leurs regards. En elles était la cause du mal. C'est une charge à fond de l'orateur; c'est une analyse qui dut faire frissonner plus d'une femme de terreur, de colère et d'admiration, sous la dentelle et le ve-

1. Voir *Etudes franciscaines*, n° de Mars 1908.
2. *Lettres de Mme de Sévigné*, 6 avril 1680.
3. *Lettres de Mme de Sévigné*, 29 mars 1680.

Digitized by Google

lours ; c'est une énumération où rien ne manque, et où la vérité est d'autant plus terrible qu'elle parle d'un ton plus naturel et plus calme. Lorsque nous mourrons, n'est-ce pas ainsi que, délivrés de ce corps embarrassant, nous verrons notre jugement dans notre conscience, sans phrase ? C'est à peine si nous serons moins effrayés que le furent ces dames de la cour en entendant Bourdaloue :

« Ne vous offensez pas, Mesdames, et quand il y aurait de l'imprudence à pousser trop loin ces reproches, souffrez qu'à l'exemple de saint Paul, je vous conjure de la supporter. Dieu, témoin de mes intentions, sait avec quel respect pour vos personnes et avec quel zèle pour votre salut je parle aujourd'hui ; mais Dieu a ses vues, et il faut espérer que sa parole ne sera pas toujours sans effet.... C'est de vous, Mesdames, que dépend la sainteté et la réformation du christianisme, et si vous étiez toutes aussi chrétiennes que vous devez l'être, le monde, par une bienheureuse nécessité, deviendrait chrétien. Le désordre qui m'afflige est que l'on prétend maintenant, et peut-être avec justice, vous rendre responsables de ce débordement de mœurs que nous voyons croître de jour en jour ; et que l'on n'en accuse plus simplement vos lâchetés, vos complaisances, vos faiblesses, mais qu'on l'impute à vos artifices et à la dépravation de vos cœurs. N'est-il pas étonnant qu'au lieu de cette modestie et de cette régularité que Dieu vous avait données en partage, et que le vice même respectait en vous, il y en ait parmi vous d'assez endurcies pour affecter de se distinguer par un enjouement et une liberté à quoi tant d'âmes se laissent prendre comme à l'appât le plus corrupteur ? L'excès du désordre, c'est que toutes les bienséances, qui servaient autrefois de rempart à la pureté, sont aujourd'hui bannies comme incommodes. Cent choses qui passaient pour scandaleuses et qui auraient suffi pour rendre suspecte la vertu même, ne sont plus de nulle conséquence. La coutume et le bel air du monde les autorisent, tandis que le démon d'impureté ne sait que trop s'en prévaloir. »

Ceci est encore plus fort :

« Le désordre du temps est de voir une femme perdue d'honneur aussi bien que de conscience, par un renversement autrefois inoui, faire les avances et les frais, s'épuiser, s'endetter, se ruiner pour un mondain, à qui elle est asservie, dont elle essuie tous les caprices, qui n'a pour elle que des hauteurs, et qui ordonne de tout, chez elle, en maître. »

Digitized by Google

Les dames, ainsi définies avec une impitoyable franchise, se plaignirent. Port-Royal était furieux que la Compagnie fût si sévère pour les mœurs et ruinât l'accusation de morale relâchée, par la bouche de son plus illustre prédicateur. On jeta de hauts cris contre la liberté d'un tel langage. C'est ainsi qu'on se venge de son impudeur mise à nu en prenant les apparences de la pudeur offensée. On accusait presque d'impureté celui qui avait peint les impurs sans pénitence, « dans le temps et dans l'éternité, et par conséquent, dans un état de réprobation. »

Il répondit aux critiques dans le sermon de la « Conversion de Madeleine », à peu de temps de là :

« Se choquer de semblables vérités, dit-il, et s'en scandaliser, c'est une des marques les plus évidentes du besoin qu'on en a ».

Encore un mot du terrible sermon de 1680. Un fort passage, et qui fait trembler, en peignant, trait pour trait, le malheur de l'impudique, doit en être cité. Nous allons quitter bientôt Louis XIV et Mme de Maintenon, la cour et les mères de l'Eglise, les impudiques et les pharisiennes, la fournaise où Dieu a jeté comme un souffle rafraîchissant, par les lèvres de Mme de Maintenon et de Bourdaloue, pour ne plus voir que l'orateur en lui-même, dans toute la pureté de sa doctrine et la force de son analyse. Voici l'impudique. Sa vie est un trouble continuel (1) : « Trouble encore plus sensible du côté de l'objet qu'il adore : ne le voyons-nous pas tous les jours, et en faudrait-il davantage que ce que nous voyons, pour apprendre à nous préserver d'une pareille maladie ? Soit qu'on la considère dans sa naissance, soit qu'on la suive dans ses progrès, soit qu'on en juge par l'issue, n'est-elle pas de tous les maux, sans exception, le plus inquiet ? Dans sa naissance : car, quel tourment, par exemple, est comparable à celui d'un esprit blessé qui aime et qui s'aperçoit qu'il n'est pas aimé ; qui veut plaire et qui, par cela même, déplaît ; qui conçoit des désirs ardents et qui ne trouve que des froideurs ; qui s'épuise en services et en soins, et qui n'est payé que de rebuts ? »

C'est encore la femme qui se peint ici dans la sottise de l'homme. Après :

1. Massillon a dit de l'amour : « C'est le caractère de cette passion de remplir le cœur tout entier. On ne peut plus s'occuper que d'elle ; on en est possédé, enivré ; on la retrouve partout ; tout en retrace les funestes images ; tout en réveille les injustes désirs : le monde, la solitude, l'éloignement, les objets les plus indifférents, les occupations les plus sérieuses, le temple saint lui-même. »

Digitized by Google

« Cette passion ridicule et bizarre, mais opiniâtre, quelque force qu'il ait d'ailleurs, n'est-ce pas ce qui le dessèche, ce qui le mine, ce qui le fait misérablement et inutilement languir, et, de quelque bon sens que Dieu l'ait pourvu, n'est-ce pas ce qui l'infatue, ce qui pousse sa raison à bout, ce qui le met dans l'impuissance de s'en aider ? En sorte que, tout persuadé et convaincu qu'il est de sa folie, il ne peut la vaincre ni s'en défaire, d'autant plus malheureusement ensorcelé (1), pour ainsi dire, qu'il ne l'est qu'à ses dépens, tandis que les autres, peu touchés de ce qu'il endure, ou le raillent ou en ont pitié.

Voilà, si l'on ne répond pas à sa passion, quelle est sa déplorable destinée. »

Que faut-il donc pour être classique ? La pureté du goût ? a-t-on jamais écrit dans un meilleur français ? L'ordre ? (2) il est parfait, et nous mène, de degré en degré, par une marche croissante, jusqu'au pathétique de la vérité offerte aux yeux, dans toute sa nudité et sa cruauté ; il nous mène de l'enfer de la passion à l'enfer de la justice de Dieu.

La profondeur ? Y a-t-il rien à dire de plus sur les angoisses et le ridicule de certaines amours ? Est-ce que les couleurs les plus brillantes de l'imagination ne trompent pas l'œil et n'égarent pas la pensée éblouie loin du sujet ? Valent-elles, en tout cas, cette réalité d'une peinture exacte et populaire, toujours chaste, et qui nous représente quelque pitoyable amant miné, desséché, moqué ? On en sent la sueur et le mépris ; on en craint la ressemblance. Et si l'âme est émue, l'orateur ne l'était-il point? Seulement c'est une émotion intérieure et qui ne paraît pas dans l'éclat des termes, mais dans la fidélité impitoyable du tableau, où le vice se montre à découvert, sans ombre, sans atténuation et sans phrase, de façon à tourner tout entière l'attention du pécheur sur son vice et lui en inspirer l'horreur par l'horreur de sa propre image ?

N'est-ce pas assez ? Faut-il donc, pour compter parmi les grands orateurs, nous ravir, hors de nous-mêmes, jusqu'à nous faire oublier la vérité pour le génie de l'écrivain ? Est-on éloquent pour plaire ou pour convertir ? Faut-il être plus brillant que vrai pour devenir classique ? Ou ne faut-il pas être Jésuite ?

1. Bourdaloue n'a pas peur du mot familier ; il dira, ailleurs, de la femme forte, qu'elle n'a aucun goût « pour la bagatelle », c'est-à-dire pour le monde.

2. Le plan du sermon sur l'Impureté est très simple : « L'impureté est un signe de réprobation et un principe de réprobation ».

Digitized by Google

« S'ils se faisaient Jansénistes, disait Fénelon, on les laisserait tranquilles, » même, on les admirerait.

Il est temps de ranger le P. Bourdaloue, comme auteur aussi bien que comme missionnaire, parmi les plus célèbres du grand siècle, et, pour servir de modèle à ceux qui veulent écrire. C'est un modèle de style naturel et impersonnel ; il dit tout et rarement plus que le nécessaire ; il n'a pas un mot qui jaillisse de son imagination pour l'imagination, et pour se faire admirer. Tout aboutit à la vérité et à l'auditeur. En même temps que le ciel parle par sa bouche, il se garde bien d'enrichir trop la parole du ciel ; au contraire, il s'humilie et il l'humilie, dans sa parfaite simplicité, jusqu'à nous ; et rien n'empêche de voir, à travers son langage dénué de tout artifice, Dieu, l'homme, chaque homme, vous ou moi, sans qu'un pli manque au portrait, portrait du cœur et non pas du visage, portrait achevé et qu'on n'a jamais égalé.

Vous relevez vos yeux du livre, et c'est le drame de votre vie que vous avez lu, votre conscience qui vous a parlé, vos plus fines tentations que vous avez reconnues, vos chutes et vos rechutes. Cet homme, ce *vous-même*, que vous aviez oublié dans le bruit de la vie, vous le retrouvez ; vous remontez jusqu'à trente et quarante ans en arrière ; les amours, les amitiés, les fautes, les joies, les larmes d'autrefois se succèdent dans votre mémoire et dans votre cœur. Vous tressaillez, vous tremblez, vous rougissez, vous vous repentez, vous comparez le chemin parcouru au court chemin qui vous reste à parcourir jusqu'au juge ! Et celui qui vous a rendu à vous, sans effort, et sans autre effet que celui de la grâce, c'est Bourdaloue, sa parole a quelque chose de l'impassibilité des jugements de Dieu ; c'est un premier jugement.

Encore un exemple de la force d'analyse du Prédicateur, de la gradation du mal suivi dans ses plus légers progrès par son œil perçant, de toutes les nuances de l'erreur, sur lesquelles nous fermons les yeux, et visibles à son regard inspiré ; enfin de la manière insensible dont nous nous corrompons. Il s'agit du sermon sur l'Eloignement et le Retour à Dieu, prononcé à Versailles, d'après le P. Lauras, en 1680. C'est une véritable homélie sur la résurrection de Lazare, d'abord languissant, puis en léthargie, mort enfin. L'état d'un juste qui se pervertit est représenté dans cette mort de Lazare ; et l'état d'un pécheur

Digitized by Google

qui se convertit, figuré dans sa résurrection. Y eut-il jamais une division aussi simple et aussi classique ?

« Quelle idée plus juste peut-on se former du malheur d'une âme qui, séduite par la passion et entraînée par le charme du monde, vient insensiblement à se corrompre, et qui, d'abord n'a point d'autre marque de son déréglement qu'une certaine langueur dans le service de Dieu ; qui, de là, tombe dans une espèce de léthargie et dans un profond assoupissement sur tout ce qui regarde ses devoirs et l'affaire de son salut ; qui, bientôt après, perd la vie de la grâce par le péché ; qui, par de fréquentes rechutes, s'ensevelit, pour ainsi dire, dans l'habitude du crime ; et, afin que l'application soit entière, qui, corrompue elle-même et dans ses maximes et dans ses mœurs, répand encore au dehors une contagion mortelle, et infecte les autres de son propre exemple ? N'est-ce pas ainsi que s'accomplit tous les jours le mystère d'iniquité, et que l'on descend, sans y prendre garde, jusqu'au fond de l'abîme ? *Ecoutez-moi* et ne perdez rien d'une moralité aussi chrétienne. »

Voilà, dans ces derniers mots, ce qu'on a appelé le ton indigne de la grande éloquence, et trop didactique de Bourdaloue (1). Eh bien ! cet « écoutez-moi », ou ce « suivez-moi bien », me paraît la voix un peu rude de ma conscience irritée de mon inattention. Et si l'orateur semble intervenir, ce n'est pas pour chercher à plaire, c'est pour m'appliquer la vue de plus près, je dirais volontiers l'odorat, sur les germes les plus cachés de ma pourriture.

Cette étonnante simplicité de l'illustre Jésuite dans son analyse de notre âme fait, par contraste, songer à Bossuet. S'il dit que « les générations se poussent de l'épaule », qu'il faut mourir et « déloger », je l'admire ; je puis même, après un effort, revenir sur moi, de l'admiration que m'inspire l'auteur ; quand Bourdaloue, avec sa candeur profonde, me montre à moi-même, je me fais honte, et j'ai pitié de moi... du premier coup.

Mlle de Fontange mourut en 1681. Bourdaloue, sur le désir du roi, l'assista à ses derniers moments. Mlle de la Vallière était morte au monde. Il semble que Bourdaloue l'ait peinte sous le nom de la Madeleine. Mme de Montespan, pénitente moins humble, ne disparaîtra qu'en 1709 ; et ses entrailles, dans le trajet qui la conduit à sa tombe, feront éclater l'urne où elles sont renfermées, et rouleront dans un fossé. Il est difficile de ne pas voir là le châtiment de l'orgueil et de l'impureté.

Digitized by Google

Mais restons où nous étions. Quelle révolution de palais, chrétienne cette fois, sous l'empire d'une parole austère ! Le roi a quarante-trois ans. Sa conversion paraît dès lors presque consommée, dans toute la force de son âge et de sa raison. En 1682, elle est parfaite. Mme de Maintenon, influente depuis longtemps, était installée officiellement à la Cour, depuis 1680. Elle rend le bonheur à la reine, par son autorité d'estime, et la paix à Louis XIV. Bourdaloue lui donne encore par écrit quelques conseils ; elle s'en félicite, et lui demande, un jour (1), de vouloir bien diriger sa conscience, « qui n'est pas à dédaigner » ; elle est presque reine de France. Il ne consent qu'à l'entretenir deux fois par an ; il a trop à faire et tant de sermons à apprendre par cœur ! Bourdaloue est décidément le courtisan du ciel.

Voyons-le d'une vue moins particulière et choisissons le premier des quatre sermons sur la Passion de Jésus-Christ. Certains ont prétendu que Bourdaloue n'était qu'un peintre de mœurs. On ne pouvait mieux dénigrer le prêtre, en louant le talent de l'écrivain. Or, ce sermon tire presque toute sa substance des Evangiles : « A peine Jésus-Christ est-il entré dans le Jardin des Oliviers qu'il tombe dans une tristesse profonde : *Coepit contristari....* Ce sentiment est si vif qu'il ne le peut cacher ; il s'en déclare à ses disciples. *Tristis est anima mea usque ad mortem.* Et ainsi de suite. C'est S. Luc, c'est S. Marc, c'est S. Mathieu après les prophètes, qui parleront, tour à tour, sur les lèvres de Bourdaloue, pour raconter la Passion dans ses détails, et qui lui souffleront la vérité et la vie. Mais le Prédicateur va commenter cette Passion : il se demande de quelle manière l'âme de Jésus-Christ, qui ne « laissait pas d'être comblée des plus pures joies de la béatitude » pouvait, même dans sa passion, « être contristée » ; comment « ce soulèvement de passions dans un esprit incapable d'être mû par d'autres ressorts que ceux de la souveraine raison » ? Comment Jésus-Christ éprouva-t-il une contrition infinie, et cette douleur, qui « est comme une vaste mer dont on ne peut sonder le fond ni mesurer l'immensité » ? Le péché en était cause.

« Voilà ce que j'appelle, Chrétiens, la contrition d'un Dieu. » Que la nôtre est différente ! « Ce ne sont point tant nos péchés que nos prétendues contritions qui nous condamneront au jugement de Dieu : ces contritions languissantes et si peu conformes

1. 1688

Digitized by Google

à la ferveur de Jésus-Christ pénitent ; ces contritions superficielles, où nous savons si bien conserver toute la liberté de notre esprit, tout l'épanouissement de notre cœur, tout le goût des plaisirs, toutes les douceurs et tous les agréments de la société ; ces contritions imaginaires qui ne nous affligent point, et qui, par une suite infaillible, ne nous convertissent point. Si nous agissions par l'esprit de la foi, il ne faudrait qu'un péché pour déconcerter toutes les puissances de notre âme, pour nous jeter dans le même effroi que Caïn.... »

Ce mot de Caïn retentit éloquemment à travers les siècles, comme si Caïn vivait ! Il semble que certains crimes ne vieillissent pas dans le souvenir et la conscience impressionnable de l'humanité. J'aurais voulu que l'orateur s'arrêtât là. Après Caïn, c'est Esaü ! C'est trop. On risque ainsi d'être prolixe et monotone.

Dans tout ce sermon, la raison naturelle de l'observateur est étroitement liée à la raison divine et au texte sacré, le cœur de Bourdaloue au cœur et à la passion de Jésus-Christ. Il pleure avec lui sur le péché. C'est dans son cœur, le cœur de Jésus-Christ, qu'il lit le nôtre ; et la contrition d'un Dieu, qui prend sur lui nos fautes, lui fait connaître d'autant mieux la légèreté de notre repentir ! Je suis persuadé que la foi de Bourdaloue a surnaturalisé son attention, et que Dieu lui-même, dans un dessein de miséricorde sur l'homme, lui a prêté quelque chose de son regard infini. Est-ce que la communion du prêtre n'aurait d'effet que sur son cœur ? Et le cœur lui-même n'a-t-il pas d'effet sur l'intelligence ? Bourdaloue en est un exemple. Il a vécu parmi les hommes, comme s'il eût été dans la solitude avec Jésus-Christ. Il a d'autant mieux vu qu'il s'est moins ému, portant, derrière le plus pénétrant des regards, une âme recueillie, un esprit détaché, dans ce conflit d'intrigues, d'ambitions, d'amitiés vaines, de haines vivaces et d'amours scandaleuses.

Il en est plus ou moins de tous ses sermons comme de celui de la Passion. Celui de l'Impureté, (nous y retournons), commence ainsi :

« C'est une doctrine communément reçue et fondée sur l'Ecriture même, qu'il y a des démons de plusieurs espèces », le démon impur, en particulier, suivi de sept autres démons. — Y a-t-il là rien qui ne soit surnaturel et dogmatique ? Qu'en disent ceux qui trouvent « naturels », avant tout, les sermons de Bourdaloue ? S'ils ont parfois un air profane, c'est qu'il lui fallait,

Digitized by Google

chirurgien de Dieu, porter la main sur la nature, sur le cancer à guérir, nettoyer la plaie à fond, en enlever la dernière goutte de pus, pour y mettre Jésus-Christ. C'était la fin.

Est-il donc toujours sévère ? Non, nous l'avons déjà montré. Nous en prenons encore à témoin, en particulier, les sermons sur la Purification de la Sainte Vierge et sur l'Annonciation ; mais nous leur préférons le sermon sur la Dévotion à la Sainte Vierge.

« Malgré la fausse délicatesse des censeurs de notre dévotion envers la Mère de Dieu, nous ne faisons point difficulté de l'appeler absolument notre vie, absolument notre consolation, absolument notre espérance : *Vita, dulcedo, et spes nostra.* Oui, c'est ainsi que nous la chantons dans l'Eglise, et qu'on la chantera jusqu'à la dernière consommation des temps. Les ennemis de Marie passeront, mais l'Eglise leur survivra ; l'Eglise, après eux, subsistera et, touchée des mêmes sentiments, elle dira toujours, en s'adressant à la mère de son époux et de son Sauveur : *Vita, dulcedo et spes nostra.* »

Jamais les Jansénistes n'en ont dit autant. Nous ne prétendons pas cependant que les Jésuites, avec leurs cœurs de soldats sous la soutane, et leur sagesse positive, soient les plus tendres des hommes. Mais où donc Pascal, qui prêche à sa manière, a-t-il parlé de la Sainte Vierge ? Bourdaloue était d'ailleurs un ennemi mortel du Jansénisme. Faut-il le prouver ?

Que je voudrais avant pouvoir vous entretenir en détail des sermons de l'Aumône, de la Fausse conscience, de l'Ambition (1), du Jugement dernier, de la Sainteté, de la Pensée de la mort : « *Memento, homo, quia pulvis es* », répète quatre fois le prédicateur, avec le prophète. On dirait, dans l'exorde, les quatre notes d'une sonnerie des funérailles.

Qu'est-ce que la mort laisse à l'homme ? « Avec cinq pieds de terre, un suaire qui l'enveloppe. » Bossuet n'a jamais été plus caractéristique. Familier avec art, il n'a jamais eu cette force, cette réalité et cette simplicité.

Que la péroraison du sermon sur l'Aumône est consolante ! Tant de pécheurs convertis, quelle merveille ! L'aumône en est la cause. D'un libertin, l'aumône a fait un saint. Dônnez ! donnez !

1. Dans le sermon sur l'Ambition, Bourdaloue proteste contre un usage de son siècle qui consistait « à engager dans les dignités ecclésiastiques, des enfants encore incapables d'être appelés, à les y faire entrer avant qu'ils soient en état de les connaître. »

Digitized by Google

« On s'étonne quelquefois de voir des pécheurs changer tout à coup ; des libertins et des impies renoncer à leurs habitudes et s'attacher à Dieu ; des aveugles et des endurcis se reconnaître et devenir sensibles aux vérités éternelles ; des impénitents de plusieurs années, par une espèce de prodige, après une vie déréglée et dissolue, mourir de la mort des saints. C'est l'accomplissement des oracles de l'Ecriture ; c'est un effet des paroles de Jésus-Christ ; c'est la bénédiction de l'aumône.... Il faut, pour cela, que Dieu se relâche de ses droits et qu'il arrête les foudres de sa justice. Mais, si j'ose m'exprimer de la sorte, l'aumône fait violence à la justice divine (1). »

Maintenant, parlons des Jansénistes. Le sermon sur la Fréquente Communion nous en donne le droit. Le prédicateur rentre dans l'analyse familière du cœur humain ; je le trouve d'autant plus fort.

Sans le dire, Bourdaloue fait parler un Janséniste :

« Nous savons que telle et telle, dont les communions sont si fréquentes, ont néanmoins leurs défauts comme les autres. Nous savons qu'elles sont sensibles et hautaines, qu'elles sont vives et impatientes, qu'elles ont leurs animosités, leurs fiertés, leurs jalousies....

Ah ! mon cher auditeur, je vous dirai ce que le Fils de Dieu disait à l'hypocrite, (l'hypocrite, c'est le Janséniste), que vous découvrez une paille dans l'œil de votre prochain, et que vous n'apercevez pas une poutre qui vous crève les yeux....

Je vous dirai que si celles que vous condamnez sont encore sujettes, malgré la communion, à quelques fautes, ces fautes, sans la communion, deviendraient bien plus grièves ; et que, ne l'étant pas, vous devez, en cela même, reconnaître l'efficace du divin sacrement. »

Remarquons, en passant, à quelle distance infinie nous sommes du style original de Bosuet. Quelle simplicité : « Je vous dirai ; et puis : je vous dirai ». Où est la variété des liaisons de l'orateur de Meaux ? La parole du P. Jésuite et sa soutane au petit collet, sans rabat, sont dans un parfait accord. Tout ce qu'il faut, et rien de plus. Et cet habit décent de la pensée, la laisse apercevoir, sans ornement qui la dissimule, dans toute sa rigueur. Nous nous voyons mieux.

Poursuivons le même sujet. « En condamnant » même telle

1. Il y a deux sermons sur l'aumône. Celui-ci est du premier Vendredi de Carême, l'autre du huitième Dimanche après la Pentecôte.

Digitized by Google

ou telle personne qui communie souvent, condamnerai-je la fréquente communion ? Non, mes frères, parce que je me souviendrai toujours qu'un moyen, par les mauvaises dispositions de celui-ci en particulier, ou de celui-là, peut ne leur pas profiter, sans rien perdre de sa vertu en général, ni en soi-même.

« Vous, ministres de Jésus-Christ, n'oubliez jamais que vous êtes envoyés *pour rassembler les fidèles à sa table, et non pour les en éloigner*. Ne vous faites pas un principe de leur rendre l'accès si difficile qu'ils désespèrent de pouvoir être admis au banquet. »

Ainsi, « nous irons à vous, Jésus-Christ, avec *tremblement*, mais avec *confiance*. »

Nous savons, qu'Arnauld dispensait de communier, même à Pâques, en interprétant à sa façon le *Domine, non sum dignus. Je suis indigne de communier ; je n'irai pas communier*. Il prenait le cri de l'humilité pour l'aveu d'une radicale impuissance. Et quelques-uns, par habitude, même de ceux qui vont communier, le nomment encore le grand Arnauld.

On lit dans la Préface du livre de la Fréquente Communion :

« J'ose dire qu'il y a des âmes qui, étant revenues de l'état de péché dans lequel elles avaient passé plusieurs années, sont tellement touchées par un mouvement de grâce et par l'esprit de pénitence, qu'elles seraient ravies de témoigner à Dieu la douleur et les regrets qui leur restent de l'avoir offensé, et diffèrent leur communion jusqu'à la fin de leur vie, étant indignes de s'approcher du corps de Jésus-Christ. »

On ne saurait être moins grand et plus hypocrite.

Finissons. Bourdaloue met en scène, un jour, les ennemis de la Compagnie, les Jansénistes, dans son Discours sur la médisance. On croit les entendre :

« Il faut humilier ces gens-là, dit-on, (les Jésuites) ; il est du bien de l'Eglise de flétrir leur réputation et de diminuer leur crédit. Car cela s'établit comme un principe : là-dessus on se fait une conscience, et il n'y a rien que l'on ne se croie permis par un si beau motif. On invente, on exagère, on empoisonne les choses ; on ne les rapporte qu'à demi, on confond le général avec le particulier ; « ce qu'un a mal dit, on le fait dire à tous : « et ce que plusieurs ont bien dit, on ne le fait dire à per- « sonne. »

Dans le même sermon, il rappelle la mort de Pascal :

« Il est mort dans des sentiments de piété qui pénétraient les

Digitized by Google

cœurs, et qui ont édifié tout le monde. Je le veux ; mais après tout, trois choses me font de la peine : l'une qu'il est incontestablement chargé de médisances et de médisances atroces ; l'autre, que toute médisance qui n'est pas réparée autant qu'elle pouvait et qu'elle devait l'être, devient, dès lors, au jugement de Dieu, et selon la doctrine la plus relâchée, un titre de condamnation ; et la troisième enfin, qu'il ne paraît rien qui donne à connaître que ce mourant ait marqué quelque repentir de ses médisances passées, et qu'il ait pris quelque mesure pour les effacer. »

Quelle impitoyable logique ! Vous avez déjà senti, au passage, en d'autres endroits, la force invincible de la dialectique de Bourdaloue. Tout à l'heure, il étreignait dans l'étau de son raisonnement, ce Janséniste, qui concluait à l'hypocrisie de la « communion fréquente » ; maintenant, il nous fait trembler pour nos médisances peintes et idéalisées dans des médisances célèbres, celles-là restées sans réparation et jugées pour l'éternité !

Où est le vide de cette argumentation ? le point où passe l'aiguille la plus fine de la critique ? Que l'on me permette une comparaison. Il y a une pieuvre dont les tentacules multipliées étouffent l'objet qu'elles étreignent ; ainsi de ces arguments irréfutables, qui vont à toutes les parties de l'erreur pour la saisir et l'étouffer. Pas d'issue pour la respiration, si l'on peut dire que l'erreur respire.

L'erreur, Bourdaloue l'a pénétrée sous toutes ses formes ; il a devancé les temps ; il a même peint le *libéral*, le mondain, dans son sermon intitulé : *Sur le zèle pour l'honneur de la religion :*

« Il ne faut pas, dit-il, seulement réputer pour traître à la religion celui qui l'abandonne ouvertement, en appuyant le mensonge, mais celui qui ne la confesse pas hautement en soutenant la vérité.... Soyons de bonne foi, mes frères, et puisque nous sommes chrétiens, soyons-le pleinement, en faisant gloire de l'être ; c'est ne l'être qu'à demi que de ne le vouloir pas paraître. Appliquons-nous à nous-mêmes le juste reproche que faisait aux Juifs le prophète Elie : *Usquequo claudicatis in duas partes !* Que ne vous déterminez-vous à l'un ou à l'autre ; et comment, par un monstrueux assemblage de religion et d'infidélité, prétendez-vous être tout ensemble au Seigneur et à Baal ? Si le Seigneur est votre Dieu, que ne le reconnaissez-vous sans déguisement ; et s'il ne l'est pas, que ne le désavouez-vous absolument (1) ? *Si*

1. Dans le sermon sur la Fréquente Communion, nous lisons encore : « Peut

Digitized by Google

Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum.

Bourdaloue écrase notre dureté entre les deux battants de son enthymème, comme notre main écrase un objet entre les deux fers d'une tenaille.

Il dit : « Cependant l'on se tient en paix ; on entend tout, et l'on ne s'attache à rien ; que la religion soit en danger, que l'Eglise de Jésus-Christ soit humiliée, qu'elle soit méprisée, qu'il soit insulté, on n'en est nullement ému ; et c'est, à ce qu'il semble, une sagesse, une discrétion, un esprit de dégagement ; comme si, dans la cause de Dieu, tout homme, selon le mot de Tertullien, n'était pas né soldat. »... « comme si jamais il était permis à des enfants de rester neutres entre leur mère et ses ennemis ; à des sujets, entre leur prince légitime et des peuples révoltés ; à des chrétiens, à des catholiques, entre l'Eglise et des rebelles qui lui déchirent le sein ! »

Résumons notre pensée sur le génie de Bourdaloue : sa force est dans les anneaux ininterrompus de sa dialectique inébranlable et dans la profondeur de son coup d'œil ; son relief est dans sa simplicité (1) ; il attire. Il n'a pas l'air sublime de Bossuet, ni l'imagination poétique de Fénelon ; il est plus complet ; l'humilité parfaite est comme le sel qui a gardé son bon sens ; il reste dans la mesure, et dans la doctrine, et dans le bon goût, ni Gallican, ni Quiétiste, ni trop haut, ni trop bas, ni trop sublime, ni trop familier. A le voir de haut, cet orateur, parfois un peu uniforme, est la figure la plus expressive de la Compagnie ; il la venge de Pascal et de tant d'autres calomniateurs ; il la peint dans l'immobilité de sa parfaite orthodoxie, grâce au désintéressement parfait d'une volonté sans orgueil, d'un talent sans vanité. Serait-il froid, cet ami qui me fait palpiter le cœur, en l'analysant jusque dans ses dernières nuances, et qui me met sous les yeux, sans que je puisse rien lui cacher, la comédie ou le drame de ma vie, et mes plaies que dissimulaient mal mes brillants habits ? Sa raison chasse tous les prétextes et met à nu

être y en a-t-il quelques-uns, qui, par la plus monstrueuse alliance, voudraient accorder ensemble la fréquente Communion et une vie mondaine. ce qui passe pour une abomination ».

1. Bourdaloue cependant tombe parfois dans la prolixité, même dans le défaut du Bel-esprit, au moins, de l'abus de l'esprit. Ainsi les pierres qui servirent à lapider saint Etienne, sont « *précieuses*, parce qu'elles produisirent à l'Eglise ce premier martyr de notre religion » N'insistons pas. Ce serait être ingrat envers ce prêtre illustre qui fut, avant tout, un apôtre, malgré quelques traces de fragilité littéraire.

Digitized by Google

ma honte ; son éloquence impitoyable est toute dans l'exactitude de l'autopsie qu'il fait des ravages de la mort par le péché ! Et si je sais me repentir, je l'aime, parce qu'il a levé l'obstacle qui me cachait la vérité ; si je persiste dans mes erreurs, je le hais, parce qu'il ne me permet point de les ignorer et de m'ignorer. Il est dur, cet homme ; non pas. Quand il a sondé ma blessure, il y met, pour la cicatriser, l'espérance dans le grave sourire de la charité. Il est dur ; oui, comme l'outil qui sert les bonnes intentions du médecin et fait crier le malade pour le guérir.

Sa parole modeste s'enfonce dans notre cœur, comme jadis la vieille armée gauloise, formée en coin, enfonçait sa pointe au cœur de l'ennemi. Il perce, d'outre en outre, nos illusions ; il les crève ; le remords suit ; le remords a ses larmes. Voilà le pathétique de Bourdaloue ; l'autorité personnelle d'une vertu sans ombre et achevée par la bonté, consomme la défaite de l'orgueil et le triomphe d'une éloquence mâle et sévère, vraiment apostolique.

Il fallait, du reste, s'il vous dirigeait, « lui obéir ou le quitter (1). » Lamoignon l'atteste, l'ami de Bourdaloue ; il nous a laissé son portrait :

« Il était, dit le Président, naturellement vif et vrai ; il ne pouvait souffrir le déguisement et l'artifice. Toute sa vivacité ne lui laissait jamais échapper la moindre impatience, quand il s'agissait d'une affaire importante (2). »

Mme de Maintenon lui dut beaucoup (3) ; et l'on a récemment découvert deux lettres de 1688, une troisième de 1694, où il lui donne les conseils les plus pratiques et les plus élevés à la fois, j'ajoute, les plus austères. Citons :

« Quoique la posture dans laquelle on prie ne soit pas absolument l'essence de la prière, elle ne doit pas cependant être négligée ; car le corps aussi bien que l'esprit doit contribuer à honorer Dieu et à lui rendre, même extérieurement, le culte que nous lui devons, la religion que nous professons, dit saint Augustin, n'étant pas la religion des anges, mais des hommes ; c'est ce que toute l'Ecriture nous enseigne, et ce que l'expérience même nous fait sentir. »

Plus loin :

1. Lamoignon. *Lettres. Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, par le R. P. Lauras.
2. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, par le P. Lauras.
3. *Etude sur Bourdaloue, avec quelques documents inédits*, par M. Blampignon (1886).

Digitized by Google

« Je trouve très bon que, pour fixer votre esprit dans l'Oraison, vous écriviez, en la faisant, les lumières et les vues que Dieu vous y donne. Il faut seulement prendre garde que l'application que vous aurez à écrire, à force d'occuper votre esprit, ne dessèche votre cœur et ne l'empêche de s'unir à Dieu par des affections vives et tendres. »

Que ne puis-je citer davantage !

Mais voici qui peindra, une fois de plus, le désintéressement de la Compagnie et celui de Bourdaloue. Le roi lui avait fait donner un brevet de Prédicateur royal ; il y ajouta une pension. Le Père Oliva, alors Général de l'Ordre, écrivit à Bourdaloue de la refuser, ce que Bourdaloue fit sans aucun effort. La Compagnie avait travaillé pour le ciel seulement, et pour le Roi. Cependant, par exception, un portrait magnifique de Louis XIV décorait la cellule nue du Prédicateur.

On le nomma Consulteur de la Province. Au milieu de tant de travaux, il s'en serait bien passé. Il n'eut qu'un désir, aller à Rome, lors de l'élection d'un successeur du P. Oliva. Il n'y alla point ; le sermon, toujours le sermon s'y opposa ! Connaissez-vous la vie d'un P. Jésuite ? Disons mieux : d'un Religieux ? Non, ... eh bien ! la voilà.

Si Bourdaloue prenait quelque répit, c'était pour défendre le P. de Viliers, Jésuite, auteur de publications clandestines, d'*Entretiens sur les tragédies du temps*, d'un *Art de prêcher* qui n'avaient pas eu l'estampille de la Société ; c'était encore pour sauver, grâce à son influence, les Pères de Trèves qui s'étaient fait une mauvaise affaire, lors de l'invasion française, en 1689. N'omettons pas qu'il passait au confessionnal, son cabinet d'étude, cinq à six heures par jour, qu'il visitait les pauvres, les malades et les prisonniers, voire même les condamnés ; car il assista, à ses derniers instants, le chevalier de Rohan qui fut exécuté pour crime de haute trahison ; et la mort de M. de Gesvre fut cause de la sienne. Presque mourant, il sortit pour le préparer à paraître devant Dieu ; il rentra pour mourir. Il pleurait volontiers avec les pénitents et les malheureux ; il était bon ; « il avait le cœur sur la main », dit Huet, qui s'était retiré à la maison professe, pour étudier avec plus de sang-froid, comment s'appelait Vaugirard du temps des Gaulois.

Bourdaloue avait même des loisirs pour le monde. Il y allait, envoyé par ses chefs et par le ciel. C'était bien, par charité, et pour ses amis, le plus aimable des hommes. Il fréquentait les

Digitized by Google

deux Lamoignon, surtout le fils dont il avait été le répétiteur à Dijon.

« Pendant quarante-cinq ans que j'ai été avec lui, dit l'élève, mon cœur ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret (1). »

Bourdaloue allait le voir, chez son père, à Bâville. « Ils lisaient, discutaient ou jouaient ensemble. » On voyait là le P. Rapin et le P. Bouhours, Boileau qui s'intitula *Singe de Bourdaloue*. Il avait bien une petite réparation à lui faire pour une chanson à boire, chantée devant le Prédicateur, et aussi lourde qu'impertinente.

A Bâville se rendait aussi Mme de Sévigné, qui trouvait à Bourdaloue « l'esprit charmant, d'une facilité fort aimable (2). » En voici la preuve : Santeul, un habitué de Bâville, avait été pour les Jansénistes contre les Jésuites, et même pour les Jésuites contre les Jansénistes. Il dînait chez ceux-ci et se faisait donner une pension à la cour, par l'influence de ceux-là. Il avait de l'esprit et peu de jugement.

A ce propos, Rollin, un Janséniste, écrivit à son adresse : *le Santolius poenitens*, et le P. Commire, Jésuite, un poème intitulé *le Baillon*. C'était un orage littéraire, qui fondait sur le poète étourdi, des deux points les plus opposés. Il se réfugia, pour finir, dans l'indulgence de la Compagnie, et le P. Bourdaloue l'accueillit, en lui disant qu'il avait agi comme le sacristain de Saint-Louis « qui changeait selon les fêtes, la couleur des parements d'autel (3). »

Cette douceur devait lui coûter, vu le tempérament dont il était, « impressionnable au dernier point, le cœur à découvert, et, pour ainsi dire, transparent. »

Sa santé avait toujours été délicate ; et, pourtant, il prêchait encore à la cour en 1697. Il écrivait l'Apologie de la Société, d'après les documents du P. Daniel ; il revoyait ses ouvrages ; il les corrigeait pour l'éditeur ; il en préparait de nouveaux. Quelle vie !

Huet lui en adoucissait un peu la sévérité. Bourdaloue le voyait le soir, et l'entretenait des nouvelles du jour. Le savant en était resté à Melle Scudéri, et l'aurait volontiers défendue contre Boileau « de son encre et de son sang. » Mais s'il ignorait presque tout de son époque, hors Sapho et Mme de Lafayette, il en aurait

1 *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres.*
2 *Lettres.* 28 octobre 1685.
3. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres.* Première Partie, ch. 3.

Digitized by Google

remontré aux plus doctes sur les Grecs et les Romains. Bourdaloue devait sourire à l'entendre, car la science n'était pas son tout, mais le bon sens, après la foi.

Il vint un moment où la nature parut succomber ; Bourdaloue implora, en 1700, de son Supérieur et du Général de la Compagnie, la permission de se retirer en Province pour prier Dieu et se préparer à la mort. « Je sens, disait-il, que mon corps s'affaiblit et tend vers sa fin. J'ai achevé ma course ; et plût à Dieu que je puisse ajouter : j'ai été fidèle ! Je suis dans un âge où je ne me trouve plus guère en état de prêcher (1). » Peine inutile ! il fallut prêcher ; il prêchait encore la Quinquagésime, à St-Etienne-du-Mont, en 1704. Il mourait le treize mai, presque debout. Quelques instants avant d'expirer, il brûlait certains papiers. On l'inhuma dans la chapelle de Saint-Louis, aujourd'hui paroisse de St-Paul-St-Louis. En 1862, un descendant du grand prédicateur, J. Ad. de Bourdaloue, ingénieur, faisait placer dans cette église, une inscription commémorative, au moment du mariage de sa sœur, dont la cérémonie se célébrait presque sur les cendres de leur ancêtre.

Jean Jouvenet avait dessiné Bourdaloue sur son lit de mort ; et l'artiste, pour être d'accord avec son modèle, le représenta dans l'attitude de la méditation, les yeux fermés, comme ils l'étaient depuis son dernier soupir. De là cette légende que Bourdaloue prêchait sans ouvrir les yeux. C'est un très petit détail. Une dernière fois, revoyons l'illustre orateur bien vivant. Laissons-le parler des divertissements du monde. Ecoutons-le, comme s'il était là, poussant sous les voûtes d'une église, sans effort, cette voix puissante, qui nous peint la plus terrible des passions. Marie-Thérèse elle-même n'y était pas étrangère ; c'est le jeu :

« Que serait-ce si je parlais d'une femme qui, dans le jeu dont les plus fortes remontrances ne l'ont pu déprendre, dissipe d'une part, tout ce qu'un mari amasse de l'autre ; qui se tient en embuscade pour le tromper, et détourne pour son jeu tout ce qui lui peut venir sous la main ; si je parlais d'un mari qui, tour à tour, passant du jeu à la débauche, et de la débauche au jeu, expose jusqu'à ses fonds et fait dépendre d'un seul coup la fortune de toute une famille.

« Quel spectacle de voir un cercle de gens occupés d'un jeu

1. *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres.*

Digitized by Google

qui les possède et qui seul est le sujet de toutes les réflexions de leur esprit et de tous les désirs de leur cœur ! Quels regards fixes et immobiles ! Quelle attention ! Il ne faut pas, un moment, les troubler, pas une fois les interrompre, surtout si l'envie du gain s'en mêle. Or, elle y entre presque toujours... De quels mouvements divers l'âme est-elle agitée, selon les divers caprices du hasard ! De là les dépits secrets et les mélancolies ; de là les aigreurs et les chagrins ; de là les désolations et les désespoirs, les colères et les transports, les blasphèmes et les imprécations... »

Voilà ce que le monde appelle divertissement !

Et le monde se divertira jusqu'au dernier jour ; et personne n'aura mieux peint d'une façon à la fois particulière et générale, ineffaçable dans une éloquence presque nue, la réalité et l'inanité des joies fausses d'un monde sans cœur.

Mais il y a plus qu'un observateur profond dans Bourdaloue, plus qu'un dialecticien inexorable ; il y a l'homme des Saintes Ecritures et du dogme, l'orateur de Jésus-Christ et de la vertu de Jésus-Christ, de sa divinité dans sa mort. La Passion, prêchée, en 1674, « la merveilleuse » Passion (1), l'atteste. Elle se résume en ce paragraphe :

« Jésus-Christ a souffert ; il est mort. Mais en vous parlant de sa mort et de ses souffrances, je ne crains pas d'avancer une proposition que vous traiteriez de paradoxe, si les paroles de mon texte (2) ne vous avaient disposés à l'écouter avec respect ; et je prétends que Jésus-Christ a souffert et qu'il est mort en Dieu, c'est-à-dire d'une manière qui ne pouvait convenir qu'à un Dieu ; d'une manière tellement propre à Dieu, que S. Paul, sans autre raison, a cru pouvoir dire aux Juifs et aux Gentils : Oui, mes frères, ce crucifié que nous vous prêchons, cet homme dont la mort vous a scandalisés, ce Christ qui vous a paru, au Calvaire, frappé de la main de Dieu et réduit dans la dernière faiblesse, est la vertu de Dieu même. Ce que vous méprisez en lui, c'est ce qui nous donne de la vénération pour lui. Il est notre Dieu, et nous n'en voulons point d'autre marque ni d'autre preuve que sa croix. Voilà le précis de la théologie de S. Paul. *Christum crucifixum Dei virtutem.* »

1 Voici la division exacte du sermon : « La Passion de Jésus-Christ est la preuve de la sagesse et de la puissance divines ».

2. « Judaei signa petunt et Graeci sapientiam quaerunt ; nos autem praedicamus Christum crucifixum. »

Digitized by Google

Bossuet avait vu aussi, dans la Passion de Jésus-Christ, les marques de sa royauté : « Ces épines, dit-il, font un diadème qui couronne sa patience ; ce roseau fragile devient un sceptre entre ses mains ; cette pourpre ridicule dont ils le couvrent se changera en pourpre royale, sitôt qu'elle sera teinte du sang de mon maître.... Mon prince doit régner par sa mort. »

C'est, au fond, la même idée que tout à l'heure, mais traduite avec plus d'éclat oratoire (1).

En résumé, la différence des deux grands hommes est là. Bourdaloue, nourri de la parole et de la vertu même de Jésus-Christ, est le plus grand de nos moralistes chrétiens, le premier de nos dialecticiens, le second de nos orateurs. Il a eu des disciples, le P. Ségaud, entre autres, de la Compagnie, et pas un successeur (2).

A. Charaux.

1 La royauté de Jésus-Christ prêchée à Metz, le 1 janvier 1654.

2. Cette étude a été composée plusieurs années avant qu'aient paru les savants et définitifs travaux du R. P. Griselle sur Bourdaloue. Qu'il reçoive ici l'expression de mon affectueuse admiration.

Digitized by Google

LA CROISADE EUCHARISTIQUE DE PIE X

EN FAVEUR DE LA

COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE (1).

III. -- *Les Dispositions nécessaires et suffisantes.*

Nous avons étudié, jusqu'ici, deux des *principes directeurs* que nous donne le premier paragraphe du décret, (à savoir : que la Communion désirée par Notre-Seigneur et par la Sainte Eglise, c'est la Communion fréquente et quotidienne et que cette communion doit être accessible à tous les fidèles).

Le troisième de ces principes reste à examiner. Il ne le cède point aux autres en importance, et il vient trancher heureusement la question si vivement débattue *des dispositions requises pour la sainte communion* (2).

Impossible désormais d'hésiter sur ce point ou de créer une équivoque, le texte est formel et d'une clarté parfaite : « ...ita ut nemo, qui in statu gratiae sit, et cum rectâ piàque mente ad S. Mensam accedat, prohiberi ab eâ possit ».

Ainsi donc, deux dispositions seulement doivent être exigées : *l'état de grâce, et une intention droite et pieuse ;* elles sont nécessaires et en même temps suffisantes.

Donnons à ce nouveau point de doctrine, si précieux et si consolant à recueillir, toute l'attention qu'il mérite.

Première disposition requise : « L'Etat de grâce ».

Que l'état de grâce soit requis ; qu'il soit déclaré indispensable, nul n'en serait surpris et il n'est pas besoin de s'attarder à

1. Voir *Etudes franciscaines*, n° d'Avril.

2. V. dans la Première Partie du Décret l'aperçu historique. — « Quaestiones super hâc re diebus nostris adauctae sunt, et non sine acrimoniâ exagitatae. »

Digitized by Google

en démontrer la nécessité absolue. Qui n'en est convaincu ? *Probet autem seipsum homo ; et sic de pane illo edat et de calice bibat* (I Cor. XI, 28), et l'apôtre ajoute ce mot terrible : *Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini* (Ib. 29). Aussi, bien qu'on puisse sortir de l'état de péché mortel par un acte de contrition parfaite, le Concile de Trente impose, dans ce cas, au chrétien qui veut communier, la confession préalable. « Ecclesiastica autem consuetudo declarat eam probationem necessariam esse, ut nullus sibi conscius peccati mortalis, *quantumvis sibi contritus videatur*, absque praemissâ sacramentali confessione, ad sacram Eucharistiam accedere debeat » (Sess. XIII, c. 7).

Oui, l'état de grâce s'impose. Par ailleurs, il est déclaré suffisant ; que l'on soit donc bien attentif à ne pas en rétrécir la notion. C'est l'état de grâce simplement qui est demandé, sans aucun qualificatif ; par conséquent toutes les fois qu'il sera réalisé dans une âme, elle sera digne de communier. L'état de grâce *actuel* suffit, si récent soit-il, l'état de grâce habituel n'est point requis. Pour avoir le droit de communier souvent, il n'est point nécessaire (encore que souverainement désirable), de vivre ordinairement en état de grâce. Ce qui est strictement exigé à ce point de vue, c'est simplement d'être en état de grâce au moment où l'on va communier. Il sera bon d'insister sur cette doctrine ; éclairons-la par un exemple.

Voici un séraphin, comme François d'Assise, qui jour et nuit brûle d'amour pour son Dieu. Voici un misérable pécheur qui, depuis longtemps oublieux de ses devoirs, vient enfin après une bonne confession de recevoir son pardon. Ces deux âmes sont en état de grâce ; les mettra-t-on sur le même pied par rapport à la Sainte Eucharistie ? La communion quotidienne qui convient si naturellement au séraphin, osera-t-on bien aussi la conseiller au pécheur réconcilié ?... Et pourquoi pas ? — Ne craignons pas de l'affirmer ; le plus grand pécheur, dès lors qu'il est rentré en grâce avec Dieu, dès lors, comme nous le dirons tout à l'heure, qu'il a une intention droite, peut recevoir la sainte communion tous les jours. Il en est digne, il y a droit. Notre-Seigneur et la Sainte Eglise l'y appellent; c'est pour lui principalement qu'est dressée la Table sainte, et plus que personne il a besoin d'y refaire ses forces spirituelles.

Il en est digne et il y a droit, disons-nous ; en effet *il est en état de grâce*. On ne réfléchit pas assez à la grandeur, à la subli-

Digitized by Google

mité de l'état de grâce. Sous les espèces eucharistiques se cache la présence réelle de Notre-Seigneur ; mais aussi sous les voiles de notre pauvre humanité, ornée de la grâce sanctifiante, se cache la présence très réelle de la Sainte Trinité : *Si quis diligit me... et Pater meus diliget eum et ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus* (Jean, XIV, 23). — La grâce sanctifiante fait de nous les amis de Dieu, ses enfants adoptifs et ses héritiers ; elle nous rend participants de la nature divine, elle nous marque d'une ressemblance étroite avec Notre Seigneur Jésus-Christ ; elle fait de notre âme le temple du Saint-Esprit et de la Sainte Trinité (1).

Selon que le fait si bien remarquer le Concile de Trente, la réconciliation du pécheur avec Dieu n'est pas simplement une œuvre négative qui efface le « reatus culpae » ; c'est aussi une justification, et donc une œuvre positive qui établit dans l'âme régénérée le règne de la grâce avec toutes ses richesses surnaturelles (2).

S'il en est ainsi, comment Notre-Seigneur aurait-il de la répugnance à descendre dans un cœur si divinement ennobli et transformé ? — Nous sommes donc autorisés à conclure que l'état de grâce habituel, bien qu'il doive être l'objectif constant de nos efforts, n'est point absolument requis pour la sainte communion, l'état de grâce actuel suffit. De plus on pourrait se demander pourquoi Notre-Seigneur se montrerait aujourd'hui si exigeant pour les pauvres pécheurs, alors que, pendant sa vie apostolique, il était pour eux si bon, si tendre, si compatissant ?

Voici en effet sous quels traits le Saint Evangile nous le dépeint à cet égard. — C'est un bon Pasteur : et l'objet de ses continuelles et amoureuses recherches, ce sont les brebis égarées qu'il voudrait toutes ramener au bercail. C'est un Père plein de tendresse ; il aspire au retour de son enfant prodigue et, dans sa hâte de le voir revenir, il oublie sa dignité méconnue et va au-devant de lui pour le presser plus vite sur son sein. C'est un Sauveur miséricordieux ; et sa joie la plus vive, c'est de voir

1. Voir les Théologies au Traité de la Grâce, en particulier Tanquerey, *Synopsis theol. dogmaticae*, III, p. 105-111. Ed. 8a.

2. « Justificatio non est sola peccatorum remissio, sed et sanctificatio et renovatio interioris hominis per voluntariam susceptionem gratiae et donorum. Unde homo ex injusto fit justus, et ex inimico amicus, ut sit haeres secundum spem vitae aeternae.. In ipsâ justificatione cum remissione peccatorum haec omnia simul infusa accipit homo per Jesum Christum, cui inseritur, fidem, spem et caritatem. » (Sess. VI, *De Justificatione*, c. 7.)

Digitized by Google

briller, dans un cœur souillé, le repentir attendu, afin d'étendre aussitôt sur lui, comme sur Madeleine, ses mains pleines de pardon. Enfin c'est le divin médecin des âmes ; et ses soins, nous dit-il, vont avant tout à ceux qui sont infirmes: *non est opus valentibus medico, sed male habentibus* (Math., IX, 12).

Et maintenant pouvons-nous mettre un doute sur les volontés de Notre-Seigneur dans sa vie eucharistique ? Ce qu'il désirait, ce qu'il cherchait pendant sa vie apostolique, n'est-il pas évident qu'il le désire, qu'il le recherche encore à l'autel où se continue l'œuvre de la rédemption (1) et que c'est pour le réaliser qu'il nous convie à la Table sainte ? Oh ! prenons garde d'écarter les âmes droites qui s'en approchent en état de grâce, sous prétexte qu'elles ne sont pas assez préparées ! Bannissons de nos cœurs les craintes vaines, les scrupules injustifiés, les préjugés rigoristes et surtout les étonnements pharisaïques si souvent flétris dans le Saint Evangile (2). Prenons garde encore de ne pas savoir, par notre faute, comprendre le cœur de Jésus et ses desseins de miséricorde sur nous, et de mériter nous aussi ce juste reproche que s'attirèrent un jour deux apôtres : *Nescitis cujus spiritus estis* (Luc, IX, 55).

Enfin, dernière considération, quelle idée faut-il donc se faire de la sainte communion et quel est le but que l'on doit avant tout s'y proposer ?

La réponse à cette question est dans le décret et il convient de la citer en entier :

« Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise que tous les fidèles s'approchent chaque jour du sacré banquet vise surtout ce résultat : Que les fidèles unis à Dieu par le sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine. Il ne considère donc pas en premier lieu *l'honneur et le respect* à rendre à Jésus-Christ, ni la *récompense ou le prix* à donner aux vertus des communiants. C'est pourquoi le saint Concile de Trente appelle l'Eucharistie *l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels.* »

L'Eglise nous déclare donc nettement ici que, dans la sainte communion, de préférence aux honneurs dûs à l'Eucharistie, il

1. Eucharistia, Patrum Sanctorum testimonio, Incarnationis continuatio quaedam et amplificatio censenda est. (Léon XIII, Encycl. *Mirae caritatis*)

2. V. gr. Luc, XV, 2 — XIX, 7.

Digitized by Google

faut viser d'abord et avant tout au bien des âmes. *Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant* (Jean, X, 10). — Si donc à ces âmes qui se présentent à la Table sainte vous demandez des garanties préalables de générosité, si vous exigez d'elles qu'elles soient libres déjà de toute affection au péché véniel, qu'elles aient acquis des habitudes de piété et qu'elles montrent de la ferveur, elles seront en droit de vous répondre que, précisément, elles comptent sur la sainte communion pour en arriver là, et qu'en attendant elles en ont besoin pour se préserver du péché mortel (1). Nous n'avons pas le droit de décourager les âmes de bonne volonté et de les écarter de la Table sainte ; notre rôle au contraire est de les y amener et de leur en faciliter l'accès.

« Les confesseurs se garderont de détourner de la communion fréquente ou quotidienne quiconque sera en état de grâce et voudra communier avec une intention droite », nous dit le décret. Ne nous montrons donc pas plus sévères que l'Eglise ; et pour ce qui regarde la préparation qu'il convient d'apporter à la sainte communion, contentons-nous d'exiger l'état de grâce *actuel*. — *Erit fons patens.*

C'est surtout quand nous nous trouvons en face de malheureux récidivistes que nous ne devons pas hésiter à appliquer cette doctrine ; plus que d'autres ces pauvres âmes ont besoin de la communion fréquente et très fréquente. Malgré une bonne volonté persistante et des efforts soutenus, il est si difficile d'arriver à triompher enfin d'une habitude invétérée ! C'est par la sainte communion souvent reçue que viendra la victoire. Aussi le P. Tesnière écrit-il (2) : « L'Eglise, en mère alarmée sur la perte de la vie surnaturelle que courraient tant d'âmes impuissantes à la conserver sans le secours de la communion de chaque jour, dit à tous les ministres du Pain de vie : Non ! non ! ne repoussez de la participation quotidienne à l'Eucharistie aucun de ceux qui sont en état de grâce ! Non pas seulement ceux qui y sont depuis longtemps et qui y persévèrent ordinairement, mais tous ceux qui y sont, de fait, au moment où ils se présentent

1. « Le premier effet de l'Eucharistie est de refréner la passion en accroissant la charité ; car saint Augustin le dit, *l'aliment de la charité est l'affaiblissement de la passion*.. En outre, la chair très chaste de Jésus comprime l'insolence de notre chair ; le Christ existant en nous calme la loi de la chair qui sévit dans nos membres. » (Léon XIII, Encycl. *Mirae caritatis*.)

2. *Commentaire sur le Décret du 20 déc. 1905*, p. 36. Paris, Librairie St-Paul, 1906.

Digitized by Google

pour communier, n'y fussent-ils revenus qu'un instant avant par la rémission de leurs fautes ! — Et si, retombés dans le péché mortel, ils se représentent et que vous les jugiez capables de l'absolution, parce que leur repentir et leur ferme propos vous paraissent sincères, poussez-les encore à la sainte Table ; car ils ont repris la robe nuptiale, et ils ont besoin, pour ne pas sombrer de nouveau, de recevoir le Pain de vie ! »

Deuxième disposition requise : « Une intention droite et pieuse ».

Toutefois l'état de grâce, au point de vue qui nous occupe, n'est qu'une disposition négative ; à lui seul, il ne saurait suffire à rendre bonne de tout point la sainte communion. La moralité d'un acte en effet se détermine par la fin que se propose l'agent, par le but qu'il poursuit. Il importe donc que le chrétien en état de grâce, qui s'avance vers la sainte Table, purifie son intention et se propose une fin convenable. Voilà pourquoi l'Eglise lui demande d'avoir « *une intention droite et pieuse* ».

« Or l'intention droite, dit le décret, consiste en ce que le communiant ne soit pas conduit par l'habitude, par la vanité ou par des raisons humaines, mais qu'il communie pour plaire à Dieu, pour s'unir plus étroitement à lui par la charité et pour opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts. » Le décret nous montre, dans cet exposé, les deux côtés de la question ; il nous signale d'abord trois intentions défectueuses qui ne réaliseraient pas la condition exigée — et il nous suggère ensuite trois motifs surnaturels qu'il sera bon de nous proposer dans la sainte communion. Essayons de dégager tout le contenu de ces recommandations.

A). — D'abord les *Intentions défectueuses :*

1° *Usus.* — Le défaut qu'on relève ici consisterait à communier *uniquement* ou *principalement* par habitude, par entraînement, parce que c'est l'usage autour de moi, parce que moi-même j'ai toujours fait ainsi.

2° *Vanitas.* — Sœur X voudrait se donner comme très pieuse, faire croire qu'elle est favorisée d'oraisons supérieures et qu'elle jouit d'entretiens intimes avec Dieu. Dans ce but *unique*, ou du moins poussée *surtout* par cette pensée d'orgueil, elle communie tous les jours.

3° *Humanae rationes.* — Berthe est la servante d'une dame très

Digitized by Google

pieuse. Pour se concilier ses bonnes grâces aux approches du premier de l'An, elle se met à accompagner chaque matin sa maîtresse à l'église et même à la sainte Table ; le *seul* mobile qui l'inspire en tout cela, c'est l'espérance de s'attirer par là de copieuses étrennes (1).

Il est évident que dans ces trois cas et dans tous ceux qui leur ressemblent, il n'y a point d'intention droite. S'approcher de la sainte Table dans ces conditions, c'est offenser Notre-Seigneur. Le péché, d'ordinaire, ne sera que véniel, mais ce sera un péché, et bien que, de ce chef, le sacrement ne soit pas frustré de tous ses effets, une telle communion néanmoins serait plus nuisible qu'utile à l'âme ; celle-ci devra donc ou s'en abstenir ou, ce qui est mieux, purifier son intention.

Mais (hâtons-nous d'apporter cette distinction essentielle) ce n'est pas à dire que toutes les fois que nous surprendrons dans notre cœur quelqu'une de ces préoccupations humaines, nous serons indignes de communier. On aura remarqué les mots *uniquement*, *principalement*, que nous avons eu soin de souligner plus haut : ils précisent la portée du décret.

Evidemment nous devons nous efforcer de mettre dans tous nos actes une grande pureté d'intention ; mais qui pourrait se flatter d'y réussir toujours ? Pas même les Saints, car saint Jacques nous dit : *In multis enim offendimus omnes* (Jac., III, 2). Et alors s'ensuivra-t-il que la substance même de nos bonnes œuvres s'en trouvera viciée ? Est-ce que l'or de notre charité ne sera plus aux yeux de Dieu qu'un vil métal parce qu'il s'y sera mêlé quelque paille impure ? Nous avons trop confiance dans la

1. Bien que le sujet soit grave, qu'on nous pardonne d'apporter ici une note gaie. Voici un portrait réussi et une exécution vengeresse de la « fausse dévote » :

« Hanc mulieres illae, quas vulgus *Devotas* dictitat, quarum unum in hâc vitâ negotium est crines componere, vultum immutato Creatoris opere sibi pigmentis refingere, in publicis deambulationum curriculis saltantium, comoedorumque choris, ac ludentium concessibus frequentandis, dies conterere, et vigilias producere, in multam diem et provectiorem solem stertere, in altam noctem epulari et ludere, usuque praepostero noctes in dies, et vicissim commutare ; illae, inquam, mulieres circumornatae ut similitudo templi, odorariis pulveribus inspersae, unguentis oblitae, perfusis moschis imbutae, nigrarum macularum distinctione vermiculatae, satin' ad Communionem quoties libuerit frequentandam paratae, satin' instructae ut Sanctuarii coelestis adyta ingredi toties audeant, quia molle aliquod in extremâ mentis superficie desiderium expertae sunt ?.. »

(*Vinc. Contenson, Ord. Praed. — Theologia mentis et cordis. — De Deo Salvatore*, Lib. XI : Pars IIa. Diss. IIa. Cap. I, p. 107-108.)

Voilà de « pieuses mondaines » en qui sûrement fait défaut « l'intention droite et pieuse » et l'on comprend que leur impudence ait échauffé la bile de l'austère théologien !

Digitized by Google

justice et dans la bonté de Dieu pour nous arrêter, même un instant, à cette idée décourageante. Par conséquent, s'il s'agit de la sainte communion, je ne puis croire qu'elle soit nécessairement mauvaise toutes les fois qu'à mon intention première, qui était droite et pure, sont venues s'ajouter des considérations humaines, des motifs blâmables (qui d'ailleurs ne sont que des péchés véniels).

Il n'en pourrait être ainsi que dans le cas seulement où ces motifs auraient eu, dans ma détermination, la part *unique* ou *principale*. Si au contraire (et nous croyons que c'est ce qui se produit le plus souvent) ils n'y sont entrés que pour une part *secondaire*, *accidentelle* — surtout s'ils n'ont été *qu'une cause occasionnelle* — une partie proportionnelle des fruits auxquels j'avais droit me sera retenue sans doute, mais ma communion restera quand même foncièrement bonne, méritoire, fructueuse.

Par exemple, dans le premier cas, voici un homme qui communie aux grandes fêtes, ou tous les mois ou plus souvent encore. Il le fait par suite d'une vieille habitude, fruit d'une bonne éducation, ou bien parce que c'est l'usage dans le pays qu'il habite, ou encore parce qu'il subit l'influence heureuse d'une femme chrétienne. Qui oserait le condamner ? Qui ne voit qu'ici l'habitude, l'usage, l'influence ne sont que des causes occasionnelles de sa conduite ? L'intention vraie qui est au fond de sa volonté et qui l'amène à la sainte Table, c'est le désir d'agir en chrétien, de plaire à Dieu, de profiter de la sainte communion.

De même dans les deux autres cas. Il n'est que trop vrai, hélas ! que des pensées de vanité, d'amour-propre, de recherche de soi-même, que des considérations humaines se font place souvent dans notre âme, même à propos de la sainte communion, et parfois, hélas ! au moment où nous la recevons.

Mais, n'est-il pas vrai de dire aussi que la plupart du temps ce ne sont pas ces motifs qui nous font agir et qu'ils ne sont que des mobiles *secondaires*, « *concomitants* », qui se greffent sur le mobile principal ?

On voit qu'il ne faut point se hâter de décider que telle âme peu fervente, peu généreuse, manque de la seconde disposition nécessaire : l'intention droite.

B). — Toutefois, cette réserve faite, on ne saurait s'appliquer avec trop de soin à exciter dans son cœur *les motifs surnaturels* que nous propose le décret.

Il y en a trois ; les deux premiers d'un ordre supérieur, sont

Digitized by Google

orientés vers Dieu lui-même ; c'est le désir « de lui plaire et de s'unir plus étroitement à lui par la charité », cette charité infinie dont la Sainte Eucharistie, le sacrement de l'amour, est destinée à répandre sur les hommes les richesses inépuisables (1). Le troisième, sans être d'un ordre aussi relevé, puisqu'il n'a pas Dieu pour objet immédiat, n'en est pas moins très noble et très désirable. On reçoit la sainte communion « pour opposer ce remède divin à ses infirmités et à ses défauts. » C'est encore entrer dans les desseins de Dieu sur nous, c'est vouloir réaliser ses plus chers désirs : *Haec est enim voluntas Dei sanctificatio vestra* (I Thess., IV, 3) ; c'est s'inspirer des recommandations du Concile de Trente qui appelle la Sainte Eucharistie *antidotum quo liberemur a culpis quotidianis et a peccatis mortalibus praeservemur* (Sess. XIII, c. 2).

Sont-ce là les seuls motifs que l'on puisse se proposer dans la sainte communion ? — Non, évidemment. De même que, plus haut, après avoir indiqué spécialement deux intentions blâmables à écarter, le Décret se contente de renfermer toutes les autres dans un mot « *humanae rationes* », de même ici, il se borne à nous suggérer trois motifs, les principaux, les plus communs, mais il ne nous interdit nullement d'évoquer tel ou tel autre qui aidera mieux notre piété, pourvu qu'il soit d'ordre surnaturel.

Il n'est pas même nécessaire que ce motif se rapporte directement à la sainte Eucharistie. Notre P. Joseph (2) cite à ce sujet tout un passage de saint Bonaventure, tiré de sa « *Praeparatio ad missam* » ; il estime avec raison que les affections et les pieux désirs que le docteur séraphique suggère au prêtre pour l'inviter à célébrer les saints mystères, peuvent parfaitement servir au chrétien pour disposer son âme à la sainte communion. Malgré la longueur de cette citation, nous n'hésitons pas à la faire nous aussi (3). Elle nous montrera combien peuvent

1. « Salvator noster, discessurus ex hoc mundo ad Patrem, sacramentum hoc instituit, in quo divitias sui erga homines amoris velut diffundit ».
(*Conc. Trid.*, Sess. XIII, c. 2.)

2. Josephus Ant. a S. Jo. in Persiceto. — *De SS. Communionis frequentiâ in familiis religiosis*, p. 202. Romae, Fr. Pustet, 1905.

3. « Tu autem, homo Dei, dirige vota tua et desideria ad Deum et vide quibus affectionibus et desideriis trahi debeas ad sacra mysteria celebranda (vel suscipienda) :

« Primo, trahat te *conscientia et remorsus delictorum*, sperans per eum, quasi per hostiam placationis, ab omni peccato purgari.

« Secundo, *tuae infirmitatis intuitus, et consideratio*, ut eum quasi medicum ad te voces, per quem ab omni infirmitate cureris

Digitized by Google

être nombreux et variés, selon les circonstances, les dispositions, les besoins de l'âme, les motifs surnaturels auxquels il lui est permis de recourir, et combien il lui est facile, somme toute, de réaliser la seconde condition imposée par le décret : avoir, en communiant, une « intention droite et pieuse ».

Arrivés à cet endroit de notre travail, et avant de parler des *dispositions désirables*, que nous suggèrera le décret, il nous semble bon de jeter un regard en arrière, et de présenter au lecteur, dans une vue d'ensemble, ce qui a été dit jusqu'ici. Tout peut se ramener aux points suivants :

1° C'est *pour nous en premier lieu et principalement* qu'a été instituée la divine Eucharistie. Par le saint sacrifice de la messe elle nous applique les mérites du Calvaire ; par la sainte communion, selon une parole de Tertullien, elle « insère » le Christ dans nos âmes. Par conséquent, dans la sainte communion, ce que l'on doit viser d'abord, ce n'est pas l'honneur à rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est le profit spirituel que nous devons en retirer.

C'est parce que ce principe était méconnu que l'on en est venu à mesurer les communions, à ne les accorder qu'avec parcimonie.

« Tertio, *pressura alicujus tribulationis*, ut per eum qui omnia potest, ab omni adversitate citius libereris et protegaris.

« Quarto, *desiderium alicujus gratiae vel spiritualis beneficii impetrandi*, ut per eum cui Pater nihil negare potest, obtineas.

« Quinto, *gratiarum actio* pro omnibus beneficiis temporalibus et spiritualibus tibi aliisque impensis, cum nihil habeamus *Deo retribuere pro omnibus quae retribuit nobis*, aliud quam *calicem salutaris accipere et sacrificare hostiam laudis*, id est Jesum Christum.

« Sexto, *caritas et compassio proximorum*, cùm pro salute vivorum et requie defunctorum nihil efficaciùs interpellet, quam Christi sanguis *effusus in remissionem peccatorum*.

« Septimo, *laus Dei et Sanctorum*, cùm non habeamus, quo possimus Deum et Sanctos pro suâ dignitate laudare, quam Christum sacramentaliter Deo Patri offerre et immolare.

« Octavo, *Dei amor et dilectio*, ut eum invites ad te ac per inviscerationem spiritualis refectionis in te ipso eum delectabiliter amplexeris.

« Nono, *sitis et desiderium augendae gratiae*, quia hoc Sacramentum fontem continet salutis, Dominum Jesum Christum ; ideo dicitur *Eucharistia*, id est, bona gratia. Cœtera vero sacramenta fluenta sunt et rivuli gratiarum, quibus sanctificamur.

« Decimo, *ardor et suspirium*, quo totis visceribus, virtute hujus excessivae caritatis et dulcissimae refectionis, cupias sanctificari *ab omni inquinamento carnis et spiritus*, et eripi ab omnibus periculis et tentationibus ac inseparabiliter uniri Christo Salvatori et conservari in suo amore. »

(De praeparatione ad Missam. C. I, par. 4, S. Bonaventurae *Opera omnia*. Edit. de Quaracchi, T. VIII, p. 104).

Digitized by Google

Assurément une communion bien faite est un moyen excellent d'honorer Dieu ; néanmoins ce qu'il faut y voir avant tout c'est l'alimentation spirituelle nécessaire à nos âmes. C'est donc pour nous principalement que Notre-Seigneur est sur l'autel et il y est pour se donner à nous ; mais dans quelle mesure ?

2° Il faut répondre que c'est *sans mesure*. La communion que son Cœur sacré désire si vivement et qu'il inspire à la sainte Eglise de nous recommander avec tant de force et d'insistance, c'est la communion quotidienne ou du moins très fréquente, la plus fréquente qu'il nous sera possible.

3° Mais à qui cette invitation si pressante est-elle faite ? *Elle est faite à tous :* à tous les fidèles, à toutes les âmes. Le régime normal, régulier, ce serait la communion quotidienne pratiquée par tous les chrétiens ; voilà ce dont il faut d'abord se bien convaincre soi-même ; voilà ce qu'il faut dire et redire autour de nous.

4° Enfin quelle est la préparation qui est exigée ? — Elle consiste essentiellement *en deux dispositions :* l'état de grâce et l'intention droite ; ces dispositions sont nécessaires, et en même temps elles sont suffisantes. Elles suffisent même non seulement pour la communion annuelle, mais encore pour la communion fréquente et quotidienne. Quiconque est admis à communier une fois est par là même apte à le faire tous les jours. L'état de grâce exigé, c'est simplement l'état de grâce actuel et non une vie habituellement exempte de péché mortel. L'intention droite, c'est, d'une façon générale, tout motif surnaturel qui nous porte vers la sainte communion.

Ces divers points de doctrine et ces directions pratiques jettent une vive lumière sur l'adorable et ineffable sacrement de nos autels : *Eucharistia*, seu *bona*, *optima gratia*.

Notre Dieu, c'est bien l'*Emmanuel*, Dieu avec nous. *Et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum : Nobiscum Deus* (Math. I, 23). Il est venu en terre, est entré en relation avec les hommes et a vécu leur vie. *In terris visus est et cum hominibus conversatus est* (Baruch. III, 38) ; et, de retour au ciel, son plaisir est de demeurer encore parmi eux : *Deliciae meae esse cum filius hominum* (Prov. VIII, 31).

C'est pour cela qu'il a établi au milieu de nous le tabernacle sacré, où se cache, sous les voiles eucharistiques, son corps glorieux ; et son Cœur divin bat toujours d'une tendresse infinie pour les enfants des hommes : *Ponam tabernaculum in medio*

Digitized by Google

vestri, et non abjiciet vos anima mea (Levit. XXVI, 11). Bien plus, ce Sauveur miséricordieux a fait, de toutes les merveilles de sa vie et de sa mort, un incomparable mémorial, et il se donne en nourriture à ceux qui le servent fidèlement : *memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se* (Ps. 110, 4).

Et d'où nous vient d'être comblés à ce point ? C'est que, nous répond saint Jean, Dieu nous a aimés et nous aime d'une charité infinie . *Cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos* (Joan. XIII, 1) (1).

Mais en retour ne ferons-nous rien ? *Sic nos amantem quis non redamaret ?* Excitons donc dans nos âmes l'amour pour un Dieu si bon et la reconnaissance pour tant de bienfaits. Excitons-y également la générosité ; et promettons, dès aujourd'hui, de mettre dans nos cœurs, quand nous allons à la sainte Table, non seulement les dispositions nécessaires, que nous venons d'étudier, mais encore, autant qu'il nous sera possible, les dispositions désirables que nous indiquera plus tard le décret : la fuite et la désaffection du péché véniel dans la conduite de la vie, et, dans la communion elle-même, toute la ferveur dont nous sommes capables.

Enfin et surtout, puisque le désir de Notre-Seigneur est si formel, et que les invitations de son Vicaire se font si pressantes, allons communier. Allons-y tous les jours, et travaillons à faire régner autour de nous la pratique de la communion fréquente et quotidienne. *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae, ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno* (Hebr. IV, 16).

(A suivre.)

Fr. CONSTANT.
O. M. C.

1. « Motivorum omnium Christi incentivum potissimum, finium finis, causa causalissima, fuit amor in finem diligens, modo qui est ultra omnem modum ; amor, inquam, dignatione dives, dignitatis nescius, suasu efficax, effectu potens, triumphans de Deo ; amor, inquam, non necessitatibus tantummodo nostris providens, sed usque in delicias amans, sine intermissione benefaciens, dona donis cumulando effundens, claritatem quam dedit ei Pater dans nobis ut « de opimitate dominici corporis » (phrasis est Testulliani, lib. de Pudicit., cap. IX), Eucharistia scilicet vesceremur. Unde illud cernimus Isaiae (LVI, 11) impletum vaticinium : *ut sugatis et repleamini ab ubere consolationis ejus ; ut mulgeatis, et deliciis affluatis ab omnimoda gloria ejus.* »

(Vinc. Contenson, Ord. Praed. *Theologia mentis et cordis* — De Deo Salvatore — Lib. XI, Pars IIa — Diss. IIIa, cap. I, p. 170)

Digitized by Google

ESSAI JURIDIQUE

SUR LE POUVOIR ROYAL.

LA RÉFORME DES ORDRES MENDIANTS SOUS LOUIS XIV (1).

SOURCES : Pierre Pithou : *Preuves des libertez de l'Eglise gallicane*, de Pithou, 1594. Nous citons la troisième édition de Paris, 1731. — T. II. Le chap. XXXIII est exclusivement consacré à la matière. Durand de maillane : *Les Libertez de l'Eglise gallicane prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles dressées par M. Pierre Pithou et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'Etat, par Durand de Maillane, avocat au Parlement.* Lyon, 1771. T. I, art. XXXIV.

Nous avons peu de chose à dire sur la personne de ces deux auteurs. Leur caractère gallican est suffisamment connu ; il n'est pas nécessaire d'ajouter combien cela doit nous mettre en garde contre leurs affirmations sur le terrain juridique. Cependant, comme leurs recueils ne contiennent que des actes officiels : décrets royaux, arrêts des Cours et Parlements, pas n'est besoin d'insister sur la nature de ces documents.

Toutefois, il est incontestable que, en tenant compte de cette double observation, on aurait tort de s'y appuyer exclusivement pour composer un travail historique sur un point quelconque de la discipline ecclésiastique. Gallicans dans toute la force du mot, nos auteurs considéraient leurs libertés comme des faits dûment acquis. Aussi les voyons-nous consignées dans leurs ouvrages comme des thèses dont ils prenaient la défense.

1. Nous disons *Essai* parce que nous n'avons pas pu examiner de sources mss. notamment la correspondance de Rome des Archives des Affaires Etrangères à Paris, ni la correspondance des Nonces à Paris des Archives du Vatican.

Digitized by Google

Ces faits, allégués comme preuves, quelle place occupent-ils dans l'histoire ? Nous ne pouvons pas le préciser par l'inspection de ces seuls répertoires. Or, c'est précisément ce que nous voudrions faire pour le point particulier qui occupe une partie du grand règne : la Réforme des Ordres mendiants. Nous voudrions rechercher, si les préoccupations de Louis XIV furent la continuation de ce qui sur ce terrain avait été fait avant lui ; ou bien, cette réforme qu'il préconisait, n'était-elle qu'une partie de ce vaste plan de concentration qu'il avait conçu, concentration de tout pouvoir dans sa royale personne ? Nous l'avouons dès l'abord, nous ne voyons pas le moyen de résoudre adéquatement cette difficulté. Nous entrevoyons bien l'issue, et nous voulons la signaler dès maintenant : les correspondances des nonces Roberti et Bargellini, puis les relations des ambassadeurs et des autres agents de la France résidant à Rome, dans lesquelles ils ont entretenu leurs Cours de ces événements, nous paraissent seules capables de jeter la lumière sur cet épisode. Grâce à ces lettres nous pourrions connaître les intentions du Grand Roi ; en nous appuyant sur toute autre autorité, nous risquerions de proposer l'une ou l'autre opinion personnelle. Inutile de dire que ce moyen de vérification nous fait à peu près totalement défaut. La seule lettre de Roberti que nous ayons à notre disposition, ne suffit certainement pas pour nous édifier à ce sujet. Voilà pourquoi notre travail sera totalement incomplet. Nous tâcherons donc de *deviner* plutôt la situation, et de l'ébaucher en conséquence, tout en le donnant comme un premier essai.

I.

A l'avènement de Louis XIV, les Ordres Religieux aussi bien que les autres institutions, subirent l'influence et le contrôle royal. Il suffit d'énumérer parmi les libertés gallicanes, le droit qu'avait la Couronne de concéder ou de refuser l'*établissement* d'Ordres nouveaux aussi bien que la fondation de nouvelles maisons. En 1629, Louis XIII donna un édit pour régler l'érection des monastères. On reconnaît que « la Règle doit être approuvée par le Pape » ; de plus « pour l'exercer publiquement ou en particulier, dans les diocèses le consentement et l'approbation de l'Evêque sont requis ; mais, en France, il faut en outre l'appro-

Digitized by Google

bation et l'autorité du Roi. « C'est une maxime fondamentale de notre droit public, » dit Durand de Maillane (1).

Il serait trop long de faire voir comment de ce premier droit, découlent tous les autres en particulier : comme d'accorder la liberté de sortir du royaume, ou bien de l'interdire : on l'appelle simplement « la suite de ce lien sacré, qui attache le sujet à son souverain » (2). C'était même le grief qu'on faisait aux membres de la Compagnie de Jésus engagés par vœu d'aller partout aux ordres du Pape. Ce point fut en vigueur à l'époque que nous étudions, puisque le 8 janvier 1676, le Parlement porta un arrêt défendant la sortie sans lettres patentes du roi, malgré l'obédience du Général et du Provincial (3). A ceux-ci la défense avait été faite auparavant (par le Parlement de Paris en date du 23 février 1524) « de bailler aucune obédience à leurs religieux pour aller hors du royaume » (4).

Dès lors il n'est point étonnant de voir mettre expressément des limites à l'exercice de la juridiction des Supérieurs. Ceux de l'Ordre de S. François avaient lancé un statut prohibant le recours aux juges séculiers. Un arrêt de la Cour du Parlement le déclara abusif. Pour passer par le royaume et y faire la visite, les Généraux avaient besoin d'une permission spéciale ; celle du souverain ne suffisait pas par elle-même, puisque le Parlement devait encore l'approuver en particulier. (Aix, 1 août 1628, pour le Général de l'Ordre de S. François). — Le Général des Franciscains, qui était italien, reconnut qu'il ne pouvait exercer sa charge en Provence sans permission du Roi. On alla même jusqu'à exiger que le Général étranger mît un regnicole à la tête de la réunion de tous les couvents du pays, comme il fut imposé à l'Ordre des Carmes (par le Parlement de Paris le 20 juillet 1602). Rien n'aida de protester contre cette mesure illégitime ; les Capucins de Paris l'expérimentèrent en 1599, quand le 6 mai leur refus de répondre par devant aucuns juges séculiers, leur valut une condamnation en Grand'Chambre de la Cour du Parlement (5).

Nous pourrions rappeler que même la réception des postulants sans certaines formalités, p. ex., contrairement à la volonté

1. *Op. cit.* T. I, p. 55.
2. Durand de Maillane, *op. cit.* T. I, p. 192
3. *Ibidem.*
4. P. Pithou, *op. cit.*, ch. XXXIII.
5. P. Pithou, *op. et loco cit.*

Digitized by Google

des parents, attira des ordres formels de la part des Cours, de rendre ces novices à leur famille (1).

Il suffit de constater que de fait sinon de droit les Religieux étaient soumis au pouvoir civil. Au reste cette soumission était générale. Certes, c'était longtemps après la mort de Louis XIV, que Durand de Maillane a écrit ce qui suit : « Le roi donne un état civil aux corps réguliers... Les raisons de politique fondées sur le droit qui défendent les associations et les nouveautés (exigent qu'on y mette des limites au moment où on les permet)... C'est un attribut essentiel à l'autorité du roi, que personne n'exerce dans le Royaume sur ses sujets une juridiction qu'il n'a pas donnée ou approuvée. Ce principe s'applique relativement au pape, à fortiori aux Supérieurs des Religieux qui n'ont d'eux-mêmes aucun titre de s'ériger en tribunal. Leur pouvoir est celui donné par la Règle de l'Ordre ; ils ne le tiennent donc que de ceux qui peuvent l'approuver. Or le roi met par ses Lettres-Patentes à cette Règle le sceau de son autorité : il fait une loi à laquelle il n'est plus permis à personne de contrevenir sans abus (2) ».

Evidemment un principe aussi large permet de tirer toutes les conclusions. Pour ne pas être le texte de la liberté que nous considérons, il en est au moins le commentaire, tiré des faits particuliers que Pithou a recueillis pour les formuler en une loi qui précisément constitue la Liberté. Voici comment Durand formule celle qui nous intéresse ; elle ne comprend pas une stipulation de plus que celles que le premier collectionneur met en tête des chapitres qui se rapportent à notre sujet. « Encore que les Religieux mendiants ou autres, pour ce qui concerne leur discipline, ne puissent s'adresser aux juges séculiers, sans enfreindre l'obédience, qui est le nerf principal de leur profession : toutefois en cas de sédition, ou tumulte ou grand scandale, ils y peuvent avoir recours par réquisition de l'impartition de l'ayde du bras séculier. Et pareillement quand il y a abus clair et évident par contraventions aux ordonnances royaux (sic), arrests et jugements de ladite Cour, ou statuts de leur réformation authorisez par le Roy et par ladite Cour, ou aux Saincts canons conciliaires et décrets desquels le Roy est conservateur en son royaume » (3).

Nous ne voulons pas insister sur ces préliminaires ; nous les

1. P. Pithou, *ibidem*.
2. *Op. cit.* T. I, art. XXXIV, p. 561.
3. Durand de Maillane, T. I, art. XXXIV, p. 518.

Digitized by Google

avons donnés pour faire remarquer que, a priori, il n'y aurait rien d'extraordinaire à voir Louis XIV intervenir dans les affaires où ses prédécesseurs se sont immiscés. L'a-t-il fait et comment, c'est ce que nous avons à chercher relativement à la réformation des Ordres mendiants.

II.

C'est le moment, croyons-nous, de déterminer nettement les limites logiques de notre travail.

Louis XIV a joué un rôle sans égal dans la politique religieuse de la France. Ce que ses devanciers avaient fait en des cas isolés, lui l'avait rédigé en programme. Nous étions tentés de le résumer dans son mot fameux : « L'Etat c'est moi ; » mais il nous semble qu'il n'exprime pas toutes ses tendances ; son ambition de former une Eglise nationale, indépendante de la Mère de toutes les Eglises, n'y est pas clairement comprise. Il ne nous est pas donné de développer l'exécution de ce dernier plan. Les Historiens ont écrit de gros volumes où ils nous le décrivent méconnaissant, méprisant l'autorité souveraine du S. Siège apostolique, et faisant par lui-même ce qui revient exclusivement au Vicaire du Christ. Il n'a rien omis pour exercer la plénitude du pouvoir même religieux. Les Parlements, la Sorbonne, les évêques étaient à ses ordres. Restait un corps spécial, les Religieux, « défenseurs nés de l'autorité pontificale » (1). Louis XIV ne pouvait manquer de s'en occuper ; il devait, pour atteindre son but, ou bien les gagner à lui, ou bien les rendre inoffensifs.

Quant aux religieux, en général, nous n'avons pas à discuter l'opinion de M. Gérin (2) qui prétend que le monarque a exclusivement suivi le second procédé. Quelle est la part qu'il faut, en cela, attribuer à l'affaire des commendes, des nominations faites par le roi dans les abbayes, les prieurés et dans les monastères des Ordres possesseurs de biens ? Quelles étaient ses véritables intentions, ou bien jusqu'où subissait-il l'influence de Colbert, en se proposant de prohiber l'émission des vœux de religion avant un âge plus avancé que celui que fixaient les Saints canons et en particulier le Concile de Trente ? Etait-ce, comme le hollandais

1. Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*. Tirage à part, p. 9.
2. M. Gérin, *Louis XIV et le S. Siège*, T. II L. II, chap. VI, p. 376.

Digitized by Google

protestant Caron voulut insinuer au ministre, pour en diminuer le nombre, « comme des gens inutiles, ne servant, au compte du bourgeois, qu'à entretenir l'oisiveté et la fainéantise dans l'Etat ? » Ce sont là des questions de la plus haute importance. Il ne nous appartient pas d'y répondre, puisque nous restreignons nos recherches aux seuls Ordres mendiants. Incontestablement les Règles et la pauvreté des quatre grands Ordres, Augustins, Dominicains, Franciscains et Carmes les protégaient contre les usurpations séculières. Et alors pourquoi Louis XIV s'en est-il occupé ? Car, quelque étrange que paraisse notre titre faisant allusion à une réforme sous le grand règne, nous voulons faire ressortir que cette réforme devait partir du roi lui-même. Personne, sans doute, ne se rappelle avoir rencontré à ce moment de l'histoire quelque grand réformateur surgi des rangs si nombreux de ces institutions.

D'autre part, un siècle s'était écoulé depuis la tenue du Concile de Trente, qui avait presque exclusivement consacré aux affaires des Réguliers sa XXVe et dernière Session. Le Chapitre I est explicite sur ce que les Ordres religieux avaient à faire (Sess. XXV, C. I, *De Regularibus*) en fait de discipline : la gloire et l'utilité de l'Eglise requéraient que là où l'observance était en honneur, elle fût conservée, et qu'elle fût rétablie dans les monastères et les couvents d'où la négligence et les usages contraires l'avaient chassée. Les supérieurs étaient chargés de veiller, durant les visites canoniques et aussi aux chapitres généraux et provinciaux, à ce que cette prescription du Saint Concile fût exécutée. A eux seuls incombait cette charge et nous en trouvons la preuve dans un passage d'un livre du Pape Benoît XIV (1). Il y rapporte que le Synode provincial du Portugal, tenu en 1583, avait renouvelé la Loi du Concile de Trente, en y ajoutant ces mots : « Nous statuons,... nous ordonnons ». La Congrégation du Concile commanda d'ôter ces termes des Constitutions décrétées dans les synodes diocésains ou provinciaux.

Logiquement, nous sommes en droit de tirer la conclusion : à fortiori le pouvoir civil n'a-t-il pas le droit de s'immiscer dans les affaires concernant la discipline monastique ; et la question de juridiction, la question de droit se trouverait ainsi résolue. Mais il y a que le Concile de Trente n'avait pas été reçu ni proclamé en France ; des négociations avaient même eu lieu entre les Cours de Paris et de Madrid et d'autres manœuvres encore

1. *De Synodo*. Liber IX, cap. XVII (editio Lovanii, 1763). T. II, p. 467.

Digitized by Google

avaient été entreprises pour en empêcher la célébration et plus tard la continuation. Alors reste seul debout le droit gallican, la liberté XXXIV du recueil de Pithou : le Roi avait le droit de réformer les Ordres déchus de la ferveur de leur profession. Il en usa effectivement et dans la mesure la plus large. Dans une lettre à son ambassadeur à Rome le duc de Chaulnes (8 mai 1668), il écrivait (1) : « Mon intention n'a jamais été, et n'est point encore, de rien faire en cela (il s'agissait de la réforme des couvents), qui puisse tant soit peu choquer l'autorité de Sa Sainteté, mais seulement apporter un ordre aux dérèglements qui se sont glissés... pour la multitude des couvents et des religieux, dont le revenu, ou les aumônes qui leur sont faites, ne peuvent suffire pour leur subsistance. » Cette protestation de respect faite en 1668 ne parle pas en défaveur du roi très chrétien. Mais nous avons à remonter plus haut.

Quand l'année avant (donc en 1667), on avait pour la première fois mis sur le tapis la question de la réforme des Ordres religieux, le fait n'était pas sans précédent (2). Dans le recueil de Pithou nous constatons que le cas s'était présenté assez fréquemment où les religieux eux-mêmes avaient reconnu *de fait* le droit de l'autorité civile, en s'adressant à elle ; tantôt les sujets lui avaient adressé des plaintes contre ce qu'ils appelaient des innovations ; tantôt les supérieurs avaient imploré son intervention plus puissante que leur juridiction spirituelle, pour imposer les réformes dans la discipline des maisons. Il y a plus. Par leur pratique, les Parlements et le Roi considéraient leur intervention spontanée et nullement implorée comme un *droit* légitimement acquis (3). Il nous a été impossible de contrôler quelle avait été la part des souverains dans la réforme des couvents, commencée et poursuivie avec tant de succès sous le règne de Henri IV et de Louis XIII. M. Gérin parle de celle-ci (4), mais sans donner aucune référence. Ces princes y ont-ils contribué directement ? A-t-elle eu lieu comme une suite donnée aux ordonnances du Concile de Trente ? A-t-elle été simplement entreprise à leur instigation ou a-t-elle été dictée par les circonstances particulières ? Voilà autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre ; et pourtant, qui sait si nous n'y

1. Citée par Gérin, *op. cit.* T. II, Liv. II, ch. II, p. 248.
2. Au témoignage d'Esmein, le recueil de Pierre Pithou faisait déjà loi à cette époque. Esmein, *Histoire du droit français*, (p. 625).
3. P. Pithou, *op. cit.* T. I, ch. XXXIII et Durand de Maillane, T. I, art. XXXIV.
4. Gérin, *op. cit.* Liv. II, ch. II, p. 248.

Digitized by Google

verrions pas, en l'occurrence, la continuation de ce qui avait été fait précédemment. A défaut de renseignements, il nous est permis de susciter quelque doute sur cette interprétation ; en effet, nous avons à tenir compte d'une part des efforts faits par les supérieurs religieux eux-mêmes pour rétablir l'observance dans les maisons françaises de leur Ordre, et de l'autre, des moyens employés par le roi pour exécuter sa réforme. Exposons plutôt les faits.

Le Ministre Lionne écrivait : « Le nonce me parle encore « d'un prétendu projet d'édit » contre le concile de Trente et l'ordonnance de Blois. S'il y a des abus, dit-il, le Pape y considérera « pour contenter Sa Majesté ; autrement, si on voulait mettre la main à l'encensoir, Sa Sainteté ne le souffrira point, et cela serait même capable de produire un schisme. Voilà la substance de ce qu'il m'a dit. » M. Gérin, qui cite ce passage (1), n'en indique pas la date, et nous le regrettons bien. Car le nonce était exactement informé, et le projet n'était que trop sérieux. Il y a tout lieu de croire que l'entretien de Roberti avec Lionne, auquel il est fait allusion, a eu lieu avant le 18 avril 1667. Nous possédons la lettre qu'il écrivit, à cette date, à Le Tellier, et une autre identique qu'il adressa le même jour à Lionne. En voici le commencement : « *Je viens de lire* un arrêt du Parlement qui paraît avoir été rendu le 4 de ce mois (avril), et dont l'intitulé est ainsi conçu : Arrêt de la Cour du Parlement ordonnant qu'il sera procédé à la réforme des quatre Ordres des religieux ordinairement appelés Mendiants et faisant défense aux Supérieurs et aux Supérieures de tous les monastères de recevoir aucunes choses pour la réception des novices à l'habit et à la profession (2)... » « Il est imprimé, continue-t-il, et quoique l'on m'ait dit qu'il ne sera pas publié, je crois néanmoins de mon devoir de prier de nouveau Votre Excellence de me procurer une audience de Sa Majesté, afin que je l'informe des sentiments de Sa Sainteté sur les inconvénients et les graves perturbations qu'entraînerait infailliblement la publication d'un pareil arrêt. »

Le texte de cette missive est insuffisant pour nous édifier parfaitement sur l'affaire. Nous avons l'occasion de recourir à nos sources pour examiner ce que réellement cet arrêt comportait.

L'avocat du Roi, M. Tallon, prononça un discours au Parle

1. *Op. cit.* T. II, p. 126.
2. Texte dans Gérin, T. II, p. 132. Le texte italien est en note, p. 133.

Digitized by Google

ment, sur la Réformation des Ordres religieux. A l'entendre, l'indiscipline régnait partout, mais le relâchement était le plus grand et la réforme le plus nécessaire chez les Mendiants. Sous cette dénomination, il comprit les quatre grands Ordres qui, par profession, vivent d'aumônes, et non pas tous les religieux indistinctivement que la charité des fidèles soutient dans leurs difficultés. Il tend à distinguer ceux-ci des premiers, parce que, vu la ferveur dans laquelle ils vivaient, on ne put guère leur faire les mêmes griefs. Aux premiers, en effet, il eut à adresser de graves reproches, mais le principal fut leur nombre excessif qui les rendait à charge à eux-mêmes, à l'Eglise et à l'Etat. La conséquence nécessaire en fut l'inobservance de la discipline et de la régularité, tandis que le tumulte et les brigues à l'occasion de l'élection des supérieurs perçant les murs du cloître, devenaient un sujet de scandale pour les séculiers. Pour remédier à ce triste état de choses, il ne s'agit point d'introduire des jeûnes et des austérités auxquels les membres des communautés ne se sont pas engagés lors de leur profession. Le remède est plus intime et se trouve dans l'introduction des observances de la Règle.

Les hommes sincères de l'illustre Assemblée ne purent qu'applaudir à ce beau discours ; on se résignerait même à laisser de côté la question juridique de savoir si pareille intervention est légitime ou non. — Quand il parla des mesures à prendre, il resta toujours dans le droit, puisqu'il proposa de faire demander par le roi des Commissaires envoyés par le Général de chaque Ordre. Seulement, quand il arriva au moyen qu'on avait immédiatement sous la main, il devint plus arbitraire. Sans doute, il n'eut pas tort en pensant qu'il fallait commencer par le commencement, c'est-à-dire par les novices. Mais pour comprendre ce moyen de façon à le faire consister dans une défense de ne plus recevoir des postulants avant que la réforme fût achevée partout, il semble que le procédé fut par trop négatif. Parlant dans le même sens, la proposition d'ériger des noviciats communs où l'on ne recevrait pas facilement, et où on éprouverait et éduquerait les novices dans l'esprit de la Règle, paraît de nouveau plus juste. D'ailleurs, on ne sait trop quoi penser de ces mesures, puisqu'il n'eût pas peur de recourir en cette circonstance aux décisions du Concile de Trente. Il est vrai que les Religieux étaient obligés de s'y soumettre, quoique, comme il a soin d'ajouter, ces stipulations relativement aux mœurs et à la discipline ne fussent pas reçues en France. Pour atteindre son but, il proposa encore l'exemple donné par Innocent X, qui, par

Digitized by Google

la Bulle *Instaurandae* du 15 octobre 1652, avait aboli tous les petits couvents en Italie et dans les îles (1). Il aurait désiré que par le ministère des nonces tous les princes chrétiens fissent de même.

Ce discours se passe facilement de commentaires, si l'on tient compte qu'il émane de celui dont Roberti avait écrit à Rome, au témoignage de l'ambassadeur de Chaulnes « qu'il était l'auteur de toutes les délibérations de Sa Majesté, et une personne qui voulait établir sa réputation sur les débris de l'autorité du Saint-Siège (2) ».

On ne tarda pas longtemps à y donner suite. Nous avons entendu le nonce Roberti s'en plaindre aux Ministres Le Tellier et Lionne (3). L'arrêt rendu par le Parlement le 4 avril 1667, dont il parle, est rapporté tout entier dans Durand de Maillane. Il serait superflu de le transcrire ici, puisqu'il contient presque mot à mot le playdoyer de M. Tallon dont nous avons donné le contenu.

Le Nonce avait-il déjà porté le nouveau projet à la connaissance du Saint-Siège ? Nous n'avons pas pu le constater d'ailleurs. Cependant, dans la lettre, dont nous avons vu le texte, il n'hésita pas à dire comment le Souverain Pontife l'accueillerait. « En attendant, dit-il, je ne veux pas tarder à informer Votre Excellence que, si Sa Sainteté est résolue, comme je le sais, à ne permettre en aucune manière que le pouvoir séculier détermine l'âge nécessaire pour la profession religieuse, elle tolérera encore moins qu'on imprime, à la suite d'un libelle diffamatoire contre le Clergé français, une défense expresse de recevoir des religieux de quelque âge que ce soit. Je supplie Votre Excellence de solliciter pour moi une audience de Sa Majesté. Je connais la grande piété et bonté du roi, et je me promets que, quand il saura mes raisons et les dangers d'une pareille publication, il voudra bien commander au Parlement d'abandonner cette entreprise. »

Nous doutons fort que l'archevêque de Tarse (Roberti) emportât au delà des monts cette conviction exprimée dans la dernière phrase. Toujours est-il que, appelé à Rome pour recevoir le chapeau, il se vit dans l'impossibilité de défendre, de la façon qu'il s'y préparait, les institutions monastiques contre les nouveaux coups dont la couronne les menaçait.

Ici nous nous trouvons de nouveau dans l'impossibilité de

1. *Bul. Rom.* T. VI, p. III, p. 233.
2. De Chaulnes au roi, 8 février, 1667. Gérin, *op. cit.* T. II, p. 128.
3. Cf. *supra*, p. 5

Digitized by Google

suivre sans hésitation la trame des événements. M. Gérin interrompt brusquement son récit, pour raconter la fin d'Alexandre VII; dans Durand de Maillane nous trouvons un écho de la décision prise au Parlement de Paris, à la suite du discours de M. Talon. Plus de deux mois après, le 27 juin 1667, le Parlement de Provence rendit un arrêt calqué complètement sur le précédent (1). « Sa Majesté sera prié d'interposer son autorité à ce que les Généraux des Ordres Mendiants envoient incessamment leurs commissions à des *religieux français*, pour corriger les abus. En attendant, on porte la défense de recevoir des novices dans leurs maisons et Monastères qui sont dans le ressort, ou même des religieux qui ont fait profession hors du royaume. »

Ordre est donné de faire le démembrement de chaque couvent, et de voir s'il peut entretenir ses membres avec les ressources de l'endroit.

Aux Supérieurs et Supérieures il est interdit de recevoir des sommes de deniers, même sous prétexte de fondation, en considération de la réception des novices à l'habit ou à la profession. Les peines des Canons seront exécutées contre les contrevenants et les sommes confisquées ; les monastères qui auront reçu et les parents qui auront donné seront en outre condamnés à payer le double. Cette dernière stipulation est faite sans préjudice de la pension des novices pendant l'année du noviciat fixée à 200 livres pour Aix, Marseille et Arles, et à 150 livres pour les autres villes.

Est-ce à la suite d'une requête dont il est question dans les deux arrêts précités, que Louis XIV s'adressa au Souverain Pontife, conformément à son « intention », qui, comme il écrivait à son ambassadeur, « n'a jamais été et n'est point encore, de rien faire en cela qui puisse tant soit peu choquer l'autorité de Sa Sainteté (2) ? »

Le Pape Clément IX, élu en décembre 1667, ne semble pas avoir tenu compte d'un point capital de cette demande. Le Pape, écrivait de Chaulnes au roi, 17 janvier 1668, veut qu'on laisse de côté les moines qui sont déjà réformés (3). Quant à ceux qui ont besoin d'être ramenés à la Règle, il n'approuve pas que les évêques en soient chargés : ils se doivent à leurs fonctions épiscopales ; d'ailleurs les conflits sont fréquents entre eux et les réguliers, et ce serait faire juger une des parties par l'autre.

1. Durand de Maillane, T. art. XXXIV.
2. Gérin, *op. cit.*, T. I, p. 248.
3. Gérin, *ibid.*

Digitized by Google

L'ambassadeur ayant insinué que le roi pourrait indiquer et le pape commettre, comme sous Louis XIII, un cardinal et des particuliers renommés pour leurs vertus, sans caractère d'évêque, le pape aurait pu répondre que la faction française, par la faute du roi, ne comptait personne de comparable au cardinal de la Rochefoucauld de sainte mémoire ; il déclara seulement qu'il préférait les Généraux d'Ordre, et qu'il les enverrait dans le royaume avec les pouvoirs nécessaires (1).

Dès cet instant les événements semblent donner raison à M. Gérin, que la couronne poursuivait, non pas l'affermissement de la discipline des Ordres religieux, mais leur destruction successive. Le 10 février 1668, Lionne écrivit au duc de Chaulnes une lettre fort intéressante pour cette matière. « Tenez bon, s'il vous plaît, y dit-il, à demander toujours la députation des évêques pour la réforme des religieux ; et cherchez-en les meilleurs prétextes que vous pourrez trouver. Des cardinaux ne pourraient être qu'italiens et n'entendraient pas nos moines ; des Généraux de même ; leurs vicaires français ni des personnes de piété, de douceur, n'auraient pas l'autorité nécessaire. Cependant, je m'en vas vous dire le secret : quand on a fait de delà cette demande, ç'a plutôt été pour empêcher que les sujets du roi, qui le peuvent si bien servir ailleurs, ne s'affublent pas d'un froc, et, pendant que vous contesterez de delà sans admettre aucun tempérament, nous y gagnerons toujours qu'il ne se fera aucune réception de novices, qui est un grand point, car elle a été interdite par l'arrêt du Parlement jusqu'à la réforme (2). »

Quoique le mot « mendiant » ne se lise pas dans ces citations, il est évident que tout ce que nous venons d'entendre n'est que la répercussion de l'arrêt de Paris. Le Parlement d'Aix a imité celui de la Capitale, et, sauf celui de Bordeaux, tous les autres doivent avoir fait de même.

D'après une autre lettre de Lionne, datée du 20 juillet 1668 et adressée au même ambassadeur, le nonce — qui était Bargellini — s'était plaint d'un arrêt d'un Conseil d'Etat défendant qu'on reçoive des novices dans aucun couvent du ressort de Bordeaux ; il dit que cette défense ne peut venir que de la « seule autorité du Pape ». M. Gérin, qui cite ce passage (3), rappelle le fait. Comme nous le disions, tous les Parlements, sauf celui de Bordeaux, avaient prononcé des arrêts en ce sens, la prohibition de-

1. Gérin, *op. cit.*, T. II, p. 248-9.
2. Gérin, T. II, p. 249.
3. *Op. cit.*, T. II, p. 249

Digitized by Google

vant durer jusqu'à ce que les Ordres religieux (mendiants) justifiassent qu'ils étaient réformés, selon ce qui sera réglé par les commissaires demandés au pape, et jusqu'à ce qu'ils aient fourni l'état exact de leurs revenus. Tous les Ordres avaient alors « frauduleusement » envoyé leurs novices prendre l'habit dans le ressort de Bordeaux : c'est à quoi le roi a voulu prévoir. Le nonce, prétendant que les Parlements n'avaient pas plus de droit de porter cette défense que le Conseil d'Etat, « Nous lui avons répliqué (Lionne) que Sa Majesté était satisfaite des Parlements et de ce qu'ils avaient fait, et qu'elle ne ferait là-dessus aucune instance au pape ; que s'il voulait se charger de faire venir les mêmes ordres de Sa Sainteté, Sa dite Majesté en serait bien aise (1). » Nous ne savons jusqu'à quel point est vrai ce que M. Gérin ajoute : « pour que les religions ne puissent jamais justifier qu'elles sont réformées, ce sont encore les Parlements que le roi charge d'y introduire ou d'y entretenir le désordre. » — Un fait reste avéré par le témoignage de Bargellini (2), c'est que le roi voulut, malgré tout, exécuter son plan au mépris de celui de Clément IX. Il avait décidé la visite des Ordres religieux ou, si l'on veut, une enquête des couvents sous le prétexte de les réformer, mais dans le but réel et intéressé d'en supprimer un grand nombre (3) ; à cette fin, il songea à députer dans la Commission d'enquête un certain nombre de docteurs en Sorbonne.

Cependant Clément IX continua de refuser les commissaires *in partibus* qui lui étaient demandés. Au contraire, conformément au projet déjà arrêté, il prescrivit effectivement aux Généraux de se rendre dans le royaume et d'y visiter toutes leurs maisons (4). S'il est assez facile de détacher de tout ce que nous avons dit, dans quelle intention Louis XIV entreprit sa fameuse réforme, il n'est pas moins aisé de discerner jusqu'à quel point les religieux eux-mêmes donnaient prise aux réclamations. Nous venons de parler des lettres de Bourlemont. Ce nom dit assez pour que nous puissions ajouter foi à ce qu'il écrit du Général des Augustins, dont il annonça qu'il se mettrait en route le lendemain. « C'est une personne de grand mérite, dit-il. Il est mi-

1. Gérin, *op. cit.*, II, p. 249.
2. Voyez sa lettre chiffrée, 20 nov. 1668, citée par M. Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, p. 6.
3. Voyez la lettre du 20 juillet.
4. Ceci n'est connu que par les lettres de l'abbé de Bourlemont, envoyées de Rome au Roi et à Lionne, les 18 et 29 sept. et 2 octobre 1668. — Gérin, II, p. 377, note 1.

Digitized by Google

lanais ; toutefois les religieux français de son Ordre que j'ai vus ici, se louent de lui (1). » Les dépêches françaises n'avaient que des louanges pour les vertus et les talents de ces religieux. L'un des plus éminents était le Général des Dominicains. Par une lettre qu'il adressa à Lionne en octobre 1668, il nous est permis de juger, combien faibles étaient objectivement les prétextes du Roi. « Bien que le mal ne soit ni si grand, ni si général, comme ceux qui n'aiment pas les religieux ont tâché de persuader à Sa Majesté pour les décrier et avancer leurs desseins à leurs dépens, ayant dans la France cinq provinces ou congrégations réformées et où on vit fort bien, je députe aussitôt trois commissaires français, pris des corps les plus réformés de la France et personnes de grande probité, prudence et expérience, ne pouvant moi-même vaquer à ce bon œuvre et exécuter ses commandements à cause de mon âge et de mes infirmités (2). » Après avoir indiqué le moyen pour arriver plus efficacement au but en divisant le royaume en trois portions, confiant la visite et la réforme de chacune à un commissaire respectif, la lettre continue : « Mais comme ceux qui avaient inspiré ce dessein (de diriger la prétendue réforme des monastères sous le nom de commissaires apostoliques) à sa Majesté pour affaiblir et décrier plutôt l'état régulier que pour lui procurer son ancien lustre et éclat, qu'il a perdu parmi les troubles de l'Etat causés par la rébellion et l'hérésie, virent qu'ils ne pouvaient pas réussir, si le rétablissement de la réforme était laissé entre les mains des Généraux ou de leurs commissaires, ayant suggéré au roi de demander des commissaires apostoliques à Sa Sainteté, comme il fit, mes commissaires sont demeurés jusques à présent sans rien faire, Sa Majesté attendant réponse de Rome sur ses demandes.... A présent, comme Sa Sainteté a fait trouver bon au roi de se contenter que la réforme fût mise par les Généraux de chaque Ordre ou par leurs commissaires, et que Sa Sainteté a trouvé bons les ordres que j'avais donnés pour ce sujet, et que j'y travaillasse par mes commissaires, me dispensant de le faire moi-même, à cause de mon âge et de mon peu de santé, je ne manquerai pas d'ordonner de nouveau à mes commissaires de faire leur devoir et y tiendrai la main (3). »

Ce document est précieux à plus d'un titre. On y voit, en effet, que les religieux intéressés n'ignoraient nullement les inten-

1. Lettre du 18 juin 1669, *l. c.*
2. Gérin, T. II, p. 377.
3. Gérin, II, p. 378-9.

Digitized by Google

tions de M. Tallon, de Lionne, etc., en proposant les commissaires apostoliques. D'autre part, à consulter les dates de la correspondance du nonce Bargellini, (24 juillet-22 août, 1 sept.-20 novembre 1668) (1), nous devons conclure que l'affaire a assez longtemps traîné en longueur, avant que le roi ait accepté la décision pontificale. Au reste, la question reste à résoudre : l'a-t-il acceptée, ou du moins a-t-il permis de la mettre à exécution?

Pour donner une réponse adéquate, il faudrait faire la part des autres causes qui pouvaient être un obstacle à l'obtention de la fin désirée. Ainsi, p. ex., dans sa lettre du 30 octobre 1668, Bargellini parle d'une visite que lui ont faite les Bénédictins de la branche cassienne et des Bernardins, les provinciaux des Dominicains, de Saint-François de Paule, de Saint-Augustin, des Carmes et des Thérésiens. « Ils ne lui ont fait que trop comprendre que beaucoup parmi eux et un plus grand nombre qu'on ne peut le croire, étaient Jansénistes (2). » Dans ses lettres du 20 juillet et du 16 octobre (3), il parle de façon à laisser soupçonner que les religieux étaient au moins de connivence avec la secte, pour ne pas dire davantage. Peut-être ce sectarisme n'avait-il d'effet que sur les relations avec les envoyés de Rome, car le 20 novembre, il parlait de ces mêmes religieux, « contre lesquels Jansénistes et Gallicans avaient inspiré de l'horreur au roi, comme étant les amis de Rome et les défenseurs de l'infaillibilité du pape, infaillibilité, qui, précisément, mettait le pape en mesure de délier les sujets du serment de fidélité au roi (4) ».

Dans la position critique où ils se trouvaient, cette attitude des religieux, si favorable au monarque, est assez étonnante. Il est vrai, comme on l'a fait remarquer, que le nonce apostolique tint ce langage « au moment où il voulait montrer les difficultés de sa situation (5). » Ce qui plus est, comment ces mêmes religieux auraient-ils fait cause commune avec les Jansénistes, qui venaient de leur faire perdre leurs anciens droits : notamment le droit de vote en Sorbonne, enlevé aux Cordeliers, aux Jacobins, aux Augustins et aux Carmes. Quoi qu'il en soit des influences étrangères au conflit entre les moines et la royauté, il paraît assez probable que l'acceptation faite par le roi de l'expédient proposé par le Souverain Pontife, n'était qu'un leurre. Nous re-

1. Citées par M. Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, p. 6, notes 3-4.
2. Citée par Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, p. 9 (note 2).
3. *Ibid.*, p. 9 (note 8).
4. *Ibid.*, p. 11 (note 5).
5. M. Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, p. 8. — Lettre du nonce, 25 mai 1668. — Cauchie, *l. c.*, p. 15 (note 2).

Digitized by Google

grettons de n'avoir aucun contemporain pour juger ce que M. Gérin annote à ce sujet. Dans la lettre envoyée, en octobre 1668, par le Général des Dominicains à Lionne, l'auteur relève ce passage : « A présent, Sa Sainteté a fait trouver au roi de se contenter que la réforme fût mise par le général de chaque Ordre ou par leurs commissaires ». A ce propos, il remarque, en effet, que « le roi se réservait de ne permettre l'exécution de nouveaux règlements *que s'ils étaient conformes à sa volonté* ». Les Commissaires furent forcés de relâcher les liens de la subordination entre les couvents français et le Général, et d'enlever ainsi à ce dernier le moyen de les défendre contre l'omnipotence laïque (1).

Un siècle plus tard, sous Louis XV, la Commission royale des Réguliers, présidée par de Brienne, peut constater les effets des agissements du Grand Roi. La comparaison était facile à faire entre les deux observances alors en vigueur dans les maisons des Frères-Prêcheurs en France. D'une part, les couvents soumis immédiatement à l'autorité du Général ; de l'autre, ceux qui vivaient sous le régime imposé par Louis XIV. Quoique le rapport parle uniquement du noviciat général du faubourg Saint-Germain, on peut affirmer egalement des autres, vu la raison qu'il donne, que les premiers édifièrent par leur modestie et leur piété les villes où ils étaient situés. Le rapport dit de cette maison de Paris : « Elle s'est soutenue jusqu'ici dans la même ferveur que dans les commencements, c'est-à-dire, depuis près de cent trente ans. (Le rapport est daté du 25 février 1771.) Si l'on en cherche la raison, il n'est pas possible d'en trouver d'autre que l'autorité immédiate que le P. Général y exerce et qui lui est acquise par les lettres patentes de Louis XIII, enregistrées au Parlement.

« Il choisit dans tout l'Ordre en France, et principalement dans la province de Toulouse, les religieux qui composent la communauté ; il y nomme le prieur et les autres officiers.... La brigue, l'intérêt, la passion, l'esprit de relâchement peuvent bien influer dans les élections que l'on fait dans chaque communauté ; mais quel autre intérêt, quelle autre passion peut avoir le Général que de choisir les sujets qu'il connaît les plus capables de maintenir la discipline régulière et le bon ordre dans une maison destinée à former ceux qui doivent perpétuer l'Ordre dont il a l'honneur d'être le chef (2) ? »

1. Gérin, II, p. 378 (note 2).
2. Cité par Gérin, T II, p. 378 (note 2).

Digitized by Google

Nous nous gardons de discuter cette dernière réflexion. En fait, les événements sont en sa faveur, quoiqu'il fallût, pour porter un jugement complet, discerner jusqu'où le mauvais vouloir de la politique s'y est trouvé mêlé. Louis XIV n'avait pas osé toucher aux reglements approuvés par son père, mais il se rattrapa par ailleurs. Dans les couvents où ces règlements n'étaient pas en vigueur, par exemple, dans le célèbre collège de la rue Saint-Jacques, il fit introduire des nouveautés dont le même rapport nous révèle les conséquences : il obligea le P Jean le Pul, un des trois commissaires délégués par le Général, à placer ce collège sous le gouvernement de seize conventuels, choisissant leur prieur et leurs officiers, se désignant leurs successeurs, soumis seulement à la visite de religieux français, et ne relevant plus du Général que pour l'ordre des études. Plus de 100 ans après, le rapport de l'archevêque de Toulouse disait : « L'expérience qui est la pierre de touche de tous les règlements politiques, n'a que trop fait voir l'insuffisance de ceux que le P. le Pul dressa pour le collège.... Il y aurait un moyen aussi simple, aussi court, aussi aisé qu'efficace pour rétablir les choses et le bon ordre dans le collège ; et tout l'Ordre en France s'en ressentirait bientôt, et aurait la consolation de voir une génération nouvelle qui réparerait ses ruines. Ce moyen serait d'établir à Saint-Jacques le même régime qu'au noviciat général de Saint-Germain. »

Voilà comment l'œuvre de Louis XIV fut jugée un siècle plus tard. Nous avons donné ces extraits d'un document officiel pour faire ressortir deux points : d'abord que le Monarque, en 1668, fit seulement semblant d'agréer le plan de réforme par les généraux ou leurs commissaires comme le voulut le pape, puisqu'il réussit excellemment à rendre la mesure totalement inutile. Ensuite que, vu les résultats obtenus et d'ailleurs faciles à prévoir, il y a lieu de douter fortement de la droiture des intentions royales dans cette affaire de réforme.

Il est vrai que cette conclusion, nous la dégageons pour ainsi dire à propos d'un fait particulier. Pour être complet, nous devrions pousser nos recherches ultérieurement. Toutefois, dans l'ensemble, les constatations que nous avons faites, nous permettent de présumer que la préoccupation du Grand Roi tendait bien plutôt vers le pouvoir absolu qu'au bien et à l'honneur des Ordres religieux pour lesquels il affichait tant de sollicitude.

Digitized by Google

APPENDICE.

Voilà ce que nous avons trouvé relativement à la Réforme des Religieux. — Les faits que nous avons rapportés, se passèrent durant les années 1667 et 1668 ; tous se rapportent à une réforme, au sens canonique du mot, c.-à-d. à un effort de rétablir l'ancienne observance de la Règle et de la vie régulière. Comprise ainsi, nous ne voyons pas qu'il faille y rattacher le célèbre « Arrêt d'Agen ». Dans une lettre de Lionne à Bourlemont (8 mars 1669), on trouve bien que celui-ci est chargé de dire au Souverain Pontife « que Sa Sainteté, en cette occasion, a plutôt à se louer du roi,... Sa Majesté n'ayant fait autre chose que faire valoir les Règles de l'Eglise établies par les papes, ce que même les Parlements font tous les jours » ; Clément IX ne se laissa pas abuser par ces excuses. Le Cardinal Rospigliosi, secrétaire d'Etat, ordonna au nonce de réclamer sans tarder la rétractation de l'arrêt ; en même temps il chargea Lionne d'avertir le roi que de pareils attentats n'étaient pas moins périlleux pour l'Etat que pour la religion (1).

En vérité, nous n'y voyons de la part du roi qu'un nouveau pas dans ses desseins à l'égard des Ordres religieux, quel qu'en soit d'ailleurs le véritable but. Si nous prenons seulement en considération le fait que Louis XIV profita de toutes les circonstances pour diminuer la puissance des réguliers, comme dans le cas présent et dans celui où il voulut leur retirer la juridiction sacramentelle sur les religieuses (2), nous nous croyons en droit de conclure finalement, que jamais il n'a été assez sincère pour désirer le bien des Ordres mendiants ; au contraire, notre conviction est que, dans cette prétendue réforme, il ne voyait qu'un moyen, à côté de tous les autres, d'exécuter son programme de suprématie religieuse. Peut-être même serait-il plus exact de dire, qu'il ne faisait qu'obéir à Colbert, qui lui-même ne visait qu'à réaliser le plan économique, conçu à l'instigation du protestant baron.

Fr. Remy D'ALOST.
O. M. C.

1. Gérin, T. II, p. 380.
2. Gérin, T. II, p. 381.

Digitized by Google

VERS L'UNITÉ DE PENSÉE.

Si de l'autre monde, Renan a lu ces dernières années certaines revues catholiques, il a dû souvent sourire. On y constatait en effet avec étonnement, que l'influence du fantaisiste historien de Jésus y prédominait. Non pas évidemment en ce que l'on acceptait ses conclusions ; mais, ce qui est pis peut-être, on y adoptait, préconisait et mettait en pratique les méthodes qui l'avaient conduit à ces conclusions. Ainsi, tel fait considéré depuis toujours dans l'Église comme un miracle, on ne voulait plus que c'en fût un, si l'on découvrait la moindre possibilité d'une explication naturelle, à peu près et de loin plausible. On ne consentait à reconnaître l'intervention divine qu'à la dernière extrémité : bizarre conduite intellectuelle pour des chrétiens qu ne répugnent pas au principe du pouvoir divin d'opérer des miracles, où il lui a plu et par les moyens qui lui ont plu.

Cette attitude d'esprit, condamnée par la dernière Encyclique, provient un peu, à notre sens, de la fascination que le succès a exercé sur les meilleurs esprits parmi nous. Quelques âmes généreuses, qui souffraient avec plus d'intensité du malheur des temps, se sont prises d'illusion sur les méthodes de nos adversaires. Elles leur ont attribué, non pas plus de force pour parvenir à la vérité, mais plus de séduction. Elles ont cru qu'il suffirait de s'emparer de leurs armes pour retrouver dans un autre sens le même succès. Et c'était une erreur.

« Je tiens beaucoup », dit Crémieu-Dax, l'un des plus intéressants personnages de Bourget dans son *Étape*, « à ce que l'abbé Chanut vienne parler chez nous. Rien qu'en venant discuter avec nous, *il fait adhésion au criticisme, et là nous sommes ses maîtres* » (1). En effet, une méthode, création de l'esprit qui s'en sert, n'est pas juste parce qu'elle est méthode, et on peut l'utiliser pour systématiser l'erreur comme pour aller au vrai. Or, on sait communément que la plupart des esprits anticatholiques du XIXe siècle le furent de parti-pris, de sentiment et de volonté d'abord, et non par aboutissement raisonné. Cela est vrai pour Taine lui-même. Par conséquent, il est très simple de voir qu'ils ont pensé leurs méthodes en même temps que les résultats qu'ils entendaient en obtenir, et en vue de ces résultats. C'est chaussure à leur pied.

1. *L'Etape*, p. 127.

Digitized by Google

Quant nous prétendons employer ces méthodes, nous travaillons inutilement, parce que nous voulons en tirer la vérité, alors qu'elles ont été créées pour la masquer expressément ; nous sommes inférieurs puisque, quoi que nous fassions, nos adversaires connaissent le terrain mieux que nous. Au total, nous produisons désordre d'esprit et incohérence d'action.

***

Ainsi en est-il d'un dogme fondamental de l'antichristianisme à cette époque, la liberté de penser.

On sait sur ce point à quoi s'en tenir. Là où existe la vérité, il n'y a pas de liberté. Je suis tenu de croire, ou je suis un sot. Mon opinion est libre sur la question Louis XVII, mais elle ne l'est plus guère sur 3 et 2 font 5 ou même l'existence de Charlemagne. Il est bien clair que cette liberté de penser, ou liberté de l'erreur, ne peut être revendiquée à la rigueur qu'à cause de la faiblesse de notre esprit, que chaque progrès que nous faisons, chaque étude que nous complétons, doit réduire à des proportions moindres. Et il n'y a pas lieu de se vanter parce que nous en usons largement.

Malgré toutes réfutations ou précisions, le mot a obtenu grand succès, et tel que beaucoup de catholiques ont cru indispensable de le conquérir. Les audacieux se sont intitulés penseurs libres. Dans un ouvrage qui contient de bonnes pages, M. l'abbé Canet crut pouvoir conclure que « la véritable liberté de pensée n'existe nulle part plus complète qu'au sein de l'Église catholique, et n'existe même logiquement que là » (1), assertion qui peut se justifier en apparence par de belles analyses, mais évidemment sans influence sur les esprits. Enfin, en tout ce qui n'était pas matière de foi, les catholiques tinrent à proclamer avec un soin jaloux, presque avec ostentation, leur liberté de croire ce qui leur plaisait. C'était exact, et sans importance. Où l'erreur commença, c'est quand on pratiqua avec le même soin exagéré ce que l'on affirmait.

Chacun voulut avoir, en toute matière, sa pensée personnelle, je dirai plus : sa pensée singulière ; car on peut penser personnellement sur telle question, et se trouver d'accord avec les esprits justes ; tandis que l'on croyait n'affirmer sa liberté que si l'on pensait de telle sorte que nul n'osait se hasarder dans le même chemin. Et quand on avait adopté cette façon singulière de penser, on s'y tenait immuablement : Pourquoi, disait-on, discuter l'opinion des autres ? Pourquoi les confronter avec la sienne propre ? Chacun pense ce qu'il lui plaît de penser, et nul n'a rien à y voir.

Mais la vérité ? N'y en a-t-il pas quelqu'une que l'on puisse atteindre, ou vers laquelle on doive s'efforcer d'approcher ? On n'y songeait pas. Pratiquement, et en tout ce qui n'était pas matière de foi, nombre de catholiques eurent et ont encore profondément empreint le scepticisme dans le cœur.

1. *La Liberté de penser*, 1885.

Digitized by Google

***

Or, il est entendu que nos adversaires ne nous estimeront pas, ni ne reviendront pas à nous, parce que nous nous affirmerons libres sur tout ce qui n'est pas de foi. La seule liberté qu'ils demandent et exigent, c'est celle de nier Dieu. Qui donc parle de liberté de penser, hors les questions religieuses? C'est qu'ailleurs, on s'en moque comme un chien d'être ministre. Par conséquent nous ne pouvons rien gagner de ce côté. Et que perdons nous?

Nous y perdons d'abord d'être unis. Il y a mille chemins dans le scepticisme, tandis que la vérité, si incertaine qu'elle paraisse en certaines matières, a toujours sa grand' route où l'on peut se rencontrer. Or, n'est-ce pas un devoir pour nous, en matière sociale par exemple, de tendre à la vérité, et à la vérité seule, de tout notre pouvoir? Qu'il en existe quelqu'une, ou du moins qu'il existe une solution qui s'en approche aussi près que possible, en douterons-nous, nous qui croyons à la sagesse divine? L'incohérence, les remèdes empiriques, les effets du hasard se concluent naturellement du scepticisme ; ils ne concordent pas avec l'idée providentielle.

La liberté au surplus implique choix et division. Quand nous nous attardons à son culte, nous nous arrêtons où il nous plaît, où veut notre caprice : la solution qui nous paraît la plus élégante, ou la plus jolie, celle qui cadre le mieux avec notre façon d'être, ou notre état social, ou qui nous agrée pour un motif quelconque, peut être indifféremment préférée par nous. Et ainsi chacun s'arrête à son carrefour et à son logis, chacun prie dans sa maison. La vérité au contraire, qui est une, nous contraint à n'accepter rigoureusement que la solution exacte, malgré tout déplaisir, et dût-il même nous en coûter cher. Et l'on voit ici nettement précisée l'antinomie entre la vérité qui est toujours elle-même, et la liberté qui contient tout ce que peuvent imaginer nos rêves. La conséquence en sort bien évidente que, par la première nous avons la quasi-certitude de nous réunir en un endroit précis comme par la seconde nous nous trouvons chacun éparpillés aujourd'hui au gré de notre humeur.

Et cette facilité qui nous est donnée de suivre notre bon plaisir, en nous dispensant de creuser et réfléchir plus avant nos idées, d'en préciser les termes, d'en rechercher les fondements, en un mot de les confronter avec les idées acquises pour savoir en quoi elles sont dissemblables, et ce qui justifie ces dissemblances, fait que nous y perdons ensuite et surtout de savoir penser. Nos gens sont illogiques. Il est inutile à leur sens, de discuter avec Pierre et Paul, car probablement l'un et l'autre ont raison, et nous-mêmes aussi, ou en tous cas, si quelqu'un de nous a tort, on ne peut pas le savoir. Et quand il s'agit de choses religieuses, voilà que c'est le contraire ; on peut savoir, et il y a lieu de blâmer l'opinion d'autrui, si elle ne concorde pas avec le dogme.

L'esprit maintenant peut donc atteindre une vérité? C'est là se réduire, croyons-nous, à un pur fidéisme, à cette croyance de sentiment dont la

Digitized by Google

récente Encyclique a si bien marqué l'insuffisance. Car lorsqu on s'est déshabitué de chercher aussi rigoureusement que possible la vérité dans les choses communes, que l'on s'est cru, et par suite rendu impuissant à la pénétrer, comment pourrait-on la discerner dans les choses de Dieu? Ce serait manifestement une illusion que de le croire.

Par la foi acquise, par l'intime persuasion de la nécessité religieuse, par un profond amour de Dieu et du bien qui subsistera dans l'âme, malgré cette faiblesse d'esprit on pourra bien demeurer catholique. On pourra bien même faire admirer autour de soi la foi chrétienne, si l'on suit la conduite que nous dicte cette foi. Mais quoi qu'on tente, on ne fera jamais partager ses croyances par le raisonnement à personne. Car on n'y croit soi-même en raison, que parce qu'on n'approfondit pas ses convictions.

***

Et, c'est assez curieux, mais il semble que l'empire de la raison tende à se rétablir, après un long temps d'un discrédit auquel tout le monde contribua. Remémorons-nous son aventure.

Jadis, c'était une faculté de l'âme que l'on considérait volontiers comme un admirable bienfait de Dieu. Par elle, nous nous distinguions des animaux, nous nous élevions jusqu'à la loi suprême des choses. Vinrent les histrions qui, par ironie sans doute, se nommèrent philosophes. Ils affirmèrent, eux, que la raison était un attribut de l'homme, donné par la nature, afin qu'il ne crût qu'en lui-même. Et il firent faire à celle qu'ils venaient d'instituer ainsi bizarrement esclave et maîtresse, des prodiges d'équilibre pour démontrer, cette fois, que nous n'étions qu'un animal comme tous les autres. Ces acrobaties la compromirent singulièrement.

Puis, tandis que les perroquets de ce monde si bien connu comme hautement intellectuel ressassaient cette chanson, certains s'aperçurent que, quelle que soit l'illusion qu'ils avaient créée, et que nous-mêmes, catholiques, partagions un peu, la raison n'avait rien démoli, ni même rien sérieusement attaqué. Et comme on leur amenait un âne boiteux qui leur parut de meilleure allure, — c'était la science, — ils abandonnèrent le cheval de bataille qui les avait si mal servis, et qui resta ainsi à peu près sans maître.

Eh bien, il me semble qu'il est temps que nous y revenions, nous autres. Notre meilleur allié est là. Si belles qu'elles soient, mille œuvres sociales ne nous serviront pas autant que si nous établissons aux yeux de tous que nous avons raison en ce qui touche le but suprême de la vie.

Générosité et sacrifice peuvent étonner et convaincre le cœur, mais non l'esprit tant que l'on n'apercevra pas notre idéal réellement fondé, et bien vivant en ses racines et en son aboutissement. Avant tout, il faut que l'on sache que nous sommes les vrais sages.

Or, la liberté de penser est la pire ennemie de la saine raison, j'entends de la raison droite pour laquelle l'orgueil de notre esprit ne constitue pas un motif de décision. La raison recherche, ainsi que nous le vou-

Digitized by Google

lons, la vérité dans les choses, pour s'y unir et s'y soumettre ; la liberté de pensée ne veut et n'accepte que l'apparence qui, dans ces choses, flatte notre caprice, notre imagination ou nos passions. La raison impose les résultats qu'elle acquiert. La liberté de pensée, comme on l'a remarqué plus haut, est par définition le choix entre les diverses opinions possibles, et même impossibles, car, s'il y a un champ sans limites, c'est celui que peut parcourir l'esprit humain livré à lui-même. La raison enfin tend à établir un ordre, tandis que la liberté de pensée ne peut que créer, et a bien créé en effet, l'anarchie intellectuelle. L'une est la grand'route que l'on peut suivre à rebours souvent, mais qui vous mène quelque part ; l'autre est un marais, où l'on peut patauger une vie sans avoir vu changer son horizon.

Elles sont si bien opposées que la liberté de pensée s'est établie à elle-même, comme une banque véreuse des sociétés filiales, de fausses autorités qui appuient son crédit, et qui l'ont partagé, jusque chez nous toujours.

En voici une, par exemple : Il faut être de son temps. Sans doute, et pour ma part, je crois en être, et je veux bien qu'on en soit tant qu'on voudra. Mais à condition que notre temps soit de la vérité, et en ce qu'il en est. Autrement, il deviendrait exigible que nous ne nous intéressions à lui que pour réaliser une tâche plus haute : le refaire. Et cela est tout ce qu'il y a de possible. On trouve dans le passé, que ceux-là surtout furent de leur temps qui lui imposèrent leurs conceptions, tandis que nous paraissent des attardés ceux qui alors avaient accepté les préjugés en cours.

Et voici encore, tout auprès, comme seconde autorité fausse, l'opinion générale, la pensée de la masse, le courant qu'on ne peut remonter. En raison, ce n'est pas plus fondé qu'être de son temps. La logique du suffrage universel n'a rien de commun avec la véritable logique. Tel courant existe ? Mais il n'est pas spontané ; il sort de quelque chose, ou quelqu'un l'a fait. Et quelle est sa marche ? vous n'en savez rien exactement. La masse pense de telle façon ? Mais pourquoi ? Parce qu'on lui a appris à penser ainsi, ou qu'on l'a laissée penser selon de mauvaises méthodes. — L'opinion générale est telle ? Qu'importe ? Sans doute, au point de vue de la commodité de la vie, on a eu raison de dire « qu'il vaut mieux se tromper avec tout le monde que posséder seul la vérité ». Mais quand on se place plus haut, cela ne tient guère. Et du reste, est-on jamais seul dans la vérité ? Non pas, la vérité est plus évidente. Pour cent comme pour cent mille cependant, elle reste la vérité. Et ce qu'en pense la foule n'en peut modifier le point le plus minime.

Rien d'ailleurs. n'est plus Gribouille que d'accepter l'autorité de la masse. Comment lui enseignerez-vous quelque chose, si vous adhérez d'abord de parti pris à certaines de ses croyances ? Elle vous dira : « Vous prétendez m'apprendre quelque chose ? Mais je sais tout d'avance, puisque, étant la masse, j'ai fatalement raison, et l'aurai toujours tant que je serai la masse. Inclinez-vous devant tous mes oracles, et non devant quelques uns. »

Et l'on ne peut échapper à cette autorité, mille fois plus brutale à notre sens que toutes autres, que par le scepticisme le plus complet, et le plus absolu.

Digitized by Google

***

Vous n'avez pas vu n'est-ce pas, dans ce qui précède ni un paradoxe, ni le désir un peu puéril de heurter des préjugés en vogue. Non plus, et encore moins si possible, l'intention d'irriter aucun de nos adversaires, en creusant davantage le fossé qui sépare les idées qui lui sont chères des nôtres. Je me suis efforcé d'établir quelle attitude intellectuelle me paraît préférable en ces temps-ci, sans timidité, mais aussi sans ces hardiesses de pensée qui peuvent être brillantes et qui sont nuisibles.

On répugnera peut-être, puisqu'il faudrait le faire sérieusement, à ce sacrifice du principe de libre-pensée qui nous est devenu si cher. On dira : « mais, la liberté, pour moi, c'est la façon que je juge la meilleure d'aller à la vérité. Pourrez-vous me contraindre à en adopter une autre ? Pourrez-vous m'imposer vos conjectures à vous, qui ne me paraîtront pas plus fondées que les miennes ? »

Non certes. Nous n'avons pas la prétention d'imposer à qui que ce soit la moindre contrainte. Les opinions qui étaient libres le demeurent tout autant. Toute la question et en ceci, et nous nous résumons en ces lignes : le principal, en matière de pensée, n'est pas la liberté, mais la vérité, la vérité qui existe et que nous devons nous efforcer courageusement d'atteindre, sans nous contenter des langoureuses douceurs de la possibilité. Or, nous la rencontrerons mille fois en pensant selon des méthodes reconnues et vérifiées comme exactes, contre une en employant une méthode personnelle, adoptée au hasard, et qui souvent n'en possède pas les caractères essentiels. Et il y a infiniment plus de chance pour que, nous efforçant de penser ensemble, nous élevant d'un effort commun vers la vérité, tenant compte chacun des découvertes positives et négatives des autres, nous arrivions à cette vérité, ou près d'elle, plutôt que nous n'y parviendrions seuls, et confinés dans l'étroitesse orgueilleuse de notre esprit consideré comme infaillible. Car qu'est ce que la liberté de pensée revendiquée par chacun, si ce n'est l'infaillibilité de chacun ? En un seul mot, nous désirons le moins de scepticisme et de doute possible, mais des affirmations qui aient des bases, et qu'on puisse contrôler, et qui d'ailleurs ne prennent pas, uniquement de ce qu'elle sont nôtres, une valeur exceptionnelle et capitale.

Ainsi, bien vite, nous retrouverons accord et unité, car l'on n'osera plus guère penser selon son caprice préférablement à la logique. Et la pensée catholique, unie même en dehors des matières de foi, aura beau jeu en face de la pensée athée, toujours morcelée et vacillante à cause de son parti pris d'ignorer la clef de voûte : Dieu

Et nous-mêmes, personnellement, nous saurons alors penser notre foi, et aussi fortement qu'on le faisait jadis. Y réfléchit-on ? Quand on croyait à la raison donnée par Dieu pour le découvrir, quand on faisait de fortes études de logique, on restait chrétien malgré les désordres de la vie. Les passions, les ambitions, la vanité, l'orgueil, l'amour-propre, tout cela pouvait bien vous

Digitized by Google

exciter à la négation des choses divines, et vous en éloigner pendant la plus grande partie de l'existence ; un jour venait où, inéluctablement, la vérité reprenait ses droits. Sans doute, la force divine agissait. Mais elle trouvait une âme demeurée toujours émue par la certitude conservée malgré tout de la réalité surnaturelle. Encore aujourd'hui, c'est cette adhésion fortement obtenue au séminaire qui fait que quelques prêtres apostats traînent toute leur vie leur soutane à l'envers, et peuvent bien haïr, mais non oublier Dieu. Et d'autre part, nous voyons un Sully-Prudhomme, l'âme élevée par la maladie, par une vie vouée à l'art, chrétien de toutes ses aspirations et de tous les besoins de son esprit, sollicité aussi sans doute par la Bonté divine, et qui résiste, pourquoi ? Si ce n'est parce que philosophiquement, on ne lui a jamais donné la certitude, parce que dans notre actuelle confusion, les vraies et fortes méthodes sont enfouies sous des procédés, des prétendus systèmes nouveaux qui ressemblent à des trucs quelquefois, comme dans le modernisme, plus qu'à de la philosophie ?

Efforçons nous donc qu'autour de nous, et dans le monde intellectuel comme dans la foule, on réapprenne à penser, s'il vous plaît.

H. THÉVENIN.

Digitized by Google

BULLETIN DE THÉOLOGIE

LE MODERNISME — LES FOUILLES D'ÉLÉPHANTINE ET DE CHALDÉE

Durant ces six derniers mois, la grande question dogmatique qui a occupé le monde religieux a été la condamnation du modernisme, de son chef M. Loisy et de ses principaux tenants.

Après la condamnation de ces doctrines par l'encyclique du 8 septembre 1907, on pouvait espérer que M. Loisy, averti de ses erreurs, se serait soumis. Il n'en a rien été. Mais ce prêtre dévoyé a rompu entièrement avec l'Église et même avec la foi chrétienne.

En effet, l'apostat a employé les mois qui ont suivi sa condamnation à mettre la dernière main à un gros ouvrage, *les Évangiles synoptiques*, où il développe et confirme ses erreurs précédentes. Il se déclare nettement contre la Virginité de Marie et contre la divinité de Jésus-Christ (1).

En même temps paraissait, à Paris, l'édition française du *Programme des Modernistes* déjà condamné à Rome. En présence de cet assaut de l'erreur, il fallait frapper vite et fort. Aussi Mgr Amette, archevêque de Paris, réunissant son Conseil de vigilance, portait la condamnation suivante :

« Considérant que la traduction française du *Progamme des Modernistes*, publiée à Paris sous ce titre : *Programme des Modernistes, Réplique à l'Encyclique du Pape Pie X « Pascendi Dominici gregis »* reproduit les erreurs

1. Loisy ne se contente pas de faire de l'exégèse anti-chrétienne; il s'occupe aussi de la politique du pape : « Le pape a commis une faute, déclare-t-il à un reporter de journal, en condamnant la loi de Séparation, du moins si j'en juge par le résultat qui est maigre, très maigre même... La loi de 1905 laissait intacte la constitution religieuse de l'Église ; l'article 4, rédigé et voté dans une intention conciliante, la garantissait contre le schisme. Le schisme ? Le gouvernement n'aurait eu aucun intérêt politique à le favoriser... La grande majorité des évêques était d'avis d'accepter un régime de légalité pour le clergé dont la situation maintenant est précaire. Le pape qui a été en même temps bien et mal renseigné sur les choses de France, a écouté les mauvais conseils à l'exclusion des bons. Rome s'est illusionnée sur le mouvement des inventaires qui fut bien artificiel et qui fut entrepris à Paris, malgré le clergé. Seul, l'abbé Lemire a défendu heureusement la cause catholique... et l'attitude de la droite à son égard est odieuse. »

Ici M. Loisy aurait bien pu se dispenser de compromettre davantage encore l'abbé Lemire en lui décernant de tels éloges.

Digitized by Google

de l'original, et les aggrave par une préface injurieuse à l'autorité et à la personne du Souverain Pontife ;

Considérant que les ouvrages intitulés : les *Évangiles synoptiques*, par Alfred Loisy et *Simples Réflexions sur le Décret du Saint-Office « Lamentabili sane exitu »* et sur l'*Encyclique « Pascendi Dominici gregis »* par le même auteur, mis en vente à Paris, outre qu'ils défendent les doctrines réprouvées dans les deux documents pontificaux précités, de plus attaquent et nient plusieurs dogmes fondamentaux du christianisme, entre autres la divinité de Jésus-Christ, sa mission de Rédempteur, l'origine divine et l'autorité infaillible de l'Eglise, l'origine divine des sacrements ;

Le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec les membres de notre Conseil de vigilance doctrinale,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Nous déclarons condamnée la traduction française du *Programme des Modernistes*, et défendons, sous peine de péché grave, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, de la lire, de l'acheter, de la vendre ou de la détenir.

ART. 2

Nous déclarons condamnés les ouvrages de M. Alfred Loisy, intitulés : les *Évangiles Synoptiques* et *Simples Réflexions*, etc. ; défense est faite au clergé et aux fidèles de notre diocèse, sous peine non seulement de péché grave mais d'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife, de les lire, de les détenir, de les imprimer ou d'en prendre la défense.

ART. 3

Nout rappelons que conformément à l'article XXVI de la Constitution *Officiorum*, signalé dans l'Encyclique *Pascendi*, « ceux qui ont obtenu la faculté de lire et de retenir les livres prohibés, n'ont pas pour cela le droit de lire et de retenir les livres interdits par l'Ordinaire, à moins que dans l'Indult Apostolique, la faculté ne leur ait été expressément accordée de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité ».

Donné à Paris, sous notre seing et le sceau de nos armes, le 14 février 1908.

LÉON-ADOLPHE,
archevêque de Paris ».

Comme il fallait s'y attendre, cette nouvelle réprobation officielle, portée contre ses écrits, n'a point amené Loisy à de meilleurs sentiments. Aussi, après de nouvelles démarches infructueuses, Rome a résolu de frapper le dernier coup et de retrancher de l'Eglise par l'excommunication personnelle celui qui s'en était déjà séparé par son impiété. Voici le décret de la Sainte-Inquisition, en date du 7 mars, qui vise personnellement M. Loisy:

« On connaît partout l'abbé Loisy ; séjournant dans le diocèse de Langres, il enseigna et publia des doctrines ébranlant les bases de la foi chrétienne.

Digitized by Google

On espérait que l'abbé Loisy, trompé par l'amour des nouveautés plus que par la perversité, se serait soumis aux sommations du Saint-Siège ; mais, au contraire, l'abbé Loisy non seulement n'abjura pas, mais confirma ses erreurs. Partant la Sainte-Inquisition, à la suite de l'invitation du pape, prononce l'excommunication contre l'abbé Loisy, lui inflige toutes les peines de l'excommunication et déclare que l'abbé Loisy doit être évité par tous ».

Enfin une dernière condamnation, en date du 14 avril, est venue frapper le pauvre et malheureux obstiné. En voici le texte qui indique le titre de l'ouvrage et son contenu :

« Léon-Adolphe Amette, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris.

« Considérant que le récent ouvrage de M. Alfred Loisy intitulé : *Quelques lettres sur des questions actuelles et sur des événements récents*, édité chez l'auteur et mis en vente à Paris, a pour objet de soutenir les erreurs précédemment condamnées dudit auteur, et de faire connaître au public son refus de se rétracter et de se soumettre à l'autorité de l'Église,

« Nous faisons défense au clergé et aux fidèles de notre diocèse de lire et détenir le susdit ouvrage. »

En quittant l'Eglise catholique, Loisy s'est tourné du côté des juifs. On a dit que son principal appui et fauteur dans sa propagande impie avait été Salomon Reinach. Cette information a reçu sa confirmation. Reinach, en effet, vient de proposer la candidature de Loisy pour un prix important, confié à l'Institut, dans le but de récompenser le meilleur ouvrage d'exégèse. L'Eglise condamne l'exégèse de Loisy, Reinach somme l'Institut de couronner cette même exégèse par un prix et une récompense officielle.

Après l'abbé Loisy, Rome a frappé ses fauteurs principaux MM. Dabry et Naudet, qui vulgarisaient les doctrines loysistes dans leurs journaux, *la Vie catholique* et la *Justice sociale*. Voici, à leur sujet, le décret du Saint-Office du 13 février 1908, publié par l'*Osservatore Romano*, en date du 23 février :

« Les journaux la *Justice sociale* et la *Vie catholique* sont réprouvés et condamnés. Les prêtres Naudet et Dabry sont formellement et absolument requis de ne plus publier à l'avenir, sous leurs noms ou sous des pseudonymes, ni ces journaux ni d'autres écrits de même nature, sous peine de suspense *a divinis*, à encourir par le fait même et sans autre déclaration. »

En voici le texte latin :

S. Rom. et Un. Inquisitionis decretum

Feria V, loco IV, 13 fév. 1908.

« Utrumque diarium, *La Justice sociale* et *La Vie catholique* reprobatur et damnatur : sacerdotes Naudet et Dabry formaliter et peremptorie admonentur ne hoc et alia diaria aut scripta quævis ejusdem indolis sub proprio vel mentito nomine in posterum evulgare audeant, sub pœna suspensionis a divinis ipso facto et absque alia declaratione incurrenda »

Sans tarder, ces deux abbés ont envoyé à Rome leur soumission. C'est

Digitized by Google

d'abord M. l'abbé Dabry par une lettre adressée à Rome le 25 février, dans laquelle il dit :

TRÈS SAINT PÈRE,

L'*Osservatore romano* a fait connaître au public un décret de la sacrée Congrégation du Saint-Office par lequel, d'une part, le journal *La Vie catholique*, dont je suis directeur est réprouvé et condamné, et, d'autre part, je suis mis en demeure de cesser la publication et de ne pas publier d'autre écrit de ce genre, c'est-à-dire, à ce que j'entends, d'autre journal. Fils soumis de l'Église je m'empresse d'informer Votre Sainteté que je m'incline d'esprit et de cœur devant cette décision et que j'y conformerai ma conduite.

« Je prie Votre Sainteté de daigner agréer l'hommage des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être son serviteur très humble, très respectueux et très dévoué.

PIERRE DABRY.

M. l'abbé Naudet a fait sa soumission, le même jour, par une lettre tout aussi explicite.

Paris, 25 février 1908.

TRÈS SAINT PÈRE,

Je viens d'avoir connaissance du décret porté par le Saint-Office, en date du 13 février dernier, contre *la Justice sociale* et contre moi.

Comme j'ai tenu, lors de la promulgation de l'encyclique *Pascendi*, à lui donner sans retard ma respectueuse adhésion, catholique toujours croyant et prêtre toujours fidèle, je tiens à dire immédiatement à Votre Sainteté que je m'incline respectueusement devant la sentence qui me frappe.

Je ne suis pas directeur de *la Justice sociale* et ne puis pas préjuger de l'attitude que prendront les laïques qui composent son comité ; mais j'espère, et je ferai tous mes efforts pour cela, qu'ils n'hésiteront pas à s'incliner comme moi.

J'ose croire que Votre Sainteté voudra bien voir en cette démarche, une preuve nouvelle de mes sentiments de filiale obéissance à l'Église et au Saint-Siège.

Daigne Votre Sainteté agréer le très humble hommage du très respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Sainteté, le fils très religieusement obéissant et dévoué (1).

P. NAUDET, chanoine.

Par les coups qu'il vient de porter, le Souverain Pontife nous a désigné les principaux Modernistes, ceux dont l'action était la plus étendue et dès lors l'influence plus pernicieuse. Mais ces quelques noms sont loin d'avoir épuisé la liste de ceux dont le commerce est dangereux. Nous croyons

1. On a annoncé d'autres condamnations nominatives contre divers modernistes entre autres Georges Tyrrell, Édouard Le Roy, Blondel, Laberthonnière, Albert Jounet, Guignebert et d'autres propagateurs de l'hérésie (L. P. 10 mars).

Digitized by Google

rendre service aux lecteurs des *Études franciscaines* en leur signalant les écrivains qui, à tort ou a raison, passent pour être favorables aux idées nouvelles.

Mais comme la question est délicate et qu'il s'agit ici très souvent de simples tendances plus encore que de connivences formelles, nous allons, en quelques mots, essayer de définir l'état d'esprit qui a engendré le Modernisme.

***

Le Modernisme est né d'un désir immodéré de conciliation : réconcilier la foi avec la science et les goûts du jour, l'Église avec le monde, afin d'aplanir aux âmes les voies vers la religion.

Dans cette erreur, il faut donc distinguer deux facteurs principaux, le but poursuivi ou l'intention, qui est d'aplanir aux âmes les voies vers la religion, et les moyens qui sont la réconciliation de l'Église avec le monde.

Le but poursuivi certes était de nature à séduire les âmes généreuses et clémentes, doucés et compatissantes. Faciliter aux faibles la pratique de la religion, diminuer, écarter les obstacles, arracher du chemin les ronces et les épines, n'était-ce pas faire œuvre de charité et de zèle ? Il y en a tant qui sont effrayés par l'austérité apparente de nos dogmes et de notre morale sainte, par l'absolu de notre doctrine et l'obscurité de nos mystères. Il y en a plus encore qui se sentent froissés, blessés, rebutés par l'intransigeance affectée, les procédés cassants, l'esprit hargneux de certains défenseurs de nos croyances et de nos traditions. Ceux-ci trop souvent, en effet, au lieu d'apaiser les dissentiments, de dissiper les malentendus, semblent se plaire à les aggraver ; et, par leurs exagérations dans la doctrine et dans les exigences morales, ils élargissent le fossé qui sépare du christianisme les âmes faibles et indécises. N'était-ce pas faire œuvre chrétienne, œuvre de piété, œuvre d'amour que d'aller vers ces âmes avec un esprit plus large, une main plus ouverte, un visage plus souriant ? Beaucoup le crurent et s'y employèrent avec ardeur. Et ceux qui l'entreprirent, la plupart du moins, parurent animés d'un véritable zèle, ils dépensèrent sans compter leurs forces, leur talent, leur cœur. Ils furent des prodiges de travail, de dévouement, de sacrifices, pour ce qu'ils appelaient la Cause et qui malheureusement était bien plus leur cause, à eux, que celle de Jésus-Christ ou de l'Église.

Tel fut le but poursuivi par les Modernistes : aplanir aux cœurs et aux esprits les voies vers la religion. Quels furent leurs moyens ? Multiplier les concessions et cela sous trois formes principales.

1° Ils affaiblirent nos mystères jusqu'à les dénaturer, afin de concilier le dogme avec les prétendues exigences de la raison et de la science (1).

2° Ils énervèrent la morale et ses sanctions afin de flatter les mondains,

1. Ce sont ces tendances et ces procédés que condamne surtout l'Encyclique contre le Modernisme.

Digitized by Google

d'endormir leurs inquiétudes, en excusant leurs passions et leurs crimes ou même en les justifiant (1).

3° Bien plus, persuadés que le meilleur moyen de conquérir la cité ennemie était d'y pénétrer d'abord, fût-ce par surprise, de gagner la confiance de ses adversaires et de les amener ainsi à composition, on les vit souvent se déclarer hautement du parti des pires ennemis de l'Église, marcher sous leur drapeau et faire campagne dans leurs rangs contre les prétendus abus du clergé, contre les prétendues exagérations du parti clérical et de la curie romaine (2).

Cette manie de conciliation sans mesure et sans limite, aux dépens des droits de la vérité et de la justice, constitua la méthode nouvelle d'apostolat mise en avant par les Modernistes. Une telle méthode avait déjà été préconisée et mise en pratique de vieille date ; et, quoi qu'elle prétende, elle n'est pas nouvelle, ni moderne. Louis Veuillot la dépeignait en ces termes dans l'*Univers* du 14 février 1843 :

« L'esprit moderne nous montre d'abord des savants, d'aspect honnête et bénin, derrière lesquels se range une multitude d'ignorants qui semblent ne jurer que par eux et se disposer à les suivre partout. Voilà, dit-il, un peuple de catéchumènes ; abaissez seulement quelques barrières devenues odieuses, abrogez quelques articles insignifiants ; faites ces concessions et ils sont à vous.

« A ce langage, il y a toujours parmi les catholiques des têtes qui partent, des cœurs qui cèdent : les têtes que l'esprit moderne a entamées, les cœurs où l'aspect de sa force et le bruit de ses menaces ont glissé l'épouvante.

« Ce serait si beau et si glorieux, dit-on, de conquérir enfin l'esprit moderne, et il est si disposé à se laisser prendre ! »

Cette candide illusion des âmes tendres à l'excès, à son tour, le poète Casimir Delavigne l'a dépeinte d'une manière charmante et en a présenté les dangers sous une forme saisissante et dramatique, dans sa célèbre légende d'Eloa.

Quand Jésus vint à Béthanie, raconte le poète, visiter la tombe de son ami Lazare, il pleura. Les anges recueillirent les pleurs divins dans une

1. C'est en ce sens que certains apologistes suppriment en fait le péché mortel en déclarant que les conditions de malice pour le commettre ne sont presque jamais remplies ; c'est en ce sens qu'ils suppriment, en fait, l'enfer en mitigeant ses peines au delà de toute mesure.

2. En France surtout ç'a été une habitude constante de se couvrir de l'étiquette des partis adverses, il y a eu les catholiques libéraux, démocrates, socialistes, etc.

Comme spécimen de cette tendance nous pouvons citer M. Joseph Serre dans la *Justice sociale* de novembre et décembre 1907, sous ce titre *Pourquoi je suis croyant?* Dans sa réponse il s'affuble de tous les qualificatifs préférés des ennemis de l'Église et il s'en prévaut pour affirmer sa croyance. Je suis croyant, dit-il, parce que je suis *positiviste*, parce que je suis *pragmatiste*, parce que je suis *anticlérical*, parce que je suis *immanentiste*, parce que je suis *agnostique*. Dans le même esprit, on voit de nombreux catholiques jeter le discrédit sur les Congrégations romaines, spécialement sur le Saint-Office et l'Index. Sous prétexte de gagner la confiance de nos adversaires, ils font chorus avec eux dans leurs diatribes contre l'Église et ses plus vénérables institutions.

Digitized by Google

coupe de diamant et les portèrent au pied du trône de Dieu qui les féconda d'un regard. On vit alors une forme blanche s'élever au-dessus de l'urne, c'était Eloa, l'ange de la pitié. Elle est si douce et si belle que les esprits s'empressent autour d'elle, ils la proclament l'ange gardien des anges ; elle aura pour mission de consoler et de bénir. Un jour, ses compagnons lui racontent la révolte de Lucifer et son châtiment. Elle a compassion de celui dont elle a entendu dire : qu'il gémit, qu'il est seul, que personne ne l'aime. Elle descend jusqu'à lui : « J'ai cru t'avoir sauvé, dit-elle. — Non, répond Satan, c'est moi qui t'entraîne ». Et il l'entraîne aux abîmes.

Eloa, ce sont nos Modernistes. Jésus a maudit le monde, enorgueilli d'une fausse science, plongé dans le vice et la passion. Ses disciples, ses élus, il ne les choisit point parmi les mondains, mais il les fait sortir du monde. *Vos de mundo non estis...* (1) Il ne prie point pour le monde, *Non pro mundo rogo* (2). L'apostolat chrétien ne consiste donc point à entreprendre de convertir le monde, il est condamné, comme Lucifer, à rester l'ennemi du Christ et de son Église sur la terre. C'est l'erreur ou la fausse pitié des Modernistes d'avoir voulu, pour le sauver, descendre jusqu'à à lui. Comme Eloa, le monde les a entraînés, entraînés aux abîmes d'où l'on ne peut remonter.

***

Dans son livre *Les démocrates chrétiens et les Modernistes*, M. l'abbé Barbier a essayé de faire le dénombrement des Modernistes français (3). Ce livre assurément doit être lu avec précaution parce que, comme le titre l'indique, il a une tendance à mélanger la question politique et la question religieuse et à vouloir faire de tout démocrate en politique un moderniste en religion (4). Cette prévention, qui nous semble injuste, nuit à l'autorité de l'ouvrage. Cette réserve faite, il nous faut reconnaître que la plupart des auteurs incriminés le sont à juste titre.

Au premier rang M. Barbier place l'abbé Naudet et *La justice sociale*, puis l'abbé Dabry et *La Vie catholique*. Les condamnations qui viennent d'atteindre ces abbés et leurs journaux lui ont donné raison. Les principaux collaborateurs de *La justice sociale*, entachés des mêmes erreurs ou tendances, sont l'abbé Morien, un anonyme qui signe J.-B. T., (l'abbé ?) Alta, etc.

L'abbé Naudet, dans ses articles sur la Bible, sacrifie sans hésiter l'histo-

1. Joan., VIII-23.

2. *Ibid.*, XVII-9.

3. Dans son livre les *Infiltrations protestantes* le P. Fontaine avait fait ce dénombrement avant lui et signalé Blondel, Le Roy, Laberthonnière, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, Loisy, le P. Lagrange, Mgr Batiffol, les abbés Naudet, Birot, Hemmer, Klein, Fonsegrive, Fogazzaro, Tyrrel, Turmel, Brémond, Dimnet, Cartier, Viollet, Rifaux, Pierre Jay, Auguste Chollat, Mgr Mignot lui-même.

4. Il y a des Modernistes dans tous les partis politiques, et il y a de grands et fidèles serviteurs de l'orthodoxie parmi les démocrates. Il y a peu d'hommes qui aient conquis plus entièrement le confiance des papes que Ketteler en Allemagne, Decurtins en Suisse, Toniolo en Italie, de Mun ou Harmel en France.

Digitized by Google

ricité des Evangiles : « Ne perdons jamais de vue que les Evangiles sont beaucoup plus un guide de prédicateur qu'un travail d'historien... Nous n'avons de la naissance de Jésus-Christ que quelques faits isolés et regardés par plus d'un comme discutables... » L'abbé Morien sacrifie la critique externe à la critique interne qu'il juge la seule féconde et par cette critique interne démolit l'authenticité du quatrième évangile. J. B. T. persifle les récits évangéliques en persifflant ceux qui en défendent l'authenticité ; le Dr Alta prétend prouver que la distinction d'Eglise enseignante et Eglise enseignée ne répose point sur l'Evangile et que tous les fidèles ne doivent écouter d'autre maître que l'Esprit-Saint.

La même *Justice sociale* a été spécialement malheureuse dans ses critiques d'ouvrages. On l'a vue recommander *Dogme et critique* de M. Le Roy, le *Manuel d'histoire chrétienne* du protestant libre-penseur Charles Guignebert, les *Leçons de la défaite ou la fin d'un catholicisme* de Jehan de Bonnefoy, le *Miracle et la critique historique* de Saintyves, *Vérités d'hier* de Jean le Morin, les *Conflits de la science et de la Bible* de l'abbé Lefranc.

Un des collaborateurs les plus assidus et non le moins compromettant de la *Vie catholique* a été M. Boeglin qui écrit sous les divers pseudonymes de Richeville, Lucens, Tiber, Saint-Méran. Même après la condamnation de l'Américanisme, il persiste dans son admiration pour le P. Hecker qu'il appelle « le saint Augustin germano-américain. » Et pourquoi cet attachement si opiniâtre à un tel homme ? C'est parce qu'il incarne, aux yeux des Modernistes, l'apologétique nouvelle, basée sur l'intuition mystique, contre l'apologétique ancienne et traditionnelle fondée sur la philosophie et la théologie. « Nulle conversion, écrit Richeville dans *la Vie catholique* du 26 octobre 1907, ne vient je ne dis pas de la philosophie, de la théologie, mais de ce que, dans l'une et l'autre, on nomme raison discursive, raisonnement, démonstration scientifique, motifs de crédibilité. »

C'est dans ce journal (15 décembre 1906) qu'on lit, sous la signature de *Senior*, la fameuse légende sur Jean Le Morin. Jean Le Morin, qui est un simple laïque, sans grades en philosophie ni en théologie, y est présenté comme prêtre, professeur de séminaire, docteur en philosophie et théologie. « Cet homme cousu de doctorats et de maîtrises, s'aperçut qu'il avait vécu dans l'ignorance de l'esprit moderne et que, dans sa bonne foi de jeune professeur, il avait contribué à organiser, chez de nombreux prêtres, des mentalités d'un autre âge et à les rendre incapables, sans d'énormes efforts, — privilège douloureux d'une élite — d'agir sur les esprits contemporains. » Cette présentation mensongère a pour but de donner de l'autorité à celui qui, dans *Vérités d'hier*, s'efforce de démolir, au nom de la science, toutes les conclusions de la théologie : de tels procédés jugent l'œuvre et les hommes qui y coopèrent.

La Justice sociale et *la Vie catholique* ont attendu, pour disparaître, un ordre de l'autorité romaine ; d'autres organes du Modernisme ont préféré se retirer d'eux-mêmes de la lutte, tels la *Quinzaine*, *Demain*, la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*.

Digitized by Google

Demain avait pour directeur Pierre Jay, pour secrétaire Marcel Rifaux et comme collaborateurs principaux M. M. Fonsegrive, Fogazzaro, Sangnier, Schell, le baron de Hugel, l'ami de Loisy, Paul Bureau, Paul Viollet, Jean Brunhes, les abbés Laberthonnière, Klein, Hemmer, Murri et Semeria.

M. P. Rifaux est connu par ses brochures, l'*Agonie du catholicisme* (1905) où il brouille le naturel avec le surnaturel : « l'existence d'un Dieu personnel, dit-il, postule *nécessairement* la révélation », *Des conditions du retour au catholicisme* (1907) où il expose et adopte la quintessence du Modernisme : « Non seulement la morale, mais encore la religion, écrit-il, échappent totalement aux prises de la science. Les deux domaines sont tellement étrangers que l'on ne conçoit même pas la possibilité d'un conflit. *Le relatif appartient à la science, l'absolu à la religion.* » Ce livre est une enquête où les principaux Modernistes ont tout loisir d'exposer leurs chères erreurs. « Ceux d'entre les savants qui s'imaginent qu'ils peuvent atteindre le catholicisme ne se font pas une idée exacte du dogme, y déclare M. Fonsegrive. Ils pensent pouvoir le contredire rationnellement. Mais le dogme est situé dans un plan différent de la raison ; il ne peut, par conséquent, pas être atteint. D'autre part, le dogme ne peut, pour des raisons symétriques, être ni établi ni prouvé par des raisonnements logiques (1). »

A côté de lui, M. Deslandres, professeur à la faculté de droit de Dijon, enseigne que « la raison naturelle ne peut elle-même arriver à la connaissance d'un être dont la nature la dépasse ». A son tour M. Dunan, professeur de philosophie, dénie à la raison la puissance de connaître l'absolu : « La raison et la foi ne sont pas sœurs. Elles n'ont pas un même objet diversement envisagé... Les deux domaines sont différents : d'une part l'absolu, de l'autre le relatif. » Le relatif appartient à la raison, à la science, l'absolu est le domaine de la foi. Ce sont là des erreurs déjà condamnées par le concile du Vatican et de nouveau réprouvées par Pie X.

Quand *Demain* et la *Quinzaine* ont disparu, leurs rédacteurs se sont portés vers le *Bulletin de la semaine*, publié par le comité central de renseignements et études, auquel président, dit-on, MM. Fonsegrive et Imbart de la Tour et auquel collaborent MM. Blondel, Bureau, les abbés Klein, Hemmer, Laberthonnière, Lemire, etc.

C'est dans cette revue qu'ont paru (15 décembre 1906) l'article de M. Le Roy niant la valeur apologétique du miracle, (17 avril 1907), l'article de M. Briggs sur l'*Unification des églises chrétiennes* où il propose comme moyen de réunion de tous les dissidents une *Constitution* votée par toutes les églises et limitant, mesurant le pouvoir des papes. C'est un retour aux quatre articles de 1682.

Nous n'insisterons pas sur les autres revues ou publications qu'on a incriminées de Modernisme, le *Sillon* et l'*Éveil démocratique*, dirigés par Marc Sangnier, le *Petit démocrate* où écrit l'abbé Desgranges de Limoges, la

1. *Non crederem nisi viderem esse credendum*, enseigne la théologie et la pratique de vingt siècles de christianisme.

Digitized by Google

démocratie chrétienne que dirige M. l'abbé Six, les *Annales de philosophie chrétienne* où écrit le P. Laberthonnière et d'autres encore. Il n'en est guère qui aient échappé entièrement à l'erreur. Le venin s'en était glissé partout d'une manière si subtile que beaucoup, parmi les meilleurs esprits, n'ont pas réussi à s'en défendre entièrement. Aujourd'hui la parole du Pontife suprême a fait la lumière, la plupart de ceux qu'avaient égarés les ténèbres de la nuit sont rentrés dans le droit sentier. Espérons qu'ils ne retourneront pas à leurs anciens errements. Il était utile cependant de signaler aux lecteurs des *Etudes franciscaines* les principaux foyers du mal, afin qu'ils se tiennent sur leur garde.

La conclusion qui s'impose, après avoir constaté l'échec de tant de bonnes volontés, c'est l'obligation de renoncer à découvrir un terrain de conciliation entre l'église et le monde. Dans la lutte la trève elle-même est impossible. Mais. dans cette lutte, que les soldats de l'Église ne se laissent pas effrayer, comme nos Modernistes, par ces ballons gonflés de vent qu'on appelle la science moderne, la philosophie moderne, la critique moderne, et qui n'en ont que le nom et les apparences. La science certes est une chose belle et sacrée. Mais, parmi ceux qui en traitent, il y a deux sortes d'esprits: les vrais savants, les esprits créateurs, tels que Pasteur, Branly, Roentgen : il y a les faux savants ou demi-savants qu'on pourrait plutôt appeler les *romanciers de la science*. Ceux-ci, au lieu de découvertes, se bornent à bâtir, à propos de science, des systèmes, des théories, qui peuvent être de belles œuvres d'art, mais qui ne répondent point à la réalité. Ils font de la science comme les Dumas, dans leurs romans, faisaient de l'histoire. Ce sont eux qui dressent des incompatibilités entre la religion et la science, entre les enseignements de l'Écriture ou de la tradition et les découvertes des savants. Les vrais savants,eux, n'ont point aperçu ces prétendues incompatibilités. Un protestant allemand le Dr Dennert vient d'en fournir la preuvre la plus frappante. Il a recherché les noms les plus connus dans la science depuis le XVIe siècle et il les a interrogés pour savoir si, eux, les créateurs de la science, avaient trouvé ces fameuses incompatibilités qui troublent tant d'âmes. Sur 300 savants les plus illustres des quatre derniers siècles, 242 ont été des spiritualistes convaincus, des croyants réfléchis, répudiant énergiquement le matérialisme et affirmant bien haut l'accord de la foi et de la science ; 20 seulement ont été irréligieux. On ignore les sentiments des 38 autres (1).

Modernistes, étudiez donc la science en compagnie des vrais savants et au lieu d'y rencontrer des motifs de douter des enseignements de l'Église, vous y trouverez de nouvelles raisons de croire. Les faux savants vis-à-vis desquels vous tremblez n'ont à vous opposer, comme autrefois les Chinois aux troupes françaises, que des canons de bois et des remparts en papier. Leur

1. Voici le nombre des savants croyants et athées, distribués par siècle : XVIe et XVIIe siècles : 82 croyants et 3 incroyants — XVIIIe siècle : 39 croyants, 5 incroyants ou indifférents, 11 de croyance inconnue — XIXe siècle, 124 croyants, 12 incroyants, 27 dont on ignore les sentiments religieux. Voir *Le Document* 1 mars 1907.

Digitized by Google

science est une science truquée. Devant eux, il ne faut ni trembler, ni reculer; il faut avancer toujours et les démasquer.

***

Toutes les erreurs modernistes sont nées de la crainte de voir la science triompher de la religion, par suite de ses découvertes qui vont toujours grandissant. « On nous dispute notre foi au nom de la science et de la philosophie, s'écrie Marcel Rifaux dans une sorte d'effarement (1). » Que les âmes timorées se rassurent. Les découvertes, au lieu de saper les antiques positions de l'Eglise, s'ajoutent, au contraire, toujours plus nombreuses, pour les fortifier. Nous voulons en signaler quelques unes, en terminant, qui promettent d'être fécondes.

La plus importante de ces découvertes est celle de la cité juive d'Eléphantine, dans la Haute-Egypte, que vient de mettre au jour M. Clermont-Ganneau. Jusqu'à ces derniers temps, les fouilles ne nous avaient à peu près rien révélé concernant l'antique peuple hébreu, ni en Palestine, ni en Babylonie, ni en Egypte. Or voici que l'Egypte vient de nous rendre toute une cité juive avec des papyrus et des ostraka, rédigés par des juifs, en langue araméenne. Bien plus les papyrus sont datés des règnes de Xerxès, Darius et Artaxerxès. « Ces papyrus sont de véritables actes notariés, écrit Clermont-Ganneau dans le *Temps* du 29 octobre 1907, extrêmement curieux, datés avec la plus grande précision des règnes de Xerxès, Artaxerxès et Darius, par années, mois et jours, avec indication de la concordance des calendriers araméen et égyptien. Ils s'échelonnent sur une période, d'une soixantaine d'années, comprise entre l'an 470 et 410 avant notre ère. Dressés à la requête des parties par des scribes professionnels et revêtus des signatures authentiques et autographes de nombreux témoins, ils ont trait aux transactions les plus variées: vente, achat et donation de terrains et immeubles; questions de mitoyenneté ; actions en justice, solution de litiges devant les tribunaux ou à l'amiable ; contrats de mariage, prévoyant et réglant les cas de divorce avec leurs conséquences légales pour les conjoints et leurs enfants éventuels; description minutieuse et des plus instructives des trousseaux de mariées évalués piéce à piéce ; héritages, partages d'esclaves compris dans la succession, etc. »

Mais plus importants encore sont les documents concernant le Dieu d'Israël, son nom, son temple et son culte à Eléphantine. Le nom de Jéhovah s'y trouve écrit en toutes lettres. Ce n'est pas le tétragramme ineffable des rabbins de l'époque postérieure, le nom de Jehovah est écrit par trois lettres seulement, un *Iod* suivi de deux *he* יהה et devant se prononcer *Iahô* ; on a même découvert le titre de « Yahô des armées » יהה שבאת. On jurait par Yahô, comme on jurait par Sati, la déesse de l'île, quand le serment était déféré.

1 *La crise de la foi catholique*, p. 30.

Digitized by Google

La cité juive avait un temple, un vrai temple avec son autel, ses sacrifices, tout semblable à celui de Jérusalem. On ne l'a pas encore retrouvé, mais on est certain de son existence, grâce à un papyrus qui le concerne. Voici le contenu de ce papyrus d'après l'analyse de Glermont-Ganneau.

«C'est une requête datée du 20 du mois de Marhesouan de l'an 17 du règne de Darius (408 avant notre ère), et adressée au seigneur Bagohi, gouverneur perse de Judée, par Yedonyah et ses collègues, prêtres à Eléphantine, au nom de tous les habitants juifs de cette ville. Après avoir appelé sur la tête du destinataire (dans des termes presque identiques à ceux du papyrus de Turin) (1) les bénédictions du « Dieu des dieux » et fait des vœux pour que celui-ci lui conserve la faveur de Darius et de la maison royale, les pétitionnaires exposent les faits suivants. Trois ans auparavant, en l'absence du satrape d'Égypte Arsam, appelé auprès du roi, les prêtres égyptiens du dieu Khnoum d'Eléphantine intriguèrent auprès du gouverneur local Ouidrang (gagné par eux à prix d'argent, (comme nous l'avait délà appris le papyrus Euting) et obtinrent de lui un ordre enjoignant au commandant militaire de Syène d'aller détruire le temple de Jéhovah qui s'élevait dans l'île d'Eléphantine. Ce temple, disent-ils, avait été construit par leurs pères au temps jadis. *Il existait déjà à l'époque de la conquête de l'Égypte par Cambyse.* Celui-ci le respecta, tandis qu'il faisait abattre tous ceux des Égyptiens. Ce devait être, d'après la description qu'ils en font incidemment, un édifice imposant, construit tout en pierres de taille, avec sept portes (2) monumentales, des colonnes de pierre et une toiture en bois de cèdre. L'ordre de Ouidrang fut impitoyablement exécuté. La troupe, assistée d'une foule d'Égyptiens, démolit le vénérable sanctuaire, brisant et incendiant tout ce qu'il contenait, pillant les vases d'or et d'argent et tous les autres objets précieux. Toute la population juive d'Eléphantine, hommes, femmes et enfants, plongée dans l'affliction par ce désastre, prit le deuil, se lamentant, jeûnant et invoquant Jéhovah, le Dieu des dieux. Plus d'onctions, plus de vin ; les femmes devenues comme des veuves. Quelque temps après le gouverneur Ouidrang tomba en disgrâce (le texte, si je ne me trompe, fait allusion à une fin tragique) et fut forcé de rendre gorge. Les exécuteurs de ses ordres furent tous tués, juste expiation de leur sacrilège. Néanmoins, les pétitionnaires n'ont pas encore pu jusqu'à ce jour, malgré toutes leurs démarches, obtenir l'autorisation de reconstruire leur temple, de sorte que depuis trois ans, ils n'ont pas quitté le deuil, ne pouvant plus faire les offrandes rituelles, les encensements et les holocaustes sur l'autel de Jéhovah, Dieu des dieux. C'est en vain qu'ils ont fait, lors de la catastrophe, un premier appel à Bagohi lui-même, gouverneur de Judée, ainsi qu'à Yehohanan, grand-prêtre de Jérusalem, aux prêtres, ses collègues, à son frère Ostan Anani et aux princes des Juifs de Judée. Leurs requêtes sont demeurées sans réponse. C'est pourquoi

1. Le papyrus de Turin a été trouvé au même endroit et contient le début d'une requête, écrite en araméen, et adressée à un satrape d'Égypte appelé Mithrawahicht.

2. Le texte dit *cinq* portes.

Digitized by Google

ils viennent à nouveau supplier Bagohi de leur faire accorder la faveur de reconstruire à Eléphantine le temple de Jéhovah, tel qu'il existait auparavant. En reconnaissance de ce bienfait, ils offriront en son nom des sacrifices à Jéhovah sur l'autel relevé, et en attendant que celui-ci le soit, tous les Juifs d'Eléphantine, hommes, femmes et enfants, ne cesseront de prier pour Bagohi. En outre, ils lui donnent à entendre qu'il y trouvera des avantages plus substantiels, les sacrifices et holocaustes offerts devant lui rapporter une prébende de mille talents d'argent, sans compter l'or au sujet duquel il a déjà dû recevoir une communication (encore, et toujours l'éternel bakhchich d'Orient). Ils rappellent, en terminant, qu'ils ont également informé de ces faits Delâyah et Chelemyah, fils de Sanaballat, gouverneur de Samarie, et que le satrape Arsam (rappelé auprès de Darius) n'en a pas connaissance. »

Cette hostilité des Égyptiens contre les Juifs n'a rien de surprenant. L'animal sacré d'Eléphantine était le bélier, adoré comme le taureau, Apis, à Memphis. M. Clermont Ganneau a découvert le lieu de sépulture de ces béliers consacrés à Chnoub ou plutôt manifestation de Chnoub, dieu d'Eléphantine (1). Il était défendu de tuer cet animal sacré. De là une haine intense contre le culte juif dont les rites comportaient le sacrifice de l'agneau.

La supplique des Juifs obtint son effet. Un autre papyrus montre que, grâce à l'intervention de Bagohi et de Delâyah, l'autorisation fut accordée, le temple reconstruit et le service divin rétabli.

La date de ces événements correspond au temps d'Esdras. C'est sous Artaxerxès Longuemain (464-424) en effet, qu'Esdras ramena la seconde caravane de captifs à Jérusalem. Le grand prêtre Johanan, qui resta sourd aux prières des exilés d'Eléphantine, est nommé au chapitre X, verset 6, du 1er livre d'Esdras. C'est chez lui que se retira Esdras pour y faire pénitence, quand il voulut pleurer les fautes de ses compatriotes, mariés à des femmes étrangères. Johanan est encore cité au 2e livre d'Esdras (ch. XII. v. 11 et 22) et présenté avec sa généalogie : Josué engendra Joacim ; Joacim engendra Eliasib ; Eliasib engendra Joïada ; Joïada engendra Johanan (2) et Johanan engendra Jeddua.

Sanaballat est également mentionné dans le second livre d'Esdras (3). Les commentateurs ne s'accordaient pas sur sa qualité. On sait maintenant qu'il était gouverneur de Samarie. Il s'opposa de toutes ses forces à l'œuvre de Néhémias, quand il entreprit de reconstruire les murailles de Jérusalem. Il maria sa fille à l'un des fils de Joïada, au frère de Johanan (4). On conçoit, en conséquence, que les Juifs d'Égypte se soient adressés à lui en même

1. Ce culte des animaux sacrés serait assez récent en Égypte ; la plus ancienne inscription du Sérapium date un Apis du règne d'Amasis si l'on en croit le guide Bædeker. Chnoub était le même dieu que Zeus Ammon de Thébes, si l'on en croit une inscription grecque datée du règne de Claude.

2. La vulgate dit Jonathan par une faute de copiste aux versets 11 et 23. Au verset 22 elle dit Johanan.

3. Ch. 11 v. 10 et 19 ; — ch. 4 v. 1 et 7 — ch. 6 v. 1-2-5-12-14 ; ch. 13 v. 28.

4. Ce frère de Johanan est sans doute celui qui est désigné, dans la supplique, sous le nom de Ostan Anani.

Digitized by Google

temps qu'à Johanan. Du reste l'érection d'un temple juif en Égypte favorisait la politique de Bagoas et de Sanaballat, car elle diminuait d'autant l'influence du temple de Jérusalem.

Cette découverte concerne les derniers temps de l'histoire biblique. La Chaldée et l'Assyrie continuent à fournir une confirmation de plus en plus éclatante aux plus anciennes chroniques consignées dans les Livres Saints. La *Revue biblique* d'avril 1908 consacre un article à la question déjà étudiée du XIVe chapitre de la Genèse : « Il arriva aux jours d'Amraphel roi de Sin'ar, d'Ariok, roi d'Ellasar, de Kedorla'omer, roi d'Elam et de Tidal, roi des nations, qu'ils firent la guerre... » Le P. Dhorme établit de nouveau, avec de nouvelles preuves, que Amraphel est bien Hammourabi. La lecture *phel* au lieu de *bi* viendrait de l'interprétation du signe cunéiforme qui a les deux valeurs *bi* et *pil*, de sorte que le nom du monarque se lit indifféremment Ammurabi et Ammurapil.

Le roi d'Ellasar, Ariok, a été également identifié : Ellasar dont il s'agit ici est Larsa aujourd'hui Senkereh, au sud-est de Warka, l'ancienne Uruk. Son roi, Ariok, n'est autre que Rimsin, roi d'Our et de Larsa, fils de Kudurmabuk et frère d'Aradsin. La terminaison Sin est, en effet, le nom du dieu lune, qui se disait aussi Aku. La syllabe Rim se transcrit en hébreu Riw. En unissant ces deux syllabes on obtient Riouaku. L'aleph du commencement a été ajouté par pure euphonie.

On n'a pas retrouvé Kedorla'omer. Mais les rois d'Elam, contemporains d'Hammourabi, avaient des noms en Kutir, Kudur, tels Kudur Nahunte, Kudurmabuk. Dans ces noms le second élément désigne une divinité. Or dans le panthéon élamite on a trouvé la déesse lagamar. Le nom Kudurlagamar est donc bien authentiquement élamite. De plus conformément au texte biblique, durant les premières années d'Hammourabi, l'Elam dominait sur la Chaldée et Chodorlahomor était suzerain de ses trois alliés.

On n'a pu encore identifier Tidal.

A quelle époque régnaient ces rois en Balylonie ? La chronologie assyrienne permet de fixer la date d'Hammourabi approximativement de 2041 à 1998. Ces dates correspondent bien avec celles que la Bible attribue à Abraham, soit 1996 d'après l'hébreu, 1951 d'après le Samaritain et 2435 d'après les Septante.

Certes, dans toutes ces concordances, il y a encore beaucoup de points obscurs. De nouvelles découvertes apporteront de nouvelles lumières. Ce qu'il importe de noter ici c'est que, au point de vue de la vérité historique comme de la vérité dogmatique, la Bible n'a jamais été mise en contradiction véritable avec les découvertes certaines.

Fr. HILAIRE de Barenton.
O. M. C.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL.

I. Les Faits.

Conférence sur Duns Scot à l'Institut catholique de Paris.

Un signe des temps ! Il importe de le noter et d'en buriner le souvenir dans un monument plus dur que l'airain.

Un tout jeune prêtre de Paris, M. l'abbé Simeterre, qui dans les desseins de la haute direction de l'Institut catholique de Paris est, je crois, destiné à occuper l'année prochaine la chaire de l'histoire de la philosophie médiévale, M. l'abbé Simeterre a donné le 1er avril 1908, dans la grande salle de la rue d'Assas, une remarquable conférence sur le B. Duns Scot devant une assemblée d'élite.

C'est déjà un fait curieux qu'au milieu de tous les philosophes du treizième siècle ou de ses environs, l'orateur ait choisi la figure franciscaine du disciple de Guillaume de Warron. Il pense donc que l'étude des doctrines scotistes présente aujourd'hui un véritable intérêt, et que cet intérêt peut être partagé par un auditoire intelligent et fourni.

Et cette conférence a eu lieu non point dans le milieu universitaire de la Sorbonne où l'on a conservé, en dépit de tous les sarcasmes, de l'estime pour les idées franciscaines à cause de leur originalité, mais dans un centre catholique. Or par une anomalie étrange, c'étaient les philosophes orthodoxes depuis le XVIIe siècle surtout qui méconnaissaient de la façon la plus outrée et la plus injuste la valeur d'un des chefs de leurs plus grandes et plus célèbres écoles.

Pour tous ces motifs, la conférence sur Duns Scot faite à l'Institut catholique de Paris ne vaut-elle pas la peine d'être signalée ?

Tâchons d'en donner un résumé fidèle. M. l'abbé Simeterre fait naître le B. Duns Scot non point en 1245 comme Fabricius, non point en 1274 comme Wadding, mais vers 1266, suivant l'opinion d'André Theret. Duns Scot entra chez les Mineurs, reçut en 1300 le pouvoir de confesser, vint à Paris en 1304 (fin novembre), se rendit à Cologne en 1308 où il mourut cette même année le 8 novembre.

La biographie, comme on peut s'en rendre compte, est assez mince. Il convient donc de la serrer de plus près. Par exemple la lettre du général de l'Ordre, Fr. Gonzalve, qui sert de base à la fixation de la date de la venue à

Digitized by Google

Paris en 1304, cette lettre vise bien un *frater Joannes Scotus* doué d'une vive intelligence mais n'y avait-il dans l'Ordre alors qu'un Frère Jean d'Écosse ? Et qui permet d'identifier celui de Gonzalve avec le nôtre ? Puis quelle était au juste la patrie de Duns Scot ? Cela fut au XVIIe siècle l'objet d'interminables questions. Nous aurions eu plaisir à connaître là-dessus l'avis de M. Simeterre, comme aussi sa pensée sur cet autre problème ou légende : le B. Duns Scot fut-il enterré vivant comme on l'a affirmé (1) ?

Il y en a enfin qui doutent du lieu de sépulture du philosophe franciscain Cologne montre bien son tombeau avec cette inscription.

Scotia me genuit
Anglia me suscepit
Gallia me docuit
Colonia me tenet.

Des recherches ont-elles été faites pour juger de la vérité de cette tradition (2) ?

De la biographie, passons aux doctrines.

Duns Scot, d'après M. Simeterre, n'est pas en philosophie, un démolisseur comme on l'a prétendu, mais il n'est pas non plus un répétiteur de formules clichées.

En philosophie il a son système à lui sur la forme (multiplicité) et sur la matière (commune avec celle des esprits purs). Il n'adopte pas pour cela le panthéisme puisqu'il combat ouvertement ce système. Les néo-scolastiques font remarquer qu'au point de vue chimique la théorie scotiste s'accorde mieux avec les données actuelles, en ce qui regarde le poids.

En philosophie encore, Duns Scot dans la question du principe d'individuation se sépare de la doctrine toute négative d'Henri de Gand, et de la *materia signata quantitate* de S. Thomas.

En cosmologie Duns Scot manifeste ses tendances intellectuelles, toutes spiritualistes, suprasensibles : Cependant ce n'est pas un Grec idéaliste, mais bien un anglo-saxon pratique et positif. Il veut analyser et étudier ses sensations, ses idées, ses concepts, il crée la distinction formelle, milieu entre la distinction réelle et la distinction purement rationnelle.

En dynamylogie, il étudie le fondement de notre croyance, et il distingue deux sortes de déduction : l'une qui n'est au fond qu'une suggestion, l'autre qui est un véritable argument. Pour Scot toutefois, il faut que dans ce second cas, l'énumération des faits observés soit complète et totale pour que l'argument ait de la valeur, et encore est-il que la loi induite n'a de force que pour les circonstances et faits examinés.

Cette restriction n'empêche pas l'induction d'engendrer dans l'esprit humain la force de la certitude : car on regarde comme naturel un effet qui sort toujours de sa cause libre et posée dans les mêmes conditions.

1. Cf. Wadding, *Annales min.*, t. III, ad an. 1308.

2. Cf. *Dict. of national biogr.*, t. XVI, p. 216-220. Les autres inscriptions du tombeau sont rapportées par Wadding. *Scriptores* (1650), p. 204.

Digitized by Google

En théologie Duns Scot est connu tout glorieusement par sa thèse de l'Immaculée Conception : il est le premier à avoir donné un fondement théologique à la pieuse croyance des normands-anglo-saxons. La grosse objection contre la croyance au privilège insigne de la très Sainte Vierge était en effet celle-ci : Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes. Si Marie n'a pas contracté le péché originel, elle n'a pas été libérée de la servitude par le Rédempteur et le Messie n'est plus le Sauveur de tous les hommes.

A Oxford, comme à Paris, le B. Duns Scot prouva que Marie n'avait été préservée de la tache héréditaire qu'en vertu des mérites de son Fils ; si donc tous les hommes devaient de la reconnaissance à Jésus-Christ à cause de leur purification première et de leur salut, à combien plus forte raison la Vierge Marie, qui, elle, devait au Rédempteur non seulement sa vie sans péché, mais encore sa conception Immaculée! Et si le Christ avait préservé sa mère de cette façon, il pouvait avec certitude et sans aucune exception, être proclamé toujours le Sauveur de tous les hommes.

M. Simeterre, au cours de sa conférence, montre alors la consécration des doctrines Mariales de D. Scot : Pierre Auréol, Jean XXII, l'Université de Paris entrent tour à tour en ce courant d'idées.

Il fait aussi bon marché de la légende qui court sur une discussion solennelle censément faite en 1304. Le traité du franciscain Landolphe Caraccioli mort en 1351, l'affirme bien, mais nous ne connaissons ce texte que par un imprimé du XVIIe siècle. Pierre Auréol qui écrivait en 1314, qui était disciple du maître, qui traitait ex professo de l'Immaculée Conception, Pierre Auréol n'en parle point du tout.

Quoi d'étonnant que l'on pense que Dieu avait réservé des lumières spéciales à son digne et saint serviteur ? Le tombeau de Duns Scot repose à Cologne. Il y est vénéré d'un culte public. Puisse l'Église reconnaître officiellement ce culte !

Telle est en résumé la conférence très nourrie de M. l'abbé Simeterre. Nous aurions aimé à en donner quelques passages, à relever plus vivement, quoique ne l'ait pas fait l'orateur, l'influence exercée par les Frères Mineurs Anglais sur l'esprit de leur jeune élève : c'est en effet dans les écoles d'Oxford qu'il reçut ses doctrines mariales, il n'y a aucun doute là-dessus.

Nous aurions voulu entendre un mot des théories scotistes sur la valeur des mérites de Jésus-Christ, sur les preuves philosophiques de l'immortalité de l'âme. Mais telle qu'elle fut présentée, la conférence mérite des éloges et des applaudissements.

Nos lecteurs se souviennent encore des analyses si perçantes du R. P. Raymond publiées ici même en 1907. Les enseignements de M. l'abbé Simeterre cadrent admirablement avec elles. Et à cette occasion il nous plaît de remarquer à nouveau l'attrait qui naît enfin dans les milieux catholiques pour la personne, la biographie, les écrits, les pensées du Docteur subtil. On ose, on peut parler de lui devant un auditoire intelligent et philosophe sans exciter le sourire du mépris, du dédain ou de l'indifférence. On

Digitized by Google

commence à l'apprécier. On sait que ses œuvres valent la peine d'être lues. Les gens sérieux et réfléchis se disent enfin qu'il faut l'étudier dans ses œuvres avant de le juger. Ce n'est pas trop tôt.

Tout en offrant nos sincères compliments à M. l'abbé Simeterre, nous le remercierons d'avoir attiré les sympathies vers la figure de Duns Scot et d'avoir rappelé que les Instituts catholiques de Paris et de Toulouse ont joint leurs suppliques à celles des prélats du monde entier pour obtenir du Saint-Siège, la reconnaissance publique du culte local rendu de temps immémorial au docteur de l'Immaculée Conception. Fr. UBALD d'Alençon.

P. S. Je demande la permission d'insérer ici la mention de quelques nouveautés concernant l'histoire, les idées et le culte du B. Duns Scot.

1. *R. P. F. Michaëlis Hoyeri Ord. FF. Erem. S. Augustini, in collegio Insulensi eiusdem Ordinis Scholarum praefecti vigilantissimi, Oratio encomiastica de Sanctitate vitae et divina sapientia venerabilis Joannis Duns Scoti, Doctoris Mariani et Subtilis, quondam Duaci typis Viduae Petri Auroy sub Pelicano aureo anno MDCXL divulgata, denuo anno MDCCVII Coloniae Agrippinae apud Joannem Everhardum Fromart, cura cuiusdam Patris Augustini, et hoc anno MCMVI ad Claras Aquas in periodico « Acta Ordinis Fratrum Minorum. »* Quartam hanc editionem accurrate edidit P. Franciscus M. Paolini, Postulator generalis O. F. M. Rome, in-12 de 54 pages.

2. *Monumenta cultus immemorabilis publici et ecclesiastici antiquissimi quibus fulcitur Causa Servi Dei Joannis Duns Scoti Beati et Sancti ab omni tempore nuncupati*, par le P. François Marie Paolini, Rome, 1907. In-12 de 55 pages. Ce travail a été présenté par le Postulateur général aux Ordinaires et aux Supérieurs d'Ordres religieux dans le but d'obtenir des Lettres Postulatoires pour la confirmation du culte.

3. *Der Gottesbegriff des Duns Scotus. Auf seinen angeblich exzessiven Indeterminismus geprüft*, par le P. Parthenius Minges, Dr. en théologie et philosophie, Vienne, Mayer, 1907. In-8° de XI-173 p. Ce volume est extr. des *Theol. Stud. der Leo-Gesellschaft.*

4. *Bedeutung von Object, Umständen und Zweck für die Sittlichkeit eines Aktes nach Duns Scotus*, par le même dans le *Philosophisches Jahrbuch*, 1906. p. 338-347.

5. *Assertiones Centum ad Mentem doctoris Subt. ac Mariani Joh. Duns Scoti... ex universa Theologia selectae a P. Kiliano Kazenberger.* Quaracchi, 1906. In-8° de IV-96 p. Nouv. édition par le P. Dorothée Cornelisse O. F. M.

6. *Jus Naturae seu Ethica specialis ad mentem Ven. J. Scoti...* par le P. Grégoire Dev. Jérusalem, 1906. In-8° de 294 p.

7. *Die Gnadenlehre des Duns Scotus auf ihren augeblichen Pelagianismus*

Digitized by Google

und Semipelagianismus geprüft, par P. P. Minges, Münster en W. 1906. In-8° de VII-102.

8. *Beitrag zur Lehre des Duns Scotus über die Person Jesu-Christi*, par le même dans la *Theologisches Quartalschrift* de Tübingen.

9. *Beitrag zur Lehre des Duns Scotus über die Univokation der Seinsbegriffes*, par le même, dans le *Philosoph. Fahrbuch* de Fulda, 1907. p. 306-323.

11. *Mentis in Deum quotidiana elevatio duce doctore subtili ac mariano V. Joanne Duns Scoto. O. F. M.* par le P. Fernandez Garcia. O. F. M. Quaracchi, 1907. In-16 de XCVI-484 pages.

12. *Zur Disputation des Johannes Duns Scotus über die Unbefleckte Empfängnis* par le P. Michel Bihl dans la *Zeitschrift für Kath. Theologie*, t. XXX (1906) p. 454-469 (sur la dispute de l'Immaculée Conception).

13. *Ethica seu ethicà generalis ad mentem V. D. Scoti doct. subtilis*, par le P. G. Dev. O. F. M. Jérusalem, 1906. In-8° de 176 pages.

14. *La Somme théologique de Duns Scot* dans la *Revue Bénédictine* de 1906. p. 101-108, par le P. Proost.

15. *Das Wert der guten Werke nach Duns Scotus* (p. 73-93). *Beitrag zur Lehre des Duns Scotus über das Werk Christi* (p. 241-279) l'un et l'autre article du P. Minges dans la *Theologische Quartalschrift* de Stuttgard, année 1907, tom. LXXXIX (sur la valeur des bonnes œuvres de l'homme et du Christ). P. U.

Rome. — La Sacrée Congrégation des Evêques et réguliers avait publié en 1907 un Programme de discipline et d'études pour les séminaires d'Italie. Le 18 janvier dernier, elle complète son œuvre en publiant un *Nouveau Règlement général des Séminaires d'Italie*, lequel a été approuvé par le S. Pontife. Le Règlement est précédé d'un long préliminaire 1° historique, qui résume ce qu'ont fait les S. Pontifes pour la formation des clercs, depuis Pie IV 1559, jusqu'à Léon XIII et Pie X ; 2° pédagogique. Le Règlement proprement dit comprend 169 articles divisés en 3 parties : I. Direction des Séminaires (1-79) ; II. Admission des jeunes gens dans les Séminaires (80-87) ; III. Règlement pour les élèves (80-169) : piété, discipline, étude. Un appendice concerne l'hygiène. — Le 10 mars dernier, le S. Père a félicité et remercié dans une lettre rendue publique, Mgr. l'Évêque de Limerick, Irlande, d'un travail que le prélat a composé sur le Cardinal Newman pour montrer que la doctrine du savant cardinal n'a rien de commun avec les doctrines modernistes. — Par une lettre du 27 janvier 1908, le Cardinal Merry del Val félicite au nom du S. Père, le directeur de la *Scuola cattolica*, revue italienne, pour son zèle à promouvoir la défense de la saine doctrine. —

Digitized by Google

Le 24 septembre 1907, le S. Pontife a accordé aux Ordinaires de France un Indult relatif aux biens d'église usurpés, que le Cardinal Merry del Val résume ainsi dans sa lettre d'envoi : « Le S. Père, désireux, dans les pénibles conditions actuelles de l'Église de France, de faciliter aux Evêques de France l'administration de leurs diocèses et de pourvoir à la conscience des fidèles en ce qui concerne l'aliénation des biens ecclésiastiques usurpés par le Gouvernement, a jugé opportun d'envoyer aux ordinaires les instructions et les pouvoirs ci-joints, visant certains cas plus pratiques et plus fréquents.

Relativement aux biens immeubles, Sa Sainteté accorde aux ordinaires le pouvoir, soit d'admettre à une équitable composition (n. 1-7) et d'absoudre des censures ceux qui en auraient acheté sans autorisation préalable de l Eglise (n. 7-12), soit d'en permettre l'acquisition, sous la réserve que l'acquéreur entre aussitôt en composition avec l'autorité ecclésiastique (n. 13-14).

Une exception est faite, quant à l'achat des Eglises, des évêchés, des séminaires et des presbytères ; les évêques auront dès lors, pour chaque cas qui s'en présentera, à recourir au S. Siège, en lui exposant le fait avec toutes ses circonstances (n° 15).

Les ordinaires ont aussi la faculté de pourvoir à la conscience de ceux qui sans permission légitime, auraient exercé pour leur utilité personnelle l'action en reprise, en révendication, en révocation ou en résolution des biens ecclésiastiques grévés de fondations pieuses (n° 8). Ils devront exhorter les fidèles à intenter ces actions dans le but d'assurer l'exécution des obligations imposées par les fondateurs (n° 16).

Ils pourront en outre permettre à ceux dont les biens seront grévés de charges de célébration de messes en faveur d'œuvres pies, de les libérer moyennant le versement d'une somme suffisante pour remplir ces charges, (n° 17). Enfin le S. Pontife a daigné accorder aux évêques d'autres pouvoirs relativement aux biens mobiliers et aux intentions (n°s 18-22).

Les ordinaires devront avoir soin de faire instruire les fidèles des lois de l'Église en cette matière ; que ceux-ci soient informés notamment des censures et des peines édictées par le S. Concile de Trente contre quiconque achèterait, sans autorisation de qui de droit, des biens ecclésiastiques usurpés par les gouvernements ; que s'ils avaient commis pareille faute, ils n'en pourraient être absous que moyennant une équitable composition avec l'Eglise par suite de laquelle ils resteraient dispensés de la restitution des biens. »

Modernistes et Anti-Modernistes. Signalons encore, à propos de Loisy, qui vient d'ailleurs de quitter la soutane, la nouvelle mesure de Mgr Amette. Loisy a publié dernièrement : *Quelques lettres sur des questions actuelles et sur des évènements récents*, dans lesquelles il soutient ses erreurs et fait connaître au public son refus de se rétracter et de se soumettre à l'autorité de l'Église. Mgr Amette défend la lecture de cet ouvrage au clergé et aux fidèles. — A signaler aussi, chez quelques esprits, un courant d'idées que les condamnations des modernistes, nombreuses cependant, ne semblent pas avoir entièrement satisfait, qui appellent de tous leurs

Digitized by Google

vœux d'autres condamnations et qui, au besoin, s'offrent l'insidieuse jouissance d'attirer les soupçons sur des personnages indemnes. C'est ainsi qu'en Italie, le Cardinal Ferrari de Milan, a dû protester contre des accusations de modernisme injustement lancées contre les professeurs de son Grand Séminaire. Il visait surtout quelques périodiques : *l'Armonia della fide* et *l'Unita Cattolica*, rédigés par le P. Matiussi, S. J., Mgr Bertani et le notaire Donadoni, l'auteur supposé d'une mauvaise petite brochure : *A propos du modernisme et des questions connexes.* « On n'épargne même pas les évêques, disait l'éminent cardinal dans son mandement de Carême : par des allusions et des insinuations trop claires, on veut faire croire qu'ils sont négligents pour certaines traces de modernisme et on voudrait retrouver celui-ci jusque dans les Séminaires et les curies... Nous déplorons vivement une telle attitude qu n'est nullement conforme à la vérité et à la charité... En ce qui concerne les attaques mal dissimulées, même contre les évêques, de la part de certains antimodernistes trop zélés, sans vouloir leur rappeler le *ne quid nimis*, observons qu'eux, catholiques, semblent avoir oublié au moins dans son extension le *parentes honora.* Observons encore que pratiquement, modernisme veut dire aussi rebellion — à quel degré, peu importe — envers l'autorité ecclésiastique; ne se pourrait-il pas dès lors que certaines bonnes âmes trop zélées, tombant dans l'extrême opposé, en arrivent à un modernisme d'un nouveau genre ? » C'est ainsi encore que le Cardinal Maffi, archevêque de Pise et primat de la Toscane vient de s'élever contre la *Penna Azzura* périodique dirigé par le Chanoine Huté qui depuis longtemps menait une campagne non seulement contre les erreurs, mais contre une foule de personnages, voire même très haut placés, qu'elle accusait de libéralisme, de conciliatorisme, de modernisme. Un semblable état d'esprit n'est sans doute pas étranger à certaines malveillantes insinuations lancées contre le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart, pour lui reprocher, sans aucun fondement, d'accorder trop facilement à ses étudiants l'autorisation de suivre les cours des professeurs de l'état, en particulier de M. Bergson. — Nous sommes heureux enfin, d'enregistrer le mal-fondé des raisons données par les journaux pour expliquer la retraite de Mgr Batiffol : le Recteur de l'Institut catholique de Toulouse n'aurait point été obligé de se démettre à cause de son modernisme, mais aurait demandé lui-même la retraite pour des raisons personnelles. — Les paroles de Mgr Cazzani, écrites cependant en novembre 1907, sont bonnes à rappeler ici : « Soyons en garde contre les vrais modernistes, mais de grâce, n'abusons pas de ce mot pour dénigrer ceux qui n'ont qu'un seul crime : *celui de n'avoir pas nos opinions*... Réfléchissons-y ! Étant donné le sens déterminé et grave que le terme de « moderniste » a pris spécialement depuis l'Encyclique *Pascendi*, attribuer à quelqu'un cette épithète, sur des indices insuffisants et incertains, ou sans avoir la capacité ou la doctrine suffisante pour discerner le modernisme condamné de la sage modernité accueillie, encouragée et bénie même par l'Église, ce serait pécher gravement contre la charité, car dans l'un et l'autre cas, une telle attribution serait téméraire.

Digitized by Google

C'est favoriser indirectement la diffusion de l'erreur que de donner lieu à confondre avec l'erreur elle-même la vérité ou des opinions librement professées ; on tombe dans ce travers en exagérant par malignité ou par ignorance. Un des plus forts appuis qu'on peut prêter aux vrais coupables, c'est de créer autour d'eux un mélange d'accusés innocents et de supposés coupables ; on leur offre ainsi un excellent argument de défense, et on rend nécessairement plus lente et incertaine l'action de l'autorité qui doit les discerner pour les punir. »

Congrès et Sociétés Savantes. Les 1er, 2, 3 et 4 avril s'est tenu à Paris le **VIIe congrès national du Sillon** : la force d'expansion de ce mouvement, paraît-il, est loin de s'atténuer, et le nombre des congressistes a été plus considérable que jamais. — On annonce pour les 28, 29 et 30 mai prochain le **12e congrès des Sociétés françaises de Consommation**, qui se tiendra à Limoges ; pour les 11 et 12 juin le **Congrès national des œuvres pour la protection de la jeune fille**, sous le patronage de Mgr Amette, à Paris ; — à Marseille, la **Ve Semaine sociale**, du 27 juillet au 2 août, sous le patronage du cardinal Andrieu ; — à Dijon, du 3 au 9 août prochain, le **18e Congrès des neurologistes et aliénistes français** ; — à Londres, sous la présidence de M. L. Bourgeois, du 23 au 26 septembre, le **1er Congrès international d'Éducation morale et sociale** ; — à Heidelberg, Allemagne, du 1er au 5 septembre, sous la présidence du professeur Windelband, le **3e Congrès international de philosophie**, sur toutes les branches de la philosophie ; — à Oxford, du 15 au 18 septembre, le **3e Congrès international d'Histoire des Religions** ; — à Berlin, du 6 au 12 août, sous la présidence de M. Reinhold Koser, **Congrès international des sciences historiques** ; — à Chambéry, du 24 au 26 août **Congrès préhistorique de France** ; — à Faverney, diocèse de Besançon, du 20 au 24 mai prochain, un **Congrès national eucharistique**, pour fêter le 3e centenaire du célèbre miracle de Faverney ;— à Londres, en septembre le **Congrès international eucharistique**. — L'Institut catholique de Paris annonce pour le troisième trimestre (du 28 avril au 23 juin) trois nouveaux cours publics : 1° **HISTOIRE DES RELIGIONS**, M. Pisani traitera : **La Révolution et l'Église de Paris** ; 2° **ORIGINES CHRÉTIENNES**, M. Lebreton : **Les Origines de l'Épiscopat** ; 3° **HISTOIRE DES RELIGIONS**, M. Boyer : **Le Boudhisme de l'Inde**, et M. de la Vallée-Poussin : **L'Histoire de la dogmatique boudhique.** — Sous le patronage de l'Institut catholique de Paris, une création nouvelle vient d'être inaugurée, due à l'initiative de M. l'abbé Fonssagrive : **Un enseignement médical complémentaire** pour les étudiants catholiques, sur toutes les questions les plus pratiques de la médecine. L'innovation a été encouragée par le cardinal Merry del Val, au nom du S. Pontife.

La Société de l'École des Chartes vient d'organiser un groupement scientifique dont le but est de faciliter et d'exécuter à Paris, et aussi en province, les recherches historiques, bibliographiques, généalogiques et juridiques. Un certain nombre de spécialistes choisis parmi les anciens élèves de

Digitized by Google

l'école et placés sous la direction de M. L. Jacob, se mettent ainsi à la disposition de tous les érudits pour leur fournir les renseignements et exécuter les travaux de recherche des documents, de critique, des textes ou rédaction dont ils auraient besoin. — L'Institut international de bibliographie organise pour le 10 et 11 juillet prochain, à Bruxelles, une conférence de bibliographie et de documentation, dans le but d'un échange de vues sur les questions qui se rattachent à la meilleure documentation, à l'organisation des travaux bibliographiques, à l'unification des méthodes et à la coopération.

Publications nouvelles. A signaler quelques nouveautés de valeur ; nous reviendrons plus tard sur quelques-unes : **L'Atlas Biblicus,** du P. HAGEN, de la collection **Cursus Scripturæ sacræ,** Lethielleux, 9 fr. Il comprend 22 cartes très bien dessinées, avec le relief du sol, qui reproduisent tous les pays nommés dans la Bible, avec un développement plus étendu sur les régions importantes. Un index topographique précède l'*Atlas* qui contient, rangés par ordre alphabétique, tous les noms inscrits sur les cartes, avec une courte notice qui les explique, et un renvoi aux cartes. — **L'Église et la Critique biblique,** (Ancien Testament), (Lethielleux, 4 fr.), où le P. BRUCKER, avec la compétence qu'on lui sait, étudie les questions d'inspiration et d'authenticité d'une manière générale, avec, dans une seconde partie, des applications au Pentateuque, l'examen des objections de la critique sur l'authenticité mosaïque et sur la vérité des récits de la Genèse.— La *Bibliothèque théologique*, publiée chez Gabalda, vient de s'enrichir d'un nouveau volume de fort bonne tenue : **Marie dans l'Église anténicéenne,** par E. NEUBERT, qui est tout d'actualité, pour venger Marie des récentes attaques de la critique moderniste : Marie dans le dogme, Marie dans la piété pendant la période anténicéenne. — J. Tresal donne à la *Bibliothèque de l'histoire ecclésiastique :* **Les origines du schisme Anglican** (1509-1571), récit impartial des événements qui ont provoqué ou accompagné la rupture de l'Angleterre avec le St-Siège et la formation très laborieuse de l'église schismatique anglicane. — Le livre de M. E. THAMIRY, professeur à la Faculté de Théologie de Lille, **Les deux aspects de l'Immanence et le problème religieux** est à la fois un exposé et une critique du monisme et marque en traits précis la ligne de démarcation qui sépare la conception orthodoxe de l'immanence réelle, mais relative d'avec les doctrines de l'immanence absolue. — M. l'abbé DELPLANQUE, professeur aux mêmes Facultés, dans son beau volume : **Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance avec ses principaux amis,** par la pénétration de l'analyse et l'abondance des documents nouveaux apporte à l'étude de Fénelon une contribution historique et morale qui surpasse peut-être, en tout cas qui complète les récents travaux sur le même sujet : ceux de MM. Griveau, Crouslé, Bonnel. — Pour perpétuer le souvenir des fêtes organisées pour le centenaire de Mabillon, les Bénédictins préparent un volume **Mélanges Mabillon** qui contiendra divers mémoires sur l'illustre savant.

Nécrologie. Le 29 mars est mort à Verdun, où il était allé faire passer les examens, M. l'abbé RAGON, à l'âge de 55 ans. Originaire de la Haute-

Digitized by Google

Marne, il était depuis 1884 professeur à l'Institut catholique où il professa les grammaires, corrigea les thèmes grecs et expliqua les auteurs grecs. Directeur de l'*Enseignement chrétien*, de 1890 à 1895, il était depuis 1889, secrétaire général de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, et membre de plusieurs sociétés savantes. Il a composé de nombreux ouvrages classiques dont le plus connu est une *Grammaire grecque* qui en est à sa seizième édition. — Avec la disparition du R. P. COCONNIER, O. P., mort le 8 avril, la *Revue Thomiste* perd son fondateur et un collaborateur éminent. Le P.Coconnier, successivement professeur à l'Institut catholique de Toulouse et à Fribourg, était un philosophe thomiste très profond et un humaniste distingué. Un de ces ouvrages, l'*Hypnotisme franc* a eu un immense succès. — Le P. FRANCO, S. J., mort le 15 janvier, né en 1824. Il était depuis plus de 40 ans collaborateur de la *Civiltà Cattolica* et a publié de très nombreux ouvrages dont les plus remarquables ont trait surtout aû spiritisme et à l'hypnotisme. — Les *Sciences bibliques* viennent de faire une grande perte par suite de la mort du P. CORNÉLY, S. J., ancien professeur d'Écriture Sainte à l'Université grégorienne, un des principaux collaborateurs du *Cursus Scripturæ sacræ*. — Le 29 est mort à Stuggard, à l'âge de 94 ans, M. ÉDOUARD ZELLER, l'illustre historien de la philosophie grecque, tour à tour professeur de théologie à Berne (1847) et à Marbourg (1854), et de philosophie à Heidelberg (1862) et à l'Université de Berlin (1872-1894). Auteur de nombreux ouvrages de théologie et philosophie, il avait fondé en 1842 le *Theologisches Jahrbuch* et était membre de diverses Académies. — J. C. LAMMENS, fondateur et collaborateur du *Bien Public* de Gand, fervent tertiaire de S. François, est mort le 4 février, à l'âge de 86 ans. — Le 5 mai, est mort à Paris à l'âge de 69 ans M. Albert DE LAPPARENT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à l'Institut catholique. L'Église perd en lui un défenseur très éclairé, un véritable savant qui ne s'est jamais plaint que sa foi chrétienne ait nui à son esprit scientifique. Il laisse de nombreux ouvrages de la plus haute valeur : un *Traité de géologie*, un *Cours de minéralogie*, des *Leçons de Géographie physique*, *Science et Apologétique*.

II. Revue des Revues.

L'Action populaire et Revue de l'Action populaire. — 172. A. CRUBLET. *Lifré, L'organisation sociale d'une paroisse bretonne.* — 173. M. GIRAUX. *La lutte contre la licence des rues.* Le mal, chaque jour grandissant a ses causes dans le progrès de l'immoralité et la faiblesse du pouvoir, des citoyens honnêtes et de la presse. La lutte antipornographique s'impose : l'initiative individuelle, par des avertissements, des réclamations et des plaintes au parquet; des ligues contre la licence des rues sont les deux facteurs du retour à la moralité publique. — E. BEAUPIN. *La Confédération générale du travail :* son histoire et ses doctrines. — H. LE RILLE. *Comment je bâtirai ma maison :* quelques idées générales sur ce que doit être la mai-

Digitized by Google

son moderne; description d'une maison familiale de six pièces, d'une petite maison ouvrière de quatre pièces ; conseils pratiques à ceux qui veulent bâtir; deux mots sur la Société de construction à bon marché. — N° de Mars de la **Revue.** *L'Impôt de la Patente et les Institutions sociales, coopératives, charitables. — Histoire du Cercle d'Études féminin de S. Jacques à Pau. — Vers les Humbles* (nouvelle). — *Une Caisse de Prévoyance pour Jeunes Gens.*

Annales de Philosophie chrétienne. — Mars. — ERMONI. *Formes religieuses et Classifications des religions.* La question du sentiment religieux est très complexe, et rend par suite la classification de ses formes très délicate. « En se basant sur l'observation psychologique et sur les attestations historiques, il semble que l'on pourrait diviser les religions en relatives ou imparfaites et absolues ou parfaites. Toutes les religions autres que le christianisme sont relatives et imparfaites : relatives, parce qu'elles n'ont qu'un moment, qu'un effort, qu'une sollicitation de la conscience humaine et n'ont dès lors qu'une valeur provisoire destinée à disparaître ou à se résorber dans une autre; imparfaites parce qu'elles ni ne satisfont pleinement aux aspirations de la conscience ni ne répondent aux destinées humaines. Le christianisme est au contraire la religion parfaite et absolue..... L'analyse scientifique a fini par découvrir les lacunes et les vides des autres religions ; le progrès les a éliminées comme ne répondant plus à l'état actuel de l'humanité civilisée. » — P. DE LABRIOLLE. *S. Ambroise et l'Exégèse allégorique.* Retrace l'origine et les développements de l'exégèse allégorique, en précisant l'usage qu'en a fait S. Ambroise et les raisons : S. Ambroise a eu surtout en vue, « non point de composer des traités scientifiques d'herméneutique sacrée, mais de présenter à ses ouailles les Écritures sous les aspects les plus propres à les toucher et à les instruire des vérités du salut. » Pour utile qu'ait été cette méthode, elle n'a jamais été sans éveiller les méfiances dans les milieux chrétiens. — J. MARTIN. *S. Épiphane.* La Connaissance religieuse (fin en avril). « C'est Épiphane qui, dans le monde grec, mais après Origène, fait le mieux sentir la différence entre l'hérétique et le croyant, et qui explique le mieux l'inanité des attaques contre le dogme et l'inanité des tentatives pour pénétrer l'essence même du dogme. »

L'Association Catholique. — 15 janvier 1908. — H. SAVATIER : *L'Encyclique et la Réforme sociale.* « Ce que l'on trouve au fond du modernisme, c'est l'*Individualisme* révolutionnaire. Les Catholiques sociaux reconnaissent leur vieil adversaire.... Loin de faire échec aux directions sociales de Léon XIII, elle les corrobore et les vivifie, » en donnant comme bases à l'action sociale des principes philosophiques qui faisaient la vigueur chrétienne des sociétés du moyen-âge. — EL. MARTIN-SAINT-LÉON : *Note sur le minimum de salaire à travers l'histoire.* Au moyen-âge, bien que le travailleur manuel y fût respecté plus qu'à aucune autre époque, on trouve peu de cas où un minimum de salaire fut déterminé soit par l'autorité publique, — soit par les statuts des corporations. Cependant il n'en faudrait pas conclure que ce minimum n'était nullement assuré : « C'est précisément parce que la

Digitized by Google

société du moyen-âge était profondément pénétrée de l'esprit chrétien, parce que le sentiment du devoir de fraternité entre les hommes était alors très vivant, parce que le droit à la vie de chacun était considéré comme un principe essentiel qu'il n'était pas besoin pour le travailleur d'une protection spéciale. La coutume suffisait à garantir ces droits. » — 15 février 1908. — X. RONDELET : *Le Syndicat de l'Enseignement libre.* — J. ZAMANSKI : *Le Patronat a l'esprit révolutionnaire.* Dans cet intéressant et courageux article l'auteur montre comment les patrons, en s'opposant à toute législation sociale, à tout groupement syndical sérieux, font œuvre d'individualisme, c'est-à-dire œuvre de révolutionnaires. — 15 mars 1908. — M. DE GAILHARD-BANCEL : *Le Port d'Anvers. — La grève et le lock-out de 1907.* — J. ZIRNHELD : *Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.* Monographie d'un Syndicat « sérieux », modèle si rare en France.

La Ciutad de Dios. — 5 mars. — HERIBERT MURILLA. *S. Augustin défenseur de l'Immaculée Conception de Marie.* Soutient la thèse du P. Honorato del Val. — 20 mars. — P. MARCELLINO ARNAIZ. *Science métaphorique et science réelle.* — P. MARCELLINO GUTIERREZ. *La philosophie de Fr. Luis de Léon.* Science divine. — P. BONIFACIO DEL MORAL. *Supplément au Catalogue des écrivains augustins, portugais et américains.*

Civilta Cattolica. — 21 mars. — *Le Modernisme théologique et le Concile du Vatican.* Les doctrines des modernistes : subjectivisme, immanentisme, naturalisme étaient condamnées par les définitions du Concile du Vatican. — 4 avril. — *L'Éloquence de S. Jean Chrysostome. — Propagande nouvelle de moralité, de féminisme et de culture théosophique.* — 18 avril. — *Le Congrès catholique de Gênes. — La Russie et le S. Siège au temps de Pierre-le-Grand. — Le modernisme théologique et son système de conciliation.*

Collationes Brugenses. — Mars et avril. — *Réponses aux Questions des Conférences* des mois de janvier et de février. — *Commentaire sur le Décret « Ne temere ». — Quelques remarques au sujet de l'apostrophe : Sacré n. d. D. — Quelques réflexions en réponse au pamphlet : « Dieu n'a pas inspiré la Bible. — La Famille. »*

Collationes Namurcences. — Mars. — *Réponses aux questions proposées au mois d'août 1907 : théologie ascétique :* Conditions de la prière vocale étudiées dans la prière de la chananéenne ; *droit canonique :* des censures encourues au sujet des honoraires de messes ; *histoire ecclésiastique :* de la base juridique des persécutions pendant les premiers siècles de l'Église ; *liturgie sacrée :* Règles concernant la validité et la licéité des bénédictions.

Correspondant. — 25 mars 1908. — COMTE H. DE BOISSIEU. *L'œuvre d'un moine ouvrier.* Si l'on désire se rendre compte du mouvement récent des œuvres ouvrières belges, c'est à Gand qu'on doit l'étudier, et c'est en grande partie au P. Rutten et à ses auxiliaires qu'il faut attribuer le succès de ce mouvement. A l'heure actuelle, il existe à Gand deux groupes intéressants d'œuvres ouvrières opposées au socialisme, et ces œuvres forment un faisceau qui n'est pas composé de moins de dix-sept branches, dont la plus célèbre est la coopérative catholique « Het Volk », le Peuple. Mais le

Digitized by Google

domaine propre du moine ouvrier, secrétaire général des unions professionnelles chrétiennes de Belgique, c'est le syndicat chrétien ou antisocialiste, constitué tout d'abord d'un groupe de propagandistes indépendants, spécialisés et retribués, d'une élite en un mot préparée à l'apostolat ; tous les syndiqués versent une cotisation qui sert à leur procurer des secours variés. La plupart de ces syndicats sont doublés de mutualités ; ils sont catholiques, mais au sens large du mot ; nettement ouvriers, voués à la défense des intérêts des classes ouvrières ; actuellement le nombre des syndiqués ouvriers chrétiens approche de 40.000. — 10 mars. — HENRI BORDEAUX. *La Philothée de S. François de Sales.* — HENRI BRÉMOND. *Lamennais et la critique contemporaine.* Depuis 1892, la littérature mennaisienne est entrée dans une phase de renouveau : parmi les peintres les plus dignes d'attention, trois sont à signaler : M. l'abbé Boutard, l'auteur de deux volumes d'ensemble sur *Lamennais, sa vie et ses doctrines ;* M. A. Feugère, à qui nous devons une volumineuse histoire de *Lamennais avant l'Essai sur l'indifférence ;* et M. Christian Maréchal, qui creuse sans bruit les fondations d'une vaste synthèse sur *Lamennais et le christianisme social.* « M. Boutard représente assez exactement ce qu'on pourrait appeler l'histoire académique ; M. Feugère, l'érudition menue dont la jeune université fait aujourd'hui ses délices ; M. Maréchal, une via media où les statistiques, l'art proprement dit et la philosophie marchent de concert. » — 10 avril. — PAUL VERSCHAYE. *La Hollande politique. Le rôle des catholiques néerlandais depuis dix ans.* — ABBÉ ODELIN. *Le cardinal Richard. Souvenirs personnels.*

Diarium Terræ Sanctæ. Les Frères-Mineurs de Terre-Sainte viennent d'entreprendre la publication d'une Revue pour faire connaître l'œuvre profonde qu'ils ont accomplie dans les siècles passés en Terre-Sainte et qu'ils continuent chaque jour. Le *Diarium* paraîtra tous les trois mois ; il est envoyé gratuitement à ceux qui en font la demande. Le premier numéro est paru en mars et contient une étude sur les couvents et les sanctuaires de la custodie de Terre-Sainte ; — un résumé des travaux des FF.-MM. en Terre-Sainte pendant ces deux dernières années ; commence la publication du Bullaire franciscain de Terre-Sainte, — et celle du *Navis peregrinorum*, ou régistre de tous les personnages qui ont visité les Lieux Saints à partir de 1560.

Dublin Review. — Avril. — WILLIAM BARRY. *Rome et la Démocratie. — L'œuvre sociale catholique en Allemagne. I. Ketteler, précurseur — Parallèle entre S. Dominique et S. François.*

Échos d'Orient. — Mars. — S. VAILHÉ. *Le titre de Patriarche œcuménique avant S. Grégoire-le-Grand.* — G. BARTAS. *Chronique d'Orient* : Le Saint-Siège, pour remplacer à Constantinople Mgr Tacci-Porcelli, nommé nonce à Bruxelles, a fait choix de Mgr Sardi, secrétaire des Brefs aux Princes. A Constantinople, 25-27 janvier, XVe centenaire de S. Jean Chrysostome ; — le nouveau partriarche orthodoxe d'Antioche, de race syrienne et de langue arabe ne peut se faire reconnaître par les patriarches grecs de Constantinople, d'Alexandrie et de Jérusalem ni par le S. Synode

Digitized by Google

d'Athènes ; — en Grèce, tout le clergé a été mobilisé pour prendre une part active au recensement de la population.

Études religieuses. — 20 février. — P. EYMIEU. *Le rôle de l'habitude dans le gouvernement de soi-même* (fin le 5 mars). Les faits prouvent que l'habitude fait disparaître graduellement les difficultés du commencement. Ces difficultés viennent de l'organisme, de son inertie matérielle qui résiste au changement et de son activité vitale qui subit le contrecoup des idées contraires ; elles viennent de l'esprit, du choix à faire pour décider et de l'attention à fournir pour exécuter. L'habitude fait l'acte plus facile et plus parfait, parce que sous l'action de l'habitude, il s'exécute avec plus de précision, de force et de rapidité. Mais, il faut nous faire des habitudes bien choisies : parce que, si nous ne choisissons pas, l'instinct choisira pour nous et choisira mal ; parce que si nous choisissons nous faisons notre vie toujours plus facile, toujours plus libre et toujours plus féconde. En tenant compte du coëfficient personnel, les trois facteurs de l'habitude sont : l'intensité des actes, leur nombre et leur fréquence. — 20 mars. — J. LEBRETON. *La Révélation du Fils de Dieu.* Le Fils de Dieu ne s'est révélé que lentement ; on avait de lui une conception toute différente de la réalité ; « les œuvres de Jésus, et en particulier ses miracles commencent de le révéler mais d'une façon bien imprécise. Elles sont des preuves décisives de sa mission, elles ne sont qu'une manifestation imparfaite de sa nature. Ses paroles permettent de la pénétrer plus intimement. » Jésus parle avec autorité, il est la vie, et nul ne peut vivre s'il n'est uni à Jésus, il remet les péchés ; mais surtout, la doctrine qu'il inculque avec le plus d'insistance, c'est celle de la paternité de Dieu, et on sent, à ses paroles que ce titre de Fils de Dieu lui appartient à un titre unique et inaliénable. — CH. AUZIAS-TURENNE. *Bulletin social.* — 5 avril. — CHANOINE CAILLARD. *Une sainte institutrice :* la Vénérable Marie-Madeleine Postel. — STÉPHANE HARENT. *Expérience et foi.* A propos de la récente Encyclique. *(A suivre.)*

Le mois littéraire. — Avril. — PIERRE BILLAUD. *Le péché de Marie-Rose.* Nouvelle. — GASPARD DE WERDE. *Une petite cour au XVIIIe siècle* : Stanislas à Lunéville, avec 9 illustrations. — GUSTAVE HUE. *Le salon des Refusés du siècle*, avec 10 reproductions. — JOSEPH AGEORGES. *L'indépendance de la critique.* — ERNEST DAUDET. *En 1815*, (4e partie), roman. — DOMINIQUE NETTERLÉ. *En pays hongrois*, avec 7 photographies. — E. LAVAL. *Chauffeurs et mécaniciens*, avec 17 photographies. — LE SÉNÉCHAL. *Pluies d'inventions.*— R. ARNAUD. *L'Égérie de Louis-Philippe.* — FRANÇOIS VEUILLOT. *Causerie dramatique.* — PAUL CHRISTOFF. *Récit pour Pâques.* « Je suis le Pain de vie. » — *Pages oubliées.* — *Variétés scientifiques.* — *Statistiques pittoresques.* — *L'Esprit en France.* — *Album musical.*

The Month. — Mars. — *Le prochain congrès eucharistique.* Le prochain congrès eucharistique, en septembre 1908, se tiendra enfin à Londres. — *Devons-nous négliger la presse catholique?* C'est un cri d'alarme jeté en faveur du développement et de la diffusion de la presse catholique

Digitized by Google

en Angleterre. — OSWALD KELLET. *Laïcisation des hôpitaux français.* — H. THURSTON. *Le calendrier catholique anglais depuis la réforme.* — *Qu'est-ce que le modernisme?* Oppose la doctrine de l'Encyclique « Pascendi » à celle du *Programme des modernistes* pour faire ressortir la vraie nature du modernisme.

Nouvelle revue théologique. — Avril. — L. CHOUPIN. *Le pouvoir coercitif de l'Église.* L'auteur discute les raisons apportées par M. Vacandard en faveur de la répression réduite à la *contrainte morale*, pour appuyer le sens des paroles de Pie IX dans l'Encyclique *Quanta Cura*, par lesquelles le Pape revendique pour l'Église le droit de punir les violateurs de ses lois par des *peines temporelles.*

Polybiblion. — Mars. — A. MANGENOT. *Publications récentes sur l'Écriture Sainte.* Le Critique apprécie favorablement la brochure du P. Delattre : *La Criterium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique.* Réponse au P. Lagrange. « Le P. Delattre a la main lourde, mais il frappe juste » ; il rend hommage aussi à la valeur de l'ouvrage de M. Pannier : *Psalterium juxta veritatem hebraicam :* « le travail est très personnel, soigné, et bien qu'il ne réponde pas aux préoccupations des critiques actuels, il ne manque pas de valeur » ; le nouveau *Manuel Biblique*, refondu par M. Brassac et *l'Évangile* de M. Verdunoy reçoivent des éloges : mais par contre, M. Mangenot se montre assez sévère pour *l'Évangile* de M. Lanier et pour le *Procès de Jésus* de Giovani Rosadi, excesssivement sévère pour la *Vie de N. S. J.-C.* de M. Réné de Chesnais.

Les questions Ecclésiastiques. — Janvier et février. — P. PRA. *Étude théologique sur l'Eucharistie.* L'auteur reproche aux scolastiques modernes la manière nouvelle et malheureuse dont ils ont voulu entendre la transsubstantiation et le mode sacramentel de N. S. dans la Ste-Eucharistie. L'exposé des anciens, sans lever les voiles du mystère, paraît bien préférable : il s'accorde mieux avec les définitions conciliaires et satisfait davantage la piété. Ce n'est pas dans le corps de N. S. qu'il faut chercher les changements apportés par la transsubstantiation, c'est dans les espèces du pain et du vin, lesquelles subissent, suivant l'expression du Concile de Trente, une *conversion admirable et singulière.* Le corps de N. S. est immuable depuis sa résurrection ; il garde, dans sa vie eucharistique, ses organes et l'exercice de ses facultés. « Si (à l'autel), il demeure invisible et sans action sur les corps environnants, ce n'est ni défaut d'intégrité, ni impuissance, mais parce que, présent selon le mode simple des substances, il est sans contact de quantité avec eux et avec les espèces. » — H. QUILLIET. *L'Évolution et le modernisme* (3 articles, fin en avril). Toute la théorie du modernisme est basée sur l'évolution. Pour en faire le procès l'auteur envisage d'abord l'évolution vitale appliquée au dogme. I. Dans un premier article, il détermine l'idée catholique du dogme et de son développement. Les deux éléments objectifs qui constituent l'essence même du dogme sont la révélation de Dieu et la proposition de l'Église ; quant au développement dogmatique, il est ainsi circonscrit : l'identité substantielle des concepts révélés doit se retrouver sans autre

Digitized by Google

changement qu'un changement modal, passage de l'état confus à l'état défini, de l'implicite à l'explicite. II. Le deuxième article expose l'idée moderniste de la foi, du dogme et de leur développement d'après les actes du S. Siège : le système moderniste découle de trois principes admis a priori comme autant d'axiomes absolus et qui sont à la base de toute l'erreur : l'agnosticisme, l'immanence vitale et l'évolution vitale. Du jeu protéiforme de ces causes complexes naissent et se développent la foi, la révélation et les dogmes. III. Le troisième article recherche chez les modernistes eux-mêmes, la théorie de l'évolution vitale appliquée à la engèse et au développement des dogmes. « Le modernisme n'est pas un fantôme, et l'encyclique, en lui donnant les contours précis qui permettent de le reconnaître, ne l'a point créé. Cette synthèse existait latente dans toutes les âmes séduites, plus au moins consciente dans toutes les intelligences séductrices. » Il est facile de le reconnaître quand on scrute les théories de Loisy, Le Roy, Tyrrel, Murri et autres.

La Réforme Sociale. — 1er avril. — Dr DELBET. *Le rôle social du vieillard.* Étudie la position et le rôle social du vieillard à travers les siècles, plus spécialement la situation un peu précaire qui lui est faite aujourd'hui dans la famille et la Société. — 15 avril. — E. PIERRET. *Quelques monographies de famille. L'œuvre de M. Henry Bordeaux.* Henry Bordeaux est un disciple des plus convaincus et des plus éloquents de Le Play, et son œuvre tout entière est imprégnée de cet esprit de tradition, de ce respect de la famille, de cet amour du sol natal, faite de cette observation surtout qui caractérisent si bien la méthode de Le Play.

Revue de l'Art Chrétien. — Janvier. — LÉON MAITRE. *Une promenade sous le chevet des Églises S. Aignan et S. Euverte d'Orléans.* — G. SANONER. *La Vie de J. C. racontée par les imagiers du moyen âge sur les portes d'églises.* (Suite en mars). — L. CLOQUET. *Les maisons anciennes en Belgique.* (Suite en mars) — Mélanges. Correspondance. Travaux des Sociétés Savantes. Bibliographie. Périodiques. Chronique. — Mars. — L. CLOQUET. *Retour à la tradition liturgique.* — Mélanges. Correspondance. Travaux des Sociétés Savantes. Périodiques. Chronique.

Cette revue, très bien documentée sur toutes les questions d'art, est merveilleusement illustrée,

Revue augustinienne. — Avril. — MARTIAL DÉMERY. *Psychologie religieuse. La Conversion.* I. Le fait religieux et la Subconscience. Étudie la théorie de W. James sur la psychologie de la conversion. — SÉRAPHIN PROTIN. *La Théologie de S. Paul : Son Évangile.* Fait ressortir le caractère vraiment apostolique de S. Paul, la personnalité de son Évangile, par son origine et par son contenu.

Revue Biblique. — Avril. — R. P. CONDAMIN. *Le Serviteur de Jahvé.* Le R. P. dans son ouvrage : *Le Livre d'Isaïe*, avait, il y a trois ans, traité avec ampleur la question du Serviteur de Jahvé. Il y revient à propos de deux ouvrages récents, pour défendre ses positions et aussi apporter un argument nouveau tiré du plan général des neuf poèmes (40-55,60-62). Le parallélisme des quatre premiers et des quatre derniers est parfois fort apparent.

Digitized by Google

Le R. P. s'attache spécialement à justifier la transposition (40, 1-9 après 49, 7). Il répond enfin aux critiques du P. Hontheim, en critiquant, à son tour, ses « conjectures ». — R. P. VINCENT. *La troisième* enceinte de Jérusalem. — R. P. DHORME. *Hammourabi Amraphel.* Le R. P. Dhorme établit d'abord l'identité du fameux roi de Babylone et de l'un des trois rois cités dans le ch. XIV de la Genèse ; puis il montre comment l'histoire d'Abraham s'éclaire par celle d'Hammourabi, et comment l'on peut de la sorte situer, dans l'histoire générale, les données de la Bible concernant les débuts du peuple de Dieu. — *Mélanges. L'étoile du matin dans l'Apocalypse.* Le sens de ce symbole paraît avoir échappé aux commentateurs. M. A. Fabre, en joignant à l'étude des pages parallèles de l'A. T. certaines données de l'histoire des religions, montre qu'il faut y voir l'idée de puissance et de royauté. — *Remarques sur la forme poétique du Livre de la Sagesse.* Le R. P. Mariès, poursuivant les travaux des P. P. Zenner et Condamin, incline à trouver, dans les neuf premiers chapitres de la Sagesse, une triade de poëmes où un juif hellénisé aurait tenté d'allier les lois de la poésie hébraïque et de la rythmique grecque.

Revue du clergé français. — 1er avril. — P. GODET. *Un apologiste contemporain-Hermann Schell.* Notice biographique plutôt bienveillante sur Hermann Schell, « l'un des hommes les plus remarquables de l'Église d'Allemagne, par le génie naturel et la culture générale de l'esprit, par la sagacité de l'intelligence et la vigueur du raisonnement, par une vigueur scientifique qui ne s'arrêta qu'à l'heure du repos éternel. Sur les vertus éminentes du prêtre, sur la science et la fascination du professeur, sur la puissance de l'orateur sacré, sur les qualités de l'homme bon, simple, cordial, attachant malgré sa causticité, il n'y a qu'une voix ; et le pape Pie X rendait naguère hommage « à la pureté des mœurs de M. Schell, à sa piété, à son zèle pour la défense de la religion. » Théologien et apologiste, M. Schell a exercé dans son pays une profonde influence, contre laquelle maintes protestations se sont élevées, quelques-unes du moins à bon droit. L'apologétique en particulier — l'œuvre à laquelle il a dévoué sa vie — lui doit beaucoup. En même temps qu'il a su regarder en face le panthéisme et le naturalisme modernes, et montrer l'insuffisance des armes traditionnelles pour les combattre, sans dédaigner les vieux arguments, il s'est appuyé de préférence sur les raisons du cœur ; il a fait de la psychologie sa base principale d'opérations. La fougue qu'il a portée dans ses recherches, le désir de pousser le plus loin possible « l'avoisinement » des doctrines anti-chrétiennes et du christianisme, l'imprécision et l'obscurité de son langage en bien des rencontres, l'ont incliné à ne pas tenir de la tradition catholique le compte qu'elle mérite, et l'ont exposé lui-même à l'erreur ou au soupçon. A tout prendre, cette vivante et noble nature a eu le sentiment du grand, elle l'a aimé, voulu, réalisé dans une large mesure.

Ce qu'il faut regretter par dessus tout, parce que M. Schell en a cruellement souffert, et que son action a été paralysée, sa renommée amoindrie, c'est la disposition d'âme habituelle que la publication posthume de la lettre

Digitized by Google

à M. Nippold — un protestant libéral ! — vient de révéler. De là, au fond, tout le mal. Une prétention hautaine, trop commune en Allemagne, à la liberté de penser, une défiance sourde et constante du Saint-Siège, de ses directions et de ses conseils, une indépendance d'esprit qui plie sous les ordres formels de Rome, mais ne va pas jusqu'à « mollir aux moindres désirs d'une mère si sainte, » ont gâté la carrière de M. Schell et rabaissé le piédestal où ses admirateurs l'avaient d'abord placé. Les hommes comme M. Schell sont rares partout. Il n'est pourtant pas défendu de dire qu'avec plus de confiance et de soumission à l'autorité du S. Siège, M. Schell aurait mieux rempli toute sa vie et déployé toute sa force. »

Revue des Deux Mondes. — 15 mars — *Les origines du Culturkampf Allemand. V. Les crises intellectuelles* (1850-1869) GEORGES GOYAU. L'éminent écrivain signale lui-même en passant le rapprochement entre cette époque et la nôtre. Les crises intellectuelles du catholicisme allemand, heureusement arrêtées par le Concile du Vatican, présagent et éclairent tout à la fois la crise actuelle du modernisme. C'est dire l'intérêt profond de ces pages. — *La Politique Canadienne d'émigration française.* LÉONCE DEPONT — 1er avril. — *Ferdinand Brunetière. II. La dernière incarnation.* VICTOR GIRAUD. Dans cette étude (commencée dans le n° du 1er mars), V. Giraud nous retrace l'histoire intellectuelle et morale du regretté Ferdinand Brunetière « une des personnalités les plus originales et en même temps, les plus hautement représentatives de ce dernier demi-siècle ». Voici quelques extraits de la conclusion que nous voudrions pouvoir citer en entier : « *Pendent opera interrupta !* D'innombrables travaux d'approche et de multiples ébauches, ça et là, quelques rares œuvres de moindre envergure heureusement terminées, mais les grands édifices rêvés, et déjà commencés, abandonnés là en plein chantier : tel est le spectacle douloureux et mélancolique que nous laisse cette activité d'écrivain qui s'est fiévreusement consumée pendant plus d'un quart de siècle. Telle qu'elle est pourtant, son œuvre se suffit à elle-même, et tous ceux qui savent lire savent qu'elle est l'une des plus considérables et des plus originales de ce temps... Moralement, enfin et religieusement, il a bien posé les problèmes comme, après Scherer et après Taine, on inclinait à les poser progressivement autour de lui, et comme on les posera, semble-t-il, de plus en plus. Point de société sans morale et point de morale sans religion. Point de religion sans christianisme, et point de christianisme vrai, durable et *progressif* en dehors du catholicisme. Chose plus méritoire encore, à quarante six ans, à un âge où l'on ne change plus d'ordinaire, où les idées sont arrêtées et figées, où l'on a *parié* une fois pour toutes, il a eu le rare courage, contre ses intérêts les plus manifestes, de commencer et d'achever l'une des évolutions morales et religieuses les plus importantes du siècle qui vient de finir, et de reconstruire sa vie intérieure. C'est ce qu'il appelait d'un mot que M. de Vogüé a éloquemment commenté « s'être en toute occasion laissé faire par la vérité. » Ce noble témoignage, il pouvait, en toute assurance se le rendre à lui même... — *Les Débuts du Concordat à Paris, d'après une publication récente*, RAYMOND DE VOGUÉ. — 15 avril. — *La fortune de la*

Digitized by Google

Russie, vicomte G. d'AVENEL. « Ce n'est pas un paradoxe de soutenir que la crise actuellement traversée par la Russie est une crise de croissance prospère, et pas du tout une crise de misère grandissante... » — *Ruskin et la vie : II. La morale et l'éducation*, ANDRÉ CHÉVRILLON. — *Revue littéraire : La Jeanne d'Arc d'Anatole France*, RENÉ DOUMIC. — Critique surtout au point de vue historique l'ouvrage de M. France qui a eu le tort de regarder et de décrire les faits avec des idées préconçues et exclusives du surnaturel, et en employant souvent une ironie au moins déplacée. « L'historien Du Haillan avait naguère composé un ouvrage destiné à prouver que Jeanne d'Arc n'a jamais existé. La conclusion à laquelle aboutit M. France est à peine moins décevante : il a tenu cette prestigieuse gageure de nous conter la mission de Jeanne d'Arc sans Jeanne d'Arc... Peintre incomparable du décor et du costume, l'écrivain n'a pu atteindre jusqu'à l'âme : elle s'est dérobée à lui. Il a voulu éclairer la « naïve merveille » du XVe siècle, en y projetant toutes les lumières du XXe : en essayant de la faire moins merveilleuse, il ne l'a pas rendue plus intelligible ».

Revue de Fribourg. — Janvier — HENRI SCHOEN. *Sully Prudhomme, philosophe et poète* (Suite et fin en février et mars). « Sully Prudhomme étant à la fois philosophe et poète lyrique, la connaissance de ces deux facteurs est indispensable pour juger équitablement son œuvre philosophique et poétique. Le milieu nous expliquera la tendance générale et aussi l'originalité de la pensée du poète. Les expériences intimes nous donneront la clé de ses émotions, de ses souffrances et de ses révoltes. Et l'union de ces deux facteurs, philosophie ambiante d'une part, expérience intime d'autre part, nous expliqueront la raison d'être et l'originalité du poète qui a réussi à accomplir cette tâche qu'on aurait pu croire irréalisable : exprimer en beaux vers les grandes lignes d'une métaphysique, voisine de la critique de Kant, une morale et une philosophie religieuses qui procèdent de la *Critique et la Raison pure*, de Schopenhauer, de Strauss, de Littré, de Renan et des systèmes les moins poétiques en apparence. » — Février. — P. DE LABRIOLLE. *La vie et le rôle historique de S. Ambroise.* Les sources principales pour connaître le caractère de S. Ambroise sont la biographie écrite par le diacre Paulin et les œuvres d'Ambroise lui-même. Improvisé évêque sous la pression de l'enthousiasme populaire il n'était point préparé à ses hautes fonctions : la formation littéraire, qu'il avait reçue comme les jeunes gens de l'époque, ne pouvait lui suffire ; il se mit tout d'abord à l'étude assidue de la Ste Écriture, et elle fut pour lui la conseillère sûre de toute sa vie ; pour se mettre au courant de la pensée chrétienne, c'est surtout aux Orientaux qu'il a recours ; bien vite, avec sa grande facilité d'assimilation, il se constitue un fond sérieux de culture que l'usage fréquent de la parole l'oblige à clarifier : son enseignement catéchétique lui fournit la matière de presque tous ses ouvrages. Son activité extérieure fut des plus fécondes : dévouemment au service des fidèles, influence profonde exercée auprès de Gratien, de Valentinien II et de Théodose, pour le bien de l'Empire et de l'Eglise. S. Ambroise reste un littérateur de second ordre, mais l'énergie de

Digitized by Google

sa volonté et son sens pratique en font une des plus belles figures du IVe siècle. — Mars. — P. DE MUNNYNCK. *L'idée chrétienne du salaire.* — P. JUILLERAT. *Des conditions de l'habitation et de la lutte contre la tuberculose.*

Revue de l'Institut catholique de Paris. — Mars-Avril — J. LEBRETON. *Le Fils de Dieu chez S. Paul.* — C. PIAT. *Méthodologie d'après Bacon et Descartes.*

Revue de Métaphysique et de Morale. — Janvier 1908. — EM. BOUTROUX : *William James et l'expérience religieuse.* M. W. James prétend que la religion n'est essentiellement que l'*expérienne religieuse* personnelle. M. Boutroux expose cette théorie assez subtile et la critique en cherchant à établir qu'elle ne satisfait ni les savants auxquels M. James prétend offrir une notion scientifique de la religion, ni ceux qui cherchent une vraie religion. — G. CANTECOR : *Études de morale positive.* Critique d'un ouvrage de M. Belot, ainsi intitulé. — D. PARODI : *La Pragmatisme, d'après MM. W. James et Schiller.* Le « pragmatisme » et « l'humanisme » sont la doctrine à la mode en Angleterre et en Amérique ; ils se posent comme une méthode et une philosophie nouvelles. Le principe de l'un et de l'autre est que la vérité d'une idée ne se distingue pas de sa valeur pratique, qu'il ne faut la juger que d'après ses conséquences, que toute « contemplation » de la vérité en soi est un leurre. M. Schiller donne de « l'humanisme » la définition suivante : « une application consciente à la logique d'une psychologie téléologique, impliquant une métaphysique volontariste » La « philosophie nouvelle » décidément, ne semble pas faite pour le vulgaire ! — P. BUREAU : *Le droit de grève et la liberté du travail.* « On se propose de rechercher en ces quelques pages, et par la méthode d'observation comment et à quelles conditions il est possible de concilier le droit au travail et le droit de grève. » — Mars. — V. BROCHARD : *Le Dieu de Spinoza.* — E. MEYNIAL : *Du rôle de la logique dans la formation scientifique du Droit.* — H. NORERO : *La Philosophie de Wundt.* L'auteur ne prétend pas donner un tableau complet de l'œuvre de Wundt, mais seulement mettre en lumière les lignes principales de sa philosophie ; et pour cela il passe en revue : 1° la théorie de la connaissance scientifique : — 2° la doctrine morale : — 3° la métaphysique qui s'élève sur ces deux fondements. — F. CHALLAYE : *Le Syndicalisme réformiste.* Parallèlement au syndicalisme révolutionnaire préconisé par la Confédération générale du Travail se développe un autre syndicalisme qui se fait de l'action ouvrière une conception plus pratique ou plus mesquine, en tout cas plus modérée : c'est *le Syndicalisme réformiste.* « On ne saurait se faire une idée exacte des conceptions sociales qui s'élaborent dans la classe ouvrière en France sans étudier les ressemblances et les différences de ces deux Syndicalismes. »

Revue Néo-Scolastique. — Janvier-Mars. — C. SENTROUL. *La Vérité dans l'art.* Après avoir délimité son sujet dans ces deux thèses préalables : 1° certaines vérités d'art ne sont pas susceptibles de vérité; 2° certaines œuvres intellectuelles tiennent un caractère artistique de la mise en évidence de la

Digitized by Google

vérité même, l'auteur établit dans ce premier article une première thèse: l'art n'est pas proprement une imitation réaliste. L'œuvre d'art d'imitation est belle fondamentalement à raison du réel imité, donc à raison de la vérité ; elle ne diffère en beauté d'avec le réel qu'à raison de ce qu'elle ne représente pas ou de ce qu'elle refuse aux sentiments qui gênèraient le plaisir esthétique. — J. LOTTIN. *La Statistique morale et le déterminisme.* C'est une sérieuse et suggestive étude sur le rapport qu'il y a entre les lois statistiques et les questions relatives au déterminisme individuel et au déterminisme social. Pour expliquer les régularités statistiques I. dans les phénomènes de la nature : plus le nombre des observations est grand, plus les effets des causes accidentelles des phénomènes s'éliminent, pour laisser apparaître les effets des causes constantes ; II. dans les phénomènes moraux : 1° les effets de la statistique morale sont explicables par la seule influence des motifs d'action, supposés déterminants ; 2° les régularités statistiques n'offrent, d'autre part, aucune preuve ou confirmation du déterminisme qui régirait les phénomènes moraux ; 3° les régularités statistiques permettent, dans une certaine mesure, les inductions sociologiques.

Revue pratique d'apologétique. — 1er et 15 avril. — L. DE GRANDMAISON. *Le développement du dogme chrétien.* Dans un premier article du 15 janvier analysé ici, l'auteur précisait les notions générales préliminaires à la question et en retraçait l'histoire jusqu'au XIXe siècle. La seconde partie, en deux articles est consacrée à l'exposition des théories du développement du dogme au XIXe siècle. Il faut distinguer deux groupes de théologiens : celui des protestants libéraux et celui des théoriciens catholiques de l'évolution du dogme. Il serait trop long de rapporter les théories de chaque auteur ; contentons-nous de citer les noms dont M. de Grandmaison résume ici la doctrine sur le développement en dogme : chez les protestants libéraux : Aug. Sabatier et Harnack ; chez les catholiques : les initiateurs, J. de Maistre, Adam Mœhler et Ant. Guenther ; Newman ; après Newman, les théoriciens du développement à base scolastique : J. B. Franzelin ; à base non-scolastique : Loisy, Tyrrel et M. Blondel. — 15 janvier, 1er février, 1er mars et 15 mars. — A. LIGEARD. *Le rapport de la nature et du surnaturel d'après les théologiens scolastiques du XIIIe au XVIIe siècle.* Expose d'abord les rapports de la nature et du surnaturel d'après *l'école thomiste*, le surnaturel est le terme idéal auquel peut aboutir l'activité humaine ; le don gratuit qui lui en est fait met ainsi le comble à tous ses desirs. La relation unissant la nature au surnaturel n'est qu'un pur rapport d'harmonie et de convenance, à aucun titre, elle ne crée dans la nature un droit strict au surnaturel. *L'école scotiste* fait du surnaturel une entité créée et extérieure à la nature, et admet que la nature est appelée vers le surnaturel par un appétit inné. D'après l'*école augustinienne*, l'état de nature pure est impossible, non pas sans doute absolument et pris en lui-même, au point de vue de la toute-puissance divine, mais au point de vue de la convenance morale, en ce sens qu'il s'harmonise moins à l'infinie bonté de Dieu, à sa justice, à sa sagesse. Or, la solution apportée par les théologiens de l'École à la na-

Digitized by Google

ture des relations entre la nature et le surnaturel apporte une très utile lumière à l'apologétique actuelle. « Loin d'être en contradiction avec la théorie de l'École, quand il porte la question du surnaturel au centre même de notre vie, l'apologiste se sentira avec elle en entière communion de pensée. S'il est, en effet, un problème qui, parmi beaucoup d'autres, apparaisse comme un point central de la théorie scolastique, c'est bien celui des rapports de la nature et de la surnature ; elle l'étudia et le résolut en déterminant le terme effectif de l'activité humaine. En face de la tendance philosophique actuelle qui fait, du contenu même de la vie de l'âme, la base et le fondement de toute vie religieuse, il n'est d'autre procédé à employer que de montrer à l'homme qu'il ne peut se limiter à son activé subjective ; sortant de lui-même, il doit attendre du dehors la solution du problème de sa vie et de sa destinée ; ensuite viendront nécessairement les preuves qui montreront que, en fait, le catholicisme est bien la révélation à laquelle il doit adhérer ; mais entre le problème tel que l'a posé la théologie scolastique et la question telle que l'a rendue nécessaire l'état actuel des esprits, n'est-il pas de singulières ressemblances? Ainsi se vérifie expérientalement le mot de B.de Sailly : « Entre les thèses anciennes et les thèses nouvelles, historiquement on peut passer des unes aux autres par des transitions multiples : l'opposition n'apparait donc qui si on se place à des points éloignés de l'évolution des doctrines, ou plutôt, si l'on s'attache dans le passé, non aux germes semés par l'esprit, mais à l'écorce des textes. En réalité, c'est une seule et même tradition qui se perpétue. Et, afin d'entrer plus avant dans l'intelligence de la philosophie nouvelle, il n'y a qu'à pénétrer plus profondément le sens des grandes doctrines médiévales. » Ceci est vrai à la lettre pour le sujet qui fait l'objet de cet article ; car l'effort laborieux, qui vise à réintroduire dans les préliminaires de l'apologétique cette préparation psychologique jugée nécessaire, doit être considéré non comme une innovation, mais comme une rénovation ; c'est en reprenant contact avec la pensée théologique d'autrefois que l'apologiste d'aujourd'hui comblera une lacune regrettable dans la série des déductions qui conduisent l'incroyant à la foi ; c'est en s'aidant de ses principes qu'il répondra aux difficultés nouvelles. »

Zeitschrift für katholische Theologie. — Tom. I. — 1. *Zur Kontroverse über das Indulgenzedikt des Papstes Kalixtus.* J. STUFFER. L'auteur continue ses recherches sur l'édit du Pape Callixte, au sujet des articles disciplinaires des temps apostoliques de l'Église. Le P. Stuffer nous donne des dates sûres pour contrôler la doctrine apostolique sur la rémission des péchés dits canoniques. — 2. *Die Gewalt der Kirche bezüglich der Sakramente.* Dr FR. SCHMID. Dans ce travail nous avons une très plausible solution de la question théologique : Notre-Seigneur a-t-il déterminé avec clarté la matière et la forme de chaque sacrement, ou a-t-il confié à l'Église le soin d'en préciser les détails ? — 3. *Prof. Franz X. von Funks letzter Aufsatz.* C. A. KNELLER. Le célèbre savant et historien Prof. Funk († 1907) soutenait, en son temps, que les empereurs convoquaient les conciles œcumé.

Digitized by Google

niques de leur propre initiative. La conséquence destructive d'une pareille opinion en venait à nier l'universalité, c'est-à-dire l'authenticité des conciles primitifs de l'Eglise. Kneller, après avoir développé et refuté la thèse de Funk, démontre le caractère œcuménique des conciles en constatant l'alliance et l'accord des empereurs avec les papes au sujet de la convocation des conciles généraux des temps jadis. — 4. *Die Verurteilung des Modernismus.* Jos. Müller, S. J. D'après l'examen de l'encyclique « Pascendi » de S. S. Pie X, l'auteur nous fait connaître le germe, la nature, la propagation et les vicissitudes du mouvement moderniste.

Theologisch-praktische Quartalschrift. — Vol. I. — *Die christliche Basis.* P. A. M. Weiss. Le savant auteur de l'*Apologie chrétienne* traite le concept et la portée de la vérité chrétienne qui devrait servir de base à toutes les actions sociales de notre temps, inspirées par la charité et l'apostolat chrétien : le clergé catholique, qui ne peut plus se tenir en marge de la vie sociale, mais est obligé de diriger tout son zèle au service des intérêts matériels et moraux, c'est-à-dire des nécessités sociales d'aujourd'hui, doit absolument être pénétré des principes immuables de l'Evangile et de l'Eglise. — 2. *Loreto in Heilsplane.* G. Kresser. C'est un article intéressant, actuel et — à notre avis — très bien écrit. Nous y trouvons presque toute la littérature tant moderne qu'ancienne qui a quelque rapport avec la question de la Santa Casa de Lorette, c'est une contribution scientifique très heureuse à la question. Kresser se prononce *pour* l'authenticité de la Santa Casa, mais il y a quelques points qui — à notre avis — appellent beaucoup de réserves. —

Slavorum litterae theologicae. — Janvier. — Une commission de savants slaves décida il y a quatre ans de faire publier une revue concernant la littérature théologique des peuples slaves. Cette sérieuse revue, en langue latine donne de bonnes recensions et compte-rendus des ouvrages de théologie slave des peuples catholiques et orthodoxes. La revue renferme aussi des correspondances sur le mouvement religieux des nations slaves.

Dans le n° de Janvier, entre autres choses, nous trouvons une intéressante recension de l'ouvrage croate : « O modernoj Katolickoj apologetici ». (De l'apologétique catholique moderne) écrit par Dr Barac. Le critique *Dr Dockal* (Croatie) juge, que l'ouvrage est écrit avec grand soin et intelligence. Il conclut : si universum spectatur, immerito nonnulli in auctorem suspicionem « modernismi » moverunt ». Une revue croate de philosophie scolastique (Hrvatska Straza) voulut découvrir dans l'ouvrage des symptômes de modernisme. Cependant l'ouvrage avait été approuvé par la faculté théologique de Zaqréb (Agram) ! — Recensions de plusieurs publications bohêmes, polonaises, russes, serbes et bulgares.

Stimmen aus Maria Laach. — Janvier 1908. — 1. *Die Encyklika « Pascendi » und der Modernismus.* H. J. Cladder. Après avoir exposé la nécessité de l'encylique, Cladder étudie les racines du modernisme qui a utilisé en principe la philosophie kantienne et monaiste de Haeckel. L'auteur souligne la portée destructive et les lacunes diverses du modernisme vis-à-vis des dogmes qui naturellement sont ébranlés par le scepticisme agnos-

Digitized by Google

tique ; Cladder indique la France comme le berceau du modernisme, et pour lui la théologie allemande n'est point du tout l'objet de la condamnation papale (?). — 2. *Moderne Kunst in katholischen Kirchen.* ST. BEISSEL, S. J. L'auteur, juge compétent en matière d'art sacré, a su condenser en quelques pages les notions qui résultent de la relation entre l'Eglise catholique et les arts. Le lien qui existe entre l'Eglise et les arts y est considéré par l'auteur au point de vue historique et philosophique. Beissel nous montre que les arts ont toujours trouvé de l'appui dans l'Eglise catholique. — 3. *Fierschutz und Christenpflicht.* V. CATHREIN, S. J. On y trouve précisées les bornes entre l'homme et l'animal : pourquoi l'homme a-t-il été créé par le Seigneur et pourquoi la bête ? L'auteur se prononce contre le mouvement envahissant de sentimentalisme en faveur des animaux, principalement domestiques. Un tel mouvement semble chercher et trouver ses motifs dans la charité chrétienne. Il n'est pas question de critiquer une protection modérée pour les bêtes, car le sentiment humanitaire même ne permet jamais de maltraiter nos animaux, néanmoins le mouvement pour la protection des animaux ne peut trouver ses raisons dans la charité chrétienne; par conséquent, p. e. la vivisection des bêtes exercée par les médecins ne serait pas une offense au devoir chrétien. 4. Recensions. 5. Analecta. — Février. — 1. *Dogma und Wissenschaft.* H. HAAN, S. J. Quelques réflexions sur le nouveau Syllabus de Pie X. — 2. *Moderne Kunst in Katholischen Kirchen.* ST. BEISSEL. L'auteur poursuit le travail mentionné plus haut. — 3. *Ergebnisse der deutschen Confessionszählung vom 1 Dezember 1905 in den Einzelnstaaten.* H. A. KROSE. Quelques statistiques sur le nombre des catholiques en Allemagne en comparaison avec les autres confessions catholiques. — 4. *Visionen in Kristalle.* J. BESSMER, S. J. — Varia. — Recensions.

Theologische Quartalschrift. — I vol. — 1. *Kritische Bemerkungen zum hebraïschen Texte des Buches Ekkli.* Dr A. EBERHARTER. Ce travail exégétique a pour but d'expliquer le texte du livre Ekkli 31, 2 IIa, 2 IIb, 36, 29 I, II, 43, 4 IV. Le mode de citer le livre Ekkli est celui qui fut introduit par Peters, 1905. — 2. *Die altkirchliche Apologetik des Christentums.* Prof. W. KOCH. Dans cet article magistral et très intéressant l'auteur développe l'histoire critique de l'apologétique ancienne du christianisme. Koch nie qu'on ait fait dans les six premiers siècles de l'Eglise quelque apologétique proprement dite, car nous ne trouvons point chez les apologistes anciens de notions préalables qui puissent servir de base à la religion chrétienne. Les apologistes anciens se bornaient à une simple défense des dogmes chrétiens. En discutant les différents caractères de l'apologie primitive, le professeur refute l'opinion de Friedländer (1905) d'après lequel les apologistes anciens (Athénagore, Tertullien, Justin, etc.) auraient montré assez de dépendance de l'apologie juive dans les siècles helléniques av. J.-C. L'auteur approuve et confirme la division de l'apologétique ancienne qui fut proposée par Wernle en 1904. — 3. *Gottesliebe und Sittlichkeit.* Dr J. ERNST. L'auteur donne une *nouvelle théorie* de la moralité des actes, à savoir que l'amour de Dieu est motif nécessaire et principal dans les actes humains ; c'est l'amour

Digitized by Google

divin qui constitue la relation absolue entre l'homme et Dieu, par conséquent l'amour de Dieu est la base nécessaire et suprême sur laquelle s'étaie et se mesure la moralité. Nous ne voulons pas descendre aux détails de ce travail; les arguments nous semblent forts et bien disposés, mais dans la solution de la thèse il reste encore quelques points obscurs qu'il faudrait mieux éclaircir. — 4. *Zum Pastor Hermæ.* H. MULLER. Discussions sur quelques difficultés du « Pastor Hermæ ». — 5. *Zur Erinnerung an Franz Xaver Funk.* ANTON KOCH. Étude sur le Prof. Funk, historien, et considérations critiques sur ses œuvres. Funk mourut le 24 février 1907.

(A suivre.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Prédication.

A signaler quelques nouveautés : **La Foi,** de l'abbé GIRODON (in-12 de 216 pp. 2 fr. Plon, Paris). Conférences pour les hommes faites en la paroisse St-Pierre de Chaillot. C'est une étude « d'une psychologie pénétrante », « d'une large information » où l'auteur, un maître dans l'art d'enseigner, met en pleine lumière les principales questions touchant la foi : *la foi subjective, la foi objective, les raisons en faveur de la foi, les preuves ordinaires de la foi, les problèmes religieux, nos devoirs négatifs envers la foi, nos devoirs positifs par rapport à la foi, la foi vivante, le bonheur de croire.* — **La chasteté,** de l'abbé DE GIBERGUES (in-12 de 129 pp. 2 fr. Poussielgue, Paris). Apostolique cri d'alarme lancé aux Hommes et aux Jeunes gens pour leur signaler un danger et les mettre en garde contre « un mal implacable, aux conséquences désastreuses, le plus terrible mal que l'on puisse souhaiter à ses pires ennemis, parce qu'il s'attache aux sources mêmes de la vie et cause à l'individu, à la famille, à la société d'irréparables ruines, l'*impureté* ». L'auteur étudie successivement : la loi divine touchant la pratique de la chasteté, les ruines de l'impureté, les remèdes au mal, les récompenses de la chasteté et termine en donnant aux pères de graves avertissements sur le devoir de faire eux-mêmes l'éducation de la pureté chez leurs enfants. Les leçons, courageusement données, sont à recueillir. — **Instructions aux Enfants de Marie et aux personnes pieuses** par l'abbé EDELIN (in-12 de 386 p. Haton, Paris). Ce livre est intéressant et par la variété des sujets traités aux titres suggestifs et par la manière originale, plein de vie, émaillé d'anecdotes intéressantes. Il porte un sous-titre : *les luttes de l'âme*, qui fait l'unité du volume ; la plupart des sujets importants y sont traités : Dieu, vertus, péché, tentation, prière, Eucharistie, ciel, sacrifice, épreuves, courage, rôle social de la jeune fille... Le livre n'est point banal, et surtout il est bon conseiller. — **L'hostie de la première communion** par l'abbé FRISTSCH (in-12 de 354 p. Haton, Paris). Souvent les prêtres ou les personnes chargées d'occuper les enfants pendant la retraite préparatoire à la première communion se creusent la tête pour intéresser les enfants sans trop les distraire. Le volume de M. l'abbé Fristsch répond en partie à leurs préoccupations : ils y trouveront une série de lectures et d'histoires

Digitized by Google

composées et choisies justement en vue de récréer les enfants, tout en gardant leur esprit attentif à la grande idée de ces jours de grâce. Doctrinales et historiques, ces lectures sont intéressantes et tout à fait à la portée des intelligences des enfants. — **La Vie en deuil** de MGR BOLO (in-12 de 344 p. 3 fr. 50. Poussielgue, Paris). Est-il besoin de refaire encore une fois l'éloge de Mgr Bolo, déjà si avantageusement connu par une trentaine au moins de volumes les plus variés de prédication? Comme ses aînés, le nouveau volume : *La vie en deuil* sort un peu des chemins battus par le clinquant de la forme, par la vivante et originale manière de présenter la doctrine en vue de charmer agréablement l'oreille et le cœur, sans laisser pour cela de nourrir suffisamment l'esprit. La *Vie en deuil* est un livre de consolation pour les cœurs en deuil, pour les veuves surtout : elles trouveront dans ces pages avec le mot d'affectueuse consolation qui calme la blessure, la parole évangélique du Prêtre qui invite l'âme généreuse à se relever de ses douleurs pour aspirer à une vie plus belle, et à des amours plus solides, où les puissances du cœur pourront s'épanouir en paix. La seconde partie du volume, bien intéressante aussi, est consacrée à retracer quelques belles figures de veuves qui ont cherché un baume à leur douleur dans le don complet d'elles-mêmes à Dieu. A noter l'attirance spéciale de l'ordre franciscain pour ces âmes d'élite. — **Discours de mariage** de l'abbé F. KLEIN (in-12 de 330 p. 3 fr. 50. Bloud, Paris). Les recueils de ce genre n'abondent pas : le volume de l'abbé Klein n'en sera que mieux venu, peut-être. D'ailleurs, dans le genre, il ne peut que faire bonne figure ; les dix-sept discours qu'il renforme sont délicieux de fraîcheur de sentiments et d'élévation d'idées. Chacun d'eux, avec la note appropriée à la circonstance, développe une idée spéciale : *Programme de vie*, *la Religion heureuse*, *l'action familiale*, *Jésus invité*, *amour et foyer*..., qui distingue bien chaque discours. En supplément, une belle défense du célibat ecclésiastique. De l'ensemble se dégage une conception noble et pure de la famille et de la vie chrétiennes qui incite à souhaiter que ce livre soit plus et mieux qu'un type de modèles, un conseiller où les fiancés et les époux apprendront leurs devoirs. — M. l'abbé Odelin vient de publier un nouveau volume de MGR D'HULST, le 6e de la série des **Nouveaux Mélanges oratoires** (chez Poussielgue, in-8° écu de 564 p. 4 fr.). « C'est le privilège des hommes de première valeur de se révéler dans toutes les œuvres, les plus grandes comme les plus petites, et d'y laisser la marque de leur personnalité. Dans ses sermons achevés ou écrits à la hâte, comme dans de simples canevas Mgr d'Hulst révèle la supériorité de celui qu'on appelait le Prêtre le plus éminent de l'Église de France. » Ce jugement de M. l'abbé Odelin donne la note juste et explique que l'on veuille publier toute l'œuvre oratoire de Mgr d'Hulst. Ce nouveau volume renferme des *Sermons et allocutions de circonstances*, des *Sermons et allocutions pour les œuvres* : il y en a en tout 95, canevas, plans ou sermons complets. Mais partout, même quand elle n'est qu'ébauchée, la pensée est forte et précise, le style académique, et l'accent, qui n'a rien de sentimental, très apostolique. Fr. Jean DE LA CROIX.

Digitized by Google

Histoire.

R. P. Léopold de Chérancé. **Nos Martyrs (1789-1799).** — 1 vol. in-12 de IX-300 pp. Prix : 2 fr. 50. — Paris, librairie Poussielgue.

La béatification des seize carmélites de Compiègne et les procès entamés en différents endroits afin d'introduire de nouvelles causes ont suscité un fécond mouvement de recherches et de publications relatives aux victimes de la Révolution. Dans les *Études franciscaines*, au mois de mai 1907, le P. Ubald a publié la notice du P. Séverin Girault, le premier martyr des Carmes. Aujourd'hui le vénérable hagiographe franciscain : le P. Léopold de Chérancé, nous offre toute une gerbe de ces fleurs sanglantes fauchées par la persécution française. Plus de 200 de ces victimes sont mentionnées dans ces pages, mais l'auteur s'est particulièrement arrêté à contempler quelques fleurs de l'ordre séraphique. — Précédé d'une introduction dans laquelle le P. Léopold trace à grands traits les causes de la Révolution, sa législation et la conduite des catholiques en cette période troublée, l'ouvrage comprend deux parties : Première partie : Groupe de martyrs : I. Les prémices, Nîmes. II. Massacre des Carmes : Paris, liste alphabétique des massacres de septembre. III. Les 14 martyrs de Laval. IV. Les Ursulines de Valenciennes. La seconde partie comprend trois monographies qui mettent en relief trois belles figures de Capucins, immolés eux aussi pour leur foi : les Pères Valframbert d'Alençon, Élisée de Soye et Grégoire Cornibert. — Une abondante bibliographie indique les travaux et les documents mis à contribution. — Nous souhaitons que le vœu de l'auteur se réalise et qu'il puisse nous raconter, avec la même émotion et son talent habituel, la mort admirable de beaucoup d'autres de « nos martyrs ».

R. P. Ubald. — **Mémoires et Lettres du Père Timothée de la Flèche** *sur les affaires ecclésiastiques de son temps.* (1703-1730). 5e édition. Un vol. in-8° de 218 pages. — Prix : 5 fr. Paris, Librairie Picard et Couvin, Maison St-Roch.

Le Jansénisme défunt revient encore une fois à l'ordre du jour grâce à une nouvelle publication d'un dévot attardé de la vieille doctrine. M. Gazier a entrepris d'exhumer du fonds français de la Bibliothèque Nationale les mémoires d'un chanoine du XVIIe siècle : Godefroid Hermant qui fut un Janséniste militant. L'éditeur en est au quatrième volume et ce n'est pas fini.

Parmi les griefs imputés autrefois aux Jésuites par les Jansénistes et maintenant par M. Gazier : celui d'avoir suscité la condamnation des : « Réflexions morales » et la bulle : « Unigenitus » n'est pas l'un des moindres. Les mémoires du Père Timothée de la Flèche démontrent que, n'en déplaise à l'éditeur du chanoine Hermant, les Jésuites furent loin d'encourir toute la responsabilité de ces deux affaires. Très bien en cour de Rome, ayant l'oreille de Clément XI, le P. Timothée joua un rôle important dans la condamnation du Quesnellisme et la publication de la célèbre bulle. Dans ses mémoires il

Digitized by Google

raconte naïvement ses faits et gestes à Rome, ses ambassades officieuses de Clément XI à Louis XIV, et de Louis XIV à Clément XI, son rôle à Bourges et ailleurs jusqu'en 1730. Bien qu'il aime un peu trop se mettre en scène et abuse parfois de la rhétorique, le P. Timothée n'en est pas moins un écrivain sûr, un témoin véridique, tout à fait indépendant; il dit carrément ce qu'il pense sur les personnages avec lesquels il traite. Cette franchise rend son style bien français; son humour et sa bonhomie font ses récits captivants et tout à fait éloignés de cette monotonie qui est souvent la caractéristique des écrits du même genre.

Les éditions de ses lettres et mémoires deviennent rares et sont d'ailleurs fort défectueuses. Le P. Ubald aurait manqué à ses vieilles habitudes s'il n'avait ajouté à l'ancien texte plusieurs documents inédits. Ceux qui connaissent les travaux de notre savant confrère ne seront pas étonnés de trouver aussi au bas des pages de nombreuses notes explicatives et biographiques. Grâce à cette publication, il sera permis d'ajouter à l'histoire du Jansénisme un chapitre qui n'est pas encore fait. F. THÉOBALD.

F. UZUREAU. **Andegaviana**. 7e série, in-8° de 548 pages. Prix: 4 francs. 1908. Picard, Paris.

Ce volume est à peu près exclusivement consacré à l'histoire du XVIIIe et du XIXe siècles. On y remarquera de très intéressantes pièces sur l'histoire de la Vendée (1793), la situation du département de Maine et Loire en 1795, 1796, 1797, 1798, 1802, 1804.

En tête de ces pages l'éditeur à placé le texte des différentes appréciations publiées à propos des six premières séries des *Andigaviana*, appréciations mêlées de critiques et d'éloges. Que l'on n'oublie pas, surtout, de nous donner une table dont le besoin se fera de plus en plus sentir à mesure que les séries se multiplieront.

GASTON DUCHESNE. **La Place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe.** In-8° de 97 pages. Prix : 3 francs. 1908, Daragon, Paris.

Cet ouvrage est orné de quatre planches hors texte. Il narre la construction de l'Arc de Triomphe, décrit ses ornements. Il relate les évènements historiques dont ce monument et cette place ont pu être les témoins. Une table alphabétique permet de trouver les nom cités.

Travail très intéressant. Mais pourquoi n'avoir pas dit un mot des importants travaux du Métropolitain ?

Benvenuto Cellini à Paris sous François Ier. — *Paris* 1908. In-8° de 182 pages, orné de 3 pl. hors texte. Prix : 6 fr. H. Daragon. Paris.

On pourrait croire qu'en ce livre est renfermé un chapitre de l'histoire de l'art : nullement. C'est une page de la chronique parisienne. Dans ses mémoires, pleins de détails pittoresques sur la vie et les mœurs de son temps,

Digitized by Google

avec une large place pour le récit de ses aventures crapuleuses, Benvenuto Cellini consacre plusieurs pages au séjour qu'il fit dans la capitale de la France de 1540 à 1545.

Ce sont ces pages que traduit, réédite et annote M. Ch. Gailly de Taurines pour la « Bibliothèque du Vieux Paris. » F. UBALD.

Varia.

Le mystère de la foi ou **Catéchisme eucharistique**, par le R. P. FRANÇOIS-MARIE FERRANDO, O. F. M., traduit de l'espagnol par le R. P. Célestin-Marie Sant (in-16 de 276 pp. 0 fr. 85 franco), présente une théologie sûre, mise à la portée des chrétiens sous forme de catéchisme : l'esprit et le cœur tout ensemble y sont nourris, et les fidèles y trouveront une doctrine aussi complète que clairement exposée sur l'Eucharistie sacrement et sur l'Eucharistie sacrifice. Un appendice relate les deux décrets récents sur la communion fréquente et sur la communion des malades. — **L'Exposé historique et pratique de la Dévotion au Chemin de la Croix**, par le R. P. IGNACE BEAUFAYS, O. F. M., missionnaire apostolique (in-16 de VI-129 pp. orné de 41 similigravures et plans, 1 fr. 80. Verbeke-Loys, Bruges), a plusieurs mérites dont les principaux sont d'être complet, exact et attrayant. Après de succinctes notions sur le chemin de la Croix et de très intéressantes monographies illustrées sur les Lieux Saints, l'auteur traite d'une façon détaillée de tout ce qui concerne les avantages, l'érection et les associations du chemin de la Croix. Un exercice du chemin de la Croix orné d'illustrations reproduisant les tableaux pieusement suggestifs de Lanaeken termine cette attachante brochure. — MGR LOPEZ PELAEZ, dans son ouvrage : **Les Ravages du livre**, récemment traduit en français (chez Aubanel, Avignon, in-12 de 284 p. 3 fr.), établit avec une poignante vérité les dangers et les maux causés à la société par les mauvaises lectures. L'imprimerie a été une invention de génie ; mais c'est à se demander si ses bienfaits, indéniables, compensent suffisamment les ruines profondes occasionnées par sa mise au service du mal. Désastreuses surtout les influences des œuvres doctrinales impies, aux procédés perfides : toutes les révolutions sociales viennent en grande partie de là ; mais désastreuses surtout les influences du roman, le roi et la passion de notre époque, et l'auteur nous le montre avec force preuves et exemples à l'appui, en étudiant successivement les influences du roman, du roman naturaliste spécialement, sur les passions, semant partout le trouble et le malaise, provocateur de tous les crimes. Le livre de Mgr Pelaez est à lire : il éclaire, et sa lecture pourrait prévenir bien des ruines, en détournant des mauvaises lectures les esprits sains, en arrêtant sur la pente de l'abîme ceux qui ont déjà goûté de ce poison mortel, si tant est qu'ils aient la bonne volonté de se laisser éclairer. — Le R. P. LEBON, marianiste, vient de publier (chez Dessain, Malines, et Beauchesne, Paris) une intéressante conférence donnée à Malines sous la présidence de Son Éminence le cardinal Mercier : **L'Apostolat par l'éducation au Japon**. L'auteur retrace d'abord dans ses grandes lignes le mouvement chrétien au Japon depuis

Digitized by Google

l'époque où la Société de Marie y travaille (1887) ; examine ensuite les résultats obtenus à l'heure présente sur le terrain de l'éducation ; esquisse enfin ce qu'il y aurait à faire pour hâter l'heure de la conversion du Japon. — La librairie Lethielleux a publié l'**Oraison funèbre de S. É. le Cardinal Richard**, prononcée par S. É. le CARDINAL LUÇON, archevêque de Reims (in-8° écu, 0 fr. 75). C'est, en un beau langage, un portrait nettement tracé et pieusement fidèle du saint archevêque de Paris : I. Prêtre, modèle de vertu et de zèle sacerdotal ; II. Évêque exemplaire ; III. Cardinal défenseur intrépide de la cause de l'Église. — Sous forme de lettre à un député, MGR DE BEAUVAIS a publié (chez Beauchesne, in-12 de 43 p. 0 fr. 80) **La Liberté intellectuelle après l'Encyclique Pascendi**, pour prouver que le bon sens, la tradition de l'Église et l'Encyclique elle-même, établissent nettement que le Pape Pie X n'entend pas comprimer la pensée ; mais qu'au contraire, l'Encyclique est appelée à avoir d'heureux résultats : « au lieu d'atteindre la vraie science, elle la défend, la protège et la soutient. » — M. le comte ALBERT DE MUN, en les complétant, a réuni en brochure des articles publiés, il y a quelques semaines, dans le *Figaro* sur **la Conquête du peuple** (in-12 de 95 p. 1 fr. Lethielleux, Paris). Il reprend, après tant d'autres, la question de l'union, aujourd'hui plus nécessaire que jamais, pour retracer en traits nettement marqués, bien que toujours très modérés, le terrain sur lequel elle doit se faire. Après avoir délimité le sens orthodoxe du mot démocratie, et noté en passant sa divergence de vue avec quelques utopistes exagérés il montre au clergé et aux classes élevées l'urgente et noble tâche qui s'impose à leur zèle : reconquérir le peuple par l'action sociale, par les œuvres entreprises et soutenues avec intelligence et désintéressement. — M. l'ABBÉ DÉSERS vient de faire paraître en brochure (in-18 écu de 96 p. 0 fr. 75. Lethielleux) une conférence parue d'abord dans la *Revue du clergé français :* **La Crise religieuse au point de vue intellectuel.** Le but de l'auteur est de donner une vue d'ensemble des objections qui se présentent de nos jours à l'esprit des gens du monde, et de fournir une réponse claire à quelques-unes : les lois de la science, l'existence de Dieu, l'âme, le miracle, on ne connaît pas toutes les lois de la science, la Bible... La brochure pourra rendre service pour redresser bien des esprits. — *Aux enfants :* **A l'école de Jésus** (in-12 coq., de 112 p. 0 fr. 50. Imprimerie Jeanne-d'Arc, Orléans) est une délicieuse brochure de piété solide sous forme d'instructions courtes et familières qu'un enfant peut lire chaque matin. Une introduction : les trois choses nécessaires à l'enfant qui veut entrer à l'École de Jésus : il faut vouloir, prier, persévérer. — Ire partie : ce que je suis pour toi. — IIe partie : ce que tu seras pour moi : ce que tu es, ce que tu seras, comment tu deviendras pieux. « L'auteur, dit Mgr Touchet, y a mis beaucoup de suavité, beaucoup d'expérience, beaucoup de sagesse, beaucoup de piété. Il a obtenu un beau succès dès son apparition, et ce succès est légitime. » — Que de douces émotions j'ai éprouvées à parcourir le petit carnet de poésies de M. A. CHARAUX, notre dévoué collaborateur, publiées il y a quelque vingt ans, chez Lefort, à Lille : **France et Lorraine**. —

Digitized by Google

Rome et Bretagne. — Patrie, Famille. C'est la foi qui chante — et avec quelle délicatesse — ses plus chers amours : l'Église, la patrie et la famille dans leurs joies et dans leurs douleurs. Écoutez la douce harmonie : l'auteur réalise pleinement la poésie telle qu'il la définit :

« La poésie est chaste, elle veut un cœur pur ;
« Comme un ange des cieux, elle a besoin d'azur.
« Elle se joue au sein des brises printanières ;
« Elle chante l'automne et les feuilles dernières ;
« Elle est mélancolique et regrette le ciel ;
« Elle veut l'infini, convoite l'immortel ;
« Puis, elle redescend. C'est un fruit d'or qui tombe
« Tantôt devant un lis, tantôt sur une tombe.
« Mais au sein de l'exil, la mort ou la beauté
« L'emportent vers le Christ et vers l'éternité. »

La Poésie, page 97.

— Nous venons un peu tard annoncer et recommander à nos lecteurs un petit ouvrage qui a reçu dans la presse le meilleur et le plus élogieux accueil : **Le catholique d'Action**, par le P. GABRIEL PALAU, S. J., traduit de l'espagnol par L. Lebesson et P. Jury (in-16 de 196 p. 1 fr. 25. Casterman, Tournai et Paris). Accueilli avec enthousiasme en Espagne et vendu à des milliers d'exemplaires, la traduction française en est arrivée en quelques semaines à son 7e mille. Il est difficile de le résumer. On l'a appelé le « cinquième livre de l'*Imitation* ». Aussi bien — et ce sera pour nous la meilleure manière de le caractériser — rappelle-t-il heureusement l'*Imitation*, et par sa forme, et par sa doctrine, et la complète-t-il merveilleusement, en orientant et en dirigeant la vie chrétienne sur un point dédaigné par l'**Imitation** : l'action. C'est en maximes pleines d'onction, de force et de moëlle évangélique, un traité complet à l'usage des catholiques d'action, fait à la fois pour l'esprit et pour le cœur, digne de tout point d'être répandu à profusion, et capable d'inspirer et de diriger le zèle les âmes soucieuses de vie active. — Nous avons reçu de M. LALIEU, curé-doyen de Charleroi, quelques opuscules ayant pour but de faciliter et de rendre agréable l'assistance à la messe : d'abord un **Rapport sur la Messe de Jeunesse** lu au congrès eucharistique de Tournai (publié chez Casterman, in-8o de 10 p.) étudiant la nature, la méthode et l'opportunité de cette œuvre eucharistique ; puis **Christus in altari, ou le Christ, Prêtre et Victime, contemplé pendant l'assistance au divin Sacrifice** (publié à la Société St-Augustin) en trois opuscules : le premier : *Chants rythmiques*, partie destinée à la jeunesse (in-16 de 64 p. 0 fr. 15) ; le deuxième : *partie musicale avec accompagnement* (52 p., 0 fr. 70) ; le troisième partie destinée aux fidèles : *texte complet et chants rythmiques* (148 pp., 0 fr. 50). Selon l'expression de M. Cartuyvels « pour faire ce que vous appelez, très justement, l'éducation Eucharistique du peuple et de la jeunesse, pendant le temps même de son assistance à la Messe, vous avez condensé, en douze Méthodes de prière, et cela avec autant de clarté que de concision, tout ce que

Digitized by Google

la piété catholique a dit de mieux sur le Grand Mystère, auquel on assiste, si souvent, de façon intelligente et toute routinière.

Les Chants que vous mélangez au texte me paraissent l'idéal du genre. Vous avez su éviter les défauts que, généralement, l'on n'a pas tort de reprocher à ce genre de littérature : inexactitude dans la doctrine, banalité dans l'expression, discordance dans l'adaptation musicale, vulgarité dans la cantilène. Vos Cantiques contiennent une doctrine toujours sûre et profonde ; ils la font resplendir en un style très littéraire ; ils la rythment en des vers bien frappés et bien adaptés à la musique ; ils la font chanter en des mélodies vraiment pieuses et vraiment attrayantes.

Je pense que, désormais, grâce à votre ouvrage, nous pourrons avoir, dans nos Paroisses et dans nos institutions, des messes solennisées, aussi intéressantes et aussi fructueuses que dans les Églises des Provinces Rhénanes. »

Paul JARDIN.

ERRATA.

Tom. XIX, p. 442, ligne 10 : le comte de Soternel. — Lisez : le comte de Boterel.

Tom. XIX, p. 321, ligne 23. La rue de Jouarre. — Lisez : La rue du Fouarre.

Livres reçus dans le mois (1) :

R. P. BRUCKER. **L'Église et la Critique biblique.** In-8° de VIII-294 pp. Prix : 4 fr. Lethielleux, 10, Rue Cassette. Paris.

CHANOINE LOUIS. **Manuel de religion.** In-8° de 480 pp. Prix : 3 fr. 75. Société St-Augustin. Paris-Lille-Bruges.

ABBÉ BROUSSOLE. **De la Conception Immaculée à l'Annonciation angélique.** In-8° de 434 pp., illustré de 100 gravures. Prix : 3 fr. 50. Téqui, 29, Rue du Tournon, Paris.

ABBÉ S. FÉBVRE. **Connaissance et Amour de Marie.** In-16 de 369 pp. Prix : 1 fr. Bonne Presse, 5, Rue Bayard, Paris.

J. TRÉSAL. **Les origines du Schisme anglican.** In-12 de XVII-460 pp. Prix : 3 fr. 50. Gabalda, 90, Rue Bonaparte, Paris.

P. MARIANUS. **Neuvaine en l'honneur du St-Esprit,** traduit de l'anglais. — P. FRANÇOIS MARIE FERRANDO O. F. M. : **Le mystère de la foi ou catéchisme eucharistique.** — P. IGNACE BEAUFAYS : **Exposé historique et pratique du chemin de la Croix.** — E. GODIN : **Aux enfants : A l'École de Jésus.** — CHANOINE LALIEU : **Rapport sur les messes de Jeunesse ; Le Christ à l'autel ou le Christ Prêtre et Hostie.** — MGR D'HULST : **Nouveaux Mélanges oratoires. VI.** — ABBÉ FRISTSCH : **L'Hostie de la première Communion.** — ABBÉ EDELIN : **Instructions aux Enfants de Marie et aux personnes pieuses.** — ABBÉ BÉNAC : **Le P. Ambroise de Lombez.** — Le P. LÉOPOLD : **Nos Martyrs.** — R. P. PALAU : **Le Catholique d'action.** — ABBÉ DÉSERS : **La Crise religieuse au point de vue intellectuel.** — MGR PELAEZ : **Les Ravages du livre.**

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

APRÈS L'ENCYCLIQUE *PASCENDI*

LA TACHE INTELLECTUELLE DES CATHOLIQUES.

L'Encyclique du 8 septembre 1907 n'a pas eu seulement pour objet de défendre « le dépôt traditionnel de la foi à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science ». — Sans doute, n'eût-elle fait que cela, son œuvre et son bienfait eussent été déjà immenses. Nous savions bien, avant l'Encyclique, que des erreurs circulaient sous le manteau, en secret, que des tendances nouvelles se faisaient jour qui ne laissaient pas d'inquiéter sérieusement jusqu'aux esprits les moins enclins à s'effrayer des nouveautés. Oui, mais c'est surtout depuis l'Encyclique que nous nous sommes rendu compte des ravages que le « modernisme », puisqu'il faut l'appeler par son nom, avait déjà causés dans les rangs du clergé comme parmi les simples fidèles, parmi ceux-là surtout qui sont voués aux études scientifiques. Découverts, démasqués, « les hommes au langage pervers, diseurs de nouveautés et séducteurs, sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur », ont tout à coup surgi de l'ombre dont ils s'étaient jusque-là enveloppés, où ils travaillaient, — et nous avons été effrayés du nombre d'intelligences qui s'étaient laissé entraîner plus ou moins loin dans cette voie, et de la gravité, du radicalisme, puis-je dire, des erreurs qui se groupaient et couvaient sous le manteau de modernisme.

Donc l'Encyclique *Pascendi* n'aurait-elle fait que dévoiler et préciser ces erreurs, les confronter avec la vérité afin de nous en faire voir et l'étendue et les dangers, elle pourrait compter déjà à ce titre parmi les plus importantes et les plus opportunes.

Mais elle a fait autre chose encore.

Après avoir condamné les erreurs, elle en a étudié les causes, puis elle a indiqué les remèdes qu'il convient d'appliquer pour en prévenir le retour et en arrêter la propagation.

Digitized by Google

Depuis l'Encyclique *Pascendi*, et de par les volontés très nettes et très fermes de Sa Sainteté Pie X, il doit y avoir quelque chose de changé dans l'attitude intellectuelle des catholiques; ou plutôt, et pour parler plus exactement, il doit y avoir un souci plus consciencieux et plus vigilant de rectifier cette attitude et de la maintenir droite.

M'inspirant de cette pensée, il m'a paru utile de chercher à préciser, en tenant compte tout d'abord du fait nouveau de l'Encyclique et des prescriptions qu'elle contient, la façon dont il me semble que les catholiques, et parmi eux surtout ceux qui sont adonnés aux recherches scientifiques, doivent comprendre et accomplir leur tâche intellectuelle.

C'est ici, je l'affirme hautement, une œuvre, non pas de polémique, mais d'étude sincère et loyale. Je tâcherai de prouver la fausseté de telles interprétations que certains ont voulu donner au document pontifical. Mais je m'efforcerai surtout de mettre en relief ce qu'il veut, le résultat qu'il prétend obtenir : ce serait, en effet, énerver un texte si vigoureux et trahir les intentions du Souverain Pontife, que d'insister surtout sur ce que l'Encyclique ne veut pas dire, et de glisser légèrement ou rapidement sur ce qu'elle dit.

I

Une première question qui peut se poser, et qui, en effet, a été posée, est celle-ci : l'Encyclique *Pascendi* n'a-t-elle pas eu l'intention d'arrêter ou de comprimer l'essor scientifique des catholiques ?

Entendons-nous. Sans doute, jamais l'Eglise, ni aucun pape, n'a condamné la science en elle-même, soit que par le nom de science on entende la connaissance raisonnée et méthodique des choses, ou la science *faite*, soit qu'on appelle de ce nom la recherche, la poursuite opiniâtre et laborieuse de la vérité, la science *in fieri*. Mais, ce point étant hors de doute, est-ce que cependant le Souverain Pontife, voyant les dangers de la recherche scientifique pour les prêtres comme pour les laïques, mais surtout pour les prêtres, est-ce que, par mesure de prudence et d'opportunité, par une disposition temporaire, il n'aurait pas voulu détourner le clergé de ces voies bordées de précipices, semées d'écueils, et lui commander d'attendre, pour y entrer,

Digitized by Google

que le terrain soit devenu plus ferme et les sentiers moins obscurs (1) ?

C'est, on s'en souvient, l'interprétation que donna naguère M. Fonsegrive dans sa lettre au *Temps*, explication aussi ingénieuse que fragile, et, il faut le dire, peu sérieuse. Catholique, et voulant rester catholique, M. Fonsegrive ne pouvait pas blâmer le pape et l'Encyclique. D'autre part, tout imprégné de ce qu'on appelle la « Philosophie nouvelle » ou la « Philosophie moderne », et ne comprenant pas qu'il puisse y avoir désormais, en dehors d'elle, aucune autre vraie philosophie, il était amené à croire que le pape, en éloignant le clergé de la philosophie ou de la science « moderne », l'écartait du même coup de « la science » tout court, — puis à tenter de justifier une telle décision. « Il semble, écrivait-il, que cette concentration du catholicisme, cette retraite défensive à l'abri d'un monde hostile, soit bien ce que désire, ce que veut Pie X. Il convient de serrer les rangs autour de l'Arche Sainte et de s'abriter sous les murs de Jérusalem..... Le laïque peut entendre les deux sons de cloche, le prêtre ne le peut pas. » — Il ne le peut pas, parce que, dans le désarroi des idées qui fermentent dans le monde intellectuel moderne, et en attendant que des notions fermes surgissent de cette masse en ébullition, le pape ne voit pas d'autre moyen de sauvegarder l'intégrité de la doctrine, que d'en séquestrer pour ainsi dire les dépositaires, de les mettre à l'abri en les enlevant au pénible et dangereux labeur des recherches scientiques, en les sortant de l'atmosphère, devenue trop capiteuse, des idées en fermentation. — « Le geste que vient de faire Pie X est la rupture des relations diplomatiques entre l'Eglise et le siècle..... Les pourparlers sont rompus et chacun reste sur ses positions. »

Après avoir ainsi interpété les intentions du Souverain Pontife, le même écrivain tentait d'en faire une justification, tout spécialement à l'usage des lecteurs du *Temps*. « Cette tactique peut paraître à beaucoup timide et inopportune. Sera-t-il permis de dire au contraire qu'elle doit avoir les plus grandes conséquences ? Oui, les plus grandes et les plus heureuses. Aucune autre n'était possible. Les séminaires ne sont pas des champs d'essai où s'élaborent par de lents tâtonnements les idées nouvelles. Les

1. Je ne m'occupe pas ici de l'interprétation que devaient inévitablement donner à l'Encyclique les rationalistes et les ennemis de l'Eglise. Pour eux, quoi que dise et quoi que fasse l'Eglise, elle est toujours et nécessairement l'ennemie de la science : le dogme s'oppose, par sa nature même, à la raison, etc. On connaît le refrain, et une réfutation de plus ne le ferait pas tomber.

Digitized by Google

prêtres sont des praticiens qui ont besoin pour agir d'idées arrêtées et nettes. Le monde moderne, depuis Descartes, est en travail d'une certaine philosophie. La notion de science, la notion même de vérité sont soumises à révision, et il ne semble pas que l'on soit près de tomber d'accord. Mais le prêtre a besoin d'une définition, sinon de la science, au moins de la vérité. Il la prendra donc dans une philosophie arrêtée et constituée, stable et solide. Pour lui, il sera temps plus tard, quand le monde aura constitué la notion qu'il cherche de la vérité, de confronter la définition scolastique avec la définition nouvelle..... Les hommes qui n'ont pas la foi peuvent croire que par cette tactique le catholicisme sera bientôt condamné à mourir d'inanition ; le catholique doit croire que c'est par là, au contraire, par ce travail intérieur, que se renouvelleront les énergies religieuses,et que la théologie enfin, ainsi que toutes les sciences sacrées, retrouvera une nouvelle vigueur..... Au milieu d'une atmosphère infectée, on se ménage des retraites approvisionnées d'air pur. Il semble que cet air ne puisse se renouveler ; c'est qu'on ne tient pas compte des vents mystérieux qui soufflent du ciel. L'assistance surnaturelle de l'esprit de Dieu alimente la vie intérieure de l'Eglise, et rend suffisantes ses ressources intérieures. Et ainsi, l'Eglise travaillant sur elle même, le monde élaborant au dehors sa philosophie, les temps viendront où, la philosophie du monde à la fin constituée, des relations intellectuelles entre le monde et l'Eglise pourront de nouveau se constituer et s'établir. »

Chose assez curieuse et qui ne manque pas d'un certain piquant, par d'autres voies, avec d'autres préoccupations, des esprits qui, certes, sont loin de penser comme M. Fonsegrive, se rapprochent ici de son point de vue. Ils ne seraient pas éloignés de croire et d'affirmer, ou du moins de donner à entendre, que, par sa Lettre encyclique, le Souverain Pontife a mis en défiance le clergé contre les recherches scientifiques. Oh ! sans doute, théoriquement, ils ne condamnent pas ces recherches, qu'il s'agisse de philosophie, d'histoire, d'exégèse, de théologie positive, d'économie sociale ; non. Mais ils en font sonner si haut les dangers, les inconvénients, ils manifestent tant de défiance à l'égard de ceux qui s'y livrent ; d'autre part, ils louent si exclusivement ceux qui s'en abstiennent, que l'impression qui se dégage de leurs écrits ou de leurs paroles, la conclusion pratique de tout cela, c'est qu'il faut se contenter de se pénétrer de la science traditionnelle, c'est-à-dire de la science faite et fixée, et laisser à d'autres le périlleux honneur d'élaborer la science de l'avenir.

Digitized by Google

Eh bien ! ce sens, qu'il soit formulé en paroles très nettes, comme chez M. Fonsegrive, ou qu'il s'exprime en une attitude, une tendance plus ou moins accentuée, je crois qu'il n'est pas du tout celui qui se dégage de l'Encyclique ; je crois que Sa Sainteté Pie X n'a jamais eu l'intention d'interdire aux catholiques en général, ni aux prêtres en particulier, le travail scientifique. Et par travail scientifique, j'entends ici, non pas seulement cet effort de l'esprit qui consiste à s'assimiler les vérités déjà établies et à les justifier devant la raison, mais encore, et surtout, ce labeur prolongé et méthodique qui s'attache aux questions controversées, qui ne craint pas d'aborder de nouveaux problèmes, qui n'exclut pas une certaine hardiesse dans la recherche et ne recule pas devant la nouveauté d'une solution.

Pour le prouver je pourrais recourir à l'argument ordinaire, devenu presque banal, à savoir : que l'Eglise n'est pas, n'a jamais été, et ne sera jamais l'ennemie de la science, qu'elle ne craint pas les nouveautés tant qu'elles ne se produisent pas au détriment de son enseignement dogmatique et moral. Mais laissons cette preuve générale, puisqu'aussi bien nous en avons d'autres, et de topiques, je veux dire, fournies comme tout exprès pour les besoins de la cause présente. Ce sont les paroles et les actes de Sa Sainteté Pie X lui-même.

Dans une lettre adressée en 1906 à Mgr le Camus, évêque de La Rochelle, au sujet de son ouvrage : *L'Œuvre des Apôtres*, Pie X s'exprimait en ces termes : « Tout comme on doit condamner la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Eglise, n'hésitent pas à recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, il convient autant de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, la foi demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement. C'est entre ces deux extrêmes que, fort heureusement, vous marquez votre route. Par l'exemple que vous donnez, vous prouvez qu'il n'y a rien à craindre pour nos Saints Livres, de la vraie marche en avant réalisée par la science critique, et que même il peut y avoir tout avantage pour ces Livres à recourir aux lumières apportées par cette science. Et de fait il en est ainsi, toutes les fois qu'on sait l'utiliser avec prudence et sage discernement. »

Mais c'est surtout au texte de l'Encyclique *Pascendi* qu'il faut ici s'en rapporter. Or, pas une seule fois, je n'y lis un blâme à

Digitized by Google

l'adresse de la science, ou une marque de défiance à son égard. Celle qui est condamnée, et avec une verve tantôt ironique, tantôt indignée, c'est la « fausse science ». Ce qui est proscrit, ce n'est pas la saine et rigoureuse méthode critique, mais au contraire cette façon de procéder, à la fois funeste et antiscientifique, qui consiste à résoudre les problèmes d'histoire ou d'exégèse suivant les exigences d'une philosophie, — celle de l'évolution et de l'immanence, — admise d'avance, et d'avance aussi assurée de son triomphe.

Loin de détourner des recherches scientifiques modernes, Pie X y engage les prêtres, et plus spécialement les professeurs. « Ceux-là, dit-il, entre autres, nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la tradition, des Saints Pères, du magistère ecclésiastique, et se guidant sur les normes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous), ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive, en y projetant celle de l'histoire, — de la vraie. Evidemment, ajoute-t-il, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive, mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique. »

Un peu plus loin, et avant de terminer, le Souverain Pontife fait allusion au reproche qu'il prévoit bien que ne manqueront pas de lui adresser les adversaires de l'Eglise : qu'il est l'ennemi de la science et du progrès de l'humanité. Mais ce reproche lui paraît si peu raisonnable qu'il ne s'arrête même pas à le repousser : il l'écarte d'un geste aisé et dédaigneux ; il lui oppose, avec une certaine élégance, une réponse inédite : la faveur qu'il se propose d'accorder à l'Institut scientifique international projeté par les Cardinaux Rampolla, Maffi et Mercier. Il en secondera de tout son pouvoir la fondation. Or, cet institut se propose de grouper les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques, et aura précisément pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce qu'on peut désigner sous le nom de science et d'érudition. — Ce n'est là, il est vrai, qu'un très court passage de l'Encyclique ; mais aussi bien celle-ci n'avait pas pour objet de promouvoir les recherches scientifiques ; — et d'autre part, ce passage est assez net et assez significatif pour faire échouer toute tentative de donner au document pontifical une interprétation fausse, et, je dirai même, injurieuse (1).

1. « On ne pourrait se tromper plus profondément sur les intentions du pape Pie X qu'en considérant l'Encyclique comme une interdiction de faire des études et une in-

Digitized by Google

Contre cette interprétation protestent les actes de Pie X, non moins que ses paroles. Qu'il me suffise de citer son intervention énergique pour recommander de conserver et de développer, malgré toutes les difficultés de l'heure présente, les Instituts catholiques. Le 6 mai 1907, il écrivait au Cardinal-archevêque de Paris une lettre dans laquelle il déclarait ne pas vouloir « qu'une recherche d'économie se fît en quoi que ce soit au détriment de l'Institut..., car il ne faut pas le mettre au rang des choses que l'on peut sacrifier, mais de celles au contraire que l'on doit conserver à tout prix. » Bien plus, Sa Sainteté voulait que l'Institut fût « pourvu de tous les enseignements nécessaires » ; — il attirait particulièrement l'attention des évêques protecteurs sur la nécessité de créer de nouvelles chaires destinées à défendre la vérité catholique, sur le terrain de l'histoire surtout ; et, avec une générosité magnifique, joignant l'acte aux paroles, il contribuait à cette fondation par un don de 100.000 frs. versés entre les mains du nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris. — Or, si le Souverain Pontife veut le maintien et la prospérité des Instituts d'enseignement supérieur, c'est que d'abord il entend que se poursuivent activement et sur tous les terrains les travaux scientifiques. Sans la science, en effet, et sans une science chaque jour renouvelée, confirmée et rajeunie, il serait inutile de chercher à repousser des attaques qui chaque jour se renouvellent et prennent les formes les plus variées.

Il est superflu, me semble-t-il, de poursuivre plus loin la réfutation d'une erreur, d'un préjugé, d'une fausse interprétation contre lesquels s'élèvent « le bon sens, la tradition de l'Eglise et l'Encyclique elle-même (1) ».

Il faut reconnaître cependant qu'il est un point sur lequel

vitation à abandonner les recherches scientifiques... Notre devoir n'est pas seulement de garder fidèlement les vérités de la foi révélées, mais aussi de les comprendre et de les expliquer d'une façon toujours plus satisfaisante. Tout ce qui peut y contribuer utilement et nous y aider, toute impulsion, toute observation, toute lumière nouvelle, toute extension du champ de vision, tout résultat acquis de la science, sont acceptés de nous avec reconnaissance et répondent à nos désirs ; nous les employons au service de l'éternelle vérité. Oui, puissiez-vous joyeusement et en toute liberté apprendre et enseigner dans le domaine intellectuel !.. L'Eglise ne veut limiter qu'une seule liberté, — la liberté de se tromper. - Si ses prescriptions et ses directions paraissent parfois sévères et dures, cela résulte de ce qu'elle s'en tient absolument à ce principe : La vérité avant tout. A aucune époque, l'Eglise ne s'est opposée au vrai progrès de la civilisation, mais à ce qui empêche ce progrès : l'irréflexion, la précipitation, la passion des nouveautés, la répugnance maladive pour la vérité qui vient de Dieu. » *(Lettre collective des evêques allemands à leur clergé, 10 déc. 1907.)*

1. *Mgr Douais*, évêque de Beauvais : *Lettre à un député : La liberté intellectuelle après l'encyclique* Pascendi. — Paris, Beauchesne, éditeur.

Digitized by Google

M. Fonsegrive a parfaitement raison. « Les séminaires, écrivait-il, ne sont pas les champs d'essai où s'élaborent les idées nouvelles. » Non, en effet, les séminaires ne sont pas cela ; ils sont des institutions où les jeunes intelligences ont besoin avant tout d'être formées, par le contact prolongé, avec les saines et fortes doctrines. Et c'est pourquoi, au lieu de les jeter dans le pêle-mêle des opinions courantes, au lieu de les étourdir des sons de toutes les cloches,on les pénètre, on les nourrit des enseignements des maîtres de la pensée catholique. Sans doute, dans les séminaires, on ne laisse pas ignorer aux élèves du sanctuaire les objections qu'ils auront à réfuter, et les modernistes qui le croient ne se sont jamais renseignés sérieusement sur la méthode et la matière de l'enseignement qui s'y donne. Mais, cette réserve faite, il est bien vrai que ce n'est pas à ces jeunes intelligences que le Souverain Pontife reconnaît la mission et la compétence pour faire par eux-mêmes, dans les théories scientifiques modernes, le départ entre ce qui est vrai et ce qui est faux ; ce n'est pas à elles que revient le soin d'élaborer une nouvelle définition de la science et de la vérité, en supposant que l'ancienne définition ne puisse plus suffire.

Mais les séminaristes ne sont pas tout le clergé, et celui-ci ne comprend pas seulement des « praticiens », voués sans relâche au ministère des âmes, et « qui ont besoin pour agir d'idées arrêtées et nettes ». Parmi les prêtres il en est beaucoup dont la tâche est une tâche intellectuelle, qui sont chargés d'enseigner la doctrine religieuse et de la défendre contre toute entreprise qui tendrait de près ou de loin à en nier la formule ou en ébranler les fondements. — Et c'est à ceux-là, après comme avant l'Encyclique *Pascendi*, que revient, non pas seulement le droit, mais le devoir de se livrer avec ardeur et selon la rigueur des méthodes modernes, aux études et aux recherches scientifiques.

II.

Si Pie X n'a pas voulu, par l'Encyclique du 8 septembre, arrêter ou gêner le travail scientifique des catholiques, — d'autre part, il faut reconnaître et se persuader très sérieusement qu'il a entendu soumettre la pratique de ce travail, l'exercice de la liberté intellectuelle à une série de conditions et de précautions dont il a souligné, autant qu'il pouvait le faire, la gravité et affirmé la nécessité avec une vigueur singulière. — Et voilà préci-

Digitized by Google

sément le fait nouveau qu'a apporté l'Encyclique et dont il importe de pénétrer tout le sens.

En temps ordinaire, quand la température est modérée, que l'atmosphère est saine, et qu'il n'y a pas, comme on dit, de contagion dans l'air, il suffit, si l'on veut conserver sa santé, d'observer les règles ordinaires de l'hygiène.

Mais en temps d'épidémie, quand l'atmosphère est contaminée, les médecins prescrivent des mesures sévères, une alimentation plus forte, certaines abstentions commandées par le souci de la préservation individuelle ou collective.

Eh bien ! ce qui a lieu dans l'ordre physique, en temps d'épidémie, voilà ce que Sa Sainteté Pie X a prescrit, dans l'ordre intellectuel, pour l'époque actuelle.

A l'époque actuelle, en effet, nous vivons, — il serait, je crois, présomptueux de le nier, — dans une atmosphère intellectuelle toute chargée de germes mauvais. Je parlais tout à l'heure de fermentation des idées. Oui, elle existe et, pour s'en rendre compte, pour se la rendre en quelque sorte sensible, il suffit de passer quelque temps dans une ville universitaire, d'aller d'un cours à un autre, d'entendre, un peu sur tous les sujets, émettre les théories les plus singulières, les plus nouvelles, les plus contradictoires aussi, mais défendues non pas sans talent ni sans une certaine séduction. — Or, cette fermentation ne se produit pas sans répandre dans l'air des germes de corruption intellectuelle : — non pas toujours des erreurs nettement formulées, mais des insinuations, des questions soulevées, des doutes exprimés, des preuves amorcées, que sais-je encore ? — une infinité d'éléments, d'autant plus dangereux qu'ils sont moins faciles à distinguer, et que, par suite, ils entreraient dans la constitution intellectuelle, pour la troubler, insensiblement, sans aucune résistance possible ou voulue de l'individu qu'ils infectent.

Oui, il faut le savoir et le reconnaître consciencieusement : l'atmosphère dans laquelle se meuvent aujourd'hui nos pensées est viciée, elle offre des dangers. Nos Universités catholiques elles-mêmes, quelque orthodoxes qu'en soient les professeurs, par le seul fait qu'elles sont des laboratoires où l'on s'occupe d'analyser et de stériliser les germes infectieux, ne laissent pas d'avoir leurs dangers pour tous ceux qui ne jouiraient pas d'une bonne santé intellectuelle : là aussi, l'atmosphère est capiteuse.

Et c'est pour cela, parce qu'il y a de la contagion dans l'air, que le Saint-Père a jugé nécessaire de prescrire d'énergiques

Digitized by Google

mesures d'hygiène intellectuelle. Ces mesures rappelées par l'Encyclique, jointes aux règles ordinaires du travail scientifique, forment un ensemble de conditions auxquelles, aujourd'hui, sont soumis les catholiques, et plus particulièrement les prêtres dans la poursuite de leur tâche intellectuelle. — Déterminer exactement et préciser ces conditions, voilà ce que je voudrais maintenant faire aussi brièvement que possible.

Il est d'abord certaines dispositions morales qu'un catholique doit s'efforcer d'acquérir et de conserver, s'il veut poursuivre son travail scientifique en toute sûreté, sans danger d'arriver à contredire un jour ou l'autre, et avec obstination peut-être, les vérités de la foi ou celles qui y tiennent de près.

Cherchant les causes morales des erreurs modernistes, Sa Sainteté Pie X les ramène à deux principales : l'orgueil et la curiosité.

Si l'on veut s'immuniser contre ces erreurs, il faut donc, avant tout, pratiquer l'humilité, l'humilité intellectuelle surtout. — L'humilité qui est ici demandée, ce n'est évidemment pas cette timidité de jugement, cette peur de paraître, qui empêcherait un homme, d'ailleurs savant, et qui aurait étudié à fond une question, de formuler franchement et courageusement son avis : autrement, si les savants croyaient devoir se taire, il n'y aurait donc à parler que les journalistes, et je ne vois pas bien ce que la pureté de la foi ou la science y gagneraient. — L'orgueil, cause des erreurs des modernistes, c'est : « cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle ;... cette vaine gloire qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse, qui leur fait dire hautains et enflés d'eux-mêmes : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes*, et qui, afin qu'ils n'aient pas, en effet, de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés ;... cet esprit d'insoumission qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté ;... cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ;... ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité suprême. » Voilà l'orgueil réprouvé par l'Encyclique : il se manifeste surtout dans la révolte plus ou moins franche contre l'autorité religieuse, en matière intellectuelle. — L'humilité qui est contre-indiquée, c'est donc une disposition sincère à ne pas se croire la mesure et la règle absolues du vrai, de l'utile et de l'opportun. Elle consiste ici à reconnaître, mais franchement, loyalement, sans arrière-pensée, ni restriction, ni ergoterie, les droits et la compétence absolus, en matière de foi, d'une autorité

Digitized by Google

intellectuelle : l'Eglise ; — à croire sincèrement qu'on peut se tromper, même au moment où l'on croit le mieux tenir la vérité, et que l'on se trompera certainement chaque fois qu'on se trouvera en opposition avec un enseignement de l'Eglise.

C'est là une disposition qui est essentielle et primordiale. Mais, autant elle est nécessaire, autant, il faut bien le dire, elle est difficile à conserver intacte, entière, bien sincère, chez l'homme, qui peut avec quelque raison se considérer comme un éclaireur dans les voies de la science ; autant aussi elle est méritoire chez celui qui la possède. — Pour la garder, il est nécessaire, me semble-t-il, d'envisager, presque à chaque pas que l'on fait, — qu'il s'agisse de questions sociales ou d'exégèse, de critique historique, etc., — l'hypothèse où ce que l'on croit vrai viendrait à être déclaré faux, inopportun, ou contraire aux règles essentielles du gouvernement ecclésiastique. Autrement, peu à peu l'on s'imprègne d'une suite d'idées, d'un système, lequel arrive à se confondre presque avec l'intelligence elle-même et, arrivé à ce point, il est extrêmement difficile de s'en débarrasser : ce serait en quelque sorte s'arracher l'intelligence qu'on s'est faite, et cela ne se peut guères. — Pour garder cette disposition, il faut encore faire une confrontation fréquente de ses idées personnelles avec les enseignements certains de la philosophie catholique, de la théologie, avec les documents pontificaux, que ces documents aient pour objet de définir une doctrine, d'arrêter une erreur, ou bien qu'ils se bornent à formuler des règles pratiques, des directions intellectuelles. Les encycliques si nombreuses et si lumineuses de Léon XIII sont, à ce point de vue, comme des pierres de touche infaillibles, et il est peu de questions auxquelles l'une ou l'autre d'entre elles ne puisse être appliquée (1). L'Encyclique sur le modernisme sera désormais à ranger dans cette collection, parmi les meilleures, les plus substantielles et les plus importantes.

La curiosité est dénoncée par le Souverain Pontife comme la seconde cause dans l'ordre des dispositions intellectuelles, des erreurs modernistes. Non pas, on le comprend bien, ce désir très naturel et très légitime de connaître, de se rendre compte, qui est le point de départ et le ressort de toute recherche scientifique, mais, comme dit le pape, la curiosité qui n'est pas « sage-

1. La Maison de la Bonne Presse, à Paris, a édité en 7 volumes (1 fr. chaque volume), les œuvres de Léon XIII : Encycliques, Lettres, Discours, Allocutions, etc. — Et je ne connais pas, pour ma part, une série de livres qui contienne en si peu de volumes une si riche abondance de doctrine sur toutes les questions de l'heure présente ; je n'en connais pas qu'il soit plus utile à un prêtre de lire et de relire sans cesse.

Digitized by Google

ment réglée », « l'esprit de nouveauté ». — « Ce n'est pas d'après la date, disait naguère le cardinal Maffi, c'est d'après leur valeur, qu'il faut juger les choses. » Or, s'il en est qui se défient trop des idées nouvelles, pour la seule raison qu'elles sont nouvelles, il en est aussi, à l'opposé, qui les adoptent du premier coup, dès qu'ils en ont connaissance, et s'en font les propagandistes ardents, pour la seule raison qu'elles sont nouvelles. Eh bien ! c'est là, non pas seulement une disposition qui est contraire aux règles les plus élémentaires du travail scientifique, mais de plus, et surtout, un défaut qui porte naturellement à mépriser ou à tenir en moindre estime les vérités traditionnelles, c'est-à-dire bientôt tous les enseignements de la foi. — Cette curiosité, cette tendance à accepter d'emblée toutes nouveautés, en philosophie, en histoire, en exégèse, sont aujourd'hui d'autant plus funestes, que les nouveautés pullulent : une intelligence qui les recherche avec intempérance est sûre d'avance de faire fausse route.

Et comme la curiosité indiscrète, comme le goût excessif pour les nouveautés est un des défauts de la jeunesse, à l'âge où l'intelligence n'est pas encore assez mûre, assez sûre d'elle-même et des principes pour y discerner ce qui est vrai et ce qui est faux, — c'est avec grande sagesse que Pie X a défendu aux jeunes « clercs ou prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou un Institut catholique, de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. » M. Fonsegrive, étendant à tort cette défense à tous les prêtres, et l'interprétant, à ce qu'il semble, dans le sens d'une interdiction, même de lire les ouvrages hétérodoxes, y a vu la défense faite à tous les prêtres de prêter l'oreille au son d'une autre cloche. Il n'y a là, au contraire, qu'une précaution très raisonnable et élémentaire pour assurer la bonne formation intellectuelle et sauvegarder la pureté de la doctrine chez les futurs docteurs en sciences ecclésiastiques (1).

1. Les pédagogues modernes se font de la formation de l'intelligence et du jugement une singulière idée. A les entendre, cette formation n'existerait que pour autant qu'on se contenterait de poser les problèmes, — tous les problèmes, — avec les raisons pour et contre, devant un enfant ou un jeune homme, et de le laisser choisir lui-même, en se gardant bien d'influencer son jugement. — L'Eglise, d'accord en cela avec le bon sens, entend procéder autrement. Elle croit et enseigne qu'il y a certaines vérités, dogmatiques ou morales, vérités essentielles, qui doivent entrer dans la constitution normale d'une intelligence saine ; elle croit que former une intelligence consiste précisément à lui faire comprendre et admettre ces vérités. Et c'est pourquoi, elle se préoccupe tout d'abord, beaucoup moins de faire entendre les deux cloches, que de faire entendre la bonne.

Du reste, la théorie contraire se montre moins dans les faits que dans les paroles. Quel est donc l'éducateur authentiquement laïque qui, par exemple, croira devoir

Digitized by Google

La curiosité, cause d'erreurs, n'est pas toujours facile, si j'ose dire, à diagnostiquer. Il ne faudrait pas, en tout cas, la voir nécessairement là où il y a une préoccupation très vive d'étudier de préférence les questions controversées, celles qui sont posées par les difficultés de l'heure présente : on peut, en effet, envisager ces problèmes avec un grand sang-froid dans un esprit très dégagé, et sans aucun engouement pour les solutions nouvelles ou modernistes. — La curiosité condamnable est celle qui, attirée par la nouveauté, ne laisse plus l'esprit assez libre pour juger de son objet d'après les seules marques de la vérité qu'il possède : inconsciemment peut-être, le goût qu'on a pour la nouveauté produit dans l'intelligence une certaine présomption en sa faveur, et dès lors les conditions d'un examen vraiment impartial sont violées ; d'où l'erreur dans le jugement.

A l'humilité, à la modération et à la prudence dans l'acceptation des idées nouvelles, il convient de joindre, me semble-t-il, comme moyen très efficace de préservation intellectuelle, l'esprit de piété et d'apostolat. Quand on estime vraiment sa foi, et qu'on en sent tout le prix ; quand d'autre part on se propose soit dans ses recherches soit dans son enseignement, non pas d'amener le triomphe d'opinions personnelles, mais de faire le bien, de faire resplendir avec plus d'éclat les vérités de la foi et de former des âmes d'apôtres, — alors, tout naturellement, on est mis en défiance et en garde contre toute idée, toute parole, toute attitude, tout exposé d'opinion qui pourrait entamer le dépôt de la foi, ou scandaliser des intelligences et les empêcher de donner tout leur fruit. — On n'est pas pour cela un timide, on est seulement plus réservé, plus sage, plus délicat, parce qu'on sent qu'on touche des choses sacrées, qu'on a même, dans une certaine mesure, leur sort entre ses mains.

En plus des dispositions morales, l'Encyclique *Pascendi* recommande des dispositions ou des conditions intellectuelles.

Le Souverain Pontife signale, parmi les causes intellectuelles des erreurs modernistes, et comme la principale : l'ignorance. « Oui, dit-il, ces modernistes qui posent en docteurs de l'Eglise,

obliger ses disciples à écouter la cloche de l'Eglise, pour lequel ce n'est pas un dogme indiscutable que la religion est tout au plus une opinion ? Quel est l'instituteur primaire qui se croirait le droit de ne pas enseigner que l'ancien régime fut un régime d'esclavage, de misère, et que la République, au contraire, tient la corne d'abondance de tous les progrès économiques, sociaux, intellectuels ?

Digitized by Google

qui portent aux nues la philosophie moderne, et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes. Or, c'est d'une alliance de la fausse philosophie avec la foi qu'est né, pétri d'erreurs, leur système..... Ignorance ou crainte, à vrai dire l'une et l'autre, c'est un fait qu'avec l'amour des nouveautés va toujours de pair la haine de la méthode scolastique ; et il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit, que d'y voir naître le dégoût de cette méthode. »

Si l'ignorance et le mépris de la philosophie scolastique sont causes du modernisme, il faut donc revenir à la connaissance et à l'estime de cette même philosophie. Elle doit être mise partout, ordonne le Souverain Pontife, « à la base des sciences sacrées ». Il ne faut ni penser, ni dire que « la méthode et les principes qui ont servi aux antiques docteurs scolastiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux exigences de notre temps ni au progrès des sciences ». — Les professeurs doivent savoir « que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave ».

Est-ce à dire que tous les textes, tous les arguments ou toutes les conclusions de la Somme théologique doivent être respectés à l'égal des moindres vérités de l'Evangile, et qu'il est défendu d'avoir, sur certains points de moindre importance, une opinion différente de celle de l'angélique Docteur, de procéder autrement dans l'étude et la démonstration de telle vérité ? Non, évidemment. Toute philosophie, quelque robuste et approfondie qu'elle soit, reçoit dans le cours du temps quelque démenti : à la longue on y constate telle partie qui n'a pas ou n'a plus de valeur, ni d'intérêt. Et c'est pourquoi, après Léon XIII, Pie X ajoute que « s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques que l'on puisse regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune espèce de probabilité, il est loin de notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes. »

Mais, cette réserve faite, il faut tenir à l'ensemble des principes et de la méthode scolastique, sans exclusion de la méthode positive ou historique sans doute, mais aussi sans sacrifier en fait la première à la seconde. Il faut les cultiver loyalement, sincè-

Digitized by Google

rement, honnêtement, dirai-je. Et ce ne serait pas le faire honnêtement, par exemple, que de ne s'y prêter que de mauvais gré, par manière d'acquit, et en instituant à toute occasion des comparaisons où la scolastique serait toujours le terme le moins intéressant. « Ceux-là, dit Pie X, sont à réprimander comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique (1). »

Ce sont là des prescriptions très sages. Nous n'aurions pas, depuis quelques années, à déplorer le naufrage, plus ou moins consommé, dans la foi, de prêtres adonnés aux études historiques, scripturaires ou littéraires, — car aujourd'hui les littérateurs semblent tous pris du besoin de faire, sans une préparation suffisante, ce qu'on appelle « de la philosophie religieuse », — nous n'aurions pas entendu, dans les questions sociales spécialement, des prêtres dire tant de sottises ou de puérilités qui ne vont pas sans danger, si tous ces prêtres, avant de se renfermer dans leurs études positives, avaient pris la précaution de former

1. A cette prescription il faut rattacher, comme un antécédent et un commentaire, avant la lettre, très explicite, la Circulaire adressée le 10 septembre 1906 par la Congrégation des Etudes aux Recteurs des Instituts catholiques français. La Congrégation y signale « un danger qui se présente à cause d'une habitude pas trop louable qui s'est introduite depuis déjà quelque temps, et qui, dans ces dernières années, est devenue presque universelle chez les Facultés théologiques et philosophiques de France, c'est-à-dire de donner trop d'importance, dans le développement des thèses pour le Doctorat, à des discussions d'Histoire et de Critique sur des points très minutieux et singuliers, tout en laissant de côté les questions les plus amples et les plus universelles de Théologie dogmatique et de Philosophie rationnelle..... Il est très utile, et nous dirons même nécessaire, de nos temps, que des jeunes étudiants, vu leur disposition naturelle, s'adonnent à ces études minutieuses et patientes de recherche ; mais il n'est pas moins fâcheux et regrettable, et personne n'oserait affirmer le contraire, que les Facultés de Théologie et de Philosophie ne se vantent jamais, ou presque, d'avoir formé un jeune Docteur qui, sérieusement, s'adonne aux spéculations sévères de la Théologie dogmatique et de la Philosophie rationnelle. » — Le document se termine par une recommandation aux Recteurs des Instituts catholiques de veiller à ce que les jeunes étudiants s'appliquent « avec une grande ardeur et un plus grand profit à l'étude de la Philosophie et de la Théologie, suivant les doctrines de l'angélique Docteur, desquelles on ressent aujourd'hui plus que jamais le besoin ».

Le 6 mai 1907, dans sa lettre au Cardinal Archevêque de Paris que j'ai déjà citée, Pie X revenait encore avec insistance sur ce même sujet. « Pour ce qui est de la Philosophie, Nous vous demandons de ne jamais souffrir que dans vos Séminaires on se relâche sur l'observation des règles que Notre prédécesseur a édictées, avec tant de prévoyance, dans son Encyclique *Aeterni Patris* : ce point est de très grande importance pour le maintien et la protection de la foi. C'est certainement une douleur pour vous comme pour Nous de voir sortir des rangs du clergé, du jeune clergé surtout, des nouveautés de pensées, pleines de péril et d'erreur, sur les fondements mêmes de la doctrine catholique. Quelle en est la cause habituelle ? Evidemment, c'est un dédain superbe de l'antique sagesse, le mépris de ce système philosophique des princes de la Scolastique, que l'approbation de l'Eglise a pourtant consacré de tant de manières. »

Digitized by Google

leur esprit à l'austère discipline des principes et de la méthode scolastique.

Parlant précédemment des dispositions morales, de l'humilité et de la soumission du jugement, j'ai dit avec quel soin consciencieux le savant catholique devait avoir constamment présents à la mémoire les enseignements de la théologie et les recommandations du Souverain Pontife. Je n'y reviendrai donc pas ici, bien que ces dispositions doivent aussi être considérées comme des dispositions de l'intelligence. Je me contente de reproduire ces paroles de l'Encyclique : il faut être « pleinement respectueux de la tradition, des Saints Pères, du magistère ecclésiastique, mesuré dans ses jugements, et se guider d'après les normes catholiques. » — Et j'ajoute ici la remarque déjà faite au sujet de la Scolastique : ce n'est pas manquer de respect aux saints Pères, ni aux traditions ecclésiastiques, que de contrôler par l'histoire, de contredire même, si les preuves apparaissent insuffisantes, telle ou telle de leurs affirmations ; c'est là seulement user de la liberté que l'Eglise laisse à ses enfants en tout ce qui ne menace pas, directement ou indirectement, l'enseignement catholique, pourvu que d'autre part on réserve éventuellement les droits du magistère ecclésiastique.

Après la connaissance et l'estime de la philosophie scolastique, en même temps que le respect de l'autorité ecclésiastique et l'observation des « normes catholiques », une autre disposition intellectuelle est, à mon avis, nécessaire pour compléter les précédentes, et faire que le travail scientifique soit, non pas seulement sans danger, mais encore fécond et utile à la cause de la religion, disposition ou condition sans laquelle ce même travail risquerait d'être tôt ou tard, malgré les meilleures intentions, un embarras pour la foi qu'il prétendrait défendre : je veux parler de la rigueur de la méthode.

Les sciences naturelles sont aujourd'hui étudiées selon des procédés vraiment admirables qui écartent, autant qu'il est possible, le danger d'une explication prématurée, d'une généralisation trop hâtive, d'une conclusion illégitime. Et que de dépenses, que de sacrifices ne fait-on pas pour arriver, par exemple, à mettre tel corps dans des conditions favorables à l'expérimentation, pour l'isoler, etc. !

Des sciences naturelles, le besoin de rigueur a passé dans les autres sciences : historiques, philosophiques, sociales, etc., et je crois qu'il est difficile de nier qu'il y ait de très sérieux

Digitized by Google

progrès de réalisés dans la méthode historique, par exemple, ou dans la méthode des sciences sociales.

Eh bien ! cette rigueur de méthode, il faut que nous l'appliquions dans nos études.

Elle nous fait un devoir, tout d'abord, de ne pas mêler les sciences diverses, et de ne pas traiter la nature de l'une selon les besoins ou les tendances d'une autre. Sa Sainteté Pie X reproche aux modernistes d'avoir fait de la fausse science, précisément en pliant les faits historiques selon les exigences d'une philosophie conçue d'avance : ainsi ils n'ont pas fait de l'histoire, de l'exégèse, mais de la philosophie, c'est-à-dire, en l'espèce, des constructions purement subjectives et sans valeur scientifique. — Voilà évidemment un écueil à éviter.

Il y en a un autre, à l'opposé, qui, pour être paré de bonnes intentions, n'en est pas moins funeste à la vraie science : c'est, par exemple, de faire de l'histoire, avec l'idée préconçue d'y trouver telle preuve apologétique ; ou encore de faire l'exégèse d'un texte avec l'intention d'y trouver un argument théologique. Ah ! sans doute, il ne doit pas être indifférent au prêtre de trouver ou de ne pas trouver dans l'histoire la confirmation de telle vérité ou de telle tradition pieuse, et il est tout naturel qu'il se réjouisse quand il la rencontre. Mais ce serait fausser presque infailliblement, d'avance, les résultats de son enquête, que d'aborder celle-ci avec la volonté, le désir indiscret d'y trouver un appui pour une opinion, voire même pour une vérité. C'est là un procédé par trop simpliste et grossier. L'historien n'a qu'une chose à faire : constater si tel fait s'est passé dans les conditions, les circonstances, sous la forme où on le dit. L'apologiste viendra plus tard qui utilisera ou n'utilisera pas ce fait ; mais il ne faut pas confondre les deux sciences.

Dans un discours adressé aux professeurs et aux étudiants de l'Université de Louvain, au mois de décembre dernier, Son Eminence le Cardinal Mercier exposait ce point avec sa lucidité et sa précision ordinaires : « Assurément, disait-il, il y a des heures, celles de la science scientifique, où la neutralité est commandée. Il ne faut pas aborder les problèmes de la physique, de la chimie, de la biologie, ceux de l'histoire ou de l'économie sociale avec le dessein préconçu d'y chercher une confirmation de vos croyances religieuses. Considérer un objet au point de vue scientifique, qu'est-ce, en effet, sinon l'isoler mentalement pour le regarder en face, et le saisir, seul, d'une perception plus

Digitized by Google

nette ? — Chaque fois que le progrès de la pensée, conditionné par la division du travail, fait surgir du pêle-mêle des observations empiriques l'objet d'une science nouvelle, c'est qu'un homme de génie a su dégager de l'encombrement inordonné où d'autres tâtonnent, un aspect nouveau, isolable, inaperçu jusqu'à lui, de la réalité. Les vieux scolastiques appelaient cet aspect distinct du réel, objet d'une science à part, l'objet « formel » de cette science. Dès lors, considérer une science sous un autre angle que celui que présente son objet formel, apporter à la considération de celui-ci une attention partagée entre cet objet et autre chose, entre cet objet et un problème ressortissant à une autre discipline, entre cet objet et une tâche apologétique, c'est méconnaître l'essence même de la spéculation scientifique, c'est marcher à rebours du progrès que le chercheur est censé poursuivre. »

Il faut donc distinguer les sciences les unes des autres.

Toutefois il importe de remarquer ici que distinction ne peut pas signifier séparation complète.

Même quand elles ont pour objet les faits et les vérités d'ordre purement naturel, les sciences, tout en gardant, l'une à l'égard de l'autre, une autonomie *formelle*, ont cependant entre elles des rapports de dépendance, de coordination, de subordination ; elles se compénètrent, se conditionnent l'une l'autre, souvent parce qu'elles ont un même objet matériel, toujours parce qu'elles doivent s'insérer côte à côte et en harmonie dans un système d'ensemble qui est la vérité intégrale. La philosophie, par exemple, bien qu'elle étudie la matière sous un aspect différent de celui qu'envisage la chimie, ne peut cependant pas faire abstraction des données de celle-ci. L'économie politique, qui étudie l'activité humaine en tant qu'elle est productive des richesses, ne peut négliger ou ignorer la morale.

Mais les rapports de dépendance ou de coordination d'une science à l'égard d'une autre sont encore beaucoup plus étroits et plus visibles quand il se mêle à leur objet un élément, — fait ou vérité, — d'ordre surnaturel. C'est le cas des sciences historiques et philosophiques appliquées aux faits et aux vérités de l'ordre religieux. La foi, la théologie nous enseignent, par exemple, que les Livres Saints ont été inspirés de Dieu, qu'il y a dans quelques-uns de ces livres des prophéties, c'est-à-dire des annonces d'événements futurs faites et communiquées par Dieu aux écrivains sacrés. Le travail de l'historien est de dé-

Digitized by Google

couvrir tout ce qui, dans la composition et l'histoire des Livres Saints, est saisissable par la science. Mais il outrepasserait ses droits et ferait certainement erreur s'il prétendait expliquer adéquatement, par des causes naturelles, et l'origine des Livres Saints, et les prophéties qui s'y trouvent. Les affirmations de l'historien, en cette matière, sont conditionnées par les enseignements de la théologie. De même, la théologie nous apprend que Notre Seigneur Jésus-Christ se trouve, avec son vrai corps, dans le Sacrement de l'Eucharistie, qu'Il est vraiment ressuscité après avoir été réellement mis à mort. C'est la tâche du philosophe de raisonner sur ces deux faits en s'efforçant dans les limites de sa science de les éclairer, de les expliquer même, dans une certaine mesure, en montrant qu'ils ne présentent pas d'impossibilité, etc. Mais il sortirait, lui aussi, de son rôle et de sa compétence si, sous prétexte d'explication, il donnait à ces faits telle interprétation rationnelle qui ruinerait en réalité l'affirmation du dogme. Ici encore la science dépend, non pas dans son procédé et sa méthode propres, mais dans ses conclusions, de la théologie. Vouloir maintenir parallèlement, comme le veulent les modernistes, deux affirmations contradictoires, l'une venant de la théologie, l'autre venant de la philosophe ou de l'histoire, c'est mettre dans l'esprit une anarchie qui lui répugne et qu'il repoussera, en réduisant effectivement à néant l'une ou l'autre de ces deux affirmations, et chez ces modernistes c'est toujours l'affirmation de la foi qui est expulsée par les prétentions de leur histoire ou de leur philosophie (1).

Enfin, la rigueur d'une méthode vraiment scientifique nous oblige à éviter ce que j'appellerais la *surenchère d'orthodoxie*. C'est un procédé bien maladroit et peu scientifique, que celui qui consiste à ranger au nombre des vérités de la foi, ou des propositions certifiées par l'Eglise, des opinions, fussent-elles d'ailleurs très respectables. Entre l'affirmation tranchante et la négation brutale, ou systématique, ou tendancieuse, il y a place à bien des nuances de certitude ou de doute. Il faut savoir mettre de la perspective dans ce que l'on affirme, il faut donner à chaque proposition, à chaque fait, à chaque règle sa valeur exacte et le relief qui lui revient de droit. C'est le moyen le plus

1. Le Concile du Vatican a formulé en quelques paroles la doctrine de l'Eglise sur ce point délicat : « Nec sane ipsa vetat ne hujusmodi disciplinae in suo quaeque ambitu propriis utatur principiis et proprio methodo ; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet, ne, divinae doctrinae repugnando, errores in se suscipiant, aut fines proprios transgressae, ea quae sunt fidei occupent et perturbent. » (Const. : *De Fide catholica*. Denzinger, 1646.)

Digitized by Google

sûr et le plus honnête d'avoir raison et de combattre sans provoquer imprudemment des retours offensifs de l'adversaire. — Je sais bien que cette dernière condition suppose beaucoup de savoir, de tact, de réflexion. Mais je sais aussi que le travail consciencieux est la condition de toute vraie science, et qu'il faut, si l'on veut, aujourd'hui surtout, obtenir des résultats certains, se donner beaucoup de peine.

Je crois avoir ainsi énuméré les principales règles, morales ou intellectuelles, auxquelles doit se soumettre tout catholique, tout prêtre surtout, que sa charge ou ses goûts portent aux recherches scientifiques.

Il est cependant encore bien d'autres points sur lesquels l'Encyclique *Pascendi* appelle notre attention, des traits de détail, mais assez nombreux, auxquels elle déclare qu'il faut reconnaître le moderniste. Nous ne clorons donc pas ce paragraphe avant de les avoir consignés ici. Les faire connaître, ce sera en même temps faire savoir telles attitudes mauvaises ou incorrectes qu'il est du devoir de tout catholique d'éviter.

Les modernistes, prêtres ou laïques « absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme les rénovateurs de l'Eglise ». Ils veulent « réformer la Philosophie, surtout dans les séminaires, et qu'on relègue la philosophie scolastique dans l'histoire de la philosophie, parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, — la seule qui convienne à nos temps. — Réforme aussi de la théologie : que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne ; la théologie positive pour fondement l'histoire des dogmes. — Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus enseignée que selon leurs méthodes et les principes modernes.... « Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. — Que dans les catéchismes on n'insère plus, en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés et qui seront à la portée du vulgaire. »

« En ce qui concerne le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. »

« Dominés par de certains *a priori*, ils détruisent, autant qu'ils

Digitized by Google

le peuvent, les pieuses traditions populaires. Ils tournent en ridicule certaines reliques, fort vénérables par leur antiquité. »

« S'ils écrivent l'histoire, ils recherchent avec curiosité et publient au grand jour, sous couleur de dire toute la vérité, et avec une sorte de plaisir mal dissimulé, tout ce qui leur paraît faire tache dans l'histoire de l'Eglise. »

Ils demandent « que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui tourne à la démocratie ; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques ; que l'autorité soit décentralisée. — Réforme des Congrégations romaines, surtout de celles du *Saint-Office* et de l'*Index*. — Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique ; se tenant en dehors des organisations politiques et sociales.... »

Sont donc modernistes, ou tendant au modernisme, ceux qui, à un degré ou à un autre, ont quelqu'une de ces marques.

On a dit que l'Encyclique, qui a si bien révélé ce que le modernisme a de plus monstrueux, n'avait pas assez nettement caractérisé l'état moins avancé, intermédiaire, de certains esprits qui auraient horreur de telles monstruosités, mais qui cependant pensaient, parlaient et agissaient autrement que ne l'aurait voulu une saine orthodoxie. Et pourtant c'est contre ces esprits surtout que sont dirigées les rigoureuses prescriptions de l'Encyclique. — Eh bien ! pour quiconque veut y faire attention, il y a dans ces observations de détail que je viens de résumer, assez d'éléments pour reconnaître les modernistes de tendance, *in via*.

Il y a là, en tout cas, à ce qu'il me semble, une matière suffisante à un examen de conscience sérieux et complet. Ce sont — avec ceux que j'ai signalés plus haut — des symptômes précis : quiconque les néglige ou passe outre, n'est plus dans les conditions imposées par le Souverain Pontife aux catholiques, et ce sera sa faute s'il vient à s'égarer dans son travail.

III.

Je croirais avoir trop incomplètement exposé la manière dont, à mon avis, il convient de comprendre la tâche intellectuelle des catholiques après l'Encyclique *Pascendi*, si je n'envisageais en terminant, et brièvement, un autre aspect du sujet ; si, après avoir

Digitized by Google

parlé de la nécessité de se livrer aux recherches scientifiques, puis des devoirs de ceux qui s'y livrent, des dispositions qu'ils doivent avoir, je ne disais aussi quelques mots de nos obligations à leur égard, du respect et de la bienveillance dont ils ont le droit d'escompter le bénéfice, pourvu qu'ils s'en rendent eux-mêmes dignes par leur prudence et leur esprit de soumission.

Il y a un moyen très sûr de ne jamais rien dire qui puisse être critiqué, de ne jamais se tromper : c'est de ne jamais aborder les questions controversées ou discutables, de ne jamais lire ou seulement frôler de l'aile de sa pensée les livres où s'étalent les erreurs et les objections, de ne jamais enfin se soucier, soit de les réfuter, autrement que par une affirmation contraire, soit d'y démêler le vrai d'avec le faux. — Il en est beaucoup qui sont obligés de s'en tenir là ; il en est beaucoup aussi qui préfèrent cette voie. Je me garderai bien de blâmer les uns ou les autres. Mais je dis qu'il n'est pas possible que tous les prêtres se contentent de cela. Il faut dans l'Eglise des docteurs, des hommes qui aient pour spécialité et pour mission d'entrer en lutte avec l'erreur et par conséquent tout d'abord de la connaître (1), des hommes qui soient chargés au nom de l'Eglise de faire ce travail humain d'exposition des vérités religieuses, morales et sociales et des faits historiques, en harmonie avec les vraies et légitimes tendances, avec les vraies et définitives conquêtes des différentes époques qui se succèdent. Pour cela il faut au savant catholique se placer fréquemment sur les bords extrêmes de la doctrine, à l'endroit précis où l'erreur la touche, pour opérer à force d'étude, d'analyse, de largeur et de sûreté de vue, le départ entre ce qui doit être loyalement admis et ce qu'il faut résolument rejeter comme faux ou bien comme dangereux. Or, on le comprend facilement, c'est là une tâche extrêmement délicate dont ceux-là sont les seuls à ne pas soupçonner les difficultés,

1. Encore faut-il remarquer que prendre connaissance de l'erreur ne signifie pas : ne lire et n'étudier que les ouvrages qui la contiennent. Il est des intelligences faibles, mal assises, ou anémiées qui sont incapables, sans danger grave pour leur santé et pour la foi, de soutenir un contact prolongé avec l'erreur, comme il y a des volontés fragiles qui ne peuvent résister aux exemples du mal ; celles-là doivent s'abstenir d'un genre de travail qui leur serait funeste. Quant aux autres, qui sont plus fortement trempées, plus abondamment nourries de principes, et qui, par conséquent, peuvent se livrer à des études plus délicates, il ne leur est cependant pas indifférent de s'y adonner avec plus ou moins d'intempérance, sans aucunes précautions. Bossuet était, je pense, un des plus fermes esprits de son temps ; on connaît pourtant sa déclaration : si je ne lisais que des auteurs protestants, je deviendrais moi-même bientôt protestant. — Il me semble qu'on pourrait expliquer la plupart des défections, qui se sont produites depuis quelque temps dans les rangs du clergé, déterminées par des révoltes intellectuelles, en les attribuant à une étude exclusive, immodérée et imprudente des auteurs hétérodoxes.

Digitized by Google

qui n'ont jamais abordé de pareils problèmes. Il convient donc d'user, à l'égard des savants qui courent de semblables risques, d'un peu de cette bienveillance que l'on a pour les hommes d'action, pour les prêtres qui sont voués au ministère, et à qui il arrive bien aussi parfois de faire quelque fausse manœuvre. *Errare humanum est*, disaient nos pères, *perseverare diabolicum :* c'est le fait de tout homme de se tromper, et il n'y a pas lieu d'en faire un crime à personne ; seule l'obstination dans l'erreur est d'un orgueilleux et provoque justement l'indignation.

Ce n'est pas à dire pourtant que je prétende soustraire les savants catholiques à tout contrôle, à toute critique, et leur concéder l'immunité, parce qu'ils sont savants, de ne relever que de leur propre science. Non, certes. Ils relèvent tout d'abord de l'autorité ecclésiastique, — disons aussi : de l'autorité compétente, et non pas du premier ou dernier journaliste venu. Or, l'autorité ecclésiastique, quand elle juge nécessaire d'intervenir, le fait avec tant de paternelle délicatesse, tant de ménagements, — nous en avons eu des preuves tout récemment : à Paris, à Milan, à Rome, — que ceux-là sont à plaindre qui ne s'en rendent pas compte et dédaignent ses observations. Ils relèvent encore du jugement de leurs confrères, savants comme eux, mais voyant différemment. Et c'est un devoir pour quiconque tient une plume compétente, chaque fois qu'il aperçoit une erreur ou un danger, de les signaler et de les combattre : c'est la discussion scientifique, cela, et, comme le disait Duns Scot à qui l'on reprochait de combattre l'enseignement du frère Thomas : de même que du choc des cailloux jaillit la lumière, de même, du choc des idées jaillit la vérité. — Mais que ce combat soit vraiment dirigé contre l'erreur, et non pas contre la personne qui se trompe.

On adresse parfois un reproche aux savants catholiques, aux prêtres surtout : c'est qu'ils ne ménagent pas assez la foi des âmes simples, qu'ils jettent dans le public des problèmes, des hypothèses, qui sont peut-être en soi légitimes, mais qui troublent la foi des gens peu instruits.

Sans doute, ceux-là sont coupables et répréhensibles qui, comme le dit l'Encyclique, semblent se faire un plaisir de ruiner, « sur un ton de persiflage et où perce le dédain », les pieuses traditions, et qui, sans aucune précaution, se font comme un devoir de répandre parmi le public, par tous les moyens de la presse, les faits les plus regrettables de l'histoire de l'Eglise et les controverses les plus graves. Ceux-là n'ont ni l'esprit de piété,

Digitized by Google

ni le souci du bien des âmes, ni le véritable sentiment catholique avec son tact délicat et prudent. — Mais d'autre part il faut bien aussi reconnaître que ce ne sont pas le plus souvent les savants qui jettent dans le public leurs problèmes : ce sont des journalistes indiscrets et bavards. Aussi est-ce avec un vif plaisir que, pour ma part, j'ai lu dans l'Encyclique que les controverses relatives aux pieuses traditions locales et aux reliques ne devront pas s'agiter dans les journaux. Dieu veuille que cette prescription puisse pratiquement être observée et le soit en effet ! — De plus, s'il faut ménager et respecter la foi des gens simples, il convient aussi de ne pas négliger celle des esprits plus cultivés. Or, pour que ces derniers ne courent pas le danger de perdre la foi, il faut qu'il s'établisse continuellement une proportion entre le progrès de l'apologétique et le développement de la science. De même que pour les simples l'apostolat est la condition extérieure de l'acquisition de la foi, pour les esprits cultivés, une exposition et une défense scientifiques du christianisme est la condition de sa conservation. Si l'apôtre manque à sa mission, il y a des âmes simples qui ne connaîtront jamais l'Evangile, et dont la bonne volonté n'aura pour le salut d'autres ressources que les moyens extraordinaires dont une Providence miséricordieuse se réserve le secret. Pareillement, si le travail scientifique se ralentit et s'attarde, alors que la science indépendante, ennemie, accélère sa marche, si des réponses scientifiques ne sont pas opposées à des objections scientifiques, il se produit un écart, un hiatus, et il y a danger pour ceux qui suivent le mouvement des idées de leur temps, de tomber dans la crevasse.

Enfin, le reproche de « modernisme » ne manquera pas, pendant quelque temps, d'être exploité immodérément par quelques hommes, quelques prêtres, dont on ne suspecte d'ailleurs pas les bonnes intentions, contre d'autres hommes, d'autres prêtres, qui remplissent des fonctions très délicates ou poursuivent des travaux difficiles. Des évêques eux-mêmes ont déjà été l'objet de telles insinuations calomnieuses, et l'on se rappelle la protestation du Cardinal Ferrari, archevêque de Milan, visant un groupe de *Zelanti* de sa ville épiscopale (1).

1. *La Semaine catholique* de Toulouse a reproduit la note du Cardinal Ferrari et l'a fait suivre des remarques suivantes. « Cette note, si autorisée, sera lue avec profit au-delà des frontières du diocèse de Milan, et c'est pourquoi il nous a paru opportun de la signaler à nos lecteurs. En France, comme en Italie, alors qu'on souhaiterait de voir se réaliser enfin l'union des catholiques sur le terrain religieux, on a la douleur de constater que, trop souvent et un peu partout, l'esprit de coterie, affichant un zèle d'orthodoxie dont le mobile n'est pas toujours, certes, d'ordre sur

Digitized by Google

Loin de moi la pensée de vouloir affaiblir, par des conseils de prudence et de réserve excessifs, la vigueur avec laquelle Sa Sainteté Pie X entend que l'on poursuive et attaque le modernisme partout où il se manifeste. Je ferai seulement remarquer que le soin de poursuivre l'erreur est confié officiellement aux évêques, et, sous leur direction, aux *Conseils de vigilance* et aux *Comités de censeurs*, dont les membres doivent être pris parmi les prêtres « recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu ». C'est encore aux évêques que revient la charge de prendre toutes les autres mesures et précautions recommandées par l'Encyclique pour écarter l'erreur moderniste.. Il est donc de haute convenance et de bon sens de laisser aux évêques et à ceux qu'ils délèguent officiellement à cet effet, le soin et la responsabilité d'une telle mission. Quant aux autres, leur droit et même leur devoir est de combattre ce qui leur semble erroné ou dangereux, mais alors qu'ils le fassent au grand jour, ouvertement, et non en usant de procédés plus ou moins clandestins, « comme si la maxime fondamentale du christianisme : *Aimez-vous les uns les autres*, devait céder la place au précepte du Grand-Orient : *Dénoncez-vous les uns les autres* (1). »

J'ai fini, et je résume en trois mots tout le contenu de ce travail :

1° Plus que jamais, après l'Encyclique *Pascendi*, nécessité de poursuivre l'étude et la défense scientifiques de notre foi : « Le remède aux erreurs, disait tout récemment un évêque français, ce n'est pas l'ignorance, mais une science plus étendue et plus rigoureuse. »

2° Une soumission loyale, sincère, chez tous ceux qui se livrent à ce travail, aux enseignements et au magistère de l'Eglise.

3° A cette condition, il faut leur laisser la liberté qu'exige la recherche scientifique, et leur témoigner le respect que mérite leur dévouement.

Fr. Aimé. O. M. C.

naturel, fait planer des soupçons injurieux sur des personnages dignes de respect à tous égards, dresse ses listes de suspects et, sous prétexte de défendre l'antimodernisme, organise une sorte de « terreur blanche » d'un nouveau genre.

De tels excès sont souvent ridicules, parfois odieux, toujours contraires au bon esprit catholique. Le vrai fidèle est moins osé et sa conduite plus conforme à sa foi. Loin de s'ériger étourdiment en docteur et d'usurper, sans mandat, la charge de censeur des opinions d'autrui, il a confiance en son évêque, seul gardien autorisé de la foi, et dans chacun des prêtres qui reçoivent de lui seul la mission de gouverner leurs paroisses ou d'enseigner. — Voilà qui est conforme à la tradition catholique et qu'il était bon, nous semble-t-il, de rappeler. »

1. A. de Lapparent, *Revue pratique d'apologétique*. Tome II, p. 270.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite) (1).

CHAPITRE XIII

ANGE DE CLARENO

Le nom d'Ange de Clareno inscrit en tête de ce chapitre, évoque naturellement le souvenir de la première tentative faite, au sein de l'Ordre, d'une société nouvelle, indépendante du groupe de la *Communauté*. Il semble bien, en effet, que tous les efforts de ce nouveau chef, imbu des idées et du mysticisme d'Olivi, aient eu pour but la séparation complète, mais régulière et canonique, des deux grands partis qui divisaient toujours la famille franciscaine. Encouragé un instant dans son entreprise, par le bienveillant accueil du Souverain Pontife, il n'eut pas cependant la consolation de voir se réaliser le plus cher de ses rêves. L'abdication inattendue de Célestin V renversa tous ses projets, et réduisit à néant ses plus ardents désirs.

Nous n'avons pas la prétention de raconter une histoire complètement ignorée. Pourtant, grâce à la découverte de documents nouveaux et au meilleur classement de ceux connus de longue date, il devient aujourd'hui plus facile de saisir le rôle et l'influence d'Ange de Clareno dans les événements qu'il nous reste à décrire. Nous continuerons donc d'utiliser, dans cette étude, les sources précieuses qu'une critique mieux outillée qu'autrefois a mises à notre disposition.

C'est Barthélemy de Pise qui, le premier des Chroniqueurs de l'Ordre, nous fournit quelques données sur Ange de Clareno.

1. Voir *Etudes Franciscaines* N° de mars 1907.

Digitized by Google

Parlant de la Province de la Marche et de la Custodie d'Ancône, il s'exprime en ces termes : « Locum de Cingulo de quo fuit ille praedicator insignis frater Angelus sanctitate et paupertate praeclarus, qui divinitus linguam graecam accepit et grammaticam graecam et Joannem Climacum de graeco transtulit in latinum, dialogum b. Macherii pulcherrimum et quemdam librum devotissimum b. Joannis Chrysostomi, qui qualis fuerit eorumdem librorum stilus profundus evidenter declarat. Hic in praedicatione et aliis magister fuit fr. Simonis de Cassia ordinis heremitarum praedicatoris famosi, prout in quadam epistola lugubri de morte dicti fr. Angeli asserit (1). »

A quelle date entra-t-il dans l'Ordre, et dans quel couvent reçut-il l'habit de saint François ? Aucun document ne nous permet de répondre à ces deux questions. Tout au plus pouvons-nous inférer de plusieurs passages de ses lettres, qu'il appartenait à la famille franciscaine vers l'année 1260. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il connut plusieurs des premiers compagnons de saint François (2). Est-il téméraire d'affirmer que ce fut au contact de ces hommes de Dieu qu'il sentit naître, dans son cœur, ce zèle ardent pour la pauvreté séraphique, qui allait être son tourment durant de si longues années ?

Les épreuves, en effet, s'abattirent de bonne heure sur cette âme fortement trempée pour la lutte. Elles semblent avoir commencé vers l'année 1274, peu après la célébration du concile de Lyon.

Le bruit s'était répandu en Italie que Grégoire X, à la suite des délibérations du Concile, avait l'intention de contraindre tous les Ordres mendiants à posséder en commun. Dès que cette nouvelle fut parvenue dans la Marche, elle y produisit la plus vive émotion. Des sentiments divers ne tardèrent pas à se faire jour. En présence d'une telle mesure qui ruinait de fond en comble l'édifice du séraphique fondateur, quelle attitude devaient adopter ses fidèles disciples ? Devaient-ils accepter purement et simplement la décision du Pape, ou bien pouvaient-ils, en sûreté de conscience, refuser de se soumettre à cette injonction ? Grave

1. *Anal. francisc.*, IV, fruct. XI, p. 11, p. 513.

2. Il dut connaître le Fr. Léon, mort au mois de novembre 1271, et plusieurs autres compagnons de saint François, dont il fait mention dans sa *Chronique* : « *Vidi ego fratrem qui audivit eum (S. Franciscum) Bononiae praedicantem... Supererant multi de sociis de quibus ego vidi et ab ipsis audivi quae narro.. socii fundatoris frater Aegidius* (d'Assise, mort le 23 avril 1261) *et Angelus* (de Rieti) *qui supererant, me audiente, referebant.* » Il répète souvent : « *Sicut fr. Leo scribit, ut fr. Leo refert de capitulo paupertatis.* » Cf. P. Golubovich, *Bibliotheca Bio-Bibliografica della Terra Santa*, 1906, I, p. 52.

Digitized by Google

problème d'autant plus difficile à résoudre, que la lutte était alors très vive entre le parti de la *Communauté* et celui de la stricte observance. Les uns, et ce fut le plus grand nombre, se montrèrent disposés à renoncer sans peine à ce privilège, regardé jusque-là comme une des gloires de l'Ordre franciscain. D'autres, au contraire, blessés dans leur plus ardente affection, déclarèrent hautement qu'une telle mesure leur paraissait excessive et injuste (1).

Le conflit était sur le point de s'aggraver, lorsqu'on apprit que ce bruit ne reposait sur aucun fondement (2). Toutefois, ces divergences de vues avaient soulevé trop d'émotion, pour que le Chapitre Provincial réuni au mois de septembre 1274, ne se crût obligé d'examiner à nouveau cette affaire, et d'exiger des coupables, c'est-à-dire des *Spirituels*, une prompte et formelle rétractation. C'était peut-être donner trop d'importance à cet incident qu'une fausse nouvelle avait fait naître, et dont le simple démenti aurait suffi, pour ramener la paix et l'union dans la Province. Le remède, en effet, allait être pire que le mal. Quelques-uns se soumirent sans hésiter, il est vrai, à l'ordre édicté par le Chapitre, mais leur conduite fut sévèrement blâmée par les autres. Parmi ces derniers se distinguèrent surtout Trasmundus (3), le B. Thomas de Tolentino (4) et Pierre de Macerata. Aussi, en punition de leur faute, furent-ils condamnés à être dépouillés de leur habit religieux, et à vivre, loin de tout commerce avec leurs Frères, dans de simples ermitages.

L'année suivante, ils comparaissaient de nouveau devant le Chapitre Provincial. On espérait, sans doute, que le temps aurait calmé les ardeurs de leur zèle et changé leurs résolutions ; mais rien ne put vaincre leur opiniâtreté, et ils ne durent leur liberté qu'à l'intervention conciliante du Fr. Benjamin, religieux d'une grande vertu, et que les deux partis avaient en égale vénération.

1. « Quidam rumor insonuit in partibus Italiae, quod Summus Pontifex decreverat in Concilio fratribus minoribus et praedicatoribus ac coeteris mendicantibus proprium dare. Quod audientes fratres aequo animo pro magna parte tolerabant. Aliqui vero, sed pauci, moleste tulerunt valde quod dicebatur... » *Archiv für Litteratur*, II, p. 301.

2. Ce bruit n'était pas absolument sans fondement, comme on peut le voir par le 23e Décret du Concile de Lyon. *Cf. Concilia*, ed. Mansi, XXIV, 97.

3. Peut-être faut-il lire plutôt *Raimundus*, comme l'écrit le cod. de Sienne. P. Golubovich, *op. cit.*, p. 342, n. 1.

4. Frère-Mineur de la Province de la Marche d'Ancone, martyrisé à Tana, près de Bombay, le 9 avril 1321. Sbaralea se demande s'il n'est pas l'auteur d'une *Postilla super Epistolas canonicas*. Le mss. sur parchemin de cette œuvre est noté comme présent dans la bibliothèque des Frères-Mineurs de Sienne, sur un catalogue postérieur à l'an 1499.

Digitized by Google

Malgré tout, la fierté de leur attitude n'avait pas été sans provoquer un certain mouvement de sympathie en leur faveur. Peu à peu, les esprits jusque-là hésitants, se décidèrent à abandonner définitivement le parti de la *Communauté* et vinrent grossir le groupe des *Spirituels*. Bientôt une vive agitation se produisit dans la Province de la Marche, et tout faisait prévoir qu'une lutte ardente ne tarderait pas à s'engager entre les deux partis, sur le terrain de la discipline religieuse. Elle éclata, en effet, peu d'années après les événements que nous venons de rapporter (1).

Effrayés des rapides progrès que faisaient dans toute l'Italie, ces idées de réforme, les Supérieurs de cinq Provinces résolurent de frapper un grand coup et d'arrêter brusquement la marche de ce dangereux mouvement, en faisant châtier, avec la dernière rigueur, les principaux fauteurs de ces troubles. En conséquence, l'affaire fut portée devant un Chapitre Provincial (2), et, sans autre forme de procès, ceux-ci furent condamnés, comme rebelles et hérétiques, à une réclusion perpétuelle. C'étaient Ange de Clareno, les trois religieux précédemment jugés et plusieurs autres dont nous ne savons pas les noms (3). Longue et cruelle fut leur captivité. Tout livre, sans même en excepter le bréviaire, leur fut impitoyablement enlevé. Les sacrements et la sépulture ecclésiastique leur furent refusés. Le geôlier commis à la surveillance des prisonniers devait visiter soigneusement leurs chaînes, soir et matin, dans le but de rendre toute tentative de fuite impossible. Défense lui était faite de leur adresser la moindre parole (4).

En outre, la sentence qui les avait condamnés devait être lue, chaque semaine, dans tous les couvents de la Province, aux Frères réunis en Chapitre, et il était strictement interdit à tout religieux, sous les peines les plus sévères, d'en critiquer les termes. Il arriva pourtant qu'un Frère, Thomas de Casteldemilio,

1. « Et tali modo post tres annos eorum poenitentiae quaestio illa determinata latuit. » Par conséquent, en 1276. *Archiv. für Litter.*, II, p. 303.

2. Il est difficile de préciser l'époque de ce Chapitre. Cf. *Archiv.*, III, p. 616, n. 1.

3. « Quid plura, quod impie tractaverunt, in sequenti eorum provinciali capitulo scelestius prosequuntur et conculcato omni humani ac divini juris ordine diffiniunt, determinant et sententiant quod fratres Tramundus, et Thomas de Tolentino qui nunc in Tana Indiae cum sociis palmam martyrii adeptus feliciter transivit ad Christum et Petrus de Macerata et quidam alii, nulla eorum culpa detecta seu particulariter assignata in sententia eorum litteris, velut haeretici et ordinis destructores carceri manciparentur perpetuo... » *Ibid.*, II, p. 304.

4. « Statuentes.. ut cum ipsis nullatenus loqueretur, sed mane et sero carcerem et compedes cum diligentia viderent, ne forte suo conatu vel alterius cujusquam fratris auxilio fugere valerent... » *Ibid.*

Digitized by Google

entendant un jour cette lecture, ne put contenir son indignation, et déclara hautement qu'il réprouvait une pareille conduite. Saisi aussitôt et chargé de chaînes, il fut jeté en prison, où il mourut quelque temps après, et son corps fut privé des honneurs de la sépulture religieuse (1).

Ce fut, comme nous l'avons déjà vu (2), Raymond Gaufridi, Ministre Général de l'Ordre, qui mit un terme aux souffrances de ces prisonniers (1290). Dans sa lettre au Pape Jean XXII, Ange de Clareno ne manque pas de mentionner ce fait. « Le Ministre Général, dit-il, après avoir blâmé sévèrement les auteurs de cette condamnation, fit mettre en liberté tous les prisonniers et envoya au roi d'Arménie les Frères Thomas de Tolentino, le Fr. Marc (de Montelupone), le Fr. Libérat et moi (3).

Hayton II, roi d'Arménie, désirait vivement, en effet, posséder, dans ses Etats, quelques enfants de saint François. Il avait exprimé ce désir au nouveau Général, et celui-ci, prévoyant à quels dangers seraient exposés ses protégés, s'ils demeuraient dans les limites de la Province, profita de cette circonstance, pour leur confier cette délicate mission. Il n'eut pas, d'ailleurs, à s'en repentir, car, au Chapitre Général de Paris (25 mai 1292), il put justifier sa conduite à leur égard, en lisant à toute l'assemblée une lettre du roi d'Arménie (4), par laquelle celui-ci le remerciait de lui avoir envoyé des religieux qui avaient gagné l'estime et l'affection du clergé et du peuple (5).

1. « Cujus corpus instar corporis fratris Poncii Bolugati tanquam cadaver animalis bruti in quodam fossato fratrum projicitur et humo tegitur, ne a secularibus videatur. » *Ibid.* Cf. aussi P. Marcellino da Civezza, *Storia universale delle missioni francescane*, II, p. 543.

2. Cf. *Etudes franc.* Février 1907.

3. Cf. Wadd., *Annal.*, an. 1290, n. 10. — Civezza, *Storia*,.. II, c. 14. — Golubovich, *op. cit.*, p. 330, n. 1. Ceux-ci n'étaient pas assurément les seuls zélateurs que comptait alors le parti de la réforme, mais ils en étaient les principaux adeptes et les plus ardents propagateurs. Les *Spirituels* formaient, à cette époque, à peu près la moitié de la Province. *Archiv.*,.. III, p. 617.

4. Cette lettre avait été remise à Raymond Gaufridi par les envoyés du roi d'Arménie, Fr. Thomas de Tolentino, Fr. Marc de Montelupone et Godefroy Comitiss, seigneur arménien. Cf. *infra*, p. 13. Cf. aussi *Storia delle Mission.* II, pp. 545, 549. Wadd., *ad an.* 1292. De Gubernatis, *De Miss. antiq.*, lib. II, c. II, n. 24.

5. « Hi omnes veluti angeli e coelo descendentes, fuerunt a rege atque populo recepti. » De Gubernatis. *De mission. antiq.*, lib. II, cap. II, n. 23. — La délivrance des prisonniers et leur départ pour l'Arménie ne purent avoir lieu qu'à la fin de 1289 ou au commencement de 1290, comme l'indiquent suffisamment les deux lettres du Pape, adressées à la fin de juin 1289 à Hayton et à la reine Marie. Cf. Sbaralea, *Bullar. francisc.*, IV, 86. — Le roi Hayton II, se sentant incapable de défendre l'Arménie contre les hordes des Sarazins, céda la couronne à son frère Thoros III, et entra dans l'Ordre des Frères-Mineurs. Si l'on en croit le témoignage des *Continuationes anglicae*, il aurait pris l'habit de saint François au mois de mars ou d'avril 1299, sous le nom de Fr. Jean. Wadding le fait entrer dans l'Ordre en 1293

Digitized by Google

Mais ceux-ci avaient des ennemis persévérants qui avaient juré leur perte. Parmi eux, se signalait, par ses astucieuses intrigues, l'ancien secrétaire du Provincial de la Marche, celui-là même qui avait rédigé la sentence d'incarcération dont nous avons parlé. Il appartenait maintenant à la Province de Syrie (1). Il eut bien vite fait d'exciter contre ses anciennes victimes l'animosité des religieux et du public. Dès lors, Ange et ses compagnons ne tardèrent pas à éprouver les effets de cette conjuration : regardés comme hérétiques, évités comme apostats, en butte à toutes sortes de vexations, ils ne pouvaient séjourner plus longtemps en Arménie. Ils prirent donc le parti de retourner en Italie, pour se mettre à la disposition du Ministre Général, ou chercher un refuge dans leur Province d'origine.

Arrivés dans la Marche, Libérat et Angelo se présentèrent d'abord au Fr. Monaldo, Vicaire Provincial, mais, à l'accueil dur et sévère qu'il leur fit, ils comprirent bientôt qu'ils n'avaient rien à espérer de lui (2). Attristés, mais nullement découragés, ils poursuivent leur route et se décident à chercher aide et secours auprès de leur ancien protecteur, Raymond Gaufridi.

ou 1294. *Annal.*, an. 1294, n. 11-12. — Sur Hayton II, voir P. Ehrle dans *Archiv für Litteratur*, I, p. 524, II, p. 306. P. Golubovich, *op. cit.*, p. 332 et *passim*. Chevalier, *Répertoire de Sources hist.* au mot *Hayton II*.

1. Il s'appelait Paul *delle Marche* et était Gardien du couvent de Saint-Jean d'Acre. C'est surtout à son instigation que le Provincial de Syrie, Fr. Jacques, écrivit au roi Hayton II, pour le supplier de chasser de ses Etats « des hommes pervers, séparés de l'Ordre, schismatiques et hérétiques, condamnés autrefois à une prison perpétuelle ». Le roi, ayant fait venir ces religieux, ne tarda pas à se convaincre de la fausseté de ces accusations et, ajoute la Chronique, *ampliori dilectione unitus est eis*. Le Provincial de Syrie reconnut sa faute et promit aux Frères de se montrer à l'avenir plus favorable à leur égard. Mais le Gardien d'Acre et les autres religieux de la Province « conceptum furorem semper augebant ». Le ciel ne tarda pas à venger ses fidèles serviteurs. Quelques mois seulement après ces événements, Saint-Jean d'Acre tombait au pouvoir des Sarasins (1-18 mai 1291). Le P. Golubovich fait ici cette réflexion : « Chi ci vieterà di credere che la divina giustizia volle punire in quella terribile catastrofe col clero e popolo poco morigerato, anche i religiosi nostri fratelli, i quali con irreligioso accanimento persequitarono religiosi buoni e solo colpevoli di esser venuti nella vicina Armenia, inviativi dalla somma autorità dell' Ordine, per menare una vita tutto apostolica e secondo il desiderio del loro S. Patriarca ? » *Op. cit.*, p. 328. Cf. *Archiv für Litteratur*,.. II, p. 307. Dans sa *Lettre* à Jean XXII, Ange de Clareno rapporte les mêmes faits et à peu près dans les mêmes termes. Parlant du roi Hayton, il écrit : « Dilexit nos plus postea quam antea dilexerat. Sed furor fratrum semper magis accendebatur. » *Archiv*, I, p. 525.

2. « Sentientes igitur, quod fratres Siriae de mora eorum cum rege semper amaricabantur magis, vale facientes regi et satisfacientes pro eo, quod recessum eorum nimis moleste portabat, divisi sunt ab invicem ; alii ad generalem ministrum, alii ad suas provincias redierunt. Fratres vero Petrus de Macerata et socius ejus (c'est-à-dire Angelo lui-même, comme il le déclare dans l'Epistola excusatoria : *Archiv für Litteratur*,.. I, p. 525) transeuntes per Marchiam Anconitanam debiles corpore et infirmi, nullo modo impetrare potuerunt a fratre Monaldo vicario ministri Marchiae in aliquo loco illius provinciae remanere, donec se generali ministro praesentare valerent. » *Archiv*,.. II, p. 308.

Digitized by Google

Le siège de saint Pierre était alors occupé par Pierre de Morone qui avait pris le nom de Célestin V. Ce fut la destinée de ce Pape d'arriver juste au moment où la lutte entre les deux partis venait d'entrer dans sa période la plus aiguë, où s'étant aperçus qu'au milieu d'eux se formait peu à peu, sous l'action de quelques chefs habiles, le noyau d'une fédération puissante, les relâchés redoublaient d'efforts pour briser cette force naissante qui les inquiétait. L'intervention de Célestin V dans ce duel des deux partis, la position qu'il a prise entre les *Spirituels* et la *Communauté*, constituent l'un des épisodes les plus attachants de son court pontificat. C'était un ami personnel de Libérat et d'Angelo, et son attachement à l'Ordre de saint François était depuis longtemps connu de tous. Aussi, les *Spirituels* n'avaient-ils pas dissimulé leur joie à la nouvelle de son élévation au Souverain Pontificat.

Sur le conseil du Ministre Général et des principaux membres de leur parti (1), nos deux missionnaires se rendirent à Aquila, et sollicitèrent une audience du nouveau Pontife (2). Célestin V les accueillit, comme on le pense, avec une paternelle bonté et entendit avec le plus vif intérêt le récit de leur captivité et de leurs souffrances. « Il plut au Ministre Général, nous dit Clareno, que nous nous présentions devant le Souverain Pontife Célestin, d'heureuse mémoire, et que nous lui demandions un remède pour nos âmes et pour celles de nos compagnons. Nous allâmes donc trouver le Pape à Aquila, et nous lui exposâmes notre situation, nos peines, nos désirs et nos projets. Il examina toutes ces choses avec son entourage, et nous exhorta à observer strictement notre règle. Mais, se rappelant ce que saint François ordonne dans sa règle et dans son Testament, comme dans ses autres écrits, et sachant qu'un grand nombre de Frères méprisaient le Testament de leur Père, il consentit à recevoir nos vœux en présence de tous les assistants, et nous ordonna d'observer fidèlement la règle et le Testament de saint François, tous les jours de notre vie, selon la volonté expresse de notre séraphique Père, mais sans porter le nom de Frères-Mineurs. Il nous délia de toute obéissance vis-à-vis de l'Ordre et nous dit : Je veux que vous obéissiez à moi seul et à Fr. Libérat comme à moi-même, et je lui donne le pouvoir d'absoudre, pour une fois, tous vos Frères et com-

1. C'étaient FF. Conrad d'Offida, Pierre de Monticulo, Jacques de Todi (probablement Jacobene de Todi), Thomas de Trivio, Conrad de Spolète, *et reliqui qui ad puram regulae observantiam aspirabant.* » *Ibid.*, p. 308.

2. C'était entre le mois d'août et le mois de décembre 1294. *Ibid.*, I, p. 525, n. 3.

Digitized by Google

pagnons, et de recevoir tous ceux qui voudront embrasser la même vie que vous (1). » Il les confia ensuite à la sollicitude du Cardinal Napoléon Orsini (2), et chargea un Abbé de l'Ordre des Célestins de mettre quelques ermitages à leur disposition.

Cette bienveillance du Pape eut pour effet immédiat d'exaspérer davantage les irascibles adversaires des *Pauvres ermites*. Eux qui se réclamaient sans cesse de la légalité et en appelaient si souvent aux décisions des Souverains Pontifes, ne se font maintenant aucun scrupule de critiquer et de condamner la conduite de Célestin V. Ils la jugent absolument injuste et arbitraire, et ils contestent au Pape le droit d'arracher à leurs bourreaux des victimes innocentes qui le supplient de les protéger.

Aveuglés par la passion, ils résolurent d'user de force pour s'emparer de Libérat et de ses compagnons, de les traduire encore une fois devant leur tribunal et de les condamner comme apostats. Rien ne nous fait mieux saisir à quel point les partisans de l'observance mitigée redoutaient les effets de cette séparation. N'était-elle pas aux yeux de l'Eglise et du peuple, la condamnation formelle de leur relâchement ? Et, en accordant à ces zélés observateurs de la règle, un privilège qu'ils n'osaient même pas espérer, le Pape n'infligeait-il pas, par le fait même, à leurs adversaires, le blâme le plus sévère et le plus significatif ? Aussi, craignaient-ils que l'observance primitive, une fois rétablie, on ne vît un certain nombre de religieux, encore trop timides pour secouer le joug, déserter leurs rangs et passer dans le parti des *Spirituels*. C'était donc des deux côtés, comme le dit le P. Ehrle, la lutte pour l'existence (3).

Un événement imprévu vint changer la face des choses. Au

1. *Archiv*... II, p. 309.

2 Créé Cardinal en 1288, mort le 23 mars 1312, et non 1347, comme l'écrit le P. Ehrle. *Ibid*. Cf. aussi : pp. 545, 550, 556.

3. « Es war also von beiden Seiten ein Kampf ums Dasein. » *Archiv*,.. III, p. 619. — Non seulement la *Communauté*, mais Pierre Olivi lui même, pour des motifs très différents, il est vrai, condamnait le projet de Libérat et de ses compagnons. Mal renseigné sur leurs intentions, il s'imaginait qu'ils désiraient fonder un Ordre plus parfait que celui de saint François. C'est sous cette impression qu'il écrivit au B. Conrad d'Offida la fameuse lettre dont nous avons déjà parlé, et que le P. Jeiler a publiée dans l'*Historisches Jahrbuch*, III, p. 658. C'est aussi pour ce motif qu'il ne craignait pas écrire dans la *16e Question* sur la perfection évangélique : « Ex praedicto errore quidam fatui instinctu diabolico incitati statum istum deserendo, transvolaverunt ad vitam stultorum eremitarum, credentes, *se posse perfectiorem regulam instituere et conservare*. Absit autem a me talis apostaticus error, quia non solum per fidem, sed etiam per clarum intellectum scripturarum sanctarum absque omni dubitationis nubilo teneo et scio, regulam sancti Francisci statumque minorum esse vere evangelicum et apostolicum et finem omnium aliorum. » *Archiv*,.. III, p. 618, n. 3.

Digitized by Google

moment où tout semblait favoriser ces projets de réforme, Célestin V, qui s'était déclaré le père et l'ami de nos pieux zélateurs, descendait du trône pontifical. Le 13 décembre, après avoir lu au Consistoire une bulle sanctionnant l'acte de renonciation, il déposait le pouvoir suprême de l'Eglise. Avec lui s'évanouissaient toutes les espérances de Libérat et de ses disciples. La situation était grave. Nul doute que pour se venger de l'affront qu'elle avait reçu, la *Communauté* ne cherchât, par tous les moyens, à faire rentrer dans l'Ordre les membres qui s'en étaient éloignés. Ceux-ci avaient donc tout à redouter de la part de leurs anciens adversaires. Aussi jugerent-ils prudent de se soustraire, par la fuite, aux nouvelles poursuites qui les menaçaient.

Libérat se retira, avec les siens, en Achaïe, dans une des îles de Corinthe, probablement, dit le P. Ehrle, dans l'île de *Trixonia* qui appartenait à un seigneur, nommé Thomas de Sole (1). Rien ne vint troubler leur solitude, durant les deux premières années de cet exil (1295-1296). Mais, si grand que fût cet éloignement, il ne les défendit pas néanmoins contre les atteintes de la jalousie et de la persécution. Les religieux de la Province de Romanie, informés par les étrangers qui fréquentaient cette île, de la vénération et du respect dont les serviteurs de Dieu y étaient entourés, en prirent bientôt ombrage et résolurent de les en chasser à tout prix. Pour mieux réussir dans leur dessein, ils n'hésitèrent pas à employer l'arme de la calomnie : ils accusèrent Libérat et ses disciples d'être manichéens, sous prétexte qu'ils s'abstenaient de viande et de vin et fuyaient la compagnie des hommes. En outre, « ils refusent, disaient-ils, d'entendre

1. Cette île s'appelle aujourd'hui *Trizonia*, *Trisonia*, et même quelquefois *Trazoni*. Vivien de Saint-Martin, au tome VI de son *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle*, lui consacre les lignes suivantes : « Petite île du golfe de Lépante (ou de Corinthe), à 12 kil. ½ N. de Vostitza ou Oegion. Très déchiquetée et montueuse, elle mesure près de 4 kil. du N.-O. au S.-E. sur 1250 m. de plus grande largeur. Elle est flanquée de deux îlots et renferme quelques ruines helléniques et un petit village. » Les *Instructions nautiques*, dans leur édition de 1896 ajoutent ces autres détails : « Elle a un petit port du nom de Trazoni, assez sûr, ouvert à l'Est, et renfermant un lazaret et l'établissement de la quarantaine pour tout le golfe. C'est probablement cet ensemble qui forme le village dont parle Vivien de Saint-Martin. L'eau douce est fournie par un petit ruisseau d'eau courante qui fait tourner un moulin à 2 milles dans le N.-O. du mouillage. » Ces détails suffisent pour expliquer comment des solitaires ont pu vivre dans cette île. Il y avait la montagne pour servir de retraite, le village pour fournir ce qui était indispensable pour la vie, et le ruisseau d'eau courante pour boire. En plus, le port sûr, à l'embouchure du golfe, devait aux XIIIe et XIVe siècles, époque de la grande expansion coloniale de Venise, être extrêmement fréquenté, et mettre nos *Spirituels* assez fréquemment en relations avec le reste du monde.

Digitized by Google

la messe, et ne croient ni au Saint Sacrement de l'autel, ni à l'autorité du Pape et de l'Eglise (1). »

Ces accusations étaient trop graves pour ne pas attirer l'attention des seigneurs et des évêques latins du pays. Aussi s'empressèrent-ils d'envoyer, dans l'île, des hommes sages et prudents, avec la mission secrète d'examiner attentivement la conduite de ces ermites, et de relever ce qu'elle pourrait offrir de répréhensible. Ceux-ci ne tardèrent pas à s'apercevoir que tous ces bruits malveillants étaient autant de mensonges et de calomnies. La vie de ces hommes de Dieu était absolument irréprochable. Ils célébraient la messe chaque jour, récitaient avec piété l'office divin et priaient publiquement pour le Pape et pour l'Eglise romaine. Leur abstinence et leur solitude étaient pour le peuple une source de grande édification, et n'avaient pour principe que l'esprit de pénitence et de prière. Ces rapports donnèrent toute satisfaction aux prélats et aux seigneurs. Toutefois, afin de procurer à ces pieux solitaires le moyen de se justifier eux-mêmes, aux yeux du public, et de faire éclater leur innocence, ils les invitèrent à célébrer la messe dans leurs églises et à y faire entendre la parole de Dieu. L'expérience fut convaincante : aucune trace d'hérésie ne put être relevée dans leur doctrine ; aux yeux de tous, les accusations portées contre eux ne pouvaient être que l'œuvre du mensonge et de la jalousie (2).

Malgré tout, les adversaires de Libérat et de ses compagnons ne se tinrent pas pour battus. Honteusement éconduits par les évêques et les barons, ils se tournèrent du côté du Pape, et forts de l'assentiment du nouveau Ministre Général, Jean de Murro (3), ils représentèrent au Souverain Pontife l'audace de ces hommes « qui, venus en Achaïe, après s'être séparés de l'Ordre, s'autorisaient d'un privilège de Célestin V, pour y mener une vie étrange, propre à tromper le peuple et le clergé qu'ils avaient déjà séduits (4). »

Mais Boniface VIII ne paraissait point disposé à troubler la solitude des pauvres ermites. « Laissez-les servir Dieu, leur dit-il, car leur vie est plus sainte que la vôtre ! » Exaspérés par

1. « Accusaveruntque nos ex suis malis et falsis suspicionibus, quod eramus Manichoei, quia non comedamus carnes et non dicebamus missam, nec credebamus sacramenta altaris et quod fugiebamus ecclesiam et alia similia multa... » *Archiv*,.. I, p. 525.

2. « Et quia inventi sunt a principibus et episcopis et clericis de nobis cum multo peccato ista ex invidia dicere.. turbati amplius emuli fuerunt. » *Ibid.*

3 Elu Ministre Général en 1296, Cardinal Evêque de Porto en 1302, mort en 1312. Cf. Denifle, *Chartularium*, II, p. 11.

4. *Archiv*,.. I, p. 258.

Digitized by Google

leur insuccès, ils changèrent alors de tactique, et s'efforcèrent de les représenter comme des ennemis personnels du Pape. « Très Saint Père, reprirent-ils, ceux que Votre Sainteté nous préfère sont hérétiques et schismatiques; ils proclament partout que vous n'êtes pas le vrai Pape, que l'autorité n'est pas dans l'Eglise et beaucoup d'autres propositions semblables (1). » Cette manœuvre ne pouvait manquer de réussir. C'était frapper Boniface à l'endroit le plus sensible, principalement dans le fort de ses différends avec Philippe le Bel ; aussi craignit-il que ce parti ne se fortifiât en Grèce. Indignement trompé par ces lâches calomniateurs, le Souverain Pontife écrivit donc à Pierre Cornaro, Patriarche de Constantinople, qui était alors à Venise, et aux archevêques d'Athènes et de Patras, de s'informer exactement de cette affaire et de punir les coupables.

« A cette nouvelle, écrit Ange de Clareno, dans sa Lettre à Jean XXII, nous nous réunîmes dans une assemblée générale, nous convînmes de nous soumettre aux Lettres pontificales en tout ce quelles nous concernaient, et d'obéir au Souverain Pontife, jusqu'à la mort (2). »

Convaincus cependant de leur innocence, les archevêques d'Athènes et de Patras ne se prêtèrent qu'avec regret aux mesures de rigueur que l'on attendait d'eux. Une année s'écoula, durant laquelle Libérat et ses compagnons purent encore jouir d'une paix relative. Mais les menaces d'excommunication proférées contre leur bienfateur Thomas de Sole, les contraignirent d'abandonner le pays et de chercher ailleurs un abri (3).

A vrai dire, la situation des *Pauvres Ermites* était illégale. Célestin V les avait, sans doute, séparés de l'Ordre et constitués en société particulière ; mais le 8 avril 1295, Boniface VIII avait déclaré nulle et illicite toute dispense accordée par son prédécesseur, si elle n'était ratifiée et approuvée par lui-même. (4). Cet

1. « Quibus praefatus Bonifacius, sicut qui aderant tunc viri fide digni cum eo retulerunt : « Sinite eos, quia ipsi melius quam vos faciunt. » Tunc fratres, mendacia de quibus ante confusi fuerant, contra nos iterum coram tanto viro proponunt, adjicientes : « Domine, sancte pater, haeretici et schismatici sunt et in tota terra illa praedicant, quod vos non estis papa, et quod auctoritas non est in ecclesia et coetera similia... » *Ibid.*

2. « ..Deliberavimus, Summi Pontificis litteris usque ad mortem, quaecumque nobis mandantibus, penitus stare, et in omnibus et per omnia obedire. » *Ibid.*

3. « Coacti igitur recessimus, et cum nulla nobis pateret via, qua possemus mare transire, tum quia nobis omne humanum consilium et auxilium subtractum erat, et fratres undique parabant insidias, ut nos caperent, intravimus terram Sevastatorem, quae magis propinqua illi insulae, in qua Domino serviebamus, erat. » *Archiv,..* I, p. 528. Cf. aussi II, p. 313, n. a.

4. On peut lire cette bulle de révocation dans les *Registres de Boniface VIII*, publiés par A. Thomas, (1er fasc. col. 257-261). Elle commence par ces mots : *Olim*

Digitized by Google

acte d'autorité pontificale était-il connu de Libérat ? Et en admettant que le décret du Pape parvînt à sa connaissance, peut-on affirmer qu'il eût une claire vision des conséquences que ce décret pouvait entraîner pour sa famille religieuse ? Rien dans les écrits d'Ange de Clareno ne peut nous renseigner à cet égard. Quoi qu'il en soit, si les *Pauvres Ermites* n'étaient pas soumis, par le fait même, à la juridiction des Supérieurs de l'Ordre, ils n'étaient pas non plus autorisés à former une nouvelle société religieuse (1).

Chassés par les évêques du territoire de l'Achaïe, les proscrits dirigèrent leurs pas vers la Grèce, et fixèrent leur résidence au sud de la Thessalie (1299). Mais là encore, de dures épreuves ne tardèrent pas à les atteindre. Il n'y avait pas deux ans qu'ils habitaient cette solitude, quand le Patriarche de Constantinople, de retour de Venise, s'empressa de mettre à exécution les ordres que lui avait confiés la curie romaine. Il essaya d'abord de ramener au sein de l'Ordre ce groupe de zélateurs restés obstinément fidèles à l'idéal franciscain ; puis, sentant ses efforts inutiles, il finit par les excommunier solennellement, au son des cloches, dans l'église de Négrepont (2).

La situation, on le voit, devenait de plus en plus critique pour Libérat et ses compagnons. Forts de l'approbation qu'ils avaient obtenue de Célestin V et ne réclamant que la liberté de pratiquer à la lettre la règle et le Testament de leur séraphique Père, ils avaient espéré trouver, sur la terre d'exil, la paix et l'oubli dont leurs âmes étaient saintement avides. Habitués depuis longtemps à une vie spirituelle très intense, ils savaient le prix de la retraite pour le perfectionnement intérieur de l'âme. Ils voulaient vivre uniquement de la vie de l'âme, de cette vie cachée qui semble inféconde à ceux qui l'ignorent, mais qui enrichit l'homme de grâces incomparables, source des fruits les plus précieux et les

Celestinus Papa quintus. Nous ne dirons pas avec Jordanus que « c'est l'œuvre d'un esprit orgueilleux et méprisant. » *Raynal*, 1294, n. 23. Mais, il est permis de trouver dur et sévère le jugement porté par Boniface VIII sur un Pape que Clément V allait bientôt placer sur les autels. Tosti ne voit là qu'un coup d'audace « qui révéla la forte trempe d'âme du nouveau Pape. » Mais il a soin de ne donner à ses lecteurs qu'un texte défiguré de la bulle de Boniface VIII. Cf. *Histoire de Boniface VIII*, I, p. 127. H. Finke. *Aus den Tagen Bonifaz VIII.* Münster, i. w. 1902, p. 88.

1. « Fielen damit Liberato und seine Genossen nun auch nicht unter den Gehorsam des Ordens zurück, so waren sie doch nicht mehr berechtigt als religiöse Genossenschaft fortzubestehen. » P. Ehrle dans *Archiv*,.. III, p. 620.

2. Leguntur excommunicationis illius litterae ex mandato domini patriarchae, ubique publice excommunicantur cum sonitu campanarum, et ipsi fratres ut procuratores hinc inde ipsam patriarchae sententiam publicando discurrunt. » *Archiv*,.. II, p. 317.

Digitized by Google

plus abondants. Mais combien cruelle fut leur déception! Devaient-ils donc abandonner leur projet? Pouvaient-ils espérer encore convaincre d'imposture leurs persécuteurs?

Sur ces entrefaites, un événement que nous devons rapporter ici vint tout à coup changer la situation et déterminer nos malheureux proscrits à retourner en Italie. Fr. Thomas de Tolentino, nous l'avons vu, était passé en Arménie avec ses anciens compagnons de captivité, à la suite de l'abdication de Célestin V. Or, Hayton II, attaqué de tous côtés par les Musulmans, et se voyant à la veille de succomber, songea à demander du secours en Europe. A cet effet, il envoya vers le Pape, le roi de France et celui d'Angleterre, Fr. Thomas de Tolentino, Fr. Marc de Montelupone et Godefroy Comitiss, homme noble et confident du roi (1292) (1).

Fr. Thomas ne se contenta pas de pourvoir aux besoins politiques du royaume. Il profita de son séjour en Italie, pour réaliser un vaste plan d'apostolat qu'il méditait depuis longtemps. Après s'être ouvert de son dessein au Fr. Jacques de Monte, homme de grande vertu, il choisit douze religieux des plus recommandables, parmi lesquels le B.Conrad d'Offida, qui tous consentirent à l'accompagner en Orient. Toutefois, avant d'entreprendre cette mission, il importait d'obtenir le consentement du Ministre Général de l'Ordre, Jean de Murro. Celui-ci, admirant le zèle et la piété de ces nouveaux apôtres, accueillit favorablement leur requête, et nos missionnaires, ayant à leur tête Fr. Jacques de Monte — *vicarius ipsius fratris Joannis ministri generalis in partibus orientis* (2) — se mirent en chemin à l'exception du B. Conrad qu'une inspiration d'en haut prévint de rester en Italie.

Heureux, sans doute, de revoir les anciens solitaires de Trixonia, nos intrépides voyageurs abordèrent à l'île de Négrepont, au commencement de l'année 1303, et ils y demeurèrent pendant six mois : *Et steterunt nobiscum sex mensibus* (3). Ange de Clareno n'a pas manqué de nous peindre la joie qu'une telle visite procura

1. Ils arrivèrent en Europe au commencement de l'année 1292. Le 25 mai, ils assistaient au Chapitre Général tenu à Paris et remettaient à Raymond Gaufridi les lettres royales dont nous avons parlé plus haut. Nicolas IV les accueillit avec une particulière bienveillance. Ayant appris le but de leur voyage, il s'empressa de porter secours au roi d'Arménie et à tous les chrétiens d'Orient, que la chute de Ptolémaïde exposait aux plus grands dangers. Il leur donna même des lettres de recommandation pour les rois de France et d'Angleterre, en vue d'appuyer plus fortement la demande du roi d'Arménie. Cf. Wadding, *Ann.*, an. 1292. De Gubernatis, *De mission. antiq.*, lib. II, c. II, n. 24. — *Continuat. belli sacri*, lib. V, c. 2. — Civezza, *Storia delle Mission.*, II, p. 546-547.

2. *Archiv für Litteratur*,.. II, p. 312.

3. *Epist. excusat.* dans *Archiv für Litteratur*, I, p. 529.

Digitized by Google

à ses compagnons d'infortune : « *Tanquam si Angelus de caelo venisset*, dit-il, *sanctus ille jam senex cum sua societate suscipitur. Gaudent in mensa et hospitio paupertatis...* (1). » On le devine aisément, Fr. Jacques de Monte ne tarda pas à être instruit des tribulations de tout genre qu'avait endurées la petite troupe de Fr. Libérat, depuis que, poursuivie par des Frères inhumains, elle avait dû chercher un refuge en Achaïe. « Il compatit sincèrement à leurs peines, nous dit Ange de Clareno, il déclara publiquement qu'il ne voyait rien de répréhensible ni dans leur foi ni dans leur conduite, et usant de pouvoirs spéciaux qui lui avaient été accordés avant son départ, il leur donna *ad cautelam* l'absolution de toutes les censures, *licet nullius excommunicationis nos crederet vinculo innodatos* (2). »

Cependant, touchés de compassion à la vue d'une si grande infortune, Fr. Jacques de Monte et ses compagnons s'efforcèrent d'y porter remède. Leur première pensée, la seule, du reste, qui leur parût réalisable, fut de les soustraire à de nouvelles persécutions, en leur faisant partager les labeurs et les fatigues de leur apostolat. Les démarches faites dans ce but auprès des Supérieurs de la Province de la Romanie, aboutirent à un heureux résultat: ceux-ci donnaient un plein acquiescement à ce projet et consentaient à voir s'éloigner les *Pauvres Ermites* sous la direction du Fr. Jacques de Monte. L'affaire paraissait donc décidée, et l'on n'attendait plus, pour se mettre en route, que le consentement de Jean de Murro, Ministre Général. Fr. Jacques l'avait sollicité en termes pressants, et avait joint à sa demande les lettres du Provincial et des principaux religieux de la Province. Tout faisait espérer que Jean de Murro ratifierait, sans difficulté, une solution qui conciliait, à merveille, les intérêts des deux partis et pouvait ramener la paix et l'union au sein de l'Ordre. Mais, contrairement à toutes les prévisions, le Ministre Général opposa à cette requête le refus le plus absolu. Quels motifs le déterminèrent à prendre cette attitude, nous l'ignorons. Nous savons seulement que malgré les instances du B. Conrad et les prières du Fr. Taddée, son compagnon — *quem ipse Dominus Johannes super omnes fere mundi homines diligebat* — Jean de Murro se montra inflexible et ne voulut rien entendre (3). Persuadé, cependant, qu'un tel refus pouvait entraîner de fâ-

1. *Ibidem.*
2. *Ibidem.*
3. *Archiv,..* II, p. 318.

Digitized by Google

cheuses conséquences pour la tranquillité de l'Ordre, Fr. Taddée ne craignit pas d'engager Libérat à ne tenir aucun compte de cette décision, et à exécuter immédiatement son projet. Mais tel ne fut pas le sentiment de notre pieux solitaire. De concert avec ses compagnons, il résolut de rentrer en Italie « et de témoigner une entière soumission à l'Eglise et au Souverain Pontife (1). »

Fr. René de Nantes,
O. M. C.

1. « Omisso igitur fratris Tadei consilio, visum est fratri Liberato et sociis, domini papae active praesentiam, et obedientiam Ecclesiae et Summi Pontificis omnibus facto et verbis ostendere, et corporum et animarum benefactis Deo curam committere et sub specie discretionis fugam a facie persequentium nequaquam deinceps pro remedio assumere, sed ultro persequentibus viriliter se offerre. » *Ibid.*, p. 319. Cf aussi p. 312, n. a.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) [1].

VII

Gosset et Nicolas partis, fr. Guillaume et fr. Barthélemy se trouvaient dans une situation nouvelle. Aussi longtemps qu'ils avaient vécu ensemble, ils n'avaient fait qu'entrevoir les Tartares. Après des jours et des semaines de cheminement à travers la solitude, ils en avaient aperçu, de loin en loin, les campements, et, le plus souvent, ils ne s'y étaient arrêtés que quelques heures. Ils y avaient été le passant, l'inconnu, qui arrive le soir, arrête ses chariots auprès des autres chariots, et repart le matin. Ils ne s'étaient pas assis au foyer du nomade. Même dans la horde de Sartach, où ils avaient séjourné plus longuement, ils n'avaient été que l'oiseau de passage ; ils avaient vécu à côté de lui en marge de sa vie. Il y avait eu entre eux et lui, entre sa horde et leur caravane, juxtaposition, non fusion. Maintenant, les chariots restés en arrière, les chevaux partis, force était bien pour nos Mineurs de loger chez l'habitant ; ils devenaient l'*hôte*. Batou les confia à un homme de sa suite, avec ordre de leur fournir le couvert, les vivres et les montures ; situation admirable pour un observateur aussi doué du sens aigu de la réalité que l'était fr. Guillaume : il allait, pendant cinq semaines, vivre la vie de l' « occupant de l'espace ».

La horde descendait maintenant le long de la rive orientale du Volga. Elle marchait lentement « du pas d'un agneau ou d'un bœuf ». Et Guillaume profite de ce manque de hâte, de ce piéti-

1. Voir *Etudes Franciscaines*, n^os de janvier, février, avril 1908.

Digitized by Google

nement nonchalant, pour tout noter à loisir. Ce qui le frappe d'abord, c'est la grandeur des maisons roulantes. « J'ai mesuré un jour, écrit-il, l'espace qui séparait les ornières laissées par un des chariots : il était de vingt pieds ; et comme la maison posée sur le chariot dépassait les roues, de chaque côté, de cinq pieds au moins, sa largeur était de plus de trente pieds. J'ai compté les bœufs qui traînaient une de ces maisons ; ils étaient vingt-deux, et étaient attelés, non à la file, mais de front, sur deux rangs, de onze chacun. L'essieu était grand comme un mât de navire ; et un homme, monté sur le chariot, allait et venait devant la porte de la maison, aiguillonnant les bœufs. » Les couleurs : blanc éclatant ou noir, dont ces demeures sont rehaussées, le plongent dans l'étonnement, ainsi que la beauté et la variété des peintures, vignes et arbres entrelacés, oiseaux et bêtes de toute espèce, dont sont décorées les portes et les frises (1). Mais ce qui surtout le ravit, c'est la somptuosité des palais roulants habités par les femmes des Mongols riches, par celles qu'il appelle *les matrones*. « Que ne puis-je vous les peindre, s'écrie-t-il ! Mais je devrais tout peindre ! » Chacune des vingt-six femmes de Batou possède en propre une de ces splendides demeures ; chacune a, en plus, toute une série de maisons de moindre importance, où vivent ses enfants, ses suivantes, ses femmes de chambre, ses domestiques : en tout deux cents environ pour chacune. De sorte que ce que nous pourrrions appeler le *harem* représente à lui seul une masse de plus de cinq mille chariots. Au milieu de leur remous, et le dominant de leurs faîtes sombres, on voit s'avancer d'énormes cistes, minutieusement calfeutrés et gardés, montés sur de hautes roues et traînés par des chameaux que jamais, sous aucun prétexte, même pour passer un fleuve à gué, on ne décharge. Ces mystérieux tabernacles

1 Voici la description de la maison tartare, telle que la donne fr. Guillaume, p. 220 : « *Domum in qua dormiunt fundant super rotam de virgis cancellatis, cujus tigna sunt de virgis et conveniunt in unam parvulam rotam superius, de qua ascendit collum sursum tanquam fumigatorium quod cooperiunt filtro albo et frequentius imbuunt etiam filtrum calce vel terra alba et pulvere ossium ut albius splendeat ; et aliquando nigro etiam. Filtrum illud circa collum superius decorant pulcra varietate picture. Ante hostium similiter suspendunt filtrum opere polimitario variatum. Consuunt enim filtrum coloratum vel aliud, faciendo vites et arbores, aves et bestias. Et faciunt tales domus ita magnas quod habent aliquando triginta pedes in latitudine. Ego enim mensuravi semel latitudinem inter vestigia rotarum unius tige. XX. pedum, et quando domus erat super bigam excedebat extra rotas in utroque latere. V. pedibus ad minus. Ego numeravi in una biga. XXII. boves trahentes unam domum, undecim in uno ordine secundum latitudinem bige, et alios. XI. ante illos. Axis bige erat magnus ad modum arboris navis, et unus homo stabat in hostio domus super bigam, minans boves.* »

Digitized by Google

sont les « trésors roulants » dans les flancs desquels dorment les richesses accumulées de l'Europe et de l'Asie, le butin des armées de Gengiskhan, de Souboutaï et de Batou, les dépouilles de l'univers. A chaque instant, un détail pittoresque frappe le regard de Guillaume : « On voit, note-t-il, un petit bout de femme conduire à elle toute seule vingt ou trente chariots ; elle les lie, attelés de leurs bœufs ou de leurs chameaux, les uns à la suite des autres, puis s'asseoit sur le premier, pique les bœufs et le reste suit ; et cela marche très bien, car le pays est plat et l'espace ne fait pas défaut. » Aussi la suite de tout riche Mongol a-t-elle les allures d'une ville, « d'une ville où il y aurait peu d'hommes (1) ».

On pense bien que Guillaume ne s'en tient pas à cet extérieur des choses. S'il note sur son carnet des détails comme celui-ci : « Les femmes mongoles sont étonnamment grasses, » ou encore comme celui-ci : « Plus leur nez est petit, plus elles passent pour belles », ou encore : « Elles se défigurent horriblement en se peignant le visage (2), » ce qui le préoccupe avant tout, c'est de pénétrer la religion, les mœurs, la législation de ces maîtres du monde. Il constate avec stupeur que la première n'est que superstition, que les secondes sont rudes, mais, somme toute, pures, et que la justice est expéditive, sévère, mais équitable. « Toute action doit être intentée sans délai, écrit-il, et la peine de mort n'est jamais infligée que s'il y a flagrant délit ou si le coupable avoue. La torture n'est appliquée pour faire avouer, que si plusieurs témoins ont vu le crime. Pendant l'année qui suit la mort du père de famille, la veuve et les enfants sont exemptés de toute charge et de tout impôt. » La plupart des législations de l'Europe étaient, alors, moins humaines.

1. Les historiens prétendent que l'armée de Batou comprit à certains moments un effectif de six cent mille hommes. Ils appuient leur dire sur ces paroles de Simon de Saint-Quentin, extraites du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, lib. XXXII, cap. 31 : « *In exercitu quidem Batu sunt sexcenta millia pugnatorum videlicet C.LX. millia Tartarorum, et CCCCL millia tam christianorum quam aliorum scilicet infidelium.* » Il semble qu'il y ait là beaucoup d'exagération. Les pages de fr. Guillaume consacrées aux Tartares en général et à ceux qui accompagnaient Batou en particulier, laissent l'impression d'effectifs plutôt réduits, mais admirablement commandés. Il semble bien que ce soit par la tactique autant, sinon plus, que par le nombre, que les Orientaux du XIIIe siècle vainquirent l'Occident. C'est à leur merveilleuse discipline qu'ils durent le plus beau de leurs succès. Les armées européennes n'étaient alors, elles, que des masses incohérentes d'hommes très courageux, mais rebelles à toute organisation savante.

2. Les femmes de la steppe se frottaient le visage d'onguents, le plus souvent noirs, pour se protéger l'épiderme contre la rudesse des vents sibériens. M. Rockhill, *op. laud.*, p. 75, note 1, dit que l'on constate l'existence de cette coutume au Thibet dès le VIIe siècle.

Digitized by Google

Jean de Plan-Carpin notait déjà que « la femme tartare est chaste et qu'il n'y a rien à lui reprocher au point de vue de la pudeur ». Et cependant fr. Guillaume nous apprend que celui qui désire se marier achète sa femme. « Nul n'a femme, écrit-il, s'il ne l'achète. » Et il ajoute : « Aussi les pères conservent-ils souvent leurs filles ! » La femme, d'ailleurs, joue un grand rôle dans l'économie domestique de la horde ; c'est elle qui conduit les chariots, trait les vaches, fait le beurre, accommode les peaux de bête, fabrique les souliers, les brodequins et les vêtements. Je ne parle, bien entendu, que de la femme du peuple. La *matrone*, elle, se prélasse, pendant l'été, dans les étoffes de soie, d'or et d'argent, venues de Chine ; dans les plus merveilleuses fourrures que recèlent les forêts de la Russie, pendant l'hiver ; et elle passe ses journées à édifier sur sa tête d'admirables coiffures faites de la plume des oiseaux les plus rares. L'homme prépare la guerre, chasse, ou gère ses métairies. Celles-ci sont extrêmement importantes et c'est sur leur produit que repose le bien-être de toute la horde ; car, de tout l'été, depuis Batou jusqu'au dernier de ses sujets, aucun de ses membres ne se nourrit d'autre chose que de lait de jument : on ne mange de viande que s'il faut abattre une bête par suite d'accident : et alors même on en boucane les chairs pour les conserver jusqu'à l'hiver ; et on n'en consomme que les entrailles qui servent à fabriquer des andouilles. « L'andouille de cheval, déclare fr. Guillaume, est meilleure que l'andouille de porcs. » Même en hiver, ces vainqueurs du monde vivent avec une sobriété qui nous déconcerterait : un mouton suffit à la nourriture de cinquante, quelquefois de cent hommes. Quelques bouchées prises au bout d'une fourchette, et ils sont rassasiés (1).

Le régime alimentaire étant essentiellement lacté, la consommation du lait prend, en été, des proportions fantastiques. Rien que pour la nourriture de sa maison, Batou entretient autour de sa résidence trente métairies qui lui fournissent chaque jour le lait de trois mille juments ; et à cette quantité déjà formidable

1. « *Tamen in estate, quamdiu durat eis cosmos, hoc est lac equinum, non curant de alio cibo. Unde tunc, si contingat eis mori bovem vel equum, siccant carnes scindendo per tenuas pecies et suspendendo ad solem et ventum que statim sine sale siccantur absque aliquo fetore. De intestinis equorum faciunt andulges meliores quam de porcis, quas comedunt recentes. Reliquas carnes reservant ad hyemen..... De carne unius arietis dant comedere L. hominibus vel. C. : scindunt enim minutatim in scutella cum sale et aqua : aliam enim salsam non faciunt ; et tunc cum puncto cultelli vel furcinula, quas proprias faciunt ad hoc, cum qualibet solemus comedere pira et poma cocta in vino, porrigunt cuilibet circumstantium buccellam unam, vel duas, secundum multitudinem comedentium.* » P. 226.

Digitized by Google

vient s'ajouter le tiers du lait de tous les animaux de la horde ; car, écrit Guillaume, « de même qu'en Syrie le paysan donne à son maître le tiers de sa récolte, de même ici il lui apporte le tiers du lait de ses juments. » L'homme libre, d'ailleurs, ne boit jamais d'eau pure ; « quant à l'esclave il se remplit le ventre d'eaux grasses, et il s'en contente (1) ».

Je n'en finirais pas si je relevais toutes les remarques que fait notre voyageur sur la vie si étrange de ces dominateurs du monde : il court les tribunaux, fréquente les banquets, visite les laiteries, décrit les lits, les idoles, les cérémonies, note le cri guttural par lequel les serviteurs excitent à boire les invités de leurs maîtres, dépeint les trépignements et la grosse bonne humeur de la fin des repas, nous montre, le festin fini, chacun mettant dans son havresac, avec un glapissement de fauve, ce qu'il n'a pas pu manger, « l'os même, auquel reste attaché un brin de viande, et qu'il achèvera de ronger à loisir demain, » nous dit comment on porte les faucons et comment, à la chasse, on les tient en laisse, entre même dans la tente à l'heure où le maître se rase, à celle où il se coiffe, et nous fait assister aux détails de cette opération, qui doit dessiner sur la tête du *fashionable* un fer à cheval ; en un mot, sa lourde personne, toujours en mouvement, furette partout, et enregistre tout, car S. Louis lui a commandé de « noter et de lui écrire tout ce qu'il verrait ». Et cependant, que sa situation est poignante, et qu'il lui faut d'héroïsme pour accomplir avec cet élan son devoir d'informateur ! Le Mongol à qui Batou l'a confié, voyant qu'il est pauvre et qu'il n'a pas de cadeau à lui faire, le laisse littéralement mourir de faim. Quelquefois, dans une détresse d'âme, les larmes montent aux yeux de fr. Barthélemy et il dit à fr. Guillaume : « Il me semble que je n'ai jamais mangé ! » Quant à Guillaume, si son robuste tempérament lui permet de supporter plus allègrement la privation de nourriture, il souffre plus que son compagnon d'une autre gêne que leur impose l'avarice de leur hôte : celui-ci, qui devait les fournir de chevaux, ne leur en donne pas;

1. « *Batu habet XXXa casalia circa herbergiam suam ad unam dietam, quorum unumquodque qualibet die servit ei de tali lacte centum equarum, hoc est qualibet die lac trium milium equarum, excepto alio lacte albo quod deferunt alii. Sicut enim in Siria rustici dant tertiam partem fructuum, ita oportet quod ipsi afferant ad curias dominorum suorum hoc equarum tercie diei.* » P. 228. Je suis ici la leçon du MSS. du British Museum, Bibliothèque du roi, nº 11, c. XIII, du *Corpus Christi College*, LXVI, et le texte d'Hakluyt. — « *Summe cavent ne bibant aquam puram.* » P. 229. — « Sclavi etiam implent ventrem suum aqua crassa, et hoc contenti sunt. » P. 229.

Digitized by Google

ils suivent donc la horde à pied, et Guillaume, énorme, se traîne lamentablement le long du Volga, « de la mère des eaux » comme disent les Russes. « Le marché, écrit-il (1), suit toujours la cour de Batou ; mais il était si loin de nous, que nous ne pouvions nous y rendre ; car nous étions contraints d'aller à pied, faute de chevaux. Alors nous rencontrâmes certains Hongrois qui avaient été clercs, et dont l'un d'eux savait encore beaucoup de chants d'Eglise par cœur. Les autres Hongrois le prenaient pour un prêtre et le faisaient venir au service de leurs morts. Un autre était assez bien instruit en la grammaire et entendait tout ce que nous disions en latin, mais il ne savait pas bien répondre. Ces bonnes gens nous furent d'une grande consolation, nous donnant du *cosmos* à boire, et quelquefois de la chair à manger. Ils nous demandèrent quelques livres, mais nous n'en avions point à donner, car il ne nous était resté que notre Bible et notre bréviaire ; de sorte que je fus fort contristé de ne pouvoir satisfaire à leur désir ; je leur dis que, s'ils me voulaient donner du papier, je leur écrirais beaucoup de choses tant que nous serions là ; ce qu'ils firent, et je leur écrivis tout l'office de la Vierge, et celui des Morts. Certain jour, un Coman (2) se joignit à nous, qui nous salua en paroles latines. Je lui rendis son salut, m'étonnant fort de cette rencontre, et lui demandai de qui il avait appris cette langue ; il me répondit qu'il avait été baptisé en Hongrie par un de nos frères, qui lui avait appris le latin. »

Les jours passaient ainsi, sillonnés d'amertume et d'indicibles consolations, quand subitement, l'ordre de partir arriva. C'était le 16 septembre. Un riche Mongol se présente devant Guillaume, se déclare chargé par Batou de le conduire auprès de l'Empereur, alors sur les Marches de la Chine ; lui dit qu'il y a, pour arriver là, quatre mois d'un voyage atroce ; et que lui, si Guillaume ne pouvait pas suivre le train dont il comptait le mener, l'abandonnerait simplement sur la route. Guillaume répondit qu'avec la grâce de Dieu il suivrait ; mais que, quant à l'abandonner, c'était une autre affaire : que lui et ses compagnons se mettaient en route, non de leur plein gré, mais sur l'ordre de son seigneur et maître Batou, lequel les confiait à ses soins, et que, partant, il était, lui, responsable de leur vie. Subitement radouci, le Mon-

1. Je me sers ici de la traduction de Bergeron qui a bien rendu la simplicité de ce passage.

2. Sur ce peuple, voir *Etudes Franciscaines*, n° d'avril 1908, p. 351, note 3.

Digitized by Google

gol déclare : « Tout ira bien. » Il fait quitter à fr. Guillaume et à ses compagnons leurs vêtements, les habille de fourrures de la tête aux pieds, les coiffe d'un bonnet à la tartare, les chausse de bottes de feutre, et ainsi équipés en *coureurs de terres*, leur ordonne de monter à cheval le lendemain matin (1).

Alors commença un galop effréné, une course haletante à travers l'espace ; pendant six semaines, la petite troupe coupa, à bride abattue, de l'ouest à l'est, la lande ouverte au nord de la mer Caspienne et de la mer d'Aral. Deux ou même trois fois par jour, elle changeait de chevaux et faisait jusqu'à cent vingt kilomètres entre le lever et le coucher du soleil. S'il y avait vingt ou trente chevaux aux relais, les plus mauvais étaient attribués à Guillaume et à son camarade. Ils étaient l'*étranger*. Les bêtes étaient-elles rendues ? On les faisait avancer à coups de fouet et de cravache. Sous aucun prétexte l'allure folle n'était ralentie ; les chevaux de somme étaient sellés s'il le fallait ; on se mettait, si les circonstances l'exigeaient, deux sur le même cheval ; mais la même rapidité était maintenue. « La fatigue dont nous souffrîmes, écrit Guillaume de cette espèce de course à la mort, furent sans limites. » Et on n'en croit pas ses yeux lorsque, au milieu de ces circonstances effrayantes, on le voit inscrire, au vol, sur son carnet de voyage des remarques de génie comme celle-ci : « Les langages des Russes, des Polonais, des Bohémiens et des Slaves sont les mêmes que celui des Vandales » ; ou esquisser la géographie botanique des pays que brûle le sabot de ses chevaux : « On voit s'élever de temps en temps quelques broussailles. Le long des rives de certains fleuves croissent des bois, mais même là, ils ne sont pas nombreux. » Ou noter les idées erronées, incomplètes, ou, au contraire, fortes, des nomades qu'il rencontre : « Ils croient que le Pape est âgé de cinq cents ans. » — En ce qui concerne l'océan, ils ne peuvent le concevoir infini et sans limites. » « Ils nous interrogeaient sur notre patrie, pour savoir si elle nourrit beaucoup de moutons, de chevaux et de bétail. » Ou signaler le cours des fleuves qu'il entrevoit, comme une lueur, miroitant sur son rapide passage : « Douze jours après avoir quitté le Volga, nous rencontrâmes l'Oural ; c'est un grand fleuve, qui vient du pays des Bashkirds, au nord, et se jette dans la mer Caspienne. » Puis, cette infor-

1. La horde de Batou, au moment où fr. Guillaume la quitta, se trouvait sur la rive orientale du Volga, entre le 48e et le 50e degré de latitude nord. Tous ceux qui ont sérieusement étudié notre itinéraire (Yule, Schmidt, Rockhill) sont d'accord sur ce point.

Digitized by Google

mation notée, nous informer de ce que sont ces Bashkirds, et écrire : « Ils sont de même langue que les Hongrois ; ils sont pasteurs, ne construisent pas de villes, et leur pays confine à l'ouest à la Grande Bulgarie. » Puis, pour que nous ne l'ignorions pas, nous prévenir : « C'est de cette contrée que sont venus les Huns. » Et ajouter « Les Huns sont aujourd'hui les Hongrois (1). » Puis partir de là pour noter l'endroit où s'élèvent les dernières villes, pour nous indiquer où commence, où finit la steppe, pour nous faire savoir la nourriture qu'il est possible d'y trouver, comment on y supplée à la rareté du bois, et nous faire connaître comment vit un nomade riche : « Si j'avais eu un bon interprète, écrit-il, j'aurais pu faire beaucoup de bien. »

Car, tandis qu'ils dévoraient ainsi l'espace de concert, l'attitude du riche Mongol qui leur servait de guide changeait. Au com-

1. Les pages que fr. Guillaume consacre à la géographie et à l'histoire des peuples habitant les abords du fleuve Oural (274 à 276) sont du plus puissant intérêt. Je l'ai dit : après nous avoir averti que le haut fleuve a pour riverains les Bashkirds et nous avoir appris que, dans la région septentrionale, ils sont les premiers, pour qui marche vers l'est, qui mènent la vie pastorale et nomade, il remarque que leur langage est le même que celui des Hongrois, et il en conclut que c'est de là que vinrent les Huns, aujourd'hui les Hongrois. Or, les recherches faites de nos jours par les philologues lui donnent raison : la langue magyare, affirment ceux qui ont le plus étudié ces difficiles questions, est d'origine asiatique, et a des accointances avec les langues finno-ongroises, c'est-à-dire avec les langues des peuples qui, au rapport des historiens mahometans, habitaient les abords de l'Oural, au XIIIe siècle, c'est-à-dire au moment où fr. Guillaume traversait le fleuve. — Il note aussi que les Bulgares du Danube ne sont qu'un rameau des Bulgares du moyen Volga, et il ajoute que, côte à côte avec les Bashkirds, vivent les *Illac* « *quod idem est quod Blac, sed B nesciunt Tartari sonare, a quibus venerunt illi qui sunt in terra Assani ; utrosque enim vocant Illac et hos et illos.* » — Fr. Guillaume nous avertit que ce qu'il dit des Bashkirds, il le tient de fr. Prêcheurs qui avaient parcouru leur pays avant l'arrivée des Tartares. Antérieurement à 1237 des Dominicains avaient donc traversé les contrées qui s'étendent au nord du fleuve Oural. Ne seraient-ce pas ceux dont parle Albéric des Trois-Fontaines dans son *Chronicon* (Hanovre, 1698, p. 564) quand, à la date de 1237, il écrit : « Des rumeurs ayant couru dans l'ouest de l'Europe que les Tartares avaient l'intention d'envahir la Russie et la Hongrie, quatre frères Prêcheurs, par un voyage d'une centaine de jours, parvinrent jusqu'aux pays qui s'étendent au-delà du Volga, et, à leur retour, annoncèrent que l'invasion avait eu lieu et que ces contrées avaient reçu la loi des Tartares. » — Je signale ce passage de fr. Guillaume, et, en tant que de besoin, celui d'Albéric des Trois-Fontaines, aux historiens de l'ordre de S. Dominique. — Pour être juste, il faut constater que fr. Jean de Plan Carpin déjà parlait du pays des Baskhirds en ajoutant qu'il est « la Grande Hongrie, » et que fr. Benoit de Pologne dit formellement que « les Baskhirds sont les anciens Hongrois ». — Les Baskhirds appartiennent à la famille finnoise ; d'Ohsson dit qu'ils étaient chrétiens et formaient une nation considérable ; ils parlent aujourd'hui un dialecte turc. — Quant aux *Blacs*, que les Mongols appellent *Illac*, ce sont les *Valaques*. Ils étaient originaires des contrées qui s'étendent entre l'Oural et l'Irtish. Vers la fin du XIIe siècle une partie de leur nation émigra vers le sud-ouest et fonda sur la rive gauche du Danube le royaume de Valachie (aujourd'hui la Roumanie) dont les premiers rois portèrent pendant longtemps le nom d'*Assan*. C'est donc à juste titre que les Mongols appelaient *Valaques* tout aussi bien les populations ouraliennes voisines des Baskhirds que les populations danubiennes, la *terra assani*, dont fr. Guillaume nous rappelle « qu'elle fut sujette des empereurs de Constantinople ».

Digitized by Google

mencement, honteux d'être chargé de si petites gens, il ne les emmenait nulle part avec lui. Maintenant, et cette évolution en dit long sur le charme que dégageait l'âme des deux Mineurs, il ne rencontrait pas la horde d'un des boyards de la plaine, sans s'y présenter avec ses compagnons de route et sans s'asseoir, avec eux, à son foyer. C'étaient alors, dans le calme infini des nuits de la steppe, des causeries où passaient les tragiques histoires des descendants de Gengis-Khan, les conspirations atroces, et les représailles effrayantes ; et Guillaume enregistrait, toutes vibrantes encore, ces formidables annales des crimes de l'empire (1). Depuis plusieurs jours les gelées avaient commencé. La faune devenait rare. La vie dans la solitude infertile, âpre et vaste, balayée librement par le vent, devenait de plus en plus difficile. Guillaume caractérise d'une ligne qui fait frémir ce qu'est le voyage à travers la steppe, dans de semblables conditions : *de fame et siti, frigore et fatigatione non est numerus.* De temps en temps, sur l'horizon, se découpait la silhouette d'un onagre ; le Mongol fouettait son cheval et lui donnait la chasse ; mais le léger animal disparaissait comme un fantôme, en laissant après lui une traînée de buée. D'horizon en horizon se suivaient, mornes et désertes, les étendues de sable, les argiles, les surfaces rocheuses, les boues des marécages, les dunes mobiles, qui sont la caractéristique du versant Aralo-Caspien. La vaste succession de ces plaines sans fin faisait à fr. Guillaume l'effet d'une mer. Il s'étonnait de la rareté et de l'uniformité de la flore. Brusquement, au commencement de novembre, la petite troupe tourna bride et obliqua vers le sud.

Elle devait se trouver alors par 38 ou 39 degrés de latitude nord et 68 à 70 de longitude est (2). Dans le lointain apparais-

1. Ce qui donne une valeur exceptionnelle à certains renseignements que nous donne fr. Guillaume sur la cour impériale, c'est qu'il les tenait peut-être de la bouche même des successeurs de Gengis-Khan. En effet, après nous avoir dit que le riche Mongol qui avait charge d'eux les conduisait dans les demeures des princes de la steppe, il ajoute : « Gengis-Khan, le fondateur de la dynastie, eut quatre fils, qui eux-mêmes eurent de nombreux enfants, dont chacun a aujourd'hui un train de maison opulent ; ils se multiplient tous les jours et se répandent sur cette vaste solitude, qui est comme une mer. *Notre guide nous conduisait donc auprès de plusieurs d'entre eux. Et ils s'étonnaient au-delà de toute mesure de ne nous voir accepter ni or, ni argent, ni vêtements précieux. Ils nous questionnaient.....* » Je souligne ces dernières phrases pour montrer à quel degré les fils de S. François savaient plaire, et jusqu'où allait la cordialité de ces entrevues, puisque fr. Guillaume semble dire qu'elles ne se terminaient jamais sans l'offre d'un cadeau faite par le descendant de l'*Empereur Inflexible* à ses hôtes.

2. Pour les indices qui ont permis de fixer ces chiffres, voir Rockhill, *op. laud.*, p. 133.

Digitized by Google

saient, vagues, de hautes montagnes. Le septième jour, à partir de celui où ils avaient pris leur nouvelle direction, des cimes encore plus élevées se montrèrent, et la caravane déboucha dans une plaine irriguée comme un jardin, et merveilleusement cultivée. C'était le Turkestan actuel, et fr. Guillaume foulait le pied de ce Pamir que les Iraniens appellent le « toit du monde ». Autour de lui s'étendait l'oasis de verdure et de fleurs sur lequel flotte la plus paradisiaque des lumières : « Tout y est de couleur turquoise, écrit un voyageur moderne, le ciel, les pierres, le plumage des corbeaux et des merles, et jusqu'aux murs des monuments (1). » La terre y est si fertile que, s'il faut en croire l'affirmation des habitants de la contrée, c'est de son épiderme que Dieu aurait pétri le premier homme. Les villes commençaient à reparaître. Ce n'était plus la steppe, la « terre aux herbes », comme disent les Chinois, « le Vide, l'Espace » comme s'exprime le Mongol ; ce n'était plus l'étendue informe, ondulée comme l'océan, et déserte comme lui. Arrivait-on à la porte d'une cité, son « capitaine » venait au-devant de la petite troupe et offrait à son chef le pain et le vin de l'hospitalité. Bientôt, les paysans eux-mêmes sortaient de leurs demeures et dansaient devant les étrangers en battant des mains. C'était, après la longue solitude des steppes, la vie civilisée. « Dans la première ville où nous nous arrêtâmes (Kendjek, dans la vallée du Talas), je vis des vignes et bus deux fois du vin, » écrit Guillaume (2).

La petite troupe dut même reprendre pour quelques jours la vie urbaine. Voici dans quelles circonstances. Le 18 novembre

1. Ces paroles ont été écrites à propos du Ferghana proprement dit ; mais, sans qu'il soit presque besoin d'en atténuer la couleur, elles s'appliquent très exactement aux régions situées un peu au nord du Ferghana que parcourait alors fr. Guillaume.

2. « Au moment où nous arrivâmes à Kendjek, écrit Guillaume (p. 278), on y marchait sur la glace, et dès avant la St-Michel nous avions eu de la gelée dans le désert. Un grand fleuve descend des montagnes, il irrigue toute la région, partout où l'on veut bien conduire ses eaux, et il ne se jette pas dans une mer, mais il se perd dans les sables, où il fait de nombreux marécages. » Le fleuve dont il est question est, nous l'avons dit, le Talas, qui se perd dans les marécages du Muyum-Kum ; fr. Guillaume était donc, comme à son ordinaire, bien renseigné. — Quant à la culture de la vigne, elle est pratiquée avec le plus grand soin, depuis deux mille ans au moins, dans cette partie du Turkestan. M. Rockhill (*op. laud.*, p. 135) fait remarquer que, sur les premières pentes de l'Ala-Taou Transilien, la vigne réussit jusqu'à 2.500 pieds d'altitude. Notre voyageur ne fait donc pas une remarque oiseuse lorsqu'il note cette particularité : elle est caractéristique d'une zone. Il veut nous dire qu'après la zone de l'herbe, après celle des broussailles, il entrait dans celle de la vigne. — A Kendjek fr. Guillaume s'informe activement de l'emplacement de la ville de Talas, où se trouvaient des esclaves allemands que fr. André de Longjumeau lui avait recommandés. Nous reparlerons d'eux. Notons seulement que, d'après M. Rockhill, Talas était vraisemblablement située sur la rivière du même nom, à peu de distance de Kendjek.

Digitized by Google

elle était arrivée dans une ville appelée Cailac (1), où elle devait trouver un secrétaire que Batou avait chargé de se joindre à elle pour se rendre auprès de l'Empereur ; or, le secrétaire n'était pas arrivé encore, et il fallut l'attendre jusqu'au 30 novembre. C'était douze jours de repos. Une foire se tenait précisément dans la ville, qui était pleine d'*idolâtres*. Fr. Guillaume n'a rien de plus pressé que d'entrer dans un de leurs temples « pour voir les folies qui s'y passent ». A sa grande stupéfaction, au milieu, une image, en forme de S. Michel, étend ses ailes ; çà et là, des statues, qui semblent des évêques, lèvent la main pour bénir ; un homme entre : il porte sur le dos de la main, un tatouage en forme de croix. Guillaume lui demande pourquoi il ne voit nulle part une image du Christ. « Ce n'est pas notre usage, » répond-il. « Etes-vous chrétien ? » insiste Guillaume. Il croit comprendre que la réponse est affirmative. Et il conclut qu'il n'est pas chez des idolâtres, mais chez des chrétiens qui ont perdu l'intelligence de la vraie religion. En réalité, il semble bien que les soi-disant évêques étaient des *Bouddhas*, le Saint-Michel,

1. Fr. Guillaume nous donne sur Cailac, et sur la contrée qui l'environne, les renseignements suivants : « Le lendemain, après avoir franchi les contreforts des hautes montagnes qui s'élevaient au midi, nous entrâmes dans une plaine admirable, limitée à notre droite par une chaîne de cimes élevées, et à notre gauche par un lac, presqu'une mer, qui a vingt-cinq jours de marche de circuit. Cette plaine est irriguée à profusion par les eaux qui descendent des montagnes et qui se jettent toutes dans cette mer.... Elle était autrefois couverte de villes ; mais les Tartares les ont détruites en grande partie pour y paître leurs troupeaux, car les pâturages y sont excellents.... On donne au pays le nom d'*Organum* ; les habitants avaient leur langue et leur littérature propre ; c'est dans cette langue que les Nestoriens de la contrée disent leurs offices et écrivent leurs livres. C'est eux peut-être qui ont donné à la contrée le nom d'*Organum*, car on m'a affirmé que ses habitants sont excellents citharistes et excellents organistes. » La plaine en question est celle qui est arrosée par l'Ili et par les nombreux cours d'eau qui lui sont parallèles. Le voyageur chinois Ch'ang-tê, qui parcourait les contrées au sud du lac Baïkal un peu moins d'un an avant fr. Guillaume, nous dit que la population y était très dense. « Le pays, écrit-il presque dans les mêmes termes que le fr. Mineur, y est coupé dans toutes les directions par des canaux, qui irriguent les champs. On y voit nombre de ruines de remparts et de constructions de toutes sortes. » Les cimes élevées que fr. Guillaume apercevait à sa droite sont celles de l'Ala-Taou, le lac, à sa gauche, le lac Balkash. — Quant au nom d'*Organum*, il était donné à la contrée parce qu'elle était alors administrée par une princesse de la famille impériale du nom d'*Organa*. Il ne faudrait pas y chercher une analogie avec notre mot *orgues*, comme le fait fr. Guillaume ; car *Organa* était contemporaine de notre voyageur. — Quant à ce que dit fr. Guillaume du langage des peuples de la contrée et de leur littérature, voilà, je crois, ce qu'il faut entendre par là : leur langue était, très vraisemblablement, un dialecte Iougour. Les Iougours ou Ouïgours n'avaient pas, primitivement, d'alphabet. Ils adoptèrent, à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui est en tous cas antérieure au début du XIIIe siècle, l'alphabet syriaque qui leur fut apporté par les Nestoriens, et cet alphabet, ils le donnèrent eux-mêmes aux Mongols. Ainsi s'explique que les prêtres nestoriens « disaient leur office et *écrivaient leurs livres* dans leur langue. » — Cailac est la *Kayalik* des écrivains persans du moyen âge. Elle était située un peu à l'ouest de la moderne *Kopal*.

Digitized by Google

un *yi-dam*, et la croix tatouée le *swastika* (1). Fr. Guillaume avait pris pour une église chrétienne un temple bouddhique. Il était tombé dans une étrange méprise.

C'est qu'il se trouvait, une fois de plus, en présence d'un monde tout nouveau pour lui, d'un monde dont il n'avait pas le sentiment même le plus vague, celui du Bouddhisme. Il était maintenant sur la frontière des pays au-dessus desquels, pour employer l'expression thibétaine, la religion du Bouddha rayonne « comme la lumière du soleil ». Ce soleil, dès le lendemain, il en commençait l'étude. Il était logé près d'un temple Ouïgour, et c'était le premier jour du mois chez les sectateurs de Çakia-Mouni. Or, le premier, le huit, le quinze et le vingt-cinq de chaque mois sont jours de fête pour eux, le premier surtout. Ce jour-là, les moines font une confession générale, les temples sont ouverts toute la journée, les lampes brillent devant les statues, l'encens fume du matin au soir, les oblations de pain, de fruits, et d'eau affluent. Guillaume imite la foule, il entre. « Quand je pénétrai dans le temple (2), écrit-il, les prêtres étaient assis près de la

1. Les *yi-dam* sont les saints protecteurs du panthéon lamaïste ; plusieurs d'entre eux sont représentés avec des ailes. — Quant au *swastika* ou croix gammée, son usage remonte à la plus haute antiquité ; elle n'était pas inconnue des Chaldéens eux-mêmes, et l'usage de s'en tatouer les mains existe encore aujourd'hui en Mongolie et au Thibet. Il y a là un exemple de plus de l'extraordinaire stabilité des coutumes en Extrême-Orient. — Nous en trouvons un second dans cette même page de fr. Guillaume. Il nous dit qu'une foire se tenait à Cailac, tandis qu'il s'y trouvait, soit du 18 au 30 novembre 1253. Or, à Kopal, la ville moderne qui a succédé à Cailac comme centre commercial de la région, la foire a encore lieu au mois de novembre.

2 La description du temple bouddhique du XIIIe siècle par fr. Guillaume étant un des documents les plus précis que nous ayons sur la question, je crois devoir reproduire ici son texte même : « *Porrigunt templa sua ab oriente in occidentem, et in latere aquilonari faciunt cameram unam quasi eorum exeuntem, vel aliquando, si est domus quadrata, in medio domus. Ad latus aquilonare intercludunt unam cameram in loco cori. Ibi ergo collocant unam archam longam et latam sicut mensam unam. Et post illam archam, contra meridiem, collocant principale ydolum, quod ego vidi apud Caracorum ita magnum sicut pingitur beatus Christoforus. Et dixit mihi quidam sacerdos Nestorinus, qui venerat de Cataia, quod in terra illa est ydolum ita magnum quod potest videri a duabus dietis. Et collocant alia ydola in circuitu, omnia pulcherrime deaurata. Super cistam illam, que est quasi mensa una, ponunt lucernas et oblaciones. Omnes porte templorum sunt aperte ad meridiem contrario modo Saracenis. Item habent campanas magnas sicut nos : ideo credo quod orientales christiani noluerant habere eas.* » La première phrase du texte, telle que les manuscrits la donnent, est inintelligible. Il y a là évidemment une erreur du scribe qui écrivait sous la dictée de fr. Guillaume (nous verrons à la fin de cette étude que notre voyageur *dicta* sa relation). M. Rockhill propose de traduire de la manière suivante : « Leurs temples sont orientés de l'est à l'ouest ; l'autel est placé dans une abside pratiquée dans le mur septentrional, ou, si le temple n'a pas d'abside et est un simple carré, au centre de l'édifice. » L'interprétation de M. Rockhill est d'autant meilleure que la description du temple telle qu'elle en résulte, s'applique encore aujourd'hui, en tous points, aux temples des Lamaïstes et à ceux des bouddhistes chinois ; on y voit, comme dans le temple

Digitized by Google

porte et quand je les vis avec leurs figures rasées, n'était la mitre de forme barbare qu'ils portaient en tête, je les eus pris pour des Français. Ils étaient habillés de la manière suivante : une tunique les revêt, assez étroite, couleur de safran, serrée d'une ceinture, et, sur l'épaule gauche, ils ont une étole qui passe en travers sur l'estomac et sur le dos, pour tomber à droite, comme nos diacres, quand ils portent la chape en carême. » — « J'entrai dans le temple, continue-t-il, j'y vis beaucoup d'idoles, petites et grandes, puis j'en sortis, et allai m'asseoir à côté des prêtres. « Que pensez-vous de Dieu ? » leur demandai-je. Ils répondirent : « Qu'il n'y a qu'un Dieu. » Alors je demandai : « Croyez-vous qu'il est esprit, ou corps ? » — « Esprit, » répondirent-ils. — « Croyez-vous qu'il ait jamais pris notre nature humaine ? » — « Jamais. » — « Si donc vous croyez qu'il est unique et esprit, pourquoi lui faites-vous des images corporelles, et en si grand nombre ? De plus, si vous ne croyez pas qu'il se soit fait homme, pourquoi le représentez-vous sous la figure d'un homme plutôt que sous celle d'un animal ? » — Ils répondirent : « Ces images ne sont pas la représentation de Dieu ; mais, quand quelque riche personnage parmi nous meurt, son fils, sa veuve, ou quelques-uns de ceux auxquels il était cher en font faire une image ; elle est dressée ici, dans notre temple, et nous la révérons en mémoire de lui. » — « Alors, vous agissez ainsi par flatterie ? » — « Non, par reconnaissance. »

Je cite cette conversation, d'abord parce qu'elle est caractéristique de la manière hardie, j'allais presque dire : un peu brutale, dont notre *reporter* menait ses enquêtes ; et ensuite parce qu'elle prouve qu'en pays Ouïgour, sous l'influence du christianisme nestorien, le bouddhisme, au XIIIe siècle, dissimulait l'athéisme qui est au fond de sa doctrine, pour proclamer la croyance

décrit par fr. Guillaume, devant les images, une longue table, sur laquelle sont placées les lampes et les offrandes. Quant aux images colossales de Bouddha, telles que celle que fr. Guillaume vit près de Karakorum, elles étaient nombreuses au XIIIe siècle. Marco Polo en signale plusieurs de dix pas de haut à Kan-chou, dans le Kan-Sou ; le roi Heythoum, l'ami de fr. Guillaume, parle d'une très grande statue de Çakya-Mouni en argile, et d'une autre, colossale, de Matraya, en argile aussi. Ces images d'une hauteur démesurée sont encore aujourd'hui très répandues. M. Rockhill en vit une de ses yeux, à Yung-Kan, dans le Shan-hsi ; elle avait 61 pieds de hauteur et au dire du P. Gerbillon elle avait été mesurée par l'empereur Kang-hsi en personne. Le même M. Rockhill en vit d'autres à Pin-chou dans la partie N.-O. du Shan-hsi, et sur la rive gauche du fleuve Jaune, à 45 milles environ au sud de Ning-hsia Fou (Cf. Rockhill, *op. laud.*, p. 144). — A noter aussi ce détail, que les chrétiens orientaux, au XIIIe siècle, refusaient de se servir de cloches, pour ne pas être confondus avec les bouddhistes. Cependant fr. Guillaume ajoute, un peu plus loin que « les Grecs de Crimée et les Russes en font usage. »

Digitized by Google

à un Dieu personnel. Ici, comme dans beaucoup d'autres cas, le christianisme a réagi sur le bouddhisme.

Mais revenons à notre *interview*. Froissés peut-être par ce que les dernières paroles de fr. Guillaume avaient de rude, ou se repentant de leur concession d'un Dieu personnel : « Où est Dieu ? » demandèrent, en matière de dérision, les prêtres à fr. Guillaume. « Où est votre âme ? » répliqua celui-ci. « Dans notre corps, » dirent-ils. « N'est-elle pas partout dans votre corps, dirigeant tout, et cependant invisible ? repartit Guillaume. Ainsi Dieu est partout, gouvernant toute chose, et cependant caché, car Il est intelligence et sagesse. » — « J'en étais là, écrit fr. Guillaume, et j'allais poursuivre mon argumentation, quand mon interprète déclara qu'il était fatigué et qu'il ne traduirait pas davantage mes paroles. »

Il est bien regrettable que la conversation, si nettement commencée, n'ait pas été poussée plus loin, car elle nous aurait ouvert des perspectives intéressantes sur l'essence même de la doctrine bouddhique, telle qu'elle était enseignée, au XIIIe siècle, parmi les Ouïgours. La chose eût été d'autant plus intéressante que le peuple Ouïgour était alors, avec le Nestorianisme, l'élément civilisateur par excellence, dans l'Asie septentrionale, et qu'il joua un rôle considérable dans les destinées intellectuelles des peuples tartares. Je ne rapporterai pas en détail ce que fr. Guillaume dit du bouddhisme de ces contrées. Il ressort, en somme, de ses paroles que, contrairement à ce que nous pourrions nous imaginer, le bouddhisme chinois n'avait eu là qu'une influence minime ; que le bouddhisme thibétain, au contraire, commençait à imposer ses coutumes. Ainsi la place de l'autel, dans l'abside du temple, lorsqu'il y avait une abside, ou au centre du bâtiment, si celui-ci était carré, est celle qui lui est réservée encore aujourd'hui au pays des Lamas. L'usage des hautes mitres, celle de la fameuse formule de prière, évocatrice et conjuratrice par excellence, de cette formule, qui forme, encore aujourd'hui, le fonds de la vie religieuse de centaines de millions d'hommes : *Om, mani padè, hûm*, « Om, joyau dans le Lotus, hum, » formule que fr. Guilaume est le premier à révéler à l'Europe (1), et maint autre détail, témoignent de la même in-

1. *Om* est l'invocation mystique des Indiens, le monosyllabe sacré qui précède la récitation des hymnes et par lequel commencent toutes les prières brahmaniques. L'usage de cette interjection remonte à la plus haute antiquité. Selon l'explication le plus généralement admise, elle est composée de trois lettres sanscrites A. U. M., initiales de la Triade élémentaire, A, étant Agni, U, Varouna, et M, Marout. — Quant aux six syllabes : *Om, mani padmè hûm*, E. Reclus, *Nouvelle Géographie*

Digitized by Google

fluence. Mais, ce qui ressort aussi des descriptions de fr. Guillaume, c'est que le bouddhisme primitif de l'Inde était resté, là, plus pur que partout ailleurs. La discipline du *Vinaya* y était observée plus strictement que dans les autres contrées de l'Asie. Le vêtement couleur de safran y était celui de tous les moines, alors qu'à la même époque le clergé thibétain portait l'ajustement rouge. Fr. Guillaume ne cite qu'un seul prêtre bouddhiste qui fût vêtu de cette dernière couleur ; et encore nous dit-il qu'il venait de Chine ; M. Rockhill suppose qu'il était thibétain.

Fr. Guillaume semble avoir été vivement frappé de la belle tenue des moines bouddhistes au chœur. « Ils s'asseoient sur deux bancs, écrit-il, ayant à la main des livres, que quelquefois ils posent sur ces bancs ; ils demeurent la tête découverte, tant qu'ils sont au temple, lisant tout bas, et gardant exactement le silence. » Et comme, pour lui, l'observation ne perd jamais et nulle part ses droits, il ajoute ces lignes savoureuses : « Etant un jour entré dans un de leurs oratoires et les ayant trouvés assis de la sorte, *j'essayai par tous les moyens de les faire causer* (!) mais je n'en pus jamais venir à bout. »

(A suivre.)

H. MATROD.

Universelle, Tome VII, p. 77, nous donne sur leur emploi les renseignements suivants : « Ces mots sacrés, dont chacun a sa vertu spéciale, sont les premiers qu'apprenne à connaître l'enfant mongol ou thibétain ; ils forment la seule prière qu'il prononcera, mais il la dira et redira sans cesse. Il n'en connaît ni l'origine ni le sens exact, mais qu'importe ! ce n'en est pas moins le fond même de la religion, le moyen de salut par excellence.... L'inscription sacrée se retrouve partout, sur les murs des maisons et des temples, au bord des chemins, à côté des statues colossales taillées grossièrement dans la roche vive ; des remparts dressés à côté des sentiers se composent de pierres, dont chacune porte la phrase sacramentelle. Des confréries se sont constituées uniquement pour aller graver l'inscription sainte sur les parois des montagnes en gros caractères ; il faut que le voyageur, passant au galop de son cheval, puisse lire la parole de salut. Chacun porte sur ses vêtements, sur ses bras ou à son cou, des amulettes sacrées d'or, d'argent, ou d'autre métal, contenant avec la prière toute-puissante de petites idoles ou des reliques.... Les *moulins à prière* ne sont nulle part aussi communs qu'au Thibet : on applique même les forces de la nature, le vent et l'eau, à faire tourner ces cylindres, dont chaque révolution montre au ciel, qui voit tout, les paroles mystiques par lesquelles sont gouvernées les destinées humaines. Comme les Kirghiz, les Bouriates, les Toungouses et les autres indigènes de l'Asie du centre et du nord, les Thibétains ont l'habitude de planter sur les cols des perches auxquelles flottent des banderoles, mais sur ces banderoles est écrite la prière par excellence que le vent déroule et que répète, pour ainsi dire, chaque ondulation de l'air : on voit un de ces bâtons à banderoles au sommet du Gounchakar, à plus de 6000 mètres d'élévation. »

Digitized by Google

XIMÉNÈS

CRÉATEUR DU MOUVEMENT THÉOLOGIQUE ESPAGNOL (1).

II. — XIMÉNÈS RÉFORME LA THÉOLOGIE

La période qui s'écoule entre Alexandre de Halès et Guillaume d'Occam forme l'âge d'or de la Théologie scolastique. C'est durant cette période en effet qu'apparaissent les grandes conceptions philosophico-théologiques d'un Bonaventure, d'un Thomas d'Aquin, d'un Duns Scot; c'est durant cette période d'intellectualisme intense que la foi achève de s'assimiler, en la transformant, la philosophie grecque; c'est durant cette période que s'élaborent ces puissantes synthèses dans lesquelles viennent s'harmoniser si merveilleusement la pensée de l'homme et la parole de Dieu.

Cependant malgré leur mérite incontestable, les travaux du XIIIe siècle n'ont pas atteint leur dernière perfection; ils ont ce défaut commun de tirer leur origine de sources également altérées et corrompues. La Scolastique est l'accord de la raison et de la foi; or la Bible est la source principale de la foi, comme Aristote est la source principale de la raison (2). Les grands docteurs du XIIIe siècle ont puisé surtout à ces deux sources abondantes leur merveilleuse doctrine. Malheureusement ils avaient entre les mains le texte de la Vulgate, mais un texte altéré et corrompu, soit par l'ignorance des copistes, soit par leur négligence, etc. (3). Par ailleurs ils ignoraient généralement les langues bibliques, ce qui ne leur permettait pas de recourir au texte original primitif. Le texte des œuvres d'Aristote dont

1. Voir *Etudes Franciscaines*, n° de mai 1908.

2. Personne n'ignore que, pour les Scolastiques, Aristote est le philosophe par excellence. Généralement les Pères donnaient la préférence à Platon.

3. Il faut dire cependant que ce n'était qu'une altération accidentelle et non substantielle.

Digitized by Google

ils se servaient était, lui aussi, altéré et corrompu et ne rendait qu'imparfaitement la pensée du Stagyrite.

C'est ce défaut qu'avait signalé Roger Bacon avec tant d'insistance et qui avait motivé ses plaintes parfois si amères contre les théologiens de son temps. « Enumérant les sept défauts qui font obstacle à l'étude de la théologie, il signale comme le plus grand d'entre eux la corruption du texte de la Vulgate (1). »

Ailleurs il blâmait encore les théologiens de se servir d'un texte corrompu d'Aristote, et il s'écriait dans son indignation qu'il brûlerait les traductions du philosophe grec, s'il les avait eues en sa possession (2).

Par ailleurs ce grand mouvement théologique qui avait donné de si beaux fruits, perdit de sa force au XIVe et surtout au XVe siècle. L'esprit d'initiative disparut peu à peu. Le « magister dixit » remplaça, dans la réalité sinon en théorie, les recherches scientifiques. Au lieu de s'appliquer à faire progresser la science, on se contenta de garder et de défendre, souvent maladroitement, les positions acquises des diverses écoles. Les théologiens, incapables désormais de grands efforts, s'épuisaient en de vaines querelles sur des questions secondaires, au détriment des grandes théories proprement doctrinales. Finalement un dogmatisme étroit et antirationnel remplaça les vues larges et profondes des grands docteurs du siècle précédent, et à la fin du XVe siècle la théologie scolastique était en pleine décadence ; une réforme s'imposait.

Ximénès ne se contenta pas de préparer à la théologie un magnifique asile à Alcala ; il forma encore le dessein de restaurer cette science dans toute sa splendeur et de lui rendre tout son lustre. Dominant de son regard tout le moyen âge, il admira particulièrement l'œuvre du XIIIe siècle, mais les défauts de cette œuvre ne purent pas échapper à sa pénétration (3). Reprenant les vues profondes de Roger Bacon, il entrevit une théologie plus belle encore que celle de Thomas d'Aquin et de Duns

1. « Même dans les endroits où il n'est pas corrompu, ce texte ne mérite pas de confiance et excite beaucoup de doutes. Car autant de lecteurs, autant de correcteurs ou plutôt de corrupteurs : chacun, en effet, se permet de changer tout ce qu'il ignore, liberté qu'il ne se permettrait pas envers les livres des poètes. » (*Opus tertium*, edit. Brewer, p. 330, pris des *Analect. jur. Pontif.*, liv. 152.)

2. Roger Bacon mettait Aristote « au-dessus de tous les autres philosophes, sans excepter même Avicenne pour qui il avait une prédilection particulière, et qu'il appela le guide et le prince de la philosophie après Aristote : *Dux et princeps philosophiae post Aristotelem* ». (*Hist. de la philos.*, par Gonz., tome II, art. Rog. Bac.)

3. Pierre Martyr nous dit que les contemporains de Ximénès le comparaient à saint Augustin pour la pénétration de l'esprit. (*Le Card. Xim.*, par Héf., ch. XIII.)

Digitized by Google

Scot ; il comprit qu'en purifiant les sources principales de la scolastique, on permettrait aux futurs théologiens de perfectionner les travaux du XIIIe siècle et de les surpasser. Ce grand homme, d'un courage incroyable pour tout ce qui pouvait rehausser l'éclat de la religion, entreprit donc de mettre à la disposition des travailleurs, des matériaux plus purs pour la théologie nouvelle dont il voyait déjà les proportions grandioses.

§ I. — *Réforme des études bibliques* (la Polyglotte).

Durant le moyen âge on avait déjà entrepris de corriger le texte de la Vulgate et de l'améliorer. Dès la première partie du XIIIe siècle on vit apparaître les *Correctoria Bibliae*, « espèce de commentaire critique sur les variantes de chaque passage, sur les grandes divisions du texte et celles des phrases, sur les particularités grammaticales », etc. (1).

Parmi ces *correctoria* figurent notamment celui des dominicains de Paris, fait « sous la direction du célèbre Hugues de St-Cher, plus tard cardinal (2) » ; celui de la Sorbonne, intitulé : *Correctorium Bibliae, secundum hebraeos, graecos et latinos* (3), celui que Roger Bacon avait entre les mains et qu'il vantait comme un chef-d'œuvre (4). « Les Chartreux et les franciscains firent des travaux semblables (5). »

Tous ces travaux avaient un mérite réel, et dénotaient chez leurs auteurs de sérieuses préoccupations scripturaires ; mais il faut bien l'avouer, ces essais étaient absolument insuffisants pour expurger les Livres Saints des fautes qui s'y étaient glissées. C'est

1. *Analect. Jur. Pont.*, livraison 152e.

2. « Respectant le texte qu'ils avaient sous les yeux, les correcteurs n'y retranchaient rien, et se contentaient d'indiquer leurs additions « par des barres marquées sous les mots, lesquelles tiennent lieu d'obèles ». Ils mettaient en note les corrections que l'étude leur suggérait... Ce travail remarquablement exécuté indique de bons principes de critique et une science étendue. » *Ibidem.*

3 « Les auteurs se servirent de celui des Dominicains... Ce travail montre une connaissance assez étendue des Pères et une critique intelligente. » *Ibidem.*

4. « Le P. Vercellone.. a cru avoir retrouvé à la bibliothèque vaticane le *correctorium* entrepris par Roger Bacon ; les règles critiques qui y sont suivies sont en effet celles que Bacon admirait dans le *correctorium* anonyme dont il parle... L'auteur compare son texte de la Vulgate avec trois séries de manuscrits latins : les modernes, les anciens et les très anciens... Il se garde bien de corriger notre Vulgate d'après l'ancienne version italique ou d'après le texte grec, et s'attache à y conserver le style de saint Jérôme, dont il montre une connaissance profonde. C'est pourquoi il ne veut faire usage ni des citations des Pères latins qui ont suivi l'italique, ni même des fragments de cette version conservés dans la liturgie, et il note les méprises de ceux qui ne s'étaient pas conduits d'après cette règle. » *Ibidem.*

5. *Ibid.*

Digitized by Google

ce que comprit parfaitement le célèbre franciscain Roger Bacon, cet homme extraordinaire dont le génie transcendant devança son temps de trois siècles. D'après lui, « les correcteurs de Paris n'étaient pas en état de fournir un bon texte ; ils ne suivent pas les bibles anciennes, et ignorent le grec et l'hébreu, ce qui les entraîne dans une quantité d'erreurs, puisque le texte primitif est hébreu et grec. Ils ne savent pas non plus de quelle traduction se sert spécialement l'Eglise latine : à l'exception des psaumes, c'est toujours celle de S. Jérôme (1). »

Dans ses ouvrages, surtout dans l'*Opus tertium*, l'illustre franciscain indique exactement la vraie méthode à suivre pour faire une révision parfaite du texte, cette méthode qui consiste à remonter au texte original primitif et qui suppose comme moyen préalable l'étude approfondie des langues bibliques (2). « Il conjure le Souverain Pontife de faire corriger toute la Bible d'une manière authentique (3). »

Malheureusement il ne fut pas assez compris, ou du moins il ne se trouva personne pour réaliser son plan. Il serait injuste sans doute d'affirmer, comme on l'a fait trop souvent, « qu'il avait fallu la Réforme pour rendre à l'étude de la Bible la place importante à laquelle elle a droit (4) ». « Les Papes et avec eux Roger Bacon, Raymond Lulle, Robert Grossetête, évêque de Lincoln, ainsi que tous les hommes intelligents, comprenaient que la meilleure méthode pour expliquer les Livres sacrés est d'en rechercher dans les textes mêmes le sens littéral (5). »

« Les Papes favorisaient de tout leur pouvoir les efforts tentés pour qu'à Paris, à côté des études philosophiques et théologiques, pût fleurir l'étude des langues orientales (6). » « Une constitution du concile de Vienne prescrivait que les langues hébraïque, chaldaïque et arabe seraient enseignées partout où résiderait la cour romaine et dans les villes de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque (7). » En 1434 le concile de Bâle, dans sa dix-neuvième session, renouvela la constitution du concile de Vien-

1. *Opus tert.*, ed. Brewer, p. 334 et 339. Cf. *Anal. Jur. Pont.*, liv. 152.
2. « Bacon savait à fond le grec, l'hébreu et l'arabe. » (*Anal. Jur. Pont.*)
3. *Opus tert.*, p. 333. (*Ex Anal. Jur. Pont.*)
4. « Dans toute la période qui va de Charlemagne à Luther, on n'a pas su l'hébreu, on n'a rien tenté en fait d'exégèse ; on a peut-être copié les Pères sans les comprendre, mais assurément on a négligé le texte lui-même, et on a suivi avec opiniâtreté la routine sans ouvrir une voie nouvelle. » (*Anal. Jur. Pont.*, livr. 151ᵉ.)
5. *Anal. Jur. Pont.*, liv. 152ᵉ.
6. *Ibidem.*
7. *Ibidem.*

Digitized by Google

ne (1). Mais encore une fois ces mesures ne furent pas assez efficaces. Tous ces essais de réforme furent insuffisants, et au commencement du XVe siècle, les deux plus grandes lumières de l'Eglise, le cardinal Pierre d'Ailly et le chancelier Gerson, se plaignaient douloureusement et du mauvais état du texte des Livres sacrés (2) et du mépris qu'on avait alors pour l'étude de la Bible (3).

Personne plus que Ximénès ne déplorait l'insuffisance des études bibliques. Tout jeune encore il avait manifesté un goût spécial pour les Saintes Ecritures. Plus tard, devenu chapelain de Liguenza, il apprit l'hébreu et le chaldéen, afin de pouvoir mieux approfondir le texte sacré. « Il disait souvent qu'il donnerait volontiers toutes ses connaissances en droit canon... contre l'éclaircissement d'un seul passage de la Bible (4). » « Gomez assure qu'il reprochait aux ecclésiastiques de son temps la négligence des études bibliques, et l'ignorance du grec et de l'hébreu, pour deux raisons : premièrement, parce que les principales sources de la science sacrée, la Bible et les Pères de l'Eglise, leur étaient fermées ; et, en second lieu, parce qu'ils étaient incapables de s'opposer à l'abus qu'on faisait des Livres Saints, et aux altérations par lesquelles les hérétiques cherchaient à les défigurer. » (Gom., l. I, p. 933 ; l. II, p. 965) (5).

Devenu archevêque de Tolède, il songea aussitôt à faire refleurir les études bibliques. On connaît les travaux gigantesques exécutés par Origène pour faciliter la connaissance approfondie des Saintes Lettres. « Frappé des nombreuses variantes qu'offraient les divers textes des Livres Saints, il essaya de les fondre tous dans une immense unité, en les réunissant en une seule édition, qui devait être ainsi la Bible universelle (6). » Ximénès, reprenant la pensée de ce grand homme, conçut le dessein d'un ouvrage analogue. La Polyglotte, en effet, mérite d'être placée à côté des célèbres Hexaples du grand exégète d'Alexandrie.

En 1502, le saint archevêque profita des cinq mois de liberté que lui laissèrent les affaires du royaume pour se retirer à To-

1. *Ibidem.*
2. *Ibidem.*
3. Dans son projet de réformation de la Théologie, Gerson se plaint qu'on méprise la Bible *spreta Biblia* et qu'on la lise à peine *vix legitur. Biblia. Epist. de reform. theol.*, p. 122, 123. (Cf. *Anal. Jur. Pont.*)
4. Héfélé, trad. franc., ch. XII.
5. Héfélé, *ibidem.*
6. *Histoire de l'Eglise*, par Darras, tome VII.

Digitized by Google

lède et y tracer le plan de ce grand ouvrage. Il expose lui-même dans le prologue (1) le but qu'il s'est fixé et les motifs qui lui ont fait entreprendre cet immense travail. « Aucune traduction, dit-il, n'est en état de rendre exactement le sens de l'original, bien moins encore quand il s'agit de la langue dans laquelle a parlé Notre-Seigneur Jésus-Christ. De plus les manuscrits de la Vulgate diffèrent trop les uns des autres pour qu'on ne soit pas tenté de soupçonner que plusieurs altérations y ont été introduites, le plus souvent par l'ignorance ou la négligence des copistes. Il faut donc, comme le demandaient déjà S. Jérôme et S. Augustin, retourner au commencement des Saintes Ecritures, et corriger les Livres de l'Ancien Testament d'après le texte hébreu, et ceux du nouveau d'après le texte grec : *car tout théologien doit pouvoir aller puiser aux sources mêmes du texte original l'eau qui jaillit jusqu'à la vie éternelle* (2). »

En entreprenant la Polyglotte, Ximénès se proposait donc de fournir aux théologiens les meilleurs moyens d'approfondir les Saintes Ecritures pour pouvoir en extraire le suc le plus pur et le faire couler dans leurs œuvres. Tout d'abord il voulut leur offrir la version latine de la Vulgate, telle que l'a donnée S. Jérôme, dans toute sa pureté primitive. Il voulut encore mettre à leur disposition le texte original de la Bible : le texte hébreu de l'Ancien Testament et le texte grec du Nouveau. Jamais, en effet, une traduction, si parfaite soit-elle, ne réussit à rendre pleinement et adéquatement le sens de l'original. Celui donc qui veut connaître à fond les Saintes Ecritures, le parfait théologien, doit pouvoir les lire dans la langue même dont se sont servis les auteurs inspirés. Comprenant en outre l'importance exceptionnelle de la version grecque des Septante, comprenant aussi l'utilité particulière du texte chaldaïque du Pentateuque (Targum d'Onkelos), il ne voulut pas que ses théologiens fussent privés de ce secours précieux. Prévoyant que beaucoup ignoreraient le chaldéen et le grec, il voulut cependant qu'ils pussent eux aussi profiter de quelque manière de son travail. C'est pourquoi il résolut de faire faire à leur usage une version latine littérale des Septante et une autre du Targum. Sa Polyglotte devait donc comprendre en même temps tous ces différents textes de la Bible. Elle devait constituer la mine la plus riche et la plus

1. Ce prologue a été fait sous son inspiration. Cf. *Le Card. Ximén.*, par Héfélé, ch. XII.
2. *Ibidem.*

Digitized by Google

abondante et fournir au scolastique des matériaux choisis pour ses grandes constructions synthétiques.

Ximénès ne se proposait pas seulement de fournir aux théologiens des textes multiples des Livres Saints ; il voulait encore que ces textes fussent rétablis dans toute leur pureté. Des fautes s'y étaient glissées peu à peu et ils étaient plus ou moins altérés. Le saint archevêque ne voulut les faire entrer dans sa grande édition qu'après les avoir soigneusement corrigés.

Quand il eut ainsi arrêté les grandes lignes de sa Polyglotte, « il prit sa nouvelle Université d'Alcala comme le lieu où devait s'exécuter cette œuvre gigantesque » et « il choisit les savants qui devaient y travailler (1) ». Comme il est dit dans le prologue, il fit appel à des philologues distingués. « Les hommes à qui il confia ce travail, dit Héfelé, furent le célèbre Alius Antonius de Lebrija ; le grec Démétrius Ducas de Crète, qu'il nomma en même temps professeur de langue grecque, à Alcala ; Lopez de Zuñiga connu par ses querelles avec Erasme ; et le noble Nuñez de Guzman (Pintianus), professeur aussi à Alcala, et auteur de plusieurs commentaires sur les classiques. Ximénès leur adjoignit trois savants juifs convertis au christianisme, le médecin Alphonse d'Alcala ; Paul Corone, de Ségovie, qui mourut en 1534, professeur de théologie à Salamanque, et Alphonse de Zamora, lequel composa le dictionnaire et la grammaire hébraïques qui servirent pour ce grand ouvrage (2). »

Il « esquissa lui-même le plan de l'ouvrage entier et les savants qu'il employa et auxquels il assura un riche salaire ne firent qu'entrer dans ses vues. Il leur procura avec une libéralité et un zèle admirables tous les secours nécessaires. Il les encourageait souvent au travail en leur disant : « Hâtez-vous, mes amis, car tout ce qui est terrestre passe vite, et vous pourriez me manquer, ou je pourrais vous manquer moi-même (3). » Il leur procura avec diligence un grand nombre de manuscrits, soit de l'Ancien soit du Nouveau Testament. Il assure dans le premier prologue « qu'il a fait venir de divers côtés, et avec beaucoup de peine, un nombre considérable de manuscrits hébreux, grecs et latins ; et il déclare dans son second prologue que pour le texte grec de la Bible, probablement des deux Testaments, il s'est principalement servi des manuscrits romains ; mais qu'il a fait usage aussi de plusieurs autres, et particulièrement d'une copie d'un

1. *Le Card. Xim.*, par Héf., ch. XII.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*

Digitized by Google

ancien manuscrit ayant appartenu au cardinal Bessarion, et que lui avait envoyé la république de Venise. Il fait aussi mention de manuscrits latins anciens, en lettres gothiques qui avaient servi pour la Vulgate. » « Gomez rapporte que sept manuscrits hébreux n'ont pas coûté moins de quatre mille ducats (1). »

Encouragés par le saint cardinal, les savants à qui il avait confié l'exécution de la Polyglotte y travaillèrent sans relâche durant quinze ans, et l'ouvrage ne fut terminé qu'en 1517, six mois avant sa mort. « Le dernier volume de l'Ancien Testament et de tout l'ouvrage parut le 10 juillet 1517, chez Arnold-Guillaume de Brocaria, à Alcala ; et lorsque son fils, le jeune Jean Brocaria, paré comme en un jour de fête, présenta la dernière feuille au cardinal Ximénès (2), celui-ci, levant les yeux au ciel, s'écria : « Je vous rends des actions de grâces infinies, ô mon divin Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous m'avez fait la grâce de voir de mes yeux la fin de cette œuvre que j'ai tant désirée pour l'exaltation de votre saint Nom et pour l'honneur de notre sainte foi. » Puis, se tournant vers les docteurs qui l'entouraient et laissant déborder la joie de son cœur, il ajouta : « Dieu, mes amis, m'a fait la grâce d'opérer par mes mains des choses qui sont grandes à vos yeux et qui peuvent être très utiles au public ; mais, croyez-moi, aucune entreprise ne m'a procuré plus de satisfaction que l'édition de cette Bible ; *en effet, j'espère qu'on découvrira en elle des sources sacrées qui serviront à former une théologie plus pure que les fontaines les plus limpides, et tous les théologiens catholiques boiront de ses eaux avec profit et satisfaction* (3). »

La Polyglotte d'Alcala comprend six grands volumes in-folio : Les quatre premiers sont consacrés à l'Ancien Testament. On y voit disposés dans un bel ordre et parallèlement le texte original et les différentes versions dont nous avons parlé ci-dessus. Le cinquième volume « sert d'introduction à l'édition de l'Ancien Testament. C'est un travail du juif converti Alphonse Zamora : il renferme un dictionnaire hébraïco-chaldaïque assez étendu sur l'Ancien Testament. Les diverses significations des mots y sont données en latin, et il indique en même temps tous les passages particuliers de la Bible où ces mots se trouvent. Il contient en outre un autre petit dictionnaire ; on y trouve les expressions latines avec l'indication des mots hébreux et chaldéens qui leur

1. *Ibidem.*
2. *Ibidem.*
3. *Chron. Séraph.*, tome VIII.

Digitized by Google

répondent ; de sorte que, avec les deux dictionnaires, on peut, comme l'annonce la préface de ce volume, traduire du latin en hébreu et en chaldéen, ou réciproquement. On trouve encore dans ce volume un catalogue explicatif des noms propres hébreux, chaldéens et grecs de l'Ancien et du Nouveau Testament, par ordre alphabétique, avec une grammaire hébraïque assez étendue pour l'époque (1). »

Le sixième volume renferme le texte original du Nouveau Testament avec la version latine de la Vulgate. A la fin du volume on trouve un catalogue explicatif de tous les noms propres du Nouveau Testament, rangé d'après l'ordre des livres bibliques, puis une toute petite grammaire grecque, sur une seule feuille in-folio et enfin un dictionnaire grec-latin très court, pour le Nouveau Testament et les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique. Ximénès avait expressément demandé ce dictionnaire (2). Il n'entre point dans notre plan de faire une description minutieuse de l'ouvrage ; qu'il nous suffise de faire remarquer que le saint archevêque n'oublia rien de ce qui pouvait rendre son œuvre vraiment utile et d'un usage facile.

La Polyglotte d'Alcala exerça une très grande influence, et si elle a été surpassée depuis, au point de vue critique, il n'en est pas moins vrai qu'elle a le mérite d'être la première et d'avoir servi de modèle à toutes les autres. Nous avons maintenant un texte plus pur des Livres Saints, mais l'édition d'Alcala a donné la première, la véritable orientation aux travaux scripturaires, et elle fait absolument époque dans l'histoire des études bibliques. Comme l'avait prévu Ximénès, la Polyglotte fit refleurir ces études si négligées durant les siècles précédents. Elle leur donna un nouvel essor, une impulsion vigoureuse et triomphante, et les travaux qui l'ont suivie portent l'empreinte de cette puissante rénovation. C'est la méthode rationnelle et vraiment scientifique, préconisée par Roger Bacon, que Ximénès appliqua le premier, et cette méthode a prévalu depuis et a acquis tout son développement. Aussi est-ce en toute vérité qu'un savant espagnol, Muñoz, a pu dire en parlant du saint cardinal : « L'habile et vertueux Cisneros ouvrit par sa Polyglotte les sources de la science (3). »

La Polyglotte devait être d'un grand secours aux théologiens ; mais encore fallait-il que ceux-ci fussent aptes à s'en servir. Ximénès, dont la prévoyance en toutes choses était admirable,

1. *Le Card. Xim*, par Héf., ch. XII.
2. *Ibidem.*
3. *Le Card. Xim.*, par Héf., ch. XII.

Digitized by Google

voulut les y préparer sérieusement. Dans ce but il résolut de fonder un collège spécial pour l'enseignement des langues employées dans son grand ouvrage. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet. Quelques années après, en 1528, le recteur d'Alcala, Mateo Pascual, en parfaite conformité de vues avec le saint cardinal, fonda le célèbre collège, dit des trois langues, dédié à saint Jérôme. D'après Héfelé, il « contenait trente élèves, dont dix devaient apprendre à fond le latin, dix le grec et autant l'hébreu (1) ». Selon Vicente de la Fuente, douze élèves s'adonnaient au latin, douze au grec, et six seulement à l'hébreu (2). Quoi qu'il en soit, ce collège acquit bientôt une grande célébrité ; il en sortit beaucoup d'illustres personnages, et presque tous les étudiants d'Alcala lisaient le grec. L'Université de Salamanque y envoya des commissions pour en étudier l'organisation, les méthodes et la discipline, mais elle ne put jamais l'égaler, et Alcala fut toujours au premier rang pour l'enseignement des langues (3).

§ II. — *Réforme des Etudes Philosophiques.*

De même que nous ne pouvons pas séparer de la Polyglotte la création du collège des trois langues, de même nous ne pouvons pas en séparer une autre entreprise du cardinal. Pour n'avoir pas donné de résultats positifs, sa connaissance n'en est pas moins utile et nécessaire pour nous faire comprendre la véritable pensée du saint archevêque. Nous voulons parler du dessein qu'il forma de fournir aux scolastiques un texte corrigé d'Aristote.

Les philosophes chrétiens du moyen âge avaient d'abord reçu des Arabes les œuvres du Stagyrite, de sorte qu'ils ne connaissaient ses écrits qu'à travers une série de versions intermédiaires. Les meilleurs esprits du XIIIe siècle comprenaient déjà qu'il fallait l'étudier non pas dans des traductions latines faites sur l'arabe, mais bien dans des versions faites directement sur le grec. C'est ainsi que S. Thomas en fit faire une à son usage ; mais ce n'était pas encore assez. Comme le demandait le clairvoyant Roger Bacon, il aurait fallu étudier Aristote dans le texte original lui-même, et rétablir ce texte dans toute sa pureté primitive. Mais de même qu'il avait été impuissant pour obtenir la ré-

1. *Ibidem.*
2. *Hist des Univ. espagnoles*, par Vic. de la Fuente, tome II, ch. XIII
3. *Ibidem.*

Digitized by Google

forme des études bibliques, de même sa grande voix demeura sans écho pour la réforme de l'étude d'Aristote.

« De même, dit Héfelé, que la Polyglotte était destinée à développer les études bibliques, ainsi Ximénès voulut dans le même temps encourager les études philosophiques par un grand ouvrage du même genre. Il chargea pour cela Vergara et quelques autres hommes savants dans les langues grecque et latine, de préparer une édition complète des écrits d'Aristote... Quoique déjà Aldé Manuce à Venise, eût publié en cinq petits in-folio la première édition grecque d'Aristote, Ximénès voulut encore en donner au monde savant une meilleure qui avec le texte grec et l'ancienne version latine, renfermât dans une troisième colonne une nouvelle traduction latine, donnant plus exactement le sens très souvent douteux du Stagyrite. Vergara mit aussitôt la main à l'œuvre, et traduisit d'abord plusieurs écrits physiques, psychologiques et métaphysiques d'Aristote. Mais comme l'impression ne put commencer avant que la Polyglotte ne fût terminée, la mort de Ximénès vint bientôt arrêter l'entreprise. Cependant les travaux préliminaires qui étaient déjà prêts furent déposés dans la bibliothèque de la cathédrale de Tolède ; mais il ne vint plus un nouveau Ximénès pour terminer l'œuvre commencée (1). »

C'est vraiment regrettable, croyons-nous, car si les espagnols avaient eu entre les mains une telle œuvre, il est probable que leur philosophie y aurait gagné en originalité, et peut-être une étude plus précise et plus exacte des écrits d'Aristote leur aurait-elle permis d'enrichir encore par des explications nouvelles la philosophie scolastique du XIIIe et du XIVe siècle.

Nous n'insisterons pas sur ce travail, puisqu'il n'a été qu'ébauché et que malheureusement il est demeuré stérile et sans influence. Cependant il fallait le signaler, pour bien faire connaître le but que poursuivait Ximénès. Il voulait avant tout et par-dessus tout former de bons théologiens, et c'est pour cela qu'il entreprit de purifier les deux grandes sources de la théologie scolastique : le texte de la Bible et le texte d'Aristote.

(A Suivre.)

Fr. Dominique.
O. M. C.

1. *Le Card. Xim.*, par Héf., ch XIII.

Digitized by Google

COMMENT UN UNIVERSITAIRE D'AUTREFOIS SCRUTAIT LES ÉVANGILES? *(SUITE)* (1)

FRAGMENTS SUR SAINT JEAN.

14 novembre 1854, mardi, 3 h. du matin.

Note concernant l'opinion des critiques sur l'authenticité de ses livres.

Les nombreuses études faites depuis l'époque où P. F. Dubois écrivait cette page, lui enlèvent son intérêt, et nous ne la reproduirons pas en entier, mais les réflexions qui suivent ont toujours leur actualité :

« Pour moi, je suis frappé d'une chose, c'est qu'après ce scepticisme sans frein et dans tous les sens négatif, on en revient à la tradition de l'Eglise, et au canon qui a établi les trois espèces d'ouvrages (2) sous le nom de Jean, et l'accord est en effet parfaitement démontrable.

« Y eut-il, çà et là, des contradictions d'idées, de forme, de style, elles n'ont pas arrêté les âges les plus proches de l'origine des ouvrages de les recevoir comme œuvre du même auteur, et de l'apôtre Jean. — C'est bien quelque chose, peut-être, que ce témoignage, et il vaut bien, j'imagine, les savantes élucubrations de notre sceptique raffinement. — Au point de vue historique, surtout, c'est un fait accepté, traditionnel, populaire, et de ce fait, jaillissent mille conséquences qui se réalisent aussi

1. Voir *Etudes franciscaines*, nos de janvier et de mars 1908.
2. Evangile, Epîtres et Apocalypse.

Digitized by Google

en faits réels et féconds pour le développement de l'Eglise chrétienne. »

22 janvier 1855, 4 h. du matin.

S. Jean, caractère grec.

« J'ai bien des fois relu l'Evangile de saint Jean et chaque fois je me suis étonné de l'acharnement avec lequel la critique s'est attachée à vouloir regarder les sept ou huit premiers versets comme une addition étrangère à l'auteur. — J'avais quelque part noté avec soin de nombreux passages, dans la suite du livre, qui tous se réfèrent à ce début, et qui en sont comme les échos. — Au reste, je ne sais si quelque critique a fait la remarque qui m'a plusieurs fois frappé, mais qui me saisit en ce moment plus vivement, l'Evangéliste jette ses pensées et ses souvenirs, dans une sorte de désordre, les tourne et retourne, se répète sans cesse, et sans le moindre souci de composition — double caractère de l'inspiration et de la vieillesse (la tradition, si je ne me trompe, affirme qu'il écrivit son livre dans ses dernières années).

« Cette manière, d'ailleurs, est tout à fait conforme au caractère que la tradition aussi lui donne, et qu'il fit toujours éclater auprès de son maître : enthousiaste, d'un mysticisme à la fois tendre et audacieux, planant avec l'aigle que l'Eglise lui a justement donné pour symbole, jusque dans les plus sublimes régions de la contemplation, dans les mystères de l'essence divine et des rapports du Père et du Fils.

« On a dit qu'il avait écrit à la fois pour compléter les synoptiques, qui lui semblaient avoir omis les traits, selon lui, les plus distinctifs de son divin Maître, les faits et les paroles les plus propres à faire comprendre l'esprit et toute la grandeur de sa mission : il se peut. Mais qu'il ait eu cette vue ou non, tel que la nature l'avait fait, il ne pouvait penser sentir, ni écrire autrement, par élans, par accès, par redites.

« D'autres ajoutent qu'une intention polémique a dirigé sa plume ; que des hérésies, celles des généalogies célestes des orientaux et des juifs subtils d'Alexandrie, avaient excité sa sollicitude et qu'à leurs raffinements métaphysiques, il avait opposé la métaphysique cachée dans les œuvres et les paroles de Jésus. — Je ne sais, et il serait possible qu'en effet, transporté de Judée dans ces contrées sillonnées de tant de mysticités bizarres,

Digitized by Google

initié à leur langage, développant en lui-même des facultés et des réflexions dont jusque-là la conscience et la force sommeillaient en lui, ou quoique toujours actives, n'étaient pourtant pas arrivées à la pleine lucidité, il sentit le besoin d'exprimer tout ce qui s'agitait dans son esprit et dans son cœur, tout ce que sa mémoire recelait de trésors échappés de la bouche du Maître et où il pénétrait alors plus clairement Jésus, en y trouvant en même temps une réfutation et une lumière victorieuse des interprétations erronées qu'il voyait s'accréditer autour de lui. Mais convenons que, même sans ces préoccupations du moment, saint Jean, caché dans une île à peu près déserte, livré à de solitaires contemplations, se mettant à méditer, ne pouvait raconter et peindre que ce qu'il nous a rapporté de ses longues méditations. — Aussi, son Evangile est bien moins que les synoptiques, l'Evangile et la parole du Christ (1) ; les premiers, par simplicité ou à dessein, s'effacent complètement ; on sent qu'ils ne mettent rien d'eux-mêmes dans leurs récits ; rapporteurs naïfs et fidèles, chacun, sans doute, selon son caractère, mais un caractère qui reçoit et transmet sans se mêler le moins du monde à ce qui est raconté. — Il en est tout autrement de saint Jean, qui se met tout entier dans l'œuvre, et sous la parole de Jésus, qui la traduit, l'interprète, la développe tout à fait à sa façon, avec tout autant de sincérité sans doute que saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, mais avec la liberté, la puissance et l'originalité profonde d'un esprit tout autrement doué. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soit cet Evangile qui ait servi de base principale aux hérésies métaphysiques, en même temps qu'il a le plus contribué à fournir des développements à la dogmatique chrétienne et à la rédaction du Symbole, — et quand je fais cette remarque, ce n'est en vue d'infirmer ni l'autorité de saint Jean, ni la conformité de la dogmatique de Nicée à la parole et à l'esprit de Jésus. Selon moi, il n'y a pas de doute, n'eussions-nous pas le témoignage de Jean lui-même sur la prédilection dont il était l'objet, ce que personne parmi les Pères apostoliques ne conteste, il est évident que de tous les disciples, par ce que nous savons des autres, soit par leurs œuvres mêmes, soit par la tradition

1. On sent toutes les réserves qu'il y aurait à faire ici et dans toute cette étude, malgré la très belle conclusion qui la termine. Une décision de la Commission biblique, ratifiée le 29 mai 1907, a précisément rapport à cette question : elle déclare que les faits racontés dans le quatrième Evangile ne sont pas, même partiellement allégoriques ou symboliques, ni des compositions théologiques que l'auteur aurait greffées sur les œuvres du Christ.

Digitized by Google

aussi, lui seul était capable de descendre dans le fond de la pensée de Jésus, d'en recueillir des lueurs d'une spiritualité plus aiguisée, et destinées à éclairer ce que des intelligences plus dures, comme les appelle souvent Jésus lui-même, avaient peine à percevoir, et ce que, selon Jésus encore, l'avenir devait féconder un jour et rendre clair à l'Eglise dont ils posaient les fondements.

« Aussi, pour ma part, ai-je toujours admiré, ne fût-ce qu'au sens purement humain et philosophique, avec quel merveilleux bon sens, et quelle intelligence profonde, l'Eglise au temps où elle a définitivement arrêté son canon, a marqué et réservé entre tant d'Evangiles alors répandus, mutilés, falsifiés, interpolés, partis de mille sources diverses, ces quatre Livres dont chacun répond à un besoin particulier des esprits des croyants, à des nations, à des temps divers, présente une des faces de la céleste figure de Jésus, en formant en même temps une unité parfaite et indécomposable.

« Saint Jean l'Evangéliste avait été disciple de Jean le Précurseur, car il est un des deux qui se détachent de lui pour suivre Jésus, apparemment lorsque Jean-Baptiste leur a dit qu'il y en a un autre, jusque-là inconnu, dont il n'est pas digne de dénouer les souliers, qui était avant lui ; lorsqu'enfin, en voyant Jésus venir au milieu de la foule pour être baptisé, il dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde ».

« Aussi voit-on que ces paroles du Précurseur ont fait sur le futur apôtre une impression profonde et ces termes mêmes nous jettent dès l'abord dans ce monde supérieur de la génération divine de Jésus qui, ailleurs ne nous est montré que par le côté humain, bien que le miracle de la colombe, vue par Jésus lui-même ou par les témoins de son baptême, et la voix partie du Ciel, le désignent comme le fils bien-aimé de Dieu.

« Qu'on rapproche ces versets de l'annonce de Jean et du baptême, des premiers versets du chapitre, et qu'on me dise s'ils ne sont pas avec eux en parfaite harmonie ; si le prélude de l'Evangile n'en donne pas le motif partout et sans cesse reproduit : Ce livre est, si j'ose ainsi dire, l'hymne perpétuel de la génération divine. »

Digitized by Google

Evangile de saint Jean. — Son caractère et sa manière.

6 octobre 1855. Chantilly, de 9 h. à 10 h. 1/2 du matin.

« A force de lire et de relire sans cesse les Evangiles pour en pénétrer l'esprit, j'éprouve depuis quelque temps un singulier effet (1). La sublimité que j'y voyais naguère encore m'échappe ; le cachet divin s'efface de nouveau pour moi, comme il y a vingt ans ; l'humanité ressort et resplendit. — Chacun de ces livres a un ton, un accent qui lui est si particulièrement propre, si parfaitement humain, juif, galiléen, grec, selon le temps, qu'il est impossible d'admettre la doctrine de l'inspiration absolue et littérale. Chaque écrivain sacré fait son œuvre avec les dons naturels ou acquis de sa vie antérieure, et sous le coup de la révolution opérée en lui par son commerce avec Jésus, et selon les conditions de développement et de conséquences parfaitement naturels aussi et explicables sans le moindre recours au miracle. — Ce n'est pas à dire pour cela que le Christianisme et Jésus perdent à mes yeux leur divinité proprement dite, telle que le philosophe peut l'admettre. Celui qui croit à l'existence d'un Dieu créateur, ordonnateur, principe de vie et d'ordre permanent et infini, à sa providence, ne peut méconnaître, sans contradiction, à cette providence le pouvoir, et si j'ose dire, le devoir nécessaire de tout préparer, tout produire, tout conduire, dans le monde de la pensée comme dans le monde extérieur ; les âmes et les esprits des hommes, même avec leur liberté, sont mus et poussés où *l'esprit* suprême veut. (Vous ne savez pas d'où il vient, mais il souffle où il veut.) Temps, lieu, hommes, instruments, dispositions spéciales physiques, intellectuelles et morales de ces organes nécessaires à son œuvre ; éducation de leur génie, formes de leur parole, mesure de leur action, tout est coordonné, proportionné à leur rapport avec le but divin qu'ils sont appelés à pressentir, à poursuivre, à réaliser par fractions infiniment petites, mais essentielles au tout parfait, dont l'accomplissement progressif appartient aux siècles seulement, et à

1 Cette page nous fait saisir sur le vif un de ces retours en arrière dans lesquels l'auteur perd la simplicité de la foi chrétienne qu'il côtoie si souvent et atteint parfois. Mais il ne peut retomber complètement dans la sécheresse du rationalisme, et ses efforts pour concilier les lueurs que sa foi encore faible entrevoit et ses hésitations en face du surnaturel aboutissent à une sorte de curieux mysticisme.

Digitized by Google

des séries infinies d'instruments de même ordre apparaissant à leur heure.

« Prédestination, fatalisme, suppression du libre arbitre, du mérite et du démérite, vont s'écrier certains philosophes et peut-être quelques théologiens de mon temps ; je ne crois pas que ce soit là une conséquence irrésistible de ce que je viens d'écrire ; il y a bien des ressources pour concilier cette grande marche des lois suprêmes et cette petite évolution libre de chaque être humain dans leur immense orbite.

« En reculant à la fois l'action divine, par la suppression de son intervention directe, incarnée et visible et en la rapprochant par la loi de conséquence et de détermination régulière des milieux où elle doit éclater, ce n'est pas diminuer Dieu, c'est l'agrandir, si cette espèce de profanation de langage est permise. »

« Jésus, Fils de l'homme et Fils de Dieu, à la fois, comme il se désigne lui-même, ou Jésus, fils du temps ou de l'histoire, n'est-ce pas tout un et n'est-il pas toujours le Verbe qui au commencement était en Dieu et était Dieu ? Ne demeure-t-il pas la vie et la lumière destinée à luire dans les ténèbres, mais sans être comprise par les ténèbres, à venir chez soi et à n'être pas reçue par les siens ?

« Je ne sais si je m'égare ici dans une mysticité tout aussi peu saisissable que celle même de l'Apôtre dont l'Évangile me suggère ces réflexions, mais j'y trouve la paix de ma raison, et l'harmonie de ses répugnances au surnaturel prodigué avec l'économie suprême du Dieu dont l'esprit me semble partout animer l'institution chrétienne dans la perpétuité des âges, j'y caresse l'espérance de nouvelles et successives révélations de *l'esprit* qu'elle renferme, et contre lequel les portes de l'enfer, c'est-à-dire la stérilité, ne prévaudront point. »

Considérations générales. — Saint Jean, le théologien et la source par excellence du dogme. — Conséquences de son Evangile.

« Saint Jean est appelé, avec raison, le théologien. — Parmi les Evangélistes, lui seul s'est occupé de la genèse et de la filiation divine de Jésus (1). Les trois synoptiques racontent la vie

1. Ceci est une erreur : Saint Matthieu et saint Luc mentionnent la conception virginale et dans chacun des synoptiques la filiation divine du Sauveur est affirmée, si elle n'est pas exprimée de la même manière qu'en saint Jean

Digitized by Google

terrestre de Jésus, ses miracles, ses préceptes de morale et de réformation des pratiques pharisiennes, mais son essence, ses rapports métaphysiques avec le Père qui l'a envoyé, tout cela leur échappe. Au silence absolu qu'ils gardent sur tout ce qui, au contraire semble l'unique pensée de saint Jean, on dirait que tous ces entretiens, si profonds et si mystiques sur la nature du Verbe, sur l'unité et l'identité du Père et du Fils, sur la présence du Fils dans le Ciel et sur la terre en même temps, sur l'union en Dieu du Maître et des disciples, sur la vertu céleste de sa chair et de son sang, véritablement chair et véritablement sang, qui doivent être mangés et bus, comme condition de la vie éternelle, etc., on dirait, dis-je, que Jésus avait réservé au disciple bien-aimé, qui reposait sur sa poitrine au dernier banquet pascal, au plus jeune, au plus ardent par l'esprit, des communications intimes et à part, où se versait la partie supérieure de sa doctrine, ou bien, ce qui est plus naturel, il faut admettre que dans les 70 ans qui se sont écoulés depuis la mort de son Maître, Jean, tel que les autres Evangélistes et lui-même le révèlent à nous, lancé à 23 ans à peine, dans ces hautes spéculations de la pensée que provoquait sa foi ardente, entré en commerce et en lutte avec toute la science rabbinique fondée sur la tradition, la lecture ou l'interprétation des Ecritures, maniant et remaniant sans cesse les textes, et se pénétrant de l'antique esprit prophétique des psaumes et des livres attribués à Salomon, soit monté de lui-même à une intelligence plus profonde et plus haute de la nature et de la mission de son Maître (1).

« Je ne vois pas, en vérité, quel intérêt la science exégétique et l'histoire peuvent avoir à la négation de l'authenticité de l'œuvre de Jean, et ce qu'il en résulte de plus, en fin de compte, pour ou contre la vérité, la conséquence et l'unité du dogme chrétien (2).

« Jésus lui-même n'a point mis de bornes fixes et immuables à sa doctrine ; bien au contraire, on le voit même dans les trois

1. P. Dubois revient volontiers sur cette explication de l'Evangile de saint Jean. Est-il besoin de faire remarquer que, prise à la lettre, elle détruirait l'autorité attachée à cet Evangile : nous n'aurions plus qu'un écrit de saint Jean, mais non la parole de Jésus, dans ses discours. Ce point a déjà été signalé dans la note de la page 645.

2. La science exégétique et l'histoire, lorsqu'elles sont sincères, n'y ont aucun intérêt, mais l'incrédulité, elle, a tout intérêt à ébranler l'authenticité de saint Jean. Elle s'est attaquée à lui, comme à Moïse, pour l'Ancien Testament, parce que dans le Pentateuque, comme dans saint Jean, on s'attaque au cœur même de la vérité religieuse.

Digitized by Google

synoptiques, sans cesse affligé, arrêté par la dure intelligence de ses disciples qui ne peuvent le comprendre. Il les en reprend quelquefois avec amertume ; dans saint Jean il leur déclare qu'il ne leur dit pas tout, qu'il ne leur donne actuellement que ce qu'ils peuvent porter, il se refère partout, dans ses derniers entretiens, au Consolateur, à l'Esprit de vérité, qu'il leur enverra, et qui procédant de son Père et de lui, les éclairera et les soutiendra dans l'avenir laborieux qu'ils auront à traverser.

« Je sais bien que c'est saint Jean surtout qui insiste sur ce Consolateur, et qui en dessine seul les traits avec précision, mais l'indication en est suffisante et expresse dans les synoptiques.

« Le progrès, le développement nécessaire de son Eglise ont été prévus, marqués, prescrits par Jésus ; cela devait être — et ce progrès devait s'accomplir dans tous les sens. — Régime et discipline morale, formes du culte, métaphysique du dogme, tout devait marcher de concert, s'étendant, s'accomplissant, se confirmant par tous les efforts de la raison humaine, rassemblant toutes les parcelles de vérités latentes dans les religions, les philosophies, persistantes ou évanouies dans les diverses contrées où la foi nouvelle venait s'implanter. « Que saint Jean donc, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'Evangile qui porte son nom, marque une troisième et si l'on veut, la dernière phase de la foi et des temps apostoliques, nul ne peut en douter. Saint Jean ferme le cycle, si je puis ainsi parler, et peut-être n'y aurait-il pas de témérité philosophique et orthodoxe en même temps à affirmer que les siècles suivants, jusqu'au Symbole de Nicée, et même depuis, n'ont fait que se mouvoir dans le cercle que ce génie de feu leur avait tracé d'avance, et écrire pas à pas et ligne à ligne, dans des cadres précis et arrêtés ce que sa parole enthousiaste et complexe avait déjà proclamé dans ses aphorismes flottants, mais animés d'un même et constant esprit.

« Pour moi, depuis plus de trente ans que je lis et relis les Evangiles, seul devant ma pensée, sans commentaire et sans parti pris d'écoles quelles qu'elles soient, rien ne me paraît plus naturel, plus logique, plus conforme à toutes les lois de la nature humaine et de l'histoire, que la voie suivie par l'Eglise. — A partir de saint Jean, elle a clos la série des monuments sur lesquels elle devait reposer, et quant aux interprétations de ces monuments, ses conciles, organes de la tradition, n'ont fait que proclamer ce qui était hier, selon eux, contre ce qui voulait

Digitized by Google

prévaloir comme nouveau, mais attirant et dérobant ainsi, par des interprétations subtiles et adroites, ce qui dans le nouveau même, était une conséquence nécessaire et admise comme telle par le plus grand nombre, rejetant ce qui n'avait pour lui que des minorités isolées et locales (1).

« L'Eglise a fait, ce qu'à un point de vue purement terrestre et politique, ont fait et feront tous les gouvernements reposant sur ce qu'on appelle une constitution écrite ou traditionnelle avec l'opinion générale, et des assemblées délibérantes pour interprètes. Elle a marché sans renier jamais son texte souverain. Dans ce texte souverain, la part de saint Jean, je l'ai indiqué déjà, est considérable. Il est pour le dogme précisément dit, ce que saint Paul a été pour l'affranchissement et le brisement de l'ancienne loi. — L'élève des écoles juives a fait prévaloir la foi par la loi antique, saint Jean a dessiné les contours de cette foi : au Christ rédempteur et ressuscité, il a ajouté le Christ antérieur, si je puis ainsi parler, le Christ pur esprit en Dieu, pur esprit sorti de lui et retournant à lui, et pourtant demeurant ici-bas, esprit encore et troisième personne (2) d'une indivisible unité, en communication perpétuelle avec ceux qui ont cru, jusqu'à la consommation des siècles. — Métaphysique insaisissable à la raison, paraît-il, et qui pourtant avait déjà ses prémisses dans un grand et sublime génie, enfant de la Grèce profane, et qui, trait d'union établi entre le génie juif et le génie grec, allait confondre l'un et l'autre, attirer et séduire les plus grandes intelligences et les esprits d'élite de la race grecque, fournir aux spéculatifs de la science comme aux âmes tendres et raffinées d'amour un champ infini à leurs sublimités dialectiques ou à leurs extatiques contemplations, en même temps que la vie militante de soldat et de tribun prenait les héroïques et les poussait à travers les supplices à la conquête des masses, et des palmes du Ciel. »

1. Il n'y a pas eu dans le développement du dogme une action purement humaine de l'Eglise ; il ne faut pas oublier qu'elle a l'assistance du Saint-Esprit et que son magistère, grâce à cette assistance, possède en matière doctrinale un discernement infaillible.

Il y a ici une expression fautive : le Saint-Esprit est une personne distincte du Verbe, du Fils.

Digitized by Google

Saint Jean, Ch. 1.

14 février 1856, de 1 h. à 5 h. 1/2 du matin.

« Ce chapitre a été bien des fois l'objet de mes méditations et j'ai écrit à son sujet bien des pages enlevées avec tant d'autres. — Je viens de le méditer encore depuis une heure que je suis éveillé. Voici mes réflexions : La prétendue addition des cinq premiers versets :

« Je ne comprends pas qu'on ait pu supposer un moment une telle conjecture : ces cinq versets sont l'esprit même de tout le livre ; ils ont un écho d'abord dans les neufs autres qui les suivent, et il faudrait comprendre aussi ceux-là dans l'addition. Ensuite ils retentissent dans mille autres passages (ch. III, V, 19 ; id. V, 32. Ch. VIII, V, 12) que je citerai à mesure qu'ils me tomberont sous la main.

« Je l'ai encore écrit bien des fois, ce livre de saint Jean est la revendication de la divinité de Jésus-Christ ; c'est le résultat des méditations de toute une vie d'ascétisme, de contemplations ardentes, de souvenirs terrestres spiritualisés. Le disciple que Jésus aimait écrit l'histoire de la génération divine de son Maître ; il l'écrit soixante ans environ après la mort de Jésus, à l'âge lui-même de 90 ou 93 ans ; il l'écrit dans l'Asie mineure, non loin d'Ephèse, dans le feu des controverses sur la personne, les œuvres et la nature de Jésus, au milieu des populations imprégnées du mysticisme oriental, et de toutes les généalogies mystérieuses à l'aide desquelles dans ces temps singuliers, l'intelligence humaine s'efforce d'expliquer la création et ses merveilles, les rapports de Dieu avec le monde et avec l'homme — et lui, saint Jean, déjà si ardent, si mystique, aux premiers jours de sa jeunesse, lui, disciple de Jean-Baptiste avant de devenir celui de Jésus, il se reporte avec cette vigueur d'élan des premiers souvenirs qui revivent sur les derniers soirs et resplendissent d'une lumière si éclatante, même dans les hommes ordinaires, il se reporte, dis-je, aux bords du Jourdain, du lac de Génésareth, en Galilée, en Samarie, à Jérusalem, parlant, entendant, voyant comme il entendait et voyait, mais ajoutant aussi sans s'en douter tout ce qu'il a pensé, senti depuis soixante ans (1), tous ces commentaires nés dans la contemplation perpétuelle de la vie et des paroles de Jésus, dans la prière, dans le

1. Nous retrouvons ici la tendance signalée dans les pages précédentes.

Digitized by Google

jeûne, dans les accès de communion intime avec l'esprit qui avait comme créé le sien, au moins qui l'avait engendré à la lumière -- et c'est à la lueur de cette lumière qu'il monte jusqu'aux régions suprêmes de l'essence divine ; aigle (c'est le symbole par lequel il est figuré dans l'Eglise) à qui il est donné de percer des yeux le soleil ; fils du tonnerre (c'est sa désignation même, son surnom dans l'Evangile) c'est-à-dire esprit qui tient de l'éclair et de la foudre par ses soudainetés et ses violences, non de colère, nous ne le voyons nulle part, mais d'irrésistibles élans — n'est-ce pas là, je le demande, tous les caractères de l'inspiré — et qu'est-ce autre chose que son Evangile, comme l'Apocalypse, qu'on lui contesterait en vain, si ce n'est une inspiration, une vision, écrite toute haletante ? — Voyez-y Dieu qui dicte, ou l'homme qui monte à Dieu de son propre effort, il n'importe, c'est tout un, le caractère est le même, l'accent est le même. Vous êtes à des millions de lieues de la terre et des trois autres évangélistes ; les faits sont des idées, des symboles, ils resplendissent de la *vie* et de la *lumière* éternelle, incréée, qui était et qui est le Verbe, et ce Verbe est en Dieu, et ce Verbe est Dieu.

« Ne sortez pas de ce cercle où l'Apôtre vit, voit, entend et écrit, ou vous ne comprendrez rien à son Evangile, vous ne pourrez vous expliquer ces tours et ces retours de sa pensée, ces fébriles redites, dont chacune cependant, prenez-y garde, a toujours sa raison, et ajoute toujours quelque trait à la forme même qu'elle reproduit, parce que l'inspiré a besoin de ne rien omettre de ce qu'il sent et *voit :* je prodigue ce mot *voir* à dessein : saint Jean est le *voyant* par excellence.

« Mais poussons maintenant nos réflexions plus loin, et comme elles viennent dans la fièvre qu'excite en moi ce puissant esprit. Une chose vous frappera sûrement, c'est que le dogme de la Trinité est dans ce premier chapitre tout entier tel que l'a développé la théologie savante des chrétiens postérieurs (v. Origène, Clément d'Alexandrie, etc.), tel que l'a proclamé le Concile de Nicée et écrit dans le symbole que nous chantons dans la liturgie. — Dieu, le Verbe, son Fils et son égal, son semblable, son identique, la seconde personne ou forme de son être, l'Esprit Saint, que Jean-Baptiste voit descendre sous la forme d'une colombe, c'est-à-dire de l'amour, et qui lui désigne *l'Agneau* de Dieu, la *victime*, celui qui enlève les péchés du monde — dogme et mystère de la rédemption.

Digitized by Google

« Maintenant le *baptême*, le baptême de l'eau, symbole précurseur du *baptême dans le saint Esprit*, du baptême dans *le feu*, comme ont dit aussi les Evangélistes.

« Le témoignage de Jean-Baptiste, laissé par les trois autres, dans le vague de la prophétie d'Isaïe, de la voix qui crie dans le désert, est ici positivement, nettement expliqué par Jean-Baptiste lui-même. Voilà Celui qui était avant moi, et qui devait venir après moi ; Dieu m'avait dit à quel signe je le reconnaîtrais, j'ai vu le Saint-Esprit descendre sur lui, je l'ai vu, et *Celui-là est le Fils de Dieu.*

« Remarquez bien ce mot : Fils de Dieu. C'est Jean-Baptiste qui le dit, et à qui ? A deux de ses disciples dont l'un est André, frère de Simon Pierre, et le second est saint Jean lui-même, celui qui écrit l'Evangile que nous étudions, et tous deux immédiatement quittent Jean le Précurseur pour suivre le Maître suprême et ils s'en vont avec lui dans la maison qu'il habite, (où, dans quelle ville ? l'Apôtre ne le dit pas).

« A leurs questions, Jésus a répondu : venez et voyez. Ils vont et ils voient. Et André, rencontrant Simon, son frère, lui dit : *nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire le Christ*, et il l'amène à Jésus, qui l'accueille comme s'il le connaissait, et change son nom en celui de Céphas, c'est-à-dire Pierre, désormais son nom de religion, si je puis dire, le nom symbolique de pierre angulaire, sur laquelle sera fondée l'Eglise de Jésus.

« Après André, après Jean et Simon Pierre, voici Philippe, rencontré sur le chemin de la Galilée, et à qui il dit : suivez-moi ; c'est le premier que Jésus appelle lui-même. Et celui-ci, à son tour, recrute Nathanael en lui disant : Nous avons trouvé Celui de qui Moïse a écrit, et que les prophètes ont prédit, savoir, Jésus de Nazareth, fils de Joseph. A ce mot de Nazareth, Nathanael s'écrie : peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ? Et Philippe, répétant comme on dirait le mot d'ordre répondu par Jésus même à André et à Jean, dit à Nathanael : venez et voyez. Et celui-ci vient, et Jésus en le voyant venir dit de lui : voici un vrai Israélite, sans déguisement et sans artifice.

« Ici, un incident à recueillir et qui a pour moi, jusqu'alors, quelque chose d'inexpliqué, par ignorance, sans doute, une parole mystérieuse et dont je demanderai le sens aux commentaires (1). Nathanael, entendant Jésus parler de lui en ces ter-

1. Remarquer dans ce passage l'humilité et la sincérité de l'écrivain.

Digitized by Google

mes, lui demande : d'où me connaissez-vous ? — Et Jésus répond : Avant que Philippe vous eût appelé, je vous ai vu sous le figuier. Et aussitôt, voilà Nathanael croyant ; il s'écrie : Rabbi, c'est-à-dire Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le roi d'Israel !

« Jésus lui répondit : « Vous croyez parce que je vous ai dit : je vous ai vu sous le figuier, vous verrez de bien plus grandes choses ». Et il ajoute : « En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le Ciel ouvert et les anges monter et descendre sur le Fils de l'homme. »

« *Le Fils de l'homme !* c'est ainsi que Jésus parle de lui-même, au moment où on le proclame Fils de Dieu ; c'est ainsi que le désignent toujours les trois premiers Evangélistes. Ce titre de Fils de l'homme, les prophètes l'emploient sans cesse en parlant d'eux-mêmes — j'en ai fait la recherche dans Isaïe, dans Ezéchiel ; c'est leur nom prophétique commun, si je puis m'exprimer ainsi. Jésus, issu des prophètes, prend le même titre ; par là il s'assure le droit de parler et de prêcher en public, sans froisser ni révolter personne.

« Qu'on le proclame autour de lui Messie, Christ, Fils de Dieu, Fils de David, roi d'Israel, lui, au début du moins, il ne se nomme que le Fils de l'homme. — Il aura son heure de tout dire, il l'attend, il la sait et la choisira.

« Mais revenons un moment sur ce mot : je vous ai vu sous le figuier. Que signifie cette expression ? Rappelle-t-elle à Nathanael quelque circonstance particulière de sa vie, connue de lui seul et qui n'eut de témoin que Dieu, et cette révélation tombant sur lui, tout à coup, emporte-t-elle la foi, par cela même que Dieu seul l'a vu sous le figuier ? C'est l'explication qui s'offre la première et la plus naturelle. C'est comme la Samaritaine à qui Jésus, sans l'avoir jamais vue, lui dit toute sa vie à la première rencontre et qui, frappée immédiatement de la lumière, reconnaît aussi en lui le Messie, le Seigneur, le Fils de Dieu.

« Ce chapitre est pour moi inépuisable d'indications. En le relisant, et avant d'écrire, j'y relevais les circonstances historiques qu'il nous révèle par l'effacement immédiat de saint Jean-Baptiste devant Jésus, ce que n'avaient point dit les trois synoptiques ; le Précurseur lui-même, lançant, pour ainsi dire ses propres disciples à la suite de Jésus — et ceux-ci l'abandonnant.

Digitized by Google

Ainsi la voie était réellement préparée, les populations étaient émues, elles avaient suivi Jean au désert et s'étaient pressées sur les bords du Jourdain, dans les eaux régénératrices; elles confessaient leurs péchés, elles attendaient la venue prochaine du royaume et quand la prison et le meurtre éteignent la voix qui cria la première : « faites pénitence, » aussitôt Jésus est sur les chemins, dans les villages, dans les villes, au bord des lacs, partout trouvant des auditeurs par milliers, et autour de lui les premiers disciples de celui même qu'il remplace.

« Les commentateurs, et surtout les critiques empressés à relever les contradictions des Evangélistes entre eux, Strauss surtout, si je ne me trompe, ont mis en saillie celle qui éclate ici entre saint Mathieu et saint Jean sur la manière dont celui-ci avait été fait disciple de Jésus (1). Selon saint Mathieu, c'est Jésus, qui apercevant Jean et son frère, raccommodant leurs filets dans la barque de leur père, leur aurait commandé de le suivre, et ils l'avaient suivi. — Mais quelle contradiction y aurait-il à ce qu'une première fois, Jean avec André eussent suivi Jésus à la ville, puis revenus chez eux avec les souvenirs de ce qu'ils avaient vu et entendu, se retrouvant plus tard en présence de Jésus qui leur dit : Venez, je vous ferai pêcheurs d'hommes, leur vocation déjà préparée et leur foi enflammée se soient tournées alors en adhésion absolue et en abandon immédiat de leur famille, de leur barque, de leur profession, pour embrasser l'apostolat, la pêche d'hommes à laquelle les convie le Maître que Jean leur avait indiqué comme celui qui enlèverait vraiment les péchés du monde, dont lui-même ne prêchait que le repentir, sans pouvoir en promettre ni en accorder la rémission ?

« Saint Mathieu a pu ne connaître que ce dernier fait, le fait de définitif enrôlement à la suite de Jésus, et il l'a dit. — Jean, qui se savait lui-même, raconte ce que les autres ignoraient. Et d'ailleurs, comme homme de l'esprit, c'est l'esprit qu'il suit à la trace ; confident de Jean-Baptiste, avant de devenir celui de Jésus-Christ, il révèle et explique la partie spirituelle et intérieure de la mission de Jean, — il confesse son propre enrôlement et les motifs qui l'ont déterminé.

« Ensuite, quand il y aurait contradiction, que s'ensuivrait-il pour la vérité des faits ? quelle histoire, écrite par des hommes

1. Tout ce passage nous révèle la sincère bonne foi que P. Dubois apporte dans son étude. C'est une sincérité absolue qui exclut tout parti-pris.

Digitized by Google

différents d'âge, d'esprit, d'habitudes à 30 ans de distance par l'un, a 60 ans par l'autre, des événements, ne présenterait de semblables variations : ici un développement qui manque là ; des omissions réparées ou commises, — et surtout si celui qui écrit le dernier, le fait dans un but qui donne le sens supérieur des événements et des paroles que les autres se sont bornés à raconter, quoi d'étonnant qu'il dise plus ou moins, ou autrement ? — En vérité, vétilles et misères que tout cela.

« J'ai déjà bien des fois relevé cette erreur de la critique allemande qui applique aux monuments évangéliques les mêmes procédés d'analyse et de critique qu'à des compositions littéraires dans toutes les conditions de l'art. »

Le 19 février 1860, nous trouvons un fragment sur les miracles dans saint Jean.

« Il y en a bien peu (1), si on compare avec les autres Evangélistes ; mais saint Jean a un autre objet que de raconter la vie terrestre et miraculeuse de Jésus. C'est, comme je l'ai dit tant de fois, la Genèse divine, la vie céleste, la doctrine intime de Jésus qu'il veut raconter, rendre expressive et accessible aux intelligences qui ne voient que l'homme dans le Fils de Dieu.

« Mais, s'il ne raconte que peu de miracles, il ne nie ni ne conteste aucun de ceux qui peuvent être compris dans les trois synoptiques. On voit même qu'il y fait allusion, qu'il les cite, et attribue à ces signes de la divinité et de la puissance de Jésus beaucoup de conversions qui se font : « Pendant qu'il était à Jérusalem pour la fête de Pâque, beaucoup crurent en lui, voyant les miracles qu'il faisait (II, 23). »

Nous reprendrons ici un manuscrit du 16 mars 1857 sur le miracle de Cana (S. Jean. II), qui va nous montrer une fois de plus combien le loyal commentateur que nous étudions ne s'arrête pas aux difficultés dont triomphent si aisément certains rationalistes.

« Le miracle de l'eau changée en vin est, selon saint Jean, le premier opéré par Jésus, la première manifestation de sa gloire;

1. Mais ils sont de premier ordre : miracle de Cana, guérison du paralytique de la piscine, multiplication des pains, guérison de l'aveugle-né, et surtout résurrection de Lazare. On peut y ajouter la connaissance des âmes : Nathanaël et la Samaritaine.

Digitized by Google

cependant les trois autres Evangélistes n'en font aucune mention. L'embarras chez les commentateurs catholiques est extrême et le triomphe des incrédules non moins grand. Ce qu'il s'est entassé de subtilités misérables pour expliquer ce silence ou le faire tourner à la confusion et à la dérision de l'histoire évangélique est incroyable.

« Qu'importe tout cela à la véritable appréciation du livre de saint Jean ? En rien, à mon sens. Mais enfin, quelle impossibilité à ce que saint Mathieu, qui n'a été appelé par Jésus à le suivre, et ne s'est attaché à lui qu'après cet événement l'ait passé sous silence, volontairement ou non, et qu'après lui Marc et Luc, ou les rédacteurs qui se sont abrités de leur nom, aient gardé le même silence ? Cela n'est pas fort singulier non plus, et en vérité je ne vois pas ce que perd ou gagne en cela l'authenticité des Evangiles, telle que je me suis habitué à la considérer.

« Ce qui importe, c'est le caractère de ce récit et de ce miracle, la portée qu'il a dans saint Jean, et les traits de la figure et de la mission de Jésus qu'il met en lumière.

« C'est trois jours après la rencontre avec Jean, à Béthanie au delà du Jourdain, après le récit du témoignage que le Précurseur a rendu sur lui, après le recrutement des cinq premiers disciples, que par induction on suppose présents à la noce, puisque l'Evangéliste dit qu'à cette manifestation de sa gloire ils crurent en lui.

« Ici Marie, qui dans les autres Evangélistes semble avoir oublié la future destinée de son Fils, que saint Mathieu et surtout saint Luc disent pourtant lui avoir été révélée par l'annonciation de l'ange, sa visite à Elisabeth et les éclatants prodiges de la naissance à Bethléem, Marie est pleine de ces souvenirs. Sa foi même est impatiente : c'est elle qui provoque son Fils, et s'attire même de lui une réponse presque sévère, accompagnée de la réflexion que *son heure n'est pas encore venue*. Cependant la mère ne se résigne pas ; elle appelle les serviteurs, et en leur disant : *Faites ce qu'il vous dira*, elle commande, pour ainsi dire, et malgré sa répugnance Jésus obéit, et l'eau est changée en vin dans les six grandes urnes du festin.

« A plus d'une reprise les mots que nos traducteurs autorisés traduisent : femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? m'avaient paru durs et peu assortis à la sublime douceur de Jésus, à sa tendresse pour sa Mère, bien que cependant, comme Messie et comme Fils de Dieu, il lui appartînt de juger seul de

Digitized by Google

l'heure et de l'opportunité de ses œuvres. Mais l'expression a moins de sévérité que je ne pensais, et la prompte condescendance qui suit en corrige en tout cas l'apparente vivacité, — et le miracle est accompli. »

Le Commentaire des Chapitres III, IV et V de saint Jean est digne de la plume d'un croyant. Le voici :

L'amour de Dieu pour le monde ;

Rapports de certains versets de ce chapitre avec ceux du début rejetés par plusieurs critiques.

20 décembre 1858.

« Le chapitre III de saint Jean contient dans les versets 16, 17, 18, 19, la première déclaration explicite et nette de la rédemption, du don que fait Dieu de son Fils unique pour le rachat de l'homme, et *par amour*. — Ce caractère nouveau de la divinité, *l'amour de l'homme* en Dieu, poussé jusqu'au sacrifice de soi-même, car le Fils est Dieu comme le Père et (l'Evangéliste le répète assez de fois) *ils ne sont qu'un*, ce caractère, dis-je, surpasse tout ce que la philosophie a pensé de plus élevé sur Dieu. — C'est aussi le fond même du mystère de l'Incarnation et de tout l'Evangile de saint Jean.

« Aussi ces versets sont-ils un développement et une répétition des cinq versets du début, si faussement contestés, et le verset 19 répète textuellement le verset 5. « 19. — Or, le sujet de cette condamnation est que la lumière est venue dans le monde et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. » « 5. — Et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. »

(A suivre.)

Gabrielle Voland.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE GUILLAUME DE CASAL

A SAINTE COLETTE DE CORBIE

ET NOTES POUR LA BIOGRAPHIE DE CETTE SAINTE.

(Suite.) (1)

IV.

Nous aurons terminé notre examen du « dossier Casal » de la bibliothèque de Besançon, quand nous aurons dit un dernier mot très court des trois derniers documents qu'il renferme.

Les deux premiers sont les autographes des lettres du Cardinal Julien Césarini, plus tard protecteur de l'Ordre des Frères-Mineurs, adressées à la Sainte.

Le n° 52 est adressé : « *Venerabili et religiose mulieri domine sorori Colete tanquam matri honorande* ». La missive est datée de Bâle, du 25 février 1436 (v. st.) et signée : « *J. cardinalis sancte Sabine sancte sedis apostolice legatus* ». Le Cardinal lui annonce que le Concile de Bâle vient de nommer Bernard, évêque d'Albi. Il la prie de protéger cet évêque. Bizouard (*loc. cit.*, 197-198) en donne une bonne traduction française d'après le n° 49, probablement.

Le n° 54 se termine ainsi : « *Basilee die in vigilia nativitatis gloriose virginis marie, vester filius Julianus card. Sci Angeli.* » La date de l'année doit être 1438 (7 septembre). Le cardinal dont le titre de Sainte-Sabine avait été changé pour celui de Saint-Ange, envoie à sa correspondante douze florins du Rhin pour l'achat de vêtements et lui demande des prières. La traduction

1. Voir le numéro de mai 1908.

Digitized by Google

française en est dans le cahier n° 49 et dans le livre de Bizouard si souvent cité, pp. 199-200. (Cf. Germain, pp. 228 et 229).

L'un et l'autre original conservent encore la trace du cachet qui les fermait. Ce sont très probablement ces lettres du président du Concile de Bâle qui ont donné lieu à la croyance que cette assemblée s'occupa de la réforme féminine opérée par sainte Colette chez les Clarisses. On ne trouve en effet rien à ce propos ni dans le Wadding, ni dans les volumes consacrés par Mansi à ce Concile, ni dans les cinq tomes d'Haller sur le *Concilium Basiliense*, et l'on ne possède à ce sujet que l'approbation du 28 septembre 1434, citée plus haut, où figurent les noms de Julien Cesarini et de Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, présidents de cette assemblée (1).

Du troisième et dernier document, nous n'avons plus qu'une vilaine copie de la fin du XV° siècle dans le n° 55. C'est une lettre émanant d'un certain « Frère Jean Aubert, premier vicaire de la bulle deçà les monts » dans lequel il faut sûrement voir le belge connu sous le nom de Jean Maubert, nommé vicaire général le 13 juin 1443 en même temps que saint Jean de Capistran et mort en 1450 à Trazegnies en Belgique (2). Elle est en français ; mais je suis très porté à croire que l'original était en langue latine. Le Fr. Jean Maubert y est dit « premier vicaire de la bulle », parce qu'il fut le premier nommé après la suppression de la charge en 1430. La lettre est adressée « à son compaignon frere pierre de vaux, confesseur de seur Collete ». Elle est datée de Saint-Omer, du 17 octobre. L'année n'est point fixée ; mais c'est certainement antérieur à 1447, année de la mort de sainte Colette, et postérieur à la nomination de ce Jean Maubert en 1443 comme vicaire général cismontain. Il y a bien des chances que ce soit l'année même de 1443 :

« Saches, dit-il, que j'ay de longtemps desirer des nouvelles de vous et de notre mere sus la matière de laquelle aultres fois luy ay escript et que vous ne ygnoré pas comme de l'institution (?) de tres reverez pere general et de la confirmation du pape moy demy mort porte la charge de vicaire (3) et à vous, comme à mon tres cordime, j'ay demonstrer ceste commisson estre

1. Haller, *Concilium Basiliense*, t. III, pp. 32-33, publie le texte de Brunetti qui raconte la réception au concile de Guillaume de Casal, le 25 février 1434.

2. Cf. Wadding, *Ann. Min.*, tome XI, p. 176, 247, 264 et 265. — P. Silvère d'Abbeville, *Hist. chronol. de sainte Colette*, p. 365. — Gubernatis, *Orb. ser.*, III, 111. — suivant Glassberger (éd. Quaracchi, p. 331), il mourut en 1451 et fut enterré à Ath. — Cf. Glassberg., *loc. cit.*, pp. 308 et 309.

3. La nomination est dans Glassberger, éd. Quaracchi, p. 308.

Digitized by Google

possible ault prejudice grief de notre provision concédée au sacré consile de Constance. Mais considérant que les freres tant delà les monts que de ça contre moy inciterent leurs emulateurs et que je tan comme de sorter (?) refuseroy et fuisse a l'aventure en tres grand prejudice de mon ame et de notre compaignie laquelle chose nessoit en moy, quar de toute ma force je requier de voir la reformation de notre tres sacré ordre et habandonner moy mesme demy mort pour chose tant piteuse et à dieu acceptable comme je ne docte point. Donq moy considerant estre en si grand enguesse, quan jeut bien consollier de toute part avec deues protestations et ordonnances de notre st. pere le pape et de notre tres v^ez pere ministre general en consenten j'ay accepté ledit office de vicaire à moy importable, pensant (1) que par cela mon desir s'acompliroit, sce ascavoir que devant que je morisse, je verroy la bonne union en notre ordre, saulve l'observance regulière et singulièrement nos freres avec les freres de notre tres doulce mere. De mon povoir les ay tousiours induit à se venyr. Je scay certainement que entre nous avoit d'aulcung freres lesqueus n'avoient pas grand affection aux vostres. Toutesfois mentenant par la saveur de la doulceur de notre Seigneur, je n'en scay ung tousiours qui leurs soyt contraires, pourquoy j'en rends graces à mon dieu, non pas tant que j'en dois, mais comme je puis et à ma volonté. Mon tres cordial pere, je pourpense estre de l'aultre partie à grand douleur. J'ay ouy que monseigneur de Sieues (?) (2) a dit à mon compaignon que les freres de seur collete ne nous aimmet point ; et à bologne desus la mer (3), selon que l'on dit, d'aulcuns ont narré et dit ceste manière. Les frères de Sainct Homer (4) sont vallens, mais nous ne vouldrions pas nuire net morir comme heulx et par ansit note gouvernement (?) devant les aultres porte devant vous non droitement la macule d'inobedience. O mon pere très emé, vous cognoscé mon cuer, nous tendons devant tous ad une fin necesaire et n'y avons autoryté sinon par ung moyen qui est vraie union en charité. Et maintenant est le temps que voy ci l'opportunité. Desia j'ay désigné des commissaires en alamagne, en la province de provence, et en plusieurs autres lieus et finallement en la province

1. Variante en interligne : *comme si desia.*

2. ou Fienes ?

3. Le Couvent de Boulogne fut plus tard de la province de France Parisienne ainsi que ceux de Sees et Varennes. Cf. Gonzaga, *De orig. ser. rel.*, 1587, p. 581 et suiv. — Mirabeau, Laval, Bersuire, Fontenay le Comte, Cholet, Clisson, Amboise furent de la province de France Pictavienne, et Dole de la province de Bourgogne.

4. Cf. Franc. a Gonzaga, *De orig. ser. relig.*, 1587, p. 983.

Digitized by Google

de borgone, desirans d'aultant qu'en moy serat de les tous incorporer en la charité viscerale de nostre Seigneur Jhsu. et ault souveraint bien par union de charité conjoendre, avec l'observance de nostre tres sainte regle ; et dessus ceste matiere j'ay esté à nostre mere, et d'elle j'eut pensé que vous deviez estre transmis à moy pour moy dire et ensegnié le propos de nostre dite mere sus ceste matiere, et neanmoins jusques à présent, je n'en ay riens oyl, dont suis assez emerveillez. Dieu m'est tesmoien comme dessus tous les vivens je desire son sentiment desus ce setcavoir, et puisz j'en ay escript ad elle et à vous. Plese vous aulmoin de m'en escripre quelque chose affin que je scache ce qui me fault. Mon tres amé pere, je desire de vous voir et d'estre consoler avec vous, mais quand ce serat et le signe de vostre advenement, je l'ignore. Je vous prie de tout mon povoir et de bon cuer que moy povre debile mervelleusement et mendians vulle tousiours avoir pour recorder en vous piteuses prieres comme preleuerment j'eyl (?) confié, et nostre S. Jhus vous vuille tousiours conservé en toutes choses et en félicité. Amen. Escript à Sainct Homer, à grand acte (1) le xvij^e de octobre. Fr. Jo. Aubert de l'ordre des frères mineurs.

« Mon tres cordial pere, comme descia devant ilz est montré que nous soyons unis pour conter le bien de réformation, j'en ay parller aud. vénérable père ministre de france qu'est de bonne volonté comme scavé ; mais la reformation ne se porroit fere, senon par frères exemtés en l'observance et ceste manière de réformez leur plet moins que la premiere à nous donner, quar ilz ont persecutez les freres de notre tres doce mere, lesqueulx devoent venir en béthone » (2).

Ces frères de Saint-Omer, de Béthune, de Boulogne, nous les connaissons bien : ce sont les Observants français à leurs débuts. Le premier réformé de Saint-Omer était ce Fr. Jean Macarelli dont parle Servais Dirks en son *Histoire littéraire* (pp. xvi et xvii). Ce décret du concile de Constance, c'est le fameux texte du 23 septembre 1415 (= IX kal. octobris) en faveur des dix couvents de Sées, Saint-Omer, Varennes, Dole, Laval, Clisson, Amboise, Saint-Jean d'Angély, Bersuire, Cholet et Fontenay-le-Comte (3) qui leur a reconnu la première existence corporative

1. A grande hâte.

2 Sur ce couvent, cf. Franc. a Gonzaga, *De orig. ser. rel.*, 1587, p. 1071. Il fut construit en 1330.

3. Le texte de la *Minorita elucidativa* n'indique que ces couvents. De même celui de Wadding, *Ann. Min.*, t. IX, p. 371 ; plus loin, p. 374, Wadding ajoute Mirebeau et constate que les mss. sont loin de s'accorder sur cette énumération.

Digitized by Google

légale et que nous ont conservé la collection des *Concilia* de Mansi (tom. 27, col. 796-799) et la *Minorita elucidativa* de 1499 où il occupe sept pages *(Supplicationibus personarum que voto religionis sunt astricte)*, décret renouvelé à Florence le 7 mai 1420 par Martin V *(Romanum Pontificem)* et par le concile de Bâle en 1435 *(Sicut refloruit hactenus in agro)*.

Et n'est-il pas curieux de se rappeler que les premiers essais de réforme des Conventuels de l'*Ara Cœli* et du grand couvent de Paris, deux des plus importantes maisons de l'Ordre, furent dus à des frères colétans du monastère de Dole (1) ? Aussi je crois pouvoir affirmer que les documents qui nous occupent ont beaucoup d'intérêt et projettent un jour nouveau sur la réforme promue par sainte Colette dans le premier Ordre franciscain (2). Ils nous font aussi deviner la raison pour laquelle cette réforme ne fut pas vue de bon œil par tous. En même temps que surgissait le mouvement colétin (3) qui date de 1406, se dessinait très puissamment l'élan de zèle parti dès la fin du XIVe siècle de Mirebeau en Poitou (4) et celui de l'Italie patroné par S. Bernardin de Sienne. Il est clair qu'une sainte émulation, parlons plus exactement, qu'une différence profonde de vues concernant l'obéissance s'établit entre ces trois groupes de réformés, la française, la bourguignonne-franc-comtoise et l'italienne et qu'elles cherchèrent à unir leurs vues et leurs efforts afin de ne plus diviser l'Ordre, ce qui n'arriva légalement qu'en l'année 1517 avec la bulle *Ite et vos* de Léon X, par l'union des Observants ultra-montains et cismontains et par l'extinction des Colétins ou Observantins.

Ajoutons, pour être complet, que les Frères Mineurs subissaient alors l'influence néfaste du grand schisme d'Occident et des divisions du Concile de Bâle. Tandis que Bernardin de Sienne était fidèle au Pape de Rome, Colette se soumettait au Pape d'Avignon. De plus, d'abord attachée à la réforme de Mirebeau par le couvent de Dole, la sainte s'en sépara ensuite entraî-

1. Fodéré, *Narration historique*, pp. 171 et 659.

2. Cf. A. Germain, *Sainte Colette*, p. 262.

3. Cf. *Chronologia historico-legalis seraph. ord.*, t. I (1650), Naples, p. 89. S. Jean de Capistran partagea d'abord les idées de sainte Colette, et il reçut à ce sujet des reproches de S. Bernardin de Sienne. Cf. Glassberger. éd. Quaracchi, p. 294. Il fut par la suite ardent défenseur des vues observantes comme le prouve une de ses lettres publiées dans l'*Archivum hist. fran.*, t. I (1908), pp. 94-97, par le P. Nic. Dal-Gal.

4. Sur ce mouvement cf. la *Chronologia historico-legalis seraphici ordinis*, t. I (1650), Naples, p. 87. L'origine remonte à 1388. Dès le commencement du XVe siècle, l'Observance de Mirebeau se fractionna en une double branche.

Digitized by Google

nant avec elle les frères bourguignons pour vivre sous l'obédience directe des ministres. C'est un ennemi déclaré de la réformatrice qui nous en avertit : « *More muliebri sensui proprio nimium inherens et illum preferens sacri consilii decreto, ab earumdem fratrum Observantium cura se subtraxit ac dictos conventus Burgundie et fratres ad se sequendum induxit et quia id fecerunt ut dixi solum ut prelatos ministrorum nomine vocatos haberent...* » (1). Ce texte est confirmé par la Chronique de Nicolas Glassberger (*Anal. franc.*, tom. II (1887), p. 322) qui mentionne séparément des autres les *Fratres et Sorores Coletani.*

1. *Minorita elucidativa rationabilis separationis fratrum de observantia ab aliis fratribus ejusdem ordinis.* Paris, 1499, in-4° (Bibl. nat. Paris. Rés. H. 2125, 4 exemplaires). 2a apologia. Cet opuscule très important est au moins de deux auteurs dont l'un était évêque. Il contient : « .. *materia.. ut* [lector] *clarius et perfectius sciat originem et differentiam fratrum minorum de observantia vulgariter nuncupatorum sub vicariis christo militantibus. Et illorum fratrum minorum qui de communitate seu Colete vel Coletani nominantur et sub ministris referuntur deo servire...* Il donne aussi le texte d'une bulle d'Eugène IV (*Ut sacra ordinis minorum religio.* Rome, decimo kal. augusti 1446) (Cf. Glassberger, p. 516) pour mettre les observants sous des vicaires vivants séparés de ceux qui sont sous les ministres ; — une bulle de Pie II (*Cum ex determinatione et concessione apostolica.* Rome, Pridie ydus januarii 1463) (Cf. Glassberger, pp. 399-400) qui déclare les vicaires de l'observance « veri et indubitati ministri ». On rapprochera avec utilité de la *Minorita elucidativa*, le *Defensorium elucidativum* du P. Boniface de Ceva, ministre de la province de France, mort en 1517 ; ce *Defensorium* est l'œuvre d'un membre du parti opposé à l'observance à laquelle il adresse les pires invectives ; il adopte les idées chères à sainte Colette relatives au respect de la hiérarchie. (Je n'ai pu consulter une brochure dont le titre promet beaucoup : *Invectiva in fratres de Observantia et apologia eorumdem.* Paris, 1499, in-8°. Elle est indiquée par Hain.) Au commencement du XVI° siècle, le général Gilles Dauphin avait les idées coletines. C'est lui qui nomma de sa propre autorité le ministre provincial de France, Boniface de Ceva. Cf. Glassberger, éd. Quaracchi, 521, 531, 542, 543, 548. Le parti opposé de l'Observance, avait alors le Pape pour lui. De Boniface de Ceva, Glassberger, de l'Observance, parle en ces termes : « *Fratrem Bonifacium Coletanum quemdam* [et Ægidium Delphinum] *quov aestimo cometam qui hisce temporibus apparuit ignita cauda, faca infernali designasse.. Hic namque Bonifacius.. arma malitiae et vasa iniquitatis in sacram familiam statim poet assumptum habitum vibravit* » (éd. Quaracchi, p. 522-523. Cf. id. 556). Boniface est l'auteur du fameux *Firmamentum trium Ordinum S. Francisci* de Paris, 1512 (on cite aussi une édition de 1511), livre encore très utile pour notre sujet à cause de ce que publie ce Boniface sous ce titre : *Articuli in supremo parlamenteo senatu Parisien.. ad.. veram divi ordinis minorum observantiam pacem et unionem.. convocatis partibus duarum observantiarum eiusdem ordinis super huiusmodi pace ac unione conscripti et exhibiti.* Ces *articuli* sont suivis des lettres de Fr. Nicolas Denyse, *vicarius provincie francie super fratres de familia.* 16 folios non ch. à la fin de la 4° partie du *Firmamentum* (Bibl. nat. Rés. H. 878 et bibl. Couvin). Fodéré parle du P. Boniface de Ceva à la page 193 de sa *Narration.* Wadding le dit *probatae virtutis et singularis in rebus agendis dexteritatis* (dans *Scriptores*, 1650, p. 85). Le nécrologe de Paris (Arch. Nat. LL. 1527 A) est plein d'éloges à l'endroit du P. de Ceva. Cf. Bibl. nat. Paris, f. fr. 15776, fol. 203 : Inventaire de la production qu'a faite au Parlement le P. Boniface.

Digitized by Google

La lettre de « Fr. Jo. Aubert » que nous avons citée tout au long, a dans la même pièce n° 55 du dossier Casal un commentaire écrit par un frère de la seconde moitié du XVe siècle. Nous nous reprocherions de l'omettre comme l'ont fait tous les historiens :

« En ceste precedente lettre cognoyssons évidemment, est-il dit, que se bon frere Jo. Ambert estoit le propre compaignon de reformation du pere de vaux, excepté que ilz feut de la bulle, et frere pierre demourant tou^ors avec notre mere. Neanlmoins seurent ils grande charité ensemble, et appelloit seur Collete sa doulce mere comme le beaul pere de vaux, et il avoit une merveilleuse reverence et confiance ; et fault bien dire et entendre qu'elle scavoit quelques grand secret, lequel elle ne povoit bonement luy envoier par escript ; mais luy promettant d'envoier son beaul pere de vaux pour le consouler et donner consel sus la matiere de q. demandoit. Quar ansit se povoit fere plus secretement et peut on bien entendre qu'elle n'en vouloit point estre, ni ceux de sa compagnie, qu'elle euse donné tel consel à frere Jo. Aubert si l'eut à present. Mais pour crente servile combien que l'euse bonne entencion, devant la responce ilz accepta l'office, pourquoy l'ont peult presumer que le pere de vaux ne le visita point, ou il feut prevenus de la mort, Dieu le escrit, permettant pour monstrer à l'adventure ses grand jugement, et ainsement de tousiours unire en sa crante ; quar led. frere Abert se demonstrat apres sa mort aud. pere de vaux, comme est dit en la premiere letre du dit pere Aubert (1) et peut ong bien croyre que notre S. luy fit telle grâce, à cause que avoit si grande sollicitude de reunirs l'ordre, et par cette occasion avoit ilz consentu à la bulle. Et toute semblable chose seut fete ou couvent de besançon d'un frere de charié (2), grand cler et grand precheur, nommé frere pierre gisard, lequel avoit entrepris de fere un couvent de la bulle à digions (3). Et à cause que frequentoit à besançon (4), il se recommandoit souvant est seur de sainte clere,

1. Nous n'avons pas cette première lettre.

2 Chariez. Sur ce couvent, cf. Fodéré, *Narration historique*, p. 662, et Gonzague, *De orig. ser. rel.*, 1587, p. 786. Il fut fondé en l'année 1420.

3. Fodéré, *loc. cit.*, p. 447, ne dit absolument rien de ces faits, non plus que Gonzague, *De orig. ser. relig.*, 1587, p. 781. Ce dernier écrit : *Quo certo tempore hujusmodi locus Ordini nostro concessus fuerit, deficientibus scripturis et antiquorum traditione, penitus ignoratur.*

4. Fodéré, *loc. cit.*, Description des monast. Ste Claire, p. 5.

Digitized by Google

affin que puisse parfaire se couvent à digon à l'onneur de notre S^r^. Et les seurs voyent bon ceur et reverence qu'il avoit à elles et à notre mere seur collete, bien souvant luy disoient que se ostasse de cette bulle ; et ilz repondoit que volontiers se osteroit se ouste s'en povoit, et que si luy estoit à metre jamais ne s'en metroit et que de sce covent que vouloit fere jamais ne s'en meleroit. Et deffet que par trois fois ilz eut attenter de le commenser et tousiours falloit à son propos. A la tierce foys ilz revient tout malade ou covant de Ste Clere à besancon, et cognoscant aprosché sa mort, ilz feut tout desesperez de ce que estoit de la bulle, disant beaulcolt de parole bien espouvatable, entre les quelles, disoit : « Je cuidoit estre frere mineur, estre sus ung dyable ». Et en criant se demenoit si terriblement que les seurs l'ouyent crier depuis leurs gerdins apres complie; et comme revenoit à luy ung jour, disoyt à frere pierre gallier confesseur dudit couvent et auls autres freres : « Je vous prie pour le honneur (?) de notre S. que me recommandé à ses bonnes chacunes aultres seurs de seans, qu'elle prie dieu pour moy, quar elle sont à la sure voye ». Et par deux fois en deux jours, comment sonnez (?) les dictes seurs devant matines et descenderent du dorte^r^ pour prié notre S^r^ pour luy en l'église à grand acte, quar il estoit emervellay assault de pancée. Et desia par devant sa maladie en soyt recommandant auls dictes seurs ault tenlly (?) disoit : « Prié notre S^r^ pour moy, quar je suis en grand batalle. » Pourquoy l'ont peult entendre qui n'estoit point à reste de conscience en la dite bulle. Et se sy tesmogne pluseurs du dit couvent comme seur jacote de gyz vicaire, s^r^ Kafherine de Balme et des aultres qui stoent allors au dit couvent quand se frere morut et [fut] enterré ou dit couvent. Requiescat in pace. Amen. »

V.

Et maintenant que sont connues entièrement ces fameuses lettres de Guillaume de Casal à sainte Colette, ces lettres dont l'abbé Douillet disait en 1884 qu'elles « jetteraient un grand jour sur le rôle de la réformatrice et feraient éclater sa gloire (1) », nous formulons deux souhaits :

Le premier, c'est que l'on reprenne par la base, en s'appuyant sur les documents primitifs et en la situant bien dans son milieu,

1. *Sainte Colette*, éd. 1884, p. 346.

Digitized by Google

la biographie de cette Sainte. Bien qu'ils les aient cités, aucun des hagiographes modernes ne les a, en réalité, véritablement étudiés en eux-mêmes et avec compétence. Ce qui arrive pour le « dossier Casal » le prouve jusqu'à l'évidence. Il faudra revoir, en particulier, à la bibliothèque de Besançon, dans la partie non cataloguée :

Des privilèges pontificaux accordés à sainte Colette — des extraits de biographie la concernant ainsi que son tombeau et ses reliques — des lettres de princesses devenues ses compagnes — des lettres de ses confesseurs Henri de Baume et Pierre de Vaux — des privilèges pontificaux accordés aux couvents réformés par son initiative — enfin des actes concernant la béatification de la Sainte, avec correspondance et enquête y relatives (1).

Voici, d'après une bienveillante indication de M. Georges Gazier, l'énumération très imparfaite de ces concessions de privilèges :

A. Accordés à sainte Colette :

1° Le Pape Benoît XIII donne à la recluse de Corbie l'autorisation d'établir un monastère de Clarisses dans quelque lieu des diocèses d'Amiens, de Paris ou de Noyon, et confère au futur monastère les privilèges dont jouissait cet Ordre. Saone. III Kal. maii (= 29 avril) 1406. *Devotionis tue sinceritas*. Copie parchemin en date de 1410 émanée de l'officialité de Besançon. Cf. Eubel, *Die Avignonische Obedienz*, n. 1049 et le ch. VI de la vie de Pierre de Vaux (*Acta Sanct.*, mars, tome I (1668), p. 548. Il est à noter que la bulle qui permet à sainte Colette de s'établir à Besançon n'est pas à la bibliothèque de cette ville. Cf. Eubel. *Dic Avign. Obedienz*, n. 1139, et Fodéré, *Narration*. Couvent des saintes Claires de Besançon, p. 13, et le *Summarium super dubio an constet de virtutibus*, pp. 60 et 61, enfin l'extrait de l'Inventaire des archives des Clarisses d'Amiens cité plus bas.

2° Le même autorise sœur Colette à bâtir un couvent à Corbie. *Quanto personas ecclesiasticas*, XVII kal. novembris (= 16 octobre) 1410. Nice. Copie parchemin.

3° Jean de Boissy, évêque d'Amiens, délie Colette du serment qu'elle avait fait de vivre en recluse à Corbie et l'autorise à entrer dans l'Ordre de saint Benoît ou de sainte Claire. 1er août 1406. Original. Cf. *Acta Sanct.*, mars, tome I (1668), pp. 536 et 537.

1. Que M. Georges Gazier, conservateur de la bibliothèque de Besançon, veuille agréer tous mes remerciements pour les détails qu'il a bien voulu me communiquer au sujet de ce présent article et la facilité qu'il m'a procurée d'étudier ce « dossier Casal ».

Digitized by Google

B. Accordés à ses couvents :

1° Le pape Nicolas V déclare que les religieux de trois couvents (Sellières, Chariez et Dole) (1), réformés par Colette, ne seront pas soumis à l'obéissance du vicaire général de l'Ordre établi par Eugène IV. Rome. Nonas julii (= 3 juillet) 1451. Vidimus de l'officialité de Besançon daté du 12 décembre 1507. Parchemin. Cf. Dominique de Gubernatis, *Orbis seraphicus*, I, 619, bulle du 25 février 1452, et plus bas l'extrait de l'inventaire des archives des Clarisses d'Amiens.

2° Eugène IV autorise Elisabeth, duchesse de Bourgogne, à bâtir un couvent. *Eximie devotionis*. V kal. junii (=27 mai) 1437. Copie papier. Wadding, *Annales Minorum*, tome XI, p. 332.

3° Sixte IV confirme les constitutions faites par Guillaume de Casal. *Sane pro parte dilecti filii moderni visitatoris dilectarum... sororis Coletae*. XII kal. julii (= 20 juin) 1472. Vidimus notarié en date du 5 septembre 1498. Papier. Wadding, *Annales Min.*, XIV, 17. Le Pape approuve les statuts du chapitre de Santa Croce de Florence du 18 mai 1467 (Bibl. francis. provinc. ms. 188 (359), fol. 118 et suiv.). Voir la bulle précédente de Pie II, *Etsi ex suscepti regiminis*, dont l'original est aux Clarisses d'Amiens (cf. Bibl. franc. prov., ms. 186 (64) et Reg. Vat. Pie II, n. 468, f. 223).

4° Bref de Léon X approuvant la manière de vivre des Clarisses sous la règle de sainte Colette et confirmant leurs privilèges. Rome, 16 novembre 1521. Copie vidimée de l'officialité de Tulle en date du 14 mai 1522. Papier. Traduction française. Inc.: « L'honestelé et perfection de vostre sainte religion ».

5° Autorisation donnée par le Fr. Zanet d'Utine, général des Frères-Mineurs, d'avoir aux Clarisses de Besançon un frère pour confesseur et trois autres religieux, *tres socios*. 8 avril 1471. Original. Parchemin.

Après ces documents, il faudra enfin interroger les archives des Clarisses de Besançon, de Poligny, d'Amiens et de Gand. Il faudra voir le texte français de Pierre de Vaux, dont l'original existe, nous affirme-t-on, chez les Moniales de Poligny et dont une copie est dans le ms. de la Roche sur Foron cité plus haut (2). Il faudra retrouver, si c'est possible, les écrits d'Henry

1. Le couvent de Dole fut fondé en 1372 d'après François de Gonzague, *loc. cit.*, p. 785. — Fodéré parle du couvent de Sellières à la page 678 de sa *Narration* : Ce couvent fut fondé en vertu d'une bulle de Benoît XIII.

2. Maintenant ms. 1410 de la bibl. francis. de Couvin. Cf. Bibl. Besançon, mss. 818 et 819 et Bibl. roy. de Belgique, mss. 3351 et 3352.

Digitized by Google

de la Baume (1), et se rappeler que le Fr. Etienne de Juilly au XVe siècle n'est pas seulement le traducteur latin de Pierre de Vaux, mais encore l'auteur d'une vie publiée par Surius dans ses *Vitae Sanctorum*, t. I (1618), pp. 56-77 (2), vie qui n'est d'ailleurs qu'un nouvel arrangement de Pierre de Vaux.

Il faudra lire les pages que les *Analecta juris Pontificii* (tom. 18, p. 513 et 550) ont consacrées à sainte Colette. (Renseignement fourni par le R. P. René).

Il faudra consulter les actes originaux du procès de canonisation du XVIIIe siècle. Ces registres furent transportés sous Napoléon Ier aux Archives nationales de Paris (3) ; ils sont passés de là à la bibliothèque de la rue Richelieu où ils se trouvent cotés H. 827, 828, 829 et 830. Ils occupent dans cette série les n°s 1827-1866. Le n° 1844 est le plus important. (In-fol. de 264 pages). C'est le *Summarium super dubio an constet de virtutibus* (H. 828).

Il faudra examiner en détail un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 3164 (4837-44). Ce ms. est du XVe siècle. Il contient une traduction latine de Fr. Pierre de Vaux (*Inc.: Ad cultum divinae bonitatis*, fol. 26 v°), traduction due à Olivier de Langhe, bénédictin de Saint-Bavon à Gand, maître ès arts et bachelier en théologie au milieu du XVe siècle. Un examen plus approfondi que celui que j'ai pu en faire y révélera sans doute des détails utiles (4).

Je donne en appendice un précieux inventaire des Archives des Clarisses d'Amiens au XVIIIe siècle.

Il faudra conserver enfin l'année de la mort de la Sainte en 1447 et non en 1446 ou 1448. Aucun doute ne peut exister à

1. Cf. Pidoux, *Sainte Colette*, pp. 143 et 144.

2. Cf. *Etudes Franciscaines*, t. XVII (1907), p. 440, note 1 ; et Pidoux, *Sainte Colette*, p. 186.

3. A. de Bourmont a dressé le catalogue de tous ces registres dans les *Analecta Bollandiana*, t. V (1886), pp. 147-161.

4. Fol. 83, v° : *Finis. Explicit.. Et ego N. quia estimo hunc librum pre sui calore in diversis locis multiplicandum ex quo Coleta est speculum religionis, oro ut pingi faciant ad quos hec historia venerit in tabula vel pepulo hec sequentia: primo sanctam Coletam devote orantem in bene pepulato capite habentem velum nigrum ; grisia sit eius tunica, griseum mantellum a collo usque pedes, cui desuper apparebit reverenter sancta Anna pepulata et bene ornata, habens ad dexteram manum Virginem Mariam infantem Ihesum ad manum tenentem ; ad sinistram vero manum habeat Mariam Jacobi cum suis quatuor filiis et Mariam Salome cum duobus, et intersticio quodam medio Coleta faciet edificari ecclesiam vel capellam sancte Anne, postque alio intersticio mediate apparebit sancta Anna Colete oranti cum aurea scutella circuiens celum ad sanctos pro orationibus, ad Christum pro Coleta*, etc. — La *Biogr. nat. de Belgique*, t. VI, col. 609 mentionne une vie poétique de sainte Colette de Jean d'Ennetières (Tournai, 1647, in-8°) impossible à retrouver.

Digitized by Google

ce sujet. Pierre de Vaux (*Acta Sanct.*, mars, I, pp. 579 et 580), indique les derniers jours de la maladie de la Sainte : le dimanche 26 février, le lundi 27 février, le samedi des Quatre-Temps 4 mars, enfin le lundi 6 mars. Pâques était le 9 avril en 1447. C'est donc à cette seule année 1447 que peut s'appliquer la chronologie de Pierre de Vaux qui emploie le style de la Circoncision.

Mon dernier souhait — mon vœu final — c'est que suite soit donnée à la juste requête des Clarisses de Besançon tendant à la célébration de l'office du 6 mars en toute l'Eglise universelle. ... même dans le diocèse de Bayeux. De multiples raisons militent en ce sens, et la moindre n'est pas le rôle que joua Colette, *l'ancillula Domini*, auprès de la Papauté (1).

Fr. UBALD D'ALENÇON.
O. M. C.

APPENDICES

I.

Le tome 34 de la collection de Picardie.

Grâce à une très amicale communication du savant M. Philippe Lauer, que je suis heureux de remercier ici, je puis donner en ce qui concerne notre sujet la notice d'un ms. important de la bibliothèque nationale de Paris, le tome 34 de la collection de Picardie formée par dom Grenier. M. Lauer a redit en 1905 ce qu'était cette collection (*Bibl. nationale. Collections mss. sur l'hist. des prov. de France. Inventaire*, tom. I, p. XVI et XV). Un inventaire a déjà été publié dans le tome II des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, par Dufour. Les notes relatives à sainte Colette sont signalées à la page 410. L'inventaire de M. Lauer (tom. II des *Collections mss. sur l'hist. des prov. de France*) est sous presse.

Le tome 34, comme les autres de la même série, renferme de nombreuses copies exécutées au XVIIIe siècle. Nous relevons les seules pièces de la fin du volume qui traitent de sainte Colette et de sa réforme. J'indique celles qui sont encore aujourd'hui (1908) la propriété des Clarisses d'Amiens.

Fol. 910. Remarques généalogiques sur les Boillet : « Robert Boillet, père de la B. Colette est couché dans les anciens comptes

1. Parlant de la réforme colétine, le P. Boniface de Céva écrit : *Indignum videtur et Deo exosum quod tantum lumen a spiritu sancto meritis et precibus beati Francisci et beate Clare et ipsius beate Colete ad dicti ordinis relevationem et reformationem perductum, sub modio abscondatur. Firmamentum*, 1512. 5e part., fol. xxvj, ve, col. 2.

Digitized by Google

de l'abbaye de Corbie : dans celui de 1367 à 1368 (fol. 113, R° col. 2) pour ouvrage de charpenterie fait à l'Eglise... » Texte de Dom Grenier. Voir plus bas.

Fol. 916. Autres Boillets tant de Corbie que des villages aux environs dont on ne voit pas de filition. Texte du même.

Fol. 917. Testament de Catherine de Brabant, femme d'Alart Boillet, de Fouilloy. 16 avril 1547. Copie du même.

Fol. 922. Information juridique sur le lieu de la naissance et les premières actions de la B. Colette. 1471. (= *Acta SS.* mars, t. I, p. 535.) Arch. Clar. Amiens.

Fol. 926. Permission de Raoul, abbé de Corbie, pour construire la celle de Colette Boillet. 17 septembre 1402. Copié par D. Grenier sur l'original aux archives de l'abbaye de Corbie. Arm. 1re Liasse 19, n° 1er. (Cette cote correspond à l'inventaire de Lemoine, aux Arch. dép. de la Somme). Publié par Douillet.

Fol. 928. Vidimus de la dispense du vœu de clôture (Cf. *Acta Sanct.*, mars, t. I, p. 536. (Arch. Clar. Amiens).

Fol. 934. Procès verbal des réparations faites à la fenêtre de la cellule de la B. Colette donnant sur le maître autel de l'église de Notre-Dame, autrement dit de Saint-Etienne. 1624. Copie de D. Grenier.

Fol. 938. Lettre de Mahaut de Savoie, duchesse de Bavière, à Ste Colette. Guenment (?). 15 janvier [1438]. (= Germain, *Ste Colette*, p. 215.)

Fol. 938. Autre lettre de la même à la même. Heidelberg. 1er juin 1436. Paraît inédite.

Fol. 941. Passeport de Philippe, duc de Bourgogne, pour Sœur Colette, allant de Bourgogne à Amiens. Gand, 15 mars 1443. Copie de D. Grenier. « Philippe par la grace de Dieu duc de Bourgogne... Comme devote et religieuse personne nostre bien amée en Dieu sœur Colette de l'ordre de saint François nous a faict exposer que pour peupler le nouveau couvent que nagueres elle a faict faire, edifier et construire en nostre ville d'Amiens pour y mettre et instituer des religieuses de sa règle et observance, pour y demeurer et vivre en pauvreté, et nuict et jour insister et vacquer en prières et oraisons et au divin service, et pour acclamer autres affaires de sa dicte règle et observance, elle ait intention et désir de s'extraire et venir de nos pays de Bourgogne où elle est de present jusqu'en nostre dite ville d'Amiens et ailleurs en nos pays et seigneurie de par deçà, en autres de ses maisons et couvens, et à ceste fin y amener en sa compagnie certain nombre de religieux et religieuses d'icelle observance qu'elle a avec elle en nos avant dis pays de Bourgogne, mandons et commandons et estroitement enjoignons à vous nos subjets, prions ceux de mon dit seigneur le roy et requerrons tous autres, que la dite sœur Colette et quarante personnes de sa compagnie, soit hommes soit femmes, religieux ou religieuses, reguliers ou seculiers... faictes, souffrez et laissez aller, venir, passer..... Donnée en nostre ville de Gand

Digitized by Google

le quinziesme jour de mars l'an de grace mille quatre cens quarante et trois. Par monsieur le Duc. M. Renberch. » L'original et une copie sont aux archives des Clarisses d'Amiens.

Fol. 943. Acte de l'assemblée des habitants de Corbie pour la bâtisse d'un couvent de Coletines. 5 avril 1445.

Fol. 946. Actes (3) concernant ce couvent de Corbie. 1445-1448.

Fol. 952. Bulle d'Eugène IV adressée à Philippe de Saveuse *Exigit singularis devotionis affectus*. Rome, III kal. novembris (= 30 octobre) 1445, pour l'établissement de ce même monastère. Copie de D. Grenier faite sur l'original. (Arch. Clar. Amiens.)

Fol. 954. Actes (2) de notoriété et de notification de la précédente bulle. 1445 et 1447.

Fol. 960. Lettre de la B. Colette au sujet du monastère de Corbie. Hesdin. 2 mars. (= Douillet, *Ste Colette*, p. 440 et Germain, p. 280.)

Fol. 962. Autre lettre. Hesdin. 10 mars. (= Douillet, p. 442.) (1).

Fol. 964. Lettre de la duchesse de Bourgogne, au prieur et couvent de l'église et monastère de Corbie. Lille. 10 mars. Elle les prie de ne pas s'opposer à la fondation des Coletines de Corbie. Copie de D. Grenier d'après l'original aux archives de l'abbaye de Corbie.

Fol. 966-983. Autres pièces (8) sur le même couvent de Clarisses. 1445-1447. Copies de D. Grenier.

Fol. 984. Requête présentée à Charles VII par Sr Colette Boellet. (= Douillet p. 436 et Germain, p. 276.)

Fol. 992. Lettre d'amortissement de Charles VII pour le couvent des Clarisses de Corbie. 29 juillet 1446, datées de Rasilly près Chinon. Arch. Clar. Amiens.

Fol. 995. Lettre de Marie, reine de France. 12 août [1446] en faveur du même couvent, adressée aux religieuses de Corbie. Copie de D. Grenier d'après l'Hist. ms. de l'abbaye de Corbie par D. Bonnefons, t. III, fol. 212, v° [cf. Lelong, *Biblioth. fr.*, t. I, n° 11868 et 11869 et tom. IV, n° 11869 et collection de Picardie, t. 30. (2).

Fol. 996. Lettre du Dauphin aux mêmes pour le même motif. 26 août [1467] d'après D. Bonnefons, t. III, fol. 212.

Fol. 998. Arrêt du Parlement. Paris. 13 février 1446. Copié par D. Grenier sur l'original.

Fol. 1002. Requête présentée au comte de Charolais, Charles le Téméraire, par les Bénédictins de Corbie. (s. d. 1446.)

Fol. 1010. Lettres de Charles VII constituant son fils le duc de Berry fondateur du couvent des Clarisses à Corbie. Tours. 24 mai 1448. Arch. Clar. Amiens.

1. On trouvera le texte français de six lettres de sainte Colette dans *La règle de sainte Claire*. Bruges, Société Saint-Augustin, 1892, pp. 257-264. A la fin de la première, reproduction du sceau.

2. *L'Hist. civ. et ecclés. de la ville de Corbie* de D. Bonnefons est à la Bibl. nat. de Paris. F. lat. 17142 et 17143. Ce dernier volume (ms. 17143) contient de nombreux renseignements. Il nous apprend (p. 837) que Dom Raoul de Corbie voulait marier Colette *cuidam juveni mediocris conditionis*.

Digitized by Google

Fol. 1013-1030. Suppliques pour la canonisation et pièces y afférentes. XVe-XVIIe siècle. Copie de D. Grenier.

Fol. 1032-1036. Pièces (3) relatives au culte public et à l'office de sainte Colette.

Fol. 1036. Supplique de la ville de Corbie pour la canonisation de la même (latin). 31 décembre 1628.

Fol. 1042-1055 v°. Instructio pro formando processu informativo apud Ordinarium pro causa B. Coletae.

Fol. 1055. Inventaire des pièces et monuments produits en cour de Rome pour la canonisation de la B. Colette.

Fol. 1058. Approbation par l'évêque d'Amiens de l'office de la B. Colette. 26 janvier 1630.

Fol. 1059. Henri de Lorraine, abbé de Corbie, obtient la permission de faire célébrer le même office dans la chapelle bâtie sur l'emplacement de la maison paternelle de la Sainte. 21 août 1633.

Fol. 1062. Le même fait publier cette permission dans toute l'étendue de l'exemption de Corbie. 6 janvier 1635.

Fol. 1064. Authentique de reliques envoyées de Gand à Corbie. Gand. 24 octobre 1629. Copié sur l'original.

Fol. 1066. Supplique de l'évêque d'Amiens adressée à Urbain VIII pour obtenir la célébration de la fête de la B. Colette en tout son diocèse. Paris. 19 août 1643.

Fol. 1068. Authentique de reliques, envoyées de Corbie à Péronne. 7 février 1685.

Fol. 1070. Discours adressé par Madame Louise de France, carmélite, aux Coletines de Gand lorsque les religieuses de sainte Colette lui furent présentées. — Acte du don du corps de la Sainte. (= *Hist. de l'émigration des Religieuses supprimées dans les Pays-Bas*, par le P. Harel, p. 39 et 42.)

Fol. 1071. Lettre de la B. Colette à une religieuse d'Auxonne, Louise Bassende. (= *Voyage littér.*, par deux bénédictins, 1717, part. I, p. 189 et *La règle de Ste Claire*, Bruges, 1892, p. 264.)

Fol. 1071 et 1078. Lettre de la même au P. Pierre de Vaux. Même source. Cf. *La règle de Sainte Claire*, p. 259.

Fol. 1078. Lettre de la même à une religieuse d'Hesdin. (=*Hist. chronol. de la B. Colette*, par le P. Sylvère, p. 548.)

Fol. 1072. Lettre de la même sur la mort du P. Henri de la Baume. Besançon. 26 février [1439]. (=Germain, p. 231.)

Fol. 1074. Lettre de la même au couvent du Puy. (= Germain, p. 233.)

Fol. 1075. Lettre de la même au F. Jean Laniez au Puy. « Escript à Gand le second jour de caresme. » (= Douillet, p. 453.)

Fol. 1079. Mémoires pour le B. Toussains moine de Cluni et neveu de la B. Colette. D'après le Nécrol. de Cluny et la Chron. Cluniac. ms. [Mallier, *Bibliotheca Cluniac.*, 1614, in-fol. col.] p. 1677 et 1678. (Cf. Bibl. nat., f. lat., 9092.) — Le B. Toussaint natif d'Amiens... *hic primum fuit adductus Cluniacum per suam amitam quae soror Collecta dicitur ordinis S. Francisci. Cujus precatu*

Digitized by Google

domnus Oddo (II) abbas eum habitu induit monachali et soror ipsius Firmana nomine fuit religiosa in Podio in quodam monasterio illius ordinis. Tandem ea ibi dimissa, praedicta domina Collecta villas et civitates peragravit in quibus fundavit monasteria sanctimonialium... Cf. et cor. Germain, p. 195, note 1.

Fol. 1092-1115. Dom M. Marion. Mémoire ou Inventaire des monuments écrits qui se trouvent [en 1750] dans le monastère des Dames de Ste-Claire d'Amiens. (Je donne ici de longs extraits de cet inventaire important. Ce que je place entre parenthèse n'est plus une citation, mais un simple résumé. — Les archives dont il est question ne sont point passées à la fin du XVIIIe siècle au dépôt départemental de la Somme. Elles sont toujours la propriété des religieuses. Le P. Apollinaire de Valence, puis l'abbé Gosselin les ont remises en ordre il y a une vingtaine d'années ; elles ne sont cependant pas aussi complètes que jadis. Je continue d'indiquer quelques pièces dont j'ai constaté la permanence.)

Bulles des Souverains Pontifes et actes passés en conséquence ou qui y ont quelque rapport, avec un abrégé de chaque pièce ou monument.

1. (Bulle d'Alexandre IVe donnée en 1258 concédant des privilèges à l'ordre de Saint-François et des Clarisses. Copie collationnée).

2. Copie collationnée de la lettre que le Cardinal de Chalan, légat du Saint-Siège, adressa à Jean, évêque d'Amiens, en lui donnant toute autorité d'examiner les raisons qu'avoit la B. Colette de sortir de son reclusage, et de la dispenser de son vœu de clôture perpétuelle... ensemble la dispense accordée à la B. Colette par led. évêque sur les motifs par elle exposés à son grand vicaire. 1406 [Cf. plus haut, fol. 928.] Arch. Clar. Amiens.

3. Copie collationnée de la bulle de Pierre de Lune, antipape, alors reconnu pour vrai pape par les Français et autres nations sous le nom de Benoît XIII, par laquelle ce Pontife reconnaît que Colette, à laquelle il adresse cette bulle, a reçu l'habit et fait profession de la règle de Sainte-Claire entre ses mains. Il reconnaît aussi avoir accordé à la B. le pouvoir de faire construire un monastère de l'Ordre de Sainte-Claire dans l'un des diocèses de Paris, d'Amiens ou de Noyon, et ensuite à Rumilly, ce qui n'ayant pas réussi, il lui accorda le Couvent des Urbanistes de Besançon. 1408 (Sans doute le n° 1139 du *Die Avignon. Obedienz* d'Eubel). Arch. Clar. Amiens.

4. 1° Copie simple et sur papier d'une bulle de Jean 23e adressée à Sainte Colette abbesse et à ses religieuses d'Auxonne par laquelle ce pontife confirme tous les privilèges accordés à ce monastère par ses prédécesseurs ainsi que les libertés et les grâces accordées par les princes. 1414 [XIV Kal. maii.]= F. Silvère, *Hist. chron. de la B. Colette*, p. 178-179. Traduction française. Cette mention est très importante, car elle nous prouve que Colette en 1414

Digitized by Google

se soumettait à l'obédience de Jean XXIII, successeur du franciscain Alexandre V, lequel avait été élu en 1409 après la première déposition de Benoît XIII. Elle avait encore reçu une bulle de ce dernier en 1412 (Eubel, n° 1242) mais le 25 septembre 1412, elle en obtenait une aussi de Jean XXIII (F. Silvère, p. 170) pour le couvent d'Auxonne].

4. 2° Copie de la bulle d'Eugène IV pour la construction du monastère de Hesdin [1437].

5. Copie d'une bulle d'Eugène IV accordée à la prière de Guillaume de Casal, général des Mineurs, par laquelle ce Souverain Pontife retire de la juridiction des Ordinaires et rend immédiates au Saint-Siège toutes les maisons des Frères-Mineurs et celles des religieuses de Sainte-Claire. Cette bulle les excepte aussi de toute taxe, impositions, péages, tailles, décimes, etc. Donnée en 1439. L'original est à Bruges.

6-7. (Actes relatifs au couvent des Coletines d'Amiens. 1442).

8. Procuration que la B. Colette envoya de Besançon à Ph. de Saveuse pour ce couvent. 1444.

9-21. (Actes relatifs au même monastère (1443-1456).

22-25. (Actes relatifs au couvent des Clarisses d'Amiens (1445-1446).

26. Copie non légalisée et sur papier d'une bulle d'Eugène IVe adressée à F. Jacques de Premadin, nouvellement élu vicaire de l'Observance et successeur de Jean de Capistran dont le pape avait à faire ailleurs, par laquelle le Saint-Père le confirme dans sa nouvelle dignité et lui donne le pouvoir d'adoucir la règle de Sainte-Claire pour les religieuses dépendantes de son vicariat. 1446.

27. Bulle de Nicolas V adressée au P. Pierre de Vaux par laquelle le Saint-Père lui donne pouvoir de dispenser et relever du défaut de légitime naissance dix Religieux et dix Religieuses afin de rendre lesd. habiles à recevoir les Saints Ordres et celles-cy capables d'exercer les offices du cloître et même les charges d'abbesses. 1448. (Original et double copie aux Arch. Clar. Amiens). *Apostolice sedis exuberans.* Rome, XVIII kal. novembris, sceau. Le pape donne à Pierre de Vaux, faisant allusion aux couvents des frères et des sœurs, le titre de *generalis visitator rite et canonice deputatus.*

28. Bulle de Nicolas V par laquelle, à la prière du marquis d'Armagnac et des religieux et religieuses réformés par sainte Colette, le Saint-Père les exempte de la juridiction des vicaires généraux des Fr. Mineurs de l'Observance et les soumet immédiatement au général de tout l'Ordre et à ses commissaires, en leur donnant pouvoir de choisir leurs supérieurs. 1448. Arch. Clar. Amiens.

29-30. (Copies du n° 28).

31. Lettre de M. d'Armagnac, comte de la Marche (1) par laquelle il annonce aux abbesses, religieux et religieuses de la réforme de la B. Colette que le Pape Nicolas V l'a constitué protecteur et dé-

1. Cf. *Nouv. biog. gén.*, t. XXIX (1859), p. 44.

Digitized by Google

fenseur de la réforme, avec pouvoir de nommer des sous-protecteurs.... 1448.

32. Copie d'une bulle que le pape Nicolas Ve adresse à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Tournaies et de Beauvais, dans laquelle après avoir rapporté la bulle qu'il avoit accordée au prince Charles, second fils de Charles roy de France par laquelle il lui donne pouvoir de faire finir le monastère de Sainte-Claire commencé à Corbie, le Saint-Père charge les trois prélats d'aider led prince de leur secours, leur enjoignant d'empêcher les oppositions... Spolète. 1449.

33. Bulle de Nicolas V par laquelle ce Pape ordonne que les couvents de Dole, de Chariez et de Sellières et tous les autres de la réforme de la B. Colette resteront sous l'obéissance du ministre général de l'Ordre. 1451. Voir plus haut n° 28.

34. Lettre, du comte d'Armagnac à M. de Saveuse (1) par laquelle, après avoir rapporté la bulle du pape Nicolas V [de 1448] qui lui permet de faire bâtir sur ses terres ou ailleurs... autant de couvents de la réforme de Colette qu'il voudroit, il autorise la fondation que le Sr de Saveuse vouloit faire d'un monastère de FF. Mineurs à Dourlenz.... 1451.

35-37. (Copies de la bulle de Sixte IV de 1472 [20 juin] confirmant les constitutions de sainte Colette).

38. Copie collationnée d'une autre bulle de Sixte IV par laquelle ce S. Pontife rapporte, autorise et confirme par son autorité apostolique les privilèges que lui-même, étant général des FF. Mineurs, il avoit accordé dans le chapitre général célébré à Florence en 1467 en faveur des religieux et religieuses de la réforme de la Bse Colette. Ensemble la bulle du même pape adressée aux évêques de Castres, de Chaalons et d'Arras qu'il fait exécuteurs de la bulle susdite. Arch. Clar. Amiens.

39-40. (Copies du n° 38).

41. (Bulle de Pie II, 1458, approuvant les constitutions de Sœur Colette. Voir plus haut).

42. (Copie du n° 41).

43. Bulle de Pie 2e par laquelle il permet à la reine Marie [de France] de faire construire un monastère de Sainte-Claire où bon lui semblera. 1459.

44. Copie de la bulle de Nicolas Ve par laquelle ce Souverain-Pontife confirme par son autorité apostolique la fondation du couvent des FF. Mineurs que M. de Saveuse, appuié de l'autorité et licence de M. d'Armagnac, avoit fait bâtir à Dourlens (Doullens, cf. Gonzague, p. 573).

45-52. (Copies de bulles de Sixte IV (1479), d'Innocent VIII (1489), du bref de Nicolas V aux pères du chapitre de Florence (1449), etc.)

1. Conseiller chambellan du duc de Bourgogne, capitaine et gouverneur d'Amiens, époux de Marie de Lully. Il fut enterré aux Cordeliers de Paris dans la chapelle du Saint-Sépulcre qu'il avait fait bâtir. Cf. Gonzague, *De orig. scr. rel.* 1587, p. 573.

Digitized by Google

Monuments qui concernent en particulier le monastère des Dames de Sainte-Claire d'Amiens

35 nos. De 1442 à 1632. (Voir l'Inventaire des Arch. municipales d'Amiens, de G. Durand, et surtout le tome III.)

19. Copie de deux lettres de Guillaume de Casal, général des FF. Mineurs, dont la première est adressée à la B. Colette seule, et la deuxième à la même Bse et à toutes les religieuses de sa réforme, par lesquelles il approuve, confirme et autorise les statuts sur la règle de Ste Claire faits par la B. Colette. Ce monument rapporte enfin l'approbation desd. statuts par les cardinaux de St-Ange et de Ste-Croix, légats du Saint-Siège au concile de Bâle, dont les Pères et plusieurs Docteurs approuvèrent aussi lesd. statuts. 1434.

20. Procuration générale donnée par le R. P. Ant[oine] de Buxo, commissaire du général de l'Ordre et visiteur des Clarisses de la réforme de la B. Colette. 1458 (Arch. Clar. Amiens).

21. Procuration de la R. M. de Belleval, abbesse de Sainte-Claire d'Amiens par laquelle elle nomme plusieurs personnes dont les unes étoient à Rome, d'autres à Paris et d'autres à Amiens, et leur donne à tous conjointement et séparément pouvoir de faire tous actes nécessaires pour la défense des droits, privilèges, etc. de son ordre et de son monastère et les constituant ses procureurs. Cette procuration et les suivantes [nos 23 de 1466, — 24 de 1488, — 25 de 1467] furent données pour s'opposer à la sortie de Sr Catherine de la Marche (Arch. Clar. Amiens).

33. Petit abrégé historique du couvent de Sainte-Claire d'Amiens.

34. Copie de la lettre que la Mère Madelaine Rogier écrivoit comme abbesse et au nom des autres abbesses de France pour estre conservées en l'observance.

35. Lettre de l'abbesse et Religieuses de Sainte-Claire d'Amiens au Pape par laquelle elles supplient Sa Sainteté que les Capucins continuent d'estre les directeurs et administrateurs et confesseurs de leur monastère, 1632.

Monuments qui concernent en particulier le couvent que Mr de Saveuse vouloit faire bâtir à Corbie.

28 nos. De 1445 à 1480. Arch. Clar. Amiens.

19. Requeste de la B. Colette au Roy.... Cf. plus haut. fol. 984.

23. Copie de deux lettres que la B. Colette adressa aux prieur et religieux de Corbie. (= Douillet, p. 440 à 442).

Lettres des Princes en faveur de la réforme.

13 numéros. De 1449 à 1498.

7. Lettres du roy Louis XI par lesquelles Sa majesté ordonne à tous ses baillis et autres officiers de protéger les religieux et religieuses de la réforme de la B. Colette contre les entreprises des religieux du même Ordre dits les frères de la Bulle, auxquels Sa

Digitized by Google

Majesté veut qu'il soit ordonné de cesser leurs vexations à l'egards des cydessus nommés, leur enjoignant de se retirer de tous les lieux appartenans aux d. réformés soumis au général, et leur défend de s'établir dans leur voisinage. 1463 (1).

8-11. Copies collationnées du n° 7.

12. Lettres du roy Louis 12e par laquelle il ordonne à tous ses baillis et autres justiciers de protéger les religieuses et religieux réformés de la B. Colette soumis au général de l'Ordre, contre les ff. mineurs dits de la bulle (2).

Pièces et monuments qui regardent spécialement la bienheureuse Colette.

15 numéros. 1471, 1629 et 1630. Informations juridiques.

7. Information juridique faitte à Gand en l'année 1471 par ordre de l'évêque de Tournai. (Cette déposition est du 6 mars. Elle est dans les *Acta Sanct.*, mars, tome I, p. 589. Voir plus haut, f. 922. — Arch. Clar. Amiens.)

Actes et monuments qui font mention de miracles opérés par la B. Colette.

18 numéros.

Mémoires envoiés de plusieurs endroits au R. P. Fulgence de Paris [capucin] et aux dames de Sainte Claire d'Amiens.

Mémoires de Besançon. 8 numéros.

Mémoires de Gand. 19 numéros.

14. Traduction en français du prologue de la vie de la B. Colette mise en flamen par Olivier de Langhe, prieur de St.-Bavon. (Voir plus haut). Arch. Clar. Amiens.

Mémoires de Poligny. 8 numéros.

Mémoires de Hesdin. 7 numéros (Arch. Clar. Amiens, cote 23).

3. Lettre de Guillaume de Casal, ministre général des ff. mineurs, qui donne à la B. Colette le pouvoir d'aller prendre possession du couvent d'Hesdin. 1440. Voir plus bas.

Mémoires du Puy. 6 numéros.

1. Une feuille contenant l'histoire de la fondation du monastère du Puy. Noms des religieuses que la B. Colette y conduisit.

Mémoires de différents endroits. 21 numéros. (De Bourges, Decize, Moulins, Bellegarde, Auxonne, Arras, Cambray, Lezignan, Péronne, Rouen, Aigueperse, Metz, Castres).

1. Les Archives des Clarisses d'Amiens ont une autre lettre de Louis XI pour les Colétans d'Abbeville datée de Rouen, 9 août 1464.

2. Le n° 13 n'a point trait aux Colettines. C'est une copie collationnée du traité d'Arras entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Dom Marion en relève l'importance. — Les Archives des Clarisses d'Amiens ont une lettre de Louis XII recommandant à ses officiers d'empêcher que les religieuses du couvent d'Amiens ne soient troublées par aucune personne (1498).

Digitized by Google

Pièces et monuments qui ont rapport à la béatification et à la canonisation de la B. Colette.

40 numéros.

39. Quelques exemplaires d'un poème latin, composé par M. Vraijet, en l'honneur de la B. Colette.

Monuments qui regardent en particulier l'histoire de la B. Colette.

34 numéros.

1. Copie authentique de la vie de la B. Colette composée par le R. P. Pierre de Vaux (Arch. Clar. Amiens, ms. de 1494). L'abbé Corblet en a donné d'une façon assez peu critique, de longs extraits dans son *Hagiographie du dioc. d'Amiens*, tom I, p. 363-530.

2. La vie de la B. Colette par Michel Notel, religieux de Femy. Imprimé (Mons, 1594, in-8°. Elle est dédiée à sa sœur Jacqueline Notel, vicaire des Clarisses de Cambrai. C'est la traduction de la vie insérée dans le tome I de Surius).

3. Abrégé de la vie de la B. Colette par Clitou. (Paris, 1510, in-8°).

6. Une histoire assés récente, ms. de la vie de la B. Colette.

7. Un petit traité qui rapporte quelques faits du R. P. Henry de Baume. (Arch. Clar. Amiens, n. 23, ms. de 8 feuillets.)

8. Un petit portefeuille qui renferme la déposition de Sœur Elizabeth de Bavière, et une copie de la même déposition, avec la relation de quelques miracles et la copie de quelques lettres de la B. Colette. (Arch. Clar. Amiens.)

11. Extraits des chroniques de l'abbaye de Corbie.

15. Inventaire des titres et monuments confiés à M. Macquet, notaire apostolique, pour en faire l'abrégé.

20. Quelques lettres de sainte Catherine Rufiné (Cf. P. Silvère, p. 171).

21. Extraits de la vie du B. Jean Bassan, confesseur de la Bienh. Colette (1).

22. Testament de Jacques de Bourbon. (Arch. Clar. Amiens. Copie).

28. Monument où il est parlé de quelques maisons d'hommes fondées ou réformées par la B. Colette. Arch. Clar. Amiens.

29. Lettre du p. Jean de Capistran, par laquelle il ordonna que le couvent des ff. mineurs d'Abbeville fût réformé par le service de la réforme de la B. Colette. (Cf. P. Silvère, *Hist. chronol. de la b. Colette*, p. 374).

32. Lettre du P. Général des Mineurs au provincial ou visiteur des Religieuses et Religieux réformés par la B. Colette par laquelle il lui enjoint de faire observer lesd. statuts [de Florence de 1467].

(L'inventaire se termine par cette attestation :)

Je soussigné, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-

1. Religieux célestin, mort le 26 août 1445. Cf. *Acta Sanct.*, août, tome V, p. 870.

Digitized by Google

Maur residant en l'abbaie royale de Saint-Pierre de Corbie, reconnois avoir reçu de Madame la Révérende Mère, abbesse de Sainte-Claire d'Amiens, tous et chacun des monuments ou mémoires cydessus spécifiés pour me servir à la composition de l'histoire de la vie de la B. Colette, lesquels mémoires je promets rendre conjointement ou séparément à lad. Révérende Mère abbesse et à sa première requisition. En foy de quoy j'ay signé la présente reconnoissance.

Fait à l'abbaie de Corbie
le 10 juin
1750.

D. Michel MARION,
Religieux Bénédictin.

II.

NOTES DE DOM GRENIER SUR SAINTE COLETTE.

Dom Grenier, qui a écrit l'histoire de Corbie (Coll. Picardie, tomes 50-53), s'est beaucoup occupé de sainte Colette.

Au tome 53, fol. 390-400, il a réuni un certain nombre de documents relatifs aux essais d'établissement d'un monastère de Clarisses à Corbie. Il écrit même (ib., fol. 394), en regard du texte de la lettre aux prieur et religieux de Corbie (2 mars 1446) : « Il faut revoir cette copie sur l'Imprimé dans notre histoire de sainte Colette, p. 392. » Je n'ai pu trouver cet imprimé. Il serait peut-être de beaucoup plus important que la vie écrite par Fodéré, inconnue elle aussi, et qui se trouve dans la quatrième édition de son volume *Les vies des très illustres saintes dames, vierges et martyres de l'Eglise, traduicte de l'Italien....* Lyon, 1638. In-8° de 1031 pages, pages 181-211.

Au tome 32 de la même Collection de Picardie, fol. 800 et suiv., Dom Grenier a réuni des notes précieuses sur la généalogie de sainte Colette. Il cite une biographie publiée par le P. Sébastien de Senlis en 1619 [Cf. Bernard de Bologne, *Bibliotheca capuc.*, p. 227], les *Antiquités d'Amiens* de la Morlière (éd. 1640) et surtout des extraits des comptes de l'abbaye de Corbie. Ce sont ces notes qui lui ont servi à rédiger les « Remarques » suivantes que nous extrayons du tome 34 de la collection de Picardie, fol. 910 et suivants :

« Robert Boillet, père de sainte Colette, est couché dans les anciens comptes de l'abbaye de Corbie : dans celui de 1367 à 1368 (fol. 113, R°, col. 2) pour ouvrage de charpenterie fait à l'église et à des maisons de la dépendance du monastère ; dans celui de 1374 à 1375, pour des réparations faites dans la maison que l'abbé avait au village de Ver ; dans celui de 1376 à 1377 pour avoir travaillé de son métier avec un compagnon aux mois d'avril et de mai durant

Digitized by Google

trente-cinq jours au vivier d'Aubigny et aux ventaux de la Barre de S. Albin ; dans celui de 1398 à 1399 pour avoir été travailler au village de Naours ; pour ses appointements de charpentier de l'abbaye du terme de S. Jean 1398 ; pour ses appointements de l'année finie à la S. Jean 1399 ; pour avoir été dans la semaine de la Pentecôte de la même année à Guisy, Mons à Moulin, Forleville, Tremoulin, visiter les maisons de l'abbaye ; pour le 13 juillet suivant avoir été faire vente de cinq chênes dans les bois de Saint-Nicolas de Regni. Le compte de la fabrique de Saint-Albin de l'année 1399 alloue onze sous à Robert Boillet pour avoir visité le clocher. Il mourut à Noël, selon le compte de l'abbaye de 1398 à 1399. « A Robert Boillet carpentier de l'église pour demeurant du terme de la S. Jehan IIII^xx et XIX, jusques au Noel dessus, que ledit Robert ala de vie à trépas. xiiij livres. »

« Robert paroit avoir été fils d'un autre Robert Boillet aussi charpentier lequel lui a survécu et se dit son aîné dans un article du même compte. « Pour xxvij jours et demi de Robert Boillet l'aisné à ouvrer de carpenterie aveuc Robert Boillet carpentier de l'église, à faire la cambre monsieur, au mois d'octobre et de novembre le jour II. sols, valant LX. sols (fol. 51, v°) et frère de Gilles Boillet lequel en mourant légua douze deniers à l'église de S. Albin, au dire du compte de l'année 1400.

« Dans le courant du XVe siècle, il ne paroit plus de Boillet à Corbie, mais bien dans les villages des environs. »

Dom Grenier cite alors avec détails :

Etienne Boillet, 1446-1466, fermier de cense au Hamelet.

Trinité et Firmin Boillet, fermiers des dîmes de Fouilloy et Aubigny en 1463.

Collard Boillet, fils d'un des précédents, demeurant à Fouilloy en 1497, et Marie Bultel, son épouse, dont :

1. Alart (ou Alardin ou Adalard) Boillet, laboureur, lieutenant du bailli de Fouilloy (1547). Il était mort en 1556, sans enfants. Sa femme, Catherine de Brabant, rédigea au moins quatre testaments ; Dom Grenier, ib., fol. 917, v°, donne le texte de celui du 16 avril 1547.

2. Maître Matthieu Boillet.

3. Thomin Boillet.

4. Sires Lucien Boillet, prêtre, demeurant à Corbie.

5. Gilles Boillet, marchand bonnetier à Corbie, avant 1507. Il n'eut probablement qu'une fille, nommée Bathilde et mariée à un certain Nicolas Antoine.

6. Robert Boillet, héritier de son frère Alart. Il est marchand houpier dans la rue de la Chaussée à Corbie le 3 août 1529. Sa maison a passé à Gentien Godefroi, à Philippe Sapigny et appartenait à Pierre Caussin en 1656. (Le Maire, Reg. des censives, fol. 43 v°). Son neveu Robert Denis est étudiant à l'Université de Paris en 1550. Il meurt lui-même en 1556. De Marie Vinchelle, son épouse, il avait eu plusieurs enfants.

a. Robert Boillet, dont Barbe Boillet mariée à Péronne à Pierre Dimont, marchand bonnetier,

Digitized by Google

b. Hugues Boillet, marchand à Corbie.

c. Marguerite Boillet, mariée à Jean Vinchelle.

d. Catherine Boillet, femme de Jean Faffet, boucher à Corbie.

Jean Faffet et Jean Vinchelle transigèrent au nom de leurs femmes le 27 décembre 1557, au sujet de la maison de leur beau-père défunt située sur la chaussée au blé, par devant du Bois et de Vaulx, notaires (Reg. de Du Bois, fol. 77, R°).

7. Jeanne Boillet, mariée à Jean Blés.

8. N. Boillet, mariée à Jean François.

Suivent 15 mentions de divers Boillet « tant de Corbie que des villages dont on ne voit de filition ».

Je ne relève ici que

Philippe Boillet, vicaire de Saint-Martin de Corbie, le 12 septembre 1509.

Jeanne Boillet, demeurant au Bourg d'Encre (Albert), mariée à Jean Fauvel, dont le fils Adrien épousa Madeleine Eudel, fille de Jean Eudel et de Jeanne Godefroi par contrat passé à Corbie le 12 avril 1592 (Reg. d'Eudel).

III.

Fr. Guillaume de Casal donne a sainte Colette la permission de fonder le couvent d'Hesdin (1440).

Christo Deo sorori Colete in sponso virginum gratia et meritis predotate filieque nostre charissime frater Guilelmus de Casali ordinis fratrum minorum generalis minister et servus salutem et pacem in domino sempiternam. Cum illustrissimus princeps et dominus dominus Philippus dux Burgundiae et serenissima domina Isabella eius conthoralis ducissa Burgundie ad Dei laudem et gloriam et ob sancte Clare reverentiam eiusque sacre religionis propagationem et divini cultus augmentum necnon et pro animarum salute quoddam monasterium authoritate apostolica et de consensu domini diocesani construi et edificari in villa de Hesdinio situata in provincia Francie et infra temporale dominium predictorum fecerint : hinc est quod tenore presentium vobis de cuius vita laudabili et prudentia plene confido et sororibus vestris ac fratribus pro vestra cura et administratione deputatis concedo authoritatem et licentiam ad prefatam Francie provinciam et dictam villam accedendi cum comitiva decente ad dictum monasterium recipiendi et in eo inhabitandi et remanendi ac ibidem perpetuo Domino Jesu Christo famulandi. Mandans omnibus per obedientiam salutarem quatenus vos in prefata authoritate et licentia nullatenus impedire audeant. Vale in Christo Jesu et ora pro me. Datum Janue, anno Domini 1440, tempore nostri generalis capituli ibidem celebrati.

Arch. Clar. Amiens. Copie XVIIe siècle. N° 19. Mémoire envoyé d'Hesdin.

Digitized by Google

L'ORGANISATION DU CULTE EN 1791.

Le 14 Juillet 1791, en séance « extraordinairement convoquée » le Conseil général du Département de Rhône et Loire examina les moyens à prendre pour « remédier aux désordres suscités par les prêtres réfractaires qui continuent leur résidence dans les lieux où ils exercaient leurs fonctions ».

Deux choses furent décidées : 1° le Directoire du département fut chargé d'écrire à l'Assemblée Nationale pour lui exposer ces dangers. 2° le même Directoire devait ensuite solliciter un décret pour imposer silence au détracteurs de le Constituante.

Le 1er Août, Messieurs les administrateurs du département de Rhône et Loire envoyaient à l'Assemblée nationale un écrit jugé par eux suspect. Ce document est conservé aux Archives Nationales (D. XIX. 22). Au milieu d'événements qui par tant d'aspects nous ramènent aux premiers jours de la Révolution, il nous a paru intéressant de le faire connaître. (1)

Un lettre signée par les huit membres du Directoire accompagne l'envoi. Dans ce style emphatique et grotesteinauguré par les grands hommes de 89, les soussignés racontent que cet écrit séditieux a été saisi sur un ecclésiastique : « que sa conduite avait rendu suspect à la municipalité de Lyon ». Ils supplient « Messieurs de l'Assemblée Nationale de déployer une rigueur salutaire qui prévienne les grands maux en ôtant aux prêtres réfractaires les moyens de tromper et séduire ceux qui tiennent encore à eux par l'illusion de leur conscience et la faiblesse de leurs principes. » Ils se plaignent enfin des difficultés que l'attachement des fidèles aux prêtres non-conformistes apportent dans leur département à l'application de la constitution civile du clergé et « à la propagation des maximes sublimes » déclarées par l'Assemblée Nationale.

1. D'autres écrits du même genre datent également de cette époque. Dans un certain nombre d'instructions données par les évêques à leur clergé et publiées par Barruel dans sa *Collection ecclésiastique*, on remarque des décisions semblables quand elles ne sont pas textuellement identiques. Parmi ces instructions épiscopales deux sont célèbres. La première est celle que publia, le 15 mars 1791, Mgr l'évêque de Langres : César, Guillaume de la Luzerne. Elle est intitulée : *Instruction donnée par M. l'évêque de Langres aux cures, vicaires et autres ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale.* Elle parut chez Guerbart, libraire, rue du Pont-neuf. L'abbé Barruel l'a publiée également dans le 12e volume de la *Collection ecclésiastique* (1793), p. 447. Le jour même de sa publication trente et un archevêques ou évêques l'adoptèrent comme règle de conduite dans leur diocèse. — La seconde est l'instruction de l'évêque de Boulogne datée du 24 oct. 1790. (Cf. Barruel, *id.*, p. 11-63.) Plusieurs l'adoptèrent, entre autres : l'archevêque de Paris, les évêques de Poitiers, de Digne, d'Uzès. (Cf. *id.*, pages 71, 72, 76, 79.)

Digitized by Google

CONDUITE DES CURÉS (1).

Art. I. — Les curés doivent rester attachés à l'évêque légitime, à celui-là seul qui a une véritable mission et qui n'a pu être dépouillé de sa juridiction ni par une prétendue réunion, ni par l'effet du refus de serment. En conséquence, ils ne doivent avoir aucune communication *in divinis* avec l'évêque intrus et ils doivent avertir avec prudence les fidèles confiés à leurs soins qu'ils ne peuvent s'adresser, pour les permissions et dispenses, qu'à leur évêque légitime ou aux prêtres délégués par lui à cet effet.

Art. II. — Ils ne doivent pas se rendre au sinode convoqué par l'intrus, ni publier ses mandements ou ordonnances, ni devenir ses coopérateurs et l'assister dans l'administration des sacrements de la Confirmation et de l'Ordre, ni recevoir ses visites, ni enfin communiquer *in divinis* avec lui. Ils trouveront une instruction plus détaillée sur leur conduite dans l'ouvrage intitulé : *Sur l'instruction et le schisme*, qui leur sera adressé (2).

Art. III. — Dans le cas où les évêques intrus ordonneraient de dire des collectes particulières à la Messe, de chanter le *Te Deum* ou de faire d'autres prières publiques, on n'aurait aucun égard à ces ordonnances, ni dans les églises paroissiales, ni dans aucune autre église, vu que ce serait reconnaître l'autorité des intrus, mais les évêques légitimes prendront en considération les nécessités publiques et veilleront à ce que les prières, s'ils jugent à propos de les permettre, soient faites dans le même temps, par leur autorité, dans toutes les églises de leurs diocèses où leur juridiction continuera d'être reconnue.

Art. IV. — Les curés doivent refuser toute portion d'une paroisse qu'on voudrait réunir à la leur et s'opposer à toute distraction qu'on voudrait faire de leur paroisse sans l'intervention de

1. On doit signaler un écrit de polémique dont le titre est presque identique : *De la conduite des curés dans les circonstances présentes.* — Lettre d'un curé de campagne à son confrère député à l'Assemblée Nationale. Cette lettre extraite du *Journal ecclésiastique* se trouvait à Paris chez Frapart et se vendait deux sols. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire incomplet. A mentionner aussi : *Règles de conduite à tenir par les Curés, Vicaires, etc.*, par l'archevêque de Trèves. (Cf. Barruel, *Coll. eccl.*, 12e vol., p. 44.)

2 *Instructions familières, historiques, et polémiques sur le schisme.* 1791, 4 parties in-8°. Attribué à l'abbé Juin de Siran. (Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes.*)

Digitized by Google

l'Eglise ; avertir leurs paroissiens, soit en public, soit en particulier, suivant que la prudence l'exigera, de leurs devoirs à cet égard et même leur faire connaître les motifs de leur conduite personnelle.

Art. V. — Les curés qu'on regardera comme dépossédés pour n'avoir pas prêté leur serment, devront toujours se regarder comme pasteurs de leur paroisse et continuer, avec prudence, toutes leurs fonctions, soit en restant dans leur paroisse, soit même, si cela leur était impossible, en demeurant dans leur voisinage.

Art. VI. — En général, les curés ne doivent quitter leur paroisse que dans des cas d'une persécution personnelle qui les empêche d'y trouver aucun asile et qui mette leurs jours en danger sans aucune utilité pour leur troupeau et encore dans celui où leur présence et celle de l'intrus pourrait exciter des divisions, des factions et des combats. Alors la charité leur impose le devoir pénible de s'éloigner de leurs fidèles paroissiens pour ne pas être l'occasion ou le prétexte de désordres et de fureurs.

Art. VII. — Les curés forcés, pour ces différents motifs, de sortir de leur paroisse, s'en éloigneront le moins possible ; ils y entretiendront des correspondances intimes avec les plus fidèles de leurs paroissiens et ils y retourneront dès qu'ils le pourront sans craindre les inconvénients qui auront déterminé leur éloignement.

Art. VIII. — Les curés qui pourront rester dans leur paroisse, forcés de quitter leur maison presbytérale, supporteront cette privation sans murmurer et chercheront une habitation où ils puissent vivre en particulier ; et s'ils sont forcés de prendre un asile chez quelqu'un de leurs paroissiens, ils le feront avec cette circonspection toujours si nécessaire aux ecclésiastiques et qui l'est bien plus encore dans les jours de tribulation (1).

Art. IX. — Si on nomme à leur cure, ils écriront une lettre déclaratoire au curé intrus qui voudrait usurper leur place, dans

1. Cf. *Ordonnance de l'évêque de Tarbes* et *Lettre pastorale de l'évêque d'Amiens*. Barruel, *id.*, 12e vol., pages 195 et 254.

Digitized by Google

laquelle ils lui signifieront qu'ils regardent comme nulle et de nul effet tant leur élection que leur institution et tout ce qui pourrait en suivre, déclarant que, si en vertu de l'élection et institution, il entreprenait d'exercer les fonctions de pasteur dans leur paroisse, ils le regarderont comme intrus, comme schismatique, dont tous les actes seront illicites et nuls quant à ceux qui exigent la juridiction et ils donneront à cette déclaration toute la publicité nécessaire pour qu'elle soit connue de tous leurs paroissiens.

Art. X. — Les curés qui ne pourront s'adresser à l'évêque lui-même ou aux grands vicaires pour toutes les dispenses ou permissions dont ils auront besoin pour le gouvernement de leur paroisse, useront de pouvoirs qui leur auront été donnés par l'évêque tant pour eux-mêmes que pour les autres prêtres et leurs paroissiens. Ils tiendront un registre exact de tous les actes qu'ils feront en vertu de ces pouvoirs. Les registres seront doubles et distincts des registres de leur paroisse dont il sera parlé ci-après. Chaque acte sera signé par le curé et deux témoins sur les deux doubles. L'un restera dans les mains du curé et l'autre sera déposé par lui en mains sûres et fidèles. L'un des doubles sera envoyé à l'évêque et néanmoins les curés rendront compte à l'évêque ou à ses grands vicaires de la situation de leur paroisse le plus souvent qu'il leur sera possible.

Art. XI. — Les curés qu'on empêcherait de confesser dans les églises et autres lieux publics, doivent s'adresser à l'évêque ou à ses grands vicaires pour être autorisés à confesser dans les lieux particuliers et décents et même dans une chambre en cas d'absolue nécessité. Il est inutile d'observer aux curés qu'ils doivent user de cette autorisation avec les précautions les plus scrupuleuses, non seulement pour eux et leurs pénitents, mais encore pour ne pas donner le moindre prétexte à la calomnie qui est toujours la compagne de la persécution (1). En conséquence, ils seront toujours revêtus de l'habit ecclésiastique et même du surplis s'il est possible ; lorsqu'ils confesseront les personnes du sexe dans une chambre, ils laisseront toujours la porte ouverte et tâcheront d'avoir des témoins dans la chambre voisine. Ils auront toujours une grille avec un rideau entre eux et leurs pénitents.

1. Cf. *Instruction de l'évêque de Langres, id.*, p. 471.

Digitized by Google

Art. XII. — Dans les paroisses qui seront envahies par des curés ou des desservants intrus, où l'on ne voudra pas permettre aux curés de dire la Messe, ils demanderont l'autorisation de la dire dans des chapelles domestiques, ou à leur défaut dans d'autres lieux décents.

Art. XIII. — Tout curé dont on aurait prononcé la suppression de la cure, sans le concours de l'évêque légitime, doit déclarer qu'il regarde comme nulle et sans effet dans l'ordre spirituel toute réunion, suppression, démembrement de sa cure, faite sans l'autorité de l'Eglise, qu'il en reste le seul, légitime pasteur, qu'il y continue ses fonctions, et il doit faire connaître à ses paroissiens, avec prudence, qu'ils ne peuvent s'adresser qu'à lui ou à des prêtres approuvés par l'évêque légitime.

Art. XIV. — Les curés doivent redoubler de zèle envers leurs paroissiens et doivent leur multiplier le plus possible leurs instructions et cependant avec toutes les précautions de la sagesse. Ils doivent les instruire qu'ils ne peuvent reconnaître en aucune manière l'autorité des intrus, soit évêques, soit curés. Ils doivent leur défendre de reconnaître pour pasteurs le curé de la paroisse voisine à laquelle leur paroisse aurait été réunie sans l'autorisation de l'Eglise. Ils doivent leur défendre toute communication *in divinis* avec les intrus et par conséquent d'entendre leurs Messes, d'assister aux offices divins célébrés par eux, de s'adresser à eux pour la confession si ce n'est *in articulo mortis*, en leur faisant bien comprendre que hors ce cas toutes les absolutions qu'ils en recevraient seraient nulles, de recevoir d'eux la communion même paschale, de recevoir leur visite comme pasteur et tout autre acte religieux.

Art. XV. — Les curés fidèles doivent se conduire avec charité et indulgence envers ceux de leurs confrères et autres prêtres qui ont prêté le serment. Ils doivent par leur exemple et leurs exhortations amicales tâcher de les ramener et ne pas perdre l'espoir de les voir réunis à eux, soit par la réponse du Pape, soit par les craintes de s'engager dans le schisme.

Art. XVI. — Les curés légitimes avertiront leurs paroissiens de faire baptiser leurs enfants par eux seuls, leurs vicaires ou autres prêtres fidèles par eux délégués; ils pourront, avec l'au-

Digitized by Google

torisation de l'évêque, administrer le sacrement de Baptême à toute heure et dans les maisons particulières avec les cérémonies prescrites par le rituel.

Art. XVII. — Ils inscriront les actes de baptême dans les registres dont il sera parlé ci-après.

Art. XVIII. — Comme ces actes ne constitueront plus la naissance aux yeux de la loi civile, ils instruiront les parents de la nécessité où les circonstances les mettent de constater la naissance de leurs enfants selon la manière prescrite par la loi de 1787 (1) ou suivant une proposée dans le projet de décret présenté par le comité ecclésiastique s'il est adopté (2).

Art. XIX. — Le légitime pasteur, après avoir publié les bans dans l'assemblée ordinaire des fidèles, donnera la bénédiction nuptiale et pourra la donner à toute heure, même pendant la nuit dans les maisons particulières avec les cérémonies prescrites par le rituel ; il inscrira l'acte de mariage sur les deux registres; ensuite, pour donner l'état civil au mariage, les époux feront publier leurs bans par un officier public à la porte de l'église paroissiale du lieu où ils ont domicile ; ils iront se présenter au juge royal pour lui déclarer leur mariage, ils lui demanderont d'enregistrer leur déclaration, et de leur en donner acte et cependant si le projet proposé par le Comité était adopté ils s'y conformeront (3).

Art. XX. — Lorsqu'un fidèle viendra à mourir, dès l'instant de son décès, les parents devront le faire constater par un officier public qui leur en donnera acte, ensuite le curé légitime se

1. Il s'agit de l'édit de Louis XVI, promulgué le 28 novembre 1787, chargeant les officiers de justice de dresser les actes des non-catholiques.

« Nous pensons qu'une loi, en vigueur pour une classe particulière de citoyens, autorise tous les fidèles, enfants de l'Eglise, à suivre à l'avenir pour ces sortes d'actes des formes purement civiles et indépendantes des cérémonies religieuses : tel est l'édit du mois de novembre 1787. » (Instruction de Mgr l'évêque de Langres. Barruel, *id.*, p. 470.) L'évêque de Tarbes fait la même remarque dans son Ordonnance. (Cf. *id.*, p. 207.)

2. Ce projet dont Mgr l'évêque de Langres donne un résumé dans son *Instruction* fut présenté à l'Assemblée Nationale dans la séance du 19 mai 1791 : « Un autre membre a fait au nom du Comité ecclésiastique un rapport sur les actes et registres qui doivent constater l'état-civil des personnes et après quelques débats l'ajournement du décret a été ordonné. » (*Procès verbaux de l'Assemblée Nationale.*) Dans la suite ce projet fut repris et après quelques modifications devint le décret du 29 septembre 1792, confiant aux municipalités les registres de l'état-civil.

3. *Ordonnance de l'évêque de Tarbes, id.*, p. 209.

Digitized by Google

rendra dans la maison du mort et y récitera les prières prescrites pour les obsèques en présence des parents et amis du défunt, il inscrira dans les deux registres l'acte mortuaire que les parents signeront et enfin l'enterrement se fera sans pompe et sans bruit dans quelque endroit commun béni par l'autorité de l'évêque, s'il est possible ; sinon dans un lieu particulier et décent que le prêtre qui accompagnera le défunt bénira au moment même. Si l'autorité civile s'oppose à ce moyen, il faudra qu'après que le pasteur légitime ou l'un de ses représentants aura fait les prières de sa sépulture dans la chambre du mort, les parents avertissent le faux pasteur du décès, des noms et qualités du décédé, pour qu'il ait à procéder à l'inhumation et en dresser acte, mais ils ne doivent pas suivre le corps pour ne pas participer aux cérémonies et communiquer avec l'intrus.

Art. XXI. — Les formes indiquées dans les articles précédents n'étant qu'un moyen extrême qu'on eût repoussé dans des temps plus heureux pour l'Eglise, elles ne peuvent être adoptées que provisoirement et l'on se réserve, si elles éprouvent des difficultés de proposer une autre forme qui puisse se concilier avec les principes immuables de la religion et de l'intérêt civil des fidèles.

Art. XXII. — Pour donner, autant que possible, une forme probante à tous les actes, les curés tiendront des registres qui seront cotés et paraphés par l'évêque ou toute autre personne commise par lui à cet effet.

Art. XXIII. — Ces registres seront doubles, l'un restera entre les mains du curé et l'autre sera déposé par lui dans celles d'une personne de confiance.

Art. XXIV. — A la tête de ces registres le curé inscrira 1° un procès verbal de l'instruction du prétendu curé de sa paroisse et l'invasion par lui faite de l'église ou de la maison curiale ; 2° une protestation formulée contre tous les actes de juridiction qu'il pourrait faire comme curé de sa paroisse et pour donner plus d'authenticité possible à ces actes il faudra qu'il soit signé par le curé et son vicaire et autre prêtre voisin s'il n'y a pas de vicaire et même par deux ou trois laïcs pieux et discrets en prenant néanmoins toutes les précautions pour ne pas compromettre le secret.

Digitized by Google

NOTA. — On a fait l'observation que le procès dont il s'agit doit être séparé du registre pour être moins dans le cas d'être connu. Cette observation mérite de la part des évêques la plus grande considération.

ART. XXV. — Un curé véritablement attaché aux principes ne peut, dans des circonstances aussi affligeantes, donner sa démission qui d'ailleurs risquerait la vacance de sa cure que par l'acceptation de l'évêque légitime.

ART. XXVI. — Les curés doivent se rappeler et apprendre à leurs paroissiens que les églises ne sont pas profanées par cela seul qu'un schismatique ou même un hérétique y aurait célébré et que, par conséquent, les vrais pasteurs et les fidèles ne devront dire et entendre la messe dans les lieux particuliers que lorsque l'entrée des églises leur serait interdite ou entraînerait une communication défendue avec l'intrus.

ART. XXVII. — Les curés doivent se pourvoir d'autels portatifs et autant qu'il se pourra d'ornements et vases sacrés de métaux précieux prescrits par la discipline de l'Eglise.

ART. XXVIII. — S'il leur était trop difficile de s'en procurer ils doivent demander à l'évêque la permission de se servir d'autres vases de matière plus commune et qu'ils auront soin d'entretenir dans la plus grande propreté, de célébrer la messe avec les ornements les plus simples et enfin celle de bénir tous les linges nécessaires à leurs fonctions.

ART. XXIX. — Ils auront soin de posséder le S. Sacrement et les Stes Huiles dans une chapelle particulière et s'il n'y en a pas dans le lieu le plus décent qu'il leur sera possible afin que l'administration des malades ne souffre point de retard.

ART. XXX. — Tant que les fonctions publiques seront interdites aux véritables curés et aux prêtres fidèles, ils porteront le viatique sans lumière et sans aucune cérémonie.

ART. XXXI. — Si les circonstances étaient telles que les curés et autres prêtres chargés de l'administration, fussent dans le cas de ne pouvoir être pourvus de Stes Huiles, ils devront, con-

Digitized by Google

formément à la décrétale du Pape Innocent III, ajouter de l'huile non bénite au S. Chrême pour le Baptême et à l'huile bénite pour l'Extrême-Onction en ayant attention que la partie ajoutée soit toujours dans une proportion moindre.

Art. XXXII. — Les curés ne pourront pas forcer à leur donner, dans les actes, les titres de curés de tel lieu, ils ne pourront pas le prendre eux-mêmes dans les actes où il leur sera contesté et où l'on ne voudra pas contracter avec eux sans cette qualité, mais ils ne doivent pas aussi prendre le titre « d'ancien » curé ni de « ci-devant » curé ; ce serait reconnaître la prétendue possession des intrus. On croit qu'alors la première précaution à prendre est de passer ces actes par procureurs et s'ils sont absolument obligés de les passer eux-mêmes ils ne doivent prendre aucune qualité mais signer seulement leur nom de baptême et de famille. S'il se rencontre des cas où ils seraient forcés de souscrire des actes où ils seraient qualifiés d'anciens et de ci-devants curés, il faut en prévenir l'effet en déclarant d'avance, soit dans la déclaration aux intrus, soit dans tout autre acte public, mais surtout à la tête des nouveaux registres dont il a été parlé à l'article XXII, que si dans la conduite on leur faisait souscrire des actes dans lesquels on ne leur demanderait pas le titre de curé, ils protestent et déclarent n'entendre consentir à aucune autre qualification, ni renoncer au titre qui leur a été donné et conféré par l'Eglise.

Nota. — Ces articles n'ont pas prévu tous les cas mais l'expérience et le temps éclairciront et l'on pourra donner un supplément.

Dans la déclaration qui termine, l'officier municipal déclare que l'origina envoyé à Paris fut paraphé à Lyon le 27 Juillet 1791.

Morin fils sieur greffier en certifie l'authenticité.

Fr. Théobald de Courtomer.
O. M. C.

Digitized by Google

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS.

Les journaux ont donné avec un certain nombre d'inexactitudes les noms des nouveaux supérieurs généraux élus par le chapitre général qui a tenu ses assemblées à Rome dans les dernières semaines du mois de mai. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur communiquant quelques détails sur les nouveaux élus. Nous les empruntons aux *Annali Francescani* de Milan

RÉVÉRENDISSIME PÈRE PACIFIQUE DE SEGGIANO, MINISTRE GÉNÉRAL.

Le nouveau prélat, dont le nom est déjà connu par toute l'Italie grâce aux nombreuses prédications qu'il a données avec tant d'éclat dans les principales villes, naquit à Seggiano, province de Grosseto en 1859 et revêtit très jeune les livrées séraphiques au couvent des Celle près de Cortone. Ses supérieurs ne tardèrent pas à découvrir les éminentes qualités d'esprit et de cœur dont Dieu l'avait amplement enrichi. A peine avait-il terminé, avec un éclat extraordinaire, les cours de Philosophie et de Théologie que les supérieurs de sa Province le destinèrent à la formation littéraire des jeunes religieux jusqu'au moment où il obtint, à la grande joie de tous, la chaire d'éloquence sacrée et d'exégèse biblique. Il put développer en son entier le programme de la prédication sacrée tant recommandé par les Constitutions de l'ordre et ordonné par les Souverains Pontifes. Il gouvernait avec une grande prudence et un zèle extraordinaire sa chère Province quand il fut mandé à Rome, par S. S. Pie X, pour y exercer l'office trés délicat de Prédicateur Apostolique. Nommé également Définiteur Général de l'Ordre, il remplit, à la grande satisfaction du S. Père, différentes visites apostoliques qui, dans l'estime et l'affection de ses confrères, le préparèrent, sans qu'il s'en doutât, à la charge suprême de supérieur général d'un Ordre illustre. Il a été élu à la grande joie de tous, car tous espèrent que cette élection apportera une gloire nouvelle à son Ordre et à la Sainte Église de Dieu.

1er Définiteur général : LE Rme P. BENNO DE MUNICH EN BAVIÈRE. Né en 1856, ordonné prêtre en 1885 il fut nommé professeur dans le Séminaire de son pays et exerça diverses charges. Appelé par Dieu dans le cloître il prononça ses vœux en 1883 ; on lui confia aussitôt l'enseignement et la direction de nos maisons d'étude en Bavière. Il manifesta dans le ministère sacré de la prédication un grand zèle apostolique ; avec sa parole

Digitized by Google

facile, éloquente, avec son raisonnement clair, solide et persuasif il subjugua l'erreur, éclaira les esprits et convertit les cœurs. Sa renommée comme grand prédicateur, comme polémiste et conférencier remarquable s'est répandue dans les nations latines. Par deux fois de suite il a été élu Ministre Provincial de la Province de Bavière (1898-1905).

2° Définiteur gén. LE R^me P. SÉRAPHIN D'UDINE. — Né en 1862. Fit ses premières études dans le Séminaire de son pays et revêtit en 1880 l'habit séraphique. — Caractère ferme et constant, il étudia avec amour et grand profit. Pendant sept ans il fut missionnaire en Suisse où il récolta une abondante moisson dans les exercices du ministère sacré et particulièrement dans ses controverses avec les Protestants. Revenu à Venise il fut occupé à l'enseignement de la Théologie et nommé définiteur de sa Province. Depuis trois ans il gouvernait les capucins de la Province de Venise en qualité de ministre provincial. Avec un grand zèle et un amour tout seraphique le R^me Père Séraphin s'est occupé du Tiers-Ordre Franciscain et il a eu la consolation de voir refleurir à Venise cette institution suscitée par la Providence.

3° Définiteur général et Procureur général, LE R^me P. VENANCE DE L'ISLE EN RIGAULT, dans le diocèse de Verdun (Lorraine française). Né le 5 octobre 1862, il fit ses études universitaires et passa ses examens de Droit à l'Université de Paris. Docteur en Droit et inscrit comme avocat à la Cour d'Appel de Paris, il entra dans le Tiers-Ordre dirigé par les Capucins et peu de temps après, le 25 juin 1889, il prit l'habit au Noviciat du Mans. Ayant terminé ses études de Théologie et étant ordonné prêtre, il fut nommé Lecteur de Théologie et directeur de l'étude de Nantes. Au chapitre de 1903 il fut élu Ministre Provincial et en 1907 il fut confirmé dans cette charge à l'unanimité des suffrages. En 1903, quand les religieux furent sur le point d'être expulsés, il écrivit au ministre Combes une lettre qui fut reproduite dans la presse. L'année suivante, lorsque les Capucins furent chassés du couvent de Nantes il trouva, pour le juger, au tribunal de cette ville un de ses anciens condisciples de l'Ecole de Droit à Paris. Lui-même plaida la cause de son couvent, mais c'était une cause perdue avant d'être jugée. — Depuis la dispersion de ses religieux le R^me P. Venance continua, autant que les circonstances le lui permettaient, d'exercer sa charge de supérieur. La douleur de sa Province en perdant son supérieur bien-aimé n'est compensée que par l'honneur que lui procure son élévation à la charge de Procureur général.

4° Défin. général : LE R^me P. ANGE DE VILLAVA. Né à Villava (Espagne) en 1853. Esprit ouvert, cœur généreux il servit pendant quelque temps dans l'armée espagnole et fut un officier distingué. Docile à la voix de Dieu qui l'appelait dans le sanctuaire, il fit de brillantes études et le 29 mars 1879 reçut l'onction sacerdotale. Deux ans après il revêtit les livrées sacrées du Poverello d'Assise. Ensuite, pendant dix ans, il remplit la charge de Commissaire général des missions capucines en Colombie (Amérique). De retour dans sa patrie, il occupa la chaire de Philosophie e fut élu ensuite

Digitized by Google

Ministre Provincial de la Province de Navarre. Comme précisément il quittait cette charge, il fut appelé à Rome par les supérieurs majeurs afin de faire partie du Définitoire général de l'Ordre. Le dernier chapitre a confirmé ce choix.

5° Défin. général : LE Rme P. PAULIN DE PALMA (diocèse de Nola près de Naples). Dès l'âge de 15 ans, en 1870, il revêtit l'habit capucin dans la Province de Rome. Après de brillantes et fortes études il fut choisi comme Lecteur de Philosophie, puis de Théologie, charge qu'il exerça pendant un grand nombre d'années. Élu plusieurs fois définiteur il fut nommé Ministre Provincial en 1899. Avant le chapitre général, il était définiteur provincial, custode général et gardien du couvent de Velletri. En 1901, lorsque le Rme P. Joseph Calasanze fut revêtu de la pourpre Cardinalice, le P. Paulin fut désigné comme Examinateur apostolique du clergé romain. Pendant ces dernières années il a été également chargé de la Visite apostolique dans différents diocèses et le Général, le Rme P. Bernard d'Andermatt, l'a envoyé comme Commissaire dans une Province du Midi. Il faisait aussi partie de la commission généralice pour la révision des Constitutions de l'Ordre. Le Rme P. Paulin est âgé d'environ 53 ans.

6° Défin. général : LE Rme P. ANSELME D'ABERSYCHAN de la province des Capucins d'Angleterre. En 1880, à l'âge de 16 ans, il revêtit l'habit capucin. Ses études terminées il enseigna la Philosophie et se révéla bientôt comme un prédicateur distingué. Homme très érudit, écrivain brillant, il était directeur du périodique : *Franciscan Annals* qui paraît à Londres. Élevé à la charge de définiteur provincial (1896-1899), puis de Provincial (1902-1905) il était depuis recteur du Collège des Capucins à Oxford.

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Études d'âmes.

S. François de Sales. — La belle édition critique des Œuvres de S. François de Sales, publiée par les religieuses du premier monastère de la Visitation d'Annecy sous la direction, d'abord de Dom Mackay, puis du P. Navatel, vraiment admirable, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue typographique, semble avoir donné un regain de vitalité aux études sur S. François de Sales ; en tout cas, elle les facilite beaucoup, en offrant toute sécurité aux investigations des savants.

La thèse de M. l'abbé Delplanque (1) est une étude bien fouillée et très documentée de la formation et du genre littéraires de S. François de Sales

1. *S. François de Sales, Humaniste et écrivain*. In-8° de XII-176 pp., — 3 fr. 50. — Giard, Lille.

Digitized by Google

où sont mis en relief dans tout leur jour et avec force citations à l'appui, son humanisme et son latinisme et leur double influence. S. François de Sales, en effet, est bien de son époque, de cette fin du XVIe siècle, où l'on avait encore le culte du latin, où le goût de l'humanisme se traduisait surtout en souci exagéré de la forme et en réminiscences de l'antiquité. Il faut distinguer dans l'œuvre de S. François de Sales deux séries d'écrits : les uns sont en latin : *les lettres*, celles de la jeunesse surtout, où François se montre « curieux de la forme antique, aimant les belles phrases latines pour elles-mêmes, subtilisant et raffinant par manière de jeu comme aux époques de décadence » ; et une partie de *ses sermons*, où il y a bien encore un peu de raffinement, de subtilité, de bizarrerie dans les images et les symboles empruntés à la nature ou à la Bible, mais cependant d'une grande valeur littéraire et artistique, supérieurs de beaucoup à ceux de l'époque ; — les autres en français : *Controverses*, *Défense de l'Étendard de la Sainte Croix*, *Introduction à la Vie dévote*, *Traité de l'amour de Dieu*. S. François de Sales en ces divers écrits, est un écrivain aimable et original entre tous. Et pour quelques défauts qu'ils lui ont apportés: inexactitudes dans les comparaisons, itération de synonymes, constructions latines, il faut reconnaître que son humanisme et sa longue habitude du latin contribuent en grande partie à son originalité et à son amabilité, et font partie intégrante de son érudition et de son art ; en tout cas, ils l'ont acheminé vers cette belle période française qui commence surtout avec lui et qui se perfectionnera avec les grands orateurs du XVIIe siècle.

Dans un livre publié chez Plon, *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle : S. François de Sales*, M. Fortunat Strowski s'était arrêté à étudier le rôle historique et la physionomie de S. François de Sales. Dans le nouveau volume (1) qu'il vient d'ajouter à la collection la *Pensée chrétienne*, le même auteur complète son œuvre en s'attachant à analyser et à reproduire sa pensée ; et cette étude a le double mérite de réaliser pleinement le but de la collection, en même temps qu'elle nous donne de S. François de Sales d'après ses œuvres, une vue d'ensemble qui synthétise utilement sa manière et sa doctrine. Si S. François de Sales a évolué, progressé au point de vue de la formation littéraire, on peut en dire tout autant de la formation doctrinale, et ici encore, les influences extérieures, le respect de la tradition en matière de doctrine seront admirablement servies et fortifiées par un rare talent d'observation, par une merveilleuse puissance de finesse psychologique. S. François de Sales, a-t-on dit, c'est la mystique française, sa dévotion, aujourd'hui encore, est la dévotion d'une foule de catholiques français, et cela, justement parce qu'il résume la saine doctrine traditionnelle, qu'il a étudié la réalité, et qu'enfin il a une extrême acuité et exactitude de vue. Aussi, suivons-le aux diverses étapes de sa route, et ce sera plaisir et profit d'y constater à l'œuvre l'épanouissement de toutes ces

1. *S. François de Sales*, de la collection la *Pensée chrétienne*. In-12 de 364 pp., — 3 fr. 50. — Bloud-Paris.

Digitized by Google

qualités : controversiste, il établit les premiers jalons de sa pensée toute dogmatique dans ses *Controverses* et l'*Étendard de la Croix*; directeur d'âme, (et c'est à faire valoir ce caractère que semble concentrée toute sa pensée), il fait vivre les âmes en développant leur personnalité, en les faisant monter graduellement, soutenues par l'effort personnel et par les secours divins, jusqu'à l'amour de Dieu. S.François de Sales est un fin psychologue, il scrute les âmes humaines et les décrit, il est passé maître dans l'art de les manier ; et après s'être, par le détail, dans ses *Lettres*, *Entretiens* et *Introduction à la vie dévote* appliqué à l'étude et au maniement des âmes en particulier, il condense et réunit en un corps de pensée toute sa doctrine et sa psychologie de la grâce dans le fameux *Traité de l'Amour de Dieu :* l'âme pour s'élever, a besoin d'un maître, et ce sera la volonté: mais la volonté ne peut rien que par l'amour et pour l'amour ; or, un seul amour est capable de réaliser les aspirations de notre être, et c'est l'amour de Dieu. L'âme montera donc, d'effort en effort; elle n'ira pas loin cependant, car Dieu est inaccessible à la nature ; mais voici que l'amour de Dieu descend à l'appel de l'amour de l'homme : les deux amours se rencontrent. « C'est la vie chrétienne qui commence. De là naîtront la foi, l'espérance, la charité. Et l'ascension reprendra, jusqu'au ciel cette fois. » Telle est la *Pensée* de S. François de Sales; il était utile de la mettre en relief pour le bien des âmes, et M. Strowski y a réussi.

C'est l'Espagne qui nous donne une troisième étude sur S. François de Sales (1) et l'auteur en est un Capucin, le R. P. Miguel de Esplugas. L'ouvrage a été honoré d'un grand succès, et l'auteur encouragé, en a donné presque aussitôt une édition castillane (2) qui a sur l'originale l'avantage de fournir une étude *psychologique* beaucoup plus développée et très fouillée, où sont envisagés en S. François de Sales l'homme, la Crise ou vocation, le Saint et le docteur : c'est une bonne vue d'ensemble qui résume assez heureusement, sans originalité toutefois, ce que fut S. François de Sales, le caractère de son esprit, de sa sainteté et de sa doctrine. La deuxième partie, commune aux deux éditions est un traité de perfection d'après S. François de Sales, où sont examinés par le détail, les traits essentiels de la perfection en général avec ses ramifications: vertus et moyens d'arriver à la perfection. Une 3e partie enfin groupe pour chaque mois de l'année une série de maximes salésiennes extraites des œuvres.

Pour être complet sur les nouveautés salésiennes, nous devrions dire un mot d'un intéressant article de M. H. Bordeaux : *la Philothée de S. François de Sales* (3), où sont harmonieusement menées de front la reconstitution historique de celle qui a reçu le beau nom de Philothée et une fine analyse de l'*Introduction à la vie dévote*. Avant d'être le charmant petit volume que

1. *S. Francisco de Sales, Estudi, Esperit, Maximas.* In-12 de 484 pp., — G. Gili, Barcelona.

2. *S. Francisco de Sales, Psychologia, Espiritu, Maximas.* in-12 de 618 pp. Édition Castellana. — Librairie Salesiana de Sarria. Barcelona.

3. *Correspondant*, 10 mars 1908.

Digitized by Google

nous connaissons tous, l'*Introduction* fut d'abord destinée, en lettres de direction à Mme de Charmoisy. Louise Duchâtel, originaire de Normandie était demoiselle d'honneur de Catherine de Clèves quand elle fit la connaissance de Claude de Charmoisy qui l'épousa en 1600 et l'emmena en Savoie. C'est là qu'elle devait, quelques années plus tard entrer en relation avec S. François de Sales, lui confier la direction de son âme, et de 1606 à 1608 recevoir ces belles lettres qui seront publiées en 1609. On s'explique dès lors le genre et l'esprit de l'Introduction à la vie dévote : sorti d'un directeur d'âmes consommé, d'un fin psychologue, il est avant tout très pratique, il s'adresse à une dame du monde, aisée, heureuse et qui aime son mari ; il la pousse à l'activité, à l'activité suprême dans une imperturbable paix, caractéristique d'ailleurs de toute la vie et de toute la direction de S. François de Sales, l'équilibre de la vie intime et de l'activité.

Fénelon. — Après vingt autres, M. l'abbé Delplanque reprend la question de Fénelon et de l'amour pur en une thèse magistrale qui lui a valu le titre de Docteur avec mention honorable devant la Faculté des Lettres de Grenoble (1) ; ou plutôt, je ne devrais pas dire « reprend » qui pourrait insinuer une incursion dans des chemins déjà frayés, car en ces 466 pages de texte très fin qui se lisent facilement, l'auteur a l'heureux bonheur et le réel talent de nous donner de Fénelon, d'après sa correspondance avec ses principaux amis, un tableau d'un fouillé psychologique, d'une précision historique et sincèrement impartiale qui met à nu devant nos regards l'âme tout entière de Fénelon, nous livre le secret intime de toute sa vie, et à ce double titre, complète, pour les surpasser peut-être, les études les plus consciencieuses qui ont été faites sur le sujet.

« La doctrine désintéressée du pur amour, disait le chevalier de Ramsai, a toujours été la doctrine favorite de Fénelon..., la clé de tous ses principes, le grand ressort de son cœur et le dénouement de toute sa vie. Donner une idée juste de ses sentiments sur cette doctrine, c'est le peindre par le trait essentiel. » Et c'est là justement la caractéristique de l'œuvre de M. Delplanque. Le livre se divise en deux parties : 1° Fénélon et ses amis, et l'application de sa doctrine de l'amour pur dans son amitié ; 2° Fénelon et l'abbé de Chantérac et l'histoire de leurs sentiments intimes dans leur querelle sur la doctrine de l'amour pur avec Bossuet et l'abbé Bossuet. La première partie est particulièrement neuve et attrayante, parce qu'elle nous révèle Fénelon dans un jour qui avait été peu étudié, un Fénelon où transparaît, sur un fond de tristesse, une gaîté franche et exubérante à certaines heures. Et l'occasion la meilleure pour lui d'épanouir et de traduire la gaîté, ce fut l'amitié. Contraste curieux que cette note de gaîté dans l'épanouissement d'amitiés qui doivent être des « crucifiements ». Fénelon en effet, épris d'un idéal d'amour pur et absolument désintéressé, s'efforce sans cesse de le faire passer dans son amitié et s'exerce à le réaliser dans la vie de ses amis

1. *Fénelon et la Doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance avec ses principaux amis. Essai sur Fénelon dans l'intimité.* In-8° de 466 pages. Prix : 10 fr. Giard, Lille.

Digitized by Google

comme dans la sienne : « de là, une prédication incessante et toujours renouvelée, dans sa forme », du désintéressement parfait, du détachement, du renoncement, et cela souvent, au milieu des effusions de l'amour le plus ardent et le plus tendre : mélange exquis de sévérité et de tendresse qui fait peut-être le principal agrément des lettres de Fénelon. — Mais voici que la doctrine de l'amour pur devient suspecte, elle se complique de ses affinités avec le quiétisme, et Bossuet a pris à cœur de la faire condamner ; c'est une chaude querelle, et Fénelon est bien résolu à ne point lâcher un pouce du terrain sur lequel il a assis toute sa vie. La seconde partie de l'ouvrage de M. Delplanque étudie la genèse et l'historique de cette lutte de géants à la lumière de la correspondance intime de Fénelon, spécialement avec l'abbé de Chantérac. Où est la vérité ? L'Eglise le décidera, et alors Fénelon aura le courage de la soumission, soumission qui a toutes les apparences d'un acte admirable d'humilité chrétienne, mais au fond (et c'est le mérite de l'impartialité de M. Delplanque de l'avoir fait ressortir de la correspondance), « soumission complexe, où le chrétien, l'évêque se soumettait à la condamnation du fond du cœur et sans restriction, pendant qu'en même temps, l'auteur du livre des Maximes et des écrits apologétiques gardait soigneusement, défendait avec jalousie, espérait faire réhabiliter son sens et sa doctrine ». Où sont les torts ? M. D. ne flatte point son héros, il se contente d'observer et de décrire. Le feu de la passion explique, mais n'excuse pas. « De l'aigreur, de la malveillance, des fautes contre la justice, contre la charité, même contre le simple honneur humain, il y en eut des deux côtés. » Mais, pour être présenté dans tout son jour, sans partialité, avec ses nobles qualités de cœur comme avec une confiance outrée dans son sens propre, Fénélon n'en reste pas moins très sympathique : M. Delplanque a droit à toute notre reconnaissance pour le beau monument historique qu'il vient d'élever à la mémoire de Fénelon.

Un mot seulement sur l'appendice (1). C'est une série de lettres et de documents inédits, avec quelques remarques critiques : ils complétent la documentation de la thèse autour de la question de l'amour pur et du quiétisme.

Louis Veuillot — C'est vraiment un beau livre que nous présente M. G. Cerceau dans le volume qu'il vient de consacrer à mettre en relief l'*Esprit de foi de Louis Veuillot d'après sa Correspondance* (2). Un bon livre surtout qui a le mérite d'encadrer dans l'esprit, l'entrain et la belle humeur, les plus saines et les plus empoignantes leçons de vie chrétienne. Vaste est la correspondance de L. Veuillot : huit volumes où l'on sent son âme aimable et forte vibrer tour à tour tous les sentiments humains, inspirés toujours par un souffle puissant de piété et de foi. Or, c'est cette pensée chrétienne qui, « comme une sève abondante, pénètre toute la correspondance » de

1. *Contribution à une édition critique de la Correspondance de Fénelon, et Lettre et Documents inédits.* In-8° de 102 pages. Prix : 3 fr. Giard, Lille.

2. *L'Ame d'un grand chrétien*, in-12 de 344 pages 3 fr. 50. Lethielleux, Paris.

Digitized by Google

L. Veuillot que l'auteur a voulu mettre en évidence, en groupant tout ce qu'elle renferme au point de vue de la foi et de la piété chrétienne.

Veuillot fut un homme de foi par excellence : c'est le témoignage de sa correspondance. La foi l'inspire et le dirige dans toutes les circonstances de la vie ; « la foi domine l'homme tout entier, l'esprit et le cœur, dans l'adversité comme dans la prospérité. » Pour éclairer et bien mettre en lumière cette idée fondamentale, notre auteur divise son livre en cinq chapitres. Un chapitre préliminaire montre L. Veuillot avant sa conversion : c'est l'*âme naturellement chrétienne* où percent, angoissantes, les luttes d'un cœur qui a besoin de Dieu. Dieu l'attendait à Rome, et le chapitre 1er nous montre le néo-converti, inondé du bonheur d'être chrétien, et déjà embrasé du désir de communiquer son bonheur à ceux qu'il aime, à son frère. « Je me suis converti à Rome, c'est-à-dire que j'ai pris la bonne résolution de pratiquer, comme tous les fidèles, les devoirs de ma religion ; renonçant à beaucoup de choses et croyant bien, je vous l'avoue franchement, renoncer à toute espèce de bonheur en cette vie. Que je me trompais ! Dieu rend plus qu'on ne lui donne ! Il m'a d'abord accordé la persévérance puis, après quelque temps d'un grand trouble, il a mis dans mon cœur l'espérance et la paix. Ce sont des biens qu'il faut tenir de lui pour les apprécier à leur vraie valeur, car vous pouvez m'en croire, les joies du monde ne valent rien auprès de celles-là. Sans doute il faut lutter encore et quelquefois rudement, mais quelle différence de ces luttes, où le bien triomphe toujours, à celles où le mal était vainqueur. » Et L. Veuillot chrétien a un besoin intense de la prière (ch. II), c'est pour lui une joie intime de s'y livrer, surtout à l'occasion des cérémonies et des fêtes religieuses, « Que Dieu est bon, de broyer nos cœurs froids et durs pour en dégager cette étincelle et ce parfum qui est la prière ! » Sur quelle base de foi aussi il établit son amitié, et quelle sagesse surnaturelle dans les conseils donnés à divers amis pour les consoler dans leurs épreuves, les diriger et les affermir dans la pratique de la vie chrétienne (ch. III) ! La vie est faite de sacrifices : « Souviens-toi du caillou dans le soulier. On va au Ciel avec un caillou dans le soulier. Le petit sacrifice de tous les instants, l'obscur petit sacrifice des petites joies et des petites aises de ce monde est le plus grand de tous les sacrifices, lorsqu'il est soutenu et renouvelé avec un plein consentement de cœur. C'est là le dernier comble de la grandeur humaine. »

Mais je ne sais s'il est rien de plus charmant d'intimité, de joie profonde et de foi débordante que les relations de Louis Veuillot avec sa famille, où le frère, l'époux, le père, l'oncle épanche son cœur en des causeries les plus suaves (ch. IV). A son frère, de Solesmes où ils avaient passé une semaine ensemble : « T'ai-je bien dit que je t'aimais ? Tu m'as embaumé le cœur pendant cette semaine que nous avons passée ensemble et il me semble que je te dois quelque reconnaissance pour la douce affection que tu m'as montrée. Prions Dieu de nous réunir à son service dans le même bivouac, nous sentirons peu les fatigues de la guerre. Il nous faut deux plumes, mais il suf-

Digitized by Google

fira d'un seul encrier. » A sa femme : « O ma bonne petite femme, que tu as raison de me recommander d'être bon chrétien ; rapprochons-nous de Dieu toujours plus, ne faisons qu'un en Lui. Nous serons heureux nous-mêmes, nous le serons dans nos enfants, nous le serons au Ciel. » Mais l'épreuve est le creuset où se purifie la foi des grandes âmes. En moins de trois ans. L. Veuillot perd sa femme et quatre de ses enfants, dont trois en l'espace de six semaines. Sous tant de coups si déchirants, L. Veuillot tombe à genoux et baise amoureusement la main qui le frappe. Rien de plus propre que les pages de ce Ve chapitre pour apprendre aux cœurs affligés la manière d'accepter les épreuves. A la mort de sa femme, enlevée à 29 ans, laissant cinq orphelines : « Il y a dans mon cœur autant de bénédictions que de larmes. Priez Dieu d'accroître mon courage et de me laisser ma douleur. » Après la mort de ses trois filles : « Jamais mon cœur n'a été si déchiré, jamais il n'a été environné de tant de sécurité et de lumière. Il n'est aucune joie en ce monde contre laquelle je voulusse échanger mon immense bonheur. » A l'occasion de la première Communion de sa petite Agnès : « En ce moment, Agnès parut dans les voiles et sous la couronne que nous donnons en esprit à nos Anges. Elle était pâle, et ses voiles nous rappelaient aussi des linceuls. Nous baissâmes la tête en même temps. Ne nous plaignez pas, Ces linceuls furent aussi des vêtements de première communion. Je le sentis par une douceur de Dieu. Une vision naquit dans mon cœur. Je vis — de mes yeux ouverts je ne l'aurais pas vu plus clairement — je vis la mère et les autres enfants assister à la fête. C'était un groupe, s'il se peut, plus attentif et plus tendre, dans cette foule céleste au milieu de laquelle la foi nous fait comprendre que nous vivons, et qui, accompagnant Dieu partout, lui fait un plus joyeux cortège, lorsqu'il répand avec plus d'abondance sur nous sa miséricorde et son amour. »

« Justus ex fide vivit ! » Oui, la foi est le parfum de la grande âme de Louis Veuillot, et le livre de M. Cerceau, en nous révélant cette grande âme, est appelé à faire beaucoup de bien. Paul JARDIN.

Maurice Barrès, de l'Académie française (1). — Jusqu'ici, je n'avais lu de M. Maurice Barrès que les *Déracinés*, et leur lecture m'avait laissé, dans l'esprit, la physionomie d'un froid écrivain, d'un sec analyste. Quelle erreur ! Il semble que, par un effort de volonté, en sens inverse de la nature, il ait voulu, dans cet ouvrage, contenant les flots de son imagination et de sa sensibilité, se faire, en quelque sorte, une âme nouvelle, et se donner sans réserve, à la raison la plus mathématique. Mais le cœur sans lequel il n'y a pas de raison, a été le plus fort ; la sève a fait éclater l'enveloppe où se resserrait le véritable Maurice Barrès.

Il est là, tout entier, dans *Vingt-cinq années de vie littéraire*. C'est lui qui se raconte, depuis ses premières impressions dans la geôle du collège, où les « cuistres » n'ont pas pitié de ses larmes, en passant par le Lycée où le

1. *Vingt-cinq années de Vie littéraire. Pages choisies.* Préface d'H. Brémond. In-12 de 442 pp., 3 fr. 50. Bloud, Paris.

Digitized by Google

Kantiste Bouteiller lui inspire une admiration naïve, suivie bientôt d'une amère déception, jusqu'à l'âge d'homme, du jeune homme lancé dans le tourbillon de Paris. Il y rencontre Bouteiller, le majestueux professeur, devenu le porte-queue de Gambetta ! Il y peint Renan avec une ironie qui caractérise mieux le mépris dont il écrase ce dangereux reptile, Ste-Beuve, timide et méchant, subtil à imaginer le mal, sensuel, et dont l'âge mûr trahit la pieuse jeunesse. Nous voyons défiler à nos yeux, sous différents noms de témoins et d'observateurs des grandes misères de notre temps, mais qui sont tous, plus ou moins Barrès lui-même, Dreyfus, Boulanger, Hugo. — Quel portrait puissant que celui du député Delahaye ! Quelle fin tragique de sa péroraison contre les Panamistes, quand, d'un geste accusateur, il désigne Floquet atterré au banc des ministres ! On en a de honte de la sueur au front. A côté, une ombre glissante et sournoise, celle de M. Loubet.

J'ai nommé Boulanger. Qui ne fut boulangiste, au moins quelques heures? Ce fut une erreur généreuse que celle de tout Paris, disons de la France entière, qui crut voir en lui un sauveur. A St-Cyr, nous disait un de ses camarades de promotion, il était « *rose comme un poupon* », et prédestiné à quelque aventure d'amour. Et c'est l'amour qui le perdit ; mais qu'il était séduisant! Nous l'avons vu à Lille, du balcon d'un hôtel où il dominait la foule, la saluer, en portant à diverses reprises, avec son chapeau, la main sur son cœur. Le peuple suivait, en courant, sa voiture lancée au grand trot. C'était un délire, à l'instar de Paris, en ce jour mémorable si admirablement dépeint par M. Barrès qui fait mouvoir la foule, avec une merveilleuse aisance et vérité, comme un personnage unique. C'était la minute où Boulanger manqua d'audace pour se laisser entraîner à l'Élysée. Nous autres Lorrains, soldats de naissance, gens de frontière, toujours obsédés par la pensée de la revanche, nous avons un faible, non, une passion pour le blanc plumet et l'épaulette des généraux. Le sauveur, ne peut être, pour nous, qu'un vengeur, un vengeur armé d'une épée !

Je n'ai pas le courage d'insister sur certains défauts de M. Barrès, sur ces obscurités, ces manques de suite apparente qui viennent de ce que ses pensées, ses sentiments, l'assiègent en foule, le pressent, et sortent de son cœur, sur ses lèvres pathétiques, débordant en tumulte, dans une véritable mêlée. On s'arrête ; on respire. Malgré tout, c'est délicieux. Même il a tellement ennobli M. Taine ressuscité sous nos yeux corps et âme par son trop généreux admirateur, qu'on est tenté d'aimer ce déterministe enragé qui met Dieu en marche comme un théorème. Si les contrastes les plus originaux se disputent l'œuvre de M. Barrès, ne croyons pas néanmoins que ce soit un homme tout d'imagination, un rêveur ! Rien de raisonnable, à la fois, et de patriotique comme son volume intitulé : *La service de l'Allemagne* dont il résume la pensée au livre de : *Vingt-cinq années de vie littéraire*. Dans un premier dégoût qu'inspirait à notre délicatesse française, la repoussante, « l'énorme » figure d'un ennemi exécré, Alsaciens et Lorrains ont en trop grand nombre, déserté le toit ancestral et abandonné la tombe de leurs pères, laissant, dans une terre toute française place à l'étranger pour la ger-

Digitized by Google

maniser. Oui, Ehrmann a raison, avec un cœur français, de *servir* en cette Allemagne *provisoire*, afin d'y conserver dans son âme et autour de lui, notre caractère, nos mœurs, nos traditions, notre vie civilisée, c'est-à-dire la *France*, en attendant mieux. Seulement le pauvre soldat, sorti des champs et assez ignorant, ne risque-t-il pas, lui, d'être absorbé, sinon germanisé ?

Ce qui m'a le plus ému, même jusqu'aux larmes, dans le beau livre de M. Barrès, c'est le voyage qu'il entreprend avec un ami, surtout dans notre bonne Lorraine depuis la source de la Moselle, jusqu'à Trèves et Cologne, en passant par Epinal, Toul, Pont-à-Mousson, Metz et Thionville.

Mais c'est à Metz surtout qu'il s'arrête avec une douceur douloureuse. Il ne sait point la quitter, cette vieille ville, aux rues étroites, avec « sa vénérable cathédrale et ses filles », les nombreuses églises et paroisses. Les femmes, dans les magasins à enseignes françaises, ont une joie ingénue à répondre aux acheteurs venus de France, en bon français, avec des formes de politesse qui n'appartiennent qu'à nous, et que nos vainqueurs « de raides mannequins » ne nous emprunteront jamais. Maurice Barrès a, pour définir le patriotisme indéracinable des Messins restés chez eux, un mot sublime : *Metz gêne l'Univers.*

Et l'Univers sera en peine, armé jusqu'aux dents, tout le temps que les voleurs des nationalités ne nous auront pas rendu Metz, Strasbourg et la justice !

M. Barrès entre, avec son ami, au cimetière de Chambières, où reposent 7,000 de nos soldats de 1870. Il y lit cette inscription simple et touchante qui peint bien notre haine des fastueuses paroles :

« Les femmes de Metz à ceux qu'elles ont soignés ».

A côté, une autre inscription, celle-là du vainqueur :

« Dieu était avec nous. »

Oui, comme il était avec Attila, pour nous châtier et nous relever, et ensuite, vous reléguer, gens de la Prusse, dans vos marais ! Car vous n'avez été qu'un fouet dans les mains de Dieu.

De la douleur poussée à l'extrême naît nécessairement l'espérance. Autrement la vie serait impossible. Comme elle luit éloquemment dans les larmes du patriote:

« Toi, Metz, et ta sœur magnifique Strasbourg, vous êtes les préférées ; un jour viendra que, parmi les vignes ruinées, sur les chemins défoncés et dans les décombres, nous irons vous demander pardon et vous rebâtir d'or et de marbre. Oh ! les fêtes alors, l'immense pèlerinage national, toute la France accourant pour toucher les fers de la captive ! »

Non, une France *amputée*, n'est plus la France ! Que de fois mon cœur a mis en mouvement les cloches de nos cathédrales de Metz et de Strasbourg, répondant au carillon joyeux de nos mille et mille clochers de France, le jour où la France, escortée de ses soldats vainqueurs, ira embrasser ses deux filles, enfin réunies à leur mère, pour la paix du monde, et le triomphe de la foi !

Digitized by Google

On ne saurait être français comme l'est Mr M. Barrès, sans être chrétien. Quand la France, à Dieu ne plaise, ne sera plus chrétienne, elle ne sera plus.

Et c'est avec bonheur que j'ai relu, à la fin du livre de Mr M. Barrès l'éloquent discours où l'auteur, le 27 Octobre dernier, plaidait à la chambre pour les morts, quand on vota de les dépouiller, jusque dans leur cercueil, des messes qu'ils avaient désirées, ou que la piété de leurs parents avaient demandées pour eux à l'Église.

Voici les derniers mots du discours de l'orateur qui eut, je n'en doute pas, sa vibration consolante jusque dans le cœur des défunts, après avoir passé par le cœur de Dieu :

« M. le Ministre, je ne voterai pas votre projet. Je veux, dans cette fête de famille de Novembre, pouvoir me mêler à la foule qui envahit les cimetières, sans qu'une voix, celle de ma conscience, s'élève et me dise: « Hypocrite, va-t'en ! Que viens-tu faire ici, toi qui appartiens à la bande des dévaliseurs de cadavres ! »

L'indignation, une colère catholique ont donné le dernier trait à l'âme de Mr M. Barrès, et fait de lui un homme complet. Qui n'est pas chrétien n'est qu'un homme inachevé.

En fermant le livre de Mr M. Barrès, espérons que Zola, le monstre dont il a flétri la mémoire d'un ineffaçable fer rouge, ne franchira pas, dans son ignoble cercueil, les marches du Panthéon (1).

En effet, devant des réclamations indignées, la *bête* que l'on connaît semble reculer. Le Sauveur de la France, ce ne sera pas seulement tel ou tel général... ce sera nous. Et nous, c'est Mr M. Barrès, et tous les hommes de bonne volonté auxquels Dieu a promis la paix sur la terre.

En jetant un dernier coup d'œil sur le livre et sur les œuvres de l'écrivain, aujourd'hui dans la force de l'âge, je songe à l'un de ces jours de la belle saison dont la matinée a été enveloppée d'un léger brouillard, mais qui faisait déjà entrevoir le ciel sous son humide et transparente vapeur. Et puis cette vapeur s'est dissipée laissant briller la pure lumière du soleil dans toute la force de sa fécondité.

A. CHARAUX.

Figures de Saints.

Ce sont d'abord quelques fragments de vie de Saints, du Cardinal NEWMAN, élégamment traduits de l'anglais : **Saints d'autrefois** (in-12, 4 fr., Bloud), qui sont destinés à nous faire connaître Newman hagiographe, et à ajouter ainsi au théologien, au philosophe et au prédicateur déjà étudié un aspect nouveau non moins digne d'attirer l'attention de ses admirateurs. Une délicate esquisse de H. Brémond sert d'introduction à ces pages où Newman a retracé la Vie des SS. Basile, Grégoire, Antoine, Jean Chrysostome, Benoît, et raconté l'histoire des Écoles bénédictines. Un si aimable recueil, et si joliment présenté par les éditeurs ne pourra manquer d'être favorablement accueilli par les fervents de Newman et par tous ceux qui goûtent le charme de la Vie des

1. Hélas ! la honte est consommée !

Digitized by Google

Saints. — M. A. BAUDRILLART, avec ses qualités d'écrivain et d'historien, a le talent d'évoquer de l'oubli de belles figures. Son *S. Paulin de Nole* a été couronné par l'Académie française : **S. Séverin** (de la Collection *les Saints*, 2 fr. Gabalda) est une reconstitution historique aussi fouillée et non moins attrayante. C'est un charme de suivre l'Apôtre de la Norique, qui vient l'on ne sait d'où, et qu'une impulsion providentielle amène dans la Norique, qui surveille incessamment et la corruption raffinée des Romains et la brutalité astucieuse des Barbares, qui s'attache à régénérer l'une et l'autre et à faire sortir du conflit la victoire du christianisme, toujours voyageant, toujours fondant des monastères, prenant en main la direction économique de sa province et unissant constamment la vie intérieure au soin des pauvres et à la défense de la justice. — L'histoire de **S. Benoît Labre** était déjà écrite ; elle méritait toutefois de prendre place dans la « *Collection des Saints* », et M. MANTENAY, le rédacteur avantageusement connu de l'*Univers*, nous la retrace avec amour et délicatesse. Son récit très vif et cependant très complet nous fait bien comprendre Benoît Labre aspirant de lui-même à la paix et à la discipline du cloître, voyant à regret se fermer devant lui les portes des Chartreuses et des Trappes, poussé malgré lui à une existence voyageuse, réduisant dès lors, jusqu'à le supprimer presque, le soin de sa personne physique et l'entretien de sa vie matérielle, mais exaltant de plus en plus sa vie intérieure et l'intensité de sa prière, mettant l'une et l'autre par ses miracles, au service des infortunes qu'il rencontre. Tout cela, joint à la description des lieux et aux nombreux incidents de ses divers séjours, donne un livre vraiment attrayant et dont le succès ne peut faire de doute. — La nouvelle édition de **l'Ame d'un missionnaire** (5e édition, 10e mille, in-8°, 4 fr Société St-Augustin, ouvrage couronné par l'Académie française) a sur les précédentes l'avantage d'une belle illustration d'une cinquantaine de gravures. Mais ce qui constitue la valeur première, et qui fera toujours le charme et le succès de cette Vie du P. Nempon de M. l'abbé MONTEUUIS, c'est l'intérêt profondément psychologique de cette belle étude d'âme. « Nous avons été surtout frappés, disait à l'auteur M. Doucet, chargé du rapport à l'Académie pour la distribution des récompenses, par l'analyse que vous avez faite de l'âme du prêtre et du missionnaire. Vous l'avez fait naître, grandir, agir, souffrir et mourir sous nos yeux : C'est vraiment la psychologie du missionnaire. Votre titre n'est pas menteur, car vous nous avez montré une *âme*, et, vous savez que l'âme est la suprême beauté du monde créé. » A ce titre, l'ouvrage, fort bien écrit, est de nature à faire beaucoup de bien : on se laisse entraîner au contact des grandes âmes. — Encore une belle figure que celle du **P. Amédée de Damas**, finement brossée par un frère le R. P. BURNICHON (in-8°, 4 fr. Poussielgue), « fils de vieille race, descendant bien authentique des Croisés...., âme toute militaire, toute de franchise et de droiture en même temps que d'abnégation et de dévouement, ... jésuite de toutes pièces, d'esprit et de cœur, jésuite jusqu'aux moelles. » L'auteur l'a destinée à la galerie des portraits de famille, mais nous formons le vœu que cette vie soit connue et lue à l'extérieur de la Compagnie : elle ne peut que

Digitized by Google

jeter une auréole de plus sur cette célèbre Compagnie qui a des vies et des dévoûments pour toutes les grandes œuvres même pour l'armée et pour le service des hôpitaux. Paul JARDIN.

C'est une belle et vénérable figure que celle du **P. Ambroise de Lombez,** une des plus belles parmi les figures séraphiques du XVIIIe siècle. Après avoir rempli plusieurs charges dans la province d'Aquitaine, il fut choisi par le général de l'Ordre pour réformer, à Paris, le couvent de St-Honoré. Plus tard, au chapitre national de 1771, tenu par ordre de la Commission des Réguliers, il osa résister en face à Loménie de Brienne et sauver ainsi, en même temps que les Constitutions, l'honneur de son Ordre.

On comprend l'admiration attendrie avec laquelle M. l'abbé BÉNAC a écrit cette belle vie. Malheureusement il nous reste peu de détails sur l'enfance et la vie extérieure du vénérable religieux. Nous savons que de longues et consciencieuses recherches ont été faites en vain aux Archives Nationales et dans les papiers de la Commission des Réguliers. L'auteur a dû s'en tenir aux premières biographies écrites par les Pères Léonard d'Auch, François de Benéjac et le F. Philippe de Madiran ; il a fait aussi textuellement de larges emprunts à : « l'histoire des Capucins d'Aquitaine » par le P. Irénée d'Aulon, notamment pour écrire les chapitres V-XIII et XIV.

Mais si le passé a laissé peu de renseignements sur la vie extérieure du P. Ambroise, ses écrits permettent au contraire de contempler dans toute sa beauté une âme de saint et un grand directeur. On l'a appelé très justement le « doctor consolatorius ». Pendant sa vie un grand nombre de grands seigneurs et de nobles dames, parmi lesquelles Marie Leczinska, plusieurs évêques se mirent sous la douce et forte direction de celui que l'on regardait alors comme le meilleur écrivain ascétique de son époque. Il sut en effet jeter la paix, la joie dans les âmes et réagir contre l'austérité attristante de Port-Royal ; il fut le champion de la communion fréquente. Ses deux traités : « de la Paix intérieure » et « de la Joie parfaite » non seulement par le charme du style méritent d'être comparés aux chefs-d'œuvre mystiques du XVIIIe siècle, mais par la sûreté de leur doctrine, sont dignes de figurer auprès de l'*Imitation*, du *Combat spirituel* et surtout de l'*Introduction à la vie dévote.* Cette vie intime du serviteur de Dieu, cette méthode spirituelle, cette action réconfortante sur les âmes, M. l'abbé Bénac les a décrites et analysées pendant 87 pages de son travail. Peut-être aurait-il mieux fait d'enrichir les chapitres précédents avec quelques-uns des faits épars çà et là dans cette étude.

Un appendice contient la liste complète des éditions françaises et étrangères des œuvres du P. Ambroise. L'auteur termine par un vœu exprimé déjà dans les lettres d'approbation de NN. SS. les évêques d'Auch, d'Aire et de Tarbes : c'est que bientôt celui, dont les restes reposent à Luz-Saint-Sauveur auprès du monument élevé en son honneur par Napoléon III, devienne, par les gloires de la Béatification, un protecteur officiel de son Ordre et de l'Aquitaine qu'il illustra. Fr. THÉOBALD.

Digitized by Google

Spiritualité.

C'est une bonne fortune pour les *Études* d'avoir à signaler en même temps deux ouvrages de la collection des *Œuvres Complètes* du T. R. P. DESURMONT : **Dévotions** et **Le Monde et l'Évangile** (in-8°, IV, 494 pages — V, 503 pages. Prix : 4 fr. le vol., 2 fr., 80 pour les souscripteurs. — Librairie de la Sainte Famille, Paris). Le premier renferme trois traités qui sont dirigés à développer et à nourrir les trois grandes dévotions catholiques : la dévotion au Sacré-Cœur, la dévotion à la Ste Vierge, et la dévotion à S. Joseph. Comme nous l'avons déjà noté pour les ouvrages précédents, c'est personnel, solide et pratique. Les trente entretiens sur la nature, les prérogatives et la pratique de la Dévotion au Sacré-Cœur ont ceci de spécial qu'ils tendent à établir entre N.-S. et les âmes une véritable amitié, et les chapitres consacrés à introduire cette amitié du Sacré-Cœur dans la vie toute entière de l'âme, épreuves et prières, sont simplement délicieux. Les Pères Rédemptoristes ont une dévotion spéciale à N.-D. du Perpétuel Secours : le second traité tout entier est consacré à faire connaître et aimer cette dévotion. Le troisième, dévotion à S. Joseph, résume heureusement, on peut le dire, toute la théologie de S. Joseph ; en tout cas, il renferme de fort belles considérations sur le mariage chrétien et le modèle qu'en offre S. Joseph. — Une note que nous n'avions pas encore signalée chez le P. Desurmont et que nous rencontrons avec plaisir, plus accentuée, dans le Ve vol. : la variété. Oyez plutôt les titres des quatre parties de l'ouvrage : 1° Dialogues, 2° Lettres, 3° Causeries, 4° Poésies sur *Le Monde et l'Evangile*. Et ces titres ne sont pas un trompe-l'œil, car la variété est autant dans le fond que dans la forme. Le véritable apôtre fait pièce de tout pour arriver à son but : il est certain que la forme dialoguée ou causerie fixe et avive l'attention ; le R. P. l'a compris, et alors il nous a donné des pages superbes de vie, de fine psychologie surtout sur le monde et l'Évangile, sur leurs maximes opposées, sur les scandales et les dangers du monde, et sur maintes questions très pratiques bien de nature à éclairer les âmes de bonne volonté et à réchauffer des élans endormis. A noter enfin, une bonne fois pour toutes, pour en féliciter l'éditeur, les tables claires et complètes qui terminent chaque volume. — Il y a déjà quelque temps (1906) qu'est parue la 3e série de la *Correspondance* de Mgr GAY : **Lettres de direction spirituelle** (in-8° de 445 pages, 6 fr. Oudin, Paris). Mais il n'est jamais trop tard de faire connaître les bons livres, et tout ce qui est sorti de la plume de Mgr Gay rentre dans cette rubrique. Le présent volume ne renferme que des lettres de direction, et pour trois destinataires seulement, 3 religieuses : ce qui nous permet d'ailleurs de suivre de plus près la manière dont Mgr Gay entreprend et suit les âmes, la douce et féconde intimité qu'il sait établir avec elles, en vue de les rapprocher de plus en plus du cœur de N.-S. Ces lettres de direction, sans avoir la solidité, la logique et le charme littéraire de *Vie et Vertus chrétiennes* sont cependant d'une lecture facile et agréable, d'autant plus qu'elles unissent aux conseils du prêtre directeur l'abandon et

Digitized by Google

l'onction de l'ami qui laisse parler son cœur et raconte un peu sa vie. — En un in-16 de 324 pages (2 fr., chez Haton, Paris), M. l'abbé M. CARON présente un charmant petit volume qui renferme des **Méditations sur l'Eucharistie,** extraits des *Méditations sur l'Évangile* de BOSSUET. Bossuet n'a point besoin de nos recommandations, mais il fallait au moins applaudir à l'heureuse idée de M. Caron, et faire connaître son opuscule à ceux qui cherchent de solides réflexions évangéliques sur l'Eucharistie. — Nous avons reçu trop tard le nouveau Mois de Marie (in-16 de 369 pp. 1 fr. Bonne Presse, Paris) de M. le chanoine FEBVRE pour le recommander en mai ; c'est regrettable : les trente-deux méditations sur la Ste Vierge qui composent **Connaissance et Amour de Marie** sont intéressantes ; l'auteur a voulu les faire simples et populaires, et vers la fin, il a eu l'heureuse idée de se servir de la dévotion à la Ste Vierge pour amener les âmes à l'amour de la Ste Eucharistie et aux pratiques de piété envers cet auguste sacrement : visite, sainte Messe et Communion. — M. l'abbé JUMET vient d'ajouter à ses *Mois de Marie et de S. Joseph* un **Nouveau mois du Sacré-Cœur** (in-18 raisin de 244 pp. 1 fr. 25. Haton, Paris) qui renferme pour chaque jour une méditation avec un exemple : c'est simple, pratique et pieux Fr. JEAN de la Croix.

Les sonnets inspirés à M. Armand PRAVIEL par **L'Exercice du Chemin de la Croix** (Un vol., 3 fr., édition de bibliophile. — Aux bureaux de *L'Ame latine*, 9, rue du Sénéchal, Toulouse) ne toucheront pas moins les âmes pieuses que les esprits sensibles à la poésie. Rythme et facture ont tout pour plaire à ces derniers, ils se recommandent aux autres par leur ardente foi et leur émotion vraiment religieuse. Après en avoir goûté l'art, on les peut dire comme des prières. On en jugera par le poème suivant qui correspond à la douzième station.

Il est mort sur la Croix entre les deux voleurs.
— Et depuis deux mille ans, les foules qui s'égarent
Mais reviennent au cœur d'un Dieu guérir le leur,
Les humbles, les porteurs de toge et de cithare,

Les peuples couronnés d'épines ou de fleurs
Les siècles affinés et les siècles barbares
Ont jeté leurs remords, leur joie ou leurs douleurs
Au pied de cette Croix, splendide comme un phare.

Et jusqu'aux derniers soirs du monde agonisant,
Victorieuse des sophismes et du sang,
Unique, Elle dira le destin qui nous mène ;

Et, plus haut que l'histoire, on La verra toujours
Ériger dans le ciel de la détresse humaine
L'Espérance immortelle et l'immortel Amour.

A cet ensemble de strophes aux accents si chrétiens, Mgr Germain, archevêque de Toulouse, a donné son approbation sous une forme qui constitue la meilleure des recommandations. Alph. GERMAIN.

Digitized by Google

Varia.

M. J. BONNET dans sa brochure : **Éclaircissement de l'Apocalypse** (in-8° de 48 pages, librairie S. Paul, Fribourg) se propose de rétablir dans leur ordre naturel les sujets traités dans l'apocalypse, en y joignant quelques remarques capables de faire un peu de lumière sur les principales énigmes. — *Le Journal d'un Néo-converti :* Un **chrétien**, par L. ROURE (in-12 de 82 pages, Chez Beauchesne) est une aimable fiction à portée apologétique, agréablement présentée où se déroule le drame intime de la conversion et de l'ascension d'un jeune médecin. — La belle figure du **Baron Henry d'Audebard de Férussac** (1826-1900) présentée par F. BUTEL (in-8° de 88 pages, Lescher-Montané, Pau) n'est pas une fiction, mais bel et bien la réalité vécue d'un grand chrétien qui dépense, à Versailles et à Paris le meilleur de lui-même au dévouement pour les œuvres et pour le bien. — Dom A. DU BOURG qui connaissait particulièrement Huysmans, essaie de reproduire quelques traits de son âme intime en le suivant dans sa cellule et dans ses livres : **Huysmans intime** (in-12 de 36 pages, 1 fr. librairie des Saint Pères). — M. l'ABBÉ ODELIN avait publié dans le *Corespondant* un article très intéressant sur le Cardinal **Richard**, *souvenirs* presque personnels, mais riches de traits inconnus. L'article vient d'être publié en tirage à part (in-8° de 24 pages, 0 fr. 50, Poussielgue). — L'abbé COUBÉ a prononcé à la cathédrale d'Orléans, le 8 mai dernier un fort beau panégyrique de Jeanne d'Arc, où le **Cœur de Jeanne d'Arc** est étudié dans les trois phases de son histoire : le cœur de l'enfant, le cœur de la guerrière, le cœur de la martyre (in-8° de 64 pages, 1 fr. Lethielleux). — Les *Collationes Brugenses* viennent de faire un tirage à part d'un très bon article de M. VAN DER MEERSCH sur le modernisme : **de modernismo** (in-8° de 52 pages, Maertens-Matthys, Bruges) où sont exposées assez fidèlement les trois théories sur lesquelles s'étaye le modernisme : l'agnosticisme, l'immanentisme et l'évolutionisme. — MGR DOUAIS dans sa brochure la **critique historique et l'Encyclique Pascendi** (in-12 de 23 pages, 0 fr. 50, Beauchesne) « décrit la fortune de la critique pendant ces trois derniers siècles, prouve qu'elle a été mise à mal, et montre enfin que le pape vient de la ramener à ses origines et à sa véritable nature, et ainsi lui infuser un renouveau de vie ». — Les trois lettres sur le **Rôle social et politique du clergé** (in-12 de 50 pages, 0 fr. 80, Beauchesne) sont intéressantes et bonnes conseillères. La première : *le rôle social du clergé* étudie particulièrement la place à donner aux études sociales dans les grands séminaires : il suffira d'initier les élèves aux principes essentiels de la science sociale ; la 2e, *la religion et la morale :* point de morale sociale ou individuelle, sans religion ; la 3e, *le rôle politique du clergé :* s'organiser pour trouver les ressources d'argent indispensables, pour conquérir la liberté religieuse, pour protéger l'enfant. — L'ouvrage de G. COMPAYRÉ **l'Éducation intellectuelle et morale** (in-12 relié de 456 pages, 4 fr., Delaplane, Paris) est un livre scolaire, écrit pour les maîtres et pour les élèves des écoles normales françaises d'instituteurs

Digitized by Google

et d'institutrices ; il ne manque pas de valeur psychologique ; mais le parti-pris de neutralité et d'athéisme de l'auteur et de son ouvrage, l'appel « à la foi à l'idéal, à la foi au progrès », pour remplacer la vieille foi religieuse, pour moraliser les enfants ne permettent pas d'en rien espérer de bon ni de le conseiller. — C'est une heureuse idée qu'a eue M. JEAN LEFAURE de condenser dans une brochure bien documentée : **la Persécution depuis vingt-cinq ans** (in-16 de 150 pages, 0 fr. 50, Maison de la Bonne Presse), les étapes successives de la persécution en France. Cette marche de la persécution durant ces vingt-cinq ans est relatée dans la brochure, par l'énumération d'une multitude d'actes : lois, décrets, faits précis avec leurs dates et avec le nom des ministres et autres agents qui se font les exécuteurs des volontés de la secte franc-maçonnique. Il est bon que tous les catholiques français connaissent ainsi dans ses détails cette immense iniquité nationale commise contre l'Église en France. Alors ils ne seront plus assez aveugles pour se laisser bercer par les déclarations hypocritement libérales des blocards. Ils sauront accomplir vaillamment leur devoir.

Livres reçus dans le mois [1] :

R. P. MICHAEL HETZENAUER, O. C. **Theologia Biblica : I Vetus Testamentum.** In-8°, XXXII-654 pp. Prix : 15 fr. Herder, Fribourg en Brisgau.

R. P. MURILLO, S. J. **San Juan. Estudio critico-exegetico sobre el Cuarto Evangelio.** In-8° de 570 pp. Prix : 10 p. Gili, Calle de la Universitad, 45, Barcelona.

R. P. VILLARD, O. P. **L'Incarnation d'après S. Thomas.** In-8° de 438 pages. Prix : 4 fr. Gabalda, 90 Rue Bonaparte, Paris.

R. P. GUITARD, S. J. : **La Iglesia y el obrero** In-12 de 296 p. Prix : 2 p. 50, Gili, Barcelona.

MGR LOPEZ PELAEZ : **La Cruzada de la Buena Prenza.** In-12, 356 pp. Prix : 3 p. 50. Id.

R. P. FERRERES, S. J. : **Las Esponsales y el Matrimonio.** In-12, 238 pp. Prix : 2 p. Id.

» » » **Las Cofradias y Congregaciones ecclesiasticas.** In-12, 216 p., Prix : 2 p. Id.

ABBÉ J. B. SENDERENS : **Apologie scientifique de la foi chrétienne.** In-12 de 344 pp. Prix : 3 fr. 50. Poussielgue, Paris.

ABBÉ GUIBERT : **Les croyances religieuses et les Sciences de la nature.** In-12 de 320 pp. Prix : 3 fr. Beauchesne, 117, Rue de Rennes, Paris.

ABBÉ COQUERET : **L'Essentiel de la Religion catholique.** In-12 de 167 pp. Prix : 1 fr. 50. Lethielleux, 10, Rue Cassette, Paris.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIXME

JANVIER 1908.

Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck (1253-1255), par H. Matrod. 5
Comment un Universitaire d'autrefois scrutait les Évangiles, par G. Voland. 25
Œuvres de Nicolas de Lyre. Sources bibliographiques, par H. Labrosse. 41
Ascétique et mystique, par le P. Jean de la Croix. 53
Réponse à une objection contre la sanctification du dimanche, par le P. Léonard. 70
Sully-Prudhomme, par A. Charaux. — Réctification, par A. Boudinhon. — L'Aquitaine séraphique, par le P. Antoine de Sérent. — Doctrine franciscaine. 85
Bibliographie. 100

FÉVRIER 1908.

Le Mariavitisme en Pologne, par le P. Jacques. 113
Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck *(suite)*; par H. Matrod. 134
Œuvres de Nicolas de Lyre *(suite)*. Catalogue des œuvres, par H. Labrosse. 153
Réponse aux critiques sur la nouvelle vie de Ste Colette, par A. Pidoux. 176
Bulletin social, par le P. Aimé. 180
Chronique du mouvement intellectuel : Les faits et les revues. . . . 203
Bibliographie. 211

MARS 1908.

Des dons surnaturels qui accompagnent la grâce sanctifiante, par le P. René. 225
A propos d'apologétique. Le mouvement franciscain en Angleterre à l'heure actuelle, par le P. Ubald. 237
Bourdaloue, par A. Charaux. 253
L'œuvre des missions étrangères au Thibet, par A. Charaux. . . . 268
Comment un Universitaire d'autrefois scrutait les Évangiles *(suite)*; par G. Voland. 285
Un Novice capucin devant la Commission militaire de Cherbourg en Messidor an II, par le P. Armel. 302

Digitized by Google

Chronique du mouvement intellectuel : les faits et les revues. . . .
Histoire des Études Franciscaines dans l'Ordre de S. François, par le P. Ubald. 313
Bibliographie. 322

AVRIL 1908.

La croisade eucharistique de Pie X en faveur de la Communion fréquente et quotidienne, par le P. Constant. 337
Le voyage de Frère Rubrouck *(suite)*; par H. Matrod. 349
Œuvres de Nicolas de Lyre *(fin)*; appréciations, par H. Labrosse. . 368
Des dons surnaturels qui accompagnent la grâce sanctifiante *(fin)*; par le P. René. 380
Bulletin canonique. Décret « ne Temere », par le P. Jacques. . . . 395
L'individualisme économique, social et pédagogique, par le P. Aimé. 405
M. G. Goyau. — Ste Mélanie la Jeune ; — Autour du catholicisme social. — Une page inédite de M. Brunetière, par A. Charaux. . . 416
Archivum franciscanum-historicum, par le P. Édouard. 420
Livres condamnés. 424
Bibliographie. 425

MAI 1908.

Ximénès, créateur du mouvement théologique espagnol, par le P. Dominique. 449
Lettres inédites de Guillaume de Casal à Ste Colette de Corbie et notes pour la biographie de cette sainte, par le P. Ubald. 460
Bourdaloue *(fin)*; par A. Charaux. 482
La croisade eucharistique de Pie X en faveur de la Communion fréquente et quotidienne *(suite)* ; par le P. Constant. 501
Essai juridique sur le pouvoir royal, par le P. Remy. 513
Vers l'unité de pensée, par H. Thévenin. 531
Bulletin de théologie, par le P. Hilaire. 538
Chronique du mouvement intellectuel : les faits et les revues. . . . 552
Bibliographie. 577

JUIN 1908.

Après l'Encyclique *Pascendi* : la tâche intellectuelle des catholiques, par le P. Aimé. 585
Quelques pages d'histoire franciscaine. XIII. Ange de Clareno, par le P. René. 610
Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck *(suite)*; par H. Matrod. 625
Ximénès, créateur du mouvement théologique espagnol *(suite)*; par le P. Dominique. 640
Comment un Universitaire d'autrefois scrutait les Évangiles *(suite)*; par G. Voland. 651
Lettres inédites de Guillaume de Casal à Ste Colette de Corbie et notes pour la biographie de cette sainte *(fin)*; par le P. Ubald. 668
L'organisation du culte en 1791, par le P. Théobald. 692
Le Chapitre général des FF. MM. Capucins. 701
A travers les livres nouveaux : Études d'âmes, figures de saints. . . 703

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant

Digitized by Google

Digitized by Google